MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. GEORGE FOUCART

TOME QUARANTE-TROISIÈME

MAX VAN BERCHEM

MATÉRIAUX

POUR UN

CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

DEUXIÈME PARTIE. — SYRIE DU SUD

JÉRUSALEM «VILLE»

TOME PREMIER. — PREMIER FASCICULE

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1922



MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

TOME QUARANTE-TROISIÈME

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

PUBLIÉS

PAR LES MEMBRES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE M. GEORGE FOUCART

TOME QUARANTE-TROISIÈME



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1922

MAX VAN BERCHEM

MATÉRIAUX

POUR UN

CORPUS INSCRIPTIONUM ARABICARUM

DEUXIÈME PARTIE

SYRIE DU SUD

TOME PREMIER. — JÉRUSALEM «VILLE»

PAR

MAX VAN BERCHEM

A

M. CLERMONT-GANNEAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

AVANT-PROPOS.

A l'approche de l'hiver de l'année 1920, Max van Berchem partait une fois de plus, la joie au cœur, pour cet Orient qu'il aimait tant. Dans les lettres qu'il m'écrivait alors, il ne cachait pas l'état précaire de sa santé, surmenée par un labeur intense, qu'apprécieront tous les lecteurs de cet ouvrage. Il ne s'en inquiétait pourtant pas outre mesure, tout à la préoccupation de hâter l'impression de ce recueil des inscriptions de Jérusalem, résultat de deux explorations de la Ville Sainte et de vingt années de recherches patientes à travers les œuvres arabes et les relations des pèlerins et des voyageurs occidentaux.

Du Caire il m'envoyait, quelques semaines plus tard, une brève et triste missive, m'apprenant son retour : il renonçait à lutter contre l'épuisement, qui devait l'emporter si vite, peu après son arrivée en Suisse. Mais, jusqu'à la fin, il exprima son grand désespoir d'abandonner ses travaux.

Max van Berchem est mort usé par un labeur assidu : la bibliographie de ses publications[1], pieusement réunie par les soins de son ami M. Alfred Boissier, permettra de mesurer son extraordinaire activité scientifique. Les notices nécrologiques qui ont été consacrées à sa mémoire dépassent la note habituelle de ces éloges funèbres : on sent, à les lire, que leurs auteurs y ont mis tout leur cœur. Tous ont voulu, non seulement exprimer leur admiration pour la clairvoyance érudite et la probité du savant, mais aussi dire leur

[1] Paraîtra prochainement dans la *Revue archéologique*.

profond regret de la disparition d'un homme dont la grande ambition, jamais satisfaite, fut d'obliger autrui. Tous les «jeunes» qu'il a guidés si affectueusement le reconnaîtront ici avec moi.

A la demande de la famille de Max van Berchem, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres me chargeait, à la fin de mars 1921, de mener à bonne fin l'impression du présent travail, ce dont je m'acquitte avec une reconnaissance bien émue.

Ma besogne fut et sera toute matérielle : le manuscrit des deux volumes est non seulement terminé, mais sa tenue a soulevé mon admiration. Des notes marginales au crayon indiquent, en outre, de place en place, qu'il a été relu d'un bout à l'autre et que toutes les références en ont été soigneusement vérifiées.

Des instructions de la main de Max van Berchem ont établi la division de l'ouvrage en trois volumes : I. Jérusalem-Ville; — II. Haram : 1° Esplanade et terrasse; 2° Coupole du rocher; 3° Mosquée lointaine; — III. Deux fascicules de planches (parus en 1920); un fascicule, comprenant l'index général, que je rédigerai.

De même, la dédicace placée en tête de ce volume et celles qui seront inscrites sur les deux suivants ont été prévues par Max van Berchem, suivant une note que sa famille a bien voulu me communiquer.

Lorsque j'ai pris en main la correction des épreuves, les douze premières feuilles étaient tirées, les feuilles 13 à 18 attendaient la signature du bon à tirer, les feuilles 19 à 23 étaient imprimées sur placards.

G. Wiet.

Lyon, le 22 août 1922.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

O glücklich! wer noch hoffen kann,
Aus diesem Meer des Irrtums aufzutauchen.
Was man nicht weiss, das eben brauchte man,
Und was man weiss kann man nicht brauchen.
(Goethe, *Faust*, I, 2.)

Cet index ne renferme que les ouvrages dont les titres sont cités sous une forme abrégée pour alléger les notes; encore en ai-je exclu quelques recueils bibliographiques, ainsi les catalogues de manuscrits arabes, bien qu'ils soient cités aussi en abrégé [1]. La forme abrégée figure en parenthèses à la suite du titre complet [2]; les mots «nom seul» signifient que le nom de l'auteur est cité sans aucun titre [3]. Tous les ouvrages qu'on ne trouvera pas dans cet index sont cités *in extenso* dans la première note où ils figurent, avec le lieu et la date de leur publication.

En principe, les auteurs publiés dans des recueils et périodiques ne figurent pas dans l'index I, parce qu'ils sont cités par des ouvrages classés

(1) En revanche quelques ouvrages dont le titre très court n'a pas été abrégé figurent aussi dans l'index, parce qu'ils sont cités souvent.

(2) J'ajoute au titre le lieu et la date de l'édition; pour les ouvrages portant deux ou plusieurs lieux d'édition j'indique le premier ou le principal. Pour les recueils et périodiques se continuant à ce jour, la date initiale est précédée du mot «depuis»; pour les publications des académies et sociétés savantes d'un caractère très général, cette indication m'a paru superflue et je me suis borné à faire suivre le nom du lieu d'édition du mot «en cours».

(3) Quelques ouvrages sont cités par leur titre seul, en abrégé, soit parce qu'il est plus connu que le nom de l'auteur (ainsi *Aghānī*), soit parce que la paternité de l'ouvrage est compliquée ou mal établie (ainsi *Patriarches*). Ces ouvrages sont bien classés dans l'index à la place alphabétique du nom de l'auteur, mais avec un renvoi depuis le titre abrégé; ainsi d'*Aghānī* à Iṣbahānī, *K. al-aghānī*, où l'on trouve les indications nécessaires. Les anonymes sont classés dans l'index à la place alphabétique de leur titre abrégé; en outre je renvoie du mot «Anonymes» à chacun de ces titres.

d'autre part à l'index II[1]. Toutefois pour quelques auteurs, surtout orientaux, j'indique dans l'index I, à la suite de l'édition principale, les éditions ou traductions partielles publiées dans des recueils classés à l'index II; bien que ces indications ne fussent pas indispensables, elles m'ont paru utiles pour orienter le lecteur inexpérimenté dans le maquis de la bibliographie arabe[2]. Les mémoires d'auteurs modernes sont presque toujours cités par leur titre et par le recueil ou périodique où ils ont paru; toutes les fois que j'ai pu le faire, j'ai mis en parenthèses la page correspondante du tirage à part. Ces travaux ne figurent donc dans cet index qu'à titre exceptionnel et pour quelques cas particuliers[3].

Les auteurs dont le nom de famille est remplacé par un nom de ville sont classés dans l'index I à leur nom de baptême[4]. Aucune règle méthodique n'a été suivie pour le choix des noms arabes; parmi les noms et surnoms d'un auteur, j'ai choisi le plus connu, ou simplement celui qui m'est le plus familier. Renvoyer systématiquement de tous ces noms au principal, c'eût été surcharger cet index sans aucun profit, puisque le nom choisi est toujours celui qui figure dans les notes. J'ai ajouté un nom en parenthèses dans quelques cas particuliers où il y avait lieu d'éviter un malentendu.

Les titres arabes sont donnés le plus possible au complet, mais sans les variantes, et transcrits sans les flexions grammaticales arabes. Ces titres fleuris indiquant très mal et la nature et le sujet de l'ouvrage, j'y remédie par quelques mots en parenthèses, qui n'en sont nullement la traduction littérale.

[1] Ainsi certains pèlerins, tels que L. de Sudheim ou J. de Vérone, bien que souvent cités, le sont toujours par un recueil tel que le *Reyssbuch* ou *A O L* ou *R O L* ou *PPTS*.

[2] Ainsi pour Ibn al-athīr et Muqaddasi, à la suite des éditions principales (Tornberg et de Goeje in *B G A*), j'indique les éditions et traductions partielles in *R H C Or, PPTS* et *Z D P V*, bien que dans les notes ces travaux soient toujours cités par ces recueils, qui figurent d'autre part dans l'index II. En revanche, il était indispensable d'expliquer dans l'index I ce que signifient les pages citées en parenthèses.

[3] Ainsi les *Beiträge* de Fleischer, qui forment une longue série dans un périodique, sont cités sous ce titre abrégé, et classés à l'index I avec les indications nécessaires.

[4] Ainsi Guillaume de Tyr et Mariano da Siena.

Dans cet index et dans les notes, j'ai soigneusement évité les abréviations par mots coupés. Non qu'elles répugnent à la clarté de l'esprit latin, comme on l'a dit souvent et répété récemment[1], car les Romains en ont abusé dans leurs inscriptions, pour la joie des épigraphistes; mais parce qu'une fois le principe admis, on ne sait plus où s'arrêter. Dès lors, il faut enfler démesurément l'index bibliographique, ou se résigner, comme quelques savants allemands et autres, à n'être compris que de soi-même, et c'est déjà beaucoup. Outre les sigles majuscules expliqués dans l'index II, et le sigle *K.* pour le mot *kitāb* «livre» dans les titres d'ouvrages arabes, voici le tableau des abréviations les plus fréquentes adoptées ici et dans les notes :

Be. = Berlin	Ley. = Leyde
Bey. = Beyrouth	Lo. = Londres
Bo. = Boulaq	N.Y. = New-York
Ca. = le Caire	Nu. = Nuremberg
Co. = Constantinople	Pa. = Paris
Cop. = Copenhague	Pé. = Pétrograde
Gö. = Gœttingue	Str. = Strasbourg
Hei. = Heidelberg	Tu. = Tubingue
Jé. = Jérusalem	Vi. = Vienne.
Lei. = Leipzig	

Employés pour les lieux d'édition, ces sigles expriment toutes les variantes latines et modernes de ces noms de ville. Précédés du sigle ms. ar., ils désignent dans cet index les dépôts de manuscrits arabes conservés dans les bibliothèques de ces villes; à titre exceptionnel j'ajoute aussi dans les notes une cote de catalogue, pour éviter un malentendu.

[1] Voir Paul Hazard in *R. des Deux Mondes*, 1er avril 1920, p. 591.

I

AUTEURS OCCIDENTAUX ET ORIENTAUX,

ANCIENS ET MODERNES.

ABU L-FARADJ (BAR HEBRÆUS), *Chronicon syriacum*, trad. Bruns et Kirsch, Lei. 1789 (trad. Bruns).

— *Ta'rīkh mukhtaṣar al-duwal* (chronique arabe), éd. Salhani, Bey. 1890 (éd. Salhani).

ABU L-FIDĀ', *Ta'rīkh* (chronique), Co. 1286 H. (nom seul, et l'éd. de l'Académie par *RHC Or*).

— *K. taqwīm al-buldān* (traité de géographie), éd. Reinaud et de Slane, trad. Reinaud et Guyard, Pa. 1840-83 (*Géographie*, et en parenthèses les pages de la traduction).

ABU L-MAḤĀSIN (IBN THAGHRI-BIRDI), *al-Nudjūm al-zāhira fi mulūk miṣr wal-qāhira* (chronique), éd. Juynboll et Popper, Ley. depuis 1852 (en cours), et mss. divers (*Nudjūm* et la cote du volume ou du ms.; les extraits Blochet par *ROL*).

— *al-Manhal al-ṣāfī wal-mustaufī ba'd al-wāfī* (biographies, suite à Ṣafadi), mss. ar. Pa. 2068-72 (*Manhal* et cote du ms.).

ABŪ SHĀMA, *K. al-rauḍatain fi akhbār al-daulatain* (histoire de Nūr al-dīn et de Saladin), Ca. 1287-88 H. (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. Gœrgens et Röhricht in *Quellenbeiträge*; l'éd. de l'Académie par *RHC Or*).

— *al-Dhail 'ala l-rauḍatain* (suite à la précédente), mss. divers (*Dhail* et cote du ms.).

ABŪ YA'LĀ (IBN QALĀNISI), *Dhail ta'rīkh dimashq* (histoire de Damas, suite à Hilāl), éd. Amedroz, Ley. 1908 (nom seul).

VAN ADRICHROM, *Theatrum Terræ Sanctæ*, Cologne 1722 (nom seul).

Aghānī, voir IṢBAHĀNI.

'AINI, *'Iqd al-djumān fi ta'rīkh ahl al-zamān* (chronique), ms. ar. Pa. 1543 (nom seul et cote du ms., l'éd. de l'Académie par *RHC Or*).

AMADI, *Chronique*, éd. R. de Mas Latrie, Pa. 1891 (nom seul).

AMARI, *Bibliotheca arabico-sicula*, etc. (textes arabes sur la Sicile), Lei. 1857-87 (*Bibliotheca*, après le nom de l'auteur arabe).

— *I diplomi arabi del R. archivio fiorentino*, Florence 1863-67 (*Diplomi*).

D'ANGLURE, *Le saint voyage de Jherusalem*, éd. Bonnardot et Longnon, Pa. 1878 (nom seul).

Anonymes, voir *Citez*, *Dīwān*, *Itinerarium*[1], *Voyage* (d'autres anonymes, chroniques ou relations de pèlerinage, sont cités par l'éditeur ou par la cote du ms.).

D'ARAMON, voir CHESNEAU.

ARATA, *L'architettura arabo-normanna e il rinascimento in Sicilia*, Milan 1914 (*Architettura*).

'ARĪB, *Ṣilat ta'rīkh al-ṭabari* (suite à la chronique de Ṭabari), éd. de Goeje, Ley. 1897 (nom seul).

ARTIN (YACOUB PASHA), *Contribution à l'étude du blason en Orient*, Lo. 1902 (*Blason*).

DE BACKER, *L'Extrême Orient au moyen-âge*, Pa. 1877 (*Extrême Orient*).

BÆDEKER, *Palestine et Syrie*, 4e éd. française, Lei. 1912 (nom seul); cf. index III.

BAHĀ' AL-DĪN (IBN SHADDĀD), *K. al-nawādir al-sulṭāniyya wal-maḥāsin al-yūsufiyya* (histoire de Saladin), éd. Schultens, Ley. 1755 (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. WILSON, *The life of Saladin* in *PPTS*, XIII, et tir. à part, Lo. 1897; l'éd. de l'Académie par *RHC Or*).

BALĀDHŪRI, *K. futūḥ al-buldān* (histoire des conquêtes arabes), éd. de Goeje, Ley. 1866 (nom seul, et en parenthèses les pages des trad. Ḥitti, New York, depuis 1916, et Rescher, Lei. depuis 1917).

BARBIER DE MEYNARD, *Dictionnaire turc-français*, *Supplément aux dictionnaires publiés à ce jour*, Pa. 1881-86 (*Supplément* ou nom seul).

BARTLETT, *Walks about the city and environs of Jerusalem*, 2e éd. Lo. 1850 (*Walks*).

BAUMGARTEN, *Peregrinatio*, etc., Nu. 1594 (nom seul).

BECKER, *Beiträge zur Geschichte Ägyptens unter dem Islam*, Str. 1902-03 (*Beiträge*).

BELON, *Les observations de plusieurs singularitez*, etc., Pa. 1538 (nom seul).

BENJAMIN DE TUDÈLE, *Die Reisebeschreibungen des R. B. von Tudela*, éd. et trad. Grünhut et Adler, Jé. 1903 et Frankfort 1904 (nom seul, et les pages de la trad. en parenthèses).

VAN BERCHEM, *Notes d'archéologie arabe* in *JA*, 8e série, XVII à XIX, et 10e série, III (*Notes*, I, II et III, et en parenthèses les pages des tir. à part, Pa. 1891-1904).

[1] Je classe cet ouvrage aux anonymes, son attribution discutée et douteuse n'important pas ici.

van Berchem, *Inscriptions arabes de Syrie* in *MIÉ*, III (*Inscriptions de Syrie* et pages du tir. à part, Ca. 1897).

— *Arabische Inschriften aus Armenien und Diyarbekr* in Lehmann-Haupt, *Materialien zur älteren Geschichte Armeniens und Mesopotamiens*, Be. 1907 (*Inschriften Lehmann*, et en parenthèses les pages du tir. à part ex *A G W G*, neue Folge, IX, 3).

— *Arabische Inschriften* ex *Inschriften aus Syrien, Mesopotamien und Kleinasien gesammelt von Max von Oppenheim* in *Beiträge zur Assyriologie*, VII (*Inschriften Oppenheim* et pages du tir. à part, Lei. 1909).

— *Die muslimischen Inschriften von Pergamon* in *A P A W*, 1911, Anhang (*Inschriften von Pergamon* et pages du tir. à part, Be. 1912).

— voir Diez, Sarre (index I), *Matériaux* (index II).

— et Fatio, *Voyage en Syrie* in *MIFA O*, XXXVII et XXXVIII, Ca. 1914-15 (*Voyage en Syrie*).

— et Strzygowski, *Amida*, etc., Hei. 1910 (*Amida*).

Bergeron, *Voyages en Asie*, etc., la Haye 1735 (*Voyages*).

Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale* (École française de Rome), Pa. 1904 (*Italie méridionale*).

Besant et Palmer, *Jerusalem, the city of Herod and Saladin*, new ed. Lo. 1889 (*Jerusalem*).

Bianchi, *Dictionnaire turc-français*, Pa. 1850 (*Dictionnaire* ou nom seul).

Blochet, *Introduction à l'histoire des Mongols* in Gibb, XII, Ley. 1910 (*Mongols*).

de Boldensele, *Itinerarius*, éd. Grotefend in *Z. des historischen Vereins für Niedersachsen*, Jahrgang 1852, Hanovre 1855 (nom seul).

Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanovre 1611 (*Gesta*).

Bourgoin, *Les arts arabes, Architecture*, etc., Pa. 1873 (*Arts arabes*).

Bräuning, *Orientalische Reyss*, etc., Str. 1612 (nom seul).

Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, Weimar 1898 et Be. 1902 (*Litteratur*).

de La Broquière, *Le voyage d'Outremer*, éd. Schefer, Pa. 1892 (nom seul).

Brünnow et Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, etc., Str. 1904-09 (*Arabia*).

Le Bruyn, *Voyage au Levant*, etc., Rouen 1725 (nom seul).

Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4[e] éd. Pa. 1914 (*Cours*).

Calaorra, *Historia cronologica della provincia di Syria*, etc., Venise 1694 (Calahorra, orthographe de l'éd. espagnole, Madrid 1684).

Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte*, Bruxelles 1847 (*Itinéraires*).

Casanova, *Histoire et description de la citadelle du Caire* in *M M A F*, VI, Pa. 1897 (*Citadelle*).

— *Essai de reconstitution topographique de la ville d'al Fousṭâṭ* in *MIFA O*, XXXV, Ca. 1913-19 (*Fousṭâṭ*).

Caspari, *Arabische Grammatik*, 4[e] éd. Müller, Halle 1876 (*Grammatik*).

de Caumont, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*, éd. de la Grange, Pa. 1858 (nom seul).

Cheikho, voir Ṣāliḥ.

Chesneau, *Le voyage de Monsieur d'Aramon*, etc., éd. Schefer, Pa. 1887 (d'Aramon).

La Citez de Iherusalem et variantes (*Citez*, éd. diverses).

Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale* in *Bibliothèque de l'École des hautes-études*, fasc. 44 (I) et 113 (II), Pa. 1880-97 (*ÉA O*).

— *Recueil d'archéologie orientale*, Pa. depuis 1888 (*RA O*).

— *Archæological researches in Palestine* (P E F), Lo. 1896-99 (*Researches*).

Colasanti, *L'art byzantin en Italie*, Pa. 1912 (*Art byzantin*).

Conder, *The Latin kingdom of Jerusalem* (P E F), Lo. 1897 (*Kingdom*).

— *The city of Jerusalem*, Lo. 1909 (*Jerusalem*).

Conrady, *Vier rheinische Palæstina-Pilgerschriften*, etc., Wiesbaden 1882 (nom seul).

(de Corancez), *Itinéraire d'une partie... de la Syrie et de l'Asie Mineure*, etc., Pa. 1816 (*Itinéraire*).

Corani textus arabicus, éd. Fluegel, Lei. 1841 (*C.*).

Coste, *Architecture arabe ou Monuments du Kaire*, Pa. 1839 (*Monuments*).

Cotovicus (van Kootwyck), *Itinerarium hierosolymitanum et syriacum*, Anvers 1619 (nom seul).

Courtellemont, voir Gervais.

Cuinet, *La Turquie d'Asie, Géographie administrative, statistique*, etc., Pa. 1892-95 (*Turquie*).

— *Syrie, Liban et Palestine, Géographie administrative, statistique*, etc., Pa. 1896 (*Syrie*).

Deguignes, *Histoire générale des Huns*, etc., Pa. 1756-58 (*Huns* ou nom seul).

Derenbourg, *'Oumâra du Yémen, sa vie et son œuvre*, Pa. 1897-1909 ('Umāra).

Diez, *Churasanische Baudenkmäler*, Be. depuis 1918 (*Denkmäler*, ou *Inschriften Diez* pour le chapitre où j'ai publié les inscriptions arabes, I, p. 87 à 116).

DIMASHQI, *K. nukhbat al-dahr fi ʿadjāʾib al-barr wal-baḥr* (traité de cosmographie), éd. Fræhn et Mehren, Pé. 1866 (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. Mehren, Cop. 1874).
K. dīwān al-inshāʾ (manuel de chancellerie), ms. ar. Pa. 4439 (*Dīwān* et cote du ms.).
DJAUHARI, *Tādj al-lugha wa-ṣaḥāḥ al-ʿarabiyya*, Bo. 1292 H. (*Ṣaḥāḥ*).
DOUBDAN, *Le voyage de la Terre-Sainte*, Pa. 1661 (nom seul).
DOZY, *Historia Abbadidarum* et *Scriptorum Arabum loci de Abbadidis*, Ley. 1846-63 (*Abbadidæ*).
— *Essai sur l'histoire de l'islamisme*, trad. Chauvin, Ley. 1879 (*Islamisme*).
— *Supplément aux dictionnaires arabes*, Ley. 1881 (*Supplément* ou nom seul).
DUCANGE, *Les familles d'outre-mer*, éd. Rey, Pa. 1869 (*Familles*).
DUSSAUD et MACLER, *Voyage archéologique au Ṣafâ et dans le Djebel ed-Drûz*, Pa. 1901 (*Voyage*).
— *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, in *Nouvelles A M S L*, X (*Mission* et en parenthèses les pages du tir. à part, Pa. 1903).

ENLART, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Pa. 1899 (*Art en Chypre*).
— *Manuel d'archéologie française*, Pa. 1902-16 (*Manuel*).
Eracles, voir G. DE TYR.
ERNOUL, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier*, éd. L. de Mas Latrie, Pa. 1871 (nom seul).
EUTING, *Nabatäische Inschriften aus Arabien*, Be. 1885 (*Nabatäische Inschriften*).
EUTYCHIUS (SAʿĪD IBN BAṬRĪQ), *K. al-taʾrīkh* (chronique), éd. Cheikho, Bey. 1905-09 (nom seul).

FABRI, *Evagatorium in Terræ Sanctæ... peregrinationem*, éd. Hassler, Stuttgart 1843-49 (nom seul).
FAYYŪMI, *K. al-miṣbāḥ al-munīr fi gharīb al-sharḥ al-kabīr* (dictionnaire), Bo. 1293 H. (*Miṣbāḥ*).
FERĪDŪN, *Madjmūʿaʾi munshaʾāt al-salāṭīn* (recueil de lettres et diplômes), Co. 1274-75 H. (nom seul).
FLEISCHER, *Beiträge zur arabischen Sprachkunde* in *Berichte... der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, phil.-hist. Klasse, 1863-84 (*Beiträge*, I à XI).
FLÜGEL, *Concordantiæ Corani arabicæ*, Lei. 1875 (concordances de Flügel).

FLURY, *Die Ornamente der Hakim- und Ashar-Moschee*, etc., Hei. 1912 (*Ornamente*).
FRAENKEL, *Die aramäischen Fremdwörter im Arabischen*, Ley. 1886 (*Fremdwörter*).
FRANZ, *Die Baukunst des Islam* in DURM, *Handbuch der Architektur*, 2e partie, III *b*, Darmstadt 1887 (*Baukunst*).
— *Kairo* (*Kunstätten*, 21), Lei 1903 (*Kairo*).
FRAZER, *Le rameau d'or*, etc., trad. Stiébel et Toutain, Pa. 1903-11 (*Rameau d'or*).
FRESCOBALDI, *Viaggio in Egitto e in Terra Santa*, éd. Manzi, Rome 1818 (nom seul).
FÜRER, *Reis-Beschreibung*, etc., Nu. 1646 (nom seul).

VAN GENNEP, *Les rites de passage*, etc., Pa. 1909 (*Rites de passage*).
GERVAIS-COURTELLEMONT et LALLEMAND, *Jérusalem-Damas*, Pa. s. d. (COURTELLEMONT, *Jérusalem*).
DE GOEJE, *Fragmenta historicorum arabicorum*, etc., Ley. 1869-71 (*Fragmenta*).
— *Mémoire sur les Carmathes du Bahraïn et les Fatimides*, 2e éd. Ley. 1886 (*Carmathes*).
GOERGENS et RÖHRICHT, *Arabische Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge* (trad. partielle d'Abū shāma), Be. 1879 (*Quellenbeiträge*).
GOLDZIHER, *Muhammedanische Studien*, Halle 1888-90 (*Studien*).
— *Vorlesungen über den Islam*, Hei. 1910 (*Vorlesungen*).
GOLUBOVICH, *Serie cronologica dei RR. Superiori di Terra Santa*, etc., Jé. 1898 (*Serie*).
GOUJON, *Histoire et voyage de la Terre-Sainte*, Lyon 1671 (nom seul).
GRÜNEMBERG, *Pilgerfahrt ins Heilige Land*, éd. Goldfriedrich et Fränzel, Lei. 1912 (nom seul).
GUÉRIN, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, Pa. 1868-80 (*Judée*, *Samarie* ou *Galilée*).
GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* (chronique), éd. diverses (nom seul, cité par livre et chapitre, suivant l'ordre in *R H C Oc*, I; le continuateur in *R H C Oc*, II, est cité *Eracles*).
GUYARD, *Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis*, Pa. 1874 (*Fragments*).

ḤABĪB, voir IBN ḤABĪB.
ḤĀDJDJI KHALFA, *Djihān-numā* (traité de géographie), Co. 1145 H. (*Djihān-numā*).
— *Kashf al-ẓunūn ʿan asāmī al-kutub wal-funūn, Lexicon bibliographicum et encyclopædicum*, éd. Fluegel, Lei. 1835-58 (nom seul).

Hamaker, *Ahmedis al-Makrizii narratio de expeditionibus... adversus Dimyatham... susceptis* (ex *Khiṭaṭ*), Amsterdam 1824 (*Narratio*).

de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, trad. Hellert, Pa. 1835-43 (*Empire ottoman*).

Hammer-Purgstall, *Geschichte der goldenen Horde*, Pesth 1840 (*Horde*).

— *Geschichte der Ilchane*, Darmstadt 1842-43 (*Ilchane*).

von Harff, *Pilgerfahrt*, etc., éd. Groote, Cologne 1860 (nom seul).

Hartmann (Richard), *Die geographischen Nachrichten über Palästina und Syrien in Ḫalīl aẓ-Ẓāhirīs zubdat kašf al-mamālik*, Kirchhain 1907 (Khalīl-Hartmann, sans titre; cf. Khalīl).

— *Der Felsendom in Jerusalem und seine Geschichte* (*Kunstgeschichte des Auslandes*, 69), Str. 1909 (*Felsendom*).

Harvey et consorts, *The church of the Nativity at Bethlehem*, Lo. 1910 (*Bethlehem*).

Ḥasan Ṭūlūni, *al-Nuzha al-saniyya fī dhikr al-khulafā' wal-mulūk al-miṣriyya* (notices historiques), ms. ar. Pa. 1814 (nom seul et cote du ms.).

d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, etc., Mæstricht 1776 (*Bibliothèque* et nom de l'article).

Herz, *Catalogue... du Musée national de l'art arabe*, 2[e] éd. Ca. 1906 (*Catalogue*).

— *Az iszlám müvészete* (*L'art de l'Islam*) in Zsolt de Beöthy, *Histoire des arts* (en hongrois), Budapest 1907 (*Iszlám*).

— *Die Baugruppe des Sultans Qalāūn in Kairo*, Hambourg 1919 (*Baugruppe*).

Herzfeld, voir Sarre.

Heyck, *Die Kreuzzüge und das heilige Land* (*Weltgeschichte*, XII), Lei. 1900 (*Kreuzzüge*).

Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen-Âge*, trad. Raynaud, Lei. 1885-86 (*Commerce*).

Hilāl (Ṣābī), *K. tuḥfat al-umarā' fī ta'rīkh al-wuzarā'* (histoire des vizirs), éd. Amedroz, Ley. 1904 (nom seul).

Houtsma, *Ein türkisch-arabisches Glossar*, Ley. 1894 (*Glossar*).

Howorth, *History of the Mongols*, Lo. 1876-88 (*Mongols*).

L'hystoire merveilleuse... du grand Empereur de Tartarie... nommé le grand Can, etc., Pa. 1529 (*Hystoire*).

Ibn ʿAbd Rabbihi, *K. al-ʿiqd al-farīd* (anthologie), Bo. 1293 H. (nom seul, et la trad. Gildemeister par *ZDPV*).

Ibn al-Athīr, *K. al-kāmil fī l-ta'rīkh* (chronique), éd. Tornberg, Ley. 1851-76 (nom seul, et la trad. de l'Académie par *RHC Or*).

Ibn Baṭṭūṭa, *Tuḥfat al-nuẓẓār fī gharā'ib al-amṣār* (voyages), éd. et trad. Defrémery et Sanguinetti, 2[e] tir. Pa. 1874-79 (nom seul).

Ibn al-Faqīh, *K. al-buldān* (traité de géographie), éd. de Goeje in *BGA*, V, Ley. 1885 (nom seul).

Ibn Ḥabīb (Ḥasan), *Durrat al-aslāk fī daulat al-atrāk* (chronique), éd. Weijers in *Orientalia*, II, Amsterdam 1846, p. 195-489 et index (nom seul).

Ibn Ḥabīb (Muḥammad), *Die... arabischen Stämmenamen*, éd. Wüstenfeld, Gö. 1850 (Ḥabīb-Wüstenfeld, sans titre).

Ibn Ḥadjar (ʿAsqalānī), *Inbā' al-ghumr bi-abnā' al-ʿumr* (chronique), mss. ar. Pa. 1601 suiv. (nom seul et cote du ms.).

Ibn Iyās, *Badā'iʿ al-zuhūr fī waqā'iʿ al-duhūr* ou *K. ta'rīkh miṣr* (chronique et index), Bo. 1311-14 H. (nom seul).

Ibn Kathīr, *al-Bidāya wal-nihāya* (chronique), ms. ar. Pa. 1516 (nom seul et cote du ms.).

Ibn Khaldūn, *K. al-ʿibar*, etc., ou *Ta'rīkh* (chronique), Bo. 1284 H. (nom seul).

— *al-Muqaddama* (introduction à sa chronique, formant le tome I de l'éd. précédente), éd. de Slane, tir. à part de *NE*, XVI à XVIII, Pa. 1858 (*Prolégomènes*, et en parenthèses les pages de la trad. de Slane, tir. à part de *NE*, XIX à XXI, Pa. 1863-68).

Ibn Khallikān, *Wafayāt al-aʿyān wa-anbā' abnā' al-zamān* (biographies), Bo. 1299 H. (nom seul, et en parenthèses les tomes et pages de la trad. de Slane, *Biographical dictionary*, Pa. 1842-71).

Ibn Khurdādhbāh, *K. al-masālik wal-mamālik* (traité de géographie), éd. et trad. de Goeje in *BGA*, VI, Ley. 1889 (nom seul et en parenthèses les pages de la trad., même volume).

Ibn Mashkuwaih, *K. tadjārib al-umam* (chronique), éd. di Teano in Gibb, VII, Ley. 1909-13 (nom seul).

Ibn Qāḍī Shuhba, *al-Dhail ʿalā* (ou *al-Iʿlām bi-*) *ta'rīkh al-islām* (suite à la chronique de Dhahabi), mss. ar. Pa. 1598 suiv. (nom seul et cote du ms.).

Ibn Shaddād (Ḥalabi), *K. barq al-sha'm fī maḥāsin madīnat al-sha'm* (histoire et description de la Syrie centrale et méridionale), ms. ar. Ley. 1466 (*Barq* et cote du ms.).

Ibn al-Ṭiqṭaqā, *al-K. al-fakhrī fī l-ādāb al-sulṭāniyya wal-duwal al-islāmiyya* (histoire des califes), éd. Derenbourg, Pa. 1895 (nom seul, et en

parenthèses les pages de la trad. Amar, *Histoire des dynasties musulmanes*, in *A M*, XVI, Pa. 1910).

Ibn wāṣil, *K. mufarridj al-kurūb fi akhbār banī ayyūb* (chronique), mss. ar. Pa. 1702 suiv. (nom seul et cote du ms., et les extraits Blochet par *R O L*).

Idrīsi, *Nuzhat al-mushtāq fi ikhtirāq al-āfāq* (traité de géographie), trad. Jaubert in *R V M S G*, V et VI, Pa. 1836-40 (Idrīsi-Jaubert, et l'éd. Gildemeister par *Z D P V*, avec les pages de sa trad. en parenthèses).

'Imād al-dīn (Iṣfahāni), *K. al-fatḥ al-qussi fi l-fatḥ al-qudsi* (conquête de la Syrie par Saladin), éd. Landberg, Ley. 1888 (nom seul).

Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, III : *Syrie, Palestine*, etc. (Guides-Joanne), Pa. 1882-87 (nom seul); cf. index III.

Iṣbahāni, *K. al-aghānī* (anthologie), Bo. 1285 H. (*Aghānī*, sans nom d'auteur, et «index» pour les *Tables alphabétiques*, éd. Guidi et consorts, Ley. 1900).

Itinerarium peregrinorum et gesta rei Ricardi, éd. Stubbs, Lo. 1864 (*Itinerarium*).

Jacques de Vitry, *Historia hierosolimitana* (nom seul, cité par Bongars et *P P T S*).

Jaussen, *Coutumes des Arabes au pays de Moab*, Pa. 1908 (*Coutumes*).

Jaussen et Savignac, *Mission archéologique en Arabie* (Société française des fouilles archéologiques), Pa. depuis 1909 (*Mission*).

Kamāl al-dīn, *Zubdat al-ḥalab fi ta'rīkh ḥalab* (histoire d'Alep), ms. ar. Pa. 1666 et éditions diverses (nom seul et cote du ms., l'éd. de l'Académie par *R H C Or*, la trad. de Sacy par Röhricht, *Beiträge*, la trad. Blochet par *R O L*).

Karabacek, *Papyrus Erzherzog Rainer, Führer durch die Ausstellung*, Vi. 1894 (*Führer*).

Kazimirski (de Biberstein), *Dictionnaire arabe-français*, Pa. 1860 (*Dictionnaire* ou nom seul).

Khalīl (Ẓāhiri), *Zubdat kashf al-mamālik* (manuel de chancellerie), éd. Ravaisse, Pa. 1894 (Khalīl-Ravaisse, sans titre; cf. Hartmann).

Khazradji, *K. al-'uqūd al-lu'lu'iyya fi ta'rīkh al-duwal al-rasūliyya* (histoire des Rassoulides du Yémen), éd. Redhouse et consorts in Gibb, III, Ley. 1906-13 (nom seul, et en parenthèses les pages de la traduction).

Khazradji, *al-Kifāya wal-i'lām fi man waliya l-yaman wa-sakanahā min al-islām* (histoire du Yémen musulman), ms. ar. Ley. 805 (*Kifāya* et cote du ms.).

M[me] de Khitrowo, *Itinéraires russes en Orient* (S O L), Genève 1889 (*Itinéraires*).

Krafft, *Die Topographie Jerusalem's*, Bonn 1846 (*Topographie*).

von Kremer, *Geschichte der herrschenden Ideen des Islams*, Lei. 1868 (*Ideen*).

— *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen*, Vi. 1875-77 (*Culturgeschichte*).

Kutubi, *Fawāt al-wafayāt* (biographies, supplément à Ibn khallikān), 2[e] éd. Bo. 1299 H. (nom seul).

Lane, *An Arabic-English lexicon*, Lo. 1863-85 (*Lexicon* ou nom seul).

— *Manners and customs of the modern Egyptians*, 5[e] éd. Lo. 1871 (*Manners and customs*).

Lane-Poole, *Catalogue of Oriental coins in the British Museum*, Lo. 1875-90 (*C B M* et *Add.* pour les *Additions*, IX et X).

— *The Mohammadan dynasties*, etc., Lo. 1894 (*Dynasties*).

— *Musulmanskiya dinastiy*, trad. russe Barthold (corrigée et augmentée), Pé. 1899 (trad. Barthold).

— *Saladin and the fall of the kingdom of Jerusalem*, Lo. 1898 (*Saladin*).

de Lannoy, *Œuvres*, éd. Potvin, Louvain 1878 (nom seul).

de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Pa. 1912 (*Architecture*).

Laurent, *Peregrinatores medii ævi quatuor*, 1[re] éd. Lei. 1864 (*Peregrinatores*, après les noms de Burchard, Odoric, Ricold ou Wilbrand; Thietmar, qui figure dans la 2[e] éd., est cité par l'éd. Tobler).

Lehmann, voir Berchem.

Lemmens, *Die Franziskaner im Hl. Lande*, I. Theil : *Auf dem Sion*, Münster 1916 (*Franziskaner*).

Lengherand, *Voyage*, éd. de Godefroy Ménilglaise, Mons 1861 (nom seul).

Le Strange, *Description of the noble sanctuary at Jerusalem in 1470 A. D. by Kamâl (or Shams) ad Dîn as Suyûtî* in *J R A S*, new series XIX (*Sanctuary* et en parenthèses les pages du tir. à part, Lo. 1887); voir aussi Suyūṭi.

— *Palestine under the Moslems*, etc., Lo. 1890 (*Palestine*).

Littmann, *Semitic inscriptions* in *American archæological expedition to Syria*, IV, N. Y. 1905 (*Semitic inscriptions*).

de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, etc., Pa. 1871-76 (*Voyage*).

MAKĪN, *K. al-madjmū' al-mubārak* ou *Ta'rīkh al-muslimīn* (chronique), éd. Erpenius, Ley. 1625 (nom seul).

MANDEVILLE, voir MAUNDEVILE.

MAQDISI (DJAMĀL AL-DĪN AḤMAD; cf. MUQADDASI), *Muthīr al-gharām ilā ziyārat al-quds wal-shām* (description des lieux saints du Ḥaram), mss. divers (nom seul et cote du ms., ou par LE STRANGE, *Sanctuary*).

MAQRĪZI, *K. al-sulūk fī ma'rifat duwal al-mulūk* (chronique), mss. ar. Pa. 1726 suiv. (*Sulūk* et cote du ms., la trad. Blochet par *ROL*); voir aussi QUATREMÈRE.

— *K. al-mawā'iẓ wal-i'tibār fī dhikr al-khiṭaṭ wal-āthār* (description de l'Égypte et du Caire), Bo. 1270 H. (*Khiṭaṭ*, et en parenthèses les pages de la trad. Bouriant et Casanova = B. et C. in *MMAF*, XVII, Pa. 1895, et *MIFAO*, III et IV, Ca. 1906 et 1920); voir aussi HAMAKER, WÜSTENFELD.

MARCEL, *Égypte depuis la conquête des Arabes* (*L'Univers*), Pa. 1877 (*Égypte*).

MARCO POLO, *The book of Ser Marco Polo*, etc., 3ᵉ éd. Yule et Cordier, Lo. 1903 (nom seul).

MARIANO DA SIENA, *Viaggio in Terra Santa*, éd. Moroni, Florence 1822 (nom seul).

L. DE MAS LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des... Lusignan*, Pa. 1855-62 (*Chypre*).

— *Traités de paix et de commerce... des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique*, etc., Pa. 1866-72 (*Traités*).

— *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, etc., Pa. 1889 (*Chronologie*).

MASPERO et WIET, *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte* in *MIFAO*, XXXVI, Ca. 1914-19 (*Matériaux*).

MAS'ŪDI, *Murūdj al-dhahab wa-ma'ādin al-djawāhir* (grande encyclopédie), éd. et trad. B. DE MEYNARD, *Les prairies d'or*, Pa. 1861-77 (*Murūdj*).

— *K. al-tanbīh wal-ishrāf* (petite encyclopédie), éd. de Goeje in *BGA*, VIII, Ley. 1894 (*Tanbīh*, et en parenthèses les pages de la trad. CARRA DE VAUX, *Le livre de l'avertissement*, Pa. 1896).

MAUNDEVILE (DE MANDEVILLE), *The voiage and travaile*, éd. Halliwell, Lo. 1893 (nom seul).

MAUNDRELL, *A journey from Aleppo to Jerusalem*, Oxford 1703 (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. française, Utrecht 1705).

MĀWARDI, *K. al-aḥkām al-sulṭāniyya* (traité de politique), éd. Enger, Bonn 1853 (*Aḥkām*).

MENINSKI, *Lexicon arabico-persico-turcicum*, Vi. 1780 (*Lexicon* ou nom seul).

MERRILL, *Ancient Jerusalem*, N.Y. 1908 (*Jerusalem*).

MICHAUD, *Bibliographie des croisades*, I (VI de son *Histoire des croisades*), Pa. 1822 (*Bibliographie*); pour II, voir REINAUD.

— *Bibliothèque des croisades*, I à III, Pa. 1829 (*Bibliothèque*); pour IV, voir REINAUD.

MICHEL et consorts, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, Pa. 1905-13 (*Histoire de l'art*).

MICHELANT et RAYNAUD, *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte*, etc. (SOL), Genève 1882 (*Itinéraires*).

MIEDNIKOFF, *La Palestine depuis sa conquête par les Arabes jusqu'aux croisades, d'après les sources arabes*, avec de nombreux extraits traduits en russe, I : *Recherches*; II : *Documents*, Pé. 1897-1903 (nom seul, I et II)[1].

MIGEON, *Le Caire, le Nil et Memphis* (*Villes d'art*), Pa. 1906 (*Caire*).

— *Manuel d'art musulman, Les arts plastiques et industriels*, Pa. 1907 (*Manuel*).

MORITZ, *Beiträge zur Geschichte des Sinai-Klosters im Mittelalter nach arabischen Quellen* in *APAW*, 1918 (*Beiträge* et pages du tir. à part, Be. 1918).

MUBĀRAK ('ALĪ PASHA), *al-Khiṭaṭ al-djadīdah li-maṣr al-qāhira*, etc. (nouvelle description de l'Égypte et du Caire), Bo. 1306 H. (*Khiṭaṭ*).

MUDJĪR AL-DĪN, *K. al-uns al-djalīl bi-ta'rīkh al-quds wal-khalīl* (description de Jérusalem et d'Hébron), Ca. 1283 H. (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. SAUVAIRE, *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, Pa. 1876, ou la cote du ms. ar. Pa. 1671)[2].

MUFAḌḌAL (MOUFAZZAL), *Histoire des sultans Mamlouks*, introduction, texte et trad. Blochet in *Patrologia orientalis*, XII (nom seul et en parenthèses les pages du tir. à part, Pa. s. d.; l'introduction est datée 1911).

MUIR, *The Mameluke or slave dynasty of Egypt*, Lo. 1896 (*Mameluke dynasty*).

MÜLLER (AUGUST), *Der Islam im Morgen- und Abendland*, Be. 1884-86 (*Islam*).

MUNADJDJIM BĀSHY, *Tardjama'i ṣaḥā'if al-akhbār* (chronique, version résumée turque), Co. 1285 H. (nom seul).

MUNK, *Palestine, description géographique, historique et archéologique* (*L'Univers*), Pa. 1845 (*Palestine*).

MÜNTZER, *Reyssbeschreibung... nach Jerusalem*, etc., Nu. 1624 (nom seul).

[1] Sur cet ouvrage, voir p. 13, n. 2.
[2] Sur cet ouvrage, voir p. 10, n. 1 suiv.

Muqaddasi (Shams al-dīn Muḥammad; cf. Maqdisi), *K. aḥsan al-taqāsīm fi maʿrifat al-aqālīm* (traité de géographie), éd. de Goeje in *BGA*, III, Ley. 1877; même pagination in 2e éd. Ley. 1906 (nom seul, et les trad. Gildemeister et Le Strange par *ZDPV* et *PPTS*).

Murtaḍā, *Sharḥ al-qāmūs al-musammā tādj al-ʿarūs* (dictionnaire), Ca. 1307 H. (*Tādj*, parfois sans le nom de l'auteur).

Musharraf, *K. faḍāʾil bait al-muqaddas wal-shaʾm* (description des lieux saints du Ḥaram), ms. ar. Tu. 27 (nom seul et cote du ms.).

Musil, *Arabia petræa*, I : *Moab*; II : *Edom*; III : *Ethnologischer Reisebericht*, Vi. 1907-08 (*Arabia*).

Nābulusi, *al-Ḥaḍra al-unsiyya fi l-riḥla al-qudsiyya* (voyage de Damas à Jérusalem et description de cette dernière ville), ms. ar. Pa. 5960 (nom seul et cote du ms., ou par Gildemeister in *ZDMG*)[1].

Nasawi, *Sīrat al-sulṭān djalāl al-dīn mankubirtī* (histoire de ce prince), éd. et trad. Houdas, Pa. 1891-95 (nom seul, et les pages de la trad. en parenthèses).

Nāṣir-i khusrau, *Sāfär nāmeh* (voyages), éd. et trad. Schefer, Pa. 1881 (nom seul, et les pages de la trad. en parenthèses; la trad. Le Strange par *PPTS*).

Nau, *Voyage de la Terre Sainte*, Pa. 1679 (nom seul).

Nöldeke, *Geschichte des Qorâns*, Gö. 1860 (*Qorân*).

Nuwairi, *Nihāyat al-arab fi funūn al-adab* (encyclopédie), mss. divers (nom seul et cote du ms.).

Odoric, *Les voyages en Asie... du Fr. Odoric de Pordenone*, éd. Cordier, Pa. 1891 (nom seul).

d'Ohsson, *Tableau général de l'empire ottoman*, Pa. 1788-1824 (*Tableau*).

— *Histoire des Mongols*, etc., la Haye 1834-35 (*Mongols*).

d'Oppenheim, voir Berchem.

Paoli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine gerosolimitano*, Lucques 1733-37 (*Codice*).

Patriarches, voir Severus.

(1) D'après un ms. offrant des variantes importantes à celui de Paris, bien qu'il renferme le même voyage, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres du même auteur.

Pavet de Courteille, *Dictionnaire turk-oriental*, Pa. 1869 (*Dictionnaire* ou nom seul).

Poggibonsi, *Libro d'oltramare*, éd. Bacchi della Lega, Bologne 1881 (nom seul).

Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie, de la Mésopotamie et de la région de Mossoul*, Pa. 1907 (*Inscriptions sémitiques*).

Possot, *Le voyage de la Terre Sainte*, éd. Schefer, Pa. 1890 (nom seul).

Price, *Chronological retrospect... of Mahommedan history*, etc., Lo. 1821 (*History*).

Prisse (d'Avennes), *L'art arabe d'après les monuments du Kaire*, etc., Pa. 1877 (*Art arabe*, et «atlas» pour distinguer les planches de l'atlas de celles du texte).

Qalqashandi, *Ṣubḥ al-aʿshā fi ṣināʿat al-inshāʾ* (manuel de chancellerie), Ca. 1331-38 H. ou 1913-19 (nom seul); voir aussi Wüstenfeld.

Qazwīni, *K. ʿadjāʾib al-makhlūqāt* (traité de cosmographie) et *K. āthār al-bilād* (traité de géographie), éd. Wüstenfeld, Gö. 1848-49 (nom seul).

Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ*, etc., Anvers 1639 (nom seul).

Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse* (trad. partielle du *Djāmiʿ al-tawārīkh* de Rashīd al-dīn, avec des notes copieuses), Pa. 1836 (*Mongols*).

— *Histoire des sultans Mamlouks de l'Égypte* (trad. partielle du *Sulūk* de Maqrīzi, avec des notes copieuses), Pa. 1837-45 (*SM*).

Qudāma, *K. al-kharādj* (cadastre et traité de géographie), éd. et trad. de Goeje in *BGA*, VI, Ley. 1889 (nom seul et en parenthèses les pages de la trad., même volume).

Radloff, *Versuch eines Wörterbuches der Türk-Dialekte*, Pé. 1893-1911 (*Versuch*).

Rauwolff, *Aigentliche beschreibung der Raiss... inn die Morgenländer*, etc., Laugingen 1582 (nom seul, et aussi par le *Reyssbuch*).

Ravaisse, *Essai sur l'histoire et la topographie du Caire d'après Maḳrîzî* in *MMAF*, I et III, Pa. 1887-90 (*Essai*).

Redhouse, *Turkish dictionary*, Lo. 1880 (*Dictionary* ou nom seul).

Reinaud, *Bibliographie des croisades*, II (VII de Michaud, *Histoire des croisades*), Pa. 1822 (*Bibliographie*); pour I, voir Michaud.

— *Chroniques arabes* ou *Extraits des historiens arabes* (IV de Michaud, *Bibliothèque des croisades*), Pa. 1829 (*Extraits*); pour I à III, voir Michaud.

Rey, *Étude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, Pa. 1871 (*Étude*).

Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Altertums*, Lei. 1884 (*Wörterbuch*).

Rieter, *Das Reisebuch der Familie Rieter*, éd. Röhricht et Meissner, Tu. 1884 (nom seul).

Ritter, *Die Erdkunde von Asien*, VIII, 2 : *Sinai, Palästina und Syrien*, III : *Judäa, Samaria, Galiläa*, Be. 1852 (*Erdkunde*, sans tomaison).

Rivoira, *Architettura musulmana, sue origini e suo sviluppo*, Milan 1914 (*Architettura*).

Robinson et Smith (Eli), *Biblical researches in Palestine*, Lo. 1841 (*Researches*).

— *Neuere biblische Forschungen in Palästina*, Be. 1857 (*Forschungen*).

Roger, *La Terre Sainte*, etc., Pa. 1664 (nom seul).

Röhricht, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, Be. 1874-78 (*Beiträge*).

— *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande*, Gotha 1889 (*Pilgerreisen* ou R, et en parenthèses les pages de la 2e éd. Innsbruck 1900).

— *Bibliotheca geographica Palæstinæ*, etc., Be. 1890 (*Bibliotheca*).

— *Regesta regni hierosolymitani*, Innsbruck 1893-94 (*Regesta* et add. pour l'additamentum).

— *Geschichte des Königreichs Jerusalem*, Innsbruck 1898 (*Königreich*).

— *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, Innsbruck 1901 (*Kreuzzug*).

Röhricht et Meissner, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande*, Be. 1880 (*Pilgerreisen* ou RM).

de Rozière, *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, Pa. 1849 (*Cartulaire*).

de Sacy, *Chrestomathie arabe*, etc., 2e éd. Pa. 1826-27 (*Chrestomathie*, et les pages de la trad. en parenthèses).

— *Grammaire arabe*, etc., 2e éd. Pa. 1831 (*Grammaire*).

— *Exposé de la religion des Druzes*, etc., Pa. 1838 (*Druzes*).

Ṣafadi, *Tuḥfat dhawi l-albāb fī man ḥakama bi-dimashq min al-khulafā' wal-mulūk wal-nuwwāb* (histoire des souverains et gouverneurs de Damas), ms. ar. Pa. 5827 (nom seul et cote du ms.).

Saladin, *Manuel d'art musulman, L'architecture*, Pa. 1907 (*Manuel*).

de Salignac, *Itinerarium hierosolymitanum* (à la suite de Burchard, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cité ici par Laurent), Magdebourg 1587 (nom seul).

Ṣāliḥ (ibn Yaḥyā), *K. ta'rīkh bairūt* (histoire de Beyrouth), éd. Cheikho, Bey. 1902 (Ṣaliḥ-Cheikho; l'appendice publié et traduit par Cheikho est cité sous les mêmes noms renversés, et par *MFO*, les pages du tir. à part en parenthèses).

Sam'āni, *K. al-ansāb* (dictionnaire des noms relatifs), éd. Margoliouth in Gibb, XX, Ley. 1912 (nom seul).

Samhūdi, *Khulāṣat al-wafā' bi-akhbār dār al-muṣṭafā* (histoire et description de Médine et du tombeau du Prophète), la Mecque 1316 H. (nom seul); voir aussi Wüstenfeld.

Samy-bey, *Dictionnaire turc-français*, Co. 1885 (*Dictionnaire* ou nom seul).

Sandreczki, *Die Namen der Plätze, Strassen und Gassen des jetzigen Jerusalem* (mise au net du brouillon anglais lithographié in Wilson, *Survey*, avec deux plans), in *ZDPV*, VI, p. 42 suiv. (nom seul; pour le plan, voir index III).

Sanuto (l'ancien), *Secreta fidelium crucis* in Bongars, *Gesta*, II (nom seul).

— (le jeune), *I diarii di Marino Sanuto* (1496-1533), Venise 1879-1903 (*Diarii*).

Sarre et Herzfeld, *Archæologische Reise im Euphrat- und Tigris-Gebiet*, Be. 1911-20 (*Reise*, cité aussi par Herzfeld; le chapitre où j'ai publié les inscriptions arabes, I, p. 1 à 51, est cité souvent *Inschriften Sarre*).

de Saulcy, *Voyage en Terre Sainte*, Pa. 1865 (*Voyage*).

— *Jérusalem*, Pa. 1882 (*Jérusalem*).

Sauvaire, voir Mudjīr al-dīn, et pour ses relevés inédits, p. 5, n. 2.

Schick, *Beit el makdas oder der alte Tempelplatz zu Jerusalem*, Jé. 1887 (*Tempelplatz*)[1]; cf. index III.

Schiltberger, *Reisebuch*, éd. Langmantel, Tu. 1885 (nom seul).

Schultz, *Jerusalem, eine Vorlesung*, Be. 1845 (*Jerusalem*).

(Segond), *Dictionnaire des concordances verbales des Saintes Écritures*, Lausanne 1886 (concordances de Segond).

Severus et consorts, *Siyar al-ābā' al-baṭārika* (histoire des patriarches d'Alexandrie), ms. ar. Pa. 301 (*Patriarches*, sans nom d'auteur, et cote du ms., les extraits Blochet par *ROL*).

Shāfi', *Ḥusn al-manāqib*, etc. (résumé de l'histoire du sultan Baibars), ms. ar. Pa. 1707 (nom seul et cote du ms.).

[1] Sur cet ouvrage, voir p. 13, n. 1.

Shahrastānī, *K. al-milal wal-niḥal* (histoire des sectes musulmanes), Bombay 1314-15 H. (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. Haarbrücker, *Religionspartheien und Philosophenschulen*, Halle 1850-51).

Sibṭ ibn al-Djauzi, *Mir'āt al-zamān fī ta'rīkh al-a'yān* (chronique), éd. Jewett (années 495-654 H.), Chicago 1907 (Sibṭ-Jewett, et l'éd. de l'Académie par *R H C Or*).

Sigoli, *Viaggio al monte Sinai*, notes de Fiacchi et Poggi, Milan 1865 (nom seul)[1].

Slāwi, *K. al-istiqṣā' li-akhbār duwal al-maghrib al-aqṣā* (histoire du Maroc), Ca. 1312 H. (nom seul, et en parenthèses les pages de la trad. partielle Fumey, *Chronique de la dynastie Alaouie* in *A M*, IX et X, Pa. 1906-07).

Smith (G. Adam), *Jerusalem, topography, economics and history*, Lo. 1907-08 (*Jerusalem*).

Smith, R. Payne, et consorts, *Thesaurus syriacus*, Oxford 1879-1901 (*Thesaurus*).

Smith (W. Robertson), *Die Religion der Semiten*, trad. Stübe, Fribourg en Br. 1899 (*Semiten*).

Snouck (Hurgronje), *Mekka*, la Haye 1888-89 (*Mekka*).

Sobernheim, voir *Matériaux* (index II).

Suriano, *Trattato di Terra Santa e dell'Oriente*, éd. Golubovich, Milan 1900 (nom seul, cité d'après Lemmens).

Surius, *Le pieux pèlerin ou Voyage de Jérusalem*, Bruxelles 1666 (nom seul).

Suyūṭī (Shams al-dīn Muḥammad), *K. itḥāf al-akhiṣṣā' fī faḍā'il al-masdjid al-aqṣā* (description des lieux saints du Ḥaram), mss. divers (nom seul et cote du ms.); voir aussi Le Strange.

— *The history of the temple of Jerusalem*, etc., trad. Reynolds, Lo. 1836 (trad. Reynolds)[2].

Ṭabari, *Ta'rīkh al-rusul wal-mulūk* (chronique), éd. de Goeje et consorts, Ley. 1879-1901 (nom seul).

[1] Cette édition n'est pas in Röhricht, *Bibliotheca*, p. 92.

[2] Cette traduction, que les jugements de Palmer in *P E F Q*, 1871, p. 166, n. 1, et Le Strange in *Sanctuary*, *passim*, m'avaient préparé à trouver mauvaise, dépasse en absurdité tout ce qu'on peut imaginer. Si je la cite, surtout dans le tome II, c'est qu'il n'y a pas d'autre texte imprimé pour les parties qui n'ont pas été traduites par Le Strange. Bien que cet ouvrage n'ait rien d'original et soit mal composé, il fournit quelques détails intéressants empruntés à des relations plus anciennes.

Tafel et Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig* (*Fontes rerum austriacum*), Vi. 1856-57 (*Urkunden*).

Tahānawi, *K. kashshāf iṣṭilāḥāt al-funūn, A dictionary of the technical terms used in the sciences of the Musalmans* (Bibliotheca indica), éd. Sprenger et consorts, Calcutta 1862 (*Kashshāf*).

Thenaud, *Le voyage d'outremer*, éd. Schefer, Pa. 1884 (nom seul).

Theodericus, *Libellus de locis sanctis*, éd. Tobler, Saint-Gall 1865 (nom seul, écrit Théodéric).

Thévoz (et Bridel), *La Palestine illustrée*, Lausanne 1888-91 (*Palestine*).

Thietmar, *Iter ad Terram Sanctam*, éd. Tobler, Saint-Gall 1851 (nom seul, et en parenthèses les pages de l'éd. de Saint-Genois, *Voyages en Terre-Sainte*, etc., tir. à part des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, XXVI, 1851).

al-Tidhkār al-wasīm fī mazārāt madīnat Ūrishalīm (petit album de vues des lieux saints), par le P. Joachim de Nazareth, O. M., Jé. 1910 (*Tidhkār*).

Tiesenhausen, *Recueil de matériaux relatifs à l'histoire de la Horde d'or*, Pé. 1884 (*Horde d'or*).

Tobler, *Golgatha, seine Kirchen und Klöster*, Saint-Gall 1851 (*Golgatha*).

— *Denkblätter aus Jerusalem*, Saint-Gall 1853 (*Denkblätter*).

— *Topographie von Jerusalem und seinen Umgebungen*, Be. 1853-54 (*Topographie*).

Tobler, *Descriptiones Terræ Sanctæ*, Lei. 1874 (*Descriptiones*).

Tobler et Molinier, *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ* (S O L), 1, Genève 1879 (*Itinera*).

von Troilo, *Orientalische Reise-Beschreibung*, etc., Dresde 1676 (nom seul).

'Umāra, voir Derenbourg.

'Umari (Shihāb al-dīn Aḥmad ibn Faḍlallāh), *Masālik al-abṣār fī mamālik al-amṣār* (encyclopédie), mss. ar. Pa. 2325 et 5867 (*Masālik* et cote du ms.).

— *al-Ta'rīf bil-muṣṭalaḥ al-sharīf* (manuel de chancellerie), Ca. 1312 H. (*Ta'rīf*).

della Valle, *Reiss-Beschreibung*, etc., Genève 1674 (nom seul).

de Villamont, *Voyages*, Pa. 1609 (nom seul).

Vincent et Abel, *Jérusalem, recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, Pa. 1912-14 (*Jérusalem*).

VINCENT et ABEL, *Bethléem, le sanctuaire de la Nativité*, Pa. 1914 (*Bethléem*).

VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, etc., Pa. 1854-68 (*Dictionnaire*).

DE VOGÜÉ, *Les églises de la Terre Sainte*, Pa. 1860 (*Églises*).

— *Le temple de Jérusalem, monographie du Haram*, etc., Pa. 1864 (*Temple*); cf. index III.

— *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques*, Pa. 1868-77 (*Inscriptions sémitiques*).

Le voyage de la saincte cyté de Hierusalem, etc., éd. Schefer, Pa. 1882 (*Voyage*).

VULLERS, *Lexicon persico-latinum*, Bonn 1855-64 (*Lexicon*).

WARREN, *Underground Jerusalem*, Lo. 1877 (*Underground*).

WEIL, *Geschichte der Chalifen*, Mannheim 1846-51, et Stuttgart 1860-62 (*Chalifen*).

WELLHAUSEN, *Reste arabischen Heidentums*, 2e éd. Be. 1897 (*Reste*).

WIEDEMANN, *Beiträge zur Geschichte der Naturwissenschaften* in *Sitzungsberichte der physikalisch-medizinischen Sozietät in Erlangen*, depuis t. 34 (1902), Erlangen depuis 1903 (*Beiträge*, depuis I).

WILKEN, *Geschichte der Kreuzzüge*, Lei. 1807-32 (*Kreuzzüge*).

WILLIAMS, *The Holy City, historical, topographical and antiquarian notices of Jerusalem*, 2e éd. Lo. 1849 (*City*).

WILSON, *Ordnance survey of Jerusalem*, etc., Lo. 1865 (*Survey* pour les *Notes* et planches, *Survey*, photographs, pour l'atlas de photographies; pour les plans, voir index III).

WILSON et WARREN, *The recovery of Jerusalem*, Lo. 1871 (*Recovery*).

WRIGHT (THOMAS), *Early travels in Palestine*, Lo. 1848 (*Travels*).

WRIGHT (WILLIAM), *A grammar of the Arabic language*, 2e éd. Lo. 1874-75 (*Grammar*).

WÜSTENFELD, *Macrizi's Geschichte der Copten* (ex *Khiṭaṭ*) in *A G W G*, III (*Copten* et pages du tir. à part, Gö. 1845, celles de la trad. en parenthèses).

— *Register zu den genealogischen Tabellen der arabischen Stämme und Familien*, Gö. 1853 (*Register*).

— *Vergleichungs-Tabellen der muhammedanischen und christlichen Zeitrechnung*, Lei. 1854, et supplément de Mahler, Lei. 1887 (tables de Wüstenfeld).

— *Die Chroniken der Stadt Mekka*, Lei. 1858-61 (*Chroniken*, après le nom de l'auteur arabe).

WÜSTENFELD, *Geschichte der Stadt Medina* (trad. résumée de SAMHŪDI, *Wafā' al-wafā' bi-akhbār dār al-muṣṭafā*) in *A G W G*, IX (*Medina* et pages du tir. à part, Gö. 1860); voir aussi SAMHŪDI[1].

— *Die Geographie und Verwaltung von Ägypten nach... el-Calcaschandi* in *A G W G*, XXV (Qalqashandi, trad. Wüstenfeld, et pages du tir. à part, Gö. 1879); voir aussi QALQASHANDI.

— *Geschichte der Fatimiden-Chalifen* in *A G W G*, 26 et 27 (*Fatimiden* et pages du tir. à part, Gö. 1881).

— *Die Geschichtschreiber der Araber und ihre Werke* in *A G W G*, XXVIII et XXIX (*Geschichtschreiber* et pages du tir. à part, Gö. 1882).

YĀFI'I, *Mir'āt al-djanān... fī ma'rifat ḥawādith al-zamān* (chronique), Pa. 1590 (nom seul et cote du ms.).

YAḤYĀ (ANṬĀKI), *Ta'rīkh* (chronique), éd. Cheikho in Eutychius, II, Bey. 1909 (nom seul).

YA'QŪBI, *Ta'rīkh* (chronique), éd. Houtsma, Ley. 1882-83 (*Histoire*).

— *K. al-buldān* (traité de géographie), éd. de Goeje in *B G A*, VII, Ley. 1892 (*Géographie*, et en parenthèses les pages de la 1re éd. Juynboll, Ley. 1861; la trad. Gildemeister par *Z D P V*).

YĀQŪT, *K. mu'djam al-buldān* (dictionnaire géographique), éd. Wüstenfeld, Lei. 1866-73 (nom seul).

— *Marāṣid al-iṭṭilā' 'alā asmā' al-amākin wal-biqā'* (résumé du précédent), éd. Juynboll, Ley. 1850-64 (*Marāṣid*).

— *K. al-mushtarik waḍ'an wal-muftariq ṣaq'an* (dictionnaire des noms de lieu homonymes), éd. Wüstenfeld, Gö. 1846 (*Mushtarik*).

ZETTERSTÉEN, *Beiträge zur Geschichte der Mamlukensultane* (chronique anonyme, années 690 à 741 H., texte, notes et index), Ley. 1919 (*Beiträge*).

ZUALLARDO (ZUALLART), *Il devotissimo viaggio di Gerusalemme*, Rome 1587 (nom seul).

[1] Sur les diverses rédactions de cet ouvrage, voir WÜSTENFELD, *Medina*, p. 4 suiv.; *Geschichtschreiber*, p. 233 suiv.; BROCKELMANN, *Litteratur*, II, p. 174, et sources citées. La trad. Wüstenfeld, résumée sur le ms. de Munich, est beaucoup plus concise que l'éd. Mecque, et il y a de fortes variantes dans l'ordre, le titre et le contenu des chapitres.

II

RECUEILS ET PÉRIODIQUES.

Abhandlungen der preussischen Akademie der Wissenschaften (Berlin), phil.-hist. Klasse, Be. en cours (*APAW*).
— *der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, phil.-hist. Klasse, Gö. en cours (*AGWG*).
Actes du Congrès des orientalistes (*ACIO*, et en parenthèses le lieu et l'année de la session).
Archives de la Commission des monuments historiques, éd. de Baudot et Perrault-Dabot Pa. 1901-04 (*ACMH*).
— *marocaines*, Pa. depuis 1904 (*AM*).
— *des missions scientifiques et littéraires*, Pa. depuis 1850 (*AMSL*).
— *de l'Orient latin*, Pa. 1881-84 (*AOL*).

Bibliotheca geographorum arabicorum, éd. de Goeje, Ley. 1870-94 (*BGA*; cf. index I : Ibn al-Faqīh, Ibn Khurdādhbāh, Mas'ūdi, Muqaddasi, Qudāma, Ya'qūbi).
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, Pa. en cours (*BACTH*).
— *de l'Institut égyptien*, Ca. depuis 1859 (*BIÉ*).
— *de l'Institut français d'archéologie orientale*, Ca. depuis 1900 (*BIFAO*).

Centenaire de l'École des langues orientales vivantes, Recueil de mémoires publiés par les professeurs, Pa. 1895 (*Centenaire*).
Comité de conservation des monuments de l'art arabe (procès-verbaux et rapports, depuis 1882), Ca. depuis 1884 (*Comité*, et *Index* pour l'*Index général* 1882-1910, Ca. 1914).
Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Pa. en cours (*CRAIBL*).
Coran (*C*).
Corpus inscriptionum latinarum (publié par l'Académie de Berlin), Be. en cours (*CIL*).
— — *semiticarum* (publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres), Pa. depuis 1881 (*CIS*).

Description de l'Égypte ou Recueil des observations... faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française, État moderne, XI à XVIII c et atlas, Pa. 1822-30 (*Description de l'Égypte*).

Encyclopédie de l'Islam, Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, Ley. depuis 1913 (*Encyclopédie* et nom de l'article, ou pages de l'éd. allemande, *Enzyklopædie des Islām*).

Festschrift Eduard Sachau, etc., Be. 1915 (*Festschrift Sachau*).

Gazette des beaux-arts, Pa. en cours (*GBA*).
Gibb Memorial series (recueil de textes orientaux), Ley. depuis 1905 (*Gibb*; cf. index I : Blochet, Ibn Mashkuwaih, Khazradji, Sam'āni).

Der Islam, Z. für Geschichte und Kultur des islamischen Orients, Str. depuis 1910 (*Islam*).

Journal (*J*).
— *asiatique*, Pa. depuis 1822 (*JA*).
— *of the Royal Asiatic Society*, Lo. depuis 1834 (*JRAS*).

Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum, I : *Égypte*, par van Berchem in *MMAF*, XIX; II : *Syrie du Nord*, par Sobernheim in *MIFAO*, XXV; III : *Asie Mineure*, par van Berchem et Halil Edhem in *MIFAO*, XXIX, Pa. ou Ca. depuis 1894 (*MCIA*).
Mélanges de la Faculté orientale de l'Université de Beyrouth, Bey. depuis 1906 (*MFO*).
Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Pa. en cours (*MAIBL*).
— *de l'Institut égyptien*, Ca. en cours (*MIÉ*).
— *de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, Ca. depuis 1902 (*MIFAO*).
— *de la Mission archéologique française au Caire*, Pa. depuis 1883 (*MMAF*).
— *de la Société nationale des antiquaires de France*, Pa. en cours (*MSAF*).

Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque du roi (ou *impériale* ou *nationale*), Pa. en cours (*NE*).

Palestine Exploration Fund (PEF); voir *Survey* (ici), et index III.
— *Quarterly statement*, Lo. depuis 1869 (*PEFQ*).

Palestine pilgrims' text Society, Lo. 1887-97 (*PPTS*)[1].

Recueil des historiens des croisades publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : Lois, Historiens occidentaux, orientaux, grecs, arméniens, Pa. depuis 1841 (*RHCL, RHC Oc, RHC Or, RHCG, RHCA*).
— *de mémoires publiés par la Société nationale des antiquaires de France*, Pa. 1904 (*RMSAF*).
— *de voyages et de mémoires publié par la Société de géographie*, Pa. 1824-64 (*RVMSG*).
Répertoire d'épigraphie sémitique publié par la Commission du CIS, Pa. depuis 1900 (*Répertoire*).
Revue (*R*).
— *archéologique*, Pa. depuis 1844 (*RA*).
— *biblique internationale*, Pa. depuis 1892 (*RB*).
— *critique*, Pa. en cours (*RC*).
— *de l'histoire des religions*, Pa. depuis 1880 (*RHR*).
— *historique ottomane*, Co. depuis 1910 (*RHO*).
— *de l'Orient latin*, Pa. depuis 1893 (*ROL*).
Reyssbuch des heyligen Lands (recueil de pèlerinages en Terre Sainte), éd. Feyrabend, Frankfort 1584 (*Reyssbuch*).

Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu München, phil.-hist. Klasse, Munich en cours (*SAWM*).
— *der Akademie der Wissenschaften in Wien*, phil.-hist. Klasse, Vi. en cours (*SAWW*).
Société de l'Orient latin (SOL).

The survey of Western Palestine, Arabic and English name lists, by Conder, Kitchener and Palmer (PEF, index onomastique de la grande carte anglaise; cf. index III), Lo. 1881 (*SWP, Name lists*).
The survey of Western Palestine, Memoirs of the topography, orography, hydrography and archæology, I : *Galilee*, II : *Samaria*, III : *Judæa*, by Conder and Kitchener, Lo. 1881-83 (*SWP, Memoirs*).

[1] Plusieurs de ces treize volumes sont des recueils factices où chaque monographie a sa pagination distincte; mais le nom de l'auteur, qui précède les références à ce recueil, écartera toute confusion.

The survey of Western Palestine, Jerusalem, by Warren and Conder, new ed. Lo. 1889 (*SWP, Jerusalem* et atlas; cf. index III)[1].

Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes, Vi. depuis 1887 (*WZKM*).

Zeitschrift (*Z*).
— *der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, Lei. depuis 1846 (*ZDMG*).
— *des deutschen Palæstina-Vereins*, Lei. depuis 1878 (*ZDPV* et tome, et *MuN* et année pour les *Mittheilungen und Nachrichten* annexées à chaque volume, Lei. 1895-1912).

III

CARTES ET PLANS.

Bædeker, *Jérusalem*, plan au 8350e in Bædeker, pl. à p. 19 (plan Bædeker; les autres cartes et plans par la page du volume).
Catherwood, *Plan of Jerusalem*, au 10.000e, Lo. 1835 (plan Catherwood).
Fischer et Guthe, *Palästina*, carte au 700.000e in *ZDPV*, XIII, pl. 2 et tir. à part, Lei. 1890 (carte Fischer et Guthe).
Isambert, *Plan de Jérusalem*, échelle 0.06 pour 500 mètres, annexé à ce guide (plan Isambert).
PEF, *Map of Western Palestine* en 26 feuilles, par Conder et Kitchener, échelle d'un pouce par mille, soit au 63.368e, Lo. 1880 (carte anglaise et le n° de la feuille en chiffre romain).
PEF, *Map of Western Palestine* en 6 feuilles, réduction de la précédente à l'échelle de 3/8 de pouce par mille, soit au 168.960e, Lo. 1881 (petite carte anglaise, ou n° de la feuille en parenthèses et en chiffre arabe après le n° de la grande carte).
— *Masjed al Aksa or Haram ash sharif*, plan du Ḥaram au 1000e, d'après Wilson, avec les fouilles de Warren, in *SWP, Jerusalem*, atlas, pl. IV et V (plan *SWP*).
— *Plan of Jerusalem* réduction du plan Wilson (ville), à l'échelle de 3 1/4 pouces par 1000 pieds, avec additions in *PEFQ*, 1889, pl. à p. 62 et tir. à part (plan PEF).

[1] Sur cet ouvrage, voir p. 12, n. 3.

Sandreczki, *Plan der Strassen und Plätze des jetzigen Jerusalem*, plan au 2500e in *ZDPV*, VI, pl. I, corrigé sur le même in Wilson, *Survey* (plan Sandreczki).

Schick, *Plan des heutigen Jerusalem mit Umgebung*, au 5000e, d'après Wilson, avec les additions de Schick jusqu'en 1879, éd. Zimmermann et Socin, s. l. n. d.[1] (plan Schick).

de Vogüé, *Plan du Haram ech-chérif suivant Catherwood, avec les dénominations arabes* (sans échelle) in *Temple*, pl. XVII (plan de Vogüé).

Wilson, *Plan of Jerusalem, with contours*, au 2500e, in *Survey*, Maps (plan Wilson, ville).

— *Haram grounds* ou *Plan of the Haram, with contours*, au 500e, in *Survey*, Maps (plan Wilson, Ḥaram).

(1) Imprimé à Winterthur en 1880, ce plan très clair et très exact, et d'une grande élégance typographique, est le plus pratique pour les recherches sur place; c'est lui que je cite le plus souvent, parce que je m'en suis servi tous les jours, et à cause de sa légende détaillée.

INTRODUCTION.

Però gli è conceduto che d'Egitto
Venga in Gerusalemme per vedere,
Anzi che il militar gli sia prescritto.
(Dante, *Paradiso*, xxv, 55-57.)

Préparation. — Cette partie des *Matériaux* est consacrée aux monuments et aux inscriptions de Jérusalem. D'un premier voyage en 1888 je n'ai rapporté qu'une impression d'ensemble et quelques copies rapides. Les relevés méthodiques, entrepris en mars et avril 1893, furent poursuivis en avril et mai 1894. En les classant, je constatai bientôt qu'ils n'étaient pas au point et qu'une dernière campagne s'imposait. Je comptais l'entreprendre peu après, et la poursuivre en Palestine et dans la Syrie centrale. Mais mon voyage de 1895 fut consacré à la Syrie du Nord[1], et dès lors, les circonstances ne me permirent pas de retourner en Orient. C'est ainsi que les documents de Jérusalem reposèrent dans leurs cartons jusqu'en 1914.

A cette époque, les *Matériaux* étaient devenus une œuvre collective : S. E. Halil bey Edhem travaillait en Asie Mineure[2], MM. Sobernheim et Herzfeld en Syrie[3], MM. Wiet et Combe en Égypte, avec le concours dévoué de M. Ali bey Bahgat[4]. D'autres explorateurs voulaient bien me confier les documents recueillis par eux dans des régions plus lointaines, et qui devaient entrer peu à peu dans le cadre des *Matériaux*[5]. Gardant pour ma part la Palestine jusqu'à Damas, je

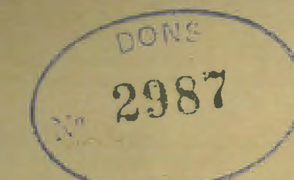
(1) Voir *Recherches archéologiques en Syrie*, in *JA*, 9e série, VI, p. 485 (1) suiv.; *Inscriptions de Syrie*, *passim*; *Voyage en Syrie*, introduction.

(2) Voir *MCIA*, III (Siwas, etc.); en préparation : Konia.

(3) Voir *MCIA*, II (Tripoli, etc.); en préparation : Alep et Damas.

(4) Voir *MCIA*, I (le Caire); en préparation : le Caire (supplément et stèles coufiques du Musée), Haute-Égypte, Basse-Égypte. La plupart de ces travaux ont été arrêtés par la guerre; en outre, l'absence de M. Wiet, appelé sur le front dès la première heure, et la mort de M. Daumas, tombé au champ d'honneur, m'ont forcé à suspendre la rédaction de la partie arabe du *Corpus inscriptionum semiticarum* entreprise par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(5) Ainsi pour la Mésopotamie, Miss G. L. Bell, le regretté général de Beylié, Halil bey Edhem, MM. d'Oppenheim, Sarre et Herzfeld; pour l'Arménie, M. Lehmann-Haupt; pour la Perse, MM. Viollet et Diez; pour la Chine, le P. Arnáiz, O. P.; pour l'Afrique, MM. Saladin, Bel, W. Marçais, de Gironcourt, Becker, et d'autres encore. Une partie de ces documents a été publiée; la plupart sont encore en dossiers, avec mes relevés des inscriptions mobilières, gravées sur des objets d'art conservés dans les musées et les collections d'Europe et d'Orient.



la divisai en trois parties : Jérusalem, Cisjordane et Transjordane; puis je décidai de commencer par Jérusalem. Après vingt années d'absence, il ne suffisait plus d'y compléter mes premiers relevés; il fallait procéder à une révision générale. Je voulais étudier aussi les monuments arabes, en particulier ces charmants collèges et mausolées qui entourent le Ḥaram et qui n'ont pas assez attiré l'attention.

Relevés. — Ce programme, bien que modeste, exigeait le bienveillant concours des pouvoirs publics. Au mois de mars 1914, après avoir travaillé tout l'hiver au Caire, je me rendis à Jérusalem, où je trouvai, grâce aux bons soins de Halil Edhem, des lettres de recommandation pour les autorités civiles, militaires et religieuses. Je me mis aussitôt à l'œuvre, et à la fin du mois de mai, je rapportai des copies complètes[1], illustrées de clichés et d'estampages, et des notes pour la description des monuments.

Les alentours de la ville, en dehors de l'enceinte, n'ont pas été explorés aussi soigneusement que l'intérieur. Au milieu des quartiers modernes qui les envahissent de plus en plus se cachent encore de curieux débris du moyen âge. Ainsi, à un quart d'heure à l'ouest de la porte de Damas, au nord de la route de Jaffa, vis-à-vis de la villa du consulat d'Allemagne, s'élève un mausolée à coupole dont l'architecture sobre, mais classique, trahit la meilleure époque arabe. Un jour que je me disposais à y pénétrer, le gardien du sanctuaire s'avança d'un air menaçant. J'étais seul et je n'avais sur moi qu'un carnet de poche; pour éviter un incident inutile, je me retirai sans bruit, méditant de revenir avec une escorte et du matériel; mais j'ignorais alors le nom de ce monument et j'oubliai mon projet. Dans la suite, je trouvai par hasard ici sur les cartes un nom bizarre et déformé qui me rappela celui d'une célèbre famille féodale et militaire au moyen âge, à savoir les Qaimari[2]. Or un mausolée fut construit au XIIIe siècle, en dehors et au nord-ouest de Jérusalem, pour plusieurs membres de cette famille, et d'autres tombeaux se groupèrent plus tard autour de lui[3]. Ainsi le mausolée entrevu, qu'entoure encore un enclos renfermant quelques tombes,

(1) Sauf quelques textes insignifiants signalés à la fin de ce volume. Les dossiers Cisjordane et Transjordane, bien que tenus à jour, n'ont pas encore été complétés sur place.

(2) Voir Socin in *Z D P V*, II, p. 160 (schēch oder nebi ḳīmer, قيمر); carte anglaise, feuille XVII, et *S W P*, *Name lists*, p. 318 (Sheikh or Neby Kâmir, كامر, avec une étymologie fantaisiste); Schick et Benzinger in *Z D P V*, XVIII, p. 167 et pl. 4, n° 48; XIX, p. 194 et pl. 6, E-4 (en-nebi kīmer, كيمر); Bædeker, carte à p. 68 (Nébi kîmer); la graphie Socin est la moins déformée.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 399, l. 15 (167 en bas); cf. Tobler, *Topographie*, II, p. 221.

est la Qaimariyya du chroniqueur; il faudrait l'explorer et en battre les alentours[1].

En ce qui concerne les relevés d'architecture, le programme que je m'étais tracé n'a pas été entièrement rempli[2]. On trouvera la description de plusieurs édifices, mausolées, couvents, collèges ou sanctuaires, illustrée par quelques plans et par des photographies; mais je me suis attaché surtout à faire ressortir, à la lumière des inscriptions, certains caractères importants pour l'évolution des types, et à classer les monuments anépigraphes par une méthode comparative qui sera exposée en détail dans chaque cas particulier. A moins d'indication contraire, l'état des textes publiés et des monuments décrits est celui de 1914.

Malgré quelques lacunes, ces nouveaux *Matériaux* sont beaucoup plus complets que les précédents. Au Caire, mon inexpérience de débutant fut aux prises avec un champ trop vaste, et dès lors, chaque jour y apporte quelque découverte, mais aussi quelque changement. Dans la ville sainte, que sa configuration presque unique au monde protège contre le vandalisme, j'eus la surprise de retrouver en 1914 la plupart des inscriptions copiées vingt ans auparavant; grâce à des concours bienveillants, j'en ai découvert de nouvelles[3].

(1) Un autre mausolée que je n'ai pas visité s'élève à 1 kilomètre au nord de la porte de Damas, à 200 mètres au nord des tombeaux des Rois; voir carte anglaise et *Name lists*, *pag. cit.* (Sheikh Jerrâh, جرّاح); Schick et Benzinger in *tomis cit.*, p. 169 et pl. 4, B-3, et 195 et pl. 6, E-5 (esch-schēch dscherrāḥ, جرّاح); Bædeker, *loc. cit.* (ech-Cheikh Djerrâḥ). C'est la Djarrāḥiyya de Mudjīr al-dīn, p. 399, l. 10 (167); cf. Robinson, *Researches*, I, p. 355 (noms exacts, mais tradition fausse); Tobler, *tom. cit.*, p. 222. Elle a été bâtie par un émir de Saladin, qui mourut en 598 (1201) et y fut enseveli; ce mausolée devint aussi le centre d'un enclos funéraire.

J'ai exploré plusieurs fois, mais sans les fouiller à fond, les cimetières de Māmillā (nos 68, 77 à 79 et 102) et de la porte Dorée (nos 130 suiv.); les épitaphes que j'y ai relevées sont dispersées dans ce volume au hasard de leurs dates. Je n'ai visité ni le cimetière du Bāb al-sāhira, dont je ne parlerai qu'incidemment (nos 19 et surtout 41), ni les cavernes, citernes et caveaux funéraires avoisinant la ville et renfermant des graffites arabes; voir nos 32 suiv.

(2) Les PP. Dominicains qui m'ont aidé pour ce travail se proposaient de le poursuivre après mon départ. Surpris par la guerre, ils ont dû s'éloigner avant d'avoir pu réaliser ce projet.

(3) Je dois aux lettres de Halil Edhem d'avoir pu travailler dans des conditions très favorables. S. E. le gouverneur de Jérusalem a requis pour moi le personnel de la préfecture de police, et le général commandant de place m'a reçu à la caserne (séraï) et à la citadelle. Le shaikh ʿArīf efendi Ḥusaini, supérieur du Ḥaram, m'a fait ouvrir plusieurs lieux fermés au public, et les directeurs des Waqfs et de l'Instruction publique m'ont introduit aux écoles installées dans d'anciens édifices. Shewket efendi Khaldi, délégué des Musées ottomans, a été mon guide quotidien; j'ai pu pénétrer avec lui dans ces collèges et ces mausolées qui, transformés dès longtemps en maisons privées, ne s'ouvrent plus aux étrangers. Je dois aussi des remerciements au R. P. Custode de Terre Sainte

C'est encore à des collaborateurs dévoués que je dois une partie des progrès réalisés dans l'illustration. Le R. P. Lagrange, supérieur du couvent de Saint-Étienne, et les professeurs de l'École biblique n'ont pas cru faire assez de m'accueillir en ami dans leur demeure hospitalière, de m'ouvrir leur bibliothèque et leur laboratoire de photographie. Les PP. Jaussen et Savignac ont bien voulu se joindre à moi pour m'aider à copier, à photographier, à estamper, à trouver des échelles et des porteurs. Leur longue expérience, leur bonne humeur inépuisable, leurs amusants récits débités en bon *qudsi* nous gagnaient le cœur des indigènes, qu'il suffit presque toujours de traiter avec courtoisie et de faire rire à propos pour désarmer leur méfiance envers les étrangers [1].

Plan. — Deux mois après mon retour, la guerre m'appelait au service; dès que je fus libre, je ne songeai qu'à publier les documents qu'une dispensation providentielle m'avait permis de recueillir à la veille de ce grand désastre. A ce travail j'ai consacré beaucoup plus de temps que ne l'exigeait ma tâche. La bibliographie de Jérusalem est inépuisable; et bien que la plupart de ces ouvrages ignorent les inscriptions arabes, il arrive à celles-ci d'éclairer les questions qu'ils étudient et les problèmes qu'ils soulèvent. Entraîné par l'intérêt du sujet, j'ai souvent dépassé les limites d'un simple commentaire, et je crains d'avoir trop oublié ce beau vers de Shakespeare :

The fairest grant is the necessity.

Mais il m'a paru que la Jérusalem arabe et musulmane, en attendant qu'on en écrive l'histoire, méritait mieux qu'une édition scrupuleuse de ses inscriptions.

Copie. — Les inscriptions sont reproduites d'après mes copies; pour celles, en petit nombre, qui sont déjà publiées, je renvoie aux éditions antérieures, mais sans en relever les variantes, à moins qu'il n'y ait lieu de justifier une leçon

et aux PP. Franciscains de Saint-Sauveur, aux PP. du Patriarcat latin, aux PP. Dominicains de Saint-Étienne, aux RR. PP. Féderlin et Cré, des Pères blancs de Sainte-Anne, aux RR. PP. Athanase et Germer-Durand, des PP. Augustins de Notre-Dame de France, au R. P. Schmidt et aux PP. Lazaristes de Saint-Paul, mes aimables hôtes, à M. Dalman, directeur de l'Institut évangélique allemand d'archéologie, qui m'ont ouvert leurs musées et permis d'en publier les inscriptions arabes. Je n'en ai trouvé ni dans le dépôt des Musées ottomans, ni dans le Musée des PP. Bénédictins du mont Sion, ni à la Bibliothèque du grand couvent grec.

(1) Le P. Vincent nous a prêté, pour quelques levés de plans, le concours de sa grande expérience. Je dois encore à M. Sobernheim des copies et des fac-similés faits par lui-même ou par M. Yellin.

nouvelle ou d'insister sur un point spécial [1]. Ces copies ont été faites ou revues avec soin sur place en 1914, puis collationnées à plusieurs reprises sur les fac-similés. Un petit nombre d'inscriptions publiées ou simplement relevées avant moi ont disparu dès lors. En 1893, Sauvaire m'a remis la traduction française de toutes les copies, au nombre d'environ 190, qu'il avait faites vers l'année 1865, en ville et dans le Ḥaram. En 1894, il m'envoya le texte arabe de plusieurs inscriptions qui m'avaient échappé l'année précédente; j'en ai retrouvé quelques-unes en 1894 et en 1914. A cette dernière date, le nombre des inscriptions, pour la plupart insignifiantes, relevées par Sauvaire et que je n'ai jamais revues ne dépassait guère une demi-douzaine; j'en publie le texte inédit de Sauvaire, avec quelques corrections ou leçons nouvelles [2].

Classement. — J'ai divisé cet ouvrage en deux parties : la première est consacrée à la ville et la seconde au Ḥaram, qui forme un tout à part et comme une petite ville dans l'autre. Le classement des inscriptions du Ḥaram sera justifié dans l'introduction du tome II. Ici j'ai suivi la méthode adoptée pour le Caire : les inscriptions d'un monument sont classées dans l'ordre chronologique, et les monuments sont classés dans le même ordre, à la date de leur fondation, ou quand celle-ci n'est pas connue, à celle de leur inscription la plus ancienne. Il est vrai qu'à Jérusalem, un grand nombre de monuments ne forment pas un tout homogène; ainsi les aqueducs, l'enceinte, la citadelle, sans parler du Ḥaram, sont des constructions disparates et pleines de reprises, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Mais ce système est le plus clair et le plus pratique, malgré des défauts qu'on n'eût guère évités avec un autre. Quelques monuments anépigraphes ont été décrits et classés à la date approximative indiquée par leur style, ou à la suite d'un monument pareil ou voisin. Les inscriptions non datées, dans un monument, sont classées à la suite des autres, et les inscriptions déracinées de la période coufique sont réunies dans un chapitre artificiel et classées à leur date précise ou approximative.

(1) Toute inscription dont on n'a pas publié au moins la traduction est désignée comme inédite.

(2) J'ai tenté vainement de retrouver les papiers de Sauvaire après sa mort. Cet excellent arabisant avait beaucoup voyagé en Syrie, et ses copies sont bien supérieures à celles que des indigènes ont fournies à Waddington (Damas), à Bischof (Alep) et à d'autres explorateurs. Mais, comme celles qu'il a publiées dans le *Voyage* du duc de Luynes, elles n'ont pas été collationnées mot à mot, et l'on y relève des erreurs et des leçons douteuses que leur auteur n'a pas eu le temps de corriger. Malgré ces lacunes, ce travail entièrement inédit, et inconnu même des spécialistes, m'a été fort utile pour des comparaisons et des repérages.

Description. — Les inscriptions sont désignées par un numéro d'ordre et portent un sous-titre. Pour préciser leur nature ou leur objet, je distingue entre un «texte de construction» ou «de restauration[1]», un «texte de fondation», copie ou rappel d'un acte de waqf[2], un «texte funéraire» décorant un mausolée (*turba*) à la façon d'un texte de construction, mais donnant la date mortuaire plutôt que celle de la construction[3], une «épitaphe» placée sur un tombeau (*qabr*) et ne donnant que la date mortuaire; d'autres termes, ainsi «décret» ou «signature», s'expliquent d'eux-mêmes. Le nom du titulaire ne figure au sous-titre que s'il n'est pas l'auteur du monument lui-même.

En ce qui concerne les points cardinaux, les rues de Jérusalem, par conséquent les axes principaux de ses édifices, suivent à peu près les directions nord-sud et ouest-est. La Mecque étant au sud-sud-est, toutes les niches de qibla sont creusées normalement, ou à peu près, dans le mur sud[4]. Ainsi les termes d'orientation sont toujours clairs; en outre, je précise l'emplacement des inscriptions, pour en faciliter la recherche sur les lieux[5].

Les deux chiffres qui suivent le mot «dimensions» indiquent la largeur et la hauteur en centimètres, mesurées sur l'original ou sur un estampage; les mots «dimensions environ» signifient que ces chiffres ont été estimés au jugé, soit sur place, soit après coup sur les photographies[6]. Les adjectifs désignant la hauteur des caractères n'ont qu'une valeur approximative[7]. Les types sont définis par les mêmes termes que jusqu'ici, bien qu'ils soient discutables; pour le style, on trouvera quelques variétés nouvelles. A de rares exceptions près, qui seront signalées, les textes coufiques sont dépourvus de points et de signes. La plupart des inscriptions se détachent en relief sur un champ creux; les mots «gravés en

(1) Le plus souvent cette première distinction ne ressort pas clairement des termes employés par le rédacteur; chaque cas particulier sera discuté dans le commentaire.

(2) L'acte de fondation (*waqfiyya*) étant le titre original déposé aux archives, ces textes ne sont pas des actes proprement dits. Leur rédacteur fait parfois allusion à l'acte original, mais sans préciser que l'inscription en est la copie fidèle; en général, il ressort du contexte qu'elle n'en donne qu'un extrait ou un résumé.

(3) Voir n[os] 27, 41, 59, 68, 72, 84 à 87, 93, etc.

(4) Voir une note à l'introduction du n° 68.

(5) J'ai renoncé à dresser un plan de situation des monuments et des inscriptions arabes; pour être exact, ce travail eût exigé des relevés trop minutieux. Les savants qui consulteront ce recueil chez eux n'auront pas besoin de précisions topographiques, et ceux qui l'étudieront sur les lieux s'orienteront à l'aide des plans les plus connus; voir l'index bibliographique III.

(6) Les dimensions données au jugé sont en général un peu trop fortes.

(7) Voir *MCIA*, I, p. 8. Cet élément, qui n'est pas essentiel, peut d'ailleurs être déduit de la hauteur de l'inscription, sans le cadre et les interlignes, divisée par le nombre des lignes.

creux» marquent les exceptions à cette règle. Pour ces détails et d'autres encore, l'étude des planches vaudra mieux que les explications les plus minutieuses.

Texte et traduction. — Le seul sigle employé dans l'impression du texte est ...بسمله, pour بسم الله الرحمن الرحيم; la formule plus rare بسم الله tout court est reproduite telle quelle, ainsi que les mots et les eulogies qu'on abrège dans les manuscrits et les imprimés[1]. Les chiffres en parenthèses marquent le début des lignes; les lettres et les mots français en parenthèses sont expliqués dans la description du texte. Les lettres et les mots arabes entre crochets sont rétablis sur des parties frustes ou entièrement détruites. Les lacunes plus importantes sont marquées par des points suspensifs et, si possible, par le nombre des mots perdus. Les éléments sautés par le lapicide sont rétablis en parenthèses; ils sont plus rares qu'on ne le croit volontiers. Les leçons douteuses sont marquées d'un point d'interrogation, de deux dans quelques cas désespérés[2].

Tous les textes historiques sont traduits mot à mot; les inscriptions banales ne le sont que si elles font allusion à un fait intéressant pour le commentaire. Le seul sigle employé dans les traductions et le commentaire est *C*=*Coran*[3].

Commentaire. — J'ai renvoyé aux notes l'appareil critique des lectures et des traductions; en ce qui concerne la paléographie, la grammaire et le dictionnaire, je n'ai retenu dans le texte que les observations importantes ou d'un ordre général. Déchargé de ces questions de forme, celui-ci est consacré surtout à l'histoire, à l'archéologie et à la topographie[4].

L'épigraphie de Jérusalem n'est pas fort utile à l'histoire générale. Les textes pré-latins, qui sont très importants, ne touchent guère qu'à l'archéologie ou à des faits particuliers. Elle ignore l'époque latine jusqu'en 1187, et dès lors, la scène principale est ailleurs. Quelques inscriptions éclairent les faits et gestes de Saladin (n[os] 35, 150, 225 et 280) et les années troublées qui suivirent sa mort

(1) L'épigraphie arabe n'emploie pas d'autres sigles que les chiffres dans les dates, et encore depuis une époque assez basse; voir n° 118, note et renvoi.

(2) Pour la lecture de plusieurs noms propres et l'interprétation de quelques mots ou passages difficiles, j'ai eu recours aux bons avis de MM. Ali Bahgat, Blochet, Chabot, Clermont-Ganneau, Combe, Halil Edhem, Hess, Huart, Sobernheim, Youssouf Ahmed au Caire, et d'autres savants dont on trouvera les noms au cours de cet ouvrage.

(3) Pour les abréviations dans les notes, voir l'introduction de l'index bibliographique.

(4) Je dois des observations relatives aux commentaires et des renseignements bibliographiques à MM. Casanova, Creswell, Déonna, Flury, Gaudefroy-Demombynes, Herzfeld et à plusieurs savants déjà nommés. En attendant les index, j'ai multiplié les renvois à ce volume et au suivant.

(n°s 36 à 40). A l'histoire politique des siècles suivants elle ne fournit guère que des dates connues. En revanche, quelques décrets fiscaux (n°s 90, 100 suiv., 107 suiv., 182 suiv. et 236 suiv.) et quelques textes de fondation (ainsi n°s 39 et 70) sont fort intéressants pour l'étude des institutions[1].

En ce qui concerne l'archéologie, j'ai déjà dit qu'à Jérusalem un grand nombre de monuments ne forment pas un tout homogène, soit que leurs limites soient un peu flottantes, soit qu'une partie de leur construction remonte à l'antiquité. Mainte inscription, même *in situ*, ne vise qu'un remaniement partiel ou une attribution nouvelle, et il n'est pas toujours facile de délimiter le «champ» qu'elle couvre. On ferait une curieuse étude sur ce qu'on peut appeler, d'un mot nouveau, «l'indice archéologique» d'une inscription. Je tenterai de l'esquisser à propos d'un cas célèbre[2]; mais les recherches qu'elle exige devront faire l'objet d'un mémoire spécial. Ce que l'archéologie perd ici en précision, elle peut le regagner en étendue, quand l'inscription jette un rayon lointain sur l'histoire d'un monument célèbre de l'antiquité[3].

Malgré ces réserves, l'épigraphie arabe permet d'attribuer et de dater sans erreur un grand nombre de monuments homogènes qui, bien que peu connus jusqu'ici, sont fort intéressants pour l'histoire de l'architecture et des arts mineurs. Elle éclaire aussi les problèmes relatifs au remploi des débris antiques ou latins qu'on rencontre à chaque pas dans la ville sainte[4]. Enfin la question de ses origines magiques sera souvent posée ici, à propos de ces textes qui marquent une «prise de possession» plutôt qu'un ordre de bâtir, ou de ces eulogies et de ces allusions voilées qui trahissent des survivances de magie sympathique[5].

Quant à la topographie, les inscriptions arabes ne touchent guère aux grands problèmes soulevés par la critique moderne et par les fouilles. Mais en cherchant bien, on peut découvrir ici encore quelques rapports indirects[6]. Dans un

(1) En outre, les n°s 108 et 109 touchent au statut des chrétiens et à quelques faits de l'histoire générale au début du XVIe siècle.

(2) Voir le commentaire du n° 215; cf. n°s 223, 225, 275, 280, etc.

(3) Ainsi n°s 24, 39 et 170.

(4) Ainsi n°s 68, 110 suiv., 119 suiv., 152, 170, 210, 233, 280 suiv., etc.

(5) Ainsi n°s 215 suiv., 220 suiv., 275, 277 à 280, etc. Je rappelle ici, pour n'y revenir que dans quelques cas particuliers, que toutes les eulogies dont fourmillent les inscriptions se rattachent à la croyance, très répandue dans l'Islam, de l'efficacité des œuvres, et que parmi ces dernières sont comprises non seulement les fondations pieuses, mais toutes les constructions d'utilité publique; voir Asin, *La escatologia musulmana en la Divina Comedia*, Madrid 1919, p. 286.

(6) Voir les cas cités troisième note précédente.

domaine plus restreint, elles illustrent parfois la toponymie des sanctuaires et la migration des légendes sacrées[1].

Un fait général domine tous les problèmes d'application : l'épigraphie arabe, toujours précise et presque toujours concise, trahit le sens historique d'un peuple qui s'est astreint, dès l'origine, à «inscrire» tous ses monuments, par un scrupule superstitieux dont l'évolution des idées a fait presque un souci scientifique[2].

Sources orientales. — J'ai puisé largement aux géographes et aux historiens, m'astreignant à citer, après les textes originaux, un grand nombre de sources de seconde main[3]. Ce travail ingrat m'a été dicté par le désir de multiplier les moyens de contrôle pour les lecteurs qui ne sont pas orientalistes ou qui n'ont pas sous la main les éditions d'ouvrages anciens. J'en ai profité pour corriger en passant quelques-unes des innombrables erreurs de lecture ou d'interprétation qui se sont glissées jusque dans les meilleurs ouvrages modernes; mais pour ne pas m'y perdre, j'ai fait un choix dans ces corrections.

Parmi les sources inédites, j'ai consulté surtout des chroniques, des ouvrages encyclopédiques ou biographiques, et des relations descriptives. La plupart de ces dernières appartiennent à la classe des *Faḍā'il*, j'entends ces guides, à l'usage des pèlerins musulmans, dont nos bibliothèques possèdent un grand nombre d'exemplaires[4]. Ces manuels ne s'occupant guère que du Ḥaram, j'y reviendrai plus en détail dans l'introduction du tome II; je me borne à dire ici que leur

(1) Ainsi n°s 95, 151 suiv., 169, 193, 208 suiv. et 300.

(2) Ce sens historique se retrouve dans la plupart des chroniques arabes. Pour les monuments datés par leurs inscriptions, voir la comparaison que fait, entre l'Égypte musulmane et l'Inde non musulmane, Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 40. On a dit récemment que l'épigraphie arabe était peu répandue aux premiers siècles de l'Islam, parce que les inscriptions de cette époque sont très rares; voir Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 136, n. 2. Cet argument n'a qu'une valeur négative, puisque la plupart des monuments de cette époque ont disparu; or dans le cas particulier, il s'agit précisément d'une inscription de la fin du IIe siècle, perdue aujourd'hui, mais signalée par un auteur ancien. En réalité, le nombre des inscriptions des premiers siècles, conservées ou signalées par les auteurs, est considérable, et il vaudrait la peine d'en dresser la liste. Si les fouilles de Samarra n'en ont pas livré, cela tient peut-être à la matière dont elles étaient faites; en Syrie l'on inscrivait dans la pierre, et ici l'on s'étonne plutôt d'en retrouver autant.

(3) Voir l'index bibliographique I.

(4) Le nom de *Faḍā'il*, par lequel on a déjà désigné ces ouvrages, est emprunté au titre de plusieurs d'entre eux; voir Socin in *ZDPV*, XIV, p. 85; Le Strange, *Sanctuary*, p. 253 (7), et les catalogues des manuscrits arabes. Grâce à M. Sachau, la Direction de la Bibliothèque de Berlin m'a confié à Genève, au milieu de la guerre, quelques manuscrits de Fazāri, Ḥusaini, Maqdisi et Suyūṭi, et à la demande de M. Seybold, la Direction de la Bibliothèque de Tubingue m'a envoyé son manuscrit unique de Musharraf. J'ai consulté à Paris d'autres mss. de Maqdisi et de Suyūṭi,

valeur documentaire est assez nulle, sauf pour quelques cas particuliers qui seront étudiés en temps et lieu. Il faut descendre jusqu'à Mudjīr al-dīn (1495) pour trouver une étude sérieuse de la Jérusalem arabe[1].

Ce consciencieux auteur, que j'appellerai «le chroniqueur» tout court, nous a laissé un ouvrage devenu classique; en ce qui concerne Jérusalem, on peut le diviser en quatre parties. La première est un résumé de traditions historiques et religieuses, jusqu'au VIIe (XIIIe) siècle; cette compilation n'a rien d'original, mais elle est intéressante pour la critique des sources. La deuxième est une liste de monuments, pour la plupart à l'intérieur et autour du Ḥaram. La troisième est consacrée aux principaux souverains, fonctionnaires et notables de cette ville, jusque vers la fin du IXe (XVe) siècle. La quatrième est une chronique détaillée du règne de Qāyt-bāy à Jérusalem, que l'auteur arrête en 900 (1495), à la veille de la rédaction de son livre. Ces trois dernières parties sont les plus importantes, et j'y renverrai presque à chaque page. Le catalogue des monuments est un peu sec, mais fort exact[2]. Il leur assigne des positions précises et donne touchant leur fondation des dates authentiques, tirées des archives de la ville, où il exerçait les fonctions de qāḍī[3]. Ainsi s'explique, dans bien

ainsi que la *Riḥla* de Nābulusī. Cet ouvrage plus récent (1690) est un journal vécu, bien supérieur aux *Faḍā'il*, et dont l'auteur parle aussi des monuments de la ville; mais il emprunte des pages entières à Mudjīr al-dīn, qu'il accommode à son propre texte et ne cite pas toujours.

(1) Sur cet ouvrage et ses manuscrits, voir Ḥādjdji khalfa, I, p. 453, n° 1335; de Hammer in *Mines de l'Orient*, II suiv.; Reinaud, *Bibliographie*, p. 814 et 821; *Extraits*, p. XXXVI; Steinschneider, *Die polemische und apologetische Literatur*, p. 177 suiv.; Wüstenfeld, *Geschichtschreiber*, p. 235, n° 512; Le Strange, *Palestine*, p. 12; Brockelmann, *Litteratur*, II, p. 43, n° 13; Miednikoff, II, p. 1217; cf. les catalogues de mss. arabes, ainsi Oxford, Bodl. 681, 763 et 820 (Uri, p. 154, 168 et 179); Lo. 332 (Cureton, p. 161), 1249 (Rieu, p. 571) et suppl. 573 (Rieu, p. 361); Ley. 808-12 (Dozy, II, p. 175); Vi. 901 (Flügel, II, p. 131); Pé. Inst. LL. OO. 45 (Rosen, p. 22) et Mus. as. 180 (Rosen, p. 124); Gotha 1716-17 (Pertsch, III, p. 307); Pa. 1671-82 (de Slane, p. 312) et 5998 (Blochet, p. 40); Be. 9795-96 (Ahlwardt, IX, p. 290), et les catalogues indigènes cités in Brockelmann, *loc. cit.*, et Dozy, *tom. cit.*, p. 176, etc. Je cite l'édition du Caire et, pour faciliter les recherches, les pages de la traduction Sauvaire en parenthèses; voir l'index bibliographique I. Mais tous les passages reproduits ou traduits par moi sont empruntés au texte arabe, y compris ceux qui figurent dans le livre excellent, mais incomplet, de Sauvaire; voilà pourquoi ma traduction n'est pas toujours d'accord avec la sienne. Pour quelques passages prêtant à discussion, j'ai consulté le ms. Pa. 1671, qui passe pour avoir été copié sur celui de l'auteur.

(2) Du moins en ce qui concerne les édifices de la ville, car sa description du Ḥaram est assez décousue et mêlée de traditions empruntées aux *Faḍā'il;* mais ces morceaux sont intéressants pour l'étude comparée des sources.

(3) Il précise très souvent qu'il a vu l'acte original, ou qu'il n'a pu le retrouver (n° 71), ou qu'il a été remplacé par une copie légalisée (n° 64), ou que les revenus de la fondation ont été détournés (n° 55). La plupart des actes qu'il cite sont mamlouks, un petit nombre ayyoubides; quant

des cas, l'accord parfait de ses témoignages avec celui des inscriptions. Mais cet accord s'explique aussi par un fait qu'il atteste à plusieurs reprises : c'est qu'il lisait couramment les inscriptions arabes[1]. Il est vrai qu'alors, au lieu de deux sources indépendantes, il n'en reste qu'une : l'inscription lue par le chroniqueur et que nous pouvons relire après lui[2]. Mais il ressort de ces comparaisons qu'il les lisait correctement, sinon dans tous leurs détails, du moins pour les faits essentiels; dès lors, on peut accueillir avec confiance les renseignements qu'il puisait à des sources désormais perdues[3].

Le chroniqueur n'est pas seulement un guide sûr et précis, quand on le consulte avec prudence; son esprit droit et scrupuleux s'affirme en maint passage de son livre. Témoin ces mots qu'il écrit au début de ses notices des savants, des magistrats et des religieux de Jérusalem[4] : «Je donnerai en abrégé tout ce que j'ai pu apprendre touchant leur vie ou la date de leur naissance et de leur décès. Je résumerai leurs belles qualités et ce qu'on peut dire à leur éloge, sans prêter l'oreille aux insinuations de la critique et de la médisance, car c'est une action vile et sans profit. Il est vrai que la plupart des historiens ont cédé sans scrupule à ce travers honteux; mais c'est un grand péché, et pour ma part, je n'y vois qu'une offense à la mémoire des morts, surtout quand il s'agit d'érudits et de studieux de la science sacrée.» Et dans la chronique où il raconte en détail les événements de son temps, il ne craint pas de s'indigner contre les procédés iniques d'un gouvernement aux abois[5].

Sources occidentales. — Malgré leur importance, les chroniqueurs latins m'ont offert ici peu de ressources, on sait déjà pourquoi. J'ai puisé surtout aux relations des voyageurs et des pèlerins. Ces dernières ont une valeur très inégale. Les unes, comme les *Faḍā'il* arabes, ne sont que des guides aux lieux saints,

aux archives pré-latines, il va sans dire qu'elles avaient disparu. J'ai entendu dire qu'il y avait encore, vers 1914, des dépôts à la citadelle, peut-être dans quelques vieilles maisons; je n'ai pas eu le temps de le vérifier, ni d'explorer la bibliothèque Khaldiyya, installée par la famille de ce nom dans le mausolée de Barakat-khān (n° 59).

(1) On le devine ailleurs, sans qu'il le précise, en comparant son texte avec celui d'une inscription; il en a donc lu un plus grand nombre qu'il n'en accuse. Mais ici encore, il ne dépasse pas l'époque ayyoubide, car il ne fait aucune allusion, même détournée, aux inscriptions coufiques.

(2) Le nombre des inscriptions qu'il mentionne et qui ont disparu n'est pas considérable.

(3) Même quand il s'égare dans l'imbroglio des *Faḍā'il* et cesse d'être original, il lui arrive de citer ses auteurs et de faire des réserves sur la valeur de leur témoignage.

(4) Voir Mudjīr al-dīn, p. 446 suiv.

(5) Sur la misère économique du règne de Qāyt-bāy, voir Moritz, *Beiträge*, p. 27 suiv.; on en trouvera plusieurs exemples dans ce recueil.

doublés de catalogues d'indulgences. D'autres, ainsi l'*Evagatorium* de Fabri, sont de vrais journaux de voyage et renferment, à côté de traditions et d'essais d'exégèse, des observations personnelles, c'est-à-dire des témoignages contemporains [1]. Entre ces deux extrêmes on trouve toutes les nuances, et la valeur de chacune de ces relations dépend de la mentalité de l'auteur et de l'esprit qui l'a dictée; même une observation précise peut être puisée à une source plus ancienne. La liste de ces ouvrages et des travaux qu'on leur a consacrés est si considérable que j'ai renoncé d'emblée à tout dépouillement méthodique; j'ai consulté les relations les plus accessibles, depuis la conquête arabe jusqu'au XVIe siècle.

J'ai fait moins d'emprunts aux relations plus récentes. D'abord, elles sont trop nombreuses; ensuite, n'ayant plus le mérite de l'actualité, puisque l'épigraphie arabe, en dehors du Ḥaram, ne descend guère en deçà du XVIe siècle, elles n'ont pas encore la valeur critique des travaux modernes. Toutefois je n'ai pu négliger quelques ouvrages déjà scientifiques, en particulier ceux des Franciscains; leur établissement en Terre Sainte les rapprochait des indigènes, et la pratique de l'arabe éveillait chez eux le sens des recherches. On leur doit, dès le XVIIe siècle, les premières observations sur l'épigraphie arabe; pour en trouver de meilleures, il faut descendre jusqu'au milieu du XIXe.

Ouvrages modernes. — L'ère des travaux scientifiques débute au moment où le Ḥaram commence à s'ouvrir aux étrangers. En 1833, Catherwood et Arundale y font les premiers relevés, et leur exemple inspire les Robinson, les Bartlett, les Williams, les Schultz, les Tobler, les Saulcy, les Fergusson. Si les travaux plus récents ont fait vieillir bien des théories hâtives, ces précurseurs n'en sont pas moins utiles à consulter, sinon sur les inscriptions mêmes, du moins pour leur commentaire [2]. Avec les fouilles méthodiques et les travaux contemporains, la bibliographie de Jérusalem a pris des proportions presque effrayantes. Parmi les ouvrages que j'ai consultés le plus souvent et dont on trouvera la liste dans l'index bibliographique, je ne rappelle ici que ceux du marquis de Vogüé, l'*Ordnance Survey* de Wilson, les publications du Palestine Exploration Fund [3],

(1) Sur cette distinction, cf. de Vogüé, *Églises*, p. 407 suiv.

(2) Ainsi Robinson et Williams puisent aux sources arabes connues de leur temps et ce dernier, aidé par Willis, porte de bons jugements sur l'archéologie musulmane. Tobler, dont l'érudition fait pardonner le style diffus et l'absence de méthode, est encore bon pour un grand nombre de références, et ses travaux bibliographiques n'ont pas perdu leur valeur après ceux de Röhricht.

(3) Même le volume *S W P, Jerusalem*, P E F, 1884, qui renferme pêle-mêle, sans préface, ni index, ni table des matières, des extraits d'auteurs anciens, des relevés originaux, des renseignements suspects et des coupures du *P E F Q*, dont les sous-titres ne sont pas toujours exacts; cf. Socin in

les ouvrages archéologiques de M. Clermont-Ganneau et des PP. Vincent et Abel, les travaux historiques de Röhricht, de Gildemeister et de M. Le Strange, le *Tempelplatz* de Schick [1] et le *Felsendom* de M. R. Hartmann, enfin les principales revues palestiniennes, depuis leur origine jusqu'à nos jours [2].

Transcription. — J'ai dit ailleurs qu'un système phonétique me paraît peu judicieux dans un livre d'histoire, puisant à des sources écrites [3]. J'ai conservé la transcription graphique adoptée jusqu'ici [4], et je l'applique non seulement à un grand nombre de mots arabes et aux noms anciens, mais aussi aux noms de lieu modernes et aux noms vulgaires des monuments [5], ainsi qu'aux noms turcs

Z D P V, VIII, p. 322. L'index de Stewardson, P E F, 1888, ne remédie qu'en partie à ces lacunes, et l'on s'étonne qu'un ouvrage aussi coûteux ait été réimprimé tel quel en 1889.

(1) Malgré ses erreurs et son défaut de sens critique, ce petit livre est utile à consulter pour des renseignements recueillis sur les lieux par l'auteur, un homme du métier qui connaissait à fond la ville sainte. Il a été réimprimé presque tel quel in Schick, *Die Stiftshütte, der Tempel in Jerusalem und der Tempelplatz der Jetztzeit*, Be. 1896, dont les autres parties ne traitent que du temple antique; les quelques pages (226 à 233) consacrées à l'époque musulmane n'ont plus guère de valeur.

(2) Parmi les travaux publiés par la Société russe de Palestine, je n'ai dépouillé méthodiquement que Miednikoff; voir l'index bibliographique I. La première partie de cet ouvrage monumental s'arrête à l'arrivée des croisés; mais la seconde renferme des extraits d'auteurs beaucoup plus récents. Les index sont très riches, mais ils ne sont complets ni pour les références, ni pour les renvois. J'ai consulté aussi, pour des problèmes d'ordre général soulevés par les commentaires, un grand nombre d'ouvrages étrangers à la Terre Sainte, et dont il n'y a pas lieu de parler ici. La Direction de la Bibliothèque de Genève m'a procuré plusieurs livres rares, prêtés par d'autres bibliothèques suisses. M. Lucien Gautier m'a largement ouvert sa belle bibliothèque palestinienne et j'ai trouvé le même accueil chez MM. Alfred Boissier, Édouard Naville et d'autres savants genevois.

(3) Voir *J A*, 8e série, XIV, p. 86 suiv.

(4) Voir *M C I A*, I, p. 15 suiv., et III (Siwas), p. VI suiv. Au système adopté dans ce dernier volume je n'apporte ici que des changements insignifiants : ـَة final sera transcrit *-a* au lieu de *-ah* (mais *-at* à l'état construit, comme par devant), et les voyelles longues seront marquées par un trait horizontal au lieu d'un circonflexe. Si je continue à transcrire par des voyelles brèves les longues suivies d'une élision (*abu l-fidā'*) et le *yā* final des relatifs (*malaki*), c'est plutôt pour économiser certains caractères d'imprimerie que par concession à la phonétique. Je ne transcris le *hamza* par un esprit doux qu'au milieu et à la fin d'un mot; je le supprime au début, même après l'article, une copule ou une préposition.

(5) Pour les mots isolés et les membres de phrases, je n'emploie guère les caractères arabes que si la forme est en jeu, dans les questions de graphisme. Les auteurs qui émaillent leur prose de mots et de passages imprimés en arabe évitent la transcription souvent gênante des voyelles et des flexions grammaticales, mais ils ne peuvent être lus que d'un petit nombre de spécialistes. Un mot transcrit est toujours plus clair, même pour ceux qui ne le comprennent pas; en outre, je donne très souvent la traduction française entre guillemets. Dans ces transcriptions, je supprime les désinences nominales des mots isolés, des noms et des titres composés et des formules protocolaires; je les conserve dans la plupart des membres de phrases, pour la clarté du texte.

et persans, qui jouent ici un rôle accessoire; en effet, quelle que soit la prononciation de ces noms, je n'aurai guère à m'en occuper ici [(1)]. Seuls les noms les plus connus, ainsi que les mots francisés, sont transcrits librement [(2)].

Planches et figures. — En classant les sujets pour les planches, j'ai séparé la ville du Ḥaram, l'architecture des inscriptions, et chaque dynastie des autres. Mais la composition des maquettes, l'analogie de certains sujets et les vues d'ensemble montrant plusieurs monuments m'ont obligé souvent à enfreindre une règle qui ne s'imposait pas ici comme dans le texte, puisque les planches s'adressent à l'œil plutôt qu'à l'esprit de logique. La reproduction des estampages a été préparée avec un grand soin sur des maquettes en blanc, pour la composition desquelles j'ai tenu compte de la grandeur et de la visibilité des caractères, ainsi que du groupement des sujets; c'est à la suite de ces calculs minutieux que les estampages ont été réduits par la photographie [(3)].

Pour le classement des planches, j'ai adopté un ordre chronologique général

(1) Quand un auteur français veut nommer Newton, il n'écrit par *Nioutonne.* Ainsi je transcris *Tankiz* le تنكز des manuscrits arabes, sans rechercher si ce nom vient du turc *deñiz* «mer». Et si j'écris *-tamur* et *-damur,* c'est pour rendre les graphies تمر et دمر, sans m'occuper de la prononciation du turc تيمور «fer»; cf. Zetterstéen, *Beiträge,* introduction et notes, p. 7 et 35.

(2) Ainsi *Mahomet, Saladin,* «une madrasa *chafiite*», mais «l'imām *Shāfiʿi*». Les auteurs qui transcrivent «un calife *fâṭimide*» devraient, en bonne logique, écrire «un (ou une!) *khalîfa fâṭimiyya*». Pour un mot arabe francisé, qu'importe à l'historien les éléments de sa morphologie? Il ne faut pas confondre deux sciences et deux méthodes. Dans les passages d'autres auteurs cités *in extenso,* je conserve le plus souvent, pour ne pas les mutiler, l'orthographe adoptée par eux. En ce qui concerne les termes techniques, je transcris méthodiquement ceux qui n'ont pas d'équivalent précis en français, tels que *imām, līwān, madrasa, miḥrāb, qubba, sabīl, shaikh* (en romaine quand ils font partie d'une phrase française), et plus librement ceux qui ont passé couramment dans notre langue, ainsi *mouezzin* (et non *muʾadhdhin*). Je traduis ceux qui sont susceptibles d'une traduction plus ou moins adéquate; ainsi «couvent» pour *khānaqāh* et *ribāṭ,* «mosquée» pour *djāmiʿ* et *masdjid.* Je renonce à distinguer ces deux derniers mots par «Mosquée» et «mosquée», parce que cette distinction (cf. *MCIA,* I, index à mosquée) prêterait ici à des confusions qu'on pourrait attribuer à ma négligence. La seule grande mosquée de Jérusalem est l'Aqṣā, qu'on appelle *djāmiʿ,* mais aussi *masdjid* (voir t. II, *passim*); les petites mosquées de cette ville sont désignées tantôt par l'un, tantôt par l'autre terme, chez les auteurs, dans les inscriptions et dans la langue vulgaire.

(3) MM. Catala, comme à l'ordinaire, ont mis tous leurs soins à ces travaux; je leur dois le cliché de la belle aquarelle que le marquis de Vogüé a léguée à la Bibliothèque de l'Institut de France, et que le Bureau de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Direction de cette Bibliothèque ont bien voulu m'autoriser à reproduire (pl. XIX). Je dois à l'obligeance de plusieurs éditeurs, savants et explorateurs l'autorisation de reproduire par la photographie des documents publiés ou inédits; ces emprunts sont indiqués dans la lettre des planches.

qui permettra de suivre, en les parcourant, les progrès du style dans les monuments et les inscriptions. J'ai donc mélangé ici la ville et le Ḥaram, leur séparation dans le texte n'étant dictée que par la topographie; en revanche, les planches relatives à un même monument ne sont pas toujours ensemble [(1)]. Ici encore, il était impossible de tout concilier, puisqu'un grand nombre de vues montrent plusieurs monuments d'époque différente; au reste, on s'orientera sans peine avec la lettre des planches et les nombreux renvois du texte aux planches.

Les figures ont été dessinées d'après des relevés et des croquis originaux, ou sur les fac-similés reproduits aux planches; j'indiquerai la provenance des autres documents [(2)].

J'ai déjà nommé la plupart des savants et des amis qui m'ont aidé à recueillir, puis à publier ces *Matériaux,* et je rappellerai souvent leurs noms; si ma mémoire a pu me trahir, mon cœur, du moins, voudrait rester fidèle à tous.

M. Clermont-Ganneau et M. le marquis de Vogüé m'ont fait l'honneur d'agréer l'hommage de deux volumes inspirés par leurs travaux et nourris de leurs conseils. Je désire associer ici à leurs noms celui du maître qui m'ouvrit la porte de l'Institut français du Caire : jusqu'à son dernier jour, M. Maspero n'a cessé de prêter au *Corpus* l'appui de son expérience et de sa grande autorité.

M. George Foucart, s'appliquant à vaincre les graves difficultés de l'heure présente, a bien voulu réserver à ces nouveaux *Matériaux* une large place dans les *Mémoires* de l'Institut français du Caire; je le prie d'agréer ici l'expression de ma très vive reconnaissance.

(1) Ainsi pour la Ṣakhra, les planches de mosaïques sont classées à la période coufique et les vues extérieures à l'époque ottomane, à cause de leurs inscriptions; même départ à la citadelle, etc.

(2) Je dois quelques dessins à MM. Edmond Fatio et Gabriel Bovy, architectes à Genève; les autres sont de ma fille Marcelle ou de moi-même. Dans mes notes manuscrites, je retrouve souvent la main de ma mère, qui fut la confidente de mes premiers travaux, celles des deux compagnes qui firent avec moi le pèlerinage, à plus de vingt années d'intervalle, et celles de mes enfants; je ne puis revoir sans gratitude ces preuves touchantes de leur tendre affection.

OMAYYADES.

Ἄνθρωπός τις κατέβαινεν
ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ εἰς Ἱεριχὼ...
(Luc, x, 30.)

MILLIAIRES DU CALIFE ʿABD AL-MALIK. 65-86 H.

Ces petits monuments, trouvés dans les environs de Jérusalem et dont aucun n'y est conservé, relèvent plutôt de la partie de ce recueil qui sera consacrée à la Cisjordane[1]. Comme ils jalonnaient des routes aboutissant à cette ville, je les réunis ici, pour les étudier ensemble, et je les classe dans l'ordre de leur découverte.

1

Milliaire n° 1. — Dalle de marbre cassée en haut, trouvée en 1884 dans les ruines de Khān al-ḥathrūra[2], sur la route de Jéricho, puis transportée à Constantinople et conservée aux Musées ottomans (Tshinily kyöshk); dimensions actuelles 41 × 40[3]. Sept lignes visibles en coufique simple; petits caractères, gravés en creux, sans points ni signes. Publiée[4]; voir pl. II à gauche en haut (estampage de Halil bey Edhem).

(1) [deux ou trois lignes] وسلّم[5] (2) [أمر بعمارة][6] هذ[ا][7] الطريق و(3)صنعة[8]

[1] Voir plus haut, p. 2 en haut.

[2] Je transcris ce nom d'après la carte anglaise, feuille XVIII (6), et *S W P*, *Name lists*, p. 344 suiv. (حترورة), sans en relever les variantes.

[3] D'après l'estampage; mais Clermont-Ganneau cité note suivante, *ult. loc.*, donne en pouces anglais, d'après les mesures directes de Hamdi bey, 16 1/4 × 14 × 4 3/4 (épaisseur).

[4] Voir Clermont-Ganneau in *JA*, 8e série, IX, p. 472 suiv. et planche; *R A O*, I, p. 201 suiv. et pl. XI; *Researches*, II, p. 35, n. 2.

[5] Ce mot, qui n'a pas encore été lu, serait le dernier d'une eulogie à Mahomet. Dans ce texte et les suivants, j'ai admis une lacune initiale variant de 2 à 4 lignes, si l'on rétablit le *bismillāh* suivi de cette seule eulogie; elle est plus considérable si l'on intercale entre les deux la confession de foi, comme dans l'inscription d'Ascalon publiée par Clermont-Ganneau à la suite de celle-ci.

[6] Mots rétablis par Clermont-Ganneau, d'après Muqaddasi, p. 159, l. 6 (*ʿimārati l-ṭuruqi*); cf. plus loin, p. 22, n. 6.

[7] Ou (ا)هذ, si l'*alif* a été sauté par le lapicide; mais sur l'estampage on distingue encore, semble-t-il, le pied de cette lettre.

[8] La leçon *ṣanʿati*, proposée ici par Clermont-Ganneau et reprise par le P. Vincent (n° 4), est appuyée par un grand nombre d'inscriptions où ce mot, fidèle à son vrai sens, désigne un travail fait avec art; ainsi plus loin, nos 275 (mosaïque) et 279 (bois sculpté); *JA*, 8e série, XIX, p. 391, et 9e série, I, p. 8, n. 2 (astrolabes); Casanova, *Collection Fouquet*, in *M M A F*, VI, p. 349 suiv. (poids et estampilles de verre); Clermont-Ganneau, *R A O*, II, p. 48 (lychnarion); III, p. 288 (ville ou minaret), etc.; cf. plus loin, p. 23, n. 2. Voir in Dozy, *Supplément*, des sens analogues de

الأميال عبد (4) الله عبد الملك (5)أمير المؤمنين رحمت (1) الله (6) عليه من دمشق

إلى هذا (7) الميل تسعة ومائة ميل.

(Eulogie à Mahomet (?)... A ordonné la construction ou l'entretien) de cette route et la confection des milliaires l'esclave d'Allāh, ʿAbd al-malik, l'émir des croyants, que la miséricorde d'Allāh soit sur lui! De Damas à ce milliaire il y a 109 milles.

2

Milliaire n° 2. — Dalle de calcaire blanc cassée en haut, trouvée en 1893 dans une ruine souterraine à quelques mètres au nord de la tour de Bāb al-wād, sur la route de Ramleh, déposée au couvent des PP. Trappistes de Laṭrūn, puis transportée à Paris et conservée au Musée du Louvre; dimensions actuelles 57 × 39 × 9 (épaisseur). Cinq lignes visibles du même type; mêmes caractères, plus élégants, quelques signes diacritiques. Publiée[2]; voir pl. I (clichés 1894)[3].

[trois ou quatre lignes... أمر بعمارة هذا] (1) الطريق [وصنعة الأميال] (4) (2) عبد

الله عبد الملك (3) أمير المؤمنين رحمت (4) الله عليه من إيليا إلى هذا (5) الميل

ثمنية (5) أميال.

ce mot et d'autres de la même racine, et plus loin, n° 279, l'hypothèse d'une nuance entre *ʿamal* et *ṣanʿa* dans les signatures d'artisans. La leçon *ḍiʿati* (pour *ḍiʿati*) «pose», hasardée par Clermont-Ganneau, semble appuyée, pour le sens, par des emplois analogues du verbe *waḍaʿa* «placer, poser»; cf. plus loin, p. 23, n. 4 et 5. Mais avec le P. Vincent cité plus loin, p. 20, n. 1, je la crois inadmissible ici pour la forme.

(1) La graphie رحمت (au lieu de رحمة) est assez claire ici, et plus claire encore aux n°s 2 et 3. Il est vrai que le lapicide vient d'écrire صنعة (l. 3), c'est-à-dire *ṣanʿat* avec le *tā marbūṭ*, mais dans les vieux Corans, le mot *raḥmat* s'écrit comme ici avec le *tā mamdūd*; voir Nöldeke, *Qorân*, p. 245, et plus loin, n° 215; cf. Ibn Khaldūn, *Prolégomènes*, II, p. 390 (457). De fait, cette graphie de *raḥmat* est usuelle alors dans les inscriptions (n°s 1 à 3 et 215 à 217), et aussi dans les manuscrits; voir Karabacek, *Führer, passim*, et in *Kuṣejr ʿAmra*, Vi. 1907, p. 216.

(2) Voir de Vogüé et Clermont-Ganneau in *CRAIBL*, 4e série, XXII (1894), p. 10, 27 suiv. et 259 suiv.; Lagrange in *RB*, III (1894), p. 136 suiv.; VI (1897), p. 106; van Berchem, *Inscriptions de Syrie*, p. 2 suiv. et pl. I; Dussaud, *Monuments palestiniens et judaïques du Musée du Louvre*, Pa. 1912, p. 82, n° 113; cf. Clermont-Ganneau, *Researches, not. cit.; Album des antiquités orientales*, Pa. 1897, pl. XLVII, 8; *Répertoire*, n°s 366 (I, p. 300) et 1859 (III, p. 346 en haut).

(3) Les deux clichés ont été pris sous des éclairages différents.

(4) Mots rétablis sur le n° 1 et correspondant à la longueur de la lacune; on voit encore la trace du *wāw* initial.

(5) Graphie ثمنية, avec la «scription défective» fréquente à cette époque (cf. n°s 215 suiv., texte et commentaire), mais avec de véritables points diacritiques, sous la forme de petits traits diagonaux : deux sur le *thā* (assimilé au *tā*), un sur le *nūn*, deux sous le *yā* (au milieu du rinceau) et

(... A ordonné la construction de cette) route (et la confection des milliaires) l'esclave d'Allāh, ʿAbd al-malik, l'émir des croyants, que la miséricorde d'Allāh soit sur lui! De Jérusalem à ce milliaire il y a 8 milles.

3

Milliaire n° 3. — Dalle de marbre (?) cassée en haut et à droite, trouvée en 1896 au couvent grec de Khoziba (Dair al-qalt), au nord de la route de Jéricho; dimensions actuelles environ 31 × 39. Six lignes visibles, incomplètes à droite; même type, caractères pareils à ceux du n° 1. Publiée[1]; voir pl. II à droite en haut (estampage de l'École biblique).

[trois ou quatre lignes... أمر بعمارة هذا الطريق] (1) [وصنعة الأميـ]ـال عبد

(2) [الله عبد] الملك أمير (3) [المؤمنين] رحمت ا(4)[لله عليـ]ـه من دمشق إ(5)[لى

هـ]ـذا الميل (6) [سبعة (?) أ]ميال(2) ومائة ميل.

(... A ordonné la construction de cette route et la confection) des milliaires l'esclave (d'Allāh, ʿAbd) al-malik, l'émir (des croyants), que la miséricorde d'Allāh soit sur lui! De Damas à ce milliaire il y a 107 (?) milles.

4

Milliaire n° 4. — Dalle de calcaire blanc (?) cassée en haut et à gauche, rognée en bas et à droite, trouvée en 1902 dans une fouille à côté de l'église

deux (dont un visible) sur le *tā marbūṭ*. Cette ponctuation imitée des manuscrits (vieux Corans), mais très rare à cette époque en épigraphie, a été attribuée au désir de préciser le nombre des milles; mais pourquoi ne la trouve-t-on qu'ici, où la graphie ثمنية n'admet que la leçon «huit», alors qu'elle manque aux n°s 1 et 4, où les graphies تسعة et سبعة, bien que différenciées par la hauteur des dents, pourraient prêter à l'équivoque entre «sept» et «neuf»? Ces traits, qui n'ont ni la vigueur ni la régularité des lettres voisines, ont peut-être été ajoutés après coup, alors qu'on ne lisait plus couramment ces vieux caractères; mais cette hypothèse ne s'accorde guère avec celle, émise plus loin, que les milliaires ne sont plus *in situ* depuis fort longtemps, et elle n'explique pas non plus pourquoi cette surcharge n'a pas été pratiquée sur les autres milliaires.

(1) Voir Germer-Durand in *Cosmos*, 18 avril 1896; Lagrange et Clermont-Ganneau in *CRAIBL*, 4e série, XXIV (1896), p. 306, et *RB*, VI (1897), p. 104 suiv.; cf. *Répertoire*, n° 366 (I, p. 300).

(2) Cette leçon (Lagrange) est assurée par l'estampage, où le groupe ميال est très clair. Suivant la grammaire, que l'épigraphie d'alors observe en général, il faut rétablir avant ce mot un chiffre entre 3 et 10, régissant le pluriel (ici *amyāl*); on verra (p. 29, n. 3) pourquoi je choisis «sept» (Lagrange) plutôt que «huit» (Germer). A noter encore qu'au n° 1, le chiffre «neuf» précède immédiatement le chiffre «cent», sans ce pluriel *amyāl*; le singulier *mīl*, au génitif après «cent», sert pour les deux chiffres. Nous disons de même «un ou deux mots», en accordant «mots» avec «deux».

d'Abū gōsh, sur la route de Ramleh, et déposée au couvent des PP. Bénédictins de ce lieu; dimensions actuelles 30 × 30. Cinq lignes visibles, incomplètes à gauche; même type, caractères pareils à ceux du n° 2. Publiée[1]; voir pl. II en bas (estampage et cliché de l'École biblique).

أمر بعمارة هذا] (1) [الطر[ي]ق وصنع[ة الأميال] (2) [ع]بد ...trois ou quatre lignes]

الله عبد [الملك] (3) أمير المؤم(نين)ن[2] رح[مت الله] (4) عليه من إيليا إلى [هذا

الميل] (5) سبعة أ[ميال].

(... A ordonné la construction de cette) route et la confection (des milliaires) l'esclave d'Allāh, ʿAbd (al-malik), l'émir des croyants, que la miséricorde (d'Allāh) soit sur lui! De Jérusalem à (ce milliaire) il y a 7 milles.

La paléographie suggère une observation nouvelle, qui peut éclairer l'histoire du bornage omayyade. Si l'on compare avec soin les quatre milliaires (fig. 1 à 4)[3], on verra que leurs caractères se rattachent à deux variétés distinctes. En 1 et 3, ils sont plus mous qu'en 2 et 4, où les lignes de base sont plus fermes, les lettres mieux formées et les hampes tout à fait verticales[4]. Dans la division des lignes, il y a aussi analogie entre 1 et 3 d'une part, 2 et 4 de l'autre. Enfin 2 et 4 ont à la base un décor de rinceaux qu'on ne voit pas en 1 et 3[5]. Or ce groupement, qui ressort de l'aspect des milliaires, est aussi topographique : les n°s 1 et 3 bordaient la route de Damas à Jérusalem, bornée à partir de Damas; les n°s 2 et 4 jalonnaient celle de Jérusalem à Ramleh (Lydda),

(1) Voir Vincent in *RB*, XII (1903), p. 271 suiv.; cf. *ZDPV, MuN*, 1903, p. 75 en bas. La coufique trouvée au même lieu et publiée in *BACTH*, 1904, p. cxx et 499, et pl. LXIII, n'a rien à voir ici.

(2) Le bourdon المومن s'explique par une confusion des deux *nūn*.

(3) D'après les fac-similés reproduits pl. I et II.

(4) Comparer surtout le *yā* final de إلى en 2 et 4, l. 4, avec sa longue queue horizontale retournant à droite sous la ligne (elle est plus distincte en 4 qu'en 2, où l'on n'en voit plus que l'extrémité sous le mot ايليا), et en 1, l. 6, avec sa queue en col de cygne, d'un dessin lâché, puis le *qāf* final de الطريق en 2 et 4, l. 1, avec sa queue verticale et profonde en retour d'équerre, et en 1, l. 2, avec sa queue molle et arrondie, comme dans دمشق, l. 6. D'autre part, 3 offre aussi des analogies avec 2 et 4, dans la tenue générale des lettres et dans quelques détails (ainsi le *qāf* final de دمشق, l. 4), et son air négligé peut provenir de l'usure de la pierre ou du mauvais estampage.

(5) En 2, les rinceaux s'échappent d'un vase (ou d'un cartouche) orné d'un disque et d'un croissant et placé au milieu de la base, et ils se déroulent jusqu'aux deux extrémités; en 4, ils ne décorent que l'angle à droite, mais il y avait sans doute un pendant à gauche, où l'angle a disparu.

bornée depuis Jérusalem[1]. On peut en inférer que les n°s 1 et 3 sont sortis d'un chantier chargé du bornage de la première route et situé peut-être à Damas, alors que les n°s 2 et 4 proviennent d'un autre atelier, préposé au bornage de la seconde route et installé peut-être à Jérusalem.

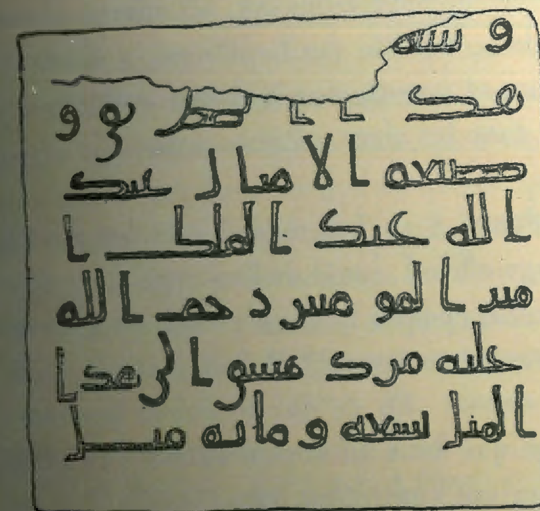


Fig. 1. — Milliaire n° 1.

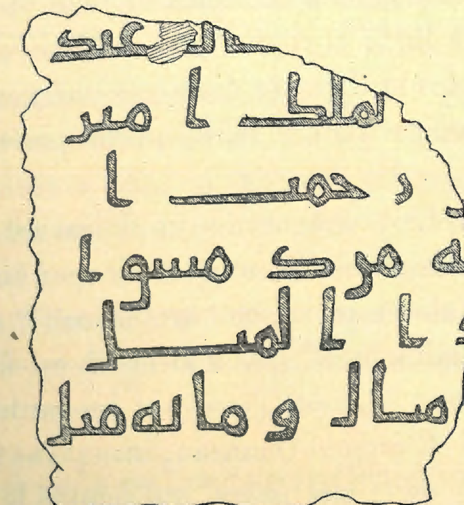


Fig. 3. — Milliaire n° 3.

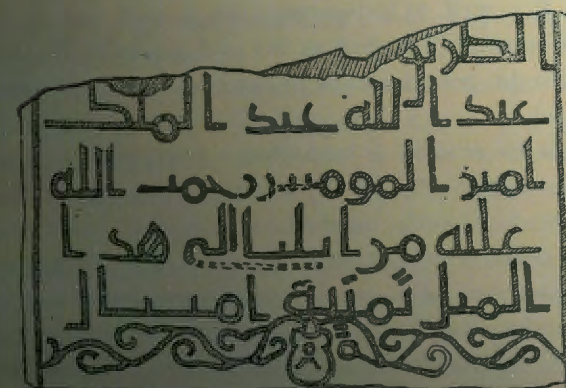


Fig. 2. — Milliaire n° 2.

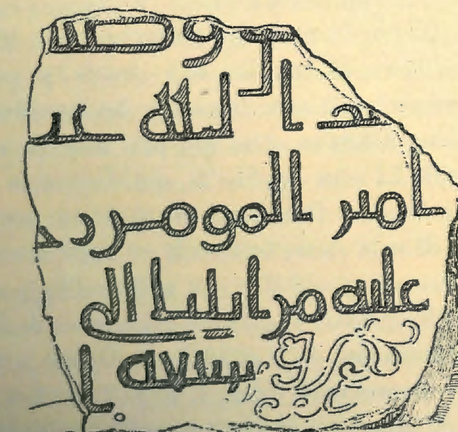


Fig. 4. — Milliaire n° 4.

La teneur des inscriptions jette aussi quelque jour sur l'histoire encore obscure des institutions omayyades. Si les caractères et la façon semblent trahir deux provenances, le texte est le même dans les quatre répliques, à part les noms de lieu et les cotes milliaires, dont je parlerai tout à l'heure. Ainsi la minute en a été rédigée à la chancellerie omayyade. De fait, le protocole du calife

(1) On voit que sur les deux routes la distance était comptée à partir du point de départ, bien que les n°s 1 et 3 fussent placés beaucoup plus près du point d'arrivée. Telle était la règle pour les milliaires romains; voir Cagnat, *Cours*, p. 272, n. 4, et 274.

est conforme aux usages de cette chancellerie : comme ailleurs, il se borne ici au nom propre, précédé de l'épithète *ʿabd allāh* «l'esclave d'Allāh», qu'il ne faut pas confondre avec le nom propre ʿAbdallāh, et suivi du titre *amīr al-muʾminīn* «l'émir des croyants»[1].

Touchant les noms de lieu, si Damas est appelée Dimashq, ici comme dans la Bible et comme aujourd'hui[2], Jérusalem, la ville des baptêmes, a échangé plus tard contre des noms purement arabes et musulmans la forme arabisée du nom romain d'Aelia, qu'elle porte ici et dans les vieux auteurs arabes[3].

Le problème des milliaires est subordonné à ce fait capital que les routes omayyades étaient jalonnées par un bornage officiel, imité de l'antique. J'observe d'abord que le mot arabisé *mīl*[4] a dès cette époque le double sens «mille» et «milliaire»[5]. ʿAbd al-malik est-il l'auteur de ce travail? Il faut distinguer ici entre la route (*ṭarīq*) et les milliaires (*amyāl*). En ce qui concerne la route, M. Clermont-Ganneau, invoquant une réplique dans un ancien auteur[6], a rétabli ici le mot *ʿimāra*, qui signifie le plus souvent «entretien, réparation»[7]. Il est probable, en effet, que ce calife n'a fait que réparer les routes qui sillonnaient

(1) Sur la titulature omayyade, voir *MCIA*, I, p. 725, et les sources citées p. 694, n. 1; *JA*, 10ᵉ série, IX, p. 259, n. 1; *Amida*, p. 20; Qalqashandi, V, p. 476 en bas suiv. et *passim;* cf. plus loin, nᵒˢ 214 suiv. Je néglige les formules pieuses qui précédaient ce protocole et dont il ne reste qu'un débris au nº 1; voir plus haut, p. 17, n. 5.

(2) Le nom d'al-Sha'm, qui désigne la Syrie, a été attribué de bonne heure à sa province principale, dont Damas était le chef-lieu; voir le commentaire des nᵒˢ 49 et 220 à 222, vers la fin. Si dans la suite, cette ville est appelée aussi Dimashq al-sha'm ou al-Sha'm tout court, comme le Caire est appelé Miṣr, du nom de l'Égypte, elle conserve officiellement son vieux nom. Ainsi sous les Mamlouks, le titre du gouverneur de la province était *nāʾib al-shaʾm* (et variantes), alors que le commandant de la citadelle de Damas portait le titre *nāʾib al-qalʿa bi-Dimashq* (et variantes); voir les sources in *MCIA*, I, p. 219, 222 et 224, et un grand nombre de passages in Qalqashandi.

(3) Ainsi (al-)Bait al-muqaddas, plus loin, p. 57, n. 6 et renvois, et nº 25 A, l. 2. Le nom d'Īliyāʾ est resté familier, à titre archéologique, aux auteurs de basse époque; ainsi Qalqashandi, IV, p. 102, l. 8; Ḥādjdji khalfa, *Djihān-numā*, p. 564, l. 19; Nābulusi in *ZDMG*, XXXVI, p. 388, et l'anon. Pa. 1553, fº 182 *a*.

(4) De *mille* ou *millia*, peut-être par *μίλιον* et l'araméen *mīl* et *mīlā;* voir Nöldeke in de Goeje, *Fragmenta*, glossarium, p. 86 en bas; Fraenkel, *Fremdwörter*, p. 283.

(5) Ce dernier figure, avec l'autre, dans les dictionnaires arabes; ainsi Muṭarrizi (d'après Azhari) in de Goeje, *loc. cit.;* Fayyūmi, *Miṣbāḥ*, II, p. 162, l. 7 d'en bas; Murtaḍā, *Tādj*, VIII, p. 123, l. 14 : *manārun yubnā lil-musāfiri* «un signal bâti pour le voyageur»; Tahānawi, *Kashshāf*, p. 1346, l. 16 : *ʿalamun mabniyyun fī l-ṭarīqi* «une borne dressée sur la route»; cf. les sources citées notes suivantes.

(6) Voir plus haut, p. 17, n. 6.

(7) Voir plus loin, p. 64, n. 2 et renvois; cf. le *viam refecit* ou *restituit* (et variantes) des milliaires romains.

son empire[1]. Quant au bornage, on peut le considérer comme une œuvre originale, non seulement pour l'exécution matérielle des milliaires, fait attesté par les monuments eux-mêmes et par le mot *ṣanʿa* «confection»[2], mais aussi pour les opérations d'arpentage et les relevés officiels qui ont présidé à son établissement; en effet, les divisions administratives de la Syrie sous les Omayyades n'étaient plus, sans doute, les mêmes que sous les Byzantins[3].

Ainsi nos milliaires seraient un nouvel exemple, chez ʿAbd al-malik, de ce génie organisateur qui le poussait à rajeunir des institutions anciennes pour les adapter à des besoins nouveaux, et qu'on retrouve dans sa fameuse réforme monétaire, dans ses constructions célèbres et dans d'autres créations de son règne. De fait, je ne connais aucun texte relatif à un bornage arabe antérieur à ce calife[4]. En revanche, d'anciens auteurs attribuent à son fils et successeur Walīd Iᵉʳ la pose de bornes et de milliaires[5], ou signalent à la Mecque des

(1) Voir R. Hartmann in *ZDMG*, LXIV, p. 674 en bas.

(2) Voir plus haut, p. 17, n. 8. A l'appui de ce sens, on notera que Ṭabari cité plus loin, p. 25, n. 5, désigne la «*restauration* des milliaires» par *tadjdīdu l-amyāli.*

(3) Voir Lammens, *Le califat de Yazīd Iᵉʳ*, in *MFO*, VI, p. 438 (443).

(4) Le service postal existait déjà sous Muʿāwiya; voir Ibn qutaiba, *K. al-shiʿr wal-shuʿarāʾ*, éd. de Goeje, Ley. 1902, p. 213, l. 8; Ṭabari, II, p. 213, l. 7; Ibn ʿabd rabbihi, I, p. 32, l. 18; *Aghānī*, II, p. 82, l. 1; Lammens, *Le calife Moʿâwia Iᵉʳ*, in *MFO*, I, p. 33 (33) et 64 (64), n. 5. Des auteurs plus récents précisent qu'il fut le créateur de cette institution (*awwalu man waḍaʿa l-barīda*); voir Ibn al-ṭiqṭaqā, p. 148, l. 7 (172); Abu l-fidāʾ, I, p. 199, l. 17; ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 184 *ult.* et in *Dīwān*, cités par Quatremère in *SM*, II *b*, p. 87 et 89; de Kremer, *Culturgeschichte*, I, p. 170 suiv. La poste est signalée aussi sous Yazīd Iᵉʳ, ainsi in Ṭabari, II, p. 380, l. 1 suiv., et Lammens, *prior. op. cit.*, in *MFO*, V, p. 170 (172), et plus souvent sous ʿAbd al-malik, ainsi in Masʿūdi, *Murūdj*, V, p. 322; Ṭabari, II, p. 994, l. 10, 1035, l. 5, et 1060, l. 6; Ibn al-athīr, IV, p. 352, l. 18, 362, l. 14, et 374, l. 1. Des auteurs plus récents en attribuent la création à ce calife; ainsi ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 185, l. 5; *Dīwān*, *loc. cit.;* cf. de Kremer, *loc. cit.;* Müller, *Islam*, I, p. 396; R. Hartmann, *loc. cit.* Mais aucun de ces textes, à ma connaissance, ne fait allusion à des milliaires bornant les routes. Pour la poste sous Walīd Iᵉʳ, voir *Taʿrīf* et *Dīwān*, *locis cit.;* sous Yazīd II et Hishām, Masʿūdi, *tom. cit.*, p. 450; Ṭabari, II, p. 1467, l. 2; Ibn al-athīr, V, p. 93, l. 4; Abu l-fidāʾ, *tom. cit.*, p. 214, l. 21; sous les Omayyades en Arabie, Muqaddasi, p. 250, l. 7. Sur le budget de la poste omayyade, Māwardi, *Aḥkām*, p. 306 en haut; de Kremer, *tom. cit.*, p. 171 et 197, n. 1.

(5) Ainsi Ṭabari, II, p. 1271, l. 4 : *waḍaʿa l-manāra* «il fit poser les bornes», avec la variante *manābira* in Ibn ʿabd rabbihi, III, p. 328, l. 20; *ʿUyūn*, in de Goeje, *Fragmenta*, I, p. 5, l. 3 : *bana l-amyāla fī l-ṭuruqi* «il fit établir les milliaires sur les routes», et 11, l. 12 : *waḍaʿa l-manāra fī l-ṭuruqāti;* Ibn al-athīr, IV, p. 423, l. 8 : *kataba ila l-buldāni djamīʿihā bi-iṣlāḥi l-ṭuruqi* «il envoya dans toutes les provinces l'ordre écrit de réparer les routes», et V, p. 5, l. 7 : *waḍaʿa l-manābira.* La correction *manāʾir* pour *manābir* a été faite par de Goeje, *op. cit.*, glossarium, p. 96 et 118, et reproduite par Wüstenfeld in Ibn al-athīr, XIII, addenda, p. xxxi. En effet, *manāʾir* est pluriel de *manār* «borne, poteau indicateur», comme de *manāra* «phare, minaret». Mais *manār* étant aussi collectif, ainsi que l'a montré de Goeje, *loc. cit.* et in *BGA*, IV, p. 369, avec des textes à l'appui,

milliaires de Marwān II, le dernier Omayyade [1]. En rapprochant tous ces témoignages, on devine qu'un vaste système de bornage, inauguré peut-être par ʿAbd al-malik, fut poursuivi par ses successeurs. Et si les seuls milliaires arabes connus à ce jour sont au nom de ce prince et ont été retrouvés près de Jérusalem, c'est peut-être parce que les événements politiques l'ont conduit à vouer un intérêt tout spécial à cette ville et à ses accès [2].

Quel aspect avaient ces «bornes», qu'une étymologie possible de *manār* autorise à s'imaginer comme des signaux à feu? On a fait observer que la face postérieure de nos milliaires n'étant pas dressée, ils devaient être scellés dans un mur [3]; dès lors, on peut se figurer un édicule dont la base portait le milliaire et dont le sommet, peut-être en forme de niche, abritait un fanal durant la nuit. Mais j'insiste d'autant moins que rien, dans les textes cités, n'autorise à placer les milliaires (*amyāl*) dans les bornes ou fanaux (*manār* ou *manā'ir*); il s'agit peut-être de deux monuments distincts.

Quant aux cotes milliaires, elles soulèvent deux problèmes connexes : le tracé des routes et la mesure du mille. Bien que la lecture de ces cotes soit assurée dans trois cas sur quatre (1, 2 et 4), je ne vois aucun moyen d'en tirer des indications précises touchant l'un ou l'autre de ces problèmes, parce qu'aucun des quatre milliaires n'a été retrouvé *in situ*. Le P. Vincent a montré qu'en donnant au mille une valeur quelconque, le lieu d'invention des nos 2 et 4 ne saurait correspondre à leur emplacement; on peut en dire autant du no 1, découvert dans une ruine, et du no 3, retrouvé dans un couvent. Il est évident qu'ils ont été déplacés tous les quatre; mais l'équation de leur déplacement est d'autant plus insoluble qu'ils sont déracinés depuis longtemps, peut-être dès le IIe (VIIIe) siècle. En effet, on sait que le calife Ma'mūn a détruit systématiquement les inscriptions des Omayyades, ou plutôt qu'il y a fait effacer leurs noms pour y substituer le sien [1]. De ce fait, attesté par les auteurs et confirmé par plusieurs monuments, on peut inférer que si nos milliaires avaient été en place de son temps, et s'il les avait conservés, il leur eût fait subir le même outrage [2]. Or le protocole officiel du calife ʿAbd-al-malik est intact en 1 et 2; en 3 et 4, il n'est entamé que par les cassures de la pierre, et nulle part il ne porte la moindre trace d'un martelage. J'en conclus que les milliaires n'étaient déjà plus en place à l'époque de Ma'mūn, c'est-à-dire au début du IIIe (IXe) siècle. A quel moment et pour quel motif ont-ils été remplacés?

ʿAbd al-malik mourut en 86 (705), et vers 132 (750), la dynastie omayyade, minée par des luttes intestines, s'effondrait sous les coups des Abbassides. Les règnes relativement longs de Walīd et de Hishām ont été marqués encore par des travaux importants; mais il est peu vraisemblable que ces princes aient refait un bornage aussi récent [3]. On vient de voir que Walīd et Marwān II ont fait poser des milliaires; mais ils n'ont sans doute qu'achevé, sur certains points, le travail commencé sous leur prédécesseur. En revanche, les Abbassides ont transformé l'empire des califes, et c'est à eux qu'on peut attribuer, à priori, la réfection des routes et du bornage. Or suivant d'anciens auteurs, le fondateur de cette dynastie, le calife Saffāḥ, fit poser sur la route de la Mecque à Kūfa des bornes et des milliaires dès l'année 134 (751-52), c'est-à-dire deux ans à peine après son avènement [4], et en 161 (777-78), le calife Mahdī fit «renouveler» les milliaires de cette même route [5]. Bien que ces textes visent

il n'y a pas lieu, dans les passages cités tout à l'heure, de corriger aussi *manār* en *manā'ir*. Fraenkel, qui tire *manāra* de l'araméen *mnārthā*, rattache *manār* à μιλιάριον; voir *Fremdwörter*, p. 271 et 283. M. Nöldeke partage son opinion, comme il me l'écrit à propos de mon étude sur le problème des phares et des minarets in Diez, *Denkmäler*, I, p. 113 et sources citées, où j'ai rattaché *manār* à la même racine arabe que *manāra*, en proposant une nuance entre les deux termes (signaux à *feu* et à *lumière*).

(1) Voir Azraqi in Wüstenfeld, *Chroniken*, I, p. 414, l. 10 (*al-amyāl al-marwāniyya*) et 15 (*ḥadjar marwāni*); IV, p. 338. Avec l'éditeur, je crois qu'il s'agit de Marwān II, qui fit le pèlerinage, alors que durant le règne plus court de Marwān Ier, la Mecque appartenait à ʿAbdallāh ibn Zubair.

(2) Cf. plus loin, p. 63, n. 3 et renvoi.

(3) Voir Clermont-Ganneau, *R A O*, III, p. 288, n. 1.

(1) Voir mes *Inscriptions de Syrie*, p. 10, et plus loin, nos 214 à 217.

(2) Je montrerai plus loin que cette substitution, dans les monuments religieux, n'est pas la preuve certaine d'une restauration matérielle. C'était une «prise de possession», c'est-à-dire une sorte de rite par lequel Ma'mūn s'assurait la «jouissance» de ces monuments en vue de sa politique, peut-être par crainte du retour des Omayyades. Cette théorie peut s'appliquer aussi à des milliaires, bornant des routes qui auraient joué un rôle important en cas de révolution.

(3) Sur les travaux de Walīd, voir plus haut, p. 23, n. 5, et une longue note au milieu du commentaire du no 215; cf. *J. des savants*, 1909, p. 369 (23), etc. On n'a pas retrouvé d'inscription de ce prince, du moins aucun document précis. En revanche, on en a relevé deux, mais apparemment perdues aujourd'hui, au nom de Hishām; voir Mordtmann in *S A W M*, 1875, II, suppl. III, p. 88 et pl. (V); Moritz in *A P A W*, 1889, p. 13, soit 12, n. 3; Rousseau, *Voyage de Bagdad à Alep*, Pa. 1899, p. 151; Clermont-Ganneau, *R A O*, III, p. 285 suiv. et 358.

(4) Ṭabari, III, p. 81, l. 5, et Ibn al-athīr, V, p. 348, l. 4 : *ḍuriba l-manāru min al-Kūfati ilā Makkata wal-amyālu; ʿUyūn*, in de Goeje, *Fragmenta*, I, p. 211 *ult.* : *amara bi-ʿamali l-manābiri* (lire *al-manā'iri*; cf. plus haut, p. 23, n. 5) *fī ṭarīqi Makkata min al-Kūfati ilā Makkata wa-ʿumilati l-amyālu*. La poste est signalée dès le début de son règne; voir Masʿūdi, *Murūdj*, VI, p. 93; cf. de Kremer, *tom. cit.*, p. 195, n. 2.

(5) Ṭabari, III, p. 486, l. 6, et Ibn al-athīr, VI, p. 37, l. 15 : *amara... bi-tadjdīdi l-amyāli*, avec un curieux rappel des travaux routiers de Saffāḥ (relais, caravansérails fortifiés, citernes).

des cas particuliers, ils font pressentir que les premiers Abbassides ont entièrement renouvelé le bornage omayyade [1].

Ainsi dès le IIe (VIIIe) siècle, nos milliaires n'étaient plus, apparemment, que des pierres à bâtir, et je crois qu'ils ont été remployés au moins deux fois. En effet, les nos 2 et 4, qui bornaient les milles 8 et 7 depuis Jérusalem, étaient consécutifs, et les nos 1 et 3, jalonnant les milles 109 et 107 (ou 108) [2] depuis Damas, l'étaient aussi, où à peu près. Cette double coïncidence est d'autant plus frappante qu'aucun autre milliaire arabe n'a été signalé jusqu'ici. Dès lors, il semble qu'ils ont été remployés par couples, dans deux constructions post-omayyades situées l'une dans les parages d'Abu gōsh et de Bāb al-wād, l'autre aux environs de Khān al-ḥathrūra et de Dair al-qalt. Mais puisqu'ils n'ont pas été retrouvés deux par deux, on peut croire qu'ils ont été déplacés de nouveau dans la suite; et alors, bien qu'ils aient été découverts sur le bord ou à une faible distance de la route qu'ils jalonnaient, il devient impossible d'y préciser leur emplacement, car ils peuvent avoir erré souvent le long de cette route [3].

Si l'on voulait renverser les deux problèmes et déduire cet emplacement du tracé de la route et de la valeur du mille, on ne ferait guère que changer l'ordre des inconnues. La route des nos 2 et 4 aboutissait alors, non à Ramleh, fondée plus tard par le calife Sulaimān, mais sans doute à Lydda, qui fut, avant Ramleh, le chef-lieu de la province de Palestine (Filasṭīn) [4]. On peut croire qu'avant d'atteindre la plaine, elle suivait à peu près le tracé de la route actuelle; mais les écarts possibles, dans cette région très accidentée, interdisent tout

Pour la poste sous Mahdī : Ṭabari, III, p. 517, l. 6; Ibn al-athīr, VI, p. 49, l. 11; Abu l-fidā', II, p. 10 *ult.*; ʿUmari, *Taʿrīf, loc. cit.*; Maqrīzi, Fāsi et *Dīwān* cités par Quatremère in *SM*, II *b*, p. 87; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, I, p. 443, l. 3 d'en bas; sous Hādī : Masʿūdi, *tom. cit.*, p. 261; sous Ma'mūn : *Taʿrīf*, p. 186; *Dīwān, loc. cit.*; sous les Abbassides en général : Sprenger, *Post- und Reiserouten des Orients*, Lei. 1864, p. 1 suiv.; de Kremer, *tom. cit.*, p. 193 suiv. Pour tous les passages cités du *Taʿrīf*, voir aussi trad. R. Hartmann in *ZDMG*, LXX, p. 477 suiv.

(1) Ainsi Azraqi cité plus haut, p. 24, n. 1, a l'air de décrire, au début du IIIe (IXe) siècle, les milliaires de Marwān II comme de curieux vestiges.

(2) Sur ce chiffre, voir plus loin, p. 29, n. 3.

(3) Au cours de ces aventures, ils ont été cassés tous les quatre en haut, et un peu sur les côtés, alors que leur base est presque intacte. Cette coïncidence est curieuse, mais je n'en puis tirer aucun indice touchant l'usage pour lequel ils ont été remployés.

(4) Voir Balādhūri, p. 143, l. 10 (220 et 147); Yaʿqūbi, *Histoire*, II, p. 351, l. 13; *Géographie*, p. 328, l. 8 (116), et trad. Gildemeister in *ZDPV*, IV, p. 88; Ibn al-faqīh, p. 102, l. 9; Yāqūt, II, p. 818, l. 11; Dimashqi, p. 201, l. 4 d'en bas (272); Le Strange, *Palestine*, p. 28 et 303 suiv.; Miednikoff, I, p. 700; II, p. 83, 111, 729, 749, 1040, n. 2, et 1182; R. Hartmann in *ZDMG*, LXIV, p. 676, etc.

rapprochement précis. Quant à celle de Damas, on ne connaît même pas son parcours; pour le fixer, il faudrait retrouver plus au nord une série de milliaires pareils à ceux-ci [1].

Touchant le mille arabe, les tentatives qu'on a faites pour en fixer la valeur ont abouti à des résultats si différents que même en tenant compte des erreurs de méthode ou de calcul, il est permis de croire qu'il y a eu plusieurs milles arabes [2]. Or les mesures géodésiques invoquées dans ces travaux ne remontent qu'au calife Ma'mūn; s'il n'est pas possible d'en tirer une valeur précise du mille abbasside, comment le ferait-on pour le mille omayyade? Restent les itinéraires, qui semblent promettre mieux, par leur nombre et leur apparente précision. Le plus ancien auteur connu qui donne en milles des distances repérables sur les cartes modernes, c'est Ibn khurdādhbāh, qui écrivait vers 230 (845), soit moins d'un siècle après la chute des Omayyades et quelques années après les mesures de Ma'mūn. Ce directeur à l'office des postes et communications puisait à des sources officielles; il semble qu'il va nous fournir la valeur du mille abbasside, et que cette valeur sera un peu inférieure à 2000 mètres [3]. Or, en reportant sur une carte de Palestine une douzaine de ses cotes milliaires [4], je trouve des valeurs variant, en chiffres ronds, entre 1500 et 2400 mètres [5]. Bien que ces valeurs n'aient rien de précis et ne tiennent pas compte de la sinuosité des routes, cet écart de 900 mètres, c'est-à-dire de près de

(1) M. Clermont-Ganneau la fait passer à l'est du Jourdain (rive gauche), par Ṣalt et Jéricho, alors que le P. Lagrange hésite entre ce parcours et celui de la voie romaine par Baisān (Scythopolis) et Jéricho. Or dans l'itinéraire d'Antonin, la route de Damas au Caire (Memphis) par Jérusalem passe bien par Baisān, mais elle continue par Naplouse et la rive droite, sans toucher à Jéricho; voir R. Hartmann in *tom. cit.*, p. 671. De tout temps, plusieurs routes ont conduit de Damas à Jérusalem, et il est inutile d'étudier ici les itinéraires officiels, antiques ou arabes, puisque aucun ne donne le réseau des routes omayyades et le parcours de celle-ci.

(2) L'échelle de ces valeurs oscille entre 1848 et 2353 mètres; voir Nallino, *Il valore metrico del grado di meridiano secondo i geografi arabi*, Turin 1893, p. 39. Sur d'autres valeurs, voir plus loin, p. 28 suiv.

(3) Soit 1973, valeur déduite de celle de la coudée noire (1 m. = 4000 c. n. de 0,4933) et correspondant aux 56 milles et une fraction trouvés par les géomètres de Ma'mūn pour un degré de latitude, avec un faible écart imputable à diverses causes; voir Sprenger, *op. cit.*, p. XXV suiv.; Mahmoud bey, *Le système métrique d'Égypte*, in *JA*, 7e série, I, p. 107 (40) suiv.; Nallino, *op. cit.*, p. 34 suiv.; Bigourdan, *L'astronomie*, Pa. 1911, p. 155. Mais la valeur 0,4933 de la coudée noire ne paraît pas confirmée par les dernières découvertes archéologiques; voir Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 109.

(4) Voir Ibn khurdādhbāh, p. 78 (57) suiv., et Qudāma, p. 219 (167), qui en reproduit dix sur douze, sans variante; cf. Sprenger, *op. cit.*, p. 94 suiv.

(5) La réduction métrique a été faite sur la carte Fischer et Guthe au 700.000e; les distances ont été relevées au compas, c'est-à-dire en ligne droite.

50 o/o du chiffre moyen 1950, dépasse la tolérance la plus large, et il faut admettre ou des erreurs d'information, ou plutôt des fautes de copie dans les manuscrits; or ces inconnues échappent à toute règle de correction[1]. Après cet échec, je puis négliger les autres tentatives que j'ai faites pour tirer des auteurs une valeur métrique du mille abbasside[2], à plus forte raison du mille omayyade, ou plus précisément du mille de nos milliaires, si les Omayyades en employaient plusieurs dans les diverses parties de leur vaste empire[3].

Dès lors, si l'on ne veut pas abandonner la partie, il ne reste qu'à procéder par tâtonnements. Voici une méthode empirique dont j'avoue l'insuffisance; on la prendra pour ce qu'elle vaut, en attendant mieux.

Le milliaire n° 1 est le seul des quatre dont la cote soit à la fois certaine et assez élevée pour atténuer, sinon pour annuler, la valeur inconnue de l'écart entre son emplacement primitif et son lieu d'invention. La distance à vol d'oiseau de Damas à Khān al-ḥathrūra est d'environ 220 kilomètres[4]. Quel que fût le tracé de la route, elle faisait des détours que vu les accidents du terrain, doublés de la traversée du Jourdain, il n'est pas exagéré d'évaluer de 15 à 20 o/o de la longueur droite. J'en conclus que la cote métrique de ce milliaire, en admettant qu'il n'a pas été retrouvé très loin de son emplacement, était d'environ 260 kilomètres. Or 109 milles à 1973 mètres ne donnent que 215 kilomètres, soit un chiffre inférieur à la longueur droite. Si cette valeur du mille est la bonne, on est forcé d'admettre que ce milliaire provient d'un point situé beaucoup plus au nord; or un écart aussi fort n'est pas vraisemblable, puisque la cote du n° 3, trouvé non loin d'ici, était voisine de celle-ci[5].

Si la valeur Nallino paraît trop faible, on peut trouver un peu trop forte la valeur 2592 que le P. Lagrange a tirée de rapprochements ingénieux, mais qui n'entraînent pas la conviction[6]. En effet, 109 milles à 2592 mètres donnent

(1) Détail curieux, la moyenne arithmétique de ces douze valeurs est 1969, chiffre presque égal à la valeur Nallino 1973; mais ce rapprochement ne peut être qu'une coïncidence fortuite.

(2) Il n'y a rien à tirer des géographes tels qu'Iṣṭakhri et Muqaddasi, qui comptent les mêmes distances en journées de marche. Dans les abondants *Matériaux* recueillis et publiés par Sauvaire in *JA*, 1879 à 1887, la longueur du mille est toujours fonction d'une autre mesure également inconnue ou variable.

(3) Ainsi la parasange, dont Ibn khurdādhbāh se sert encore pour les provinces orientales; cf. quatrième note suivante.

(4) Du moins d'après les cartes Stieler (atlas) et Fischer et Guthe. Le P. Vincent estime à 250 kilomètres au moins la distance à vol d'oiseau de Damas à Jéricho; j'ignore si ce chiffre est une faute d'impression, ou s'il ressort d'une autre carte.

(5) Voir quatrième note suivante.

(6) Elle repose sur l'équation 1 mille = 3000 coudées de o mètre 864. Mais cette grande coudée,

plus de 282 kilomètres, soit un excédent de près de 30 o/o sur la longueur droite. Il faudrait admettre que la route faisait des détours considérables, ou reporter assez loin dans le sud l'emplacement du milliaire; or cette route, partant de Damas et aboutissant évidemment à Jérusalem, ne pouvait passer au sud de Jéricho. En revanche, notre méthode empirique s'accommode fort bien de la valeur 2466, proposée par M. Clermont-Ganneau[1]. En effet, 109 milles à 2466 mètres donnent 269 kilomètres, soit un excédent d'environ 22 o/o sur la longueur droite; ce chiffre paraît normal, si le milliaire, comme il est probable, n'a pas été retrouvé très loin de son emplacement.

En résumé, la position des milliaires étant inconnue, leurs cotes ne nous permettent pas de calculer directement la valeur métrique de leur mille. Pour faire ce calcul, il faudrait en retrouver d'autres *in situ* sur une route de parcours déterminé, donnant aussi le point de départ et la cote; encore faudrait-il compter avec des inconnues de second ordre, telles que les détours du chemin. D'autre part, ignorant la valeur métrique de leur mille, nous ne pouvons fixer l'emplacement de ceux qu'on a retrouvés jusqu'ici[2]. Tant qu'un fait nouveau n'aura pas rompu ce cercle vicieux, on peut admettre, en rapprochant toutes les données du problème, que cette valeur ne s'écarte guère de 2500 mètres[3].

à supposer que sa valeur métrique soit exacte, ne paraît pas être celle que les auteurs arabes emploient dans leur équation 1 m = 3000 c; voir Nallino, *op. cit.*, p. 26 suiv.

(1) Voir *CRAIBL*, 4e série, XXIV (1896), p. 306; *Researches*, *loc. cit.* Suivant lui, ce mille était au mille romain de 1481 mètres comme 5 à 3 ou à peu près; malgré son nom latin, il avait pour origine une ancienne mesure persane égale à un tiers de parasange. On regrettera vivement que l'auteur de cette note trop courte n'ait pas publié le mémoire qu'il annonçait à ce sujet.

(2) Ce cas rappelle celui du premier milliaire de la voie Appienne, dont la découverte *in situ* a permis plus tard à Parker de retrouver l'emplacement de la porte Capena dans l'enceinte de Servius Tullius; mais ici le problème ne comportait qu'une inconnue.

(3) C'est pourquoi j'ai rétabli au n° 3 la cote 107 (Lagrange) et non 108 (Germer-Durand), par comparaison avec les 109 milles du n° 1. La distance en ligne droite de Khān al-ḥathrūra à Dair al-qalt dépassant 5 kilomètres, il semble qu'on soit ramené ici à la valeur 2592 (Lagrange) plutôt qu'à la valeur 2466 (Clermont-Ganneau). Mais comme la route passait au sud de Dair al-qalt, si le n° 1 était placé à Khān al-ḥathrūra, soit au bord de la route, et le n° 5 au droit de Dair al-qalt, la distance entre ces deux milliaires était plutôt inférieure à 5 kilomètres; on retrouve ainsi la valeur 2466, ou à peu près.

ABBASSIDES ET FATIMIDES.

Les tiens rebâtiront sur d'anciennes ruines.
(Ésaïe, lviii, 12.)

A. — INSCRIPTIONS DÉRACINÉES. DU IIIe AU Ve SIÈCLE H.

Les textes post-omayyades et pré-saladiniens sont réunis ici sous un titre factice, parce qu'on ne peut plus les rattacher à des monuments distincts. Remployés au hasard ou conservés dans des musées, ils sont déracinés dès longtemps et leur indice archéologique[1], à part le cas du n° 24, est à peu près nul. A cette époque, Jérusalem appartint tantôt aux Abbassides, tantôt aux Fatimides; un juste départ eût été d'autant plus difficile que la plupart de ces documents ne portent pas de date précise[2]. Pour combler ces lacunes et donner une certaine cohésion à ces *membra disjecta*, j'ai réuni plus loin quelques remarques générales sur leur chronologie, ainsi que sur leur valeur paléographique et documentaire. Je dois à l'obligeance de M. Hess, et à ses listes onomastiques, une partie des références relatives aux noms propres peu usités qu'on va trouver dans les épitaphes et les graffites.

5

Débris d'une épitaphe. Entre 261 et 269 H. — Dalle de calcaire (ou de marbre) cassée sur tous les bords et conservée au Musée du Patriarcat latin; hauteur maximum 35. Quatre lignes visibles, incomplètes des deux bouts, en coufique simple; petits caractères, épais et trapus. Inédite; voir fig. 5 (croquis 1914).

(1) [.....]مه المد[.....] (2) [.....]ـسلك لحمد(?) [.....] (3) [... مس]تهلّ
رمضان [سنة ...] (4) [.....] وستّين وما]ئتين ...].

.... le 1er ramaḍān (de l'année...) et soixante et (deux) cents.

L. 1-2 : Ces mots mutilés n'ont aucun sens[3].

(1) Sur ce terme, voir plus haut, p. 8 et renvois n. 2.

(2) Les textes non datés sont intercalés entre les autres, d'après le style de leurs caractères. Pour plus de clarté, j'ai groupé les inscriptions conservées dans un même musée; ce principe a pu être concilié avec celui d'un classement chronologique approximatif. J'ai négligé un grand nombre de fragments dont on ne pouvait tirer aucun parti pour la science, peut-être aussi quelques documents plus sérieux qui n'ont échappé.

(3) Je n'y distingue ni nom propre, ni formule mortuaire, car la leçon *intaqalat li-khamsi* (*lailatin*)... «elle est décédée le 5 (ou le 25?)...» (l. 2) ferait violence à la paléographie et à l'usage d'indiquer la férie avant le quantième, quand celui-ci est exprimé en nuits écoulées (ou réservées). Ainsi ce fragment ne représente qu'une petite partie du texte original.

L. 4 : Le chiffre des centaines peut être lu *mi'atin* «cent» ou *mi'taini* «deux cents»; d'autre part, la copule *wa* «et» devant celui des dizaines implique un chiffre d'unités. Ainsi l'on peut choisir entre 16* et 26*; mais cette dernière leçon répond mieux que l'autre au style des caractères, qui rappellent ceux de plusieurs épitaphes égyptiennes datées vers le milieu du IIIe (IXe) siècle. La date est comprise alors entre le 1er ramaḍān 261 et le 1er ramaḍān 269 (du 9 juin 875 au 14 mars 883).



Fig. 5. — Inscription n° 5.

6

Épitaphe d'une musulmane. 305 H. — Dalle de calcaire conservée au Musée du couvent de Saint-Sauveur; dimensions 34 × 54. Onze lignes en coufique simple; petits caractères, gravés en creux, grossiers et un peu frustes. Inédite (copie 1914).

(1) بسمله... (2-5) *C*, CXII, 1 à 4 (6) توفّيت فاطمة ابنت (7) عبد الله يوم (8) الجمعة في ذى الحجّة (9) سنة خمس وثلث (10) مئة وهى تشهد أن لا (11) إله إلّا الله.

Est décédée Fāṭima, fille de ʿAbdallāh, le jour du vendredi, en dhu l-ḥidjdja de l'année 305 (mai-juin 918). Et elle témoigne qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allāh.

L. 8 : La formule insolite qui donne la férie sans le quantième ne permet pas de préciser le jour du décès[1].

7

Épitaphe d'un musulman. 325 H. — Haute stèle de marbre blanc cassée en haut et rognée des deux côtés, trouvée (paraît-il) au Saint-Sépulcre et conservée au même Musée; dimensions (de l'estampage) 38 × 130. Douze lignes visibles, incomplètes de quelques lettres aux deux bouts, en coufique simple;

[1] Le mot *fī* «dans», que j'ai copié sans point d'interrogation, désigne peut-être le premier jour du mois, ou bien il faut le lire (ة)غر, c'est-à-dire *ghurrata*, avec le même sens. D'après les tables de Wüstenfeld, le 1er dhu l-ḥidjdja 305 (15 mai 918) était précisément un vendredi. Il est vrai que les féries de ces tables avancent le plus souvent d'un jour sur celles des quantièmes épigraphiques; voir *MCIA*, I, p. 117, n. 1, et 291, n. 2; cf. plus loin, nos 7, 12, 13, 59, 68, 79, 89, 109 et *passim*; Weil, *Chalifen*, III, p. 440, n. 1; Sauvaire, *Sur une mère d'astrolabe arabe*, in *JA*, 9e série, I, p. 24 et 47. Si l'on veut corriger ici cet écart, on peut lire à la rigueur [ثا]نى au lieu de ى, soit *thānī* «le vendredi *deux* dhu l-ḥidjdja»; ce détail est à revoir sur l'original.

caractères moyens, gravés en creux, d'un beau style et bien conservés. Inédite; voir pl. III à gauche en haut (estampage 1914).

[بسمله ... هذا قبر ... nom propre] (1) [ب]ن[1] يوسف الدمش[قى][2] (2) [ت]وفّى رحمه الله يو[م] (3) [ا]لاثنين لأربعة اعش[ر][3] ليل[ة][4] (4) خلت من شعبان س[نة] (5) [خ]مس وعشرين[5] وثلث مائ[ة] (6) [ر]حم الله عبدًا دعا [له] (7) [ب]المغفرة يا أيّه الجال[س] (8) [ع]لىّ لا تُعْجِبَنَّك نَفْسك (9) [مِ]ثْلُك كُنْتُ ومثلى (10) [ت]كون فى حَرَجٍ م[لعون] (11) [من ت]عدّد أو فتح هذا (12) القبر.

(Voici le tombeau de . . .), fils de Yūsuf, de Damas. Il est décédé — qu'Allāh lui fasse miséricorde! — le jour du lundi 14 shaʿbān de l'année 325 (27 juin 937)[6]. Qu'Allāh fasse miséricorde à un esclave qui priera pour le pardon du défunt[7]! Ô toi qui es assis sur ma tombe, garde-toi d'être vain de toi-même : semblable à toi j'ai été, et semblable à moi tu seras[8]

[1] Cette lettre indistincte pourrait être le *rā* du mot *qabr* «tombeau»; je lis plutôt *ibn* «fils», parce que les épitaphes donnent presque toujours le nom paternel du défunt.

[2] Sur l'estampage الدمسر, et sous la dernière dent visible à gauche, un petit trait horizontal qui forme l'extrémité d'un *yā* final tracé en retour, comme dans الى, nos 2 et 4; cf. plus haut, p. 20, n. 4. Ainsi ce mot est un surnom relatif, et la leçon *al-dimashqi* est appuyée par les *deux* dents visibles avant la cassure, qui condamnent des leçons telles que الدمنه[ورى] ou الدميا[طى].

[3] L'*alif* prosthétique, si contraire à la grammaire, tend à confirmer, mais pour une époque encore plus haute, les observations de Blochet in Mufaḍḍal, p. 405 (63) suiv., sur l'abus de la voyelle *a* dans la langue vulgaire du moyen âge.

[4] Ce mot est gravé au-dessus du précédent. Je lis ainsi, et non ليا[ل], bien que la troisième lettre, entamée par la cassure, puisse être aussi un *alif*; la leçon *lailatan*, la seule correcte après le nom de nombre 14, est appuyée par le verbe *khalat*, au féminin singulier.

[5] Les lettres وعسر sont gravées en surcharge au-dessus du groupe suivant ين.

[6] D'après les tables de Wüstenfeld, la férie de ce quantième était un mardi; cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois. Il faudrait donc transcrire «lundi 26 juin» et faire la même correction dans tous les cas semblables; toutefois je conserve partout les concordances de quantième données par Wüstenfeld, pour ne pas me perdre dans des problèmes de calendrier qu'on peut négliger ici.

[7] J'ai rétabli *lahu* (l. 6), et non *li-nafsihi* «pour son propre pardon», suivant une formule fréquente en épigraphie, ainsi *MCIA*, I, nos 106, 107 et 528; cf. quatrième note suivante.

[8] Cette apostrophe du défunt au passant se retrouve au n° 12, l. 1-2, avec la variante بحسك (ici نعسك). On dit *uʿdjiba bi-nafsihi* «s'admirer, s'enorgueillir», avec une nuance de mépris, ou du moins de dédain pour les autres; voir Lane, *Lexicon*, d'après Fayyūmi, *Miṣbāḥ*, dont voici le texte, II, p. 27, l. 7 d'en bas (j'ajoute les voyelles) : وأُعْجِبَ زَيْدٌ بنفسه بالبناء للمفعول إذا ترفّع وتكبّر. Mais la graphie نعسك (et non بعسك) dans les *deux* répliques prouve qu'on disait alors *aʿdjabathu nafsuhu* à l'actif, et cette forme plus ancienne, car Fayyūmi écrivait au VIIIe (XIVe) siècle, est aussi plus classique, puisque la grammaire n'admet pas que le sujet logique d'un verbe au passif soit exprimé

dans un cercueil[1]. Maudit soit celui qui transgressera[2] ou qui ouvrira ce tombeau!

L. 6-7 : Les formules appelant la miséricorde ou le pardon sur ceux qui le demandent pour le défunt, et qu'on pourrait appeler des «eulogies à report», sont fréquentes dans les inscriptions arabes[3]; elles en rappellent d'analogues dans l'épigraphie sémitique[4].

L. 10-11 : Les formules de malédiction proférées contre les profanateurs des tombeaux sont fréquentes dans les épitaphes coufiques, du moins à Jérusalem[5]. Bien que le tabou des sépultures soit un fait universel[6], il y a peut-être ici l'indice d'une survivance locale[7].

par un complément circonstanciel. Dès lors, il faut lire au n° 12 *lā tuʿdjibuka nafsuka*, et ici *lā tuʿdjibannaka nafsuka* au mode énergique, dont je rends la nuance par «garde-toi».

(1) La graphie فى حرج, bien claire sur l'estampage, ne peut guère se lire que *fi ḥaradjin*. Ce mot signifie «étroitesse, angoisse» et «brancard ou cadre d'un cercueil»; voir Lane, *Lexicon;* cf. une gravure in *Manners and customs*, II, p. 260. L'image se retrouve en épigraphie, ainsi in *MCIA*, III (Siwas), n° 2 : *ilā ḍaiqi l-qubūri* «vers l'étroitesse (l'angoisse) des tombeaux».

(2) La graphie اعدد, bien claire sur l'estampage, appelle la leçon تعدّد; mais *taʿaddada* «dépasser» ne s'emploie guère qu'en parlant de nombres, et je crois que le lapicide a voulu graver تعدّى, c'est-à-dire *taʿaddā* «transgresser, sauter par-dessus». La coquille s'expliquerait par la double analogie de forme et de sens entre ces deux verbes.

(3) Ainsi plus loin, nos 12, 39, 41 suiv., 59, etc.; *MCIA*, I, nos 106, 107 et 528; Dussaud et Macler, *Mission*, inscr. ar. n° 1, p. 725 (323) en bas; *Répertoire*, n° 484 (I, p. 366 en bas); Pognon, *Inscriptions sémitiques*, nos 78 et 80, p. 141 suiv.; cf. plus loin, p. 40, n. 3, et *passim*.

(4) Ainsi la syriaque Pognon, *op. cit.*, n° 2, p. 17, datée 73 J.-C. M. Clermont-Ganneau me signale une formule du même genre, mais encore obscure, dans la palmyrénienne *Répertoire*, n° 285 (I, p. 231), datée 132 J.-C.; cf. Littmann, *Semitic inscriptions*, n° 6, p. 70 et sources citées.

(5) Ainsi plus loin, nos 8, 10, 12 et 19; mais je n'en connais pas d'exemple en Égypte et M. Combe m'écrit (28 octobre 1919) qu'il ne se souvient pas d'en avoir trouvé dans les nombreuses stèles coufiques du Musée arabe du Caire, dont il prépare l'édition pour ces *Matériaux*.

(6) Pour l'Arabie païenne et l'Islam primitif (tabou des tombeaux et culte des morts), voir W. R. Smith, *Semiten*, p. 121; Wellhausen, *Reste*, p. 184; Goldziher, *Studien*, I, p. 230 suiv.; II, p. 308 et 369. Pour la Palestine, Jaussen, *Coutumes*, p. 102; Musil, *Arabia*, III, p. 450 suiv.; cf. une longue note au commentaire du n° 109.

(7) Cf. Nombres, xix, 16 : «Quiconque touchera (*yiggaʿ*)... un tombeau (*qeber*) sera impur pendant sept jours». Le rédacteur du n° 7 distingue entre la *transgression* et l'*ouverture*. Le premier cas, si ma lecture est exacte (cf. cinquième note précédente), se rattacherait aux croyances, également universelles, sur les maléfices de l'enjambement; ainsi Frazer, *Rameau d'or*, I, p. 258 et sources citées n. 1; Tautain in *Anthropologie*, VIII (1897), p. 545 en bas; Roscoe, *The Baganda*, Lo. 1911, p. 357 et 428; Oeri in *Schweizer Volkskunde*, 1914, p. 46; Eitrem in *Archiv für Religionswissenschaften*, XVIII (1915), p. 588; cf. van Gennep, *Rites de passage*, p. 173, n. 2, et 186 suiv. Pour la Palestine, Sophonie, I, 9; Abēla in *ZDPV*, VII, p. 81; cf. Macler in *JA*, 11e série, VII, p. 161 (je dois la plupart de ces références à M. Déonna, de l'Université de Genève). Pour l'ouverture, l'épigraphie sémitique offre un grand nombre de cas pareils, la plupart en Syrie et avec le

8

Hang her an epitaph upon her tomb.
(Shakespeare, *Much ado*, iv, 1.)

Épitaphe d'une musulmane. Entre 351 et 359 H. — Dalle de calcaire (ou de marbre) rognée sur les bords, entièrement fruste à droite en haut, et creusée au centre, trouvée à la Flagellation, puis déposée dans la cour du couvent de Saint-Sauveur et conservée aujourd'hui au même Musée; dimensions actuelles environ 40 × 56. Treize lignes visibles, pour la plupart incomplètes, en coufique simple; petits caractères, gravés en creux. Inédite; voir pl. III à droite en haut (estampage 1893)[1].

(1) [traces de caractères] (2) [quatre ou cinq mots] لمح[مّ]د(?) [deux ou trois mots...

(3) [... deux ou trois mots] هـ[ـذ]ا قبر مر[يم](?) ابنت عيسى (4) [quatre ou cinq mots][2]

التى دخلت إلى (5) [quatre ou cinq mots] وخُلِقَتْ[3] من (6) [quatre ou cinq mots]

والسعا حه[?][4] (7) [trois ou quatre mots... لخم[س][5] بقين من (8) شعبان [deux mots]

وخمسين وثلثما[ئة] (9) رحمها الله [un mot?] وفيها أقول بنفسى (10) [خر]جت(?)

خلت وداعى سلاماً وهى فى ظفر(?) (11) [un ou deux mots] ساكنة التراب ومن يلفت

même verbe *pth = fth;* ainsi les phéniciennes et les araméennes *CIS*, 1re partie, I, n° 3, l. 4 et 7; 2e partie, I, nos 211 et 226; *Répertoire*, nos 360, 1071, 1175 et 1202; Jaussen et Savignac, *Mission*, I, inscr. nabat. nos 11, 13 et 17.

(1) Comparé à un autre estampage et à deux petites photographies qui m'ont été remis en 1901 par M. Clermont-Ganneau.

(2) Au milieu de cette lacune on distingue les lettres لنعـ (?), peut-être une partie du nom propre al-Nuʿmān dans la généalogie de la défunte.

(3) La graphie وحلعت est très claire; je ne vois pas d'autre leçon que *wa-khuliqat*.

(4) Peut-être حق, c'est-à-dire *wal-shifāʾa ḥaqqun* «(elle témoigne que...) et que la guérison est une vérité», par allusion à *C*, xvii, 84; mais ce rappel de certaines formules fréquentes dans l'épigraphie funéraire de l'Égypte ne s'accorde guère avec le contexte.

(5) De ce mot on ne voit plus que deux dents d'égale hauteur, la dernière avec un crochet de finale sous la ligne, soit مس, مر ou س. On ne peut pas lire لِلَيْلَتَيْنِ «à deux nuits», car le verbe serait au duel *baqiyatā*, soit بقيتا au lieu de بقين. Dès lors, le mot *laila* est sous-entendu, et il s'agit d'un nom de nombre. Le verbe *baqā* «rester» limite le choix entre 1 et 14, et le pluriel *baqīna*, d'après la grammaire, entre 3 et 10. On ne peut pas lire ست = *sitt* «six», car la queue finale ne descendrait pas sous la ligne; dès lors, il ne reste que la leçon *li-khamsin* «à cinq». Le mois de shaʿbān comptant 29 jours, le quantième est 29 — 5 = 24.

(12) صعيد اللَّحْد ...un mot] ملع]ون(?) سَكَنْتِ وفى سكونكِ لى حياءُكِ

(13) [quelques lettres mutilées].

(Invocations (?)... Voici le tombeau de) Maryam, fille de ʿĪsā... qui est entrée dans (le paradis?)... et qui a été créée (?) de ..... (Elle est décédée) le 24 shaʿbān (de l'année...) et cinquante et trois cents, qu'Allāh lui fasse miséricorde! Et en songeant (?) à elle, je me dis à moi-même : «Elle est sortie (de ce monde)[1], elle est partie, mon âme est en paix[2], puisqu'elle a obtenu (ou vaincu)[3]... Elle repose sous la terre, et celui qui retournera le sol de la tombe[4]... sera maudit (?). Tu reposes, et dans ton repos c'est à moi qu'incombe le soin de ta réputation[5].»

L. 8 : La copule *wa* «et» devant le chiffre des dizaines implique un chiffre d'unités; ainsi la date est comprise entre le 24 shaʿbān 351 et le 24 shaʿbān 359 (du 27 septembre 962 au 2 juillet 970).

L. 9-13 : Ces paroles résignées sont prononcées par un parent intime de la défunte, apparemment par son mari[6].

Fig. 6. — Inscription n° 9.

9

Titre de propriété (?). iiie ou ive siècle H. — Bloc de calcaire conservé au même Musée; dimensions 45 × 30. Quatre lignes (complètes?) en coufique simple; caractères moyens, gravés en creux, grossiers et assez frustes, surtout à la dernière ligne. Inédite; voir fig. 6 (croquis 1914).

[1] Cf. la formule *nfaq men ʿālmā hānā* «est sorti de ce monde» dans les épitaphes syriaques; ainsi Pognon, *Inscriptions sémitiques*, nos 95 à 116.

[2] La graphie ودعاتى est claire; je lis *wadāʿatī* «ma *wadāʿa*», nom d'action de *waduʿa* «être tranquille», et aussi «partir pour un voyage». On peut combiner les deux sens et traduire «je partirai en paix pour le dernier voyage», ou en prenant *wadāʿa* = *muwādaʿa*, nom d'action de *wādaʿa* iii, «faire ses adieux» et «se réconcilier» : «Je l'ai quittée en paix»; le sens général reste le même.

[3] La graphie فى ظفر est claire; je lis *fī ẓafari*, à l'état construit du nom d'action de *ẓafira* «obtenir» ou «vaincre», ou *ẓafarin* à l'état absolu, sans *muḍāf ilaihi*.

[4] Début d'une menace à l'adresse des profanateurs; cf. plus haut, p. 34, n. 5 suiv., et plus loin, p. 38, n. 4 et renvois. Les formules analogues sont fréquentes dans l'épigraphie sémitique; ainsi les syriaques Pognon, *op. cit.*, nos 2 et 44, et la sabéenne *Répertoire*, n° 855 (II, p. 230).

[5] La graphie حياءك est claire; je lis *ḥayāʾuki* «ta pudeur». Sur la nuance entre *ḥayāʾ* «délicatesse morale» et *ʿarḍ* «honneur», voir Wellhausen, *Reste*, p. 227, n. 1.

[6] Voir un état d'âme analogue dans l'inscription *MCIA*, II (Tripoli), n° 52.

(1) بسم الله هذا (sic?) الدار (2) [trois ou quatre lettres] حا حو [une ou deux lettres]

ها [une ou deux lettres] حود (3) لحـ[une ou deux lettres] و [une ou deux lettres] السدر(??)

ساحل (?) (4) [quelques traces de caractères].

Au nom d'Allāh! Cette maison..........

Ce début ne rappelle guère celui des textes de construction, qui mettent presque toujours le verbe en tête. Il fait plutôt songer à ces titres de propriété que les habitants du Vieux-Caire, et peut-être ceux de Jérusalem, plaçaient sur leurs immeubles[1]. Les caractères sont trop frustes pour accuser un âge précis[2].

10

Épitaphe (?) d'un musulman. iiie ou ive siècle H. — Dalle de marbre cassée sur les deux côtés, peut-être en bas, et conservée au même Musée; dimensions environ 25 × 40. Quatre lignes visibles, toutes incomplètes, et traces d'une cinquième, en coufique simple; petits caractères, gravés en creux. Inédite; voir fig. 7 (croquis 1914).

(1) [بسم الله الرحمن ال]رحيم هذا [قبر (?)..…]

(2) [trois ou quatre mots] و بن (?) علىّ (?) مدرّ[س (??)..…]

(3) [trois ou quatre mots ...إ]برهيم بن سـ[.....] (4) [...

وملعون مَن غيّ]ر أو بدّل وكتب[ه (?) .....].

Fig. 7. — Inscription n° 10.

Voici (le tombeau de?)..... fils de ʿAlī (?), professeur (??)..... Ibrahīm, fils de ..... (Et maudit soit celui qui) changera ou substituera. Et a écrit ceci (?).....

L. 1 : L'état du *bismillāh* permet d'évaluer la longueur des lacunes à droite, alors qu'à gauche on ne relève aucun indice précis. L'absence de tout vestige d'une date, dont la formule exigerait au moins huit à dix mots, autorise à supposer une lacune importante à gauche. Dans ce cas, la dalle était très barlongue

[1] Voir *MCIA*, I, nos 18 et 19; Herz, *Catalogue*, p. 79 suiv., et quelques documents analogues recueillis dès lors au Musée arabe du Caire; cf. plus loin, n° 26 et commentaire.

[2] Ils rappellent ceux du n° 22, que je classe vers la même époque, d'après certains traits que l'estampage accuse clairement.

dans le sens horizontal, car il est peu vraisemblable que la date fût en bas, après les formules de malédiction. Cette forme ne convenant guère à une stèle funéraire de cette époque[1], le n° 10 était peut-être un titre de propriété, comme les n°s 9 et 26; mais il y a aussi des épitaphes non datées[2].

L. 2-3 : Les leçons proposées semblent impliquer que l'épitaphe, si c'en est une, était consacrée à deux défunts, comme le n° 19; mais la lecture de la ligne 2 est presque désespérée[3].

L. 4 : La leçon proposée implique une formule de malédiction qui s'adresse, soit aux mutilateurs du tombeau, soit à ceux qui tenteraient d'en changer la destination[4]. La formule *kataba(hu)* « a écrit (ceci) », fréquente dans les graffites[5] et les prières[6], se lit aussi dans les épitaphes[7].

Les caractères sont archaïques, mais les trois *dāl*, avec leur demi-boucle sous la ligne, accusent peut-être le IVe (X^{e}) siècle, plutôt que le IIIe[8].

11

ÉPITAPHE D'UN MUSULMAN. ÉPOQUE INCERTAINE. — Dalle de calcaire conservée au même Musée; dimensions 15 × 35. Neuf lignes en coufique simple; petits caractères, gravés en creux. Inédite (copie 1914).

(1) Au n° 19, elle est moins accusée qu'elle ne le serait ici.

(2) Ainsi n°s 11 et 21, où le texte a l'air complet sans la date.

(3) Au lieu de *ʿali mudarris*, on pourrait lire *ʿalā madrasati* « en faveur de la madrasa... »; mais y avait-il alors des madrasas à Jérusalem?

(4) Ces formules, avec les mêmes verbes *ghayyara* et *baddala* (cf. *C*, II, 177), sont fréquentes dans les décrets et les textes de fondation; voir plus loin, n°s 29, p. 72, n. 9, et 39 B, l. 2-3. Pour les épitaphes, cf. n° 12, p. 41, n. 7, et pour d'autres formules, p. 36, n. 4 et renvois, et plus loin, p. 50, n. 3. L'épigraphie sémitique offre un grand nombre d'exemples avec *ghayyara* ou un mot de la même racine, ou des verbes analogues; ainsi les nabatéennes *CIS*, 2e partie, I, n°s 210, 212, 217 et 350 (EUTING, *Nabatäische Inschriften*, n°s 13, 14 et 20; BRÜNNOW, *Arabia*, I, p. 365); JAUSSEN et SAVIGNAC, *Mission*, I, n°s 12, 17 et 31; *Répertoire*, n° 1175 (II, p. 418), etc.

(5) Ainsi in *ZDPV*, *MuN*, 1903, p. 52 et fig. 41.

(6) Ainsi in DUSSAUD et MACLER, *Mission*, n°s 26 suiv., p. 737 (335).

(7) Cf. plus loin, n° 20, l. 7, et plusieurs stèles coufiques du Musée arabe du Caire, où ce verbe au passif précède la date mortuaire (d'après M. Combe). Pour l'épigraphie sémitique, voir les syriaques POGNON, *Inscriptions sémitiques*, n°s 115 suiv., p. 201 suiv. (*ktab*), et la palmyrénienne DE VOGÜÉ, *Inscriptions sémitiques*, n° 71, p. 52, qui débute par *qabrā dnāh* = *hādhā qabru*, et s'achève par une défense suivie de *kdhi katabtu* « suivant ce que j'ai écrit ».

(8) Cf. n°s 14 et 18, fig. 9 et pl. IV.

(1-7) بسمله... — *C*, CXII, 1-4 — هذا قبر (8) حمّاد[1] بن يعقوب (9) بن إياس[2] الجزّار[3].

Voici le tombeau de Ḥammād, fils de Yaʿqūb, fils d'Iyās, le boucher (?).

Faute d'une date et d'un fac-similé des caractères, je ne puis fixer, même approximativement, l'âge de cette épitaphe.

12

ÉPITAPHE D'UN CHRÉTIEN. 367 (?) H. — Dalle de marbre (?) découpée après coup en forme de disque, pour servir de meule, et percée au centre d'un trou carré pour le passage d'un pivot de bois; diamètre actuel 38. Huit lignes visibles en coufique simple, légèrement fleuri; petits caractères, gravés en creux. Inédite; voir pl. III à droite en bas (estampage du P. Germer-Durand) et fig. 8 (croquis 1888 et 1893)[4].

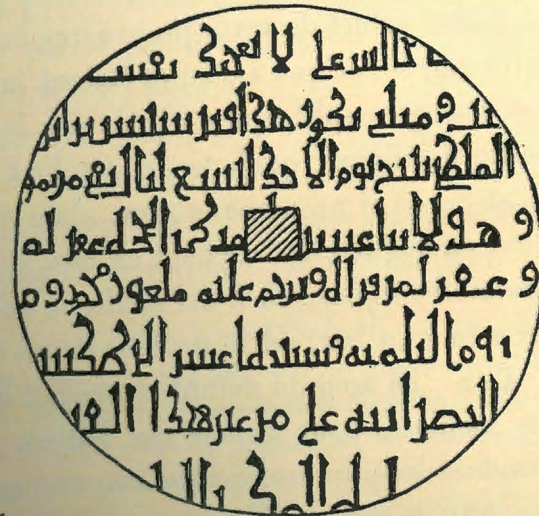


Fig. 8. — Inscription n° 12.

(1) [يا أيّهَ ال]جالس علىّ لا تُعْجبك نَفْسُك [مِثْلُك] (2) [ك]نتُ ومثلى تكون

هذا قبر سسس(?) بن إبر[هيم] (3) الملطىّ تنيّح يوم الأحد لتسع ليال بقين[5] من تمّو[ز] (4) وهو لاثنا عشر [خلت][6] من ذى الحجّة غُفر له (5) وغفر لمن قرأه

(1) La graphie حماد est claire; j'ajoute le *tashdīd* d'après *Aghānī*, index.

(2) Graphie plutôt ابلس, mais la ligature entre les lettres 3 et 4 n'est pas franche et provient peut-être d'un éclat dans la pierre; on ne peut pas lire *Iblīs* pour *Iblīs*, qui est le nom de Satan.

(3) Graphie الحرار, peut-être الحراد ou الحرانى (*al-ḥarrānī*?); la leçon *al-djazzār* est la plus simple.

(4) Cette dalle faisait alors partie de la collection de l'archimandrite Antonin; je n'ai pu la revoir en 1914 pour en prendre un meilleur estampage.

(5) La graphie n'est pas بعس (cf. كنت et بن, l. 2, من, l. 3 et 4, et لمن, l. 5), mais plutôt بعى (cf. مىلى, l. 2, الملطى, l. 3, et الى, l. 6) ou بعنى (cf. على, l. 1 et 7). Toutefois je lis *baqīna*, pour accorder ce verbe avec le pluriel *layālin*, qui est correct après le nom de nombre « neuf ».

(6) Le verbe *khalā* est assuré par le sommet de la hampe du *lām*, qu'on voit encore au-dessus du trou carré. Je lis *khalat* au féminin singulier, d'accord avec le féminin *laila* « nuit » sous-entendu, qui doit être au singulier (acc. *lailatan*) après le nom de nombre « douze ».

وترحّم عليه ملعون مكتوم (6) [فى ?] يوم (?) الدامـه (?) ودـمـه (??) أعسر إلى

طكس [un mot ?] (7) [الملّة ?] النصرانيّة على (?) مَن غيّر هذا القبر [un mot ?]

.[quelques lettres] (8)

Ô toi qui es assis sur ma tombe, ne sois pas vain de toi-même! Pareil à toi j'ai été, et pareil à moi tu seras[1]. Voici le tombeau de Sinbis (?), fils d'Ibrahīm, de Malaṭiya (Mélitène). Il est décédé le dimanche 22 juillet, c'est-à-dire le 12 dhu l-ḥidjdja. Qu'il lui soit pardonné, ainsi qu'à celui qui lira ceci[2] et qui priera pour qu'il soit fait miséricorde au défunt[3]. Maudit soit (et) jugé au jour (?) du jugement (??), et sa peine (?) sera plus dure en regard (?) du rite de la religion chrétienne, sur (?) celui qui changera (la disposition de) ce tombeau.....

L'état actuel du texte prouve que la dalle originale était rectangulaire, à peu près carrée, et que ses côtés étaient tangents à la périphérie du disque[4]; ainsi les triangles sphériques rognés par le mutilateur renfermaient, au début et à la fin des lignes, quelques lettres dont le nombre va diminuant jusqu'aux lignes 4 et 5, où il ne manque rien, alors que dans les dernières lignes les lacunes vont en augmentant de haut en bas. Cette observation se vérifie exactement aux premières lignes, où il est facile de rétablir les lettres rognées; il n'en est pas de même en bas, où le sens est moins clair.

L. 2 : Le nom du défunt comprend huit dents qu'on peut combiner de diverses manières pour former des lettres; d'après leur hauteur et leur écart, les graphies les plus vraisemblables sont سنبس et سنسر (ou سنسس). En outre, chacune de ces graphies comporte plusieurs leçons, suivant le choix des points et des voyelles. Quelques noms d'homme, tous peu usités, répondent à l'une ou l'autre de ces nombreuses combinaisons[5].

(1) Sur cette apostrophe, cf. n° 7, l. 7-10, et p. 33, n. 8.

(2) Cf. *allāhummā, ighfir... li-man qara'ahu* « Allāh! pardonne à qui lira ceci » in Dussaud et Macler, *Mission*, n° 28, p. 737 (335), et les formules analogues dans l'épigraphie sémitique, avec le même verbe *qara'a;* ainsi la nabatéenne Jaussen et Savignac, *Mission*, I, n° 200, p. 249, et les syriaques Pognon, *Inscriptions sémitiques*, n°s 22 à 33, 62 à 71, 75, 77, 92 à 116 et *passim*, où le lecteur est invité à prier pour le défunt ou pour les constructeurs.

(3) Sur les « eulogies à report », voir plus haut, p. 34, n. 3 et 4 et renvois.

(4) Sauf en bas, où la ligne 8 est fortement entamée, et n'était peut-être pas la dernière.

(5) Au lieu de *Sinbis* (Ḥabīb-Wüstenfeld, p. 34; *Aghānī*, XVIII, p. 178, l. 8; Ibn al-athīr, index, XIII, p. 324; Djauhari, *Ṣaḥāḥ*, I, p. 457, l. 8; Murtaḍā, *Tādj*, IV, p. 168, l. 6, avec la vocalisation; Wüstenfeld, *Register*, p. 422), on pourrait lire *Sunais* (*Tādj*, *pag. cit.*, l. 17), ou *Sīsan* (*op. cit.*, IX, p. 234, l. 16 d'en bas; cf. *Sīs*, IV, p. 169, l. 4 d'en bas, et سيسنابروه, Ṭabari, I, p. 869, l. 1), ou *Sunsun* (*Tādj*, IX, p. 245, l. 10), ou encore Σαβῖνος, nom fréquent dans l'épigraphie gréco-syrienne; ainsi Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, index Chabot, Pa. 1897,

L. 3 : Le défunt étant un chrétien, comme on va voir, il est tentant de lire le premier mot *al-mal(a)ki* « le melkite »; mais l'avant-dernière lettre est bien un *ṭā*[1]. La leçon *al-malaṭi* est d'autant plus vraisemblable que Mélitène était alors un des centres du christianisme syrien. La confession du défunt est clairement indiquée par le verbe *tanayyaḥa* « est décédé »[2].

L. 3-4 : Le rédacteur n'indique pas l'année, soit par oubli, soit plutôt parce que donnant le mois en concordance chrétienne et musulmane, il a jugé superflu de préciser l'année. Les mots « neuf nuits restant[3] de tammūz[4] » désignent un dimanche (*yauma l-aḥadi*) 22 juillet, correspondant à un dimanche 12 dhu l-ḥidjdja[5]. Or d'après les tables de Wüstenfeld, le dimanche 12 dhu l-ḥidjdja 367 correspond au dimanche 21 juillet 978[6]. Cette concordance me paraît être la meilleure pour l'époque indiquée par la paléographie, car le style des caractères trahit bien la seconde moitié du IVe (X^e^) siècle.

L. 5-7 : La formule de malédiction dirigée contre ceux qui changeront la destination du tombeau[7] présente, dans le choix des mots et dans la construction, des difficultés que je n'ai pu résoudre, bien que l'estampage ne soit guère plus médiocre ici qu'ailleurs. Je me borne à les signaler en note[8], pour ne

p. 6; Dussaud et Macler, *Voyage*, index, p. 219; *Mission*, index, p. 706 (304). Je cite pour mémoire la variante سنسر d'un nom énigmatique in Ṭabari, I, p. 2389, n. *i*, et Ibn al-athīr, II, p. 381, n. 1; suivant Wellhausen cité in de Goeje, *Mémoire sur la conquête de la Syrie*, 2e éd., Leyde, 1900, p. 87, n. 5, cette graphie est une erreur de copie dans les manuscrits. Sur l'estampage, les deux dents suivantes, que je lis بن « fils », paraissent liées à la précédente, mais je crois que c'est une fausse ligature; avec *dix* dents, ce nom serait par trop étrange, et l'inscription n'offre pas d'exemple d'une vraie ligature descendant, comme ici, au-dessous de la ligne de base. La leçon بن إبر[هيم] correspond bien à la longueur de la lacune à la fin de la ligne.

(1) Sa boucle est fermée à gauche, alors que dans les *kāf* elle reste ouverte; cf. طكس (l. 6). La dent qui suit fait partie du *yā* final, comme dans مثلى (l. 2). Le polionymique de Malaṭiya est bien *malaṭi;* voir Yāqūt, IV, p. 634 suiv.; Brockelmann, *Litteratur*, II, p. 163 en bas.

(2) Du syriaque *etnayyaḥ* (Dozy, *Supplément*), au lieu de *māta*, *tuwuffiya* ou *intaqala* dans les épitaphes musulmanes.

(3) Sur la leçon *baqina* « sont restées », voir plus haut, p. 39, n. 5.

(4) Ce nom de mois syrien confirme que le défunt était chrétien; les épitaphes musulmanes emploient toujours, je crois, les noms de mois arabes.

(5) Sur la leçon *khalat* « sont écoulées », voir plus haut, p. 39, n. 6.

(6) Sur l'écart apparent d'un jour (21 et 22 juillet), cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois. J'admets l'équivalence tammūz = juillet, qui paraît assurée, au moins depuis le VIe siècle J.-C., par une série de dates où les auteurs syriaques donnent la férie avec le quantième (communication de M. l'abbé Chabot); si elle n'est pas exacte ici, il faut renoncer à dater cette épitaphe.

(7) Sur *ghayyara* (l. 7), cf. plus haut, p. 38, n. 4 et renvois.

(8) La leçon *yaum* « jour » (l. 6) est appuyée par une réplique (l. 3) où ce mot a le même aspect; je rétablis alors *fī* « dans » pour combler la lacune. La graphie الدامه (ou الدلمه) paraît claire,

retenir que le mot *ṭaks*, dont la lecture est certaine [1]. Le rédacteur veut dire que les profanateurs ou les aliénateurs du tombeau subiront une peine d'autant plus grave (*aʿsar*) qu'elle est fixée d'après le «rite» chrétien, ou peut-être d'après une «taxe», soit une amende pécuniaire prévue par l'Église [2]; car le mot *ṭaks* pourrait avoir ici l'un ou l'autre sens [3]. Cette menace paraît alors viser moins les chrétiens, qui devaient connaître leur loi, que les musulmans (ou les juifs) tentés de profaner une sépulture chrétienne [4].

13

ÉPITAPHE D'UN MUSULMAN. 375 H. — Petite dalle de marbre déposée au couvent grec de Saint-Nicolas (plan Schick 11), puis au couvent grec de Sainte-Croix, hors la ville. Cinq lignes en coufique; petits (?) caractères. Publiée [5].

mais je ne trouve pas de leçon pour un sens tel que «jugement» ou «résurrection». Le mot suivant est défiguré sur l'original ou sur l'estampage, et je n'en puis fixer la graphie pour les lettres du milieu. En retenant وذنبه comme un pis aller, on peut lire *wa-dhanbuhu* «et son crime», ou *wa-dīnuhu* «et sa dette», suivant qu'on donne à *ṭaks* le sens «rite» ou «amende»; voir troisième note suivante. Les mots suivants sont clairs, à part les lacunes; sur *al-naṣrāniyya* (l. 7), cf. deuxième note suivante. Mais le mot *ʿalā* «sur» brise la construction logique, puisque *man* «celui qui» devrait être le sujet de *malʿūn* «maudit». Il faut admettre une négligence du rédacteur, ou chercher ce sujet au début de la ligne 6 et renoncer ici au complément circonstanciel (*fī*) *yaumi*...

(1) Je la dois à M. Clermont-Ganneau, avec quelques sources citées deuxième note suivante.

(2) L'adjectif *naṣrāniyya*, pris substantivement, signifiant «religion chrétienne», je ne rétablis *al-milla* «la religion» que pour combler la lacune; voir DOZY, *Supplément;* cf. Sibṭ in Abū yaʿlā, p. 68, l. 10-11 (*ahlu dīni l-naṣrāniyyati*).

(3) DOZY, *Supplément :* 1° طقس (τάξις) et طسق, *rit, cérémonial, ordres ecclésiastiques* (cf. Vollers in *Z D M G*, LI, p. 299), et طكس, *ordre, rang;* 2° طقس et طسق, *taxe, contribution, impôt* (mais non pas طكس). On retrouve cette métathèse dans nos langues (*taxa* et *tasca*, *taxe* et *tâche*, *tax* et *task*). Les formes bas-hébraïques et chaldéennes de τάξις n'ont guère que le sens «ordre, rang»; voir LEVY, *Neuhebräisches und chaldäisches Wörterbuch über die Talmudim*, Lei. 1879, II, p. 158 et 184; *Chaldäisches Wörterbuch über die Targumim*, Lei. 1881, I, p. 301 et 317 suiv.; KRAUSS, *Griechische und lateinische Lehnwörter im Talmud*, Be. 1899, I, p. 11; II, p. 267; YASTROW, *Dictionary of the Targumim*, Lo. 1903, p. 535. Pour les formes syriaques, je trouve «ordre, rang, règle, rituel», et *ṭasqā* (arabe *ṭasq*), *tributi genus, stipendium fixum, salarium;* voir R. P. SMITH, *Thesaurus*, p. 1465 suiv. et 1491 en bas.

(4) L'épigraphie sémitique offre un grand nombre d'exemples d'amendes prononcées, en outre des malédictions, contre les violateurs ou les aliénateurs des sépultures; voir surtout les nabatéennes, et pour l'épigraphie latine, CAGNAT, *Cours*, p. 287 suiv. et les références au *C I L*.

(5) Voir CLERMONT-GANNEAU, *Mission en Palestine*, 5e rapport, in *A M S L*, 3e série, XI, p. 204 (98), n° 22, et surtout *Researches*, I, p. 235; les dimensions, le nombre des lignes et le style des caractères ne sont pas indiqués. J'ignore si la dalle est encore à Sainte-Croix; sur ce couvent, voir une note au commentaire du n° 108.

بسم لحىّ الّذى لا يموت هذا قبر أبو[1] منصور عبيد الله بن لحسن توفّى رحمه
الله ورضى عنه يوم الاثنين + مستهلّ رجب من سنة خمس وسبعين وثلثمائة
كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ[2].

Au nom du Vivant qui ne mourra point [3]! Voici le tombeau d'Abū manṣūr ʿUbaidallāh, fils de Ḥasan. Il est décédé — qu'Allāh lui fasse miséricorde et soit satisfait de lui! — le jour du lundi 1er radjab de l'année 375 (17 novembre 985), etc.

Suivant M. Clermont-Ganneau, la croix grecque gravée au milieu du texte est une surcharge; de fait, l'épitaphe est entièrement musulmane [4].

Le quantième indiqué tombant sur un mardi, M. Clermont-Ganneau suppose que le défunt est mort dans la nuit du lundi, qui appartient déjà au 1er radjab. Cette hypothèse, que suggère le système des tables de Wüstenfeld (calendrier religieux), n'est pas nécessaire si la date est donnée ici, comme dans un grand nombre d'inscriptions, d'après le calendrier astronomique [5].

14

DÉBRIS D'UNE ÉPITAPHE. ENTRE 340 ET 399 H. — Dalle de marbre cassée sur tous les bords et conservée au Musée de Sainte-Anne [6]; dimensions actuelles 20 × 30. Trois lignes visibles, incomplètes à droite et peut-être à gauche, en coufique simple; petits caractères gravés en creux. Inédite; voir fig. 9 (croquis 1914).

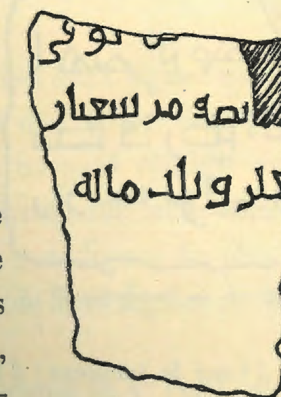


Fig. 9. — Inscription n° 14.

(1) [.....] توفّى ... (2) [.....] نصف من شعبان ... (3) [.....]عين وثلث
مائة.

(1) Sur *abū* pour *abī* au génitif, voir *M C I A*, I, p. 298, n. 1, 320, n. 2, et 552, n. 3 fin; *Inscriptions de Syrie*, p. 28; cf. plus loin, nos 21, 35, 41, 83, 100 suiv., 131 et *passim*. Cette forme contraire à la grammaire, mais plus ou tout aussi fréquente, en épigraphie, que la forme régulière, semble indiquer que la langue courante considérait les deux parties d'un surnom paternel (*kunya*) comme un seul mot. Pour cette graphie dans les manuscrits, voir MORITZ, *Beiträge*, p. 13.

(2) Début de *C*, III, 182, ou XXI, 36, ou XXIX, 57.

(3) Paraphrase de *C*, XXV, 60; cf. note suivante.

(4) Même la formule initiale, bien qu'elle rappelle certains versets bibliques; cf. note précédente et plus loin, p. 48, n. 5. Pour une autre croix sur une épitaphe, voir n° 19 et p. 49.

(5) Cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois.

(6) Ce Musée et le jardin qui le précède renfermaient en 1914 un grand nombre de fragments coufiques, dont je n'ai relevé que les plus intéressants; voir aussi le n° 132.

..... il est décédé ..... la mi-shaʿbān ... (de l'année ...) et trois cents.

Le chiffre des dizaines, qu'on peut lire *arbaʿīna* «quarante», *sabʿīna* «soixante-dix» ou *tisʿīna* «quatre-vingt-dix», était précédé peut-être d'un chiffre d'unités; la date est donc comprise entre le 15 shaʿbān 340 et le 15 shaʿbān 399 (du 16 janvier 952 au 14 avril 1009). A première vue, le style des caractères semble accuser une époque plus haute; mais à l'examen, certains traits corrigent cette impression[1].

15

Débris d'une épitaphe. iiiᵉ ou ivᵉ siècle H. — Dalle de marbre (?) cassée sur les deux côtés, peut-être en bas, et conservée au même Musée; dimensions actuelles 20 × 20. Quatre lignes visibles, incomplètes des deux bouts, en coufique simple; petits caractères, gravés en creux. Inédite; voir fig. 10 (croquis 1914).

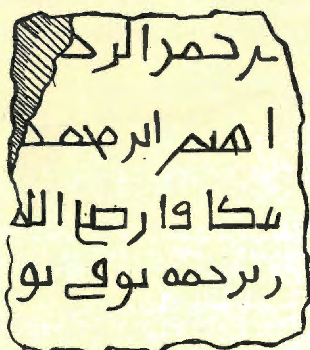


Fig. 10. — Inscription n° 15.

(1) [بسم الله الر]حمن الرح[يم ...] (2) [هذا قبر

إبر]اهيم ابن محمّد [...] (3) [deux à trois mots]سكاى[2]

رضى الله [عنه...] (4) [ورحمه (?) ورحم مَ]ن(?) ترحّمه(?)

توفّى يو[م...] ......

(Voici le tombeau) d'Ibrahīm, fils de Muḥammad..... Il est décédé le jour.....

Le style des caractères semble accuser le iiiᵉ (ixᵉ) siècle, ou le ivᵉ, si l'on veut tenir compte du «retard provincial».

16

Débris d'une épitaphe. vᵉ ou viᵉ siècle H. — Dalle de marbre cassée sur tous les bords et conservée au même Musée; dimensions actuelles 24 × 16. Trois lignes visibles, incomplètes d'un ou deux mots à droite ou à gauche,

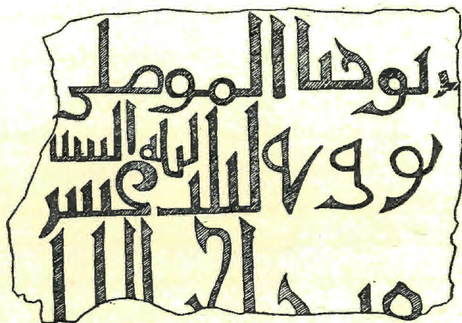


Fig. 11. — Inscription n° 16.

[1] Ainsi la «cunéiformité» des dents et des hampes, et la demi-boucle sous la ligne qu'on observe à la première lettre visible en haut; cf. nᵒˢ 10 et 18, fig. 7 et pl. IV.

[2] Peut-être un surnom relatif dont le *yā* final avait une queue horizontale, retournant à droite, qui a disparu ou qui m'a échappé.

en coufique un peu fleuri; petits caractères, gravés en creux. Inédite; voir pl. III à gauche en bas (estampage 1914) et fig. 11 (croquis d'après l'estampage).

(1) [...] يوحنّا[1] الموصلى [...] (2) [...] توفّى فى ليلة السبت[2] لثلث عشر[ة

...] (3) [...] من جمادى الأوّل[3] [...].....

(Voici le tombeau de.....) Jean, de Mossoul..... Il est décédé la nuit du samedi 13 (ou 17) djumādā Iᵉʳ.....

L. 1 : Le nom de Yuḥannā, qui paraît certain, semble indiquer que le défunt, ou l'un de ses ascendants, était chrétien[4].

L. 2 : Le quantième est «treize», mais on ne voit pas s'il faut le compter du début (*khalat* ou *maḍat*) ou de la fin (*baqiyat*) du mois. Dans le premier cas, c'est le 13; dans le second, c'est le 17, puisque djumādā Iᵉʳ compte trente jours[5].

L. 2-3 : L'état de la date montre que la lacune entre ces deux lignes ne renfermait que le verbe de quantième, précédé peut-être du mot *laila* «nuit», soit au plus deux mots; dès lors, entre les lignes 1 et 2 on ne peut rétablir aussi qu'un ou deux mots, par exemple *raḥimahu llāhu* «qu'Allāh lui fasse miséricorde». Ainsi la stèle originale avait au moins deux ou trois lignes de plus en haut pour le *bismillāh* et le début de l'épitaphe, et une ou deux lignes de plus en bas pour les chiffres de l'année.

Le style des caractères, un peu maniérés[6], paraît accuser le vᵉ (xiᵉ) siècle, ou même le début du viᵉ[7].

[1] La graphie يوحنا est très claire et ne comporte guère d'autre leçon. On voit bien, devant la première dent, la trace d'un caractère, mais il ne saurait appartenir à ce nom. On ne peut pas lire ابو حنا = *abū ḥannā*, car cette lettre n'est pas un *alif;* c'est plutôt le *rā* final du mot *qabr* «tombeau», ou le *nūn* final du mot *ibn* «fils».

[2] Ces deux mots sont gravés en surcharge au-dessus des deux suivants.

[3] Leçon certaine, bien que les lettres soient rognées par en bas. En épigraphie, *djumādā* est presque toujours masculin; cf. nᵒˢ 41, 72, 103, 144, 147 et *passim*. La grammaire en fait un féminin, mais admet le masculin, qui est le genre de tous les autres noms de mois; voir Lane, *Lexicon*.

[4] Voir un cas analogue in *Inschriften Lehmann*, p. 148 (24), n. 3, et *Amida*, n° 30, p. 93, n. 1.

[5] La férie ne sert de rien, puisque l'année a disparu.

[6] Noter la forme différente des deux ث consécutifs (l. 2).

[7] C'est-à-dire l'époque latine, durant laquelle on a pu graver des inscriptions arabes, du moins des épitaphes, surtout pour des chrétiens; cf. deuxième note suivante.

17

Débris d'une épitaphe. v^e ou vi^e siècle H. — Dalle de marbre cassée sur tous les bords et conservée au même Musée; dimensions actuelles environ 20 × 30. Trois lignes visibles, incomplètes des deux bouts, en beau coufique fleuri; petits caractères, gravés en creux d'un trait ferme et précis, et décorés de rinceaux dans les champs. Inédite; voir fig. 12 (croquis 1893 et 1914).



Fig. 12. Inscription n° 17.

(1) [..... ال]صيلى[1] [.....] (2) [.....] المحرّم [.....]

(3) [... مائ]ة (?) فرحم [.....].

Ce fragment ne renferme qu'un mot douteux (l. 1), probablement un nom relatif, c'est-à-dire l'ethnique ou le polionymique du défunt, le début (*muḥarram*, l. 2) et peut-être la fin (*mi'a* «cent», l. 3) de la date, enfin le verbe d'une eulogie funèbre (*fa-raḥima*, l. 3). Son seul intérêt est dans le style de ses élégants caractères, dont on chercherait en vain les pareils en dehors du Ḥaram. Quand on les compare à ceux des autres épitaphes coufiques, ils semblent accuser le vi^e (xiie) siècle, c'est-à-dire l'époque latine; et si l'on n'admet pas que les musulmans fussent autorisés alors à graver des épitaphes, on s'en tirera en supposant que celle-ci était chrétienne[2]. Mais si je rapproche ce fragment des n°s 220 à 222 (pl. XII), datés 413 (1022-23), et qui sont des textes monumentaux échappant au «retard provincial», il me semble que le n° 17 peut être le débris d'une épitaphe soignée de l'époque fatimide, provenant d'un riche mausolée du cimetière de la porte Dorée, à deux pas de Sainte-Anne; alors il est permis de l'attribuer au ve (xie) siècle.

18

Épitaphe d'un musulman. (375 ou) 395 H. — Bloc de marbre cassé sur tous les bords et conservé au Musée de Notre-Dame de France; dimensions actuelles maxima 32 × 38. Six lignes presque complètes, en coufique simple nuancé de fleuri; petits caractères, gravés en creux d'un trait ferme et régulier. Publiée[3]; voir pl. IV à droite en haut (estampage du P. Germer-Durand).

(1) Graphie douteuse, à cause des cassures.

(2) Cf. deuxième note précédente et plus loin, p. 73, n. 2 et renvoi.

(3) En résumé, avec une bonne gravure, par le P. Germer-Durand in *Notice sur le Musée de Notre-Dame de France*, Pa. s. d., p. 31.

(1) [ب]سم الله (2) [قُلْ هُ]وَ نَبَأٌ عَظِيمٌ أَنْتُمْ عَنْهُ (3) [مُ]عْرِضُونَ[1] هذا قبر منصور بن (4) [عبد][2] الله بن محمّد بن المغير[ة][3] (5) [رح]ه[4] الله توفّى فى رمضا[ن سنة] (6) [خ]مس وتسعين[5] وثلثمائ[ة].

Voici le tombeau de Manṣūr, fils de ʿAbdallāh, fils de Muḥammad, fils d'al-Mughīra (?), qu'Allāh lui fasse miséricorde! Il est décédé en ramaḍān de l'année 395 (juin-juillet 1005).

Le *bismillāh* et le passage du Coran, qui sont entamés à droite (l. 1-3), montrent que les autres restitutions (l. 4-6) comblent bien les lacunes.

A première vue, le style des caractères semble accuser une époque plus haute; mais à l'examen, certains traits corrigent cette impression, surtout si l'on tient compte du «retard provincial»[6].

19

Épitaphe de deux chrétiens (?). 3.5 H. — Dalle d'un calcaire brun clair, veiné de blanc, cassée ou rognée sur tous les bords et conservée au Musée de l'hospice de Saint-Paul[7]; dimensions actuelles maxima 35 × 28. Six lignes complètes en coufique simple; très petits caractères, gravés en creux, mais peu profonds. Inédite; voir pl. IV à gauche au milieu (estampage 1914)[8].

(1) *C*, xxxviii, 67-68.

(2) Je rétablis ʿ*abd*, comme le P. Germer, et crois voir encore le bout supérieur du *dāl*.

(3) Le nom propre al-Mughīra est le plus fréquent parmi ceux qui répondent à la graphie المعير ou المعتى; il est vrai que le *hā* final n'est pas visible dans le petit vide à gauche. Un essai de lecture tracé à l'encre sur l'estampage, à gauche en bas, suggère ici المعتزّ بالله, c'est-à-dire que le défunt serait l'arrière-petit-fils du calife al-Muʿtazz billāh, mort en 255 (869). Cette leçon ne s'accorde ni avec la paléographie, ni avec la chronologie.

(4) Peut-être [بن عبـ]ـد الله, mais la première lettre visible paraît être un *hā* plutôt qu'un *dāl*; en outre, la généalogie est déjà assez longue, et l'on attend ici une eulogie funèbre.

(5) Ou *sabʿina* «soixante-dix», mais la forme des quatre dents initiales est plutôt en faveur de la leçon *tisʿina* «quatre-vingt-dix». Dans la lettre de la gravure publiée par le P. Germer, le chiffre 375 est un lapsus pour 395, ainsi qu'on le voit par la concordance chrétienne indiquée (1004).

(6) Ainsi la «cunéiformité» des dents et des hampes, et la demi boucle sous la ligne, dans plusieurs lettres et ligatures; cf. n°s 10 et 14, fig. 7 et 9. Ici la tendance au fleuri est encore plus marquée dans l'extrémité de quelques hampes en col de cygne; on notera aussi, comme au n° 16, la forme différente des deux ثـ consécutifs (l. 5).

(7) La dalle, trouvée au cours des fouilles faites pour les fondations de cet hospice, provient peut-être du cimetière du Bāb al-sāhira, qui dépassait alors ses limites actuelles; cf. n° 41.

(8) Comparé à un autre de l'École biblique.

(1) بسم الله ونِعْمَ القادرُ الله يُحيى ويُميت (2) وهـو حىّ لا يموت هـذا قبر

سلامة (3) بن هـنه وهـنه[1] بن سُلَيْمن توفّيا رحمهما (4) الله فى ربيع الآخر سنة

خمس ودو[2] وثلثما[3](5) ئـة ومحروم بكلمة الله لا [و]ليّه مَن باعه (6) ومن اشتراه

بعد هذا ✝.

Au nom d'Allāh, et qu'il est puissant, Allāh[4]! Il fait vivre et il fait mourir; mais lui, il est vivant et ne meurt point[5]. Voici le tombeau de Salāma, fils de Hani'a, et de Hani'a[6], fils de Sulaimān. Ils sont décédés tous deux — qu'Allāh leur fasse miséricorde! — en rabī' II de l'année cinq et . . .[7] et trois cents. Et (ce tombeau est rendu) sacré par la parole d'Allāh[8]; n'est pas son ami[9] celui qui le vendra, ni celui qui l'achètera désormais.

L. 3 : La présence de deux défunts dans un même tombeau, bien que rarement attestée par l'épigraphie funéraire arabe, n'a rien d'insolite[10].

(1) Sur ce double nom, voir cinquième note suivante.

(2) Sur ce sigle, voir cinquième note suivante.

(3) Le groupe ثلثما est gravé en tout petits caractères, à droite et au-dessus du *mīm-alif*. On observera que tous les *mīm* liés des deux côtés forment un triangle sous la ligne de base.

(4) Le mot *allāh* n'est pas le sujet des verbes suivants, il est apposé à *ni'ma l-qādiru*, comme dans la phrase schématique *ni'ma l-radjulu Zaidun;* voir Zamakhshari, *Mufaṣṣal*, éd. Broch, p. 123, l. 12; de Sacy, *Grammaire*, II, p. 223; Fleischer, *Beiträge*, VII, p. 94; Wright, *Grammar*, II, p. 312; Caspari, *Grammatik*, p. 339.

(5) Paraphrase de nombreux versets du Coran (concordances de Flügel) et aussi de la Bible (concordances de Segond), ainsi le classique *ḥayyahweh;* cf. le commentaire et plus haut, p. 43, n. 4.

(6) La double graphie هنه est très claire; la leçon *Hibat(allāh)* est exclue, puisque le texte est complet. Je lis هُنَيْئَة, nom masculin; voir Ḥabīb-Wüstenfeld, p. 11; Wüstenfeld, *Register*, p. 204. Le *Vocabulaire des noms indigènes* publié par le Gouvernement général de l'Algérie (Alger 1891) donne (p. 191) plusieurs noms de la racine هنّ, ainsi هَنّة (masculin); mais cette source est bien lointaine. Aucune leçon ne s'imposant à première vue, j'ai laissé la graphie brute dans le texte.

(7) La graphie ودو est très claire; le *wā* représentant la copule «et», le chiffre des dizaines est exprimé par le sigle دو, c'est-à-dire, apparemment, par la valeur numérique de deux lettres dont la première, non ponctuée, peut être *b*, *t*, *th*, *n* ou *y*. Les valeurs 400 du *tā* et 500 du *thā* étant exclues, restent *bā* = 2, *nūn* = 50 et *yā* = 10, puis *wāw* = 6, soit 2 + 6, 50 + 6 ou 10 + 6; or aucune de ces sommes n'exprime un chiffre rond de dizaines. On pourrait lire نو = نو(ن) = 50, soit 355; de fait, on distingue après le *wāw* la trace d'une dent, peut-être un *nūn* final effacé, car les lettres voisines sont un peu frustes. Ou bien le lapicide, voulant écrire وثلثماه, a gravé par erreur ودو, puis il s'est repris tout en oubliant d'effacer sa coquille; la date serait alors 305.

(8) C'est-à-dire par les paraphrases du Coran (ou de la Bible) au début de l'épitaphe; cf. troisième note précédente.

(9) J'ai écrit لا [و]ليّه par prudence, mais je crois voir un reste de la queue du *wāw* sous le *lām;* sur la formule *lā waliyyahu*, voir le commentaire du n° 33.

(10) D'après Wellhausen, *Reste*, p. 180, cette coutume n'était guère admise chez les Arabes païens,

L. 5-6 : La menace à l'adresse des aliénateurs par vente ou par achat rappelle certaines formules de l'épigraphie sémitique[1].

L. 6 : D'après les deux estampages que j'ai sous les yeux, la croix latine placée sous le dernier mot, dans l'angle à gauche en bas, n'a pas été gravée après coup, comme la croix grecque du n° 13, mais elle est de la même main que l'épitaphe; dès lors, celle-ci doit être chrétienne, car il n'est guère admissible que les musulmans aient protégé leurs morts sous un symbole qui leur servit si souvent à stigmatiser les chrétiens[2]. De fait, je n'y découvre aucun indice irrécusable d'une origine musulmane, ni dans les formules pieuses du début, bien qu'elles rappellent plutôt le Coran que la Bible[3], ni dans les noms propres, ni dans la date, bien qu'elle emprunte le calendrier musulman[4], ni dans les défenses de la fin[5]. Si toutefois l'épitaphe est musulmane, il faut admettre que la croix, malgré les apparences, a été gravée en surcharge[6].

mais l'exemple qu'il cite prouve qu'ils y recouraient dans certains cas; pour Rome, voir Cagnat, *Cours*, p. 291; pour la Syrie pré-islamique, la grecque Brünnow, *Arabia*, II, p. 257, et Clermont-Ganneau, *RAO*, VII, p. 208; pour la Syrie musulmane, plus haut, n° 10 (cas douteux); pour l'Égypte musulmane, Herz, *Catalogue*, p. 36, n° 128 (ce cas m'est signalé par M. Combe, avec deux autres inédits, datés 661 et 1153 H.). Au reste, la distinction n'est pas toujours facile entre une tombe (*qabr*) à plusieurs morts et un caveau (*fisqiyya*) ou un mausolée (*turba*) renfermant plusieurs tombes. Sur les caveaux de famille, voir plus loin, n° 102; cf. Lane, *Manners and customs*, II, p. 265. Pour quelques variétés de tombeaux doubles et multiples dans l'Asie centrale, voir Olufsen, *The emir of Bokhara*, Cop. 1911, p. 425 et *passim*.

(1) Ainsi les nabatéennes Doughty, *Documents épigraphiques*, etc., Pa. 1884, n°s 2 à 15; Euting, *Nabatäische Inschriften*, n°s 2 à 27; *CIS*, II, n°s 197 à 224 et 350; Jaussen et Savignac, *Mission*, I, n°s 1 à 38; *Répertoire*, n°s 1099, 1103, 1108 et 1144; cf. la judéo-chrétienne Clermont-Ganneau, *RAO*, VI, p. 357. Pour Rome, voir Cagnat, *Cours*, p. 287 suiv. et les renvois au *CIL; Middleton*, *The remains of ancient Rome*, Lo. 1892, II, p. 267, etc. Pour d'autres cas d'aliénation ou de mutilation, voir plus haut, n°s 7, 8, 10 et 12, p. 36, n. 4 et renvois.

(2) Les croix grecques décorant une inscription coufique, in *ZDPV, MuN*, 1903, p. 45, ne jettent aucun jour ici, puisque ce texte est illisible; toutefois le lieu d'invention semble indiquer qu'il s'agit d'une épitaphe ou d'une invocation chrétienne.

(3) Voir plus haut, p. 48, n. 5 et renvoi.

(4) Cf. les n°s 12 et 16. Je ne fais pas état du sigle, parce que sa valeur est douteuse; mais s'il n'est pas une simple coquille, il témoignerait plutôt en faveur d'une origine chrétienne.

(5) La formule *waliyyu llāhi*, bien que musulmane, rappelle une idée familière aux chrétiens; voir le commentaire du n° 33. Aujourd'hui encore en Palestine, certaines formules et prières sont communes aux deux confessions; ainsi Jaussen, *Coutumes*, p. 379.

(6) On notera que la dalle était déjà cassée quand l'épitaphe a été gravée, car le texte est complet et le graveur a tracé ses lignes en suivant les irrégularités de la cassure; mais cette observation ne jette aucun jour ici. La croix ne saurait être un reste d'une épitaphe chrétienne effacée par un graveur musulman; le fait qu'elle se trouve dans le seul angle disponible prouve qu'elle aussi a été gravée «après la cassure», soit en même temps que l'épitaphe, soit encore plus tard.

20

Débris d'un texte de construction (?). ivᵉ (?) siècle H. — Dalle de calcaire (ou de marbre) cassée sur tous les bords et conservée au couvent de Saint-Étienne; dimensions actuelles maxima 30 × 22. Sept lignes visibles, incomplètes des deux bouts, et traces de lettres au-dessus de la première, en coufique simple; petits caractères, gravés en creux, grossiers et un peu frustes. Inédite; voir pl. IV à droite en bas (estampage 1914).

(1) [.....]ا ممس نكس[1] ام[.....] (2) [.....]ـه فى عمارة السدّ(?) [.....]

(3) [.....]ـاحه له فحرام ع[لى(?) ...] (4) [.....] وملعون مَن أُعاد [.....] (5) [.....]

در(?) العرلسر(?) وقف(?) لـ[.....] (6) [.....] بن (?) quelques lettres indistinctes]

...] (7) [.....]كتب [.....].

A partir de la ligne 3, les lettres sont un peu frustes, comme si l'on avait ravalé leur surface, et les hampes ne sont guère plus hautes que les dents; on ne peut même pas rétablir partout la graphie brute de ces mots incohérents. Il est question, semble-t-il, de l'entretien d'une digue (l. 2 : *fī ʿimārati l-saddi?*) ou d'une autre construction[2], puis d'une mise à l'interdit (l. 3 : *fa-ḥarāmun ʿalā...*), renforcée par une formule de malédiction à l'adresse des contrevenants (l. 4 : *wa-malʿūnun man aʿāda...*), peut-être d'une fondation (l. 5 : *waqf?*)[3]. Le dernier mot visible (*kataba*) introduisait peut-être le nom du lapicide[4].

Les caractères, sans style et d'un dessin maladroit, rappellent ceux du nº 19; on ne se trompera guère en les attribuant au ivᵉ (xᵉ) siècle.

(1) Graphie ainsi, plutôt que ممر نكر; la forme différente du *rā* final, plus courbe et descendant plus bas sous la ligne, ressort de عمارة (l. 2) et mieux encore de فحرام (l. 3).

(2) La graphie السد est assez claire (la dernière lettre, dont le bord est cassé, pourrait à la rigueur être un *kāf*); mais ce mot est peut-être incomplet à gauche.

(3) Ces formules sont fréquentes dans les épitaphes coufiques (nᵒˢ 7, 8, 10, 12 et 19); mais le nº 20 n'offre aucun caractère funéraire. On les employait aussi, dès ce temps, dans les textes de fondation (nº 29); mais ici le mot *waqf* est douteux, et il reste en l'air dans le contexte. Elles sont fréquentes aussi dans les décrets, et le verbe *aʿāda* «renouveler (une injustice)» (l. 4) semble trahir ici un document de ce genre; mais les termes de comparaison font défaut pour une époque aussi haute. Le décret nº 24 renferme une défense, mais sans malédictions.

(4) Cf. plus haut, nº 10, l. 4. Il est vrai qu'on ne voit aucune trace de nom propre autour de ce mot; mais ici la pierre est en très mauvais état.

21

Épitaphe d'un musulman. ivᵉ (?) siècle H. — Sur une colonne de marbre provenant d'un tombeau et murée dans la cour du grand couvent grec, rue Ḥārat dair al-rūm, à gauche de l'entrée et à côté d'un pied de vigne. Quatre lignes en coufique simple; petits caractères. Inédite (copie 1914).

(1) بسمله ... (2) هذا قبر أبو[1] بكر محمّد (3) بن عناك السـّادرى رحمه

الله (4) كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِ[2].

Voici le tombeau d'Abū bakr Muḥammad, fils de.....[3], qu'Allāh ait pitié de lui!

Si mes souvenirs sont exacts, le style incolore des caractères ne permet pas d'attribuer un âge à ce document; les deux mots douteux, les seuls que j'aie dessinés, s'accordent avec le ivᵉ (xᵉ) siècle, qui est celui de la plupart des épitaphes coufiques.

22

Texte de construction. iiiᵉ ou ivᵉ siècle H. — Gros bloc de calcaire trouvé vers 1896 dans les fouilles faites au Mūristān pour la construction de l'église du Rédempteur (Erlöserkirche), et conservé au Musée de l'Institut évangélique allemand d'archéologie[4]; dimensions 60 × 32 × 20 (épaisseur). Quatre lignes en coufique simple; caractères moyens, larges et trapus, gravés en creux profond. Inédite; voir pl. IV à gauche en haut (estampage 1914).

(1) بسم الله نعمة من الله[5] (2) ممّا جرت عمارته فى (3) [أ]يّام القاضى محمّد

بن (4) [أ]حمد[6] المعلى[7] أيّده الله.

(1) Sur *abū* pour *abī*, voir plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.

(2) Début de *C*, iii, 182, ou xxi, 36, ou xxix, 57.

(3) Nom paternel et surnom relatif (ou nom de métier); la graphie est trop flottante pour qu'il vaille la peine de proposer des leçons.

(4) Le Deutsches evangelisches Institut für Altertumswissenschaft des Heiligen Landes; cf. plus haut, p. 3, n. 3 fin. Avec d'autres auteurs je traduis, ici et au nº 58, «Erlöser» par «Rédempteur» et non «Saint-Sauveur» (Bædeker), ce dernier nom désignant déjà les établissements franciscains.

(5) Paraphrase de *C*, xvi, 55, xxxix, 11 et 50, liv, 35, lxviii, 49, etc.

(6) Ou محمّد[ا], car la cassure qui affleure le *ḥā* empêche de voir s'il est lié à droite ou non; mais «Muḥammad ibn Aḥmad» est plus fréquent que «Muḥammad ibn Muḥammad».

(7) Ou المعلى, ou un groupe analogue; la cassure qui mord les lettres ne permet pas de serrer la graphie de plus près, mais je crois bien qu'il s'agit d'un surnom relatif.

Au nom d'Allāh! Une faveur vient d'Allāh. Voici ce dont la construction a eu lieu sous la judicature du juge Muḥammad, fils d'Aḥmad, originaire de... (?), qu'Allāh le soutienne!

L. 2 : La formule *mimmā djarat ʿimāratuhu*[1] ne définit pas l'édifice auquel elle fait allusion. J'ignore le lieu précis où le bloc a été découvert, et s'il était *in situ* dans un mur; son indice archéologique est donc nul.

L. 3 : Le titre et les noms du juge Muḥammad sont introduits par la formule *fī ayyāmi* «dans les jours de». L'épigraphie, du moins plus tard, la réserve aux souverains ou aux gouverneurs «sous le règne» ou «sous le gouvernement» desquels a eu lieu le travail, quel qu'en fût l'auteur ou l'exécuteur, dont les noms sont introduits par quelque autre formule. Ainsi à Diyar-bekr au vᵉ (xıᵉ) siècle, où des juges étaient chargés d'exécuter les travaux commandés par le souverain, leurs noms sont introduits par la formule plus modeste *ʿalā yadai* «par les mains de», et précédés par ceux du souverain[2]. Mais ici, il n'y avait pas d'autre nom que celui du juge Muḥammad, puisque le texte est complet dès le début. De ce fait et de la formule éminente *fī ayyāmi*, on peut inférer que ce magistrat fut l'instigateur de la construction[3]. D'autre part, la formule *mimmā djarat* semble le désigner comme l'exécuteur d'un travail ordonné par un personnage dont les noms et les titres devraient figurer ici, introduits par une formule telle que *amara bi* «a ordonné», ou par un verbe de construction. Voici comment on peut tout concilier : L'inscription n'est pas datée, et pourtant elle paraît complète; dès lors, la date figurait peut-être, avec les noms de ce personnage éminent, sur un autre bloc placé à côté de celui-ci. Malgré cette lacune et son extrême concision, ce document est intéressant par ses beaux caractères, dont le style accuse le ıvᵉ (xᵉ) siècle, peut-être la fin du ıııᵉ, et parce que c'est le seul texte de construction bien conservé de la période coufique.

23

Épitaphe ou graffite. Époque incertaine. — Gros bloc de calcaire, de même provenance et conservé au même Musée; dimensions 42 × 20. Deux lignes en

(1) Cf. *djarā dhālika ʿalā yadi* «ceci a eu lieu par la main de» (et variantes) dans les inscriptions coufiques; ainsi plus loin, nᵒˢ 144 et 219; *Inscriptions de Syrie*, p. 6; *Amida*, nᵒˢ 2 à 6 et 9 à 20.

(2) Voir *Amida*, *locis cit.* et *passim*.

(3) Je l'ai cherché en vain dans les listes biographiques de Mudjīr al-dīn, p. 446 à 604, qui renferment peu de noms de l'époque pré-latine. D'après d'anciens auteurs, il nomme plusieurs fois, ainsi p. 42 (8) et 479, un Muḥammad ibn Bakrān ibn Muḥammad qui fut qāḍī de Ramleh vers 325 (937); mais l'état complet du n° 22 ne permet pas d'y intercaler le nom paternel ibn Bakrān.

coufique simple; petits caractères, gravés en creux, d'un trait grossier, mais bien conservés. Inédite; voir pl. IV à gauche en bas (estampage 1914).

(1) يوسف بن أسد (2) الحمصى رحمه الله.

Yūsuf, fils d'Asad, de Ḥimṣ (Émèse), qu'Allāh lui fasse miséricorde!

Ce nom suivi d'une eulogie peut être celui d'un défunt, ou celui du graveur d'une épitaphe ou d'un texte de construction dont le début figurait sur un ou plusieurs blocs pareils à celui-ci. Mais le texte est complet par lui-même, et le travail négligé des caractères fait plutôt songer à un simple graffite, un peu plus soigné que la plupart des autres[1]. Ce document me semble appartenir à la période coufique; mais je n'ose guère en préciser l'âge[2].

24

Que le décret du Saint d'Israël arrive et s'exécute!

(Ésaïe, v, 19.)

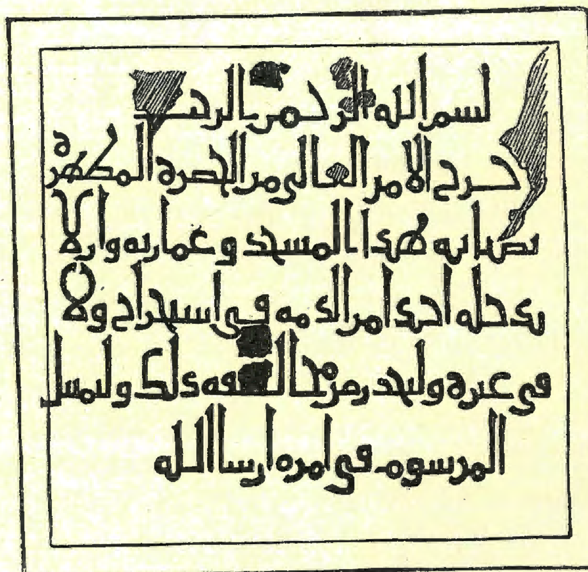


Fig. 13. — Inscription n° 24.

Décret d'un calife (abbasside ou fatimide). Fin du ıvᵉ ou début du vᵉ siècle H. — Sur un très gros bloc de calcaire *malaki* découvert *in situ* en 1897, dans un pan de mur ancien à l'est du Saint-Sépulcre[3], et dont la face antérieure, portant l'inscription suivante, a été sciée, transportée à Constantinople et déposée aux Musées ottomans (Tshinily kyöshk); dimensions du bloc original environ 110 × 110 × 105 (épaisseur). Six lignes en très beau coufique simple, nuancé de fleuri; caractères moyens, gravés en creux, longtemps après la pose[4], et bien conservés.

(1) L'eulogie *raḥimahu llāhu* n'a pas un caractère exclusivement funéraire; on la trouve dans un grand nombre de prières et de graffites.

(2) Sur l'absence d'indice chronologique dans les graffites, voir le commentaire du n° 33.

(3) Soit dans une ruelle à l'ouest de la rue Khān al-zait, à peu près dans le prolongement oriental de la rotonde du Saint-Sépulcre; voir l'emplacement exact in Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, pl. III et VI, et sur quelques plans annexés à des travaux cités deuxième note suivante.

(4) C'est ce que prouve le mot كلاءة, qui enjambe, sans être entamé par lui, un trou carré creusé dans la pierre pour y fixer un revêtement décoratif, lors de la construction de ce mur antique; cf. plus loin, p. 62, n. 2.

Publiée[1]; voir pl. V (estampage environ 100 × 85, et clichés de l'École biblique) et fig. 13 (d'après plusieurs fac-similés).

(1) بسمله... (2) خرج الأمر العالى من الحضرة المطهَّرة (3) بصيانة هذا المسجد وعمارته وأن لا (4) تُدْخِلَه أُحدًا من الذِمّة فى اسحراح ولا (5) فى غَيْره وَلْيَحْذَرْ من مُخَالَفةِ ذلك وَلْيُمْتَثَلْ (6) المرسوم فى أُمره إن شاء الله.

De la Résidence purifiée est issu l'ordre auguste de protéger cette mosquée et de la restaurer[2], et qu'on n'y laisse entrer[3] aucun sujet non musulman dans le but de...[4] ou pour tout autre motif. Qu'on se garde bien de contrevenir à cet (ordre) et que le décret soit exécuté dans sa teneur[5], ainsi le veuille Allāh!

Ce texte important, mais obscur, a donné lieu à d'amples commentaires que je demande à résumer ici, en versant au débat le produit de mes dernières recherches. Comme on n'y découvre aucun indice chronologique précis, il faut demander d'abord à la paléographie l'âge d'un document dont la valeur historique dépend avant tout des circonstances dans lesquelles il a vu le jour.

A première vue, le style très sobre de ces superbes caractères semble trahir la fin du IIIe ou le début du IVe (Xe) siècle; mais à l'étude, on y découvre des indices

(1) Voir la feuille imprimée au couvent de Saint-Sauveur (3 août 1897) et reproduite in *PEFQ*, 1897, p. 302; de Saint-Aignan in *Écho mensuel de la Custodie de Terre Sainte*, octobre 1897, p. 267; Lagrange in *RB*, VI (1897), p. 643 suiv.; Clermont-Ganneau in *PEFQ*, *loc. cit.;* 1898, p. 158; 1901, p. 246 suiv.; *RAO*, II, p. 302 suiv. et 406; IV, p. 283 suiv.; *Researches*, I, p. 100; van Berchem in *ZDPV*, *MuN*, 1897, p. 70 suiv. (cf. Vollers et Mommert in *tom. cit.*, p. 86, et 1898, p. 26), et *PEFQ*, 1898, p. 86 suiv.

(2) Ou simplement « de la tenir en bon état »; voir plus loin, p. 63 suiv.

(3) Ce verbe doit être à l'actif du causatif *adkhala* (*dakhala* IV), à cause de la graphie احدا = *aḥadan*, à l'accusatif du régime direct. Comme il n'a pas de sujet apparent, je lis *tudkhilahu* « et que *tu* n'y laisses entrer », le rédacteur s'adressant au fonctionnaire chargé d'exécuter le décret. J'ai traduit par une tournure impersonnelle qui rend aussi les leçons *yadkhulahu* (actif de I) et *yudkhalahu* (passif de IV) *aḥadun*, si l'*alif* dans احدا est redondant, ou si l'on choisit une des leçons impliquées par la graphie احد امن (au lieu de احدا من); voir plus loin, p. 65, n. 2.

(4) Sur اسحراح, voir plus loin, p. 65, n. 2.

(5) Mot à mot « dans son ordre », en rapportant à *marsūm* le suffixe de *amrihi;* cf. la formule *rusima bi l-amri* (et variantes) des décrets de basse époque, étudiée dans quelques notes au commentaire du n° 108. Avec de Goeje (lettre du 31 octobre 1897), on peut rapporter le suffixe à l'ensemble des lignes 3 et 4, comme *dhālika* (l. 5); alors le mot *amr* prend le sens explétif donné in Dozy, *Supplément*, et *fī amrihi* équivaut à *fī dhālika* ou *fīhi*. Les mots « dans sa teneur » se prêtent à l'une et l'autre interprétation, dont le sens fondamental est le même.

d'un âge un peu plus avancé[1]. A l'état sporadique, ces traits apparaissent bien, à Jérusalem, dès l'époque dont je viens de parler[2]; toutefois, en comparant le n° 24 avec un grand nombre d'inscriptions coufiques palestiniennes, je suis plutôt tenté de placer ce texte vers la fin du IVe ou le début du Ve (XIe) siècle[3]. Il est vrai qu'alors, la plupart des inscriptions monumentales, à Jérusalem comme au Caire, sont en coufique franchement fleuri[4]; mais au 24, la sobriété des lettres et l'absence de rinceaux dans les champs peuvent s'expliquer par la nature d'un document qui est un texte administratif, gravé après coup sur un vieux mur, et non une inscription décorative faisant corps avec une architecture[5]. Ainsi la paléographie, avant toute autre considération, semble nous guider vers une époque où Jérusalem appartenait aux Fatimides[6]; c'est sur cet indice, encore un peu fragile, que je vais tenter l'interprétation du texte.

L. 2 : Si la formule initiale *kharadja l-amru l-ʿāliyu* est insolite en épigraphie, c'est que les décrets qu'elle nous fait connaître appartiennent presque tous à une époque beaucoup plus basse, où les chancelleries employaient des formules un peu différentes[7]. En revanche, celle-ci se retrouve dans des ordonnances

(1) Ainsi les courbes et les rondeurs de quelques lettres et plusieurs demi-boucles sous la ligne (cf. p. 47, n. 6 et renvois), les variétés du *lām-alif*, la hampe du *ṭā* dans المطهرة, la tête du *ʿain* dans العالى, la position du *mīm* dans مخالفة, etc.

(2) Ainsi aux nos 218 et 144, datés vers 290 et vers 300; mais si l'on fait abstraction des rosettes et des fleurons en proue de gondole, qui apparaissent dès le IIe siècle (*Inscriptions de Syrie*, p. 6 et pl. II), et même dès le Ier (n° 215 et pl. XIII), ces deux textes sont d'un style antérieur à celui du n° 24. On peut en dire autant du n° 146 (pl. IX), daté 350, en dépit de ses queues déjà fleuries. Son camarade *MCIA*, I, n° 48 et pl. XVIII, daté 355 (voir Wiet in *Islam*, V, p. 172, d'après Maqrīzi), est plus avancé que le n° 24, mais il est dans un grand centre; sur le « retard provincial », voir plus haut, p. 44 et 47, plus loin, p. 75, n. 3, et *passim*.

(3) C'est avec le n° 18, daté 395, qu'il me paraît offrir le plus d'analogie, puis avec une épitaphe inédite de la collection d'Ustinow, datée 390, qui sera publiée dans la section « Cisjordane ».

(4) Ainsi les nos 220 à 222 (pl. XII), datés 413; cf. *MCIA*, nos 28 à 30 et 452 suiv., pl. XVI et XXII, et in Flury, *Ornamente*, pl. XXIV suiv., datés vers 400. Pour d'autres exemples de cette époque, je renvoie à la liste abondante et très instructive de Herzfeld in *Reise*, II, p. 273; je ne puis signaler ici tous les cas particuliers, car ceci n'est qu'une mise au point provisoire.

(5) Dans un décret de Nūr al-dīn à Damas (*Inscriptions de Syrie*, p. 36 et pl. IV), daté 551 (1156), les caractères, bien qu'en coufique fleuri avancé, et portant des points diacritiques, sont d'un style sobre et n'ont pas de rinceaux dans les champs.

(6) Si j'ai repris, mais sans la pousser à fond, cette analyse paléographique, c'est que dans un mémoire un peu hâtif, j'avais conclu du style des caractères à une date plus haute.

(7) Voir nos 100 suiv., 107 suiv., 182 suiv., 236 suiv. et les sources citées dans une note au commentaire du n° 108. Le décret de Nūr al-dīn cité tout à l'heure débute par *amara bi*.

attribuées par un auteur druze au calife Ḥākim, c'est-à-dire précisément à l'époque indiquée par la paléographie [1].

Le mot *ḥaḍra* «présence» est un titre d'honneur qui fut conféré d'abord aux califes, plus tard à d'autres souverains, puis à des personnages de plus en plus modestes, suivant la loi d'usure des titres [2]. Mais à cette époque et en tête d'un

(1) Voir de Sacy, *Druzes*, I, p. 189, n. 1 (*wa-mā kharadja bihi l-amru l-ʿāliyu*). D'après ʿUmari, *Masālik*, Pa. 5867, chap. des actes et diplômes, la formule *kharadja l-amru* était encore employée à la chancellerie du Caire au VIIIe (XIVe) siècle.

(2) Voici quelques références classées par catégories :

Abbassides : Qudāma, p. 236 *ult.* (180); Ṭabari, III, p. 1392, l. 11; Masʿūdi, *Tanbīh*, p. 374, l. 13, 381, l. 4, 382, l. 18, 399, l. 21, et 400, l. 8 (479, 486 suiv. et 506 suiv.); ʿArīb, p. 139, l. 21, 149, l. 16, 166, l. 6, 172, l. 11, et 185, l. 3; Ibn mashkuwaih in Gibb, VII, 5, p. 157, l. 8, et in ʿArīb, p. 90, note; Hilāl, p. 148, l. 12, à 149, l. 5, 334, l. 6, et 336, l. 11; ʿUmāra, I, p. 22, l. 11; Ibn al-athîr, VIII, p. 231, l. 4 d'en bas; Ibn al-ṭiqṭaqā, p. 4, l. 11 et 13, et 5, l. 4 (3 suiv.); Ibn baṭṭūṭa, II, p. 100.

Fatimides : Yaḥyā, p. 138, l. 16, 209, l. 18, 229, l. 18, et 232, l. 16; Musabbiḥi et Maqrīzi cités plus loin, p. 58, n. 2; Ibn al-Ṣairafi, *Qānūn dīwān al-rasāʾil*, éd. Bahgat, Ca. 1905, p. 94, l. 5, et 147 *ult.*; trad. Massé in *BIFAO*, XI, p. 79 et 112; Abū yaʿlā, p. 71 à 82, *passim;* Qalqashandi, III, p. 486, l. 8, 497, l. 13, et *passim.*

Califes africains (Almohades, Hafsides et Chérifs) : Dozy, *Abbadidæ*, I, p. 18, n. 65, 37 et 73, n. 7; II, p. 189 et n. 14; ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 25, l. 8-10; Qalqashandi, VI, p. 534 en haut et *passim;* Amari, *Diplomi*, p. 10, 37, 111, 123, 132, 137 à 163 et *passim;* Slāwi, IV, p. 276, l. 1, et 277, l. 17 (II, p. 373 et 377); de Sacy, *Chrestomathie*, III, p. 98 et 115 (276 et 287).

Souverains temporels musulmans : ʿUmari, *op. cit.*, *passim* (divers); Qalqashandi, IV, p. 16, l. 15, et 24, l. 2; VII, p. 94 en bas, et *passim* (Mamlouks, etc.); Maqrīzi et Ibn ʿarabshāh (Tamerlan) in de Sacy, *op. cit.*, I, p. 173 (487 et 492); Reinaud in *JA*, 1re série, III (1823), p. 291 (rois de l'Inde); *Inschriften Oppenheim*, p. 24, n° 27, l. 2 (Qāyt-bāy), et un grand nombre de monnaies.

Souverains non musulmans : Yaḥyā, p. 184, l. 20, 243, l. 13, et 270, l. 7 (empereur byzantin, XIe siècle); ʿUmari, *op. cit.*, p. 52 suiv. (divers).

Fondateurs de communautés et sectes religieuses : *Inschriften Oppenheim*, p. 131, n. 2 (Djalāl al-dīn Rūmi); Huart, *Religion de Bâb*, Pa. 1889, p. 11 (le Bāb), etc.

Évolution du titre (du calife au simple shaikh, en passant par les souverains et les fonctionnaires, vizirs, patriarches, etc.) : Hilāl, p. 148 suiv.; Qalqashandi, V, p. 498; VI, p. 129 et 174 suiv.; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 160 *b*. Le dernier degré est aujourd'hui le banal *ḥaḍratak* «Monsieur».

Ces exemples et ceux qu'on pourrait citer encore sont de valeur inégale. Aux documents officiels ou semi-officiels reproduits par les auteurs on donnera plus de poids qu'aux passages où ceux-ci écrivent d'eux-mêmes, et parmi ces derniers, plus de poids aux témoignages contemporains qu'aux récits rétrospectifs. Ainsi les sources du IVe siècle sur les Abbassides ont plus de valeur pour Muqtadir que pour ses prédécesseurs, sauf les cas tels que Ṭabari, *loc. cit.*, qui reproduit le texte même d'un édit de Mutawakkil en 235 (850). En outre, ici et dans d'autres passages cités, *bi-ḥaḍratihi* «en sa présence», n'est pas encore un vrai titre. Mais cette formule explique bien l'origine du titre, quand on la compare à Khazradji in Gibb, III, 4, p. 99, l. 8 (1, p. 136 en bas), et in *JA*, 10e série, III, p. 42, note en haut : *fa-lammā ḥaḍara maqāma l-khalīfati* «et quand il *fut présent* devant Sa Majesté le calife»; cf. Clermont-Ganneau, *RAO*, II, p. 313. Le mot «présence» a le même

acte public, *ḥaḍra* ne peut désigner qu'un calife [1], soit sa personne, soit plutôt, en vertu du sens original de ce mot, le lieu de sa «présence», c'est-à-dire sa résidence, sa capitale ou son palais, ou encore, dans un sens plus spécial, sa chancellerie [2]. En effet, la formule *kharadja min* «est sorti de» et l'absence de tout indice personnel montrent qu'il s'agit ici d'un organe administratif [3].

S'il figurait seul ici, ce titre pourrait être abbasside aussi bien que fatimide [4]; mais il est suivi de l'adjectif *muṭahhara* «purifiée, sanctifiée» [5]. Cette épithète est d'un emploi très répandu [6]; mais jointe à l'initial *ḥaḍra*, elle lui donne un sens plus précis [7]. Dans un traité de controverse d'origine chrétienne et remon-

sens en vieux français, et surtout en anglais, ainsi «in presence, in this royal pr., pr. chamber», etc., in Shakespeare, *Henry IV*, 2e partie, IV, 4, *Henry V*, I, 2, et II, 4, *Richard III*, II, 1, et *passim*, et un grand nombre d'exemples dans les dictionnaires de Murray (presence) et de Grimm (Gegenwart); cf. plus loin, p. 59, n. 2 milieu.

(1) Yaḥyā, *ult. locis cit.*, appelle l'empereur byzantin *ḥaḍratu l-maliki;* mais ce souverain n'a rien à voir ici. Sur l'hypothèse d'une autorité religieuse chrétienne, voir plus loin, p. 60, n. 6.

(2) Voir Ibn khallikān, I, p. 156, l. 18 (I, p. 361, n. 25), et plusieurs sources déjà citées, où je n'ai pas distingué ces nuances. Par une autre dérivation de «présence», *ḥaḍra* désigne aussi des mausolées et des sanctuaires, ainsi celui d'Abraham à Hébron (*ḥaḍratu sayyidna l-khalīli* ou *al-ḥ. al-sharīfa al-khalīliyya* in Mudjīr al-dīn, p. 546, l. 17, 672, l. 5 d'en bas, et 697, l. 4 d'en bas), ou celui de l'imām Ḥusain à Kerbelā (Aubin, *La Perse d'aujourd'hui*, Pa. 1908, p. 376; A. Nöldeke, *Das Heiligtum al-Husains zu Kerbelâ*, Be. 1909, p. 9, et plusieurs des sources citées par Streck in *Festschrift Sachau*, p. 403 suiv.), ou celui de sa tête à Ascalon (*SWP*, *Memoirs*, III, p. 240; Mackenzie in *PEFQ*, 1913, p. 16; van Berchem in *Festschrift Sachau*, p. 309, n. 5), ou celui de Djalāl al-dīn Rūmi à Konia (*Inschriften Oppenheim*, p. 145, n. 2); autres exemples in Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 261 et 265, etc.

(3) Sur les inscriptions anonymes à titre administratif, voir *MCIA*, I, p. 691, n. 1; *Amida*, p. 110, n. 1; cf. plus loin, nos 56 (note), 183 et *passim*. Ici l'anonymat est certainement intentionnel; en outre, il pourrait bien être ambigu à dessein; cf. plus loin, p. 58 et 60, n. 6.

(4) Je devrais dire «*plutôt* que fatimide», à en juger par le nombre des sources citées quatrième note précédente; mais l'histoire des Fatimides est moins connue que celle des Abbassides.

(5) Proprement «qu'elle soit purifiée», avec le sens optatif des épithètes formées du participe passif d'un verbe eulogique (ici *ṭahharaha llāhu*); cf. deux notes aux nos 45 et 108, et *passim.*

(6) Elle s'applique à des villes saintes, ainsi à Jérusalem (*al-baitu l-muqaddasu l-muṭahharu min al-dhunūbi*, ou *al-adnāsi*, in Yāqūt, IV, p. 590, l. 16; Maqdisi, Pa. 1668, f° 33 *b;* Qalqashandi, IV, p. 100, l. 4 d'en bas; VI, p. 37 *ult.; Dīwān*, Pa. 4439, f° 87 *b;* Nābulusi in *ZDMG*, XXXVI, p. 387; cf. Clermont-Ganneau, *RAO*, II, p. 314, plus haut, p. 22, n. 3, et plus loin, p. 61, n. 2), ou à des sanctuaires tels que la Ṣakhra (*al-ṣ. al-m-a* in ʿImād al-dīn, p. 471, l. 2), ou à des tombeaux sacrés (*al-rauḍa al-muqaddasa... l-m-a* dans une inscription du mausolée de l'imām ʿAlī Riḍā à Mäshhäd, datée 612 H.; voir Sykes in *JRAS*, 1910, p. 1142), ou à des livres sacrés tels que l'Évangile (*al-indjīl al-m.* in de Sacy, *Pièces diplomatiques de Gênes*, in *NE*, XI, 1827, p. 44-45).

(7) Sur les initiaux et les épithètes, voir *MCIA*, I, p. 442 suiv. et *passim;* cf. plus loin, n° 104 et *passim.*

tant au début du ve (xie) siècle, les mots *ḥaḍra muṭahhara* désignent, au cours d'une discussion théologique entre un prêtre et un vizir, soit une entité divine, soit une forme ou un attribut de la divinité[1]. D'autre part, dans une chronique très détaillée dont l'auteur musulman fut mêlé, par sa carrière publique, aux faits qu'il rapporte, ces mots désignent à la fin de l'année 415 (début de 1025), à maintes reprises et avec tous les caractères d'une formule officielle, la personne ou plutôt le gouvernement du calife fatimide Ẓāhir, qui possédait alors Jérusalem[2]. Et dans une lettre d'un agent fatimide à son chef, ces mêmes mots désignent encore le calife ou son administration[3]. Or cette lettre a été écrite vers 430 (1038), deux ou trois ans après la mort de Ẓāhir, alors que son fils Mustanṣir, encore enfant, régnait sous la tutelle du vizir de son père, qui sans doute avait conservé à la chancellerie les traditions diplomatiques du règne précédent. Ainsi, cette dernière source est étroitement apparentée à la deuxième; reste à les rattacher l'une et l'autre à la première.

On sait que le calife Ḥākim, le père et le prédécesseur de Ẓāhir, poussant aux dernières conséquences logiques le système sur lequel les Fatimides appuyaient leur autorité religieuse et politique, osa prétendre à la divinité même. D'autre part, on vient de voir que le terme *ḥaḍra muṭahhara* désigne, dans la langue théologique de son temps, une forme ou l'essence même de la divinité. Dès lors Ḥākim, dont les prétentions sacrilèges s'affichèrent vers 408 (1017), n'aurait-il pas fait ou laissé ajouter, à un titre califien déjà courant, une épithète destinée à répandre l'idée de sa nature divine? Créée dans des circonstances extraordinaires, cette formule serait restée un titre officiel des Fatimides, du moins dans leur chancellerie et jusqu'au début du règne de Mustanṣir.

Cette hypothèse paraît confirmée par un grand nombre d'indices que je me borne à signaler rapidement, car il faudrait tout un livre pour épuiser la question. Ainsi dans un décret de Ḥākim, daté de 411 (1020) et relatif à la restau-

(1) Voir la *Risāla* d'Elias de Nisibe, analysée in Assemanus, *Bibliographia orientalis*, III *a*, Rome 1725, p. 270, note, alinéa v; cf. Clermont-Ganneau in *PEFQ*, 1901, p. 248, n. 2; *RAO*, IV, p. 286, n. 1. Je dois à ce dernier, qui le tenait du P. Ronzevalle, le texte de ce passage obscur, dont le commentaire ne saurait trouver place ici. On y relève à trois reprises le terme *ḥaḍra*, suivi d'abord des épithètes *muqaddasa*, *muṭahhara* et *muʿaẓẓama*, puis de la deuxième seule, enfin des deux premières; l'épithète *muṭahhara* figure donc dans les trois répliques.

(2) Voir Musabbiḥi in Becker, *Beiträge*, p. 59 suiv., surtout 74 à 80, et in Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 207, l. 23 (B. p. 610); cf. Clermont-Ganneau, *locis cit.*

(3) Voir Abū yaʿlā, p. 78, l. 12. Cet auteur, on l'a vu p. 56, n. 2, appelle souvent *ḥaḍra* tout court le calife ou le gouvernement fatimide; la formule complète avec l'épithète n'apparaît chez lui que dans cette lettre, dont il semble bien qu'il donne le texte original.

ration d'un couvent d'Égypte, ce calife ou son gouvernement est désigné par le mot *ḥaḍra*, suivi de deux épithètes dont l'analyse nous ramène encore à l'idée d'une incarnation de la divinité, dans les doctrines des chiites et dans celles des soufis, étroitement apparentées aux premières[1]. D'autre part, les mots *ḥaḍra* et *muṭahhara*, pris isolément, jouent un rôle important dans les unes comme dans les autres, et il est évident que ce calife alide et son entourage, composé de chiites et de soufis, devaient être versés à fond dans la phraséologie mystique de leur temps[2]. Le n° 24, il est vrai, s'adresse à des chrétiens, et non à des chiites ou à des soufis. Mais j'observe que le décret de 411, conservé par un auteur chrétien, s'adresse aussi à des chrétiens; que la notion d'une entité divine, exprimée ici par *ḥaḍra maḥlūla* et là par *ḥaḍra muṭahhara*, était familière à leurs théologiens, comme on le voit par le traité d'Elias de Nisibe; que les doctrines chiites et soufiques, auxquelles ces termes se rattachent d'autre part,

(1) Yaḥyā, p. 229, l. 17 : دواوين الحضرة المحلولة والمحبّسة. L'épithète *al-maḥlūla* rappelle la doctrine du *ḥulūl*, invoquée par les soufis et les chiites outrés, suivant laquelle la divinité s'établit (*ḥalla*) dans un être humain; voir Ḥallādj, *Kitāb al-ṭawāsin*, éd. Massignon, Pa. 1913, *passim* (index à ḥoloûl); Shahrastāni, I, p. 81 (I, p. 199); Ibn khaldūn, *Prolégomènes*, I, p. 358 (404); II, p. 164 (190); III, p. 67 (96); Maqqari, *Analectes*, éd. Dozy, Ley. 1855-61, III, p. 654; de Kremer, *Ideen*, p. 71 suiv.; Blochet, *Le messianisme dans l'hétérodoxie musulmane*, Pa. 1903, p. 174; Massignon in *Islam*, III, p. 251 suiv., et *Encyclopédie*, art. Ḥallādj et Ḥulūl, et les sources citées; Dozy, *Supplément*, *s. v. ḥulūl*, etc. La *ḥaḍra maḥlūla* serait donc la «présence incarnée»; cf. note suivante et p. 60, n. 2. Pour l'autre épithète, le ms. de Yaḥyā, Pa. 291, f° 131 *b*, donne une leçon dont la graphie hésitante trahit l'embarras du copiste. Au lieu de المحبّسة, je lis plutôt المحبّة ou المحبّبة «la bien-aimée», et je songe, ici encore, aux doctrines soufiques de la *maḥabba*, du *muḥibb* et du *muḥabb*; voir Dozy, *Islamisme*, p. 335; *Supplément*, *s. v. muḥibb*; Goldziher, *Vorlesungen*, p. 157; Massignon in Ḥallādj, p. 154, etc.

(2) Pour *ḥaḍra* chez les chiites, voir Guyard, *Fragments*, p. 17 (99) suiv., où Sinān dit à ses disciples : *ghabnā ʿankum ghaibataini* «nous avons été *absent* de parmi vous à deux reprises», et plus loin : *ana l-ḥāḍiru wa-antumu l-ḥāḍirūna bi-ḥaḍratī* «je suis le *présent* et vous êtes les *présents* par ma *présence*». D'après Guyard, p. 102 à 108, «l'absence» est le temps durant lequel Dieu n'est pas incarné parmi les hommes. Or il s'incarne dans les parleurs (*nāṭiq*), et Sinān prétendait en être le dernier; ces mots signifient donc «je suis *incarné* parmi vous». Mais Ḥākim, lui aussi, se donnait pour le dernier «parleur»; voir de Sacy, *Druzes*, *passim*; de Goeje, *Carmathes*, p. 165 suiv. Sa vie était donc une *ḥaḍra* et sa mort une *ghaiba*, au sens mystique. On comprend alors ces mots d'Ibn khallikān, dans sa biographie de Ḥākim, II, p. 168, l. 1 (III, p. 453) : «Après sa mort, ses partisans exaltés, persistant à croire qu'il vivait encore et qu'il réapparaîtrait, juraient *par l'absence* (*bi-ghaibati*) d'al-Ḥākim; cf. Abū yaʿlā, p. 79 *ult.*; de Sacy, *Druzes*, I, p. ccccxii, etc. La «cryptothanatie» de Ḥakim explique le surnom donné à son successeur Ẓāhir «celui qui apparaît».

Pour les soufis, voir aussi Ḥallādj, p. 98 et 183, n. 3; Suhrawardi in Blochet, *Études sur l'ésotérisme musulman* (ex *Muséon*), Louvain 1910, p. 19 et 25 (cf. son *Messianisme*, p. 185); Ibn khaldūn, *Prolégomènes*, III, p. 69 (99, n. 3 et 5) et 75 (107, n. 3); Margoliouth in *Transactions of the third Congress for the history of religions*, Oxford 1908, I, p. 297 (*ghaibat ū-ḥuḍūr*); cf. Dozy, *Supplément*.

offrent maint point de contact avec le christianisme [(1)], en particulier avec le messianisme [(2)]; que Ḥākim afficha ses prétentions à la divinité vers l'époque du millénaire [(3)] et qu'il se donna pour le Messie des chrétiens [(4)]; qu'avant de leur témoigner sa bienveillance, il avait fait détruire l'église de la Résurrection [(5)], au cours d'une longue série de persécutions dont la défense contenue dans le décret, gravé tout près du Saint-Sépulcre, pourrait être un modeste épisode. Si l'on rapproche tous ces faits et d'autres encore, sur lesquels il serait trop long d'insister, on conviendra que l'attribution du n° 24 à Ḥākim prend une singulière vraisemblance [(6)].

Il y a peut-être un reflet de ces vues dans la *ṣalātu l-ghā'ibi* ou «prière de *l'absent*» récitée pour un mort dont le cadavre est ailleurs (Quatremère in *SM*, I *b*, p. 157; Mudjīr al-dīn, p. 533, 602 et *passim*), ou mieux encore dans les titres *nā'ib al-ḥaḍra* et *n. al-ghaiba* désignant, sous les Mamlouks, le lieutenant du sultan ou vice-roi «en sa présence» et «en son absence», c'est-à-dire quand il résidait au Caire (cf. *ḥaḍra* «capitale») et quand il était en voyage ou en campagne; voir Qalqashandi, IV, p. 16, l. 15-16, et 17 *ult.*; V, p. 453 en bas, et les sources in Quatremère, *tom. cit.*, p. 93 suiv., n. 113, et *MCIA*, I, p. 210 suiv.; cf. «our *substitutes in absence*» in Shakespeare, *Henry IV*, 2e partie, IV, 4, et plus haut, p. 56, n. 2 fin. En effet, on observe de curieux rapports entre la langue mystique et le protocole mamlouk, inspiré souvent du fatimide. Ainsi la plupart des initiaux (cf. plus haut, p. 57, n. 7) sont des termes religieux des chiïtes et des soufis; pour *maqām*, voir Ibn khaldūn, *Prolégomènes*, III, p. 61 (87); de Sacy, *Druzes*, I, p. 17 suiv. et 43, n. 3; Dozy, *Islamisme*, p. 338; de Goeje, *Carmathes*, p. 165; Goldziher in *WZKM*, XIII, p. 41; Blochet, *Messianisme*, p. 186; *Ésotérisme*, p. 42, 48, 85 et 100; Nicholson in *JRAS*, 1906, p. 309; Margoliouth in *tom. cit.*, p. 295 (bonne définition), etc.

Pour *muṭahhara* chez les chiïtes, cf. la formule classique des inscriptions et des diplômes fatimides *abā'uhu al-ṭāhirūn* «ses ancêtres les purs» (voir les sources in *MCIA*, I, index à *abū* et *ṣalât*, et références), ou encore les expressions *qudsu* et *maḥallu l-ṭahārāti*, désignant précisément le calife Ḥākim, sa cour ou son palais, in de Sacy, *Druzes*, I, p. 226, note; cf. Clermont-Ganneau in *PEFQ*, 1901, p. 249, note. Au VIIIe (XIVe) siècle, le chef des alides du Khorassan portait le titre *al-ṭāhir*, et le maître des Ismaïliens de Syrie donnait à leur imām le surnom *al-muṭahhar;* voir Ibn baṭṭūṭa, III, p. 78; ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 190*a;* 5867, f° 197*b* en haut. Pour les soufis, voir aussi Ḥallādj, p. 1; ʿAbd al-razzāq, éd. Sprenger, Calcutta 1845, p. 506. Qalqashandi, V, p. 492, l. 2, donne le titre califien *al-madjālis al-ṭāhira*, sans préciser qui le portait.

(1) Ainsi Goldziher, *Vorlesungen*, p. 151.

(2) Voir Blochet, *Messianisme*, *passim*. Sur le rôle de Jésus dans les doctrines ismaïliennes, de Goeje, *Carmathes*, p. 163 suiv.; Guyard, *loc. cit.*, où la doctrine de la présence incarnée dans un parleur rappelle Jean, I, 14, et *passim*, ou encore la «présence réelle» de l'eucharistie.

(3) Voir Dozy, *Islamisme*, p. 287.

(4) Voir de Sacy, *Druzes*, I, p. CCCLXXXIX.

(5) Voir *tom. cit.*, p. CCCXXXVI suiv.; Robinson, *Researches*, II, p. 46; Williams, *City*, I, p. 349; Wüstenfeld, *Fatimiden*, p. 191; Miednikoff, I, p. 853, et sources citées, surtout par ce dernier; mais il y en a d'autres, ainsi Abū yaʿlā, p. 66 suiv., et Sibṭ in Abū yaʿlā, p. 68, n. 1, publié par Amedroz, d'après Pa. 5866, f° 237 *a*.

(6) Alors la chancellerie de Ḥākim n'aurait-elle pas choisi à dessein une formule qui pouvait lais-

Il est vrai que *ḥaḍra muṭahhara* pourrait aussi être une formule abbasside. Le titre seul, on l'a vu, s'employait dès longtemps à Bagdad, en particulier sous le calife Muqtadir, auquel d'autres indices, mais plus vagues, suggèrent d'attribuer le décret [(1)]. Quant à l'épithète, associée à un autre initial, elle désigne, en 649 (1251), la cour ou le gouvernement de Mustaʿṣim, le dernier calife de Bagdad [(2)]. Vers la même époque, elle est jointe au pluriel *aʿlām* «étendards» dans le modèle d'une lettre adressée au calife par la chancellerie des Mamlouks [(3)]. En outre, un texte bien antérieur à ceux-là nous prépare à retrouver cette épithète dans l'ancien protocole abbasside [(4)]; mais ces indices ne sauraient balancer, jusqu'ici, les témoignages plus abondants et plus précis en faveur de Ḥākim ou de l'un de ses successeurs.

L. 3 : Dès lors, est-ce par hasard que le mot *ṣiyāna* «garde, protection, réserve» se retrouve aussi dans plusieurs ordonnances des califes Ḥākim et Ẓāhir? Dans le décret de 411, qui lui donne le titre *ḥaḍra* suivi de deux épithètes

ser croire aux chrétiens de Jérusalem que le décret émanait de leur Dieu lui-même, ou du moins de leurs autorités ecclésiastiques? D'après le *Dīwān*, Pa. 4439, f° 160 *b*, qui cite une source plus ancienne, le titre *ḥaḍra* était donné aux patriarches, et dans une lettre écrite sous le prédécesseur de Ḥākim et reproduite *in extenso* par Yaḥyā, p. 150 suiv., celui d'Antioche donne à celui d'Alexandrie le titre *al-āb al-rūḥāni al-ṭāhir* «le Père spirituel et saint».

(1) Cf. plus haut, p. 56, n. 2 fin, et plus loin, p. 62 suiv.

(2) Dans la formule *al-mawāqif al-m-a al-ʿabbāsiyya bi-Baghdād;* voir Khazradji in Gibb, III, 4, p. 99, l. 4 (1, p. 136); *Kifāya*, Ley. 805 (Warn. 302), p. 160; *JA*, 10e série, III, p. 42, note en haut. Cet auteur écrivait un siècle et demi plus tard, mais la formule doit être authentique. En effet, l'initial *mauqif*, plur. *mawāqif* (cf. p. 57, n. 7), figure au protocole abbasside dès le IVe (Xe) siècle; voir Hilāl, p. 148, l. 13; ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 4 en bas, 5 en haut et 8 en haut; Qalqashandi, V, p. 491, l. 5 d'en bas; VI, p. 37, l. 3 d'en bas. On le trouve aussi au protocole fatimide, ainsi dans un document juif du Ve (XIe) siècle; voir Goldziher in *Jewish Quarterly Review*, XV, p. 73 suiv. L'épithète *muqaddas*, qui lui est associée dans toutes ces sources, est parallèle à *muṭahhar*. Elle s'applique aussi à des villes, ainsi Jérusalem (*al-bait al-m.*, cf. plus haut, p. 57, n. 6, et plus loin, n° 225) ou le Caire (*al-Qāhira al-m-a* dans un document druze de l'époque de Ḥākim in de Sacy, *Chrestomathie*, II, p. 90), ou à des sanctuaires comme le Saint-Sépulcre (*al-Qiyāma al-m-a* in *Patriarches*, Pa. 302, p. 330 en bas), ou à la Terre Sainte (*al-arḍ al-m-a* in *C*, V, 24; cf. Ibn al-faqīh, p. 103, l. 5 suiv.; Muqaddasi, p. 60, l. 12, et 151, l. 5; ʿUmari, *op. cit.*, p. 7 en haut, où elle est rapprochée du mot coranique et soufique *ṭahūr* «purifiant»; Qalqashandi, IV, p. 102, l. 8; Mudjīr al-dīn, p. 430, 706 et *passim*). On l'a vue (p. 58, n. 1) associée à *ḥaḍra* au sens théologique, et dans le protocole abbasside, elle l'est à ce titre dès le IVe (Xe) siècle; voir Hilāl, p. 152, l. 10.

(3) Voir ʿUmari, *op. cit.*, p. 5, l. 3 d'en bas.

(4) Plusieurs mots de la même racine sont appliqués à l'Islam dans l'ordonnance de Mutawakkil consacrant des mesures vexatoires contre les chrétiens (*ahlu l-dhimmati*); voir Ṭabari, III, p. 1390 suiv. Certains faits relatifs à cette affaire (églises détruites ou converties en mosquée, défense aux chrétiens d'exercer des fonctions publiques) rappellent ceux qu'on va trouver ici.

apparentées à *muṭahhara*, Ḥākim «réserve» les droits du Trésor musulman; dans un rescrit (*sidjill*) de la même année, il accorde sa «protection», sous la garantie (*dhimma*) de l'Islam, au patriarche de Jérusalem et aux chrétiens qui vont prier dans l'église de la Résurrection, c'est-à-dire à deux pas du lieu d'invention du n° 24; et dans un édit général d'amnistie promulgué encore la même année, Ẓāhir à son avènement promet sa «protection» à tous les gens de la dhimma [1]. Dans le n° 24, cette «protection», ou plus exactement peut-être, cette «réserve» ou cette «revendication» vise une mosquée dont il ne reste aucune trace apparente, le sol de ce quartier ayant été bouleversé à plusieurs reprises. Mais les mots *hādha l-masdjidi* «cette mosquée» montrent que le décret y était affiché, soit à l'intérieur, soit plutôt à l'entrée. Comme il était gravé sur un bloc *in situ* dans un mur antique [2], il est évident que la mosquée avait été prélevée sur un édifice plus ancien, probablement sur la basilique de Constantin, à laquelle des observations tirées de la topographie semblaient d'ores et déjà rattacher ce mur.

Un texte important d'Eutychius, invoqué par M. Clermont-Ganneau, a vivement éclairé ce nouveau problème. Ce chroniqueur chrétien, mort en 328 (940), affirme que «de son temps» les musulmans, au cours de leurs agressions répétées contre les sanctuaires chrétiens, ont prélevé sur la basilique de Constantin, contiguë vers l'est à l'église de la Résurrection, une mosquée (*masdjid*) qu'ils ont appelée la mosquée d'Omar, en invoquant le fait que ce calife avait prié ici. Et l'auteur précise que l'endroit où le calife a prié, c'est l'escalier accédant à la porte orientale de la basilique, et que l'endroit où trois siècles plus tard les musulmans ont élevé une mosquée, au mépris des garanties formelles données par Omar aux chrétiens, c'est le vestibule auquel aboutissaient ces degrés, et dont ils ont pris la moitié pour leur sanctuaire [3]. Or les restes de cet escalier ayant été retrouvés tout près du lieu d'invention du décret, il est

[1] Voir Yaḥyā, p. 124 *ult.*, 229, l. 16, 230, l. 8 et 12, 235, l. 3 d'en bas, et 236, l. 1; sur la dhimma, plus loin, p. 64 en bas suiv.

[2] Cf. plus haut, p. 53, n. 4.

[3] Voir Eutychius, II, p. 17 suiv.; éd. Selden, II, p. 285 suiv.; trad. Migne in *Patrologia græca*, CXI, Pa. 1863, p. 1099 suiv.; Stewart in *PPTS*, XI (extraits divers), p. 65 suiv.; Miednikoff, II, p. 267 suiv.; Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, p. 243 suiv. (avec le texte arabe); résumé in Makīn, p. 28, et Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 492 milieu; cf. Wüstenfeld, *Copten*, p. 21 (52). Pour le commentaire, Clermont-Ganneau, *RAO*, II, p. 320 suiv.; van Berchem, *locis cit.* Ce passage avait déjà attiré l'attention; ainsi Williams, *City*, I, p. 315; Tobler, *Golgatha*, p. 104 suiv.; de Vogüé, *Églises*, p. 121; de Saulcy, *Jérusalem*, p. 28; Besant et Palmer, *Jerusalem*, p. 82; Miednikoff, I, p. 141; Vincent et Abel, *tom. cit.*, p. 228, et surtout Gildemeister in *ZDPV*, XIII, p. 5 suiv.

très vraisemblable, sinon tout à fait certain, que le masdjid d'Eutychius est aussi celui de ce document [1].

Cette conclusion paraît confirmée par certains événements que je me borne à rappeler, car ce qui importe ici, c'est moins l'âge de la mosquée que la date du décret lui-même. D'abord, les chroniques signalent, vers l'époque d'Eutychius, une recrudescence de fanatisme contre les sanctuaires chrétiens, notamment à Jérusalem [2]. Ensuite, on sait qu'à la fin de 317 (début de 930), la Mecque fut ravagée par les Carmates, et qu'au cours des années suivantes, ces sectaires assaillirent souvent les caravanes du pèlerinage, interceptant l'accès des villes saintes. Alors Jérusalem, dont les circonstances politiques avaient déjà fait, sous les Omayyades, la rivale de la Mecque [3], vit peut-être affluer les pèlerins musulmans et surgir dans ses murs de nouveaux sanctuaires [4].

Si la mosquée du décret est bien celle d'Eutychius, le mot *ṣiyāna* prend un sens tout à fait précis : il s'agit de «préserver» ce sanctuaire contre les revendications, peut-être les empiétements des chrétiens, lésés dans un droit qu'ils estimaient leur avoir été garanti par Omar lui-même [5]. Cette interprétation très naturelle est confirmée par le contexte, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Le mot *'imāratihi* prête à l'équivoque, ici comme ailleurs. Si le rédacteur entend la «construction» de la mosquée, il faudrait en conclure que le décret, contemporain de cet établissement qu'il prescrit, remonte au début du IVe (X^e^)

[1] Voir surtout Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 345 suiv.

[2] Ainsi les émeutes de 325 (937) et de 355 (966), qui compromirent gravement le Martyrion et l'Anastasis. Pour la première, voir Eutychius, II, p. 87; éd. Selden, II, p. 529 ou 531; Makīn, p. 208; Maqrīzi, *tom. cit.*, p. 495, et in Wüstenfeld, *Copten*, p. 25 (62); pour la seconde, Yaḥyā, p. 125 suiv.; cf. Williams, *tom cit.*, p. 343; de Saulcy, *op. cit.*, p. 29; Besant et Palmer, *op. cit.*, p. 105; Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 328; Vincent et Abel, *tom. cit.*, p. 228, 232 et 245 (textes arabes); Miednikoff, I, p. 813 et 822; II, p. 293, 564 et 659. La date de la première, trois ans avant la mort d'Eutychius, répond bien aux mots «de notre temps» indiquant l'époque où fut bâtie la mosquée. Ce rapprochement, fait par Clermont-Ganneau, serait plus frappant si cette émeute était un cas isolé; mais les persécutions n'ont guère cessé du IIIe au Ve siècle, et elles étaient souvent marquées par l'établissement de mosquées aux dépens d'églises; ainsi Ṭabari, III, p. 1390 en haut; Dozy, *Islamisme*, p. 284.

[3] Voir une note au milieu du commentaire du n° 215.

[4] Voir d'Herbelot, *Bibliothèque*, art. Cods; Munk, *Palestine*, p. 615; Williams, *tom. cit.*, p. 342; Besant et Palmer, *op. cit.*, p. 105 et 142; mais ces auteurs ne citent pas de source, et sur le point spécial de Jérusalem, je n'ai rien trouvé jusqu'ici dans les chroniques, ni dans le récit détaillé qu'en a tiré de Goeje in *Carmathes*, p. 84, 87, 137, 144 et *passim* (détails sur le pèlerinage).

[5] Les revendications des chrétiens touchant les lieux saints se basaient sur des lettres de garantie, réelles ou prétendues, octroyées par ce calife; celle qu'il remit à Jérusalem a été publiée, avec un grand nombre de variantes et un commentaire détaillé, par Miednikoff, I, p. 535 suiv.

siècle, c'est-à-dire à une époque un peu trop haute en regard du témoignage de la paléographie, de la titulature et de l'histoire générale. Il est vrai qu'à première vue, cette conclusion semble confirmée par le texte même d'Eutychius. Après avoir raconté comment Omar remit à Sophronius deux actes en due forme, aux termes desquels les musulmans ne devaient faire l'appel ni se réunir pour la prière, ni dans la basilique de Jérusalem, ni dans celle de Bethléhem, le chroniqueur ajoute : «Et cependant, *de notre temps*, les musulmans ont contrevenu à l'acte d'Omar. Ils ont arraché les mosaïques de l'arcade (de la basilique de Bethléhem, là où Omar avait prié) *et ils y ont écrit ce qu'ils ont voulu;* ils s'y sont réunis pour la prière et ils y ont fait l'appel. *Et ils ont agi de même* à l'escalier qui était à la porte de la basilique de Constantin (à Jérusalem), et sur lequel Omar avait fait sa prière. Et ils se sont emparés de la moitié du vestibule de la basilique, *et là ils ont érigé une mosquée* qu'ils ont appelée la mosquée d'Omar[1]. »

Des quatre passages que je souligne, on pourrait conclure, à la rigueur, que du temps d'Eutychius, les musulmans ne se sont pas bornés à prélever une mosquée sur le vestibule du Martyrion, mais *qu'ils y ont placé une inscription* d'un caractère illégal ou arbitraire, comme ils l'ont fait alors à la basilique de Bethléhem; que ce document, à coup sûr hostile aux prétentions des chrétiens, n'est autre que le décret n° 24, lequel est donc antérieur à la mort d'Eutychius, c'est-à-dire à l'année 328 (940). Mais cette conclusion découle d'une logique rigoureuse que le texte d'Eutychius, si précis qu'il soit, n'implique nullement. Dès lors, on n'est pas forcé de donner ici le sens de «construction» à un mot qui signifie «culture, entretien, mise en état» et qui désigne couramment une simple restauration[2]. Bien plus, le contexte à lui seul dicte ce dernier sens, puisque l'ordre de protéger un édifice implique son existence préalable. En d'autres termes, le décret n'étant pas contemporain de la mosquée dont il parle, le fait que celle-ci date du temps d'Eutychius n'empêche pas d'attribuer celui-là à l'époque de Ḥākim.

L. 4 : L'exécuteur du décret ne doit laisser entrer dans la mosquée aucun[3] membre de la dhimma, c'est-à-dire de ces non-musulmans auxquels Mahomet

[1] Voir les sources citées p. 62, n. 3, surtout Eutychius, II, p. 18 en bas, et aussi, pour Bethléhem, Yāqūt, I, p. 779 (*Marāṣid*, I, p. 187); Le Strange, *Palestine*, p. 300; Harvey, *Bethlehem*, p. 58 suiv.; Vincent et Abel, *Bethléem*, p. 129.

[2] Comme l'allemand «Bau»; voir W. R. Smith, *Semiten*, p. 68; *M C I A*, I, index à *ʿamara* et *ʿimârah*, surtout p. 98 suiv.; cf. plus haut, p. 22, n. 7, et plus loin, nos 34, 36, 56, 65, 67, 69, 76, 82, 84, 97, 103, 118, 135 et t. II, *passim* (très souvent). Dans les ordonnances de Ḥākim (Yaḥyā, p. 229 suiv.), ce mot désigne souvent les restaurations d'églises autorisées par lui.

[3] Suivant la leçon *an lā tudkhilahu aḥadan;* cf. plus haut, p. 54, n. 3, et deuxième note suivante.

avait daigné reconnaître une religion révélée (*ahlu l-kitābi*) et qui, de ce fait, jouissaient de la «garantie» de l'Islam, en échange d'une taxe personnelle (*djizya*)[1]. Il s'agit ici des chrétiens, puisque la mosquée a été installée à l'entrée d'une église; et si le décret leur interdit d'y pénétrer, c'est sans doute parce qu'ils s'y introduisaient sous divers prétextes, pour empêcher la prescription de s'établir sur un lieu qu'ils considéraient, on l'a vu, comme leur ayant été volé, au mépris d'un engagement formel du calife Omar.

La logique, on le voit, confirme ici l'identité de la mosquée du décret avec celle d'Eutychius. Bien plus, le rédacteur fait lui-même une allusion très claire à ces prétextes; mais le seul qu'il ait cru devoir spécifier est exprimé par un mot dont la lecture est incertaine, faute de points diacritiques, bien que sa graphie soit très claire. On a proposé plusieurs leçons, et pour chacune, plusieurs sens plus ou moins plausibles, mais dont aucun ne s'impose en regard du contexte[2].

[1] Sur *dhimma* et *djizya*, voir surtout Becker, *Beiträge*, p. 81 suiv. et sources citées; cf. *ahlu l-dhimmati* et *dhimmatu l-islāmi* dans les ordonnances de Mutawakkil (Ṭabari, III, p. 1389, l. 12, 1392, l. 10, et 1393, l. 10), de Ḥākim et de Ẓāhir (Yaḥyā, p. 230, l. 13 et 19, 232, l. 17, 235, l. 16, et 236, l. 1 et 10).

[2] Voir Clermont-Ganneau, *R A O*, II, p. 316 suiv., 331, n. 2, et 345, n. 2; van Berchem et Vollers in *Z D P V, MuN*, 1897, p. 74 et 86. Voici quelques suggestions nouvelles : 1° *istikhrādj* «percevoir (ou acquitter) un impôt» et généralement «tenir des comptes» (de Goeje et de Rosen, lettres des 31 octobre et 7 novembre 1897). Le premier sens, qui n'a point échappé à Clermont-Ganneau, est fréquent à cette époque; ainsi Yaḥyā, p. 204, l. 15, 237, l. 20, et surtout 239, l. 3 (perception de la djizya payée par les gens de la dhimma). Le second s'autorise du rôle que jouaient alors les chrétiens dans les emplois et les bureaux publics; ainsi Yaḥyā, p. 185 en bas, 188 en haut, 194 en bas et 203 en haut. Mais les mosquées n'étaient pas des bureaux de recette ou d'état civil; bien plus, en règle générale, l'accès en était formellement interdit aux chrétiens. En rappelant qu'à Jérusalem ils étaient admis dans le Ḥaram à titre mercenaire et subalterne, Clermont-Ganneau (p. 318) a mis en doute, avec raison, le fait avancé par de Kremer in *Culturgeschichte*, II, p. 167, d'après quelques passages de l'*Aghānī*, que les chrétiens, du moins aux premiers siècles, entraient librement dans les mosquées. En effet, dans le premier passage (IV, p. 182), on voit que les musulmans de Kūfa faisaient à un chrétien ce grief qu'il traversait la mosquée, comme une voie publique, pour se rendre au plus court chez le gouverneur; il s'agit, on le voit, d'une exception qui confirme la règle. Les deux autres passages (VII, p. 179 et 187) ont aussi un caractère exceptionnel, ainsi que les cas cités par de Kremer in *Topographie von Damascus*, Vi. 1854, I, p. 31. — 2° *istikhrādj* «satisfaire ses besoins», l'accès des latrines de mosquée étant permis aux chrétiens (d'après Faḍlallāh Ṣarrūf, maître d'arabe à l'Université de Pétrograde); s'il est exact, ce sens me paraît inadmissible ici. — 3° *istidjrāḥ* «réclamation pour une blessure faite ou reçue»; il s'agirait ici d'empêcher un criminel ou une victime d'user du droit d'asile de la mosquée. Cette explication, bien qu'ingénieuse, me paraît aussi discutable que les autres, pour la forme et pour le fond. Ali bey Bahgat, qui me la suggère, songe à ces versets du Coran où le mot *āmin* «en sécurité» fait allusion au caractère sacré (*ḥarām*) du vieux sanctuaire mecquois, survivance d'un tabou primitif; voir *C*, II, 120, III, 91, XIV, 38, XXVIII, 57, et XXIX, 67. Or on pourrait trouver ici le

Les deux dernières lignes, qui sont très claires, nous ramènent encore, par certains rapprochements formels, aux ordonnances de Ḥākim[1]. Je résume enfin ce commentaire, en suivant un autre ordre logique :

Un décret promulgué par une autorité anonyme, sous un titre qui désigne alors le gouvernement d'un calife, interdit aux chrétiens de s'introduire sous aucun prétexte dans une mosquée voisine. Cette mosquée doit être celle que, suivant Eutychius, les musulmans, au cours de leurs querelles incessantes avec les chrétiens, prélevèrent sur le vestibule de la basilique de Constantin, vers le début du IVe (Xe) siècle. Cette hypothèse est suggérée par l'analyse du texte de ce chroniqueur, rapproché des termes du décret, qui trahissent un différend

mot *āmin*, en coupant le texte احد امن, au lieu de احدا من. Prenant alors *dhimma* dans le sens de «responsabilité, caution», on lirait *wa-an lā yadkhulahu aḥadun āminu l-dhimmati fī istidjrāḥin* «et que personne n'y entre pour se mettre à l'abri d'une responsabilité civile, à la suite d'une affaire sanglante»; la défense s'appliquerait à tout le monde, puisqu'il ne serait plus question des gens de la dhimma. Mais Clermont-Ganneau a déjà dit (p. 315) que la leçon *aḥadun āminu l-dhimmati*, quelque sens qu'on donne à *dhimma*, est peu satisfaisante. Pour trouver *āminan* à l'accusatif indéterminé du *ḥāl*, tout en restant dans cet ordre d'idées, j'ai cherché à introduire ici le mot *dam* «sang», qui figure souvent, d'autre part, dans les traités de sauvegarde accordés aux chrétiens, au pluriel *damā'* «vies» et associé à *amān* ou *āmin;* ainsi Eutychius, II, p. 17, l. 6 (*āminūna ʿalā damā'ihim*, dans un rescrit d'Omar), et Yaḥyā, p. 232, l. 21 (*bi-amāni l-a'immati... ʿalā damā'ikim*, dans un rescrit de Ḥākim). Ce mot *dam*, on le trouverait en coupant le texte احد امنا لدمه, et en lisant *wa-an lā yadkhulahu aḥadun āminan li-damihi fī istidjrāḥin* «et que personne n'y entre en sécurité pour son sang (c'est-à-dire pour y protéger sa vie), à la suite d'une affaire sanglante». Mais outre qu'on attendrait *ʿalā* plutôt que *li*, l'original donne clairement من الدمه, et non امنا لدمه; or la graphie الدمه est inconciliable avec une leçon quelconque du mot *dam*. — Me voilà quitte envers mes correspondants, mais la question n'a guère avancé. Je persiste à croire qu'il faut chercher un sens en rapport avec la contestation dont ce sanctuaire faisait l'objet entre musulmans (*masdjid*, l. 3) et chrétiens (*dhimma*, l. 4).

[1] Ainsi dans le décret et le rescrit de 411, qui m'ont fourni d'autres rapprochements (p. 58 en bas suiv.), les mots *fal-yuʿlam dhālika min amri amīri l-mu'minīna wa-rasmihi wal-yuʿmal ʿalaihi... wal-yuḥdhar min...' mukhālafatihi..... in shā'a llāhu* «et que ceci soit connu de par l'ordre de l'émir des croyants et de par sa prescription, et qu'on agisse y conformément... et qu'on se garde... d'y contrevenir..... s'il plaît à Allāh»; voir Yaḥyā, p. 229 en bas et 230 en bas (même emploi du *lām al-amr* devant le jussif au passif, des mots *yuḥdhar*, *mukhālafa* et *in shā'a llāhu*). L'ordonnance de Mutawakkil (plus haut, *passim*) emploie des formules analogues (ainsi *in shā'a llāhu*), mais le style n'est pas le même; il est vrai qu'il s'agit ici de la circulaire du calife à ses gouverneurs, dont ils devaient s'inspirer pour leur décret, sans la copier à la lettre. Les formules *al-amr al-ʿālī* (l. 2) et *fī amrihi* (l. 6) rappellent aussi le sens de *amr* dans les doctrines chiites et soufiques, et le titre *ṣāḥib al-amr* de l'imām alide; ainsi Ḥallādj, p. 145 suiv.; DE SACY, *Druzes*, I, p. c, n. 1, et CXCIV, n. 1; DE GOEJE, *Carmathes*, p. 132 suiv.; BLOCHET, *Messianisme*, p. 90; cf. plus haut, p. 59, n. 1 suiv. Mais le rapprochement est moins frappant, parce que le mot *amr* est très répandu.

d'ordre confessionnel, et de son lieu d'invention, sur l'emplacement présumé du portique oriental de cette basilique. Elle soulève, touchant l'histoire et l'archéologie du Martyrion, des problèmes importants qui dépassent de beaucoup les limites de ce commentaire. Dans un ordre d'idées plus restreint, elle permet de pressentir la nature des prétextes sous lesquels des chrétiens s'introduisaient dans un sanctuaire qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme leur ayant été soustrait, au mépris de droits formellement reconnus par le calife Omar.

Mais elle n'implique point que le décret lui-même soit contemporain de cette spoliation; bien plus, il est probable que la mosquée existait déjà quand il fut affiché, puisqu'il prescrit de la protéger et de l'entretenir. Dès lors, on peut assigner à ce document une date quelconque en accord avec sa paléographie, comparée à des inscriptions datées de même style, et avec ses termes, rapprochés de certains textes et de certains faits historiques. Or la paléographie nous conduit vers la fin du IVe ou le début du Ve (XIe) siècle. Quant aux termes du décret, ils ne sont pas incompatibles avec une époque plus haute, puisque les éléments de sa titulature se retrouvent dès le IIIe siècle dans le protocole abbasside, et que cette époque est déjà marquée par des persécutions contre les chrétiens et des agressions contre leurs sanctuaires; mais ces termes s'accordent mieux avec l'hypothèse d'une origine fatimide. L'attribution du décret au calife Ḥākim mérite plus que toute autre de retenir l'attention, pour un grand nombre de motifs dont voici les plus graves : ce prince régnait à Jérusalem à l'époque indiquée par la paléographie; ses prétentions à la divinité, rapprochées des doctrines professées par les chiites et les mystiques, expliquent à merveille le titre *ḥadra muṭahhara*, que des sources contemporaines attribuent, sinon à lui-même sous cette forme précise, du moins à ses successeurs immédiats; plusieurs décrets de ce prince, conservés chez un chroniqueur chrétien de son temps, offrent avec celui-ci de frappantes analogies de forme et de fond; ses persécutions réitérées contre les chrétiens aboutirent, vers l'an 400 (1009), à la destruction de l'église de la Résurrection, voisine du lieu d'invention du n° 24.

Bien que très fortement motivée, cette attribution reste une hypothèse en attendant qu'un fait nouveau donne l'explication définitive et peut-être la date précise d'un des plus curieux monuments de l'épigraphie arabe[1].

[1] Si Ḥākim en est l'auteur, on peut croire qu'il est antérieur aux dernières années de son règne, au cours desquelles ce prince rapporta la plupart de ses ordonnances contre les chrétiens. Ḥākim étant mort en 411, le rapprochement avec la destruction de la Résurrection (vers 400) est bien tentant. Si l'on veut descendre plus bas, il se peut que Mustanṣir, en autorisant la restauration de

25

Débris d'un acte de fondation (?). ive ou ve siècle H. — Sur deux blocs de calcaire A et B murés, B au-dessus de A, dans la façade d'une maison bordant la rue du Bāb al-nāẓir, côté sud, entre cette porte (n° 154) et le portail de l'hospice de Qalāwun (n° 65), à environ 6 mètres du sol; dimensions 85 × 30 (A) et 35 × 27 (B). Deux et deux lignes, incomplètes des deux bouts, en coufique simple; caractères moyens, gravés en creux et un peu frustes. Inédite; voir pl. VI en haut (estampage 1914).

A (1) [....]أو[لادهم وأولادها[1] أهل البَيْتَيْن[2] و[.....] (2) [.....] السمس(?)

وأولا]د...deux ou trois lettres] بَيْت المقدّس [.....] B (1) [.....] أبدًا[3] ما تتا]بعت(?)

...] (2) [.....] ولد(?) الدو[.....].

(A)..... de (?) leurs enfants et de (?) ses enfants, les habitants des deux villes saintes ..... et des (?) enfants ... de (?) Jérusalem ..... (B)..... à jamais, tant que se succéderont (les jours et les nuits, ou les années?).....

cette église (vers 430-440), ait réservé expressément, par ce décret, les droits des musulmans sur la mosquée établie un siècle auparavant à l'entrée de la basilique de Constantin.

(1) Graphie واولادها, peut-être *wa-aulādihā* (pour *aulādihā*), ou *wa-aulādin bihā*, ou encore... *bahā'i ahli* «(enfants qui sont) la gloire des gens», etc.; mais ces leçons choquent soit la forme, soit le sens, faute d'un contexte clair. Le *dāl* étant lié à gauche, contre la règle, je crois à une erreur du lapicide et je lis *aulādihā* au génitif, dépendant d'une préposition telle que *'alā* «en faveur de»; le suffixe se rapporte à une femme ou à un nom de lieu féminin.

(2) La graphie البيتى est claire, mais elle prête à bien des combinaisons. Je lis *ahlu l-baitaini* «les gens des deux maisons», soit la Mecque (*al-bait al-ḥarām*) et Jérusalem (*al-bait al-muqaddas*); cf. *ahla l-baiti* in *C*, xi, 76, et xxxiii, 33, et le duel *al-ḥaramain* dans certains titres désignant la Mecque et Médine, ou Jérusalem et Hébron, in *MCIA*, I, index à *ḥaram*, et plus loin, *passim*. Cette leçon est confirmée par le nom même de Jérusalem, qu'on lit clairement plus loin (l. 2). En voici trois autres moins satisfaisantes, pour la forme ou pour le sens : النبيّين, soit *ahlu l-nabiyyīna* «le peuple auquel sont envoyés les prophètes», qui pourrait s'autoriser, à la rigueur, de certains passages du Coran, ainsi iii, 57 à 74; اليسر, soit *ahlu l-yusri* «les gens riches», peut-être ceux qui font les frais de la fondation; البشر(ى), soit *ahlu l-bushrā* «les gens qui ont reçu la bonne nouvelle», c'est-à-dire les musulmans (paraphrase de plusieurs versets du Coran).

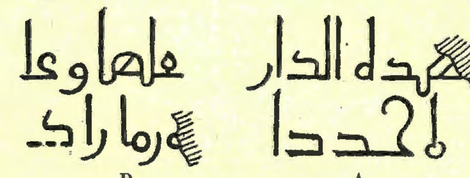
(3) La graphie ابدا est assez claire. La leçon *abadan* «à jamais» est appuyée par les lettres suivantes, que je lis *mā* «tant que», suivi d'un verbe à la vi^e forme, impliquant l'idée de succession, et au féminin, d'accord avec un ou plusieurs sujets au pluriel, tels que «jours, nuits, mois, années», par exemple *tatāba'at* au parfait, ou *tatakhālafu* à l'imparfait; cf. *mā dāmati l-layāliyu wal-ayyāmu* dans le décret *MCIA*, I, n° 373, l. 4-5, et *mā ta'āqabati l-shuhūru wal-a'wāmu* dans le décret plus loin, n° 237, l. 6.

Ces deux fragments, remployés l'un sous l'autre et identiques pour le style des caractères, appartiennent sans doute à la même inscription. C'était, semble-t-il, un acte de fondation (*waqf*) en faveur des descendants d'une ou plusieurs personnes, ou des membres d'une famille, habitant les deux villes saintes de la Mecque et Jérusalem. Le fragment B se rattache encore à A par sa teneur, où l'on devine, bien que très mutilé, l'un de ces souhaits de durée usités dans les décrets et les actes de fondation[1]. La succession logique semble impliquer que B était placé au-dessous de A[2]; en tout cas, ces deux débris ne représentent qu'une petite partie du document original, qui devait être fort intéressant.

Le style des caractères, rapprochés de ceux de quelques inscriptions comparables à celle-ci, semble trahir la fin du ive ou le début du ve (xie) siècle[3].

26

Débris d'un titre de propriété. v^e (?) siècle H. — Sur deux blocs de calcaire A et B, murés la gauche en bas, à droite et à gauche des précédents (n° 25); dimensions environ 30 × 20 (pour l'un et l'autre). Deux et deux lignes, incomplètes des deux bouts, en coufique légèrement fleuri; caractères moyens, gravés en creux. Inédite; voir fig. 14 (croquis 1914).



B A

Fig. 14. — Inscription n° 26.

A (1) ... هده الدار ... (2) ... رحددا ... B (1) ...علها وعد... (2) ... رماراد...

Ces deux fragments, remployés l'un près de l'autre et identiques pour le style des caractères, appartiennent sans doute à la même inscription[4]. Les mots *hādhihi l-dāru*, dont la lecture s'impose à première vue, rappellent ces titres de propriété du Vieux-Caire qui débutent par une formule analogue[5]. En les comparant avec ces débris, on peut rétablir à peu près le début que voici :

[بسم الله... بركة من الله...] هذه الدار [بجميع حقوقها وحدودها س]فلها وعل]وها.....[.

(1) Voir note précédente.

(2) Et non au-dessus, à droite ou à gauche, car la formule de durée devait se lire vers la fin.

(3) Ainsi le n° 22 (pl. IV), sans date précise, et le n° 147 (pl. X), daté 425.

(4) Mais ils n'ont aucun rapport avec le n° 25.

(5) Cf. plus haut, n° 9 et sources citées p. 37, n. 1.

Cette maison (avec la totalité de ses droits) et dépendances, son rez-de-chaussée et son étage, (appartient à).....

Dans cet essai de restitution, B(1) s'intercale entre A(1) et A(2), autrement dit, l'original formait un bandeau de deux lignes dans lequel B était placé à gauche de A[1]. Le style des caractères semble accuser le ve (xie) siècle[2].

Malgré leur état désespéré, les n°s 9 et 26 prouvent qu'à Jérusalem comme au Caire, les propriétaires fonciers, bien avant nos compagnies d'assurance, inscrivaient leur nom sur leurs immeubles. En Égypte, où les maisons étaient en brique, on gravait l'inscription sur une planchette fixée au mur par des clous de bois ou de fer, à la façon d'une enseigne[3]. En Palestine, où tout est en pierre, on la sculptait sur un bandeau de pierre, ou dans les blocs du parement.

27

Débris d'une épitaphe ou d'un texte funéraire. ive ou ve siècle H. — Sur un gros bloc muré à l'envers dans le front oriental de l'enceinte, au pied de la face est du premier saillant au sud du Burdj laqlaq[4], près de son arête sud-est et dans la deuxième assise à partir du sol; dimensions du champ inscrit environ 64 × 30. Deux lignes visibles, incomplètes à gauche, en coufique simple nuancé de fleuri; petits caractères moyens, gravés en creux, un peu frustes ou martelés. Inédite; voir pl. VI à gauche (estampage du P. Germer-Durand)[5].

(1) بسم الله كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ وَيَبْقَا (sic) وَ[جْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَالِ وَٱلْإِكْرَامِ][6]

(2) هذه تربة العبد الفقير إلى[7] رحمة ربّه(?) [.....].

Voici le mausolée du serviteur avide de la miséricorde de son maître.....

L. 2 : Si la leçon *hādhihi turbatu* est exacte[1], le n° 27 était, non pas une simple épitaphe placée sur un tombeau, mais un texte funéraire décorant l'entrée d'un mausolée[2]. Ce monument s'élevait sans doute dans le cimetière de la porte Dorée, qui bordait alors tout le front oriental de l'enceinte. Quand ce bloc a-t-il été relancé dans le saillant? Peut-être dès l'époque latine, car il est peu vraisemblable que des musulmans aient profané ainsi une inscription consacrée. Il se peut qu'au xvie siècle, les ouvriers de Sulaimān Ier aient remployé, dans l'enceinte qu'ils reconstruisaient alors (n°s 119 suiv.), un bloc gisant depuis longtemps dans le fossé, et dont le texte n'était plus consacré; mais il me paraît placé trop bas pour être rattaché aux travaux de ce prince[3].

(1) A moins que les lettres وحددها (A 2) ne représentent *wa-ḥudūdihā* ou une leçon analogue; dans ce cas, B était placé sous A. D'autre part, les lettres حدد (A 2) et زاد (B 2) suggèrent les leçons *djaddada* et *zāda*, qui indiqueraient une «restauration» et un «agrandissement» de la maison.

(2) Ainsi les hampes très hautes, les demi-boucles sous la ligne et les queues recourbées. Par l'aspect général de leurs lettres, ces fragments rappellent surtout le n° 148 (pl. X), que le mot *al-mustanṣiri* permet de dater entre 427 et 487, et de plus loin le n° 28 (pl. VI), daté 466.

(3) Voir *MCIA*, I, p. 42.

(4) Nom de la tour carrée qui forme l'angle nord-est de l'enceinte; voir tous les plans et Merrill, *Jerusalem*, pl. à p. 52, en bas; cf. plus loin, n° 121 et pl. XCVIII à gauche.

(5) J'ai retrouvé l'original en 1914, avec l'aide du P. Savignac; mais il ne valait guère la peine d'en prendre un meilleur fac-similé.

(6) *C*, lv, 26-27; l'original a conservé peut-être quelques lettres de plus que l'estampage.

(7) Ce mot est gravé en surcharge au-dessus de الفقير, dont le *lām* a disparu ou ne s'est pas marqué dans l'estampage; cette leçon me paraît certaine.

28

Épitaphe. 466 H. — Estampage de M. Clermont-Ganneau portant cette note de sa main : «Jérusalem 1874, à Ḥārat al-wād, presque en face de l'ancien hôpital militaire»; dimensions (sans les queues d'aronde) 41 × 27[4]. Dans un cadre rectangulaire orné de deux queues d'aronde, trois lignes en coufique sobrement fleuri; petits caractères, assez frustes. Inédite; voir pl. VI à gauche.

(1) هـ]ذا قبر(?) ... nom propre ... بـ]ن(?) اوف[5] (2) رحمه الله توفّى فى سنة

(3) ستّ وستّين وأربعمائة.

Voici (le tombeau de.....), qu'Allāh lui fasse miséricorde! Il est décédé en l'année 466 (1073-74).

L. 3 : Bien qu'assez fruste, la date est certaine et nous conduit presque à la veille des croisades; c'est la seule épitaphe datée du ve siècle.

(1) Au point de vue graphique, elle est plus vraisemblable que *hādhā qabru* «voici le tombeau de».

(2) Sur cette distinction, voir plus haut, p. 6 et renvois n. 3.

(3) Il vaudrait la peine, à ce point de vue, d'examiner avec soin le bloc et son entourage.

(4) D'après le grain du papier, la pierre était du calcaire plutôt que du marbre. J'ai cherché vainement l'original en 1914 et je ne me souviens pas de l'avoir vu auparavant.

(5) Peut-être عوف, ou encore روق, en supprimant l'*alif*, qui ressemble plutôt à un creux dans la pierre, et en attirant ici la lettre attribuée au *nūn* de *ibn* «fils». Cette dernière graphie est la seule qui me suggère des leçons possibles, mais bien douteuses; ainsi *Zauf* (Murtaḍā, *Tādj*, VI, p. 132, l. 4), ou *Rauq* (*tom. cit.*, p. 363, l. 7, aujourd'hui *Rōg* chez les Bédouins, suivant M. Hess).

29

Fragment d'un texte de fondation. v^e^ ou vi^e^ siècle H. — Estampage de M. Clermont-Ganneau portant cette note de sa main : « Jérusalem 1869, sur une colonne appartenant au capitaine Warren »; dimensions 33 × 24[1]. Quatre lignes visibles, incomplètes de quelques lettres à droite, en coufique sobrement fleuri; petits caractères, gravés en creux, indistincts et frustes sur les bords. Inédite; voir pl. VI à gauche en bas.

(1) [trois ou quatre lettres cassées ... ال]جزؤ[2] والثلثة الأجزاء الآخرة[3] وقف

(2) [صا]ر[يح][4] مُبين(?) مؤبّد على ما ذُكر فى كتابه[5] (3) [trois ou quatre lettres frustes ...]

فعلى مَن يغيّره أو يبدّله لعنة (4) [الله و]الملائكة والناس أجمعين.

..... la part (?) et les trois dernières[6] parts. (C'est une?) fondation manifeste (?), évidente, perpétuelle, ainsi qu'il est dit dans l'acte de waqf... Et sur celui qui la changera ou la remplacera soit la malédiction d'Allāh, des anges et de tous les hommes!

Ce fragment ne renferme que les derniers mots d'une disposition qui divisait en parts, suivant la coutume, des propriétés ou des rentes foncières constituées en fondation perpétuelle en faveur de personnes privées ou d'un établissement public[7]. Ces attributions sont suivies d'un rappel au titre conservé aux archives[8], puis des malédictions d'usage à l'adresse des contrevenants[9].

(1) D'après le grain du papier, la pierre était du marbre; je n'ai pas retrouvé l'original.

(2) La graphie حرو est claire. La leçon *al-djuz'u* (جزؤ pour جزء; cf. *MCIA*, III, Siwas, p. 95, n. 1) est appuyée par le pluriel *adjzā'* (même ligne), et l'article est assuré par la ligature avant la première lettre.

(3) Peut-être الأخرى; la dernière lettre, très petite et indistincte, est gravée en surcharge au-dessus de la précédente; cf. troisième note suivante.

(4) Ce mot, dont on ne voit plus qu'un *rā* lié à droite, peut se lire صرح ou شرعىّ ou مرعىّ. Les adjectifs *ṣarīḥ*, *shar'iyy* et *mar'iyy* sont associés aux mots *waqf* et *ḥabs* « fondation » dans l'acte *MCIA*, I, n° 325, l. 4 (p. 495, l. 6 et 7).

(5) Pour combler la lacune au début de l. 3, on pourrait lire *fī kitābi(3)l-waqfi*, ou plutôt, comme le *bā* de *kitāb* n'est pas final et qu'il paraît bien suivi d'un *hā* final, *fī kitābihi* suivi d'une épithète telle que *thābit*, *mabrūr* ou *maḥkūm*; cf. *MCIA*, I, n° 247 (p. 354, l. 4, et 355, l. 7).

(6) Ou « les trois *autres* », si on lit *al-ukhrā*; cf. troisième note précédente.

(7) Voir *MCIA*, I, n°s 19 et 247, et p. 358, n. 3; II (Tripoli), n°s 12, 13, 19 et 62, p. 29, 136 et *passim*; cf. plus loin, n° 293. Au lieu de *djuz'*, on trouve en général *sahm* ou *qīrāṭ*, du moins dans la division en 24 parts.

(8) Cf. *MCIA*, I, n° 247 (p. 354, l. 3, et 355, l. 7); II (Tripoli), n°s 13, 19, 49 fin et 51 fin.

(9) Il semble que *ghayyara* vise une modification des clauses et *baddala* une substitution de bénéficiaires; ces deux verbes sont souvent associés dans les inscriptions. Pour les actes de fondation, voir *MCIA*, I, n° 247 (p. 355, l. 9); II (Tripoli), n° 40 fin; pour les décrets, *ibid.*, n° 55, l. 6 (p. 126, l. 10), et un grand nombre de cas (avec ou sans le verset *C*, II, 177); pour les épitaphes, plus haut, n°s 10, l. 4, et 12, l. 7, et p. 38, n. 4 et renvois.

La partie la plus importante de ce document était placée au-dessus de celle-ci, car les lignes conservées sont à peu près complètes. Elle renfermait les noms du ou des bénéficiaires et ceux des objets de la fondation, ainsi que la date, qui figurait sans doute au début et dont la perte est très regrettable. En effet, le style des caractères semble accuser la première moitié du vi^e^ (xiie) siècle[1]; or à cette époque, Jérusalem appartenait aux Francs. Il eût été fort intéressant de savoir s'ils autorisaient les musulmans à graver des inscriptions d'un caractère légal et public[2]. Il n'est guère douteux, en effet, que celle-ci ne soit musulmane; mais sa provenance étant inconnue, elle peut avoir été gravée en pays non latin.

30

Épitaphe d'un musulman. ive ou ve siècle H. — Dalle de calcaire (ou de marbre) provenant de Jérusalem, transportée à Constantinople et conservée aux Musées ottomans (Tschinily kyöshk); dimensions 24 × 62 (champ inscrit 19 × 58). Quatorze lignes en coufique simple; petits caractères, larges et trapus, d'un beau style, mais un peu frustes et martelés par places. Inédite; voir pl. VI à droite (estampage de Halil bey Edhem).

(1-2) بسمله ... (3-8) *C*, CXII, 1-4 — هذا قبر (9) أبى مسلم عبد (10) الله بن محمّد

(11) بن عبد الرحمن (12) بن [un nom] بن عبد (13) الله [بن عبد ?] الحقّ (?)

(14) [trois ou quatre mots].

Voici le tombeau d'Abū muslim 'Abdallāh, fils de Muḥammad, fils de 'Abd al-raḥmān, fils de ... fils de 'Abdallāh, (fils de 'Abd) al-ḥaqq (?).....

Quelle qu'en soit la lecture, la ligne 14 est trop courte pour renfermer la date; ou la dalle est cassée en bas, ou plutôt, car elle est déjà très allongée, la

(1) L'aspect général des lettres fait songer à une inscription de Bosra, datée vers 530 (1135), in *ZDPV*, XIX, p. 105 et pl. V, 1.

(2) Cf. plus haut, p. 46, n. 2, et plus loin, p. 75, n. 2.

date était gravée, avec quelques formules pieuses, sur une seconde stèle dressée à l'autre bout du tombeau. Le style des caractères semble accuser le IVe siècle[1].

31

DÉBRIS D'UNE ÉPITAPHE. ÉPOQUE INCERTAINE. — Dalle de marbre (?) trouvée vers 1870 dans des fouilles au couvent des dames de Sion, rue Ṭarīq bāb sitti maryam. Publiée[2].

[بسمله... هذا قبـ]ر[3] عبيد الله بن سهلان بن مو]سى (?).....[.

(Voici le tombeau) de ʿUbaidallāh[4], fils de Sahlān, fils de Mūsa (?).....

COUP D'ŒIL SUR LA PÉRIODE COUFIQUE. — La plupart des inscriptions datées qu'on vient de lire appartiennent au IVe (Xe) siècle (nos 6, 7, 8, 12, 13, 14, 18 et 19), et je lui ai attribué aussi, par comparaison, plusieurs de celles qui ne portent pas de date précise. A part les milliaires nos 1 à 4, qui remontent au Ier siècle, mais qui n'ont pas été retrouvés à Jérusalem, je ne vois ici qu'un seul texte daté du IIIe (n° 5), et un seul daté du Ve (n° 28). Il est tout naturel que les documents du IVe siècle soient plus abondants que ceux de l'âge précédent; mais pourquoi sont-ils beaucoup plus nombreux que ceux de l'âge suivant? Je crois que ce phénomène anormal s'explique par l'histoire[5].

A la fin du Ve (XIe) siècle, Jérusalem est tombée au pouvoir des croisés; or la domination latine y fut marquée, dès le début, par une ère de grands travaux d'architecture. Pour se procurer des matériaux à pied d'œuvre, les Francs auront exploité les monuments musulmans que des scrupules religieux ou des motifs

(1) Ou le IIIe; cf. *MCIA*, I, nos 5 à 10 (pl. I et XIII), datés 261 et 265, et une série de belles stèles coufiques du Musée arabe du Caire, datées vers la même époque. J'ai conservé ci-dessus les mots «IVe ou Ve siècle», parce qu'ils ont été imprimés sur la planche VI; aujourd'hui, je dirais plutôt «IIIe (ou IVe) siècle».

(2) Voir CLERMONT-GANNEAU, *Researches*, I, p. 77, où les mots «a fragment of a Cufic inscription in well-cut letters» ne permettent pas de suggérer une date, même approximative; les dimensions, le nombre des lignes et le style et la grandeur des caractères ne sont pas indiqués. Je n'ai pas retrouvé l'original en 1914, et la R. M. Supérieure des dames de Sion n'en avait pas souvenir.

(3) Ou ب[ن]; cf. note suivante.

(4) Ou «(de... fils) de ʿUbaidallāh»; cf. note précédente. Mais les épitaphes publiées ci-dessus ne donnent guère la généalogie au delà du nom du grand-père; voir pourtant nos 18 et 30.

(5) En Égypte, les épitaphes du IIIe siècle sont plus nombreuses que celles de certains siècles suivants; mais ce fait semble être dû au hasard des découvertes faites dans les vieux cimetières.

d'utilité publique ne leur commandaient pas de respecter[1]. Alors les plus récents, par conséquent les mieux conservés, ont passé les premiers, sans doute, dans les fours à chaux ou sous le ciseau des nouveaux tailleurs de pierre. Si les inscriptions du IVe siècle ont été plus épargnées que celles du Ve, c'est peut-être qu'elles étaient déjà cachées en partie sous le sol; en effet, les nos 1 à 31 ont tous été retrouvés sous des ruines ou dans des fouilles pratiquées pour de nouvelles constructions, et la plupart de ces pierres n'étaient plus *in situ*.

On s'étonnera moins encore que la fin de la période coufique, c'est-à-dire les deux premiers tiers du VIe (XIIe) siècle, si riche en inscriptions arabes dans les régions syriennes où les Francs n'ont pas pris pied, ne soit représentée ici que par un grand vide; tel est le cas partout où ils se sont installés, et en général pour toute la durée de leur établissement. Il se peut que les musulmans sujets des rois latins et de leurs feudataires aient été autorisés à graver, sinon des inscriptions monumentales et des textes administratifs, du moins des épitaphes; mais jusqu'ici l'épigraphie, du moins à Jérusalem, n'en fournit pas la preuve appuyée sur une date authentique[2].

En ce qui concerne la forme, le style des caractères semble accuser, en général, un certain archaïsme; cette observation, peut-être un peu hâtive, s'expliquerait encore ici. Malgré son prestige, la Jérusalem arabe ne fut jamais qu'une ville de second ordre, à peine un chef-lieu de province, à l'écart des voies les plus fréquentées; or c'est un fait universel que loin des grands centres, le style s'attarde aux formes consacrées par l'usage[3].

Pour le fond, la période coufique fournit quatre milliaires mutilés (nos 1 à 4), mais d'un caractère unique jusqu'ici, un décret très curieux (n° 24), retrouvé *in situ* et bien conservé, des fragments de textes de construction, d'actes de fondation et de titres de propriété (nos 9, 20, 22, 25, 26 et 29), et surtout des épitaphes, pour la plupart mutilées. La prédominance de ces dernières s'explique par le fait que les textes funéraires étaient plus nombreux que les autres,

(1) Ainsi au Ḥaram on trouve encore *in situ* plusieurs inscriptions pré-latines, alors qu'il n'en reste dès longtemps aucune en ville. Il semble même que ces textes étaient bien plus nombreux à l'époque latine qu'ils ne le sont aujourd'hui; voir t. II, introduction, commentaire des nos 216 suiv. et 275, appendice au chapitre «Ṣakhra», etc.

(2) C'est en hésitant que j'ai attribué au VIe siècle, d'après le style de leurs caractères, quelques inscriptions non datées (nos 16, 17, 29 et 153, annexe); cf. plus haut, p. 73, n. 2 et renvoi.

(3) C'est ce que j'appelle le «retard provincial»; voir plus haut, p. 55, n. 2 et renvois; cf. *ZDPV*, *MuN*, 1896, p. 110. Le Ḥaram fait encore exception, parce que ses monuments, du moins les plus importants, ont été traités avec des égards particuliers; leur architecture, comme celle de tous les grands sanctuaires, a un caractère universel.

peut-être aussi parce que les cimetières ont été moins ravagés que les monuments religieux et civils, soit à cause de leur situation plus écartée, soit en raison de la crainte superstitieuse qu'inspirent les tombeaux.

B. — GRAFFITES. ÉPOQUE INCERTAINE.

Bien qu'ils soient pour la plupart *in situ*, ces petits textes sont parasitaires et n'ont aucun indice archéologique. En outre, ils ne sont pas datés et l'on va voir qu'il est très difficile de les dater, même à peu près, par le style de leurs caractères. Si je les classe ici, faute de mieux, c'est qu'ils se rattachent, du moins en apparence, à la période coufique, autrement dit à l'époque pré-latine. Pour donner à ce classement une certaine unité, j'ajouterai quelques observations générales sur leur forme et sur leur teneur.

32

Graffite sur pierre. — Sur un gros bloc de calcaire gisant à l'entrée d'un caveau funéraire taillé dans le roc, au fond du jardin d'une maison rurale au nord-ouest de Jérusalem[1]; dimensions du bloc environ 85 × 80. Trois lignes en coufique (?) grossier; caractères moyens, gravés en creux. Inédite; voir fig. 15 (dessin 1914)[2].

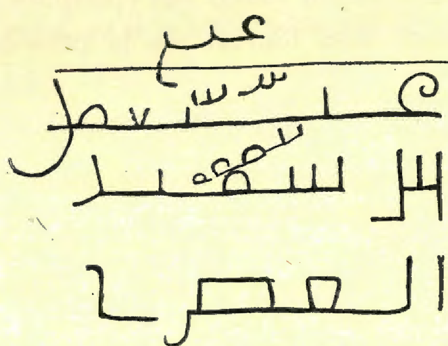


Fig. 15. — Graffite n° 32.

(1) عثمن[3] (2) بن[4] سُمَيْر[5] (3) العَصَرى[6].

'Uthmān[7], fils de Sumair, al-'Aṣari.

[1] Soit à environ 1500 mètres au nord-nord-ouest de la porte de Damas, à l'ouest de la route de Naplouse et à quelques minutes au nord de la colonie juive installée ici dans le Wādī al-djauz.

[2] Ce graffite m'a été signalé par M. Dalman, qui a bien voulu m'y conduire lui-même et m'aider à le relever. Schick en a publié un petit dessin in *PEFQ*, 1892, p. 14, avec une description du caveau. Dans la lecture suivante, je néglige quelques traits gravés en surcharge.

[3] Graphie incertaine, peut-être عمل, en négligeant un trait de plus; cf. quatrième note suivante.

[4] Ou ابن, ou encore أبي *abī*, si on lit le premier mot *'amal*; cf. troisième note suivante.

[5] Graphie سمر (ou سمين ou سمل); le nom le plus connu est *Sumair*; voir Murtaḍā, *Tādj*, III, p. 278, l. 16 d'en bas (avec la vocalisation), et plusieurs index. Peut-être *Shumair*, nom de tribu, mais avec l'article (*tom. cit.*, p. 315, l. 14 d'en bas), ou *Shumail* (II, p. 85, l. 7; VII, p. 398, l. 21, et plusieurs index), ou *Semīr* (Hess, *Beduinennamen aus Zentralarabien*, in *Sitzungsber. der Heidelberger Akad. der Wiss.*, phil.-hist. Klasse, 1912, p. 30 du tir. à part), ou *Samīn*, si ce nom connu s'emploie aussi sans l'article.

[6] La graphie العصرى paraît certaine; Sam'ānī, f° 392 *a*, l. 20, vocalise *'aṣari* l'ethnique d'une tribu arabe.

[7] Ou *'amal* « œuvre de »; cf. troisième et quatrième notes précédentes. Mais les simples graffites emploient plutôt *kataba(hu)* « a écrit (ceci) »; cf. n° 10, p. 38, n. 5 suiv.

Ce nom ne saurait être celui du constructeur ou du propriétaire du caveau voisin; c'est plutôt celui d'un passant ou d'un fugitif attiré par cet abri souterrain. Malgré leur aspect archaïque, les caractères sont trop peu stylisés pour accuser leur âge.

33

Graffites sur plâtre. — Dans une citerne en ruine creusée sous un champ près du point où le Wādī al-djauz rejoint le Cédron[1]. Un grand nombre de lignes sans ordre, en coufique (?) grossier; caractères petits ou moyens, gravés en creux dans le plâtre des parois[2], et plus ou moins effacés par des grattages ou des dépôts calcaires. Publiés[3]; voir pl. VII et VIII (dessins Macalister)[4].

I* (chambre extérieure, paroi est, au sud) : Traces d'un mot, probablement الله « Allāh ».

II : Peut-être ...الله ولىّ « Allāh est l'ami de... »[5], puis un ou deux noms illisibles. En bas à droite, les mêmes mots, tracés d'une autre main et sans suite apparente.

III* : Le mot الله sur un fragment de plâtre.

IV : Le même mot, grossièrement écrit et suivi de quelques traces indistinctes.

V (sous IV) : Caractères indéchiffrables[6].

VI : وحمزة (?) [un ou deux mots] بن حميد (?) وهو يسـ(ـأ)ل الله الشهادة فى سبيله[7] « et Ḥamza (?)... fils de Ḥamīd (?), et il demande à Allāh de mourir en le confessant »[8].

[1] Soit à environ 600 mètres au nord de l'angle nord-est de l'enceinte (Burdj laqlaq). Les plans de Jérusalem placent et nomment plusieurs citernes dans cette région; je n'ai pas visité celle-ci et j'ignore si elle porte un nom spécial.

[2] La citerne renferme deux chambres; la plupart des graffites se trouvent dans l'extérieure.

[3] Voir Macalister et van Berchem in *PEFQ*, 1915, p. 81 suiv., 195 suiv. et pl. I à IV.

[4] Ces dessins, que le Comité du PEF a bien voulu m'autoriser à reproduire ici, ne montrent que vingt-quatre graffites, sur les quarante-cinq relevés par Macalister. Il en a fait aussi des estampages et des frottis, en plus grand nombre que les dessins; ces fac-similés sont en trop mauvais état pour être reproduits, mais ils m'ont servi pour mes lectures. Sur les fac-similés et les dessins, ainsi que dans le texte anglais, les graffites sont numérotés, comme ici, de I à XLV, à partir de l'extrémité sud de la paroi est de la chambre extérieure; les chiffres romains suivis d'un astérisque désignent les graffites dont il n'y a ni fac-similé, ni dessin. Les n°s VII, VIII et XXXV ont été collationnés sur une copie inédite que je dois à l'obligeance de M. Dalman. Les notes en parenthèses qui suivent les chiffres romains se rapportent à la position des originaux sur les parois (et non dans les dessins, pl. VII et VIII).

[5] Sur cette formule, voir plus loin le commentaire.

[6] Le dessin (pl. VII à droite) donne l'impression de personnages debout, grossièrement tracés; mais en le regardant de côté, l'on y devine des caractères formant trois ou quatre lignes et placés à gauche en bas.

[7] Cette lecture, que le dessin (pl. VII à droite) ne justifie guère, est faite sur les fac-similés (un estampage et deux frottis).

[8] Sur cette formule, voir plus loin le commentaire.

VII (sous VI) : [الله] ولىّ سعيد وهو يسـ(ـأ)ل الله الشهادة[1] فى سبيله «(Allāh) est l'ami de Saʿīd, et il demande à Allāh de mourir en le confessant».

VIII (sous VII à gauche) : الله ولىّ عيسى ابن[2] مليح «Allāh est l'ami de ʿĪsā, fils de Mulaiḥ»[3].

IX (sous VII et VIII) : الله ولىّ حميد بن[4] ممس[5] «Allāh est l'ami de Ḥamīd, fils de . . . . .».

X (sous IX à droite) : حميد (?) بن بكر (?) الله ولىّ بشر[6] بن عبد [ا]لله وكـ[ـتبه?] وهو يسـ(ـأ)ل الله الشهادة فى سبيله «Ḥamīd, fils de Bakr[7]. Allāh est l'ami de Bishr (?), fils de ʿAbdallāh, et il l'a écrit (?), et il demande à Allāh de mourir en le confessant».

XI (à gauche de X) : الله ولىّ مسما[ر][8] بن عبيد الله «Allāh est l'ami de Mismār (?), fils de ʿUbaidallāh».

XII (à gauche de VI) : الله ولىّ عمرو (?) بن [un nom] «Allāh est l'ami de ʿAmr, fils de . . . . .»[9].

XIII (à gauche de IX) : الله ولىّ [un nom] بن [un nom] «Allāh est l'ami de . . . fils de . . .»[10].

XIV (à gauche de XI) : الله ولىّ أحمد بن الحسن (?) «Allāh est l'ami d'Aḥmad, fils d'al-Ḥasan».

XV : Dessin ou creux dans le plâtre.

XVI (sous XV, à gauche de XIII) : A droite, sur quatre lignes, الله ولىّ سليمن[11] بن بكر (?) «Allāh est l'ami de Sulaimān, fils de Bakr», et à gauche, sur trois lignes formant un autre graffite اللّهمّ اغفر لأيّوب بن عبيد الله ويسـ(ـأ)ل... «Allāh! pardonne à Ayyūb, fils de ʿUbaidallāh, et il demande (de mourir en te confessant?)».

XVII* (au-dessus de XVI) : Le mot الله en caractère arrondi.

(1) Ce mot, incomplet de la fin dans le dessin (pl. VII à droite), est complet sur les fac-similés.

(2) L'*alif*, qui manque dans le dessin (pl. VII à droite), se voit sur les fac-similés et dans la copie Dalman.

(3) Plutôt que *Maliḥ*; voir Ḥabīb-Wüstenfeld, p. 14; Murtaḍā, *Tādj*, II, p. 232, l. 9; Wüstenfeld, *Register*, p. 281 et 295; *Vocabulaire des noms indigènes*, Alger 1891, p. 278 *a* en bas. Peut-être *Maliḥ*; cf. Hess, *Beduinennamen*, p. 49.

(4) Ce mot, qui manque dans le dessin (pl. VII à droite), se lit sur l'estampage, tout près du nom suivant.

(5) Cette graphie, qui ressort du dessin, ne semble pas être celle de l'estampage; mais ici le papier est déchiré et montre des creux dans le plâtre.

(6) La graphie بسر est très claire; parmi les noms qui lui répondent, je choisis le plus connu.

(7) Ces deux noms n'appartiennent pas au même graffite que les mots suivants, bien qu'ils semblent être de la même main.

(8) Graphie مسا ou مسل dans le dessin (pl. VII à gauche); mais les fac-similés donnent plutôt مسحا. Au lieu de *Mismār* (Ṭabari, index; *Tādj*, III, p. 280, l. 7; Hess, *Beduinennamen*, p. 30), peut-être *Mishal* (Hess, p. 48).

(9) Le nom paternel est illisible sur les fac-similés comme dans le dessin.

(10) A part le premier mot, ce graffite est très fruste; les lettres sont rongées de salpêtre ou couvertes d'un dépôt calcaire.

(11) Dans le dessin (pl. VIII en haut) ces deux noms sont illisibles; les graphies سلمن et نكر sont suggérées par les fac-similés.

XVIII (sous XVI à droite) : وهو يسـ(ـأ)ل الله [ال]شهادة فى سبيله «et il demande à Allāh de mourir en le confessant»[1].

XIX (sous XVI à gauche) : الله ولىّ بكر بن عمر «Allāh est l'ami de Bakr, fils de ʿUmar»[2].

XX (sous XIX) : [un nom?] اللّهمّ ارحم[3] «Allāh! fais miséricorde à . . . . .».

XXI (à gauche et au-dessus de XII) : الله ولىّ أيّوب بن حرب[4] «Allāh est l'ami d'Ayyūb, fils de Ḥarb (?)».

XXII (dans l'angle nord-est) : اللّهمّ ارحم لزمع[5] بن [six à huit mots][6] «Allāh! fais miséricorde à Zamʿ (?), fils de . . . . .».

XXIII (sous XXII à gauche) : [un ou deux noms] الله ولىّ «Allāh est l'ami de . . . . .»[7].

XXIV (sous XXIII) : الله ولىّ[8] عبيد الله بن حسن «Allāh est l'ami de ʿUbaidallāh, fils de Ḥasan».

XXV (paroi nord) : اللّهمّ «Allāh!».

XXVI (près de XXV) : Quatre lignes en grands caractères; ce graffite est le plus long de la série, mais je n'y déchiffre que des lettres isolées.

XXVII (sous XXVI à droite) : Petits caractères, pour la plupart illisibles.

XXVIII* (sous XXVI à gauche) : . . . . . الله «Allāh . . .».

XXIX* (dans l'angle nord-ouest) : الله «Allāh».

XXX (paroi ouest) : Cinq lignes très frustes renfermant un ou deux noms (Mūsā ibn Aḥmad?), suivis peut-être par la formule de la shahāda.

XXXI (au-dessus de XXX) : إبرهيم «Ibrahīm».

XXXII (sous XXXI à gauche) : الله ولىّ عمرو «Allāh est l'ami de ʿAmr».

XXXIII (sous XXXII) : Cinq lignes illisibles.

XXXIV : Cinq lignes illisibles, sauf les mots الله ولىّ (?) au début.

XXXV (sous XXXIV) : الله ولىّ محمّد بن سنان المنشىٔ[9] «Allāh est l'ami de Muḥammad, fils de Sinān (?), le récitateur (?)».

(1) Ces mots font suite à XVI, moitié droite.

(2) Ou عمرو *ʿAmr*, car l'estampage montre à gauche une trace de lettre qu'on ne voit pas dans le dessin, ou encore عمرة *Hamra*, nom de tribu in *Tādj*, III, p. 623, l. 8.

(3) Graphie plutôt اسهد = *ashhadu* «je témoigne»; mais la confession de foi n'est guère précédée de *allāhummā*, et le mot suivant paraît être un nom propre.

(4) Peut-être حرث = حارث, le nom *Ḥārith* s'employant aussi sans l'article; voir *Tādj*, I, p. 614, l. 12 d'en bas; *Vocabulaire des noms indigènes*, p. 684 *b*.

(5) La graphie لزمع (pl. VIII en bas) paraît certaine, mais le *lām* appartient peut-être au nom propre, puisque le verbe *raḥima* est transitif. A défaut d'un nom répondant à ces quatre lettres, je lis *Zamʿ* (?); cf. *Zamʿa* in *Tādj*, V, p. 370, l. 12 d'en bas; Wüstenfeld, *Register*, p. 466. Suivant M. Hess, un grand nombre de noms masculins ont indifféremment la forme masculine ou féminine.

(6) Peut-être ...ولد الشهيد... (l. 2, début); cette leçon ressort mieux sur l'estampage que dans le dessin (pl. VIII en bas). La leçon ...ملك المهدى... n'aurait aucun sens ici.

(7) Ce graffite se voit pl. VIII à droite en bas, à droite de la signature de Macalister, qui a oublié d'écrire le chiffre XXIII; les noms sont aussi illisibles sur les fac-similés que dans le dessin.

(8) Ce mot se lit mieux sur l'estampage que dans le dessin (pl. VIII en haut).

(9) Au lieu de سنان, peut être سنا (?) بن; alors المسى (graphie très claire dans la copie Dalman) serait un nom propre, à la forme relative.

XXXVI (sous XXXV) : عبد الرحمن [deux mots] الله ولىّ إياس (?) بن أحمد (?) «ʿAbd al-raḥmān ..... Allāh est l'ami d'Iyās, fils d'Aḥmad»[1].

XXXVII : Quelques lettres incohérentes.

XXXVIII (paroi ouest, au sud) : A droite, sur deux lignes, الله ولىّ عمرو بن فرح[2] «Allāh est l'ami de ʿAmr, fils de Farḥ (?)», et à gauche, sur trois lignes, [حضر ?] يزيد (?) فى هذه المعاذة «(A été présent?) Yazīd dans cet asile».

XXXIX (près du précédent) : الله ولىّ... أحمد... «Allāh est l'ami de ... Aḥmad ...».

XL (près des précédents) : Treize lignes d'une écriture fine et indistincte, renfermant deux ou trois graffites, à ce qu'il semble. L. 3 : ... عبد [الو]احد بن السائب[3] «... ʿAbd al-wāḥid (?), fils d'al-Sā'ib (?)»; le reste est à peu près illisible.

XLI (chambre intérieure, paroi ouest) : Quelques lettres illisibles.

XLII : Trois lignes incomplètes à gauche, où l'estampage fait défaut; à part le mot الله «Allāh» (l. 1, début), on ne lit que quelques lettres incohérentes.

XLIII* : Six lignes grattées et illisibles.

XLIV : [un nom] الله ولىّ «Allāh est l'ami de...».

XLV : الله ولىّ [أح]مد (?) بن رحمة[4] الدولا[بى ?][5] «Allāh est l'ami d'Aḥmad, fils de Raḥma (?), al-Daulābi (?)».

Coup d'oeil sur les graffites. — A première vue, ces petits textes sont insignifiants; ils ne renferment guère que des noms obscurs et ne font allusion à aucun fait précis. Ils ne sont pas datés et leurs caractères n'accusent pas d'âge; j'insiste sur ce fait pour dissiper en passant quelques préjugés.

Sur la foi d'auteurs anciens, mais mal informés ou mal interprétés, on a cru qu'à l'origine les Arabes employaient le seul caractère dit coufique (*kūfi*), et qu'ils l'ont remplacé dans la suite par le caractère dit arrondi (*naskhi* ou *ʿarabi*). Cette notion simpliste s'autorisait encore d'un rapprochement avec certaines écritures araméennes, telles que l'estranghelo; mais elle reposait sur une connaissance imparfaite des documents et des règles de la paléographie. Celle-ci nous enseigne que la forme des caractères n'est pas en fonction des temps et des lieux seulement, mais aussi des matériaux et des procédés techniques; il faut donc,

(1) Ici encore il semble qu'il y a deux graffites distincts.

(2) La graphie فرح peut se lire *Farḥ* (Wüstenfeld, *Register*, p. 163), ou *Faraḥ* (Hess, *Beduinennamen*, p. 44), ou *Faradj* (*Tādj*, II, p. 85, l. 4; Hess, *loc. cit.; Vocabulaire des noms indigènes*, p. 144 *b*, et plusieurs index), ou *Farrukh* (persan *Farrūkh?*); cf. Musil, *Arabia*, III, p. 520.

(3) La graphie السائب est assez claire; pour *al-Sā'ib*, voir les index d'*Aghānī*, Ṭabari et Ibn al-athīr; *Tādj*, I, p. 307, l. 1; Wüstenfeld, *Register*, p. 399; pour *al-Shā'ib*, *Tādj*, I, p. 329, l. 23.

(4) Ce nom est aussi masculin, ainsi *Tādj*, VIII, p. 308, l. 4; Musil, *tom. cit.*, p. 496; mais la graphie رحمة n'est pas très claire.

(5) Cette leçon s'autorise du fait que l'estampage est coupé à gauche; sur le relatif *daulābi*, voir Samʿāni, f° 233 *a-b;* Yāqūt, II, p. 622, l. 8 et 11.

avant tout, faire un départ entre les manuscrits et les inscriptions. Or depuis la découverte des papyrus arabes d'Égypte, on sait que dès l'origine les scribes arabes employaient un caractère cursif, non par souci de style, mais par nécessité pratique. A des lettres tracées à la plume ou au roseau sur une surface lisse, il est plus facile de donner une forme arrondie qu'angulaire; dans la pierre, en revanche, les allures d'une pointe ou d'un ciseau frappé par un maillet s'accommodent mieux d'un tracé rectiligne.

Quand les Arabes, gagnés à la civilisation des pays conquis, s'avisèrent de créer un art original et commencèrent à styliser leur écriture, ce fut le caractère angulaire qui l'emporta d'abord, parce que le monument dominait le livre; alors le coufique stylisé régna dans les beaux manuscrits comme dans les inscriptions. Mais «ceci tuera cela», et peu à peu l'arrondi stylisé remplaça l'angulaire, dans les inscriptions comme dans les manuscrits; là, toutefois, sa victoire ne fut pas complète. L'écriture coufique, de plus en plus stylisée et réduite à servir l'architecture, se réfugia dans les inscriptions décoratives, sans valeur historique. Dès lors, elle change de rôle : au lieu d'exprimer des idées, elle ne réalise plus que des formes, et c'est à ce prix qu'elle conserve, tout en les modifiant, les allures du style coufique. Dans toute évolution, l'organe abandonné n'échappe à la mort qu'en s'adaptant à des fonctions nouvelles qui le transforment : ainsi l'écriture coufique, remplacée par l'arrondie, devient un décor flamboyant.

Mais les graffites n'étant pas des inscriptions stylisées, leur paléographie n'obéit qu'à ces règles pratiques, dictées par la matière et les procédés, qui ont créé, dès l'origine, la cursive des manuscrits et le caractère angulaire des textes sur pierre. Dans la pierre (n°s 23 et 32), le graffite prend une allure carrée que souligne la «ligne de base», c'est-à-dire le trait horizontal reliant toutes les lettres d'un même mot, parfois plusieurs mots consécutifs. Dans le plâtre humide d'une citerne (n° 33), corps plus tendre que la pierre, mais plus dur que le papyrus ou le parchemin, puisqu'il faut l'entamer, la technique oscille entre les deux procédés; de fait, les caractères de ces graffites sont tantôt angulaires, tantôt arrondis, suivant l'état du plâtre, l'outil du scribe, sa main, peut-être sa fantaisie[1]. Ces nuances, encore une fois, n'ont guère d'indice chronologique, parce qu'elles n'ont pas de style; j'ai beau regarder ces petits textes, je n'ose affirmer qu'ils ont été gravés hier ou voilà plusieurs siècles[2].

(1) L'inscription *MCIA*, I, n° 513, p. 694 suiv., tracée à la plume ou au pinceau sur un enduit et datée 117, n'est pas un simple graffite; c'est l'œuvre d'un calligraphe écrivant avec soin dans le style des beaux manuscrits du temps.

(2) Le seul indice touchant leur âge, mais étranger à la paléographie, est dans cette observation

Mais la plupart des explorateurs, auxquels on a dit que le coufique est un caractère ancien, sont frappés par l'aspect archaïque des graffites en faux coufique. Raisonnant par analogie avec les épigraphies antiques, où le moindre fragment, faute de sources manuscrites, est un document de grand prix, et cédant peut-être à cet attrait universel pour les caractères d'allure étrange, ils s'attachent à recueillir avec soin, sur les routes les plus écartées, ces textes fugitifs et souvent insignifiants, alors que la plupart des inscriptions qui couvrent les monuments dans les villes et sur les chemins fréquentés n'ont attiré jusqu'ici l'attention que de quelques spécialistes[1]. Or s'il est exact, en règle générale et sous les réserves formulées plus haut, qu'une inscription coufique est plus ancienne qu'une inscription naskhi, cela ne veut pas dire qu'elle soit plus intéressante. Il arrive souvent, au contraire, qu'un texte de basse époque a plus de valeur pour l'histoire, parce que les sources littéraires qui l'éclairent sont plus abondantes, ou pour l'archéologie, parce que le monument qu'il décore est mieux conservé, ou pour le dictionnaire et la grammaire, parce que la langue médiévale est moins connue que la classique.

On le voit, les graffites ne sont pas des documents directs; j'entends qu'ils ne nous renseignent sur aucun fait particulier, parce que leurs auteurs sont des inconnus dont les noms mêmes restent souvent obscurs. Pour en tirer quelque chose, il faut en étudier un grand nombre et comparer entre eux ceux qui sont placés dans les mêmes conditions. Tel est le cas de ceux qu'on vient de lire : ils ont été tracés l'un à l'entrée d'un sépulcre abandonné (n° 32), les autres sur les parois d'une citerne en ruine (n° 33). La seule question qu'ils posent est celle-ci : pourquoi tant d'inconnus ont-ils laissé leur nom dans ces lieux souterrains et déserts? Pour y répondre ces noms restent muets, car ils ne personnifient que des ombres. Mais parmi les formules pieuses qui les accompagnent, il y en a deux qui frappent d'abord par leur fréquence, ensuite par une idée commune à l'une et à l'autre.

Par la première, l'auteur du graffite atteste qu'Allāh est son waliyy. Ce mot est écrit d'une manière bizarre[2]; mais la lecture en est assurée par un grand nombre de répliques. Le «waliyy» de quelqu'un, c'est son «proche», c'est-à-dire

de M. Dalman (lettre du 20 mai 1914) : «Ces graffites sont anciens, parce qu'ils se prolongent sous le sol actuel de la citerne, qui est remplie de terre jusqu'au tiers de sa hauteur».

[1] Voir *ZDPV, MuN*, 1896, p. 110 suiv.

[2] Le *wāw* est suivi d'un simple crochet à angle droit, dont le bras vertical représente un *lām* et l'horizontal un *yā* final retournant à droite, suivant (et non sous) la ligne de base.

son parent, ou dans un sens plus intime et souvent religieux, son ami. A maintes reprises, le Coran exprime l'idée que le vrai croyant (*mu'min*) est le waliyy d'Allāh, et qu'Allāh est son waliyy[1], car la relation de la wilāya est réciproque : si l'homme est «près» d'Allāh, Allāh est «près» de l'homme. Ici, c'est Allāh qui joue le rôle du waliyy; mais l'épigraphie invoque aussi la relation inverse[2].

L'idée d'un rapport intime entre Dieu et l'homme est si répandue dans l'Islam que cette formule, par elle-même, ne signifie pas grand'chose; mais répétée avec insistance en ce lieu, ne trahit-elle pas une survivance locale? Si l'on songe que près d'ici l'antique Hébron est encore la ville d'al-Khalīl, c'est-à-dire d'Abraham, surnommé *khalīlu llāhi* «l'ami de Dieu»[3], l'on est tenté de rattacher la wilāya aux idées juives et chrétiennes[4].

Mais pour l'homme Allāh n'est pas un camarade; c'est un auguste ami qui tient du protecteur, et le waliyy est aussi un patron. Or, quand les scribes de la citerne affirment qu'Allāh est leur waliyy, je crois qu'ils ne se bornent pas à émettre une opinion : ils implorent sa protection, ou ils le remercient de la leur avoir accordée. J'ai montré ailleurs, et j'y reviendrai souvent dans ce livre, que l'épigraphie arabe trahit ses origines magiques par de curieuses survivances, ainsi par des formules qui rappellent encore, à l'insu de ceux qui les emploient, certains rites de magie sympathique. Si cette interprétation peut trouver place ici, nos graffites sont de véritables ex-voto. La citerne apparaît alors comme un sanctuaire discret, à l'écart des lieux de culte officiels, fréquenté par des fidèles qui, bien que musulmans, appartenaient sans doute aux classes inférieures de la société. De fait, ces petits textes ne font aucune allusion au Coran, ni aux formules religieuses classiques[5]. Et quand on se rappelle que dans l'un d'eux (XXXVIII) la citerne est désignée comme un lieu de refuge (*ma'ādha*), on ne peut s'empêcher de songer à ces antiques asiles où les malfaiteurs et les parias de la société cherchaient l'impunité, sous la protection d'un dieu redouté,

[1] Voir les concordances de Flügel, aux différentes formes du mot ولى, seul ou suivi d'un suffixe. Pour l'évolution de ce terme, voir Goldziher, *Studien*, II, p. 285 suiv.; pour la Palestine actuelle, Jaussen, *Coutumes*, p. 294 suiv., avec une bonne définition.

[2] Ainsi n° 19 : «N'est pas le waliyy d'Allāh celui qui vendra ce tombeau», etc. Les inscriptions des Fatimides les appellent *'abdu llāhi wa-waliyyuhu* «le serviteur d'Allāh et son ami»; le calife Ali étant par excellence le waliyy d'Allāh, ce titre insinue l'origine alide des Fatimides.

[3] D'après *C*, IV, 124; cf. Genèse, XII suiv.; Hébreux, XI, 8 suiv.

[4] Cf. Exode, XXXIII, 11; Job, XXIX, 4; Psaumes, XXV, 14; Proverbes, III, 32; Jérémie, III, 4, et dans l'Évangile, les amis de Jésus, de l'Époux, etc. En revanche, M. Combe m'écrit (en 1915) qu'il ne se souvient pas d'avoir lu cette formule sur les stèles du Musée arabe du Caire.

[5] A part un cas très douteux (XX), la confession de foi n'y paraît pas.

mais complaisant. Bien qu'il semble avéré que les mosquées ont hérité le droit d'asile de ces vieux sanctuaires[1], le sentiment public a dû répugner de plus en plus à la conception surannée de lieux de culte officiels servant à protéger les criminels et les vagabonds. Alors ceux-ci, chassés de ceux-là par l'évolution de la morale, ont dû chercher refuge dans des abris déserts ou souterrains. C'est ainsi que le culte antique des hauts lieux se cache encore dans ces tombeaux et ces sanctuaires à demi islamisés qui, par une curieuse coïncidence, portent aussi le nom de waliyy (weli)[2]. Je ne prétends pas que tous les auteurs de ces graffites aient été des criminels; mais je ne serais pas étonné que tous aient cherché ici un baume à quelque blessure secrète, un apaisement à quelque angoisse inavouée, comme ces pauvres honteux qui, n'osant prier dans les églises, invoquent à l'écart un dieu plus intime ou un saint plus familier.

L'autre formule est celle qui demande[3] à Allāh « le témoignage dans son chemin » (*al-shahādata fī sabīlihi*). Pour le Coran, le « shahīd » est le « témoin » qui prononce la confession de foi, et ce témoignage, c'est la shahāda. Plus tard, sous l'influence des idées chrétiennes, le shahīd est un martyr mort pour sa foi, et la shahāda, c'est le martyre. Mais la tradition musulmane s'efforça de réagir contre les excès du martyre en élargissant la notion de la shahāda. D'autre part, dans le Coran et la littérature ancienne, l'expression *fī sabīli llāhi* « dans le chemin d'Allāh » s'emploie surtout de la guerre sainte (*djihād*). Mais dans la suite, on l'applique à des œuvres pies moins sanguinaires : à des fondations pieuses, à des constructions d'utilité publique[4], aux aumônes, à toute action méritoire aux yeux d'Allāh[5].

(1) Ce problème ne saurait être abordé ici; pour les Arabes païens et musulmans (sanctuaires et tombeaux), voir Quatremère, *Mémoire sur les asiles chez les Arabes*, in *M A I B L*, XV (1845); Goldziher, *Studien*, I, p. 236 suiv.; Wellhausen, *Reste*, p. 106 en bas, 108, n. 1, et 184; W. R. Smith, *Semiten*, p. 54, 108, 115 et 125, et sources citées; pour un exemple célèbre au début de l'Islam, Wellhausen, *Die religiös-politischen Oppositionsparteien im alten Islam* (ex *A G W G*, neue Folge, V), Be. 1901, p. 61; Lammens, *Le califat de Yazīd Ier*, in *M F O*, V, p. 116 (118); pour un autre à la fin du VIIe (XIIIe) siècle, Maqrīzi, *Sulūk*, in *S M*, II *a*, p. 156; II *b*, p. 49 en haut; *Khiṭaṭ*, II, p. 268 (et non 269), l. 12; Corbett in *J R A S*, 1891, p. 551; Creswell in *B I F A O*, XVI, p. 45 en haut; cf. plus haut, p. 65, n. 2.

(2) Voir Goldziher, *Studien*, II, p. 305 suiv.; Clermont-Ganneau, *La Palestine inconnue*, Pa. 1876, p. 50 suiv.

(3) La graphie constante يسل (pour يسأل) n'est qu'une forme défective, ou bien elle trahit une prononciation locale *yasal* (pour *yas'al*).

(4) Notamment aux fontaines, d'où ce sens spécial de *sabīl*; voir *M C I A*, I, p. 230, 432 et *passim*, et plus loin, n° 76 et sources citées.

(5) Sur les divers sens de *shahīd* et *fī sabīli llāhi*, voir surtout Goldziher, *tom. cit.*, p. 387 suiv. et sources citées; cf. plus loin, quelques notes aux nos 42, 56, 63, 84 et *passim*.

Ainsi, suivant le sens qu'on donne ici à ces termes, et qui dépend peut-être de l'âge des graffites, leurs auteurs peuvent être des soldats qui cherchent la gloire du martyre, ou des passants qui désirent une faveur moins tragique, ou des fugitifs qui ne veulent que mourir en paix avec le ciel. Héros, vagabonds ou criminels, c'étaient à coup sûr de pauvres gens, dont l'instruction religieuse se bornait à des notions rudimentaires sur les rapports de l'homme avec Allāh : la wilāya pour ici-bas, la shahāda en vue de l'autre monde. Et s'ils n'ont pas d'autre sens, du moins ces petits textes nous aident à comprendre pourquoi dans les pays musulmans, surtout en Palestine, toute fabrique isolée et déserte, ruine ou tombeau, cave ou simple caverne, peut devenir un weli ou un mashhad, c'est-à-dire la demeure d'un waliyy ou d'un shahīd[1].

(1) Sur le rapport entre *mashhad* et *shahīd*, voir Hartmann in *Z D P V*, XXIV, p. 65, n. 2; Doutté, *Merrâkech*, Pa. 1905, p. 61 suiv.; cf. *Festschrift Sachau*, p. 301, n. 2, où j'ai rappelé le sens archéologique de *martyrion* et *confessio*. In *op. cit.*, p. 296 en bas, Jaussen montre, par un exemple bien significatif, avec quelle rapidité, de nos jours encore, le mausolée d'un waliyy d'Allāh devient un weli, donc un lieu de pèlerinage (*mazār*); cf. Diez, *Denkmäler*, I, p. 89, 98 et *passim*. Sur le rôle essentiel des cavernes saintes dans la religion sémitique, voir W. R. Smith, *Semiten*, index à « Höhlen »; Clermont-Ganneau, *R A O*, V, p. 333, etc.

AYYOUBIDES.

COUVENT DE SALADIN (KHĀNAQĀH ṢALĀḤIYYA). 585 H.

A l'angle des rues Khaṭṭ al-khānaqāh et Ḥārat al-naṣārā; plans Wilson (ville) et PEF : Khângah; plan Schick 35; Sandreczki, p. 61 et plan 7.643.

L'entrée de cet édifice s'ouvre au nord dans la première de ces rues, par un beau portail de style arabe. Il donne accès à un étroit vestibule, d'où un escalier conduit, au premier étage, dans une salle longue, voûtée en arêtes et crépie à la chaux, qui prend jour à l'ouest, sur la seconde rue. Dans le mur du petit côté sud se creuse une niche de qibla, flanquée de deux colonnettes qui portent un arc brisé, le tout sans décor. Cette salle est consacrée au culte; les autres parties sont habitées par des musulmans.

D'après son nom vulgaire et la tradition locale, la Khānaqāh est le couvent de soufis que Saladin fonda peu après la prise de Jérusalem; mais l'édifice est plus ancien. Suivant les auteurs, le sultan choisit, pour cet établissement, le palais du patriarche (*dāra l-baṭraki*), situé près de l'église du Saint-Sépulcre (*bi-qurbi kanīsati qumāmatin*) [1]. Leur témoignage, qu'appuient d'importants débris d'architecture latine, a été confirmé par une inscription latine, au nom du patriarche Arnulfe, retrouvée à l'intérieur de l'édifice en 1898 [2]. Le

[1] Voir ʿImād al-dīn, p. 69, l. 1 à 3, et in Abū shāma, II, p. 114, l. 9 à 10 d'en bas (88); Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 24*a* milieu; Suyūṭi, trad. Reynolds, p. 251 et 258; Mudjīr al-dīn, p. 302, l. 14 (77); Reinaud, *Bibliographie*, p. 603 en haut; *Extraits*, p. 218; Tobler, *Golgatha*, p. 515; Clermont-Ganneau, *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des croisades*, Pa. 1876, p. 12; *R A O*, III, p. 58; *Researches*, I, p. 121; Schick in *Z D P V*, XVII, p. 256; Röhricht, *Beiträge*, I, p. 148; *Königreich*, p. 466; Besant et Palmer, *Jerusalem*, p. 436. Outre ces auteurs, qui dérivent tous du premier, plusieurs signalent cette fondation, plus ou moins précisément et sans parler du palais du patriarche, ainsi Ibn al-athīr, XI, p. 366, l. 9; Ibn khallikān, II, p. 532, l. 6 d'en bas (IV, p. 547); Abu l-fidā', III, p. 77, l. 13; *R H C Or*, I, p. 58 *a* et 707; III, p. 429; Ibn khaldūn, V, p. 311, l. 1, et 330, l. 6; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 147 *a*.

ʿImād al-dīn et ses suivants appellent ce couvent *ribāṭ*, mais Ibn khallikān emploie déjà le mot *khānaqāh*, et après lui Mudjīr al-dīn, dans les passages où il ne copie pas ʿImād. Bien que celui-ci, témoin de la fondation, paraisse ignorer ce dernier terme, je crois qu'il fut employé dès le début, car c'est le seul qu'ait conservé la tradition locale et il est intimement lié, par son origine persane, à l'histoire du soufisme et aux réformes religieuses de Saladin; voir *M C I A*, I, p. 163, 646 en bas et *passim*; *Encyclopédie*, I, p. 441 *a*, art. Architecture; Sauvaire in *J A*, 9ᵉ série, V, p. 297, n. 1, et 381, n. 1, et sources citées. D'autre part, d'après Djāmī cité par Nicholson in *J R A S*, 1906, p. 305, c'est près d'ici, à Ramleh, que fut fondée, bien auparavant, la première khānaqāh. En préférant à ce mot l'arabe *ribāṭ*, ʿImād al-dīn n'a peut-être suivi qu'un instinct littéraire. Sur *qumāma* sans l'article, voir une note au commentaire du n° 108, début.

[2] Voir Clermont-Ganneau, *R A O*, *pag. cit.* suiv.; *Researches*, I, p. 124, n. 1; Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, p. 268 *b* en bas et fig. 126. Cette identification ressortait déjà d'un passage précis de la *Citez*, qui donne à la Ḥārat al-naṣārā actuelle le nom de rue du Patriarche, parce que la demeure

couvent a peut-être été fondé dès l'année 583 (1187); mais l'acte de waqf portait la date du 5 ramaḍān 585 (17 octobre 1189)[1], et en 588 (1192), avant de quitter Jérusalem, Saladin prenait soin d'en augmenter les dotations[2]. En explorant l'édifice en 1914, avec un de ses habitants, qui nous conduisit, les PP. Dominicains et moi, jusque dans les souterrains, nous avons vu le beau portail que décorait l'inscription d'Arnulfe, et d'autres vestiges latins; mais nous y avons cherché vainement un témoin de la fondation de Saladin.

34

Restauration sous Malik Nāṣir Muḥammad. 741 H. — Dalle de marbre scellée dans le mur sud, au-dessus de la niche de qibla; dimensions 108 × 28. Trois lignes en beau naskhi mamlouk; petits caractères, badigeonnés au lait de chaux, points et signes. Inédite; voir pl. LIX en haut (estampage 1914).

(1) بسمله ... (*C*, IX, 18 (jusqu'à الصَّلاةَ) (2) أشار بإنشاء هذا المحراب وعمارة
المجمع المبارك الفقير عيسى بن أحمد بن غانم عفا الله عنه ورحم (3) سلفه فى
أيّام مولانا السلطان الملك الناصر محمّد بن قلاون عزّ نصره فى شعبان سنة
أحد وأربعين وسبعمئة.

A ordonné[3] la construction de ce miḥrāb et la restauration de cette salle bénie le pauvre ʿĪsā, fils d'Aḥmad, descendant[4] de Ghānim — qu'Allāh lui pardonne et fasse miséricorde à ses descendants! — sous le règne de notre maître le sultan al-Malik al-Nāṣir Muḥammad, fils de Qalāwun, que sa victoire soit glorieuse! En shaʿbān de l'année 741 (janvier-février 1341).

du patriarche s'élevait à l'extrémité nord de cette rue; voir Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, p. 34 et 146, et les autres éditions de la *Citez*; cf. G. de Tyr, XIII, 28 début, etc. Sur Arnulfe, voir les sources in Ducange, *Familles*, p. 713 suiv.; Kühn, *Geschichte der ersten Patriarchen in Jerusalem*, Lei. 1886; Röhricht, *Syria sacra*, in *ZDPV*, X, p. 7, n. 5; *Regesta* et add., *Königreich* et *Kreuzzug*, aux index; cf. Quaresmius, I, p. 139; Le Quien, *Oriens christianus*, Pa. 1740, III, p. 132 et 1243 suiv.; de Mas Latrie, *Chronologie*, p. 2202, et in *ROL*, I, p. 17 (cf. VIII, p. 315).

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 398, l. 4 d'en bas (166); cf. p. 409, l. 9 (190, mention d'un waqf), 464, l. 6 (l'acte est contresigné, le 27 ramaḍān 590, par le successeur de Bahā' al-dīn à l'office de qāḍī), 471 en bas (mention d'un waqf inscrit dans l'acte en 793), et *passim*.

(2) Voir ʿImād al-dīn, p. 442 en bas et (autre rédaction) in Abū shāma, II, p. 205, l. 9 (188); Ibn al-athīr, XII, p. 56 en bas; *RHC Or*, II *a*, p. 67; V, p. 82; Reinaud, *Bibliographie*, p. 663; Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 8 (82 en bas). Dans les parties de son ouvrage que Sauvaire n'a pas traduites, ce dernier nomme souvent les supérieurs (*shaikh*) du couvent (*khānaqāh*) jusqu'à son temps.

(3) Ou «conseillé, recommandé»; voir la fin du commentaire.

(4) Et non «fils», car dans la formule *fulān ibn f. ibn f.*, le dernier *fulān* est souvent le nom patronymique; voir *Inschriften Oppenheim*, p. 109, n. 1, et plus loin, nos 41, 45, 96 et *passim*. Or Ghānim, le chef de la famille, vivait au VIe (XIIe) siècle; voir Mudjīr al-dīn, p. 489, l. 9 (133, n. 2). Mais il se peut aussi que Ghānim soit ici le vrai prénom du grand-père; cf. plus loin, p. 90, n. 2.

L. 2 : Le mot *madjmaʿ* «lieu de réunion» désignait couramment alors, du moins à Jérusalem, une salle dans un édifice religieux, mosquée, madrasa ou couvent[1]. Bien qu'elles n'en fussent pas le sanctuaire principal, ces salles avaient un miḥrāb accessoire[2], et leur nom semble indiquer qu'elles servaient au culte ou à la prière, quand on le compare à d'autres mots de la même racine[3]; mais on y tenait aussi des séances d'ordre judiciaire ou administratif[4].

Ainsi le madjmaʿ trahit ce caractère mixte que devait avoir la grand'salle d'un couvent de soufis, où les membres de l'ordre se réunissaient pour vaquer à leurs exercices religieux, car ils n'avaient guère de mosquée propre répondant à nos églises conventuelles, ou pour discuter les affaires de la congrégation. Je crois donc que celui de la Khānaqāh remplissait cet office dès la fondation de Saladin; de fait, le rédacteur distingue nettement, et sans doute à dessein, entre la «construction» de la niche (*inshā'i l-miḥrābi*) et la «restauration» de la salle (*ʿimārati l-madjmaʿi*). Ainsi celle-ci existait auparavant, et l'on s'est borné alors à la pourvoir d'un miḥrāb et à la remettre en état. En effet, son architecture m'a paru trahir une origine plus ancienne, et j'incline à croire qu'elle remonte à l'époque latine. Or, si c'est ici que siégeait le patriarche, peut-être aussi le chapitre du Saint-Sépulcre[5], ne serait-ce pas l'existence même de cette salle spacieuse qui dicta le choix de Saladin?

(1) Ainsi la chapelle appelée mosquée d'Omar, qui prolonge à l'est le transept de l'Aqṣā, était un madjmaʿ, et il y en avait un dans les madrasas Tankiziyya, Fakhriyya et Ashrafiyya, ainsi qu'à l'ancienne Ashrafiyya, où le sultan Qāyt-bāy installa des soufis; voir Mudjīr al-dīn, p. 367, l. 15 (98), 377, l. 12 (120), 379, l. 17 (125), 387, l. 5 (142), 619, l. 7, 628, l. 8 d'en bas, 659, l. 14 suiv. (286), et *passim;* cf. quelques passages et notes aux nos 80, 105 suiv. et 177. Ce sens spécial, que je n'ai pas rencontré ailleurs, paraît inconnu aux dictionnaires.

(2) A l'Aqṣā, le miḥrāb principal est au fond du transept; à la Tankiziyya, il est au rez-de-chaussée, et le madjmaʿ se trouvait au premier étage (comme à la Fakhriyya, aujourd'hui détruite); à la nouvelle Ashrafiyya, il est au premier étage, et le madjmaʿ, qui est au rez-de-chaussée, a conservé son miḥrāb, sous l'autre (niche N dans la salle S, fig. 61).

(3) Ainsi *djamāʿa* «communauté, communion des fidèles», *djumʿa* «assemblée religieuse, culte principal» (du vendredi), et *masdjid djāmiʿ* «mosquée *réunissant* les fidèles pour ce culte», c'est-à-dire «mosquée principale».

(4) Mudjīr al-dīn, p. 670, l. 10 suiv., parle de séances tenues «dans le *miḥrāb* (lire peut-être *madjmaʿ*, بالمجمع au lieu de بالمحراب) de l'Aqṣā» et «dans le *madjmaʿ* qui est au rez-de-chaussée de l'Ashrafiyya». Ailleurs, ainsi p. 634, l. 16, et 669, l. 11, il parle de séances tenues à la Tankiziyya et à l'Ashrafiyya, sans préciser qu'elles eurent lieu dans le madjmaʿ; mais c'est probable.

(5) D'après Vincent et Abel, *tom. cit.*, fig. 127, la salle capitulaire des chanoines du Saint-Sépulcre se trouvait dans leur couvent, à l'est du cloître; mais, si je ne fais erreur, cette indication ne se retrouve ni dans leur texte, ni dans la *Citez*, source principale pour la disposition du couvent, ni in de Vogüé, *Églises*, p. 210. D'autre part, le patriarche entretenait des relations très étroites

L'instigateur du travail appartenait à la famille bien connue des Ghānim, qui a fourni un grand nombre de supérieurs au couvent, et qui l'habite encore[1]. C'est sans doute à ce titre qu'il figure ici, bien que le rédacteur ne le précise pas et que je n'aie pas retrouvé son nom chez le chroniqueur[2]. Le verbe *ashāra* (l. 2, début) semble indiquer un conseil plutôt qu'un ordre positif (*amara*). Il se peut que le supérieur, si ʿĪsā l'était réellement, n'ait donné qu'un préavis en faveur des travaux, la décision même étant réservée soit à la communauté, soit plutôt à un magistrat. Le chroniqueur semble ignorer ces travaux et l'inscription qui les rappelle; mais il en signale de plus importants, exécutés un peu plus tard, avant 820 (1417), sous la direction d'un autre Ghānim, et dont l'épigraphie, semble-t-il, n'a pas conservé le souvenir[3] : « C'est lui qui restaura la Khānaqāh et la remit en état, bâtit le minaret (*manāra*), le grand portail (*bawwāba*), le vestibule (*dargāh*) qui lui fait suite à l'intérieur, la salle (*īwān*) qui s'ouvre au fond du vestibule (*bi-ṣadri l-dargāhi*) et la niche de qibla du rez-de-chaussée (*al-miḥrāba l-sufliyya*); il répara aussi la plus grande partie des toitures (*musaqqafāt*) ». Le minaret et le portail actuel, sur la rue de la Khānaqāh, remontent sans doute à cette époque[4].

MADRASA DE SALADIN (ṢALĀḤIYYA). 583-588 H.

Au nord de la rue Ṭarīq bāb sitti maryam, près de la porte Saint-Étienne; plans Wilson (ville) et P E F : Church of St. Anne; plan Schick : St. Anna Kirche; Sandreczki, p. 70-71 et

avec les chanoines (ainsi DE ROZIÈRE, *Cartulaire*, p. 143, 152, 155, 169, 223, 248, 250, 301 et *passim*), et après la prise de Jérusalem par Saladin, le chapitre accompagna le patriarche dans sa fuite; voir DE VOGÜÉ, *Églises*, p. 226; Kohler in *R O L*, VIII, p. 446. Les mots « in capitulo Dominici Sepulcri » (de Rozière, p. 163) s'appliqueraient-ils au madjmaʿ de la Khānaqāh?

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 400, l. 7 (169), 489, l. 12 (133, n. 2), 500, l. 14, 512, l. 11 (169, n. 1), 530, l. 14, 535, l. 16, 543, l. 6 d'en bas, et *passim*; LE STRANGE, *Sanctuary*, p. 267 (21), n. 5; cf. le commentaire du n° 69. Le shaikh Ghānim, l'ancêtre patronymique, né en 562 et mort en 632, fut le premier supérieur, nommé par Saladin; la charge était donc héréditaire dans la famille, ou à peu près, sinon de droit, du moins de fait. Ailleurs, ainsi p. 494 suiv., 502, 512, 592 et 604, le chroniqueur nomme d'autres membres de la famille, sans préciser qu'ils aient rempli cette charge.

(2) Mudjīr al-dīn, p. 496, l. 4 d'en bas, nomme un shaikh Sharaf al-dīn ʿĪsā ibn Mūsā ibn al-shaikh Ghānim dont le fils, Ghānim ibn ʿĪsā, fut supérieur de la Khānaqāh et mourut en 770. Dès lors, ʿĪsā aurait pu être shaikh en 741; mais le chroniqueur ne le dit pas, et le nom de son père n'est pas le même que le nom paternel de l'inscription.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 400, l. 6, et 512, l. 16 (169 et n. 1).

(4) Le minaret rappelle celui de la mosquée ʿUmari, bâti avant 870 (1465); voir plus loin, après n° 37. Je n'ai pas de souvenir précis du vestibule, ni de cette salle, pourvue d'un miḥrāb inférieur, qui s'étend sans doute sous le madjmaʿ du premier étage; toute cette partie a été transformée en demeure privée.

plan A S. Cet édifice est l'église latine de Sainte-Anne, bâtie, ou plutôt rebâtie, vers le milieu du XIIe siècle, avec un couvent de bénédictines, au-dessus des tombeaux d'Anne et de Joachim, et du lieu traditionnel de la naissance de la Vierge. Après la prise de Jérusalem, Saladin y établit une madrasa chafiite; de là le nom vulgaire Ṣalāḥiyya, qui alterne encore avec celui de Ṣand ḥanna. Dans la suite, cette institution dépérit; l'église elle-même servit encore longtemps de mosquée, mais elle tombait en ruines quand le sultan ʿAbd al-madjīd la donna à la France en 1856. Restaurée par Mauss et rendue au culte catholique, elle a été remise aux Pères blancs du cardinal Lavigerie[1]. Par une piété délicate, ses nouveaux possesseurs ont conservé, sur l'église même, l'inscription qui consacre la fondation de Saladin.

35

Pur, com' uomini eletti ultimi vanno,
Vidi verso la fine il Saracino
Che fece a' nostri assai vergogna e danno
.......................il Saladino.
(PETRARCA, *Trionfo della Fama*, II, 148-151.)

TEXTE DE FONDATION. 588 H. — Grande dalle de marbre scellée au-dessus de la porte d'entrée de la façade ouest; dimensions 144 × 50. Cinq lignes en naskhi ayyoubide ancien[2]; caractères moyens, points nombreux, sans autres signes. Publiée[3]; voir pl. XXXIV en haut (estampage 1894).

(1) بسمله... وَمَا بِكُمْ مِنْ نِعْمَةٍ فَمِنَ ٱللّٰهِ[4] (2) هذه المدرسة المباركة وَقَفَهَا مولانا

(1) Voir ROBINSON, *Researches*, I, p. 344; SCHULTZ, *Jerusalem*, p. 32; WILLIAMS, *City*, I, suppl. p. 30; TOBLER, *Topographie*, I, p. 426 suiv.; DE VOGÜÉ, *Églises*, p. 233 suiv.; DE SAULCY, *Jérusalem*, p. 293 suiv.; Sandreczki, p. 70; Schick in *P E F Q*, 1888, p. 117 suiv., et *Z D P V*, XI, p. 178; MAUSS, *La piscine de Bethesda à Jérusalem*, Pa. 1888; *L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch*, Pa. 1892, *passim*; CUINET, *Syrie*, p. 523 suiv.; CLERMONT-GANNEAU, *Researches*, I, p. 116 suiv. Une photographie de 1865 in WILSON, *Survey*, photographs, pl. 28 *b*, montre l'église au début des travaux de restauration.

(2) J'appelle ainsi l'arrondi encore peu stylisé, mais large et puissant, qui caractérise les inscriptions de la fin du VIe (XIIe) siècle. Herzfeld in *Reise*, II, p. 267, n. 1, propose le terme « naskhi fleuri » pour les caractères de cette inscription et d'un grand nombre d'autres, à cause des rinceaux et des palmettes qui entourent quelques lettres, et il me fait observer avec raison que ce décor fleurit surtout au-dessus du *bismillāh*; on en trouvera plusieurs exemples dans les planches de ce recueil, jusqu'au milieu du VIIIe (XIVe) siècle. Toutefois l'élément « fleuri » n'est plus ici qu'épisodique, et il n'affecte pas la forme même des caractères. J'ai donc conservé, pour désigner les variétés du naskhi, les noms dynastiques employés jusqu'ici; mais il est entendu que ces termes commodes et provisoires ne préjugent pas les problèmes de paléographie et de style.

(3) Voir Schefer in DE VOGÜÉ, *Églises*, p. 244, et MAUSS, *Piscine*, p. 23 et fig. 22; *Inscriptions de Syrie*, pl. V en bas (premier fac-similé); cf. WILSON, *Survey*, p. 59; DE SAULCY, *op. cit.*, p. 295; *S W P*, *Jerusalem*, p. 83; CLERMONT-GANNEAU, *tom. cit.*, p. 120.

(4) *C*, XVI, 55, début, avec une allusion à la faveur (*niʿma*) qu'Allāh fait à Saladin en lui permettant de fonder cette œuvre pie.

الملك الناصر صلاح الدنيا والدين سلطان الإسلام (3) والمسلمين أبي[1] المظفّر
يوسف بن أيّوب بن شاذى محيى دولة أمير المؤمنين أعزّ الله (4) أنصاره وجمع له
بين خيْر[2] الدنيا والآخرة على الفقهاء من أصحاب الإمام أبي عبد الله (5) محمّد
بن إدريس الشافعيّ رضى الله عنه فى سنة ثمان وثمنين وخمس مائة.

Cette madrasa bénie a été constituée waqf par notre maître al-Malik al-Nāṣir Ṣalāḥ al-dunyā wal-dīn, le sultan de l'Islam et des musulmans, Abu l-muẓaffar Yūsuf, fils d'Ayyūb, fils de Shādhī, le vivificateur de l'empire du calife — qu'Allāh glorifie ses victoires et qu'il lui accorde ensemble les biens de ce monde et ceux de la vie future! — pour les juristes du rite de l'imām Abū ʿabdallāh Muḥammad, fils d'Idrīs, al-Shāfiʿī, qu'Allāh soit satisfait de lui! En l'année 588 (1192).

Je ne m'arrête ni aux titres de Saladin (l. 2 et 3)[3], ni au fait, confirmé par les sources, que la madrasa était réservée au rite chafiite, auquel se rattachait le fondateur (l. 4 et 5); la date seule (l. 5) appelle un commentaire.

Quelques jours après la prise de Jérusalem (27 radjab 583 = 2 octobre 1187), un conseil d'ulémas présidé par Saladin décida d'y fonder une madrasa chafiite et désigna pour cet établissement l'église de Sainte-Anne[4]. Ce choix fut peut-être dicté par le fait qu'avant les croisades, les musulmans possédaient cette

(1) Sur *abī* pour *abū*, voir *MCIA*, I, p. 320, n. 2; cf. plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.

(2) Ou plutôt خيْرَ(ى) au duel, état construit, comme in *MCIA*, I, n° 325, panneau 3 (p. 495, l. 5); alors le lapicide a sauté le *yā* final, car il n'y a pas de lacune dans la pierre.

(3) Voir *MCIA*, I, p. 82 suiv., 299, n. 4, et *passim;* j'en réserve une nouvelle étude pour un mémoire en préparation sur les titres sultaniens.

(4) Les sources se divisent en deux groupes : 1° ʿImād al-dīn, p. 69, l. 1; Abū shāma, II, p. 114, l. 10 (88); Suyūṭi, trad. Reynolds, p. 251; Mudjīr al-dīn, p. 302, l. 13 (77); cf. Reinaud, *Bibliographie*, p. 603 en haut; *Extraits*, p. 218 (lire *faqīh* au lieu de *faqīr*); Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 121; 2° Ibn al-athīr, XI, p. 366, l. 10; Abu l-fidā', III, p. 77, l. 13; *RHC Or*, I, p. 58 *a* et 707; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 32 *b;* trad. Blochet in *ROL*, IX, p. 33. Le groupe 1 ne donne pas la date, mais il place la séance peu après la conquête, soit en shaʿbān; ʿImād al-dīn, alors à Jérusalem, y assista sans doute. Le groupe 2 ne parle pas de la séance, mais il donne la date shaʿbān; sur d'autres sources, voir plus loin, p. 94, n. 4 suiv.

Ibn al-athīr désigne le palais de l'Hôpital au lieu de Sainte-Anne (*fa-djaʿala dāra l-usbitāri madrasatan lil-shāfiʿiyyati*). Voici la cause de cette erreur : Saladin installa, dans l'église voisine de ce palais (probablement Sainte-Marie; voir le commentaire du n° 58) un hôpital (*bīmāristān*) dont le nom, sous sa forme vulgaire, désigne encore l'îlot allemand du Muristān, appelé ainsi de l'hôpital de Saladin, ou plutôt, je pense, du nom de l'Hôpital latin traduit en arabe (persan) dès avant Saladin, peut-être avant la conquête latine; voir ʿImād al-dīn, p. 443, l. 3 (*amara bi-an tudjʿala l-kanīsatu l-mudjāwiratu li-dāri l-usbitāri bi-qurbi qumāmatin bīmāristānan lil-marḍā*); Abū shāma, II, p. 205, l. 10 (188), et in *RHC Or*, V, p. 82; Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 9 (83 en haut). Ibn al-athīr a confondu les deux fondations, ou plutôt un copiste ancien a sauté ici quelques mots de son texte original, qu'on peut rétablir ainsi, d'après le contexte in ʿImād al-dīn : فجعل [الكنيسة] المجاورة [لـ]دار الاسبتار [بيمارستانًا وكنيسة صَنْدَ حَنّة] مدرسةً للشافعيّة. En effet, Abu l-fidā', l'écho d'Ibn al-athīr, rend ce passage par une phrase encore plus vague, comme s'il avait déjà vu l'erreur, sans oser ou sans savoir la corriger. Par Reinaud, *Bibliographie*, p. 474, et Wilken, *Kreuzzüge*, IV, Beylagen, p. 71, elle a passé chez Tobler, *tom. cit.*, p. 404, qui donne ailleurs (p. 218, 405 et 431) les deux traditions exactes, sans s'aviser du désaccord, et même chez M. Hartmann in *ZDPV, MuN*, 1898, p. 70; cf. plus loin, note au n° 58.

église et y avaient installé une maison de la science (*dāru l-ʿilmi*)[1]. On appelait ainsi ces hautes écoles que les Fatimides créèrent en Égypte et en Syrie, peut-être pour y répandre, sous prétexte de science, leurs idées religieuses et politiques[2]. Ainsi Saladin se bornait à restaurer ici, mais au profit du sounnisme, une tradition de ses adversaires dynastiques.

Mais si la madrasa a été fondée dès l'année 583, pourquoi l'inscription donne-t-elle la date 588? On sait qu'en épigraphie, les dates des textes de construction débutant par un verbe tel que *amara* «a ordonné» se rapportent moins à l'énoncé de cet ordre qu'à son exécution, c'est-à-dire au début ou à l'achèvement des travaux[3]. On peut en inférer, par analogie, que les dates des textes de fondation se rapportent à l'époque où a été rédigé et authentiqué l'acte qui rendait la fondation définitive, et qui était destiné aux archives; si tel est bien le cas, cet acte devait être daté de l'année 588.

La date de cet instrument est donnée à quatre reprises par le chroniqueur, et bien qu'il écrivît plus de trois siècles après, ses fonctions judiciaires lui ouvraient l'accès des archives, auxquelles il a souvent puisé[4]. Or cette date est exprimée de trois façons différentes : 13 radjab 583, 13 radjab 588 (deux fois) et 29 radjab 588[5]. Mais la comparaison de ces trois variantes, où le quantième du 13 radjab et l'année 588 se répètent chacun trois fois, suggère une présomption en faveur de la seconde; en outre, on la trouve dans le passage le plus important, où le chroniqueur décrit la Ṣalāḥiyya (p. 393). On peut alors

(1) Voir Abu l-fidā', III, p. 87, l. 10 d'en bas, et in *RHC Or*, I, p. 66 *b*, et p. 56 de ses extraits in Bahā' al-dīn; Qalqashandi, IV, p. 102, l. 6; cf. Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 119, n. 2.

(2) Voir *MCIA*, I, p. 255 et sources citées.

(3) Et plutôt à la fin des travaux qu'au début; voir *MCIA*, I, p. 252 et *passim; ZDPV, MuN*, 1903, p. 49, n. 3; Diez, *Denkmäler*, I, p. 92, n. 5, et 103 suiv.; cf. plus loin, nos 39, 55, 58, 70, 80, 103, 106, 109 et *passim*.

(4) Voir plus haut, p. 10.

(5) Voir Mudjīr al-dīn, p. 393, l. 8 (155 en haut), 448, l. 3, 463, l. 10, et 487, l. 3 d'en bas; cf. Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 121 suiv. (lire 29 et 448, au lieu de 19 et 446).

expliquer la leçon 29 radjab par l'erreur bien facile d'un copiste [1]; mais cette hypothèse n'est même pas nécessaire. En effet, d'après le contexte (p. 463), ce quantième est celui que le qāḍī de Jérusalem inscrivit sur l'acte original, avec sa signature; or il se peut que pour un motif quelconque, ce magistrat n'ait signé l'instrument que seize jours plus tard [2]. En ce qui concerne l'année, l'inscription prouve que la leçon 588 est la bonne; la leçon 583, dans un des passages du chroniqueur (p. 487), n'est donc qu'une erreur de copie [3]. Ainsi la fondation, décidée dès sha'bān 583, ne s'est réalisée probablement que le 13 radjab 588 (25 juillet 1192); c'est cette date que vise l'inscription, simple rappel de l'acte de waqf.

Un peu plus tard, la trêve générale permettait à Saladin de rentrer à Jérusalem et d'y vouer ses soins à ces fondations qu'il avait ébauchées au lendemain de la conquête. Il y revint pour la dernière fois le 4 ramaḍān 588, et durant son court séjour, on le voit assurer l'avenir du collège en lui créant de nouvelles ressources financières [4].

Dans tout ce qui précède, il n'est pas question des travaux. Qu'ils aient commencé dès 583, ou seulement dans la suite, ils n'étaient point achevés, sans doute, quand le sultan revint à Jérusalem en 588. En effet, le 5 ou le 6 shawwāl de cette année, il quittait cette ville, enjoignant à Bahā' al-dīn, son biographe et son familier, d'y rester jusqu'à son retour «pour presser l'achèvement de

[1] Vu l'analogie graphique des mots ثالث عشر «treize» et تاسع عشرى «vingt-neuf».

[2] D'autant qu'il remplaçait ici le juge en fonction, qui était Bahā' al-dīn, le biographe et le conseiller de Saladin; le chroniqueur insiste sur ce détail, qui l'a frappé. Apparemment Bahā' al-dīn était absent ou empêché, et l'on peut avoir attendu quelques jours pour lui désigner un substitut en vue de cette signature.

[3] Elle s'explique aussi par l'analogie graphique des mots ثلاث «trois» et ثمان «huit». En supposant qu'un acte provisoire avait été passé dès l'année 583, on n'explique pas la coïncidence des deux quantièmes 13 radjab, d'autant que Jérusalem n'a été prise que le 27 radjab 583. Au reste, l'édition du Caire est pleine d'erreurs, surtout dans les noms de nombre.

[4] Voir 'Imād al-dīn, p. 442 *ult.* et in Abū shāma, II, p. 205, l. 9 (188); Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 8 (82 en bas); Reinaud, *Bibliographie*, p. 663; Clermont-Ganneau, *loc. cit.;* Bahā' al-dīn, p. 264 (390); Ibn al-athīr, XII, p. 56, l. 2 d'en bas; Abu l-fidā', III, p. 87, l. 12 d'en bas; *RHC Or,* I, p. 66 *b;* II *a,* p. 67; III, p. 351; V, p. 82; la date du 4 ramaḍān est donnée par Bahā' al-dīn et Abu l-fidā'. D'autres sources mentionnent la fondation en termes généraux, sans en préciser les étapes; ainsi Ibn khallikān, II, p. 532, l. 6 d'en bas (IV, p. 547 en bas, où il faut lire «college» au lieu de «hospital», du moins d'après les éditions de Boulaq et de l'Académie, qui donnent *madrasa*, et non *bīmāristān*), et in *RHC Or,* III, p. 429; Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 24 *a;* Ibn khaldūn, V, p. 311, l. 1, et 330, l. 6; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 147 *a;* Mudjīr al-dīn, p. 401, l. 9 (171), 447, l. 9, et *passim;* Tobler, *tom. cit.*, p. 431; Röhricht, *Beiträge*, I, p. 148; *Königreich*, p. 466; Besant et Palmer, *Jerusalem*, p. 436; Schick in *ZDPV*, XVII, p. 256, etc.

la Ṣalāḥiyya» (*li-takmīli l-madrasati*) [1]. C'est à lui qu'il en avait confié la chaire, ainsi que l'office de juge et l'administration des fondations pies de Jérusalem [2]. Saladin se réservait peut-être de présider lui-même à l'inauguration; mais il allait mourir à Damas, avant d'avoir revu la ville sainte.

Au reste, les travaux n'ont joué qu'un rôle accessoire. Un coup d'œil sur l'église restaurée montre que Saladin s'est gardé de renverser le monument latin pour lui substituer un type musulman [3]. L'architecte se borna sans doute à des aménagements; l'église fut peut-être transformée dès cette époque en mosquée, et le couvent affecté aux services du collège. Il est donc inutile de chercher ici des témoignages touchant l'origine du plan de la madrasa musulmane [4].

MOSQUÉE DE MALIK AFḌAL 'ALĪ (DJĀMI' 'UMARI). 589 H.

Au sud-ouest du parvis du Saint-Sépulcre; plan Wilson (ville) 38; plan Schick 30; Sandreczki, p. 66. La porte d'entrée s'ouvre dans un angle rentrant de la ruelle Qanṭarat al-qiyāma, qui relie le parvis à la Ḥārat al-naṣārā ou rue Chrétienne. Elle donne accès à une cour à ciel ouvert, bordée à l'ouest et au nord par la ruelle, à l'est par le couvent grec de Gethsémani, au sud par la mosquée. Une double arcade vitrée ferme le sanctuaire, sorte de salle obscure, voûtée en arêtes et blanchie à la chaux.

[1] Voir Bahā' al-dīn, p. 267 (394) et in Ibn khallikān, II, p. 529, l. 11 (IV, p. 541), et *RHC Or,* III, p. 355.

[2] Voir 'Imād al-dīn, p. 443, l. 6; Abū shāma, II, p. 206, l. 2 d'en bas (191); Abu l-fidā', *pag. cit.*, l. 7 d'en bas; *RHC Or,* I, p. 66 *b* en bas; V, p. 86; Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 11 (83 en haut), 447 en bas (biographie d'Ibn shaddād) et 463, l. 11; cf. Williams, *loc. cit.* Dans les parties du chroniqueur qui n'ont pas été traduites par Sauvaire, ainsi p. 446 à 712, il nomme souvent les professeurs (*mudarris*) et les répétiteurs (*mu'īd*) de la Ṣalāḥiyya, et aussi (p. 463, l. 4) le professeur en titre de son temps. Ainsi l'école existait encore, contrairement à ce que dit Isambert, p. 270 *a,* d'après de Vogüé, *op. cit.*, p. 244, ou Tobler, *tom. cit.*, p. 438, dont l'opinion (die Schule Saladin's hatte nicht lange Bestand) ne s'appuie sur aucun témoignage. Les relations de pèlerinage montrent, du xive au xixe siècle, l'église et le couvent aux mains des musulmans, et les sanctuaires souterrains visités en cachette par les chrétiens, ou desservis à certains jours par des religieux, avec la tolérance intéressée des musulmans. Les plus curieuses sont celles de Sudheim (vers 1340) et surtout de Fabri (1483). Ce dernier décrit admirablement, à son ordinaire, la disposition des lieux et les peintures de l'église, qui subsistèrent au moins jusqu'au xviie siècle; voir I, p. 366; II, p. 129 suiv.; *PPTS*, VIII, p. 455; IX, p. 132 suiv. Comme la plupart des fondations de Jérusalem, la Ṣalāḥiyya, en tant que madrasa, disparut sans doute après la conquête ottomane; en effet, plusieurs relations montrent les bâtiments servant d'habitation dès le xvie siècle. Ils furent abandonnés au cours du siècle suivant; ainsi Doubdan (1651), p. 225. La madrasa même, devenue mosquée, subit quelques restaurations jusqu'à la veille de sa cession à la France.

[3] Nābulusi (1690) note que la Ṣalāḥiyya paraît avoir été autrefois une église (*ka'annahā kānat sābiqan kanīsatan*); Pa. 5960, f° 68 *b*.

[4] Voir *MCIA*, I, p. 265 suiv. Cette étude demande à être reprise sur les derniers travaux;

36

Texte de construction. 589 H. — Dalle de marbre scellée dans le mur de fond du sanctuaire, au-dessus de la niche de qibla; dimensions 72 × 55. Six lignes en naskhi ayyoubide ancien; petits caractères, quelques points, sans autres signes. Inédite; voir pl. XXXIV au milieu (estampage Sobernheim 1905)[1].

(1) بسمله... أمر بعمارة هذا المسجد (2) الشريف والدرجة المباركة مولانا
الملك الأفضل نور الدنيا (3) والدين خادم بيت الله المقدّس وحافظه من المَرَدة
الكافرين (4) أبو الحسن علىّ بن مولانا الملك الناصر صلاح الدنيا والدين يوسف
(5) بن أيّوب قدّس الله روحه ونوّر ضريحه[2] ابتغاء رضوانه فى شهور سنة تسع
(6) وثمانين وخمس مائة بتولّى الفقير إلى رحمة الله عزّ الدين جُرْديك[3] متولّى
الحرب بالبيت المقدّس.

A ordonné la restauration de cette mosquée sacrée et de cet escalier béni notre maître al-Malik al-Afḍal Nūr al-dunyā wal-dīn, le serviteur de la maison d'Allāh sanctifiée (Jérusalem) et son gardien contre les rebelles incrédules, Abu l-ḥasan ʿAlī, fils de notre maître al-Malik al-Nāṣir Ṣalāḥ al-dunyā wal-dīn Yūsuf, fils d'Ayyūb — qu'Allāh sanctifie son âme et qu'il illumine son tombeau[4]! — dans le désir d'obtenir son agrément. Dans les mois de l'année 589 (1193), sous le gouvernement de celui qui a besoin de la miséricorde d'Allāh, ʿIzz al-dīn Djurdīk, gouverneur de guerre à Jérusalem.

L. 1 : Ici comme ailleurs, le mot *ʿimāra* prête à l'équivoque si l'on veut y chercher un indice archéologique[5]. On va voir que ce sanctuaire était probablement une église convertie en mosquée par le calife Omar; dès lors, on peut

ainsi Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 161 suiv., fig. 198 suiv., et *passim;* Herz, *Baugruppe*, p. 25 en bas et 43, et fig. 43, et divers relevés inédits; cf. plus loin, nos 55, 70, 74, 80, 85, 88, 105 et *passim*.

(1) L'estampage a un peu souffert et ne reproduit ni la ligne 1, ni les premières lettres des lignes suivantes; dimensions 70 × 45.

(2) Graphie ذريحه, avec les trois points.

(3) Graphie حردىك; pour les points et les voyelles, voir huitième note suivante.

(4) Sur cette eulogie funèbre, voir Clermont-Ganneau, *R A O*, VII, p. 200 suiv.; cf. plus loin, nos 39, 59, 61 et *passim*.

(5) Voir plus haut, p. 64, n. 2 et renvois.

croire que les croisés y rétablirent le culte chrétien. Le fils de Saladin s'est peut-être borné à y réinstaller le culte musulman, et dans ce sens il s'agit d'une fondation. Mais qu'a-t-il construit ou qu'a-t-il réparé? Je ne saurais le dire, car l'édifice actuel, remanié depuis lors et tout récemment encore, n'est pas original.

Le mot *daradja* «escalier» désigne sans doute ces marches de pierre qu'on trouve au milieu de la ruelle Qanṭarat al-qiyāma, entre le parvis et l'entrée actuelle de la mosquée[1]. En effet, l'entrée s'ouvrait autrefois devant ces degrés mêmes, et je pense qu'à l'origine, le no 36 était placé au-dessus de cette entrée[2]. En tout cas, il n'est pas *in situ* dans le sanctuaire, où il n'y a point d'escalier; d'ailleurs, il est rare qu'une inscription destinée à décorer une niche de prière ne renferme pas le mot *miḥrāb*, à la place occupée ici par *masdjid* «mosquée».

L. 3 : Les titres du fondateur font une allusion très claire aux événements contemporains : Saladin venait d'expirer, et malgré leurs victoires et la trêve éphémère conclue avec les Francs, les musulmans n'étaient nullement rassurés sur l'avenir[3].

L. 5-6 : La date est confirmée par le chroniqueur; mais il s'est peut-être borné à la lire dans l'inscription[4]. Le personnage qu'elle nomme ensuite est bien connu : ʿIzz al-dīn Djurdīk, un émir de Nūr al-dīn, entra plus tard au service de Saladin et devint un de ses principaux officiers. En 588, avant de quitter Jérusalem, son maître le nomma gouverneur de cette ville[5]. L'inscription

(1) Et que Mudjīr al-dīn, p. 114, l. 12 (32), appelle précisément *daradju l-qumāmati* «l'escalier du Saint-Sépulcre».

(2) D'après mes souvenirs, elle existait encore en 1894 et portait l'inscription no 37, qui a disparu dès lors; cf. plus loin, p. 100, n. 1. Le no 36 a peut-être été transporté au fond du sanctuaire quand on a placé ici le no 37.

(3) Voir ʿImād al-dīn, p. 457, l. 4 d'en haut et 4 d'en bas, et in Abū shāma, II, p. 225, l. 7 et 4 d'en bas (204), et *RHC Or*, V, p. 105; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, fo 38 *a;* trad. Blochet in *ROL*, IX, p. 68. Pour saisir la portée de cette allusion, il faut se rappeler que les titres et les eulogies ont souvent une valeur optative ou prophylactique, suivant qu'ils cherchent à produire ou à empêcher un effet; voir *MCIA*, I, p. 282; *Titres califiens d'Occident*, in *JA*, 10e série, IX, p. 257 (17); *Amida*, p. 73; Diez, *Denkmäler*, I, p. 92 et *passim;* cf. plus haut, p. 8, n. 5, 57, n. 5 et renvois, et plus loin, *passim*.

(4) Mudjīr al-dīn, p. 397, l. 16 (163) : «Au nombre de ses fondations (*min auqāfihi*) se trouve la mosquée (*masdjid*) qui s'élève près du Saint-Sépulcre (*ʿinda qumāmatin*) ... (elle a été fondée) en l'année 589»; cf. Tobler, *Topographie*, I, p. 610; Clermont-Ganneau, *R A O*, II, p. 338, n. 1.

(5) Voir ʿImād al-dīn, p. 442, l. 11, et in Abū shāma, II, p. 205, l. 12 (188); Bahā' al-dīn, p. 268 (395); Ibn al-athīr, XII, p. 57, l. 1; *RHC Or*, II *a*, p. 67; III, p. 356; V, p. 83; Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 6 (82), et 605, l. 9 (262); Wilken, *Kreuzzüge*, V, p. 3; Röhricht, *Königreich*, p. 655; Lane-Poole, *Saladin*, p. 361 et *passim* (index). Ces auteurs écrivent جرديك et transcrivent Djurdīk et variantes (Blochet in *ROL*, IX, p. 68 et 82 : Djoūrdik); en outre, ʿImād vocalise جُرْدِيْك

fait une double allusion à cette charge : par le mot *bi-tawallī* «sous le gouvernement de», et par le titre *mutawallī* «gouverneur»[1]. Ce titre est suivi du mot *al-ḥarb* «la guerre»[2], qui fait probablement partie de sa forme officielle : en raison des événements, Jérusalem, suivant une expression moderne, était en état de siège et à la discrétion d'un gouverneur militaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce titre désigne ici, bien que Saladin fût déjà mort, la charge qu'il avait confiée à Djurdīk[3]. En effet, elle lui fut confirmée après la mort de son maître, il l'occupa jusqu'en 591 et mourut en 594[4]; il est donc certain qu'il gouverna Jérusalem durant toute l'année 589.

Touchant l'histoire politique, cette inscription jette quelque jour sur un problème obscur : A qui appartint Jérusalem durant la période troublée qui suivit la mort de Saladin? Sur ce point, les sources connues à ce jour sont assez troubles; toutefois, en les comparant avec soin, on peut les accorder, ou à peu près, sur les faits que voici : A la mort de Saladin (27 ṣafar 589), Malik Afḍal ʿAlī

et Athīr écrit جور ديك, indice d'un *ḍamma* dans la première syllabe. Seul Mudjīr écrit جردبك, du moins dans l'édition du Caire; mais elle est pleine de fautes. L'éditeur ou des copistes ont pu se laisser égarer par le turc بك, *beg*, qu'on trouve dans un grand nombre de noms propres; mais Sauvaire écrit «Djeurdyk», sans doute d'après son manuscrit du chroniqueur.

(1) Sur ce parallélisme et d'autres analogues, voir mon *Épigraphie des Assassins*, in *JA*, 9ᵉ série, IX, p. 459 (11), n. 1; *R. africaine*, 1905, p. 174; cf. une note à la fin du commentaire du nº 43, et aussi nºˢ 70, 74, 91, 152, 155, 162 et *passim.*

(2) Écrit distinctement لحرب, sans points, mais la dernière lettre est identique au *bā*, final et non lié à droite, du nom propre Ayyūb (l. 5, début). La leçon *al-ḥarb*, et je n'en vois pas d'autre, paraît satisfaisante. Sous les Omayyades, il y avait déjà des préfets ou gouverneurs «pour la guerre», ainsi Ṭabari, II, p. 1191, l. 10 : *wa-ʿāmiluhu ʿala l-ḥarbi;* les chanceliers érudits de Saladin ont peut-être restauré à dessein ce vieux titre. Sous les Ayyoubides et un peu plus tard, le titre *mutawallī* tout court désigne souvent un gouverneur militaire, dans les inscriptions et chez les auteurs; voir *JA*, *loc. cit.; ZDPV, MuN*, 1903, p. 63, n. 5. Sous les Mamlouks, le mot *ḥarb* était encore attaché au titre de certains officiers de police (*wālī al-shurṭa* ou *wālī al-ḥarb*); voir ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 101 en bas; Qalqashandi, IV, p. 23, l. 2.

(3) Les sources citées emploient ici les termes *wālī* et *wilāya*, *nāʾib*, et même *ṣāḥib* et *iqṭāʿ*, deux vestiges du régime féodal; mais il ne suit pas de là que *mutawallī al-ḥarb* n'ait pas été le titre officiel. Les auteurs ne donnent pas toujours les titres sous leur forme officielle, soit qu'ils l'ignorent ou l'abrègent pour simplifier, soit que cette forme ait changé d'une époque à l'autre; cf. *MCIA*, I, p. 299, n. 4, plus haut, p. 56, n. 2 vers la fin, et plus loin, nº 155 et *passim.*

(4) Voir ʿImād al-dīn, p. 457, l. 6; Abū shāma, II, p. 225, l. 6 d'en bas, et 234, l. 4 suiv. (204 et 221); Ibn al-athīr, XII, p. 88; *RHC Or*, II*b*, p. 353; V, p. 105 et 118; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 256; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, fº 41 *b;* trad. Blochet in *ROL*, IX, p. 82. ʿImād, Shāma et Shaddād le montrent gouverneur après la mort de Saladin, Maqrīzi encore en 591, et Shāma (2ᵉ passage) et Athīr le font mourir en 594. Dès 591, il eut un successeur, qui fut remplacé en 592 par un autre, qui mourut et fut remplacé par un troisième en 593; voir une partie des sources citées et Mudjīr al-dīn, *ult. loc. cit.;* cf. plus loin, p. 108, n. 3.

réunit Jérusalem à son apanage de Syrie; dès cette année ou en 590, il la cède à son frère Malik ʿAzīz ʿUthmān, sultan d'Égypte; en 591, elle est rendue au premier; en 592, le second la reprend, pour la garder jusqu'à sa mort, en 595[1]. Or l'inscription, qui adresse à Saladin des eulogies funèbres, a été rédigée après sa mort, c'est-à-dire au cours des dix derniers mois de l'année 589. Elle ne précise pas que le fondateur était alors le maître de Jérusalem; mais un grand nombre d'inscriptions souveraines, à cette époque, sont rédigées dans des termes analogues[2]. Ici, à défaut du titre de sultan, que Malik Afḍal ne portait peut-être pas officiellement[3], sa souveraineté, ou du moins sa suzeraineté sur Jérusalem est clairement indiquée par le titre *maulānā* «notre maître» et par les épithètes qui le présentent comme le serviteur de la ville sainte et son défenseur contre les Francs. Ainsi l'inscription confirme les auteurs sur ce fait que Jérusalem appartint à Malik Afḍal sitôt après la mort de Saladin; mais comme elle n'indique pas le mois, elle ne permet pas de préciser si la première cession de cette ville à Malik ʿAzīz a eu lieu dès 589 (Maqrīzi), ou en 590 (Ibn al-athīr).

37

Restauration par le sultan ʿAbd al-madjīd. Entre 1255 et 1277 H. — Dalle de calcaire scellée (en 1893) au-dessus de l'ancienne porte d'entrée extérieure.

(1) Combiner ʿImād al-dīn, p. 457, l. 4 d'en haut et 4 d'en bas; Abū shāma, II, p. 225 en bas (204), 228, l. 13 (208), et 234, l. 7 (221); Ibn al-athīr, XII, p. 63, 71, 78 et 81; *RHC Or*, II*a*, p. 75, 78 et 84; V, p. 105, 110 et 118; Ibn shaddād, *loc. cit.;* Abu l-faradj, éd. Salhani, p. 389, l. 6; Ibn khaldūn, V, p. 330, l. 8 d'en bas, 331, l. 4 d'en bas, et 332, l. 17 et *ult.;* Qalqashandi, IV, p. 166, l. 5; Maqrīzi in *ROL*, IX, p. 68, 82, 85, 92 et 96; cf. Wilken, *loc. cit.;* Röhricht, *Königreich*, p. 658 suiv., etc.

En lisant ʿImād (et Shāma, 1ᵉʳ passage), il semble que Malik ʿAzīz ait hérité d'emblée Jérusalem (et non la Mecque in *RHC Or*, V, p. 105). Mais ʿImād, dont la chronologie, d'ailleurs, est très lâche à partir de la mort de Saladin, préférait ʿAzīz à son frère Afḍal, et il n'est pas fâché de lui attribuer l'entretien de la ville sainte et de glisser sur la courte période pendant laquelle elle appartint à ce dernier. Au reste, c'est à lui qu'il l'attribue implicitement quand il dit (un peu plus haut) qu'Afḍal hérita de Saladin «tout le littoral de la Syrie» (Shaddād et Athīr précisent «avec Jérusalem»); en outre, dans le passage que reproduit Shāma, p. 228, et qui provient de la *ʿUtba* ou du *Barq* (ouvrages perdus), il fait une allusion très claire à la première cession de Jérusalem à ʿAzīz, mais sans en préciser la date, qu'Athīr (p. 71) fixe en 590 et Maqrīzi (p. 68) dès 589.

(2) Ainsi nºˢ 35, 38, 43, 150, 155, 157, 164, 169, 280, etc.; cf. *MCIA*, I, nºˢ 49, 458 suiv., 527, etc. Les formules telles que *fī ayyāmi* et *fī daulati* «sous le règne de» n'apparaissent guère qu'au viiᵉ (xiiiᵉ) siècle (ainsi nºˢ 154, 161 suiv., 228 suiv. et 281), à part le cas spécial du nº 22, où *fī ayyāmi* n'est pas une formule souveraine.

(3) Cf. plus loin, p. 108, n. 2.

Quatre lignes en naskhi moderne, petits caractères, un peu frustes. Inédite (copie rapide 1893)[1].

(1) أُحيا زمان الفتح مسجدَ قُدْسِنا هذا أُميرُ المؤمنين بها عُمَر

(2) وأُعاد(ه ?)[2] بعد اندراس بنائه حيًّا بتأسيس و[deux ou trois mots][3]

(3) سلطانُنا عبد المجيد أُمدّه بالنصر والتأييد مع [deux mots][4]

(4) وأُدام طالع نجمه متعاليًا فى كلّ تأريخ له سعدٌ يُشْهَر.

Cette copie défectueuse ne comporte pas de traduction littérale; voici le sens général de ces vers[5] : Lors de la conquête musulmane, le calife Omar a fait revivre cette mosquée, c'est-à-dire qu'il a converti une église en mosquée[6]. Comme elle tombait en ruine, le sultan ʿAbd al-madjīd lui a rendu la vie[7] par une nouvelle fondation. Ma copie ne donne pas de date et je n'ai trouvé, dans le dernier hémistiche, aucun chronogramme compatible avec une des années du règne de ce prince[8].

Le principal intérêt de ce texte est dans l'allusion qu'il fait à une tradition, conservée d'autre part dans le nom vulgaire de la mosquée (Djāmiʿ ʿumari),

(1) En voulant la compléter en 1914, je constatai que le n° 37 avait disparu, et j'appris que la porte extérieure a été remplacée, vers 1910, par l'actuelle, dont le mauvais goût trahit l'origine récente; cf. plus haut, p. 97, n. 2. J'ai oublié de mesurer la dalle.

(2) Copie واغاد, où le point représente peut-être un *hā* final.

(3) En blanc dans ma copie.

(4) Copie بسال لسر, ou à peu près.

(5) Le mètre paraît être *mustafʿilun* (*bis*), *mutafāʿilun* (variante du *radjaz*, avec rime en *-ar*).

(6) C'est ainsi que j'interprète *aḥyā masdjida qudsinā hādhā* «il a fait revivre cette mosquée de notre ville sainte». Comme il n'y avait pas de mosquée à Jérusalem avant Omar, on doit voir ici une tournure elliptique dictée par les exigences du mètre ou la fantaisie du rédacteur, qui veut dire «il a fait revivre cette (église sous la forme d'une) mosquée»; cf. note suivante et les derniers mots du commentaire.

(7) Ici *aʿādahu*(?) *ḥayyan* signifie simplement «a restauré»; cf. *aḥyā* in *MCIA*, I, n° 61, l. 1, et un grand nombre d'expressions, ainsi le classique *iḥyāʾu l-mawāti*, qui désigne la mise en valeur des terrains incultes. Il me semble toutefois que plusieurs acceptions du verbe *aḥyā* «faire revivre, ressusciter», même parmi celles qui n'ont pas de caractère religieux, ont une couleur musulmane, car dans le Coran, c'est Allāh, le «vivant», qui fait vivre et revivre.

(8) Le mot *taʾrīkh* à lui seul vaut 1211, et toute combinaison sans ce mot donne un chiffre trop faible, alors que toute autre avec lui en donne un trop fort, sauf *kulli taʾrīkhin* = 1261, année correspondant au règne de ʿAbd al-madjīd; mais le choix de ces deux mots au milieu de l'hémistiche serait arbitraire. Dans la règle, le chronogramme est formé sur l'hémistiche entier, quelquefois sur les derniers mots à partir de *taʾrīkh* et exclusivement, quand ce mot fait partie du dernier hémistiche.

suivant laquelle celle-ci aurait pour auteur le calife Omar[1]. On sait que les mosquées «omariennes» sont fort nombreuses en Palestine, notamment à Jérusalem, et l'on a supposé que ce terme cache, sous une sorte de raisonnement populaire, l'origine chrétienne de ces sanctuaires[2]. Cette hypothèse très ingénieuse, et que j'ai tout lieu de croire exacte, est confirmée ici par la tournure elliptique de la ligne 1 : «Il a fait revivre cette (église sous la forme d'une) mosquée». Or le Djāmiʿ ʿumari se trouve à l'endroit où l'on s'accorde à placer une célèbre église latine, Saint-Jean de l'Hôpital, qui disparaît après la conquête de Jérusalem par Saladin[3]. En fouillant la mosquée et ses alentours, on retrouverait peut-être encore, malgré toutes les transformations qu'a subies ce quartier, des restes de cette église et des bâtiments de l'Hôpital, la maison mère des Hospitaliers; je vais en signaler quelques traces en décrivant le minaret.

MINARET DE LA MOSQUÉE. MILIEU DU IXe SIÈCLE H.

Un beau minaret de pierre à section carrée (pl. LXXX) s'élève à l'angle nord-est de la cour, droit au sud du clocher du Saint-Sépulcre. D'après le chroniqueur, il aurait été construit

(1) Sur *ʿumari* désignant ce calife, mais comme relatif de personne (et non de monument), voir Mudjīr al-dīn, p. 602, l. 16. Le n° 36 prouve que le Djāmiʿ ʿumari actuel est bien la mosquée de Malik Afḍal, et non la Zāwiyat al-dargāh du chroniqueur, comme le suppose Clermont-Ganneau in *RAO*, II, p. 338, n. 2; voir plusieurs notes au commentaire du n° 58. Je ne puis aborder ici les problèmes de topographie soulevés par cette savante étude, et je me borne à rappeler que suivant la tradition, le calife Omar a prié tout près d'ici; voir plus haut, p. 62 suiv.

(2) Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 339, n. 2 : «Peut-être cette appellation s'appliquait-elle spécialement à toute mosquée créée par la transformation, totale ou partielle, d'une ancienne église, et considérée, par cela même, comme acquise à l'Islam, en vertu du droit de conquête que personnifiait en quelque sorte le nom d'Omar». Puis l'auteur tire de ce raisonnement «un indice archéologique fort utile» touchant l'origine chrétienne des mosquées dites «omariennes», ou plus précisément leur origine *byzantine*, puisque les églises *latines* transformées en mosquée ne sauraient avoir droit à un titre rappelant la première conquête arabe, antérieure aux croisades. On peut appliquer cette formule aux nombreuses mosquées égyptiennes appelées vulgairement Djāmiʿ ʿamri, du nom du conquérant arabe de l'Égypte, ʿAmr ibn al-ʿāṣ; voir *MCIA*, I, p. 716, n. 2. J'ai montré d'autre part que le mot *dair* «couvent» désigne volontiers, dans la bouche des indigènes de la Syrie, les constructions et les ruines d'aspect antique, parce qu'ils les jugent antérieures à l'Islam, c'est-à-dire chrétiennes, de même que dans nos campagnes réformées, maint édifice ou débris du moyen âge passe pour un ancien couvent, parce qu'il est ou paraît être antérieur à la Réforme, qui a supprimé les monastères; voir *Notes sur les croisades*, in *JA*, 9e série, XIX, p. 408 (24).

(3) En commentant le n° 58, je montrerai que l'église transformée en hôpital par Saladin, et qui s'élevait «près du palais des Hospitaliers», était, non pas Saint-Jean de l'Hôpital, mais plutôt Sainte-Marie la Grande; cf. plus haut, p. 92, n. 4. Ainsi, rien n'empêche d'admettre que Saint-Jean fut islamisé par son fils Malik Afḍal. Et si l'on veut voir dans l'épithète *ʿumari* l'indice d'une

avant 870 (1465-66), sur d'anciennes fondations [1]. A défaut d'une inscription, cette opinion paraît confirmée par l'architecture, qui révèle deux étapes distinctes. De la base jusqu'à mi-hauteur, le corps est en belles pierres de taille, d'un moyen appareil orné de quelques fûts de colonne en parpaing. Cette partie paraît ancienne, et l'on voit encore, à côté du minaret, la retombée d'un arc de construction latine [2]. Mais les fûts en parpaing trahissent plutôt une main-d'œuvre arabe [3], et je crois que la base du minaret remonte soit à l'époque pré-latine, soit à la restauration de 589 (n° 36).

Dans la moitié supérieure du minaret, et jusqu'au sommet de la lanterne octogone qui le couronne, l'appareil est à peu près le même, mais la taille et les joints trahissent une reprise. En outre, il y a ici un élément architectural et décoratif qui manque à la base : je veux parler des trois étages, quatre avec la lanterne, marqués par quatre corniches et décorés de fausses baies, les unes simples, les autres doubles et divisées par une colonnette à chapiteau arabe, et toutes couronnées par un arc brisé ou par un porte-à-faux en alvéoles. Les arcs de l'étage inférieur et les faux œils-de-bœuf de l'étage supérieur (sous la lanterne) montrent cet appareil, en voussoirs alternativement noirs et blancs, que les Arabes appellent *ablaq* «bigarré». Les corniches sont décorées de denticules, de palmettes et de moulures de style arabe. Tous ces détails trahissent l'époque des Mamlouks, et leur faire élégant, mais un peu mince, accuse le IXe (XVe) siècle, c'est-à-dire l'époque indiquée par le chroniqueur.

Inscriptions coraniques. — L'étage inférieur de la partie supérieure est décoré de quatre fausses baies, une sur chaque face. Quatre passages du Coran sont

origine byzantine (note précédente), on peut supposer que Saint-Jean représentait une église pré-islamique; en effet, on verra au n° 58 que la tradition locale arabe rattache aussi à ce quartier de l'Hôpital le nom de sainte Hélène.

[1] Voir Mudjīr al-dīn, p. 397, l. 18 (163), et 400, l. 15 (170 en haut); cf. Tobler, *Topographie*, I, p. 609 (donne deux dates fausses et confond ce minaret avec celui de la Khānaqāh; cf. plus haut, p. 90, n. 4); *S W P, Jerusalem*, p. 84 (confusion avec la Zāwiyat al-dargāh; cf. plus loin, n° 58); Schick in *PEFQ*, 1902, p. 56 en haut (applique à la mosquée même la date fausse 1417 de Tobler pour le minaret, et l'appuie sur cette raison stupéfiante que Mandeville, écrivant vers 1332, ne signale pas de mosquée ici; sur la valeur de cet auteur suspect, voir plus loin, p. 143, note); Bædeker, p. 43 (date fausse 1417, d'après les précédents). Ce minaret fut sans doute rebâti à la suite d'un tremblement de terre qui détruisit, le 5 muḥarram 863 (12 novembre 1458), une église de ce quartier; voir Mudjīr al-dīn, p. 600 en haut. Le pèlerin Fabri (1483), auquel rien n'échappe, le décrit ainsi (I, p. 322, et in *PPTS*, VIII, p. 395 en bas) : «Porro ad latus magni hospitalis (l'Hôpital) errexerunt Sarraceni turrim altam, pretiosam, polito et albo marmore ornatam, et juxta turrim moscheam, contra faciem (faisant face à) templi sancti sepulchri»; ainsi la mosquée aussi aurait été restaurée à cette occasion.

[2] Cet arc, peut-être un débris de l'Hôpital (cf. plus haut, p. 101), s'adosse à un mur qui butte contre la face sud du minaret et qui sépare la cour de la mosquée de celle du couvent grec de Gethsémani; voir pl. LXXX à gauche; cf. Munk, *Palestine*, pl. 48. Cette ancienne gravure montre aussi les degrés (*daradju l-qumāmati*) signalés plus haut, p. 97, n. 1, et la porte ancienne de la mosquée, qui n'existe plus et que je ne me souviens pas d'avoir vue en 1893.

[3] Voir mon *Voyage en Syrie*, *passim* (index à *fût*).

gravés sur le mur de fond de ces niches, sous les arcs brisés qui les couronnent. Sur chaque face, deux lignes en naskhi mamlouk, à grands caractères, faits d'une matière grise incrustée dans le calcaire jaune de la niche; là où les caractères ont sauté, on en voit encore la trace en creux dans la pierre. Chaque passage renferme le nom d'Allāh, qui a été détaché du contexte et placé en vedette à la ligne 1 [1].

(Face sud) (1) الله (2) نَصْرٌ مِنَ... وَفَتْحٌ قَرِيبٌ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ يا محمّد.

(Face est) (1) الله (2) وَرَدَّ... ٱلَّذِينَ كَفَرُوا بِغَيْظِهِمْ لَمْ يَنَالُوا خَيْرًا.

(Face nord) (1) الله (2) إِنَّ ٱلَّذِينَ عِنْدَ... ٱلْإِسْلَامُ.

(Face ouest) (1) الله (2) [quelques mots frustes].

BASSIN DE MALIK ʿĀDIL ABŪ BAKR (MAṬHARA) [2]. 589 H.

Dans la ruelle qui relie le milieu du Sūq al-qaṭṭānīn (n° 81 et 176) à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-maṭhara, côté sud; plans Wilson (ville) et P E F : Latrines; plan Schick 70; Sandreczki, p. 68 et plan *v*. Au sommet de l'angle rentrant formé ici par cette ruelle s'élève un petit portique, couvert d'une voûte d'arêtes dont les retombées antérieures s'appuient sur deux chapiteaux latins. Au fond s'ouvre une porte flanquée de deux colonnes soutenant un arc brisé, le tout de style arabe; elle donne accès à une cour carrée, à ciel ouvert, bordée de portiques déserts et de lieux d'aisances.

38

Texte de construction. 589 H. — Dalle de marbre scellée dans le tympan de l'arc au-dessus de la porte; dimensions 74 × 48. Huit lignes en naskhi ayyoubide ancien; petits caractères, peints en noir sur fond blanc, sans points ni signes. Inédite; voir pl. XXXIV en bas (estampage 1893).

(1) بسمله... أمر بعمل هذه السقاية المباركة (2) السعيدة مولانا السيّد الأجلّ الملك العادل المظفّر (3) الهمام ناصر الإسلام غياث الأنام سيف الدنيا والدين (4) سلطان جيوش المسلمين أبو بكر محمّد بن أيّوب خليل (5) أمير

[1] Dans le texte suivant, j'indique par trois points la place que ce nom devrait occuper dans les versets. Voici les références, dans l'ordre du texte : *C*, LXI, 13 (fin), plus *yā Muḥammad;* XXXIII, 25 (début); III, 17 (début). La face ouest est exposée aux intempéries, et je n'ai pu y déchiffrer que le nom d'Allāh.

[2] Sur ce nom vulgaire, voir le début du commentaire.

المؤمنين أدام الله قدرته وأعلا أبدًا كلمته (6) ونصر فى الخافقين أعلامه وألويته بمح[مّ]د[1] وآله (7) وذرّيّته فى شهر شوّال سنة تسع وثمٰنين وخمس مائة (8) والحمد لله وصلواته على سيّدنا محمّد وسلّم تسليمًا.

A ordonné de faire cette pièce d'eau bénie et d'heureux augure notre maître le très haut seigneur al-Malik al-ʿĀdil, l'assisté (d'Allāh), le héros, le champion de l'Islam, le refuge des créatures, Saif al-dunyā wal-dīn, le sultan des armées des musulmans, Abū bakr Muḥammad, fils d'Ayyūb, l'ami du prince des croyants, qu'Allāh fasse durer sa puissance, qu'il élève à jamais sa parole, qu'il donne la victoire aux deux extrémités de la terre à ses enseignes et à ses étendards, par Mahomet, sa famille et ses descendants! Au mois de shawwāl de l'année 589 (octobre 1193), etc.

L. 1 : Le mot *siqāya* désigne un bassin qu'on voit encore au centre de la cour, et où les fidèles font leurs ablutions avant d'entrer au Ḥaram. On l'appelle aujourd'hui *al-maṭhara* «le lieu de purification», et ce nom, qui désigne à la fois la piscine et les latrines qui l'entourent, s'étend au Bāb al-maṭhara, la porte du Ḥaram qui s'ouvre tout près d'ici. A la fin du IXᵉ (XVᵉ) siècle, on disait *al-mutawaḍḍa'* et Bāb al-mutawaḍḍa'[2], et un peu plus tôt, *mīḍā'*, mais Bāb al-siqāya[3]. Ici le nom du bassin ne correspond plus à celui de la porte, et ce dernier ne s'expliquerait pas sans le n° 38, qui révèle son origine et donne en outre la clef d'un curieux texte où *siqāya* désigne clairement le bassin de Malik ʿĀdil[4] : «En

(1) Graphie بمحد, erreur du lapicide.

(2) Mudjīr al-dīn, p. 383, l. 12 (134) : «Le Bāb al-mutawaḍḍa', par où l'on sort (du Ḥaram) pour se rendre au lieu des ablutions (*mutawaḍḍa'*) du Ḥaram. Cette porte était ancienne et tombait en ruine; alors elle fut rajeunie par l'émir ʿAlā' al-dīn Baṣīr, quand il restaura le lieu des ablutions.»

(3) Suyūṭi, Pa. 6035, f° 46 *b* en haut, 6054, f° 49 *b ult.*, et Be. 6099, f° 31 *a* : وباب السقاية يقال أنّه قديم وكان قد استهدم ولمّا عمّر المرحوم علاء الدين البصير (var. البصيرى) الميضاء المعدّة (*sic*) للرجال عمّر هذا الباب «Le Bāb al-siqāya était, dit-on, une porte ancienne, et elle était tombée en ruine. Quand le défunt ʿAlā' al-dīn Baṣīr restaura le bassin aux ablutions (*mīḍā'*) destiné aux hommes, il releva cette porte»; cf. Le Strange, *Sanctuary*, p. 268 (22), et *Palestine*, p. 188, où il faut corriger quelques mots d'après la traduction ci-dessus. Mudjīr al-dīn, on le voit, dérive de Suyūṭi; mais il change les deux noms, d'accord avec son temps.

(4) Nuwairi, Pa. 1578, f° 37 *a* : وفى هذه السنة (٦٦٦) ورد كتابُ قاضى القدس أنّ الماء أُخرج من بئر السقاية وعظمت مشقّتُ الناس فنزل رجلٌ إلى البئر وشاهر قناةً مسدود(ة) من زمن بُخْتُ نَصَر الّذى هدم البيت المقدّس فأُحضر الأمير علاء الدين لحاجّ الركنى بنّائين وكشف القناة السُليمانيّة ومشو(ا) فيها تحت الأرض إلى الجبل (الجبّ؟) الّذى تحت الصخرة المقدّسة فوجدوا باباً مُقنّطرا ففتحوه فخرجت عينُ ماء كادت تُغرقهم وكان خروج الماء فى ذى الحجّة سنة ٦٦٥.

Même récit, avec des variantes intéressantes, in Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 171 *a*, l. 12 suiv. :

cette année (666), on reçut (au Caire) une lettre du qāḍī de Jérusalem. L'eau, écrivait-il, avait tari dans le puits du bassin (*siqāya*), et les habitants furent durement éprouvés (par la soif). Mais un homme, étant descendu dans le puits, découvrit un aqueduc bouché, datant du temps de Nabuchodonozor, qui détruisit Jérusalem. Alors l'émir ʿAlā' al-dīn Rukni, le pèlerin, fit venir des maçons et leur fit explorer l'aqueduc de Salomon; ils y cheminèrent sous le sol jusqu'au roc (ou au puits) qui est sous la Ṣakhra sainte. Là ils trouvèrent une porte voûtée, qu'ils ouvrirent; aussitôt une source d'eau en jaillit, qui faillit les noyer. La sortie de l'eau se produisit en dhu l-ḥidjdja de l'année 665 (août-septembre 1267).» La preuve qu'il s'agit ici de la *siqāya* de Malik ʿĀdil, c'est que l'émir ʿAlā' al-dīn Rukni de Nuwairi et de Maqrīzi et l'émir ʿAlā' al-dīn Baṣīr de Suyūṭi et du chroniqueur sont un seul et même personnage, à savoir l'émir ʿAlā' al-dīn Aidughdī, surnommé Rukni et Baṣīr, qui bâtit, précisément en 666, un hospice tout près d'ici[1].

Rapprochés de l'inscription, les textes cités nous ramènent de la maṭhara actuelle, par le mutawaḍḍa' du chroniqueur et le mīḍā' de Suyūṭi, à la siqāya d'Aidughdī, qui est aussi celle de Malik ʿĀdil. Mais ils révèlent un fait plus important : c'est que ce lavoir était tout autre chose à l'origine.

وفى ذى الحجّة (سنة ٦٦٥) نزحت بئر السقاية الّتى بالقدس حتّى اشتدّ عطشُ الناس بها فنزل شخصٌ إلى البئر فإذا قناةٌ مهدودة (مسدودة؟) فأعلم الأمير علاء الدين لحاجّ الركنى نائب القدس فأُحضر بنّائين وكُشف البناء فأُفضى بهم فى قناةٍ إلى تحت الصخرة فوجدوا هناك باباً مقنّطرا قد سُدّ ففتحوه فخرج منه ماءٌ كاد يُغرقهم فكتب بذلك إلى السلطان وأنّه لمّا نقص ماء السقاية دخل الصنّاع فوجدوا سدًّا نقب فيه لحجّارون قدر عشرين يومًا ووُجد سقف مُقَلْفَط فنقب فيه قدر مائة وعشرين ذراعًا بالعمل فخرج الماء وملأُ القناة

«En dhu l-ḥidjdja (665), le puits du bassin (*siqāya*) qui est à Jérusalem fut à sec, au point que les habitants de cette ville éprouvèrent une soif violente. Alors un homme, étant descendu dans le puits, y découvrit un aqueduc démoli (bouché?). Il en informa l'émir ʿAlā' al-dīn Rukni, le pèlerin, gouverneur (lire intendant) de Jérusalem, qui fit venir des maçons. Ils explorèrent la construction, qui les conduisit dans un aqueduc jusque sous la Ṣakhra. Là ils trouvèrent une porte voûtée, qui avait été bouchée; dès qu'ils l'eurent ouverte, il en sortit une telle masse d'eau qu'ils faillirent être noyés. Alors (l'émir) en informa par écrit le sultan, et que l'eau du bassin ayant baissé, les ouvriers y étaient descendus et avaient trouvé un barrage dans lequel les tailleurs de pierre avaient foré durant vingt jours. Puis on avait rencontré un plafond bien étanche, dans lequel on avait percé la valeur (longueur ou profondeur?) de 120 coudées dites «de construction». Alors l'eau avait jailli et rempli l'aqueduc»; cf. *SM*, I *b*, p. 43. Le verbe *naqaba*, qui figure ici deux fois, rappelle la *niqba* (ou *nqāba*) répétée trois fois dans l'inscription de l'aqueduc souterrain de Siloé; cf. *Voyage en Syrie*, I, p. 316, n. 7.

(1) Voir quelques notes aux nᵒˢ 42, 64 et 154, et renvois. Le rôle qu'il joue ici s'explique par le fait qu'il était intendant du Ḥaram.

Le verbe *saqā* «abreuver, arroser» n'éveille pas cette idée de propreté, plus précisément de purification ou de lustration, inhérente aux verbes *ṭahara* et *waḍa'a*, d'où procèdent les mots *maṭhara*, *mīḍā'* et *mutawaḍḍa'*. Bien que certains dérivés de *saqā* aient pris, dans la suite, un sens analogue[1], *siqāya*, dans les dictionnaires, désigne toujours, avec quelques modalités, une pièce d'eau, un bassin ou un réservoir servant à l'abreuvage ou à l'irrigation, ou encore un ustensile pour boire. Au reste, il est peu vraisemblable que le rédacteur du n° 38 ait choisi, pour désigner un lavoir, ce mot plutôt que le terme classique *mīḍā'*, qu'il l'ait fait suivre des épithètes «bénie et d'heureux augure», et qu'il ait appelé sur son auteur les bénédictions divines. Le curieux récit qu'on vient de lire montre assez que la siqāya était alors un «réservoir» d'eau potable, et l'était encore un siècle plus tard, quand elle fut restaurée par l'émir Aidughdī.

Mais quand et pourquoi ce réservoir, alimenté par un puits et un aqueduc, devint-il un lavoir? D'après les auteurs cités, ce déclassement a eu lieu entre la fin du XIIIe et le milieu du XVe siècle. Or on verra (nos 76 et 103) qu'en 728 (1328), l'eau des vasques de Salomon fut ramenée jusqu'à l'intérieur du Ḥaram par le Bāb al-silsila, un peu au sud du Bāb al-maṭhara. C'est à cette installation plus récente que je suis tenté d'attribuer la déchéance de la siqāya de Malik 'Ādil. Quoi qu'il en soit, le n° 38 reste un témoin du premier travail entrepris par un prince musulman pour alimenter la ville sainte reconquise.

Le réservoir de Malik 'Ādil était-il original? Le mot *'amal* (l. 1) ne répond guère à cette question, car «l'œuvre» de ce prince peut s'être bornée à la reprise d'une installation plus ancienne, sinon salomonienne, comme on le croyait encore au XIIIe siècle, d'après une tradition qu'il faut noter en passant, du moins latine ou pré-latine; mais l'étude de ce problème compliqué dépasserait les limites de mon commentaire[2].

L. 2-7 : Si le protocole de Malik 'Ādil rappelle, sur quelques points, celui des vizirs fatimides, c'est sans doute que ces formules lui furent attribuées par sa chancellerie à la mort de Saladin, qui les avait recueillies comme vizir du dernier

(1) Ainsi *saqqā'* «celui qui, dans les mosquées, règle la distribution de l'eau pour les ablutions», et *sāqiya* «baignoire» (comme *maṭhara*); voir Dozy, *Supplément*, d'après un texte bas-médiéval et un voyageur moderne.

(2) Pour l'époque latine, je me borne à rappeler cette «grande piscine» que Théodéric, p. 35 en bas et in *S W P, Jerusalem*, p. 52, signale au pied de l'escalier de la colonnade ouest, et que Clermont-Ganneau in *Researches*, I, p. 166, propose d'identifier avec le passage souterrain du plan Wilson (Ḥaram, sans numéro), classé parmi les citernes (n° 30 et XXX) in *S W P, Jerusalem*, p. 224 et pl. à p. 117, et plan *S W P*, atlas, pl. IV. Ce souterrain règne sous l'esplanade, exactement à l'est de la cour de la siqāya de Malik 'Ādil. Pour d'autres vestiges d'une ancienne alimentation dans cette région du Ḥaram et de ses abords, voir aussi le commentaire des nos 81 et 157.

calife fatimide[1]. Ce protocole, qui renferme un titre sultanien[2] et ne fait aucune allusion à un suzerain, soulève un curieux problème d'histoire politique. On sait qu'à la mort de Saladin (27 ṣafar 589), Jérusalem appartint à Malik Afḍal 'Alī, puis, dès cette année ou en 590, à son frère Malik 'Azīz 'Uthmān[3]. Or Malik 'Ādil se pose ici en souverain de la ville sainte[4], dès shawwāl 589 : l'aurait-il enlevée alors à l'un de ses neveux? Je crois qu'on peut écarter cette hypothèse peu conforme au témoignage des chroniques. La mort imprévue de Saladin, jetait un grand trouble dans sa famille, en rendant à ses instincts ataviques ce clan de Kurdes indisciplinés que la succession de leur chef divisait déjà de son vivant[5]. Que cette question délicate eût été réglée ou non avant sa mort, il n'avait pas fermé les yeux que commençaient les querelles. A défaut d'un droit d'héritage, Malik 'Ādil avait pour lui le prestige moral et l'expérience, peut-être aussi un droit d'aînesse[6]; en outre, il était ambitieux et l'on peut croire qu'il songeait dès lors à rétablir à son profit l'empire fraternel[7]. De fait, on le voit jouer entre ses neveux le rôle d'un arbitre, peut-être d'un suzerain[8]. C'est par ce dernier mot que je suis tenté d'expliquer les titres souverains que le n° 38 lui donne à Jérusalem, en shawwāl 589, presque en même temps que le n° 36 les donne ici à Malik Afḍal. En effet, il est certain qu'à cette époque, le

(1) Ainsi le titre *al-sayyid al-adjall* et l'eulogie *adāma llāhu qudratahu wa-a'lā kalimatahu;* voir *M C I A*, I, index à ces mots. L'un et l'autre figurent dans le brevet de vizir de Saladin, rédigé par le Qāḍī Fāḍil, qui fut plus tard son secrétaire et qui resta, après sa mort, au service égyptien; voir Helbig, *Al-qāḍī al-fāḍil, der Wezīr Saladin's*, Be. 1909, p. 53; cf. Abū shāma, I, p. 173, l. 19, et plus loin, n° 280. C'est peut-être lui qui a rédigé le n° 38; cf. les derniers mots du commentaire. Sur le titre *khalīl amīr al-mu'minīn*, voir *M C I A*, I, p. 83, n. 3.

(2) Sous la forme inusitée *sulṭān djuyūsh al-muslimīn;* cf. la fin du commentaire et celui du n° 281.

(3) Voir plus haut, p. 99 en haut.

(4) L'inscription ne le dit pas expressément, mais le laisse entendre; cf. plus haut, p. 99, n. 2.

(5) Ainsi Maqrīzī, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 36 *a;* trad. Blochet in *R O L*, IX, p. 59.

(6) Voir le même, f° 49 *b*, et *tom. cit.*, p. 110.

(7) Sur le caractère des relations de Malik 'Ādil avec ses neveux à la mort de Saladin, voir surtout Ibn al-athīr, XII, p. 63 suiv., et in *RHC Or*, II*a*, p. 76; 'Imād al-dīn et Abū shāma sont ambigus, comme si le premier n'avait pas osé écrire librement. Malik 'Ādil soutient d'abord Malik Afḍal, peut-être pour qu'il l'aide à s'emparer de l'Égypte; puis le voyant incapable, il se rapproche de Malik 'Azīz, avec le concours duquel il prend Damas, en attendant de pouvoir, après sa mort, mettre la main sur l'Égypte.

(8) D'après Maqrīzī, *ms. cit.*, f° 40 *a*, et *tom. cit.*, p. 75, Malik 'Azīz prêta serment à son oncle dès le début de 590.

premier ne possédait pas de fait la ville sainte[1]; et pourtant le n° 38 lui donne un titre sultanien qui équivaut à une sorte de suzeraineté militaire, alors que le n° 36 n'en donne pas à son neveu, qui, semble-t-il, devait y avoir droit le premier[2]. Dès lors, ces deux documents n'auraient-ils pas été inspirés par l'émir Djurdik, alors gouverneur et presque seigneur féodal de Jérusalem[3]? Embarrassé de trouver son maître, il a voulu peut-être ménager la chèvre et le chou, mais surtout la chèvre, c'est-à-dire l'oncle, dont il voyait monter l'étoile à l'horizon.

ÉCOLE PRIMAIRE DE ṢALĀḤ AL-DĪN (SALADIN?). 595 H.

La porte du Ḥaram appelée Bāb al-silsila s'ouvre au bout de la rue et sur la petite place du même nom; voir tous les plans et plus loin, fig. 41. Elle correspond à l'antique porte de David, que les anciens auteurs arabes nomment encore Bāb dāwud[4]. Elle est précédée d'un portique monumental, composé de deux travées voûtées en coupolette sur trompes d'angle, et s'ouvrant sur l'esplanade par deux portes à linteau droit, flanquées de colonnettes torses et rehaussées de moulures. Bases, fûts, chapiteaux et moulures accusent une origine latine, et si cette belle construction n'est pas l'œuvre des croisés, l'abondance des matériaux latins ou latinisants et la date du n° 39, qui paraît être *in situ*, invitent à l'attribuer à la fin du VIe (XIIe) siècle[5]. Chez les auteurs arabes de basse époque, la porte nord s'appelle Bāb al-sakīna

(1) A la mort de Saladin, Malik ʿĀdil était dans son fief de Karak. Il se rend par Damas dans son fief de Mésopotamie et ne revient que l'année suivante en Syrie, pour aider Malik Afḍal à défendre Damas contre Malik ʿAzīz.

(2) D'après Abu l-fidā', III, p. 92, l. 16, et in *RHC Or*, I, p. 70 *b*, Malik Afḍal étant le fils aîné de Saladin, c'est lui qu'il avait désigné pour lui succéder au «sultanat»; cf. Reinaud, *Bibliographie*, p. 338; *Extraits*, p. 376; *Vie de Saladin*, in *JA*, 1re série, V (1824), p. 362 (35). Il est vrai qu'avant lui Ibn khallikān, I, p. 469, l. 14 (II, p. 453), n'emploie pas ici ce terme précis de *salṭana*, dont je n'ai pas trouvé la trace ailleurs. Sur l'origine et l'évolution du titre *sulṭān*, voir les sources citées in *MCIA*, I, index à ce mot (chiffres gras), et Moritz, *Beiträge*, p. 15 suiv. et 61 en bas; cf. plus haut, p. 92, n. 3. D'après Blochet in *ROL*, IX, p. 111, n. 1, et Mufaḍḍal, p. 348 (6) en bas et 411, n. 1, mais sans référence, Saladin avait légué la suzeraineté à Malik ʿAzīz, avec le trône d'Égypte; cf. plus haut, p. 99, n. 3.

(3) Voir plus haut, p. 98.

(4) Voir Ibn al-faqīh, p. 101, l. 9; Ibn ʿabd rabbihi, III, p. 367, l. 11 d'en bas, et in Mudjīr al-dīn, p. 248, l. 11 (55), qui le cite sous le nom de Qurṭubi, car il était de Cordoue, d'où cette malheureuse «porte du Cordouan» créée par Besant et Palmer in *Jerusalem*, p. 90; Muqaddasi, p. 170, l. 12, et in Yāqūt, IV, p. 598, l. 6; Nāṣir-i khusrau, p. 22, l. 5 d'en bas (73); trad. Gildemeister in *ZDPV*, IV, p. 91; VII, p. 163; Le Strange in *PPTS*, III, p. 47; IV, p. 29 suiv.; *Palestine*, p. 174 à 189; Miednikoff, II, p. 748, 761, 802 et 858 suiv.; Suyūṭi, Be. 6099, f° 31 *a*, et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 268 (22) en bas; Mudjīr al-dīn, p. 383, l. 18 (134).

(5) J'ai négligé de prendre des notes sur l'architecture de ce beau monument et je me suis aperçu trop tard qu'il n'a pas été sérieusement étudié. La description sommaire et confuse de Schick in

(aujourd'hui Bāb al-salām), la porte sud Bāb al-silsila; mais ce dernier nom s'étend souvent au portique tout entier[1].

39

Texte de construction et de fondation. 595 H. — La travée du Bāb al-sakīna est bordée au nord par un mur latéral élevé portant à son sommet deux des trompes d'angle de la coupolette. Entre les deux, en *c* (fig. 41 et 61), à environ 10 mètres du sol, deux blocs de calcaire A et B, bordés par un cadre en relief à queues d'aronde, sont scellés dans le mur, A à droite et B à gauche, à un demi-mètre environ d'intervalle; dimensions (sans les queues d'aronde) 98 × 30 (A) et 80 × 30 (B). Quatre et quatre lignes en naskhi ayyoubide ancien; petits caractères, gravés en creux d'un trait cursif, et un peu frustes; points nombreux, signes rares[2]. Inédite; voir pl. XXXV en haut (estampage 1914).

Tempelplatz, p. 43, est suivie de ce jugement stupéfiant : «La dernière restauration de cette porte remonte sans doute à l'époque byzantine, car le pèlerin de Bordeaux est entré par ici». Sans remonter aussi haut, on pourrait y chercher des restes de cette superbe porte fatimide, ornée d'une inscription en mosaïque dorée, que décrit Nāṣir-i khusrau in *loc. cit.*; cf. plus loin, n° 149 B.

(1) Le nom de Bāb al-sakīna figure déjà chez les anciens auteurs; ainsi Ibn ʿabd rabbihi, III, p. 367, l. 5 d'en bas; Muqaddasi, p. 151, l. 17, et 170, note *r*; Nāṣir-i khusrau, p. 28 (87); trad. Gildemeister in *ZDPV*, IV, p. 92 en haut; VII, p. 163, n. 67; Le Strange in *PPTS*, III, p. 3 en haut; IV, p. 42 en bas; *Palestine*, p. 164, 174, 180 et 188 suiv.; Miednikoff, II, p. 762, 780 et 868. Mais il y désigne une des portes souterraines du Ḥaram, par où, suivant la légende, l'arche de l'alliance (*tābūtu l-sakīnati*) était entrée au Temple; voir Musharraf, Tu. 27, f° 60 *b* en bas; Nāṣir-i khusrau, *loc. cit.* C'est donc à tort qu'on a traduit ce nom «porte de la Présence divine»; sur le double sens, concret et abstrait, de *sakīna*, voir Goldziher in *RHR*, XXVIII, p. 1 suiv. C'est plus tard qu'il émigre au Bāb al-silsila, où il se fixe sur la porte nord, le Bāb al-salām actuel; voir Suyūṭi et Mudjīr al-dīn, *locis cit.*, surtout ce dernier, p. 387, l. 17 (143); cf. plus loin, n° 87; Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 131; II, p. 300, n. 3; pour ce dernier nom, Wilson, *Survey*, p. 29 et plan (Ḥaram); Schick, *Tempelplatz*, p. 43; Le Strange, *Palestine*, *ult. loc. cit.*
Le nom de Bāb al-silsila n'apparaît qu'au IXe (XVe) siècle (Suyūṭi et Mudjīr al-dīn). Il désigne la porte sud, puis il s'étend au portique entier, comme autrefois le nom de Bāb dāwud, qui désignait d'abord la porte sud, parce qu'elle s'ouvre dans l'axe de la rue du Bāb al-silsila, autrefois rue de David, puis s'étendit à la porte entière. En effet, je crois que le nom de Bāb al-silsila n'est qu'une métamorphose du nom de Bāb dāwud, sous l'influence des mêmes légendes juives qui ont fait donner à la Maḥkamat dāwud le nom de Qubbat al-silsila; voir l'introduction du n° 196. Au lieu de Bāb al-silsila, on dit aussi Bāb al-maḥkama; voir Schick, *loc. cit.* Mais je crois que l'équivalence Maḥkamat dāwud = Qubbat al-silsila n'a rien à voir ici et que ce nom s'explique par la proximité de la Tankiziyya ou tribunal indigène (*maḥkama*); cf. n° 80, fin du commentaire.

(2) Les points diacritiques sont de petits trous ronds et profonds, percés à la vrille; il y a quelques queues d'aronde sur les *sīn*, et peut-être quelques voyelles, mais sans valeur.

A (1) بسمله... رحم الله مَن ترحّم على الفقير الّذى بنا هذه البُقعة المباركة

وجعلها (2) مكتبًا على أُولاد المسلمين عامّةً لتعلّم القرآن فيها وقف عليها الدار

المعروف (*sic*) بدار أَبي نَعامة (3) تحت القَبو مقابل باب المسجد الأَقصى عمّره

الله تعالى ويكون أُجرته تصرَف به (?) إِلى المعلّم والدار فى يده[1] (4) لِأُجرة

تعلِّم[2] الأُيتام والمساكين وما فضل من (?) عمارة المكتب والدار وإِشعال القنديل

B (1) تحت القبو والماء للصبيان لغسل الأُلواح والشرب بشرط أُن يكن (*sic*)

(2) المعلّم من أُهل الدين والصلاح وهذا وقفًا مؤبّدا مخلّدا لا يغيّر ولا (3) يبدّل

فَمَنْ بَدَّلَهُ بَعْدَ مَا سَمِعَهُ الآية (*sic*) جعل الله سَعْيَه مشكور (*sic*) وذَنْبَه مغفور[3]

ونوّر مضجع صلاح[4] (4) الدين ر[ح]ه (?) الله وحفظ أُولاده فى العزّ والتمكين

وكُتب ذلك فى شهور سنة خمس وتسعين وخمسمائة[5].

Qu'Allāh fasse miséricorde à celui qui implorera sa miséricorde[6] sur le pauvre qui a bâti ce lieu béni et qui en a fait une école populaire pour les enfants des musulmans, pour leur y enseigner le Coran. Il a constitué waqf en sa faveur la maison appelée maison d'Abū Naʿāma[7], (sise) sous la voûte, vis-à-vis[8] la porte de la mosquée al-Aqṣā, qu'Allāh la rende florissante[9]!

(1) Ce mot est gravé dans la queue d'aronde (A à gauche).

(2) Peut-être *li-adjrihi fī* (?) *taʿallumi*, avec le même sens; cf. plus loin, p. 118, n. 2.

(3) Ce mot est gravé dans la queue d'aronde (B à gauche). Le *rā* final est peu distinct et l'on pourrait lire معفو = *maʿfuww* «effacé», qui a le même sens que *maghfūr* «pardonné», mais la rime avec *madhkūr* exige ici *maghfūr*; cf. plus loin, n° 42, l. 7.

(4) Ces trois mots sont gravés entre les deux dalles, au niveau de la ligne 4; j'ai reporté leur estampage dans l'angle gauche en haut de B, pour lui trouver une place dans la photographie.

(5) Les quatre derniers mots sont gravés dans l'angle gauche en bas de B, comme sur l'estampage.

(6) Sur les «eulogies à report», voir plus haut, p. 34, n. 3 et renvois.

(7) Graphie apparente نعامه ou نعلمه, avec le point; mais vu de près, le petit trait devant le *mīm* n'est qu'un creux dans la pierre. La leçon نعامة répond au nom connu Naʿāma et Abū naʿāma; voir Wüstenfeld, *Register*, p. 328; Ibn khallikān, I, p. 544, l. 4 (II, p. 522), et les index de Ṭabari et de l'*Aghānī*.

(8) Lire *muqābili*, comme adjectif de *qabw* (ou de *dār*, qui est ici masculin), ou plutôt *muqābila*, comme préposition; le sens est le même.

(9) Cette eulogie à suffixe masculin s'adresse à la mosquée (*masdjid*), peut-être à la maison, puisque le rédacteur emploie au masculin le mot *dār*, dont l'usage fait plutôt un féminin. Dans ce dernier cas, *ʿammarahu* joue avec *ʿimārati l-dāri* (l. 4).

La rente de son loyer y[1] sera dépensée pour le maître d'école, et la maison sera entre ses mains, pour le salaire de l'enseignement des orphelins et des indigents. Et le solde de (cette rente sera affecté à)[2] l'entretien de l'école et de la maison, à l'allumage de la lampe[3] sous la voûte, et (au prix de) l'eau pour les enfants, pour laver leurs tablettes et pour boire. Le fondateur y met pour condition que le maître sera un homme pieux et intègre. Cette fondation est faite à perpétuité; elle ne sera ni changée, ni substituée[4]. «Car celui qui modifiera ces dispositions après en avoir eu connaissance, etc.»[5]. Qu'Allāh récompense son zèle et pardonne son péché, et qu'il illumine la couche (funèbre) de Ṣalāḥ al-dīn — qu'Allāh lui fasse miséricorde! — et conserve ses enfants dans la gloire et la puissance! Et ceci a été écrit dans les mois de l'année 595 (1198-99).

A, l. 1 : Le fondateur n'est désigné ici que par le mot *al-faqīr*, précédé d'une eulogie funèbre; on peut donc l'identifier avec ce Ṣalāḥ al-dīn dont le surnom (B, l. 3-4) est encadré par deux eulogies funèbres. Cette hypothèse est appuyée par le rapprochement suivant : après avoir dit que l'école a été fondée pour les «enfants» musulmans (A, l. 2), le rédacteur appelle la bénédiction d'Allāh sur les «enfants» de ce Ṣalāḥ al-dīn (B, l. 4). Mais pourquoi glisse-t-il ce surnom, comme en cachette, à la fin de l'inscription? A première vue, cette tournure bizarre paraît d'autant plus suspecte que les trois mots *nawwara maḍdjaʿa ṣalāḥi* sont gravés *entre les deux dalles*[6]. Mais sans ces mots, le contexte n'a aucun sens; ils figuraient donc dans la minute du rédacteur, et je crois que le lapicide, égaré par l'étrange construction de la phrase, les a sautés, puis rétablis hors cadre. La rédaction n'en est pas moins insolite, et si le fondateur était un homme obscur, elle resterait inexplicable, car il est évident que le rédacteur ne l'eût pas désigné par le seul surnom Ṣalāḥ al-dīn, rattaché furtivement à une eulogie funèbre[7]. Il y a ici une obscurité, ou du moins une ambiguïté voulue,

(1) La graphie به est un peu fruste, mais je ne vois guère d'autre leçon que *bihi*, où le suffixe se rapporte, non au masculin *dār*, mais plutôt au masculin *maktab*. Il est vrai que *bihi* «à l'école», ou plus vaguement «ici, y», est pléonastique; mais le rédacteur n'est pas un écrivain très élégant.

(2) La graphie من est un peu fruste, mais la leçon *min* est très bonne, à condition de rétablir, comme dans la traduction, *wa-mā faḍala min* (*dhālika yuṣrafu ilā*) *ʿimārati*, etc.

(3) Sur *qandīl* (ou *qindīl*), de κάνδηλα, par l'araméen *qandīla*, voir Fraenkel, *Fremdwörter*, p. 95.

(4) C'est-à dire «ni modifiée dans ses clauses, ni détournée de son but»; cf. plus haut, p. 38, n. 4 et renvois, surtout p. 72, n. 9.

(5) *C*, II, 177, début, suivi du mot *al-āya* «le verset», qui équivaut à notre «etc.». Cette abréviation d'un texte coranique est employée souvent dans les manuscrits, mais je n'en connais pas d'autre exemple en épigraphie.

(6) Cf. plus haut, p. 110, n. 4; cette observation prouve que les deux dalles sont *in situ*. Le mot مضجع est gravé distinctement, avec les deux points; la leçon *maḍdjaʿ* «*cubiculum*» est certaine.

(7) La graphie رحه est un peu fruste, et au lieu de *raḥimahu llāhu*, on pourrait lire, à la rigueur,

qui trahit à première vue une arrière-pensée politique. Ainsi dès l'abord, l'ombre de Saladin semble se dessiner sur la pierre. Il était mort depuis dix ans, ce qui explique les eulogies funèbres et la forme simple du surnom Ṣalāḥ al-dīn[1]. Il avait à peine fermé les yeux que ses enfants se disputaient, durant plusieurs années, les débris de son héritage[2]; or l'eulogie *ḥafiẓa aulādahu fī l-ʿizzi wal-tamkīni* (B, l. 4) s'adresse clairement à de hauts personnages[3].

Par un curieux hasard, le mot *buqʿa* (A, l. 1), qui désigne ici l'édifice converti en école, ou le terrain choisi pour sa construction[4], se retrouve dans une inscription d'Égypte datée de rabīʿ Ier 594 (janvier-février 1198), c'est-à-dire quelques mois avant le n° 39. Ce texte commémore la restauration par Malik ʿAzīz ʿUthmān, qui régnait alors en Égypte, d'un caravansérail (*qaiṣariyya*) attribué par son père Saladin au couvent de soufis qu'il avait fondé au Caire. C'est ce couvent que le rédacteur désigne par *buqʿa;* et comme ici, il appelle la miséricorde d'Allāh sur le défunt[5]. Il est vrai que là l'invocation figure en tête et désigne Saladin par ses surnoms Malik Nāṣir et Ṣalāḥ al-dunyā wal-dīn, ce dernier sous la forme souveraine, bien qu'il fût décédé; puis le rédacteur donne à Malik ʿAzīz ses noms et titres officiels. Si le Ṣalāḥ al-dīn du n° 39 est bien Saladin, pourquoi ce document n'est-il pas au nom de son successeur à Jérusalem en 595? L'objection paraît spécieuse; mais c'est précisément dans cette double lacune qu'on peut chercher une preuve de l'attribution du n° 39 à Saladin, si l'histoire nous montre qu'en 595, Jérusalem fut livrée à plusieurs maîtres et n'eut pas de souverain régulier.

Après la prise de Jérusalem, Saladin ne s'était pas borné aux travaux dont l'épigraphie et les auteurs nous ont laissé le souvenir précis[6]. Les chroniques signalent encore, en termes généraux, plusieurs fondations que son départ précipité, puis sa mort imprévue, l'empêchèrent de réaliser lui-même. On peut croire

Raḥmatullāh ou même *Hibatullāh,* comme nom propre de ce Ṣalāḥ al-dīn; mais la suite du commentaire va nous montrer ici Saladin lui-même, c'est-à-dire Ṣalāḥ al-dīn Yūsuf.

(1) Au lieu de la forme souveraine Ṣalāḥ al-dunyā wal-dīn; voir *MCIA,* I, p. 763 suiv. et *passim.*

(2) Voir plus haut, p. 99 et 107.

(3) La plupart des eulogies renfermant un mot de la racine *ʿazza* sont souveraines, ou du moins éminentes.

(4) Sur ce double sens, cf. une note au n° 45, l. 1.

(5) Ce texte, in *MCIA*, I, n° 459, débute par ces mots, à comparer au n° 39 A, l. 1 et 2 :
اللّهمّ ارحم الملك الناصر صلاح الدنيا والدين ورضى عنه الّذى أنعم على الصوفيّة بهذه القيصريّة وأوقفها على بقعتهم الخ.

(6) Voir nos 34, 35, 150, 225, 277 à 280.

à priori que parmi ces projets figurait celui d'une école pour les enfants de la ville sainte rendue à l'Islam. Supposons qu'il en eût choisi l'emplacement et fait acheter, pour son entretien, un immeuble de rapport, puis qu'à son départ il ait chargé Bahāʾ al-dīn, son mandataire aux fondations pies, d'en presser l'achèvement jusqu'à son retour[1]. Saladin meurt le 27 ṣafar 589 (4 mars 1193), sans avoir revu Jérusalem : qui va poursuivre ici son œuvre? Malik Afḍal et Malik ʿAzīz possèdent tour à tour cette ville[2] et depuis 592, elle appartient à ce dernier, qui meurt en muḥarram 595 (novembre 1198). Son fils Malik Manṣūr lui succède en Égypte; mais en Syrie, le désordre est à son comble et Malik ʿĀdil en profite pour recoudre à son profit les lambeaux du manteau fraternel. Suzerainement, Jérusalem lui appartient déjà, semble-t-il[3]; mais c'est vers la fin de 596 que monté sur le trône d'Égypte, il remettra la Syrie à son fils Malik Muʿaẓẓam[4]. En attendant, la ville sainte obéit de fait à ces remuants émirs qui, depuis la mort de Saladin, plus encore depuis le départ de Djurdīk[5], s'y succèdent à de courts intervalles, moitié gouverneurs, moitié seigneurs féodaux, tendant leur voile au vent qui souffle[6]. En cette année 595, précisément, quelques émirs égyptiens mécontents s'y réunissent pour s'offrir à Malik ʿĀdil, alors à Damas[7].

C'est à cette heure trouble qu'il faut procéder aux rites épigraphiques[8]. Qui va rédiger l'inscription? Suivant l'usage, le rédacteur, si mon hypothèse est exacte, devait nommer Saladin comme souverain défunt, puis le prince régnant, avec ses titres officiels. Mais à ce moment précis, lequel choisir sans risquer

(1) Cf. plus haut, p. 95, n. 1.

(2) Voir plus haut, p. 99 et 107.

(3) S'il est vrai que Malik ʿAzīz lui rendait hommage dès 590; voir plus haut, p. 107, n. 8.

(4) Voir plus loin, p. 122, n. 2.

(5) En 591; voir plus haut, p. 98.

(6) Voir ʿImād al-dīn in Abū shāma, II, p. 228, l. 13 (208, trad. fausse), et 234, l. 7 (221); Ibn al-athīr, XII, p. 78, l. 4, et 81, l. 2 d'en bas; Abu l-fidāʾ, III, p. 98, l. 4 d'en bas, et 99, l. 4; *RHC Or,* I, p. 74 *b;* II *a*, p. 84; V, p. 110 et 118; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 256 en bas suiv.; Ibn khaldūn, V, p. 332, l. 9; Maqrīzi in *ROL,* IX, p. 82, 85, 92 et 103, où il faut lire Quṭluq (Abu l-fidāʾ) ou Quṭlū (Mudjīr al-dīn), au lieu de Ṣāliḥ; Mudjīr al-dīn, p. 352 en haut (85) et 605 (262); cf. plus haut, p. 98, n. 4.

(7) Voir ʿImād al-dīn in Abū shāma, II, p. 235, l. 9 à 18 (223), et 236, l. 7 suiv. (225); Ibn al-athīr, XII, p. 93, l. 3 à 15, et 95, l. 6; Abu l-fidāʾ, III, p. 100; *RHC Or,* I, p. 75 *b;* V, p. 121 à 125; Ibn khaldūn, V, p. 335, l. 10 suiv., et 336, l. 4; Maqrīzi in *ROL,* IX, p. 103 à 106; cf. plus loin, p. 122, n. 1.

(8) Parce que l'école était achevée, ou l'acte de fondation signé; sur l'indice chronologique de la date dans les textes de fondation et de construction, voir plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

d'irriter les autres, ou s'exposer à être démenti par les faits? Les grands stylistes de la chancellerie de Saladin ne sont plus là, et l'on voit assez que notre lettré n'est pas leur élève. Il s'en tire par une formule un peu gauche, mais qui ne manque pas d'adresse : il attribue la fondation et la construction à un «pauvre» défunt, et cet humble titre ne faisait pas injure à la mémoire du pieux champion de l'Islam; puis il glisse à la fin le surnom discret de Saladin, suivi d'une eulogie funèbre à son adresse, et d'un souhait anonyme et «circulaire» pour la gloire et la puissance de ses enfants[1]. Cette interprétation n'est pas certaine; mais elle est vraisemblable, car c'est la seule qui explique tout, et elle s'autorise de quelques cas analogues[2].

L. 2 : Le mot *ʿāmmatan* «en général» signifie que l'école était ouverte à tous les enfants musulmans, sans distinction de rite (*madhhab*), ou qu'elle était populaire et gratuite, puisqu'elle était destinée aux orphelins et aux indigents (l. 4); on peut concilier ces deux interprétations.

L. 2-3 : La maison d'Abū naʿāma, constituée waqf pour l'entretien de l'école, était située *taḥta l-qabwi* «sous la voûte». A Jérusalem, le mot *qabw* désigne une voûte couvrant une chambre[3] ou une galerie[4], et aussi ces longs berceaux de pierre bandés sur les rues de la ville, et qui leur donnent un aspect si pittoresque[5]. Cette voûte était «vis-à-vis la porte du masdjid al-Aqṣā», c'est-à-dire du Ḥaram[6]. Celui-ci possède un grand nombre d'entrées, mais le rédacteur, qui ne précise pas, veut parler sans doute du Bāb al-silsila, qui est la porte principale, et celle où l'inscription se voit encore *in situ*; c'est donc près d'ici qu'il faut

[1] Le pluriel *aulād* désigne en général les membres consanguins d'une famille ou d'une tribu; dans l'esprit du rédacteur, il pouvait comprendre ici Malik ʿĀdil avec ses neveux.

[2] Voir *Amida*, n° 35 et p. 107 suiv.; cf. plus loin, n° 236, et pour un cas antique, CLERMONT-GANNEAU, *ÉA O*, II, p. 159 suiv.

[3] Ainsi Mudjīr al-dīn, p. 667 suiv. (chambre voûtée d'un tombeau) et 369, l. 7-8 (101), où *qabw maʿqūd* désigne une salle voûtée pareille à un souterrain; cf. une note à l'introduction du n° 170, et Clermont-Ganneau in *RC*, 1876, I, p. 293 en haut. Le village d'al-Qabw, au sud-est de Jérusalem (carte anglaise, feuille XVII (6), et *Name lists*, p. 297), tire son nom d'une petite église voûtée décrite in *S W P*, *Memoirs*, III, p. 100.

[4] Ainsi le même, p. 626, l. 12 (285 en bas), où *qabw maʿqūd* désigne la voûte rampante d'un escalier; cf. le commentaire du n° 187.

[5] Ainsi le même, p. 394, l. 12 (157), où *qabw* suivi du nom d'une porte désigne l'extrémité voûtée d'une ruelle aboutissant à une entrée du Ḥaram, ou la voûte sur cette entrée. Pour le Caire, voir CASANOVA, *Fousṭâṭ*, p. XXXII, n. 2, et *passim* (index).

[6] Sur cette équivalence, voir t. II, introduction, n. 1. La «mosquée» de l'Aqṣā est appelée couramment *al-djāmiʿ al-aqṣā* et il n'y a ni maison, ni voûte vis-à-vis de ses portes, qui s'ouvrent sur l'esplanade découverte.

chercher la voûte et la maison. Or avant d'atteindre la petite place qui s'ouvre devant le Bāb al-silsila, la rue de ce nom passe sous plusieurs voûtes dont la dernière précède immédiatement cette place. De pareilles voûtes existaient déjà à l'époque latine[1]; mais si la maison se trouvait sous l'une d'entre elles, le rédacteur n'eût-il pas introduit ici le nom de cette rue? Son silence semble indiquer que l'expression *taḥta l-qabwi* «sous la voûte» était assez connue pour qu'il fût inutile de préciser; et cet indice me suggère une autre interprétation, qui touche à un curieux problème de la topographie médiévale de Jérusalem.

Il existe au Caire une rue appelée Taḥt al-rabʿ ou Sous-l'immeuble, dont le nom, conservé jusqu'aujourd'hui, se trouve au XVe siècle, en même temps que chez Maqrīzi, dans une inscription de cette ville qui est un texte de fondation, comme le n° 39[2]. Dès lors, il y avait peut-être à Jérusalem une rue dite Taḥt al-qabw ou Sous-la-voûte. Le chroniqueur, il est vrai, n'y fait aucune allusion dans sa description des quartiers et des rues de cette ville; mais son livre est beaucoup moins détaillé que celui de Maqrīzi, et d'ailleurs, on va voir que la rue à laquelle je songe ici n'existait déjà plus de son temps. L'auteur anonyme de la *Citez*, décrivant les rues de Jérusalem vers la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque du n° 39, s'exprime ainsi en parlant de la rue du Temple[3] : «A main senestre, *sur le pont*, a un moustier de Saint-Gille; au chef de celle rue trouve on une porte qu'on appelle portes Précieuses». Ainsi la rue du Temple ou de David, le Ṭarīq bāb al-silsila actuel, passait sur un pont avant d'aboutir aux portes Précieuses ou Spécieuses, le Bāb al-silsila actuel. Ce pont reposait sur un système compliqué d'arches et de voûtes, enfouies aujourd'hui sous le sol, dont les fouilles anglaises ont révélé tous les détails et dont la dernière à l'est, la célèbre «arche de Wilson», s'appuie contre le mur ouest du Ḥaram, juste sous le n° 39. Je n'ai garde de réveiller ici la vieille querelle du pont antique; il suffit de constater que ce pont existait encore, sous une forme quelconque, à la date du n° 39 et dans son voisinage immédiat.

Mais, dira-t-on, la rue passait *sur* le pont, et non dessous; à cette objection répond un autre passage de la *Citez*. Parlant de la rue qui traversait la ville du nord au sud, depuis la porte Saint-Étienne, aujourd'hui porte de Damas, jusqu'à la poterne de la Tannerie, aujourd'hui porte des Magrébins, l'auteur dit

[1] Voir plus loin, p. 117, n. 1.

[2] Voir *M C I A*, I, n° 247, p. 354, l. 16, et 357, n. 9. Sur ce quartier et celui de Taḥt al-sūr ou Sous-l'enceinte, également au Caire, voir CASANOVA, *Citadelle*, p. 526 et 545.

[3] Voir note suivante.

qu'elle «va droit *par dessous le pont*»[1]. Ainsi cette rue passait alors sous le pont qui portait la rue du Temple vers le Ḥaram, c'est-à-dire «sous la voûte» de ce pont : ne serait-ce pas ici le *taḥta l-qabwi* du n° 39?

Mais en quel point la rue nord-sud passait-elle sous la rue ouest-est? Dans le «pont» de la *Citez*, on a vu l'arche même de Wilson, bandée en sous-sol du Bāb al-silsila, et l'on a fait à ce propos les deux observations suivantes : 1° les fouilles anglaises ont mis au jour un pavé passant sous cette arche et longeant le mur ouest du Ḥaram, à un niveau qui permet d'y reconnaître la rue latine; 2° on voit ici une rue sur un plan du XIIe siècle[2]. Quelle que soit la valeur de ces arguments[3], ils soulèvent une difficulté que les archéologues anglais n'ont pas montrée. Aujourd'hui la seule artère qui croise la rue du Bāb al-silsila dans cette région, c'est la rue al-Wād, qui passe à près de 100 mètres à l'ouest du mur ouest du Ḥaram (fig. 41 en haut). Or, bien que les abords occidentaux du Ḥaram aient été profondément modifiés par l'exhaussement graduel du Tyropæon et les constructions postérieures au XIIe siècle, je ne vois pas qu'on ait fourni ou seulement cherché la preuve d'un déplacement aussi considérable d'une des artères les plus importantes de la ville.

(1) Pour ce passage et celui que je cite un peu plus haut, voir *RHC L*, II, p. 532 *b* et 533 *b*; Schultz, *Jerusalem*, p. 110 et 112; Williams, *City*, I, suppl. p. 136 et 138; Tobler, *Topographie*, II, p. 993 et 996; *Descriptiones*, p. 207 et 212; *RHC Oc*, II, p. 497 et 500; de Vogüé, *Églises*, p. 439 et 441; Ernoul, p. 196 et 201; G. de Tyr, éd. Paris, II, p. 479 et 482; Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, p. 38 et 42, 150 et 155; *City*, in *PPTS*, VI, p. 12 et 17; *SWP, Jerusalem*, p. 62 suiv.; cf. Tobler in Ritter, *Erdkunde*, p. 418. Parmi les variantes d'orthographe et de rédaction dans les nombreuses répliques de ce document, la seule qui importe ici est dans le second passage : *dessous* et *dessus* (*dessos*, etc.). Mais la plupart des éditeurs ont adopté la première, et de fait, cette rue ne pouvait pas passer *sur* le pont, à angle droit de l'autre. Quant aux équivalences toponymiques, je ne puis les discuter ici, et l'on voudra bien les tenir pour démontrées.

(2) Voir Williams, *tom. cit.*, suppl. p. 27; Wilson, *Survey*, p. 29; *Recovery*, p. 111 et 124 (avec les deux observations, de Warren), et in *PEFQ*, 1880, p. 22, n. 3; *SWP, Jerusalem*, p. 195; Conder, *Jerusalem*, p. 287. Le renvoi des deux premiers à une «chronique normande» se rapporte à la traduction de la *Citez* in Williams, citée note précédente.

(3) Je n'ai vu ni le pavé, qui n'est plus à jour, ni le plan, publié, paraît-il, par Fergusson in Smith, *Dictionary of the Bible*. Les plans du XIIe siècle reproduits dès lors par Röhricht in *ZDPV*, XV, pl. 1 suiv., dessinent ici, en bordure ouest du Ḥaram, sous le nom de *claustrum* (ou *claustra*) *Salomonis*, une allée large et rectiligne qui paraît bien représenter une rue. Mais elle n'aboutit pas à la poterne de la Tannerie, qui n'est pas marquée sur ces plans, et je crois que cette allée, ainsi que son nom l'indique, figure les portiques bordant l'esplanade à l'intérieur du Ḥaram, et qui devaient exister à l'époque latine, puisque Nāṣir-i khusrau les décrit en détail avant les croisades. Au reste ces dessins, qui s'inspirent les uns des autres et ne paraissent pas avoir été faits sur les lieux, sont très schématiques; malgré leur valeur pour la toponymie, ce ne sont pas des documents topographiques précis.

Il y a une autre hypothèse, que les archéologues anglais paraissent ignorer, bien qu'on l'ait suggérée avant eux : c'est que le «pont» de la *Citez* se prolongeait à l'ouest de l'arche de Wilson, jusqu'à la croisée actuelle des rues al-Wād et Bāb al-silsila[1]. Les fouilles ont montré que les voûtes souterraines qui font suite à l'arche de Wilson s'étendent jusque sous cette croisée[2]. Aujourd'hui les deux rues s'y rencontrent au même niveau; mais avant d'atteindre la seconde au nord, la première est obligée de gravir une pente courte et raide, dont la présence ici est d'autant plus inattendue qu'on se dirige aval. A la fin du IXe (XVe) siècle, cette pente était rachetée par une série de degrés qu'on appelait l'escalier de la Fontaine[3]. Ainsi la dénivellation était plus marquée alors qu'aujourd'hui, où une rampe formée de débris accumulés a remplacé l'escalier[4]. Mais qu'on supprime en pensée la rampe et l'escalier, et qu'on laisse la rue suivre la pente naturelle du vallon vers le sud, elle sera forcée de passer *sous* la rue du Bāb al-silsila. Si tel était le cas à la fin du VIe (XIIe) siècle, c'est sous cette voûte extrême-ouest du «pont» de la *Citez* qu'on peut placer le *taḥta l-qabwi* du n° 39.

On peut aussi concilier ces deux hypothèses, en supposant qu'il y avait alors deux rues nord-sud : l'une longeant le mur ouest du Ḥaram, l'autre suivant la

(1) Voir Tobler, *Denkblätter*, p. 141 suiv.; *Topographie*, I, p. 171, n. 2, 201 et 206, et in *PEFQ*, 1875, p. 179 suiv. Le plan de Munich in *ZDPV*, XVIII, pl. VII, semble marquer comme un pont à cet endroit, mais c'est le crénelage du front sud de l'enceinte, qui est mal placé. D'ailleurs à cette époque (fin du XVe siècle), les arches du pont n'étaient plus visibles, ou du moins assez apparentes pour figurer sur ce plan perspectif. Tobler a vu clair ici avant les fouilles anglaises, mais c'est à tort qu'il cite à ce propos une liste de cens de l'Hôpital, où il est question «de una *volta* in ruga Templi»; voir Paoli, *Codice*, I, p. 235, l. 10 d'en bas. Dans les documents de l'époque latine, ce mot désigne, comme *qabw* chez le chroniqueur, la partie voûtée d'une rue; ainsi dans la *Citez* : «... une rue couverte à *voute*», etc. Ces voûtes étaient nombreuses dès l'époque latine, d'après Théodéric, p. 8 en haut et in *SWP, Jerusalem*, p. 45 : «Plateæ ejus (civitatis) omnes fere magnis lapidibus inferius constructæ, *superius vero plurimæ sunt opere lapideo testudinatæ*, fenestris (œils-de-bœuf) passim ad lumen recipiendum dispositis»; cf. *PPTS*, V, p. 5. Le passage cité par Tobler n'a donc rien à voir avec le pont, mais il prouve qu'il y avait déjà des voûtes dans la rue du Temple; cf. plus haut, p. 114, n. 5, et 115, n. 1.

(2) Voir les plans et les coupes de Warren in *SWP*, atlas, pl. X, XII, XXXIII suiv., surtout XXXVI, reproduits par Wilson in *PEFQ*, 1880, p. 9 suiv.; cf. *SWP, Jerusalem*, pl. à p. 117.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 396, l. 1 (160), 404, l. 8 (179), et 621, l. 17 (293); cf. Tobler, *Topographie*, I, p. 216, n. 6. Ce nom (*daradju l-ʿaini*) lui venait d'une fontaine (*ʿain*) placée dans l'angle nord-est du carrefour et dont le bassin (*b*, fig. 41) est marqué sur le plan Warren in *SWP*, atlas, pl. XXXVI (*old fountain*), ou peut-être de l'aqueduc (*ʿain*), qui forme ici une fourche (*a*, fig. 41), sous le n° 103, dont voir le commentaire; cf. n° 72.

(4) En creusant près d'ici en 1870, on a retrouvé sous le sol des murs couverts de coupoles sur pendentifs, peut-être les restes d'un bain, remontant au moyen âge et prouvant qu'à cette époque, le sol était plus bas qu'aujourd'hui; voir Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 233 en bas.

rue al-Wād actuelle. Qu'on place alors le tronçon dit Taḥt al-qabw dans l'une ou l'autre de ces rues, on voit que le rédacteur du n° 39 pouvait se dispenser de préciser davantage, puisque ce tronçon régnait soit au-dessous de l'inscription (arche de Wilson), soit à 100 mètres plus à l'ouest (arche extrême-ouest), et dans l'un et l'autre cas «vis-à-vis la porte du masdjid al-Aqṣā», c'est-à-dire au droit du Bāb al-silsila[1].

On peut enfin, rejetant cette interprétation toponymique précise, ne voir dans *qabw* qu'une des voûtes de la rue du Bāb al-silsila, dans la partie qui précédait le pont, ou sur le pont lui-même, s'il était bordé de maisons, comme nos ponts du moyen âge. Quelle que soit la solution qu'on adopte, le mot *qabw* éveille l'idée d'un passage obscur, et la maison d'Abū naʿāma, qui s'ouvrait sous la voûte, devait être mal éclairée, ce qui explique une des clauses subséquentes de l'acte de fondation.

L. 3-4 : La rente (*udjra*) de cette maison était affectée en premier rang au salaire (*udjra*) du maître d'école, peut-être sous forme de loyer gratuit, si c'est ici qu'il demeurait. Ou bien l'acte lui en confie la régie, soit comme une servitude imposée à ses fonctions, soit en garantie de son traitement[2]. Parmi les autres clauses, les plus curieuses sont celle qui stipule l'éclairage de la voûte, ou de la ruelle Sous-la-voûte (A, l. 4)[3], et l'achat de l'eau pour laver les tablettes des écoliers (B, l. 1)[4].

B, l. 4 : La date est certaine et répond au style des caractères, qui rappellent encore le naskhi ayyoubide ancien, tout en annonçant la variété nouvelle que j'appellerai «type Coradin»[5].

[1] On n'objectera pas que le pont reposait sur des arches (*qanṭara*) plutôt que sur des voûtes (*qabw*), car ces deux termes sont à peu près synonymes, précisément à Jérusalem, où les passages voûtés des rues (*qabw, volta*) sont désignés aussi par *qanṭara;* ainsi Mudjīr al-dīn, p. 403, l. 10 (176, «arcade»); cf. Tobler, *tom. cit.*, p. 215, n. 4.

[2] Les mots *wa l-dāru fī yadihi li-udjrati taʿallumi l-aitāmi* «et la maison (sera) dans sa main, pour le salaire de l'enseignement des orphelins» prêtent à l'équivoque, suivant qu'on les relie logiquement, ou que l'on considère *wa l-dāru fī yadihi* comme une parenthèse et qu'on relie les mots suivants à ce qui précède. Dans ce dernier cas, il faut traduire : «La rente locative de la maison est destinée au maître (qui en aura la gérance), pour le prix de son salaire»; cf. plus haut, p. 110, n. 2.

[3] Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'éclairer un passage public, et si cette charge incombe à la maison, c'est peut-être qu'elle était grevée d'une servitude ancienne, transmise à la fondation.

[4] Soit des tablettes de cire, comme les nôtres au moyen âge, soit plutôt, d'après Clermont-Ganneau, des tablettes de bois enduites de blanc de craie qu'on «lavait» après usage, ainsi que le dit l'inscription (*ghasl*). A la fin de la dernière clause, le mot *ṣalāḥ* (B, l. 2) joue avec le surnom Ṣalāḥ al-dīn (B, l. 3-4).

[5] Voir plus loin, p. 123, n. 3 et renvois.

Que reste-t-il de l'école de Ṣalāḥ al-dīn, disons de Saladin? J'ai montré (p. 108 et 111, n. 6) que le n° 39 est *in situ* dans un mur de la même époque; ce mur faisait donc partie de l'école, dont la porte d'entrée s'ouvrait peut-être sous l'inscription. Il faudrait explorer à fond les immeubles situés derrière ce mur. Au rez-de-chaussée, droit sous le n° 39, s'ouvre une petite porte *c* (fig. 41 et 61) qui donne accès à une chambre C pourvue d'un miḥrāb (n° 87). A gauche de cette porte, un escalier de pierre, adossé au mur, conduit au premier étage, qui renferme un pauvre logement prenant jour sous le portique, au niveau d'une autre inscription (n° 105). Plus haut, au niveau du n° 39 et sous la naissance de la coupole du Bāb al-sakīna, le massif intérieur ne reçoit aucun jour de ce côté. En attendant qu'il soit exploré, l'on peut croire que l'école de Ṣalāḥ al-dīn a disparu sans laisser d'autre trace que le n° 39 et le mur qui l'entoure, et qui porte le système voûté du Bāb al-sakīna, ou travée nord du Bāb al-silsila. Or on a vu (p. 108) que cette construction, riche en motifs latins ou latinisants, semble remonter à la fin du VIᵉ (XIIᵉ) siècle; dès lors, n'aurait-elle pas été achevée en même temps que l'école? Peut-être avait-elle été prévue par Saladin, désireux de couronner, par une entrée monumentale au Ḥaram, les travaux qu'il avait entrepris dans ses principaux sanctuaires (nᵒˢ 225 et 280). On comprendrait alors pourquoi l'école, simple partie de cet ensemble, n'a été achevée que six ans après la mort du fondateur; et l'on expliquerait peut-être aussi pourquoi le Bāb al-silsila n'a pas conservé des restes de la belle porte de David décorée par les Fatimides, ces rivaux dont Saladin, plus encore que les rois latins, avait intérêt à détruire les souvenirs[1].

L'ENCEINTE AYYOUBIDE, DEPUIS 587 H.

Parmi les inscriptions déracinées de Jérusalem, il y en a deux (nᵒˢ 43 et 150) qui proviennent peut-être de l'enceinte ayyoubide. Ces textes complets et datés seraient fort importants pour son histoire si leur provenance était démontrée; mais à défaut d'une preuve certaine, j'ai préféré les rattacher à leur monument adoptif, où l'on verra qu'ils jouent un certain rôle, malgré l'obscurité qui plane sur leur origine. Reste le n° 40, dont la provenance est encore plus douteuse et que j'aurais pu rattacher à l'enceinte actuelle (nᵒˢ 119 suiv.), où il se trouve

[1] Il est vrai que les seules inscriptions fatimides conservées à Jérusalem (nᵒˢ 220 suiv.) sont dans la coupole de la Ṣakhra, réparée par Saladin (n° 225); mais ces textes sont peu apparents, et je montrerai qu'ils ont une valeur magique, ou astrologique, à laquelle ils doivent peut-être d'avoir été épargnés par l'architecte de Saladin. L'inscription fatimide n° 275, qui a été épargnée par les Francs, puisqu'elle a été relevée par un pèlerin musulman vers la fin de l'époque latine, a peut-être été détruite lors des travaux de Saladin à l'Aqṣā (n° 280).

aujourd'hui. Comme ce débris n'y joue aucun rôle, j'ai cherché à le rattacher à l'enceinte ayyoubide; ainsi s'explique le titre un peu factice de ce chapitre. On n'y trouvera pas une étude de cette enceinte, dont il n'est plus possible de lire l'histoire complète et suivie sur les murs actuels et dans les inscriptions. Il est rare qu'une enceinte soit bâtie d'un seul jet, plus rare encore qu'elle soit entièrement détruite pour être rebâtie de fond en comble [1]. L'enceinte ayyoubide n'était que l'enceinte latine restaurée depuis Saladin, comme celle-ci n'était que l'enceinte pré-latine remaniée par les croisés [2]; à son tour, elle devient l'enceinte des Mamlouks, puis celle des Ottomans. Pour trouver dans ce livre tout ce que les murs de Jérusalem, les inscriptions et les auteurs m'ont appris sur l'enceinte ayyoubide, il faut lire surtout les commentaires des nos 43, 119 suiv. et 150; ce chapitre n'a d'autre but que de classer, à titre provisoire et pour lui donner un sens, le maigre débris suivant.

40

Restauration (?) sous Malik Manṣūr Muḥammad (?). 595 ou 596 (?) H. — Dalle de calcaire cassée sur tous les bords, sauf à gauche, et remployée dans le parement intérieur du mur d'enceinte, en bordure du jardin du Patriarcat latin, près de Saint-Sauveur [3]; dimensions actuelles environ 30 × 30. Deux lignes, incomplètes à droite, en naskhi ayyoubide; caractères moyens, sans points ni signes. Inédite; voir fig. 16 (copie 1914).



Fig. 16.
Inscription n° 40.

(1) [...x mots] رمون (?) أسّس (2) [x mots] والدين بن عثمان.....

...(fin d'un verset du Coran?). A fondé..... (Nāṣir al-dunyā?) wal-dīn, fils de ʿUthmān.....

L. 1 : Le verbe *assasa* «fonder» figure dans un seul passage du Coran (ix, 109-110, à trois reprises), et il n'y est pas précédé d'un mot ressemblant aux premières lettres visibles de cette ligne. On peut en inférer qu'ici ce verbe n'est pas coranique et qu'il marque le début de la partie historique; dès lors, les lettres qui le précèdent paraissent former la fin d'un des nombreux passages du Coran dont le dernier mot se termine par ces lettres [4].

(1) Voir *Amida*, p. 21 suiv. et 77, ou encore Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 54 suiv. et 66 suiv.

(2) Voir Merrill, *Jerusalem*, p. 387; cf. plus loin, nos 119 à 129, fin du commentaire.

(3) Ce jardin touche à l'enceinte au nord-est de la Qalʿat djālūd ou tour de Goliath; d'après mes souvenirs, le fragment est muré vers l'angle sud-ouest du jardin, à environ 2 mètres du sol, au-dessous du chemin de ronde. En explorant ce secteur, ou encore la tour de Goliath, que je n'ai pas visitée, on trouverait peut-être d'autres débris de cette inscription.

(4) Ainsi تَجْرِمُونَ, مُجْرِمُونَ, المُجْرِمُونَ, مَجْرُومُونَ, مُبْرِمُونَ, etc.; cf. plus loin, p. 122, n. 4. Il est vrai que le n° 43, qui provient peut-être aussi de l'enceinte, renferme le début de *C*, ix, 110, avec ce verbe أَسَّسَ; mais le mot précédent أَفَمَنْ, qu'on y lit clairement, ne peut être rétabli ici, où le groupe مون, du moins, est très distinct.

L. 2 : Les mots *ibn ʿUthmān* pourraient appartenir au protocole d'un Ottoman [1]; mais l'absence complète de points diacritiques trahit une haute époque de l'arrondi, et le style des caractères accuse aussi la fin du vie (xiie) siècle. D'autre part, le mot *wal-dīn*, avec la copule «et», ne peut être que la fin d'un surnom souverain en *al-dunyā wal-dīn;* or le protocole ottoman, du moins en épigraphie, n'emploie guère les surnoms de cette forme. Ce prince ne peut être un Mamlouk, à cause du style des caractères, mais surtout parce que le seul ʿUthmān de cette double dynastie n'a régné que quelques jours, et qu'aucun de ses fils n'est monté sur le trône après lui [2]. Restent les Ayyoubides, auxquels nous conduit la paléographie, et qui portaient déjà des surnoms souverains en *al-dunyā wal-dīn.* Deux d'entre eux s'appelèrent ʿUthmān et tous deux portaient le surnom Malik ʿAzīz : un fils de Saladin, et un fils de son frère Malik ʿĀdil. Ce dernier, qui fut seigneur de Bāniyās de 608 à 630 (1211 à 1233), ne paraît pas être en cause ici [3]. Il est vrai qu'il était à Jérusalem au début de 616 (1219), probablement comme lieutenant de son frère Malik Muʿaẓẓam, occupé alors au siège de Damiette; il voulut s'opposer à l'ordre envoyé par ce dernier de détruire l'enceinte de la ville sainte [4]. Dès lors, il est tentant de supposer qu'il avait fait travailler à cette enceinte à laquelle il ne pouvait se résigner à mettre la pioche. Mais l'inscription parle d'un «*fils* de ʿUthmān»; or le fils de celui-ci hérita de son fief de Bāniyās et je n'en retrouve pas la trace à Jérusalem [5].

L'autre ʿUthmān, le fils de Saladin, succéda à son père en Égypte et posséda Jérusalem durant une partie de son règne [6]. Il mourut au début de 595 (fin

(1) Avec le sens «*descendant* d'Osman, ottoman», comme au n° 45.

(2) Il en eut quatre, d'après Weil, *Chalifen*, V, p. 257, qui cite Ibn iyās, mais sans référence précise; or l'édition de Boulaq, II, p. 38, n'en parle pas.

(3) Sur ce prince, voir Clermont-Ganneau, *RAO*, I, p. 242 suiv. et 257 suiv., et in *JA*, 8e série, X, p. 498 suiv.; van Berchem in même série, XII, p. 440 suiv. et sources citées.

(4) Voir Sibṭ-Jewett, p. 395, l. 11 (lire وكان بالقدس أخوه العزيز عثمان, comme in Abū shāma plus loin, au lieu de العزيز الأمير عثمان); cité (sous son surnom Abu l-muẓaffar) par Abū shāma, *Dhail*, Pa. 5852, f° 126 *a* en haut, et in *RHC Or*, V, p. 173-4; Be. 9813, in Wilken, *Kreuzzüge*, VI, p. 237, n. 77 (Beylagen, p. 17 en bas), et Goergens, *Quellenbeiträge*, p. 189, n. 1; Nuwairi in Hamaker, *Narratio*, p. 117, n. 70. Sur la destruction de l'enceinte en 1219, voir aussi les sources citées plus loin, p. 133, n. 3.

(5) Voir les sources citées deuxième note précédente.

(6) Voir plus haut, p. 99, 107 et 113. L'index de *RHC Or*, V, confond les deux cousins germains et homonymes.

de 1198) et eut pour successeur en Égypte son fils Malik Manṣūr Muḥammad, surnommé Nāṣir al-dīn, officiellement : al-dunyā wal-dīn. Eut-il aussi Jérusalem? Les chroniques ne me l'ont pas appris; mais elles montrent en 595 cette ville aux mains d'un parti d'émirs égyptiens révoltés contre lui et ralliés à son grand oncle Malik ʿĀdil[1]. Ce dernier lui reprit ses États en 596 et l'exila à Édesse, où il mourut en 620 (1223), sans être remonté sur le trône[2].

Ainsi ce prince a pu régner à Jérusalem, tout au moins nominalement et durant quelques mois, de 595 à 596. D'autre part, bien que la provenance du n° 40 soit inconnue, le fait qu'il a été remployé dans l'enceinte autorise à présumer qu'il faisait partie d'une inscription commémorant la restauration de cette enceinte, que les Ayyoubides ont réparée depuis Saladin, pour mettre Jérusalem à l'abri d'un coup de main des croisés[3]. Or un des versets du Coran que les premières lettres visibles (l. 1) invitent à rétablir ici pourrait faire une allusion très claire à un travail de défense contre les Francs[4].

Ces indices, je l'avoue, sont un peu vagues, et l'attribution proposée soulève deux objections. D'abord le verbe *assasa* «a fondé» (l. 1), s'il introduit la partie historique, ne convient guère pour une simple réparation de l'enceinte; mais il s'agissait peut-être d'un ouvrage entièrement nouveau, tel qu'une tour ou un pan de courtine. Ensuite le surnom en (*al-dunyā*) *wal-dīn* (l. 2) n'est pas suivi du nom propre du titulaire, mais cette difficulté subsiste pour toute autre attribution, à moins de lire autrement ces quelques lettres, ce qui ne semble guère possible[5]; au reste, l'absence du nom propre n'est pas inexplicable[6]. Ainsi

(1) Voir plus haut, p. 113, n. 7.

(2) Voir ʿImād al-dīn in Abū shāma, II, p. 237 en bas suiv. (227); Ibn al-athīr, XII, p. 102 suiv.; Abu l-fidāʾ, III, p. 103; *RHC Or*, I, p. 77; V, p. 132 suiv.; Ibn khallikān, I, p. 469, l. 22 (II, p. 354); II, p. 63, l. 19 (III, p. 236); Sibṭ-Jewett, p. 303 de haut en bas; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 257; Ibn khaldūn, V, p. 337 en haut; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f°s 49 *b* suiv.; trad. Blochet in *ROL*, IX, p. 109 suiv., donnant (f° 50 *b* en bas et p. 114) la date et le lieu de sa mort.

(3) Pour Saladin, voir n° 150, début du commentaire et sources citées. Pour ses successeurs, Yāqūt, IV, p. 594 en bas et 599 en bas; trad. Derenbourg in *Centenaire*, p. 90; Abū shāma, II, p. 205, l. 11 d'en bas (189), peut-être aussi 225 en bas (204), d'après ʿImād al-dīn, p. 457 en haut; *RHC Or*, V, p. 84 en bas et 105 (lire «Jérusalem» au lieu de «le temple de la Mecque»); *Dhail, locis cit.;* Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 186 *b;* Ibn al-furāt in Reinaud, *Bibliographie*, p. 773.

(4) *C*, xliii, 79 : أَمْ أَبْرَمُوا أَمْرًا فَإِنَّا مُبْرِمُونَ «si les infidèles nous chicanent, nous les chicanerons aussi»; cf. plus haut, p. 120, n. 4.

(5) On ne peut pas lire *walladhīna;* ce mot est fréquent dans le Coran, mais il ne s'accorde pas avec le nom propre ʿUthmān, dont la lecture, malgré l'absence de points, ne fait aucun doute.

(6) Le lapicide l'a peut-être sauté, ou il l'a omis à dessein, s'il avait des motifs de ne pas trop

l'attribution proposée reste après tout la plus plausible, ou du moins la seule qui ne soulève pas d'objection décisive.

CIMETIÈRE DE LA SĀHIRA. ORIGINE ANCIENNE.

Les restes de ce cimetière se voient encore au nord-ouest de Jérusalem, au-dessus et autour de la taupinière aux flancs de laquelle est creusée la Maghārat al-adhamiyya ou grotte de Jérémie[1]; mais au moyen âge, il s'étendait sans doute plus loin vers le nord, et le n° 41, trouvé sous le sol de Saint-Étienne, en provient sans doute. C'est à ce titre que je consacre ces quelques lignes à un champ de repos dont il ne sera plus question dans ce livre[2].

41

Épitaphe ou texte funéraire d'un musulman. 605 H. — Dalle de calcaire trouvée en 1899 à Saint-Étienne, et conservée dans ce couvent; dimensions 57 × 33 × 8 (épaisseur). Sept lignes, et un mot isolé, du type Coradin[3]; petits caractères, gravés en creux; points et quelques signes. Publiée[4]; voir pl. XXXV à droite en bas (estampage 1914)[5].

préciser, comme le rédacteur du n° 39 (cf. p. 114), ou enfin il a répété par erreur le groupe ن. Dans ce dernier cas, il faudrait lire «(al-Malik al-ʿAzīz ʿImād al-dunyā) wal-dīn ʿUthmān» et attribuer l'inscription à ce prince lui-même, avant 595, ou à son cousin de Bāniyās, vers 615.

(1) Voir les plans de la ville et des environs; cf. plus haut, p. 3, n. 1, et 47, n. 7.

(2) Sur le cimetière et le Bāb al-sāhira de l'enceinte, voir Muqaddasi, p. 172 en haut; Nāṣir-i khusrau, p. 20 (68) suiv.; Yāqūt, III, p. 25 (*Marāṣid*, II, p. 6); Mudjīr al-dīn, p. 407, l. 6 (185), 412, l. 6 (195), et *passim;* trad. Gildemeister in *ZDPV*, VII, p. 165 en haut; Le Strange in *PPTS*, III, p. 50; IV, p. 24 suiv.; *Palestine*, p. 216 et 218 à 220; Miednikoff, II, p. 804, 855, 1047 en haut et 1292 suiv. Parmi les auteurs modernes, je ne cite que Tobler, *Topographie*, I, p. 160, n. 4 (cf. II, p. 198 et 219), et Boehmer in *ZDPV, MuN*, 1909, p. 81, n. 1. Les orthographes et les étymologies fantaisistes données par ces deux auteurs et quelques autres, ainsi Sandreczki, p. 64 en bas, ou Conder, *Jerusalem*, p. 289, n'ont aucune valeur. Boehmer attribue au chroniqueur des rêveries dont il n'est pas responsable, car il se borne à expliquer le mot *sāhira* «plaine étendue et déserte»; ce sens définit très bien le terrain qui s'étend au nord de la ville et dont l'aspect uni, dans ce pays de creux et de bosses, a frappé sans doute les conquérants arabes. Il va sans dire que ce mot n'a rien à voir avec la racine *zhr*, ni avec *ṣihr* (et non *ṣahr*) «tombeau», ni avec *ṣaḥrāʾ* «désert»; les seuls sens invoqués par le chroniqueur se trouvent dans tous les dictionnaires, ainsi Lane, *Lexicon*. Je n'ai pas à discuter ici les traditions historiques et religieuses que les musulmans rattachent à ce nom et à ce lieu.

(3) J'appelle ainsi une variété du naskhi ayyoubide, à petits caractères arrondis, gravés en creux, d'un trait un peu mou, mais élégant et très soigné, parce que la plupart des inscriptions de ce groupe ont été gravées sous le règne de Malik Muʿaẓẓam ʿĪsā, le Coradin (Sharaf al-dīn) des croisés; voir *ZDPV, MuN*, 1903, fig. 36 suiv., et ici, pl. XXXV à XXXVIII et XLIX (n° 58).

(4) Par l'auteur in *RB*, IX (1900), p. 288 suiv.

(5) Comparé à un cliché direct de l'École biblique, reproduit *loc. cit.*

(1-2) بسمله... C, LV, 26-27 (3) هذه تربة الشابّ الغريب حسن بن أُبو[1]

بكر(4) بن ماف[2] الشنبكى[3] توفّى إلى رحمة الله فى الرابع (5) من جمادى الأوّل[4]

سنة خمس وستّمائة رحمه (6) الله وأُرحم (sic) مَن ترحّم عليه ولجميع أُمّة محمّد

(7) عليه السلام وصلّى الله على محمّد وآله (8) وسلّم.

Voici le mausolée du jeune étranger Ḥasan, fils d'Abū bakr, fils de Māf (?), al-Shanbaki (?). Il est trépassé à la miséricorde d'Allāh le 4 djumādā Ier de l'année 605 (14 novembre 1208), qu'Allāh lui fasse miséricorde, ainsi qu'à celui qui appellera sa miséricorde sur le défunt[5], et à toute la communauté de Mahomet, etc.

L. 3 : Le mot *turba* semble indiquer non une simple épitaphe placée sur un tombeau (*qabr*), mais un texte funéraire décorant l'entrée d'un mausolée à coupole (*qubba*)[6]; de fait le chroniqueur, cité plus haut, signale au cimetière de la Sāhira des sépultures d'une certaine importance. La dalle, qui m'a paru porter des traces de la taille dite des croisés (stries diagonales)[7], a pu faire partie d'un monument latin, peut-être d'un mausolée placé dans la même région[8].

L. 4 : Le nom du grand-père du défunt et son patronymique, bien qu'écrits distinctement et avec tous les points diacritiques, ne peuvent être déterminés d'une façon certaine[9]. En tout cas, ils ne sont pas syriens et ils confirment l'assertion du rédacteur que le défunt était un étranger (*gharīb*, l. 3), peut-être un pèlerin venu de l'Orient et surpris ici par un décès prématuré.

(1) Sur *abū* pour *abī*, voir plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.

(2) Ou ماو, mais il y a un point sur la dernière lettre; voir le commentaire.

(3) Graphie distincte avec tous les points; voir le commentaire.

(4) Sur le genre de *djumādā* en épigraphie, voir plus haut, p. 45, n. 3 et renvois.

(5) Sur les «eulogies à report», voir plus haut, p. 34, n. 3 et renvois.

(6) Sur cette distinction, voir plus haut, p. 6 et renvois n. 3; cf. le cas analogue du n° 27, p. 71, où la leçon *turbatu* n'est pas aussi claire qu'ici.

(7) Voir Clermont-Ganneau, *RAO*, I, p. 276; *Researches*, I, p. 38 suiv.; II, p. 115, et *passim*; cf. mon *Voyage en Syrie*, I, p. 108 et 159.

(8) Cf. le cas analogue du n° 68, où un mausolée musulman décoré d'un texte funéraire a hérité d'un mausolée latin.

(9) Voir *RB*, *loc. cit.*, où j'ai proposé quelques leçons possibles, mais fort douteuses. Le nom du grand-père est peut-être ancestral, si le second *ibn* signifie «descendant de» et non «fils de»; cf. plus haut, p. 88, n. 4 et renvois.

MADRASA DE BADR AL-DĪN MUḤAMMAD HAKKĀRI (BADRIYYA). 610 H.

Au centre de la ville, dans la ruelle Khaṭṭ al-qirami, côté ouest, à l'entrée sud d'une longue voûte qui la recouvre vers le milieu de son parcours[1]. Une porte basse et sans architecture, cachée dans l'ombre de la voûte, s'ouvre sur un corridor étroit qui débouche dans une cour carrée à ciel ouvert, entourée de logements. Le plan de la madrasa se reconnaît encore à deux arcs brisés, murés dans les côtés nord et sud de la cour; ils ouvraient autrefois sur deux petits līwāns, perdus aujourd'hui dans des constructions modernes. Dans l'angle sud-ouest gît un petit tombeau de pierre, anépigraphe; il n'y a pas d'autres vestiges apparents de la madrasa.

42

Texte de construction. 610 H. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte d'entrée, à 2 mètres du sol et dans la naissance de la voûte qui couvre la ruelle; dimensions 50 × 56. Sept lignes en naskhi ayyoubide; petits caractères grossiers, quelques points et signes. Inédite; voir pl. XXXV à gauche en bas (estampage 1914)[2].

(1) بسمله... (2) أنشأ هذه المدرسة المباركة على أصحاب (3) الإمام الشافعىّ

رضى الله عنه المولى الأمير الكبير الغازى (4) المجاهد [ال]شهيد بدر الدين

محمّد بن أبي القسم الهكّارى رحمه الله (5) وتقبّل [منه فى شـ]ـهور سنة عشرة

وستّمائة (sic) وجعل نَظَرَها إلى الأُرشد (6) و [un mot] من أُولاده كثّرهم الله تعالى

[un mot?] وجعل سَعْيهم (7) مشكورًا وذَنْبهم معفو[3] ورحمه الله ولمن ترحّم عليه.

A fondé cette madrasa bénie en faveur des adeptes de l'imām al-Shāfi'i... le maître, le grand émir, le guerrier, le combattant, le martyr, Badr al-dīn Muḥammad, fils d'Abu l-qāsim al-Hakkāri — qu'Allāh lui fasse miséricorde et qu'il agrée de lui cette œuvre pie! — dans les mois de l'année 610 (1213-14). Et il en a confié l'intendance au plus droit et (au plus...?) parmi ses enfants (ou descendants), qu'Allāh les multiplie... qu'il récompense leur zèle et

(1) Soit entre les mots «Chott» et «el-Kurami» de la lettre du plan Schick, ou «Khot» et «al Kirany» (*sic*) des plans Wilson (ville) et PEF. Cette ruelle relie la rue du Bāb al-Silsila à celle où se trouve le séraï, résidence du gouverneur (en 1914).

(2) Il est incomplet de la ligne 1 (*bismillāh*), dont les bords sont cachés sous la maçonnerie de la voûte; dimensions 50 × 47. Les mots placés entre crochets (l. 5-6) sont entièrement frustes et paraissent avoir été martelés; cf. la fin du commentaire.

(3) Lire معفوّ(ا) = *ma'fuwwan* «effacé», ou plutôt مغفور(ا) = *maghfūran* «pardonné», rimant avec *mashkūran*, comme au n° 39 B, l. 3, p. 110, n. 3.

pardonne leur péché! Qu'Allāh lui fasse miséricorde, ainsi qu'à celui qui appellera sa miséricorde sur le défunt[1].

L. 2-5 : Voici comment le chroniqueur décrit cet édifice[2] : « La madrasa Badriyya, dans la rue (*khaṭṭ*) Marzubān, près de la (madrasa) Lu'lu'iyya et de la chapelle (*zāwiya*) de l'ami d'Allāh[3], le shaikh Muḥammad Qirami[4], a été fondée par (*wāqifuhā*) Badr al-dīn Muḥammad, fils d'Abu l-qāsim, al-Hakkāri, l'un des émirs de Malik Mu'aẓẓam ('Īsā). Il l'a constituée waqf en l'année 610, en faveur des juristes chafiites. Il désirait ardemment mourir pour la foi, et voilà qu'Allāh lui accorda le martyre[5] au mont Tabor[6], non loin de Naplouse, en l'année 614; puis il fut transporté dans son mausolée à Jérusalem. »

Touchant la destination de l'édifice, les noms du fondateur et la date de la fondation, ce passage concorde si bien avec l'inscription qu'on peut croire que le chroniqueur a lu ce document. En tout cas, il connaissait la madrasa, car la situation qu'il lui donne est bien celle de cet édifice. En effet, le nom de Khaṭṭ marzubān désignait alors le petit quartier qui s'étend à l'ouest de la rue al-Wād et au nord de la rue du Bāb al-silsila. Mais dès cette époque, les ruelles de ce quartier portaient des noms particuliers, parmi lesquels celui de Ḥārat al-qirami désignait déjà le Khaṭṭ al-qirami actuel[7]. En effet, ce nom lui venait d'un shaikh Shams al-dīn Muḥammad Qirami, qui s'était fixé à Jérusalem, dans un ermitage (*zāwiya*) qu'un émir de ses amis lui avait fait bâtir au Khaṭṭ marzubān, et où il mourut et fut enseveli en 788 (1386)[8]. Or cet ermitage se voit encore dans

(1) Sur les eulogies « à report », voir plus haut, p. 34, n. 3 et renvois.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 398 en haut (164 suiv.).

(3) Sur *waliyyu llāhi*, voir plus haut, p. 82 en bas.

(4) Texte du Caire العرمى; pour la leçon *qirami*, voir quatrième note suivante.

(5) Sur *shahāda*, voir plus haut, p. 84.

(6) Texte du Caire بالغور, c'est-à-dire *bil-ghauri* « dans la vallée du Jourdain »; Sauvaire « au mont Tôr (le Thabor) », sans doute d'après une leçon بالطور de son manuscrit. Bien que le Tabor soit à 50 kilomètres au nord de Naplouse, cette leçon est la bonne; voir plus loin, p. 128.

(7) Voir Mudjīr al-dīn, p. 403 en bas (177 suiv.). A première vue, les termes d'orientation du chroniqueur ne sont pas très clairs; mais je crois qu'on retrouverait sur place tous les détails de sa description, sinon tous les noms propres, car le tracé des rues, du moins, n'a pas changé.

(8) Voir Mudjīr al-dīn, p. 502 en bas suiv. (164, n. 1, et 178, n. 1); cf. p. 398, l. 6 (déjà citée), et 513, l. 14 suiv. (biographie du fils); Nābulusi, Pa. 5960, f° 60 *a*. Dans le premier et le dernier passage, l'édition du Caire a la leçon correcte القرمى, mais sans les voyelles; on a transcrit ce nom el-Kurami (Tobler, *Topographie*, I, p. 200, et plan Schick), al Kirany (plan PEF), el Qarmy (Sauvaire), el-ḳiremī (Sandreczki, p. 67 en bas). Le chroniqueur se borne à dire que ce shaikh était d'origine turcomane; mais d'après la tradition locale, relevée déjà par Sandreczki, son ethnique est formé sur le nom de la Crimée. Jusqu'ici je ne l'ai pas trouvé au xiiie siècle, ni

le Khaṭṭ al-qirami, côté est, un peu au nord de la Badriyya[1]. Son élégant portail est couronné par un arc brisé, aux claveaux bigarrés (*ablaq*); la porte, surmontée d'un épais linteau droit, donne accès à une cour entourée de logements d'aspect moderne[2].

Quant à la madrasa Lu'lu'iyya, le chroniqueur la décrit immédiatement avant la Badriyya; ici déjà il la place dans son voisinage immédiat, et le contexte invite à la chercher au sud plutôt qu'au nord[3]. Or à gauche de la porte d'entrée de la Badriyya, c'est-à-dire au sud, la ruelle est bordée par une façade monumentale en belles pierres de taille, dont les trois assises inférieures sont en grand appareil et les suivantes en moyen appareil à faux bossages[4]. Une corniche moulurée règne au sommet, et sur la rue s'ouvre un portail couronné par un arc brisé, aux claveaux bigarrés (*ablaq*), pareil à celui de la Qiramiyya, dont la Lu'lu'iyya, on l'a vu, était contemporaine. Cette belle façade, elle aussi, est anépigraphe; mais son style accuse bien le viiie (xive) siècle[5].

Ainsi, voilà deux constructions intéressantes, mais anépigraphes, qu'on peut déterminer grâce à l'inscription de la Badriyya, rapprochée de plusieurs passages du chroniqueur. Cette méthode comparée nous permettra plus loin de retrouver sur place, en particulier dans les environs du Ḥaram, plusieurs monuments, d'un style remarquable, qu'aucune inscription ne permet d'identifier par une voie directe[6].

dans G. de Rubruck, lequel a visité ce pays, ni dans Yāqūt et Qazwīni. Au xive, Dimashqi, p. 21, l. 7 (18-19), et 146, l. 10 (193), le donne sans le vocaliser, et Abu l-fidā', *Géographie*, p. 200, l. 13 (II *a*, p. 282), vocalise *al-qirm*, sans préciser la seconde voyelle. Reinaud et d'autres (ainsi l'éditeur de Qalqashandi, IV, p. 459, l. 11, peut-être d'après Reinaud, car il cite Abu l-fidā') transcrivent *al-qirim*, correspondant à « Krim », avec une voyelle euphonique. D'autre part, Ibn baṭṭūṭa, II, p. 359 en haut, vocalise *al-qiram*, avec *i* et *a*. Dans l'un et l'autre cas, le relatif doit se lire *qirami*, comme on le prononce à Jérusalem; je ne le trouve pas chez Sam'āni au vie (xiie) siècle.

(1) Soit à quelques pas au nord de l'extrémité nord de la partie voûtée de la ruelle; voir Sandreczki, *loc. cit.* et plan ξ M (en M et non en ξ).

(2) La façade sur la ruelle est anépigraphe et l'on m'a dit sur place que l'intérieur l'est aussi; mais il vaudrait la peine de l'explorer.

(3) Mudjīr al-dīn, p. 398 en haut (164) : « La madrasa Lu'lu'iyya, dans le Khaṭṭ marzubān, au voisinage (*bi-djawāri*) du bain de (l'émir) 'Alā' al-dīn Baṣīr, du côté nord, a été fondée par (*wāqifuhā*) l'émir Lu'lu' Ghāzī, affranchi (du sultan) Malik Ashraf Sha'bān... Elle existait en l'année 781 (1379-80) et son fondateur est mort en 787 (1385). » La présomption en faveur du sud ressort de plusieurs indices que je ne puis discuter; sur le bain nommé ici, voir troisième note suivante.

(4) Sur ce terme, voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 209, n. 2, et *passim* (index).

(5) Il faudrait explorer la Lu'lu'iyya en même temps que la Badriyya et la Qiramiyya; je n'ai pas songé à le faire, ces observations ne m'étant apparues qu'après coup.

(6) Ainsi aux nos 71, 74, 85, 96, introductions et commentaires, et *passim*. Par cette méthode

Le fondateur appartenait au célèbre clan kurde des Hakkāri, dont plusieurs membres, à la suite de Saladin, s'étaient fixés à Jérusalem, où l'on retrouve la trace de leurs descendants[1]. Le chroniqueur ajoute qu'il obtint le martyre au mont Tabor en 614, et qu'il fut enterré à Jérusalem. La bataille livrée aux Francs en cette année (fin 1217), sous les murs de la forteresse qui couronnait cette montagne, par Malik ʿĀdil et son fils Malik Muʿaẓẓam, est connue par un grand nombre de sources arabes et latines[2]. Parmi les premières, plusieurs précisent que Muḥammad Hakkāri y trouva la mort[3]; c'est à ce fait que l'inscription fait une allusion discrète en lui donnant (l. 3-4) les titres *ghāzī*,

on retrouvait peut-être aussi ce bain de ʿAlā' al-dīn Baṣīr, c'est-à-dire de l'émir Aidughdī, que Mudjīr al-dīn, p. 398, l. 1 (164), 403, l. 4 d'en bas (177 en bas), 409, l. 8 (190 en haut), et 503, l. 11 (178, n. 1), place dans le Khaṭṭ marzubān; cf. TOBLER, *Denkblätter*, p. 71, et deux notes aux commentaires des nos 81 et 92; pour les autres constructions de cet émir, plus haut, p. 105, n. 1 et renvois. Sur l'intérêt de cette recherche pour l'hydrographie de Jérusalem, voir CLERMONT-GANNEAU, *Researches*, I, p. 166, n. 2, et 234.

(1) Voir MUDJĪR AL-DĪN, *passim*, et l'index de la traduction Sauvaire; cf. les commentaires des nos 150 et 227, et sur le relatif *hakkāri*, Samʿāni, f° 591 *a;* Yāqūt, IV, p. 978 et *passim* (index).

(2) Voir Yāqūt, II, p. 604, l. 6 suiv. (cf. III, p. 557 milieu); trad. Derenbourg in *Centenaire*, p. 87; Ibn al-athīr, XII, p. 210 milieu; Sibṭ-Jewett, p. 383 de haut en bas, récit détaillé reproduit par ABŪ SHĀMA, *Dhail*, Pa. 5852, f° 117*a;* Abu l-fidā', III, p. 124, l. 15; *RHC Or*, I, p. 88*b; IIa*, p. 113 suiv.; V, p. 163 suiv.; Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 183*b* (récit incomplet, le ms. offre ici une lacune); Kamāl al-dīn, *Patriarches* et Maqrīzi in *ROL*, V, p. 55, et IX, p. 162, n. 1, et 467; Ibn khaldūn, V, p. 344, l. 14; ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, Pa. 1780, f° 112*a* en haut; Olivier in MICHAUD, *Bibliothèque*, III, p. 140, et surtout Röhricht in *Westdeutsche Z. für Geschichte und Kunst*, X, p. 171; J. de Vitry (d'après Olivier) in BONGARS, *Gesta*, I, p. 1130 (et non 1230), et surtout Röhricht in *Z. für Kirchen-Geschichte*, XV, p. 569; *Eracles* in *RHC Oc*, II, p. 324 suiv.; Ernoul, p. 411; Sanuto, p. 207; Amadi, p. 103; REINAUD, *Bibliographie*, p. 344 et 536; *Extraits*, p. 387; WILKEN, *Kreuzzüge*, VI, p. 149 suiv.; WEIL, *Chalifen*, III, p. 440; DE MAS LATRIE, *Chypre*, I, p. 194; GUÉRIN, *Galilée*, I, p. 162; RÖHRICHT, *Beiträge*, II, p. 236 suiv.; *Quinti belli sacri scriptores minores*, Genève 1879, p. 35; *Testimonia de quinto bello sacro minora*, Genève 1882, *passim* (index à *Tabor*); *Studien zur Geschichte des V. Kreuzzuges*, Innsbruck 1891, p. 28 suiv.; *Königreich*, p. 725 suiv.; BESANT et PALMER, *Jerusalem*, p. 505 en haut; CONDER, *Kingdom*, p. 308 en bas; cf. mes *Inscriptions de Syrie*, p. 45 et 97 suiv. Thietmar a passé au Tabor en 1217, mais sans doute avant la bataille, dont il ne parle pas. Il se borne à dire, p. 3 (21), que les Sarrasins l'ont occupé et fortifié récemment, c'est-à-dire de 1211 à 1215, d'après les inscriptions et les chroniques; voir mes *Inscriptions de Syrie, loc. cit.; ZDPV, MuN*, 1903, p. 33 suiv.; Lammens in *MFO*, III, p. 481 suiv.

(3) Ainsi Yāqūt, Sibṭ, Abū shāma et Abu l-maḥāsin; cf. WILKEN, *tom. cit.*, p. 151, n. 40; RÖHRICHT, *ult. pag. cit.*, n. 4. Plus loin, p. 389, le Sibṭ en donne une biographie reproduite aussi par ABŪ SHĀMA, *loc. cit.* et f° 117*b* en haut, où on lit ces mots : «Il bâtit à Jérusalem une madrasa pour les chafiïtes et la dota de fondations (*auqāf*)..... son corps fut transporté du Tabor à Jérusalem, où il fut enseveli dans son mausolée (*bi-turbatihi*)». Et le dernier ajoute encore ces mots, qu'on ne trouve ni chez le Sibṭ, ni dans Mudjīr al-dīn : «à Māmillā, c'est-à-dire le cimetière auquel on se rend en pèlerinage, à Jérusalem».

mudjāhid et surtout *shahīd*, qu'il faut prendre ici à la lettre, je veux dire dans le sens spécial de «mort pour la foi»[1]. Quant à la sépulture du fondateur, j'ai cru d'abord qu'il fallait la chercher dans ce petit tombeau anépigraphe qu'on voit encore dans un des angles de la cour de la madrasa (p. 125); mais un des auteurs cités précise qu'il fut enterré dans son mausolée au cimetière de Māmillā[2]. Cette observation doit être exacte, car à cette époque, le type combiné de la madrasa-mausolée n'était pas encore fixé, du moins à Jérusalem, où on ne le retrouve pas avant la seconde moitié du VIIIe (XIVe) siècle[3].

L. 5-6 : Le fondateur stipule que l'intendance (*naẓar*) de la madrasa, qui comprenait sans doute la gestion de ses biens[4], appartiendra au plus honnête parmi ses descendants; cette clause se retrouve dans d'autres textes de fondation[5]. Le premier mot de la ligne 6 était peut-être un autre qualificatif, qu'un intendant aura fait marteler après coup, parce qu'il ne remplissait pas les conditions requises par ce terme[6].

LA CITADELLE (AL-QALʿA). ORIGINE ANCIENNE.

Au milieu du front ouest de l'enceinte, au sud et près de la porte de Jaffa; marquée sur tous les plans[7].

(1) Voir plus haut, p. 84. Ce détail prouve que l'inscription, bien que datée de 610, n'a été rédigée qu'après la mort du fondateur.

(2) Voir deuxième note précédente, fin.

(3) L'exemple le plus ancien, dans ce livre, est celui de l'Arghūniyya (n° 85), achevée en 759 (1358).

(4) Comme c'était le cas pour l'intendance du Ḥaram, voir une note au n° 63 et renvois.

(5) Ainsi in *MCIA*, II (Tripoli), n° 49, l. *d* 1 : *wa-sharaṭa l-wāqifu l-naẓara li-nafsihi, thumma lil-arshadi min aulādihi wa-ansālihi* «et le fondateur a mis pour condition que l'intendance lui serait réservée, puis confiée après lui au plus droit parmi ses enfants et ses descendants»; cf. n° 51, l. 17 : *wa-sharaṭati l-taṣarrufa li-nafsihā... thumma min baʿdihā yakūnu l-naẓaru li-muʿaṭṭiqihā... thumma (li)l-arshadi bil-irshādi min aulādihi minhā* «et la fondatrice s'est réservé la libre disposition pour elle-même... puis après elle l'intendance appartiendra à son affranchisseur (son mari)... ensuite au plus droit dans la voie droite parmi les enfants qu'il a eus d'elle». Clauses analogues in *MCIA*, I, n° 252, ii, 1 (p. 363); MAQRĪZI, *Khiṭaṭ*, II, p. 407, l. 4, etc.; cf. plus loin, n° 56.

(6) Cf. plus haut, p. 125, n. 2.

(7) Je classe ici la citadelle, dont l'épigraphie commence à cette époque. La description qui suit est sommaire et ne vise qu'à situer les inscriptions; les problèmes spéciaux soulevés par elles seront discutés en commentaire. Pour la citadelle antique, voir ROBINSON, *Researches*, I, p. 454 suiv.; TOBLER, *Topographie*, I, p. 179 suiv.; WILSON, *Survey*, p. 46 suiv.; Schick in *ZDPV*, I, p. 226 suiv.; XVII, *passim;* G. A. SMITH, *Jerusalem*, *passim;* MERRILL, *Jerusalem*, index à *citadel*, *David's castle* et *tower*, etc.

En entrant dans la ville par la rue nouvelle percée ici dans l'enceinte, on voit à droite les inscriptions *a* et *c* (nos 48 et 49), murées dans le glacis de pierre à la base de la tour T (fig. 17)[1]. L'entrée de la citadelle s'ouvre au milieu de son front est, en E, par une porte avancée

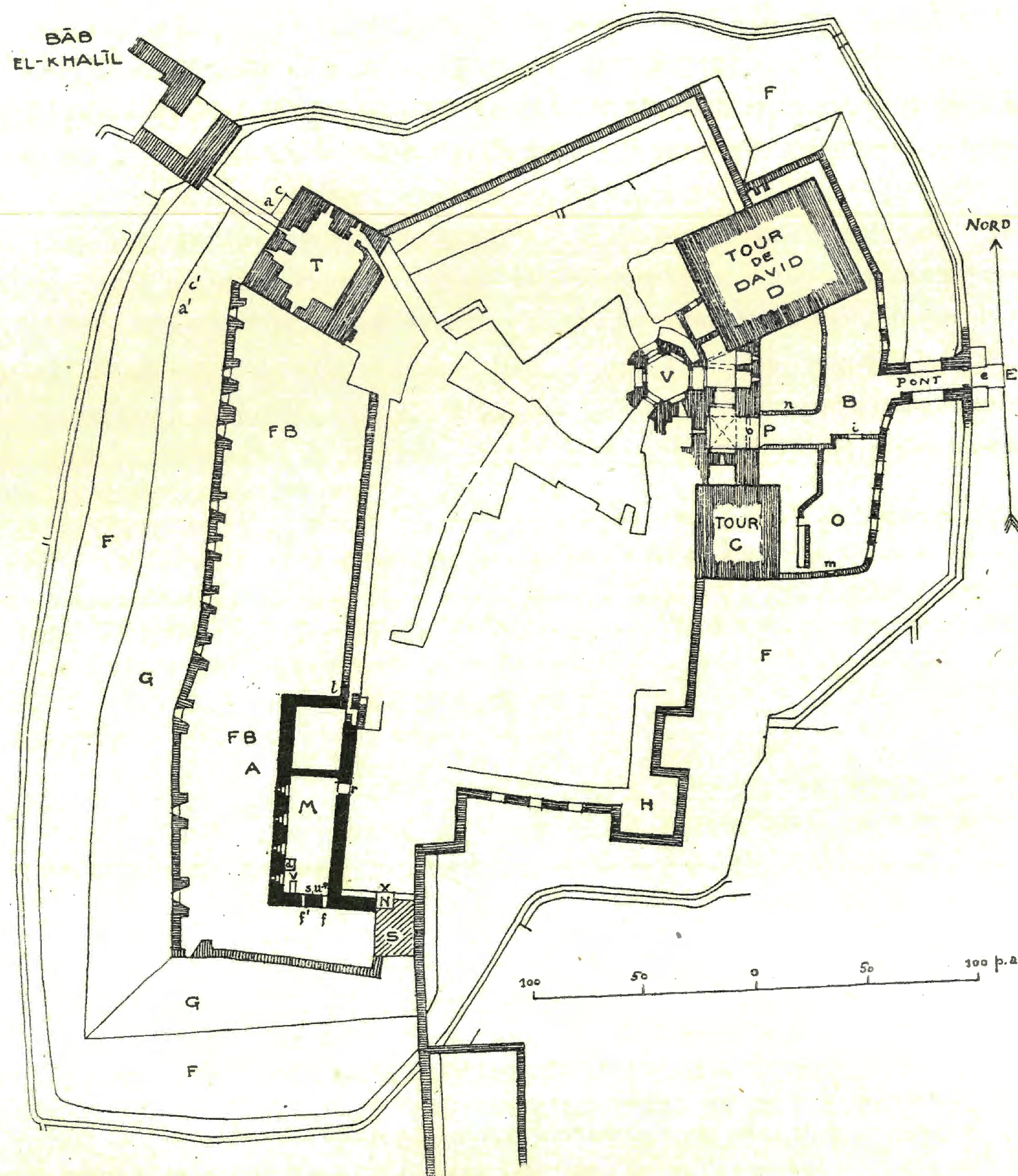


Fig. 17. — Plan de la citadelle.

que surmonte un double arc brisé (pl. XXXIX, à droite, et XL en bas); dans le tympan de cet arc est scellée l'inscription *e* (n° 45). Cette porte défend un pont fixe en bois, remplaçant

[1] Ce croquis, où l'on ne voit pas la rue nouvelle, n'est qu'un calque sommaire du plan Wilson in *Survey*, pl. III (plan of the citadel), complété de quelques détails et combiné, pour l'entrée P-V, avec le plan plus détaillé de Schick in *prior. tom. cit.*, pl. I.

un ancien pont-levis[1], qui traverse le fossé F et débouche sur une barbacane B. Cet ouvrage est bordé par un mur bas crénelé qui commande le fossé (pl. XXXIX, XL et XLI en haut), et son aire est divisée par d'autres murets; c'est ici qu'on trouve l'oratoire O et les inscriptions *i*, *m* et *n* (nos 50, 46 et 47). La porte principale P (mêmes planches) s'ouvre au milieu de la courtine qui relie les deux tours C et D (tour de David). Elle est haute et large, et couronnée par un double arc brisé, dans le tympan duquel était scellée l'inscription *o* (n° 44). Un passage voûté et coudé à double angle droit conduit à un vestibule hexagone V, couvert d'une coupole au sommet de laquelle est percé un oculus, protégé par une lanterne de pierre. D'ici l'on débouche sur le terre-plein de la citadelle (pl. XLII en bas), de forme à peu près rectangulaire et entouré de courtines à chemin de ronde et à parapet crénelé, que relient entre elles les grosses tours C, D et T et les saillants H, S et A. Sur ce terre-plein s'élèvent des constructions accessoires, casemates, magasins et logements, pour la plupart en ruine.

A l'angle sud-ouest s'élève l'ouvrage ou bastion A, en saillie sur la courtine et assis sur une fausse braie F B, à parapet crénelé, qui borde tout le front ouest de la citadelle et s'amortit dans le fossé F, par un énorme glacis de pierre G. L'ouvrage A est divisé en deux parties par un mur transversal; la moitié sud est occupée par la mosquée M, dont la porte d'entrée, sur le terre-plein, est surmontée de l'inscription *r* (n° 54). A l'intérieur, dans l'angle sud-est, se trouvent les inscriptions *s* et *u* (nos 43 et 51), et sur la chaire le texte *v* (n° 52). Au sud-est de l'ouvrage A s'élève le saillant S, en éperon dans le front sud de la citadelle (pl. XLII en haut); sur sa plate-forme supérieure se dresse le minaret N, portant l'inscription *x* (n° 53).

43

Construction d'une tour par Malik Mu'aẓẓam 'Īsā. 610 H. — Grande dalle de calcaire scellée à l'intérieur de la mosquée M, dans le mur est et tout près de l'angle sud-est, en *s* (fig. 17 et 20), à 1 mètre au-dessus du sol dallé; dimensions 170 × 58. Cinq lignes en naskhi ayyoubide ancien; grands et beaux caractères, très bien conservés, quelques points et signes. Inédite; voir pl. XLI en bas (cliché 1914)[2].

(1) بسمله ... (2) لا إله إلّا الله محمّد رسول الله, et LXI, 13 (jusqu'à خيّر)[3], *C*, IX, 110

[1] Poggibonsi (cité plus loin, p. 143, note) l'a vu en 1345 (ponte levatoio), et Fabri (cité plus loin, n° 48) en 1483 (pons in catenis dependens, qui potest sursum erigi et demitti). Il est signalé encore après les travaux de Sulaimān; ainsi in Surius (vers 1645), p. 378 (avec un pont-levis), et même en 1878 par Schick in *tom. cit.*, p. 237 en haut (eine hölzerne Zugbrücke) et pl. I. Mais ce dernier fait erreur, car la bâtisse couverte d'un toit que montre la photographie Bonfils (pl. XXXIX, à droite) existait déjà en 1864; voir Wilson, *Survey*, photographs, pl. 21 en haut, à droite.

[2] Comparé à un cliché de l'École biblique.

[3] Le lapicide a sauté le mot من au milieu de ce passage.

(depuis نَصْرٌ) (3) المؤمنين[1] عُمِل هذا البرج المبارك بأمر مولانا الملك المعظّم شرف
الدنيا والدين ابي المظ[فّر] (4) عيسى بن الملك العادل سيف الدين أبي بكر
محمّد بن أيّوب بن شاذى وتولّى عمارته عزّ الدين عُمَر بن يَغْمُر (5) المعظّمى فى
شهور سنة عشر وستّمائة والحمد لله ربّ العالمين وبِشَدّ الفقير إلى رحمة الله
خطلخ المع[ظّمى][2].

A été faite cette tour bénie sur l'ordre de notre maître al-Malik al-Muʿaẓẓam Sharaf al-dunyā wal-dīn Abu l-muẓaffar ʿĪsā, fils d'al-Malik al-ʿĀdil Saif al-dīn Abū bakr Muḥammad, fils d'Ayyūb, fils de Shādhī. Et a dirigé sa construction ʿIzz al-dīn ʿUmar, fils de Yaghmur, le serviteur d'(al-Malik) al-Muʿaẓẓam, dans les mois de l'année 610 (1213-14) — et la louange soit à Allāh, le maître des mondes! — et (elle a eu lieu) sous l'inspection de l'avide de la grâce d'Allāh, Khuṭlukh, le serviteur d'(al-Malik) al-Muʿaẓẓam[3].

L. 3 : A première vue, le mot *burdj* « tour » paraît désigner le seul ouvrage A, plutôt que la citadelle entière; en effet, les inscriptions et les auteurs emploient en général d'autres termes pour les forteresses et les citadelles[4]. Il est vrai qu'on ne saurait tracer de limite précise entre une tour et un château[5], d'autant que la citadelle de Jérusalem est confondue parfois, semble-t-il, avec sa tour principale, le Burdj dāwud ou tour de David[6]; mais dans une inscription, l'on attendrait ici *qalʿa* ou *ḥiṣn*, plutôt que *burdj*[7]. D'autre part, il est peu vraisemblable qu'une inscription de pareille taille, calculée pour être vue de loin,

(1) Ce mot est le dernier du verset *C*, LXI, 13.

(2) Ou [المعمار], soit *al-miʿmār* « le maçon », car après le *ʿain* on voit sous la ligne une petite protubérance qui ressemble à un *mīm*; cf. note suivante.

(3) Ou « le maçon », si on lit *al-miʿmār* au lieu d'*al-muʿaẓẓami;* mais le mot *shadd* « inspection », qui répond au titre *mushidd* ou *shādd* « inspecteur », et le nom turc de ce personnage trahissent un émir ou un fonctionnaire plutôt qu'un simple ouvrier; cf. plus loin, p. 141, n. 3.

(4) Ainsi *ḥiṣn*, *qalʿa*, *qaṣr* ou *thaghr;* pour les tours et saillants, *burdj* ou *bāshūra;* pour les murs et courtines, *sūr* ou *badana*. Ces définitions ressortent d'un grand nombre de cas particuliers que je ne puis citer ici; cf. Fraenkel, *Fremdwörter*, p. 234 suiv.

(5) Ainsi un château carré ressemblant à une grosse tour est appelé *burdj* in *MCIA*, I, n° 321, l. 2, et pl. XXXVI, et aussi chez les auteurs.

(6) Voir plus loin, p. 137, n. 1, 139, n. 1, et *passim*.

(7) Le premier terme est employé par Ibn shaddād, ʿUmari et Mudjīr al-dīn cités plus loin, et c'est celui du nom vulgaire de la citadelle. Le deuxième figure chez ʿImād al-dīn cité plus loin, p. 136, n. 4. Quant au troisième, on le trouve chez Ibn shaddād et d'autres auteurs, mais il y désigne la seule tour de David, ainsi qu'on le verra par un passage décisif où ce *burdj* est opposé à la *qalʿa* tout entière (p. 137, n. 5 fin).

soit *in situ* dans l'angle obscur d'une salle voûtée. De fait, on verra plus loin que l'ouvrage A, quelle qu'en soit l'origine, a été remanié quand on y a installé la mosquée M (n° 51), et que le mur dans lequel est scellé le n° 43 date probablement de cette époque. Mais si cette inscription n'est plus en place, elle peut provenir d'un autre point de l'ouvrage A, ou d'une tour quelconque de la citadelle, ou même de l'enceinte; en effet, l'une et l'autre ont subi des transformations importantes au cour du VIIe (XIIIe) siècle. Bien que leur étude ne suggère que de vagues présomptions sur l'origine de ce curieux document, elle n'est pas inutile à son commentaire et je demande à la résumer ici, en commençant par l'enceinte.

Entamée par le siège de 583 (1187), l'enceinte de Jérusalem fut réparée par Saladin[1], puis par ses successeurs[2], jusqu'au jour où Malik Muʿaẓẓam décida de la raser, en muḥarram 616 (mars 1219), devant la menace de la cinquième croisade[3]. Bien que les auteurs exagèrent volontiers les outrages que

(1) Voir le commentaire du n° 150.

(2) Voir les sources citées plus haut, p. 122, n. 3. Wilbrand (1212) parle des murs de la ville, mais sans donner aucun détail; voir Laurent, *Peregrinatores*, p. 185, l. 9. Deux ans à peine avant la destruction de l'enceinte, Thietmar (1217) dit ceci, p. 18 (34), apparemment en témoin oculaire : « Civitas ista fortissima est supra modum muris et turribus munita ». Sur J. de Vitry, voir septième note suivante.

(3) Voir Yāqūt, II, p. 605, l. 15; III, p. 557, l. 12; IV, p. 600 en haut, trad. Derenbourg in *Centenaire*, p. 89 suiv.; Ibn al-athīr, XII, p. 213, l. 13 (date équivoque), et 315, l. 11; *Patriarches*, Pa. 302, p. 330, l. 10 d'en bas suiv., et in *ROL*, XI, p. 251 en bas; Sibṭ-Jewett, p. 395, l. 8 suiv.; Abū shāma, II, p. 205, l. 10 d'en bas (189); *Dhail*, Pa. 5852, f°s 125 *b* suiv.; Be. 9813, f° 86 *b*, et in Goergens, *Quellenbeiträge*, p. 189, n. 1; Kamāl al-dīn, Pa. 1666, f° 241 *b*, et in *ROL*, V, p. 62; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 257 en bas; Ibn wāṣil, Pa. 1702, f°s 186 *b* suiv.; Abu l-fidā', III, p. 128, l. 19 suiv.; Nuwairi in Hamaker, *Narratio*, p. 117, n. 70; Ṣafadi, Pa. 5827, f° 153 *a* en bas; Yāfiʿi, Pa. 1590, f° 156 *a;* Ibn kathīr, Pa. 1516, f° 26 *b* en bas; Ibn khaldūn, V, p. 345 *ult.* et 349, l. 7 d'en bas; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f°s 66 *b* et 91 *b*, et in *ROL*, IX, p. 483, et X, p. 323; *Khiṭaṭ*, I, p. 218, l. 15 (B. p. 644), et Hamaker, *op. cit.*, p. 35; ʿAini, Pa. 1543, f° 27 *a* (renvoi à un passage antérieur qui n'est pas dans ce ms.); Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1780, f° 118 *b* en haut, et in *ROL*, V, p. 59, n. 3; Suyūṭi, Be. 6099, f° 51 *b;* trad. Reynolds, p. 267; Mudjīr al-dīn, p. 355, l. 7 (86); *RHC Or*, I, p. 91 *a* (Abu l-fidā'); II *a*, p. 119 et 176 (Ibn al-athīr), et 188 (ʿAini); V, p. 85 et 173 (Abū shāma); Wilken, *Kreuzzüge*, VI, p. 237, n. 77, et Beylagen, p. 17 (Abū shāma); Reinaud, *Bibliographie*, p. 346, 540 et 773 (Abu l-fidā', Ibn al-athīr et Ibn al-furāt); *Extraits*, p. 398, n. 1, et 410 (Nuwairi et Maqrīzi); Amari, *Bibliotheca*, p. 316 et 513 en haut (Ibn al-athīr et ʿAini); Röhricht, *Beiträge*, I, p. 90 et 108 (ʿAini et Maqrīzi); II, p. 253; *Königreich*, p. 735 et n. 2 (sources), et 744. Pour les sources occidentales, voir aussi les éditions d'Olivier et de J. de Vitry in *Westdeutsche Z. für Geschichte und Kunst*, X, p. 175 suiv. (sources) et 183 (texte), et in *Z. für Kirchen-Geschichte*, XV, p. 570 (sources) et

des accidents naturels ou la main des hommes font subir aux monuments[1], on voit assez, par leurs récits, qu'à cette occasion les murs de la ville furent sinon rasés, du moins mis hors d'état de la défendre. La plupart des auteurs parlent ici de la muraille (*sūr*), ou des murailles (*aswār*); mais quelques-uns signalent aussi les tours (*abrādj*)[2].

L'enceinte était encore en ruine dix ans plus tard, quand Malik Kāmil livra Jérusalem à Frédéric II, soit en rabīʿ Ier 626 (février 1229). Suivant quelques auteurs arabes, une clause du traité stipulait que les murs de la ville ne seraient pas relevés[3]. Cette clause a été contestée, et de fait, elle ne figure ni dans les sources arabes les plus anciennes[4], ni chez les auteurs latins[5]. Quoi qu'il en soit, l'empereur songea, semble-t-il, à les rebâtir; mais les travaux ne commencèrent que plus tard et furent conduits mollement[6]. De fait, on ne voit pas que

576 en bas (texte), et ses *Quinti belli sacri scriptores minores*, p. 47 (*Gesta*); *Eracles* in *R H C Oc*, II, p. 339 et 489; Ernoul, p. 417; Godefroy et G. de Nangis in Michaud, *Bibliographie*, I, p. 555 et 340; Kohler in *R O L*, VIII, p. 448, n. 1 (sources diverses); cf. Robinson, *Researches*, I, p. 454 en bas et 469; Munk, *Palestine*, p. 635 *a*; Krafft, *Topographie*, p. 256 en haut; Williams, *City*, I, p. 421 et suppl. p. 47; Tobler, *Topographie*, I, p. 137-8; de Mas Latrie, *Chypre*, I, p. 202; *S W P*, *Jerusalem*, p. 42 et 83; Schick in *Z D P V*, XVII, p. 257 en bas; Conder, *Kingdom*, p. 308 en bas; *Jerusalem*, p. 317; Merrill, *Jerusalem*, p. 387, etc.

(1) Voir mes *Inscriptions de Syrie*, p. 16 suiv.; *Notes sur les croisades*, in *J A*, 9e série, XIX, p. 424 (40); *Voyage en Syrie*, I, p. 331, n. 5.

(2) Ainsi Olivier (muri cum turribus redacti sunt in acervos lapidum), Godefroy, Abū shāma, Ibn wāṣil (*sūr* ou *aswār*, et *abrādj*), G. de Nangis et Ibn furāt. L'auteur des *Patriarches* parle des murailles (*aswār*), des maisons (*dūr*) et des caravansérails (*fanādiq*).

(3) Voir Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 254 *a*, l. 6 (*ʿalā sharīṭatin an yabqā kharāban wa-lā yudjaddada sūruhu*); cf. f° 332 *b* et Pa. 1703, f° 22 *b*; Baibars et Nuwairi in ʿAini, Pa. 1543, f° 27 *a*, l. 6 d'en bas et 13 d'en bas; Abu l-fidāʾ, III, p. 148, l. 21; Ibn khaldūn, V, p. 351, l. 4 d'en bas; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 75 *b*, et in *R O L*, V, p. 75, note en haut; IX, p. 525; X, p. 323, n. 1; *Khiṭaṭ*, II, p. 376, l. 3 d'en bas; mêmes auteurs in Amari, *Bibliotheca*, p. 419 *ult.*, 513, l. 6 et 14, et 520, l. 7; *R H C Or*, I, p. 104 *b*; II *a*, p. 188 suiv.; Reinaud, *Bibliographie*, p. 350, 548 et 714; *Extraits*, p. 430; Röhricht, *Beiträge*, I, p. 90 et 97 en bas; Mudjīr al-dīn, p. 358, l. 17 (88); cf. Robinson, *Researches*, I, p. 469 en bas; Munk, *Palestine*, p. 636 *b* en haut; Williams, *City*, I, suppl. p. 47; *S W P*, *Jerusalem*, p. 83; Conder, *Kingdom*, p. 313, etc.

(4) Ainsi Ibn al-athīr, XII, p. 315; *Patriarches*, Pa. 302, p. 353; Sibṭ-Jewett, p. 431 suiv.; Abū shāma, *Dhail*, Pa. 5852, f° 170 *a* en bas; *R H C Or*, II *a*, p. 176; V, p. 186; Amari, *Bibliotheca*, p. 316 et 324; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 258.

(5) Voir Wilken, *Kreuzzüge*, VI, p. 479 suiv.; Williams, *City*, I, p. 422, n. 1; de Mas Latrie, *Chypre*, I, p. 250; Röhricht, *Beiträge*, I, p. 40 et 76, n. 212; *Königreich*, p. 779, n. 1, et 784, n. 4. Suivant Ernoul, p. 465, le traité permettait à l'empereur de relever les fortifications anciennes, mais non d'en bâtir de nouvelles.

(6) Voir les sources in Wilken, *tom. cit.*, p. 482; Tobler, *tom. cit.*, p. 138, n. 2; Röhricht, *Königreich*, p. 791, n. 1; cf. p. 797. D'après Ernoul, p. 466, Frédéric se borna à donner, avant

l'enceinte ait joué un role stratégique lors de l'attaque de Malik Nāṣir Dāwud en 637 (1239)[1], et elle était encore incapable de défendre la ville quand les Kharizmiens l'assaillirent en 642 (1244)[2]. Mais vers la fin de 644 (avril 1247), le sultan d'Égypte Malik Ṣāliḥ Ayyūb, passant à Jérusalem, ordonna d'en mesurer l'enceinte et de la restaurer[3]. Ainsi elle n'était ni entièrement détruite,

ou après son départ, l'ordre de «fermer» Jérusalem; suivant *Eracles* in *R H C Oc*, II, p. 374, il fit semblant de vouloir fermer la cité, fit découvrir les fondations et asseoir (les murs), puis il quitta soudain la ville. Wilken, qui n'est pas la dupe de Frédéric, a bien montré (n. 59) que cet ordre ne fut pas exécuté. Cet historien vivait à Berlin; mais alors, l'histoire n'y était pas écrite par l'état-major et les flatteurs de l'empire. C'est en 1894 que Schick in *Z D P V*, XVII, p. 258, s'inspirant sans le citer d'un passage douteux de Tobler, ose affirmer sans rire que «c'est un empereur allemand qui a bâti les murs de Jérusalem il y a 600 ans». Et quatre ans plus tard, on mutilait l'enceinte, à côté de la porte de Jaffa, pour le passage d'un autre empereur.

Suivant J. de Vitry, Jérusalem est entourée de tous côtés d'un mur solide (muro valido undique circundata); voir Bongars, *Gesta*, I, p. 1079, et *P P T S*, XI, p. 39 en haut, cité par Burchard in Laurent, *Peregrinatores*, p. 73, et *P P T S*, XII, p. 79 en bas, et par Sanuto, p. 175. S'il est vrai que l'*Historia orientalis* est de sa plume et qu'il a écrit ce livre vers 1226, on pourrait en conclure, à la rigueur, qu'il est entré à Jérusalem après le traité, avant de quitter la Palestine, et qu'il y a vu l'enceinte restaurée par l'empereur. Mais cette opinion ne saurait tenir en face de témoignages plus précis. Je crois plutôt que l'évêque d'Acre, qui était en Palestine dès la fin de 1216, écrit d'après des sources antérieures à la démolition de 1219, telles que Théodéric, p. 7 (*S W P*, *Jerusalem*, p. 45; *P P T S*, V, p. 5), ou Thietmar cité plus haut, p. 133, n. 2; en effet, son livre est une compilation d'histoire et de géographie, sans valeur chronologique précise.

(1) Suivant *Eracles* in *R H C Oc*, II, p. 529, les Francs avaient rebâti, vers la porte Saint-Étienne, aujourd'hui de Damas, un pan de mur et quelques tourelles que les assaillants jetèrent à bas avant de se porter contre la citadelle; cf. plus loin, p. 137, n. 4 suiv. Pour l'enceinte à cette époque, voir aussi Reinaud, *Extraits*, p. 439; Wilken, *tom. cit.*, p. 587 et 596; Tobler, *loc. cit.*

(2) Suivant *Eracles* in *tom. cit.*, p. 562, il n'y avait alors qu'un pan de mur sans créneaux; cf. Wilken, *tom. cit.*, p. 633 suiv.; Robinson, *tom. cit.*, p. 470; Tobler et Schick, *locis cit.*; Röhricht, *op. cit.*, p. 361 suiv.

(3) Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 102 *b*, l. 9 suiv. : وأمر بذرع سور القدس وكان ذرعه ستّة آلاف ذراع بالقاشمى (lire بالهاشمى) فامر بصرف مغلّ القدس فى عمارتها «Et il ordonna de mesurer l'enceinte de Jérusalem, et il se trouva qu'elle mesurait 6000 coudées hachimides (de circuit). Alors il ordonna d'employer à sa restauration les revenus de Jérusalem»; cf. Blochet in *R O L*, XI, p. 193 et n. 4. Suivant le traducteur, ce texte est très altéré; pourtant il est clair, à part la correction *bil-hāshimi*, au lieu de *bil-qāshimi*, faite déjà par Blochet. Le mot qu'il a lu *shughl* «finances» ou «main-d'œuvre» ne peut être que *mughall* «produit» de la terre, ou des impôts fonciers. Cette leçon certaine est confirmée par les répliques suivantes, que j'ai trouvées après coup : Yāfiʿi, Pa. 1590, f° 178 *a*, l. 8 d'en bas : «Le sultan passa... à Jérusalem, où il ordonna d'en restaurer l'enceinte et d'y employer les revenus de cette ville» (*fa-amara bi-ʿimārati sūrihā wa-bi-ṣarfi mughallihā fī sūrihā*), et surtout ʿAini, Pa. 1543, f° (?), l. 20 suiv. : وزار من رجوعه بيت المقدس وتفقّد أحواله وامر بإعادة أسواره أن تعمَر كما كانت فى الدولة الناصريّة فاتح القدس وأن يُصرَف الخراج وما يتحصّل من غلّات بيت المقدس فى ذلك وإن عاز شيئا (*sic*) صُرِف مِن عنده «Et à son retour (de Damas au Caire), le sultan

puisqu'on pouvait la mesurer, ni en bon état, puisqu'il fallait la réparer. Cet ordre fut-il exécuté? Probablement, puisque le sultan prescrit d'employer à ce travail les revenus de la ville[1]. Sinon comment expliquer ce fait étrange que les auteurs arabes ne signalent pas de réparations à l'enceinte sous les Mamlouks, alors que les relations occidentales en attestent l'existence de la fin du XIIIe au début du XVIe siècle[2]? Ce silence est d'autant plus significatif que les grands Bahrides couvrirent la Syrie de travaux militaires, et qu'à leur époque, Jérusalem n'était encore à l'abri ni des croisés, ni des Mongols[3].

En résumé, le n° 43, qui décorait une tour (*burdj*), peut provenir d'une de ces tours (*abrādj*) de l'enceinte que Malik Mu'azzam fit démolir en 1219.

En ce qui concerne la citadelle, les témoignages sont plus rares et moins précis que pour l'enceinte, soit sur les travaux ayyoubides[4], soit sur la démolition de 1219. D'après quelques auteurs, la tour de David échappa seule à la destruction[5]. Si ce nom ne désigne pas ici, par extension, la citadelle tout en-

visita Jérusalem et il s'informa de la situation de cette ville. Il ordonna d'en relever les murailles et de les restaurer dans l'état où elles se trouvaient sous le règne de Nāṣir (Saladin), le conquérant de Jérusalem, et d'y employer le produit de l'impôt foncier et des revenus agraires de Jérusalem, ajoutant que s'il manquait quelque chose, il le fournirait sur sa caisse.» Le mot *ghalla* (ici *ghallāt* au pluriel) est synonyme de *mughall;* voir Lane, *Lexicon.* La cote du f° in 'Aini, sautée dans mon manuscrit, sera donnée dans un errata.

(1) Quelques années plus tard, le poète persan Sa'di parle de Jérusalem «pleine au dedans de sanctuaires, *au dehors de remparts ruinés*» (ديوار بيرون خراب); voir *Bustān*, chap. IV, vers 10, éd. Graf, Vi. 1858, p. 139; cf. Massé, *Essai sur le poète Saadi*, Pa. 1919, p. 68. Mais il n'est pas certain qu'il ait visité la ville sainte, et ce mot d'un poète ne saurait avoir la valeur d'un témoignage chronologique précis.

(2) Voir les sources citées vers la fin du commentaire des nos 119 à 129.

(3) Seul Mudjīr al-dīn signale quelques travaux de ces princes à l'angle sud-est du Ḥaram, qui fait partie de l'enceinte; voir le commentaire du n° 170.

(4) Suivant 'Imād al-dīn, p. 68, l. 5 d'en bas, et in Abū shāma, II, p. 114, l. 14 d'en bas, Saladin la restaura (*aḥyāhu wa-djaddadahu*); les deux suffixes masculins se rapportent à *ḥiṣn*, qui désigne un peu plus haut la citadelle. Ces deux mots ne figurent ni dans la mauvaise traduction de *Quellenbeiträge*, p. 88, ni chez Mudjīr al-dīn, p. 302, l. 5 suiv. (77), qui reproduit ici, sans le citer, une partie de ce passage, en y mêlant des réflexions personnelles. Il explique *ḥiṣn* par *qal'a*, qui était déjà le terme courant à son époque; cf. plus haut, p. 132, n. 7. Ailleurs, p. 405, l. 4 d'en bas (182), il dit que les Byzantins, puis les Francs, rebâtirent la citadelle, sauf la tour de David, qu'il considère comme antique; cf. p. 366 en bas (97 en haut) et 403, l. 17 (177). Wilbrand (1212) ne parle de cette tour que pour faire de l'archéologie antique (nunc autem... est reedificata), car d'après le contexte, *nunc* veut dire ici, non «de son temps», mais «après la destruction romaine»; voir Laurent, *Peregrinatores*, p. 185, l. 14. Thietmar (1217) cité plus haut, p. 133, n. 2, ne parle que de l'enceinte en général.

(5) Ainsi *Patriarches*, *Eracles*, Ibn wāṣil, Abu l-fidā', Ibn al-furāt, Maqrīzi, Olivier, Godefroy et

tière[1], il semble bien que celle-ci fut démolie, ou du moins démantelée, et ce fait paraît confirmé par d'autres témoignages qui montrent les Francs, après leur rentrée à Jérusalem en 626 (1229) et la mort de Malik Kāmil en 635 (1238), rebâtissant la citadelle autour de la tour de David[2]. Quoi qu'il en soit[3], en 637 (fin de 1239), Malik Nāṣir Dāwud paraissait devant Jérusalem, que son enceinte mal réparée ne pouvait défendre[4]. Après un siège de trois à quatre semaines, il s'emparait de la citadelle et la faisait démolir, ainsi que la tour de David[5].

G. de Nangis cités plus haut, p. 133, n. 3, et plus bas, n. 2 et 5; J. de Vitry (Olivier) et Sanuto in Bongars, *Gesta*, I, p. 1137, et II, p. 208; Abu l-fidā', III, p. 173, l. 18, et in *RHC Or*, I, p. 117-8 (traduction inexacte, l'auteur ne fait allusion qu'à la destruction de 1219); Mudjīr al-dīn, p. 360, l. 5 (89); cf. Wilken, *tom. cit.*, p. 238 et 596; Munk, *pag. cit.* en bas; Röhricht, *op. cit.*, p. 735.

(1) Comme l'ont compris quelques auteurs modernes, qui en concluent que toute la citadelle fut épargnée en 1219; ainsi Robinson, *tom. cit.*, p. 454; Tobler, *tom. cit.*, p. 192; *S WP, Jerusalem*, p. 83.

(2) Voir *Eracles* in *RHC Oc*, II, p. 529 suiv.; Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 258 suiv.; Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 332 *b*, et 1703, f° 22 *b;* Abu l-fidā', *locis cit.;* Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 91 *b* en haut, et in *ROL*, X, p. 323; 'Aini, Pa. 1543, f° 82 *a* en haut et in Amari, *Bibliotheca*, p. 516, l. 14, *RHC Or*, II *a*, p. 196, et Röhricht, *Beiträge*, I, p. 93; Reinaud, *Bibliographie*, p. 354, 548 et 716; *Extraits*, p. 439 suiv.; Mudjīr al-dīn, *loc. cit.*, Wilken, *ult. loc. cit.*, Munk, *op. cit.*, p. 637 *a* en haut; Krafft et Tobler, *locis cit.;* Röhricht, *Königreich*, p. 791, n. 1 fin.

(3) Je n'ai trouvé aucun document précis touchant l'état de la citadelle avant le siège de 1239; sans doute elle était en état de défense, puisqu'elle put résister près d'un mois contre un assaillant muni de gros engins. J. de Vitry (vers 1226?) la décrit ainsi : «Habet (civitas) a parte occidentali munitionem ex lapidibus quadris, cemento et plumbo fusili quasi indissolubiliter compaginatis constructam, que ex uno eius latere pro muro est civitati, et turris David appellatur»; voir Bongars, *Gesta*, I, p. 1079, et *PPTS*, XI, p. 39 en haut, cité par Burchard in Laurent, *Peregrinatores*, p. 73, et *PPTS*, XII, p. 80 en haut, et par Sanuto, p. 175. Mais ces ouvrages sont en partie des compilations sans valeur chronologique, et qui puisent à des sources antérieures à la démolition de 1219, peut-être même à la conquête de 1187; cf. Rotermund in *ZDPV*, XXXV, p. 2 en bas. Même remarque pour les descriptions publiées in Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, ainsi le groupe *Citez*-Ernoul, qu'on date vers 1231 et qui pourrait, de ce fait, être en cause ici. Elles ne parlent qu'en passant de la tour de David, et dans des termes analogues à ceux de la description dite de 1187, qui est antérieure à la conquête, comme celles de G. de Tyr ou de Théodéric, p. 8 en bas (*S WP, Jerusalem*, p. 45; *PPTS*, V, p. 6). Yāqūt, qui affirme avoir été à Jérusalem (IV, p. 593 *ult.* et 600, l. 9), ne parle pas de la citadelle. D'ailleurs, on attribue son ouvrage à l'année 623 (1226), c'est-à-dire avant le traité de 1229, et de fait, s'il signale à trois reprises la démolition de l'enceinte en 1219 (voir plus haut, p. 133, n. 3 début), il ne fait aucune allusion à sa restauration depuis 1229.

(4) Voir plus haut, p. 135, n. 1.

(5) Voir *Patriarches*, Pa. 302, p. 356, l. 12; *Eracles* (récit détaillé), Ibn shaddād (récit très détaillé), Ibn wāṣil, Abu l-fidā', Maqrīzi, 'Aini, Mudjīr al-dīn, Reinaud, Wilken, Munk, Krafft et Tobler, *locis cit.* plus haut, n. 2 (chez ce dernier, lire Malik Nāṣir, au lieu de 'Ādil); Anon. in

La plupart des auteurs nomment à ce propos la citadelle et la tour[1], et ceux qui ne parlent que de la tour désignent peut-être sous son nom la citadelle

Zetterstéen, *Beiträge*, p. 230 en bas; Ṣafadi, Pa. 5827, f° 156 *b* en haut; Suyūṭi, Be. 6099, f° 53 *a-b;* trad. Reynolds, p. 276 suiv. (récit curieux, mais à demi légendaire); Robinson, *tom. cit.*, p. 470; Williams, *tom. cit.*, p. 424 et suppl. p. 47; de Mas Latrie, *Chypre*, I, p. 320, et in *ROL*, I, p. 22; Schick et *S WP, locis cit.;* Conder, *Kingdom*, p. 315; *Jerusalem*, p. 319. Pour les sources occidentales, voir surtout Röhricht, *Königreich*, p. 844, n. 1 et 2; Kohler in *ROL*, VIII, p. 447, n. 4.

Voici le récit inédit d'Ibn shaddād, dont la source m'est inconnue : (p. 258) «Malik Nāṣir réunit une forte armée et vint assiéger Jérusalem le mercredi 17 djumādā Ier 637 (jeudi 15 décembre 1239). Les Francs y avaient réparé et fortifié une tour appelée Burdj dāwud (*qad ʿammarū burdjan... wa-ḥaṣṣanūhu*). Il dressa contre elle ses mangonneaux (*madjānīq*) et la serra de si près qu'on la lui livra le lundi 8 djumādā II (jeudi 5 janvier 1240); puis il s'empara de la ville et il y mit un gouverneur. Alors il écrivit de sa main, au calife Mustanṣir, une lettre qu'il avait composée lui-même.» Suit le texte de ce document, rédigé dans le style prétentieux des chancelleries d'alors. On y lit quelques détails curieux que je demande à résumer; mais pour les juger, il faut se rappeler que son auteur fut l'acteur principal du drame, et que son témoignage est d'autant moins impartial qu'il s'adresse ici à son suzerain. (p. 259) Après les formules d'entrée, Malik Nāṣir justifie son agression par les motifs que voici : La trêve était expirée, les Francs avaient chassé les habitants (musulmans) de Jérusalem, un de leurs comtes (*kundun min kunūdihim*), qui était un chef de leurs armées et un chevalier célèbre, orgueilleux et vaillant, avait réparé la citadelle durant la trêve (c'est-à-dire contrairement au traité), l'avait fortifiée, pourvue de munitions, d'armes et de soldats, et reliée à la tour de David. C'est un burdj énorme..... dont le tiers inférieur est formé d'un plein massif de pierres et de ciment à la chaux (*qad ṣubba fīhi l-ḥadjaru wal-kilsu ṣabban;* cf. Schick in *ZDPV*, I, p. 235 : Der Thurm ist massiv... aus Quadersteinen hergestellt)..... (p. 260) Les Francs s'étaient réfugiés dans la citadelle et la tour, après les avoir munies de palissades (hourdages?) permanentes et d'étais (mantelets?) de bois (*fa-satarūhumā bil-satā'iri l-mukhalladati wal-khashabi l-musannadati wal-ʿamadi l-mamdūdati*)..... Alors votre serviteur (c'est toujours Malik Nāṣir qui écrit au calife) les assiégea avec une division de son armée, et après avoir tenté vainement de négocier..... il dressa ses mangonneaux contre la citadelle..... (p. 261) les sapeurs (*naqqābūn*) s'approchèrent des murs pour les saper, les artificiers (*zarrāqūn*) lancèrent leurs feux (*nīrān*) contre les hourdages..... Quand votre serviteur eut conquis la citadelle de bas en haut, une partie des assiégés se réfugièrent dans la tour de David..... d'où ils envoyèrent un parlementaire demander l'amān pour leurs vies et leurs biens, et l'autorisation de sortir avec les armes et les bagages qu'ils pourraient emporter. Mais votre serviteur repoussa ces conditions et lança contre la tour ses mineurs (*ḥadjdjārūn*) (p. 262) et ses artificiers... Alors les assiégés renvoyèrent demander l'amān pour la vie sauve et la retraite sans autre condition, ce qui leur fut accordé..... Ainsi la citadelle échut à votre serviteur comme un héritage de son père (Malik Muʿaẓẓam, l'auteur du n° 43) et la tour comme un héritage de son homonyme (le roi David). La suite de cette lettre ne renferme aucun fait précis, sauf ceux cités troisième note suivante. Je crois qu'il faut prendre la moyenne entre ce rapport un peu trop glorieux et le récit plus discret d'*Eracles*, p. 530, qui reconnaît que les Francs ne sortirent qu'avec la vie sauve, et cherche à excuser leur défaite en prétendant que le bailli de l'empereur avait très mal garni la citadelle.

(1) Ainsi *Eracles*, Ibn wāṣil, Abu l-fidā', ʿAini et Mudjīr al-dīn, *locis cit.*

entière[1]. Toutefois, d'après les meilleures sources, la démolition porta surtout sur la tour, et il se peut que les autres parties de la citadelle n'aient été que désarmées ou démantelées[2].

Cette hypothèse paraît confirmée par deux observations. D'abord les tours et les courtines offrent une analogie frappante avec celles d'autres citadelles arabes au début du VIIe (XIIIe) siècle[3]. En revanche, la tour de David, j'entends la moitié supérieure, qui s'élève en retrait sur la base antique, est une construction plus récente, de qualité médiocre et qui porte la trace de plusieurs reprises[4].

L'autre remarque est d'ordre historique : si la citadelle entière fut démolie en 1239, comment expliquer ce fait étrange que les auteurs arabes et occidentaux n'y signalent pas de réparations jusqu'à celles de Malik Nāṣir Muḥammad

(1) Ainsi Maqrīzi, *loc. cit.*

(2) Dans la suite de sa lettre au calife, Malik Nāṣir écrit (p. 262 en bas suiv.) qu'il hésite encore à détruire la citadelle ou à la conserver pour la défense de Jérusalem et des musulmans. Quant à la tour, il a décidé de l'humilier, c'est-à-dire de l'abaisser et de supprimer ses défenses, pour la convertir en mosquée, pour en faire un édifice religieux sans aucune valeur stratégique, et revenir ainsi à la tradition, qu'il rappelle plus haut (p. 259), suivant laquelle le roi David avait bâti cette tour pour lui servir de mosquée et d'oratoire privé; cf. commentaire du n° 51. Il demande à ce sujet l'avis du gouvernement de Bagdad, et sa lettre se termine ici. Ibn shaddād ne fait connaître ni la réponse du calife, ni ce que Malik Nāṣir fit en réalité. Mais on peut déjà présumer qu'il épargna le corps de la citadelle et qu'il ne détruisit que la partie supérieure de la tour de David. C'est ce que semble confirmer *Eracles, loc. cit.* (je transcris librement) : «Quand les Sarrasins eurent la tour David et la forteresse, ils y mirent tantôt les mineurs et firent la tour fondre jusqu'en terre. Les pierres étaient si grandes... (et) elle était si fort maçonnée à chaux, à ciment et à sable, et les pierres soudées à plomb et à grosses bandes de fer... qu'à grand'peine ils la purent jeter bas. Ainsi fut abattue la tour David, qui dès lors qu'elle avait été faite jusqu'à ce temps avait toujours duré... Ce fut fait en l'an 1239.» L'auteur parle d'abord de la tour et de la citadelle, mais ensuite de la tour seule; et puis il faut tenir compte, en pareil cas, de l'exagération commune à ce genre de récits. De fait, sa base antique est encore debout; voir un peu plus loin. Et après comme avant 1239, elle servit, sinon de défense à la ville, du moins de refuge à ses habitants; ainsi *Eracles*, p. 384 suiv. et in Röhricht, *Königreich*, p. 797 (en 1229); Ibn shaddād, p. 264 (en 1244).

(3) Ainsi à ʿAdjlūn, Bosra, Damas, Baalbek, Saidjar (Chaizar) et Alep. Pour Damas, par exemple, voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 145 et fig. 67, et Ibn al-furāt in Reinaud, *Bibliographie*, p. 773, qui compare les tours de Jérusalem avec celles de la citadelle de Damas; il est vrai qu'il parle ici de l'enceinte démolie en 1219.

(4) L'appareil est irrégulier, les blocs du parement n'ont guère de bossages, l'étage supérieur est sans bretèches et le couronnement, en mauvais matériaux, n'a pas le crénelage régulier des autres tours; voir pl. XXXIX suiv. et Wilson, *Survey*, photographs, pl. 20 *a;* cf. plus loin, commentaire du n° 48, dernière note.

en 710 (1310)[1]? Sans parler des derniers Ayyoubides[2], est-il vraisemblable que les grands Bahrides aient attendu, pour la relever, que Mongols et croisés, battus et chassés de la Syrie, ne fussent plus sérieusement à craindre[3]? Il est vrai qu'un texte précis montre la tour de David détruite en partie à la fin du VIIe (XIIIe) siècle; mais je crois qu'il faut le prendre à la lettre[4]. L'auteur veut dire que la tour *antique* en grand appareil n'a été démolie que dans sa partie supérieure, et cette observation, qui était exacte alors, l'est encore aujourd'hui; mais on ne saurait en conclure que la citadelle ne fût pas en état de défense.

En résumé, le n° 43 peut aussi provenir d'une tour de la citadelle, soit de l'ouvrage A lui-même, dans son état antérieur à la construction de la mosquée M (n° 51), soit d'un autre saillant, peut-être du Burdj dāwud ou tour de David, qui serait désigné ici par *hādha l-burdju* «cette tour», et d'où la dalle aurait été arrachée lors de la démolition de 1239. Si l'on songe que son poids énorme devait en rendre le transport difficile et coûteux, on sera tenté de la rattacher à la citadelle plutôt qu'à l'enceinte. Quant à la date de son remploi, j'y reviendrai tout à l'heure (n° 51).

L. 4 : L'émir ʿIzz al-dīn ʿUmar ibn Yaghmur est nommé dans une autre inscription (n° 162), datée de cette même année 610[5]. Il paraît avoir été gouver-

[1] Ainsi pour Baibars, le plus grand constructeur de la dynastie avant Muḥammad, j'ai parcouru en vain la liste de ses travaux et fondations chez Ibn shaddād (*Barq*, p. 265), Nuwairi (Pa. 1578, f° 95*a* et *passim*), Kutubi (I, p. 89 suiv.), Maqrīzi (*Sulūk*, in *S M*, I*a*, p. 141, et I*b*, p. 151; *Khiṭaṭ*, II, p. 303), Abu l-maḥāsin (Pa. 6065, fin du règne), Mudjīr al-dīn (p. 433 (238) suiv.) et Ibn iyās (I, p. 111 suiv.). Je n'ai rien trouvé sur ses constructions chez Ibn wāṣil, qui écourte beaucoup la fin de son règne, ni dans l'abrégé de la grande *Vie de Baibars* d'Ibn ʿabd al-ẓāhir, fait par Shāfiʿ (Pa. 1707). Burchard (1283) décrit la tour de David, son assiette et ses fossés, mais il fait de l'archéologie antique et ce morceau, dont la date est d'ailleurs douteuse, n'a pas de valeur chronologique; voir Laurent, *Peregrinatores*, p. 64 (et 73, d'après J. de Vitry), et le même passage in *Palæstina seu descriptio Terræ Sanctæ autore R.P.F. Bonaventura Brocardo, monacho theutonico*, Cologne 1624, p. 34, avec quelques variantes.

[2] Yāfiʿi, Maqrīzi et ʿAini cités plus haut, p. 135, n. 3, pour la réparation de l'enceinte en 1247, ne parlent pas de la citadelle.

[3] Voir le commentaire du n° 44.

[4] Ricold (1294?) in Laurent, *op. cit.*, p. 108 : «Ibi invenimus turrem David, de maximis et quadratis saxis ædificatam, etiam quod destruentes in destruendo defecerunt et aliquid ad memoriam reliquerunt»; cf. *Hystoire*, f° F II*b*, et in de Backer, *Extrême Orient*, p. 264 : «Et là trouvasmes la tour David édifiée de grandes pierres quarrées et n'estoit pas encore destruite du tout».

[5] Avec la variante يغمور (au lieu de يغمر), qui est la plus fréquente dans les manuscrits; ainsi Sibṭ-Jewett, p. 476, l. 17, et 479, l. 21; Abu l-fidā', III, p. 194, l. 5, et in *R H C Or*, I, p. 132*a* (lire *ibn* Yaghmūr); Anon. in Zetterstéen, *Beiträge*, p. 148, l. 12 et 15; Mufaḍḍal, p. 425 (83),

neur de Jérusalem pour Malik Muʿaẓẓam, dont il porte le surnom au relatif (l. 5). Ce titre, il est vrai, ne figure pas dans ces deux inscriptions, mais il est contenu implicitement dans la formule *fī wilāyati* «sous le gouvernement de», qui introduit les noms de ce personnage au n° 162[1]. Dès lors, je crois qu'ici les mots *tawallā ʿimāratahu* (l. 4) signifient que ʿUmar a «présidé» à la construction du burdj à titre de «gouverneur» (*mutawallī*)[2]. Et la preuve qu'il s'agit d'un rôle honorifique, c'est que le véritable directeur des travaux est nommé après lui.

L. 5 : La charge de ce directeur est exprimée par le mot *bi-shaddi*, correspondant au titre *shādd* ou *mushidd al-ʿamā'ir* «inspecteur des bâtiments»[3]. Ce Khuṭlukh me paraît être le Shudjāʿ al-dīn Khuṭlukh ibn ʿAbdallāh d'une troisième inscription de cette époque (n° 229), dont la date précise a disparu.

44

Restauration sous Malik Nāṣir Muḥammad. 710 H. — Dalle de marbre scellée dans le tympan de l'arc de la porte P, en *o* (fig. 17); dimensions environ 100 × 40. Trois lignes en naskhi mamlouk ancien; grands caractères (copie 1893, revue en 1894).

(1) [بسم]لله... عزّ لمولانا السلطان (2) الأعظم الملك الناصر ناصر الدنيا والدين

محمّد بن السلطان (3) الملك المنصور سيف الدنيا والدين قلاون أعزّ الله

نصره فى شهور سنة عشر وسبعمائة.

Gloire à notre maître le très grand sultan al-Malik al-Nāṣir Nāṣir al-dunyā wal-dīn Muḥammad, fils du sultan al-Malik al-Manṣūr Saif al-dunyā wal-dīn Qalāwun, qu'Allāh glorifie sa victoire! Dans les mois de l'année 710 (1310-11).

l. 6, et 485 (143), l. 6, où Blochet, n. 3, explique ce nom par le ouïghour *yaghmur* «pluie»; Maqrīzi, *Sulūk*, in *S M*, I*a*, p. 25 à 30; Maspero et Wiet, *Matériaux*, I, p. 145 en haut (d'après Ibn iyās). Aucun des personnages nommés dans ces textes ne peut être identifié avec celui des nos 43 et 162, et je ne l'ai pas pas encore retrouvé dans les chroniques.

[1] Voir le commentaire de ce texte; cf. plus haut, p. 98, n. 1 et renvois.

[2] Mudjīr al-dīn ne le nomme pas dans sa liste des gouverneurs de Jérusalem, où il devrait figurer p. 605 (263); mais elle est fort incomplète, surtout pour l'époque ayyoubide.

[3] Voir *M C I A*, I, index à ces mots, surtout p. 742 suiv., et d'autres sources citées par Moritz in *Festschrift Sachau*, p. 442, n. 49, et *Beiträge*, p. 43 en bas; Qalqashandi, IV, p. 22 en bas; Maqrīzi, *Sulūk*, in Casanova, *Citadelle*, p. 627, n. 2; cf. deux notes au commentaire des nos 85 et 93.

Cette dalle a disparu dès lors et je n'ai pu la retrouver en 1914. La ligne 1 était cassée dans l'angle droite, au milieu du *bismillāh*, et la fin de la ligne 3, renfermant la date, était un peu fruste et indistincte. D'après un croquis rapide fait en 1893 (fig. 18), le chiffre des dizaines doit être lu *ʿashrīna* «vingt», et c'est ainsi que Sauvaire l'a lu dans sa copie inédite (n° 121). Mais suivant un auteur contemporain, d'autant mieux informé qu'il était secrétaire d'État, c'est en 710 que la citadelle a été restaurée par le sultan Muḥammad[1], et cette date est confirmée par le n° 51, qui attribue à la même année la construction de la mosquée par ce prince. Il vaut donc mieux lire *ʿashrin* (peut-être *ʿasharatin*) «dix», en admettant une légère irrégularité sur la dalle ou dans nos copies; ou bien il faut supposer que les travaux, commencés en 710, n'ont été achevés qu'en 720.

Fig. 18. — Date du n° 44.

Rédigée sous la forme d'une eulogie au souverain, l'inscription ne précise pas la nature de ces travaux. Qu'ils aient duré dix ans ou non, il semble bien, d'après ʿUmari cité tout à l'heure, qu'ils furent importants, et son témoignage, un peu vague sur ce point, paraît confirmé par plusieurs relations occidentales de cette époque[2]. Mais on ne saurait chercher dans ces textes des précisions archéo-

[1] ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 224*a*, et 5867, f° 231*a*, aussi in Qalqashandi, IV, p. 101, l. 4, et *Dīwān*, Pa. 4439, f° 87*b* (résumé, avec quelques variantes) : وكان بها آثار قلعة قديمة خربة جُدّدت فى أيّام هذا السلطان سنة عشر وسبعمائة على يد بكتمر الجوكندار إذ كان كافل الممالك ووجودها وعدمها سواء إذ لا نفع بها ولا تحصين لها «Il y avait à Jérusalem les ruines d'une citadelle ancienne, qui était en ruine. Elle fut restaurée sous le règne de ce sultan, l'année 710 (1310-11), par la main de Baktamur le djūkandār, alors qu'il était vice-roi. Au reste, qu'elle existe ou non, c'est tout un; car elle est inutile pour la défense (de cette ville).» ʿUmari écrivait vers l'année 740, c'est-à-dire à la fin du règne de Muḥammad. La leçon عشر «dix» figure dans les deux manuscrits. Qalqashandi et le *Dīwān* donnent ستّة عشر «seize»; mais le mot ستّة «six» n'est qu'un bourdon provoqué par le mot précédent سنة «année». Au reste, la date 710 (et non 720) est assurée par le nom de l'émir Baktamur, qui fut nommé vice-roi (*kāfil al-mamālik*) en 709, puis destitué en 711, et mourut la même année; voir Abu l-fidā', III, p. 60, l. 7 d'en bas, à 67, l. 11; Anon. in Zetterstéen, *Beiträge*, p. 145, l. 19, à 155, l. 22; Ibn ḥabīb, p. 313 et 318; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f°s 327*b* à 338*a*, *passim;* Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f°s 78*a* à 81*b*, *passim; Manhal*, Pa. 2069, f° 87*b* en bas; Ibn iyās, I, p. 154, l. 12, à 157, l. 10 d'en bas, et 174, l. 5 d'en bas; Weil, *Chalifen*, IV, p. 299, n. 2, et 306 avec n. 2. Mudjīr al-dīn, qui décrit en détail les travaux de ce règne à l'intérieur et aux environs du Ḥaram, ne parle pas de ceux-ci; mais ses renseignements sur la citadelle sont très incomplets et confus.

[2] Ainsi Ricold cité plus haut, p. 140, n. 4; mais j'ai montré que ce texte, bien que précis dans la forme, est d'une interprétation discutable. Haiton (vers 1307), qui donne de curieux détails sur l'organisation militaire et sur quelques places fortes du royaume syro-égyptien, en vue de

logiques; seule une exploration permettra peut-être de dégager l'œuvre de Muḥammad. Je crois qu'on peut déjà lui attribuer les parties les plus voisines du n° 44, en particulier l'entrée tout entière, de la porte P jusqu'au vestibule V; cette construction remarquable, qui allie la force à l'élégance, trahit bien la belle époque bahride[1]. Je n'ose aller plus loin et lui attribuer aussi, sans autre

la reprise de la Terre Sainte, ne parle pas de la citadelle de Jérusalem; voir Bergeron, *Voyages*, p. 74 suiv.; de Backer, *op. cit.*, p. 231 suiv. Sanuto (vers 1310), p. 175, ne fait que répéter ici J. de Vitry cité plus haut, p. 137, n. 3. Odoric (vers 1320) signale la tour de David «nunc destructa», du moins in Laurent, *Peregrinatores*, p. 152, mais cette relation n'est pas de lui; voir Cordier in Odoric, p. LXXI et *passim*. Elle n'est pas originale et n'a pas de valeur chronologique; cf. une note au n° 76. En revanche, voici des textes plus précis : Pipinus (1320) in Tobler, *tom. cit.*, p. 192, n. 7 : «Vidi et tetigi... turrim David *que pro majore parte destructa est, sed Sarraceni super vetus opus fecerunt novum* et habent ibi castrum satis pulchrum»; il semble bien que l'auteur veut parler des mêmes travaux que le n° 44. G. de Boldensele (1333), p. 263 : «In pede hujus montis versus civitatem *soldanus castrum fecit,* et a deputato castellano et servientibus diligentius custoditur». Suivant Isaac Kheilo (1333) in Carmoly, *Itinéraires*, p. 237-8, il y a beaucoup de fortifications autour de la tour de David, au point qu'elle n'est plus prenable aujourd'hui. L. de Sudheim (vers 1335) in *A O L*, II*b*, p. 352, dit seulement : «..... adhuc tenet castrum David admiratus et capitaneus civitatis»; cf. *P P T S*, XII, p. 102 en bas. Mais J. de Vérone (août 1335) in *R O L*, III, p. 207, précise : «..... juxta [castellum] *quod nunc edificari fecit soldanus*». Le mot *castellum* a été rétabli par Röhricht, peut-être d'après les auteurs précédents; au reste, le contexte impose cette correction. Mandeville (vers 1336), p. 92 : «At the foot of the mount Syon, is a faire castelle and a strong, *that the soudan leet make*»; cf. Wright, *Travels*, p. 174 en bas. Ce passage paraît emprunté à Boldensele, que ce compilateur a souvent pillé; voir Cordier in Odoric, p. L suiv., et Marco Polo, II, p. 598 suiv.; cf. Jacob in *Z D P V*, XII, p. 107, et le commentaire du n° 76. Poggibonsi (1345), I, p. 123 suiv., décrit *de visu* le château de David (truovi il castello...), assis sur le mur d'enceinte, de grande hauteur, entouré d'un fossé muré et profond, avec sa porte au levant, d'où l'on traverse le fossé sur un pont-levis (ponte levatoio; cf. plus haut, p. 131, n. 1), à côté de la tour de David. Après lui, presque tous les pèlerins parlent de la citadelle; ainsi Frescobaldi (1384), p. 151 (un cassero afforzato... il quale fa guardare l'ammiraglio di Gerusalem per lo soldano); Sigoli (1384), p. 136 (uno cassero bellissimo e bene murato...); d'Anglure (1395), p. 41 (ung fort chastel bien fermé de pierre taillée et de bonnes tours); Schiltberger (vers 1410), p. 76 (ein schöne purg, die hat chönig soldan machen lassen); G. de Lannoy (vers 1422), p. 143 (ung petit chastel de... pierre taillée... habité et gardé); Mariano da Siena (1431), p. 59 (una fortezza, che se ne fa grande guardia); Ét. de Gumpenberg (1449) in *Reyssbuch*, f° 247*a* (ein schön castel), et plusieurs autres in Tobler, *loc. cit.*, notes. Pour les relations subséquentes, voir n° 48, fin du commentaire.

[1] Les deux arcs brisés de la porte P ont un joint médian passant à leur sommet (pl. XL et XLI en haut). On a dit que dans les arcs brisés syriens, le joint vertical est un indice latin, alors que la clef de voûte épousant les deux demi-courbes est un indice arabe, et que si les croisés ont souvent employé ce dernier parti, les Arabes ne semblent pas avoir fait usage du premier; voir Clermont-Ganneau, *R A O*, I, p. 398; *Researches*, I, p. 2 suiv.; II, p. 116 et n. 1. Je crois qu'il faut renoncer à ce critère, basé sur une règle qui souffre un trop grand nombre d'exceptions. En effet, malgré la définition donnée par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, III, p. 256 (art. *clef*, début), les arcs

preuve que les textes cités, tout le système des tours, avec leurs bretèches et leur crénelage, dont j'ai signalé l'analogie avec celui des grandes forteresses ayyoubides au début du VIIe (XIIIe) siècle[1]. Mais il se peut que cette analogie soit superficielle, ou que la construction militaire n'ait guère changé d'un siècle à l'autre, ou que les ingénieurs de 1310 se soient inspirés de modèles plus anciens; c'est aux explorateurs à fixer l'indice archéologique du n° 44.

Je passe au problème historique soulevé par ce petit texte. Que les grands Bahrides aient laissé ou non la citadelle en ruine jusqu'en 1310, quels sont les motifs qui ont poussé Muḥammad à la relever précisément à l'heure où les croisés et les Mongols ne paraissaient plus à craindre? Sans doute, les Francs songeaient toujours à recouvrer la Terre Sainte, et le sultan doit avoir eu connaissance des projets qui circulaient en Europe et dans l'Orient chrétien, et auxquels on espérait encore rallier les Houlagouïdes[2]. Mais à supposer que le gouver-

brisés à clef de voûte s'employaient aussi en Occident, où l'on ne saurait chercher une influence arabe; ainsi ENLART, *Manuel*, I, p. 28; DE LASTEYRIE, *Architecture*, p. 320. Pour en voir plusieurs, il suffit de lever les yeux à l'intérieur de Notre-Dame de Paris; mais ils n'y sont peut-être pas originaux. D'autre part, si les arcs brisés latins à clef de voûte sont très fréquents en Syrie, dans le nord comme dans le midi (voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 147 suiv., 271, n. 1, 282, n. 5, et 321, n. 2), je signalerai souvent, dans la suite de ce livre, des joints verticaux dans des arcs dont l'origine latine est discutable; cf. plus loin, n°s 68, 110 à 115, 119 à 129 et *passim*. Je crois qu'ici les deux arcs de la porte P se rattachent au n° 44, car le premier porte une moulure de style arabe, et les blocs d'assise qui l'entourent ne sont pas latins. Il se peut aussi que la porte ait été remaniée au XVIe siècle. En effet, le premier arc brisé paraît avoir été collé après coup contre le second, et l'on voit entre les deux les consoles d'une bretèche qui devait être découverte à l'origine. Quant au passage coudé et voûté entre P et V, il forme un dargāh; sur le mot et la chose, voir *Voyage en Syrie*, I, p. 208 et n. 2, 211, 213, n. 7, et 231, fig. 126 et 128; SALADIN, *Manuel*, fig. 165, et in *BA*, 1913, p. 272 (8) et fig. 1; 1915, p. 254 (17) et fig. 2; CASANOVA, *Citadelle*, index à «derekeh» et «vestibule»; cf. plus loin la description de l'enceinte (avant le n° 119). Ce bel ensemble mérite une nouvelle étude, car ici le plan cité de Schick ne m'a pas paru tout à fait exact.

(1) Voir plus haut, p. 139, n. 3. La gravure de Breidenbach (1483) reproduite in *ZDPV*, XXIV, pl. 2, montre le crénelage des courtines et des tours C, D et H (fig. 17), avec les bretèches de la tour C, que signale aussi Grünemberg (1486), p. 94 (in dem Kastell Davids sind fünf schöne Türme von glatten Quadersteinen stark erbaut *und stehen an einem viele Erkerchen*) et grav. à p. 104. On voit que ces défenses, en tout cas, sont antérieures à l'époque ottomane; cf. une note au n° 48.

(2) Sur ces projets et négociations, voir surtout DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient au XIVe siècle*, Pa. 1886, livre I; JORGA, *Philippe de Mézières*, Pa. 1896, chap. III; Röhricht in *AOL*, I, p. 648 suiv.; *Bibliotheca*, p. 74 suiv.; *Königreich*, p. 1031, n. 3, et sources citées; cf. une note à la fin du commentaire du n° 170. Les chroniques arabes signalent en 730 une ambassade française que je ne retrouve ni dans ces auteurs, ni chez Lot in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XX et XXXVI. Suivant Abu l-fidā', IV, p. 104, l. 17, le sultan répondit aux envoyés, qui lui demandaient des terres: «S'il n'était pas d'usage de respecter la vie des ambassadeurs, je vous ferais frapper à

nement du Caire ait pris au sérieux ces épouvantails, pourquoi releva-t-il une citadelle qui n'avait jamais sauvé Jérusalem, dès avant les croisades, et dont un homme d'État disait alors qu'elle n'avait aucune valeur stratégique[1]?

Si la politique extérieure ne peut expliquer cet effort, il faut en chercher la raison dans l'état du royaume à cette époque. En shawwāl 708 (mars 1309), le jeune Muḥammad, bridé par ses puissants émirs et las de son esclavage, s'était retiré à Karak, où il avait abdiqué par une lettre résignée, mais qui renfermait une vague menace. Baibars II, l'un de ses tuteurs, lui arrachait une couronne d'épines: il n'était pas sûr des grands émirs, qui correspondaient avec le sultan déchu, et celui-ci faisait travailler à la forteresse de Karak. Lorsqu'il se sent assez fort, il quitte cette place, entre à Damas en shaʿbān 709 (janvier 1310), accueilli en souverain; puis il marche sur l'Égypte, où Baibars trahi se voit forcé d'abdiquer à son tour. En shawwāl (mars), Muḥammad rentre en triomphe au Caire et se venge cruellement de ses oppresseurs[2].

Or, si les forteresses comme Jérusalem ne pouvaient déjà plus résister à une armée nombreuse et pourvue d'engins de siège, elles jouaient encore un rôle dans l'histoire intérieure du royaume. Le châtelain d'une citadelle tenait la ville, et par là même la province; aussi les châtelains de places fortes étaient-ils indépendants des gouverneurs de province et souvent à la nomination directe du gouvernement central[3]. Précisément le gouverneur de Jérusalem, l'émir Karāy

mort». L'anonyme in ZETTERSTÉEN, *Beiträge*, p. 182 en haut, donne à ce sujet des précisions nouvelles. Les envoyés du roi de France (*fransīs*), débarqués à Acre, se rendirent par voie de terre au Caire, où ils arrivèrent le 25 rabīʿ II 730 (15 février 1330). Ils furent reçus au palais de la citadelle (*bil-īwāni*) le 15 djumādā II (5 avril) et repartirent le 24 pour Jérusalem, où ils firent le pèlerinage; puis ils se rembarquèrent à Acre. Ces détails sont trop précis pour qu'il s'agisse de la mission de 1327.

(1) Voir ʿUmari cité plus haut, p. 142, n. 1.

(2) Voir Abu l-fidā', IV, p. 58 suiv.; Anon. in ZETTERSTÉEN, *Beiträge*, p. 136 suiv.; Ṣafadi, Pa. 5827, f° 197*a*; Ibn kathīr, Pa. 1516, f°s 195*b* suiv.; Ibn ḥabīb, p. 312 suiv.; MAQRĪZI, *Sulūk*, Pa. 1726, f°s 314 suiv., et en partie in *SM*, II*b*, p. 284 suiv.; ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, Pa. 1783, f°s 66 suiv.; Ibn iyās, I, p. 148 suiv.; WEIL, *Chalifen*, IV, p. 276 suiv. (cite aussi Nuwairi); MUIR, *Mameluke dynasty*, p. 62 suiv.; MARCEL, *Égypte*, p. 171.

(3) Voir *MCIA*, I, p. 211, n. 1 et 2; aux sources citées ajouter Qalqashandi, IV, p. 184 en bas et 217 en bas; VII, p. 169 en haut et 171 en bas, et *passim*; CASANOVA, *Citadelle*, p. 749 suiv. et *passim*, avec l'alternance des titres *wālī*, *mutawallī* et *nā'ib*; cf. plus haut, p. 98, n. 2 et 3, et *passim*. Au IXe (XVe) siècle, la citadelle de Jérusalem avait aussi un commandant (*wālī* ou *nā'ib*) distinct du gouverneur (*nā'ib*), mais nommé dans la règle par le gouverneur de la province de Damas; voir Qalqashandi, IV, p. 199, l. 6; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 147*a*; Mudjīr al-dīn, p. 405, l. 3 d'en bas (183 en haut), 607, l. 3 (265), et 616, l. 1 suiv. (281). Pour l'époque ottomane, voir une note au n° 49.

Manṣūri, joue un rôle dans la tragi-comédie que je viens de retracer brièvement : rallié à Muḥammad, il avait conduit l'avant-garde à Ghazza dans la marche sur le Caire [1]. Muḥammad, à qui sa retraite à Karak avait si bien réussi, jugea-t-il que si les circonstances l'obligeaient à la renouveler, une citadelle à Jérusalem pourrait lui être fort utile, soit pour tenir en échec un gouverneur suspect, soit pour surveiller de ce poste avancé ce qui se passait en Égypte? Je ne puis m'empêcher de voir un rapport entre l'affaire de Karak et la restauration de la citadelle un an plus tard, par la main de Baktimur le djūkandār, un émir qui, lui aussi, était resté fidèle au sultan [2], et qu'il avait nommé vice-roi en rentrant au Caire [3]. Mais il suffisait alors d'un château, commandé par un officier de confiance, pour loger des soldats et mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Dès lors, on comprend mieux ce que veut dire ʿUmari : La citadelle rebâtie n'est pas une forteresse au sens féodal et militaire; elle n'est plus qu'une caserne, un somptueux corps de garde [4].

45

Restauration par le sultan Sulaimān Ier. 938 H. — Longue dalle de calcaire (ou de marbre) scellée dans le tympan de l'arc de la porte avancée E, en *e* (fig. 17); dimensions environ 180 × 30. Deux lignes en naskhi ottoman; grands caractères moyens, d'un style un peu grossier, badigeonnés en noir sur fond gris, quelques points et signes. Inédite [5]; voir pl. XL en bas et XC en haut (cliché-téléoptère 1914).

(1) Voir Ṣafadi, *loc. cit.*; Maqrīzi, *ms. cit.*, f° 324 *b*, l. 13 et l. 6 d'en bas; Abu l-Maḥāsin, *ms. cit.*, p. 73 *b*, l. 5 et 9; Weil, *tom. cit.*, p. 289 en bas et 294.

(2) Voir Abu l-fidā', III, p. 59, l. 11; Zetterstéen, *Beiträge*, p. 140, l. 8; Maqrīzi, *ms. cit.*, f° 324 *b*, l. 13; Abu l-Maḥāsin, *ms. cit.*, f° 73 *b*, l. 5; *Manhal*, Pa. 2069, f° 87 *b* en bas; Weil, *tom. cit.*, p. 289 en bas.

(3) Voir sources citées plus haut, p. 142, n. 1 vers la fin.

(4) Sur l'évolution des forteresses féodales de Syrie du xiie au xve siècle, voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 135, 160, 183, 193, 213, 235 suiv., 249 suiv., 257 suiv., 279, 283, 286 et 304 suiv. Pour la citadelle du Caire, Casanova in *M M A F*, VI, p. 509 suiv.

(5) Signalée déjà par Quaresmius (vers 1620), II, p. 69 *a* en haut, qui place l'entrée au nord : «Supra portam eius quæ septentrionem respicit, et in summitate occidui muri, sunt quædam scripta arabica, quæ continere tempus illius ultimæ restaurationis arbitror». D'après le contexte, les mots «in summitate *occidui* muri» se rapportent probablement aux nos 48 et 49; cf. deux notes à ces deux inscriptions. Et Mariti (1767), *Istoria... di Gerusalemme*, Livourne 1790, I, p. 165 : «Una iscrizione che è in caratteri arabi incastrata sopra la porta, e in altre parti del forte, ci assicurano essere stata finalmente restaurata da Solimano I l'anno 941 dell'egira, cioè l'anno 1534 di N. S.».

(1) أمر بترميم الحصنة الشريفة السلطان الأعظم والخاقان المعظّم مالك رقاب الأمم مستخدم أرباب السيف والقلم خا(د)م الحرمين والبقعة الأقدسيّة (2) قدّس الله أرواح (آ)بائه [1] المقدّسة منبع الأمن والإيمان والأمانى السلطان ابن عثمان سليمان الثانى (sic) مدّ الله بقاءه ما دام (ا)لقبّة [1] على الصخرة فى سنة حَصَلَ خَيْرٌ.

A ordonné la réparation de la forteresse [2] royale le très grand sultan et l'empereur magnifié, le maître des nuques des nations, celui que servent les hommes d'épée et de plume, le serviteur des deux ḥarams et de la sainte contrée [3] — qu'Allāh sanctifie les âmes sanctifiées [4] de ses pères! — la source de la sécurité, de la foi et des espérances, le sultan ottoman Sulaimān le second [5], qu'Allāh prolonge son existence tant que durera la coupole sur la Ṣakhra! En l'année : une bonne action a eu lieu = 938 (1531-32) [6].

L. 2 : L'attribution de ce texte à Sulaimān Ier appelle deux observations.

C'est à Tobler, *tom. cit.*, p. 194, n. 3, que j'emprunte le texte et la référence, car je n'ai pu consulter cet ouvrage, décrit par lui in *tom. cit.*, p. lxiii, et Röhricht, *Bibliotheca*, p. 324, n° 7, et ce passage ne se trouve ni dans les *Viaggi* de Mariti, ni dans son *Viaggio* (Röhricht, nos 1 et 6). Sur l'origine de la date 941, voir p. 148, n. 6.

(1) Il manque ici un *alif* non lié, ou plutôt le même sert pour أرواح et آبائه et pour دام et القبّة. Cette double omission ne peut être qu'intentionnelle, comme dans plusieurs autres inscriptions circassiennes et ottomanes, aussi nos 104, 109 à 129, 209, 296, etc.; voir Karabacek, *Die involutio im arabischen Schriftwesen* in *S A W W*, CXXXV (1896).

(2) Graphie حصنة avec le point, soit *al-ḥiṣanati*, pluriel rare de *ḥiṣn*, qui désignerait ici les «défenses» de la citadelle, soit *al-ḥiṣnati*, nom d'unité de *ḥiṣn* envisagé comme collectif. Cette dernière forme n'est pas usitée, mais on voit que ce rédacteur prétentieux ne veut pas écrire comme tout le monde.

(3) Le mot *buqʿa* désigne tantôt une contrée, tantôt un édifice (religieux); voir plus haut, p. 112. Quant à l'épithète, elle paraît écrite *aqdasa*, rimant avec *muqaddasa* (l. 2); mais la forme relative ressort de deux points placés sous la fin du *sīn*, indices d'un *yā* qui peut être fruste ou badigeonné, et *aqdasa* n'existe pas, puisque le féminin du superlatif *aqdas* est *qudsā*. Le relatif *aqdasiyya* paraît bizarre et sa rime ne vaut pas l'autre; mais le rédacteur est un bel esprit d'une chancellerie turque. Quant au sens, je crois que ces deux mots, opposés à *al-ḥaramain*, qui désigne les deux sanctuaires de la Mecque et Médine, font allusion à la Terre Sainte, dont le nom classique est *al-arḍ al-muqaddasa* (cf. plus haut, p. 61, n. 2), ou à Jérusalem, ou au Ḥaram, ou à la Ṣakhra, nommée plus loin; jusqu'ici je n'ai pas retrouvé cette expression chez les auteurs.

(4) Proprement «qu'elles soient sanctifiées» à l'optatif; cf. plus haut, p. 57, n. 5 et renvois. Il y a donc ici un pléonasme assez maladroit.

(5) Sur cette expression désignant Sulaimān Ier, voir le commentaire.

(6) Sur ce chronogramme, voir aussi le commentaire.

D'abord, on pourrait lire aussi *al-sulṭān ʿuthmān ibn sulaimān al-thānī*. En effet, le mot *ibn* «fils» est gravé au-dessus du nom propre ʿUthmān; or, dans la règle, quand deux mots sont superposés, l'inférieur doit se lire avant le supérieur[1]. Mais aucun des deux Sulaimān n'a eu un fils régnant appelé ʿUthmān; il faut donc lire et traduire comme je l'ai fait[2], en prenant *al-sulṭān ibn ʿuthmān* dans le sens générique «le sultan *ottoman*»[3]. Cette formule est peu conforme à la titulature épigraphique, mais l'inscription tout entière a des allures étranges.

Ce point de forme élucidé, reste une difficulté de sens : les mots *sulaimān al-thānī* semblent désigner le sultan Sulaimān II, qui régna de 1099 (1687) à 1102 (1691). Mais il est invraisemblable que ce règne court et peu prospère ait été marqué par des travaux à la citadelle, alors que ceux de Sulaimān Ier sont attestés par d'autres inscriptions et par des auteurs contemporains. Au reste, il n'est pas d'usage en Orient de numéroter les souverains homonymes, du moins dans une inscription monumentale. Dès lors, *sulaimān al-thānī* signifie ici «le second Salomon», par allusion au roi juif. Cette expression, courante chez les auteurs[4], se retrouve tout près d'ici (n° 191, l. 2), et la littérature orientale est remplie d'images analogues[5]. Enfin, cette interprétation est confirmée par le chronogramme *ḥaṣala khairun* «a eu lieu une bonne œuvre» gravé sous le mot *sana* «année», et dont la lecture me paraît assurée : sa valeur numérique équivaut à 938, année comprise dans le règne du Sulaimān Ier[6]. Je reviendrai tout à l'heure sur l'intérêt de ce texte et de cette date pour l'histoire des travaux de Sulaimān à la citadelle.

Au-dessus de l'inscription se dresse une sorte de stèle arrondie en plein cintre, prise dans le mur et composée de deux dalles superposées (pl. XC en haut). Au sommet on lit le *bismillāh*, en naskhi stylisé, à grands caractères décorés de

(1) Voir *MCIA*, I, p. 91, n. 1. Cette observation, dont la valeur a été contestée, se vérifie huit ou neuf fois sur dix, et précisément dans ce texte; mais, dans le cas particulier, cet argument a peu de poids, parce que l'*alif* de *ibn* est gravé devant *ʿuthmān*.

(2) Ainsi que Sauvaire dans sa copie inédite (n° 123).

(3) Le mot *ibn* «descendant» introduit souvent le nom ancestral, devenu nom de famille ou de dynastie; voir p. 88, n. 4 et renvois.

(4) Voir de Hammer, *Empire ottoman*, V, p. 4.

(5) Ainsi plus haut, p. 138, note, fin, et plus loin, n° 202, l. 4, et une note au commentaire du n° 151; cf. *MCIA*, I, n° 251 (p. 367, l. 8, et 368, n. 5); *Inschriften Sarre*, n° 13 et p. 14, n. 5, etc.

(6) Il est vrai que Mariti cité plus haut, p. 146, n. 5, donne ici la date 941; mais il ne précise pas qu'il l'a lue dans l'inscription. Je crois plutôt qu'il l'emprunte à un auteur plus ancien, tel que Nau (vers 1670), qui la donne, p. 55, pour les inscriptions de l'enceinte; sur les dates erronées attribuées à celles-ci par divers auteurs, voir plusieurs notes aux nos 119 à 129.

rinceaux, et au-dessous, en coufique carré, les versets *C*, XLVIII, 1 à 3, disposés sur plusieurs lignes en retour d'équerre et convergeant vers le centre[1].

46

Le même. Sans date. — La partie sud-est de la barbacane B (fig. 17) est occupée par une sorte d'oratoire découvert O[2], pavé de larges dalles de pierre et abandonné. Sa niche est creusée en *m*, dans le mur bas crénelé qui borde la barbacane sur le fossé; le corps en pierre de ce miḥrāb dépasse le niveau du mur (pl. XXXIX et XL en haut). Au-dessus de la niche, face au nord, est sculpté un petit cartouche circulaire (fig. 19); diamètre environ 20. Trois lignes du même type; petits caractères cursifs. Inédite (copie 1893).



Fig. 19. — Inscription n° 46.

(1) عزّ الله (2) السلطان سليمان (3) نصره.

Le sultan Sulaimān, qu'Allāh rende[3] sa victoire glorieuse!

La ligne 2, tracée en plus grands caractères, doit être lue d'abord. Cette formule est une variante à celle des cartouches royaux des Mamlouks, où la seconde ligne doit se lire aussi avant la première.

47

Le même. Sans date. — Dans le muret qui traverse en équerre l'angle nord-ouest de la barbacane B, en *n* (fig. 17), est sculpté un autre cartouche, plus grand que le précédent. Trois lignes du même type; caractères moyens. Inédite (copie 1914).

(1) أبو النصر سليمان شاه (2) عزّ لمولانا السلطان الملك المظفّر (3) ابن عثمان.

Gloire à notre maître le sultan al-Malik al-Muẓaffar Abu l-naṣr Sulaimān shāh, descendant de ʿUthmān!

(1) Sur ce type de caractères, voir *MCIA*, I, p. 139, n. 1; Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 158, n. 2, 179 et 308; Combe in *BIFAO*, XVII, p. 196 suiv.

(2) Peut-être un muṣallā, c'est-à-dire un de ces lieux de prière en plein air qui jouent un rôle important dans l'Islam, surtout aux premiers siècles. J'espère publier un jour, avec les restes inédits du grand muṣallā de Konia, les matériaux nombreux que j'ai recueillis sur ces sanctuaires.

(3) Sur *ʿazza* verbe transitif (= *aʿazza*), voir *MCIA*, I, p. 302, n. 1, et 800 (index à ce mot).

La ligne 2, tracée en plus grands caractères, doit être lue d'abord. Cette formule rappelle, encore plus que la précédente, celle des cartouches royaux des derniers Mamlouks[1].

Ces trois textes prouvent que la barbacane B tout entière, avec sa porte avancée E, son enceinte et son oratoire O, est l'œuvre de Sulaimān Ier. De fait, tous les détails de cet ouvrage accusent son origine. Ainsi les têtes sculptées qui couronnent les merlons de la porte E (pl. XXXIX et XL en bas) sont semblables à celles des merlons de la porte de Damas (pl. XCIX en haut), rebâtie en 944 par Sulaimān (n° 120). Le muret qui borde la barbacane sur le fossé (pl. XXXIX à XLI en haut) ressemble à celui de la fausse braie F B (pl. XLII en haut)[2], que le n° 48 attribue aussi à Sulaimān[3]. Et le miḥrāb de l'oratoire O (pl. XXXIX et XL en haut) était couronné d'une rangée de têtes sculptées identiques à celles de la porte E[4].

48

Construction de la fausse braie F B par le même. Vers 940 ou 945. — Dalle de calcaire murée dans le talus de pierre au pied de la tour T, en *a* (fig. 17), soit au droit du passage percé en 1898 entre la citadelle et la porte de Jaffa; dimensions 106 × 56. Trois lignes du même type; grands caractères, à fort relief; quelques points, peu de signes. Inédite[5]; voir pl. XC au milieu, à droite (cliché de l'École biblique), et XCI en haut (estampage Sobernheim 1905)[6].

(1) رسم بإنشاء هذا الربض مَن حما دِيَرة الإسلام بشوكته وطولهِ ومَحى جائرة (?) الأُصنام (2) بقوّته (?) وحوله مَن خصّه الله بإرقاق رقاب الملوك فى الآفاق وتملُّكِ سرير الخلافة (3) بالاستحقاق السلطان ابن السلطان ابن السلطان ابن (sic) السلطان سليمان [la fin manque].

(1) On notera, comme d'autres survivances de cette époque, le surnom en *malik* (cf. Nābulusi cité plus loin, au commentaire du n° 119), et la *kunya* Abu l-naṣr, qui ne figurent pas, en général, dans le protocole ottoman, du moins en épigraphie.

(2) Voir aussi Wilson, *Survey*, photographs, pl. 19, à gauche en bas, et Heyck, *Kreuzzüge*, fig. 21 et 22; Thévoz, *Palestine*, pl. 28; Courtellemont, *Jérusalem*, fig. à p. 1, etc.

(3) Abstraction faite des réparations grossières qui déparent ces deux murs.

(4) On en voit encore deux en place, pl. XXXIX et in Heyck, *op. cit.*, fig. 23.

(5) Signalée peut-être par Quaresmius cité, p. 146, n. 5, puis par Sauvaire et Wilson cités, septième note suivante.

(6) Comparé à un autre de l'École biblique; l'un et l'autre sont peu distincts, à cause du relief exagéré des caractères.

A décrété la construction de ce rempart celui qui a protégé les demeures[1] de l'Islam par sa puissance et sa durée[2], et fait disparaître les partisans[3] des idoles par sa force et son pouvoir, celui à qui Allāh a fait la faveur spéciale d'asservir les nuques des rois dans les mondes, et de posséder le trône du califat par dévolution[4], le sultan, fils du sultan, fils du sultan, le[5] sultan Sulaimān . . . . .

L'inscription s'arrête brusquement au nom du fondateur : il est évident qu'une autre dalle, renfermant la fin de son protocole et la date de la construction, faisait suite à celle-ci. Elle avait déjà disparu en 1893, et bien auparavant; en effet, la copie inédite et fort incomplète de Sauvaire (n° 128) s'arrête aussi au nom de Sulaimān. Avant le percement de l'enceinte entre la citadelle et la porte de Jaffa (1898), cette dalle était murée en *a'* (fig. 17), un peu plus loin de la tour T, dans le fossé F et vers le pied du glacis de pierre G qui soutient la fausse braie F B[6]. Bien qu'elle n'y fût peut-être plus *in situ*, puisque l'inscription, dès

(1) Graphie ديرة, sans points apparents; je lis *diyara*, pluriel un peu rare de *dār* «maison», mais qui convient au style précieux de ce morceau. Peut-être *dīra* «arrondissement, banlieue»; voir Dozy, *Supplément*.

(2) C'est-à-dire la longueur (*ṭūl*) de son règne, ce terme impliquant un souhait pour la durée de ce règne. Peut-être *bi-ṭaulihi* «par son excellence»; mais alors il faut renoncer au sens précatif qui découle de la première leçon, et qui me paraît s'étendre à toutes ces formules dont je traduis les verbes au parfait, et qu'on devrait peut-être traduire à l'optatif : «Celui à qui Allāh daigne accorder de protéger» etc. Cette nuance a sa valeur pour l'interprétation de la formule relative au califat; voir plus loin le commentaire.

(3) Graphie حايرة, avec deux ou trois points dont l'attribution reste incertaine; aucune combinaison ne s'impose à première vue. La leçon plus plausible me paraît être *djā'irata*, où *djā'ira* est un pluriel inusité de *djār* «voisin, ami, protégé, protecteur, associé», ou un bourdon du lapicide pour le pluriel régulier *djāra*; voir Lane, *Lexicon*, s. v. جار et جور. Si la forme est discutable, le sens est excellent : les *djār* des idoles sont les hérétiques, comme les *djār* (ou *mudjāwir*) d'Allāh sont les musulmans.

(4) Sur cette formule, voir commentaire.

(5) Et non «*fils* du», puisque ce texte est au nom de Sulaimān lui-même; en effet, la formule classique des inscriptions ottomanes est *al-sulṭān ibn al-s. ibn al-s., al-s. fulān*. Le troisième *ibn*, que j'ai marqué d'un *sic* dans le texte, est donc redondant. Ou bien il faut le reporter après le nom de Sulaimān et y voir le début de la filiation perdue : «. . . le sultan Sulaimān, *fils* (du sultan Salīm khān)», etc.; mais ce report est un peu trop lointain.

(6) C'est ici, à côté du n° 49, que je l'ai vue en 1893, après Sauvaire, et Wilson, qui la signale in *Survey*, p. 47 en bas, mais sans l'identifier; ses caractères massifs et un peu carrés lui ont paru «Cufic», et ceux plus fins et déliés du n° 49 «Arabic». Cette partie du fossé est comblée aujour-

cette époque, était incomplète, il est évident que c'est cette fausse braie que désigne ici (l. 1) le mot *rabaḍ* «rempart, boulevard, bastion»; ce terme définit clairement un ouvrage avancé qu'appelait le progrès des armes à feu au XVIe siècle. Il appuie l'attribution du n° 48 à Sulaimān Ier, qui ressort aussi du style des caractères, pareils à ceux du n° 45, et du fait que la fausse braie F B ressemble à la barbacane B, bâtie par ce prince [1].

Cette attribution découle enfin d'une formule (l. 2-3) dont la valeur politique appelle un commentaire : je veux parler des mots *man khaṣṣahu llāhu... bitamalluki sarīri l-khilāfati bi l-istiḥqāqi* «celui à qui Allāh a fait la faveur spéciale... de posséder le trône du califat par dévolution». Ces mots, qui font allusion à l'héritage abbasside, touchent à un problème très discuté. On a prétendu que le dernier calife du Caire, Muḥammad Mutawakkil III, céda ses droits et ses titres califiens au sultan Salīm Ier, le conquérant de l'Égypte en 923 (1517) [2]. Mais ce fait a été contesté à bon droit, semble-t-il, par d'autres historiens modernes [3]; en effet, je n'en trouve la trace ni dans les sources arabes [4],

d'hui (1914), et ces deux textes y seraient enterrés pour toujours si quelque édile intelligent n'avait pris soin de les déplacer. Mais la voirie de Jérusalem poursuit son œuvre avec un zèle déplorable, et le superbe glacis de Sulaimān, dont l'origine est peut-être plus ancienne, aura bientôt entièrement disparu si le régime anglais n'y met bon ordre. A ce propos, voici un souvenir personnel qui peut intéresser le nouveau Service des antiquités en Syrie : En avril 1894, des ouvriers comblaient le grand fossé du front sud de la citadelle de Damas, pour un élargissement du bazar adjacent. Au fond de ce fossé gisait une superbe inscription de Malik ʿĀdil, le frère de Saladin, relative à une restauration de cette citadelle. Pressentant le sort qui l'attendait, je me hâtai de la photographier; en repliant mon appareil, je reçus dans le dos un plein tombereau de boue liquide. Quelques heures plus tard, ce beau document avait disparu; mais le cliché est en lieu sûr.

(1) Voir plus haut, p. 149 et planches et figures citées.

(2) Voir D'OHSSON, *Tableau*, I, p. 232, 270 et *passim*.

(3) D'Ohsson ne cite pas de sources et parle en termes vagues de «transmission du califat» et de «renonciation formelle». En le citant in *Ideen*, p. 423, de Kremer fait une réserve prudente (er *soll* seine Rechte au den türkischen Eroberer abgetreten haben), et il observe, n. 2, que «de Hammer ne parle pas d'une transmission directe du califat». En effet, celui-ci se borne à dire que «Salīm avait conquis avec l'Égypte les droits des anciens califes et des sultans mamlouks sur la Mecque et Médine», et il rappelle à ce propos ce titre *khādim al-ḥaramain* que le n° 45 et d'autres inscriptions donnent à Sulaimān; voir *Empire ottoman*, IV, p. 338, et les sources citées dans les notes suivantes.

(4) Weil n'y fait aucune allusion dans son récit des rapports de Salīm avec Mutawakkil; voir *Chalifen*, V, p. 415 suiv. Dans la première prière officielle faite au Caire au nom de Salīm, le vendredi dernier jour de l'année 922, on lit bien le titre *khādim al-ḥaramain* dont parle de Hammer, mais je n'y trouve aucun titre califien; voir Ibn iyās, III, p. 98 en bas; WEIL, *tom. cit.*, p. 424 en bas. Je n'y lis même pas ce titre d'imām que d'Ohsson lui attribue, et que déjà les derniers Mamlouks avaient arraché à leurs faibles protégés; voir *MCIA*, I, p. 46 et *passim*. Il ne faut pas confondre avec les titres califiens ceux en *amīr al-muʾminīn*, et d'autres encore, portés dès longtemps par les souverains temporels, et faisant allusion à leurs rapports politiques avec le calife, leur suzerain temporel, ou avec la notion théorique et abstraite du califat.

ni dans les documents turcs [1]. L'usurpation du titre de calife par la chancellerie de Constantinople est un fait récent qui se rattache à la politique ottomane depuis la fin du XIXe siècle [2]. Mais au début du XVIe, Mutawakkil n'a pu céder de gré ni de force à Salīm des droits dont ce souverain tout-puissant n'avait que faire, ni des titres qu'il ne pouvait porter. Je crois qu'en l'emmenant à Constantinople, ce dernier comptait en tirer ce que Baibars avait demandé au calife abbasside intronisé par lui au Caire, ou Napoléon à Pie VII entre Fontainebleau, Notre-Dame et le Louvre; mais l'autre fit si bien qu'il fallut l'interner. A son avènement, Sulaimān Ier le fit relâcher et lui permit un peu plus tard, semble-t-il, de rentrer au Caire [3]. L'historien auquel j'emprunte ce dernier détail ajoute, mais de son propre cru, qu'à cette occasion «Mutawakkil dut probablement renoncer de nouveau, formellement, à tous ses droits en faveur des Ottomans»; je soupçonne que ces mots font une allusion discrète à la première abdication, dont je n'ai pas trouvé la trace chez Weil. Il ajoute ici que les sultans ottomans, en se basant sur cette cession, ont prétendu dès lors à l'héritage du califat, c'est-à-dire à l'imamat, mais que ces prétentions sont contestées par la plupart des musulmans instruits. A première vue, la formule qui fait l'objet de ce commentaire semble lui donner raison; en effet, le mot *istiḥqāq* pourrait avoir ici le sens de «dévolution» [4]. Mais Sulaimān est monté sur le trône en 926 (1520) et Mutawakkil se trouvait au Caire, semble-t-il, en 929 (1523). Or le n° 48 ne peut remonter aussi haut, puisque les autres inscriptions de Sulaimān à la citadelle et à l'enceinte datent de 938 (n° 45) et de 944 à 947 (nos 119 à 129).

(1) Alors qu'on y lit souvent ce même titre *khādim al-ḥaramain al-sharīfain;* ainsi Feridūn, I, p. 2 l. 11, et *passim;* Munadjdjim, III, p. 467 (et non 567), l. 3, etc.

(2) Voir HUART, *Le khalifat et la guerre sainte*, in *RHR*, LXXII (1915), p. 288 suiv., et in *JA*, 11e série, IX, p. 345 (critique de Süssheim); NALLINO, *Appunti sulla natura del califfato in genere e sul presunto califfato ottomano*, Rome 1917 (?), que je cite d'après le compte rendu très clair de Bel in *JA*, 11e série, X, p. 491 suiv. Il va sans dire que sur cette question brûlante l'opinion des savants «mobilisés» ne saurait être impartiale; je puis négliger les articles courants de la littérature de combat provoquée par la dernière guerre. D'après Nallino, c'est en 1874 que le sultan prend le titre de calife dans un traité avec l'étranger, et en 1876 dans une constitution interne. Mais on en trouve des traces auparavant, ainsi au n° 49, l. 1 (sous le *califat* du *sultan*...), et dans une inscription de Bagdad au nom de ʿAbd al-ʿazīz, datée 1282 (1865), où ce titre paraît aussi sous une forme indirecte (au temps du *califat*... du *sultan*...); voir SARRE et HERZFELD, *Reise*, II, p. 162 et suiv.

(3) Voir WEIL, *tom. cit.*, p. 434 suiv.; HUART, *art. cit.*, p. 292.

(4) Donné par DOZY, *Supplément*, d'après Bocthor.

Mais Mutawakkil mourut précisément à cette époque, en 945 (1538), laissant deux fils obscurs qui disparaissent dans les chroniques. Est-ce alors qu'il céda ses droits et ses titres à Sulaimān? Je ne le crois pas davantage, et voici pourquoi : Si le dernier calife avait fait une cession formelle en 1517, ou vers 1523, ou vers 1538, les inscriptions de Sulaimān, qui sont nombreuses, lui donneraient les titres de calife et d'imām. Or le n° 48 est la seule, à ma connaissance, qui fasse une allusion au califat, et elle le fait en des termes dont l'ambiguïté semble intentionnelle. J'ai montré ailleurs, et j'y reviendrai souvent dans ce livre, qu'en épigraphie les phrases insolites ou obscures, et celles qui procèdent par allusion, ont un sens optatif qu'expliquent les origines magiques de l'épigraphie. D'autre part, j'ai dit plus haut (p. 151, n. 2) que les verbes de toutes les formules eulogiques du n° 48 paraissent devoir être traduits à l'optatif, d'après le sens que suggère la première. Je crois qu'ici le rédacteur se borne à *désirer* que le sultan devienne l'héritier du calife; il se peut même que par ordre ou de son propre chef il jette un coup de sonde au sein de l'opinion publique[1]. Interprétée ainsi, cette formule infirme plutôt qu'elle ne confirme l'hypothèse d'une cession formelle dont la politique ottomane, semble-t-il, n'a fait état que beaucoup plus tard. Quel que soit le sens qu'on lui donne, elle ne permet pas de préciser la date perdue du n° 48; j'écris plus haut «vers 940 ou 945» en prenant la moyenne entre les dates reconnues des travaux de Sulaimān à la citadelle et à l'enceinte, qui coïncide à peu près avec celle de la mort de Mutawakkil.

Ainsi la seule date précise que l'épigraphie donne pour les travaux de Sulaimān à la citadelle est l'année 938 (n° 45); encore le fait-elle sous la forme d'un chronogramme dont la lecture, à la rigueur, peut être discutée. Mais cette date est confirmée, ou à peu près, par quelques relations contemporaines. Après les travaux de 1310 (n° 44), de nombreux témoins montrent la citadelle en bon état au cours du xive et jusqu'au milieu du xve siècle[2]. Quand le pèlerin d'Ulm la visite en 1483, conduit par le propre fils du commandant, elle excite encore son admiration[3]. Peut-être a-t-il été un peu ébloui par sa bonne for-

[1] Sur les ballons d'essai politiques lancés par des secrétaires de chancellerie ou des poètes de cour, voir mes *Titres califiens d'Occident* in *JA*, 10e série, IX, p. 285 (45).

[2] Voir les sources citées p. 142, n. 2.

[3] Fabri, I, p. 268 en bas : «... et ibi est arx David. Et hodie stat ibi fortissimum castrum et (269) fortalitium pulchrum, supra præruptam petram, et per circuitum ejus fossata, quæ olim profunda erant... A parte australi (ouest) hodi profunda valle munitur; habet autem hoc castrum

tune, car, environ treize ans plus tard, le chroniqueur affirme que de son temps, et depuis un quart de siècle, la citadelle est dans un état d'abandon et de désarroi[1]; mais on peut concilier ces deux témoignages. D'abord, le chroniqueur est sévère pour son gouvernement, dont les abus criants excitent souvent son indignation. Ensuite, si de son temps la citadelle est mal entretenue, si son service est désorganisé, comme tous ceux du royaume aux abois, elle fait encore grande figure, à la façon d'un château féodal à la veille de la Renaissance.

Trente ans plus tard, après la conquête ottomane, un pèlerin français la voit «démolie»[2]. Il ne faut pas prendre ce mot à la lettre, puisqu'une grande partie de l'édifice actuel est antérieure à cette époque. Les couronnements sont délabrés et leurs débris tombent dans les fossés, que déjà Fabri, on l'a vu, montre à demi comblés faute de curage. Au reste, Sulaimān avait commencé ses travaux, puisque Possot passe ici le 5 juillet 1532 et que le n° 45 est daté de 938 (du 15 août 1531 au 2 août 1532). Si le pèlerin français n'en parle pas, c'est qu'il voit la citadelle après être sorti de la ville à l'ouest, alors qu'on travaillait à l'entrée, sur le front est; et il y a ici un indice de plus que le glacis G (n° 48) a été fait après la barbacane B (n° 45). Mais en 1537 un pèlerin juif voit «la tour de David, qu'on a restaurée, en y construisant des édifices nouveaux et fort beaux[3]». Ce texte précise le double but de travaux de Sulaimān : réparer

muros altos et turres multas et vectes ferreos. Totum castrum quadam alia vice vidi ab intus.» Et II, p. 194 en haut : «... et cum venissemus ad arcem David, de qua superius facta est mentio, stetimus et castrum ipsum inspeximus. Cum autem castellani filius videret nos subsistere, signavit manu, ut, si placeret, possemus eum sequi et arcem ab intus videre. Secuti ergo sumus juvenem et per pontem fossati transivimus, *et prope portam* (entrée E, fig. 17) *habet pontem in catenis dependentem* (pont-levis; cf. plus haut, p. 131, n. 1), *qui potest sursum erigi et demitti.* Induxit autem nos *per duas portas* (P et V) ferreas usque in curiam castri... Duxit autem nos juvenis sursum super muros et turres... et mirati sumus de spissitudine murorum et multitudine turrium per gyrum. Est enim ædificatum ad modum munitorum castrorum in Alemannia cum muris, mœniis et foraminibus multis machinarum... et per gyrum habuit profunda fossata, quæ, quia non mundantur, replentur... tamen nihil est tam forte et munitum in tota Hierosolyma sicut hoc castrum»; traduit in *PPTS,* VIII, p. 324; IX, p. 211 en bas suiv.; résumé in Williams, *City,* I, suppl. p. 47; voir aussi Grünemberg (1486) cité p. 144, n. 1.

[1] Voir Mudjīr al-dīn, p. 405 *ult.* (183) et 616, l. 1-5 (281), où il dit que cet état de choses a commencé en 877 (1472-73).

[2] Possot (1532), p. 172 : «... chasteau de David, qui est tout desmoly, et n'y a apparence que des fondements qui faisoient le coing de Sion». Les derniers mots, je crois, se rapportent à l'angle sud-ouest de l'enceinte, dont plusieurs parties étaient alors beaucoup plus ruinées que la citadelle; voir une longue note au n° 129, fin du commentaire.

[3] Voir *Yikhuṣ ha-abôt* in Carmoly, *Itinéraires*, p. 438 en haut; cf. Tobler, *tom. cit.*, p. 194, n. 3. Belon (1547) et d'Aramon (1549), qui signalent la nouvelle enceinte (voir plus loin, même

les parties ruinées, peut-être la moitié supérieure de la tour de David[1], et y ajouter les ouvrages requis par les progrès des armes à feu, c'est-à-dire la barbacane O, la fausse braie F B et le puissant glacis G plongeant au fond du fossé F remis à neuf.

49

Restauration du glacis G sous le sultan Maḥmūd Ier. 1144 H. — Dalle de calcaire murée dans le talus de pierre au pied de la tour T, en *c* (fig. 17), à gauche du n° 48; dimensions 84 × 54. Six lignes en naskhi ottoman, d'un style plus avancé; petits caractères grêles et allongés, quelques points et signes. Inédite[2]; voir pl. XC au milieu (à gauche) et en bas (cliché et estampage de l'École biblique).

(1) جُدّد بناء حائط هذا الخندق بعد انهدامه فى خلافة سلطان الإسلام (2) والمسلمين قامع الكفرة والمشركين السلطان محمود ابن المرحوم (3) السلطان مصطفى خان من آل عثمان أيّد الله ملكه بعَرْضٍ وإعلام من حضرة (4) الدستور المكرّم عبد الله باشا محافظ الشأم وأمير الحاجّ الشريف حين زار القدس (5) وجاء الفرمان العالى خطاباً لمتسلّمه الحاج مصطفى أغا پروانه زاده فباشرها (*sic*) بنفسه (6) وأتمّ عمارتها (*sic*) جزاه الله خير فى شهور سنة أربعة وأربعين ومائة وألف.

A été renouvelée la construction du mur de ce fossé, qui était tombé en ruine, sous le califat[3] du sultan de l'Islam et des musulmans, du dompteur des hérétiques et des polythéistes, du sultan Maḥmūd, fils du défunt sultan Muṣṭafā khān, de la famille de 'Uthmān — qu'Allāh soutienne[1] son règne! — à la requête et sur le rapport de S. E. le ministre honoré 'Abdallāh pasha, gouverneur de Syrie (Damas) et émir du pèlerinage[2] sacré, quand il visita Jérusalem (en pèlerinage). Alors arriva l'ordre auguste adressé à son substitut (à Jérusalem?), le pèlerin Muṣṭafā aghā, fils de Parwānāh, qui le fit exécuter lui-même et la[3] restaura complètement, qu'Allāh lui donne une bonne récompense! Dans les mois de l'année 1144 (1731-32).

L. 1 : Le « mur de ce fossé », c'est le glacis de pierre G (fig. 17) qui soutient la fausse braie F B et s'amortit au fond du fossé F. En effet, avant le percement de l'enceinte, cette dalle était scellée en *c'*, vers le pied du glacis et dans le fossé, à gauche du n° 48, qui relate la construction de la fausse braie (*rabaḍ*)[4].

L. 3-5 : La procédure expliquée ici appelle un commentaire. 'Abdallāh pasha, désigné par les titres *al-dastūr al-mukarram*, *muḥāfiẓ al-sha'm* et *amīr al-ḥādjdj al-sharīf*, visite Jérusalem, probablement en conduisant le pèlerinage, puisque le verbe *zāra* signifie « visiter un lieu saint »; on va voir à quel titre il remplissait cette fonction. Il constate l'état défectueux de la citadelle et rédige un rapport qui conclut à sa réparation. Ce rapport est transmis à Constantinople, où l'on rédige un firman à cet effet; il est adressé et remis à son *mutasallim*, le pèlerin Muṣṭafā aghā, qui le fait exécuter. Les titres *muḥāfiẓ* et *mutasallim* désignent-ils les gouverneurs civils de la province de Damas et du district de Jérusalem, ou les commandants militaires des citadelles de ces deux villes? La question n'est pas oiseuse, car, à l'époque ottomane comme auparavant, les gouverneurs civils, du moins à Jérusalem, n'avaient pas juridiction dans la citadelle, dont le commandant était nommé par le pouvoir central[5].

A première vue, le titre *muḥāfiẓ* « celui qui garde », dont le sens est essentiellement militaire, paraît désigner ici le commandant de la citadelle de Damas[6].

date au n° 129), ne parlent pas de la citadelle. Plus tard d'autres pèlerins en attribuent aussi la restauration à Sulaimān; ainsi Nau (vers 1670), p. 98 en haut: cf. Quaresmius et Mariti cités p. 146, n. 5.

[1] J'ai dit (p. 139, n. 4) que cette construction médiocre et irrégulière est pleine de reprises; si Sulaimān l'a fait restaurer, on a dû y travailler plus tard aussi. D'autre part, la porte P et ses abords ont été retouchés depuis 1310, soit par Sulaimān, soit plus tard encore. Les gravures de Breidenbach et de Grünemberg citées p. 144, n. 1, montrent la tourelle qui commande cette porte, avec son crénelage et sa loggia ouverte; or cette tourelle existe encore (pl. XXXIX à XLI en haut), mais sa loggia est murée et son crénelage a disparu.

[2] Signalée peut-être par Quaresmius cité plus haut, p. 146, n. 5, puis par Wilson et Sauvaire cités plus loin, p. 157, n. 4.

[3] Sur ce terme, qui n'est pas un titre califien propre, voir p. 153, n. 2.

[1] Ou *abbada* « qu'il éternise »; on ne voit guère les points.

[2] Sur le collectif *ḥādjdj*, synonyme de *ḥadjdj*, voir Lane, *Lexicon*.

[3] Le suffixe féminin de *bāsharahā*, qui devrait être au masculin *hu*, puisqu'il se rapporte au masculin *firmān*, me paraît induit, par prothèse ou « protérothèse », par le suffixe féminin de *'imāratahā*, et celui-ci, qu'aucun substantif féminin n'appelle dans le texte, se rapporte à *qal'a* sous-entendu; en effet la construction (*binā'*) du mur équivaut à la restauration (*'imāra*) de la citadelle.

[4] C'est ici, à côté du n° 48, que je l'ai vue en 1893, après Sauvaire et Wilson; cf. p. 151, n. 6.

[5] Ainsi Quaresmius (vers 1626), II, p. 69 *a* en haut : « Turcarum imperator præficit illi (castro) peculiarem castellanum, sine cuius venia nemini, *ne ipsi civitatis gubernatori*, illud ingredi licet ». Et Nau (vers 1670), p. 68 : « . . . un gouverneur particulier qui ne dépend point du pasha (c'est-à-dire du gouverneur de la ville) ». Pour l'époque antérieure, voir p. 145, n. 3.

[6] Voir les dictionnaires de Meninski, Bianchi, B. de Meynard, Redhouse et Samy-bey (gardien, soldat, gouverneur d'une place ou d'une ville forte); de Hammer, *Empire ottoman*, XVII, p. 233

Mais si tel était le cas, son titre officiel serait *m. qal'ati Dimashq*, ou une formule analogue, plutôt que *m. al-sha'm*. En effet, le nom d'al-sha'm «la Syrie» désigne en langage administratif la province de Damas [1]. En outre, 'Abdallāh porte le titre *dastūr*, qui équivaut à peu près à «vizir» et qui est purement civil. Enfin il est émir du pèlerinage; or c'est aux gouverneurs civils qu'il incombait de conduire les pèlerins de Syrie [2]. Dès lors, il semble bien que 'Abdallāh pasha fût gouverneur de la province de Damas; et s'il porte un titre militaire, c'est peut-être parce que cette province était considérée alors comme un pays frontière du côté de l'est.

Quant à *mutasallim* «celui qui prend livraison», ce mot désignait alors un agent civil délégué par un gouverneur pour le représenter à titre provisoire, en attendant le fonctionnaire définitif [3]. Plusieurs sources de cette époque donnent ce titre précisément au gouverneur de Jérusalem, qui le portait comme «délégué» du gouverneur de Damas ou comme «représentant» du pouvoir central [4]. Dans le cas particulier le suffixe *hu* «*son* mutasallim» précise que Muṣṭafā aghā était l'agent de 'Abdallāh pasha. Et comme il n'y a aucun indice que ce titre ait eu un caractère spécifiquement militaire [5], je conclus que le premier représentait le second comme gouverneur de Jérusalem, à titre provisoire ou définitif, ou encore qu'il avait été délégué par lui dans le but spécial de réparer

(commandant d'une forteresse, chef des troupes défendant une frontière); cf. *muḥāfaẓa* «garde, garnison», *mustaḥfiẓ* «soldat d'une forteresse», etc. Je dois à l'obligeance et à l'érudition de M. Huart une partie des observations et des références qui m'ont servi à rédiger ce commentaire.

[1] Cf. plus haut, p. 22, n. 2 et renvois.

[2] Précisément à celui de Jérusalem, d'après Ḥādjdji khalfa, *Djihān-numā*, p. 564, l. 20 suiv. : «Actuellement cette ville est la résidence d'un pasha délégué par la Porte; il est chargé de convoyer les pèlerins de Syrie (*sha'm*). Autrefois l'émir du pèlerinage était le pasha (préfet) de Naplouse; dans la suite on désigna pour cet emploi celui de Jérusalem».

[3] Voir les dictionnaires cités, Dozy, *Supplément*, et de Hammer, *tom. cit.*, p. 234; Huart, *Histoire de Bagdad*, Pa. 1901, p. 143 et 158.

[4] Ainsi Stochove (1631), *Voyage au Levant*, Bruxelles 1650, p. 355 (in Dozy) : «Le grand seigneur y entretient un sanjac bey qu'ils appellent musalem, lequel a le soin pour ce qui est des armes, et est comme gouverneur de la ville». Ici *musallim* est pour *mutasallim*; voir les dictionnaires. Et Nābulusi (1690), Pa. 5960, f° 49 *a* : «Le gouverneur actuel pour la province de Jérusalem, suivant la loi civile et religieuse» (*al-mutasallimu yauma'idhin bi-mamlakati l-qudsi l-sharīfi 'alā muqtaḍa l-shar'i wal-dīni*). Il s'agit, on le voit, d'un gouverneur civil, temporaire ou régulier, bien que l'auteur ajoute que c'est un militaire (*min al-'askariyyati*). Mais je crois qu'ici encore il s'agit d'un fonctionnaire provisoire, puisque quelques années plus tard, en 1153 (1740), le n° 206 donne le titre *qa'immaqām* à un personnage qui paraît être le gouverneur ou préfet de Jérusalem.

[5] A part une allusion de Stochove cité note précédente; mais elle a peu de poids si le «musalem» dont il parle était un délégué provisoire ou extraordinaire.

la citadelle, enfin que l'entretien des forteresses incombait alors aux gouverneurs civils plutôt qu'aux commandants militaires chargés de leur garde. Cette dernière conclusion, bien qu'un peu forcée, confirme un fait très vraisemblable à priori : c'est que les monuments publics étaient entretenus par le pouvoir central et ses représentants, et non par les fonctionnaires et les officiers spéciaux qui y exerçaient leur charge.

50

Le même. 1151 H. — Dalle de calcaire scellée au-dessus de la porte d'entrée de l'oratoire O, en *i* (fig. 17); dimensions environ 50 × 70. Sept lignes du même type; petits caractères cursifs. Ce texte en langue turque daté du règne de Maḥmūd I[er] relate sans doute une restauration de l'oratoire [1].

MOSQUÉE DE LA CITADELLE. 710 H.

Vers l'angle sud-ouest en M (fig. 17), dans la grande moitié sud de l'ouvrage A. La porte, abritée par un élégant auvent sur colonnes, s'ouvre dans l'angle nord-est (fig. 20) [2]. L'intérieur forme un vaisseau barlong de 16 à 17 mètres de longueur sur 6 à 7 de largeur dans œuvre, voûté en berceau suivant l'axe longitudinal nord-sud [3]. Il est éclairé par quatre meurtrières percées dans le mur ouest, et par deux fenêtres *f* et *f'* ménagées dans le mur sud (fig. 21). La première s'ouvre presque au niveau du sol, dans l'angle sud-est; elle éclaire d'un jour frisant les inscriptions *s* et *u* (n[os] 43 et 51), scellées dans le mur est. La seconde s'ouvre beaucoup plus haut, sous la voûte en berceau et au-dessus de la niche *w* du miḥrāb. A droite se dresse le minbar *z*, une belle chaire de marbre portant l'inscription *v* (n° 52), et un peu

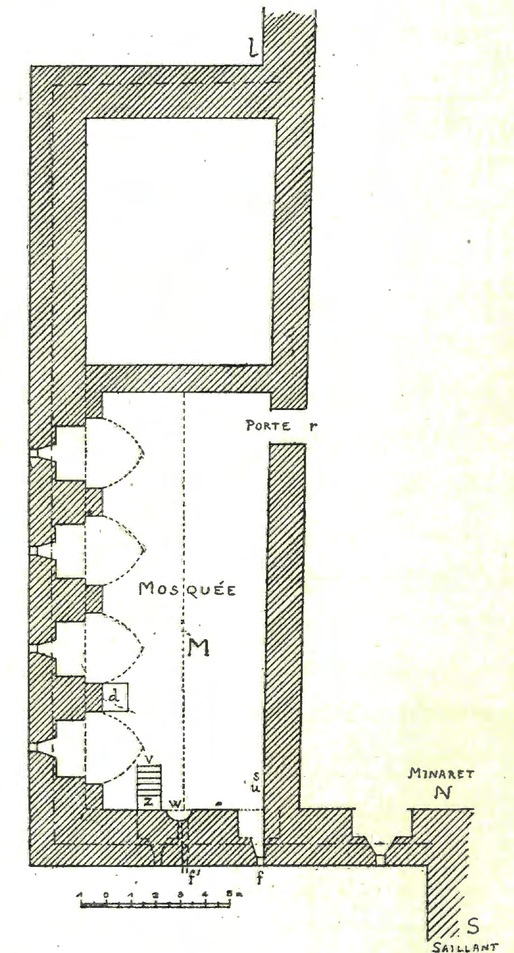


Fig. 20. — Plan de la mosquée de la Citadelle.

[1] J'ai oublié de le copier et il faudrait vérifier la date; je n'en trouve la trace ni dans les relevés inédits de Sauvaire, ni ailleurs.

[2] Ce croquis et les suivants sont basés sur un relevé très rapide fait en 1914, avec le concours des PP. Vincent et Jaussen.

[3] Les murs ne sont pas tout à fait parallèles et le berceau est légèrement brisé (fig. 21).

en avant s'élève la dikka ou estrade *d*. En 1914 la mosquée était désaffectée et servait de magasin militaire; je vais l'étudier au n° 51, et je reviendrai sur le miḥrāb, la chaire et l'estrade à propos du n° 52.

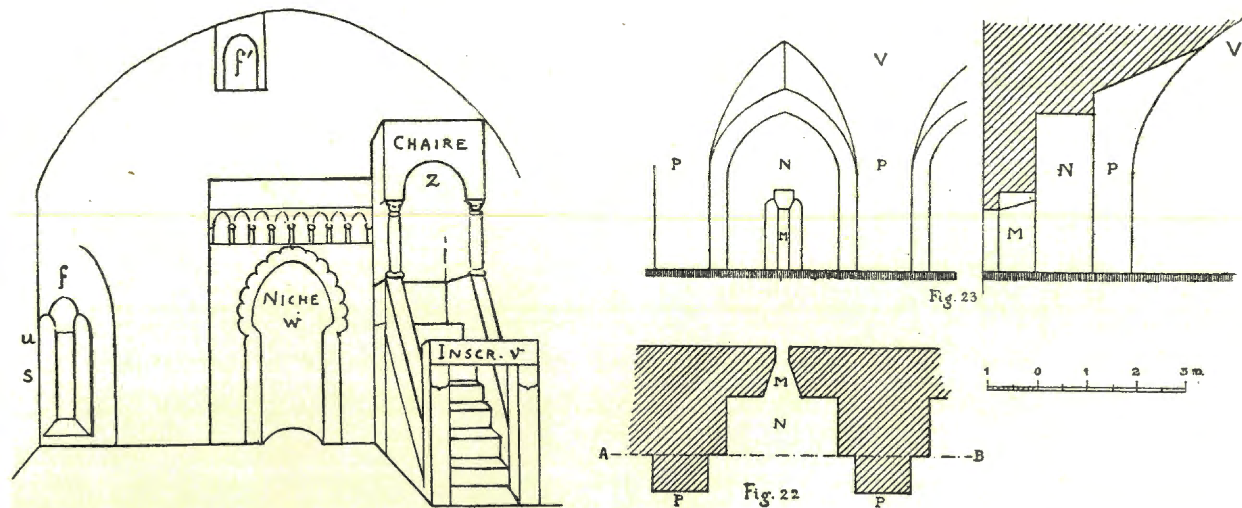


Fig. 21. — Fenêtres, niche et chaire de la mosquée.

Fig. 22 et 23. — Meurtrières du mur ouest de la mosquée.

51

Construction de la mosquée par Malik Nāṣir Muḥammad. 710 H. — Petite dalle de calcaire scellée dans le mur est, en *u* (fig. 20), au-dessus du n° 43; dimensions 38 × 36. Six lignes en naskhi mamlouk; petits caractères, épais et trapus, un peu cursifs et grossiers. Inédite; voir pl. XLI en bas et LVII à gauche en haut (cliché et estampage 1914).

(1) بسمله... أنشأ هذا الجامع (2) المبارك مولانا السلطان الملك الناصر (3) ناصر الدنيا والدين محمّد بن السلطان الملك (4) المنصور سيف الدنيا والدين قلاون أعزّ الله نصره (5) فى تأريخ سنة عشرة وسبعمائه (6) حَسْبُنَا ٱللّٰهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ[1].

A construit cette mosquée bénie notre maître le sultan al-Malik al-Nāṣir Nāṣir al-dunyā wal-dīn Muḥammad, fils du sultan al-Malik al-Manṣūr Saif al-dunyā wal-dīn Qalāwun, qu'Allāh glorifie sa victoire! A la date de l'année 710 (1310-11), etc.

[1] *C*, III, 167 fin.

L. 1 : Le verbe *ansha'a* attribue à Muḥammad la «création» de cette mosquée; mais il s'est borné à l'installer dans l'ouvrage A, dont l'origine est plus ancienne. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le corps de cet ouvrage, ses défenses et ses raccords avec les murs voisins, enfin certains dispositifs à l'intérieur de la mosquée, en particulier ses voûtes et ses baies d'éclairage. Si l'on compare les quatre meurtrières percées dans le mur ouest (fig. 22 et 23) à celles qui défendent d'autres secteurs, ainsi dans le voisinage de la tour de David (pl. XLII en bas), on verra que leur profil est identique : la meurtrière, fortement ébrasée et couronnée en créneau, s'ouvre au fond d'une niche N, qu'inscrit un arc brisé. Mais à la mosquée on a adossé contre ce système primitif une rangée de piliers P destinés à recevoir la voûte en berceau V, dans laquelle s'amortissent les voûtains bandés d'un pilier à l'autre (fig. 20). Évidemment c'est le constructeur de la mosquée qui a plaqué ce second système contre le premier, suivant la ligne A B (fig. 22).

L'examen des fenêtres *f* et *f'* (fig. 20 et 21) donne lieu à des observations analogues. La première est une meurtrière primitive de l'ouvrage A, pareille à celles de la face ouest et régnant au même niveau, c'est-à-dire près du sol, car ces ouvertures avaient pour but la défense du bastion. Si l'architecte de la mosquée ne les a pas agrandies pour éclairer son vaisseau, c'est à cause de l'épaisseur des murs, peut-être aussi pour conserver ses défenses à cet angle saillant et vulnérable de la citadelle. Pour remédier au défaut d'éclairage, il a fait ouvrir un jour de fortune plus haut en *f'* (fig. 21), en un point où le mur était beaucoup moins épais. On peut s'en assurer en examinant la face extérieure de ce mur (pl. XLII en haut et fig. 24)[1]. On voit ici trois meurtrières au niveau de celles de la face ouest. Celle de gauche (ouest) a été condamnée par la construction de la niche et de la chaire de la mosquée (fig. 20); celle de droite (est) défend une chambre de tir qui n'a pas été comprise dans la mosquée. Ainsi la troisième, placée entre les deux autres et correspondant à la fenêtre *f* de la mosquée (fig. 21), fait partie du système primitif de défense de l'ouvrage A. A l'origine elles avaient toutes les trois la même forme, qu'il est facile de rétablir; celle du centre a été un peu élargie pour former la fenêtre *f*, et raccourcie en bas, pour s'ajuster au dallage de la mosquée. En revanche, on voit clairement que la fenêtre *f'*, avec son petit arc en plein cintre tourné dans un monolithe (fig. 24), est un accident dans la muraille, et que l'architecte l'a percée droit au-dessus d'un glacis qui diminue de moitié l'épaisseur du mur, vers le milieu de sa hauteur[2].

[1] Voir aussi une partie des sources citées plus haut, p. 150, n. 2.

[2] Le profil de ce glacis se voit pl. XLII en haut et fig. 24, sur l'arête sud-ouest de l'ouvrage;

D'autre part, le mur est de la mosquée, qui vient butter gauchement contre la fenêtre *f* (fig. 20), n'appartient pas au système primitif des meurtrières et à l'ouvrage A, qui fait corps avec les parties avoisinantes[(1)]. Si ce mur avait été ajouté dans un but militaire, pour fermer l'ouvrage à la gorge ou pour y loger des casemates, on ne l'eût pas construit ainsi. Un autre indice qu'il a été

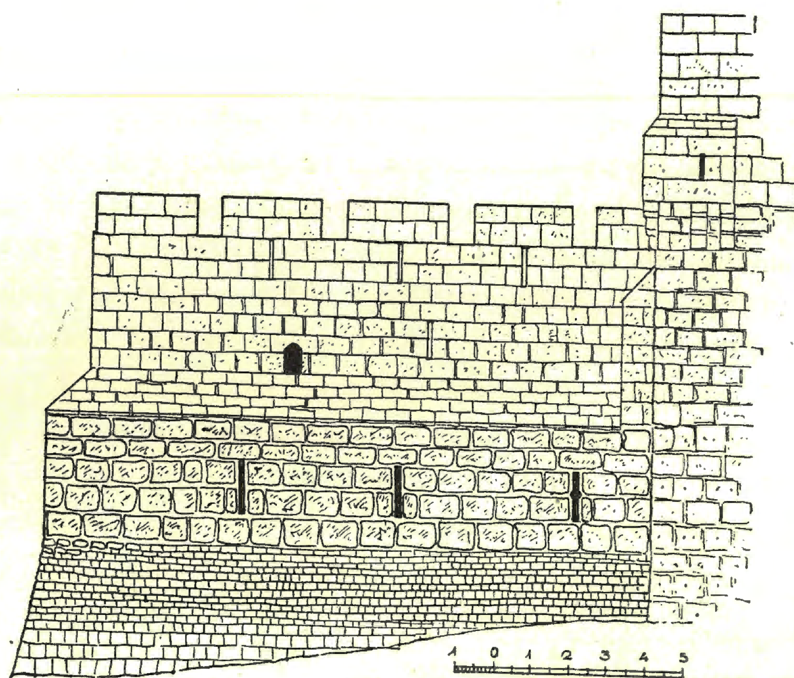


Fig. 24. — Extérieur du mur ouest de la mosquée.

bâti pour la mosquée, c'est qu'on n'y voit pas, à l'intérieur, le système des piliers P et des voûtains qui règne contre le mur ouest, où il fallait préparer le système primitif des meurtrières à recevoir la voûte en berceau de la mosquée. Si l'on a scellé dans le mur est le n° 51, dont la place était plutôt sur la porte d'entrée, c'est peut-être en vue de marquer que ce mur a été fait pour la mosquée. Et si l'on a remployé droit au-dessous le n° 43, c'est peut-être pour rap-

son épaisseur ou projection verticale est marquée (fig. 20) par une ligne en pointillé dans les hachures des murs ouest et sud. C'est peut-être le niveau de cette fenêtre, imposé par celui du glacis, qui a déterminé la hauteur de la voûte en berceau à l'intérieur de la mosquée (fig. 21).

(1) J'ai cru voir dans l'angle *l* (cf. la photographie Bonfils n° 846, sous le minaret à gauche) une fente nord-sud, indice d'un décollement de l'ouvrage A; mais cette observation trop rapide demande à être vérifiée. Au reste, le bastion primitif était peut-être limité à la mosquée et n'aura été agrandi au nord que pour remplacer la casemate supprimée par ce sanctuaire; je n'ai pas exploré cette partie nord.

peler que cette dalle énorme provient d'un état primitif de l'ouvrage A, modifié par la construction de ce mur; dans ce cas, le *burdj* du n° 43 serait l'ouvrage A lui-même[(1)].

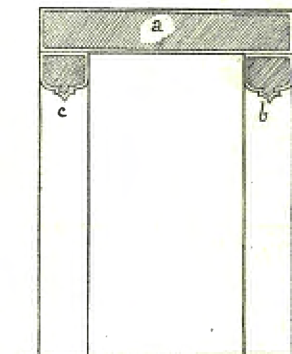


Fig. 25.
Position de l'inscription n° 52.

Mais si la mosquée a été créée ici par Muḥammad, pourquoi n'a-t-il pas restauré plutôt un sanctuaire ancien? Je veux parler de ce «miḥrāb de David» dont la légende faisait l'oratoire du roi juif[(2)], où Saladin fit installer une mosquée[(3)], dont le nom s'étend parfois, chez les auteurs, à la citadelle entière[(4)], et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours[(5)]. Aucun de ces textes, il est vrai, ne précise en quel point de la citadelle se trouvait cette mosquée; mais on peut la chercher dans la tour même de David, le foyer des traditions davidiennes à la citadelle. C'est ici, on l'a vu (p. 139, n. 2), que Malik Nāṣir Dāwud rétablit la mosquée après avoir repris Jérusalem aux Francs en 637 (1239), et c'est ici, dans la grand'salle qui règne au-dessus de la partie antique et massive, que persiste à la placer la tradition locale[(6)]. De fait, le plan de cette salle voûtée, défendue par de larges meurtrières et servant de magasin d'armes (1914),

(1) Voir plus haut, p. 132 suiv. Une fouille discrète au couteau m'a prouvé que les deux dalles sont scellées avec peu de soin dans un plâtre médiocre; peut-être n'ont-elles été placées ici qu'à la date toute récente du n° 54; car je ne suis pas entré à la mosquée avant 1914.

(2) D'après *C*, XXXVIII, 20 suiv. Ce miḥrāb est signalé par d'anciens auteurs, ainsi Iṣṭakhri et Ibn Ḥauqal, éd. de Goeje in *B G A*, I, p. 57, l. 6, et II, p. 112, l. 8 (confusion signalée note suivante); trad. Gildemeister in *Z D P V*, VI, p. 3 en bas.

(3) ʿImād al-dīn, p. 68, l. 8 d'en bas et in Abū shāma, II, p. 114, l. 16 d'en bas : «Quant au miḥrāb de David (qui se trouve) en dehors du Ḥaram, il est dans un château (*ḥiṣn*) près de la porte de la ville... où réside le gouverneur (*wālī*)... Le sultan prit soin de le convertir (en mosquée); il lui assigna un imām, des mouezzins et des surveillants (*quwwāman*)... et le fit restaurer.» Abrégé par Mudjīr al-dīn, p. 302, l. 5 suiv. (76 en bas suiv.), qui explique que ce *ḥiṣn*, c'est la *qalʿa*, et que cette porte s'appelait autrefois Bāb al-miḥrāb et se nomme aujourd'hui Bāb al-khalīl ou porte d'Hébron; cf. Idrīsi-Jaubert, I, p. 341; trad. Gildemeister in *Z D P V*, VIII, p. 123 en bas; Hādjdji khalfa, *Djihān-numā*, p. 565, l. 2; Nābulusi, Pa. 5960, f° 27*a*. C'est aujourd'hui la porte de Jaffa; cf. plus loin, notes aux n°s 125, 150 et *passim*. Il ne faut pas confondre ce miḥrāb de David avec celui du Ḥaram; pour ce dernier, voir sources citées dans une note au n° 147, et renvois.

(4) Ainsi Anon. in Zetterstéen, *Beiträge*, p. 229, l. 17 (Burdj miḥrāb Dawūd); Mudjīr al-dīn, p. 366 en bas (97 en haut), 403, l. 8 d'en bas (177), et 405, l. 10 d'en bas (182).

(5) Pour l'époque ottomane, voir Nābulusi (1090), f° 107*a*, citant le chroniqueur et signalant de son cru, dans la citadelle, le miḥrāb de David, son maqām et d'autres lieux davidiens; cf. plus loin, n° 53, et pour nos jours, note suivante.

(6) Voir Schick in *Z D P V*, I, p. 232 et pl. I et II.

ressemble à celui de ces madrasas cruciformes que je décrirai plus loin. C'est peut-être la mosquée installée par Saladin, ou celle de Dāwud, qui aura été adaptée à des buts militaires quand on créa la mosquée de 1310. Le choix de l'ouvrage A pour celle-ci fut dicté sans doute par des motifs de service intérieur; ces motifs, quels qu'ils fussent, prévalaient encore au XVIe siècle, ainsi qu'on va le voir.

52

Érection de la chaire sous le sultan Sulaimān Ier. Vers 940 H. — Sur le linteau *a* et au sommet des deux montants *b* et *c* de la porte au pied de la chaire *z* (fig. 21 et 25); dimensions 100 × 36. Une longue ligne (en *a*) et deux beaucoup plus courtes (en *b* et *c*) en naskhi ottoman; caractères moyens (en *a*) et plus petits (en *b* et *c*), gravés dans le marbre, points nombreux, quelques signes. Inédite; voir pl. XCI au milieu (estampage 1914).

(*a*) الإسلام ملك البرّين والبحرين خادم الحرمين الشريفين سليمان شاه ابن عثمان خلّد الله ملكه وسلطانه (*b*) فى أسعد يوم وشهر (*c*) وسنة وطالع.

..... de l'Islam, le maître des deux continents et des deux mers, le serviteur des deux ḥarams sacrés[1], Sulaimān shāh, descendant de ʿUthmān, qu'Allāh éternise son règne et son sultanat! Dans le jour, le mois, l'année et (sous) l'horoscope de meilleur augure.

Le début de ce texte se lisait sans doute dans une ligne gravée au-dessus du linteau, sous un couronnement décoratif, comme on en voit aux belles chaires de l'époque ottomane, imitées de celles du XVe siècle; ces parties ont disparu et le linteau a été taillé en quart de rond.

Les noms et les titres du fondateur conviennent à l'un ou l'autre Sulaimān, et la date est exprimée par une vague formule astrologique. Mais le style des caractères et celui de la chaire, dont le beau décor entièrement sculpté dans le marbre trahit la meilleure époque ottomane, permettent d'attribuer ce meuble à Sulaimān Ier, le restaurateur de la citadelle (n°s 45 à 48).

C'est à lui que j'attribue aussi deux petits monuments anépigraphes, mais d'un style pareil à celui de la chaire : le miḥrāb *w* (fig. 20 et 21), dont la niche est entourée d'un décor en bordure et surmontée d'une élégante arcature sur

(1) Sur ce titre, voir Qalqashandi, VI, p. 46; *MCIA*, I, index; cf. plus haut, p. 147, n. 3, 152, n. 3 suiv., et plus loin, *passim*.

colonnettes, et la dikka *d* (fig. 20), qui se dresse un peu en avant, contre le mur ouest. Cette belle estrade repose sur des colonnettes de marbre dont les chapiteaux, sculptés d'alvéoles de style ottoman, portent des abaques empruntés à une ordonnance latine. Plusieurs faces de ces tailloirs ont conservé leur décor exquis du XIIe siècle; les autres ont été ravalées ou rajeunies par les artistes de Sulaimān[1].

Inscriptions coraniques. — Au sommet du baldaquin de marbre, porté sur deux colonnettes à chapiteau, qui couronne le siège de la chaire. Une ligne du même type courant sur les faces nord et est; grands caractères : *C*, IX, 18 (entier).

53

Restauration du minaret par Muḥammad pasha. 1065 H. — Dalle de marbre murée en *x* (fig. 17), dans la face nord du socle carré du minaret N, à environ 6 mètres au-dessus du sol dallé qui couvre la plate-forme supérieure du saillant S; dimensions environ 50 × 40. Quatre lignes en taʿlīq; petits caractères indistincts, points et signes (copie 1914, à la jumelle).

(1) صاحبُ خير وحسنات وسخا   مُظهر إنعام ورضاى خُدا
(2) خوب حصلات وعمل پسند   يعنى سلحدار محمّد باشا
(3) حضرتِ داود مَقامِنْدَه [un mot court][2]   ايلدى بر مأذنه خوش بنا
(4) تأريخى منارهٔ زيازهى[3]   يابدى سلحدار محمّد باشا

سنة ١٠٦٥

Suivant ces vers médiocres en turc bâtard, «le silaḥdār Muḥammad pasha a fait bâtir[4] en 1065 (1655) un minaret de belle construction dans l'oratoire

(1) Ces trois édicules, que je n'ai fait qu'entrevoir en 1914, mériteraient d'être relevés avec soin.

(2) Graphie incertaine, ma copie ne porte ici que (?)ار, ou à peu près; voir deuxième note suivante.

(3) Graphie (?)زيازهى; voir page suivante, n. 3.

(4) Ou «restaurer», suivant la lecture qu'on donne au mot douteux qui précède le verbe *eyledi* «a fait». A première vue, aucune leçon telle que *bināʾ*, *inshāʾ*, *ʿimārat*, *tarmīm*, etc., ne répond à la graphie donnée deuxième note précédente; voir le commentaire.

(*maqām*) du seigneur[1] David», c'est-à-dire à la citadelle[2]. Je ne puis calculer le chronogramme compris dans le dernier vers, à cause d'un mot douteux à la fin du premier hémistiche[3]; mais la date est répétée clairement en chiffres.

Ce minaret existait-il auparavant? Quel que soit le mot employé par le rédacteur pour définir la construction (l. 3), je crois qu'il vaut mieux chercher ailleurs une réponse à cette question. Il est peu vraisemblable qu'on ait attendu aussi tard pour donner un minaret à la mosquée de la citadelle, et qu'une construction de cette importance ne soit pas mise au nom du sultan Muḥammad IV, qui régnait à la date de l'inscription[4]. Le style de cette tour puissante, rehaussé par une série de corniches et de moulures à denticules, paraît trahir l'époque des Mamlouks (pl. XLII en haut). Elle ressemble au seul autre minaret cylindrique de Jérusalem (pl. LXXI en haut), qu'une inscription (n° 178) fait remonter à l'année 769 (1367-68). Mais ses formes massives semblent accuser une époque un peu haute; je suis tenté de l'attribuer au sultan Muḥammad, le fondateur de la mosquée (n° 51). Les minarets cylindriques sont nombreux en Syrie, surtout dans le nord, où les plus anciens se rattachent, non aux minarets cylindriques ottomans, mais à leurs ancêtres communs les minarets seldjoukides au XIIIe siècle[5]. Dès lors, il se peut que la forme cylindrique ait été introduite à Jérusalem dès le début du VIIIe (XIVe) siècle. Le chroniqueur, il est vrai, n'en parle ni dans sa description, d'ailleurs très écourtée, de la citadelle, ni dans ses deux chapitres des minarets du Ḥaram et de la ville; mais il

(1) Sur le titre *ḥaḍra* donné à de saints personnages, voir plus haut, p. 56, n. 2, et p. 57, n. 2.

(2) Sur cette équivalence, voir p. 163, n. 5.

(3) Je l'ai examiné longuement à la jumelle, avec l'aide du P. Jaussen et du capitaine Haydar bey, l'officier très courtois qui nous guidait ce jour-là. La somme des valeurs numériques des autres lettres de ce vers, en supprimant le mot *ta'rīkhi* qui ne fait pas partie du chronogramme, étant égale à 1022, la valeur numérique de ce mot doit être 43 pour le total 1065. Parmi les mots qui s'offrent à première vue, *ziyāda* «annexe» donne un chiffre trop bas, alors que *ziyādati*, ou *ziyāra(ti)* «pèlerinage» donnent des sommes trop élevées. La graphie douteuse de ma copie (page précédente, n. 3) s'approche du but avec 40. On l'atteindrait tout juste en lisant زيدك زج = 43; mais bien que ces deux mots puissent passer pour du turc, je n'en tire pas de sens raisonnable.

(4) Son titulaire était peut-être le commandant de la citadelle, car il porte le titre de pasha, qui correspondait dès lors, ou à peu près, au grade de général ou au poste de gouverneur. Quant au titre de silaḥdār, il désigna plus tard des officiers inférieurs, ou de simples soldats commandés par le silaḥdār aghā, qui était un grand officier (DE HAMMER, *Empire ottoman*, XVII, p. 64; B. DE MEYNARD, *Supplément*), de même que sous les Mamlouks les silāḥdārs étaient sous les ordres de l'amīr silāḥ. Ce Muḥammad pasha était peut-être (ou avait été) silaḥdār aghā, ou bien à son époque le titre simple désignait un officier supérieur.

(5) Cf. le commentaire des nos 175 (minarets carrés) et 178 (minarets cylindriques).

ne parle pas non plus de la mosquée de la citadelle[1]. D'autre part, je ne suis pas bien sûr de le retrouver dans les gravures des pèlerins de la fin du XVe siècle; mais ces documents, si curieux qu'ils soient et si précis pour certains détails, ne sont pas des photographies[2]. On peut en conclure, si l'on veut, que ce minaret date de Sulaimān Ier; mais il me semble qu'à cette époque on l'eût bâti autrement. Quoi qu'il en soit, on le reconnaît très bien, avec son gros fût cylindrique, sa galerie et son bonnet en bulbe, dans les gravures de la fin du XVIe siècle[3]; dès lors, il est évident que Muḥammad pasha s'est borné à le restaurer en 1655.

54

RESTAURATION DE LA MOSQUÉE (?). 1324 H. — Dalle en pierre grise, à grain grossier, scellée au-dessus de la porte d'entrée, sous l'auvent extérieur, en *r* (fig. 17 et 20). Longue inscription turque; je n'ai copié que la date en chiffres, à la fin.

En résumé, les inscriptions arabes de la citadelle ne nous apprennent rien sur ses phases pré-latines. L'époque latine a laissé des témoins épars, en particulier dans la tour de David. On y voit un grand nombre de blocs à stries diagonales, indice de la taille des croisés, et des marques de tâcheron qui m'ont paru latines. J'en ai relevé quelques-unes (fig. 26) sur des pierres du parement intérieur, dans le couloir voûté de l'escalier qui conduit à la plate-forme, au-dessus de la grand'salle[4]. L'inscription la plus ancienne, datée de

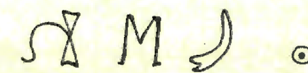


Fig. 26. — Marques de tâcheron.

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 379 (125) suiv., 400 (168 suiv.) et 405 en bas (182 suiv.).

(2) Dans la gravure de Breidenbach (1483) reproduite in *ZDPV*, XXIV, pl. 2, et dans celle de Grünemberg (1486), p. 104-5, qui me paraît avoir la même origine, on voit au sud de la citadelle une petite tour qui pourrait représenter le minaret, bien qu'elle soit trop basse et carrée; en effet, ces deux gravures donnent la forme cylindrique au minaret carré de l'angle nord-ouest du Ḥaram, la Ma'dhanat al-ghawānima (n° 175).

(3) Ainsi celles de Zuallart (1586), p. 123, 131, 145 et 223, reproduites assez mal in Cotovicus (1596), p. 149, 318, 286 et 222; voir aussi AMICO DA GALLIPOLI, *Trattato delle piante... di Terra Santa*, Florence 1620, pl. 44 (à p. 55). Adrichrom (1584) dans son *Theatrum Terræ Sanctæ*, ne donne de Jérusalem qu'un plan restauré, du moins dans l'édition de Cologne 1722, la seule que je possède.

(4) Ce couloir et cet escalier se voient en coupe in SCHICK, *ult. loc. cit.* Une exploration plus complète montrera sans doute si ces témoins des croisades sont *in situ* dans une construction de cette époque, ou s'ils ont été remployés dans des restaurations ultérieures.

1213 (n° 43), n'est pas *in situ* et peut provenir de l'ouvrage A primitif, ou d'une autre tour de la citadelle ou même de l'enceinte; son indice archéologique est donc assez faible, et c'est à d'autres sources que j'ai dû puiser l'histoire de la citadelle sous les Ayyoubides. En 1310 (n° 44) on y fit des travaux attestés par les auteurs, et dictés par des motifs politiques plutôt que militaires. La même année (n° 51) on y installa une mosquée dans l'ouvrage A transformé. Après 1530 (n°s 45 à 48) on la munit de défenses extérieures commandées par le progrès des armes à feu, et vers la même époque (n° 52) on fit à la mosquée des installations nouvelles. Les défenses extérieures furent réparées entre 1730 et 1740 (n°s 49 et 50), le minaret fut restauré en 1655 (n° 53) et la mosquée porte une inscription moderne (n° 54).

Ainsi l'épigraphie de la citadelle, malgré sa richesse, éclaire assez mal son histoire et l'attribution des diverses parties de l'édifice actuel. En la complétant par d'autres témoignages, et après un examen superficiel de ce monument, je suggère, à titre provisoire et sous réserve d'une exploration complète, les conclusions que voici : La moitié inférieure de la tour de David est antique, peut-être aussi la base d'autres parties; il ne reste rien de certain de l'époque arabe prélatine; l'époque latine a laissé des vestiges, sinon des constructions entières; le corps de l'édifice actuel, c'est-à-dire les tours et les courtines avec une partie de leurs défenses et de leur couronnement, paraît remonter au XIIIe siècle, soit avant, soit après les démolitions de 1219 et de 1240; l'entrée intérieure a été refaite en 1310 et, la même année, un des saillants a été transformé pour l'installation de la mosquée; les défenses avancées des fronts est et ouest ont été construites ou remaniées après 1530 et réparées après 1730; enfin, la citadelle porte en divers points des traces nombreuses de reprises depuis le XVIe siècle.

MADRASA DE MALIK MU'AZZAM 'ĪSĀ

(MU'AZZAMIYYA OU HANAFIYYA) [1]. 614 H.

Dans la rue Tarīq bāb sitti maryam, côté nord, vis-à-vis la ruelle qui mène à la porte du Haram appelée Bāb al-'atm; plans Wilson (ville) 41; Schick 51; Sandreczki b.

[1] Ces deux noms vulgaires sont chez le chroniqueur cité plus loin, p. 172, n. 2. Aujourd'hui la madrasa, bien qu'entièrement désaffectée, s'appelle encore Masdjid al-mudjāhidīn, et l'enclos funéraire E (fig. 27) Maqbarat al-mudjāhidīn; voir Wilson, *Survey*, p. 57 et plan (ville), lettre à 41; Sandreczki, p. 70; plan Schick, lettre à 51. Ce nom a peut-être été donné d'abord à l'enclos, s'il renfermait des tombes de guerriers, puis reporté sur la madrasa. Cette explication m'a été suggérée par un indigène en 1914; suivant lui, la madrasa s'appelle aussi la Sibātiyya. Ce relatif me

On accède aux ruines de cet édifice par une porte étroite et basse P (fig. 27)[1], qui s'ouvre dans la rue, à côté du minaret M[2], et conduit dans un vestibule à ciel ouvert V. A gauche, une porte P' mène à l'enclos E, renfermant un cimetière (plus loin, p. 177) et donnant du jour, par une fenêtre grillée F, sous la voûte de la rue au sud. Du fond du vestibule, à gauche, un escalier monte au premier étage de la madrasa, et à droite s'amorce un long couloir voûté qui aboutit à la porte P'', ouvrant en retour d'équerre sur la cour C de la madrasa. Cette cour est bordée au nord par un grand līwān L voûté en berceau brisé (pl. XLVII en haut et fig. 28); l'arc de tête T de ce berceau sur la cour est renforcé par un doubleau D et couronné par une moulure M au profil vigoureux. Toutes les parties apparentes sont en pierres de taille de moyen appareil; la voûte du līwān est en moellons crépis[3].

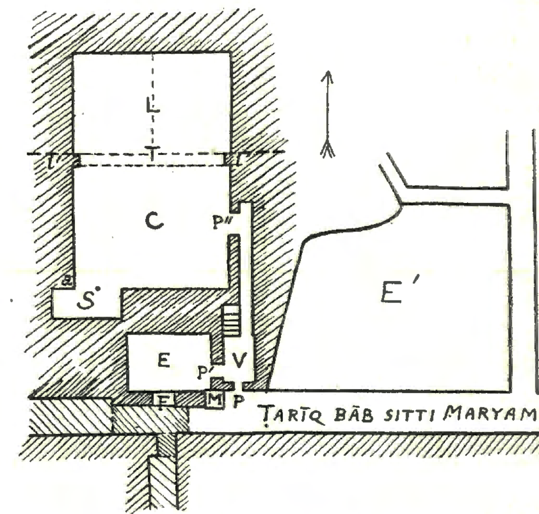


Fig. 27. — Place de la madrasa de Malik Mu'azzam 'Īsā.

A l'angle sud-ouest de la cour s'ouvre une chambre voûtée S, à l'entrée de laquelle se trouvait la stèle découverte et décrite par M. Clermont-Ganneau[4]. La madrasa comportait sans doute un līwān principal sud ou *qibli*[5], faisant face à l'autre et renfermant la niche de qibla; apparemment la chambre S et l'enclos E sont des restes de ce līwān, qui pouvait être plus vaste que l'autre[6], et déborder ainsi la cour C suivant le mur ouest de la chambre S. Ce dispositif a disparu, avec les dépendances de la madrasa, dans les pauvres maisons groupées aujourd'hui autour de la cour, et dont l'exploration méthodique permettrait peut-être de reconstituer le plan complet du monument primitif.

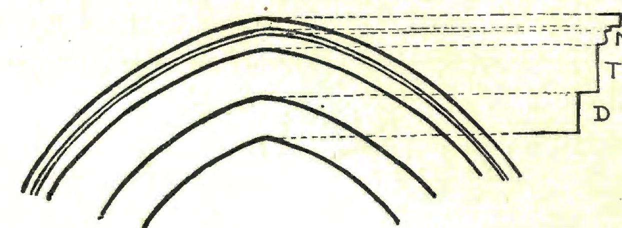


Fig. 28. — Coupe de la voûte du līwān.

paraît dériver du nom du Bāb al-asbāt ou porte des Tribus, à l'angle nord-est du Haram; cf. une note à la fin du commentaire du n° 208.

[1] Les éléments de ce petit plan sont empruntés à Clermont-Ganneau, *Une stèle du temple de Jérusalem* in *RA*, 1872, p. 32 du tir. à part, et pour quelques détails, à mes photographies et à mes souvenirs.

[2] Cette porte se voit en raccourci pl. XLVIII à droite, à droite de la base antique du minaret (n° 56).

[3] Au Caire, à cette époque, le berceau serait en briques; voir *MCIA*, I, p. 268, n. 4, et 534.

[4] Elle était murée dans l'arête *a*, la droite en haut, au ras du sol et enterrée; voir plus loin le commentaire.

[5] Sur ce terme, voir *MCIA*, I, p. 7, n. 1, et *passim*; cf. plus haut, p. 6, n. 4 et renvoi, et plus loin, *passim*.

[6] Voir *MCIA*, I, index à *līwān*, surtout p. 533.

55

Texte de construction. 614 H. — Deux grandes dalles de marbre scellées en *i* et *i'* (fig. 27), dans les écoinçons de l'arc T du līwān L, à droite (A) et à gauche (B), à la hauteur de la clef de cet arc et au-dessus des murs bordant les côtés est et ouest de la cour C; dimensions de chaque dalle environ 130 × 60. Elles sont encadrées par une large moulure M (fig. 29), dont le profil rappelle celui de l'arc T (fig. 28). La dalle A (pl. XLVII en haut et en bas) est en deux pièces, une longue à droite et une étroite à gauche. La dalle B était aussi en deux pièces, raccordées sur un joint biais (fig. 29); la pièce de gauche, plus petite que l'autre, avait déjà disparu en 1893[1]. Celle de droite était encore en place en 1905[2]; en 1914 elle gisait sur le mur bordant la cour, et peut-être a-t-elle disparu à cette heure[3]. Sur chaque dalle quatre lignes en beau naskhi ayyoubide du type Coradin, passant alternativement de A à B et de B à A; caractères moyens, gravés en creux, bien conservés en A, un peu frustes en B, sans points diacritiques, mais avec quelques signes, et rehaussés de quelques fleurons. Les mots entre crochets sont ceux qui ont disparu dans la cassure en B. Inédite; voir pl. XLVII en bas (cliché 1914).

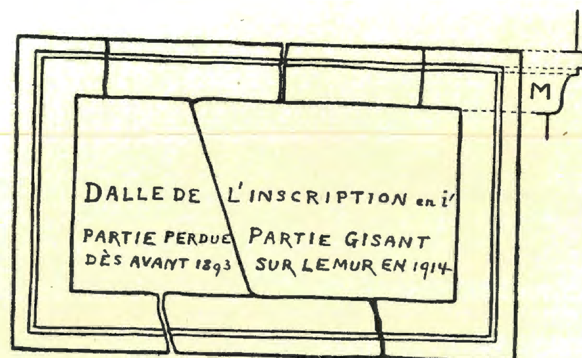


Fig. 29. — Dalle de gauche (B) de l'inscription n° 55.

(1 A, puis B) *C*, xxiv, 36-37 (2 A) v. 37 fin[4] (2 B) أمر بعمله مولانا السلطان الملك

المعـ[ـظّم ...quatre ou cinq mots] (3 A) شرف الدنيا والدين أبو العزائم عيسى بن

أبي بكر بن أيّوب الواقف لهذه المدرسة (3 B) على الفقهاء والمتفقّهة من أصحاب

الإمام الأعظم أ[بي حنيفة ...cinq ou six mots] (4 A) رضى الله عنه وأرضاه وذالك فى

شهور سنة أربع عشرة وستّمائة (4 B) للهجرة النبويّة تقبّل الله منه وغفر له

وصلّى الله [على سيّدنا محمّد وآله وسلّم تسليمًا؟].

(1) D'après un cliché de cette année, que je n'ai pas reproduit.

(2) D'après un cliché de M. Sobernheim, que je n'ai pas reproduit.

(3) J'aurais pu l'atteindre avec une longue échelle, mais non sans difficulté; d'ailleurs cette partie de l'inscription se lit sur le cliché Sobernheim, qui confirme ma lecture de 1893. Pour atteindre la dalle A, il faut entrer dans l'enclos E' (fig. 27), qui renferme des gourbis mêlés à des cactus, puis grimper de masure en masure jusque sur le mur est de la cour C, d'où l'on peut toucher de la main la dalle en *i*.

(4) Les quatre dernières lettres du dernier mot de ce verset (*wal-abṣāru*) sont gravées au début de l. 2 B.

A ordonné de faire ceci notre maître le sultan al-Malik al-Muʿaẓẓam..... Sharaf al-dunyā wal-dīn Abu l-ʿazā'im[1] ʿĪsā, fils d'Abū bakr, fils d'Ayyūb, celui qui a fondé cette madrasa en faveur des maîtres et des élèves en droit, disciples du très grand imām (Abū ḥanīfa)..... qu'Allāh soit satisfait de lui et le rende satisfait[2]! Et ceci (a été fait)[3] dans les mois de l'année 614 de l'hégire du Prophète (1217-18), etc.

Grâce au passage coranique, on peut évaluer la longueur des quatre lacunes créées en B, dès avant 1893, par la chute d'une partie de cette dalle. A la ligne 1 cette lacune a fait disparaître cinq mots courts du verset 37[4]; dès lors, par suite de l'obliquité de la cassure, il doit manquer environ cinq mots à la ligne 2, cinq ou six à la ligne 3, six ou sept à la ligne 4. En 2 il y avait quelques titres intercalés dans les surnoms personnels du fondateur[5]; en 3 figuraient les noms de l'imām Abū ḥanīfa Nuʿmān ibn Thābit[6]; en 4 c'était la fin d'une eulogie banale à l'adresse du Prophète.

(1) Ce surnom se retrouve aux nos 164 et 281, tandis qu'aux nos 43, 155, 161 et 162 Malik Muʿaẓẓam porte une autre kunya, suivant un usage fréquent; voir *MCIA*, I, p. 133, 153 et 649, n. 2, et sources citées. Si l'on compare les dates de ces inscriptions, on verra que ce prince s'appelait Abu l-manṣūr en 604, Abu l-fatḥ en 608 et 610, Abu l-muẓaffar en 610 et Abu l-ʿazā'im en 613 et 614; il semble donc qu'il y ait succession chronologique, et non simultanéité. Les autres inscriptions de Malik Muʿaẓẓam à Jérusalem ne renferment pas de surnom en *abū*, et je n'ai pas dépouillé sur ce point celles qu'il a laissées ailleurs. On pourrait chercher à expliquer cette succession chronologique, dans ce cas particulier comme dans d'autres, en rattachant chaque surnom à tel événement de la vie du titulaire; sur l'origine et le sens de la tecnonymie chez les primitifs, voir van Gennep, *Rites de passage*, p. 67, n. 1.

(2) Cette eulogie, qu'on emploie en général pour des morts et pour des personnages très vénérés, s'adresse à l'imām plutôt qu'au sultan, qui vivait encore en 614.

(3) Ou plutôt «cette construction a été *achevée*»; voir plus haut, p. 93, n. 3 et renvois, et plus loin le commentaire.

(4) Les mots ... تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَنْ ذِكْرِ ...

(5) Tel que *sulṭān al-ʿarab wal-ʿadjam*, rimant avec *al-malik al-muʿaẓẓam*. Bien que le protocole de ce prince, à Jérusalem et ailleurs, ne renferme guère que ses noms et surnoms, le contexte montre qu'il faut rétablir ici des titres.

(6) Cf. les mots *waqfan ʿala l-fuqahā'i wal-mutafaqqihati* ..... *ʿalā madhhabi l-imāmi abī ḥanīfata l-nuʿmāni bni thābitin* dans l'inscription d'une madrasa de Bosra, datée 530 (1136), que j'ai publiée

L. 3 B : La fondation est faite en faveur des hanafites, parce que le fondateur appartenait à ce rite[1]. A ce propos le chroniqueur explique un des noms vulgaires de la madrasa[2] : «Il était hanafite et très attaché à ce rite, contrairement à tous les membres de sa famille, qui étaient chafiïtes. On lui doit à Jérusalem la madrasa des hanafites[3], près de la porte du Ḥaram appelée aujourd'hui Bāb al-dawādāriyya[4].»

L. 4 A : La date n'est pas celle que le chroniqueur assigne à la fondation[5] : «La madrasa Muʿaẓẓamiyya est un waqf de Malik Muʿaẓẓam ʿĪsā; il en a été fait mention dans la biographie de ce prince. Elle fait face au Bāb sharaf al-anbiyā', appelé (aujourd'hui) Bāb al-dawādāriyya[6]. Son acte de waqf est daté du 29 djumādā Ier de l'année 606[7] (29 novembre 1209). J'ai lu ce document, qui énumère un grand nombre de biens-fonds sis dans des villages; mais ils ont été détournés pour la plupart et ont passé aux mains de gens qui les détiennent à titre de concession foncière ou en toute propriété.»

Ainsi d'après cet auteur, qui connaissait à fond les archives de Jérusalem, l'acte de waqf portait une date antérieure de huit années à celle du n° 55; voici comment j'explique cet écart : Dans l'inscription la date est précédée du mot *wa-dhālika*, qui signifie, non pas «et ceci (a été ordonné)», mais «et ceci (a été achevé)». De fait, la plupart des dates épigraphiques, même celles qui ne sont pas précédées de ce mot, se rapportent, à moins d'une indication contraire, non à l'ordre de construire exprimé au début de l'inscription, mais à l'achèvement

in *ZDPV*, XIX, p. 108, et in Brünnow, *Arabia*, III, p. 211; on va voir que la madrasa de Jérusalem était aussi hanafite.

(1) Voir Ibn khallikān, I, p. 501, l. 9 (II, p. 428 en haut); Ibn al-athīr, XII, p. 308, l. 6; Sibṭ-Jewett, p. 425, l. 3, 426, l. 3 d'en bas, et 429, l. 2 (nomme la madrasa); Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 247 *a* en haut, et in *ROL*, IX, p. 512, n. 1 (détails curieux); Abu l-fidā', III, p. 145, l. 10, et in *RHC Or*, I, p. 102 en bas; Ṣafadi, Pa. 5827, f° 151 *a* en bas; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 73 *b* en haut, et in *ROL*, IX, p. 513; ʿAini, Pa. 1543, f° 17 *a* et *b* (nomme la madrasa d'après le Sibṭ); Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1780, f° 124 *b* en haut.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 355 en bas (86); cf. Besant et Palmer, *Jerusalem*, p. 484; Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 173, n. 1 fin.

(3) Texte *madrasatu l-ḥanafiyyati*, que je traduis d'après la grammaire. Mais si l'auteur emploie la fausse iḍāfa, qui est fréquente dans les textes de basse époque, pour *al-m. al-ḥ.*, il faut traduire «la madrasa hanafite», c'est-à-dire la Ḥanafiyya; le sens est le même.

(4) Le Bāb al-ʿatm actuel; voir deuxième note suivante.

(5) Voir Mudjīr al-dīn, p. 393 en bas (156 en haut); cf. p. 558, l. 13, 560, l. 8, 565, l. 16, 575, l. 18, 577, l. 19, et *passim*.

(6) Le Bāb al-ʿatm actuel; sur ces trois noms, voir une note au n° 70.

(7) Texte du Caire (l. 3 d'en bas) ستّين, pour ستّ ou ستّة; Sauvaire a corrigé cette erreur dans sa traduction.

des travaux, ou plus précisément à la période avancée correspondant à la pose de l'inscription[1]. Dès lors, il est probable que la fondation remonte bien à l'année 606, mais que les travaux furent retardés soit par les événements politiques, soit par des difficultés matérielles, car à cette époque Malik Muʿaẓẓam avait de très nombreux chantiers.

Cette observation n'est pas sans intérêt pour l'étude d'un monument moins apparent, mais plus célèbre que la Ḥanafiyya : je veux parler de la stèle du temple d'Hérode retrouvée en 1871, par M. Clermont-Ganneau, dans les fondations de la madrasa, et portant une de ces inscriptions, signalées par Josèphe, qui faisaient défense aux étrangers de franchir l'enceinte du sanctuaire juif[2]. La position de ce bloc, à la base d'un des gros murs de l'édifice, prouvait qu'il y avait été placé dès l'origine. Or d'après une inscription (n° 162), Malik Muʿaẓẓam fit réparer en 610 (1213-14) une partie des portiques au nord du Ḥaram, à proximité de la madrasa. Ce rapprochement a fait supposer à M. Clermont-Ganneau que la stèle a été retrouvée alors dans les fondations du portique, et remployée dans celles de la madrasa voisine. Toutefois cette ingénieuse explication créait un petit problème de chronologie : comment un bloc déterré en 610 eût-il pu trouver place dans les fondations d'un édifice élevé dès 606, date assignée à l'acte par le chroniqueur? Mais puisque au témoignage du n° 55 la madrasa a été achevée au plus tôt en 614, l'hypothèse de M. Clermont-Ganneau touche à la certitude. Et le retard apporté à sa construction peut avoir eu pour cause, précisément, les travaux exécutés au Ḥaram, en même temps et peut-être par le même chantier.

56

Restauration du minaret. 673 H. — Dalle de marbre scellée, à 6 ou 7 mètres du sol, dans la face sud du minaret M (fig. 27)[3]; dimensions 38 × 60. Sept lignes en naskhi ayyoubide ou mamlouk ancien; petits caractères, plats et

(1) Voir plus haut, p. 93, n. 3 et renvois, et plus loin, *passim*.

(2) Voir Clermont-Ganneau, *locis cit.* et *Fraudes archéologiques en Palestine*, Pa. 1885, p. 39 suiv.; cf. plus haut, p. 169, n. 4.

(3) On voit cette face pl. XLVIII à droite, en raccourci et fortement éclairée; cf. Wilson, *Survey*, photographs, pl. 29 *a*; Merrill, *Jerusalem*, pl. à p. 89; Thévoz, *Palestine*, pl. 55 (vue renversée). La dalle est à peu près au niveau de la fenêtre percée au-dessus de la rue voûtée. Le minaret, découronné dès avant le relevé Wilson, a été raccourci vers 1910, à la suite d'une forte chute de neige, jusqu'à 2 ou 3 mètres au-dessus de la dalle, et la corniche en encorbellement qu'on voit dans toutes les gravures citées a entièrement disparu (1914).

trapus, d'un trait épais et un peu grossier, quelques points, sans signes. Inédite[(1)]; voir pl. L, à droite en haut (estampage 1914).

(1) بسمله... (2) أمر بعمارة هذه المأذنة المبا(3)ركة الملك القاهر الناظر بهذه (4) المدرسة غفر الله له وتغمّده (5) برحمته والده الواقف السلطان (6) الملك المعظّم شرف الدين عيسى (7) قدّس الله روحه فى شهور سنة ثلاث وسبعين وستّمائة.

A ordonné la restauration de ce minaret béni al-Malik al-Qāhir, l'intendant de cette madrasa, qu'Allāh lui pardonne et qu'il couvre de sa miséricorde son père le fondateur, le sultan al-Malik al-Muʿaẓẓam Sharaf al-dīn ʿĪsā, qu'Allāh sanctifie son âme! Dans les mois de l'année 673 (1274-75).

L. 2 : Le terme ambigu *ʿimāra* semble désigner ici, comme presque toujours, une simple restauration, car la madrasa possédait sans doute un minaret dès l'origine; il serait intéressant de le savoir, et voici pourquoi : D'après une tradition qu'on trouve encore dans les guides, la base du minaret, construite en grands blocs à bossages d'apparence antique, serait un vestige de la forteresse Antonia, bâtie par Hérode. La partie supérieure, où se trouve l'inscription, est en pierres de moyen appareil, sans bossages, mal dressées et grossièrement assemblées. Si cette partie représentait le minaret bâti en 614, il serait plus légitime d'attribuer la base à l'antiquité; mais puisqu'il s'agit d'une simple restauration, la base peut être un vestige du minaret primitif. C'est un préjugé trop répandu de croire que les musulmans du moyen âge ignoraient l'art du grand appareil, et d'attribuer à l'antiquité, à priori, toute construction de ce genre[(2)]. Au reste, rien n'empêche d'admettre que ces blocs sont réellement antiques et que l'architecte de Malik Muʿaẓẓam s'est borné à les remployer, comme la stèle du temple signalée plus haut; mais alors, on ne saurait tirer de ces vestiges aucune conclusion précise sur l'emplacement de l'Antonia.

L. 3 à 6 : Le titulaire est un certain Malik Qāhir, qui se dit l'intendant (*nāẓir*) de la madrasa et le fils de Malik Muʿaẓẓam. On peut en conclure, en passant, que l'acte de fondation stipulait, comme d'autres titres de ce genre, que l'intendance (*naẓar*), soit l'entretien de l'édifice, la surveillance du personnel et la

(1) Signalée par Tobler, *Topographie*, I, p. 635; Mudjīr al-dīn, p. 400, l. 5 (169 en haut), se borne à dire : «Il y a un minaret, très petit, sur la madrasa Muʿaẓẓamiyya».

(2) Voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 105 suiv., 191 et *passim*.

gestion des biens-fonds constitués en sa faveur, serait confiée à l'un des enfants du fondateur[(1)].

Ce prince déchu, simple intendant d'un collège, serait sans doute inconnu de l'histoire, si un événement fortuit ne l'avait rendu célèbre un peu plus tard. En 676 (1277), au retour d'une campagne en Asie Mineure, le sultan Baibars mourut subitement à Damas, et cette mort fut attribuée au poison. Les chroniqueurs donnent plusieurs versions de ce fait. Suivant la mieux accréditée, le sultan avait résolu d'empoisonner un prince ayyoubide appelé Malik Qāhir Bahā' al-dīn ʿAbd al-malik, parce que les brillants succès qu'il venait de remporter à ses côtés avaient allumé sa jalousie, et aussi parce qu'il voulait détourner sur un bouc émissaire certaine prédiction, basée sur une éclipse de lune, qu'un prince (*malik*) mourrait cette année-là. Par une méprise fatale de son échanson, le sultan but dans la même coupe que sa victime et mourut avec elle[(2)]. Or suivant les auteurs les plus sûrs et les plus complets, ce Malik Qāhir était un fils de Malik Muʿaẓẓam[(3)].

Cette anecdote est d'autant plus curieuse que Baibars avait pris lui-même, au début de son règne, le surnom Malik Qāhir, qu'il échangea, deux jours après, contre celui de Malik Ẓāhir. Or il le fit sur le conseil de son vizir, qui lui fit observer que le premier n'était pas de bon augure, aucun des princes qui l'avaient porté n'ayant régné longtemps, ni réussi dans ses entreprises[(4)]. On sait que

(1) Voir plus haut, p. 129, n. 5.

(2) Voir Abu l-fidā', IV, p. 10 en bas, et in *RHC Or*, I, p. 156 en haut; Ibn kathīr, Pa. 1516, fº 118*a* (d'après Birzāli); Ibn furāt in Reinaud, *Bibliographie*, p. 804, et *Extraits*, p. 357 (plusieurs versions); Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, fº 193*a*, et in *SM*, I*b*, p. 148 (plusieurs versions); ʿAini, Pa. 1543, fº 223*a* en haut; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1780, fºs 205*a* suiv. (d'après Baibars, une tradition orale et d'autres versions); *Manhal*, Pa. 2069, fº 103*a*; Weil, *Chalifen*, IV, p. 99; Muir, *Mameluke dynasty*, p. 29.

(3) Ainsi Birzāli et d'autres in Ibn kathīr, Maqrīzi et Abu l-maḥāsin. Le nº 56 leur donne raison contre Abu l-fidā' et ʿAini, qui font de Malik Qāhir un fils de Malik Nāṣir Dawūd, soit un petit-fils de Malik Muʿaẓẓam. Cette erreur a peut-être pour cause le long intervalle qui sépare la mort de ce dernier (624) de celle de son fils (676).

(4) Voir Abu l-fidā', III, p. 217 en haut, et in *RHC Or*, I, p. 145; Nuwairi, Pa. 1578, fº 1*b* en bas; Mufaḍḍal, p. 411 (69); Kutubi, I, p. 87 en haut; Maqrīzi, ms. cité, fº 136*a*, et in *SM*, I*a*, p. 116 suiv.; ʿAini, ms. cité, fº 159*a*; Abu l-maḥāsin, mss. cités, fº 186*a* en haut, et fº 100*a* en bas; Mudjīr al-dīn, p. 433 en haut (237); Ibn iyās, I, p. 98, l. 9 suiv.; Weil, *tom. cit.*, p. 21. Dans sa copie inédite (nº 150) Sauvaire attribue le nº 56 à Baibars lui-même, en observant que Malik Qāhir était son premier surnom; cette attribution est formellement contredite par la date et le texte de l'inscription, dont la copie Sauvaire n'est pas très exacte. Au reste Baibars, alors à l'apogée de sa puissance, ne pouvait être intendant d'un collège, et il porterait ici tous les titres souverains, tandis que le titulaire, comme tous les princes ayyoubides sans domaine, n'a qu'un

Baibars, comme la plupart des souverains asiatiques, et quelques autres, était fort superstitieux; je crois donc que le «coefficient astrologique» de sa mort est bien réel. S'il avait succombé à une maladie ou à une blessure, ou s'il avait été empoisonné à dessein ou par un simple hasard[1], ces pieux chroniqueurs, que les pratiques de l'astrologie scandalisaient tout autant que l'usage des boissons alcooliques ou des représentations figurées[2], n'auraient pas inventé comme à plaisir une histoire d'éclipse et de mauvais présage pour expliquer la mort de ce grand champion de l'Islam[3]. Mais je crois en outre que son crime est précisément en rapport avec son premier surnom. S'il a choisi pour victime un Malik Qāhir, ce n'est pas seulement, comme le prétendent les auteurs, par jalousie ou pour sacrifier à l'augure un *malik;* c'est parce que ce prince portait le surnom fatal qu'il avait pris lui-même au début de son règne, et dont il n'avait cessé de redouter les funestes effets pour sa personne[4].

surnom en *malik*. Mais pourquoi le rédacteur ne lui donne-t-il ni son nom propre, ni son surnom personnel en *al-dīn?* Peut-être parce qu'il figure ici à titre administratif; cf. plus haut, p. 57, n. 3 et renvois.

(1) Pour ces autres versions de sa mort, outre les auteurs déjà cités, voir Abu l-faradj, éd. Salhani, p. 503; trad. Bruns, p. 585; Kutubi, I, p. 88 milieu; Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 303, l. 9; Röhricht, *Königreich*, p. 974, n. 1.

(2) Le procès que l'opinion musulmane faisait aux buts et aux pratiques de l'astrologie au triple point de vue religieux (omnipotence d'Allāh), politique (sécurité de l'État) et scientifique (fausseté des méthodes) est exposé magistralement par Ibn khaldūn, *Prolégomènes*, III, p. 221 (240) suiv.

(3) La belle inscription gravée sur le portail de son mausolée à Damas l'appelle à deux reprises *al-shahīd* «le martyr». Cette épithète, que justifient assez les services rendus par lui à l'Islam dans la guerre sainte (*djihād*), pourrait aussi faire allusion à sa mort violente; car on sait que les exégètes musulmans ont élargi beaucoup la notion du martyre; voir Bukhāri, livre du *djihād*, chap. 30 (trad. Houdas et Marçais, II, Pa. 1906, p. 295), et les autres sources citées in Goldziher, *Studien*, II, p. 388, notes; Doutté, *Merrâkech*, Pa. 1905, p. 61 et 62, n. 1; *MCIA*, I, p. 317, n. 1; cf. plus haut, p. 84, n. 5 et renvois.

(4) On sait que *qāhir* est un nom de la planète Mars, qui présida, mais à la suite d'un incident fortuit et contre l'attente des astrologues, à la fondation du Caire (*al-qāhira*); voir les détails in Ravaisse, *Essai*, I, p. 420; cf. Reitemeyer, *Die Städtegründungen der Araber im Islām*, Lei. 1912, p. 114. Il se peut que Baibars ait pris son premier surnom pour marquer qu'il était souverain du Caire, et qu'il l'ait abandonné sur le conseil de ses astrologues, qui lui exposèrent l'influence redoutable de Mars. Quant à l'éclipse totale de lune qui aurait précédé sa mort, suivant Abu l-fidā', il serait facile de la vérifier, ou de chercher, à cette époque, une conjonction fatale des planètes Mars et Lune, qui aurait rappelé à Baibars, dix-sept ans plus tard, les dangers que lui faisait courir son premier surnom.

57

Épitaphe du shaikh Shams al-dīn Ḥamawi. 853 H. — Stèle de calcaire (ou de marbre) cassée aux deux angles supérieurs et dressée à l'extrémité orientale d'un tombeau ruiné dans l'enclos à ciel ouvert E (fig. 27), au milieu de quelques tombes anépigraphes, couvertes d'herbes folles et de plantes pariétaires; dimensions environ 60 × 30. Trois lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, d'un style élégant. Inédite (copie 1893)[1].

(1) [هذا ق]بر العبد الفقير إلى الله [تعالى] (2) القاضى شمس الدين الحموى

ناظر الحرمين الشريفين (3) بالقدس الشريف وبلد سيّدنا الخليل عليه السلام.

Voici le tombeau du serviteur avide d'Allāh... le juge Shams al-dīn al-Ḥamawi, l'intendant des deux ḥarams sacrés, à Jérusalem et à Hébron.

L. 2 : Le qāḍī Shams al-dīn Muḥammad, originaire de Hama, était né en muḥarram 808 (juillet 1405). Employé à la chancellerie royale du Caire, il fut nommé intendant des sanctuaires de Jérusalem et d'Hébron en djumādā II 852 (août 1448), et mourut à Jérusalem le 13 ramaḍān 853 (30 octobre 1449). Écrivain de talent et bon administrateur, il appartenait au rite chafiïte et fut enterré dans la Mu'aẓẓamiyya. Ces détails, que j'emprunte au chroniqueur[2], confirment l'épitaphe et la complètent sur la date mortuaire, qui figurait peut-être, avec quelques formules religieuses, sur une stèle placée à l'autre extrémité du tombeau. Ainsi cet enclos servait de cimetière dès le milieu du IXe (XVe) siècle et l'on y enterrait alors un chafiïte, bien que la madrasa fût hanafite (p. 171-172).

MADRASA CHAFIÏTE (ZĀWIYAT AL-DARGĀH?). DÉBUT DU VIIe SIÈCLE H.

Cet édifice a disparu dès longtemps; mais le texte mutilé du n° 58, où l'on peut lire encore sa destination et sa date approximative, nous permettra d'en chercher l'emplacement et la trace au moyen âge.

(1) En 1914 la stèle avait disparu, volée l'année précédente, à ce qu'on m'a dit.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 612 (275) en bas.

58

Fragments du texte de fondation. Entre 600 et 615 (ou 624) H. — Trois blocs de calcaire gris et compact retrouvés dans les fouilles faites pour la construction de l'église évangélique allemande du Rédempteur (Erlöserkirche) et conservés au Musée de l'Institut évangélique allemand d'archéologie[1]. Les deux premiers, rapprochés sur une cassure, forment un fragment A, et le troisième un second fragment B; dimensions maxima 40 × 22 (A) et 28 × 20 (B). En A cinq, en B quatre lignes incomplètes en naskhi ayyoubide; petits caractères, rappelant le type Coradin, gravés en creux d'un trait cursif, quelques points et signes, et traces d'une peinture d'un ton rouge brique au fond des lettres. Inédite; voir pl. XLIX à droite en bas (estampages 1914).

A (1) بسمله... وُقفت[2] هذه المدرسة[3] [المبـاركة(?) على الفقهاء من][4]

(2) أُصحاب الإمام أبي عبد الله محمّد بن إدريس الشا[فعى رضى الله][5] (3) عنه فى

دولة السلطان الملك المعظّم بن السلطا[ن الملك العادل][6] (4) أبي بكر بن أيّوب

خلّد الله دولتهما[7] و[quelques lettres frustes, puis trois ou quatre mots] (5) trois ou quatre]

[mots بن رافع بن [quelques lettres frustes, puis quatre ou cinq mots] B (1) .....الذى تحتها

والدار..... (2) .....شرعيًّا (?) تقبّل الله منه وأثا[به] ..... (3) ..... [الرضـ]وان

وذلك فى سنة ..... (4) ..... وستّمائة.

(1) Voir plus haut, p. 51, n. 4 et renvoi.

(2) Graphie وففت avec les trois points; ceux du *qāf* ont disparu dans la cassure. Je lis *wuqifat* au passif, en prenant pour sujet le mot *madrasa*, discuté note suivante. On pourrait lire *waqafat* à l'actif, en supposant que la madrasa a été fondée par une femme; mais le suffixe masculin de *minhu* (B, l. 2) prouve que le fondateur était un homme.

(3) A part l'article, ce mot est fruste et se perd dans la cassure; mais je crois bien en distinguer toutes les lettres. A la rigueur on pourrait rétablir un autre féminin, tel que *turba* « mausolée »; mais une fondation faite pour les chafiïtes ne pouvait être qu'une madrasa.

(4) Mots rétablis d'après le n° 35, l. 2 et 4; cf. n° 55, l. 3 B. Il est vrai que la lacune ne comporte guère plus de deux mots, quand on la compare à celles des lignes 2 et 3, où les restitutions sont assurées par le contexte; on peut alors supprimer *al-fuqahā' min*, ou mieux encore *al-mubāraka*, comme au n° 55.

(5) Restitution certaine, d'après n° 35, l. 5.

(6) Restitution certaine, puisque Malik Mu'aẓẓam était le fils de Malik 'Ādil; voir le commentaire.

(7) Sur ce duel, voir le commentaire.

A été constituée waqf cette madrasa (bénie (?) en faveur des juristes?) disciples de l'imām Abū 'abdallāh Muḥammad, fils d'Idrīs al-Shāfi'i — qu'Allāh soit satisfait de lui! — sous le règne du sultan al-Malik al-Mu'aẓẓam, fils du sultan (al-Malik al-'Ādil) Abū bakr, fils d'Ayyūb, qu'Allāh éternise leur règne et..... (Cette fondation a été faite par?)..... fils de Rāfi', fils de..... (Et il a constitué en sa faveur?)..... qui est sous elle, et la maison..... (le tout en waqf?) légal. Qu'Allāh daigne agréer de lui (cette œuvre pie) et qu'il lui donne en récompense (.....[1] et) son bon plaisir! Et ceci (a été fait)[2] en l'année..... et 600.

Les lignes sont un peu plus larges en B qu'en A, et d'autre part il est impossible, au point de vue du sens, d'intercaler une ligne quelconque de B entre deux lignes de A. Ainsi B était placé, non à gauche de A, mais au-dessous, et l'inscription complète renfermait au moins neuf lignes.

A, l. 3 : Le sultan Malik Mu'aẓẓam ne figure ici qu'à titre de prince régnant (*fī daulati*)[3], et comme il était hanafite[4], on ne peut guère lui attribuer cette madrasa chafiïte; c'est donc plus loin qu'il faut chercher le nom du fondateur.

L. 4 : Le mot *daulatahumā* « *leur* règne » est très net au début, mais un peu fruste à la fin. On pourrait lire aussi *daulatahu* « *son* règne »; mais l'*alif* est distinct, et comme on ne peut guère l'attribuer au mot suivant, où le *wāw* (copule) fait pressentir une seconde eulogie, force est bien de lire *daulatahumā* au duel. Dans le cas particulier, cette distinction subtile peut servir à circonscrire la date mutilée (B, l. 3-4). Malik Mu'aẓẓam fut associé à son père en Syrie dès l'année 596[5]; ce dernier mourut en 615 et le premier en 624. Or cette eulogie s'adresse à des princes régnants; dès lors, si le suffixe est au singulier, la date est comprise entre 600 et 624, mais s'il est au duel, elle est comprise entre 600 et 615. La leçon *daulatahumā* au duel me paraît préférable pour une

(1) Il y a ici quelques mots eulogiques tels que *raḥma* « miséricorde » ou *maghfira* « pardon », ou plutôt des mots rimant avec *riḍwān* « bon plaisir », ainsi *djinān* « paradis » et *ghufrān* « pardon »; cf. Diez, *Denkmäler*, I, p. 88 et 91, n. 5.

(2) Ou « achevé »; cf. plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

(3) Il s'agit évidemment de Sharaf al-dīn 'Īsā, le seul prince ayyoubide au surnom Malik Mu'aẓẓam qui ait régné à Jérusalem à cette époque. Malik Mu'aẓẓam Tūrān-shāh traversa la Palestine vers la fin de 647 (début 1250) pour aller succéder à son père en Égypte; voir Maqrīzi in *ROL*, XI, p. 221. Il semble bien qu'il posséda Jérusalem durant son règne éphémère de soixante et onze jours; voir Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 264. Mais il était l'arrière-petit-fils de Malik 'Ādil, et cette généalogie est incompatible avec la lacune en A, l. 3. On peut songer encore moins à Malik Mu'aẓẓam 'Īsā, un autre arrière-petit-fils de Malik 'Ādil, signalé la même année à Karak, mais non pas à Jérusalem; voir Maqrīzi in *tom. cit.*, p. 206. D'ailleurs, le style des caractères trahit le début plutôt que le milieu du VIIe (XIIIe) siècle.

(4) Voir plus haut, p. 172, n. 1 suiv.

(5) Voir plus haut, p. 113, n. 4, et 122, n. 2.

autre raison : c'est que le protocole est le même pour le père et le fils (titre *sulṭān* et surnom en *malik*)[1]. Si l'inscription avait été rédigée après la mort de Malik ʿĀdil, je crois que le rédacteur eût fait une nuance entre les deux protocoles[2]. Ainsi l'on peut circonscrire la date entre 600 et 615; tout à l'heure je tirerai parti de cette observation.

L. 5 : Si les mots *ibn rāfiʿ ibn* appartiennent à la généalogie du fondateur, son nom propre est perdu avec la formule qui l'introduisait; je chercherai tout à l'heure à combler cette lacune.

Le fragment B est trop mutilé pour fournir un commentaire. L'inscription donnait ici la liste des biens-fonds constitués en faveur de la madrasa, puis des eulogies à l'adresse du fondateur, enfin la date de la fondation, peut-être de la construction[3].

En résumé, voici une madrasa chafiite fondée sous Malik Muʿaẓẓam ʿĪsā, entre 600 et 615, par un inconnu. Son emplacement l'est aussi, puisque l'inscription a été retrouvée mutilée dans le sol; mais il y a lieu de le chercher aux abords de l'église allemande du Rédempteur, c'est-à-dire de l'Hôpital latin ou du Muristān arabe. Le seul auteur qu'on puisse interroger sur un point aussi spécial, c'est le chroniqueur; mais il devient de plus en plus bref, de son propre aveu, à mesure qu'il s'éloigne du Ḥaram[4]. En parcourant son livre, je n'ai trouvé qu'un passage à invoquer ici[5] : «La Zāwiyat al-dargāh s'élève dans le voisinage de l'hôpital de Saladin (*bi-djawāri l-bīmāristāni l-ṣalāḥiyyi*). Au temps des Francs, c'était la maison de l'Hôpital (*dāru l-usbitāri*). Elle a été bâtie par (*wa-hiya min binā'i*) Hélène, la mère de Constantin, qui a construit l'église du Saint-Sépulcre. Elle possède (*ʿalaihā*) un minaret détruit en partie. Autrefois les gouverneurs de Jérusalem (*nuwwābu l-qudsi*) y résidaient (*yanzilu bihā*). Elle a été fondée par (*wāqifuhā*) Malik Muẓaffar Shihāb al-dīn Ghāzī, fils du sultan Malik ʿĀdil Abū bakr, fils d'Ayyūb, le seigneur de Mayyāfāriqīn et lieux circonvoisins, en l'année 613 (1216-17).»

[1] Cf. les nos 161, 162 et 281, datés de 608, 610 et 614, où le rédacteur donne au père et au fils le titre *sulṭān* et le surnom en *malik*, suivis de l'eulogie *khallada llāhu mulkahumā* au duel.

[2] Cette nuance s'observe déjà dans la plupart des inscriptions de Malik Muʿaẓẓam datées avant 615, où le protocole de ce prince est plus riche que celui de son père; ainsi aux nos 43, 55, 154, 155, 157, 161, 162, 164 et 281, pour ne citer que des textes complets, et seulement à Jérusalem. A plus forte raison l'attendrait-on dans une inscription rédigée après la mort de son père.

[3] Voir sixième note précédente et le renvoi.

[4] Mudjīr al-dīn, p. 400, l. 1 (168 en bas) : «La ville renferme encore nombre d'édifices, chapelles, couvents et mausolées, qu'il est inutile de mentionner; je n'ai cité que les plus connus».

[5] Voir le même, p. 398, l. 10 suiv. (165).

J'ai traduit ce texte mot à mot, en respectant jusqu'au genre des suffixes, parce qu'il prête à l'équivoque. Le mot persan *dargāh* «entrée, porche, cour, palais»[1] s'emploie en arabe au féminin[2]; on ne voit donc pas clairement, dans le passage cité, si les suffixes féminins se rapportent à *zāwiya*, ou à *dargāh*, ou à *dār*, qui sont tous les trois féminins. Cette équivoque est supprimée par les deux passages suivants du chroniqueur[3] : «Hélène bâtit l'édifice (*makān*) qui fait face au Saint-Sépulcre et qu'on appelle aujourd'hui la Dargāh», et : «Un minaret s'élève au-dessus de la Zāwiyat al-dargāh; il a été détruit en partie par le tremblement de terre qui eut lieu en muḥarram de l'année 863 (novembre 1458)». Si l'on compare avec soin ces trois passages, on verra qu'ils attribuent à sainte Hélène la construction, vis-à-vis du Saint-Sépulcre, d'un édifice appelé plus tard la Dargāh, qui fut à l'époque latine la maison de l'Hôpital, puis la Zāwiyat al-dargāh fondée par Ghāzī en 613, près de l'hôpital de Saladin, et pourvue d'un minaret détruit en partie en 863, puis l'hôtel des gouverneurs de Jérusalem. Sans affirmer l'identité rigoureuse de ces constructions successives, le chroniqueur les rapproche au point qu'on peut les considérer comme identiques, sinon pour l'histoire, du moins pour la topographie, qui seule est en jeu ici.

Dès lors, il est facile de s'orienter sur le terrain. Sans remonter jusqu'à sainte Hélène et Constantin, que la tradition arabe confond peut-être ici avec Charlemagne, le fondateur de l'Hôpital suivant la tradition latine[4], il suffit de rappeler que les bâtiments de l'Hôpital s'élevaient au sud du Saint-Sépulcre, en bordure sud de la rue des Paumiers, aujourd'hui la Ḥārat al-dabbāghīn[5]; la Zāwiyat al-dargāh bordait donc au sud cette rue, que le chroniqueur appelle précisément le Khaṭṭ al-dargāh[6]. D'autre part, d'après la meilleure source, c'est «l'église avoisinant la maison de l'Hôpital, près du Saint-Sépulcre», dont Saladin fit un hôpital (*bīmāristān*)[7]. J'insiste sur ce point, parce que les au-

[1] Sur les divers sens de ce mot, voir les sources citées plus haut, p. 143, n. 1 fin.

[2] Du moins chez Mudjīr al-dīn; ainsi p. 512, l. 16 (169, n. 1) : *wal-dargāha llati...* «et *la* dargāh qui...».

[3] Voir le même, p. 153, l. 2 (35 en haut), et 400, l. 18 (170).

[4] Voir les sources in DE VOGÜÉ, *Églises*, p. 246 suiv.; toutefois le nom de sainte Hélène, conservé ici par la tradition locale, fait pressentir qu'une fondation grecque avait préexisté à la latine.

[5] Voir les descriptions du groupe *Citez*, que je ne puis citer en détail, et DE VOGÜÉ, *op. cit.*, p. 251, n. 2, et pl. VIII.

[6] Mudjīr al-dīn, p. 404, l. 3 (178) : «La rue de la Dargāh, où se trouvent l'hôpital de Saladin et l'église du Saint-Sépulcre».

[7] Voir ʿImād al-dīn, p. 443, l. 3; passage mutilé in Abū shāma, II, p. 205, l. 10 (188), et in *RHC Or*, V, p. 82; mieux rendu in Mudjīr al-dīn, p. 345, l. 9 (83 en haut); cf. M. Hartmann in *ZDPV*, *MuN*, 1898, p. 70 (die zum Hospital gehörige Kirche). Bahā' al-dīn, p. 267 (394),

teurs modernes, égarés par l'obscurité qui plane sur les destinées ultérieures de l'hôpital saladinien, trompés aussi par un texte arabe corrompu, sont tombés ici dans d'étranges méprises [1].

A l'époque latine, plusieurs églises ou chapelles s'élevaient dans l'îlot qui porte encore le nom de Muristān. La plus importante était Sainte-Marie la Grande, aujourd'hui l'église du Rédempteur, qui borde au sud la Ḥārat al-dabbāghīn, à l'est de l'emplacement présumé de l'Hôpital latin; or il est certain que l'hôpital de Saladin bordait aussi cette rue [2]. On peut donc présumer qu'il fut installé à Sainte-Marie, sinon dans l'église même, du moins dans le vaste cloître y attenant au sud, ou dans les bâtiments conventuels qui l'entouraient [3].

Si l'hôpital de Saladin occupait l'angle nord-est de l'îlot du Muristān, la Zāwiyat al-dargāh, que le chroniqueur place «près de cet hôpital» et «sur l'emplacement de la maison de l'Hôpital», s'élevait à l'ouest de l'église actuelle du Rédempteur, là où l'on s'accorde à placer l'Hôpital latin [4]. En remontant de

et Ibn al-athīr, XII, p. 56, l. 2 d'en bas, et in *RHC Or*, II*a*, p. 67, et III, p. 355, nomment aussi l'hôpital (*bīmāristān*), mais sans en préciser l'emplacement.

[1] Voir les sources citées et discutées plus haut, p. 92, n. 4, deuxième alinéa. A l'erreur d'Ibn al-athīr, propagée par Reinaud, Wilken, Tobler et M. Hartmann, d'après laquelle la maison de l'Hôpital fut transformée en madrasa, s'ajoute celle de Schick in *ZDPV*, XVII, p. 256 en bas, pour qui c'est l'Hôpital lui-même (das Johanniterspital), et non l'une de ses églises, qui fut transformé en hôpital pour les fous (?); elle a été accueillie par Röhricht, *Königreich*, p. 466 (das Mutterhaus der Johanniter). Bædeker, p. 43, met le comble à la confusion : «En 1216 le neveu de Saladin Chihâb ed-dîn transforma l'église de l'hospice en un hôpital... appelé *Moûristân*»; pour débrouiller ce mêli-mêlo, cf. page suivante, n. 1.

[2] Voir page précédente, n. 6.

[3] Je n'ai pas exploré les nouveaux bâtiments allemands, dont l'intérêt, sur ce point spécial, ne m'est apparu qu'après coup. Le plan général de ces ruines a été conservé, d'après de Vogüé, *op. cit.*, p. 261 et pl. XVI, comparé à Bædeker, p. 44; or ce dernier signale ici «un escalier construit par Saladin» qui pourrait être un dernier vestige de son hôpital. Que devint-il par la suite? D'après quelques passages du chroniqueur, il n'existait plus, de son temps, qu'à l'état de ruine ou de souvenir. Or de Vogüé a vu ici les ruines d'un caravansérail qu'il attribue précisément au xvᵉ siècle, d'après son architecture; ainsi l'hôpital de Saladin remplit bien cette lacune entre le xiiᵉ et le xvᵉ siècle. Enfin c'est ici que le chroniqueur, on l'a vu, place l'ancienne résidence des gouverneurs de Jérusalem, qui fut transférée vers le début du xvᵉ siècle, soit avant lui, à la Djāwliyya; voir le commentaire du n° 74. La succession chronologique, depuis l'époque latine, s'établirait donc ainsi : couvent, cloître et dépendances de Sainte-Marie la Grande, hôpital de Saladin, résidence des gouverneurs, caravansérail, ruines informes, nouveaux bâtiments allemands. Quant au nom moderne de Muristān, j'ai déjà dit (p. 92, n. 4) qu'il peut être un souvenir du *bīmāristān* de Saladin, ou une traduction populaire et plus ancienne du nom de l'Hôpital latin, sous-jacente à la transcription lettrée des chroniqueurs : *dāru l-usbitāri*.

[4] Voir de Vogüé, *op. cit.*, p. 251 suiv. et pl. VIII. Jusqu'au xviᵉ siècle il y eut ici un hospice latin où logeaient les pèlerins qui ne descendaient ni au mont Sion, ni dans une maison privée.

l'est à l'ouest la Ḥārat al-dabbāghīn (le Khaṭṭ al-dargāh du chroniqueur), on passe successivement devant la face nord de cette église, la rue neuve Frédéric-Guillaume, une partie du nouveau bazar grec, le couvent grec de Gethsémani et le Djāmiʿ ʿumari (n° 36). A première vue la solution paraît toute trouvée : la Zāwiyat al-dargāh serait cette mosquée, et cette opinion n'est pas nouvelle [1]. Mais elle me paraît inadmissible, pour deux raisons au moins : D'abord cette mosquée, bâtie (ou restaurée) par Malik Afḍal en 1193, et qui a conservé son inscription dédicatoire (n° 36), ne peut être la chapelle fondée par son cousin Ghāzī en 1216 [2]. Ensuite le chroniqueur décrit ces deux sanctuaires comme deux édifices différents [3]; s'ils s'étaient succédé sur le même emplacement, il ne manquerait pas de le dire. Bien plus, en décrivant les minarets de Jérusalem, il mentionne, l'un après l'autre, celui du Djāmiʿ ʿumari et celui de la Zāwiyat al-dargāh [4]. Or le premier, qu'il attribue au xvᵉ siècle, existe encore et son style accuse bien cette époque (plus haut, p. 101-102); en revanche, le second, qu'il a vu à moitié détruit, a disparu et je n'en ai pas retrouvé la trace [5]. Il semble donc que la Zāwiyat al-dargāh s'élevait à l'est du Djāmiʿ ʿumari, peut-être sur l'emplacement du couvent de Gethsémani, dont l'origine ne paraît pas très ancienne [6], peut-être un peu plus à l'est, en tout cas dans le voisinage immédiat de l'église du Rédempteur et des nouveaux bâtiments allemands [7]. Or les

C'est ici que cet auteur (p. 255) place l'hôpital de Saladin, que je cherche plus à l'est; cf. note précédente.

[1] Ainsi de Vogüé, *op. cit.*, p. 254, d'après Mudjīr al-dīn : «En 1216, un neveu de Saladin, Chehab ed-din, établit dans les ruines de l'église (Saint-Jean de l'Hôpital) une mosquée appelée la cellule Derkah; elle subsiste en partie... Le minaret, qui s'élève à côté, fut bâti au xvᵉ siècle.» L'auteur ne nomme pas le Djāmiʿ ʿumari, mais l'allusion au minaret prouve qu'il s'agit de cette mosquée. C'est ainsi que l'a compris Isambert, p. 266*b* en bas : «La petite mosquée *Omariyèh*, construite en 1216 par Chihâb ed-dîn, neveu de Saladin». Ici c'est la Zāwiyat al-dargāh qui est passée sous silence; mais on voit par le contexte que c'est toujours la même équivalence. Elle a été proposée dès lors, mais sous réserves, par Clermont-Ganneau; voir plus haut, p. 101, n. 1.

[2] En revanche, je crois avec de Vogüé que le Djāmiʿ ʿumari, qu'il décrit sous le nom de la Zāwiyat al-dargāh, représente l'église Saint-Jean de l'Hôpital; voir plus haut, p. 101, n. 3.

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 397 suiv. (163 et 165).

[4] Voir le même, *locis cit.* et p. 400, l. 16 et 18 (170).

[5] Même en admettant que le minaret actuel est celui de la Zāwiyat al-dargāh et que celui du Djāmiʿ ʿumari a disparu, ce qui me paraît fort peu vraisemblable, on ne change rien à l'identification de cette mosquée avec celle de Malik Afḍal. Il faut alors chercher la première à l'est du minaret, c'est-à-dire au couvent grec de Gethsémani.

[6] Tobler, *Topographie*, I, p. 408 en haut, signale ici (vers 1845) un hospice grec, sans le nommer.

[7] Dans ce cas la Zāwiyat al-dargāh pourrait représenter l'église de Sainte-Marie Latine, que

débris du n° 58 ont été retrouvés dans les fouilles faites pour leur construction; de plus, ils sont datés entre 600 et 615, et la Zāwiyat al-dargāh a été fondée en 613; enfin son fondateur était probablement chafiite, comme la plupart des Ayyoubides[1]. Le rapprochement, on le voit, est bien tentant; mais il soulève deux objections qu'il reste à discuter.

D'abord l'inscription nomme Malik Muʿaẓẓam ʿĪsā et non son frère Malik Muẓaffar Ghāzī; mais la formule *fī daulati* «sous le règne de» implique précisément que ce hanafite n'était pas le fondateur de cette madrasa chafiite. Les noms du fondateur sont perdus dans la lacune entre A et B, dont la longueur est inconnue. Les mots *ibn rāfiʿ ibn* (A, l. 5) ne sauraient être attribués au protocole de Ghāzī, qui était *ibn abī bakr ibn ayyūb ibn shādhī*; mais le personnage auquel ils se rapportent figurait peut-être ici comme son fondé de pouvoir. Ghāzī, né probablement vers l'année 580, était en âge de faire une fondation en 613; mais je n'ai pas trouvé jusqu'ici la trace de son passage à Jérusalem, où il a peut-être agi par procuration[2].

L'autre objection semble plus grave : Le n° 58 parle d'une madrasa chafiite, alors que Ghāzī, d'après le chroniqueur, a fondé une zāwiya, c'est-à-dire une chapelle, un oratoire, un ermitage ou un hospice. Mais le chroniqueur et l'épigraphie ne désignent pas toujours un même monument par le même terme. D'abord, un grand nombre d'entre eux étaient composites, c'est-à-dire qu'ils comprenaient plusieurs fondations ou services distincts, mosquée, madrasa, mausolée, couvent, hospice, école ou fontaine, dont les combinaisons créent divers types[3];

de Vogüé, *op. cit.*, p. 263 et pl. VIII, place au nord de la rue des Paumiers et de Sainte-Marie la Grande, mais que Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, lettre à fig. 131, renvoient à l'église du Rédempteur. Je n'insiste pas sur un problème qui n'est pas essentiel pour ce commentaire, où la topographie arabe est seule en jeu, et dont la discussion m'entraînerait beaucoup trop loin.

[1] Voir plus haut, p. 92, 171-172 et *passim*. Je n'ai pas vérifié le fait pour Ghāzī, mais je l'ai fait incidemment pour son frère et prédécesseur Malik Ashraf Mūsā, en comparant deux passages d'Ibn khallikān, I, p. 393 en haut (II, p. 188), et II, p. 183 en bas (III, p. 491). Je n'ai rien trouvé dans les biographies que leur consacre Sibṭ-Jewett, p. 470 suiv. et 510 suiv.; mais celle de Mūsā est fort longue et devrait être relue avec soin.

[2] J'ai cherché vainement la date de sa naissance, mais son frère Mūsā, que Maqrīzi in *ROL*, IX, p. 471 en haut, et d'autres auteurs nomment immédiatement avant lui dans leur tableau des fils de Malik ʿĀdil, était né en 576, d'après Sibṭ-Jewett, p. 470, l. 12, qui signale sa présence à Jérusalem aux environs de l'année 600 (l. 13), ou en 578, suivant Ibn khallikān, II, p. 183, l. 20 (III, p. 490). Malik ʿĀdil donna de son vivant à plusieurs de ses fils des apanages en Mésopotamie, et Ghāzī peut avoir passé à Jérusalem en 613 pour se rendre à l'un de ces postes; cf. deuxième note suivante.

[3] Sur les principaux types composites, voir ce recueil et les autres parties de *MCIA*, *passim*, et l'article Architecture in *Encyclopédie*, I, p. 441 *b* en bas.

ensuite le chroniqueur n'emploie pas toujours le terme propre et original. Or il s'agit ici d'une fondation fort antérieure à son époque, et dont la destination primitive peut avoir été modifiée par la résidence des gouverneurs, ou par la création d'un hospice remplaçant l'hôpital de Saladin, ou par une autre cause de désuétude. Le seul témoin qu'il affirme avoir vu, c'est le minaret ruiné; or un minaret convient mieux à une madrasa qu'à une simple zāwiya. Pour le reste, ce passage du chroniqueur, du moins sous la forme qu'il lui donne, est d'autant plus discutable qu'il n'en indique pas la source et qu'en 613 Ghāzī n'était pas encore, semble-t-il, seigneur de Mayyāfāriqīn[1].

On pourrait aller plus loin et contester ici le nom même de Ghāzī. Sur l'estampage le mot *muʿaẓẓam* (A, l. 3) n'est pas très distinct et l'inscription ne désigne Malik Muʿaẓẓam que par ce surnom, suivi des noms paternel et grand-paternel. Le chroniqueur aurait-il lu ici *muẓaffar* et attribué ce surnom à Shihāb al-dīn Ghāzī, qui était aussi fils de Malik ʿĀdil? Dans ce cas, la source de ce passage serait le texte même du n° 58, et l'identité de la madrasa chafiite avec la Zāwiyat al-dargāh du chroniqueur serait fixée. Mais cette hypothèse un peu risquée n'est pas démontrable, et il vaut mieux la négliger.

En résumé, le n° 58 commémore la fondation, par un personnage inconnu, d'une madrasa chafiite sous le règne de Malik Muʿaẓẓam, entre les années 600 et 615. Cet édifice a disparu et la chronique n'en a pas conservé le souvenir précis; mais si l'on considère que les débris de ce texte ont été retrouvés dans le sol du Muristān, il est permis de le rattacher, jusqu'à nouvel avis, à cette Zāwiyat al-dargāh que le chroniqueur place ici et dont il attribue la fondation à Malik Muẓaffar Ghāzī en 613.

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR BARAKAT-KHĀN. DE 644 À 792 H.

Dans la rue Ṭarīq bāb al-silsila, côté sud, vis-à-vis la Ṭāziyya (n° 86) et à quelques mètres à l'est de la rue Ḥārat al-maghārba; Sandreczki, p. 69 et plan Sch.

La façade nord, sur la rue, est en belles pierres de taille, appareillées avec soin, mais gâtées par l'usure et par quelques réparations grossières (pl. XLVIII à gauche). Au centre s'ouvre une grande fenêtre, grillée de barreaux en bronze; son linteau droit monolithe, qui porte l'inscription n° 63, est soulagé par un linteau de décharge appareillé, à joints superficiels festonnés[2]. Fenêtre et linteaux sont encadrés dans une moulure au profil délicat, que

[1] Voir les sources in *Inschriften Lehmann*, p. 134 (10); j'en ai trouvé d'autres dès lors, mais je n'insiste pas sur ce point, parce que l'histoire des apanages ayyoubides en Mésopotamie est extrêmement obscure et compliquée; cf. deuxième note précédente.

[2] Ce procédé d'appareillage aux claveaux des arcs et des linteaux est très fréquent dans l'archi-

surmonte un champ creux couvert par l'inscription n° 59, puis un oculus dont la bordure est sculptée de palmettes. Le tout est compris sous un grand arc brisé de décharge, appareillé dans la façade et dont la clef, commune aux deux demi-courbes, touche presque à la corniche du premier étage.

A gauche de la fenêtre se creuse une niche, couronnée d'un arc brisé que décore une suite de canaux bordés d'une moulure saillante, amortie en retour d'équerre [1]; au fond de la niche s'ouvre une porte basse à linteau droit de marbre blanc. Le tout est compris sous un autre arc de décharge, pareil au premier et dont le sommet touche à quatre consoles sculptées qui portaient l'encorbellement d'un balcon ou d'une fenêtre en saillie (Erker); ce motif est entièrement détruit, ainsi que toute la partie haute de la façade.

La porte donne accès à un enclos funéraire à ciel ouvert qui renfermait, naguère encore, quelques tombes cachées sous des arbustes en fleurs et des plantes grimpantes, et portant les épitaphes n°s 60 à 62. C'est dans ce charmant sanctuaire que la famille Khāldi a installé la bibliothèque Khāldiyya. L'enclos a été nettoyé, un peu trop au gré des artistes, et transformé en une cour dallée, dans le sol de laquelle on a pris soin de laisser saillir les tombes. Les trois stèles ont été murées à droite et à gauche de la porte qui donne accès à la bibliothèque, aménagée dans une salle attenante à la cour à l'ouest.

59

Your monument shall be my gentle verse
Which eyes not yet created shall o'er-read.
(Shakespeare, *Sonnets*, 81.)

Texte funéraire. 644 H. — Dalle de marbre scellée dans le champ creux au-dessus de la fenêtre (pl. citée), à 5 mètres du sol; dimensions 123 × 55. Sept lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères, larges et plats, à faible relief, quelques points et signes. Inédite; voir pl. XLIX en haut (estampage 1914).

tecture arabe; voir Franz, *Baukunst*, p. 38 en bas et fig. 25; Niemann, *Die seldjukischen Bauwerke in Ajasoluk* in *Forschungen in Ephesos*, I, p. 120 et fig. 44, et mon *Voyage en Syrie*, I, p. 122, n. 2, et fig. 55; cf. plus loin l'introduction des n°s 71, 85, 86, 88 et *passim*. D'après Franz, le festonnage des joints est presque toujours superficiel (die kunstreichen gearbeiteten Fugenschnitte sind beinahe durchweg nur vorgeblendet); même observation chez Niemann, qui montre les joints droits des claveaux suivant les rayons de courbure de l'arc, à quelques centimètres en retrait du parement à joints festonnés, derrière un placage. D'après quelques photographies que j'ai sous les yeux, le festonnage n'est pas toujours superficiel et son épaisseur est variable. Il faudrait rechercher si elle a varié suivant les époques; on aurait alors un indice chronologique pour dater les monuments nombreux qui offrent cette particularité.

(1) Sur cette moulure et sur les canaux, voir deux longues notes au commentaire des n°s 110 à 115, et 119 à 129.

(1) بسمله... كل من عليها فان ويبقا[1] وجه ربك ذو الجلال والإكرام[2] ربنا
آمنا بما أ(2)أنزلت (sic) واتبعنا الرسول فاكتبنا مع الشاهدين ربنا وآتنا ما
وعدتنا على رسلك ولا تخزنا يوم (3) القيامة إنك لا تخلف الميعاد[3] يا عبادي
الذين أسرفوا على أنفسهم لا تقنطوا من رحمة الله إن الله (4) يغفر الذنوب
جميعا إنه هو الغفور الرحيم[4] هذه تربة العبد الفقير إلى رحمة الله وغفرانه
بركتخان (5) نوّر الله ضريحه توفّى يوم الجمعة مستهلّ المحرّم سنة أربع وأربعين
وستّمائة غفر الله له ولوالديه (6) ولمن دعا له بالمغفرة أمين ربّ العالمين وصلّى الله
على سيّدنا محمّد وعلى آله وصحبه وسلّم (7) پاك از عدم آمديم وناپاك شديم
آسوزه[5] در آمديم وغمّاك[6] شديم بوديم زخاك تيره وزآتش آب[7] باز درخاك
شديم.

..... Voici le mausolée du serviteur avide de la miséricorde d'Allāh et de son pardon, Barakat-khān, qu'Allāh illumine son tombeau [8]! Il est décédé le jour du vendredi 1er muḥarram de l'année 644 (19 mai 1249) [9], qu'Allāh pardonne à lui et à ses père et mère, et à qui priera pour son pardon [10], amen!..... Purs nous sommes sortis du néant et impurs nous sommes devenus; quiets nous sommes entrés (dans ce monde) et angoissés nous sommes devenus; nous avons été formés de terre noire et de feu (et) d'eau, puis nous sommes retournés à la terre.

(1) Les graphies telles que يبقا (pour يبقى) sont fréquentes en épigraphie.

(2) *C*, lv, 26-27. A titre exceptionnel j'imprime *in extenso* ces passages du Coran, choisis pour la sépulture de l'un des plus grands fléaux de l'Islam au xiiie siècle; on y sent percer l'angoisse du remords et la crainte du jugement dernier.

(3) *C*, iii, 46, puis 192.

(4) *C*, xxxix, 54 (moins le premier mot).

(5) Pour آسوده, forme ancienne conservée dans les manuscrits jusqu'à la fin du xive siècle (note de M. Huart).

(6) Pour غم ناك «plein de souci»; j'ajoute le *tashdīd*.

(7) Pour وزآتش وآب, car la copule persane, en devenant enclitique du mot précédent, est souvent omise dans les manuscrits, ou représentée par un *ḍamma* sur la dernière lettre de ce mot (note de M. Huart).

(8) Sur cette eulogie, cf. plus haut, p. 96, n. 4 et renvois.

(9) D'après les tables de Wüstenfeld, ce jour était un samedi; cf. plus haut, p. 32, note et renvois, et page suivante, n. 5, deuxième alinéa.

(10) Sur les «eulogies à report», voir plus haut, p. 34, n. 3 et renvois.

60

ÉPITAPHE DE BARAKAT-KHĀN. 644 H. — Dalle de marbre scellée dans le mur ouest de l'enclos, à droite de la porte de la bibliothèque; dimensions environ 65 × 42. Six lignes du même type; mêmes caractères. Inédite[1]; voir pl. XLIX à gauche au milieu (estampage Sobernheim 1905).

(1) C, LV, 26-27 (2) وَالإِكْرَامِ[2] هاذ(sic) قبر الفقير إلى رحمة الله (3) تعالى حسام

الدين ملك الأمرآء بركة[3] خا(4)ن توفّى فى سنة أربع وأربعين و(5)ستّ[4]

مائة غفر الله له ولو(6)الديه ولجميع المسلمين أمين.

Voici le tombeau de celui qui désire la miséricorde d'Allāh, Ḥusām al-dīn, le prince des émirs, Barakat-khān. Il est décédé en l'année 644 (1246), qu'Allāh lui pardonne, et à ses père et mère, et à tous les musulmans, amen!

Barakat-khān était l'un des quatre grands chefs, et probablement le principal, de ces bandes de Kharizmiens qui ravagèrent la Mésopotamie et la Syrie du Nord en 638 (1240-41). En 642 il commandait encore celles qui traversèrent la Syrie tout entière jusqu'à Ghazza; l'année suivante il prit part au siège de Damas et fut tué à la bataille de Homs, le 1er muḥarram 644 (19 mai 1246)[5].

[1] Signalée (mais non identifiée) par SANDRECZKI, *loc. cit.*

[2] Fin du verset 27.

[3] Comme au n° 63, au lieu de la graphie بركتخان des nos 59, 61 et 62; sur ce nom, voir deuxième note suivante.

[4] La graphie en deux mots, qui est rare pour le chiffre 600, s'emploie souvent pour les autres chiffres de centaines.

[5] Voir Sibṭ-Jewett, p. 486, l. 5, 504, l. 11 suiv., 507, l. 8, et *passim;* ABŪ SHĀMA, *Dhail*, Pa. 5852, fos 196*b* suiv.; Kamāl al-dīn in *ROL*, VI, p. 3 en bas et 12; Ibn wāṣil, Pa. 1702, fos 339*a* suiv., et 1703, fos 29 suiv., surtout 346*a* et 53*b;* in REINAUD, *Bibliographie*, p. 549 suiv.; *Extraits*, p. 445; Abu l-fidā', III, p. 175 suiv., surtout 183, et in *RHC Or*, I, p. 124; Ibn kathīr, Pa. 1516, fos 53*b* à 56*b*, surtout 54*a* en bas; Ibn khaldūn, V, p. 356 en bas suiv., surtout 358, l. 18; MAQRĪZI, *Sulūk*, Pa. 1726, fos 95*a* à 101*b*, et in *ROL*, X, p. 339 à 369, surtout *ult. loc. cit.;* 'Aini, Pa. 1543, fos 97*b*, 101*a* et *passim;* ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, Pa. 1780, fos 140 suiv., surtout 141*b* en bas et 150*b* en haut, etc.

Pour la date de sa mort, les meilleurs auteurs donnent le 1er muḥarram 644, comme l'inscription, mais sans la férie, sauf le Sibṭ (p. 504, l. 12 : vendredi 7). JOINVILLE, *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, Pa. 1874, p. 294, donne aussi vendredi, sans préciser la date. Si l'on prend la

Sa tête ayant été coupée sur le champ de bataille et transportée à Alep[1], on ne voit guère pourquoi son corps aurait été enseveli alors à Jérusalem, où il n'avait laissé d'autres souvenirs, semble-t-il, que ceux des excès commis par ses soudards en 642. Je crois plutôt que son tombeau n'était qu'un cénotaphe et que le mausolée a été construit après coup, soit par Malik Ṣāliḥ Ayyūb, qui s'était allié par un mariage à Barakat-khān, soit plus tard encore, sous le sultan Baibars, qui prit pour femme une de ses filles[2]. Cette hypothèse, que je préciserai tout à l'heure, paraît confirmée par le fait que les caractères des nos 59 et 60 accusent un style un peu trop avancé pour l'année 644.

Le titre *malik al-umarā'* (n° 60) paraît trahir aussi l'origine posthume de cette épitaphe, car il n'apparaît guère que sous les Mamlouks et désigne alors les émirs de haut rang, en particulier les gouverneurs de province[3].

férie pour point de départ, le vendredi 1er muḥarram, soit la date épigraphique, correspond au vendredi 18 mai; cf. plus haut, p. 187, n. 9.

Le nom de Barakat-khān, que les manuscrits écrivent بركتخان et بركة خان, comme les inscriptions, ou encore بركات خان, a été défiguré par un grand nombre d'auteurs occidentaux, anciens et modernes; ainsi Barbaquan et Barbakan (Joinville, p. 288 suiv., et MUNK, *Palestine*, p. 637*b*), Baracacan, Bartot et Berecat (Haiton in *RHC Oc*, II, p. 427, n. *b* (428*a*); BERGERON, *Voyages*, p. 26, et DE BACKER, *Extrême-Orient*, p. 161), Barke-khan (REINAUD, *loc. cit.*), Barkachan (WILKEN, *Kreuzzüge*, VI, p. 631 et 649), Barka-Khan (WILLIAMS, *City*, I, p. 425), *el-barkechān* (SANDRECZKI, *loc. cit.*), Barthekhan (RÖHRICHT, *Königreich*, p. 861), etc.

On sait peu de chose des antécédents de Barakat-khān. Nasawi, p. 77 (128 en bas), signale vers 1218 un tout jeune enfant, fils d'un général kharizmien nommé Daulat-malik, auquel son père blessé à mort montre le chemin de la fuite; cet enfant était le futur vandale de la Syrie. En effet, Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 154, dit qu'il était fils de Daulat-khān; on voit que Nasawi a traduit par l'arabe *malik* (lire ainsi au lieu de *mulk* in trad. Houdas) le turc *khān*, conservé par Maqrīzi.

[1] D'après plusieurs auteurs cités, qu'inspirent peut-être une de ces légendes « céphalotomiques » dont j'ai signalé plusieurs fois le rôle universel en Orient.

[2] Sibṭ-Jewett, p. 507, l. 9, et ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, *ult. loc. cit.*, disent *wa-kāna l-ṣāliḥu qad ṣāharahu*, c'est-à-dire qu'ils étaient devenus *ṣihr* « gendre » ou « beau-frère » l'un de l'autre. Ce mariage remontait sans doute à l'époque où Malik Ṣāliḥ, lieutenant de son père en Mésopotamie, avait noué avec les Kharizmiens des relations politiques et militaires; voir Ibn wāṣil, Pa. 1702 et 1703, années 638 suiv., *passim;* Ṣafadi, Pa. 5827, f° 166*a;* Kamāl al-dīn, Maqrīzi et Abu l-maḥāsin in *ROL*, V, p. 89, n. 1, et 104; X, p. 285, 300, 357 et *passim*, et d'autres auteurs cités plus haut, p. 188, n. 5. Comme Ayyūb ne laissa qu'une femme légitime, qui n'était pas kharizmienne (voir Maqrīzi in *ROL*, XI, p. 209 et 233), je suppose que c'est Barakat-khān qui avait épousé une princesse ayyoubide, et cette relation expliquerait, mieux que l'inverse, le mariage de sa fille avec le sultan Baibars, qui pouvait avoir intérêt à épouser une princesse ayyoubide par sa mère; voir plus loin, p. 191, n. 4.

[3] Voir Qalqashandi, V, p. 455 en haut, et les sources citées in *MCIA*, I, p. 450, n. 2; II, Tripoli (*passim*). Il n'a donc pas ici cette valeur hiérarchique précise et signifie simplement que le défunt fut un grand chef. Puisque le titre *malik* « prince » (et non « roi ») équivaut à *khān* (cf. troi-

Les vers persans qui terminent l'oraison du défunt (n° 59) rappellent que dans son pays d'origine cette langue était celle des poètes et des lettrés. Même en Perse et en Asie Mineure, l'épigraphie de cette époque est presque entièrement arabe, et le persan n'y apparaît, à titre exceptionnel, que sous la forme élégiaque et funèbre[1]. Sans être un grand lyrique, le rédacteur a trouvé la note juste en consacrant ces versets de pénitence et cette strophe désabusée au monument d'un dévastateur tué sur un champ de bataille, jeune encore et en pleine ivresse. Bien que l'amour n'ait rien à voir ici, j'ai cru pouvoir leur dédier, sans ridicule, deux vers exquis du poète anglais.

61

Épitaphe de Kara beg, fils de Barakat-khān. 661 H. — Dalle de marbre scellée dans le même mur, sous la fenêtre à gauche de la porte de la bibliothèque; dimensions 80 × 40 (champ inscrit 77 × 30). Cinq lignes du même type, caractères identiques à ceux du n° 59, un peu plus petits. Inédite; voir pl. XLIX à gauche en bas (estampage Sobernheim 1905).

(1) بسمله ... C, LV, 26-27 (2) C, XIII, 23 (depuis وَٱلْمَلَائِكَةُ) et 24 (jusqu'à ٱلدَّارِ)

(3) هذا قبر العبد الفقير الراجى رحمة الله وغفرانه حسام الدين كره بك

(4) ابن بركتخان نوّر الله ضريحه توفّى ثالث ذى الحجّة سنة أحد وستّين

وستّمائة هجريّة (5) غفر الله له ولوالدَيْه ولجميع المسلمين وصلّى الله على محمّد

وآله الطيّبين الطاهرين.

Voici le tombeau du serviteur avide et désireux de la miséricorde d'Allāh et de son pardon, Ḥusām al-dīn Kara beg[2], fils de Barakat-khān, qu'Allāh illumine son tombeau! Il est décédé

sième note précédente, fin), il traduit peut-être un titre tel que «grand khān», que Barakat aurait porté comme chef des armées kharizmiennes.

[1] Voir *M C I A*, III (Siwas), p. IV, n°s 3 et 26; *Inschriften von Pergamon*, p. 6; Diez, *Denkmäler*, I, p. 107, n. 4; Iacobsthal, *Mittelalterliche Backsteinbauten zu Nachtschewân*, Be. 1899, p. 21.

[2] Peut-être une variante de *Qara* beg «le prince noir»; dans ce cas, le *hā* final dans كره n'a d'autre but que de soutenir la voyelle *a* de la seconde syllabe, comme dans قره «noir». Le titre *beg*, qui n'est pas encore usité à cette époque dans les protocoles syro-égyptiens, trahit l'origine orientale du défunt, comme le titre *khān* de son père; c'est pourquoi je les comprends l'un et l'autre dans la transcription de leurs noms propres. Si j'écris «Barakat-khān» avec un trait d'union, c'est pour tenir compte de la graphie بركتخان, à côté de بركة خان; voir plus haut, p. 188, n. 5.

le 3 dhu l-ḥidjdja de l'année 661 de l'hégire (8 octobre 1263), qu'Allāh lui pardonne, et à ses père et mère, et à tous les musulmans, etc.

Le défunt, un émir au service du sultan Baibars, mourut au Caire et fut enterré dans cette ville[1]; ainsi son tombeau n'est peut-être qu'un cénotaphe, comme celui de son père.

62

Épitaphe de l'émir Muḥammad beg, fils de Barakat-khān. 678 H. — Dalle de marbre scellée dans le mur à côté de la précédente, entre la porte et la fenêtre; dimensions environ 65 × 40. Six lignes du même type, la dernière plus courte; mêmes caractères. Inédite[2] (copie 1893, revue en 1894)[3].

(1-3) C, IX, 21-22 — هذا قبر الفقير إلى (4) الله الراجى رحمته وغفرانه الأمير

الكبير (5) بدر الدين محمّد بك بن بركتخان توفّى مستهلّ ربيع (6) الأوّل سنة

ثمان وسبعين وستّمائة.

Voici le tombeau de celui qui a besoin d'Allāh, qui espère sa miséricorde et son pardon, le grand émir Badr al-dīn Muḥammad beg, fils de Barakat-khān. Il est mort le 1er rabīʿ Ier de l'année 678 (12 juillet 1279).

Le défunt fit une carrière brillante, qu'il dut au mariage de sa sœur avec le sultan Baibars[4]. En 663 (1265) il prit part à la conquête de Césarée et figure à ce titre au rôle des apanages qu'à cette occasion le sultan remit à ses émirs

[1] Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 153*a* en bas, et in *SM*, I*a*, p. 222 : «Le mercredi 5 dhu l-ḥidjdja (661) l'émir Ḥusām al-dīn, fils de Barakat-khān, mourut et le sultan (qui était alors au Caire) assista à ses obsèques». Bien que l'auteur ne donne pas le nom propre, la double coïncidence du surnom en *al-dīn* et de la date est décisive : Kara beg mourut le 3 (n° 61) et fut enterré le 5 (Maqrīzi).

[2] Signalée (peu correctement) par Sandreczki, *loc. cit.*

[3] Et comparée à un estampage Sobernheim (1905), qui a souffert du voyage et n'a pu être reproduit.

[4] Ce mariage eut lieu avant l'avènement de Baibars (fin de 658), puisque leur fils Malik Saʿīd Barakat-khān, qui reçut le nom propre de son grand-père, naquit de cette union dès le début de la même année; voir Nuwairi, Pa. 1578, f° 95*a* milieu; Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 154; Ibn iyās, I, p. 112, l. 9 d'en bas.

dans le territoire de cette ville[1]. A l'avènement de Malik Saʿīd il fut emprisonné pour lui avoir donné un bon conseil; relâché peu après, il mourut à Damas[2]. Ainsi son tombeau n'est peut-être qu'un cénotaphe, comme ceux de son père et de son frère[3]. En effet, aucun des trois n'est mort à Jérusalem, et aucune inscription ne donne la date de la construction de ce mausolée, puisque le n° 59 n'est qu'un texte funéraire[4]. D'autre part, le style de ce monument n'a pas d'indice précis, puisqu'il a été entièrement restauré à la fin du siècle suivant (n° 63). Reste le style des caractères du n° 59, qui accuse la seconde moitié du VIIe (XIIIe) siècle; mais l'indice est un peu vague. Si le mausolée est une fondation posthume, comme tout porte à le croire, je suis tenté de l'attribuer à la veuve de Baibars, fille de Barakat-khān, qui l'aurait faite à la mémoire de son père et de ses deux frères. Le silence que les inscriptions observent sur ce point conviendrait bien à une sultane détrônée, qui vécut sans doute dans la retraite jusqu'à sa mort et n'eut peut-être pas le temps d'achever son œuvre, comme semble l'indiquer l'inscription suivante.

63

Restauration du mausolée et fondation nouvelle. 792 H. — Sur le linteau de marbre de la fenêtre grillée au centre de la façade (pl. XLVIII à gauche); dimensions 145 × 22. Deux lignes en naskhi mamlouk; petits caractères élégants, quelques points et signes. Inédite; voir pl. LXXIV en haut (estampage 1894).

(1) أنشأ هذا الشبّاك والقبّة بتُرْبة المرحوم الشهيد الملك حسام الدين
بركة خان والقنطرة وعلوّها والبوّابة المباركة والمسقاة (2) ولحوانيت وعلوّهم (*sic*)

[1] Il reçut une terre dont le nom, corrompu dans les textes (Nuwairi, Pa. 1578, f° 70*b*, l. 7; Ley. V, 2*m*, f° 231; Mufaḍḍal, p. 483 (141), l. 7; Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 14), a été rétabli par Clermont-Ganneau, *RAO*, II, p. 57 en haut.

[2] Voir Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 161, et II*a*, p. 17, où l'auteur le fait mourir le 9 rabīʿ Ier, soit huit jours après la date épigraphique. L'année précédente il avait fait bâtir au Caire une mosquée qui n'existe plus aujourd'hui; voir *MCIA*, n° 80 et p. 123 suiv.

[3] Barakat-khān eut un autre fils, Ṣalāḥ al-dīn Yūsuf, que Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 170, signale aussi en 678; je n'ai pas retrouvé sa trace à Jérusalem.

[4] C'est-à-dire une inscription placée à l'extérieur du mausolée, comme un texte de construction, mais débutant par *hādhihi turbat* «voici le mausolée de», au lieu d'un ordre de construire, et donnant la date mortuaire du fondateur, au lieu de celle de la construction; cf. plus haut, p. 6, n. 3 et renvois.

وخمس بيوت بدار الوقف الفقير إلى الله تعالى محمّد بن أحمد بن يمن[1] العلاى
لطف الله به فى مستهلّ القعدة الحرام سنة اثنين وتسعين وسبعمائة.

A construit cette fenêtre et la coupole sur (?) le mausolée du défunt, du martyr[2], le prince[3] Ḥusām al-dīn Barakat-khān, et l'arc et l'étage au-dessus, et le portail béni, et l'auge, et les boutiques et l'étage au-dessus, et cinq maisons à l'hôtel du waqf, celui qui a besoin d'Allāh, Muḥammad, fils d'Aḥmad, fils de Yumn (?) al-ʿAlāʾī, qu'Allāh lui soit bienveillant! Le 1er dhu l-qaʿda sacré de l'année 792 (11 octobre 1390).

L. 1 : La «fenêtre» est celle dont le linteau porte le n° 63. Quant à la «coupole», elle a disparu avec la plus grande partie du mausolée, qui couvrait l'emplacement de l'enclos actuel à ciel ouvert, et dont la salle funéraire était éclairée par cette fenêtre. Le mot désignant le mausolée peut être lu تربة, *turbata*, ou بتربة, *bi-turbati*. Dans le premier cas ce mot n'est qu'une apposition de *qubba;* il faut traduire «... et la coupole, (qui est) le mausolée» et conclure que le titulaire du n° 63 fut aussi le premier fondateur. Dans le second cas le sens est «... et la coupole (qui est) *sur* le mausolée», impliquant que celui-ci existait auparavant. La comparaison des graphies analogues sur l'estampage est plutôt en faveur de la deuxième leçon[4]; au reste, si ce personnage avait construit de neuf l'édifice entier, le rédacteur le dirait sans doute en termes plus simples et plus clairs. Ainsi les travaux de 792 se rapportent à une restauration, peut-être à un achèvement du mausolée, que d'autres motifs m'ont suggéré d'attribuer à la fille de Barakat-khān, veuve de Baibars et mère de Malik Saʿīd (p. 192).

Par les mots «l'arc et l'étage au-dessus» le rédacteur désigne sans doute ces grands arcs de décharge qui, bandés dans le mur de la façade, soulagent la fenêtre et la porte, et sur lesquels reposait le premier étage, aujourd'hui détruit (pl. XLVIII à gauche et p. 185). Le «portail béni», c'est la porte d'entrée (pl. et p. citées). Quant à «l'auge», on la voit encore entre la porte et la fenêtre; elle est creusée dans un monolithe et s'abrite sous une petite niche ménagée dans le mur de la façade. De fait, le style des parties conservées de cette façade me paraît accuser la fin du VIIIe (XIVe) siècle, plutôt que le précédent.

[1] Graphie نم ou نمر ou نمن; la première ne me suggère pas de lecture. Pour la deuxième on peut lire *nimr*, mais ce nom s'écrit plutôt avec l'article; je choisis *yumn*, qui s'écrit plus souvent sans l'article.

[2] Sur l'élasticité du sens de *shahīd*, voir plus haut, p. 84, n. 5 et renvois.

[3] Sur l'équivalence *malik* = *khān*, voir plus haut, p. 188, n. 5 fin, et 189, n. 3.

[4] Ainsi ن et ر dans الدين et بركة (l. 1), puis dans بن et بن (l. 2).

L. 2 : Il est moins facile de retrouver «les boutiques et l'étage au-dessus», dont le rédacteur ne précise pas l'emplacement, et «les cinq maisons à l'hôtel du waqf». Que signifient les mots *bi-dāri l-waqfi*? On pourrait lire *al-wāqifi* en supposant la chute d'un *alif*, ou un cas d'involution [1], et traduire «cinq maisons à (ou près de) la demeure du *fondateur*»; mais qui était ce «fondateur»? Pour l'expliquer, on pourrait lire les mots *al-faqīri* et suivants au génitif, comme apposition d'*al-wāqifi* : le fondateur serait ce Muḥammad et il aurait constitué waqf, pour l'entretien du mausolée achevé par lui, des immeubles près de sa demeure. Mais alors, la phrase est d'autant plus gauche que le verbe *ansha'a* n'a plus de sujet; il vaut mieux s'en tenir au texte. Ce *dāru l-waqfi* était peut-être un office comme le *dīwānu l-auqāfi* des administrations modernes, où l'on conservait les actes de fondation. Le chroniqueur signale en 729 (1338) un intendant du Ḥaram qu'il appelle *mushiddu l-auqāfi* «conservateur des waqfs» [2]; mais il ne précise pas si ce titre désigne un office à Jérusalem [3], et nulle part il ne nous dit où il a lu tous les actes qu'il cite dans son livre. On les conservait peut-être à l'hôtel du gouvernement (*dāru l-niyābati*), ou chez le qāḍī (*maḥkama*) [4], ou dans un dépôt spécial appelé *dāru l-waqfi*; mais alors, on attendrait plutôt *dāru l-auqāfi* au pluriel, parallèle à *dīwānu l-auqāfi*, *mushiddu l-auqāfi*, etc. D'autre part, le chroniqueur appelle *al-waqf* tout court la «fondation» du Ḥaram, c'est-à-dire son administration financière [5]. Or, si l'intendant du Ḥaram n'administrait pas toutes les fondations de Jérusalem, il gérait en tout cas celle-ci [6]. Dès lors, le *dāru l-waqfi* était peut-être le bureau de l'intendant et de ses

(1) Voir plus haut, p. 147, n. 1 et renvois.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 607, l. 4 (265).

(3) Il y avait à Damas un employé de ce titre, qui avait sans doute un délégué à Jérusalem; voir Qalqashandi, IV, p. 186 en bas.

(4) Sur ces deux édifices, voir le commentaire des nos 74 et 80.

(5) Ainsi p. 612, l. 3 d'en bas (276 en haut), où ce sens ressort du contexte.

(6) L'intendant des deux ḥarams de Jérusalem et d'Hébron portait le titre *nāẓir al-ḥaramain al-*[illegible], qu'on trouvera souvent dans ce livre; voir Qalqashandi, VI, p. 187, l. 3; Mudjīr al-dīn, [illegible] *MCIA*, I, p. 127, n. 2, et 497, n. 1. Il avait la surveillance de ces deux sanctuaires, l'en-[illegible] de leurs bâtiments et de leur personnel, et la gestion de leurs propriétés et revenus. Ce [illegible] ressort clairement des inscriptions (ainsi plus haut, p. 129, n. 4, et plus loin, nos 91, [illegible] suiv., 287 et passim), est confirmé par un grand nombre de passages du chroniqueur, [illegible] par la formule officielle de son mandat, qu'on lit in ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 108 suiv. J'y relève [illegible] *l-ḥaramaini l-sharīfaini mutaʿahhidan li-auqāfihimā taʿah-*[illegible] soin de ces deux ḥarams sacrés (Jérusalem et Hébron), [illegible] de leurs fondations avec la même sollicitude que la pluie (fécondante)». [illegible] qui fait partie de plusieurs titres de fonction d'alors, est défini par

employés; mais j'ignore où il se trouvait alors [1]. On voit que cette leçon ne soulève aucune difficulté; si je ne puis indiquer le sens précis de ce terme, c'est qu'il désignait alors, sans doute, une institution trop connue pour que le rédacteur ait cru devoir l'expliquer.

Le restaurateur est un inconnu qu'aucun titre ne désigne à l'attention. Le relatif d'appartenance *ʿalāʾi* signifie qu'il avait été le mamlouk d'un ʿAlāʾ al-dīn, peut-être le jeune sultan Malik Manṣūr ʿAlī, mort en 783 (1381), et qui portait ce surnom. Cette attribution me paraît confirmée par le blason sculpté en relief sur un champ creux, dans deux cartouches placés aux deux extrémités du linteau (fig. 30). Je crois que cet emblème représente, sous une forme un peu différente de celle qu'on observe généralement, une paire de raquettes pour le jeu du mail (*djūkān*) [2]. Or ces armoiries ne peuvent appartenir qu'à Muḥammad, qui serait désigné ici par le titre *djūkandār* s'il avait rempli cette charge de cour à la date de l'inscription. J'en conclus qu'il avait été djūkandār du sultan ʿAlī; car je montrerai plus loin (n° 86) que si les mamlouks résiliant une charge en résiliaient aussi le titre, ils avaient l'habitude, peut-être le droit, d'en garder l'emblème jusqu'à leur mort.

Fig. 30. — Blason joint à l'inscription n° 63.

La date pourrait se lire 772; mais la leçon 792 me paraît assurée par la graphie du chiffre des dizaines [3], et c'est ainsi, je crois, que l'a lue le chroniqueur [4] : «Le mausolée du prince (*turbatu l-maliki*) Ḥusām al-dīn Barakat-khān fait face à la madrasa Ṭāziyya (n° 86); la date de sa construction (*ʿimāratihā*) est l'année 792, et il a été construit (*ʿumirat*) après sa mort». En effet, les mots *turbatu l-maliki*, etc., qui sont ceux mêmes du n° 63, et la formule équivoque par laquelle l'auteur esquive le problème de l'origine du mausolée semblent indiquer que le signalement très bref qu'il en donne ici n'a d'autre source que

Qalqashandi, V, p. 465, l. 8 : *man huwa yanẓuru fī l-amwāli wa-yunfidhu taṣarrufātihā wa-yurfaʿu ilaihi ḥisābuhā li-yanẓura fīhā* «celui qui gère les biens, qui ordonnance leurs dépenses et auquel on soumet leurs comptes, pour qu'il les examine».

(1) Peut-être à la Maḥkama; cf. une longue note au n° 80, fin du commentaire.

(2) Sur le mot et la chose, voir n° 82, fig. 46 et 47, et le commentaire.

(3) Soit سعين plutôt que سعين; quant aux points, ils sont trop errants pour fournir un indice précis.

(4) Voir Mudjīr al-dīn, p. 396, l. 11 (161 en haut).

l'inscription même. Comme il ne fait aucune allusion au texte funéraire (n° 59), ni aux épitaphes (nos 60 à 62), je crois qu'il a lu en passant le n° 63, plus accessible que les autres, et qu'il en a conclu, sans insister, que le mausolée n'a été construit qu'en 792. Mais à défaut d'autre indice, le style des caractères des nos 59 à 62, qui trahissent le VIIe (XIIIe) siècle, prouve que ces inscriptions sont des restes matériels d'un état du mausolée antérieur à la fin du VIIIe (XIVe). Au reste, on ne voit guère pourquoi ce mamlouk obscur aurait fondé un mausolée à la mémoire de Barakat-khān longtemps après sa mort, alors qu'il a pu l'achever pour tromper l'ennui d'une retraite forcée[1], ou pour s'y ménager une sépulture.

Au-dessus du n° 63 la clef du linteau de décharge est formée par un voussoir en marbre blanc, beaucoup plus large que les autres, décoré d'une rosette plus foncée, à joints festonnés, au centre de laquelle le mot *allāh* est gravé en creux et en grands caractères.

[1] On envoyait souvent à Jérusalem les fonctionnaires en disgrâce ou en disponibilité (*baṭṭāl*); voir plus loin, nos 68, 85, 86, 88 et *passim*. Qalqashandi, VII, p. 200 en bas, donne le modèle d'une lettre officielle à cet effet.

MAMLOUKS BAHRIDES.

HOSPICE DE L'ÉMIR AIDUGHDĪ RUKNI (RIBĀṬ AL-BAṢĪR)[1]. 666 H.

Dans la ruelle qui mène à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-nāẓir (n° 154), côté nord; à quelques mètres à l'ouest de cette porte, vis-à-vis de l'hospice du sultan Qalāwun (n° 65); plan Schick 61 (altes Serai, Staatsgefängniss)[2]. Au fond d'un porche voûté, qui s'ouvre dans la rue sous un arc brisé, est percée une porte basse donnant accès à une cour en rectangle, entourée de logements. Ces bâtiments ont été transformés en prison et l'accès en est interdit (1914); autant qu'on peut en juger de l'extérieur, ils ont perdu dès longtemps leur aspect primitif.

64

Texte de fondation. 666 H. — Dalle de marbre murée au fond du porche, au-dessus de la porte; dimensions 53 × 46. Cinq lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères, plats et grossiers, à faible relief et badigeonnés au lait de chaux, quelques points, sans signes. Inédite; voir pl. L à gauche en haut (estampage 1894).

(1) بسمله... (2) هذا ما وقف الأمير علاء الدين ايدغدى (3) الركنى وقف
ج(يـ)ع داخل هذا الباب من الأقباء (4) والساحة على الفقراء الواردين لزيارة
ا(5)لقدس الشريف وقفًا مؤبّدًا فى سنة ستّ وستّين وستّمائة.

Voici ce qu'a constitué waqf l'émir ʿAlā' al-dīn Aidughdī al-Rukni. Il a constitué waqf tout ce qui est à l'intérieur de cette porte, soit les chambres voûtées et la cour, en faveur des pauvres qui descendront (ici) pour visiter la sainte Jérusalem, à titre de fondation perpétuelle. En l'année 666 (1267-68).

L. 2 : Le rédacteur ne précise pas le nom de l'édifice; d'après le contexte (l. 4), c'était un hospice à l'usage des pèlerins indigents. C'est ce que le chroniqueur confirme à deux reprises[3] : « L'hospice (*ribāṭ*) de ʿAlā' al-dīn Baṣīr s'élève en face de l'hospice de Manṣūr (Qalāwun). Il a été fondé par l'émir ʿAlā' al-dīn

[1] Sur ce nom, voir le commentaire.
[2] D'après les plans Wilson, le vieux séraï était contigu au nord à l'hospice d'Aidughdī, qu'aucun plan n'indique par son nom; cf. plus loin, deuxième note au n° 74.
[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 394 (157) en bas et 605 en bas (263).

Aidughdī. . . en l'année 666. L'acte de fondation n'ayant pas été retrouvé, on rédigea un procès-verbal de cette fondation, qui fut légalisé par-devant le magistrat de l'autorité judiciaire; ce document porte la date du jeudi 18 rabī' II de l'année 742 (1er octobre 1341). Le fondateur est enterré dans cet hospice.» Et plus loin : «Le grand émir 'Alā' al-dīn, l'aveugle, c'est-à-dire Aidughdī, fils de 'Abdallāh[1], Ṣāliḥi Nadjmi, fut un des émirs les plus considérables. Devenu aveugle, il se fixa à Jérusalem et fut nommé inspecteur des deux ḥarams; il remplit cette charge avec succès sous le règne de Ẓāhir Baibars et jusqu'à celui de Manṣūr Qalāwun. Il était craint et l'on n'osait contrevenir à ses arrêtés. C'est lui qui bâtit le lieu aux ablutions (*maṭhara*) près de la mosquée sacrée du Prophète[2]. . . . . A Jérusalem il construisit un hospice (*ribāṭ*) au Bāb al-nāẓir, et d'autres beaux monuments[3], et fit daller la terrasse de la Ṣakhra[4]. . . . . Il expédiait lui-même les affaires et il était universellement respecté. Il mourut en shawwāl 693 (août-septembre 1294)[5] et fut enterré dans son hospice au Bāb al-nāẓir, à Jérusalem. . . . . Les prières faites auprès de son tombeau sont exaucées.»

Ces deux passages, qui font de l'édifice un ribāṭ, aident aussi à fixer l'identité du fondateur, l'émir 'Alā' al-dīn Aidughdī[6] Rukni. Ce dernier relatif est inconnu du chroniqueur, qui lui en donne d'autres[7]. Mais on le retrouve ailleurs[8], et aussi dans cette biographie[9] : «L'émir 'Alā' al-dīn Aidughdī, fils de 'Abdallāh, Rukni, l'aveugle, l'ascète, inspecteur des fondations de Jérusalem

(1) C'est-à-dire d'un père inconnu; voir *MCIA*, I, index à *ibn 'Abdallāh*, surtout p. 84; cf. plus loin, nos 68, 70, 94, 177 et *passim*.

(2) Texte du Caire (606, l. 3) *al-masdjidi l-sharīfi l-nabawiyyi*. Il s'agit bien de la mosquée de Médine, et non de celle d'Hébron (traduction Sauvaire); voir deuxième note suivante et Abu l-maḥāsin cité plus loin dans le texte.

(3) Voir plus haut, p. 105 et 127, n. 6, et plus loin, n° 154 et plusieurs renvois.

(4) Sur ce travail, voir le commentaire des nos 174 et 193. Je saute ensuite un passage sur les fondations d'Aidughdī à Hébron.

(5) La traduction 690 (octobre 1291) in Sauvaire est une faute de copie ou d'impression; plusieurs auteurs cités plus loin donnent aussi l'année 693.

(6) En turc «la lune s'est levée»; voir Radloff, *Versuch*, I, p. 4; Houtsma, *Glossar*, p. 34 en bas; Bouvat in *ACIO* (Alger 1905), Pa. 1907, III, *a*, p. 73; Blochet in Mufaḍḍal, p. 481 (139), n. 1.

(7) Ainsi Ṣāliḥi Nadjmi, c'est-à-dire mamlouk de Malik Ṣāliḥ Nadjm al-dīn Ayyūb; quant à Rukni, il se rapporte peut-être à Baibars, qui était surnommé Rukn al-dīn.

(8) Ainsi chez Ṣafadi, Pa. 5827, f° 176 *a* et *b*, Nuwairi et Maqrīzi cités plus haut, p. 104, n. 4, et Pa. 1578, f° 173 *a* en haut. Les deux premiers signalent son rôle et ses constructions à Jérusalem, et le font aussi mourir en 693.

(9) Voir Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2069, f° 36 *a*.

(*nāẓiru auqāfi l-qudsi*). Il était religieux et bon, et fit des constructions (*'amā'ir*), des hospices (*rubuṭ*) et de beaux ouvrages (*āthār*) à Jérusalem, à Hébron et à Médine. Il était doué d'une sagacité remarquable; on raconte de lui qu'il fonda le bain d'Hébron et qu'il en dessina le plan de sa main, le repassant à la chaux vive pour le constructeur[1], bien qu'il fût aveugle. . . . . Il vécut à Jérusalem et y mourut en 693.» Parmi les surnoms de cet aveugle, c'est le joli sobriquet *al-baṣīr* «le clairvoyant» ou «le perspicace» que la tradition locale a retenu le mieux jusqu'à nos jours[2].

L. 3 : Le mot *qabw* «voûte, espace voûté»[3] s'applique ici (au pluriel *aqbā'*) à ces cellules entourant la cour (*sāḥa*, l. 4) et destinées alors au logement des pèlerins.

L. 5 : Le chroniqueur donne aussi la date 666, sans préciser s'il l'emprunte à l'inscription ou au procès-verbal de 742. Il ajoute qu'Aidughdī fut enterré ici; l'inscription ne le dit pas, parce qu'elle ne vise que la fondation de l'hospice, longtemps avant la mort du fondateur. Son texte funéraire ou son épitaphe se lisait peut-être à l'intérieur; mais le chroniqueur ne parle pas d'un vrai mausolée, et je pense qu'Aidughdī s'est fait enterrer discrètement dans son hospice, pour dormir à l'entrée du sanctuaire dont il avait eu longtemps la garde. Ce calcul, si c'en est un, ne l'a pas mal servi; son tombeau, qui faisait déjà des miracles à l'époque du chroniqueur, est devenu «la turba du shaikh 'Alā' al-dīn Baṣīri»[4]. Si cet émir turc s'est métamorphosé en un saint dont le souvenir s'attache encore à plusieurs monuments voisins[5], c'est peut-être moins en raison de ses mérites que du fait que son tombeau se trouvait à une entrée du Ḥaram, c'est-à-dire sur un seuil sacré.

HOSPICE DU SULTAN QALĀWUN (RIBĀṬ MANṢŪRI). 681 H.

Dans la même ruelle, côté sud, vis-à-vis de l'édifice précédent; plan Schick 60 (Caserne für Cavallerie). Au fond d'un haut porche voûté en arêtes, construit en pierres alternativement

(1) Texte *khaṭṭa ḥamāma baladi l-khalīli wa-rasama l-asāsa bi-yadihi wa-adarrahu* (*dabbarahu?*) *bil-kilsi lil-ṣāni'i*. Pour ودره (*sic*) je lis وأدّره, de *adarra* «faire couler du lait» ou ودبّره, de *dabbara* «exécuter avec soin, préparer, mettre au net». Dans l'un et l'autre cas l'auteur veut dire que l'émir a «repassé» lui-même au lait de chaux son esquisse avant de livrer le plan à l'architecte; ce détail technique est fort intéressant.

(2) Voir surtout deux notes à l'introduction du n° 154.

(3) Voir plus haut, p. 114, n. 3 à 5.

(4) Voir Nābulusi, Pa. 5960, f° 57 *a* en bas.

(5) Voir l'introduction des nos 154 et 179 suiv., et une note au commentaire du n° 81.

blanches et rouges (*ablaq*) et qui s'ouvre dans la rue sous un bel arc brisé, est percée une porte à linteau droit, donnant accès à une cour en rectangle, entourée de logements. Ces bâtiments, qui servaient naguère encore de caserne, ont été transformés à leur tour en prison et l'accès en est interdit; autant qu'on peut en juger du dehors, l'intérieur a été remanié dès longtemps[1].

65

Texte de construction et de fondation. 681 H. — Grande dalle de marbre murée au fond du porche, au-dessus du linteau de la porte; dimensions 94 × 64. Cinq lignes en naskhi mamlouk ancien; caractères moyens, d'un beau style, rehaussés de rinceaux et de fleurons dans les champs, quelques points et signes. Inédite[2]; voir pl. L à droite en bas (estampage 1914).

(1) بسمله... الحمد لله الّذى عمّ بفضله (2) كلّ شىء وصلّى الله على سيّدنا

محمّد وآله أمر بعمارة هذا الرباط (3) المبارك وأوقفه على الفقراء وزوّار القدس

الشريف مولانا (4) السلطان الملك المنصور أبو المعالى سيف الدنيا والدين

(5) قلاون الصالحى أدام الله أيّامه وتقبّل[3] منه سنة أحد وثمانين وستّمائة.

Gloire à Allāh, qui comprend dans sa faveur toute chose..... A ordonné la construction de cet hospice béni et l'a constitué waqf à l'usage des pauvres et des visiteurs de la sainte Jérusalem, notre maître le sultan al-Malik al-Manṣūr Abu l-maʿālī Saif al-dunyā wal-dīn Qalāwun al-Ṣāliḥi, qu'Allāh prolonge son règne et agrée (cette œuvre) de lui! L'année 681 (1282-83).

L. 2 : Bien que le mot *ʿimāra* désigne en général une restauration, il est clair qu'il s'agit ici d'une création nouvelle; mais le rédacteur veut peut-être insinuer qu'on utilisa un édifice ancien[4].

[1] En 1914 une épidémie sévissait dans ces deux prisons, et je n'ai pu les explorer.

[2] Signalée par Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 128, n. 1.

[3] Graphie وتقبل, avec deux ou trois points vagues sur les deux dents. La leçon *wa-taqabbala* est appuyée par un grand nombre de répliques, ainsi dans une inscription de l'hospice (*ribāṭ*) de Qalāwun à Hébron, datée 679 et dont les termes rappellent beaucoup ceux du n° 65; voir Sauvaire in de Luynes, *Voyage*, II, p. 195, où cette leçon (texte arabe, l. 4) est confirmée par une de mes photographies.

[4] Peut-être cette église de Saint-Michel retrouvée ici par Clermont-Ganneau, *pag. cit.*; cf. une note à l'introduction du n° 154.

L. 2-5 : La nature et l'emplacement de la construction, le nom du fondateur et la date de la fondation sont confirmés par le chroniqueur[1] : « L'hospice (*ribāṭ*) Manṣūri, au Bāb al-nāẓir, est un waqf du sultan Malik Manṣūr Qalāwun Ṣāliḥi, fait l'année 681 (1282-83) ». Et plus loin : « C'est à lui qu'on doit le célèbre hospice Manṣūri, au Bāb al-nāẓir; c'est un hospice d'une grande beauté et d'une construction solide ». Mais comme ces notices très brèves ne mentionnent pas l'acte de fondation, je suppose que l'auteur s'est borné à lire le n° 65, dont les caractères sont admirablement conservés.

66

Sur la plaque d'un marteau de porte en bronze damasquiné, d'un beau travail; collection Mauss à Paris. Une ligne circulaire en naskhi mamlouk, petits caractères. Inédite[2] (copie 1903).

أمر بعمارة هذا الموضع المبارك مولانا السلطان الملك المنصور سيف الدنيا

والدين قلاون[3] الصالحى.

A ordonné la construction de ce lieu béni notre maître le sultan al-Malik al-Manṣūr Saif al-dunyā wal-dīn Qalāwun al-Ṣāliḥi.

Le mot *mauḍiʿ* « lieu » ne définit pas l'édifice auquel appartenait ce heurtoir; comme il n'est pas daté, aucun indice ne permet d'en fixer la provenance. En copiant ce texte chez Mauss j'ai noté, d'après lui, que l'objet provient du « mūristān » de Qalāwun; mais j'ai oublié de préciser s'il entendait parler du célèbre hôpital du Caire, bien connu sous ce nom[4], ou de l'hospice de Jérusalem, ou

[1] Voir Mudjīr al-dīn, p. 394, l. 16 (157), et 435, l. 16 (241 en bas); cf. Besant and Palmer, *Jerusalem*, p. 485. Un siècle et demi avant le chroniqueur, soixante ans après la fondation de l'hospice, ʿUmari l'appelle *al-ribāṭu l-manṣūriyya Qalāwun*; voir *Masālik*, Pa. 2325, f° 224 *b*, et 5867, f° 231 *b*.

[2] In *G B A*, 2e pér. XVIII, p. 784 en bas, Lavoix a traduit l'inscription d'un heurtoir de bronze au nom du même prince; il n'en nomme pas le propriétaire et le texte est un peu différent de celui-ci.

[3] La graphie قلاون est constante, ou à peu près, dans les inscriptions de ce prince et de ses successeurs à Jérusalem; mais on la trouve aussi ailleurs, ainsi plusieurs fois au Caire, à côté de قلاوون.

[4] Voir *MCIA*, I, p. 125 suiv. et 730 en bas; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 81 suiv.; Herz in *Comité*, 1910, p. 141 suiv. et *Baugruppe*, p. 32 suiv., etc.

encore de celui d'Hébron, que Mauss a visité avec Sauvaire le 8 avril 1865[1]. Mauss ayant séjourné longtemps à Jérusalem pour ses travaux à Sainte-Anne, je classe ici ce petit texte, à titre provisoire.

MOSQUÉE ANONYME. ORIGINE INCONNUE.

Dans la rue du Couvent latin ou Ḥārat dair al-frandj, côté sud, vis-à-vis de l'entrée du couvent grec de Saint-Georges; plans Schick 6[2]; Sandreczki c, n° 748 et p. 59.

67

RESTAURATION SOUS MALIK MANṢŪR QALĀWUN ET TEXTE DE FONDATION. 686 H. — Dalle de calcaire scellée dans un mur bordant la rue, à 1 mètre du sol environ; dimensions 86 × 45. Six lignes du même type; petits caractères, épais et trapus, à fort relief, mais assez frustes, quelques points et signes. Inédite[3]; voir pl. L à gauche en bas (estampage 1894)[4].

(1-2) بسمله ... (jusqu'à آلصَّلَاةَ) — *C*, IX, 18 جُدِّدَتْ عمارة (3) هذا المسجد المبارك
فى أيّام مولانا السلطان الملك (4) المنصور سيف الدنيا والدين قلاون خلّد الله
ملكه (5) وممّا وُقف له وحُبس عليه الطبقة إعلاه والتر[بة][5] قبالته (6) وما
يليه من الغرب بتأريخ سنة ستّة وثمانين وستّمائة [quatre ou cinq mots frustes[6]].

[1] Voir DE LUYNES, *tom. cit.*, p. 89 en haut.

[2] Ce numéro, qui désigne le couvent des sœurs de saint Joseph, correspond à peu près à l'emplacement de l'inscription.

[3] Signalée par SANDRECZKI, *loc. cit.* (eine unleserliche arabische Inschrift auf einer Steintafel); bien qu'assez fruste ce texte, on va le voir, n'est pas illisible.

[4] Comparé à un autre de l'École biblique.

[5] Soit un groupe tel que والتر surmonté d'une ou deux lettres frustes. La leçon *wal-turbatu* répond bien à la paléographie, mais aurait-on constitué waqf, en faveur d'une mosquée, un mausolée qui ne pouvait être un immeuble de rapport? A la rigueur on peut lire والربع = *wal-rab'u* «et le logement», ou والدار = *wal-dāru* «et la maison», et le sens est meilleur. Il paraît inutile de chercher cet immeuble vis-à-vis du n° 67, où tout appartient aux Latins et aux Grecs; au reste, on va voir que l'inscription n'est peut-être plus *in situ*.

[6] Probablement une formule banale, que j'ai cherché vainement à déchiffrer, bien qu'on distingue encore quelques caractères.

A été renouvelée la construction de cette mosquée bénie sous le règne de notre maître le sultan al-Malik al-Manṣūr Saif al-dunyā wal-dīn Qalāwun, qu'Allāh éternise sa royauté! Et la fondation faite en sa faveur comprend l'étage au-dessus d'elle, et le mausolée[1] vis-à-vis d'elle, et (l'immeuble) qui lui est contigu à l'ouest. A la date de l'année 686 (1287-88).

Ce texte relate la restauration et la dotation d'une mosquée sur laquelle je n'ai pu recueillir aucune information[2]. Elle était sans doute peu importante, puisque l'inscription ne mentionne ni son nom, ni celui du restaurateur. Le calcaire dur et compact de la dalle aurait dû, semble-t-il, garder mieux la forme des caractères; il se peut donc que l'inscription ait été martelée par les chrétiens, pour effacer le souvenir d'un titre de propriété dans un quartier qu'ils occupent entièrement aujourd'hui. Ou bien elle a souffert au cours d'un transport, car sa position bizarre, presque au niveau de la rue, fait pressentir qu'elle n'est plus *in situ*. Dans ce cas, l'indice archéologique de ce texte est nul, et malgré l'intérêt qu'il offre par lui-même, il semble désormais inutile d'en rechercher la provenance.

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR AIDUGHDĪ KUBAKI (KUBAKIYYA)[3]. 688 H.

Dans le cimetière de Māmillā (n° 77), non loin de l'entrée, à une centaine de mètres au nord-est de la Birkat māmilla; plan Schick G.

Cette charmante qubba (pl. LI et LII en haut) comprend une base cubique surmontée d'une coupole reposant sur un tambour circulaire, que couronne une corniche à modillons; le tout est en pierres de taille de moyen appareil. L'entrée s'ouvre dans la face nord[4], par

[1] Voir p. 202, n. 5.

[2] Derrière ce mur se trouve un petit enclos bordé de propriétés latines, et dont la porte sur la rue est habituellement fermée. Si mes souvenirs sont exacts, il abrite un modeste sanctuaire (musulman?) dont je n'ai pu relever le nom; Mudjīr al-dīn n'en décrit aucun qui puisse correspondre à celui-ci.

[3] Sur ce relatif, voir le commentaire. Le nom vulgaire actuel, Qubbat al-'abd «coupole de l'Esclave», fait peut-être allusion aux origines serviles du fondateur.

[4] Si mes souvenirs sont exacts, cette face est au nord-nord-ouest plutôt qu'au nord, comme dans le plan Schick; mais alors la face de la qibla, dont je parlerai tout à l'heure, est au sud-sud-est, c'est-à-dire à peu près dans la direction de la Mecque. Ce fait tend à confirmer que le mausolée, comme on va le voir, est bien d'origine arabe, malgré les débris et les pastiches latins qu'il renferme. Si les niches de qibla dans la ville sont orientées au vrai sud (encore faudrait-il s'en assurer), cela tient à la direction des rues principales, qui commande l'orientation des édifices; voir plus haut, p. 6. Dans un cimetière, c'est-à-dire en rase campagne, le constructeur avait les coudées plus franches pour orienter ses quatre murs d'après la Mecque. Je ne crois pas que ce problème ait été étudié à fond; il faudrait relever dans les grandes villes l'orientation des niches dans les sanctuaires à murs mitoyens (où l'on observe souvent, surtout au Caire, une forte correction vers la Mecque), puis la comparer à celle des niches des sanctuaires à murs libres, *dans la même ville*.

une porte à linteau droit monolithe, doublé d'un linteau de décharge appareillé, à joints brisés. Elle est percée au fond d'une niche plate couronnée par un arc trilobé qu'inscrit un petit porche dont l'arc brisé, rehaussé d'une moulure vigoureuse, retombe sur deux chapiteaux à feuillage gothique, portés sur une courte colonnette coudée qui s'amortit en retour d'équerre dans le mur[1].

L'intérieur ne renferme qu'une chambre funéraire, sobrement décorée. Quatre trompes, ornées d'une conque, ménagent la transition entre la base et le tambour, et huit conques plus petites sont sculptées sur le pourtour du tambour, entre deux corniches dont la plus haute reçoit la retombée de la calotte hémisphérique de la coupole. Dans le mur sud est creusée une niche de qibla, sans décor. Au milieu de la chambre gît un grand tombeau de pierre qui sera décrit plus loin.

68

Texte funéraire. 688 H. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte, dans le tympan de l'arc trilobé; dimensions 64 (en bas) × 44. Cinq lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères, d'un dessin grossier, mais bien conservés, quelques points et signes. Inédite[2]; voir pl. LII en bas (estampage 1914).

(1) بسمله... وصلوته(sic) على نبيّه محمّد وآله (2) هذه تربة العبد الفقير
إلى الله تعالى الأمير علاء (3) الدين ايدغدى ابن عبد الله المعروف بالكبكى
توفّى (4) فى يوم الخميس الخامس من شهر رمضان المعظّم سنة (5) ثمانية وثمانين
وستّمائة تغمّده الله برحمته وأسكنه[3] جنّته.

...Voici le mausolée du serviteur avide d'Allāh, l'émir ʿAlāʾ al-dīn Aidughdī, fils de ʿAbdallāh[4], surnommé al-Kubaki. Il est décédé le jour du jeudi 5 du mois de ramaḍān vénéré de l'année 688 (22 septembre 1289)[5], qu'Allāh le couvre de sa miséricorde et lui donne pour demeure son paradis!

L. 2 : Ce texte funéraire (*hādhihi turbatu*)[6] ne donne pas la date de la construction. Dans la plupart des cas analogues on peut conclure, avec une approximation suffisante pour l'archéologie, de la date mortuaire à celle de la construction. Mais ici l'architecture trahit un si curieux mélange d'éléments arabes et latins qu'on peut se demander si le défunt n'est pas installé dans un mausolée plus ancien. J'aborde ici, pour y revenir souvent dans la suite, un problème inséparable de l'épigraphie, parce qu'il est intimement lié à celui de l'indice archéologique des inscriptions[1].

(1) Sur ce dispositif et les autres détails de l'architecture et du décor, voir le commentaire.
(2) Signalée par Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 286.
(3) Graphie واسكنته avec les deux points; ce *tā* redondant s'explique par une sorte d'induction du mot suivant *djannatahu* (écrit جنته), où un *tā* succède à un *nūn*.
(4) C'est-à-dire d'un père inconnu; voir plus haut, p. 198, n. 1 et renvois.
(5) La férie correspond à celle des tables de Wüstenfeld; cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois.
(6) Voir plus haut, p. 6, n. 3 et renvois.

Après la reprise de Jérusalem, les Arabes ne se sont pas bornés à conserver des monuments latins entiers en les transformant plus ou moins, pour les adapter à leur nouvel usage[2]. Après en avoir détruit un grand nombre, ils ont recueilli les matériaux qui jonchaient le sol, pour les remployer dans leurs propres constructions. Puis à force de les regarder, ils se sont pris à copier certains motifs de l'architecture et de la décoration latines. Ainsi, à côté de monuments latins arabisés, on trouve ici des matériaux latins remployés et des pastiches arabes du latin. Si ces deux pratiques ont pénétré jusqu'au Caire, où les Francs ne sont jamais entrés[3], à plus forte raison doit-on s'attendre à les rencontrer dans la Syrie latine, et surtout dans la capitale du royaume latin.

En théorie le départ entre un débris remployé et un simple pastiche semble facile à faire, puisque l'architecture arabe, par ses principes et ses méthodes, se distingue nettement de la nôtre au moyen âge; mais en pratique il en va tout autrement. Certains débris ont été remployés tels quels, d'autres ont été retouchés ou mutilés; certains pastiches sont des copies plus ou moins fidèles, d'autres sont des imitations libres, tantôt heureuses, tantôt maladroites ou grossières. Mais il y a bien d'autres inconnues : ainsi, les Francs ont employé des ouvriers arabes, et les Arabes des ouvriers francs, ou des chrétiens du pays élevés à leur école, en sorte qu'il n'y a pas de solution de continuité bien tranchée dans la main-d'œuvre. Pour juger chacun des cas particuliers, il faut une longue pratique des monuments, une éducation spéciale de l'œil et une mémoire avertie des formes et des points de comparaison. Ce livre est avant tout un recueil d'inscriptions; quand la détermination de leur indice archéologique me

(1) Cf. plus haut, p. 8, n. 2 et 4, et renvois.
(2) Comme le palais du patriarche (nº 34), l'église de Sainte-Anne (nº 35) ou celles de l'Hôpital (nº 58).
(3) Ici l'exemple le plus connu d'un remploi total, qu'on peut rattacher aux rites de seuil ou de passage, est celui du portail de la Nāṣiriyya, qui provient d'une église latine de Saint-Jean d'Acre; voir Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 382, l. 8; Prisse, *Art arabe*, texte, p. 142 et pl. XXXIV; *MCIA*, I, p. 154; *Amida*, p. 140 en bas et fig. 60; *Voyage en Syrie*, I, p. 119 en haut; Franz, *Kairo*, p. 155; Migeon, *Caire*, p. 55 et 59; Herz, *Baugruppe*, p. 12 et fig. 16. Le même, p. 11 suiv., donne divers exemples de pastiches.

forcera d'aborder le problème des éléments latins, j'essaierai de l'établir sans prétendre toujours le résoudre. Voici comment il se pose ici : le mausolée d'Aidughdī est-il un monument latin transformé, ou un monument arabe? Et dans ce dernier cas, ses éléments latins sont-ils des débris remployés ou des pastiches? Or une analyse sommaire y révèle des parties arabes, des débris latins et des pastiches arabes du latin [1].

Au nombre des premières je mettrai d'abord le plan général de la qubba, c'est-à-dire du mausolée classique syro-égyptien [2], puis la niche de l'entrée, peut-être aussi son arc trilobé, bien que cette forme ne soit pas rare dans les arcatures latines [3], enfin la porte elle-même (fig. 31), avec son linteau droit et son arc de décharge à cintre très surbaissé sur l'intrados et nul à l'extrados, appareillé d'une clef centrale et de claveaux dont les joints sont brisés vers le milieu, suivant un profil fréquent à l'époque des Mamlouks.

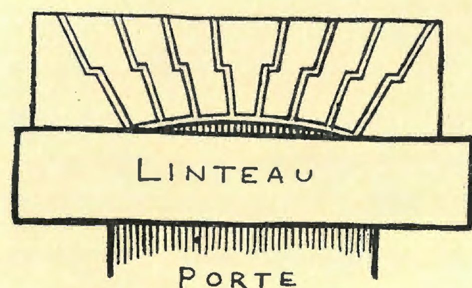


Fig. 31. — Porte de la Kubakiyya.

Au nombre des débris latins, je compterai l'archivolte du porche, avec son joint médian [4] et son gros boudin doublé d'une gorge et d'un large filet [5], puis les deux chapiteaux avec leurs tailloirs [6] et leur feuillage épannelé [7]. Chacun

(1) Dans ce qui suit je ne fais que reprendre et développer les observations de Clermont-Ganneau, *pag. cit.* suiv.

(2) Sur ce type, voir *M C I A*, I, index à *mausolée*, *qubbah*, *tombeau* et *turbah* (chiffres gras); *Encyclopédie*, I, p. 441 *b*, art. Architecture; Diez, *Denkmäler*, I, chap. ix, etc.

(3) Ainsi au portail signalé troisième note précédente; voir aussi pl. CXIX à droite et à gauche. Au mausolée d'Aidughdī l'appareillage grossier des coins de pierre formant le sommet des deux triangles courbes trahit une copie, ou du moins une reprise arabe.

(4) Sur la valeur relative du joint médian comme indice d'une origine latine, voir plus haut, p. 143, n. 1 et renvois.

(5) Il n'est pas facile de distinguer par son profil une moulure arabe d'une latine, car ici plus qu'ailleurs encore l'imitation joue un grand rôle. C'est une étude qui ne saurait trouver place dans ce livre; voir une note au commentaire des n[os] 110 à 115, et *passim*.

(6) Le profil de ces abaques se retrouve au portail de la mosquée des Femmes (pl. CXX à gauche), dont l'origine latine est attestée par son style et par des marques de tâcheron; cf. une note au n° 177, début de l'introduction, et les renvois.

(7) Sur l'épannelage des chapiteaux en Occident, voir Enlart, *Sculptures après la pose* (ex *M S A F*, LIV), Pa. 1895, p. 2 suiv.; *Manuel*, I, p. 14 et 375; Lasteyrie, *Architecture*, p. 605 suiv. Pour la Sicile, on peut voir Arata, *Architettura*, pl. 16 suiv., et pour Chypre, Enlart, *Art en Chypre*, I, p. 16. Pour la Syrie latine, mon *Voyage en Syrie*, I, p. 328 et 333, n. 3; cf. quelques notes aux n[os] 110 à 115, 119 suiv., 151 suiv., 210, 233, 280 suiv. et *passim*.

d'eux repose sur une colonnette très courte qui s'amortit en retour d'équerre dans le mur, comme un bras coudé. Ce motif est fréquent en Syrie à l'époque des croisades [1], et c'est à tort qu'on lui a attribué une origine arabe [2]. Si le chapiteau de gauche est franchement latin, celui de droite, avec un profil lourd et grossièrement sculpté, pourrait être une copie arabe du premier [3]. Quant à la moulure extérieure de l'archivolte, l'esprit plutôt latin de sa brisure, à joint médian, et de son double amortissement en retour d'équerre [4] s'unit à un parti décoratif arabe, un ornement réticulé tapissant. La corniche du tambour, avec

(1) Ainsi à Jérusalem, au cloître du Saint-Sépulcre, dans les ruines de l'Hôpital et sous le portique de l'Aqṣā; dans l'église d'Abu gōsh, aux retombées des voûtes de la nef; à Naplouse, dans une église transformée en mosquée, le Djāmiʿ al-nāṣir; dans les grand'salles de plusieurs châteaux de Syrie. M. Creswell me signale encore les églises de Nabī samwīl et de Lydda. Ailleurs, ainsi à Sainte-Anne de Jérusalem, à la grande mosquée d'Hébron (église latine), à Notre-Dame de Tortose et à Chypre, le même principe est appliqué un peu autrement (culots); voir de Vogüé, *Églises*, p. 210, 234, 239 et 341 suiv., pl. XIII, XIV en haut, XV, 3 et XXV, 2 et 3; Rey, *Étude*, p. 29 en haut et 76 en bas, fig. 6 et 24; Mauss, *L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch*, Pa. 1892, p. 20, fig. 10 et 11; Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 97 et 99; II, p. 313 en haut; Enlart, *ult. tom. cit.*, pl. XII, XVII et XXIX; Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, fig. 129, 130 et 134; mon *Voyage en Syrie*, I, p. 327 en bas et fig. 77 à 80; II, pl. XLVIII à droite en bas, LXVI en haut et LXXII à gauche, et ici, pl. LXXX à gauche et CI en haut; cf. plus loin, n[os] 119 suiv. (introduction) et 281 (commentaire). Je ne connais jusqu'ici que deux pastiches arabes certains de ce motif. Le premier se voit dans le corridor qui sépare la Muzhiriyya de l'Arghūniyya (photographie de M. Creswell); cf. plus loin, n° 85 (introduction). L'autre est au grand portail de la mosquée ʿAlāʾ al-dīn à Konia; voir Loytved, *Konia*, Be. 1907, p. 34, d'après une belle photographie de Solakian où l'on voit très bien, à la loupe, qu'il s'agit d'un pastiche du latin. Or on sait que l'architecte de cette mosquée était de Damas et qu'il emploie des motifs de la Syrie du Nord, où il peut avoir vu des monuments latins à la fin du xii[e] siècle; cf. plus loin, l'introduction au n° 80.

(2) Voir de Vogüé, *op. cit.*, p. 341 en bas; les raisons invoquées sont que ce motif est « tout à fait inconnu en Occident » et qu'il « se trouve dans l'architecture arabe, notamment dans les maisons de Damas élevées aux xv[e] et xvi[e] siècles ». Mais on en trouve plusieurs exemples en France et à Chypre, où l'influence arabe est peu vraisemblable; voir Enlart, *tom. cit.*, p. 49 et fig. 11; *Manuel*, I, p. 564 et fig. 296 C. D'autre part je n'en vois pas d'exemple arabe certain, et Herz, qui connaissait bien l'architecture du Caire, où les influences latines sont beaucoup plus rares qu'en Syrie, m'écrivait (en 1918) qu'il n'y avait jamais observé ce dispositif. Voici un autre indice de son origine latine : le bras coudé des ruines de l'Hôpital (cf. plus haut, p. 102, n. 2, et pl. LXXX à gauche), dont le tailloir ressemble à ceux du mausolée d'Aidughdī et de la mosquée des Femmes, porte encore le départ d'un arc-doubleau arraché plus haut. Or le premier claveau de cet arc est marqué du signe lapidaire ⧖, que Clermont-Ganneau, *op. cit.*, I, p. 10, l. 21, a relevé sur plusieurs pierres des croisés.

(3) Les Arabes n'étaient guère capables d'imiter les feuillages des chapiteaux latins, mais ils peuvent avoir copié l'épannelage en le prenant pour un décor définitif.

(4) Sur ce motif, voir une longue note vers la fin du commentaire des n[os] 110 à 115, et les renvois; je l'étudie là-bas, où il est mieux caractérisé qu'ici.

ses modillons sculptés, est aussi un pastiche. A première vue ce motif rappelle des exemples latins[1]; mais à l'examen le travail apparaît arabe, et s'il reste ici des débris latins, ils ont été remployés, peut-être retaillés[2].

Parmi les éléments proprement latins on a signalé encore, à l'extérieur, les stries diagonales et les marques de tâcheron gravées sur un grand nombre de pierres de la base cubique, surtout sur la face sud-est[3], et à l'intérieur, le beau

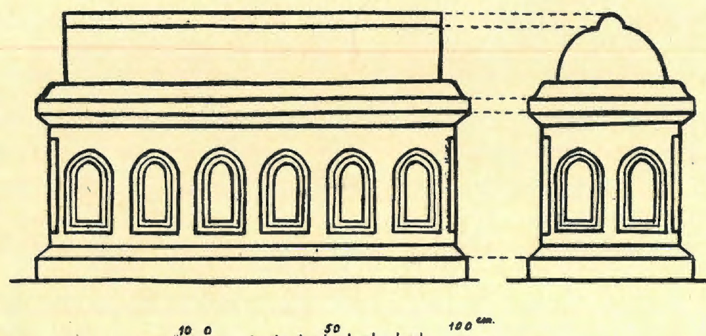


Fig. 32. — Tombeau de l'émir Aidughdī.

tombeau de pierre (fig. 32). Son corps, qui repose sur un socle plus large, est décoré d'une arcature de niches à fond plat et couronné par une moulure largement dessinée qui reçoit le couvercle, sorte de toit à double pente, au profil ondulé. Bien que ce sarcophage soit anépigraphe, c'est évidemment celui du fondateur; mais il offre tous les caractères d'une œuvre française du XIIe siècle. Or M. Clermont-Ganneau a montré, par un ingénieux rapprochement de textes, que ce lieu servait alors de sépulture aux prieurs latins du Saint-Sépulcre, et

(1) Ainsi aux coupoles du Saint-Sépulcre et des chapelles de Notre-Dame des douleurs (à l'entrée du précédent) et de l'Ascension (mont des Oliviers), aux façades de Sainte-Marie la Grande (église du Rédempteur) et du tombeau de la Vierge (vallée de Josaphat), au chevet de Saint-Jean de Beyrouth; voir DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. XVII, XXIII et XXIV, 2; VINCENT et ABEL, *tom. cit.*, fig. 70, 71 et 160, pl. XXII à gauche en haut; ENLART, *La cathédrale de Beyrouth* (ex *R M S A F*), Pa. 1904, p. 8, pl. VIII et fig. 4.

(2) Elle ressemble aux corniches à modillons latinisantes, mais non latines, de la Naḥwiyya (n° 155 et pl. XLIII) et de la Ṣāliḥiyya du Caire; voir HERZ, *Baugruppe*, p. 12 et fig. 13. Au reste, elle a été restaurée récemment, ainsi qu'une partie de la base, car une photographie du P E F (n° 423) et la gravure in CLERMONT-GANNEAU, *tom. cit.*, p. 286, les montrent l'une et l'autre en ruine. Schick in *Z D P V*, XVII, p. 266, signalant ce mausolée sans le nommer, l'a déjà vu en 1846 «à moitié ruiné, mais restauré récemment». Au cours de ces restaurations on s'est borné sans doute à replacer les débris gisant sur le sol; quoi qu'il en soit, le profil de la corniche, ainsi que les moulures et les palmettes des modillons sont arabes partout où je puis les examiner à la loupe sur mes photographies.

(3) Voir CLERMONT-GANNEAU, *tom. cit.*, p. 10, 21 et 287.

qu'il renfermait en outre une chapelle mortuaire. Substituée à une église grecque de Sainte-Mamilla (d'où le nom arabe du cimetière), cette chapelle fut remplacée à son tour par un couvent de derviches appelé Qalandariyya, et détruit aujourd'hui[1]. Il en a conclu que les débris latins du mausolée, en particulier le tombeau, proviennent des sépultures des prieurs du Saint-Sépulcre, peut-être aussi de la chapelle[2]. Après la reprise de Jérusalem ces monuments tombèrent sans doute en ruine. Mais en Orient un cimetière, comme un sanctuaire, se succède à lui-même, à travers tous les changements de culte. Les musulmans portèrent leurs morts à Māmillā, où les émirs et les shaikhs prirent la place des barons et des prieurs. Un siècle après la conquête, un architecte arabe y trouvait encore des débris latins pour orner sa qubba; mais pour compléter ce décor, il dut avoir recours à des pastiches.

L. 2-5 : Les noms du défunt et la date de la construction sont confirmés par le chroniqueur, mais probablement d'après l'inscription[3] : «La chapelle (*zāwiya*) Kubakiyya, dans le cimetière de Māmillā, est une qubba solidement bâtie, dont le nom dérive de celui de l'émir ʿAlā' al-dīn Aidughdī ibn ʿAbdallāh Kubaki[4], qui y est enterré. Il est mort le jeudi 5 ramaḍān 688 (22 septembre 1289).»

(1) Sur ce couvent, cf. le commentaire du n° 94.

(2) Voir CLERMONT-GANNEAU, *tom. cit.*, p. 279 à 290.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 414, l. 11 (200, où il faut lire 688, au lieu de 668); cf. p. 564, l. 7; TOBLER, *Topographie*, II, p. 221.

(4) Le n° 68 donne الكبكى sans point; Mudjīr al-dīn et la plupart des auteurs cités plus loin écrivent الكبكى sans voyelle. Ibn ḥabīb vocalise une fois الكُبَكى, du moins dans l'édition Weijers, de même in ZETTERSTÉEN, *Beiträge*, p. 168, l. 22, et 174, l. 4 (autre émir de même surnom, vers 720). MAQRĪZI, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 197 *b*, l. 2, écrit الكبلى, avec un *kāf* sans barre que Quatremère in *S M*, I *b*, p. 166 en bas, a pris pour un *lām* et transposé, voyant dans ce mot le relatif arabe *kalbi*. On a transcrit de plus près *Cabaki* (DE SACY, *Pièces diplomatiques de Gênes*, ex *N E*, XI, 1827, p. 51 en haut, autre émir de même surnom, en 689), *Kebky* (Sauvaire), *Kebeky* (Clermont-Ganneau), etc. Il faut lire *kubaki*, si ce relatif est bien formé sur le mot turc *köpäk* «chien»; voir Blochet in Mufaḍḍal, p. 492 (150), n. 1. La leçon الكُبَكى citée plus haut appuie cette origine et permet de rejeter d'autres mots turcs ou persans de forme analogue. Le nom propre Kubak est assez fréquent, comme le relatif Kubaki; ainsi Ibn baṭṭūṭa, II, p. 392 (nom de femme, que l'auteur dérive du turc *kepek* «son de farine»); ʿAini in TIESENHAUSEN, *Matériaux relatifs à l'histoire de la horde d'or*, Pe. 1884, p. 494, l. 1; MAQRĪZI, *ms. cit.*, f° 301 *b*, l. 10, et in *S M*, II *b*, p. 248; Ibn iyās, I, p. 222, l. 3 d'en bas, et 226, l. 6; MASPERO et WIET, *Matériaux*, I, p. 145. L'explication la plus simple du surnom d'Aidughdī est qu'il avait été le mamlouk d'un personnage appelé Kubak. Suivant le *Manhal* cité plus loin, il prit part encore jeune à un combat en 648, et l'auteur ajoute : فاستولى كبك فعُرف به. Ce passage semble corrompu; il faut lire فاستولى على كبك «et il s'empara de Kubak», ou plutôt فاستولى كبك عليه «et K. s'empara de lui». Dans l'un et l'autre cas, c'est à ce personnage qu'il devait son surnom (*fa-ʿurifa bihi*).

Esclave d'un fonctionnaire ayyoubide en Syrie, Aidughdī prit plus tard du service au Caire. Sous Baibars il fut gouverneur de Ṣafad, ensuite d'Alep (en 677). Emprisonné, puis relâché, il fut relégué sans emploi (*baṭṭāl*) à Jérusalem, où il mourut en 688, âgé d'environ 60 ans[1].

SANTON (MAZĀR AL-SHAIKH ḤAIDAR). ORIGINE INCONNUE.

Sur une petite place en triangle appelée Qanṭarat dār ghuneim (Sandreczki, p. 54 et plan 38), qui relie le bras oriental de la Ḥārat al-yahūd, ou rue des Juifs, à la Ḥārat al-sharaf (n° 95); plans Wilson (ville) et PEF, cote 2492; Sandreczki, n° 2346 et p. 54 (Grabmal oder *mezār* des Schech's *haidar*)[2].

Une porte basse, ouvrant au nord sur la place, donne accès à un enclos à ciel ouvert, bordé de ce côté par un mur de clôture et entouré d'autre part de maisons. Au milieu de l'enclos s'élève un arbre à l'ombre duquel gît un grand tombeau de maçonnerie, blanchi à la chaux et sans autre décor qu'une stèle de pierre anépigraphe.

69

CONSTRUCTION (OU RESTAURATION) PAR MUḤAMMAD ḤAIDARI (?). 694 (OU 674) H. — Dalle épaisse en calcaire appuyée contre le tombeau et à moitié enfouie dans le sol (en 1914); dimensions 77 × 64. Quatre lignes en naskhi mamlouk ancien; grands caractères moyens, d'un beau dessin, mais un peu frustes et rongés par les lichens qui couvrent la dalle. Inédite (copie 1914).

(1-2) بسمله... (3) *C*, IX, 18 (début) إلّا ٱللّه[3] تولّا عمارته الفقير إلى الله محمّد

الـ[ـحيد]رى (4) غفر الله له ولوالديه وللمسلمين أجمعين(?) بتاريخ سنة أربعة

و[ت]سعين[4] وستّمائة.

A pris soin de sa construction l'avide d'Allāh, Muḥammad al-Ḥaidari, qu'Allāh lui pardonne, et à ses père et mère, et à tous les musulmans! A la date de l'année 694 (1294-95)[4].

[1] Voir Nuwairi, Pa. 1578, f° 142 *b;* MUFAḌḌAL, *pag. cit.*, l. 1; Ibn ḥabīb, p. 263 et 279; MAQRĪZI, *prior. loc. cit.;* surtout ABU L-MAḤĀSIN, *Manhal*, Pa. 2069, f° 36 *a ult.* suiv., qui l'appelle Djamāl al-dīn au lieu de ʿAlāʾ al-dīn, mais le contexte montre que c'est une faute de copie.

[2] La placette figure sans lettre sur le plan Schick, entre les n°s 76 et 77, qui désignent des bâtiments juifs.

[3] Fin du passage du Coran, qui s'arrête au milieu du verset.

[4] Ou سبعين, c'est-à-dire 674 (1275-76); voir la fin du commentaire.

L. 3 : Cette inscription n'est plus *in situ* et le mot *ʿimāratahu* ne précise pas la nature de la construction; c'était sans doute un petit oratoire abritant autrefois le tombeau, et dont il ne reste aucune trace[1]. En effet, l'enclos s'appelle encore Mazār al-shaikh Ḥaidar et d'après une tradition recueillie sur place en 1914, le tombeau serait celui d'un shaikh Ḥaidar Ghānim, ancêtre de la famille bien connue de ce nom[2]. Or en décrivant ce quartier, le chroniqueur y signale une rue des Ḥaidari (ḤĀRATU L-ḤAYĀDIRATI), appelée ainsi d'un oratoire (*zāwiya*) qui s'y trouvait et qui appartenait à la confrérie de ce nom (*ṭāʾifatu l-ḥayādirati*)[3]. Le sanctuaire détruit dont l'enclos a gardé le nom me paraît être la Zāwiyat al-ḥayādira du chroniqueur; et le Ḥaidar Ghānim de la tradition locale, s'il n'est pas un personnage historique[4], pourrait être une figure à demi légendaire, composée d'un certain Ḥaidar, fondateur de la confrérie qui portait son nom, et d'un membre de la famille Ghānim, qui aurait appartenu à cette confrérie et fait construire ou restaurer son oratoire.

Sur cette hypothèse on peut chercher l'identité du titulaire. Son nom propre, qui paraît bien être Muḥammad (fig. 33), est suivi d'un mot fruste qu'il est permis de lire *al-ḥaidari*[5]. Il s'agit alors d'un membre de la confrérie de ce nom, et d'après ce qui précède on peut s'attendre à ce que ce personnage soit un Ghānim. Or le chroniqueur nomme un shaikh Abū ʿabdallāh Muḥammad, fils du shaikh Ghānim[6], et il ajoute[7] : «J'ai lu un décret (*waqaftu ʿalā marsūmin*) du sultan Malik Manṣūr Qalāwun fixant en sa faveur, *pour son oratoire* (*bi-rasmi zāwiyatihi*), une allocation mensuelle de deux sacs de froment, mesure de Naplouse (*ghirāratāni qamḥan bil-kaili l-nābulusiyyi*), à titre de gratification perpétuelle (*inʿāman mustamirran*)[8]. Le décret portait la date du 3 muḥarram 680 (24 avril 1281);

Fig. 33.
Fragment de l'inscription n° 69.

[1] C'est ce que confirme le choix du verset IX, 18, qui fait allusion à la construction de sanctuaires.

[2] Voir plus haut, p. 90, n. 1 et 2; on prononce aujourd'hui *ghenēm*, du diminutif *ghunaim*. La maison attenante à l'enclos, qu'on m'a dit habitée par un de ses membres, est la *dār ghuneim* de Sandreczki cité plus haut, qui traduit «Haus der Familie dieses Namens».

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 402 *ult.* (175).

[4] J'ai un vague souvenir d'avoir lu, sans le relever, ce nom chez le chroniqueur; mais je ne puis l'affirmer.

[5] On voit bien l'article, moins bien le *ḥā* et plus loin le *rā* surmonté du *yā* final relatif, à gauche du mot *ghafara* de l'eulogie suivante.

[6] C'est-à-dire du fondateur à Jérusalem de la famille qui porte son nom; voir plus haut, p. 90, n. 1.

[7] Voir Mudjīr al-dīn, p. 494, l. 9 suiv.

[8] Sur cette expression, cf. *MCIA*, I, n° 92 A et B, l. 5-6, et p. 138.

mais je n'ai trouvé ni la biographie de ce Muḥammad, ni la date de sa mort. »
Il est bien tentant d'identifier la zāwiya du shaikh Muḥammad ibn Ghānim, dotée par Qalāwun en 680, avec la Zāwiyat al-ḥayādira, que la topographie nous a conduit à chercher au Mazār al-shaikh Ḥaidar actuel, et le Muḥammad ibn Ghānim du chroniqueur avec le Muḥammad Ḥaidari du n° 69.

En résumé, un shaikh Ḥaidar, appartenant ou non à la famille Ghānim, aurait fondé ici, à une date inconnue, un oratoire (*zāwiya*) et une confrérie portant son nom; son tombeau subsiste encore, mais anépigraphe. Par la suite, Muḥammad ibn Ghānim aurait restauré l'oratoire et le sultan Qalāwun l'aurait doté; l'oratoire a disparu, mais son texte de restauration subsiste encore. Pour vérifier ou modifier ces conclusions provisoires, il faudrait lire avec soin la partie biographique du chroniqueur, qui nomme très souvent des membres de la famille Ghānim, et y chercher ce shaikh Ḥaidar dont je n'ai pu retrouver l'état civil, puis faire une enquête sur les lieux.

L. 4 : Dans la date, le chiffre des dizaines est un peu fruste au début, et l'on peut hésiter entre *sab'īn* « soixante-dix » et *tis'īn* « quatre-vingt-dix »; j'ai adopté cette dernière leçon, qui est celle de mon carnet [1]. En faveur de la première on pourrait invoquer le fait que le shaikh Ghānim, né en 562, est mort en 632. Car si le titulaire du n° 69 est son fils Muḥammad, il eût été bien âgé en 694. D'autre part, la date 674 pour la restauration de l'oratoire s'accorde mieux avec la dotation de Qalawūn en 680; il faudrait revoir avec soin l'original.

COUVENT ET MADRASA DE L'ÉMIR SANDJAR

(DAWĀDĀRIYYA) [2]. 695 H.

Dans la ruelle voûtée qui mène à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-'atm, côté est, à 20 ou 30 mètres au nord de cette porte; la cour intérieure de l'édifice est marquée (sans numéro) sur tous les plans.

Au milieu de la face ouest et sous la voûte de la ruelle s'élève un portail monumental dont la niche, d'une profondeur de deux à trois mètres, est couronnée par un encorbellement en stalactites [3]. Au fond de cette niche s'ouvre une porte à linteau droit surmonté d'un arc de

(1) Copie و[ت]سعين, avec une queue d'aronde sur le *sīn;* mais la dent fruste que j'ai attribuée au *tā* peut être la première du *sīn* dans وسبعين, et cette leçon comporte aussi une queue d'aronde.

(2) Sur ce nom, voir le commentaire.

(3) L'obscurité de la ruelle et le manque de recul m'ont empêché de photographier ce superbe morceau d'architecture. Le portail de la Salāmiyya (n° 71 et pl. LIV), voisin de celui-ci, peut en donner une idée; bien que moins remarquable, il lui ressemble par sa disposition générale et par son style.

décharge dont les claveaux ont des joints brisés [1]. Elle donne accès à une cour spacieuse, à ciel ouvert et rectangulaire, dont le grand axe est dirigé d'ouest en est et que bordent quatre murs élevés, en belle pierre de taille. Au sud règne un vaste līwān, communiquant avec la cour par une porte décorée de marbres découpés et couronnée d'un arc brisé; à droite et à gauche de la porte s'ouvrent des fenêtres grillées. L'intérieur du līwān forme une salle à trois travées, voûtées en arêtes; la travée ouest est éclairée au sud par une autre fenêtre grillée, qui prend jour sous le portique nord du Ḥaram [2]. Sur les autres côtés de la cour une série de portes basses donnent accès à des cellules ou à des corridors conduisant aux dépendances.

La façade sud, sur le Ḥaram, se compose d'un rez-de-chaussée faisant corps avec une partie du portique bordant l'esplanade, et d'un étage intact jusqu'à la corniche supérieure (pl. LXIV en haut et XCV à gauche). Cet étage est orné de beaux motifs; le plus remarquable est une haute et large fenêtre dont les deux baies jumelles, en arc brisé, sont cantonnées de trois colonnettes de marbre aux chapiteaux latins [3], et surmontées d'un oculus, le tout inscrit dans une fausse arcade brisée.

Par l'originalité de son plan, l'ampleur de ses formes et la sobre élégance de son architecture, la Dawādāriyya, en dépit des transformations qu'elle a subies [4], reste un des monuments les plus remarquables de la belle époque bahride; à ce titre elle mériterait un relevé complet.

70

Texte de construction et de fondation. 695 H. — Long bandeau courant sur les trois côtés A, B et C de la niche du portail, au-dessus de la porte; dimensions 178 + 300 + 202 = 680 × 32. Deux lignes en naskhi mamlouk ancien; caractères moyens, d'un style élégant, rehaussés de rinceaux et de fleurons, nombreux points et signes, le tout badigeonné au lait de chaux. Inédite; voir pl. LIII [5] (estampages 1905 et 1914) [6].

(1) Sur ce motif, voir plus haut, p. 204 et 206, et fig. 31.

(2) Cette fenêtre se voit pl. CXV à gauche, au fond d'une arcade à droite de la fontaine au premier plan, qui en masque une partie.

(3) Ou latinisants; cf. plus haut, p. 103, 108, 207 et *passim*. Les nombreux chapiteaux de ce type devraient être étudiés avec soin; je me borne à en signaler quelques-uns, d'après mes notes et mes photographies.

(4) En 1914 elle servait d'école musulmane pour les filles; j'ai pu la visiter grâce à l'obligeance de M. le directeur de l'instruction publique.

(5) L'inscription se lit ainsi : L. 1, côté droit A, puis fond B, puis côté gauche C, puis l. 2, dans le même ordre. Le fond B est divisé en deux moitiés par un médaillon circulaire décoré de rinceaux d'un beau style, indiqué dans le texte aux deux lignes et reproduit à double sur la planche. La suite D est sculptée sous A, sur une ligne de mêmes caractères; dimensions 160 × 14, non comprises dans le total 680 × 32. Enfin la signature E est gravée à gauche de C, dans un cartouche semi-circulaire, sur deux lignes à petits caractères; ses dimensions sont comprises dans le total.

(6) L'estampage Yellin (1905) ayant souffert en voyage, j'ai refait en 1914 les bandes 3 et 4 de la planche.

(1 A) بسمله... أمر بإنشاء هذه الخانقاه المباركة المسمّاة بدار الصالحين العبد
الفقير إلى الله تعالى عبد (ا)لله ا(1 B)بن عبد ربّه ابن عبد البارى سنجر
الدوادارى الصالحى ووقفها ابتغاء وجهِ الله تعالا(sic) على ثلاثين نفرًا من
الطا(médaillon)ئفة الصوفيّة والمتصوّفة من العرب والعجم منهم عشرون نفرًا
عُزّابا وعشرة مزوّجون مقيمون بها لا يظعنون[1] عنها صَيْفًا ولا (1 C) شتاء
ولا ربيعا ولا خريفا إلّا لحاجةٍ وعلى ضيافةِ مَن يَرِد إليها من الصوفيّة
والمتصوّفة مُدّةَ عشرة أيّام (2 A) ووُقف عليها قرية بير (sic) نَبالا من القدس
الشريف وقرية حَجْلا من أريحا وفُرْنٌ وطاحون وعلوّهما بالقدس ودار ومصبنة
وستّ حوانيت ووراقة بنابلس وثلاث بساتين (2 B) وثلاث حوانيت وأربع
طواحين بِبَيْسان وُقف ذلك على هذه الخانقاه وعلى تدريس مذهب الشافعى
(médaillon) وعلى شيخٍ يُسمِع الحديث النبوىّ وقارئٍ يقرأ عليه وعلى عشر نفر
يسمعون الحديث وعشر (2 C) نفر يتلون كتاب الله كلّ يوم ختمةً وعلى مادحٍ
يُنشِد مَدْحَ النبىّ كلّ ذلك بالجامع الأقصى وذلك فى مستهلّ سنة خمس وتسعين
وستّمائة بتولية الفقير إلى الله سنجر القيمرى عفا الله عنه.

(D) ومِن جملةِ وقفِ هذه الخانقاه المباركة ووظائفها المذكورة قريةُ طبرس من
قاقون وحمام الملكة من نابلس المحروسة.

E (1) عمل المعلّم علىّ (2) بن سلامة المهندس.

(1 A) A ordonné la construction de ce couvent béni, appelé la maison des gens pieux, le serviteur avide d'Allāh, ʿAbdallāh, (1 B) fils de ʿAbd rabbihi, fils de ʿAbd al-bārī, Sandjar al-Dawādāri al-Ṣāliḥi. Et il l'a constitué waqf, pour l'amour d'Allāh, en faveur de trente membres de la communauté des soufis et de leurs disciples[2] arabes et persans, dont vingt devront être célibataires et dix mariés. Ils seront tenus d'y résider et ils ne pourront en sortir[1] ni en été ni (1 C) en hiver, ni au printemps, ni en automne, excepté pour une affaire urgente et pour donner l'hospitalité aux soufis et à leurs disciples qui y descendront[2], (et qui pourront y séjourner) durant dix jours.

(2 A) Et ont été constitués[3] waqf en sa faveur : le village de Bīr nabālā[4], dépendant de Jérusalem; le village de Ḥadjlā[5], dépendant de Jéricho; un four et un moulin, avec leur étage, à Jérusalem; une maison, une savonnerie, six boutiques et une papeterie[6], à Naplouse; trois jardins, (2 B) trois boutiques et quatre moulins, à Baisān. Ces biens-fonds ont été constitués en faveur de ce couvent, et pour l'enseignement du rite d'al-Shāfiʿī, et pour un shaikh qui enseignera la tradition du Prophète et un lecteur qui lira devant lui[7], et pour dix auditeurs qui suivront ce cours de tradition et dix (2 C) lecteurs qui feront chaque jour une lecture entière du Coran, et pour un panégyriste qui récitera la louange du Prophète, le tout à la mosquée al-Aqṣā. Et cela (a été achevé)[8] le 1er jour de l'année 695 (10 novembre 1295), sous la direction de l'avide d'Allāh, Sandjar al-Qaimari, qu'Allāh lui pardonne!


Fig. 34.
Fragment de l'inscription n° 70.

(D) Au nombre des biens-fonds constitués en faveur de ce couvent béni et pour l'entretien de ses charges susdites se trouvent le village de Ṭabrus[9], dépendant de Qāqūn, et le bain de la reine, de (la ville de) Naplouse, qu'elle soit préservée!

(E) Œuvre du maître ʿAlī, fils de Salāma, l'architecte.

(1) Graphie يصعنون avec un seul point; cf. deuxième note suivante.

(2) Ici (1 B) et plus loin (1 C) les *ṣūfiyya* sont les membres anciens de la communauté, les *mutaṣawwifa* leurs élèves ou disciples, les néophytes ou prosélytes; cf. les juristes (*fuqahā'*) et leurs élèves (*mutafaqqiha*), plus haut, n° 55, l. 3 B, et p. 171, n. 6.

(1) De *ẓaʿana* «partir en voyage, s'en aller»; ce verbe, qui s'emploie de tribus bédouines en quête de nouveaux pâturages, rend bien ici les mœurs nomades d'un grand nombre de soufis.

(2) Sur les *wāridūna* «visiteurs, pèlerins» (ici *man yaridu*) opposés aux *muqīmūn* «résidents» (l. 1 B), voir *MCIA*, I, nos 324 (p. 494) et 325, l. 5, p. 495 à 498, n. 2 fin; cf. plus haut, nos 64 suiv., et plus loin, nos 83 et 293.

(3) Je lis *wuqifa* au passif, parce que les graphies فرن et طاحون prouvent que les mots désignant les objets du waqf sont au nominatif.

(4) Village au nord-nord-ouest de Jérusalem, dont le nom s'écrit encore ainsi; voir Robinson, *Researches*, III, index, p. 206; Tobler, *Topographie*, II, p. 762; carte anglaise, feuille XVII (6), et *S W P, Name lists*, p. 291; Bædeker, p. 95.

(5) Ce village répond aux ruines de Qaṣr ḥadjla au sud-est de Jéricho, qu'on a rapprochées de Bēt ḥāglā in Josué, xv, 6; voir Guérin, *Samarie*, I, p. 53 suiv.; carte anglaise, feuille XVIII (6), et *Name lists*, p. 339 et 346; *S W P, Memoirs*, III, p. 313 suiv.; Warren, *Underground*, p. 162 (carte), 182, 278 et *passim;* Isambert, p. 373 *a* et *b;* Bædeker, p. 131.

(6) Voir la définition de ce mot in Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 297, l. 23 (C. 145), et in Casanova, *Citadelle*, p. 550 : *warāqātun yuʿmalu fīha l-waraqu* «des papeteries, où l'on fabrique le papier».

(7) Le texte du ḥadīth, probablement dans un des recueils classiques, le professeur se bornant à l'expliquer.

(8) Sur ce sens de *wa-dhālika*, cf. plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

(9) Graphie plutôt طرس (fig. 34); mais la leçon طبرس est assurée par les points, un sous le *bā* et trois sous le *sīn*, pour le distinguer du *shīn*. Dans le rôle des apanages qu'après la prise de Césarée en 663 (1265) le sultan Baibars distribua à ses émirs figure un village de ce nom; voir

Voici d'abord deux passages du chroniqueur qui nous serviront à commenter ce texte[1] : « La madrasa Dawādāriyya s'élève à la porte de la Gloire des prophètes (Bāb sharaf al-anbiyā'), et c'est elle qui a donné à cette porte du Ḥaram son nom (actuel) de Bāb al-dawādāriyya[2]. Dans l'acte de waqf attribué à son fondateur j'ai lu qu'elle est appelée la maison des gens pieux (*dāru l-ṣāliḥīna*); de fait, c'est un lieu consacré par la dévotion[3]. Elle a été fondée par le grand émir, le guerrier, le combattant, ʿAlam al-dīn Abū mūsā Sandjar, fils de ʿAbdallāh, le dawādār Ṣāliḥi Nadjmi, et construite en l'année 695; mais l'acte de waqf en est daté du 7 rabīʿ Ier 696 (3 janvier 1297). » Et plus loin, dans la biographie d'un juriste chafiïte : « Il était lié avec l'émir Sandjar le dawādār, le fon-

Nuwairi, Pa. 1578, f° 70 *b*, l. 10 et 11 (طبرُس); Mufaḍḍal, p. 484 (142), l. 1 (طرس, que Blochet transcrit « Toubras » sans commentaire, en donnant les variantes طبرس et طيرس d'Ibn ʿabd al-ẓāhir); Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 163 *a*, l. 11 et 12 (طوش et طرس, que Quatremère in *S M*, I *b*, p. 14, transcrit « Tars ou Tabros » sans commentaire). Ce village doit être celui de l'inscription, puisque Qāqūn, dont dépendait ce dernier, n'est pas loin de Césarée. C'est peut-être le Tubrâs de la carte anglaise, feuille XI (4), et *Name lists*, p. 194 (تبراس), à l'est-nord-est de Qāqūn; cf. *S W P, Memoirs*, II, p. 216. Il est vrai que cette ruine est assez loin de Césarée; mais le rôle dont j'ai parlé nomme plusieurs localités qui n'étaient pas dans le territoire immédiat de cette ville. Il faut alors écrire ici Ṭubras avec Blochet; j'ai choisi plutôt Ṭabrus, parce que la variante طبرُس figure en double dans le ms. ancien et soigné de Nuwairi.

Par une curieuse coïncidence, on trouve entre Jérusalem et Jéricho une ruine appelée Khirbat Qāqūn, près de laquelle on a cherché la forteresse antique de Tauros; voir Guérin, *Samarie*, I, p. 31 suiv. et 44; carte anglaise, feuille XVIII (6), et *Name lists*, p. 340 et 345; Isambert, p. 377 *a* et *b*; Bædeker, p. 124 suiv. Le nom de Ṭabrus rappelle celui de Tauros, près d'un Qāqūn; mais cette analogie ne doit pas nous dépister. L'emplacement de l'antique Tauros est incertain, et il est évident que l'inscription veut parler non de cette ruine, mais de l'autre Qāqūn, localité importante au moyen âge.

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 390 en bas suiv. (150) et 495 en haut; cf. p. 251, l. 14 (60 en bas), 382 *ult.* (133 en haut), 394, l. 1 (156), 477, l. 2 d'en bas, et *passim*, où l'auteur nomme cet édifice à propos de topographie ou pour y signaler des cours.

(2) Texte du Caire *bi-sababihā*, trad. Sauvaire « à cause d'elle »; lire *bi-nisbatihā* « d'après son nom ». Aujourd'hui cette porte est appelée Bāb al-ʿatm, peut-être à cause de l'obscurité qui règne sous ses voûtes. Cette triple équivalence ressort d'un grand nombre de passages de Suyūṭi et de Mudjīr al-dīn; voir trad. Sauvaire, p. 133, n. 1; Clermont-Ganneau in *P E F Q*, 1874, p. 261 en bas; *Researches*, I, p. 167 et 170, n. 1; Wilson in *P E F Q*, 1888, p. 143 suiv.; Le Strange, *Palestine*, p. 186 et 189; *Sanctuary*, p. 267 (21), et trad. de Nāṣir-i Khusrau in *P P T S*, IV, p. 69 et 72; cf. plus haut, p. 172, n. 6, et plus loin, nos 162 suiv. Mais l'origine et la forme exacte du nom Bāb al-dawādāriyya n'ont été comprises ni par Le Strange, ni par Wilson, qui donne en outre in *P E F Q*, 1880, p. 33, n. 2, une fausse équivalence, répétée par Sandreczki, p. 76. On écrit souvent *dawīdār(iyya)*, d'après la variante دويدار(يّة); la forme ancienne et plus correcte de ce titre figure encore au n° 70, l. 1 B (الدوادارى).

(3) Sur ce sens de *ma'nūs*, voir Quatremère in *S M*, I *b*, p. 252, note.

dateur de la Dawādāriyya, à la porte de la Gloire des prophètes. Celui-ci le choisit pour surveillant de sa madrasa et l'associa, ainsi que son fils, à l'intendance (légale) de cette fondation; et cela fut précisé dans l'acte de waqf, dont j'ai donné la date en décrivant la madrasa. »

L. 1 A : L'édifice était un couvent de soufis (*khānaqāh*)[1], d'où ce nom de Dār al-ṣāliḥīn qui figurait aussi dans l'acte de waqf; on va voir pourquoi le chroniqueur en fait une madrasa.

L. 1 A B : L'état civil du fondateur débute par la formule ʿAbdallāh ibn ʿAbd rabbihi ibn ʿAbd al-bārī, qui ne peut être qu'une généalogie fictive; en effet, ce personnage portait le nom turc Sandjar, qui devrait être suivi, et non précédé, des noms paternel et grand-paternel, si ces derniers figuraient dans les protocoles des émirs mamlouks, ce qui n'a lieu que rarement. On sait que ces anciens esclaves s'appelaient volontiers « fils de ʿAbdallāh », pour voiler leur origine étrangère et servile sous un nom paternel musulman par excellence, et qui fut celui du père du Prophète, exprimant ainsi, par une sorte d'eulogie, qu'ils étaient fils d'un père inconnu[2]. Ici le rédacteur va plus loin : il forge au fondateur toute une généalogie musulmane[3].

Le nom de Sandjar[4] était porté alors par un grand nombre d'émirs, et l'identification du fondateur dans les chroniques est d'autant plus malaisée que la plupart d'entre eux s'appelaient ʿAlam al-dīn[5] et qu'ils portent d'autres titres et surnoms analogues. Ici, les relatifs *dawādāri* et *ṣāliḥi* semblent indiquer que le titulaire avait appartenu à un dawādār[6] et aussi à un prince appelé Malik Ṣāliḥ[7]. Mais de bonne heure on employa certains relatifs, en particulier ceux

(1) Sur le mot et la chose, voir plus haut, p. 87, n. 1.

(2) Voir plus haut, p. 198, n. 1 et renvois; les biographes de Sandjar, on va le voir, l'appellent précisément ibn ʿAbdallāh. Sur l'effet sympathique du nom sur celui qui le porte et l'importance qu'y attachait Mahomet, voir Wellhausen, *Reste*, p. 199.

(3) On sait qu'un grand nombre de souverains d'origine étrangère ou douteuse s'attribuèrent une généalogie coraïchite, ou du moins arabe, pour concilier leurs prétentions politiques avec le droit public musulman. C'est en vertu d'un principe analogue que certains dynastes, aux XIIe et XIIIe siècles, remplacèrent leurs vieux titres turcs et païens par des titres arabes et musulmans; voir *M C I A*, III (Siwas), p. 77; *Amida*, commentaire des nos 27 et 30.

(4) Et non Sindjar; voir Houtsma, *Glossar*, p. 30; Bouvat in *A C I O* (Alger 1905), Pa. 1907, III *a*, p. 74.

(5) Sur une relation fréquente entre le nom propre et le surnom en *al-dīn*, voir Qalqashandi, V, p. 488, qui relève précisément (l. 16) le couple ʿAlam al-dīn Sandjar; cf. *M C I A*, I, p. 124, n. 4.

(6) Sur ce titre, voir Qalqashandi, IV, p. 19; V, p. 462 et *passim*; *M C I A*, I, p. 363, n. 1 et *passim* (index à *dawâdâr* et composés), et sources citées.

(7) Sur les relatifs d'appartenance, voir le même, à *relatif* (chiffres gras).

formés sur un titre de fonction, dans le même sens que le mot dont ils dérivent. Ainsi le sultan Baibars était surnommé Bunduqdāri, parce qu'il avait appartenu comme esclave à un émir qui remplissait les fonctions de porte-arbalète (*bunduqdār*)[1]. Mais des auteurs plus récents appellent son maître lui-même Bunduqdāri[2]; or on ne voit pas que celui-ci ait été aussi l'esclave d'un porte-arbalète. J'ai donné à ces épithètes le nom de «relatifs formels», pour marquer qu'ici l'indice du relatif se borne à la forme, sans affecter le sens, et j'ai suggéré deux théories pour expliquer leur origine[3]. Or je crois qu'ici *dawādāri* n'est qu'un relatif formel et que Sandjar lui-même fut un dawādār[4]. D'abord, le chroniqueur cité plus haut le nomme ainsi à deux reprises, et non *dawādāri*[5]; ensuite, son couvent est appelé Dawādāriyya. Or les noms vulgaires des monuments, à l'époque des Mamlouks, sont formés au relatif sur un des noms, surnoms ou titres du fondateur[6], beaucoup plus rarement sur un relatif d'appartenance dérivant d'un nom propre[7]; mais on ne les forme guère sur le relatif d'un titre de fonction[8].

(1) Voir Ibn shaddād in Kutubi, I, p. 86, l. 1; Shāfiʿ, Pa. 1707, f° 4 *b* et *passim;* Abu l-fidā', IV, p. 11, l. 20, et in *RHC Or*, I, p. 156; Mufaḍḍal, p. 419 (77), l. 10.

(2) Ainsi Maqrīzi, *Sulūk* in *SM*, I *b*, p. 150; *Khiṭaṭ*, II, p. 300, l. 10 d'en bas, et 420, l. 6 et 3 d'en bas; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1780, f° 183 *b* et *passim; Manhal*, Pa. 2069, f° 91 *b* en bas; Mudjīr al-dīn, p. 432 en bas (237).

(3) Voir *MCIA*, I, p. 396, n. 2, et *passim* (index); cf. plus loin, n°s 74, 91, 93, 95, 104 et *passim*, où l'on verra que des relatifs de titre aussi bien que d'appartenance peuvent être formels.

(4) Ce serait alors l'exemple le plus ancien d'un relatif formel attesté par l'épigraphie. Chez les auteurs je crois en avoir trouvé aussi dès le VIIe (XIIIe) siècle, mais ils sont moins sûrs, parce que les manuscrits ne sont pas tous contemporains de l'auteur et qu'on peut toujours y voir l'erreur d'un copiste.

(5) Il est étrange que Mudjīr al-dīn, qui emploie couramment les relatifs formels, se serve ici de la forme correcte, alors que l'inscription donne la forme vulgaire. Mais il l'emprunte peut-être à l'acte de waqf, qui a dû être copié par un calligraphe instruit, alors que la forme vulgaire du n° 70 peut être le fait, non du rédacteur, mais du lapicide, qui pouvait être un artisan fort habile sans être un lettré.

(6) Sur le nom propre, arabe (Ḥasaniyya), turc (Arghūniyya) ou persan (Djauhariyya); sur le surnom en *abū* (Wafā'iyya), en *al-dīn* (Ṣalāḥiyya) ou en *malik* (Ashrafiyya); sur un titre de fonction pareil à *dawādār* (Mihmandāriyya), etc. Tous ces exemples sont pris à Jérusalem, sauf le dernier, qu'on trouve au Caire.

(7) Ainsi la Djāwliyya (n° 74), dont le fondateur était surnommé Djāwlī (au relatif), parce qu'il avait appartenu à un nommé Djāwlī; voir Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 398, l. 10. Dans ce cas, le nom de l'édifice est un relatif au second degré (*djāwliyyiyya*, de *djāwliyyu*, de Djāwlī); mais il s'explique par le fait que l'écriture et la langue vulgaire ne distinguent guère le nom propre *djāwlī* de son relatif *al-djāwli(yyu)*, qu'on écrit l'un et l'autre جاولي; cf. la fin d'une longue note au début du commentaire du n° 99.

(8) Ainsi il n'y a pas de monument de Baibars appelé Bunduqdāriyya, etc. Je n'affirme pas que cette variété n'existe pas; mais je n'en connais pas d'exemple.

Ce point fixé, le relatif *ṣāliḥi* dépend-il du titre *dawādār*, ou du nom propre Sandjar? En d'autres termes, le rédacteur veut-il préciser que le fondateur a été le dawādār d'un Malik Ṣāliḥ, ou entend-il simplement qu'il a appartenu à ce prince, indépendamment de ses fonctions de dawādār? La première interprétation paraît préférable, et voici pourquoi : On ne peut songer ici qu'à Malik Ṣāliḥ Ayyūb, mort en 647 (1249); Sandjar avait été son esclave, comme un grand nombre de hauts personnages à cette époque. Dès lors, s'il avait rempli ailleurs qu'auprès de lui les fonctions de dawādār, c'eût été par la suite, et le rédacteur eût placé probablement ces deux relatifs dans l'ordre chronologique : Sandjar Ṣāliḥi, le dawādār(i). Le chroniqueur cité plus haut dit aussi, probablement d'après l'acte de waqf, «Sandjar... le dawādār Ṣāliḥi Nadjmi», c'est-à-dire le porte-écritoire de Malik Ṣāliḥ Nadjm al-dīn (Ayyūb), plutôt que le porte-écritoire (d'un personnage inconnu, et d'autre part l'ancien mamlouk) de ce prince. Enfin il l'appelle *amīr kabīr* ou grand émir; or ce titre, que ne portait guère un simple dawādār ayyoubide, fait pressentir que Sandjar a rempli dans la suite une charge plus élevée. Maintenant on peut chercher le fondateur dans les chroniques.

Parmi les nombreux Sandjar de cette époque, il y en a trois que leur âge et leurs titres appellent ici[1] : 1° le grand émir ʿAlam al-dīn Abū mūsā Sandjar ibn ʿAbdallāh Alburunlu[2] Turki Ṣāliḥi Nadjmi dawādāri; 2° l'émir ʿAlam al-dīn Sandjar ibn ʿAbdallāh Ṣāliḥi dawādār; 3° l'émir ʿAlam al-dīn Abū muḥammad Sandjar ibn ʿAbdallāh dawādāri Nāṣiri, appelé Ṭuqṣubā[3]. Le deuxième est mort en 686 et le troisième, qui vécut jusqu'en 697, porte des surnoms peu compatibles avec ceux du fondateur de la Dawādāriyya[4]. Reste le premier, dont les

(1) Voir Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2070, f°s 106 *a* suiv. Je transcris les noms et titres mot à mot, en supprimant les articles, comme d'habitude, et en rétablissant la succession normale, que l'auteur brise le plus souvent, parce qu'il met en tête le nom propre, qui détermine son classement alphabétique.

(2) Sobriquet signifiant «au nez rouge», d'après Blochet in Mufaḍḍal, p. 422 (80), n. 1.

(3) Texte الشهير بطقصبا; cf. note suivante.

(4) J'entends la kunya Abū muḥammad, le relatif d'appartenance Nāṣiri et le surnom Ṭuqṣubā. Il est vrai qu'un même personnage pouvait porter plusieurs surnoms de ces types; mais la triple coïncidence paraît irréductible. En ce qui concerne ce dernier surnom, Ibn ḥabīb, p. 295, l. 9, l'appelle aussi l'émir ʿAlam al-dīn Sandjar Nāṣiri, surnommé Ṭuqṣubā; mais Maqrīzi in *SM*, II *b*, p. 81 en bas, supprime le mot «surnommé» et l'Anonyme in Zetterstéen, *Beiträge*, p. 41, l. 3 d'en bas, et 45, l. 4, supprime le nom propre Sandjar, comme si Ṭuqṣubā était devenu en quelque sorte son nom propre, pour le distinguer des autres Sandjar. Ces trois auteurs le font mourir aussi en 697. Je transcris Ṭuqṣubā d'après Zetterstéen, p. 51 et *passim* (voir l'index à ce nom), et Bouvat in *ACIO*, *tom. cit.*, p. 74 (nom d'une tribu du Qiptshaq).

noms et surnoms coïncident avec ceux que donne le chroniqueur[1]. Dans la longue biographie que lui consacre Abu l-maḥāsin, d'après plusieurs sources, on voit qu'il fut un personnage important et un savant distingué. Il fonda une madrasa et un couvent (*ribāṭ*), c'est-à-dire, probablement, la khānaqāh de Jérusalem[2], car on voit qu'il a séjourné dans cette ville. C'est lui que le sultan Lādjīn chargea de restaurer la mosquée d'Ibn ṭūlūn au Caire; or ces travaux, exécutés au début de 696, sont exactement contemporains de la Dawādāriyya[3]. Enfin, ce Sandjar naquit en 628 et mourut le 3 radjab 699 à Ḥiṣn al-akrād, à l'âge de 70 ans[4]; il pouvait donc bâtir à Jérusalem en 695.

L. 1 B : Les clauses de célibat et de claustration ne sont pas rares dans les actes de cette époque[5].

L. 2 C : Les cours prévus par la fondation devaient avoir lieu à la mosquée al-Aqṣā; mais il se peut qu'ils aient été transférés plus tard au couvent, car le chroniqueur l'appelle une madrasa et il y signale, vers son époque, des leçons données par un juriste chafiite (p. 477, l. 2 d'en bas).

La date est confirmée par le chroniqueur; mais d'après lui, l'acte de fondation ne fut signé que l'année suivante. Les travaux furent dirigés par un certain Sandjar Qaimari; tel paraît être le sens de *bi-tauliyati* «par la gestion de». On sait que les termes *bi-wilāyati* et *bi-tawallī*, précédant un nom d'émir à la fin d'un texte de construction, signifient probablement qu'il exerça une sorte de patronage officiel, en qualité de gouverneur (*wālī* ou *mutawallī*)[6]; mais ici cette interprétation me paraît inadmissible. Le chroniqueur ne nomme pas ce personnage dans son tableau des gouverneurs de Jérusalem. Cet argument n'a pas grand poids, puisque ce tableau, de son propre aveu, renferme bien des lacunes; mais en voici deux plus sérieux, l'un de forme et l'autre de fond. D'abord, le nom d'action *tauliya* a pour corrélatif le participe passé *muwallā;* or ce mot n'est pas un titre officiel. Ensuite, un gouverneur ne peut guère être nommé que dans un texte à son nom, comme propre constructeur, ou dans un texte de construction souverain, comme représentant de son maître[1]. Mais ici le fondateur est un simple émir, et l'on ne voit pas pourquoi le rédacteur eût introduit vers la fin de son texte, et qui plus est, sans le relever par aucun titre, le nom du gouverneur de Jérusalem. Sandjar Qaimari n'était probablement qu'un mamlouk ou un affranchi de Sandjar le dawādār, et son représentant à Jérusalem[2].

(1) La variante *dawādārī* est un relatif formel, comme dans l'inscription. En outre, Abu l-maḥāsin place ce titre *après* les relatifs d'appartenance, ce qui n'est pas d'accord avec ce que j'ai dit un peu plus haut; mais dans ce dictionnaire cet ordre n'est pas officiel, et il frappe d'autant moins que l'auteur place entre ceux-ci et celui-là le début du protocole jusqu'au nom propre; cf. quatrième note précédente.

(2) Sur l'équivalence de *ribāṭ* et *khānaqāh*, voir plus haut, p. 87, n. 1.

(3) Voir Maqrīzī, *Khiṭaṭ*, II, p. 268, l. 23 suiv.; *Sulūk* in *SM*, II *b*, p. 46 en bas; cf. *MCIA*, I, nos 14 suiv.; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 44 en bas, et sources citées. Maqrīzi l'appelle l'émir ʿAlam al-dīn Sandjar Dawādārī et ajoute (*prior. loc. cit.*, l. 24) qu'il fut chargé de l'intendance du palais de justice (*niyābati dāri l-ʿadli*); or la Dawādāriyya porte aussi le nom vulgaire ʿAdliyya, qu'on n'a pas su m'expliquer à Jérusalem et qui pourrait être un souvenir de cette dernière charge.

(4) Voir Nuwairi, Pa. 1578, f° 209 *a;* Anon. in Zetterstéen, p. 81, l. 10; Ibn ḥabīb, p. 298; Maqrīzi in *SM*, II *b*, p. 173; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 59 *b* en bas; *Manhal, loc. cit.* Tous le font mourir en 699; son épitaphe n'a pas été retrouvée au Krak.

(5) Ainsi *MCIA*, I, n° 201, l. 3 (le Caire en 798); II, n° 12, l. 3 (le Krak en 719); Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f° 23 *b*, l. 9 (le Caire en 756).

(6) Voir plus haut, p. 98, n. 1, et 141, n. 1 et renvois.

Le fragment D renferme une sorte de codicille à la liste des biens-fonds énumérés plus haut; c'est un hors-d'œuvre qui paraît avoir été gravé après coup, soit lors de la rédaction de l'acte, soit plus tard encore.

La signature en E est d'autant plus intéressante que le rôle du titulaire dans la construction de ce bel édifice est précisé par les mots *muʿallim* «maître»[3] et *muhandis* «architecte»[4].

MADRASA D'ISMAʿĪL SALĀMI (SALĀMIYYA). DÉBUT DU VIIIe (XIVe) SIÈCLE.

Dans la même ruelle et du même côté, immédiatement au nord de la Dawādāriyya (n° 70).

Sous un large regard percé dans la voûte de la ruelle s'élève un beau portail dont la niche, d'une profondeur de deux à trois mètres, est couronnée par un encorbellement à stalactites (pl. LIV). Au fond de cette niche s'ouvre une porte à linteau droit dont les claveaux sont couverts par un placage de marbre à joints festonnés, et que soulage un arc de décharge offrant le même appareil[5]. La porte, flanquée de deux bancs de pierre, a des vantaux de bois revêtus d'une armature en bronze aux clous délicatement ouvrés, avec deux heurtoirs finement découpés. En 1914 l'intérieur abritait quelques logements que je n'ai pu visiter.

(1) Tel est le cas aux nos 36, 43, 91, 152, 155, 162, etc.

(2) Le relatif Qaimari semble le rattacher à la célèbre famille de ce nom; cf. plus haut, p. 2, n. 2.

(3) C'est-à-dire «maître d'œuvre, patron».

(4) Ce dernier terme est moins fréquent que le premier dans les signatures, et il y désigne toujours un véritable architecte; cf. le commentaire du n° 106. Le rapprochement ici de ces deux mots permet d'inférer qu'un muʿallim, du moins dans une signature d'édifice, est un muhandis. Les noms de ce professionnel semblent trahir une origine arabe plutôt que persane, mais l'indice est un peu vague. Sur l'intérêt des signatures d'architectes et d'artisans pour l'histoire de l'art, voir *MCIA*, I, index à *nom; JA*, 10e série, III, p. 20 suiv.

(5) Sur les joints festonnés, voir plus haut, p. 185, n. 2 et renvois.

71

Inscription banale. — Aux deux extrémités de l'arc de décharge, dans deux médaillons circulaires entourés d'un beau décor en placage de marbre, à droite (A) et à gauche (B), la confession de foi en naskhi mamlouk; les caractères moyens, découpés en creux dans le marbre, étaient garnis d'une pâte ou d'un émail qui a disparu presque partout[1]. La formule est disposée ainsi :

(A) لا إله إلّا الله (B) محمّد رسول الله

Un long bandeau, pareil à celui de la Dawādāriyya, court sur les trois côtés de la niche du portail, au-dessus de l'arc de décharge du linteau de la porte (pl. LIV à gauche). Mais son champ creux est entièrement lisse et n'a jamais porté l'inscription qu'il était peut-être destiné à recevoir[2]. En l'absence d'un texte historique, il faut recourir au chroniqueur[3] : «La madrasa Salāmiyya s'élève à la porte de la Gloire des prophètes[4], vis-à-vis de la Mu'aẓẓamiyya et dans le voisinage de la madrasa Dawādāriyya, du côté nord. Elle a été fondée par le négociant (*khawādjā*) Madjd al-dīn Abu l-fidā' Isma'īl Salāmi; mais je n'ai pu découvrir la date de sa fondation, qui paraît avoir eu lieu après l'année 700 (1300).»

En suivant ces indications précises, on est conduit au portail que j'ai décrit, et dont le style remarquable trahit bien le début du VIIIe (XIVe) siècle. Si le chroniqueur, qui lisait couramment les inscriptions, n'a pu fixer la date exacte de la Salāmiyya, c'est probablement parce que ce portail n'est pas daté. Et s'il donne

[1] Ce procédé n'est pas rare à cette époque; voir *MCIA*, I, p. 170, et plus loin, *passim*. Pour l'Orient byzantin, l'Italie et la France au XIIe siècle, voir Bégule, *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne*, Lyon 1905; Bertaux, *Italie méridionale, passim;* Martin, *L'art roman en France*, 2e série, Pa. 1910, p. 4 et pl. XXII, etc.

[2] Ces bandeaux en blanc, qui ne portent aucune trace de martelage, sont fréquents à cette époque. Ils sont restés inachevés soit par défaut de main-d'œuvre, soit par une disposition du fondateur; ainsi celui de la Salāmiyya, qui n'était, on va le voir, qu'un riche marchand, a peut-être prescrit, par modestie ou pour se conformer à un usage, qu'on ne graverait pas son nom sur l'édifice. D'autre part, ces champs lisses confirment une observation qu'on peut faire directement sur les bandeaux inscrits : c'est que les inscriptions destinées à des surfaces appareillées étaient gravées après la pose, alors que celles des stèles et des dalles monolithes l'étaient avant; cf. mon *Voyage en Syrie*, I, p. 141 et 186, et plus loin, nos 85 et 104.

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 393 *ult.* (156).

[4] Sur ce nom, voir plus haut, p. 216, n. 2.

pour date approximative «après l'année 700», c'est sans doute d'après une tradition locale qui avait conservé, avec les noms du fondateur, le souvenir de l'époque où il vivait. En attendant une nouvelle enquête et une exploration de ce beau monument, la concordance de ces indices me paraît assurer son identification avec la Salāmiyya du chroniqueur[1].

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR BAIBARS DJĀLIQ (DJĀLIQIYYA). 707 H.

Dans l'angle nord-ouest de la croisée des rues Ṭarīq bāb al-silsila et al-Wād; Sandreczki, p. 68 (Haus des *bäsch kātib*) et plan *ρ*.

La façade principale, en bordure nord de la rue du Bāb al-silsila, est en pierres de taille de moyen appareil, sans décor sculpté. Vers l'extrémité ouest s'ouvre un petit portail donnant accès à une courette qu'entourait l'édifice primitif, transformé aujourd'hui en logements. Le mausolée s'élève à l'angle des deux rues; il renferme une chambre funéraire qu'éclairent deux fenêtres grillées, s'ouvrant à angle droit sur chacune de ces rues, et que recouvre une coupole élégante à quatre pendentifs en alvéoles. Cette chambre abrite un beau tombeau de marbre rose, cantonné de quatre colonnettes à turban; deux d'entre elles gisent sur le sol, avec une partie du revêtement. Ce tombeau, qui paraît être celui du fondateur, est anépigraphe, ainsi qu'un autre plus petit, placé tout auprès.

72

Texte funéraire. 707 H. — Dalle de marbre scellée dans la façade sud du mausolée, sur le linteau de la fenêtre, à 3 ou 4 mètres du sol; dimensions environ 120 × 60. Quatre lignes en naskhi mamlouk ancien; caractères moyens, élégants et bien conservés, rehaussés de beaux fleurons dans les champs, et encadrés d'une frise de rinceaux et d'une large moulure; quelques points et signes. Inédite; voir pl. LV (clichés 1894 et 1914, au téléoptère).

(1) بسمله... هذاه[2] تربة الأمير الأجلّ (2) الكبير الغازى المجاهد المرابط

فى سبيل الله تعالى ركن الدين (3) بيبرس الجالق الصالحىّ توفّا(*sic*) إلى رحمة

[1] Dans mon carnet de 1893 je retrouve le nom vulgaire *musliyya*, que j'ai oublié de vérifier par la suite. Cette note est-elle sans valeur, ou ce mot, qui n'a aucun sens apparent, est-il une déformation de *salāmiyya*?

[2] Le *hā* final est très petit, à faible relief et serré entre les lettres voisines. Le lapicide avait gravé هذا au masculin, puis s'avisant de l'erreur, il a fait un *hā* de fortune, au fond du champ déjà creusé; mais il a conservé l'*alif* pour ne pas mutiler la pierre.

الله تعالى عاشر (4) جماد(ى) الأوّل[1] سنة سبع وسبعمائة غفر الله له ولمن دعا له بالرحمة.

Voici le mausolée de l'émir très noble et grand, le guerrier, le combattant, posté à la frontière dans la voie d'Allāh, Rukn al-dīn Baibars al-Djāliq, al-Ṣāliḥi. Il est décédé à la miséricorde d'Allāh le 10 djumādā Ier de l'année 707 (7 novembre 1307), qu'Allāh lui pardonne, ainsi qu'à celui qui demandera pour lui la miséricorde (d'Allāh)[2]!

Voici comment le chroniqueur décrit cet édifice[3] : «La turba Djāliqiyya, *en haut de l'escalier de la fontaine*[4], près du Bāb al-silsila, est un waqf de Rukn al-dīn Baibars[5] ʿAdjami[6], surnommé Djāliq[7]; c'est ici qu'il est enterré. Il est décédé le 10 djumādā Ier de l'année 707 (7 novembre 1307). C'était un des émirs de Syrie sous le règne de Malik Manṣūr Qalāwun et après lui.»

La source principale du chroniqueur, c'est le texte du n° 72. Le peu qu'il ajoute à ce témoignage paraît emprunté soit à la tradition locale, soit aux chroniques, où le fondateur joue un certain rôle. Suivant elles, Baibars avait appartenu au sultan Malik Ṣāliḥ Ayyūb, d'où le surnom Ṣāliḥi qu'il porte ici. Nommé émir par le sultan Baibars, il vécut surtout à Damas et mourut à Ramleh, en 707, âgé d'environ quatre-vingts ans; son corps fut ramené à Jérusalem[8].

FONDATION PHILANTHROPIQUE. DATE INCERTAINE.

Le texte suivant, scellé dans le mur d'une maison moderne, est déraciné et ne fournit aucun indice touchant l'emplacement de l'édifice auquel il appartenait.

(1) Sur le genre de *djumādā* en épigraphie, voir plus haut, p. 45, n. 3 et renvois.

(2) Sur les «eulogies à report», voir plus haut, p. 34, n. 3 et renvois.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 396 en haut (160).

(4) Sur le sens de ces mots, voir plus haut, p. 117, n. 3, et le commentaire du n° 103.

(5) Texte du Caire الكبير (l. 2), erreur corrigée par Sauvaire.

(6) Texte العجمى, Sauvaire «le Persan»; même leçon chez Ibn ḥabīb et Maqrīzi. Peut-être النجمى, comme chez Abu l-maḥāsin, puisque Baibars, ancien mamlouk du sultan Ayyūb, était Ṣāliḥi Nadjmi, comme Sandjar (n° 70) et tant d'autres; cf. deuxième note suivante.

(7) Sur ce surnom, voir note suivante, fin.

(8) Voir Ibn ḥabīb, p. 311; Maqrīzi in *SM*, I*b*, p. 101; II*a*, p. 11; II*b*, p. 60 et 281 (qui l'appelle aussi Manṣūri, d'après le sultan Qalāwun); Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 65*a* milieu; *Manhal*, Pa. 2069, f° 105*b*. Suivant ce dernier auteur, le mot *djāliq*, qu'il épelle ainsi, se dit d'un cheval pétulant et folâtre : *al-djāliqu ṣifatun lil-farasi idhā kāna qawiyya l-nafsi kathīra l-laʿbi*. C'est le turc *tshāliq* et variantes «cheval rétif»; voir B. de Meynard et Samy چاليق, P. de Courteille چاليغ, Bianchi چالغ. Dans le dernier ms. cité, à la fin de la biographie de Baibars, il y a un passage mutilé par le copiste, où l'auteur, à en juger d'après le contexte, signalait son mausolée à Jérusalem.

73

Texte de fondation et de construction. 714 (?) H. — Petite dalle de marbre scellée dans le mur d'une maison, du côté est de la ruelle Daradjat al-tābūna[1] et presque à l'angle du Ṭarīq bāb al-silsila, à 2 ou 3 mètres du sol; dimensions 44 × 35. Quatre lignes en naskhi mamlouk ancien; petits caractères, épais et un peu grossiers, rehaussés de fleurons dans les champs, points nombreux, quelques signes. Inédite; voir pl. LVII à droite en haut (estampage 1914).

(1) بسمله... هذه الحوانيت (2) وقُف نجم الدين عمر الحنبلى على الفقراء

والمساكين (3) أنشأهم(*sic*) مولانا القاضى الإمام شمس الدين بن القاضى

(4) جلال الدين أدام الله أيّامه فى سنة أربع عشرة وسبعمائة(?).

Ces boutiques, fondées par Nadjm al-dīn ʿUmar, le Hanbalite, en faveur des pauvres et des indigents, ont été construites par notre maître le juge, l'imām Shams al-dīn, fils du juge Djalāl al-dīn, qu'Allāh fasse durer ses jours! En l'année 714 (1314-15).

L. 1-3 : Un certain Nadjm al-dīn ʿUmar, du rite de l'imām Aḥmad ibn Ḥanbal, avait fait, peut-être à titre de legs (*waṣiyya*), une fondation philanthropique. Le juge Shams al-dīn, qui fonctionnait comme imām dans quelque mosquée, fut chargé, par le fondateur ou par ses héritiers, d'exécuter la fondation. Les boutiques bâties par lui dans ce but ont probablement disparu et je n'ai pas trouvé chez le chroniqueur la trace de ces deux personnages[2]. Le seul intérêt de ce petit texte est d'ordre juridique. L'épigraphie signale souvent des biens-fonds constitués en faveur d'une mosquée, d'une madrasa, d'un couvent, d'un hospice ou d'un hôpital; il est plus rare d'y surprendre une œuvre de bienfaisance faite en dehors de tout établissement religieux, scolaire, monastique ou hospitalier.

(1) C'est-à-dire l'escalier du Four; sur ce nom, voir Sandreczki, p. 54 et plan 39, où ce numéro marque exactement l'emplacement de l'inscription. C'est le Taràsch et-tabûneh de Tobler, *Topographie*, I, p. 198, et *Denkblätter*, p. 143. Cette ruelle prolonge au nord la *petite* rue des Juifs (Ḥārat al-yahūd) des plans, et débouche dans la rue du Bāb al-silsila, côté sud, presque en face de la ruelle qui mène vers le nord au Khān al-sulṭān (n° 91).

(2) Ni dans les parties topographiques, ni dans le chapitre assez court qu'il consacre aux savants et religieux hanbalites.

L. 4 : La date est assez fruste, surtout dans le chiffre des centaines; la leçon 714 est la plus vraisemblable[1].

MADRASA DE L'ÉMIR SANDJAR DJĀWLĪ (DJĀWLIYYA). VERS 715.

Vers l'angle nord-ouest du Ḥaram, entre le côté nord de l'esplanade et le Ṭarīq al-serāi al-qadīm[2], s'étend un groupe de bâtiments hétéroclites où la tradition place le prétoire de Pilate; en 1914 ils renfermaient une caserne d'infanterie[3]. On y accède par une rampe extérieure placée dans cette rue, entre le couvent des dames de Sion et la chapelle de la Flagellation. Le portail qui s'ouvre au sommet de la rampe débouche, par un couloir coudé, dans une cour centrale autour de laquelle se groupent, en un désordre pittoresque, les bâtiments militaires.

Si de l'angle sud-ouest de cette cour on se dirige vers l'ouest, à travers quelques constructions ruinées, on atteint un chétif escalier E (fig. 35)[4], par lequel on monte à une porte

[1] Après les deux premiers chiffres, qui semblent certains, vient un *wāw* copule, suivi du groupe س[...]ائة. Des trois leçons possibles, ستّمائة, سبعمائة et تسعمائة, la troisième (900) paraît exclue par la forme de la première lettre et par le style des caractères, qui semble trop reculé pour le xe (xvie) siècle. D'autre part, la lacune est un peu trop large pour la première leçon (600) et le style des caractères et des fleurons s'accorde bien avec la date 714. Les premiers rappellent ceux du n° 68, daté 688, mais avec une nuance plus avancée dans les têtes des lettres à hampe; les seconds ressemblent à ceux de quelques inscriptions de la fin du viie (xiiie) et du début du viiie (xive) siècle. Enfin, d'après certains passages du chroniqueur il semble que les hanbalites fussent peu nombreux à Jérusalem aux environs de l'an 600.

[2] Cette rue prolonge à l'ouest le Ṭarīq bāb sitti maryam; voir les plans et Sandreczki, p. 69.

[3] Plans Wilson et PEF : Barracks; plan Schick 59 (Caserne für Infanterie). Dès le début du xixe siècle il y avait ici une caserne, voisinant avec le sérai ou hôtel du gouverneur; voir Robinson, *Researches*, I, p. 361 en haut; Tobler, *Topographie*, I, p. 220 suiv. et 634. Les bureaux du gouverneur (Dienstwohnung, Government ou Governors House) se trouvaient ici, sur la face nord de l'esplanade, et sa demeure (Pasha's residence, maison du Pacha) s'élevait tout auprès, sur la face ouest, entre les portes Bāb al-ghawānima et Bāb al-serāi; voir le plan Catherwood; Williams, *City*, I, suppl. p. 29; II, p. 324; Bartlett, *Walks*, face à p. 54, plan 20 et vue cavalière N; Wilson, *Survey*, p. 30 en haut et plans, et le plan Gelis in de Saulcy, *Voyage*, II, n° 59. Vers 1870 l'hôtel du gouvernement fut transféré plus au sud-ouest, en pleine ville arabe, dans un îlot d'anciennes constructions qui prit le nom de «nouveau sérai» (Warren, *Underground*, p. 95 en bas; plans Schick 62, PEF Sarai, Isambert 84, Bædeker Sérâi); dès lors, l'autre s'appela «ancien sérai» (plans Schick 61, Isambert 78, Bædeker anc. Sérâi). Son souvenir s'est conservé aussi dans quelques noms voisins (Bāb et Daradj al-serāi). On va voir que l'hôtel du gouvernement fut installé ici vers le début du xve siècle.

[4] Ce croquis rapide et non coté (1914) suffit pour illustrer le commentaire; mais les débris de la Djāwliyya, l'une des madrasas les plus anciennes de Jérusalem, mériteraient d'être relevés avec soin.

ancienne P, pour déboucher, à travers un vestibule V, dans une cour barlongue C, au grand axe nord-sud et bordée de murs en pierre de taille. Ses trois côtés nord, est et ouest sont percés de portes ouvrant sur des cellules voûtées; murs et cellules sont encore debout, mais dans un état de ruine avancé.

Le petit côté sud est inscrit tout entier sous un grand arc brisé A, qui s'ouvrait autrefois sur le līwān qibli L S. Au-dessus de cet arc un long bandeau de marbre blanc court d'un bout à l'autre du mur; il est anépigraphe et n'a pour tout décor que trois cartouches à armoiries (fig. 36), sculptés aux deux extrémités et au milieu du bandeau[1]. Aujourd'hui cette arcade est remplie par un mur dans lequel on a ménagé une porte basse *p*, à linteau droit porté sur deux petites consoles. Mur et porte, bien que plus récents que le reste de la construction, trahissent une origine antérieure à l'époque ottomane. La porte donne accès au līwān L S, qui comprend une grande salle voûtée en berceau, et flanquée de deux salles plus petites, voûtées en arêtes. Ces trois pièces, prolongées au sud à travers des cloisons modernes et d'un aspect misérable, prennent jour, par cinq fenêtres grillées, sur l'esplanade du Ḥaram.

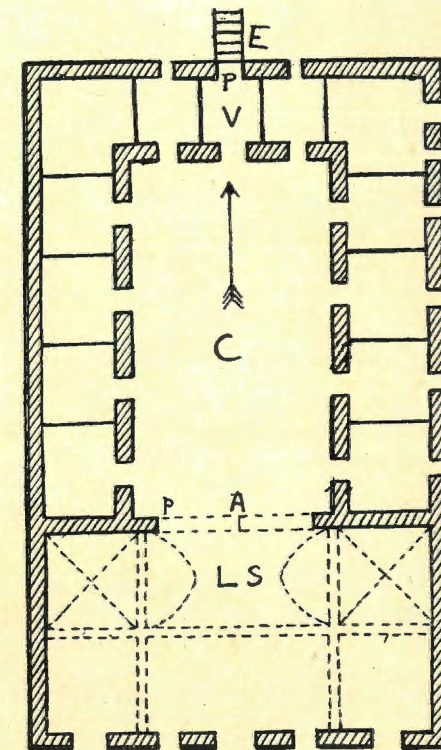


Fig. 35. — Plan de la Djāwliyya.

Vers l'angle nord-ouest de l'esplanade, côté nord, s'élève une haute construction dont la façade sud surplombe la paroi de roc vif bordant ici le Ḥaram (pl. LXII à droite et LXIII en haut)[2]. Cette façade comprend un rez-de-chaussée fait en beaux blocs de grand appareil, alternativement clairs et foncés (*ablaq*)[3], dans lequel sont percées les cinq fenêtres du līwān L S (fig. 35). Au-dessus s'élèvent deux étages de construction plus moderne, percés de baies irrégulières[4].

Ce monument remarquable, dont l'étage inférieur est assez bien conservé sous les décombres et les adjonctions qui le défigurent, ne porte aucune inscription dédicatoire. Ses parties originales, qui trahissent la plus belle époque bahride, représentent les derniers restes de la

[1] Les parties blanches du dessin forment un champ plat de marbre blanc au même niveau que le reste du bandeau. Les parties noires, gravées en creux, étaient peut-être remplies par un émail ou par du marbre coloré, dont il ne reste aucune trace; cf. plus haut, p. 222, n. 1. Le cartouche de gauche a disparu; sur ce blason, voir la suite du commentaire.

[2] Voir aussi Wilson, *Survey*, photographs, pl. 7*a* et *b*; de Saulcy, *Jérusalem*, gravure à p. 220.

[3] Sur ce terme, voir Casanova, *Citadelle*, p. 636, et mon *Voyage en Syrie*, II, index. Plusieurs palais, bâtis à cette époque, étaient appelés *al-qaṣr al-ablaq*, à cause de ce dispositif.

[4] La plus grande, qui s'ouvre à droite au deuxième étage, éclaire une chambre d'où l'on jouit d'une vue admirable sur le mont des Oliviers, par une autre fenêtre percée dans la face est en retour; c'est ici que j'ai été reçu en 1914 par le commandant militaire de Jérusalem.

madrasa bâtie par l'émir Sandjar au début du VIIIe (XIVe) siècle. L'indice fourni par le style de l'architecture est trop vague pour justifier à lui seul cette attribution; mais elle s'autorise de plusieurs passages du chroniqueur, rapprochés les uns des autres et comparés à l'état des lieux.

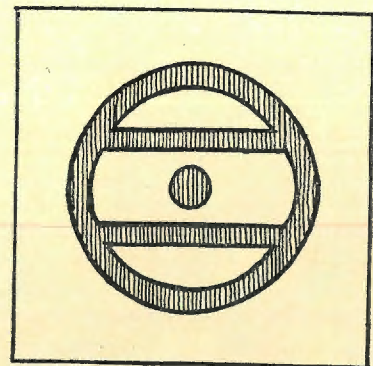


Fig. 36. — Cartouche dans la Djāwliyya.

En décrivant les madrasas qui bordaient, vers l'ouest, le côté nord du Ḥaram, depuis le minaret des Ghawānima jusqu'au Bāb al-dawādāriyya [1], le chroniqueur les énumère à deux reprises, d'ouest en est, dans l'ordre suivant : Djāwliyya, Ṣubaibiyya, Asʿardiyya, Malakiyya, Fārisiyya, Amīniyya et Dawādāriyya [2]. De ces *sept* madrasas, la dernière (n° 70) se trouve immédiatement à l'est du Bāb al-ʿatm; donc l'Amīniyya était à l'ouest de cette porte. C'est ce que confirme un autre passage où le chroniqueur, décrivant les portiques du Ḥaram, s'exprime ainsi [3] : «Quant aux portiques (*arwiqa*, plur. de *riwāq*) du côté nord, ils s'étendent d'est en ouest depuis le Bāb al-asbāṭ jusqu'à la madrasa Djāwliyya, connue de nos jours pour être l'hôtel du gouvernement (*dāru l-niyābati*)». Puis reprenant d'est en ouest chaque tronçon de ces portiques, il énumère à ce propos, à partir du Bāb al-ʿatm, les mêmes madrasas, dans l'ordre exactement inverse, jusqu'à la Djāwliyya, qu'il appelle ici encore l'hôtel du gouvernement. Je reviendrai tout à l'heure sur les portiques placés alors devant ce dernier édifice, et qui ont disparu dès longtemps; il suffit ici de retenir le fait essentiel qu'entre le Bāb al-ʿatm et le minaret des Ghawānima se trouvaient *six* madrasas dont la position relative est clairement indiquée par le chroniqueur. Reste à fixer leur emplacement sur le terrain.

La planche LXIV en bas montre, tout à fait à droite, l'angle d'une façade dont l'autre extrémité, invisible ici, touche au Bāb al-ʿatm. Si le chroniqueur ne nous trompe pas, cette façade doit être celle de l'Amīniyya, bâtie en 730 (1329-30), et la façade plus basse à gauche, devant laquelle on voit un groupe d'indigènes, doit appartenir à la Fārisiyya, bâtie en 755 (1354-55). Jusqu'ici nous sommes dans l'induction, parce que ces deux monuments sont anépigraphes. Mais la façade suivante à gauche, d'un style très remarquable et qui, d'après le chroniqueur, doit être celle de la Malakiyya, bâtie en 741 (1340), porte une superbe inscription (n° 82) aux noms et titres de son fondateur l'émir Yl-malak, et datée de cette année 741. Ce jalonnement précis prouve que la méthode est bonne et qu'on peut l'appliquer aux madrasas suivantes, qui sont toutes anépigraphes, du moins à l'extérieur.

Sur le bord gauche (pl. citée), on voit l'amorce d'une façade plus longue dont l'architecture et le décor trahissent la meilleure époque bahride. Les planches LXIII en bas et LXVI à

(1) Le Bāb al-ʿatm actuel; voir plus haut, p. 216, n. 2.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 390 de haut en bas (148 suiv.) et 393 en haut (154). Dans ce dernier passage l'auteur a sauté la Fārisiyya et la Dawādāriyya, parce qu'il ne nomme ici que les madrasas ayant un accès direct sur le Ḥaram.

(3) Voir le même, p. 375 (115) suiv.; cf. Tobler, *tom. cit.*, p. 220, n. 5, et 498 suiv. (noms mutilés).

gauche montrent la façade entière et un détail de la partie centrale. Ce monument exquis ne peut être que l'Asʿardiyya du chroniqueur, bâtie en 760 (1359) [1].

C'est ici que s'arrêtent aujourd'hui les portiques du côté nord de l'esplanade. A l'époque du chroniqueur, l'espace qui s'étend jusqu'à l'angle nord-ouest, marqué par le minaret des Ghawānima, était aussi bordé par des portiques; on n'y voit aujourd'hui que le roc vif taillé dans la colline de l'Antonia et portant les bâtiments sud de la caserne. La planche LXIII en haut montre au dernier plan, à une échelle réduite, cet espace depuis l'extrémité ouest de l'Asʿardiyya à droite jusqu'au minaret des Ghawānima à gauche. On distingue ici trois parties principales, que j'appelle A, B et C, d'est en ouest (de droite à gauche). La partie A s'élève à la même hauteur que le second plan de l'Asʿardiyya; son étage supérieur est percé de quatre fenêtres. La partie B, plus élevée, est celle que j'ai décrite plus haut et que la planche LXII à droite reproduit à une plus grande échelle. La partie C, qui s'étend jusqu'aux abords du minaret, est masquée (pl. LXIII en haut) par un miḥrāb en plein vent et par un figuier [2]; mais on la voit ailleurs (pl. LXII à gauche, se raccordant avec la même à droite).

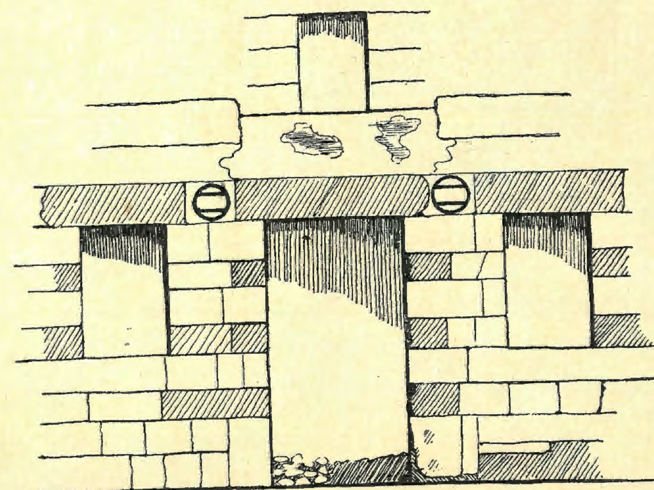


Fig. 37. — Façade de la Ṣubaibiyya.

Ici la disparition des portiques et les transformations subies par les bâtiments actuels de la caserne ne permettent plus de suivre le chroniqueur aussi clairement sur le terrain. Cette incertitude est d'autant plus troublante que pour les *trois* façades A, B et C, nous n'avons plus que *deux* madrasas, la Ṣubaibiyya et la Djāwliyya; mais un examen plus attentif va nous permettre de résoudre la difficulté.

Entre le rocher et l'étage supérieur, dont les parties modernes sont sans intérêt, la façade A renferme des parties anciennes, reconnaissables à des blocs de grand appareil analogues à ceux de la façade B. La plus curieuse est un groupe de trois fenêtres, aujourd'hui murées, qui règnent à mi-hauteur, tout près de l'Asʿardiyya (fig. 37) [3]. Leurs montants sont en belles

(1) A l'intérieur, sur le côté ouest de la cour qui règne au premier étage, on voit encore une grille en métal que couronnait une inscription ajourée, en élégant naskhi renfermant le verset du trône, *C*, II, 256. On lit encore les mots ... الحَىُّ القَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌ ... (photographie de M. Creswell, 1920).

(2) Comparer cette photographie à Mudjīr al-dīn, p. 375, l. 14 (115) : «Il y a sur l'esplanade du Ḥaram, du côté de l'ouest, entre les portiques (de ce côté) et la terrasse de la Ṣakhra, plusieurs miḥrābs sur des estrades (*masāṭib*), bâtis pour la prière, et de nombreux arbres, micocouliers, figuiers et autres».

(3) On les aperçoit pl. LXIII en haut, vers le bord à droite, dans l'ombre portée par la saillie de l'Asʿardiyya.

pierres de taille, de couleur alternativement claire et foncée (*ablaq*). La baie centrale, plus large que les autres et plus allongée vers le bas, paraît avoir été une porte ouvrant sur un balcon, peut-être sur la terrasse des portiques qui régnaient ici contre le rocher. Son linteau droit est fait d'un gros bloc de syénite (?), flanqué de deux blocs en marbre dans lesquels sont sculptés deux cartouches à armoiries (fig. 38). Autant qu'on peut en juger sur de simples débris, leur style trahit le VIIIe (XIVe) siècle; ainsi cette façade était probablement celle de la Ṣubaibiyya, bâtie à la fin de ce siècle[1]. Dès lors, la Djāwliyya ne peut être que la belle façade B décrite plus haut. En effet, la façade C, qui a subi elle aussi de nombreux remaniements, ne paraît pas remonter, dans ses parties anciennes, au delà du XVe siècle; or on va voir que la Djāwliyya a été agrandie à cette époque, et probablement vers l'ouest.

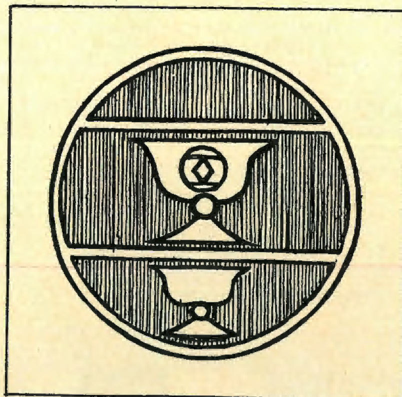


Fig. 38. — Cartouche sur la Ṣubaibiyya.

En faveur de ces conclusions la chronique et la topographie ne fournissent qu'une forte présomption; pour la transformer en certitude il faut un nouvel indice, que je vais demander à l'épigraphie.

74

RESTAURATION DE L'ÉMIR SHĀHĪN. VERS 832 (?) H. — Sur le linteau de la porte *p* (fig. 35), à l'entrée du līwān L S; dimensions 100 × 12. Une ligne en naskhi mamlouk, caractères moyens, épais et allongés, gravés en creux[2], sans points ni signes. Inédite (copie 1914).

شاهين رسم بتجديدها المقرّ الشجاعى.

A décrété sa restauration Son Excellence Shudjā' al-dīn Shāhīn.

Ce petit texte paraît bien insignifiant; à première vue on n'y relève qu'un vague indice chronologique, le style des caractères, qui le classe aux environs de l'année 800 (1400)[3]. Pour en faire un document, il faudrait retrouver ce Shāhīn chez le chroniqueur. Dans sa liste des intendants (*nāẓir*) et des gouverneurs (*nā'ib*) figurent deux émirs de ce nom : l'un surnommé Dhabbāḥ «l'égorgeur», qui fut gouverneur dès la fin de l'année 830 (1427) et jusqu'à une date indéterminée; l'autre surnommé Shudjā'ī, qui fut intendant vers l'année 832[1]. Auquel des deux faut-il donner ici la préférence? A première vue au second, à cause du relatif *shudjā'ī;* mais ce rapprochement soulève une difficulté de forme. Dans l'inscription *shudjā'ī* est un relatif de titre, dépendant de *maqarr* et indiquant que le surnom Shudjā' al-dīn était porté par Shāhīn lui-même; en revanche, le chroniqueur dit Shāhīn Shudjā'ī, c'est-à-dire qu'il fait de *shudjā'ī* un relatif d'appartenance, témoignant que ce Shāhīn avait appartenu à un certain Shudjā' al-dīn[2].

(1) Mudjīr al-dīn, p. 390, l. 6 (148 en bas), 393, l. 1 (154), et 609, l. 13 (269), ne donne pas la date exacte de sa construction; suivant lui, le fondateur est mort en muḥarram 809 (juin-juillet 1406, et non 1442 in trad. Sauvaire, p. 148 en bas).

(2) Le contour seulement; l'intérieur des lettres est réservé dans la pierre, au niveau des champs.

(3) Par leur forme et leur technique, les lettres rappellent celles du n° 93, daté 798.

Si nos deux textes étaient des documents de chancellerie, le désaccord serait irréductible. Mais à l'époque du chroniqueur on remplaçait couramment le surnom en *al-dīn* par un relatif formel[3]; il pouvait donc dire al-Shudjā'ī (pour Shudjā' al-dīn) Shāhīn, et il suffit d'admettre qu'il a renversé les deux termes ou qu'un copiste ancien les a renversés par mégarde[4]. D'autre part, l'inversion du nom propre dans le n° 74 ôte à ce texte, d'ailleurs très négligé, toute précision protocolaire. Malgré ces concessions, je penche à croire que le Shāhīn de l'inscription correspond à l'Égorgeur. En effet, il a été gouverneur, alors que l'autre n'est signalé que comme intendant; or le titre *maqarr*, qui s'adressait alors à des émirs d'un rang élevé, s'accorde mieux avec la première de ces deux charges[5]. Il est vrai qu'un grand nombre de fonctionnaires, sous les Mamlouks, remplirent simultanément l'une et l'autre[6]. Mais une lecture attentive de ce passage du chroniqueur donne à croire que Shāhīn Dhabbāḥ fut gouverneur jusque vers l'année 834 ou 835; dès lors, Shāhīn Shudjā'ī ne pouvait exercer cette fonction, vers 832, conjointement avec celle d'intendant. Ainsi le

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 609 en bas (269 en bas suiv.); sur le second, cf. plus loin, n° 165. Sur les fonctions de l'intendant, voir plus haut, p. 194, n. 6 et renvois; sur celles du gouverneur, plus bas, n. 6 et p. 232, n. 1.

(2) Sur cette importante distinction, voir *MCIA*, I, index à *relatif* (chiffres gras); cf. plus haut, p. 217, et plus loin, *passim*.

(3) Sur ce terme, voir plus haut, p. 218, n. 3 et renvois.

(4) Samhūdi, p. 148, l. 5-6 d'en bas, nomme en 887 un certain Shudjā'ī Shāhīn Djamāli dont le premier surnom paraît être un relatif de titre, pour Shudjā' al-dīn.

(5) Toutefois le titre *maqarr* est donné à des intendants dès avant cette époque; ainsi nos 177 suiv.

(6) Voir Mudjīr al-dīn, p. 604 en bas (261) suiv. et *passim;* cf. plus loin, nos 180, 182, 237 et *passim*. C'est ce que confirme Qalqashandi, IV, p. 199, l. 3 : *wa-qad djārati l-'ādatu an yuḍāfa ilā niyābati l-qudsi naẓaruhu wal-khalīli...* «c'était l'usage de réunir au gouvernement de Jérusalem l'intendance de cette ville et d'Hébron»; cf. VII, p. 170, l. 11 (*wa-rubbamā uḍīfa ilā nā'ibi l-qudsi naẓaru l-ḥaramaini*), et *Dīwān*, Pa. 4439, f° 147*a* en haut (texte analogue) et 238*a*.

n° 74 est probablement au nom d'un gouverneur. Or on a vu (p. 228) qu'à la fin du xve siècle la Djāwliyya était l'hôtel du gouvernement (*dār al-niyāba*). Le gouverneur de Jérusalem était alors un nā'ib, dépendant d'un nā'ib-kāfil ou gouverneur général de province (*mamlaka*)[1]. Ce fonctionnaire de second rang pouvait se contenter d'une résidence d'emprunt, occupant d'ailleurs un des plus beaux sites de la ville, et dont l'architecture était digne d'un palais.

Reste à savoir si la transformation dont je viens de parler est antérieure à 830 environ. Dans un des passages cités (p. 375, l. 8 d'en bas) le chroniqueur se borne à dire qu'elle est un fait accompli «aujourd'hui» (*yauma'idhin*), c'est-à-dire vers l'année 900 (1495). Ailleurs il précise qu'elle *a eu lieu* «dans ces temps-ci» (*fī hādhihi l-azminati*) ou «à notre époque» (*fī 'aṣrinā*)[2]. Ailleurs encore il nous montre, le 10 sha'bān 879 (20 décembre 1474), le gouverneur de Ghazza, appelé à Jérusalem pour une affaire de son ressort, «siégeant dans le portique supérieur qui s'élève devant l'hôtel du gouvernement, près du minaret des Ghawānima»; bien qu'ici il ne nomme pas la Djāwliyya, l'indication topographique est assez claire[3]. Le sens de l'expression «le portique supérieur» est donné par cet autre passage[4] : «Les deux portiques inférieurs, au-dessus desquels s'élève l'hôtel du gouvernement, ont été construits en même temps que le minaret des Ghawānima. Ils portent une inscription donnant la date de leur construction et de celle du minaret; mais les caractères en ont été effacés par le temps. Ils sont surmontés de deux autres portiques, bâtis un siècle (*dahr*) plus tard.» Ailleurs enfin, le chroniqueur dit que ce minaret fut bâti un peu avant

[1] A l'époque ayyoubide c'était un wālī (ou un mutawallī); voir plus haut, p. 220, n. 6 et renvois. Quand les Mamlouks organisèrent leur empire (*mamālik*) avec les débris des royaumes ayyoubides, ils créèrent des gouverneurs généraux de province (*mamlaka*) au titre *nā'ib-kāfil*, des gouverneurs au titre *nā'ib* (*niyāba*), des préfets au titre *wāli* (*wilāya*) et d'autres subdivisions dont il sera question plus loin; cette hiérarchie compliquée est exposée en détail dans les manuels de chancellerie. Or jusqu'en 777 (1375-76) Jérusalem fut gouvernée par un wālī, et dès lors par un nā'ib, nommé dans la règle par le gouvernement central; voir Qalqashandi, IV, p. 199, l. 1; VII, p. 170, l. 9; *Dīwān, loc. cit.* (lire *wilāya* et 777 au lieu de *niyāba* et 767). Voilà pourquoi vers 1340 'Umari in *Masālik*, Pa. 2325 et 5367, *passim*, et *Ta'rīf*, p. 177, l. 3-4 d'en bas, fait de Jérusalem une wilāya, alors qu'au début et vers le milieu du siècle suivant Qalqashandi et le *Dīwān*, *locis cit.*, l'appellent une niyāba. Depuis le début du ixe (xve) siècle la nomination du gouverneur et de l'intendant, dévolue jusqu'alors au gouverneur de Damas, fut reprise par le gouvernement central; voir Mudjīr al-dīn, p. 616, l. 16 (283). Sur le ressort administratif de Jérusalem, voir p. 234, n. 1.

[2] Voir les textes cités p. 233, n. 5.

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 641, l. 5. Un peu avant lui Suyūṭi, Be. 6099, f° 31*a* en haut et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 267 (21), place aussi le Bāb al-ghawānima (près du minaret) dans le voisinage de la Dār al-niyāba.

[4] Voir le même, p. 376, l. 6 (117); cf. Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 152.

700 (1300)[1]. Si l'on donne à *dahr* la valeur d'un siècle environ, et si l'on admet que les portiques supérieurs furent bâtis lors de la transformation de la Djāwliyya, on arrive à la conclusion provisoire et approximative qu'elle eut lieu vers le début du ixe (xve) siècle. Dès lors, si le titulaire du n° 74 est ce Shāhīn Dhabbāḥ qui fut gouverneur vers 832, on peut croire que ce texte vise une réparation de sa résidence, c'est-à-dire de la Djāwliyya, transformée peu auparavant en hôtel du gouvernement.

Cette conclusion paraît confirmée par le détail suivant : En parlant de ce Shāhīn, le chroniqueur dit qu'on le surnomma l'Égorgeur, parce qu'il fit égorger des bédouins pillards à la porte de la Dār al-niyāba[2]. Selon toute apparence, il s'agit ici du nouvel hôtel du gouvernement, c'est-à-dire de la Djāwliyya; s'il avait voulu parler de l'ancienne résidence, le chroniqueur n'eût pas manqué, sans doute, d'en préciser l'emplacement, puisqu'à son époque les gouverneurs n'y résidaient plus[3]. Et l'on se demande enfin si les réparations de Shāhīn, marquées par le n° 74, n'ont pas eu pour but, précisément, de transformer le līwān d'une madrasa, ouvert à tous les vents, en une salle fermée, réservée au gouverneur ou à ses bureaux[4]. Dans ce cas, la transformation aurait eu lieu sous Shāhīn lui-même, c'est-à-dire vers 830.

Quelle que soit la date exacte de cette opération, je crois avoir démontré qu'il faut chercher ici la Djāwliyya; reste à fixer la date de sa construction. Le chroniqueur se borne, à deux reprises, à l'attribuer à l'émir Sandjar Djāwlī, gouverneur de Ghazza, de Jérusalem et d'Hébron[5]. Or il fut nommé gouverneur

[1] Voir le même, p. 380, l. 4 (126), et 606, l. 17 (265 en haut).

[2] Voir le même, p. 609, l. 7 d'en bas (270 en haut).

[3] D'après lui, p. 398, l. 12 (165), le gouverneur (*nā'ib*) résidait auparavant à la Zāwiyat al-dargāh; voir plus haut, p. 181 et 182, n. 3. Ailleurs, p. 302, l. 7 (76 en bas), et 406, l. 2 (183), il note qu'autrefois le gouverneur (*wālī*) résidait à la citadelle. De tous ces passages et d'autres encore on peut conclure que les gouverneurs ayyoubides (*wulāt*) habitèrent la citadelle et les gouverneurs mamlouks (*nuwwāb*) une partie de l'ancien Hôpital latin, puis la Djāwliyya dès le début du xve siècle; sur les transferts ultérieurs de l'hôtel du gouvernement, voir plus haut, p. 226, n. 3. Mais la citadelle resta sous les ordres d'un commandant distinct (*nā'ib al-qal'a*); voir plus haut, p. 145, n. 3.

[4] On a vu (p. 227) que ce līwān est divisé par des cloisons dont l'installation pourrait remonter à cette époque; toutefois, elle m'a paru plus moderne encore. On va voir que ce līwān devint peut-être la salle de justice du gouverneur.

[5] Mudjīr al-dīn, p. 390, l. 1 (148) : «La madrasa Djāwliyya a été fondée par l'émir 'Alam al-dīn Sandjar Djawlī, gouverneur de Ghazza, né en 683 (lire 653)..... mort en ramaḍān 745 (janvier 1345). Mais en ces temps-ci (*fī hādhihi l-azminati*) elle est devenue la résidence (*sukn*) des gouverneurs (*nuwwāb*) de Jérusalem.» Et p. 607, l. 8 (266) : «Le grand émir 'Alam al-dīn Sandjar ibn

de Ghazza et de la Palestine presque tout entière en djumādā Ier 711 (septembre-octobre 1311) et remplit cette charge jusqu'en sha'bān 720 (septembre 1320). Destitué à cette époque, il subit une longue disgrâce. A partir de 728 il occupa diverses fonctions et fut de nouveau gouverneur de Ghazza vers 743, mais durant trois ou quatre mois seulement, enfin il mourut en 745 [1]. On sait d'autre part que Sandjar construisit à Ghazza en 714 et en 718 [2], et à Hébron de 718 à 720 [3]. Dès lors on ne se trompera pas beaucoup en assignant à la Djāwliyya une date comprise entre 711 et 720.

Les cartouches sculptés au-dessus du grand arc A du līwān L S (fig. 36) sont-ils aux armoiries du fondateur? Les cartouches armoriés remontant à cette

'Abdallāh Djāwlī, le chafiīte, né en 653 (1255-56)... appartint à un émir nommé Djāwlī (cf. plus haut, p. 218, n. 7)..... Sous le règne de Malik Nāṣir Muḥammad il fut nommé intendant des deux ḥarams et gouverneur de Jérusalem et d'Hébron, puis gouverneur de Ghazza..... Dans la suite il occupa encore une fois ce dernier poste..... Il bâtit à Jérusalem une madrasa; c'est elle qui est devenue à notre époque (*fī 'aṣrinā*) la résidence (*maskan*) des gouverneurs (*nuwwāb*) de Jérusalem»; cf. Sauvaire in DE LUYNES, *Voyage*, II, p. 190 suiv. Ibn kathīr et Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 68 *b* en haut, nomment aussi Jérusalem parmi les villes où Sandjar fit des fondations. La date de sa naissance (653 et non 683) est confirmée par quelques auteurs cités note suivante.

[1] Voir Anon. in ZETTERSTÉEN, *Beiträge*, p. 155 en bas, 170 en bas, 180 en haut et *passim*; Ibn ḥabīb, p. 382; MAQRĪZI, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 548 *a* et *passim*; *Khiṭaṭ*, II, p. 398, l. 9 suiv.; Ibn qāḍī shuhba, *ms. cit.*, f°s 67 *b* suiv.; ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 148 *a* et *passim*; *Manhal*, Pa. 2070, f° 107 *a*; cf. *MCIA*, I, p. 159.

Jérusalem, d'abord une simple wilāya, puis une niyāba (voir plus haut, p. 232, n. 1), faisait alors partie d'un district important de la province de Damas, dont le chef-lieu était Ghazza. Au siècle suivant Ghazza formait une province indépendante et Jérusalem, semble-t-il, fut rattachée tantôt à elle, tantôt et plus souvent à celle de Damas; voir Dimashqi, p. 201, l. 12 (272); 'UMARI, *Masālik*, Pa. 2325 (et 5867), f°s 213 *b* (et 221 *a*) suiv.; *Ta'rīf*, p. 176 suiv.; Qalqashandi, IV, p. 98 à 102 et 197 suiv.; VII, p. 168 à 179; *Dīwān*, f°s 87 *a-b*, 147 *a* et 238 *a* suiv.; Khalīl-Ravaisse, p. 42 en bas; Khalīl-Hartmann, p. 44; cf. *MCIA*, I, p. 214, n. 1 et 2, et 219 en bas. Il est très difficile de se faire du ressort administratif de Jérusalem, et surtout des changements qu'il a subis, une idée claire par les manuels de chancellerie, dont la plupart sont des compilations hétéroclites. Ainsi ce ressort n'est pas le même dans toutes les parties de l'énorme ouvrage de Qalqashandi, qui tantôt cite 'Umari ou d'autres auteurs, tantôt parle en son nom propre et pour son temps, et ce désaccord se reflète dans le *Dīwān*, qui le résume et dont le manuscrit est plein de lacunes; quant à Khalīl, sa valeur documentaire, pour des questions aussi spéciales, est un peu suspecte. En résumé, je crois que Jérusalem n'a guère cessé de dépendre de Damas, soit par Ghazza, soit directement; cf. plus loin quelques notes aux n°s 76, 90, 91, 103, 233, 236, 288 et *passim*.

[2] D'après deux inscriptions inédites de cette ville.

[3] Voir l'inscription publiée par Sauvaire in DE LUYNES, *tom. cit.*, p. 189; Mudjīr al-dīn, p. 58 (19), trad. Quatremère in *SM*, I*b*, p. 148, et SAUVAIRE, *loc. cit.*; cf. plusieurs auteurs cités n. 1, début.

époque sont encore assez rares [1]; mais Sandjar fut un grand personnage, et s'il est vrai que son ami l'émir Salār possédait des armoiries [2], on peut croire que Sandjar en avait aussi [3].

Mais la Djāwliyya devenue l'hôtel du gouvernement ne suffit bientôt plus à sa nouvelle destination; voici ce que rapporte à ce sujet le chroniqueur [4] : «En 892 (1487) l'émir Khiḍr-bak, gouverneur de Jérusalem, fit bâtir à la Dār al-niyāba la salle (*maq'ad*) contiguë à l'īwān où se rendait la justice (*īwānu l-ḥukmi*), du côté du nord. Il la fit faire à l'imitation des salles de séances des tribunaux (*madjālisu l-ḥukkāmi*) en Égypte, et couvrir d'un plafond en bois verni (*wa-saqafahu bil-khashabi l-madhūni*). Auparavant le gouverneur tenait séance au fond de l'īwān; dès lors, il le fit dans cette salle, ce qui était préférable à l'ancien usage. On inscrivit, tout en haut de la salle, la date de sa construction, en muḥarram de l'année 891; mais c'est une erreur, car elle n'a été construite qu'en muḥarram 892 (janvier 1487).» Ce passage intéresse à la fois l'histoire des institutions, l'archéologie et la topographie.

Touchant le premier point, il y a lieu de rappeler que les mots *ḥukm* et *ḥākim* désignent tous les offices de judicature et ceux qui les exercent, quel que soit l'ordre, judiciaire, administratif ou militaire, auquel ils appartiennent. Ce dernier mot figure à plusieurs reprises dans un privilège du sultan Salīm Ier aux Vénitiens, daté de 923 (1517) [5]. Les éditeurs de ce curieux document l'ont bien traduit par «Richter»; mais il n'est pas exact de dire, à ce propos, que *ḥākim* est couramment et simplement synonyme de *qāḍī*. Il est vrai que cette équivalence est confirmée par d'innombrables passages des auteurs [6], mais elle

[1] Le plus ancien exemple à Jérusalem est celui de la Tankiziyya, bâtie en 729; voir une note au n° 80.

[2] ABU L-MAḤĀSIN, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 77, cité par Rogers in *BIÉ*, année 1880, p. 99 en bas : *kāna ranku salāra abyaḍa wa-aswada* «l'emblème (blason) de Salār était noir et blanc». Ces mots, que j'ai oublié de vérifier, se rapportent sans doute au célèbre Salār, dont l'histoire est racontée dans ce volume des *Nudjūm*; on observera que l'emblème de la Djāwliyya fait aussi l'effet «noir et blanc».

[3] Ces cartouches proviennent peut-être des restaurations de Shāhīn; il faudrait examiner le bandeau qui les porte.

[4] Voir Mudjīr al-dīn, p. 668 en haut (288 en bas).

[5] Publié, traduit et commenté par MORITZ, *Ein Firman des Sultans Selim I. für die Venezianer*, in *Festschrift Sachau*, p. 422 suiv., et M. HARTMANN, *Das Privileg Selims I für die Venezianer* (in *Hommel-Festschrift*, II, ex *Mitteilungen der vorderasiatischen Gesellschaft*, 1916), Lei. 1917, p. 201 suiv.

[6] En voici quelques-uns pour l'époque des Mamlouks : Nuwairi, Pa. 1578, f° 28 *b*; Qalqashandi, IV, p. 34, l. 2 d'en bas, et *passim* (souvent); *Dīwān*, Pa. 4439, f°s 130 *a*, l. 2, 3, 5 et 8,

n'est pas absolue; en d'autres termes, un qāḍī n'est pas toujours un ḥākim, et inversement un ḥākim n'est pas toujours un qāḍī. Le mot *ḥukm* (plur. *aḥkām*) signifie «décision, jugement, sentence». Les sentences prononcées par le qāḍī (*al-aḥkāmu l-shar'iyyatu*)[1], relevaient de la loi religieuse et constituaient à peu près ce que nous appelons la procédure civile. Elles étaient de son ressort parce qu'il réunissait à d'autres fonctions, attribuées chez nous aux notaires, aux maires ou aux officiers d'état civil, celles de juge au civil. Même dans ce sens restreint *ḥākim* n'est pas tout à fait synonyme de *qāḍī*, puisque dans le privilège cité les consuls vénitiens sont aussi appelés ainsi, comme juges de leurs ressortissants. Mais la procédure pénale, criminelle ou correctionnelle, était dévolue dès l'origine à des magistrats spéciaux[2], ou à des fonctionnaires et des officiers que leur emploi appelait à être aussi des juges[3]. Dès lors, on comprend que ce mot s'applique aux magistrats les plus divers, depuis un gouverneur (*wālī*)[4] jusqu'à un simple inspecteur de marché (*muḥtasib*)[5]. Pour en revenir à Jérusalem sous les Mamlouks, je me borne à citer deux documents officiels en copie authentique, à savoir deux décrets en faveur des Franciscains du mont Sion, datés de 831 (1427) et 876 (1472), où le terme générique *ḥākim* désigne expressément les magistrats de Jérusalem, j'entends les fonctionnaires du gouvernement, et non les juges canoniques[6].

Cette interprétation, dans ce cas particulier, me paraît confirmée par deux autres passages du chroniqueur[7] : «Il y avait auparavant à Jérusalem un amīr

237 *b*, 240 *a* et *passim;* Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 407, l. 4; Mudjīr al-dīn, p. 478, l. 1, 586, l. 16 et 18, 599, l. 4-5 d'en bas, 600, l. 8 d'en bas, 604, l. 9 et 15, et *passim* (très souvent). Dans tous ces passages *ḥukm* (plur. *aḥkām*) est pratiquement synonyme de *qaḍā'*, et *ḥākim* (plur. *ḥukkām*) l'est de *qāḍī*.

(1) Voir Qalqashandi, *loc. cit.; Inschriften Oppenheim*, n° 27, l. 9 et 11, et p. 24 suiv.

(2) Tels que le juge à l'armée (*qāḍiyu l-'askari*), qu'il ne faut pas confondre avec un simple qāḍī.

(3) C'est donc à tort que M. Hartmann rejette la traduction «weltlicher Richter» de Goldziher pour l'épithète *ḥākim* attribuée par Bukhāri à l'un des grands généraux de Mahomet. Sans être un qāḍī, il exerçait une juridiction militaire sur ses soldats, et à ce titre il était un ḥākim, comme tout gradé qui punit ou peut punir un subordonné; c'est précisément cette nuance que Goldziher exprime avec bonheur.

(4) Voir Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, inscr. n° 51, l. 11, et p. 193, n. 1.

(5) Voir Snouck, *Mekka*, I, p. 94, n. 6.

(6) Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 1, et 175, l. 8 : ...*al-ḥukkāmi bi l-qudsi l-sharīfi min al-nāẓiri wal-nā'ibi wal-wālī wa-ghairihim* «les «justiciers» de Jérusalem, à savoir l'intendant, le gouverneur (de la province), le gouverneur (de la ville ou de la citadelle), et les autres».

(7) Voir Mudjīr al-dīn, p. 616, depuis l. 5 (282 suiv.).

ḥādjib, suivant l'usage adopté dans d'autres villes[1]. Il rendait la justice (*yaḥkumu baina l-nāsi*) et c'est à lui que ressortissaient les affaires criminelles et d'autres analogues (*al-umūru l-muta'alliqatu bi-arbābi l-djarā'imi wa-ghairuhā*) qu'on porte aujourd'hui devant les commandants de la police (*ḥukkāmu l-shurṭati*)[2].» Et un peu plus loin : «Dans la suite cet office fut supprimé, et la justice (*al-ḥukm*) fut attribuée aux gouverneurs (*nuwwāb*) de Jérusalem». Or il est clair qu'aucun de ces magistrats n'était un simple qāḍī.

On comprend maintenant pourquoi il y avait une salle de justice dans l'hôtel du gouvernement. Et quand le chroniqueur ajoute que le nouvel usage était préférable à l'ancien, il veut dire sans doute qu'il ne convenait guère à la dignité du représentant du sultan de siéger dans la même salle que ses subordonnés[3].

En ce qui concerne l'archéologie, le chroniqueur précise que le nouveau maq'ad imitait les salles de justice égyptiennes, avec un plafond de bois verni, c'est-à-dire peint et doré. On voit encore au Caire plusieurs de ces salles ouvertes, sur une place tranquille ou sur une cour intérieure, par une haute et légère arcature sur colonnes, en façon de portique, et couvertes d'un plafond peint et doré, à poutres apparentes. Or la plupart de ces salles datent de la fin du xve siècle; leurs inscriptions les appellent aussi *maq'ad*[4], et par une curieuse

(1) Sur ce titre et sa fonction, voir *MCIA*, I, p. 567; aux sources citées n. 4, ajouter surtout Qalqashandi, IV, p. 19 en bas (où l'on voit que cet officier était aussi un juge, soit en dernier ressort, soit avec appel au vice-roi), 185 suiv., 218 en haut, 233 en bas, 238 en haut; V, p. 449 suiv., et *passim*, surtout dans le chapitre des lettres et brevets, t. VII. Comme l'administration des grandes provinces de Syrie imitait en petit celle de l'Égypte, elles avaient aussi un amīr ḥādjib en chef, avec plusieurs subordonnés. Ainsi celui de Jérusalem, que cet auteur paraît ignorer, peut-être parce qu'il n'existait plus à son époque, dépendait de Damas, ou directement du Caire, et l'on comprend qu'il ait eu, lui aussi, des attributions judiciaires. Sur la juridiction (*ḥukm*) du sultan, du nā'ib, du ḥādjib, etc., voir Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 220 suiv. et in de Sacy, *Chrestomathie*, II, p. 157 suiv.; cf. le premier, I, p. 425, l. 23; II, p. 310, l. 5 d'en bas, et *passim*, et Casanova, *Citadelle*, p. 609, 613, 642, 695 et 709, qui dit à ce propos, *prim. loc. cit.* : «C'est la confusion des pouvoirs administratif et judiciaire». Mais je suppose qu'un Oriental de ce temps porterait le même jugement sur nos institutions.

(2) Qalqashandi, IV, p. 23 en haut, et V, p. 450 en bas, appelle ces officiers *wulātu l-shurṭati* et leur attribue aussi des fonctions judiciaires (*ḥukm*).

(3) En 1914 le commandant de la police à Jérusalem siégeait au nouveau séraï, dans une chambre voisine de celle où recevait le gouverneur (*mutaṣarrif*).

(4) Voir *MCIA*, I, n°s 303, 340 suiv., 362 suiv., 391 et 423, où *maq'ad* ne désigne peut-être que la salle, et non le palais entier. Il ne faut pas confondre le maq'ad avec la manẓara des hôtels privés, qui lui ressemble beaucoup, mais avec un caractère plus intime, et dont la loggia n'a le plus souvent que deux arcades au lieu de trois; voir Lane, *Manners and Customs*, I, p. 13 et

coïncidence, l'une des plus connues servait, naguère encore, de salle des pas perdus pour le tribunal indigène (*maḥkama*), installé dans un édifice moderne adjacent [1].

Reste la topographie : de quel côté faut-il chercher cette nouvelle salle de justice? Le chroniqueur la dit «contiguë au nord à l'īwān al-ḥukm»; cet īwān, c'est peut-être le līwān L S (fig. 35), que j'ai supposé (p. 233) avoir été converti en salle de séance, ou en bureaux, quand la Djāwliyya devint l'hôtel du gouvernement. Mais au nord du līwān L S règne la cour C, entourée de chambres étroites; on ne pouvait guère y établir un maqʿad. Je le chercherais plutôt à l'ouest, vers la façade C (p. 229 suiv. et pl. LXII à gauche). Dans la partie gauche et vers le haut de cette façade, deux petites fenêtres carrées s'ouvrent dans deux niches plates couronnées par un encorbellement en alvéoles, dont le style trahit la fin du IXe (XVe) siècle [2]. Autour de ce motif la façade a conservé d'autres restes de cette époque, ainsi le sommet d'un arc brisé, peut-être un débris de la loggia qui bordait le maqʿad de 892. En effet, cette salle d'apparat s'ouvrait probablement au sud sur l'esplanade, comme toutes les loggias des monuments qui entourent le Ḥaram; or cette condition n'est remplie que si on la cherche à l'ouest de la Djāwliyya [3]. Les termes d'orientation, chez les auteurs arabes, ne sont pas toujours précis, et bien que le chroniqueur se trompe rarement, il est permis de voir ici une distraction de sa part, ou une faute de copie.

Si cette correction paraît trop arbitraire, on peut, négligeant le līwān L S, placer déjà l'īwān al-ḥukm sur la façade C; car les débris d'architecture que j'y

la gravure en face. Pour d'autres illustrations de l'un et l'autre type, voir *Description de l'Égypte*, état moderne, atlas, I, pl. 50 et 59; Coste, *Monuments*, pl. XLV, n° 22; Prisse, *Art arabe*, atlas, pl. 31 et 39; *MCIA*, I, pl. XXXVI en bas; *Comité*, XIX (1902), pl. V; Franz, *Kairo*, p. 112 et 121; Migeon, *Caire*, p. 27 suiv.; Saladin, *Manuel*, fig. 101; Herz, *Iszlám*, fig. 192.

(1) Celle du palais de l'émir Māmāy; voir *MCIA*, I, p. 540 suiv.; *Comité, tom. cit.*, p. 149 suiv. D'après Herz (lettre à l'auteur, 1918), cette coïncidence est fortuite et le maqʿad égyptien n'a rien à voir, en principe, avec une institution publique; c'est toujours une salle à loggia, servant de salon dans un palais ou un hôtel privé, ou dans un mausolée, pour les réunions durant les fêtes des morts. Le mot et la chose se retrouvent plus au nord jusqu'à la limite imposée par le climat, ainsi dans les belles maisons urbaines de la Syrie du Centre et du Nord, et jusque dans le Ḥaurān; voir un maqʿad druze in Miss Bell, *Syria, the desert and the town*, Lo. 1908, fig. à p. 103.

(2) On les voit bien à la loupe sur l'épreuve originale. Ce motif rappelle, en plus simple, celui qui décore la façade du Zamani (n° 103), bâti en 881, soit onze ans avant notre maqʿad; voir pl. LXXXVI à droite.

(3) Au Caire le maqʿad s'ouvre toujours au nord, pour recueillir la brise; voir Herz in *Comité, pag. cit.* en bas. Mais ici la chaleur est moins forte, et c'est la vue du Ḥaram qui fixe l'orientation des loggias; cf. n° 106, fin du commentaire.

ai signalés peuvent aussi remonter au début du XVe siècle. Alors, sans toucher au texte du chroniqueur, on pourra chercher le maqʿad au nord, dans les bâtiments de la caserne. A ce propos, je rappelle un passage déjà cité (p. 232), où l'on voit le gouverneur de Ghazza siégeant en 879 «dans le portique supérieur qui s'élève devant l'hôtel du gouvernement, près du minaret des Ghawānima». Il siégeait sans doute dans l'īwān al-ḥukm, puisque le maqʿad n'était pas encore construit. Or on a vu (p. 232) que quatre portiques bordaient alors cet hôtel : deux inférieurs, construits vers 700 (1300), et deux supérieurs, bâtis vers 800 (1400). L'explication la plus naturelle de ce passage, c'est que les deux portiques inférieurs régnaient l'un devant la façade B (ancienne Djāwliyya), l'autre devant la façade C, à l'alignement des portiques conservés plus à l'est, et que les deux supérieurs s'élevaient au-dessus, peut-être en retrait des deux premiers. Or les débris que j'ai décrits dans la façade C sont en retrait sur les portiques à l'est, mais à l'alignement de la Djāwliyya, et à peu près au niveau de son līwān L S. Ainsi, l'on peut chercher l'īwān al-ḥukm ici tout aussi bien qu'au līwān L S, puisque le chroniqueur ne précise pas dans lequel des deux portiques supérieurs eut lieu cette séance de 879; mais la façade C répond mieux que celle de la Djāwliyya aux mots «près du minaret des Ghawānima».

En résumé, la madrasa Djāwliyya, bâtie par l'émir Sandjar vers 715 ou 720 (1320), s'élevait en bordure nord du Ḥaram, non loin de l'angle nord-ouest. Plusieurs passages du chroniqueur, comparés à l'état des lieux, nous conduisent à la chercher dans le bel édifice dont j'ai donné le plan sommaire (fig. 35) et décrit le côté sud (façade B), sur le Ḥaram (pl. LXII à droite). Ce monument, qui est fort mutilé, n'a pas conservé d'inscription dédicatoire; mais son style trahit bien le début du VIIIe (XIVe) siècle. Suivant le n° 74 il a été restauré par un émir Shāhīn qui pourrait être le personnage de ce nom signalé comme gouverneur de Jérusalem depuis 830 (1427). Or vers cette époque, et plutôt avant qu'après, la Djāwliyya devint la Dār al-niyāba, c'est-à-dire l'hôtel du gouvernement; ainsi, le n° 74 se rapporte peut-être à cette transformation. Le līwān L S de la madrasa devint alors une salle de justice (*īwān al-ḥukm*) pour les affaires ressortissant de la juridiction du gouverneur, ou peut-être une salle de réception, puisque certains textes nous conduisent à placer la salle de justice plus à l'ouest, devant la façade C et à proximité immédiate du minaret des Ghawānima. En 892 (1487) une nouvelle salle (*maqʿad*), faite à l'imitation des salles de justice égyptiennes, fut élevée au nord de la première, c'est-à-dire au nord du līwān L S ou de la façade C, ou encore, en faisant une correction légère au

texte du chroniqueur, à l'ouest du līwān L S considéré comme l'īwān al-ḥukm, c'est-à-dire devant la façade C. Enfin, jusqu'au XIXe siècle la Djāwliyya et ses adjonctions ont servi de bureaux au gouverneur, qui résidait tout près d'ici, dans un hôtel bordant l'esplanade à l'ouest[1].

75

Sur un bloc de calcaire muré au-dessus de la porte *p* (fig. 35), à l'intérieur. Quatre ou cinq lignes en naskhi ottoman; petits caractères élégants, points et signes. On ne distingue plus que quelques lettres à la fin de la ligne 1; le reste est complètement fruste. Ce texte désormais perdu rappelait peut-être une restauration du séraï à l'époque ottomane.

L'AQUEDUC PUBLIC (QANĀT AL-SABĪL). ORIGINE ANCIENNE.

Parmi les travaux d'art entrepris, dès l'antiquité, pour fournir de l'eau potable à Jérusalem, le plus important est celui qu'alimentent un grand nombre de sources captées au nord d'Hébron, et qui comprend dans son système les célèbres vasques de Salomon, près de Bethléhem. Pour franchir la vallée de Hinnom ou Wādī al-rabābi à l'ouest de Jérusalem, cet aqueduc en longe le versant ouest, courant au nord; puis il tourne à l'est et traverse le fond de la vallée immédiatement au nord du réservoir appelé Birkat al-sulṭān, qu'il alimentait en passant (fig. 68). Se dirigeant alors au sud, il contourne le mont Sion, suivant sa courbe de niveau, et pénètre dans la ville par la vallée du Tyropæon, pour aboutir au Bāb al-silsila et à l'intérieur du Ḥaram[2]. Je reviendrai plus loin (n° 103) sur cette dernière partie de son

[1] Voir plus haut, p. 226, n. 3. A l'époque du chroniqueur il résidait peut-être plus au sud; voir plus loin, note au n° 85.

[2] Sur les sources, les vasques, l'aqueduc (dit de Ponce Pilate, inférieur ou low level) et la Birkat al-sulṭān, voir, outre les sources médiévales citées dans ce commentaire et aux nos 103 et 110 à 115, Quaresmius (vers 1620), II, p. 717 *a* et 764 *a*, et un grand nombre de relations jusqu'au début du XIXe siècle; puis ROBINSON, *Researches*, I, p. 390, 485 suiv. et 514 suiv.; II, p. 163 suiv.; *Forschungen*, p. 322 suiv. et 358; RITTER, *Erdkunde*, p. 272 suiv.; TOBLER, *Topographie*, II, p. 69 suiv., 84 suiv. et 855 suiv.; *Denkblätter*, p. 71 en bas; WILLIAMS, *City*, I, suppl. p. 63; II, p. 496 suiv.; BARTLETT, *Walks*, p. 57 suiv.; WILSON, *Survey*, p. 9 suiv., 79 suiv. et pl. XXVIII; *Recovery*, p. 23 suiv. et 233 suiv.; Mauss in DE LUYNES, *Voyage*, II, p. 84 suiv.; Drake in *PEFQ*, 1874, p. 27 suiv.; WARREN, *Underground*, p. 132 suiv. et 441 suiv.; DE SAULCY, *Jérusalem*, p. 64 suiv.; *SWP*, *Memoirs*, III, p. 89 suiv. et *Jerusalem*, p. 376; Schick in *ZDPV*, I, p. 143 suiv., et *PEFQ*, 1898, p. 224 suiv. et le plan, dont j'ai tiré mon croquis (fig. 68); SMITH, *Jerusalem*, I, p. 113, 124 suiv. et carte 2; MERRILL, *Jerusalem*, pl. à p. 63 et 271; CUINET, *Syrie*, p. 654 suiv.; Isambert, p. 227, 282, 310, 321 et 357 suiv.; Bædeker, p. 55 en bas, 66 et 106 suiv., et tous les plans. Sur les derniers travaux, voir le rapport du major Stephen in *PEFQ*, 1919, p. 15 suiv.

tracé; ce chapitre est consacré surtout au passage de la vallée de Hinnom. Pour la franchir, l'aqueduc décrit un arc irrégulier dont la corde est représentée par la paroi nord de la Birkat al-sulṭān. Cet arc et cette corde inscrivent un fond plat gazonné, planté d'oliviers, où l'on a cru reconnaître un petit réservoir, aujourd'hui comblé, qui servait à décanter une partie de l'eau recueillie par le grand réservoir[1]. L'aqueduc franchit ici le thalweg sur un pont en ligne brisée, formé de quelques arches basses, enfouies aujourd'hui dans le sol[2].

76

RESTAURATION PAR MALIK NĀṢIR MUḤAMMAD. 720 H. — Grande dalle de calcaire scellée dans le pont, du côté sud, en *a* (fig. 68), au-dessus des arches et presque au niveau du sol actuel, sous une corniche à moitié fruste; dimensions environ 200 × 60[3]. Deux lignes en naskhi mamlouk; grands caractères, points et

[1] Voir surtout Schick in *PEFQ*, 1898, p. 226 et le plan cité, à droite, et la coupe en haut; cf. WILSON, *Survey*, photographs, pl. 37 *a* (vue prise du nord).

[2] Sept sur le plan Schick, neuf dans son texte (p. 227 en haut) et la plupart des relations antérieures. On en voit quatre en F dans la gravure de Zuallart (1586), p. 145, reproduite in



Fig. 39. — Pont de l'aqueduc d'après Zuallart.

Cotovicus, p. 286, et ici (fig. 39), où elles sont placées en ligne droite et trop au sud, contre le grand réservoir; cf. BARTLETT, *Walks*, gravures à p. 56 et 59. Le dessin de Sanuto in *ZDPV*, XXI, pl. 4 en bas, où Schick (p. 228 en bas) a cru reconnaître l'aqueduc et le réservoir, est peu concluant.

[3] Estimées après coup sur la photographie; en 1914 la dalle avait disparu et l'on m'a dit qu'elle avait été enlevée quelques mois auparavant. On pourrait les mesurer sur le cadre, s'il est encore en place, ou sur une empreinte en noir conservée à Notre-Dame de France, mais qui m'a

signes. La fin du texte est gravée en petits caractères dans les queues d'aronde *a* et *c* (fig. 40), puis dans les quatre médaillons *e*, *i*, *m* et *n*, sculptés en creux aux quatre angles. Inédite[1]; voir pl. LVII en bas (cliché Sobernheim 1905).

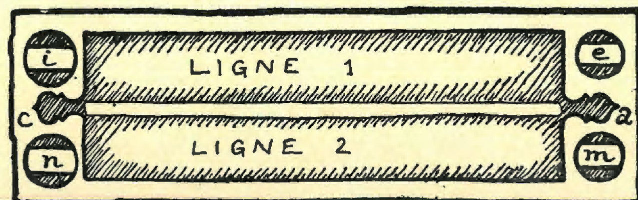


Fig. 40. — Disposition du n° 76.

(1) بسمله... أمر بعمارة هذه القناة المباركة مولانا السلطان (2) الملك الناصر سلطان الإسلام والمسلمين محمّد ابن السلطان الملك المنصور قلاون (*a*) فى شهور(?) سنة (*c*) عشرين وسبعمائة (*e*) عزّ لمولانا (*i*) الملك الناصر (*m*) عزّ لمولانا (*n*) الملك الناصر.

A ordonné la réparation de ce canal béni notre maître le sultan al-Malik al-Nāṣir, le sultan de l'Islam et des musulmans, Muḥammad, fils du sultan al-Malik al-Manṣūr Qalāwun. Dans les mois de l'année 720 (1320-21). Gloire à notre maître al-Malik al-Nāṣir!

L. 1 : Schick a cru trouver dans ce texte, qu'il aurait dû lire au lieu de le citer de seconde main, la preuve que Muḥammad a restauré l'aqueduc, construit le petit réservoir et réparé le grand, enfin que ce dernier doit à ce sultan son nom de Birkat al-sulṭān[2]. De ces quatre conclusions, les trois dernières sont des hypothèses; j'y reviendrai vers la fin de ce commentaire. La première seule ressort du texte qu'on vient de lire; en effet, le mot *ʿimāra* s'emploie presque

paru trop peu nette pour être reproduite. La corniche, d'aspect un peu latin, a le même profil que l'archivolte de la Kubakiyya (pl. LI) et pourrait provenir du cimetière latin signalé plus haut, p. 208-209; mais je la crois plutôt arabe, peut-être latinisante.

(1) Signalée déjà par Quaresmius, II, p. 598 *b* (cf. une note au milieu du commentaire des nos 110 à 115), puis résumée, mais avec des erreurs dans les noms et la date, par Schultz, *Jerusalem*, p. 94; Krafft, *Topographie*, p. 112 en bas et 189 en bas; Williams, *City*, II, p. 498 en bas; Schwarz, *Das heilige Land*, Frankfort 1852, p. 229; Ritter, *Erdkunde*, p. 278 et 375; Tobler, *Topographie*, II, p. 78, n. 3, et 92 en bas; Robinson, *Forschungen*, p. 297, n. 1; Schick in *ZDPV*, I, p. 172 en bas, et *PEFQ*, 1898, p. 228 en bas; Isambert, p. 321 *b* en bas, etc. Schultz prétend même que la date a disparu, parce qu'il ne l'a pas vue dans les queues d'aronde. D'autres auteurs signalent aussi les travaux de Muḥammad, sans parler de l'inscription; ainsi de Saulcy, *loc. cit.*

(2) Voir *PEFQ*, 1898, p. 228 en bas.

toujours d'une restauration, et le mot *qanāt* «roseau, canal» désigne ici l'aqueduc seulement. Si le rédacteur avait voulu parler des réservoirs, il les eût appelés d'un autre terme, tel que *birka*.

De fait l'aqueduc, et lui seul, était nommé couramment *qanātu l-sabīli*, ainsi qu'il résulte de quatre passages du chroniqueur[1]. Décrivant les deux vasques de Salomon (*birkatā l-mardjiʿi*), il dit qu'elles servent, de son temps, à recueillir l'eau que la qanāt al-sabīl[2] amène à Jérusalem. Dans sa biographie du sultan Muḥammad on lit ces mots, qui lui ont peut-être été suggérés par la lecture du n° 76 : «Il répara (*ʿamara*) la qanāt al-sabīl qui est près de la Birkat al-sulṭān, hors de Jérusalem du côté de l'ouest». Ici l'auteur, tout en nommant le grand réservoir, ne dit pas que Muḥammad l'a réparé, ni qu'il lui doit son nom. Parlant des travaux du sultan Khushqadam, il lui attribue la réparation (*ʿimāra*) de la qanāt al-sabīl qui aboutit à Jérusalem depuis la source d'al-ʿArrūb, et celle de la vasque orientale[3]. Enfin dans sa chronique du règne de Qāyt-bāy, à propos d'une autre affaire, il dit que la qanāt al-sabīl avait besoin d'être réparée près de la Birkat al-sulṭān.

Sur ces quatre passages où *qanātu l-sabīli* désigne l'aqueduc en général, il y en a deux où ce terme semble ne viser que le tronçon voisin de la Birkat al-sulṭān. Or en 943 (1536) le sultan Sulaimān Ier fit élever, sur le côté sud de ce réservoir, une fontaine que l'aqueduc alimentait en passant et que son inscription (n° 110) nomme un sabīl. S'il en a remplacé un plus ancien, ce dernier aurait pu, dès avant l'époque du chroniqueur, donner son nom à cette partie de l'aqueduc; en effet, le mot *sabīl* s'employait, bien avant lui, dans le sens spécial de «fontaine publique»[4]. Mais on verra que le n° 110 parle d'une

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 409, l. 12 (190), 438, l. 4 d'en bas (247 en haut), 445, l. 9 (258 en haut), et 619, l. 4 d'en bas; cf. le commentaire du n° 103.

(2) Texte du Caire (l. 13) السيل, corrigé in trad. Sauvaire. Mais on pourrait lire aussi *qanātu l-saili* «la canalisation du torrent»; cf. *S W P*, *Memoirs*, III, p. 301, et *Name lists*, p. 407.

(3) Ailleurs, p. 661, l. 2-3 d'en bas, il appelle *qanātu l-ʿarrūbi* la canalisation qui conduisait aux vasques les eaux du Wādī al-ʿarrūb; sur ce nom, voir Schick in *ZDPV*, I, p. 156 suiv.; carte anglaise, feuille XXI (6), et *Name lists*, p. 392 et 410; *S WP*, *pag. cit.*; Isambert, p. 227 *b*; Bædeker, p. 107 et 110; cf. le commentaire du n° 103. Je n'ai pas à rechercher ici pourquoi le chroniqueur ne signale que deux vasques, alors qu'à la même époque Fabri les décrit toutes les trois; cf. n° 103, commentaire.

(4) En épigraphie dès le VIIIe (XIVe) siècle au plus tard; voir *MCIA*, I, nos 155 et 179, datés 755 et 770. Pour Jérusalem et la Palestine jusqu'à nos jours, voir nos 92, 110 à 114, 165 suiv., 188 suiv., 191 et 206; cf. Baldensperger in *PEFQ*, 1910, p. 264 suiv. Sur ce terme en général, voir les sources citées par Chauvin in *JA*, 9e série, VII, p. 159 suiv. et in *MCIA*, I, *passim* (index); cf. Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. XXXV en bas.

construction nouvelle (*inshā'*) et que la fontaine de Sulaimān paraît être originale. Puisque *sabīl* désigne toute œuvre d'utilité publique, en particulier tout appareil d'eau potable, il vaut mieux traduire, avec Sauvaire, *qanātu l-sabīli* par «l'aqueduc public» et appliquer ce terme à son parcours entier.

En effet, les ingénieurs de Muḥammad ne se bornèrent pas à réparer l'aqueduc au droit de la Birkat al-sulṭān. Dès l'année 713 (1313-14), sur l'ordre de ce prince et sous les auspices de l'émir Sandjar Djāwlī, l'on avait capté l'eau d'une source près d'Hébron, pour la conduire à Jérusalem [1]. Et quinze ans plus tard l'émir Tankiz, gouverneur de la Syrie, acheva cette longue entreprise [2] : «C'est lui qui répara l'aqueduc (*'amara qanāta l-mā'i*) aboutissant à Jérusalem. Les travaux commencèrent en shawwāl de l'année 727 (août-septembre 1327). L'eau arriva dans la ville sainte et pénétra jusqu'au milieu du Ḥaram à la fin de rabī' Ier de l'année 728 (février 1328) [3]. Il fit faire aussi le bassin de marbre entre la Ṣakhra et l'Aqṣā [4].»

Ces étapes successives montrent l'importance des travaux de Muḥammad; de fait, ils furent considérés alors comme une véritable création. Un voyageur arabe qui visita Jérusalem en 726 (1326), à la veille de leur achèvement, en parle en ces termes [5] : «Auparavant *cette ville n'avait pas de canal* (*nahr*); c'est l'émir Saif al-dīn Tankiz, le gouverneur de Damas, qui, de notre temps, y a conduit

[1] Voir Ibn ḥabīb, p. 320 en bas et in *S M*, I *b*, p. 249; Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 68 *b* (*wa-sāqa l-'aina ila l-qudsi*). L'émir Sandjar était alors gouverneur de la Palestine; voir plus haut, p. 233 et 234.

[2] Voir Mudjīr al-dīn, p. 387, l. 7 (142 en bas).

[3] Et non mars-avril, in trad. Sauvaire. Ibn qāḍī shuhba, *ms. cit.*, f° 2 *a* en bas, donne les mêmes dates en d'autres termes : *wa-fīhā... adjrā qanātan ila l-qudsi tadkhulu ilā bābi l-masdjidi l-aqṣā wa-aqāmū fī 'amalihā sanatan* «et en cette année (728)... il poussa un aqueduc jusqu'à Jérusalem, qui pénétrait par la porte du Ḥaram; et l'on mit une année à le faire». Ces derniers travaux coïncident avec la construction de la Tankiziyya, achevée en 729 et que l'aqueduc alimentait en passant; voir le commentaire du n° 80. Il va sans dire que le nom de Tankiz ne figure ici qu'à titre honorifique. L'entreprise fut dirigée par l'émir Quṭlūbak, qui fut mandé peu après au Caire pour un travail semblable; voir Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 230, l. 9, et in Casanova, *Citadelle*, p. 660 et 662, l. 7 du texte arabe; 'Ilmawi, *Mukhtaṣar al-dāris*, ms. Ravaisse (cf. Sauvaire in *J A*, 9e série, III, p. 252).

[4] Ce bassin se voit encore sur l'esplanade, au nord de l'Aqṣā, entouré d'une grille de fer et ombragé de quatre cyprès (pl. LXXXV en haut et en bas); c'est la Coupe (*al-ka's*), décrite par tous les livres. La date 720 (1320) in *S W P, Jerusalem*, p. 82, est une erreur ou une faute d'impression; cf. Schick, *Tempelplatz*, p. 48, et in *Z D P V*, I, p. 166 (sans date). Nābulusi, Pa. 5960, f° 43 *a-b*, décrit la Coupe et l'attribue à Qāyt-bāy, mais il prévient que c'est un on dit; en tout cas, la Coupe actuelle ne saurait être l'originale.

[5] Voir Ibn baṭṭūṭa, I, p. 121, et in Miednikoff, II, p. 1158.

l'eau». Un peu plus tard, vers 740 (1340), un fonctionnaire bien informé écrit ceci [1] : «Le gouverneur du sultan à Damas (l'émir Tankiz) a fait creuser un canal (*qanāt*) et l'a prolongé jusqu'à un bassin (*birka*, les vasques) qui sert de réservoir d'alimentation pour les temps de sécheresse; d'ici l'eau coule à Jérusalem, pénètre dans l'enceinte du Ḥaram et y coule (dans la Coupe)».

Il va sans dire que l'assertion d'Ibn baṭṭūṭa ne saurait être prise à la lettre. Sans remonter jusqu'à l'antiquité [2], ni même jusqu'à la première époque arabe [3], je rappelle que dès la fin du IVe (Xe) siècle au plus tard, un aqueduc amenait l'eau des vasques jusqu'à l'intérieur du Ḥaram [4]. Quand les croisés assiégèrent Jérusalem, ils souffrirent cruellement de la soif, parce que les assiégés avaient

[1] 'Umari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 224 *b* en haut, et 5867, f° 231 *a* en bas : وساق نائب السلطان بالشأم إلى مدينة القدس قناةً بَسَطَها إلى بركةٍ هو مجتمعٌ يرفدها بالماء زمانَ قلّة الماء ويجرى إلى مدينة القدس ويدخل إلى مُسوَّر المسجد الأقصى ويجرى به.

Au début du siècle suivant Qalqashandi, IV, p. 101, l. 2, dit que les habitants de Jérusalem boivent l'eau de pluie des citernes «et d'une source qui y coule (amenée) de loin» (*'ainin tadjrī ilaihā min bu'din*); cf. *Dīwān*, Pa. 4439, f° 87 *b* (sans variante).

[2] Je n'ai pas à discuter ici la théorie qui attribue le canal d'al-'Arrūb et l'aqueduc inférieur à Salomon et l'aqueduc supérieur à Hérode (Barclay), ou vice versa (Schick), ou d'autres encore; l'épigraphie arabe n'apporte aucun jour à ces débats.

[3] Je fais allusion à ce passage bien connu des relations d'Arculfe et consorts, où les mots «pons (var. fons) lapideus, eminus per vallem in austrum recto tramite directus, arcubus suffultus» semblent bien, d'après le contexte, viser la partie de l'aqueduc traversant la vallée de Hinnom sur des arches; voir le texte in Tobler et Molinier, *Itinera*, I, p. 159 et 221; éd. Geyer, Lei. 1898, p. 242 en bas; *S W P, Jerusalem*, p. 28 en haut; trad. *ibid.* et in Wright, *Travels*, p. 4 en bas; *P P T S*, III, p. 19 et 74; Mickley in *Das Land der Bibel*, II 2, Lei. 1917, p. 36 en haut; cf. Robinson, *Researches*, I, p. 516, n. 2; Schultz, *Jerusalem*, p. 94; Krafft, *Topographie*, I, p. 189; Williams, *City*, II, p. 499, n. 4; Ritter, *pag. cit.*; Tobler, *tom. cit.*, p. 91 et n. 1. Seul ce dernier rejette ce rapprochement, pour des motifs qui me paraissent insuffisants, mais que je ne puis discuter ici.

[4] Muqaddasi (985), p. 168 en haut : «En outre on a tiré parti d'un vallon, à une station de distance de la ville, et l'on y a établi deux réservoirs (*birkatāni*) dans lesquels se réunissent les eaux courantes (*suyūl*) en hiver. De ces deux réservoirs on a creusé un canal jusqu'à la ville, où l'eau pénètre au printemps et remplit les citernes du Ḥaram et d'autres encore.» De Goeje, note *c*, a très bien vu ici les vasques et les deux *birkatā l-mardji'i* du chroniqueur; cf. trad. Gildemeister in *Z D P V*, VII, p. 161 en haut; Le Strange in *P P T S*, III, p. 40-41; Miednikoff, II, p. 797 en haut. Et Nāṣir-i khusrau (1047), p. 26 (83), après avoir décrit les puits et les citernes du Ḥaram : «A 3 parasanges de la ville j'ai vu un grand réservoir (*ābgīri 'aẓīm*) où se réunissent les eaux qui descendent de la montagne; on a construit un aqueduc (*rāh*) qui coule dans le Ḥaram». Puis l'auteur parle encore des citernes de la ville et du sanctuaire; cf. trad. Le Strange in *P P T S*, IV, p. 39 en bas; Miednikoff, II, p. 866 (l'un et l'autre ont reconnu ici les vasques).

pris soin de couper l'eau dans les environs de la ville; en revanche, ils y trouvèrent en abondance de l'eau fournie en partie par l'aqueduc[1]. Les témoignages subséquents jusqu'au début du XIVe siècle ne sont pas très précis, du moins jusqu'ici; les auteurs de cette époque, orientaux et occidentaux, se bornent le plus souvent à signaler les citernes et les réservoirs, alimentés par l'eau de pluie, et les pauvres sources de la vallée de Josaphat[2]. L'étude des premiers travaux hydrauliques entrepris par les musulmans après la reprise de Jérusalem ne nous a pas fourni le moindre indice touchant l'état de l'aqueduc en dehors de la ville[3]. Il semble bien qu'il était tombé en désuétude, et ce fait paraît confirmé par quelques passages un peu vagues, il est vrai, des auteurs arabes[4]. D'ailleurs, par une coïncidence qui ne saurait être fortuite, c'est précisément à partir des travaux de Muḥammad, attestés par le n° 76 et par les sources que j'ai citées, que l'aqueduc est signalé de nouveau dans les relations des pèlerins occidentaux[5]. Ainsi, le «regular water supply» de Jérusalem au moyen âge,

[1] Voir G. de Tyr, l. VIII, chap. 4 et 24, où les mots «fontes etiam a partibus deductos exterioribus et aquæductis invectos» font clairement allusion à l'aqueduc; cf. WILLIAMS, *tom. cit.*, p. 467.

[2] Ainsi Yāqūt (1225), IV, p. 594 en bas (Miednikoff, II, p. 1095 en haut), et in Qazwīnī (vers 1275), II, p. 107 en bas (eau de pluie recueillie par les rues dans des citernes); ABU L-FIDĀ', *Géographie* (1321), p. 227, l. 7 (II *b*, p. 4 en haut : maigres sources); Dimashqi (vers 1325), p. 119, l. 14 (153 : source de Siloé); J. de Vitry (vers 1226?) in BONGARS, *Gesta*, I, p. 1077 en haut, et *PPTS*, XI, p. 32 en bas, et in Sanuto (vers 1310), p. 175 (source de Siloé et citernes pour l'eau de pluie); Burchard (1283?) in LAURENT, *Peregrinatores*, p. 67, et *PPTS*, XII, p. 71 (piscines et sources); Ricold (1294?) et le faux Odoric in Laurent, p. 108 en haut (source) et 148 en bas (pastiche de J. de Vitry; cf. plus haut, p. 142, n. 2).

[3] Voir plus haut, p. 81 suiv.

[4] Ainsi avant les mots cités plus haut, p. 245, n. 1, 'Umari dit que depuis la reprise de Jérusalem cette ville a été négligée et dépeuplée, et qu'on a commencé récemment à la remettre en état. D'autre part, on lit chez Dimashqi (vers 1325), p. 85, l. 10 (101) : «En 700 (1300-01) une haute montagne (?) s'effondra à Jérusalem, près de la source (*'ain*) de Farrūdj (فرّوج), qui est sur la route (?)». Ce nom me paraissant inconnu, je crois qu'il faut lire عرّوب et que l'auteur, qui écrit ici de seconde main, veut parler de la source d'al-'Arrūb, sur la route (d'Hébron?). Si l'on peut ajouter foi à ce texte, ainsi corrigé, c'est peut-être à cet accident qu'il faut attribuer les travaux de Muḥammad, commencés treize ans plus tard.

[5] Ainsi G. de Boldensele (1333), p. 261 en haut : «...rivis et fontibus carens intrinsecus; aquam sibi ministrari artificialiter aquæductu faciunt, et cisternæ plures sunt in civitate pro necessitatibus aquam tribuentes. Conducitur autem aqua in Hierusalem de partibus terræ Hebron, *et prope viam euntibus Hebron ipse conductus aquæ hujusmodi satis patet*»; cf. *Hystoire*, f° M VI *a* (et apparent les conduits assez par le lez de la voie); Quaresmius, II, p. 717 *a*; ROBINSON, *Researches*, I, p. 516; RITTER, *Erdkunde*, p. 279; TOBLER, *tom. cit.*, p. 93, n. 5. D'après Grotefend (p. 231 en bas), Guillaume aborda à la fin de 1332 et parvint à Jérusalem le 5 mai 1333; cf. RÖHRICHT, *Pilger-*

remonte à cette époque, et il ne cessa de fonctionner jusque vers le milieu du XVe siècle[1]. C'est un peu plus tard que furent entrepris les nouveaux travaux dont l'épigraphie a conservé aussi le souvenir (n° 103).

reisen, p. 102 (89) et RM, p. 465 en bas; *Bibliotheca*, p. 73; Schefer in Thenaud, p. v. La date 1336 in TOBLER, *loc. cit.* et I, p. XXVII est celle de la rédaction de son journal (au printemps, d'après Grotefend).

Isaac Kheilo (1333) in CARMOLY, *Itinéraires*, p. 241 : «Plus tard, cette ville ('Ēṭām in II Chroniques, XI, 6) fut nommée *En-Etam* (la fontaine *Etam*), à cause de ses eaux qui furent conduites de là à Jérusalem par des tuyaux solides»; cf. RITTER, *pag. cit.*; TOBLER, *tom. cit.*, p. 93, n. 4. Ainsi que l'observe ce dernier, Isaac ne précise pas s'il veut parler de la canalisation nouvelle; mais c'est possible, puisqu'il écrivait en 1333 (Carmoly, p. 224) et que les travaux furent achevés dès 1328. Tobler, qui ignorait la date du n° 76, croit que l'aqueduc a été refait en 726 (1326-27), parce que le Bāb al-qaṭṭānīn a été restauré cette année-là; ce dernier fait est exact (nos 81 et 176), mais il n'a rien à voir ici. Une des sources qui alimentent les vasques s'appelle encore 'Ain 'aṭān; voir Schick in *ZDPV*, I, p. 152; carte anglaise, feuille XVII (6), et *Name lists*, p. 278; *SWP*, *Memoirs*, III, p. 43; Isambert, p. 358 *b*; Bædeker, p. 107; cf. le commentaire des nos 110 à 115.

L. de Sudheim (1336 à 1341) in *AOL*, II *b*, p. 350 : «Ipsa civitas non habet fontes, sed cisternas, quarum quedam replentur aquis pluvialibus, quedam aquis ductilibus subterraneis et ex Ebron descendentibus»; trad. in *Reyssbuch*, f° 449 *a* en haut, et *PPTS*, XII, p. 97 en bas; cf. ROBINSON, *loc. cit.*; RITTER, *pag. cit.* Dans ce chapitre l'auteur fait de l'archéologie, et son témoignage est moins direct que celui de Boldensele.

Mandeville (1336?), p. 73 : «And there be no ryveres ne welles; but watre comethe be condyte from Ebron»; cf. WRIGHT, *Travels*, p. 164. Mais cet auteur discutable semble piller ici Sudheim ou Boldensele; cf. plus haut, p. 142, n. 2, et le commentaire du n° 223.

J. de Vérone (1335) in *ROL*, III, p. 200 suiv., ne parle que des sources et des piscines. Mais Poggibonsi (1345), I, p. 42, dit : «Ierusalem... è sanza fonti d'acqua, altro che quella che viene d'Ebron».

[1] Frescobaldi (1384), p. 141 : «...per lo paese (Bethléhem) si passa un condotto d'acqua che va in Gerusalem». Sigoli (1384), p. 135 : «Nel detto paese (entre Hébron et Bethléhem) ha uno condotto di acqua delle buone di mondo : questo è bellissimo lavorio perchè messo per forza, e vanne intorno a moltissime montagne, e in fine ne va in Gerusalem; che si fanno dal principio del condotto alla fine circa a trenta in trentacinque miglia, e sempre truovi per istrada questo condotto, que poche volte n'esce». D'Anglure (1395), G. de Lannoy et Schiltberger (début du XVe siècle), N. de Caumont (1418), Mariano da Siena (1431) et B. de la Broquière (1432) ne signalent pas l'aqueduc; mais ils décrivent surtout les lieux saints ou fortifiés. Ét. de Gumpenberg (1450) in *Reyssbuch*, f° 247 *b* en bas, décrit les citernes et les canaux (Rinnen oder Röhren) antiques, puis il ajoute : «...aber die Rinnen muss man im bauw halten, und die Edellent so ausserhalb auff dem Landt sitzen, die haben gross gut davon, dass sie die Rinnen bessern»; cf. ROBINSON, *loc. cit.* L. d'Angle (1456) et un anonyme (1470) in TOBLER, *pag. cit.*, n. 7, et 94, n. 1, signalent aussi l'aqueduc depuis Hébron.

L. de Rochechouart (1461) in *ROL*, I, p. 261 en bas : «Occurit nobis vestigium unius canalis venientis ab Hiherusalem in Bethleem... quod clare apparet, quia Bethleem est in declivio Hiherusalem». Cette étrange assertion s'explique par le fait que c'était en juillet et que l'aqueduc était

Dans tout ce qui précède il n'est question ni du grand réservoir, ni du petit; le chroniqueur, on l'a vu, ne parle qu'en passant de la Birkat al-sulṭān, à propos de l'aqueduc. Ailleurs, il en attribue la restauration au sultan Barqūq; elle était donc plus ancienne [1]. C'est la seule conclusion qu'on puisse tirer des sources arabes, et encore est-elle équivoque. En effet, il se peut que le grand réservoir ait été créé par Sulaimān Ier, quand il répara l'aqueduc (nos 110-115). Dans ce cas, la Birkat al-sulṭān du chroniqueur serait le petit réservoir de Schick [2]. Cette hypothèse paraît confirmée par une tradition locale suivant laquelle le petit réservoir s'appelait autrefois Birkat al-sulṭān, tandis que le grand se nommait Birkat Sulaimān [3]. S'il en est ainsi, le nom de Birkat al-sulṭān s'est fixé sur le grand réservoir quand le premier disparut. Mais l'origine de ce nom ne saurait être attribuée au «sultan» Sulaimān, ainsi qu'on l'a prétendu [4], puisqu'il était déjà connu du chroniqueur. Il se peut qu'il désigne le «sultan» Muḥammad, ainsi que Schick le suppose; mais encore une fois, le n° 76 n'en fournit pas la preuve. Ce texte n'affirme qu'un seul fait, confirmé par un grand nombre de sources : c'est que ce prince a fait réparer l'aqueduc.

Queue d'aronde *c* : La date est certaine et comble une lacune chez le chroniqueur et les auteurs modernes qui ont signalé cette inscription désormais perdue.

à sec. Mais, ajoute-t-il, mon guide (un frère mineur) prétend le contraire : qu'il a suivi l'aqueduc d'un bout à l'autre, qu'en hiver il a vu l'eau couler jusqu'au Ḥaram, qu'un canal souterrain descend de Bethléhem à Jérusalem, qu'au delà de Bethléhem il y a des piscines (les vasques) et des aqueducs à un niveau plus élevé (al-ʿArrūb et autres), et que le système passe à Bethléhem et aboutit à Jérusalem. Le bon Franciscain voyait mieux que le gentilhomme français, mais c'est à la loyauté de celui-ci que nous devons ce précieux témoignage; cf. Clermont-Ganneau, *RAO*, VII, p. 139. S. Rieter senior (1464) ne parle pas de l'aqueduc.

(1) Mudjīr al-dīn, p. 440, l. 15 (250 en haut) : «Il restaura (*ʿamara*) le réservoir qui est hors la ville à l'ouest, appelé Birkat al-sulṭān; ce travail (*ʿimāratuhā*) eut lieu en l'année 801 (1398-99). Aujourd'hui, il est en ruine et sans usage.»

(2) Et c'est lui qui représenterait alors le «lacus Germani» des sources latines, dont je n'ai pas à m'occuper ici; voir Williams, *City*, I, suppl. p. 63; Tobler, *tom. cit.*, p. 77; Conder in *PEFQ*, 1877, p. 141; *SWP, Jerusalem*, p. 42 et 376.

(3) Voir Tobler, *tom. cit.*, p. 72 en haut, d'après Schwarz. Ce dernier nom figure, sans précision topographique, in Ḥādjdjī khalfa, *Djihān-numā*, p. 565, l. 3, et j'ai cru d'abord qu'il y désignait, comme dans la tradition Schwarz, le grand réservoir, sous le nom de Sulaimān Ier. Mais le contexte montre que cet auteur s'inspire ici de Mudjīr al-dīn, p. 409, l. 2 (189), et qu'il s'agit d'une «piscine de Salomon» située en ville et dont l'emplacement n'est pas connu; voir Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 166 en bas.

(4) Ainsi Nau, p. 319 en bas; Williams, *City*, II, p. 497; Tobler, *tom. cit.*, p. 78, n. 4; Bædeker, p. 66.

CIMETIÈRE DE MĀMILLĀ. ORIGINE ANCIENNE.

Les restes de ce cimetière se trouvent à l'ouest de Jérusalem, dans un vaste terrain désert, au relief ondulé, qui s'étend autour de la Birkat māmillā [1]. Il renfermait naguère encore un grand nombre de mausolées et de tombeaux; on n'y voit plus que quelques tombes, isolées ou groupées, pour la plupart en ruine et anépigraphes [2]. Leurs épitaphes anciennes sont devenues rares [3]; d'autres sont trop frustes pour être déchiffrées, et un grand nombre de dalles ont été employées pour des épitaphes modernes, que je n'ai pas relevées et qui disparaissent à leur tour [4].

77

Épitaphe d'une pèlerine. 721 H. — Sur la petite face sud d'un tombeau fait d'un gros bloc de calcaire monolithe en forme de parallélépipède rectangle, gisant dans la partie nord du cimetière, à environ 50 mètres au nord-ouest du mausolée d'Aidughdī (n° 68); dimensions de la face 90 × 45. Quatre lignes en beau naskhi mamlouk; caractères moyens, points nombreux, quelques signes. Inédite (copie 1914).

(1-2) بسمله ... *C*, lv, 26-27 — هذا قبر الحاجّة الفقيرة إلى الله تعالى (3) والدة

(1) Voir les plans de la ville et des environs; cf. plus haut, p. 3, n. 1. Sur son importance au moyen âge et l'origine de son nom, voir Mudjīr al-dīn, p. 413, l. 15 (198) et *passim*, surtout dans la biographie des notables de Jérusalem, dont un grand nombre furent enterrés dans ce cimetière. Le chroniqueur lui-même y fut enseveli, d'après Nābulusi, Pa. 5960, f° 107 *a*, qui visita son tombeau en 1101 (1690); cf. Tobler, *Topographie*, II, p. 219 suiv.; de Saulcy, *Jérusalem*, p. 186 suiv.; Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 279 suiv.; Bœhmer in *ZDPV, MuN*, 1909, p. 78 et 82; 1910, p. 11 suiv.

(2) Voir une partie des sources citées, et d'autres descriptions que je puis négliger ici. Le plan Schick (1879) y marque encore plusieurs mausolées GGG; il n'en reste guère que deux, celui du n° 68 et un autre, d'aspect moderne, qui s'élève plus à l'ouest et que je n'ai pas exploré (1914). La plupart des tombeaux qu'on voit in de Saulcy, *op. cit.*, pl. à p. 188, et Merrill, *Jerusalem*, pl. à p. 288, d'après d'anciennes photographies, ont disparu dès lors.

(3) Voir les inscriptions suivantes et n° 102.

(4) Dès 1860 Sauvaire (relevés inédits, nos 92, 93 et 131) n'y a copié que trois textes, soit mes nos 68, 78 et 139. Ce dernier, que je n'ai pas retrouvé, n'est qu'un fragment insignifiant, et sa copie du second, qui est peu correcte, me donne à croire que dès cette époque la dalle qui le porte, et que j'ai dû dégager à la bêche en 1914, était à demi cachée dans le sol.

المدفونة جَنْبَها جِهات(sic) المقرّ العالى العزّى ايدمر الشجاعى (4) ناظر الحرمين
الشريفين توفّت[1] فى شوّال سنة أُحد وعشرين وسبع مائة.

Voici le tombeau de la pèlerine avide d'Allāh, la mère de celle qui repose à côté d'elle (et qui est) l'épouse (noble)[2] de Son Excellence ʿIzz al-dīn Aidamur al-Shudjāʿī, l'intendant des deux ḥarams sacrés. Elle est décédée en shawwāl de l'année 721 (octobre-novembre 1321).

L. 3 : A première vue on pourrait croire que la défunte était la femme d'Aidamur; mais l'épitaphe suivante prouve que cet émir avait épousé la fille et non la mère. Il faut donc prendre *djihāti* comme apposition, non de *wālidati*, mais d'*al-madfūnati*, et sous-entendre les mots «et qui est»[3]. L'épitaphe de la mère faisant allusion au tombeau de la fille deux ans avant la mort de celle-ci, on doit en conclure que le tombeau de la fille était préparé dès l'année 721, ou que les deux épitaphes n'ont été gravées qu'en 723, après sa mort.

L. 4 : Dans la date le chiffre 700 (et non 900) est assuré par une petite queue d'aronde placée au-dessus des trois premières dents et marquant clairement le *sīn*. Au reste, la date 721 est confirmée par le style des caractères, et par le nom de l'émir Aidamur, qui vivait à cette époque, ainsi qu'on va le voir.

78

Épitaphe d'une pèlerine. 723 H. — Sur la face sud d'un tombeau identique au précédent et gisant à côté de lui, vers l'est; mêmes dimensions (champ inscrit 86 × 43). Quatre lignes du même type; mêmes caractères, mais un peu plus frustes. Inédite; voir pl. LVII au milieu (estampage 1914).

[1] Pour تُوُفِّيَتْ au passif, comme aux nos 72, 78, 98 et *passim*. D'après Dozy, *Supplément*, c'est une faute grossière du peuple, puisque l'actif se dit d'Allāh accueillant à lui le défunt; on voit du moins qu'elle est ancienne, et je crois qu'elle s'explique par le fait que les verbes de la forme v ont très souvent un sens neutre ou intransitif.

[2] Le mot *djiha* est à la fois un titre féminin (dame) et un nom de parenté (femme, peut-être sœur ou fille); voir *MCIA*, I, p. 399, 539, 560 et *passim* (index); aux sources citées ajouter Qalqashandi, VI, p. 171 suiv. Le sens «femme», qui est le plus fréquent, est assuré ici par la réplique *zaudja* «épouse» du n° 77; cf. plus loin, n° 96. La forme *djihāt* est un de ces pluriels honorifiques fréquents dans les titres féminins; voir *MCIA*, I, p. 247, 326, n. 1, et *passim*; cf. note suivante.

[3] A la rigueur on pourrait traduire *djihāti* par «belle-mère» comme apposition de *wālidati*, ou encore par «parentes», en l'appliquant à la fois à la mère et à la fille, et ce serait alors un pluriel véritable (au lieu du duel). Mais ces deux sens n'ont pas encore été relevés; cf. note précédente.

(1-2) بسمله... — *C*, LV, 26-27 — هذا قبر الحاجّة الفقيرة إلى الله (3) تعالى
زوجة[1] المقرّ العالى العزّى ايدمر الشجاعى ناظر الحرمين (4) الشريفين توفّت
نصفَ رجب الفرد سنة ثلاث وعشرين وسبع مائة.

Voici le tombeau de la pèlerine avide d'Allāh, la femme de Son Excellence ʿIzz al-dīn Aidamur al-Shudjāʿī, l'intendant des deux ḥarams sacrés. Elle est décédée au milieu de radjab l'unique de l'année 723 (20 juillet 1323).

L. 3 : Le mot *zaudja* ne laisse aucun doute sur les relations de la défunte avec l'émir Aidamur, qui remplissait alors les fonctions d'intendant des ḥarams de Jérusalem et d'Hébron; ce fait est confirmé par une autre inscription (n° 174), qui lui donne ce titre en 726 (1326)[2].

Dans l'une et l'autre épitaphe le nom propre de la défunte est passé sous silence. Cette omission, qui n'est pas rare dans les inscriptions féminines, me paraît être intentionnelle; elle s'explique peut-être par l'origine servile des titulaires, ou par quelque autre subtilité du protocole[3].

L. 4 : Dans la date le chiffre 700 est moins clair qu'au n° 77 et se lirait plutôt 900 si l'autre leçon n'était assurée par le style des caractères et par les rapports étroits de cette épitaphe avec la précédente.

79

Épitaphe d'un pèlerin. 726 H. — Stèle de calcaire remployée, la droite en bas et cachée sous le sol, dans la petite face nord d'un tombeau moderne ou modernisé portant une épitaphe datée de 1310 (1892-93), et placé au milieu d'autres tombeaux sans intérêt, à environ 100 mètres à l'ouest du mausolée d'Aidughdī (n° 68); dimensions environ 100 × 45. Trois lignes du même type; caractères plus grands, un peu frustes. Inédite (copie 1914).

(1) بسمله... — *C*, LV, 26 — هذا قبر العبد (2) الفقير إلى الله تعالى الحجّ علوان

[1] Le *zain* de ce mot est gravé, avec son point, au-dessus du *ʿain* de *taʿālā*; le trait vertical qu'on voit entre l'*alif* et le *lām* d'*al-maqarr* est un ornement ou une lettre redondante.

[2] Je ne l'ai pas retrouvé dans les chroniques; mais il n'a joué sans doute qu'un rôle de second ordre, et l'on sait que la liste des intendants chez le chroniqueur est fort incomplète.

[3] Voir *MCIA*, I, p. 112 et 560; cf. plus loin, nos 144 et 219.

ابن إبراهيم الزيدى (1) توفّى إلى (3) رحمة الله تعالى يوم الأحد سادس عشر
المحرّم سنة ستّة وعشرين وسبعمائة.

Voici le tombeau du serviteur avide d'Allāh, le pèlerin ʿAlwān[2] fils d'Ibrāhīm, al-Zaidi (?). Il est décédé à la miséricorde d'Allāh le dimanche 16 muḥarram de l'année 726 (23 décembre 1325)[3].

Dans cette épitaphe et les précédentes, le titre de pèlerin et de pèlerine fait sans doute allusion au vrai pèlerinage, celui des villes saintes du Ḥidjāz. A certaines époques troublées de l'histoire, la visite de Jérusalem remplaça pour un temps celle de la Mecque; mais au XIVe siècle il ne s'est rien produit de pareil, et la route des villes saintes, où les sultans Mamlouks exerçaient un droit de suzeraineté sur les shérifs[4], était régulièrement ouverte aux caravanes. Un grand nombre de pèlerins profitaient du voyage pour passer à Jérusalem; mais cette visite seule ne pouvait guère les autoriser à prendre un titre auquel tous les habitants de cette ville, à ce compte, auraient eu le droit de prétendre.

MADRASA DE L'ÉMIR TANKIZ (TANKIZIYYA). 729 H.

A l'extrémité orientale du Ṭarīq bāb al-silsila, côté sud, à côté de la porte du Ḥaram appelée Bāb al-silsila (p. 108); plans Wilson et P E F : Maḥkamā; plan Schick 72 : Gerichtshof (Meḥkeme)[5]. Ce bel édifice offre l'exemple le plus parfait et le mieux conservé d'une madrasa sur plan cruciforme du type de Jérusalem[6]; à ce titre il mérite une description détaillée, sinon complète, car je n'ai pu en explorer ni les abords immédiats, ni l'étage supérieur.

La face nord (fig. 41)[7] borde au sud la petite place du Bāb al-silsila et le portique voûté de cette porte; la face est s'appuie contre le portique ouest du Ḥaram; la face sud domine le

(1) Cette graphie paraît certaine, mais à défaut de points on peut lire *zaidi*, relatif de Zaid, très fréquent dans l'histoire des tribus arabes, ou adapter la ponctuation à un polionymique tel que *zabadi*, *zandi*, *rabadhi*, *rundi*, ou encore, en supposant une lettre fruste *zabīdi*, *zandani*, etc.; tous ces noms de lieu se trouvent chez Yāqūt, et leurs relatifs chez Samʿāni.

(2) La vocalisation de ce nom paraît mal fixée : ʿAlwān et ʿUlwān in Ṭabari, I, p. 2139, l. 6 (et 2141, l. 11), et II, p. 967, l. 16; ʿAlawān in BROCKELMANN, *Litteratur*, II, *passim* (index, p. 552 *b*). M. Hess m'écrit (en 1916) qu'on le trouve, mais non vocalisé, dans le *K. mīzān al-iʿtidāl* de Dhahabi, Cā. 1325 H., p. 215 suiv. Il y voit une variante dialectale de ʿAlyān (donc عَلْوان et عَلْيان); cf. ʿōwēne et ʿōyēne, diminutif de ʿēn «source» dans les dialectes modernes de l'Arabie.

(3) Dans les tables de Wüstenfeld ce jour est un samedi; cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois.

(4) Voir *MCIA*, I, p. 413 suiv.

(5) Sur ce nom, voir la fin du commentaire.

(6) Voir *MCIA*, I, p. 265 suiv., 536 et *passim* (index à *madrasah* et *plan cruciforme*, chiffres gras).

(7) D'après le plan Warren in *SWP*, atlas, pl. XXXVI.

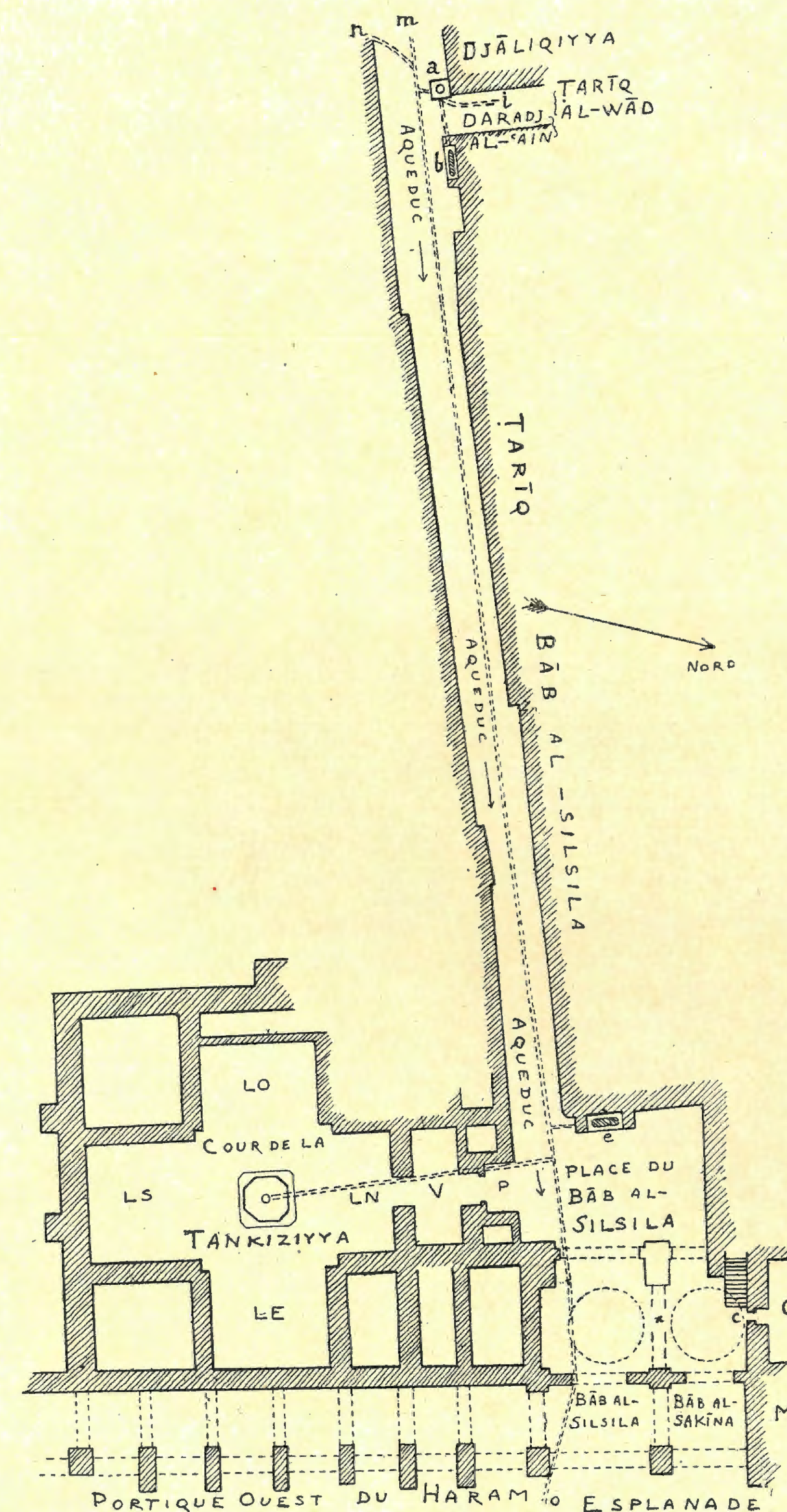


Fig. 41. — Ṭarīq bāb al-silsila et la Tankiziyya.

terrain devant le mur des Lamentations; la face ouest se perd dans des constructions adjacentes. De la place du Bāb al-silsila l'on entre par un portail P (fig. 42)[1], dont la niche

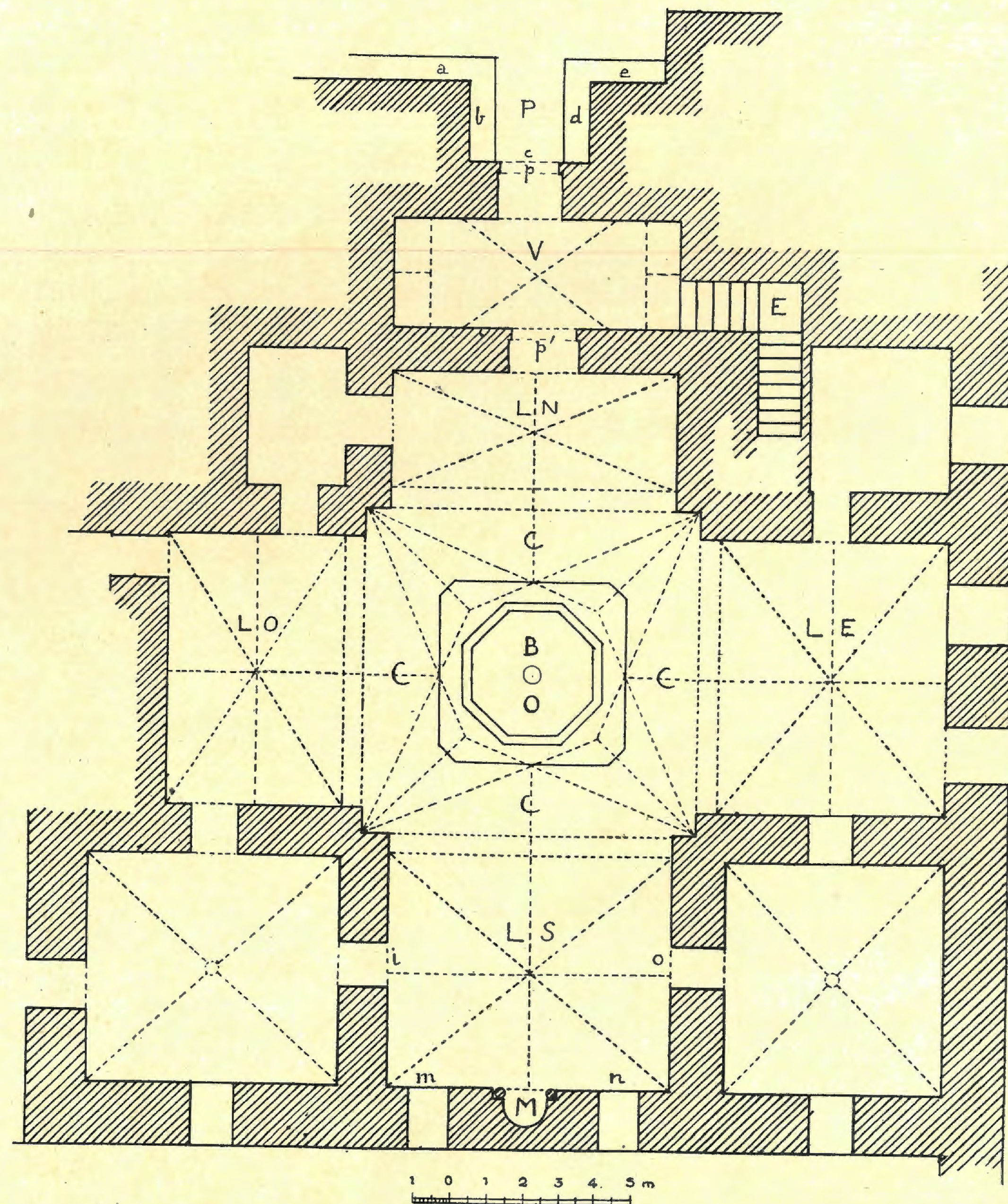


Fig. 42. — Plan de la Tankiziyya.

étroite et profonde est couronnée par une conque en arc brisé, aux bords festonnés (pl. LXVII à gauche), reposant sur un encorbellement en alvéoles; au-dessus règne une corniche de profil arabe. Au fond de la niche s'ouvre une porte à linteau droit *p*, dont les claveaux ont

[1] D'après un relevé fait en 1914 avec le concours des PP. Vincent et Jaussen.

des joints brisés, de style arabe [1]. Elle donne accès à un vestibule V, au grand axe est-ouest, dont la voûte combine des arêtes avec de petits berceaux brisés; de son angle sud-est un escalier E conduit à l'étage supérieur, par un palier en retour d'équerre. Une autre porte *p'* ouvre sur le līwān nord L N, d'où l'on atteint, par deux marches, le sol plus bas de la courette C, placée à la croisée des quatre līwāns. Le centre en est orné d'un bassin de marbre B, qu'alimente un canal greffé sur l'aqueduc du Ḥaram, sous la place du Bāb al-silsila (fig. 41). Cette cour est couverte d'une voûte dont les triples arêtes aboutissent à un oculus octogone O, ouvert au-dessus du bassin B; par cette ouverture un jour très doux filtre à l'intérieur, et l'eau de pluie tombe dans la vasque.

Les quatre līwāns s'ouvrent sur la cour par quatre arcs de tête brisés, à grands claveaux de pierre (pl. LXVIII en bas). Ils sont voûtés en arêtes combinées avec deux berceaux légèrement brisés. Le līwān sud ou qibli L S, plus profond que les autres, est éclairé par deux fenêtres basses à banquette, et par une autre, percée, peut-être après coup, au-dessus du miḥrāb M; ces trois jours s'ouvrent au sud vers le mur des Lamentations. Les parois de ce līwān sont revêtues à la cimaise d'un placage en marbres découpés, dont les débris, grossièrement badigeonnés, sont dans un déplorable état. La partie la plus riche et la mieux conservée est celle qui décore la niche du miḥrāb. Le beau motif à tresses et entrelacs surmontant l'arc de cette niche est fréquent à cette époque, surtout au VIIe (XIIIe) siècle [2], et la conque en est décorée d'une mosaïque en cubes de verre, représentant des feuillages et des fleurs [3]. Les colonnettes placées aux angles de la niche, ainsi que deux autres dressées en avant du miḥrāb et servant de support à des lanternes, ont de beaux chapiteaux de style latin [4].

Le līwān est L E prend jour, par une porte et une fenêtre, sous le portique ouest du Ḥaram, et le līwān ouest L O se prolonge vers l'ouest par une chambre qui faisait probablement partie de la construction primitive, comme celles, voûtées en arêtes, qui cantonnent les līwāns aux quatre angles du plan cruciforme. Ces pièces, qui abritaient sans doute les divers services de la madrasa, sont affectées (en 1914) à ceux du tribunal indigène (*maḥkama*) [5]. Celle de l'angle sud-ouest sert de salle d'audience pour le qāḍī et celle de l'angle sud-est est réservée à

[1] Sur ce motif, voir plus haut, p. 213, n. 1 et renvois.

[2] Soit au nord de Jérusalem jusqu'en Asie Mineure, soit au Caire; voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 219 suiv.; II, pl. XLVI à droite; Herz, *Baugruppe*, p. 19 en haut et fig. 19 à gauche; cf. le commentaire du n° 196.

[3] Des mosaïques en cubes de verre, à décor de rinceaux et de feuillages, ornent les parois et les niches de plusieurs sanctuaires de cette époque, en Égypte et en Syrie; voir Herz, *Catalogue*, p. 309; *Iszlám*, fig. 167, et in *Comité*, 1900, p. 114 en bas; Creswell in *B I F A O*, XVI, p. 46 en haut et *passim;* cf. le commentaire des nos 215, 223, 275 et 280. Les exemples cairotes sont nombreux et plusieurs sont peu connus; peu avant sa mort Herz m'en a envoyé une liste que je ne puis reproduire ici. Ṣafadi, Pa. 5827, f° 201 *a*, dit de Tankiz : *djaddada l-madārisa wa-zakhrafahā* «il restaura plusieurs madrasas et les *mosaïca*». En effet, le verbe *zakhrafa* «décorer» se dit surtout de la mosaïque; cf. le commentaire du n° 196.

[4] Mes notes de 1893 signalent encore, à droite du miḥrāb, une chaire décorée de marbres sculptés; je ne l'ai pas retrouvée en 1914.

[5] Voir la fin du commentaire.

ses greffiers; l'une et l'autre communiquent avec les līwāns adjacents et prennent jour au sud par une fenêtre pareille à celles du līwān L S.

Les murs extérieurs et les arcs de tête des līwāns à l'intérieur sont en belles pierres de taille; les autres parties sont en moellons couverts d'un crépi de mortier, ou badigeonnés au lait de chaux. Les seuls éléments décoratifs sont ceux que j'ai décrits au portail et dans le līwān L S; mais l'édifice entier, malgré ses dimensions restreintes et les transformations qu'il a subies, respire une telle harmonie qu'on peut le considérer comme un exemple classique du plan cruciforme à Jérusalem; je reviendrai sur quelques particularités qui le distinguent du plan cruciforme au Caire[1].

80

Texte de construction. 729 H. — Grand bandeau courant sur la façade nord, à 3 ou 4 mètres du sol, et composé de cinq tronçons en retour d'équerre (fig. 42 et pl. LXVII à gauche) : sur la façade à droite du portail (*a*), sur le côté droit (*b*), sur le fond (*c*) et sur le côté gauche (*d*) de la niche, enfin sur la façade à gauche (*e*); les tronçons *b*, *c* et *d* sont divisés en deux moitiés par trois cartouches à armoiries. Une ligne en beau naskhi mamlouk; grands caractères, badigeonnés en jaune sur fond bleu, et assez mal conservés, points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914)[2].

(*a*) بسمله... أنشأ هذا (*b*) المكان المبارك (cartouche) راجياً ثواب ا(*c*)لله وعَفْوَه

المقرّ الكريم ا(cartouche)لسيفى تنكز الملكى ا(*d*)لناصرى عفا الله (cartouche) عنه

وأثابه (*e*) [وذلك فى شهور؟] سنة تسع وعشرين وسبعمائة.

A fondé cet édifice béni, espérant la récompense d'Allāh et son pardon, Son Excellence Saif al-dīn Tankiz, (le serviteur) d'al-Malik al-Nāṣir (Muḥammad), qu'Allāh lui pardonne et le récompense! (Et ceci a été fait dans les mois?) de l'année 729 (1328-29).

Partie *a* : Le verbe *ansha'a* indique une création nouvelle et l'édifice est bien d'un seul jet. Ce détail est confirmé par le chroniqueur[3] : «La madrasa Tankiziyya a été fondée par (*wāqifuhā*) l'émir Tankiz Nāṣiri, gouverneur de Damas. C'est un collège considérable, et le mieux construit (de Jérusalem). Elle est située dans la rue du Bāb al-silsila et possède une salle de réunion (*madjma'*)

(1) Voir surtout l'introduction des nos 85 et 88; cf. plus haut, p. 169.

(2) Et contrôlée à la loupe sur l'épreuve originale de la planche.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 387, l. 3 (142).

qui chevauche sur les portiques (*arwiqa*) occidentaux du Ḥaram[1]....... Sur la porte de la madrasa est inscrite la date (de sa construction, qui eut lieu) en l'année 729.»

Partie *b* : Le mot (*makān*) «lieu» ne précise pas la destination de l'édifice. Le chroniqueur le désigne toujours comme une madrasa[2], et il y signale deux professeurs de droit dès la première moitié du viiie (xive) siècle[3]. D'autres auteurs ajoutent qu'à la madrasa étaient attachés un couvent de soufis (*khānaqāh*) et une école primaire pour les orphelins (*maktabu aitāmin*)[4], ou un couvent et une école de tradition (*dāru ḥadīthin*)[5].

Partie *c* : Gouverneur de la province de Damas depuis 712, Tankiz était devenu peu après, de fait, le vice-roi de la Syrie entière[6]. Cette situation exceptionnelle ne ressort guère de son protocole, car dès cette époque le titre *maqarr* était porté par un grand nombre de hauts fonctionnaires, et avec l'épithète *karīm* par les principaux gouverneurs de province[7]; mais il était prudent, sans

(1) Cf. le même, p. 377, l. 12 (120) : «... le riwāq occidental (du Ḥaram), qui s'étend sous le madjma' de la madrasa Tankiziyya». On accédait à cette salle par l'escalier E (fig. 42). Le premier étage existe encore, mais il est habité, et je n'ai pu l'explorer. Sur *madjma'*, voir plus haut, p. 89.

(2) Dans les passages cités et dans un grand nombre d'autres, où il en parle en passant.

(3) Voir le même, p. 499 en bas, sans date précise; cf. p. 258, n. 4. Le second est le shaikh Maqdisi, né en 714 et mort en 764, l'auteur du *Muthīr al-gharām*, achevé à Jérusalem en 752; cf. Wüstenfeld, *Geschichtschreiber*, p. 180 en haut, n° 425; Brockelmann, *Litteratur*, II, p. 130 en bas; Le Strange, *Sanctuary*, p. 250 (4) en haut.

(4) Voir 'Umari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 224 *b* en haut, et 5867, f° 231 *b* en haut. Cet auteur, qui écrit encore avant la mort de Tankiz, précise que la madrasa était hanafite; cependant Maqdisi était chafiïte, suivant les sources citées.

(5) Voir Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 2 *a* en bas; suivant lui, l'ordre de construire fut donné en 728. Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2069, fos 159 *a* en haut et 161 *a*, attribue à Tankiz un couvent (*ribāṭ*) à Jérusalem. C'est peut-être la khānaqāh des auteurs précédents; sur l'équivalence de ces deux termes, voir plus haut, p. 87, n. 1. Mais Ibn qāḍī shuhba, qui nomme la khānaqāh, mentionne aussi le ribāṭ (f° 2 *b* en haut), comme si c'était une autre fondation, peut-être un hospice pour les pèlerins; cf. plus loin, note au n° 81.

(6) Voir Zetterstéen, *Beiträge*, et Ibn ḥabīb, *passim* (index); Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 503 *b* en haut et *passim*; Ibn qāḍī shuhba, *ms. cit.*, f° 1 *b* en bas suiv.; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 126 *b* en bas et *passim*; *Manhal*, *ms. cit.*, fos 158 *b* suiv.; Ṣāliḥ-Cheikho, p. 175 et *passim*; Weil, *Chalifen*, IV, p. 380 suiv. et *passim* (index).

(7) Du moins un peu plus tard, car la valeur hiérarchique précise d'un titre initial dépend de l'époque, des épithètes qui le suivent et de plusieurs circonstances dans le détail desquelles je ne puis entrer ici; voir les sources citées in *MCIA*, I, p. 183 suiv., 403, 442 suiv. et *passim*; Qalqashandi, V, p. 494 suiv.; VI, p. 130 à 161 et *passim*; cf. plus haut, nos 77 suiv., et plus loin, *passim*.

doute, de ne point afficher tous les titres que lui conférait alors la chancellerie du Caire[1].

Partie *e* : La date 729 doit être celle de l'achèvement de la madrasa, puisqu'elle fut commencée en 728[2]. Le chroniqueur l'a lue sur l'édifice, et il ne fait aucune allusion à l'acte de fondation; s'il ne l'a pas retrouvé dans les archives, c'est peut-être qu'il avait été détruit, et voici pourquoi : L'on sait qu'après la disgrâce et la mort violente de Tankiz, le sultan Muḥammad fit dresser l'inventaire de la fortune fabuleuse que ce nouveau Verrès avait amassée durant son long proconsulat. Ses biens mobiliers furent saisis par le fisc et ses propriétés foncières furent vendues peu à peu au profit du Trésor[3]. Il y a lieu de croire que la Tankiziyya subit le même sort. Et si le chroniqueur, qui était un homme de loi, ne fait aucune allusion à un incident de ce genre, c'est peut-être parce que cette procédure, déjà fort illégale à l'endroit d'une fortune privée, parut inadmissible pour des fondations pies dont les sources financières étaient troubles, mais dont l'inaliénabilité reposait sur les principes les plus sacrés de la loi religieuse (*sharīʿa*). Il est vrai qu'il signale, à plusieurs reprises et jusqu'à son époque, des shaikhs et des professeurs à la Tankiziyya[4]. Il semble donc que cet édifice ne cessa pas de servir de madrasa; mais elle était peut-être administrée au nom du gouvernement ou de la couronne[5]. En effet, au début du IXe (XVe) siècle le sultan Faradj y résida durant son séjour à Jérusalem[6]. Il est peu vraisemblable qu'on ait logé le souverain dans une école, simple fondation privée; la Tankiziyya, sans doute, était dès lors un édifice public.

(1) Ainsi Ṣafadi, *loc. cit.*, combiné avec Abu l-Maḥāsin, *ms. cit.*, f° 161 *b* en haut : «Et il atteignit un rang si élevé que dans les lettres qu'on lui écrivait de la part du sultan l'on employait la formule *aʿazza llāhu anṣāra l-maqarri l-karīmi l-ʿālī... al-atābaki l-zāhidi l-ʿābidi*, suivie de plusieurs titres composés».

(2) Voir plus haut, p. 257, n. 5. C'est ce qui m'a engagé à rétablir dans la lacune le mot *wa-dhālika* «et ceci *a été achevé*»; cf. plus haut, p. 93, n. 3 et renvois. La date 720 in *S W P, Jerusalem*, p. 83, doit être une faute d'impression; sur d'autres dates erronées, voir p. 260, n. 4.

(3) Voir les sources in Weil, *tom cit.*, p. 392, n. 2. Abu l-Maḥāsin, *ult. loc. cit.*, donne, d'après Ṣafadi, un inventaire de ses biens immobiliers qui ne figure pas en détail dans le ms. cité de cet auteur; mais on lit dans celui-ci *loc. cit.*, que Tankiz possédait des immeubles à Jérusalem.

(4) Ainsi p. 569, l. 9, 13 et 17, il nomme trois shaikhs de la Tankiziyya, morts en 853, 877 et 887, dont le dernier fut aussi professeur (*mudarris*) dans cette école; cf. plus haut, p. 257, n. 3.

(5) Le même, p. 519, l. 2, mentionne un shaikh, mort en 846, qui fut administrateur (*mubāshir*) des fondations (*waqf*) de la Tankiziyya. Ce terme indique peut-être, précisément, qu'il les gérait pour le compte du Trésor, car l'intendant légal d'une fondation privée portait, dans la règle, le titre *nāẓir;* voir plus haut, p. 129, n. 4, et *passim*.

(6) Voir le même, p. 441, l. 13 (251).

Toutefois, il semble qu'elle n'abritait pas encore le tribunal, car un peu plus tard, vers 815 (1412), le chroniqueur signale deux juges siégeant simultanément à Jérusalem, dans deux autres édifices[1]. Mais sous Qāyt-bāy, c'est à la Tankiziyya que se tenaient certaines séances extraordinaires touchant des litiges du ressort des autorités locales, et auxquelles assistaient les principaux magistrats des ordres judiciaire et administratif[2]. Bien plus, dès cette époque plusieurs de ces magistrats y résidaient, semble-t-il, à titre permanent[3]. Mais le chroni-

(1) Voir le même, p. 473, l. 13 suiv. Sur ces deux édifices, voir le même, p. 396 (160) et 404 (180); cf. p. 260, n. 3.

(2) Voir le même, p. 634, l. 16, 639 *ult.*, 678, l. 6 d'en bas, 700, l. 12, et *passim*. Ces séances avaient lieu sans doute dans la salle (*madjmaʿ*) signalée plus haut, p. 256, car à cette époque les magistrats de la ville et les délégués du Caire se réunissaient aussi dans le madjmaʿ de l'Ashrafiyya, décrit plus loin (nos 105 et 106, introduction et commentaire); voir le même, p. 669, l. 11, 680, l. 2 (*djalasū bi l-madjmaʿi sufla l-madrasati l-ashrafiyyati*), 693, l. 2, et *passim*.

(3) En 878 (1473-74) l'intendant des deux ḥarams y avait sa salle de séance (*madjlis*), peut-être le madjmaʿ, et en 899 (1494) un shaikh al-islām (il y en avait deux alors à Jérusalem) y avait élu domicile (*manzil*); voir le même, p. 634, l. 16, et 700, l. 12. Ce dernier fait est confirmé par un curieux passage de Fabri, II, p. 124. Le 3 août 1483 ce pèlerin veut visiter l'Ashrafiyya, qu'on achevait alors de construire; voir sa description dans une longue note à la fin du commentaire du n° 106. Mais il apprend qu'il est interdit de monter aux chantiers (artifices) sans une autorisation spéciale : «... nisi de licentia Thadi, episcopi templi Sarracenorum. Intravimus autem domum Thadi, *quæ juxta erat*, ad rogandum pro licentia. Porro domus illius episcopi erat ampla, alta, testudinata, ornata politis lapidibus, et tapetis decorata, sicut ecclesia, præterquam quod non habuit altaria, et hodie credo, quod sit muschea sarracenica, in quam tamen omnes intromittuntur, propter episcopum, *qui sua habitacula habet ei annexa*, et suam familiam. Vidi enim per foramen testudinis mulieres respicientes ad nos, et pueros.» De toute évidence Fabri décrit ici la Tankiziyya, qui s'élève tout près de l'Ashrafiyya, et comme toujours, il est très clair et précis. Il y devine une mosquée, dont il a très bien vu l'architecture et la décoration, mais transformée en résidence d'un magistrat qu'il appelle «Thadi episcopus templi». J'ai cru que ces mots désignaient l'intendant (*nāẓir*), qui était le véritable «évêque» du Ḥaram, si l'on prend ce mot dans le sens de «surveillant»; on a vu qu'il tenait séance à la Tankiziyya. Jusqu'en 875 (1470-71) c'était un émir Birdibak Tādji, dont le surnom ressemble à ce nom de Thadi; mais les noms de son successeur, qui était en charge en 1483, n'ont aucun rapport phonétique avec celui-là; voir les sources au commentaire du n° 106. Au reste, il s'agit ici d'un nom générique ou d'un titre de fonction, car en passant à Ramleh, Fabri, I, p. 211 en bas, dit que cette ville est considérée des musulmans «quia Thadi, qui est episcopus eorum, ibi residet». Il faut donc lire Khadi ou Chadi, transcription de *qāḍī;* voir Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 131, n. 4. Les fonctions d'un juge musulman n'étaient pas sans rapport avec celles d'un évêque au moyen âge, et le Thadi de Jérusalem était un des quatre juges (pour les quatre rites), ou l'un des deux shaikhs al-islām qui résidaient alors dans cette ville, d'après un grand nombre de passages du chroniqueur, peut-être celui qui demeurait précisément à la Tankiziyya (voir le début de cette note), et dont le nom propre n'offre aucune équivalence avec Thadi. Le «foramen testudinis» par lequel ses femmes et ses enfants regardaient Fabri, c'est l'oculus O percé dans la voûte de la cour C (fig. 42).

queur ne fait ni l'histoire de la magistrature, ni celle des bureaux publics. Les renseignements qu'il donne à ce sujet doivent être recueillis, non sans peine, au hasard de ses promenades en ville, de la chronique de son temps et de ses notices biographiques [1]. Je n'y ai même pas rencontré ce nom de Maḥkama qui désigne aujourd'hui le tribunal installé dans la Tankiziyya [2]. Plusieurs voyageurs occidentaux placent ici, après Fabri, le palais de justice ou la maison du qāḍī [3]; mais autant que j'en puis juger, ce nom ne paraît pas avant le XIXe siècle [4].

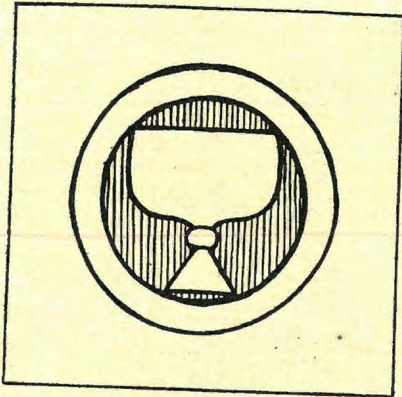


Fig. 43. — Cartouche dans la Tankiziyya.

Les trois cartouches renferment l'emblème du fondateur : une grande coupe sur champ creux, encadrée d'un large filet circulaire (fig. 43). Ces armes parlantes, dont il existe un très grand nombre d'exemples, rappellent peut-être que le titulaire, comme beaucoup d'auteurs mamlouks, avait servi

(1) Cf. plus haut, p. 182, n. 3, 226, n. 3, 232 suiv. et *passim*.

(2) Sauvaire intercale ce mot dans deux passages de sa traduction, p. 158 et 163; mais dans le texte, p. 394, l. 5 d'en bas, et 397, l. 15, on ne lit que *ladai ḥākimi l-sharʿi l-sharīfi* «par-devant le juge de la loi religieuse». Quelles qu'aient été les fonctions précises de ce magistrat (cf. plus haut, p. 235 suiv. et notes), il n'y a ici aucun indice topographique.

(3) Isaac Kheilo (1333) signale, parmi les curiosités de Jérusalem, «le palais de la reine Hélène... un bel édifice habité aujourd'hui par le khadi (qāḍī) et ses conseillers»; voir Carmoly, *Itinéraires*, p. 239. Ce palais devint plus tard la Takiyya; voir le commentaire du n° 94. C'est précisément dans ce quartier, peut-être ici même, que se trouvait l'un des deux édifices où le chroniqueur, cité plus haut, p. 259, n. 1, nous montre un des juges de Jérusalem siégeant en 815 (1412). De fait à cette époque, c'est-à-dire avant la mort de Tankiz et la saisie de ses biens, la Tankiziyya ne pouvait être encore le siège des pouvoirs judiciaires. En revanche, c'est elle que B. de Monconys (1647) in Tobler, *Topographie*, I, p. 633, n. 1, désigne ainsi : «Joignant la porte du Temple (Bāb al-silsila) est le logis du Cadi, avec une belle fontaine (le n° 112, ou le bassin B, fig. 42)». Chrysanthe (1726) cité par le même, p. 632, n. 4, l'appelle *τὸ παλάτιον τοῦ κριτοῦ τοῦ κοινῶς λεγομένου μολλᾶ* (*maulā*). Je remarque en passant qu'on a voulu chercher ici le siège du grand sanhédrin, dont on connaît les attributions judiciaires; voir Riehm, *Wörterbuch*, II, p. 1598 *a*; cf. plus loin, une note à l'introduction du n° 196.

(4) Ainsi Schultz, *Jerusalem*, p. 57 en bas; Williams, *City*, I, suppl. p. 34; Tobler, *loc. cit.*; Wilson, *Survey*, *passim*; Schick in *ZDPV*, XVII, p. 260; Isambert, p. 301 *b*; Bædeker, p. 61 en bas. Mais Tobler confond la Maḥkama avec l'Ashrafiyya voisine (nos 105 et 106), et sachant par le chroniqueur que celle-ci a été bâtie en 1483, il attribue cette date à la première; son erreur, propagée par Schick et d'autres, figure encore chez Bædeker. L'attribution à l'époque de Saladin (de Saulcy, *Jérusalem*, p. 157) ne repose que sur une connaissance imparfaite du style arabe.

dans le corps des échansons royaux [1]. Ces armoiries sont les plus anciennes que j'aie relevées à Jérusalem [2].

Inscriptions banales et coraniques. — Dans le līwān qibli L S, grand bandeau courant à mi-hauteur, au-dessus des revêtements de marbre (pl. LXVIII en bas). Une ligne du même type; grands caractères, badigeonnés et frustes par endroits, surtout au début et à la fin, points et signes. Inédite (copie 1914).

...... لحرام أوّلُ مسجدٍ وُضع [3] على وجه الأرض واختار لِعِبادته مواطنَ
لإقامة السُنَن والفَرْض وجعل هذا المسجد جارَ المسجد الأقصى ونِعْمَ الجار
الطاهر وأُجرى لبانيه جزيل الثَناء والثواب الوافر لقوله تعالى إِنَّمَا يَعْمُرُ
مَسَاجِدَ ٱللَّهِ مَنْ آمَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلآخِرِ [4] اختار لعمارة بيوته مَن رضى فعله
وقوله وأُطال بالسَعد والبَذْل طوله وطول [trois mots frustes] مسجد......

Ce fragment ne renferme que des louanges et des bénédictions à l'adresse du fondateur, entremêlées de passages et de paraphrases du Coran. — Sur quatre panneaux de marbre placés au-dessus des deux fenêtres et des deux portes latérales du même līwān, en *i*, *m*, *n* et *o* (fig. 42). Une ligne du même type, caractères moyens : *C*, II, 256 [5]. — Bandeau en retour d'équerre au sommet du miḥrāb M. Une ligne du même type, mêmes caractères : *C*, II, 139 (entier). — Bandeau semi-circulaire à l'intérieur de la niche, à la base de la conque. Une ligne du même type, mêmes caractères : *C*, V, 5 (jusqu'à دينا), suivi des mots صدق الله. — Tous ces bandeaux sont couverts d'une peinture grossière, et aux angles sud-ouest et sud-est du līwān on lit, en caractères peints sur fond blanc, d'un style moderne, les mots ما شاء الله et تبارك الله.

(1) Du moins dans celui des pages (*khāṣṣakiyya*); voir *Nudjūm* et *Manhal*, *locis cit.* Mais c'est dans ce corps que se recrutaient les échansons; voir le commentaire du n° 86.

(2) Cf. plus haut, p. 235, n. 1. Au Caire les deux plus anciens exemples connus à ce jour datent de 700 (1300) et de 735 (1334); voir Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 97 en haut. On peut ajouter maintenant celui que je signale plus loin, p. 288, n. 2, et qui remonte encore au VIIe (XIIIe) siècle.

(3) Paraphrase de *C*, III, 90.

(4) Début de *C*, IX, 18.

(5) Les panneaux *i* et *n* ont disparu et sont remplacés par une peinture grossière.

CARAVANSÉRAIL (OU BAIN) DE L'ÉMIR TANKIZ (KHĀN OTUZBIR)[1].

VERS 737 H.

Au milieu Sūq al-qaṭṭānīn ou marché des Cotonniers, côté sud[2].

Une porte moderne, ouvrant sur le marché, donne accès à une sorte de hangar abritant un moulin mécanique. Au fond de cette pièce banale s'élève une porte monumentale et de

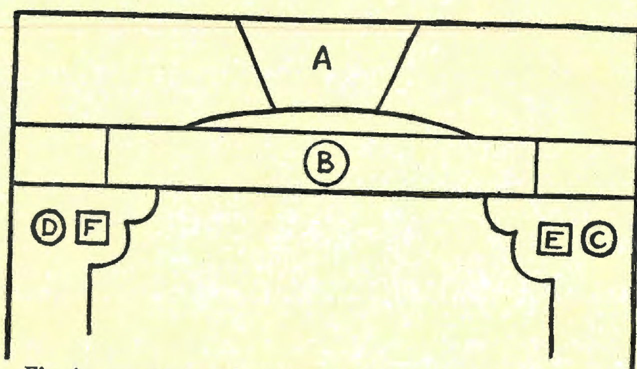


Fig. 44. — Linteau du Khān otuzbir et disposition du n° 81.

grand style, en belle pierre de taille, dont le linteau droit, composé de trois blocs reposant sur deux corbeaux à double quart de rond, est soulagé par un arc de décharge à trois grands claveaux (fig. 44).

81

Texte de construction. Vers 737 H. — D'un bout à l'autre du linteau; dimensions environ 550 × 45. Une ligne en beau naskhi mamlouk; grands caractères, badigeonnés et salis par la poussière grise du moulin, points et quelques signes. Le *bismillāh* est gravé en A (fig. 44) sur la clef de l'arc; trois cartouches à armoiries sont sculptés en B, C et D, au milieu du linteau et sur les deux corbeaux; la date est placée en E et en F, à côté des cartouches C et D. Inédite[3]; voir pl. LIX au milieu à droite (estampage partiel 1914)[4].

(A) بسمله ... (linteau) [quatre ou cinq mots frustes] المبارك والسوق والربوع على

[1] Sur ce nom, voir le commentaire.

[2] On désigne ainsi le grand bazar voûté qui relie la rue al-Wād à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-qaṭṭānīn.

[3] Signalée par Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 127, n. 1.

[4] Ce fragment reproduit les mots [الأ]شرف السيفى تنكز الناصرى; dimensions 70 × 45.

ظهورهم (*sic*) المقرّ (cartouche B) الأشرف السيفى تنكز الناصرى كافل ا[لممالك]
الشريفة الشأميّة أعزّ الله أنصاره (E) فى شهور سنة (F) [trois mots frustes].

(A ordonné la construction de ce...) béni et du marché et des immeubles locatifs sis au-dessus d'eux, Son Excellence Saif al-dīn Tankiz al-Nāṣiri, gouverneur général de la province de Damas, qu'Allāh glorifie ses victoires! Dans les mois de l'année.....

Linteau : Les mots gravés au-dessus du corbeau de droite sont entièrement frustes et l'on ne voit plus aucune trace de celui qui désignait l'édifice. L'adjectif *mubārak* prouve que ce mot était masculin; d'autre part, l'état des lieux et le contexte montrent qu'il s'agit d'une construction civile. On a proposé de rétablir *ḥammām* « bain », à cause du voisinage immédiat du Ḥammām al-shifā'[1], et aussi parce que le chroniqueur attribue à Tankiz un bain dans ces parages[2]. Des auteurs plus anciens lui en attribuent même deux à Jérusalem[3]; or il existe encore deux bains dans ce quartier. L'un, le Ḥammām al-shifā' ou bain de la Guérison, fait suite au Khān otuzbir à l'est[4]; l'autre, nommé Ḥammām al-ʿain, est plus à l'ouest, entre le Khān otuzbir et la rue al-Wād[5]. Toutefois le portail que j'ai décrit paraît bien monumental pour l'entrée d'un simple bain; de plus,

[1] Voir Clermont-Ganneau, *loc. cit.*

[2] Mudjīr al-dīn, p. 387, l. 11 (142 en bas) : « On lui doit aussi le bain (*ḥammām*) qui se trouve près du Bāb al-qaṭṭānīn et qui est appelé le (bain) Neuf ». Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 2 *a* en bas, lui attribue aussi un bain à Jérusalem.

[3] ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 224 *b*, et 5867, f° 231 *b* : *wa-ʿamara bihā ḥammāmaini djalīlaini*. Et il ajoute que c'était très nécessaire, car jusqu'alors cette ville n'en possédait pas de suffisants. Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2069, f° 161 *a* : *wa-ʿamara bi l-qudsi ribāṭan wa-ḥammāmaini wa-qayāsira;* cf. un peu plus loin.

[4] Voir les plans Wilson (ville et Ḥaram), P E F, Schick 69, Sandreczki τ et p. 68, et un grand nombre de descriptions; je me borne à citer *S W P, Jerusalem*, p. 261 suiv. Williams qui l'a décrit en détail in *City*, II, p. 457 suiv. (d'après Wolcott, résumé aussi in Ritter, *Erdkunde*, p. 387 et 417), dit ailleurs (I, suppl. p. 27) qu'on l'appelait autrefois le bain d'Aladdin. Ce nom doit être celui de l'émir ʿAlā' al-dīn Aidughdī Baṣīr, qui fit divers travaux dans ce quartier, mais Williams a peut-être vu ici, par erreur, le bain que le chroniqueur attribue à cet émir et qui se trouvait plus à l'ouest; voir plusieurs notes au commentaire des n°s 38, 42, 64, 92, 154, etc.

[5] Voir Sandreczki, p. 68 en haut et plan π. Ce nom lui vient peut-être de ce qu'il était alimenté par une branche de l'aqueduc (*ʿain*); cf. plus loin, n° 103. J'ai cherché vainement au Ḥammām al-shifā' des vestiges intéressants du moyen âge, et je n'ai pas visité celui-ci. Le bain Neuf que le chroniqueur attribue à Tankiz doit être l'un ou l'autre, plutôt le premier, qui est plus rapproché du n° 81. C'est peut-être lui dont Grünemberg (1486), p. 117 suiv., décrit en détail le plan, l'aménagement et la décoration murale; il en donne un dessin très curieux et y signale des inscriptions arabes que son guide lui a dit être des louanges à Dieu.

il s'élève entre les deux bains que je viens de nommer, et n'est placé exactement ni devant l'un, ni devant l'autre. Enfin le hangar au moulin s'appelle aujourd'hui Khān otuzbir «le khān des Trente et un». Sans rechercher l'origine de ce nom vulgaire, qui repose sans doute sur quelque légende, je n'en retiens que le mot *khān*, qui est aussi masculin. Or un des auteurs cités attribue à Tankiz, outre deux bains, un couvent (*ribāṭ*) et des halles à marchandises (*qayāsir*). Pour la forme, le masculin *ribāṭ* conviendrait aussi; mais outre qu'un couvent eût été assez mal placé au milieu d'un bazar, ce ribāṭ était peut-être à la Tankiziyya [1]. Reste le pluriel *qayāsir*, dont le singulier *qaisāriyya* [2] ne s'accorde pas avec le masculin *mubārak*. Mais une qaisāriyya, qui renfermait des magasins et des boutiques, peut-être des logements pour les marchands, était une sorte de khān. Il est d'autant plus tentant de rétablir ici ce dernier mot que l'inscription nomme ensuite, dans le même ordre d'idées, un marché (*sūq*) et des immeubles locatifs (*rubūʿ*, plur. de *rabʿ*). Ce marché, c'est probablement le Sūq al-qaṭṭānīn lui-même, dont les proportions grandioses, les voûtes superbes et les deux entrées monumentales, l'une à l'ouest sur la rue al-Wād, l'autre à l'est sur le Ḥaram, trahissent la plus belle époque bahride. Cette dernière, qui est le Bāb al-qaṭṭānīn, porte précisément une inscription de Tankiz (n° 176). Les immeubles (*rubūʿ*) seraient alors les échoppes voûtées et aujourd'hui désertes qui bordent le marché, ou plutôt, d'après le contexte, des constructions élevées par-dessus (*ʿalā ẓuhūrihim*), et dont il reste encore de curieux vestiges perdus dans des bâtisses modernes. Mais on peut rétablir aussi un autre substantif masculin [3]; faute d'un indice précis, j'ai laissé la lacune en blanc dans le texte.

Médaillon F : Les chiffres de l'année sont entièrement frustes. Le titre honorifique *maqarr ashraf*, qu'on n'accordait alors qu'à de grands personnages [4], et le titre de fonction *kāfil al-mamālik* [5] *al-sharīfa al-shaʾmiyya* prouvent que l'inscription a été gravée pendant que Tankiz était gouverneur de Damas, soit entre les années 712 et 740, et plutôt après qu'avant le n° 80, dont le protocole est plus modeste; mais je crois qu'on peut serrer la date de plus près. L'inscription du Bāb al-qaṭṭānīn (n° 176), aux noms du sultan Muḥammad et de l'émir Tankiz, est datée de 737 (1336-37). Or ce beau portail, qui forme la sortie du Sūq al-qaṭṭānīn sur le Ḥaram, appartient au marché plutôt qu'au sanctuaire.

(1) Voir plus haut, p. 257, n. 5.
(2) Ou *qaiṣariyya*; cf. plus haut, p. 112, et plus loin, n° 91.
(3) Ainsi *makān* «lieu», comme au n° 80.
(4) Voir les sources citées plus haut, p. 257, n. 2.
(5) J'ai rétabli *mamālik* au pluriel, et non *mamlaka*; voir *MCIA*, I, p. 224, n. 1 au début.

En effet, il est tourné à l'est, vers l'esplanade (pl. LXVII à droite); s'il avait été conçu comme une entrée du Ḥaram, indépendante du marché, sa face monumentale eût été tournée à l'ouest, car on décore l'endroit d'un portail, et non l'envers [1]. On peut en inférer que le marché tout entier fut bâti vers l'année 737 et que le n° 81, si le mot *sūq* y désigne le Sūq al-qaṭṭānīn, portait aussi cette date, ou à peu près.

Les trois cartouches B, C et D renferment les mêmes armoiries que ceux de la Tankiziyya : une grande coupe sur champ creux (fig. 45) [2].

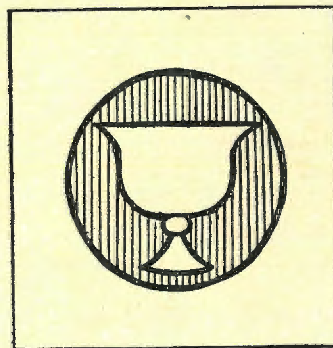


Fig. 45.
Cartouche dans le Khān otuzbir.

MADRASA DE L'ÉMIR YL-MALAK

(MALAKIYYA). 741 H.

En bordure de l'esplanade du Ḥaram, côté nord, entre la Fārisiyya à l'est et l'Asʿardiyya à l'ouest [3].

La façade sud (pl. LXIV en bas et LXV à droite) s'élève sur deux arches brisées qui font partie du portique nord du Ḥaram; elles s'appuient contre deux contreforts épais, prolongés vers le haut par deux pilastres en saillie. Le premier étage est percé de trois fenêtres grillées; celle du centre, plus large et plus haute que les autres, est surmontée d'un œil-de-bœuf. La corniche supérieure régnait au même alignement que les pilastres latéraux, et son encorbellement sur le nu de la façade était racheté par un cordon de stalactites. Ce motif délicat, fort bien conservé jusqu'en 1894 (pl. LXV à droite), avait presque entièrement disparu en 1914 (pl. LXIV en bas), détruit par les racines des arbrisseaux qu'on a laissé croître ici. Toute mutilée qu'elle est aujourd'hui, cette façade est encore une des perles de l'architecture arabe à Jérusalem. Moins riche que sa voisine l'Asʿardiyya (pl. LXIII en bas et LXVI à gauche), elle l'égale pour la chaude polychromie de ses marbres patinés par le temps, et la surpasse par l'exquise harmonie de ses proportions.

Un coup d'œil sur les planches révèle une différence essentielle entre l'appareil du rez-de-chaussée, bâti en gros blocs irréguliers d'un calcaire à grain grossier, et celui du premier étage, en assises uniformes de marbre blanc, aux tons de vieil ivoire, alternant avec une belle pierre de couleur orange ou rose. Il apparaît que le rez-de-chaussée est plus ancien et que la vraie Malakiyya s'élève à partir de la corniche régnant sous les fenêtres. La dalle qui porte le n° 82 est scellée grossièrement sous cette corniche (pl. LXV à gauche) et ne s'harmonise pas avec le mur qui l'entoure, comme on l'attendrait dans un monument aussi soigné [4].

(1) La face ouest est cachée sous les voûtes du marché; si mes souvenirs sont exacts, elle n'a ni architecture, ni décor. J'ai néanmoins classé ce portail au Ḥaram parce qu'il fait partie du système général des portiques à l'ouest de l'esplanade; cf. n° 176, première note.
(2) Voir plus haut, p. 261, n. 1 et renvoi.
(3) Sur l'emplacement de ces édifices, voir plus haut, p. 228 suiv.
(4) Il est vrai que d'après Mudjīr al-dīn, p. 376 en haut (116 en bas), les portiques de la Mala-

Dans le mur de fond du portique, au droit de l'arcade orientale, s'ouvre une porte basse donnant accès à l'intérieur; il est habité par une famille et je n'ai pu le visiter.

82

Texte de construction. 741 H. — Longue dalle de marbre scellée dans la façade, au-dessus du pilier central du portique, à 5 mètres du sol environ; dimensions 166 × 38. Trois lignes en beau naskhi mamlouk; caractères moyens, points nombreux, quelques signes. Inédite; voir pl. LXV à gauche et LIX en bas (cliché-téléoptère et estampage 1914).

(1) بسمله... تقرّب بعمارة هذا المكان المبارك العبد الفقير إلى الله تعالى
الحاجّ ال ملك (2) الجوكندار الملكى الناصرى غفر الله له حيًّا وميّتًا ولمن دعا له
بالرحمة والمغفرة وكان الفراغ (3) منه فى شهر الله المحرّم غرّة عام أحد وأربعين
وسبع مائة من الهجرة النبويّة على صاحبها أفضل الصلاة والت[سليم][1].

S'est approché (d'Allāh) par la construction de cet édifice béni le serviteur avide d'Allāh, le pèlerin Yl-malak, le djūkandār d'al-Malik al-Nāṣir (Muḥammad), qu'Allāh lui pardonne vivant et mort, ainsi qu'à quiconque demandera pour lui la miséricorde et le pardon! Et il a été achevé au mois de muḥarram, le premier jour de l'an 741 de l'hégire du Prophète (27 juin 1340), etc.

L. 1 : Le mot *makān* ne précise pas la destination de l'édifice, que le chroniqueur décrit ainsi[2] : «La madrasa Malakiyya a été bâtie (*ʿamarahā*) par le pèlerin (Yl-)malak[3], le djūkandār. Sa construction (*binā'uhā*) a eu lieu sous le

kiyya et de l'Asʿardiyya sont contemporains de ces deux édifices, parce que leur architecture, ajoute-t-il, est en harmonie avec celle du portique sous-jacent. Cette observation, bien remarquable chez le chroniqueur, me paraît exacte en ce qui concerne l'Asʿardiyya (pl. LXIII en bas et LXVI à gauche), dont le portique s'harmonise avec la façade au-dessus. Quant à la Malakiyya, je crois que son portique se rattache à ceux qui règnent plus à l'est (pl. LXIV en bas, vers la droite), auxquels le chroniqueur attribue une origine ancienne et qui ont été rebâtis en 610 (n° 162).

(1) La fin de ce mot a disparu dans une cassure oblique à l'angle de la dalle; la leçon *wa l-taslīmi* est assurée par la tête du *lām*, qu'on voit bien sur l'estampage, à gauche des deux points et du *fatḥa* marquant la lettre *tā*.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 390, l. 12 (149); cf. p. 376, l. 3 (116), et 393, l. 1 (154).

(3) Texte du Caire ملك, à deux reprises; sur cette graphie, voir p. 268, n. 1.

règne de (Malik) Nāṣir Muḥammad... le 1er muḥarram de l'année 741 (27 juin 1340), d'après la date inscrite sur sa façade méridionale, au-dessus du portique nord du Ḥaram. Quant au waqf constitué en sa faveur, il émane de la femme d'(Yl-)malak, fille de Saif al-dīn Quṭluqtamur[1] Nāṣiri. Son acte porte la date du 16 rabīʿ II de l'année 745 (27 août 1344). Apparemment son mari l'a fait bâtir pour elle, avec l'argent de celle-ci; Allāh le sait mieux que moi.»

Le titre *ḥādjdj* «pèlerin» ne figure pas encore dans une inscription du fondateur au Caire, datée de 719[2], parce que c'est en 728 qu'il fit le pèlerinage aux villes saintes[3]. Son nom propre est écrit distinctement ال ملك, comme dans l'inscription du Caire[4]. Un voyageur qui le rencontra dans la Basse-Égypte en 726 (1326) écrit à ce sujet[5] : «Je trouvai l'émir Saif al-dīn Yl-malak (يلملك), un des pages royaux (*khāṣṣakiyya*). Ce nom commence par la dernière lettre de l'alphabet (*yā*); le premier *lām* est sans voyelle et le second porte un *fatḥa*, comme le *mīm*. Le vulgaire prononce *al-malik* (le prince); mais il se trompe.» Ces indications précises conduisent à transcrire *Yl-malak*, nom composé dont le premier élément est turc[6] et le second probablement arabe[7]. A ce propos les éditeurs font observer que malgré l'assertion du voyageur cet émir est toujours appelé, par les historiens, Almélic et non Yelmélec[8]. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que la plupart des manuscrits, d'accord avec les deux inscriptions, séparent les deux composantes de ce nom, sans doute pour

(1) Texte قطلقتم; trad. Sauvaire Qotloqotm. Je lis Quṭluqtamur ou Quṭlūtamur, deux noms composés turcs bien connus, parallèles à Quṭluqshāh et Quṭlūshāh, Quṭlūbāy, Quṭlūbughā, etc.; voir Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2072, f° 30 *b*, et les index de Zettersteen, *Beiträge*, Ibn ḥabīb, Ibn iyās, Weil, *Chalifen*, etc.

(2) Voir *MCIA*, I, n° 115.

(3) Voir Ibn baṭṭūṭa, I, p. 374. Ce renseignement est sûr, car l'auteur habitait la Mecque à cette époque; voir p. 280 et II, p. 150 à 153. Maqrīzi, Abu l-maḥāsin et d'autres chroniqueurs lui donnent aussi ce titre.

(4) Et dans un grand nombre de chroniques; cf. p. 268, n. 1. Sur l'estampage (pl. LIX en bas), la fin de ce nom s'efface dans le bord du papier.

(5) Voir le même, I, p. 50; les traducteurs ont sauté le passage le plus intéressant.

(6) Soit *yil* «année», soit plutôt *yl* «pays», qui forme d'autres noms composés tels que Ylaldi «il a pris le pays», Ylbaki «le prince du pays», peut-être Ylbāy, Ylghāzī, Ylbughā, etc.; voir Houtsma, *Glossar*, p. 58 et t. ar. 29; *Amida*, p. 57. On remarquera qu'Ibn baṭṭūṭa ne donne pas de voyelle au *yā* initial.

(7) Soit *malak* = *mal'ak* «ange», soit plutôt *malik* «prince», équivalent du turc *khān*; cf. plus haut, p. 188, n. 5 fin. Ylmalak signifie alors «prince du pays» comme Ylbaki, plutôt que «grand prince» comme Il-khān, d'après Blochet in Mufaḍḍal, p. 415 (73), n. 1. Peut-être *mülük*, de l'arabe *mulk*, adopté par divers dialectes turcs; voir Radloff, *Versuch*, IV, p. 2223.

(8) Voir la préface du t. I, p. xxix.

marquer que son premier élément n'est pas l'article arabe[1]. Ainsi l'analyse d'Ibn baṭṭūṭa, qui la tient peut-être de l'émir lui-même, doit être exacte.

Yl-malak avait été ramené d'Asie Mineure par Baibars en 676 (1277). Il passa plus tard au service de Qalāwun et de ses enfants. Muḥammad le distingua vite et l'attacha à sa personne, auprès de laquelle il joua pendant longtemps un rôle considérable, bien que discret. Le voyageur qui le vit en 726, alors qu'il était déjà vieux, le désigne comme un simple page ou familier (*khāṣṣaki*) du sultan. Ce n'est qu'après la mort de son maître, à partir de 742 (1342), qu'il remplit plusieurs hautes charges dans l'administration, jusqu'à celle de vice-roi, à un âge où les fonctionnaires ont pris dès longtemps leur retraite. Il mourut en 747 (1346), âgé de plus de quatre-vingt-dix ans[2].

L. 2 : Le titre *djūkandār*, que le fondateur portait dès longtemps[3], confirme qu'à cette époque, c'est-à-dire quelques mois avant la mort de son maître, Yl-malak était encore un de ses familiers. En effet, cette charge se bornait au soin des raquettes royales pour le jeu de la paume et du mail[4]. Ce titre et ces fonctions sont illustrés par les armoiries sculptées sur deux disques de marbre, peut-être deux tambours d'un fût de colonne, qu'on a maçonnés dans le mur, des deux côtés de la dalle (pl. LXV à gauche). Ce double emblème (fig. 46) représente affrontés deux de ces bâtons recourbés qui servaient pour le jeu du

[1] C'est pour marquer cette nuance que j'intercale un trait d'union entre les deux composantes de ce nom. Dans les textes imprimés l'*alif*, avec le *lām* joint ou séparé, porte souvent un *madda*, qui me paraît avoir le même but; il ne faut donc pas transcrire *āl-malik* avec *a* long, comme je l'ai fait in *MCIA*, I, p. 170 suiv. Ainsi in Zetterstéen, *Beiträge*, on trouve آلملك, آلْمَلِك, آل ملك, etc. Dans ses notes, p. 77, l'éditeur opine pour آل ملك, puis il cite Ṣafadi, qui vocalise آلْمَلِك; mais il ignore le texte d'Ibn baṭṭūṭa. On a vu que Mudjīr al-dīn écrit ملك sans voyelle, du moins dans l'édition du Caire. Je suppose que le vulgaire, croyant que l'émir s'appelait *al-malik* « *le* prince », en aura tiré le relatif régulier *al-malakiyya* (pour *al-ylmalakiyya*), qu'on trouve chez tous les auteurs; c'est sur ce relatif que Mudjīr al-dīn, ou un copiste, aura formé le nom Malik.

[2] Voir Ibn baṭṭūṭa et Zetterstéen, cités plus haut; Ibn ḥabīb, p. 379 et 384; Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 425; II, p. 310; *Sulūk*, Pa. 1726, f° 567 *a* en haut et *passim*, et in *SM*, II *b*, p. 123 et 126, et de Sacy, *Chrestomathie*, II, p. 175; Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 81 *a* en haut; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 159 *b* en haut et *passim*; *Manhal*, Pa. 2069, f°s 18 *b* suiv.; Weil, *Chalifen*, IV, *passim* (index); *MCIA*, I, p. 171 et notes.

[3] Au plus tard dès 719, car il figure dans l'inscription du Caire, et probablement plus tôt. Maqrīzi in *SM*, II *b*, p. 123, le lui donne en 698, mais il l'emploie peut-être ici par anticipation, de même que le titre de pèlerin plus loin, p. 126, pour la même année, à moins qu'Yl-malak n'eût déjà fait le pèlerinage bien avant 728, ce que je n'ai pu vérifier.

[4] Voir une longue note de Quatremère in *SM*, I *a*, p. 121 suiv., n. 4; aux sources citées ajouter Qalqashandi, V, p. 458 en haut; cf. *MCIA*, I, index.

mail[1]. Les parties noires, en creux dans le marbre, étaient incrustées d'une autre pierre ou d'une matière dont il reste des traces dans le sommet arrondi de deux de ces bâtons[2]. Ces armoiries sont bien connues et l'on en a signalé plusieurs exemples, mais sans les déterminer[3]. Celui-ci prend une valeur particulière du fait qu'il illustre une inscription dont le titulaire est désigné comme un djūkandār[4]. Je n'ai pas relevé cet emblème sur sa madrasa du Caire; en revanche le Musée de Constantinople (Tshinily kyöshk) possède une lampe en verre émaillé, d'un type rare, qui porte sur son col une inscription aux noms et titres d'Yl-malak le djūkandār[5]. Or elle est décorée de cartouches renfermant ces mêmes armoiries (fig. 47)[6].

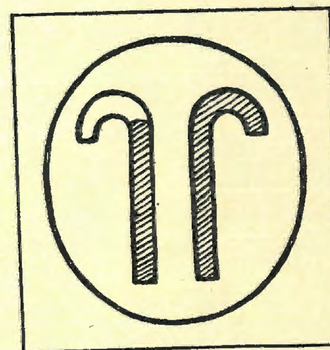


Fig. 46.
Cartouche dans la Malakiyya.

[1] D'après Quatremère, *loc. cit.* (124 et 130), ce bâton recourbé serait le *ṣauladjān*, servant au jeu du mail et de la boule (polo), alors que le *djūkān* (du persan *tshaugān*), d'où *djūkān-dār*, puis *djūkandār*, servait au jeu de la paume ou balle (tennis) et se terminait par une partie en entonnoir. Cette distinction entre le maillet et la raquette, qu'il n'appuie pas sur des textes précis, ne paraît pas confirmée pour cette époque et ces pays. Elle n'est pas faite par le *Dīwān*, qu'il cite au début, et Qalqashandi, vers 1400, dit précisément le contraire, *loc. cit.* : « *Djūkandār* est le titre de celui qui porte le djūkān à la suite du sultan pour le jeu de la paume (*kura*)..... c'est-à-dire le bâton crochu (*miḥdjan*) avec lequel on frappe la paume, et qu'on appelle aussi le *ṣauladjān* ». Mais il se peut qu'il se trompe, car un bec-de-corbin, qui peut frapper une boule sur le sol, ne saurait guère atteindre une paume en l'air. Comme les armoiries du djūkandār, dont je vais citer plusieurs exemples, représentent toujours deux bâtons recourbés, je suppose que sous les Mamlouks *djūkān* était devenu synonyme de *ṣauladjān* parce que ces princes jouaient au mail plutôt qu'à la paume.

[2] Cf. plus haut, p. 222, n. 1, et 227, n. 1.

[3] Voir Rogers in *BIÉ*, année 1880, fig. 54 et 56; Artin, *Blason*, p. 131 et fig. 159 suiv. Le premier reproduit sans commentaire deux armoiries qui sont évidemment celles des n°s 63 et 82, car il dit les tenir de Bourgoin, qui a dessiné à Jérusalem; le second en reproduit plusieurs exemples sans rechercher le nom des titulaires. Tous ces emblèmes représentent le ṣauladjān, à l'exception du n° 168 in Artin, qui pourrait être un djūkān, si cette distinction est fondée ici; cf. deuxième note précédente.

[4] Tel n'est pas le cas des exemples cités par Artin, ni de celui sculpté sur deux planchettes conservées au Musée arabe du Caire, et dont la double inscription, coupée par ce cartouche, est aux noms et titres d'un émir Saif al-dīn Qamāri (?), sans titre de fonction.

[5] En voici le texte, que j'ai copié sur l'original en 1913; il est réparti dans six compartiments 1 à 6, alternant avec les cartouches :

(1) ممّا عُمل برسم المقرّ العالى (2) المولوى الأميرى ا (3) الكبيرى المحترمى (?) (4) المخدومى السيفى
سيف (5) الدين الملك (6) الجوكندار الملكى (الناصرى).

[6] Cette figure montre un cartouche et le compartiment 6; le mot *al-nāṣiri* a été sacrifié par le peintre verrier, faute de place, comme il arrive souvent dans les inscriptions mobilières. Cette

L. 3 : Dans la date les mots *fī shahri l-muḥarrami ghurrata ʿāmi* prêtent à l'équivoque : suivant qu'on donne à *ghurra* le sens restreint «première nuit d'un mois» (*hilāl*) ou le sens plus large «début d'une époque», on peut traduire «au mois de muḥarram, *le premier jour de l'an...*», ou «(lequel mois était) *au début de l'an...*». Le chroniqueur, qui a lu la date dans l'inscription, l'interprète dans le premier sens, et j'ai suivi son exemple. Mais alors, il eût été plus simple d'écrire *fī ghurrati* (ou *mustahilli*) *shahri muḥarrami ʿāmi*, et le rédacteur entend peut-être que la construction fut achevée au cours de ce mois.



Fig. 47. — Blason et inscription d'Yl-malak.

MADRASA DU SHAIKH MIHMĀZI (MIHMĀZIYYA). 745 H.

A moins de 100 mètres au nord-ouest de l'église de Sainte-Anne (n° 35), au milieu du pauvre quartier Ḥārat bāb ḥiṭṭa, s'étend un enclos (*ḥākūra*) désert qui fait une tache blanche sur les plans de Jérusalem. Il est bordé à l'ouest par la rue qui aboutit à la porte du Ḥaram appelée Bāb ḥiṭṭa; deux ruelles, partant de cette rue, le limitent au nord et au sud, et vont se perdre à l'est dans les terrains vagues, plantés de cactus et d'oliviers, qui couvrent l'angle nord-est de l'enceinte. De la ruelle sud une porte basse et chétive ouvre au nord sur l'enclos; pour lui faire un linteau, l'on a coupé la bande inférieure d'une dalle à inscription.

83

Fragment d'un texte de fondation (?). 745 H. — Sur la partie inférieure d'une dalle de calcaire, posée en linteau sur la porte; dimensions environ 120 × 10. Une ligne en naskhi mamlouk; petits caractères, grossiers et un peu frustes, quelques points et signes. Inédite (copie 1894, revue en 1914).

lampe, qui provient du couvent des derviches Maulawis à Konia, a peut-être été faite pour la madrasa du Caire; le trésor de ce couvent, que j'ai visité en 1913, renferme plusieurs objets d'art de provenance égyptienne. Le Musée du Caire possède une autre lampe, émaillée d'un beau décor et inscrite aux noms et titres d'Yl-malak, mais sans le titre de djūkandār (copie 1914 et Herz, *Catalogue*, p. 316, n° 5) :

مّما عُمل برسم المقرّ العالى السيفى الملك الناصرى.

Cette lampe, que décorent six cartouches aux mêmes armoiries sur champ de sinople (vert), provient peut-être de la madrasa du Caire; d'après ses émaux, c'est le blason publié et reproduit par Artin, p. 132 et fig. 160, mais sans attribution.

..... أبو سعيد لِفُقَراء العجم الواردين لله تعالى بتأريخ مستهلّ رجب سنة خمس وأربعين وسبعمائة.

..... Abū saʿīd, en faveur des pauvres Persans qui viennent (à Jérusalem) pour l'amour d'Allāh. A la date du 1er radjab de l'année 745 (8 novembre 1344).

Ces mots formaient la dernière ligne d'une inscription dont la plus grande partie a disparu avec le haut de la dalle. Ainsi ce texte mutilé n'est pas *in situ* et sa provenance reste inconnue; on ne peut que présumer que l'édifice auquel il appartenait s'élevait dans ce quartier. L'indice le plus précis est celui de la date; or le seul monument que le chroniqueur rapporte à l'année 745 est celui qu'il décrit ainsi[1] : «La zāwiya Mihmāziyya s'élève dans le voisinage de la Muʿaẓẓamiyya, du côté de l'ouest; elle doit son nom au shaikh Kamāl al-dīn Mihmāzi. J'ai eu sous les yeux un acte (*murabbaʿ*) de Malik Ṣāliḥ Ismaʿīl, fils de (Malik) Nāṣir Muḥammad, fils de Qalāwun, attestant qu'il avait fondé (*waqafa*)[2], en faveur des shaikhs qui y demeuraient (*al-muqīmīna bihā*), le village de Bait leqiyā[3], dépendant de Jérusalem; cet acte était daté du mois de dhu l-qaʿda de l'année 745 (mars 1345). Elle renferme le tombeau d'un descendant du fondateur, nommé le shaikh Khair al-dīn Khiḍr Mihmāzi, qui mourut au mois de shawwāl de l'année 747 (janvier-février 1347).»

Le chroniqueur ne donne pas l'année 745 pour celle de la construction de la Mihmāziyya; cette date ne vise qu'une donation, peut-être codicillaire, et l'oratoire paraît avoir une origine plus ancienne, puisqu'un descendant du fondateur est mort dès l'année 747. Mais si le fragment n° 83 ne peut guère appartenir au texte de construction, c'est peut-être le débris d'un texte relatif à la fondation de 745; voici quelques observations à l'appui de cette hypothèse :

D'abord, le chroniqueur place la Mihmāziyya «près de la Muʿaẓẓamiyya, à l'ouest». Cette indication nous conduit vers le carrefour des rues Ṭarīq bāb sitti

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 394, l. 3 (156).

(2) Texte du Caire, l. 6 : ...يشهد أنّها وقف على المشائخ المقيمين بها قرية; il y a faute de grammaire ou erreur de copie. On ne peut pas lire *annahā waqfun* «qu'elle (la *zāwiya*) était un waqf...», à cause des mots *qaryat*..., qui restent en l'air; je lis *annahu waqafa* en rapportant le suffixe au sultan. Cette traduction me paraît meilleure que celle de Sauvaire, qui exige la même correction; mais le sens est le même.

(3) Texte بيت القيا, trad. Sauvaire Bayt-El-Qiâ. Avec Clermont-Ganneau in *RC*, 1876, I, p. 294, il faut lire بيت لقيا, nom d'un village au nord-ouest de Jérusalem, écrit ainsi et transcrit Beit Likia in carte anglaise feuille XVII (6), et *S W P, Name lists*, p. 286; cf. Mudjīr al-dīn, p. 700, l. 9.

maryam et Sikkat dair al-ʿades, c'est-à-dire à tout au plus 150 mètres de l'emplacement actuel du n° 83 [1]. Rien n'empêche, il est vrai, qu'il provienne d'un lieu quelconque et plus éloigné; mais à Jérusalem, où les matériaux à bâtir ont abondé de tout temps, on les remploie volontiers dans le voisinage.

D'autre part, l'allure persane du surnom Mihmāzi fait songer à ces «pauvres Persans» dont parle ici le rédacteur. Il est vrai que ce surnom peut dériver de *mihmāz* «éperon, aiguillon, soc de charrue», un mot de bonne souche arabe, bien qu'il figure aussi dans les dictionnaires persans; et j'insiste d'autant moins sur cet argument que je ne connais pas de localité du nom de Mihmāz, ni en Perse ni ailleurs.

Enfin les mots *abū saʿīdin* ne peuvent guère appartenir à un nom de personne; car il est rare, en épigraphie, qu'un personnage soit désigné par une simple kunya, ou que la kunya soit placée à la suite du nom propre (n° 146). Ces deux mots désignaient plutôt un terrain ou un immeuble locatif, tel qu'une maison (*dāru abū* [2] *saʿīdin*), constitué waqf en faveur des pauvres Persans. Dès lors, il est assez tentant de rapprocher d'une part ces pèlerins et les shaikhs qui, d'après le chroniqueur, habitaient la Mihmāziyya [3], d'autre part le n° 83, daté de 745, et la fondation de 745. L'écart de cinq mois entre les dates de ces deux documents n'est pas irréductible; on sait qu'un acte pouvait être signé quelque temps après la constitution du waqf [4].

En résumé, il est possible, même vraisemblable, que le n° 83 provienne de la Mihmāziyya, qui n'a pas laissé d'autres traces; mais les arguments qui soutiennent cette hypothèse ne sont pas assez forts pour entraîner la conviction.

MAUSOLÉE DE LA PRINCESSE TURKĀN [5]. 753 H.

Dans le Ṭarīq bāb al-silsila, côté nord; entre la rue al-Wād et la porte du Ḥaram appelée Bāb al-silsila [6].

[1] Ou plus près encore, dans cette rue Dair al-ʿades; en effet, il ressort de Mudjīr al-dīn, p. 405, l. 6 (181), qu'à son époque elle s'appelait ʿAqabat al-mihmāziyya. Un autre Mihmāzi avait un mausolée (*turba*) dans ce quartier; voir le même, p. 399, l. 7 (167).

[2] Sur *abū* pour *abī*, voir plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.

[3] L'oratoire pouvait abriter à la fois des pèlerins ou habitants temporaires (*wāridūna*) et des résidents (*muqīmūna*); cf. plus haut, p. 215, n. 2 et renvois.

[4] Cf. plus haut, p. 94, et *passim*.

[5] J'ai oublié de noter le nom vulgaire de ce monument et le chroniqueur, on va le voir, n'en parle pas.

[6] Plus précisément à environ 25 mètres à l'ouest de la place du Bāb al-silsila, sous un jour percé dans la longue voûte qui couvre cette partie de la rue; ce petit édifice n'est pas marqué sur les plans.

Le côté sud, sur la rue, comprend une façade étroite (pl. LXVIII en haut), en belle pierre de taille et décorée de panneaux renfermant de charmants motifs de rinceaux, de palmettes et d'entrelacs; elle est encadrée par une large moulure que borde à l'intérieur une frange sculptée d'un curieux dessin [1]. Deux baies s'ouvrent au fond de deux niches hautes à fond plat : à droite une fenêtre grillée, éclairant la chambre funéraire, à gauche une porte étroite et basse, donnant accès à un corridor qui mène à cette chambre. Celle-ci, fort petite, est voûtée d'une coupolette reposant sur un tambour octogone percé de huit fausses fenêtres à petit arc brisé. Il s'appuie sur quatre trompes d'angle et sur le sommet de quatre grands arcs brisés inscrivant les quatre murs de la chambre, en retrait sur les arcs. Tout ce système est en pierre de taille, appareillée avec soin; les murs en retrait sont décorés de panneaux semblables à ceux de la façade. Au fond du mur nord s'ouvre une voûte basse, sorte d'arcosolium, abritant un caveau qui renferme un petit tombeau de grès rose, anépigraphe. Ce joli monument, fort élégant dans ses dimensions restreintes, bâti avec soin et bien conservé, abrite aujourd'hui l'échoppe d'un limonadier.

84

Texte de construction. 753 H. — Dalle de calcaire murée au centre de la façade et dans l'étroit ressaut entre la porte et la fenêtre, à environ 4 mètres du sol (pl. LXVIII en haut); dimensions 53 × 62. Quatre lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, bien conservés, points et quelques signes. Inédite; voir pl. LIX au milieu, à gauche (estampage 1914).

(1) بسمله... كُلُّ (2) نَفْسٍ ذَائِقَةُ ٱلْمَوْتِ[2] عُمرت هذه التربة لِأُجل (3) الشهيدة تركان خاتون بنت الأُمير تنقطاى(sic) (4) ابن سلجوطاى الأُزبكى سنة ثلاث وخمسين وسبعمئة.

A été aménagé ce mausolée pour la défunte [3] dame Turkān, fille de l'émir Tuqṭāy (?), fils de Saldjūṭāy, al-Uzbaki, l'année 753 (1352-53).

L. 2 : Cette inscription n'est ni une épitaphe, ni un texte funéraire, car la date vise la construction du mausolée, et non la mort de la défunte [4]. Le rédacteur ne précise pas que c'est elle qui l'a fait bâtir et le verbe *ʿamara*, qui

[1] On en voit une belle gravure in Bourgoin, *Arts arabes*, pl. II. A part quelques détails, ainsi le dessin fantaisiste de l'inscription, le décor en est bien rendu; mais le texte explicatif en fait l'entrée d'une école.

[2] Début de *C*, III, 182, ou XXI, 36, ou XXIX, 57.

[3] Plutôt que «martyre»; voir la fin du commentaire.

[4] Sur cette distinction, voir plus haut, p. 6, n. 3 et renvois.

signifie le plus souvent «restaurer», peut s'interpréter dans ce sens qu'un mausolée plus ancien a été aménagé pour la sépulture de Turkān; je reviendrai tout à l'heure sur cette hypothèse [1].

L. 3 : Par un étrange oubli le chroniqueur a passé sous silence un charmant édifice qui s'élève dans la rue la plus fréquentée de Jérusalem, à quelques pas de la porte principale du Ḥaram, et dont la riche façade, éclairée par le soleil, est bien faite pour attirer l'attention. Cette lacune est d'autant plus regrettable que je n'ai pas retrouvé ailleurs l'état civil de la défunte et de ses ascendants; nous n'avons donc pour guides que leurs noms dans l'inscription. Celui de la défunte est écrit distinctement et répond au nom féminin Turkān [2]. Celui de son père est moins clair, mais il est évident que c'est un nom composé, turc ou mongol [3]. Celui de son grand-père est aussi un composé [4], dont le premier élément rappelle ceux d'une tribu mongole et de l'ancêtre des Seldjoukides [5], et dont le second est le même que dans le nom paternel.

Ces noms, à part le second, ne sont guère connus dans l'histoire de l'Égypte; en revanche, on les trouve souvent dans celle de l'Asie centrale. Le premier a été porté par un grand nombre de princesses turques ou mongoles [6], le second, par divers personnages de haut rang, et le troisième, par un prince mongol à la fin du XIIIe siècle [7]. En outre, le titre *amīr* donné au père de la défunte, bien

(1) Voir la dernière note du commentaire.

(2) Graphie تركان, avec les trois points. La position des deux premiers semble en faveur de نزكان et dans sa copie inédite (n° 95), Sauvaire a transcrit Nazekân; mais cette graphie ne répond à aucun nom connu. D'ailleurs l'inscription renferme un grand nombre de points excentriques; ainsi l. 2, le mot التربة est écrit النزبه.

(3) Graphie تنقطاي, avec les six points. Si on se laisse guider par les points, on peut supprimer la dent non ponctuée et lire Tuqṭāy pour Ṭuqṭāy, nom composé bien connu dont le premier élément pourrait être *ṭugh* «queue» (var. *tugh*) et le second *ṭāy* «poulain». M. Blochet, qui fait la correction, voit ici le mongol *tokhtogha* «celui qui se tient ferme»; cf. ses *Mongols*, p. 386. Si l'on ne veut pas corriger la graphie, car les exemples de dent redondante sont très rares dans les inscriptions soignées comme celle-ci, on pourrait lire تنقطاى en donnant un point à la seconde dent; cf. تنقباى, nom d'une femme du sultan Barqūq in Ibn iyās, I, p. 349, l. 9 d'en bas. Mais M. Blochet croit que ce nom doit se lire تقتغاى, du mongol *tokhtoghāy*, comme ci-dessus, avec le *yā* final en plus; Sauvaire, qui transcrit Netoghtây, a dû lire نتغطاى.

(4) Graphie سلجوطاي avec les deux points; les deux autres appartiennent au mot ابن.

(5) Voir Blochet, *Mongols*, I, p. 283 et 303.

(6) Voir les index de Djuwaini et de Mustaufī in Gibb, XIV, 2 et XVI, 1, de Hammer, *Horde et Ilchane*, etc. La plus connue est la femme du sultan seldjoukide Malik-shāh, une princesse ilékide (khāns du Turkistan).

(7) Voir Rashīd al-dīn in d'Ohsson, *Mongols*, IV, p. 759 (Saltchidaï); Hammer, *Horde*, p. 270 (Saldschidai); Baibars in Tiesenhausen, *Horde d'or*, p. 90, l. 14 (صلجوداى).

qu'un des plus fréquents dans les protocoles syro-égyptiens, n'y figure jamais, comme ici, seul devant le nom propre [1]. Enfin le surnom relatif *uzbakī*, porté par le grand-père, témoigne qu'il avait appartenu à un Uzbak. Or ce nom n'apparaît guère en Égypte avant le IXe (XVe) siècle [2]. Le personnage le plus connu qui l'ait porté auparavant, c'est Muḥammad Uzbak, le célèbre khān de la Horde d'or, qui régna de 712 à 741 (1312 à 1340); je crois que c'est lui qu'il faut chercher ici [3]. Or son oncle et prédécesseur était un khān dont le nom, sous son orthographe très variable, paraît être le même que celui du père de Turkān [4]. Et ce khān avait pour grand-père maternel et père adoptif ce prince qui portait le même nom que le grand-père de Turkān. Sans affirmer que ces deux personnages soient ceux de l'inscription, car l'époque où ils vivaient paraît trop haute, je crois que ces rapprochements indiquent assez l'origine orientale de la défunte.

Pourquoi cette princesse lointaine est-elle enterrée à Jérusalem? Y vivait-elle en exil, ou fixée ici à la suite d'une des ambassades échangées entre les deux sultans Muḥammad, celui du Qiptshaq et celui de l'Égypte? Mais alors, pourquoi n'a-t-elle pas, suivant l'usage, préparé elle-même sa sépulture, puisque la formule initiale, on l'a vu, semble indiquer que ce mausolée lui a été élevé après sa mort? Supposons que cette dame, en route pour les villes saintes, s'est arrêtée à Jérusalem, comme tant d'autres pèlerins. Elle y meurt à l'improviste, et sa famille ou sa suite, prise au dépourvu, fait acheter en hâte, pour sa sépulture, un immeuble voisin du Ḥaram, peut-être un mausolée déjà bâti. On expliquerait ainsi l'épithète *shahīda* (l. 3), puisque l'usage accordait le «martyre» à ceux qui mouraient en pèlerinage, ou à l'étranger, ou par accident [5], et pourquoi ce monument, malgré son élégance, est de dimensions si modestes [6]. On compren-

(1) Je ne relève pas le titre féminin *khātūn*, parce que dans ces protocoles, où il est très fréquent, il est souvent placé, comme ici, de suite après le nom propre; voir Qalqashandi, VI, p. 171 suiv. (*Dīwān*, f° 175 *a*), et *passim; MCIA*, I, index à ce mot; cf. plus loin, note au n° 85, et nos 96 suiv.

(2) Voir les index d'Ibn ḥabīb, Ibn iyās, Weil, etc.

(3) Ainsi l'index de Zetterstéen, *Beiträge*, qui renferme un grand nombre de passages relatifs à ce souverain, ne nomme qu'un émir égyptien de ce nom, vers 720, et une seule fois.

(4) Sans m'aventurer dans les graphies orientales, je relève au hasard les transcriptions Toghtagou (Deguignes), Toucta, Touctaï et Touctouca (d'Ohsson), Toktai (Hammer), Toktogu et Toktu (Howorth), Tokhtogha et Tokhta (Blochet), etc.; cf. huitième note précédente.

(5) Cf. plus haut, p. 84, n. 5 et renvois.

(6) L'hypothèse d'un mausolée acheté tout fait semble confirmée par l'état matériel de l'inscription, simple dalle scellée dans le mur, peut-être après coup, au lieu d'un bandeau sur la façade ou le linteau de la porte, et aussi par le mot *'umirat* (l. 2) «a été *aménagé*». Ce cas rappelle celui du n° 82, où le mot *'imāra* (l. 1) désigne la construction d'un édifice original, mais bâti sur des fondations plus anciennes, et dont l'inscription dédicatoire, elle aussi, ne fait pas corps avec la façade.

drait aussi que son histoire et celle de la défunte étrangère, qui fut sans doute oubliée, aient pu échapper, plus d'un siècle après, à l'attention du chroniqueur.

MAUSOLÉE DU SHAIKH BURHĀN AL-DĪN. VIIIᵉ SIÈCLE.
PEUT-ÊTRE LA TURBA SAʿDIYYA DU CHRONIQUEUR. 711 H.

Entre le mausolée de Turkān et la place du Bāb al-silsila, du côté nord de la rue du même nom, dans sa partie voûtée, s'élève un petit portail dont la niche élégante est couronnée en alvéoles et décorée de belles mosaïques de marbre, gravement mutilées. A droite (est) du portail s'ouvrent deux fenêtres grillées et flanquées chacune par deux colonnettes de marbre à base et à chapiteau latins ou latinisants.

Le portail donne accès à un corridor, puis à une chambre funéraire couverte d'une voûte en arêtes; elle abrite un tombeau de pierre dont les quatre angles sont décorés d'un turban sculpté.

Le style de ce petit mausolée trahit la meilleure époque bahride; mais il est entièrement anépigraphe et dans un état de ruine avancé. Le nom du Shaikh Burhān al-dīn, sous lequel on me l'a désigné, ne fournit pas d'indice pour son attribution. Parmi les monuments que décrit le chroniqueur, le seul auquel on pourrait songer ici, c'est un mausolée (*turba*) qu'il place dans cette région et qui remonte au début du VIIIᵉ (XIVᵉ) siècle; mais ce rapprochement ne se fonde que sur de vagues indices tirés de la topographie et de la chronologie [1].

MADRASA ET MAUSOLÉE DE L'ÉMIR ARGHŪN (ARGHŪNIYYA). 759 H.

Dans la ruelle qui conduit à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-ḥadīd, côté sud; à quelques mètres à l'ouest de cette porte et vis-à-vis de la Djauhariyya (nº 99).

Au milieu de la façade en pierre de taille s'élève un haut portail P (fig. 48) [2], dont la niche est couronnée par un arc brisé. Au fond de cette niche s'ouvre une porte *p*, encadrée d'une moulure au profil élégant, bien qu'un peu sec (pl. LXX en haut). Son linteau droit est soulagé par un sommier et par un arc de décharge dont les joints festonnés dessinent un superbe décor de marbre polychrome [3]. Cette porte donne accès au līwān nord L N, d'où l'on pénè-

[1] Mudjīr al-dīn, p. 395 en bas (160 en haut) : «La turba Saʿdiyya, près du Bāb al-silsila, vis-à-vis la madrasa Tankiziyya et la porte du Ḥaram, a été fondée par (*wāqifuhā*) l'émir Saʿd al-dīn Masʿūd, fils de l'émir et isfahsalār Badr al-dīn Sunqur, fils de ʿAbdallāh, le djāshānkīr, originaire d'Asie Mineure (*rūmī*), le ḥādjib à Damas, sous le règne de Malik Nāṣir Muḥammad... Son acte de fondation est daté du 27 rabīʿ II de l'année 711 (12 septembre 1311).» Sur *isfahsalār* et *ḥādjib*, voir plus loin, nºˢ 150 et 152, et plus haut, p. 237, n. 1. Sur *djāshānkīr* (du persan *tshāshni-gir*), voir Qalqashandi, IV, p. 21 en haut et les sources citées par Quatremère in *SM*, I*a*, p. 2, n. 4; cf. *MCIA*, I, index à *djâchankîr*.

[2] D'après un relevé fait en 1914, avec le concours du P. Jaussen.

[3] Sur ce mode d'appareillage, voir plus haut, p. 185, n. 2 et renvois. Sur l'épreuve originale on voit que les joints festonnés du sommier s'arrêtent à quelques centimètres derrière le nu du

tre, par une porte *p'*, sous la croisée C du plan cruciforme, dessinant un carré presque parfait, et couverte d'une voûte à triples arêtes aboutissant à un oculus octogone O inscrit dans le prolongement des arêtes extérieures. Cette solution se retrouve à la Tankiziyya (nº 80 et fig. 42), à la Ṭashtamuriyya (nº 88 et fig. 52) et dans d'autres madrasas de Jérusalem. Dans

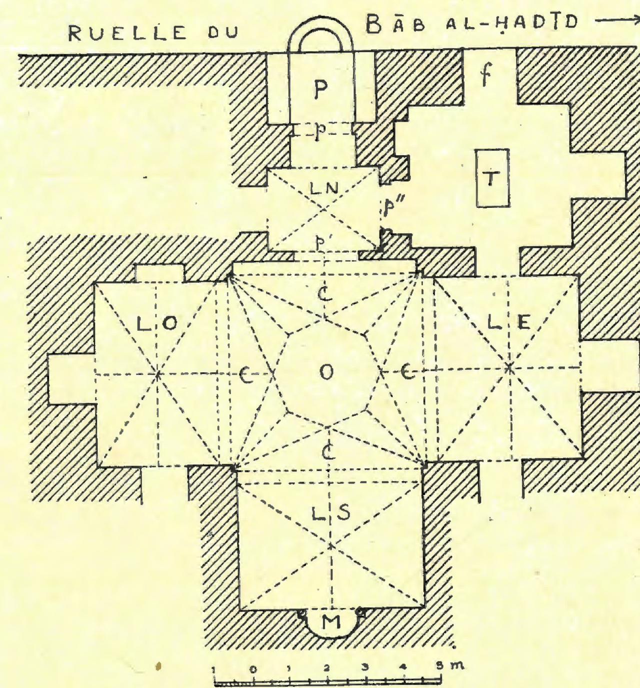


Fig. 48. — Plan de l'Arghūniyya.

ces exemples et surtout ici (pl. LXIX à gauche), l'oculus est très grand par rapport à la surface voûtée. Ce curieux dispositif me paraît être dicté par un compromis entre le climat de Jérusalem et les besoins de l'éclairage. A ce propos je dois entrer dans quelques détails, et je le fais ici parce que l'oculus de l'Arghūniyya est le seul que montrent mes photographies.

Les anciennes madrasas égyptiennes sur plan cruciforme ont à la croisée centrale une cour à ciel ouvert, bordée par les quatre arcs frontaux des līwāns [1]. Au cours du IXᵉ (XVᵉ) siècle, quand on remplaça les voûtes en berceau des līwāns par des toitures, on abrita ces cours sous un auvent de bois régnant sur les quatre côtés et ne laissant au centre qu'un large trou carré pour la lumière, ou une lanterne surélevée servant d'oculus; quelques édifices du Caire ont conservé ce dispositif, qu'on a restauré dans plusieurs autres [2]. Mais l'Égypte n'offre guère d'exemple d'une croisée voûtée au centre d'un plan cruciforme.

parement, alors que la coupe des joints plus simples de l'arc de décharge semblent pénétrer jusqu'au cœur des claveaux.

[1] Sur le plan cruciforme égyptien, normal ou déformé, voir *MCIA*, I, p. 265 suiv., 533 suiv. et *passim*; cf. plus haut, p. 95, n. 4 et renvois.

[2] Voir *ibid.*, p. 527 en bas, et les rapports du *Comité*, *passim*.

Il semble que les premières madrasas cruciformes de Jérusalem avaient aussi une cour à ciel ouvert, du moins à en juger par un des exemples les plus anciens, celui de la Muʿaẓẓamiyya (n° 55 et fig. 27). Si la cour de cet édifice avait été voûtée à l'origine, on y retrouverait des traces de ce dispositif [1]. Il est vrai que cette cour est défigurée par des constructions bâtardes, que ses murs sont dérasés partout et que je ne l'ai pas explorée sur ce point spécial. Toutefois sa forme et ses dimensions, ainsi que certains détails dans la construction de son līwān, me font croire, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle était à ciel ouvert dès l'origine. Pour voûter la croisée d'un plan cruciforme, il faut que ce plan soit à peu près symétrique et cette croisée à peu près carrée et de dimensions restreintes. Quand la forme du terrain ne s'y prêtait pas, quand la madrasa se doublait d'un couvent ou d'un hospice exigeant de nombreuses cellules, l'architecte préférait donner à la partie centrale une forme barlongue peu compatible avec la voûte; au lieu d'une croisée couverte, il en faisait une cour à ciel ouvert. Tel fut le cas, sans doute, à la Muʿaẓẓamiyya, en tout cas à la Dawādāriyya (n° 70) et à la Djāwliyya (n° 74 et fig. 35).

Ces cours avaient deux avantages : tout en supprimant le problème des voûtes, elles offraient la solution la plus simple et la plus pratique pour celui de l'éclairage intérieur. Il est vrai qu'elles recevaient la pluie; mais grâce à leurs dimensions l'air et le soleil y combattaient l'humidité, surtout dans les hospices et les couvents, où des murs pleins bordant les cellules et percés de jours étroits remplaçaient les arcades largement ouvertes des līwāns.

Mais autour du Ḥaram, où se pressèrent bientôt les fondations pieuses, les terrains à bâtir devinrent trop exigus pour offrir à l'architecte le luxe d'une cour spacieuse au centre de l'édifice. Pour éviter la courette humide sous un ciel, beaucoup moins clément que celui de l'Égypte, et dans un pays où la rareté du bois de construction rendait les toitures fort onéreuses, il eut recours à la voûte. Ce procédé n'offrait aucune difficulté pour des espaces restreints; mais pour transformer la cour à ciel ouvert en une croisée voûtée, il fallait donner à l'édifice un plan cruciforme à peu près régulier. Telle me paraît être l'origine d'une série de petites madrasas du xivᵉ siècle dont la Tankiziyya, l'Arghūniyya et la Ṭashtamuriyya offrent les exemples les plus parfaits [2].

Mais ce dispositif, qui retenait la pluie, arrêtait aussi la lumière; dès lors, l'architecte eut recours au moyen terme d'un oculus à ciel ouvert assez grand pour laisser filtrer le jour à l'intérieur; et l'eau de pluie qui passait par la même ouverture était recueillie dans la vasque en marbre ménagée dans le sol au centre de la croisée. Aujourd'hui l'oculus de l'Arghūniyya est bouché par une maçonnerie de moellons, et la lumière pénètre par le fond du līwān qibli LS (pl. LXIX à gauche), où une large baie s'ouvre sur la cour de la Khātūniyya (p. 280). Mais ce jour est trop violent pour n'être pas accidentel, et je crois que la baie a été percée après coup, quand on a condamné l'oculus, soit parce qu'il laissait passer trop de pluie, soit

[1] Cette observation s'applique peut-être aussi à la cour à ciel ouvert de la Badriyya (n° 42), que je n'ai pas explorée.

[2] Je me rapproche ainsi des conclusions de Herz in *Baugruppe*, p. 25 en bas, qui considère le plan cruciforme régulier des madrasas égyptiennes comme dérivé plutôt qu'original. On regrettera que cet archéologue si compétent n'ait pas eu le temps de développer sa thèse dans un ouvrage entièrement consacré à ces vues générales.

parce qu'on a installé des logements au premier étage [1]. C'est peut-être alors qu'on a supprimé la vasque, désormais inutile [2].

La voûte de la croisée repose sur quatre grands arcs brisés au front des līwāns (pl. citée), appareillés en belle pierre de taille. Les līwāns latéraux LE et LO et le līwān qibli LS sont couverts d'une voûte d'arêtes combinée avec un double berceau brisé; leurs voûtains sont en maçonnerie de moellons. La voûte du līwān nord LN, en arêtes simples et en belle pierre d'appareil, est beaucoup plus basse que celle des trois autres līwāns; sa hauteur se profile dans la croisée par un double arc brisé bandé au-dessus de la porte *p'*, et dont le sommet est au niveau du départ des voûtes hautes (pl. LXIX à droite). La raison de cette anomalie, c'est que le līwān nord, qui n'est guère qu'un vestibule, est surmonté d'un entresol qui prenait jour au sud, sur la croisée, par une fenêtre carrée, aujourd'hui murée (pl. citée) [3]; l'harmonie des lignes est rétablie par une fausse arcade régnant plus haut, au niveau des autres arcs frontaux.

Une autre anomalie du plan de l'Arghūniyya, c'est que le līwān qibli LS est moins profond que le līwān latéral LE. Elle a probablement pour cause la forme du terrain dont disposait l'architecte, et qui l'a conduit à sacrifier ce détail à l'effet d'ensemble. La niche du miḥrāb M, creusée dans le mur de fond de ce līwān, est flanquée de deux colonnettes; c'est au-dessus que s'ouvre cette large baie d'éclairage dont j'ai déjà parlé [4]. La décoration se réduit à une corniche sculptée d'alvéoles plates, qui règne dans les līwāns, sous la retombée des voûtes et des arcs (pl. citée).

Les quatre angles de la croix sont occupés par des chambres; on accède à celle de l'angle nord-est par une porte *p''* percée dans le mur est du līwān nord LN. Elle est éclairée par une fenêtre grillée *f* ouvrant au nord sur la ruelle. Au milieu repose un tombeau de marbre T, anépigraphe et fort ruiné, probablement celui du fondateur, ainsi qu'on va le voir.

Ce petit monument ne vaut pas la Tankiziyya pour les proportions et le style, mais il se distingue par son beau portail, sa construction soignée et l'emploi judicieux d'un terrain fort exigu.

Limitée au nord par la ruelle du Bāb al-ḥadīd et à l'est par les portiques du Ḥaram, l'Arghūniyya touche au sud à un édifice auquel on accède par une porte ouvrant à l'est, sous les portiques du Ḥaram. Il comprend une salle barlongue, au grand axe nord-sud et dont la voûte d'arêtes est percée, elle aussi, d'un oculus octogone; dans le mur de fond de la petite face sud est creusée la niche du miḥrāb. Au nord de cette salle, une chambre funéraire s'appuie contre l'Arghūniyya; elle est couverte d'une coupole sur tambour, reposant sur quatre pendentifs sculptés d'ornements d'un style exquis. A l'ouest, la salle donne sur une cour à

[1] Ces détails et d'autres encore, auxquels je n'ai songé qu'en rédigeant mes notes, seraient à vérifier sur place.

[2] On la voit encore à la Tankiziyya et à la Ṭashtamuriyya (fig. 42 et 52).

[3] Peut-être aussi au nord, par une baie qui s'ouvre au fond de la niche du portail P, au-dessus de la porte *p*.

[4] Dans un croquis fait en 1893 figure, à droite du miḥrāb, une chaire que je n'ai pas retrouvée en 1914; cf. plus haut, p. 255, n. 4.

ciel ouvert éclairant, ainsi qu'on l'a vu, le līwān sud L S de l'Arghūniyya; vers l'angle nord-est de la cour s'ouvre un long couloir qui aboutit au nord à la ruelle du Bāb al-ḥadīd, en longeant le côté ouest de l'Arghūniyya.

Ce monument, tout en marbre rose et blanc, aux colorations les plus chaudes, est aussi remarquable par sa décoration que par son architecture. Il est entièrement anépigraphe; mais on peut l'identifier avec la Khātūniyya du chroniqueur[1].

A l'ouest de l'Arghūniyya et du couloir dont j'ai parlé s'élève une autre madrasa, qui mérite aussi une courte description (fig. 49)[2]. Au milieu de sa façade nord, sur la ruelle du

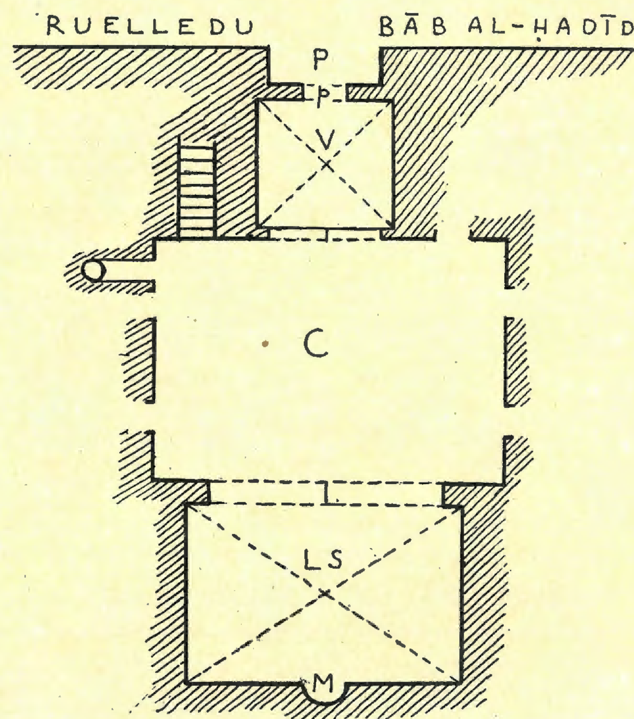


Fig. 49. — Plan de la Muzhiriyya.

Bāb al-ḥadīd, s'élève un portail P, à niche plate, au fond duquel une porte *p* donne accès à un vestibule V tenant lieu de līwān nord. Cette petite salle s'ouvre, par un arc brisé, sur une

(1) Mudjīr al-dīn, p. 388, l. 9 d'en bas (145) : «La madrasa Khātūniyya a été fondée par (*wāqifatuhā*) Oghul (اغل) khātūn, fille de Shams al-dīn Muḥammad, fils de Saif al-dīn, de la famille de Qāzān (*al-qāzāniyya*) et originaire de Bagdad (suit le nom d'un waqf constitué par acte du 5 rabīʿ II 755 ou 29 avril 1354). Plus tard la madrasa fut achevée et dotée par la défunte Iṣfahān shāh, fille de l'émir Qāzān shāh, par acte daté de la dernière décade de djumādā II 782 (fin septembre 1380).» Les deux fondatrices, peut-être des pèlerines, appartenaient à une grande famille turque ou mongole sous les Djélaïrides; au lieu de Qāzān, peut-être Ghāzān. Le style de l'édifice que je viens de décrire trahit bien le viiie (xive) siècle.

(2) D'après un croquis rapide fait en 1894; je n'ai pu revoir l'intérieur en 1914.

cour oblongue C à ciel ouvert, au grand axe est-ouest. Au sud s'étend le līwān qibli L S, presque aussi large que la cour, et ouvert sur elle par un grand arc brisé d'un style exquis. Dans le mur de fond se creuse la niche du miḥrāb M, décorée d'un beau placage de marbres polychromes. Les deux līwāns principaux sont voûtés en arêtes; les līwāns latéraux sont remplacés par de simples portes ouvrant sur les dépendances. Dans l'angle nord-ouest de la cour une rampe d'escalier, montant au nord, conduit à l'étage, et un petit couloir dirigé vers l'ouest aboutit à un puits.

Ce monument remarquable, bien que modeste, offre une nouvelle variante du plan cruciforme déformé. L'absence de līwāns latéraux, ici et ailleurs, a peut-être pour cause l'exiguïté du terrain, ou les ressources modestes de la fondation. Au reste, la plupart des madrasas privées de Jérusalem étaient destinées à l'enseignement d'un seul rite sunnite; dès lors, le plan cruciforme régulier perdait sa principale raison d'être[1]. Si mes souvenirs sont exacts, l'édifice est entièrement anépigraphe; mais on peut l'identifier avec la Muzhiriyya du chroniqueur[2].

85

Texte funéraire et de construction. 758 et 759 H. — Sur le linteau de marbre de la porte *p* (fig. 48), fait d'un long monolithe prolongé par un bloc plus court à chaque extrémité; dimensions du champ inscrit environ 250 × 30[3]. Deux lignes, coupées par deux cartouches à armoiries[4], en beau naskhi mamlouk; caractères moyens, bien conservés et rehaussés de rinceaux élégants, points et quelques signes. Inédite; voir pl. LXX en haut (cliché 1893).

(1) بسمله ... (cartouche 1) أمر بإنشاء هذه التربة والمدرسة المباركة المقرّ

(1) Sur l'adaptation de ce plan à la quadruple madrasa, pour les quatre rites sunnites, voir *M C I A*, I, p. 253 suiv.

(2) Mudjīr al-dīn, p. 389, l. 3 (146) : «La madrasa Muzhiriyya, près du Bāb al-ḥadīd, a été fondée par (*wāqifuhā*) Sa défunte Excellence Zain al-dīn Abū bakr ibn Muzhir Anṣāri Shāfiʿi, le secrétaire de la chancellerie du royaume d'Égypte (*ṣāḥibu dīwāni l-inshā'i bi l-diyāri l-miṣriyyati*)... Une partie de cet édifice est à cheval sur (*rākibun ʿalā ẓahri*) l'Arghūniyya; il a une salle d'assemblée (*madjmaʿ*) qui s'appuie sur les portiques (*arwiqa*) du Ḥaram. Sa construction fut achevée en l'année 885 (1480-81).» Suivent quelques mots sur le fondateur, mort en 893 (1488); sur ce personnage et son titre de fonction, voir *M C I A*, I, p. 505 suiv. et *passim*. D'après M. Creswell, qui l'a visité récemment, l'édifice que je viens de décrire porte encore le nom de Muzhiriyya, et son style trahit bien la fin du ixe (xve) siècle. L'escalier dont j'ai parlé (fig. 49) conduit à une grande salle qui règne au-dessus de l'Arghūniyya et qui prend jour sur le Ḥaram, ce qui explique très bien la description du chroniqueur.

(3) Estimées approximativement d'après la photographie.

(4) Sculptés aux deux extrémités du monolithe; cf. la fin du commentaire. L'examen des joints tangents à ces cartouches prouve que l'inscription, suivant l'usage, a été gravée après la pose; cf. plus haut, p. 222, n. 2 et renvois.

الأشرف السيفى أرغون الكاملى (cartouche 2) نائب السلطنة الشريفة (2) بالشأم
المحروس كان (cartouche 1) وتوفّى إلى رحمة الله تعالى ثامن عشرين شوّال سنة ثمان
وخمسين وسبع مائة وتولّى شَدَّها وتكميلَها ركن الدين بيبرص[1] السيفى
(cartouche 2) وكُملتْ فى ربيع الآخر سنة تسع وخمسين وسبع مائة.

A ordonné la construction de ce mausolée et de cette madrasa bénie Son Excellence Saif al-dīn Arghūn al-Kāmili, ex-gouverneur de la province de Damas. Il est décédé à la miséricorde d'Allāh le 28 shawwāl de l'année 758 (14 octobre 1357). Et a été chargé de l'inspection de ses travaux et de son achèvement Rukn al-dīn Baibarṣ[1] al-Saifi; et elle a été achevée en rabī' II de l'année 759 (mars-avril 1358).

Cette inscription est à la fois un texte funéraire et un double texte de construction[2], puisqu'il donne (l. 1) l'ordre de construire, puis (l. 2) les dates successives de la mort du fondateur et de l'achèvement des travaux. Ce cas spécial s'explique par un décès qui survint au cours de l'entreprise.

L. 1 : Arghūn Kāmili, qu'il ne faut pas confondre avec ses nombreux homonymes dont plusieurs furent ses contemporains[3], doit son surnom d'appartenance à Malik Kāmil Sha'bān, qui lui conféra l'émirat, avec un haut grade. Il fit une rapide carrière dans l'armée, puis dans la grande administration, comme gouverneur de plusieurs provinces en Syrie, surtout à Damas et Alep. Vers la fin de 755 (1354) il fut rappelé de cette ville, où il venait de bâtir le bel hôpital qu'on y voit encore. Arrêté au Caire et emprisonné à Alexandrie en 756, il fut transféré à Jérusalem, où il vécut en disponibilité (*baṭṭāl*) jusqu'à sa

(1) Graphie apparente بيرص, avec les trois points; mais elle ne répond à aucun nom connu. En la comparant à d'autres mots, ainsi التربة et الأشرف (l. 1), où la ligature du *rā* absorbe la dent précédente, on voit qu'il faut lire بيبرص en ajoutant un point; voir un cas pareil plus haut, p. 215, n. 9, et fig. 34. La variante *baibarṣ* pour *baibars* est très plausible; cf. les sources citées dans une note au n° 119, l. 1 du texte. Le nom de Baibars est confirmé par le surnom Rukn al-dīn, qui s'associe très souvent à lui; sur la relation du nom propre et du surnom en *al-dīn*, voir plus haut, p. 217, n. 5.

(2) Sur ces termes, voir plus haut, p. 6, n. 1 et 3, et renvois.

(3) Les plus connus sont Arghūn Nāṣiri, le dawādār, mort dès 731 (1331), qui fut un grand constructeur et dont il existe encore deux lampes en verre émaillé portant ses noms, et Arghūn Isma'ili, qui bâtit un peu plus tard; voir *MCIA*, I, p. 198 suiv., surtout 200, notes. Aux erreurs que j'ai signalées dans les index, il faut en ajouter une dans celui de Ṣāliḥ-Cheikho, p. 292, qui appelle Kāmili un autre Arghūn, mort dès 750; pour s'en assurer, il suffit de comparer le texte, p. 177, l. 3 et 11, et 212, l. 2, avec Weil, *Chalifen*, IV, p. 481.

mort[1]. Voilà pourquoi l'inscription l'appelle «gouverneur de Damas *autrefois*» (*kāna*, l. 2)[2]. Il y fut enterré dans le mausolée qu'il y avait bâti, c'est-à-dire, évidemment, dans le tombeau T (fig. 48). Ce détail, que l'inscription ne précise pas, mais que je relève chez les auteurs cités[3], avec beaucoup d'autres dont je fais grâce au lecteur, est confirmé par ce passage du chroniqueur[4] : «La madrasa Arghūniyya, près du Bāb al-ḥadīd, a été fondée par (*wāqifuhā*) Arghūn Kāmili, le gouverneur de Damas. C'est lui qui a restauré le Bāb al-ḥadīd, une des portes du Ḥaram; aussi l'appelait-on autrefois la porte d'Arghūn[5]. Il mourut à Jérusalem le jeudi 26 shawwāl[6] de l'année 758 et fut enterré dans cet édifice, dont la construction fut achevée après son décès, l'année 759.» Les travaux d'Arghūn au Bāb al-ḥadīd, qui ne porte pas d'inscription, sont probablement contemporains de la madrasa voisine. Quant à celle-ci, je crois qu'elle était destinée au rite hanafite[7] et qu'elle servit plus tard de résidence au gouverneur[8].

L. 2 : Le personnage chargé d'inspecter (*shadd*)[9] les travaux et d'achever la

(1) Voir Ṣafadi, Pa. 5827, f° 220 *b* (longue biographie et renvoi à son grand ouvrage); Ibn ḥabīb, p. 391 à 404 (il y a aussi des confusions dans l'index); Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 73, l. 10 à 30; *Sulūk*, Pa. 1727, f° 27 *b* en bas et *passim;* Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 144 *b* en haut; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 186 *b* en bas et *passim; Manhal*, Pa. 2068, f°s 160 *b* suiv.; Cheikho (Ṣāliḥ) in *MFO*, I, p. 308 (8) suiv. et 335 (35) suiv.; Ibn iyās, I, p. 195 et 201; Weil, *Chalifen*, IV, p. 467 à 495, et mes *Inschriften Oppenheim*, n° 59, p. 49 à 51, n. 3 (inscription de l'hôpital d'Alep). Plusieurs auteurs le font mourir dès le 25 ou 26 shawwāl, mais la date de l'inscription doit être officielle; cf. plus bas, n. 6.

(2) Sur ce terme, voir *MCIA*, I, index à *kân*.

(3) Ainsi Ṣafadi, Ibn shuhba et le *Manhal;* le premier précise qu'il s'élevait «près du Ḥaram» et le second dit qu'il bâtit à Jérusalem «plusieurs édifices (*amākin*) dont une madrasa, une école pour l'étude du Coran (*dāra qur'ānin*), et un couvent (*ribāṭ*) pour les pauvres, avec des fondations, enfin le mausolée (*turba*) où il fut enseveli.

(4) Voir Mudjīr al-dīn, p. 388 (145) en bas; cf. p. 392, l. 2 d'en bas (154 en haut), et *passim.*

(5) Cf. le même, p. 383, l. 8 (134 en haut), et Suyūṭi, Be. 6099, f° 31 *a*, et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 268 (22) en haut : «Le Bāb al-ḥadīd est une porte restaurée, qu'on appelait autrefois du nom d'Arghūn Kāmili, le fondateur de la madrasa Arghūniyya, qui s'élève à gauche quand on sort par cette porte».

(6) Cf. plus haut, n. 1; ce détail semble indiquer que le chroniqueur a relevé la date mortuaire dans un auteur au lieu de la lire dans l'inscription.

(7) Suivant Mudjīr al-dīn, p. 559, l. 15, on y donnait des cours de droit suivant ce rite.

(8) C'est ce qui me paraît ressortir de deux passages du chroniqueur, p. 644, l. 6, et 693, l. 8 d'en bas, pour les années 879 et 897. Si ce fait n'était pas accidentel, il faut croire que l'hôtel du gouvernement (*dāru l-niyābati*) installé à la Djāwliyya ne renfermait que les bureaux du gouverneur; voir plus haut, p. 232 à 240, n. 1.

(9) Sur les noms et les titres de fonction formés de la racine *shadd*, voir plus haut, p. 141, n. 3.

construction était sans doute un mamlouk du fondateur; en effet le relatif *saifi*, placé *après* son nom propre, le désigne comme appartenant à un Saif al-dīn, surnom porté par Arghūn [1].

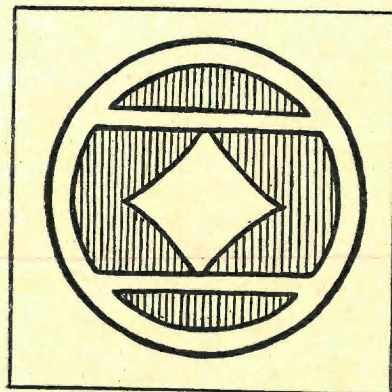


Fig. 50. — Blason joint au n° 85.

Les deux cartouches sculptés dans l'inscription (pl. LXX en haut) renferment les armoiries du fondateur : un carreau placé de pointe, au milieu d'une bande horizontale (fig. 50). Cet emblème figure aussi sur la porte de l'hôpital bâti par Arghūn à Alep, quatre ans auparavant [2]. Il est très fréquent dans les armoiries des émirs mamlouks, soit seul, comme ici, soit combiné avec d'autres meubles [3]. Son sens est encore obscur; mais je ne le chercherai pas ici, faute de textes précis, et je me borne à suggérer qu'il se rapporte à la première charge remplie par Arghūn comme mamlouk royal, et nullement à ses hautes fonctions de gouverneur [4].

MADRASA DE L'ÉMIR SAIF AL-DĪN MANDJIK (MANDJIKIYYA). 762 H.

Ce chapitre n'a d'autre but que de classer un charmant édifice anépigraphe qui borde l'esplanade du Ḥaram à l'ouest, au nord du Bāb al-nāẓir (pl. LXVI à droite) [5]. Sa façade est, qui s'appuie sur les portiques ouest, offre au premier étage une loggia qui s'ouvre par deux arches brisées retombant sur trois colonnettes de marbre à socle et chapiteau latins ou latinisants. Le fronton qui surmonte ces arches est décoré de deux roses à petit œil-de-bœuf, et couronné par une corniche qui règne d'un bout à l'autre de la façade. Au-dessus et en arrière de ce motif central, appareillé en belles pierres de taille alternativement claires et foncées (*ablaq*), s'élève une coupole portée sur un tambour de pierre à douze pans, percé chacun d'une fenêtre à arc brisé.

L'intérieur est occupé par une école musulmane de garçons que j'ai visitée en 1914; et bien

(1) Sur les relatifs d'appartenance, voir plus haut, p. 218, n. 3, et *passim*.

(2) Avec une légère variante d'exécution dans les deux segments de cercle au-dessus et au-dessous de la bande; voir mes *Inschriften Oppenheim*, fig. 6 et 7.

(3) Rogers in *BIÉ*, année 1880, p. 123 et fig. 39, l'appelle le losange, sans commentaire. Artin, *Blason*, p. 106 et fig. 169 suiv., y voit un dé; mais l'explication qu'il en donne est tout à fait arbitraire.

(4) Voir la fin du commentaire du n° 86.

(5) Les trois arcades qu'on voit ici au rez-de-chaussée sont les arcades 4, 5 et 6 au nord de celle du Bāb al-nāẓir. A droite et en dehors de la photographie il y en a une septième, aujourd'hui murée, au nord de laquelle le portique a disparu jusqu'à l'angle nord-ouest de l'esplanade.

que le maître et les élèves m'y aient fait l'accueil le plus cordial, il ne m'a pas été possible d'explorer l'édifice et d'en déterminer les limites exactes, en vue d'en rechercher l'identité. Pour le faire aujourd'hui, je dois partir de l'hypothèse que cette construction très apparente et remarquable, qui accuse le VIIIe (XIVe) siècle, n'a pu échapper à l'attention du chroniqueur. Or il signale un grand nombre de monuments de ce genre aux environs du Bāb al-nāẓir; mais le choix n'est pas facile, parce que nous n'avons pas ici pour nous guider les points de repère précis qui servent à identifier la plupart des madrasas bordant l'esplanade au nord [1]. Le chroniqueur décrit d'abord les monuments attenants au mur du Ḥaram, et plus loin ceux qui, sans être attenants à ce mur, s'élèvent dans son voisinage immédiat, c'est-à-dire un peu en arrière de son enceinte. Près du Bāb al-nāẓir il en classe deux dans la première série, et neuf dans la seconde, autant qu'on peut en juger par les indications un peu vagues qu'il donne sur leur emplacement. Or en contrôlant cette classification par les monuments connus, on voit qu'en général elle est exacte, c'est-à-dire que le chroniqueur classe dans la première série ceux dont une façade s'élève en bordure même de l'esplanade, et dans la seconde ceux qui se trouvent plus ou moins en arrière, dans les ruelles d'accès au Ḥaram. Ainsi, en ce qui concerne les monuments qu'il place près du Bāb al-nāẓir, il classe dans la seconde série les deux hospices d'Aidughdī (n° 64) et de Qalāwun (n° 65), qui s'élèvent à l'ouest de cette porte et ne s'étendent pas jusqu'à l'esplanade. La façade que je viens de décrire étant bien en vue sur l'esplanade même, j'en conclus qu'on peut négliger ici les monuments de la deuxième série, qui bordaient probablement la ruelle du Bāb al-nāẓir, plus à l'ouest. Restent les deux monuments de la première série, une chapelle (*zāwiya*) dont le chroniqueur n'indique pas la date précise, et une madrasa qui fut fondée en 761 et achevée en 762 (1361) par l'émir Mandjik, gouverneur de Damas [2]. C'est à ce personnage, qui a joué un rôle important dans l'histoire de son temps, que je propose d'attribuer le beau monument que je viens de décrire, et dont le style est bien de cette époque. Il est vrai que le chroniqueur ne dit pas qu'il y soit enterré, ce qui expliquerait mieux la présence d'une coupole marquant un mausolée; et de fait, Mandjik est mort au Caire à la fin de 776 (1375) [3]. Mais comme il ne signale pas de mausolée aux autres monuments qu'il place aux environs du Bāb al-nāẓir [4], l'identification que je propose reste la plus vraisemblable, en attendant une exploration nouvelle.

(1) Voir plus haut, p. 212-213, 222-223, 228 suiv. et 265, et plus loin, n° 96.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 389, l. 8 d'en bas (147); cf. p. 560, l. 8, et 565, l. 16, d'où il ressort qu'elle était destinée au rite hanafite. Ce chapitre n'étant pas un commentaire épigraphique, je me borne à résumer le premier passage du chroniqueur. Je transcris Mandjik (au lieu de Mondjok chez Sauvaire) d'après les éditeurs de Khazradji in Gibb, III, 1, p. 74 en bas, 3, p. 30, et 4, p. 27, l. 10 du texte (مَنْجِك et Menjik).

(3) Voir son épitaphe, dans sa mosquée du Caire, in *MCIA*, I, n° 153; cf. n° 532 et sources citées p. 209, n. 1 et 3, et 738, n. 2 et 3. On pourrait en citer d'autres, car les chroniques du temps sont remplies du nom de cet émir; j'y renonce ici, pour la même raison qui m'a fait résumer le texte du chroniqueur.

(4) A part une turba anonyme et isolée, p. 395, l. 3 (158), qui doit être autre chose, car la belle façade que j'ai décrite ne peut appartenir qu'à une madrasa, ou à une fondation considérable.

MADRASA ET MAUSOLÉE DE L'ÉMIR ṬĀZ (ṬĀZIYYA). 763 H.

Dans la rue Ṭarīq bāb al-silsila, côté nord; à l'ouest de la Djāliqiyya (n° 72), vis-à-vis le mausolée de Barakat-khān (n° 59).

Dans la façade sud, en belles pierres de taille, s'élève un haut portail dont la niche est couronnée par un encorbellement en stalactites. Il donne accès à une cour entourée de bâtiments anciens, mais transformés en logis et fort délabrés; une corniche ancienne règne encore sur une partie de ces constructions. Les plus remarquables sont deux petits mausolées qui s'élèvent des deux côtés du portail et dont la coupole repose sur un tambour octogone à huit baies (fenêtres et fausses arcades)[1]. Leur façade sur la rue est éclairée par des fenêtres grillées, qu'encadre une moulure vigoureuse. La fenêtre à droite du portail a conservé ses barreaux de bronze, brasés dans des boules de même métal (pl. LXX en bas). Son linteau droit est surmonté d'un sommier de marbre polychrome dont les claveaux ont des joints festonnés[2].

86

Texte funéraire. 763 H. — Sur le linteau de cette fenêtre; dimensions (avec les cartouches) environ 200 × 28[3]. Une ligne en naskhi mamlouk; grands caractères, maigres, allongés et entrelacés, gravés d'un trait sec et bien conservés, points et signes. Inédite; voir pl. citée (cliché 1893).

بسمله... هذه تربة العبد الفقير إلى الله تعالى المقرّ الأشرف السيفى طاز توفّى رحمه الله سنة ثلث وستّين وسبعمئة[x].

Voici le mausolée du serviteur avide d'Allāh, Son Excellence Saif al-dīn Ṭāz. Il est décédé — qu'Allāh lui fasse miséricorde! — l'année 763 (1361-62).

Ce texte est complété par le chroniqueur[4] : «La madrasa Ṭāziyya, dans la rue de David[5], au voisinage du Bāb al-silsila, est une fondation (*waqf*) de l'émir Ṭāz, décédé en l'année 763». La madrasa se trouvait sans doute dans les bâtiments en ruine qui entourent la cour; je n'y ai pas trouvé d'inscription. Le n° 85 n'en parle pas, parce que c'est un simple texte funéraire; en revanche, il précise que le mausolée de droite est celui du fondateur.

(1) Ils sont englobés dans les logis modernes et leur partie supérieure sert de grenier; ces monuments en ruine, que j'ai vus à la hâte, mériteraient d'être explorés. L'état ancien de cet ensemble, façade, portail et mausolée, se voit in Tobler, *Denkblätter*, pl. II.

(2) Sur ce terme, voir plus haut, p. 185, n. 2 et renvois. Cédant sous la charge, le claveau central a gauchi en dehors, et au-dessous, le linteau s'est fendu par le milieu.

(3) Estimées approximativement d'après la photographie.

(4) Voir Mudjīr al-dīn, p. 396, l. 10 (160 en bas).

(5) Aujourd'hui rue du Bāb al-silsila; voir le même, p. 383, l. 15 (134 en bas), 403, l. 4 (176 en haut), et *passim;* cf. plus haut, p. 109, n. 1 milieu, et plus loin, *passim.* C'est la rue du Temple des descriptions latines; cf. plus haut, p. 115.

L'émir Ṭāz, un mamlouk du sultan Muḥammad, remplit diverses charges sous les successeurs de ce prince. En 755 (1354) il remplaça l'émir Arghūn Kāmili dans le gouvernement d'Alep[1]. Rappelé au Caire en 759, il fut arrêté en route et emprisonné à Karak, puis à Alexandrie; relâché peu après, il vécut en disponibilité (*baṭṭāl*), d'abord à Jérusalem, puis à Damas, où il mourut à la fin de l'année 763 (octobre 1362)[2].

Aux deux extrémités du linteau sont sculptés, dans deux panneaux carrés, deux cartouches renfermant les armoiries du fondateur : une coupe au milieu d'une bande horizontale (fig. 51). Sont-ce des armes parlantes, autrement dit, cet emblème est-il symbolique des fonctions exercées par le titulaire? Cette question se rattache à un problème que je ne puis aborder ici qu'en passant. L'étude critique des armoiries musulmanes est encore à faire, parce qu'elle exige non seulement des documents précis et d'origine indiscutable, mais encore une méthode rigoureuse dans leur interprétation[3]. Si je discute ici le cas particulier de l'émir Ṭāz, c'est qu'il permet d'appliquer ces principes à la lumière de quelques documents analogues.

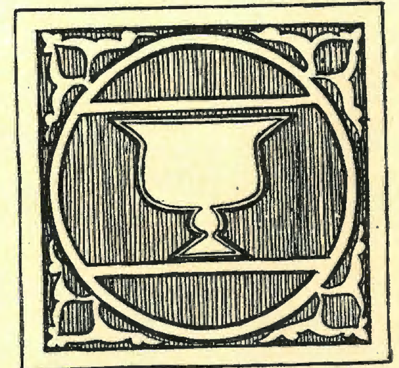


Fig. 51. — Blason joint au n° 86.

J'ai déjà dit (p. 269) que pour savoir si les armoiries des Mamlouks sont fonctionnelles, il faut chercher une correspondance entre leur *meuble* et les *fonctions* exercées par le titulaire et attestées, si possible, par l'inscription même que

(1) Cf. plus haut, p. 283, n. 1.

(2) Voir Ibn ḥabīb, p. 399 et 411; Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 73, l. 2 d'en bas; *Sulūk*, Pa. 1727, f°s 29 *b* en haut, 39 *b* en bas et *passim;* Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 190 *b* milieu et *passim; Manhal*, Pa. 2070, f°s 178 *a* suiv.; Ibn iyās, I, *passim* (index); Weil, *Chalifen*, IV, p. 475 à 507. Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 165 *a* milieu, ajoute qu'il fut enterré dans le cimetière des soufis, c'est-à-dire à Damas; ainsi ce mausolée ne renferme qu'un cénotaphe, où sa dépouille y fut transférée dans la suite. Sur son palais au Caire, voir Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, *pag. cit.*, l. 10 d'en bas; *Comité, Index*, p. 157 et plan, n° 267; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 105 suiv.

(3) Voir *Notes*, III, p. 74 (74) suiv.; *Amida*, p. 78 à 100; *MCIA*, III (Siwas), p. 75 suiv. Dans les lignes suivantes je me borne à étudier quelques cas d'armoiries de fonction syro-égyptiennes.

décore cet emblème [1]. Ainsi le n° 82 donne au titulaire ce titre de porte-maillet (*djūkandār*) dont la charge est figurée par des maillets affrontés dans les cartouches qui décorent cette inscription (fig. 46). De même, quelques inscriptions donnant au titulaire le titre de porte-arbalète (*bunduqdār*) sont ornées de cartouches figurant deux arcs affrontés [2].

Ces exemples, et j'en pourrais citer d'autres, sont relativement simples, parce qu'il n'y a pas de doute sur le titre et les fonctions représentés dans les cartouches. Mais pour la coupe, le cas est plus compliqué, parce que cet emblème, l'un des plus fréquents sur les monuments des émirs mamlouks, s'y trouve en un très grand nombre de variantes : la coupe est simple ou double ou triple, ou combinée avec d'autres meubles, plus ou moins énigmatiques. Négligeant tous les cas composés, je me borne à demander quelles fonctions peuvent être désignées par la coupe simple dans une bande horizontale? On y a vu l'emblème d'un échanson royal, et cette opinion paraît vraisemblable, bien qu'on ne l'ait appuyée sur aucun fait précis [3]. Or les échansons royaux portaient le titre *sāqī*, plur. *suqāt*; dès lors, il faut chercher des inscriptions donnant ce titre au titulaire, et décorées de cartouches à la coupe. De fait il en existe plusieurs, sur des monuments bâtis et sur des objets mobiliers [4].

(1) Vers l'époque où j'écrivais ces lignes, cette méthode était appliquée avec succès, par ʿAbd al-ḥamīd bey Muṣṭafā, pour expliquer les fameux signes dits «hiéroglyphiques». Ce savant a montré, avec de nombreux textes à l'appui, que cet emblème énigmatique, dont l'origine hiéroglyphique m'a toujours paru très discutable, représente un encrier arabe, et qu'il a servi d'armoiries à des personnages dont un grand nombre ont rempli les fonctions de dawādār ou porte-écritoire; voir *BIÉ*, années 1918-19, p. 182; cf. Mrs. Devonshire in *Burlington Magazine*, XXXV (1919), p. 245.

(2) Ainsi au Caire, sur le mausolée du maître du sultan Baibars (cf. plus haut, p. 218), l'émir ʿAlā' al-dīn Aidākīn, qui fut le bunduqdār de Malik Ṣāliḥ Ayyūb, et mourut en 684 (1285). Cet exemple, bien que suggestif, n'est pas encore assez rigoureux à mon gré, parce que l'inscription mutilée qu'ornent les cartouches, sur la façade, n'a conservé (en 1914) que des titres honorifiques; celle du tombeau, qui montre encore les noms et le titre de fonction d'Aidākīn, n'a pas de cartouches. En revanche, le cas suivant est irréprochable : une belle lampe en verre émaillé de la collection Morgan, que j'ai vue en 1911 au Victoria and Albert Museum, porte deux inscriptions indiquant qu'elle provient du mausolée d'un émir ʿAlā' al-dīn le bunduqdār, sans doute ce même Aidākīn, et neuf cartouches renfermant les mêmes armoiries; voir Artin in *BIÉ*, 1907, p. 69 suiv. et pl. I; cf. Migeon, *Manuel*, fig. 296. Ici les arcs portent au milieu de leur corde une boîte cubique, percée de trous, qui représente le tube lance-balle (*midjrāt*) de l'arbalète (*qaus al-bunduq*); sur tous ces termes, voir les sources citées par Quatremère in *Mongols*, p. 291 suiv., note, et Reinaud in *JA*, 4ᵉ série, XII (1848), p. 214 suiv.; ʿUmari, *Taʿrīf*, p. 205, l. 13; Qalqashandi, V, p. 458 en bas; cf. plus haut, p. 218.

(3) Voir Rogers in *BIÉ*, année 1880, p. 110; Artin, *Blason*, p. 98.

(4) En voici deux exemples empruntés, comme ceux du djūkandār (p. 269) et du bunduqdār (deuxième note précédente), à l'une et l'autre catégorie : 1° Le mausolée de l'émir Ṭashtamur au

Mais la plupart des inscriptions décorées de cartouches à la coupe ne renferment pas ce titre de fonction, soit qu'elles en donnent d'autres, soit qu'elles ne désignent le titulaire que par des surnoms; il faudrait donc, dans ces cas très nombreux, vérifier par une méthode indirecte la loi de correspondance du titre au blason. Or celui de l'émir Ṭāz en fait partie, puisque le n° 86 ne lui donne aucun titre de fonction; voici comment on peut, dans ce cas particulier, retrouver la loi de correspondance : Le corps des échansons royaux formait une division d'un corps beaucoup plus nombreux, celui des pages ou familiers du sultan (*khāṣṣakiyya*) [1]. De fait, il y a des exemples d'inscriptions aux noms et titres d'un khāṣṣaki et décorées d'armoiries à la coupe [2]. Or les biographes de Ṭāz nous apprennent qu'il avait débuté dans ce corps [3]; dès lors, pour expliquer

Caire porte une inscription (*MCIA*, I, n° 531) qui lui donne en 735 (1334) le titre d'échanson royal (*al-sāqī al-nāṣiri*) et que décorent deux cartouches blasonnés de la coupe. Ces armoiries, que j'ai relevées en 1914 et dont l'importance a été soulignée dès lors par Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 97 en haut, m'avaient échappé jusqu'alors; cf. *Notes*, III, p. 78 (78), l. 10. 2° Une lampe de la collection Morgan, que j'ai vue en 1903 et 1911 au Victoria and Albert Museum, porte une inscription aux noms et titres de l'émir Qūṣūn, échanson royal (*al-sāqī al-malaki al-nāṣiri*), et décorée de six cartouches blasonnés de la coupe; voir Artin in *BIÉ*, 1907, p. 81 suiv. et pl. IV. De cet émir bien connu M. Creswell a retrouvé récemment à Qalansuweh (je transcris ce nom d'après Yāqūt) une belle inscription au nom de l'émir Qūṣūn Nāṣiri l'échanson (*al-sāqī*) et datée fin rabīʿ I 737 (début novembre 1336), que décorent trois grands cartouches à la coupe.

(1) Voir ʿUmari in de Sacy, *Chrestomathie*, I, p. 133 en bas suiv.; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 123 *b*; Khalīl-Ravaisse, p. 115 en bas; texte et trad. de ces deux auteurs par Quatremère in *SM*, I *b*, p. 158, n. 3. Le *Dīwān* nomme les échansons après les pages, comme un autre corps; mais Khalīl, p. 116, l. 4, compte dix échansons privés (*suqātu khāṣṣin*) parmi les pages (*khāṣṣakiyya*). Ce mot est un pluriel vulgaire de *khāṣṣaki*, dont la formation demande un commentaire. Suivant Dozy, *Supplément*, I, p. 346 *a*, c'est l'arabe *khāṣṣ* «privé», avec le diminutif persan *ak* et le suffixe d'unité persan *ī*; mais cette analyse n'est pas conforme aux deux suivantes, que je dois à l'obligeance de MM. Nöldeke et Huart. Suivant le premier, l'arabe *khāṣṣa* fut assimilé par les Persans aux mots de leur langue terminés en *-a* après la chute de la finale iranienne *ak* (ou *ag*), et ils y ajoutèrent le *yā* relatif persan, pareil à l'arabe, quoiqu'il ait une tout autre origine. De là la forme hybride *khāṣṣakī* (pron. *khāṣāgi*), reprise par les Arabes. D'après le second, c'est bien l'arabe *khāṣṣa* (féminin en place du neutre), mais avec le *ki* relatif turc, équivalent aussi au *yā* relatif arabe; cf. un cas analogue au n° 104. C'est eux que sous les Fatimides on appelait *ṣibyānu l-khāṣṣi* «les jeunes intimes»; voir Qalqashandi, III, p. 481, l. 13; trad. Wüstenfeld, p. 180.

(2) Ainsi celle gravée sur une porte à revêtements de cuivre repoussé dans la grande mosquée de Damas, au nom de l'émir Shaikh Khāṣṣaki, le futur sultan Malik Mu'ayyad, que les chroniqueurs appellent couramment ainsi, parce qu'il avait été page et échanson royal; voir Weil, *Chalifen*, V, p. 130, l. 14, et sources citées n. 1; Ibn iyās, II, p. 2, l. 4, et 9, l. 5 (je dois ces dernières références à l'obligeance de M. Casanova). Or cette inscription, qui l'appelle *al-maqarr al-ashraf*... Shaikh *al-khāṣṣaki*..., est décorée d'armoiries à la coupe, en une variante compliquée que je m'abstiens de décrire ici; voir la photographie de Bonfils n° 785; Migeon, *Manuel*, fig. 194.

(3) Ainsi Abu l-maḥāsin, *Nudjūm* et *Manhal*, *locis cit.*

l'emblème de ces cartouches, il suffit d'admettre qu'à titre de page il avait servi dans le corps des échansons.

Mais si le rédacteur du n° 86 est logique en ne donnant pas de titre de fonction à un émir qui venait de mourir en exil, pourquoi ses armoiries désignent-elles ce modeste emploi par lequel il avait débuté, plutôt qu'une des charges importantes qu'il remplit dans la suite? Je ne vois d'autre explication que celle-ci : Ṭāz fut blasonné comme échanson, puis il conserva cet emblème jusqu'à sa mort. Étendue à tous les cas analogues, cette règle expliquerait pourquoi la coupe figure aussi souvent dans les cartouches à armoiries; en effet, les pages royaux formaient un corps très nombreux de jeunes mamlouks, appelés dans la suite à des fonctions plus hautes[1]. Ainsi l'émir Tankiz porte encore la coupe alors qu'il est dès longtemps le vice-roi tout-puissant de la Syrie; or il avait débuté, lui aussi, dans le corps des pages[2]. Ainsi encore le sultan Khushqadam, qui avait servi dans le corps des pages royaux, fit revêtir, après être monté sur le trône, la Kaʿba d'un voile (*kiswa*) blanc sur lequel étaient brodées des coupes (*djāmāt*) noires bordées d'or[3].

Mais il y a plus : tous les meubles qu'on a expliqués jusqu'ici, tels que la coupe, le maillet, l'arbalète, peut-être aussi le sabre et la cible, dont le sens précis est moins clair, font allusion à des charges de cour remplies par des pages ou des mamlouks royaux[4]; aucun ne désigna ces innombrables fonctions publiques, militaires, administratives et judiciaires, dont les manuels de chancellerie nous donnent la description minutieuse. On peut en inférer que toutes

(1) D'après Khalīl-Ravaisse, *loc. cit.*, ils étaient quarante sous le sultan Muḥammad, mais ce nombre grandit peu à peu jusqu'à mille sous le sultan Barsbāy.

(2) Voir plus haut, p. 261, n. 1, et 265, n. 2.

(3) Voir Quṭb al-dīn in Wüstenfeld, *Chroniken*, III, p. 221, l. 8 à 12. A propos du pluriel *djāmāt*, j'observe que le *Dīwān*, *loc. cit.*, classe les *djamdāriyya*, comme les échansons, après les pages, alors que suivant Khalīl, *loc. cit.*, ils faisaient partie de ce dernier corps; cf. cinquième note précédente. Je crois donc que les premiers étaient des échansons portant la coupe appelée *djām*, suivant la leçon de Ravaisse, p. 116, n. 1, et non des *djāma-dāriyya* ou « maîtres de la garde-robe », d'après les sources citées par Dozy, *Supplément*, I, p. 212 *a* en bas, soit que cette explication soit erronée, soit que les auteurs aient confondu deux charges désignées par des noms de forme analogue. Dès lors, il y aurait lieu de rechercher si parmi les variantes d'armoiries à la coupe il y en a une qui représente le *kaʾs* arabe et une autre le *djām* persan, correspondant la première au titre *sāqī* et la seconde au titre *djāmdār* ou *djamdār*; c'est une recherche que je ne puis faire ici.

(4) En ce qui concerne le maillet, on a vu, p. 268 suiv. et notes, que l'émir Yl-malak était un khāṣṣaki du sultan, et son djūkandār, charge de cour illustrée par les armoiries au maillet employé pour le jeu de la paume (*kura*). Or d'après Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1726, f° 497 *b* en bas, et in Casanova, *Citadelle*, p. 664 suiv., c'est avec ses familiers (*khāṣṣakiyya*) que le sultan jouait à ce jeu.

les armes parlantes du groupe syro-égyptien se rapportent à la charge de cour exercée par le titulaire au début de sa carrière, quelles qu'aient été les fonctions remplies par lui dans la suite[1]; et que s'il perdait avec une fonction le droit d'en porter le titre, il gardait jusqu'à sa mort ses armoiries comme une propriété personnelle[2]. En deux mots, ces emblèmes sont des armoiries de cour. Cette conclusion serait fort importante pour leur étude : quand la correspondance entre le meuble et la fonction ne se vérifiera pas par les titres des inscriptions à cartouches armoriés, elle devra être cherchée dans la première charge de cour exercée par le titulaire. Et ce qui me fait croire que cette méthode n'est pas sans valeur, c'est précisément le fait qu'un grand nombre de ces emblèmes sont encore obscurs, parce que les charges de cour sont beaucoup moins connues que les hautes fonctions politiques[3].

MADRASA ET MAUSOLÉE DE L'ÉMIR MANKLĪ-BUGHĀ

(BALADIYYA)[4]. 782 H.

La porte du Ḥaram appelée Bāb al-silsila comprend deux entrées précédées d'un portique à deux travées (p. 108). L'entrée nord, ou Bāb al-sakīna du chroniqueur, est bordée au nord par un mur élevé qui reçoit à son sommet la coupole sur trompes couvrant cette partie du portique. Au pied de ce mur s'ouvre une porte étroite et basse *c* (fig. 41 et 61), qui donne accès à une chambre obscure C, pourvue d'un miḥrāb.

87

Texte funéraire. 782 H. — Dalle de calcaire scellée dans le mur, au-dessus de la porte, à environ 3 mètres du sol[5]; dimensions environ 100 × 40. Trois

(1) On pourrait rechercher, plus précisément, si l'emblème ne représente pas la charge de cour qu'exerçait le titulaire au moment où il a reçu l'émirat, ou tout autre grade, ou quand il a été affranchi par son maître, etc.

(2) Voir un autre cas plus haut, p. 195.

(3) Qalqashandi n'en parle guère dans son grand ouvrage, ou du moins il ne leur consacre pas un chapitre systématique pareil à celui du *Dīwān*, f[os] 123 *b* suiv., sous le titre *al-mamālik al-sulṭāniyya*, qui manque dans le passage correspondant du *Ṣubḥ*, IV, p. 16. Jusqu'ici c'est le seul point sur lequel j'ai trouvé des détails inédits dans le *Dīwān*, qui n'est qu'un résumé, souvent assez maigre et parfois incomplet, de ce colossal ouvrage. D'autre part, les inscriptions nous renseignent mal sur les charges de cour, parce que la plupart des monuments ont été bâtis quand leurs fondateurs avaient atteint la fortune avec des fonctions plus hautes.

(4) Sur ce nom, voir le commentaire.

(5) Sous les n[os] 39 et 105; cf. plus haut, p. 109, et plus loin la description du n° 105 et le commentaire du n° 106.

lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, badigeonnés et un peu frustes. Inédite (copie 1894, revue en 1914).

(1) بسمله... هذه تربة المقرّ المرحوم السيفى منكلى (2) بغا الأحمدى كافل المملكة الحلَب[يّة] تغمّده الله تعالى برحمته (3) توفّى بها فى جمادى الآخر سنة اثنين وثمانين وسبع مائة.

Voici le mausolée de Son Excellence défunte Saif al-dīn Manklī-bughā al-Aḥmadi, gouverneur de la province d'Alep, qu'Allāh le couvre de sa miséricorde! Il est mort dans cette (ville) en djumādā II de l'année 782 (septembre 1380).

Voici comment le chroniqueur décrit cet édifice[1] : «La madrasa Baladiyya, près du Bāb al-sakīna, dans le voisinage du Bāb al-silsila, a été fondée par (*wāqifuhā*) l'émir Manklī-bughā Aḥmadi, gouverneur d'Alep. Il est mort et il y a été enterré en djumādā II de l'année 782.» On voit qu'il se borne à résumer le n° 87, qu'il a probablement lu en passant; car son texte renferme une petite équivoque dont cette hypothèse fournit l'explication la plus naturelle. L'inscription dit (l. 3, début) *tuwuffiya bihā* «il est décédé dans elle». Pour la forme, le suffixe féminin semble se rapporter à *turba* «mausolée»; mais pour le sens il vaut mieux le rapporter à *mamlaka* «province», car il est invraisemblable que le fondateur soit mort dans son mausolée. Or si le chroniqueur intercale ici le mot *wa-dufina* «il est décédé *et il a été enterré* dans elle», c'est apparemment parce qu'en relisant ses notes, il a rapporté le suffixe à *turba* et qu'il s'est aperçu de cette invraisemblance; et s'il a rapporté le suffixe à *turba,* c'est que dans son texte, le titre du défunt figure, non sous la forme officielle donnée par l'inscription, mais sous la forme courante *nā'ib Ḥalab*, qui ne renferme pas le mot *mamlaka*. Ainsi le chroniqueur n'a utilisé ici ni un titre d'archives, ni d'autres sources; car en consultant une chronique, il eût appris que l'émir Manklī-bughā Aḥmadi, qui fut gouverneur de plusieurs provinces et en dernier lieu de la mamlaka d'Alep, est mort en djumādā II 782 dans cette dernière ville, comme le dit l'inscription[2].

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 387, l. 9 d'en bas (143); cf. p. 392, l. 3 d'en bas (154 en haut), 558, l. 9, 660, l. 3 d'en bas (288 en bas), et *passim;* Suyūṭi, Be. 6099, f° 31 *a*, et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 268 (22).

(2) Voir Ibn ḥabīb, p. 446 et 450 suiv.; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f°s 85 *a* en bas, 114 *b*, l. 11 suiv., 117 *a* en bas, et *passim* (le nécrologue de l'année 782 manque); Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1598, f° 268 *a* en bas; Ibn ḥadjar, Pa. 1601, f°s 22 *a* milieu, 33 *b* en haut, 39 *b* milieu, et *passim;* Abu l-Maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1783, f° 225 *b* en bas, et *passim*. Cet auteur ajoute qu'il fut enterré à Alep, où il précise le lieu de sa sépulture. Ainsi le mausolée de Jérusalem ne renfermait qu'un cénotaphe, ou sa dépouille y fut transférée plus tard; cf. note suivante et plus haut, p. 188 suiv. et 287, n. 2. Manklī-bughā a bâti à Alep une mosquée dont l'inscription, curieuse pour l'histoire, a été publiée par Bischoff, *Histoire d'Alep* (en arabe), Bey. 1880, p. 147.

Le fait nouveau fourni par le chroniqueur, c'est que l'édifice était une madrasa. A première vue cette assertion paraît invraisemblable, car la porte étroite et basse qui s'ouvre sous le n° 87 donne accès à un méchant réduit dans lequel on ne peut reconnaître, tout au plus, qu'une chambre funéraire[1]. Pourtant le chroniqueur et Suyūṭi ne l'appellent que la «madrasa» Baladiyya[2]; de fait, il est probable qu'elle a disparu, moins d'un siècle plus tard, dans la construction de l'ancienne, puis de la nouvelle Ashrafiyya[3]. Mais pourquoi la «Baladiyya»? J'ai cru que ce nom provenait de l'école primaire (*maktab*) qui a précédé la madrasa de Manklī-bughā (n° 39). L'adjectif *baladi* «municipal» aurait désigné dans le peuple cette école publique et gratuite, puis serait resté attaché à ce lieu. Mais il y a une explication plus simple et qui se trouve être la vraie : c'est que le fondateur portait le surnom Baladi[4].

MADRASA ET MAUSOLÉE DE L'ÉMIR ṬASHTAMUR

(ṬASHTAMURIYYA). 784 H.

Dans la rue Ṭarīq bāb al-silsila, côté sud, à environ 30 mètres à l'ouest du mausolée de Barakat-khān (n° 59); à l'angle de la rue Ḥārat al-maidān (ou al-Sharaf) des plans, sous la cote 2438 des plans Wilson (ville) et PEF.

La façade principale est au nord, sur la rue du Bāb al-silsila. A gauche, sous la voûte qui couvre ici cette rue, s'élève un haut portail dont la niche est couronnée par un encorbellement en stalactites. Au centre s'ouvrent les deux fenêtres grillées du mausolée, surmontées

(1) Le seul indice de sa destination primitive, c'est le miḥrāb; je ne me souviens pas d'y avoir vu de tombeau.

(2) Voir les passages cités troisième note précédente.

(3) Comme l'école qui l'a précédée; voir plus haut, p. 119, et le commentaire des n°s 105 à 106, où je montrerai que la pièce C est probablement la chambre funéraire du fondateur, mais avec une entrée de fortune, et que la madrasa s'étendait au nord et à l'ouest.

(4) Voir les sources citées quatrième note précédente.

d'un beau revêtement de marbre polychrome, à joints festonnés[1], qui encadre le n° 88 (pl. LXXIII en bas). A droite un élégant balcon, formant bretèche, repose sur une rangée de consoles de pierre, sculptées de moulures compliquées.

Au fond de la niche du portail P (fig. 52)[2] s'ouvre une porte *p* qui donne accès à un corridor A débouchant, par une porte *p'*, dans le līwān nord L N de la madrasa, bâtie sur plan cruciforme. D'ici l'on pénètre dans la courette C, qui forme un carré presque parfait à la croisée des quatre līwāns. Elle est couverte d'une voûte dont les arêtes triples aboutissent à un oculus octogone O, à ciel ouvert et surplombant un bassin de marbre B, ménagé dans le sol. Les līwāns sont voûtés en arêtes combinées avec des berceaux brisés; leur sol s'élève d'une marche au-dessus de celui de la croisée. Le līwān sud ou qibli L S est plus profond que les autres et dans son mur sud est creusée la niche du miḥrāb M. Ce plan ressemble à ceux de la Tankiziyya et de l'Arghūniyya (fig. 42 et 48). L'analogie s'étend aussi à l'harmonie des proportions et au bel appareillage de la pierre de taille; mais le décor intérieur est plus sobre que dans le premier de ces deux édifices, et comme dans le second, il ne comporte ni placages de marbres polychromes, ni bandeaux à inscriptions.

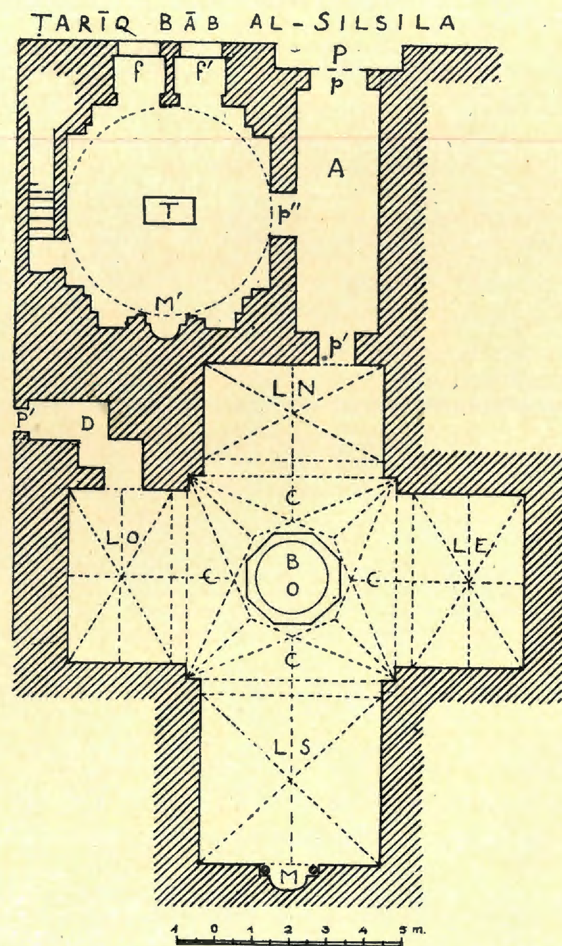


Fig. 52. — Plan de la Ṭashtamuriyya.

De la rue Ḥārat al-maidān à l'ouest une porte basse P' donne accès à un couloir coudé D qui débouche au milieu du côté nord du līwān ouest L O. Le mausolée du fondateur s'élève à l'angle des deux rues. On y accède par une porte *p''*, ménagée dans le couloir A; ses vantaux ont de beaux heurtoirs en bronze et la niche qu'elle forme à l'intérieur du mausolée est couronnée d'une conque sculptée dans la pierre. La salle funéraire, éclairée au nord par deux fenêtres grillées *f* et *f'* (cf. plus haut et pl. citée), était couverte d'une coupole sur pendentifs, aujourd'hui détruite et remplacée par une toiture en charpente. Dans la face sud est creusée la niche du miḥrāb M', dont les deux colonnettes de marbre ont disparu; vers l'angle sud-ouest un escalier conduit à l'étage, transformé en logis. Au milieu de la salle gît un tombeau de pierre T, portant l'inscription n° 89.

[1] Sur ce terme, voir plus haut, p. 185, n. 2 et renvois.

[2] D'après un relevé fait en 1914, avec le concours des PP. Vincent et Jaussen.

88

If a man do not erect in this age his own tomb ere he dies, he shall live no longer in monument than the bell rings and the widow weeps.
(Shakespeare, *Much ado*, V, 2.)

Texte de construction. 784 H. — Bandeau de marbre découpé et plaqué sur la façade nord, au-dessus des deux fenêtres *f* et *f'*; dimensions environ 260 × 40[1]. Une ligne en naskhi mamlouk; grands caractères, points et quelques signes. Inédite; voir pl. LXXIII en bas (cliché 1914).

أمر بإنشاء هذا المكان المبارك المقرّ الأشرف السيفى طشتمر العلائى بتأريخ سنة أربع وثمانين وسبعمائة.

A ordonné la construction de cet édifice béni Son Excellence Saif al-dīn Ṭashtamur al-ʿAlāʾi, à la date de l'année 784 (1382-83).

Le mot *makān* ne précise pas la nature de l'édifice et le chroniqueur ne signale que le mausolée[2] : « La turba Ṭashtamuriyya..... est une fondation (*waqf*) de l'émir Ṭashtamur ʿAlāʾi; il l'a construite en l'année 784, puis il est mort et il y a été enterré en shaʿbān de l'année 786 (septembre-octobre 1384) ». Mais en l'absence d'un document précis, le plan cruciforme du charmant édifice annexé au mausolée indique assez que celui-ci était doublé d'une madrasa.

L'émir Ṭashtamur ʿAlāʾi a joué un rôle politique sous les derniers Bahrides et rempli plusieurs charges importantes au Caire et en Syrie. Envoyé en disponibilité (*baṭṭāl*) à Jérusalem en 784, il y mourut à la date indiquée par le chroniqueur[3]. On voit qu'il prépara sa sépulture dès son arrivée dans cette ville, où

[1] Estimées approximativement d'après la photographie.

[2] Voir Mudjīr al-dīn, p. 396 (161) en bas.

[3] Voir Ibn ḥabīb, p. 441, 453 et 459; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f°s 99 *a* suiv., 150 *b* en bas et *passim;* Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1599, f° 5 *a* milieu; Ibn ḥadjar, Pa. 1601, f° 60 *a* en haut; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1787, f° 17 *b* milieu et *passim; Manhal*, Pa. 2070, f° 185 *b;* Ibn iyās, I, p. 239, 243 et *passim* (index); Cheikho (Ṣāliḥ) in *MFO*, I, p. 310 et 338 (10 et 38) suiv.; Weil, *Chalifen*, IV, p. 528 à 535 (index à Tuschtumur Staatskanzler). Les détails de sa carrière, sur lesquels ces auteurs ne sont pas d'accord en tout point, n'ont pas d'intérêt pour ce commentaire. Herz in *Comité*, XXVI (1909), p. 160 suiv., et XXIX (1912), p. 27, a publié de lui trois inscriptions au Caire. La date de la première doit être lue 778 plutôt que 768, et celle de la troisième,

sa disgrâce explique pourquoi le rédacteur ne rappelle aucun de ses titres de fonction [1].

89

Épitaphe de son fils Ibrāhīm. 795 H. — Dalle de marbre couchée à plat sur le tombeau T, rognée dans les bords et maçonnée après coup; dimensions actuelles 62 × 43. Quatre lignes visibles du même type; caractères moyens, rehaussés d'un décor élégant. Inédite (copie 1914).

(1) هذا قبر العبد الفقير إلى الله (2) تعالى المرحوم إبراهيم ولد المرحوم
(3) طشتمر العلائى توفّى إلى رحمة الله تعالى (4) فى يوم الجمعة ثانى شعبان سنة
خمس وتسعين وسبعمائة.

Voici le tombeau du serviteur avide d'Allāh, le défunt Ibrāhīm, fils du défunt Ṭashtamur al-ʿAlā'i. Il est décédé en la miséricorde d'Allāh le jour du vendredi 2 shaʿbān de l'année 795 (13 juin 1393) [2].

Le haut de la dalle a disparu; l'inscription débutait sans doute par le *bismillāh,* suivi d'un verset du Coran. Dans la date le chiffre des dizaines peut être lu 70 ou 90, et celui des centaines 700 ou 900; mais la leçon 795 est la seule admissible, puisque l'épitaphe d'Ibrāhīm désigne comme défunt son père Ṭashtamur, qui mourut en 786 [3].

Apparemment le tombeau T, qui n'a pas d'épitaphe originale, est celui de Ṭashtamur, puisqu'il occupe le centre de la salle funéraire. Le tombeau d'Ibrāhīm se trouvait peut-être dans un angle; il aura été détruit plus tard, et son épitaphe mutilée a été placée en dépouille sur le tombeau paternel.

que j'ai vérifiée en 1914, en tout cas 777, au lieu de 697. En effet, Ṭashtamur était alors grand dawādār, titre que lui donne la seconde inscription. Herz cite sur ce personnage une longue notice de Bustāni que je n'ai pas consultée; cf. Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 111 en bas.

(1) Voir in *Inschriften Diez*, p. 91 suiv., quelques aperçus nouveaux sur l'usage, universel dans l'Orient musulman, auquel font allusion les mots du poète anglais choisis comme épigraphe.

(2) D'après les tables de Wüstenfeld le 2 shaʿbān de cette année est bien un vendredi; cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois.

(3) D'après Ibn ḥabīb, p. 459, il n'avait guère plus de 50 ans; son fils, mort neuf ans plus tard, était donc encore plus jeune, ce qui explique peut-être le mot *walad,* au lieu de l'habituel *ibn* «fils».

MARCHÉ AUX GRAINS. ORIGINE ANCIENNE.

L'angle sud-est de l'îlot du Mūristān, au centre de la ville, est occupé par une vieille construction qui borde au nord la rue Sūq al-bidhār ou marché des Grains [1], et dont les voûtes noircies reposent sur des piliers massifs. Je ne l'ai pas explorée et j'en ignore l'histoire; si je l'appelle un marché aux grains, c'est parce qu'elle s'élève au bord de la rue de ce nom et que le fragment suivant, conservé sur un de ses murs, paraît indiquer, on va le voir, que telle était sa destination, du moins au moyen âge.

90

Décret d'abolition d'impôts. VIIIe (ou IXe) siècle H. — Dalle de calcaire scellée dans le mur sud de cette construction, du côté nord de la rue, à environ 2 mètres du sol, et à 10 mètres à l'est de la nouvelle porte allemande, entre une porte basse et une échoppe; dimensions environ 130 × 50. Trois lignes en beau naskhi mamlouk; caractères moyens, gravés en fort relief, mais très frustes, quelques points et signes. Inédite (copie 1914).

(1) [huit à dix mots entièrement frustes] الشريفة (?) ونائب (2) السلطنة الشريفة
[cinq à six mots frustes [2]] بالعرصة بالقدس (3) الشريف حارات (??) ذالك [3] مظلمةً
ومكسًا ملعون بن ملعون من يتحدّث فيه أو يُنقص حُكْمه.

..... royale et gouverneur du royaume ..... au marché (des Céréales), à Jérusalem ... une injustice et une taxe (de vente ou d'octroi). Maudit, fils de maudit soit celui qui contreviendra à cet ordre ou qui amoindrira son effet légal.

Ce texte est trop compromis pour qu'on puisse en tirer autre chose qu'un sens général. Un gouverneur [4], agissant soit de sa propre autorité, soit au nom du

(1) Le pluriel *bidhār,* de *badhr* «grain, semence», n'a rien à voir avec le persan *bāzār* «bazar, marché» comme on pourrait le croire en consultant les plans Wilson (ville), Schick et PEF (*bizâr*) ou ceux d'Isambert et de Bædeker (Ḥâret el-bizâr et rue du Bazar). Sandreczki, p. 69 en bas, donne la vraie forme et le vrai sens (Kornmarkt); cf. plus loin le commentaire.

(2) J'ai cru distinguer les lettres يا vers la fin de cette lacune.

(3) Copie حارات.

(4) Celui de Jérusalem, appelé officiellement *nā'ib al-salṭana al-sharīfa,* ou son supérieur le gouverneur général de la province (Damas ou Ghazza), qui portait aussi ce titre, et celui de *kāfil al-*

sultan, décrète l'abolition de droits illégaux[1] prélevés sur certaines marchandises; suivant l'usage, le rédacteur appelle la malédiction sur ceux qui contreviendront à cet arrêté[2].

De la place occupée par le décret on peut inférer que la construction voûtée qui s'étend par derrière servait alors de marché, et que c'est ici qu'on vendait les marchandises auxquelles ce document fait allusion. Cette hypothèse est confirmée par le nom de la rue limitrophe, expliqué plus haut, et aussi par le mot *bi l-ʿarṣati* (l. 2); rapproché d'un passage du chroniqueur, ce mot fournit la seule indication précise qu'on puisse tirer de ce fragment. En décrivant la rue de David, c'est-à-dire la voie qui reliait la porte de Jaffa au Bāb al-silsila, le chroniqueur donne les noms que portaient alors les tronçons successifs de cette artère. Or celui qui correspond au Sūq al-bidhār actuel s'appelait alors le Khaṭṭ ʿarṣat al-ghilāl ou rue de l'aire aux Céréales[3]. Cette «aire aux Céréales», c'est évidemment la construction voûtée qui s'étend derrière le mur portant le décret, et qu'on appelait couramment *al-ʿarṣa*, comme il résulte du n° 90[4]. On comprend alors pourquoi la rue qui portait son nom s'appelle encore le marché aux Grains.

Les décrets d'abolition d'impôts sont presque toujours datés et le plus souvent cette date est placée au début. Ici la date a probablement disparu dans la lacune de la ligne 1, car la fin du texte paraît intacte. Autant qu'on peut en juger sur un document aussi fruste, le style des caractères trahit le VIIIe (XIVe) siècle[5].

mamlaka (ou *al-mamālik*) *al-sharīfa;* cf. plus haut, p. 232, n. 1, 234, n. 1 et renvois. Si le premier *sharīfa* est un reste de ce dernier titre, l'inscription nommait peut-être l'un après l'autre le gouverneur de la province et celui de Jérusalem. Tous les indices personnels ayant disparu, il n'est plus possible de préciser davantage.

(1) Les mots *maẓlamatan wa-maksan* à l'accusatif dépendent d'un verbe perdu, tel que *abṭala* «annuler, supprimer».

(2) La première formule vise les employés concussionnaires et la seconde s'adresse plutôt aux magistrats qui seraient tentés d'invalider le décret par une procédure trop complaisante; sur le sens de *ḥukm*, voir plus haut, p. 235 suiv.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 403, l. 15 (177); cette équivalence ressort clairement du contexte.

(4) Le sens primordial de *ʿarṣa* est bien *area*, c'est-à-dire une cour ou une place ouverte entre des murs ou des bâtiments. Mais de la notion d'espace dérive, comme dans l'allemand *Raum*, celle d'une aire fermée ou «vaisseau». Ce mot signifiant aussi «pilier, colonne», j'ai cru qu'il désignait ici le mur portant le décret, ou l'un des piliers qui s'élèvent par derrière; mais cette interprétation tombe devant le texte précis du chroniqueur.

(5) Il est vrai que les décrets de cette époque sont assez rares; mais en le classant à la fin des Bahrides je crois serrer la date de plus près qu'en le reportant à la fin des Circassiens.

MAMLOUKS CIRCASSIENS.

CARAVANSÉRAIL DU SULTAN BARQŪQ (KHĀN AL-SULṬĀN).

ORIGINE ANCIENNE.

Vers l'extrémité ouest du Ṭarīq bāb al-silsila une ruelle se détache à angle droit vers le nord (fig. 53)[1]. Au bout d'une dizaine de mètres on trouve à main gauche une arcade *a* ouvrant sur une ruelle voûtée *r*, parallèle au Ṭarīq et qui débouche à l'ouest, un peu plus haut que lui, dans le Sūq al-khawādjāt ou marché des Négociants[2]. Poursuivant au nord on entre, par une arcade *c*, sous un passage monumental P dont la voûte retombe sur deux corniches latérales reposant chacune sur une rangée de belles consoles en pierre, sculptées de moulures. Au bout de ce passage s'ouvre une cour à ciel ouvert C, entourée d'anciens magasins ou logements. A part le passage P, qui témoigne encore d'une ancienne splendeur, tous ces bâtiments sont délabrés et la cour est encombrée de bêtes de somme, de fourrage et d'ordures; c'est le Khān al-sulṭān.

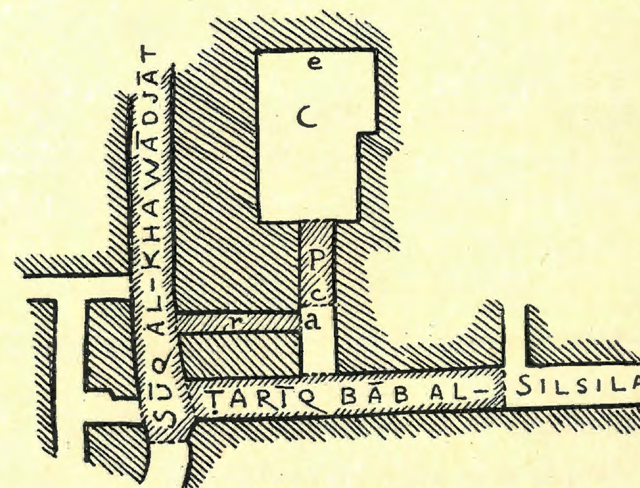


Fig. 53. — Emplacement du Khān al-sulṭān.

91

TEXTE DE RESTAURATION. 788 H. — Dalle de marbre scellée au-dessus de l'arcade *a*, côté ouest, sous la voûte de la ruelle *r*, à environ 4 mètres du sol; dimensions 66 × 48. Quatre lignes en naskhi mamlouk; petits caractères moyens,

(1) D'après mes souvenirs, aidés des plans Wilson (ville) et PEF.

(2) Le nom de la ruelle *r*, que j'ai oublié de noter, ne figure ni sur les plans, ni chez Sandreczki. Dans sa copie inédite du n° 91 Sauvaire (n° 126) le place «à la Suwaiqat al-tanakdiyya ou petit marché des Vendeurs de paniers de jonc». Le turc *tenuk* «panier de jonc» (Meninski et Bianchi) forme peut-être *tenukdji*, plur. *-iyya*, dans le sens donné par Sauvaire. D'autre part, le turc *teneke* «fer-blanc» (tous les dictionnaires) donne *tenekdji* «ferblantier» (Samy) et l'arabe *tenek* et *teneke* (DOZY, *Supplément*).

d'un style un peu mou, mais bien conservés, points nombreux, quelques signes. Inédite; voir pl. LXXIV à droite en bas (estampage 1914)[1].

(1) بسمله... جدّد هذه القيساريّة المباركة وَقْفَ حَرَمِ القدس (2) الشريف
مولانا السلطان الملك الظاهر أبو سعيد برقوق خلّد الله ملكه (3) بنيابة
مولانا ملك الأمراء بيدمر كافل الممالك بالشأم عزّ[2] الله أنصاره (4) الإنشاء (*sic*)
الفقير إلى الله تعالى السيفى اصبغا بن بلاط ناظر الحرمين الشريفين فى سنة ثمان
وثمنين وسبعمئة.

A renouvelé ce caravansérail béni, (qui est un) waqf[3] du Ḥaram de Jérusalem, notre maître le sultan al-Malik al-Ẓāhir Abū sa'īd Barqūq — qu'Allāh éternise sa royauté! — sous le gouvernement de notre maître le prince des émirs Baidamur, gouverneur général de la province de Damas, qu'Allāh glorifie ses victoires! Il a été construit par l'avide d'Allāh Saif al-dīn Aṣbughā, fils de Balāṭ, intendant des deux ḥarams sacrés, en l'année 788 (1386).

L. 1 : Une qaisāriyya est «un bâtiment carré fait en forme de cloître, qui renferme des chambres, des magasins et des boutiques pour les marchands»[4]. Évidemment il s'agit ici du Khān al-sulṭān, qui répondait alors à cette définition, et dont le nom vulgaire peut être un souvenir du sultan Barqūq. Si la dalle est *in situ*, l'arcade *a* formait alors l'entrée de la qaisāriyya et l'état des lieux a été légèrement modifié, puisque aujourd'hui cette arcade est sur une voie publique et que l'entrée du khān est à côté, en *c*. En tout cas, le beau passage voûté P paraît être contemporain de l'inscription, car les consoles sculptées qui portent sa voûte ressemblent à celles de la Ṭashtamuriyya, bâtie quatre ans auparavant

(1) La ruelle *r*, étroite et obscure, est encombrée de passants, de bêtes de somme et de marchandises. C'est à grand'peine qu'avec le P. Jaussen et quelques aides, j'ai pu dresser une échelle et m'y tenir plus d'une heure dans un nuage de poussière suffocante, pour nettoyer la dalle, couverte de plâtre dur et noircie par le temps. Par bonheur, l'estampage est resté collé sur la pierre, et grâce au gardien que nous avions laissé sur place, j'ai pu l'enlever moi-même le lendemain, sec et intact.

(2) Et non أعزّ IV, à moins qu'il n'y ait ici un cas d'involution, l'*alif* initial de الله, ou celui de أنصاره, servant à deux fins; cf. plus haut, p. 147, n. 1 et renvois. Le verbe *'azza* I est aussi transitif; voir Lane, *Lexicon*.

(3) Ou «pour en faire un waqf»; voir le commentaire.

(4) De καισαρεία; voir les sources in *MCIA*, I, p. 180, n. 2, et *passim* (index), Casanova, *Fousṭâṭ*, I, p. xxxiv, et Dozy, *Supplément;* cf. plus haut, p. 264, n. 2 et renvoi.

(p. 293 et pl. LXXIII en bas). Quant aux bâtiments entourant la cour, ils n'offrent plus guère d'intérêt, du moins à l'extérieur.

Le verbe *djaddada* «renouveler» signifie non seulement «restaurer» un édifice ancien, mais aussi «faire de neuf», c'est-à-dire rebâtir sur un nouveau plan[1]. Dans ce sens, il est à peu près synonyme de *ansha'a* «créer, fonder» ou «construire»; il n'y a donc pas antinomie absolue entre ce terme et le mot *inshā'* «construction» (l. 4, début). Il y avait ici un bâtiment, peut-être déjà un khān. L'intendant des deux ḥarams, qui gérait les revenus de ces sanctuaires, acheta cet immeuble, avec l'autorisation du sultan, pour le waqf du Ḥaram de Jérusalem[2]; ou s'il appartenait déjà à cette fondation, il le fit rebâtir dans le même but; dans l'un ou l'autre cas, c'est lui qui en dirigea la construction, ou la reconstruction.

Le chroniqueur ne parle pas du Khān al-sulṭān, du moins sous ce nom. Mais en décrivant la rue de David, c'est-à-dire la voie qui reliait la porte de Jaffa au Bāb al-silsila, il donne les noms que portaient alors les divers tronçons de cette artère. L'un d'eux, qu'il faut chercher précisément au sud du Khān al-sulṭān, s'appelait le Khaṭṭ al-wakāla ou rue de l'Okelle. Ce nom lui venait d'un édifice que le chroniqueur décrit ainsi[3] : «C'est un vaste khān constitué waqf au profit du Ḥaram et dont la rente annuelle s'élève à près de 400 dīnārs; on y vend toutes sortes de marchandises». La double coïncidence de l'emplacement et de la destination permet d'identifier le Khān al-sulṭān avec la wakāla du chroniqueur; et si ce dernier paraît ignorer la construction de Barqūq, c'est sans doute qu'il n'a pas lu l'inscription, cachée sous une voûte obscure.

Ce rapprochement n'est pas sans intérêt pour l'histoire des termes désignant un caravansérail au moyen âge. Le n° 91 prouve que le vieux mot *qaisāriyya*, dérivé du grec, était encore employé officiellement à la fin du viiie (xive) siècle.

(1) Lane, *Lexicon*, s. v. جدّ II et IV : «*He originated, innovated, did newly, for the first time*»; cf. une note au n° 196.

(2) Sur ce terme et les attributions de l'intendant, voir plus haut, p. 194, n. 6 et renvois.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 403, l. 12 (176 en bas). La position du Khaṭṭ al-wakāla est fixée par celle du Bāb ḥārat al-yahūd, que le chroniqueur donne pour limite à ce tronçon; car cette porte, qui a disparu, s'élevait sans doute à l'entrée de la Ḥārat al-yahūd actuelle, qui débouche dans le Ṭarīq bāb al-silsila juste en face du Khān al-sulṭān. D'autre part, le tronçon suivant à l'est s'appelait Sūq al-ṭabbākhīn ou marché des Cuisiniers; voir le même, *loc. cit.* et p. 637, l. 10 (289 en bas). Or d'après mes notes, ce tronçon s'appelle aujourd'hui Sūq al-ṭabkh, simple variante du nom médiéval. C'est peut-être le «Malcuisinat» des descriptions latines; voir Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, index; Tobler, *Topographie*, I, p. 207 et 215, n. 6 (quelques erreurs); Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 122, n. 3.

Un siècle plus tard le chroniqueur lui préfère l'arabe *wakāla*, dont l'usage se généralise en Égypte à son époque[1]. Mais le peuple conserve le persan *khān* dans le nom vulgaire de l'édifice.

L. 3 : La formule *bi-niyābati* a pour sens précis que le personnage dont le nom suit était un nā'ib[2], c'est-à-dire le gouverneur de Jérusalem ou son supérieur hiérarchique le gouverneur de la province; or le titre *kāfil al-mamālik bil-sha'm* désigne clairement le gouverneur de Damas[3]. Précisément cette charge fut remplie longtemps, sous les derniers Bahrides, par l'émir Saif al-dīn Baidamur[4] Khwārizmi, qui l'exerçait encore à l'avènement de Barqūq. Il fut remplacé en ramaḍān 788 et mourut l'année suivante à Damas[5]; ainsi le n° 92 a été gravé avant ramaḍān.

L. 4 : Si le gouverneur de Damas est nommé ici à titre honorifique[6], l'intendant du Ḥaram figure comme exécuteur des volontés royales. Il porte un nom dont la graphie est assez claire sur l'estampage (fig. 54) et qu'on peut lire Aṣbughā, en ajoutant deux points[7]; quant au nom paternel, on le retrouve ailleurs, à l'état simple ou composé[8]. Ce magistrat est connu du chroniqueur;

(1) Voir *MCIA*, I, p. 180, 497 et *passim* (index).

(2) Cf. plus haut, p. 98, n. 1 et renvois.

(3) Cf. plus haut, p. 234, n. 1 fin, et renvois.

(4) Sur l'origine de ce nom, voir Blochet, *Mongols*, p. 92, n. 1 fin.

(5) Voir Ibn ḥabīb, p. 406 suiv., 409, 421 et 435 (index à corriger); Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f° 155 *b*, l. 11 (destitué le 1er ramaḍān 788), et *passim*; Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1599, f°s 15 *b* en bas (même date) et 26 *a* en haut (mort en ṣafar 789); Ibn ḥadjar, Pa. 1601, f° 73 *a* (mort en 789) et *passim*; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1787, f° 5 *b* en bas (destitué en ramaḍān) et *passim*; *Manhal*, Pa. 2069, f°s 112 *a* suiv. (mêmes dates); Ṣāliḥ-Cheikho, p. 52 (où l'éditeur, n. 1, le fait mourir vers 790, faute de textes précis) et *passim* (index); Cheikho (Ṣāliḥ) in *MFO*, I, p. 308 et 336 (8 et 36) suiv.; Ibn iyās, I, p. 207 à 211, 248, 255, 261 et 265 (index à corriger); Weil, *Chalifen*, IV, p. 545. D'après Qalqashandi, VII, p. 168 en bas (et le *Dīwān*, Pa. 4439, f° 236 *b* en bas), la chancellerie royale du Caire modifia légèrement à son avantage, en 775 (ou 765, variante du *Dīwān*), l'eulogie initiale des lettres qu'elle lui adressait comme gouverneur de Damas; ce curieux détail peut expliquer les titres élevés que lui donne le n° 91. C'est lui qui fit construire à l'entrée du Ḥaram, près du Bāb al-ḥadīd, une madrasa dont je n'ai pas retrouvé la trace; voir Mudjīr al-dīn, p. 395, l. 8 d'en bas (159 en bas); cf. le commentaire du n° 236.

(6) Cf. plus haut, p. 141, et *passim*.

(7) Il y en a un sous le *bā*, mais il appartient plutôt au *fā* de *saifi*. Le premier élément fait partie de plusieurs noms composés turcs, ainsi Aṣbāy (Ibn iyās, index) et Bahādur-aṣ, nom d'un émir bien connu au début du viiie (xive) siècle, écrit souvent بهادرآص avec un *madda* distinctif; cf. آل ملك plus haut, p. 268, n. 1. Parmi les divers mots de cette forme figure le nom d'une tribu turque; voir Radloff, *Versuch*, I, p. 535, n° 11.

(8) Ainsi in Zetterstéen et Ibn iyās, index à بلاط et جان بلاط. Les auteurs modernes transcrivent la première voyelle tantôt par *a* ou *e*, tantôt par *u* ou *ou;* ainsi les index de Weil, *Chalifen* (Bulat et Djan Belat), de Hammer, *Empire ottoman*, XVIII (Djanbouladzadé), Lane-Poole, *Dynasties* (Jānbalāt, et Muir, *Mameluke dynasty* (Jân belat); Clermont-Ganneau in *RC*, 1876, I, p. 297 (Djân boulat), etc. La question me paraît tranchée par la graphie پولاد dans un vers persan de Qāshāni, cité par Blochet, *Mongols*, p. 95, qui transcrit Poulad. Ce nom peut être le persan *pūlādh* «acier», puisque le turc *tämur* «fer» forme aussi un nom simple et plusieurs composés. S'il paraît ici, non sous la forme arabe *fūlādh*, mais sous une forme asiatique (cf. Bek-poulad in Blochet, p. 92, n. 1), c'est qu'il est porté par des mamlouks d'origine turque ou mongole. La graphie بلاط des chroniqueurs est peut-être induite par l'arabe *balāṭ* «pavé», qui expliquerait aussi l'*a* de la première syllabe dans certains manuscrits et chez les auteurs modernes.

du moins on y lit qu'en 804 (1401-02) l'intendant était un émir dont le nom ressemble tellement à celui-ci que je n'hésite pas à les identifier[1]. Il est vrai que les deux dates ne sont guère d'accord; mais cette objection n'est pas irréfutable[2].



Fig. 54. — Fragment de l'inscription n° 91.

Le mot *saifi* placé devant le nom d'Aṣbughā est un relatif de titre formé sur le surnom Saif al-dīn; mais il ne dépend pas d'un titre initial. C'est donc un relatif formel, et l'un des plus anciens exemples, en épigraphie, d'une tournure vulgaire devenue courante par la suite[3].

92

Construction ou restauration d'une fontaine. 1177 H. — Dalle de calcaire scellée dans le mur nord de la cour C, en *e* (fig. 53), à 3 mètres du sol; dimensions environ 65 × 35. Trois lignes doubles en naskhi ottoman; petits caractères, cursifs et indistincts. Ces trois vers se rapportent à la construction ou à la réparation d'un sabīl, c'est-à-dire d'une fontaine, que remplace aujourd'hui un simple puits creusé dans le sol de la cour, au pied de l'inscription[4]. Le premier

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 609, l. 5 (269 en haut); texte du Caire أصغان بلاط, trad. Sauvaire Asghân Belât (var. اصغان). On voit qu'il suffit d'ajouter deux *bā* pour retrouver la graphie اصبغا بن بلاط du n° 91; cette double erreur de copie dans deux noms rares et peu connus, s'explique d'autant mieux qu'une fois privée de ses points la dent d'une lettre disparaît très facilement sous la plume d'un copiste.

(2) Un peu plus haut, p. 608, l. 8 à 13 (267), le chroniqueur nomme deux intendants précédents, l'un en 782, l'autre en 789. Il suffit de supposer qu'Aṣbughā le fut à deux reprises, d'abord en 788 (n° 91), puis de nouveau en 804 (chroniqueur). L'histoire administrative de cette époque offre de nombreux exemples de mutations rapides et de retours de fonctionnaires à la même charge.

(3) Cf. plus haut, p. 218, n. 3 et renvois.

(4) Si mes souvenirs sont exacts, le mot *sabīl* se lit dans le premier vers. La dalle était couverte

hémistiche du troisième vers se termine par le mot أرّخها «date la», c'est-à-dire l'inscription. Suivant l'usage à cette époque, cet ordre introduit un chronogramme : la somme des valeurs numériques des lettres du dernier hémistiche doit être égale à 1177, date répétée en chiffres sous le milieu du troisième vers[1]. Cette année correspond au règne de Muṣṭafā III; je n'ai pas relevé le nom de l'auteur de ce travail.

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR ALṬUNBUGHĀ MUʿALLIM. 798 H.

Dans la rue al-Wād, côté ouest, vis-à-vis la ruelle qui conduit à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-ḥadīd[2]. Cette construction n'a qu'une façade banale et sans architecture, percée d'une porte étroite et basse; elle donne accès à une petite chambre funéraire qui renferme un tombeau[3].

93

Texte funéraire. 798 H. — Longue dalle de marbre maçonnée dans le mur de la façade, à droite de la porte et à environ 1 mètre du sol; dimensions de l'estampage environ 132 × 28[4]. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, épais et allongés, gravés d'un trait grossier, d'un relief très faible[5], points nombreux, quelques signes. Inédite; voir pl. LXXIV au milieu (estampage 1914).

d'herbes folles, et je n'ai pas jugé qu'il valût la peine d'apporter une échelle pour la nettoyer; mais je m'avise après coup que ce petit texte mérite d'être relevé. En effet, la fontaine était peut-être alimentée par l'aqueduc de la rue du Bāb al-silsila (n° 103) et reliée au réservoir de la rue Marzubān et au bain de ʿAlā' al-dīn; cf. plus haut, p. 127, n. 6 et 263, n. 4.

(1) Voici les mots que j'ai copiés à la hâte et de loin :

(3) . . . . أرّخها توابها لِلعَيْن لشام راد وفا (Au-dessous) سنة ١١٧٧.

En lisant زاد au lieu de راد on obtient le chronogramme 1175; pour arriver à 1177, il suffirait peut-être de modifier la leçon لشام, qui n'offre aucun sens.

(2) Soit à quelques pas plus au sud, immédiatement au nord d'une voûte étroite qui couvre la rue du Bāb al-wād à côté du W du mot Wad dans la lettre des plans Wilson (ville) et P E F. A côté s'élève une maison hantée par une légende et que les habitants du quartier désignent sous le nom de Maryam zunnāriyya ou Marie la ceinte, c'est-à-dire la chrétienne.

(3) D'après une note de mon carnet que j'attribue au dire d'un indigène, car je ne me souviens pas d'être jamais entré par cette porte, qui est toujours fermée.

(4) La dalle même est un peu plus large, mais ses bords sont perdus dans la maçonnerie.

(5) Les champs sont un peu ravalés par places; ailleurs ils ne sont que préparés par un trait en creux suivant le contour des lettres. Évidemment le lapicide n'a pas achevé son travail, on va voir pourquoi.

(1) هذه تربة المرحوم الطنبغا المعلّم السيفى الملكى الظاهرى (2) المجاهدى
المرابطى تغمّده الله برحمته توفّى سنة ثمان وتسعين وسبعمائة.

Voici le mausolée du défunt Alṭunbughā al-Muʿallim (mamlouk) de Saif (al-dīn) al-Malik al-Ẓāhir (Barqūq, surnommé) le guerrier, le combattant, qu'Allāh le couvre de sa miséricorde! Il est décédé l'année 798 (1395-96).

La position bizarre de cette dalle, maçonnée comme au hasard dans le mur, à droite de la porte et près du sol, et le type inusité des caractères, contournés à la pointe et d'un trait très cursif, semblent trahir un travail hâtif, presque dérobé. Cette impression d'un «monument de fortune» est renforcée par le silence du chroniqueur touchant ce personnage et sa sépulture, et par le protocole insolite du n° 92. A première vue les mots *al-muʿallim* . . . . . *al-murābiṭi* semblent indiquer que le titulaire avait rempli auprès d'un Malik Ẓāhir Saif al-dīn, c'est-à-dire, évidemment, du sultan Barqūq, une fonction désignée par le mot *muʿallim* «maître». Les cinq relatifs qui suivent ce mot en dépendraient alors directement : «le muʿallim *de* Saif al-dīn Malik Ẓāhir, (surnommé) le guerrier, le combattant». Mais si les titres *mudjāhid* et *murābiṭ* figurent très souvent dans les protocoles royaux, je ne connais pas d'exemple de leur relatif dépendant d'un titre de fonction; de plus, le mot *muʿallim*, à ma connaissance, ne désigne pas alors de fonction publique[1]. Dès lors, il vaut mieux voir dans ce mot un simple surnom distinctif porté par Alṭunbughā, à un titre quelconque, et considérer les cinq mots suivants comme des relatifs d'appartenance dépendant de son nom propre et le désignant comme un mamlouk de Barqūq, ainsi que je l'ai fait dans la traduction. D'autre part, ces cinq mots ne peuvent être des relatifs formels de titre dépendant d'un initial sous-entendu tel que *maqarr* et désignant Alṭunbughā lui-même[2]. En ce qui concerne le premier, on va voir que cet émir était surnommé ʿAlā' al-dīn, et non Saif al-dīn, alors que Barqūq portait ce dernier surnom; et les deux suivants ne peuvent désigner qu'un sultan. Quant aux deux

(1) Les architectes ou maîtres d'œuvre qu'on appelait ainsi exerçaient une profession privée; voir plus haut, p. 221, n. 3 et 4. Je ne trouve pas ce terme parmi les titres professionnels que les manuels de chancellerie, ainsi Qalqashandi, IV, p. 194 en haut, 222, et *passim*, appellent *waẓā'ifu arbābi l-ṣanāʿāti*, et les inspecteurs des bâtiments et des constructions de l'État portaient d'autres titres, tels que *mihtār al-buyūt* in le même, *pp. cit.*, l. 4 et 8, ou *shādd al-ʿamā'ir*, plus haut, p. 141, n. 3 et renvois.

(2) Sur ces termes, voir plus haut, p. 217, n. 7, et 218, n. 3, et renvois.

derniers, il est vrai que dans les protocoles épigraphiques ce sont presque toujours des relatifs de titre; mais ceux-ci sont placés invariablement avant le nom propre, et le relatif du surnom en *al-dīn* est toujours placé le dernier, précédant immédiatement ce nom.

On le voit, si l'analyse grammaticale de ce protocole est très claire, son analyse logique ne l'est pas, ou du moins elle ne l'est guère en regard des usages de la langue diplomatique. Mais je me borne à en signaler les anomalies pour ne retenir que cette présomption : Muʿallim est ici un surnom personnel. Or, un émir ʿAlā' al-dīn Alṭunbughā Muʿallim a joué un rôle politique durant la période troublée qui remplit la fin du VIIIe (XIVe) siècle. Il occupa de hautes charges sous les derniers Bahrides, puis sous le sultan Barqūq; après diverses péripéties qu'il est inutile de rappeler, il fut arrêté par ce prince le 12 ṣafar 794 (9 janvier 1392) et emprisonné dans le château du Caire[1]. Weil dit à ce propos qu'il fut «exécuté»[2]. Si ce détail était exact, on ne s'expliquerait la date du n° 93 que par deux hypothèses également peu vraisemblables : ou il s'agirait de deux personnages différents portant les mêmes noms, ou bien l'émir, exécuté peut-être en effigie, aurait réussi à s'enfuir et à se cacher à Jérusalem jusqu'à sa mort. Mais ces suppositions sont inutiles, car Weil s'est trompé. Les chroniqueurs se bornent à dire qu'Alṭunbughā fut «emprisonné» en 794. Et la preuve qu'il ne fut pas mis à mort, c'est qu'il fut relâché le 8 djumādā II 795 (21 avril 1393) et transféré à Damiette, puis délivré et ramené de cette ville en rabīʿ II 796 (février 1394)[3]. C'est alors, sans doute, qu'il fut exilé à Jérusalem, où il mourut deux ans plus tard dans une retraite qui explique assez, sans recourir à l'hypothèse d'un déguisement ou d'une substitution, l'apparence très modeste de sa sépulture et les obscurités peut-être intentionnelles de son protocole posthume[4].

(1) Voir Ibn ḥabīb, p. 468; Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f° 225*a* en haut, et *passim;* Ibn qāḍī shuhba, Pa. 1599, f° 78*b;* Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1787, f° 43*a* milieu, et *passim; Manhal*, Pa. 2069, f°s 16*b ult.* suiv.; Ibn iyās, I, p. 221 à 278, *passim* (index à ce nom, classé par erreur au *ṭā*, les deux premières lettres étant prises à tort pour l'article arabe; en outre, il y a des confusions d'homonymes dans les références); Weil, *Chalifen*, IV, p. 543 et 559; V, p. 3 et 9. Suivant quelques manuscrits il fut emprisonné à Alexandrie; la confusion vient du fait qu'il était alors gouverneur de cette ville, peut-être aussi de ce qu'il y avait subi une première détention en 791.

(2) Voir *ult. pag. cit.*, l. 19 (hingerichtet).

(3) Voir Maqrīzi, *ms. cit.*, f°s 230*b ult.* et 239*a ult.;* Ibn qāḍī shuhba, *ms. cit.*, f°s 89*b* et 90*b* en bas; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, *ms. cit.*, f°s 44*a* milieu et 47*a* milieu.

(4) Je n'ai pas encore trouvé dans les chroniques la trace de son transfert à Jérusalem et de sa mort; il n'en est pas question dans les nécrologes des auteurs cités, à l'année 798, et le seul ouvrage qui donne sa biographie systématique, le *Manhal*, s'arrête brusquement à l'emprisonnement de 794. On peut croire qu'il mourut oublié, parce qu'il n'avait plus les ressources nécessaires

PALAIS ET MAUSOLÉE DE LA DAME ṬUNSHUQ (TAKIYYA).

FIN DU VIIIe (XIVe) SIÈCLE.

Palais. — Dans la rue ʿAqabat al-takiyya, côté sud; plans Wilson (ville) et PEF : Sarai et at Takiyeh; Schick 62 (neues Serai, Wohnung des Pascha) et 62*a* (el-Tekīje, Hospital der Helena); Sandreczki T.

Cet édifice, ou plutôt ce groupe de bâtiments, est bordé sur la rue par une façade monumentale, percée de deux beaux portails. Celui de l'ouest (Schick 62), d'un style sobre et pur, s'ouvre dans une haute niche couronnée d'un arc brisé; un charmant oculus décore la façade à côté de ce portail. Celui de l'est (Schick 62 *a*), inscrit dans une niche couronnée d'un encorbellement en alvéoles, est rehaussé par un beau décor de pierres polychromes.

Entre ces deux portails s'ouvre une porte, d'un dessin plus simple et d'un aspect plus moderne, par où l'on entre, du côté nord, au séraï actuel, c'est-à-dire à l'hôtel du gouverneur, dont l'entrée principale est au sud, dans une rue parallèle à celle-ci (n° 143). A l'est et au-dessous du portail est s'ouvre une quatrième porte, donnant accès dans une cour dont les murs renferment des débris d'inscriptions et d'ornements arabes.

94

Inscription coranique. — Grand bandeau sculpté dans la baie du portail ouest, où il encadre une fenêtre percée au-dessus de la porte; cette fenêtre est bordée d'un décor ancien d'entrelacs en marbres polychromes, et masquée par un «moucharabieh» moderne. Une ligne en beau naskhi mamlouk; grands caractères, points et quelques signes : *Bismillāh* et *C*, XV, 46-55; voir pl. LXXIII en haut (cliché de l'École biblique)[1].

Mausolée. — Dans la même rue, côté nord, vis-à-vis du palais; plan Schick 99 (Gräber muham. Heiligen).

Dans la façade, sur la rue, s'ouvre une porte d'un très bon style, donnant accès, par un étroit couloir, à une chambre funéraire sur plan carré. Quatre arcs brisés, en saillie sur les murs, alternant avec quatre petites trompes d'angle, portent un tambour octogone percé de douze fenêtres à arc brisé, d'un profil élégant, sur lequel repose une coupole. Le tout est en belle pierre de taille et assez bien conservé; mais la chambre n'abrite plus de tombeau. Dans son mur sud est creusée une niche de miḥrāb, flanquée de deux colonnettes de marbre à base et chapiteau latins ou latinisants. Elle est rehaussée par une belle mosaïque de marbre, et sa conque est recouverte d'un admirable décor de rinceaux fouillés dans le plâtre.

pour se faire bâtir un beau mausolée, comme plusieurs autres exilés dont nous avons trouvé la sépulture à Jérusalem; mais le témoignage formel du n° 93 sera confirmé peut-être par quelque passage inédit des auteurs.

(1) On voit ici le milieu du bandeau, depuis عَلَى سُرُرٍ (v. 47) jusqu'à نُبَشِّرُكَ بِغُلَامٍ (v. 53).

94 *bis*

Inscription coranique. — Bandeau courant autour de la niche. Une ligne en naskhi mamlouk, coupée par des médaillons renfermant une fleur de lys; caractères moyens : *Bismillāh* et *C*, xlviii, 27 (jusqu'à آمنين).

La façade et les portails de la Takiyya et le mausolée qui leur fait face forment un groupe homogène et très remarquable. Leur architecture et le style de leur décor trahissent la meilleure époque bahride, c'est-à-dire le milieu ou la fin du viiie (xive) siècle [1]. Mais ils n'ont pas conservé de texte historique [2] et c'est par une méthode indirecte que je vais essayer d'en préciser la date et d'en fixer l'attribution.

Le groupe de bâtiments que j'ai désigné sous le nom de palais est appelé couramment al-Takiyya ou le Couvent. Ce nom figure dans les guides et dans plusieurs descriptions modernes [3]; mais son origine reste incertaine. Il ne saurait être fort ancien, car c'est depuis l'époque ottomane, ou peu auparavant, que certains couvents, ceux des derviches en particulier, sont désignés sous ce terme, dont l'étymologie même n'est pas très claire [4]. De fait, je le trouve dès le xviie siècle [5]; mais il est inconnu du chroniqueur [6]. Ainsi la piste offerte par ce nom nous échappe bien avant de rejoindre le xive siècle. Je puis négliger, à

[1] Williams, *City*, I, suppl. p. 27 en bas suiv. : « . . . ruined buildings . . . . . richly ornamented in the best style of Saracenic domestic architecture »; cf. Schultz, *Jerusalem*, p. 32.

[2] Je crois pouvoir l'affirmer du mausolée; quant aux bâtiments de la Takiyya, ils renferment divers services dépendant du séraï, qui m'ont empêché d'en explorer l'intérieur.

[3] Voir Robinson, *Researches*, II, p. 30, n. 4, et 322, n. 2; Schultz et Williams, *locis cit.*; Tobler, *Denkblätter*, p. 398 suiv. et sources citées; *Topographie*, I, p. 200; Wilson, *Survey*, p. 57; Isambert, p. 307 *b*, et tous les plans.

[4] On admet que *takiyya* (*sic* in Dozy, *Supplément*) est un dérivé arabe de *ittaka'a*, ou وكأ viii; mais cette étymologie, qui ferait d'un couvent de derviches une sorte de « reposoir », m'a toujours paru suspecte, pour la forme et pour le sens. A ce propos M. Huart me rappelle ce passage de Meninski, *Lexicon* : تكه, *caper, hœdus, ex quo pelles gestant aut illis insident dervisii*, et il me rappelle que les prieurs des couvents de derviches ont pour insigne une peau de mouton sur laquelle ils s'assoient (d'où le persan *pōst-nishīn*), et qui pouvait être une peau de bouc (*teke*) au xviie siècle et avant. Le mot original serait alors *teke* (ou *tekke*), d'où l'arabe *takiyya*, assimilé ensuite à des mots tels que تقى, de وقى viii.

[5] Voir les sources citées plus loin, p. 311, n. 1.

[6] Comme Maqrīzi un peu avant lui, il semble ignorer jusqu'au mot lui-même.

plus forte raison, la tradition qui place ici un hôpital de sainte Hélène [1], peut-être par un rapprochement avec le mot *takiyya*, qui désigne souvent un établissement monastique de caractère hospitalier [2].

C'est pourtant au chroniqueur que je vais demander le mot de l'énigme, mais en n'y cherchant ni sainte Hélène, ni couvent ou hospice. Dans la description des quartiers de Jérusalem, il dit ceci [3] : « Vis-à-vis la rue du Bāb al-nāẓir, à l'ouest, se trouve la montée du Marché (*ʿaqabatu l-sūqi*), appelée aujourd'hui montée de la Dame (*ʿaqabatu l-sitti*), à cause d'une grande construction qui s'y trouve et qui a été faite par la dame (*sitt*) Ṭunshuq [4] Muẓaffariyya. Cette dame Ṭunshuq est signalée en l'année 794. » Et un peu plus loin, décrivant le couvent des derviches Qalandariyya, qui s'installa dans le cimetière de Māmillā, vers la fin du viiie (xive) siècle [5], l'auteur ajoute que son fondateur, le shaikh Ibrahīm Qalandari, « était contemporain de la dame Ṭunshuq, fille de ʿAbdallāh, Muẓaffariyya, celle qui fit bâtir le grand palais appelé le palais de la Dame (*dāru l-sitti*), à la montée voisine du Bāb al-nāẓir. Elle était la bienfaitrice du shaikh Ibrahīm et fit bâtir, dans ce couvent et sur le tombeau de son frère Bahādur, un solide mausolée à coupole qui existe encore de nos jours, et l'enclos (*ḥaush*) qui entoure ce mausolée (ou ce couvent), et qui fut élevé en l'année 794 (1392). Elle mourut à Jérusalem le (premier?) samedi du mois de dhu l-qaʿda de l'année 800 (juillet 1398), et fut inhumée dans son mausolée, qu'elle avait fait bâtir dans la montée de la Dame, vis-à-vis du grand palais. »

Dans le livre du chroniqueur plusieurs des rues en pente de Jérusalem portent le nom de montée (*ʿaqaba*), qui s'est conservé, dans quelques cas, jusqu'à nos jours. Il suffit d'un coup d'œil sur un plan de la ville pour voir que la rue ʿAqabat al-takiyya actuelle est celle qui s'appelait autrefois ʿAqabat al-sūq et qui

[1] Voir le plan Catherwood, Bædeker, p. 61, et sources citées p. 308, n. 3. L'attribution à la reine Hélène d'Adiabène (de Saulcy, *Jérusalem*, p. 321), dont le palais est cherché dans ce quartier (le même et Merrill, *Jerusalem*, p. 145), a déjà été rejetée par Williams, *loc. cit.* La tradition n'en persiste pas moins, car d'après Sandreczki, p. 63 en haut, la rue du Couvent s'appelle aussi ʿAqabat al-malika helāni; mais ce nom désigne peut-être sainte Hélène.

[2] Voir les sources in Dozy, *loc. cit.*

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 404, l. 12 (179 en bas), et 413 *ult.* (199 en haut); cf. Williams, *tom. cit.*, suppl. p. 158 en bas; Tobler, *tom. cit.*, p. 217 en haut.

[4] Texte du Caire طنشق, Williams « Tonshok »; la variante طنسق de plusieurs manuscrits se retrouve in Tobler « Tonsok », Sauvaire « Tonsoq », etc.

[5] Voir Mudjīr al-dīn, *passim* (il le nomme souvent et dit qu'il fut détruit de son temps); Khalīl-Ravaisse, p. 23 *ult.*; Khalīl-Hartmann, p. 32 en haut; cf. plus haut, p. 209, n. 1. Nābulusi le vit en ruine en 1690; Pa. 5960, f° 107 *b*. Bien que ce fût un couvent de derviches, ces auteurs le désignent encore par *zāwiya*, et non *takiyya*; cf. p. 308, n. 6.

prit le nom de ʿAqabat al-sitt après la construction du grand palais de la Dame [1]. Ce palais ne peut être que l'édifice ou le groupe de bâtiments qu'on appelle aujourd'hui la Takiyya et dont le style, on l'a vu, trahit précisément l'époque indiquée par le chroniqueur pour la construction du palais. Et pour donner plus de poids à ce rapprochement [2], voici qu'en face de la Takiyya s'élève encore ce mausolée de même style, décrit plus haut, et qui ne peut être que celui de la fondatrice, que le chroniqueur place précisément vis-à-vis de son palais. Dès lors, il est certain que ces beaux monuments ont été bâtis à la fin du VIIIe (XIVe) siècle. Qu'ils aient renfermé ou non des textes historiques, il est évident que dès l'origine leurs façades extérieures n'en comportaient pas. Il semble que la fondatrice ait fui la réclame, et cette observation pose un dernier problème : celui de son état civil.

D'après le chroniqueur Ṭunshuq était une esclave [3] d'origine turque ou mongole, ayant appartenu à un Muẓaffar al-dīn, ou plutôt à un prince ou à un souverain surnommé Malik Muẓaffar, car les relatifs d'appartenance formés sur un surnom *al-dīn* sont plus rares que ceux dérivant d'un surnom en *malik*. De fait, c'était une grande dame (*sitt*), disposant de ressources assez considérables pour bâtir quelques-uns des plus beaux monuments arabes de Jérusalem; d'autre part, elle ne jouait alors aucun rôle officiel, sinon l'on en retrouverait la trace dans l'épigraphie ou dans la chronique. En deux mots, c'était probablement la veuve d'un grand personnage, soit d'un sultan mamlouk, soit plutôt d'un prince étranger.

Parmi les sultans mamlouks, le seul qui pourrait avoir été le mari de cette dame, c'est Malik Muẓaffar Ḥādjdji, qui passa quinze mois sur le trône, de 747 à 748 (1346 à 1347) [4]. Bien qu'il fût à peine un jeune homme, il ne fit guère autre chose, durant sa courte royauté, que d'accueillir des chanteuses et des esclaves. Une de ses amies, choisissant pour retraite la ville sainte, y aurait-elle bâti, cinquante ans plus tard, un palais et quelques pieux édifices? A première

(1) Cette équivalence est déjà chez Williams et Tobler; d'après Sandreczki, p. 62 en bas, la rue s'appelle encore ʿAqabat al-sitt.

(2) Déjà suggéré par Williams et Tobler.

(3) C'est ce qu'indiquent les mots «fille de ʿAbdallāh»; cf. plus haut, p. 217, n. 2 et renvoi.

(4) On peut négliger le sultan plus éphémère encore Malik Muẓaffar Aḥmad, un enfant qui régna huit mois en 824 (1421), et dont la date est trop basse. Suivant Lane-Poole, *Dynasties*, p. 81 en bas et trad. Barthold, p. 63, Ḥādjdji II porta aussi ce surnom durant son second règne, de 791 à 792 (1389 à 1390); mais il a confondu sans doute les deux princes de ce nom. D'après toutes les sources et Lane-Poole lui-même in *C B M*, IV, p. 191, et *Add.* I, p. 363, ce sultan prit alors le surnom Malik Manṣūr.

vue cette hypothèse paraît confirmée par un autre nom vulgaire de la Takiyya [1]; mais elle est bien peu vraisemblable. Comment cette Madeleine repentante aurait-elle pu réunir en si peu de jours, puis conserver aussi longtemps, les ressources considérables que durent absorber ces constructions? Je crois qu'il faut chercher, comme pour la dame Turkān (n° 84), en dehors du royaume d'Égypte.

Parmi les nombreuses dynasties locales issues de l'empire mongol, celle des Mouzaffarides régna, durant presque tout le VIIIe (XIVe) siècle, sur une partie de la Perse occidentale et du Kurdistan. En 789 (1387) son dernier prince régulier fut chassé par Tamerlan; plusieurs membres de sa famille gouvernèrent encore quelques villes de la Perse jusqu'en 795 (1393), où le conquérant les fit périr. Ainsi les Mouzaffarides s'effondrent peu d'années avant celle où le chroniqueur «signale» à Jérusalem la présence de la dame Ṭunshuq Muẓaffariyya. Cette expression n'est-elle pas suggestive [2]? Si la fondatrice avait appartenu, de près ou de loin, à la dynastie régnante des Mamlouks, le chroniqueur n'aurait-il pas trouvé moyen de le dire? Et la coïncidence chronologique n'est-elle pas frappante? Une princesse mouzaffaride, échappée au désastre de sa maison et sauvant une partie de sa fortune, se retire avec son frère Bahādur (on remarquera ce nom persan-mongol) à Jérusalem, où ce frère meurt bientôt, vers 794. Elle meurt à son tour, six ans plus tard, et on l'enterre à côté du palais dont elle avait fait sa résidence. C'est une simple hypothèse, mais en attendant qu'un fait précis la change en certitude, voici deux observations qui lui donnent une singulière vraisemblance.

La première est tirée d'un chroniqueur persan d'après lequel un prince mouzaffaride, échappé au massacre de sa famille, vint se réfugier en Syrie, puis

(1) Celui de Tekkèt el-khasséki, ou couvent de la Favorite, in Isambert, *loc. cit.*, qui l'attribue à Roxelane, peut-être d'après de Saulcy, *loc. cit.*, sans référence. Il est vrai que les favorites ottomanes portaient le titre *khāṣṣaki* et que le sultan Sulaimān Ier, le maître de Roxelane, a beaucoup bâti à Jérusalem. Mais ce titre pourrait désigner aussi la favorite d'un sultan mamlouk; voir plus haut, p. 289, n. 1. Nābulusi (1690), Pa. 5960, f° 61 *b* en haut, l'appelle déjà al-Takiyya al-khāṣṣakiyya, en apposant ce dernier mot au féminin singulier, et il y vit des fondations pies destinées à des aumônes et à des distributions alimentaires. De même le P. Nau (vers 1670), p. 230, qui l'appelle l'hôpital mahométan de sainte Hélène et ajoute : «On nomme aujourd'hui ce lieu Tekiet el hasquiéh... du nom d'une femme dévote qui l'a fondé».

(2) Texte du Caire (404, l. 14) *wa-kānat al-sittu Ṭunshuq maudjūdatan fī sanati 794;* trad. Sauvaire «cette dame Tonsoq *vivait encore* en l'année 794». L'auteur entend plutôt qu'elle *se trouvait* alors à Jérusalem, où sa présence est signalée par un document officiel, à savoir l'acte de ses fondations à la Qalandariyya, que le chroniqueur a dû connaître, puisqu'il les attribue à cette année; en tout cas le mot *maudjūda* semble indiquer qu'elle était étrangère à cette ville.

reparut en Orient après la mort de Tamerlan, soit après l'année 807 (1405)[1]. Ici encore la coïncidence chronologique est frappante; peut-être ce prince s'est-il retiré à Jérusalem avec Ṭunshuq et Bahādur[2]. L'autre observation se rattache à cette amitié qui, au dire du chroniqueur, unissait Ṭunshuq au shaikh Ibrahīm Qalandari, le chef d'une confrérie sortie de l'ordre des Bektāshis[3], c'est-à-dire elle aussi d'origine turco-persane.

En résumé, la fondatrice du «palais de la Dame», c'est-à-dire de la Takiyya, et l'éponyme du charmant mausolée qui s'élève tout auprès, était une grande dame[4] asiatique plutôt que syro-égyptienne. Or le surnom Muẓaffariyya la rattache à une famille régnante qui fut chassée d'Asie quelques années avant celle où le chroniqueur signale cette princesse lointaine à Jérusalem.

MAUSOLÉE DE L'ÉMIR SHARAF AL-DĪN MŪSĀ. 802 H.

Dans une ruelle anonyme du quartier Ḥārat al-sharaf, cotée 20″ sur le plan Sandreczki, et parallèle au sud à la rue du Bāb al-silsila, du côté nord et dans une partie à ciel ouvert entre deux voûtes de pierre; plans Wilson (ville) 6 (Tomb of a Moslem saint); Schick 99 (Gräber muham. Heiligen); Sandreczki n° 2339 et p. 52; PEF, enclos sans lettre. Cette construction n'a qu'une façade banale et sans architecture, percée d'une porte étroite et basse; elle donne accès à une chambre voûtée, abritant un sarcophage en bois neuf, anépigraphe et couvert d'un drap vert.

(1) Voir ʿAbd al-razzāq, trad. Quatremère in *NE*, XIV *a*, p. 174 du tir. à part, Pa. 1843; Howorth, *Mongols*, III, p. 715. Cette époque n'est pas traitée par Defrémery, *Mémoire sur les Mozafferiens* in *JA*, 1844-45 (inachevé).

(2) D'après le premier, p. 133 en haut, ce prince avait pour mère une sœur de Sultan-Awis, c'est-à-dire du Djélaïride Shāh Uwais, qui portait précisément le titre *bahādur*; il est évident que c'était aussi le titre princier du frère de Ṭunshuq, et non son nom propre, ainsi que Mudjīr al-dīn semble le dire. En tout cas, Ṭunshuq et Bahādur ne peuvent être cette princesse anonyme et Shāh Uwais, car ce dernier est mort, non à Jérusalem en 794, mais à Tabrīz dès 776 (et non 777 in Lane-Poole, *Dynasties*, p. 248, erreur corrigée in trad. Barthold, p. 207, n. 3; cf. Markoff, *Katalog djelairidskikh monet*, Pé. 1897, p. xv). D'autres princes asiatiques chassés par Tamerlan se réfugièrent alors en Syrie et en Égypte; voir Price, *History*, III, p. 499; Weil, *Chalifen*, V, chap. 2; Huart in *JA*, 7e série, VIII, p. 316 suiv.

(3) Voir *Encyclopédie*, art. *derwīsh*, I, p. 991 *a* milieu; sur les origines du bektachisme, *tom. cit.*, p. 720 suiv.; Jacob, *Beiträge zur Kenntniss des Derwisch-Ordens der Bektaschis*, Be. 1908, p. 1 suiv.

(4) Probablement d'origine servile; cf. plus haut, p. 310, n. 3, et 311, n. 1.

95

Texte commémoratif. Époque ottomane. — Dalle de calcaire scellée au-dessus de la porte d'entrée, à moins de 2 mètres du sol; dimensions 80 × 32. Trois lignes en naskhi ottoman, petits caractères. Publiée[1] (copie 1914).

(1) هـذه لحارة حـارتْ شَـرَفًـا وابتهاجًا بجوار الـصالحين

(2) سِيّما هذا الولىّ الـشَرَفىّ عَلَمىّ الأصل عَيْنُ الـعارفين

(3) رحمـةُ الله عـلـيــه دائـمًـــا وعلى أسلافه فى كلّ حِين.

Ce quartier abonde[2] en noblesse et en joie par le voisinage des gens pieux, et surtout de ce saint al-Sharafi, ʿAlami d'origine, le meilleur de ceux qui connaissent (Dieu), que la miséricorde d'Allāh soit sur lui à toujours, et sur ses aïeux en tout temps!

Ce texte non daté, mais de basse époque, n'est pas une épitaphe; c'est un mémorial destiné à rappeler, avec le nom de la rue ou du quartier[3], le souvenir du saint qui repose ici. Le quartier s'appelle aujourd'hui Ḥārat al-*sharaf* «quartier de la Noblesse», ou peut-être, en prenant *sharaf* comme pluriel ou collectif de *sharīf*, «quartier des Shérifs»[4]. D'après les indigènes ce nom fait allusion aux gens de bonne famille qui habitaient autrefois cette partie de la ville, envahie de plus en plus par l'immigration juive; dans un sens un peu différent le rédacteur du n° 95 en attribue la noblesse au voisinage des gens pieux. Parmi ces derniers il distingue un saint, surnommé Sharafi, qu'il ne désigne pas autrement. Il se borne à dire que par son origine, ce personnage était *ʿalami*, c'est-à-dire, apparemment, qu'il appartenait à la famille bien connue de ce nom[5].

(1) Par Sandreczki, p. 52; ma copie est identique à la sienne.

(2) Bien que ce sens ne ressorte pas clairement des dictionnaires *s. v.* حور et حير, je traduis comme Sandreczki (hat an sich gezogen), mais au neutre; cf. *taḥayyara* «affluer» (de l'eau). Au lieu de *ḥārat* comme verbe, on pourrait lire *ḥaratu* comme attribut du mot précédent; mais cette leçon, un peu meilleure pour le mètre, d'ailleurs médiocre, s'accorde moins bien avec les deux accusatifs suivants, et il n'y aurait plus de jeu de mots.

(3) Le mot *ḥāra* «rue» désigne aussi un mas de ruelles groupées autour d'une artère.

(4) D'après Sandreczki, p. 51, on dit aussi Ḥārat al-shurafāʾ, avec le pluriel régulier de *sharīf*.

(5) Voir la suite du commentaire. Sandreczki, qui transcrit ainsi dans l'édition manuscrite anglaise publiée par Wilson, *Survey*, a eu le tort de se raviser pour lire et traduire *al-ʿilmi* «le scientifique», p. 52 et n. 1; cette interprétation ne convient ni pour la forme, ni pour le sens.

et il lui donne un titre honorifique emprunté au langage des mystiques. Ainsi le rédacteur rapproche, par un jeu de mots, le nom du quartier (*sharaf*) et le surnom du santon (*sharafi*); mais il ne dit pas si le premier dérive du second, ou vice versa, et il ignore l'origine de ces deux appellations. Cette ignorance peut être feinte, car les inscriptions en vers de basse époque sont souvent rédigées à dessein dans un style obscur et plein d'allusions, qui vise à intriguer le lecteur; je la crois plutôt réelle, puisque la tradition locale, autant que j'en puis juger par une rapide enquête, ne paraît pas mieux instruite que le rédacteur de l'inscription.

Si nous n'avions pas d'autre piste, il faudrait renoncer à identifier ce Sharafi, et le classer parmi les innombrables saints musulmans, plus ou moins anonymes, qui pullulent dans les villes et les villages de l'Orient. Mais si l'on interprète *sharafi* et *ʿalami* comme des relatifs formels de titre, et non plus comme des relatifs d'appartenance[1], on voit que saint Sharafi pourrait représenter un Sharaf al-dīn, descendant d'un ʿAlam al-dīn, c'est-à-dire deux personnages historiques dont la tradition locale et le rédacteur du n° 95 auraient perdu le souvenir. Or c'est précisément ce qui ressort des passages suivants du chroniqueur[2] :

«Le quartier d'al-Sharaf avoisine à l'ouest le quartier des Maugrébins; il doit son nom à un homme appelé Sharaf al-dīn Mūsā, qui appartenait aux notables de la ville et qui a des descendants connus, nommés les Banu l-sharaf..... Le quartier d'al-ʿAlam doit son nom à un homme appelé ʿAlam al-dīn Sulaimān..... qui mourut vers[3] l'année 770 (1368-69). Il a des descendants bien connus..... Son fils Sharaf al-dīn Mūsā est enterré dans ce quartier, qui avoisine le quartier d'al-Sharaf, du côté du nord.» Et plus loin :

«L'émir Sharaf al-dīn Mūsā, fils de ʿAlam al-dīn Sulaimān, est appelé Ibn al-ʿAlam, du surnom de son père, qui désigne aussi le quartier d'al-ʿAlam..... Ce dernier est mort vers l'année 790 (1388)[4]. Quant à Sharaf al-dīn Mūsā, c'était un des hommes de la garde[5] syrienne, qui demeurait à Jérusalem. Il

(1) Sur ces termes, voir plus haut, p. 217, n. 7, et 218, n. 3, et renvois.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 402 en bas (174 en bas suiv.) et 506, l. 9 (175, n. 1); cf. Tobler, *Topographie*, I, p. 218.

(3) Sur le sens de *fī ḥudūdi sanati*, voir Dozy, *Supplément*, *s. v.* حدّ.

(4) Texte du Caire التسعين et plus haut السبعين. J'ignore où est l'erreur, mais la leçon 770 me paraît préférable en regard de la date mortuaire du fils (802); Sauvaire n'a pas traduit ce passage.

(5) Texte du Caire الخليفة, corrigé الحلقة par Sauvaire, qui traduit «la *halqah* syrienne». De fait, il y avait alors des troupes de la garde royale en Syrie, sinon à Jérusalem; voir ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 166 *b* (5867, f° 173 *b*) et *passim; Taʿrīf*, p. 74, l. 4 d'en bas; Qalqashandi, IV, p. 16, l. 4, 182, l. 6 d'en bas, 216, l. 4 d'en bas, et *passim; Dīwān*, Pa. 4439, f° 123 *a-b* et 145 suiv.; Khalīl-Ravaisse, p. 104 en bas, 116 en bas et *passim*. Comme Sharaf al-dīn, on va le voir, était peut-être un soufi, la leçon du Caire pourrait s'expliquer, à la rigueur, par le sens spécial de *khalīfa* chez ces mystiques (Dozy); mais l'autre leçon, bien plus plausible, est encore appuyée par le fait que ce personnage était un émir.

mourut en l'année 802 (1399-1400) et fut enterré dans le dit quartier, dans un mausolée (*turba*) qui s'y trouve et qui porte son nom.»

Ainsi vers la fin du ɪxᵉ (xvᵉ) siècle le quartier actuel d'al-Sharaf était divisé en deux parties dont l'une portait déjà ce nom, celui de Sharaf al-dīn Mūsā, tandis que l'autre s'appelait al-ʿAlam, du nom de son père ʿAlam al-dīn Sulaimān. Il s'agit évidemment de deux personnages historiques, puisque le chroniqueur donne à leur sujet quelques détails précis, et l'origine qu'il attribue aux noms des deux quartiers est conforme à l'usage vulgaire. En effet, dans la langue de basse époque un surnom en *al-dīn* devient tantôt un relatif formel, tantôt un nom absolu précédé de l'article, par suppression du mot *al-dīn;* ainsi al-Sharaf est l'équivalent de Sharaf al-dīn et al-ʿAlam répond à ʿAlam al-dīn[1]. Dès lors, voici probablement ce qui s'est passé : ʿAlam al-dīn Sulaimān, mort vers 770, habitait le quartier qui prit son nom sous la forme al-ʿAlam; son fils Sharaf al-dīn Mūsā, émir de la garde syrienne, un «notable» de Jérusalem, habitait le quartier qui prit son nom sous la forme al-Sharaf, mais il fut enterré en 802 dans le quartier d'al-ʿAlam, voisin de celui-ci. Si le «mausolée qui porte son nom» est bien celui de l'inscription, il ne reste plus qu'à expliquer comment ce Sharaf al-dīn ou al-Sharaf est devenu le saint Sharafi de ce texte, et comment le nom du quartier d'al-Sharaf, absorbant celui d'al-ʿAlam, a pris le sens que lui attribuent le rédacteur et la tradition locale.

Le chroniqueur donne la biographie de Sharaf al-dīn parmi celles des principaux savants, juristes, religieux et soufis du rite chafiite; c'était donc un homme pieux, peut-être un soufi, et la tradition populaire, perdant son souvenir précis, ne retint de lui que ce dernier trait et le substitua sans doute à quelque ancien marabout local, qui prit le nom de saint Sharafi, relatif formel de Sharaf al-dīn. Le rédacteur du n° 95 ne le connaît plus que sous ce nom; mais il semble n'avoir pas oublié ses origines réelles, puisqu'il lui donne un titre de couleur mystique (*ʿain al-ʿārifīn*) et qu'il en fait un ʿAlami, c'est-à-dire un descendant de ʿAlam al-dīn Sulaimān[2]. D'autre part, le nom d'al-Sharaf s'étendit au quar-

(1) Ou à un titre composé, tel que *sharaf al-islām* in *MCIA*, I, n° 96, l. 3-4; mais ceux en *al-dīn*, qui sont devenus des surnoms courants, sont alors infiniment plus nombreux que tous les autres.

(2) Il faudrait rechercher si la famille de ce nom descend de ce personnage et correspond aux

tier d'al-ʿAlam, où se trouvait le tombeau de Sharaf al-dīn devenu saint Sharafi. Mais la tradition locale et le rédacteur du n° 95, perdant aussi le sens de cette évolution parallèle à la première, ne voient plus dans le nom d'al-Sharaf que celui d'un quartier «ennobli» par la demeure de gens pieux (*ṣāliḥūn*) ou de bonne famille, peut-être de shérifs (*shurafā'*), et l'occasion d'un jeu de mots qui donne une auréole mystérieuse à saint Sharafi, devenu le patron des gens de bien.

J'ai insisté sur ce cas spécial et un peu compliqué, parce qu'il illustre une évolution fréquente dans l'hagiographie musulmane, comme dans la chrétienne. Un homme de bien peut devenir un saint par la seule vertu de ses mérites; mais il le devient plus aisément si son tombeau prend la place d'un ancien sanctuaire ou si son nom prête à quelque rapprochement qui favorise une pareille métamorphose [1].

MADRASA DE MUḤAMMAD DULGHĀDIR (GHĀDIRIYYA). 836 H.

En bordure nord de l'esplanade du Ḥaram, entre la porte appelée Bāb ḥiṭṭa (n° 168) à l'ouest et le minaret appelé Ma'dhanat isrā'īl (n° 178) à l'est.

Dans une façade basse et sans architecture s'élève un portail d'un bon style (pl. LXXII à gauche). Un arc brisé, dont la clef est commune aux deux demi-courbes et qu'encadre une moulure rectangulaire, au profil un peu mou, inscrit une niche plate au fond de laquelle s'ouvre une porte à linteau droit, flanquée de deux banquettes de pierre. Sur le linteau, fait d'un beau bloc de marbre gris, repose un sommier dont les claveaux, à joints convergents, font l'office d'un arc de décharge. Une fenêtre grillée s'ouvre dans le tympan de la niche, entre ce sommier et le sommet de l'arc. La moulure extérieure descend jusqu'au sol, puis rampant vers la porte, elle va s'amortir, par des retours d'équerre, sous le siège des banquettes [2]. La construction est en moyen appareil et du type *ablaq*, c'est-à-dire qu'elle offre cette alternance d'assises claires et foncées qui relève, par une polychromie délicate, la sobre élégance des lignes. Le style n'a plus la puissance et la beauté qu'on admire aux portails de l'époque bahride, et n'offre pas encore l'élégance un peu mièvre propre à ceux de la dernière époque circassienne; à première vue il paraît donc trahir le début ou le milieu du IXe (XVe) siècle. La porte est habituellement fermée et je n'ai pas visité l'intérieur.

Banu l-sharaf du chroniqueur. Parmi ses surnoms, ce dernier porte celui de ʿUlaimi, qui le rattache peut-être à cette famille; cf. Ghānim et Ghunaim, plus haut, p. 211, n. 2.

[1] J'étudierai plusieurs cas analogues dans le tome II; cf. plus haut, p. 9, n. 1 et renvois.

[2] Ce détail, qui fait pressentir un motif très fréquent dans les portails de la dernière époque circassienne, permet d'attribuer celui-ci à une époque un peu plus haute; cf. la fin de l'introduction. Sur mon cliché (1914) le bas de la moulure est masqué par le sol actuel de l'esplanade, qui s'est exhaussé peu à peu; la dénivellation est rachetée par une marche de pierre à trois fronts, dont les deux extrémités vont buter contre cette moulure.

96

Texte de construction. 836 H. — Sur le linteau de la porte; dimensions environ 170 × 35 [1]. Deux lignes en naskhi mamlouk; grands caractères moyens, d'un style élégant, mais très frustes, surtout en haut et à gauche, où la surface du marbre est entièrement rongée et porte, en outre, les traces d'un martelage [2]; points et quelques signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) بسمله... [entièrement fruste] (2) الملك الأشرف خلّد الله ملكه وذلك بتأريخ

شهر ربيع الآخر من شهور [plusieurs mots frustes].

Copié en 1893 et revu en 1894, ce texte était dans le même état en 1914; seuls les deux derniers mots m'ont paru un peu plus frustes que vingt ans auparavant. Le seul indice personnel qu'il renferme est le surnom Malik Ashraf, qui a été porté par trois Bahrides et six Circassiens. Cet indice ne suffit donc pas pour rétablir la date; tout au plus fournit-il, comparé au style du portail, une présomption en faveur du sultan Barsbāy, le seul Malik Ashraf qui ait régné dans la première moitié du XVe siècle. Pour suivre cette piste, et je n'en vois pas d'autre, il faut avoir recours, une fois de plus, à une méthode indirecte. Dans les copies inédites de Sauvaire je relève ces mots (n° 84) :

Haram, cour, côté nord; porte murée entre Bab Hetta et le minaret; en deux grandes lignes : «A construit (*ansha'a*) cette madrasa bénie la dame..... considérée Mirdjou (?) Khatoun, (fille) de l'émir Mohammed, fils de Dilghādir, dans les jours de notre maître le sultan al-Malik al-Ashraf, etc. Et cela à la date du mois de rabīʿ II de l'année 836.»

La description de Sauvaire et la comparaison de sa copie [3] avec le fragment ci-dessus ne laissent aucun doute sur l'identité de ces deux textes. Dès l'année 1893 le linteau portait les traces d'un martelage récent, à en juger par les cassures encore fraîches de la pierre. Évidemment le texte a été mutilé peu après la visite de Sauvaire [4], dont la copie est plus complète que la mienne; mais elle offre encore trop de lacunes pour permettre de rétablir le texte original.

[1] Estimées approximativement d'après la photographie.

[2] Voir n. 4.

[3] Je n'en possède pas le texte arabe; cf. plus haut, p. 5, n. 2.

[4] Apparemment par le possesseur de l'immeuble, dans le but de faire disparaître la trace d'un ancien statut légal; voir un cas analogue plus loin, p. 328, n. 1.

En décrivant les madrasas qui bordaient le côté nord de l'esplanade, entre le Bāb ḥiṭṭa et le Bāb al-asbāṭ, le chroniqueur les énumère dans l'ordre suivant, de l'ouest à l'est : Auḥadiyya, Karīmiyya, Ghādiriyya, Ṭūlūniyya, Fanariyya, Ḥasaniyya[1]. Ici il se borne à placer les deux premières à côté du Bāb ḥiṭṭa; mais ailleurs le contexte montre que l'Auḥadiyya était à l'ouest et la Karīmiyya à l'est de cette porte[2].

La planche LXIV en haut montre, vers l'extrême droite, l'entrée du Bāb ḥiṭṭa sur l'esplanade. L'Auḥadiyya est donc cette bâtisse aux portiques murés qu'on voit immédiatement à gauche, entre la porte et la jolie façade de la Dawādāriyya (n° 70). Dès lors, l'amorce de façade qu'on voit à l'extrême droite appartient à la Karīmiyya. La liste du chroniqueur appelle ensuite, dans la direction de l'est, la Ghādiriyya, puis la Ṭūlūniyya; à cette dernière, dit-il, on monte par l'escalier qui conduit au minaret du Bāb al-asbāṭ. Ce minaret, c'est la Ma'dhanat isrā'īl actuelle (n° 178, pl. LXXI en haut et LXXII à droite). Or le portail du n° 96 (pl. LXXII à gauche), qui est à mi-chemin entre le Bāb ḥiṭṭa et le minaret[3], a sans doute été vu par le chroniqueur, puisque son style accuse le début du IXe (XVe) siècle. Il est donc évident que ce portail est celui de la Ghādiriyya[4].

Si le raisonnement basé sur ces observations n'est pas en défaut, on doit trouver dans la description de la Ghādiriyya chez le chroniqueur de quoi compléter

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 391 (151) suiv.; cf. Schick, *Tempelplatz*, p. 38 (Ghaderschule).

(2) Voir le même, p. 375 en bas (116); en effet, l'auteur énumère ici, de l'est à l'ouest, la Ghādiriyya, la Karīmiyya, le Bāb ḥiṭṭa, l'Auḥadiyya, etc. Ces deux dernières madrasas sont anépigraphes, du moins à l'extérieur, et leurs façades sont mutilées; mais leurs portails s'élèvent encore, l'un vis-à-vis de l'autre, dans la ruelle conduisant au Bāb ḥiṭṭa, à quelques pas au nord de cette porte. Celui de la Karīmiyya, constituée fin 718 (début 1319), d'un style très sobre, est muré aujourd'hui. Celui de l'Auḥadiyya, constituée début 697 (début 1298), possède une niche profonde flanquée de deux hautes colonnettes à base et à chapiteau latins ou latinisants. La niche est couverte d'un arc de cloître dont les voussoirs ont des joints fort curieux; au fond s'ouvre une porte à double linteau droit et à arc de décharge. La façade, couronnée d'une corniche, se prolonge à gauche (au sud) jusqu'à l'entrée du Ḥaram; ici elle est percée de deux belles fenêtres à arc brisé, bordées d'une moulure élégante.

Malgré l'absence de toute inscription, ces deux attributions paraissent assurées par le style de ces édifices et par l'état des lieux, comparé à la description très précise du chroniqueur. J'ajoute que le fondateur de l'Auḥadiyya, Malik Auḥad Yūsuf, un petit-fils de Malik Mu'aẓẓam 'Īsā, est devenu ce «roi Ewhad, Awad, Auad ou Efkad» auquel Schick, *op. cit.*, p. 39, et Conder in *S WP*, *Jerusalem*, p. 82 en haut, attribuent, je ne sais pourquoi, plusieurs travaux dans cette région du Ḥaram.

(3) Un peu plus près du minaret, d'après une note de 1894.

(4) Si mes souvenirs sont exacts, l'amorce de façade qu'on voit pl. LXXI en haut à l'extrême gauche, là où s'interrompt l'arcature du portique, appartient déjà à la Ghādiriyya.

le n° 96, et la copie Sauvaire. Or tel est précisément le cas[1] : «La madrasa Ghādiriyya, à l'intérieur du Ḥaram, a été fondée par (*wāqifuhā*) l'émir Nāṣir al-dīn Muḥammad ibn Dulghādir[2], après qu'elle eut été construite, avec son argent à lui[3], par sa femme (*zaudja*) Miṣr khātūn. Son acte de waqf n'ayant pas été retrouvé, on a dressé, pour en tenir lieu, un procès-verbal qui a été légalisé[4] de notre temps, en l'année 897 (1491-92). Mais elle a été bâtie sous le règne de Malik Ashraf Barsbāy, dans le mois de rabī' II de l'année 836 (décembre 1432).»

Ce passage permet enfin de compléter le fragment n° 96 et la copie Sauvaire, et de rétablir, à quelques mots près, le texte original de l'inscription :

(1) بسمله... أُنشأ(ت) هذه المدرسة المباركة الدار المصونة(?) مصر خاتون جهة(?) الأمير (ناصر الدين؟) محمّد بن دلغادر فى أيّام مولانا السلطان (2) الملك

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 391 (151) en bas.

(2) Texte du Caire دلغادر et الغادريّة (l. 7-8 d'en bas). La variante القادريّة (p. 375, l. 5 d'en bas) n'est pas une simple coquille; elle répond à une des autres formes de ce nom. Sans les discuter ici, je transcris la première, qui paraît ancienne (cf. Huart in *JA*, 11e série, IX, p. 516 en bas), et avec *u* de la première syllabe, parce que plusieurs variantes intercalent un *wāw* entre les deux premières lettres.

(3) Dans le texte les deux mots من ماله, qu'on doit lire après عمرتها, ont sauté, lors de la mise en cadre, à la fin de la ligne suivante, au milieu d'une phrase dont ils dénaturent le sens; cette erreur ne se trouve ni chez Sauvaire, ni dans Pa. 1671, p. 225 (ms. copié sur l'exemplaire de l'auteur).

(4) Texte du Caire : ولم يُوجَد لها كتابُ وقفٍ فكُتب مَحْضَرٌ من ماله يوقفها وثُبّت فى عصرنا; il faut sortir les mots من ماله (cf. note précédente) et lire بِوَقْفِها au lieu de يوقفها. Le verbe *thabata* signifie «être inscrit, prouvé légalement, authentiqué, légalisé» et la forme II a le sens transitif; d'où *thabata bi* «servir de preuve légale, témoigner de». Même sens in Mudjīr al-dīn, p. 394, l. 6 d'en bas (158 en haut) : ولم يظهر له كتابُ وقفٍ فكُتب محضرٌ بوقفه وثُبّت لَدَىْ حاكم الشرع الشريف. Et p. 397, l. 14 (163) : ولم يوجد لها كتابٌ فكُتب محضرٌ بالوقف لكلّ تأريخُ المحضر الثابت بوقفه الخ. Dès lors, in *MCIA*, I, n° 247 fin (p. 355, l. 7) : جهة وثُبّت مضمونه لدى حُكّام الشرع الشريف حسبما يشهد بذلك كتب الأوقاف الثابتة المحكوم بصحّتها فى الشرع الشريف, *al-thābitatu* signifie non pas «constants», mais «légalisés» ou «probants». Même sens dans les mots وأتا كلّ واحد منهم بعقده ثابتًا بحكم الشرع, cités sans référence par Dozy, *Supplément*, *s. v.* ثابت, où l'auteur, dans une phrase peu claire, donne à *thābit* le sens «inventaire» et à *ḥukmu l-shar'i* le sens «tribunal». Il faut traduire «chacun d'eux produisit un contrat légalisé par le jugement de la loi», c'est-à-dire en due forme; sur *ḥukm*, voir plus haut, p. 235 suiv.

الأشرف خلّد الله ملكه وذلك بتأريخ شهر ربيع الآخر من شهور سنة ست
وثلاثين وثمانمائة.

A construit cette madrasa bénie la dame considérée [1] Miṣr [2] khātūn, épouse [3] de l'émir [4] Muḥammad, descendant [5] de Dulghādir, sous le règne de notre maître le sultan al-Malik al-Ashraf (Barsbāy), qu'Allāh éternise sa royauté! Et elle a été achevée à la date du mois de rabīʿ II des mois de l'année 836 (novembre-décembre 1432).

D'après ce texte la madrasa a été construite par Miṣr khātūn et achevée en 836; mais le chroniqueur, qui a vu l'acte additionnel de 897, précise qu'elle a été bâtie aux frais de son mari et qu'il en était le véritable fondateur. On peut en inférer que l'émir Muḥammad était un étranger et qu'en faisant élever la Ghādiriyya, peut-être à l'occasion d'un voyage à Jérusalem, sa femme agissait en son nom, peut-être par procuration.

De fait, l'émir Nāṣir al-dīn Muḥammad, fils de Khalīl, fils de Qarādjā, de la maison régnante des Doulghadirides, est mêlé à l'histoire d'Égypte dans la première moitié du IXe (XVe) siècle, au cours des relations tantôt amicales, tantôt hostiles que les Mamlouks entretenaient alors avec cette petite dynastie cilicienne, dont les possessions, comme celles des Caramanides, touchaient au nord aux confins du royaume syro-égyptien [6]. Or c'est précisément sous le sultan

[1] Au lieu de *al-dār al-maṣūna*, peut-être un autre titre à épithète, ou même deux, puisque Sauvaire (la dame... considérée) paraît avoir sauté ici quelque chose. Ainsi *al-sitr al-rafīʿ wal-ḥidjāb al-manīʿ*; voir *MCIA*, I, index à *titres féminins*, et plus loin, n° 98.

[2] Texte du Caire مصر, comme Pa. 1671, p. 225 en bas; trad. Sauvaire Mesr, et dans sa copie du n° 96 Mirdjou (?) avec le point d'interrogation. Je suppose qu'il a lu مير au lieu de مصر et جو au lieu du mot جهة expliqué dans la note suivante; en tout cas, il n'a pas eu l'idée de comparer sa copie avec Mudjīr al-dīn.

[3] J'ai choisi *djiha* (cf. plus haut, p. 250, n. 2), parce que ce titre désigne mieux que le *zaudja* du chroniqueur (et du n° 78) la femme d'un grand personnage, et qu'il explique une mauvaise leçon de Sauvaire. En effet, bien que *djiha* signifie aussi «fille», je crois que Sauvaire, qui met ce mot en parenthèses, a méconnu le mot arabe, apparemment mutilé et qu'il a pris pour la fin du nom propre inexistant Mirdjou; cf. note précédente.

[4] Ce titre et les noms suivants sont assurés par la concordance de Sauvaire et du chroniqueur; toutefois, je ne traduis pas le surnom Nāṣir al-dīn, parce qu'il manque chez Sauvaire et que la ligne 1 est déjà plus longue que l'autre. Muḥammad portait bien ce surnom, mais le chroniqueur, qui ne paraît pas avoir lu l'inscription, l'a peut-être relevé dans l'acte de 897.

[5] Et non «fils», car Dulghādir était non le père de Muḥammad, mais l'ancêtre patronymique de cette famille régnante, ainsi qu'on va le voir; cf. plus haut, p. 88, n. 4 et renvois.

[6] Pour les sources arabes sur les Doulghadirides et leurs rapports avec l'Égypte, voir surtout Weil, *Chalifen*, IV et V, *passim* (index du t. V, aux noms de ces princes, et le tableau généalogique

Barsbāy, nommé dans le n° 96, qu'il apparaît le plus souvent dans les chroniques; et voici l'épisode auquel je suis tenté de rattacher la fondation de la Ghādiriyya.

En 838, à la suite d'événements qu'il est inutile de rappeler, l'émir Muḥammad envoya en Égypte sa femme la pèlerine (*ḥādjdja*) Khadīdja khātūn, pour offrir à Barsbāy sa soumission et lui demander l'élargissement de son fils, qu'il détenait au Caire. La princesse, qui portait des instructions précises dont le détail n'importe pas ici, passa par Alep le 27 ramaḍān et parvint au Caire vers la fin de shawwāl (mai 1435); puis elle rejoignit son mari, avec son fils libéré [1]. Sans doute elle a passé par Jérusalem, peut-être à l'aller et au retour. Mais ce rapprochement soulève deux objections : le nom de cette princesse n'est pas celui que le chroniqueur donne à la fondatrice, et ce voyage a eu lieu plus de deux ans après la date du n° 96. Muḥammad avait peut-être deux femmes, ou bien la même portait deux noms, car *miṣr* «Égypte» pourrait n'être qu'un surnom marquant son origine, et alors, on comprend que son mari l'ait choisie pour cette mission [2]. Touchant le second point, le titre que Maqrīzi donne à Khadīdja montre qu'elle avait fait le pèlerinage, et c'est peut-être à cette occasion qu'en passant à Jérusalem, elle y fonda la Ghādiriyya deux ans avant sa mission politique au Caire. Je me borne à poser ces questions en attendant un fait nouveau.

MADRASA DE LA DAME ISFAHĀN-SHĀH (ʿUTHMĀNIYYA). 840 H.

Dans la ruelle qui conduit à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-maṭhara, côté sud; à quelques mètres à l'ouest de cette porte et vis-à-vis du Zamani (n° 104).

avant l'index, non paginé), et plus spécialement pour ce qui suit, V, p. 197 suiv. et 240; Artin in *BIÉ*, année 1885, p. 166 suiv. Pour les sources turques, Schefer in de La Broquière, p. LIX suiv.; Mordtmann in *Encyclopédie*, art. Dhu l-ḳadr; ʿĀrifi in *RHO*, nos 30 (février 1914) suiv.

[1] Voir Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, fos 424*b* (l. 11 suiv. et *ult.*) suiv.; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1788, f° 17*a* en haut et *ult.*; Weil, *tom. cit.*, p. 197 suiv.

[2] D'après ʿĀshiq pasha zādāh chez Mordtmann, *loc. cit.*, Muḥammad avait épousé une fille du qāḍī Burhān al-dīn, le maître de Siwas; cf. *MCIA*, III (Siwas), p. 49 suiv. et *passim* (index). Mais il ne la nomme pas, et je n'ai rien trouvé à ce sujet chez ʿĀrifi in *fasc. cit.*, p. 372 suiv. D'autre part, Halil Edhem a publié in *RHO*, n° 32 (juin 1915), p. 456, un fragment d'épitaphe non datée provenant de Malik ghāzī, au sud-ouest de Siwas, au nom d'une Miṣr khātūn, fille d'un Sulaimān beg. A ce propos, il signale l'inscription de Jérusalem, et il suggère qu'il s'agit de Sulaimān beg, le fils et successeur de Muḥammad, dont une fille, la défunte de l'épitaphe, aurait porté le nom de sa grand'mère, suivant un usage fréquent. Le rapprochement topographique et la double identité des noms propres sont, en effet, bien frappants.

La façade nord, sur la ruelle, est en belles pierres de taille formant un décor polychrome. Au milieu s'élève un haut portail dont la niche est couronnée par un arc brisé; on y accède par un perron à plusieurs marches. Au fond de la niche s'ouvre une porte dont le linteau de marbre porte l'inscription n° 97. Elle donne accès, par un vestibule voûté, à une petite cour que bordent les bâtiments de la madrasa, transformés en logis [1].

Dans le vestibule, à gauche en entrant, une porte conduit à une chambre funéraire qui occupe l'angle nord-est de l'édifice. Cette pièce est éclairée par deux fenêtres, l'une ouvrant au nord sur la ruelle, l'autre à l'est sous les portiques du Ḥaram (pl. LXXXIII en bas) [2]. Elle est couverte d'une coupole au profil élégant, raccordée au plan carré par un haut tambour et par quatre trompes d'angle alternant avec quatre fausses fenêtres au-dessus des côtés. Au milieu de la chambre gisent deux tombeaux recouverts de draperies brodées. Le plus grand, au sud, possède un sarcophage en bois sculpté, portant l'inscription n° 98; le plus petit, en calcaire rose, est anépigraphe.

97

TEXTE DE CONSTRUCTION. 840 H. — Sur le linteau de la porte d'entrée; dimensions environ 200 × 45 [3]. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, points et quelques signes. Inédite; voir pl. LXXV en haut (estampage partiel 1914) [4].

(1) بسمله... أُمرت بعمارت (*sic*) هذه المدرست (*sic*) المباركة الستّ الجلـ(يـ)ـلة المحجّبة
اسفهان [5] شاه خاتون ابنة المرحوم الأُمير محمود (2) العثمانيّة الشهيرة [6]

[1] Je n'ai pu que jeter un coup d'œil à l'intérieur, qui m'a paru fort altéré.

[2] Ce cliché, pris de la terrasse de la Ṣakhra en 1914, montre la partie du portique ouest comprise entre le Bāb al-qaṭṭānīn (n° 176), qu'on distingue à droite, derrière les cyprès, et l'Ashrafiyya (n° 105), dont on aperçoit la partie nord à gauche, derrière le sabīl de Qāyt-bāy (n° 188). Entre les cyprès et le sabīl on voit deux arcades du portique; au fond de celle à droite (nord) s'ouvre la porte du Bāb al-maṭhara, et au fond de celle à gauche (sud), la fenêtre du mausolée qu'on va décrire. Au-dessus règne une loggia bordée par deux arcades sur colonnes et surmontée d'un charmant motif d'architecture polychrome, qui fait partie du premier étage de la madrasa. Sur la terrasse supérieure s'élevait la lanterne octogone en pierre de la coupole, qui avait disparu en 1914; on la voit encore sur un cliché de 1894 (pl. LXXXVI à gauche).

[3] Estimées approximativement d'après l'estampage.

[4] Cet estampage (dimensions 85 × 23) reproduit la fin de la ligne 2 (depuis خواجا). Il n'a pas été fait sans peine; d'autre part, l'étroitesse de la ruelle et la hauteur du portail m'ont empêché de photographier le portail et l'inscription.

[5] Mudjīr al-dīn, cité plus loin, écrit ce nom avec un *ṣād*, comme celui de la ville.

[6] Texte الشيهرة, faute évidente du lapicide, qui en fait d'autres. Mudjīr al-dīn, qui a lu l'inscription, transcrit *al-shahīratu* par *wa-tud'ā* «et elle *était appelée* khānum».

بخانم لطف الله بها ووَفَقَ [1] عليها الانتقالُ سنة أربعين وثمان مائة (و)كان
الفراغ من عمارتها فى سلخ سنت (*sic*) المذكور(ة) وذلك بهمّة جميع لخواجا [ول]د(؟)
صاطى الرومى ا[deux ou trois mots frustes].

A ordonné la construction de cette madrasa bénie la dame noble et distinguée [2] Isfahān-shāh khātūn, fille du défunt émir Maḥmūd, de la famille de 'Uthmān, connue sous le titre de khānum, qu'Allāh lui soit bienveillant! Le trépas l'atteignit l'année 840 [3]. La construction de la madrasa a été achevée le dernier jour de ladite année (4 juillet 1437), et cela par les soins de Djamī' [4], le négociant [5], le fils de Ṣāṭī [6], l'Anatolien...

[1] Sur une autre leçon de ce mot, voir plus bas, n. 3.

[2] Proprement «voilée», ou plutôt «qu'elle soit voilée» à l'optatif. L'épithète *muḥadjdjaba* fait partie d'un groupe nombreux de surnoms féminins qui ont perdu leur sens matériel et un peu grossier, pour ne faire allusion qu'à la noblesse morale, ou du moins au rang social des femmes de qualité; voir *R. africaine*, 1905, p. 179. Elle est fréquente, sous cette forme et au relatif *muḥadj-djabiyya*, dans les protocoles de l'époque; ainsi Qalqashandi, VI, p. 171 suiv.; VII, p. 166 suiv.; *Dīwān*, Pa. 4439, f° 175 *a-b*, et *passim*.

[3] Texte عليها لانتقال (ou ووافق) واوفق, le premier mot offrant quatre combinaisons, suivant la position des points. On pourrait lire *wa-ūqifa 'alaihā lintiqāli* «et l'on a constitué en faveur de la madrasa des waqfs à la fin (*intiqāl*) de l'année 840»; mais cette leçon forcée paraît incompatible avec le contexte. Pour celle que j'ai adoptée dans le texte il suffit de reporter le premier *alif* au début du mot *intiqāl* pris comme sujet dans le sens de «trépas», sans rien ajouter ni retrancher; et pour le sens elle est bien meilleure. En effet, on ne voit pas pourquoi le rédacteur intercalerait ici ces mots vagues sur la fondation, alors qu'il lui importe de préciser que la fondatrice est morte avant l'achèvement des travaux; voir un cas pareil au n° 85. On pourrait aussi, en retenant le sens de trépas, lire *wa-waffaqa 'alaihā lintiqāla* «Allāh s'est montré bienveillant (*laṭafa*) envers elle *et lui a accordé* le trépas l'année 840». La mort serait considérée comme un bienfait (*luṭf*) et une assistance (*taufīq*) d'Allāh. Mais outre que les premiers mots ne formeraient plus une eulogie, cette interprétation me paraît un peu forcée.

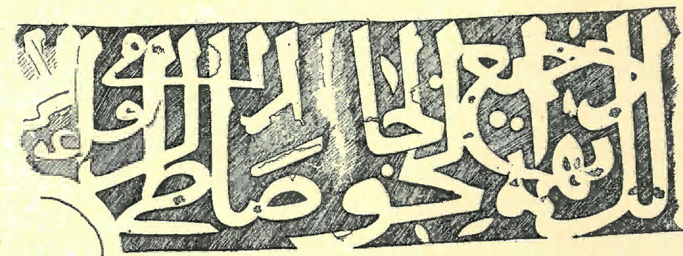


Fig. 55. — Fragment de l'inscription n° 97.

[4] Graphie plutôt جميع (fig. 55, d'après l'estampage), car le signe sous la première lettre est plutôt un ornement qu'un point diacritique; mais la leçon *djamī'* s'impose. On ne peut pas rétablir جميع الخواجا[ت أولا]د «...de *tous* les négociants, enfants de...»; le sens serait fort gauche et il n'y a pas assez de place pour les lettres entre crochets. Dès lors, le contexte oblige à chercher ici un nom propre; or Djamī' est un nom connu, sinon très usité.

[5] Sur le sens de *khawādjā*, voir le commentaire du n° 104.

[6] Ce nom mongol est plus connu sous la forme ساتى; ainsi sur les monnaies de Sātī beg, fille d'Uldjaitu, sultan houlagouïde de Perse.

Voici comment le chroniqueur décrit cet édifice[1] : « La madrasa ʿUthmāniyya, près du Bāb al-mutawaḍḍaʾ (al-maṭhara)[2], a été fondée par (*wāqifatuhā*) une femme appartenant à une grande famille d'Asie Mineure, qui s'appelait Iṣfahān-shāh khātūn et qu'on appelait (du titre de) khānum. Elle possède des waqfs en Asie Mineure et d'autres dans ce pays-ci. Au-dessus de sa porte est inscrite la date de sa construction, (qui eut lieu) en l'année 840. La fondatrice fut enterrée dans le mausolée (*turba*) voisin du mur du Ḥaram. »

Suivant le chroniqueur la fondatrice repose « dans le mausolée voisin du mur du Ḥaram », c'est-à-dire, évidemment, dans la chambre funéraire que j'ai décrite et où je chercherai ce tombeau tout à l'heure. Il ajoute que la madrasa était dotée en Asie Mineure et en Palestine. Explique-t-il ainsi ces trois mots de la ligne 2 dont le sens, on l'a vu, prête à discussion? Ses indications géographiques proviennent plutôt d'un titre d'archives; mais alors pourquoi ne précise-t-il pas l'identité de la fondatrice, dont ce document devait fournir l'état civil? Il faut revenir au texte du n° 97.

L. 1-2 : Les noms et les titres de la fondatrice et du personnage chargé d'achever les travaux après sa mort nous conduisent hors du royaume des Mamlouks. Il est vrai que le titre *khātūn* est très fréquent dans le protocole des princesses bahrides et circassiennes[3]; mais je crois que le titre *khānum* lui est étranger, du moins il y est beaucoup plus rare, et c'est pour cela, sans doute, que le rédacteur le met en évidence[4]. Le relatif *ʿuthmāniyya* précise que cette dame appartenait à la famille ottomane, par naissance ou par alliance[5]. Même à défaut d'un titre d'archives, le chroniqueur devait le savoir, soit par l'inscription même, soit par le souvenir tout récent de cette fondation. Dès lors, ne serait-ce pas à dessein qu'il la rattache vaguement « à une grande famille d'Asie Mineure »? L'Égypte fut en guerre avec la Porte de 890 à 896, soit peu d'années avant celle où écrivait le chroniqueur, et les rapports entre ces deux États restèrent tendus jusqu'à la catastrophe finale. Les revenus des fondations légales

[1] Voir Mudjīr al-dīn, p. 388, l. 10 (144 en bas); cf. p. 570 *ult.* (la madrasa était hanafite, ce qui concorde avec son origine ottomane), 659, l. 9 d'en bas (287, passage étudié plus loin au n° 106), et 670, l. 14 (des magistrats y tiennent séance).

[2] Sur cette équivalence, voir plus haut, p. 104.

[3] Voir plus haut, p. 275, n. 1 et renvois.

[4] Sur ces deux titres, voir aussi les dictionnaires turcs et persans, et Quatremère, *Mongols*, p. 88 *b*, note; sur le second, Littmann in *Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften Göttingen*, phil.-hist. Klasse, 1916, p. 108 suiv.

[5] Dans le premier cas, son père l'émir Maḥmūd était un Ottoman, qu'on retrouverait peut-être dans les chroniques.

ottomanes avaient peut-être été saisis par le gouvernement égyptien; du moins le chroniqueur, en raison de ses fonctions juridiques, pouvait être tenu, sur ce point, à quelque discrétion.

98

Épitaphe de la dame Khawänd-gān (?). 804 H. — Sur la petite face ouest du sarcophage posé sur le plus grand des deux tombeaux, dans un champ d'environ 40 × 60. Six lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, sculptés dans le bois, quelques points et signes. Inédite (copie 1914).

(1) بسمله... توقّت[1] إلى رحمة (2) الله تعالى الستر الرفيع والحجاب (3) المنيع
خوندكان (4) تغمّده (sic) الله برحمته وأسكنها (5) فسيح جنّته بتأريخ ثالث
عشرين (sic) من شهر (6) شوّال سنة أربع وثمان مائة من الهجرة النبويّة.

Est trépassée à la miséricorde d'Allāh la haute dame[2] Khawänd-gān (?), qu'Allāh la comble de sa miséricorde et lui donne une demeure spacieuse dans son paradis! A la date du 23 du mois de shawwāl de l'année 804 de l'hégire du Prophète (26 mai 1402).

La défunte porte un nom dont la graphie (fig. 56) répond exactement à la leçon que j'ai adoptée dans le texte[3]. Il saute aux yeux que le premier élément de ce groupe est le persan *khawänd*[4], suivi d'un élément *kān* ou *gān*. Est-ce

[1] Sur *tawaffat* pour *tuwuffiyat*, voir plus haut, p. 250, n. 1 et renvois.

[2] Je traduis librement le titre féminin *al-sitr al-rafīʿ wal-ḥidjāb al-manīʿ*, qui fait partie du groupe signalé plus haut, p. 323, n. 2; cf. *MCIA*, I, index à *sitr*.

[3] L'antépénultième, qui est liée à gauche, ne peut être un *dāl;* c'est un *kāf*, ou un *gāf* persan, privé de sa barre supérieure, suivant une graphie fréquente à cette époque. La dernière lettre, marquée par un point, est un *nūn* et non un *rā*, ce qui exclut la leçon خونْدكار, répondant à un titre bien connu des sultans ottomans, et qui fut aussi porté par des femmes; voir Quatremère in *SM*, Ia, p. 68, l. 1 de la note 96; cf. note suivante.

[4] Dans la longue note que je viens de citer Quatremère s'est efforcé de prouver que *khawänd* est d'origine turque; mais il n'apporte aucun fait précis à l'appui de cette opinion, et les motifs qu'il invoque pour dénier à ce mot une origine persane sont si puérils qu'on en reste surpris, même quand on sait à quel point ce profond érudit manquait parfois de sens critique : « Il est difficile de croire que les Turcs aient emprunté à une langue étrangère le titre qui devait désigner leur souverain... »; comme si les titres *shāh*, *shahryār*, *pādishāh*, *faghfūr*, etc., qui figurent à chaque page du recueil de Ferīdūn et dans d'autres sources diplomatiques, n'étaient pas des mots persans, et *sulṭān*, *khalīfa*, *ḥaẓra*, etc., des mots arabes! Et plus loin : « Il est peu vraisemblable que les

un nom propre seul, ou un titre seul[1], ou le titre féminin *khawänd*[2] suivi d'un nom propre représenté par le second élément, ou ce même titre suivi de l'arabe *kāna*, qui voudrait dire ici que la défunte «fut» une khawänd[3]? Si ce mot ne renferme pas de nom propre, l'épitaphe est anonyme, comme d'autres inscriptions féminines[4], et pourrait être celle d'Isfahān-shāh, morte en 840. Il suffirait de supposer que le lignicide a gravé «quatre» au lieu de «quarante»[5]. De fait, l'épitaphe décore le plus grand des deux tombeaux, c'est-à-dire celui qu'il est naturel d'attribuer à la fondatrice, que le chroniqueur dit avoir été enterrée ici. Mais si la défunte porte un autre nom qu'Isfahān-shāh, c'est peut-être une de ses parentes, morte avant elle et dont la dépouille aurait été transportée ici après coup, ou à laquelle on aurait élevé un simple cénotaphe; cette dernière hypothèse semble appuyée par d'autres observations, mais qui ne sont pas non plus bien con-

Fig. 56. — Fragment de l'inscription n° 98.

Persans eux-mêmes aient altéré à plaisir, et sans nécessité, les mots de leur langage»; comme si les langues indo-européennes n'étaient pas soumises à des lois d'évolution qui bravent le bon plaisir de ceux qui les parlent! Au nombre des faits précis qu'on peut opposer à ces vagues arguments, je me borne à citer celui-ci : Le sultan Murād Ier portait le surnom Khudāwändigyār, et ce nom, donné au sandjaq de Brousse, dont il fut le premier gouverneur, désigne encore la province dont cette ville est le chef-lieu; voir DE HAMMER, *Empire ottoman*, I, p. 145 suiv. et 290; CUINET, *Turquie*, IV, p. 3, etc. Les historiens et géographes turcs, Sa'd al-dīn, Munadjdjim, Ferīdūn (où ce titre figure aussi dans les actes d'Orkhān), Ḥādjdji khalfa, Ewliyā et d'autres encore donnent la leçon خداوندكار, dont la forme persane n'est pas même altérée, et dont dérivent par contraction خواندكار, خوندكار, خونكار et خنكار, ainsi que l'a montré de Sacy cité par Quatremère. VULLERS, *Lexicon*, et DOZY, *Supplément*, se bornent à citer pour mémoire l'opinion de Quatremère.

(1) Cf. خوندخان et خندخان in QUATREMÈRE, *pag. cit.*, l. 10 de la note, et *Mongols*, p. 86 *a*, note en bas. Sur les deux titres *khān* et *qā'ān* et leurs variantes, voir QUATREMÈRE, *Mongols*, I, p. 10, n. 10, et 84, n. 1, et Blochet in Mufaḍḍal, p. 415 (73), n. 1, et 445 (103), n. 1. M. Hess m'envoie à ce sujet une savante note inédite que je ne pourrais utiliser ici sans sortir des limites de ce commentaire.

(2) La forme masculine est la plus fréquente dans les protocoles de cette époque, mais je ne connais que le pluriel féminin *khawändāt;* voir les sources citées par QUATREMÈRE, *prior. loc. cit.*, et *MCIA*, I, index à ce mot; Khalīl-Ravaisse, p. 27 en haut et 121 début, et in CASANOVA, *Citadelle*, p. 684. On trouve aussi *khawänd-khātūn*, correspondant à *khawänd-khān;* ainsi Qalqashandi, VI, p. 171, l. 11; VII, p. 166, l. 13.

(3) Sur *kāna* «ancien, ex-», voir plus haut, p. 283, n. 2; je crois toutefois que ce sens n'est guère applicable ici, parce que *khawänd* n'est pas un titre de fonction.

[Il n'est peut-être pas inutile de rappeler le mystérieux تكلكان, resté inexpliqué (*Les inscr. de la Qal'ah Guindi, Syria*, III, p. 63-64). — G. W.]

(4) Cf. plus haut, p. 251, n. 3 et renvois.

(5) Soit أربع pour أربعين (l. 6), comme un peu plus haut (l. 4) تغمّده pour تغمّدها.

cluantes[1]. La solution de ce petit problème est subordonnée à une nouvelle enquête sur les lieux[2].

Deux bandeaux sculptés dans le bois courent sur les quatre faces du sarcophage, l'un à sa base, l'autre au sommet. L'un et l'autre sont en mauvais état et renferment des parties frustes, d'autres détachées et rajustées à l'envers; on y lit plusieurs fragments du Coran, que je n'ai pas relevés en détail. Entre ces deux bandeaux, sur les trois faces qui ne portent pas l'épitaphe, sont sculptées des roses renfermant un élégant décor de fleurons et d'entrelacs.

MADRASA DE L'EUNUQUE DJAUHAR (DJAUHARIYYA). 844 H.

Dans la ruelle qui conduit à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-ḥadīd, côté nord; à quelques mètres à l'ouest de cette porte et vis-à-vis de l'Arghūniyya (n° 85).

La façade, en pierre de taille, est d'une architecture très simple, si mes souvenirs sont exacts. Au fond de la niche du portail, couronnée par un arc brisé, s'ouvre une porte à linteau droit. L'intérieur est transformé en logis et je n'ai pu le visiter.

99

TEXTE DE CONSTRUCTION. 844 H. — Sur le linteau de la porte d'entrée; dimensions environ 200 × 40[3]. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, minces, allongés et fortement entrelacés, d'une allure qui fait déjà pressentir le vieux style ottoman, avec des parties un peu frustes, quelques points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1894).

(1) بسمله ... — *C*, xxx, 49 (jusqu'à مَوْتِهَا)[4] أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة والرباط مِن فَضْل الله تعالى العبد الفقير إلى (2) الله تعالى جوهر القنقباى الخازندار وزمام الآدر الشريفة الملكى الظاهرى وشيخ المشايخ خَدَم (?) الحرم

(1) Ainsi la formule initiale *tawaffat* «est décédée», au lieu de l'habituel *hādha qabru* «voici le tombeau de», le vague de la titulature, peut-être aussi l'exécution matérielle, car les sarcophages en bois sculpté, très nombreux au Caire, sont beaucoup plus rares à Jérusalem.

(2) Suivant le possesseur de la madrasa en 1914, le grand sarcophage s'appellerait *al-ghuzziyya*, qui est le relatif féminin de Ghuzz, nom d'un célèbre clan turc.

(3) Très approximativement, d'après mes souvenirs.

(4) Ce détail est emprunté à la copie inédite de Sauvaire (n° 115) : J'ai noté que les mots آثار رَحْمَتِ sont écrits اثر رحمة.

الشريف النبوى ابتغاء وجه الله الكريم وكان الفراغ منه فى مستهل رجب الفرد سنة أربع وأربعين وثمان مائة.

A ordonné la construction de cette madrasa bénie et de cet hospice, par la faveur d'Allāh, le serviteur avide d'Allāh, Djauhar al-Qunuqbāyi, le trésorier, l'intendant des harems royaux d'al-Malik al-Ẓāhir (Djaqmaq) et le grand shaikh des serviteurs du sanctuaire sacré du Prophète (à Médine), dans le désir de plaire à Allāh le généreux. La construction de cet édifice a été achevée le 1er radjab l'unique de l'année 844 (26 novembre 1440).

Ce texte est difficile à lire à cause du dessin compliqué des caractères. En voulant le collationner en 1914 sur ma copie de 1893, je découvris que dans l'intervalle il avait été martelé d'un bout à l'autre, puis badigeonné au lait de chaux[1]. Mais grâce au dessin joint à ma première copie (fig. 57) et aux rapprochements fournis par l'épigraphie du Caire et par les auteurs, j'ai réussi à le rétablir tout entier, sauf une leçon de pure forme que je discuterai tout à l'heure[2].

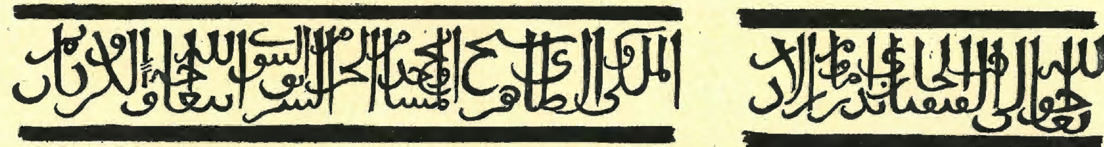


Fig. 57. — Inscription n° 99.

L. 2 : Les noms et les titres du fondateur, qui ne sont pas très clairs dans mon dessin, se retrouvent dans plusieurs sources, et d'abord chez le chroniqueur[3] : «La madrasa Djauhariyya, près du Bāb al-ḥadīd[4] et dont une partie s'étend sur

[1] D'après le P. Jaussen, cet acte de vandalisme devait être assez récent. Apparemment le possesseur de l'immeuble a voulu détruire ce témoin d'un état légal antérieur; cf. plus haut, p. 317, n. 4. Cette précaution, semble-t-il, était superflue, car les anciens titres de propriété ont disparu dès longtemps; mais il se peut qu'on ait voulu affecter l'édifice à un usage public, tel qu'une école, en se basant sur le témoignage de l'inscription. Je n'ai pas osé faire une enquête, craignant de provoquer de nouvelles mutilations.

[2] La copie inédite de Sauvaire (n° 115) est peu correcte et ne fournit aucun élément nouveau, à part le détail donné p. 327, n. 4.

[3] Voir Mudjīr al-dīn, p. 389, l. 14 (146 en bas); cf. p. 520, l. 15, 530, l. 5 d'en bas, 571, l. 8, 622, l. 17, 645, l. 16, et *passim*, où l'auteur signale ici des cours ou des magistrats en résidence passagère.

[4] Texte du Caire بباب الحديد; la traduction Sauvaire «à la porte du Nâder» est donc un lapsus.

l'hospice de Kurd[1], a été fondée par (*wāqifuhā*) al-Ṣafawi Djauhar, intendant des harems royaux (*zimām al-ādur al-sharīfa*), en l'année 844». Le chroniqueur ne parle que d'une madrasa, tandis que le n° 99 ajoute un ribāṭ (l. 1), c'est-à-dire un couvent, ou plutôt un hospice à l'usage des pèlerins. D'autre part, il ne donne qu'un des titres de fonction que l'inscription confère au fondateur; j'y reviendrai tout à l'heure. Enfin il répète la date de la construction, qu'il peut avoir empruntée, comme le reste, au texte du n° 99. Le seul détail qu'il ajoute, c'est ce surnom Ṣafawi, qui ne peut être ici que relatif formel de Ṣafiyy al-dīn. On va voir que ce surnom fut porté par Djauhar; le chroniqueur l'a donc emprunté à quelque autre source. En revanche, l'inscription lui donne pour surnom un relatif d'appartenance que je transcris *al-qunaqbāyi*, ou plutôt *al-qunuqbāyi*[2].

Ce personnage était un eunuque abyssin dont un prince de son pays fit présent au sultan Barqūq[3]. Celui-ci le donna à un émir circassien nommé Qunuq-

[1] Cet édifice, que le chroniqueur décrit avant la Djauhariyya, se voit encore à côté d'elle; mais il est anépigraphe, et je n'en ai pas visité l'intérieur.

[2] Graphie العبعباى, sans points diacritiques (fig. 57, à droite). Les sources citées plus loin ponctuent قنقباى et القنقباى, sans voyelles, et Sakhāwi, *Tibr*, p. 6, l. 14, vocalise une fois قُنُقْباى. Le premier élément du nom simple paraît être le turc *qunaq* (*konak*) «auberge», ou plutôt *qunuq* «hôte». Le second, d'après Blochet, *Mongols*, p. 92, n. 1, serait le chinois *paï* «blanc», qui explique bien des noms tels que Baibars, Baisunqur, Baidimur, où ce sens saute aux yeux. Mais ici c'est peut-être le turc oriental باى, *baï* «riche»; voir Pavet, *Dictionnaire*, p. 155; Radloff, *Versuch*, IV, p. 1421; Houtsma, *Glossar*, p. 60, t. ar. 26, l. 13. Le concept «hôte riche» exprimerait un heureux présage en accord avec les idées superstitieuses qui présidaient au choix des noms propres chez les Turcs orientaux; voir Ibn baṭṭūṭa, II, p. 115; Radloff, *Aus Sibirien*, I, p. 315 suiv., in Houtsma, *Glossar*, p. 25 en bas. Quant au relatif formé sur ce nom, je le transcris *al-qunuqbāyi*, bien que la graphie théorique القنقبايى ne paraisse guère usitée. Mubārak, cité plus loin, écrit bien القنقبائى, mais avec un *hamza*, et les autres sources écrivent القنقباى, sans marquer le double *yā*. Cette omission peut être mise sur le compte des copistes, car dans l'écriture courante le groupe يى ressemble beaucoup à un ى seul; mais on la trouve aussi en épigraphie, ici (n° 99) et dans des mots analogues, ainsi الطرنطاى, relatif de طرنطاى, in *MCIA*, I, n° 208. Je crois donc qu'il y a ici un fait phonétique, comme dans الجاولى, pour الجاوليى, relatif de جاولى, plus haut, p. 218, n. 7; cf. القانباىٔ, de قانباى, *MCIA*, I, p. 319, n. 1, etc.

[3] Voir Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f° 487 *b*, l. 9 suiv., et *passim*; Ibn ḥadjar, Pa. 1602, f°s 253 *b* suiv. et *passim*; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1788, f° 151 *b* en bas et *passim*; *Manhal*, Pa. 2070, f°s 9 *a* suiv.; Sakhāwi, *Ḍau'*, cité par Mubārak, *Khiṭaṭ*, IV, p. 20, l. 4 suiv. (sans nom d'auteur et sous le titre *Al-nūr al-lāmi'*, variante à *Al-ḍau' al-lāmi'*), et les sources citées plus loin. Voici ses noms et titres complets, combinés d'après ces auteurs, et en négligeant quelques détails : l'émir Ṣafī al-dīn Djauhar ibn 'Abdallāh Saifi Qunuqbāyi (affranchi de Saif al-dīn Qunuqbāy Tsharkasi, le lāllā ou précepteur), l'eunuque (*ṭawāshi*) abyssin, l'intendant du harem (*zimām al-dār*), le trésorier (*khāzindār*).

bāy, qui l'affranchit et dont Djauhar tient son surnom. Après la mort de son maître, son intelligence et ses capacités le désignèrent au sultan Barsbāy, qui le nomma trésorier (*khāzindār*)[1]. Dans la suite, le sultan Yūsuf ajouta à cette charge celle d'intendant du palais ou plutôt du harem royal (*zimām al-ādur al-sharīfa*)[2]. Suivant le n° 99 il l'exerçait encore en 844, sous le sultan Djaqmaq[3], et il la cumulait avec celle de grand shaikh des serviteurs du Ḥaram du Prophète à Médine, qui n'était peut-être qu'une grasse sinécure, ou une charge honorifique. J'ai montré que ces serviteurs étaient des eunuques et que souvent leur grand shaikh remplissait d'autre part les fonctions de trésorier et d'intendant du harem[4]. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer ici ce titre à la suite des deux autres, bien que les biographes de Djauhar n'en fassent guère mention et que sa forme précise ne ressorte pas clairement de mon dessin[5].

L'année même où il bâtissait à Jérusalem, Djauhar fondait au Caire une madrasa qu'il ne devait pas voir entièrement achevée. Il mourut le 1er sha'bān 844 (26 décembre 1440)[6] et fut inhumé au Caire, dans le mausolée de ce char-

(1) Sur ce titre et ses variantes, voir *MCIA*, I, index; Qalqashandi, IV, p. 21 en haut; V, p. 462 en bas, et *passim*. La forme qui figurait ici (fig. 57 et texte) est la plus fréquente.

(2) Sur ce titre et ses variantes, voir *MCIA*, I, p. 186, n. 3 et 5, 311, n. 3, et *passim;* Qalqashandi, V, p. 457 et 459 en bas (fausse étymologie pour *ustāddār* et *zimāmdār*). La forme qui figurait ici (fig. 57 et texte) est la même que chez le chroniqueur; le mot *al-sharīfa*, que je n'ai pas dessiné parce qu'il était bien clair, se trouvait entre les deux parties du dessin.

(3) C'est ce qu'indique le relatif d'appartenance *malaki ẓāhiri*, formé sur le surnom de ce prince et dépendant du titre de fonction précédent; cf. *MCIA*, I, p. 76, 185 et *passim*.

(4) Voir *MCIA*, I, n° 201, p. 311 suiv.; Qalqashandi, XII, p. 260, l. 5.

(5) Dans l'inscription citée note précédende on lit (en 798) : *shaikhu l-mashā'ikhi l-sādāti l-khuddāmi bi l-ḥarami l-sharīfi l-nabawiyyi;* le *Dīwān*, Pa. 4439, f° 244 *b*, donne la même forme (moins *mashā'ikh* et *sādāt*) et Qalqashandi, XII, p. 261 *ult.*, nomme la fonction *al-mashīkhatu 'alā khuddāmi l-ḥarami l-sharīfi l-nabawiyyi.* Mon dessin (fig. 57), dont je n'ai pu vérifier l'exactitude, donne وسح المساح حدم لحرم السريف النبوى, qu'on peut corriger en *wa-shaikhu l-mashā'ikhi l-khuddāmi bi l-ḥarami*... ou lire *wa-shaikhu l-mashā'ikhi khadami l-ḥarami*... «le grand shaikh des serviteurs du ḥaram», etc. Il y a alors double annexion : du quatrième mot au troisième, et du troisième aux deux premiers pris pour un seul, comme *qāḍī l-quḍāti* «le grand juge». Ces deux mots formant bloc, pour ainsi dire, le maintien de l'article n'est pas contraire aux règles de l'*iḍāfa;* cf. *baitu l-māli l-muslimīna* (et non *baitu māli*) dans une inscription d'Alger datée 1122 H. in *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie, Département d'Alger*, par Colin, Pa. 1901, n° 48, l. 3 (p. 77, l. 5 d'en bas). On peut aussi prendre *khadami* comme apposition de *mashā'ikhi* et traduire «le shaikh *des shaikhs qui sont les serviteurs* du ḥaram», etc. J'ajoute que *khadam*, bien que moins usité que *khuddām*, est aussi un pluriel de *khādim*.

(6) D'après Maqrīzi, Abu l-maḥāsin et Sakhāwi cités p. 329, n. 3; mais in *Tibr, loc. cit.*, ce dernier le nomme encore, avec ses surnoms et ses titres, au début de 845.

mant édifice, qui s'élève encore à l'angle nord-est et dans l'enceinte actuelle de la mosquée al-Azhar[1].

Il ne faut pas confondre le fondateur avec plusieurs homonymes et contemporains que leur nom propre désigne aussi comme des eunuques, et qui portèrent des titres analogues, parce qu'ils furent aussi des serviteurs du palais royal. Il est d'autant plus difficile de les distinguer à première vue que les plus connus bâtirent aussi des madrasas ou des mausolées. Ainsi cet autre eunuque abyssin Djauhar Mandjiki, surnommé aussi Ṣafiyy al-dīn, *vulgo* Ṣafawi, qui mourut en 851 ou 852 et dont la madrasa s'élevait dans un autre quartier du Caire[2], ou cet eunuque Djauhar surnommé *al-lālā* «le précepteur», parce qu'il élevait les enfants du sultan Barsbāy. Ce dernier fut un des prédécesseurs de Djauhar Qunuqbāyi dans la charge d'intendant (*zimām*), et c'est lui qui fit sa fortune en le présentant à Barsbāy. Il mourut en prison dès l'année 842, après avoir fait bâtir au Caire une madrasa connue aujourd'hui sous le nom de mosquée de Gōhar Lāla[3]. On pourrait en nommer d'autres; mais j'en ai dit assez pour fixer l'identité du fondateur et classer un document dont l'original est désormais perdu.

COUVENT ARMÉNIEN DE SAINT-JACQUES.

Ce vaste établissement et les jardins qui l'entourent occupent tout l'angle sud-ouest de la ville; plans Wilson (ville) 1; Schick 109 à 113; Sandreczki N° 4 et p. 48.

(1) Voir plusieurs des passages déjà cités et Mubārak, *op. cit.*, VI, p. 6, l. 10; cf. *Tibr*, p. 384, l. 11. Cette madrasa porte le même nom vulgaire que celle de Jérusalem, et on le prononce *gōhariyye* dans le dialecte du Caire; voir la lettre du plan d'al-Azhar in Coste, *Monuments*, pl. VII, n° 13, et Prisse, *Art arabe*, texte, p. 97, n° 13 (Gauharyeh); Bædeker, *Égypte*, éd. all. 1885, p. 309, n° 9 (Gôharîya). Dans quelques ouvrages plus récents ce nom s'est transformé en *gōhargiyye* et variantes, sans doute par confusion avec celui du Sūq al-djauhardjiyya ou bazar des Bijoutiers, près du Khān al-khalīl; ainsi Franz, *Kairo*, p. 22 en bas, et Bædeker, éd. franç. 1914, p. 94, n° 14. In *Iszlám*, pl. IV E, et le guide Joanne du Caire, éd. 1905, p. 52 en bas, Herz écrit Kankabaï et variante, au lieu de Qunuqbāyi; cf. plus haut, p. 329, n. 2. C'est la madrasa que j'ai signalée in *MCIA*, I, p. 50, sous le nom de Zāwiyat al-'umyān ou chapelle des Aveugles; suivant Mubārak, *op. cit.*, IV, p. 19 *ult.*, et VI, p. 6, l. 10, celle-ci est en face de la madrasa.

(2) Voir Abu l-maḥāsin, *Manhal*, Pa. 2070, f° 10 en bas; Sakhāwi, *Tibr*, p. 6, l. 15; Mubārak, *op. cit.*, IV, p. 76, l. 21; VI, p. 6, l. 5.

(3) Outre plusieurs passages cités plus haut, p. 329, n. 3, voir Ibn ḥadjar, Pa. 1602, f° 239 *b* en bas; Abu l-maḥāsin, *tom. cit.*, f° 8 *b* en bas; Ibn iyās, II, p. 24 *ult.*, 25, l. 1, et 36, l. 21 (où il faut effacer le mot القنقباى, qui s'est glissé ici par une confusion entre ces deux Djauhar); Mubārak, *op. cit.*, IV, p. 20, l. 12, et 76, l. 3; VI, p. 6, l. 6; *Comité, Index*, p. 66 suiv. et plan, n° 134; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 124 suiv.

On entre au couvent par une haute porte qui s'ouvre dans la façade bordant à l'est la Ḥārat al-arman ou quartier des Arméniens, vis-à-vis l'entrée des jardins. Je n'ai à décrire ici ni le couvent, ni l'église de Saint-Jacques, dont l'archéologie n'a rien à voir avec les textes suivants.

100

Décret du sultan Djaqmaq. 854 H. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte d'entrée, à 5 ou 6 mètres du sol; dimensions environ 50 × 60. Six lignes en naskhi mamlouk; petits caractères grossièrement repeints en noir[1]; quelques points et signes. Inédite (copie 1894, revue en 1914).

Fig. 58. — Inscription n° 100, l. 4.

(1) برز مرسوم مولانا السلطان الملك الظاهر(2) أُبو[2] سعيد محمّد جقمق عزّ
نصره بإبطال ما أحدثه (3) أبو الخير ابن النحّاس من ضمان دير الأُرمنى (sic)
بالقدس الشريف (4) عارما ده صيف (sic) الد(ين) للمقرّ (sic) الشرفى الأُنصارى
وسأل فى إبطال (5) ذالك لِيُسطَر فى الصحائف الشريفة فى تأريخ سنة أُربع وخمسين
وثمان مائة (6) ملعون ابن ملعون وعليه لعنة الله مَن ايحدث (sic) ضمان (sic)
أُو يجدّد مظلمةً.

101

Doublet du précédent. Même date. — Dalle de marbre scellée dans le mur au fond du couloir voûté qui suit la porte d'entrée, à côté de la loge du portier et à 2 mètres du sol; dimensions 92 × 45. Quatre lignes du même type; mêmes caractères, plus élégants et très bien conservés[3], points et quelques signes. Inédite; voir pl. LXXV au milieu (estampage Yellin 1905).

(1) برز مرسوم مولانا السلطان الملك الظاهر أُبو[4] سعيد محمّد جقمق عزّ
نصره بإبطال ما أحدثه (2) أُبو الخير ابن النحّاس من ضمان مار يعقوب دير الأُرمن

[1] En 1894 ils étaient peints en jaune sur fond vert.
[2] Sur *abū* pour *abī*, voir plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.
[3] Note de 1894; en 1914 je n'ai jeté qu'un coup d'œil à l'intérieur, pour m'assurer que la dalle était encore en place.
[4] Voir plus haut, n. 2.

بالقدس الشريف عارما ده (sic) سيف الدين المقرّ (sic) الشرفى (3) الأُنصارى
وسأل فى إبطال ذلك لِيُسطَر فى الصحائف الشريفة بتأريخ أُربع وخمسين وثمانمائة
من الهجرة الشريفة (4) ملعون ابن ملعون وعليه لعنة الله تعالى من أُحدث
ضمانًا أُو جدّد مظلمةً.

A été promulgué l'ordre de notre maître le sultan al-Malik al-Ẓāhir Abū saʿīd Muḥammad Djaqmaq — que sa victoire soit glorieuse! — d'abolir le droit de caution récemment établi, par Abu l-khair, fils d'al-Naḥḥās, sur Saint-Jacques, le couvent des Arméniens à Jérusalem, sur la proposition (?) de Saif al-dīn à[1] Son Excellence Sharaf al-dīn al-Anṣāri. Il a demandé la suppression de cet (impôt), afin que (cette bonne œuvre) soit inscrite dans les fastes royaux. A la date de (l'année) 854 de la sainte hégire (1450-51). Maudit, fils de maudit soit, et que sur lui retombe la malédiction d'Allāh, celui qui rétablira un impôt ou qui renouvellera une injustice!

Fig. 59. — Inscr. n° 101, l. 2 (fin).

Ce texte n'est qu'un doublet du précédent et j'aurais pu me borner à en signaler les variantes; mais la discussion des points douteux sera plus claire avec les deux répliques sous les yeux. Pour la traduction j'ai choisi la seconde, plus accessible que l'autre, et dont le texte, illustré par un estampage, est un peu plus complet et beaucoup mieux conservé[2].

L. 1-2 : Un certain Abu l-khair ibn al-Naḥḥās[3], gouverneur de Jérusalem ou fonctionnaire du fisc[4], avait imposé au couvent arménien de Saint-Jacques[5] une contribution que le rédacteur, à deux reprises, appelle *ḍamān*. Ce mot, qui signifie « responsabilité, garantie », désigne aussi des cautions pécuniaires de nature diverse, ainsi celles que devait fournir au fisc le fermier de certaines contributions publiques, et par extension, les taxes, telles que patentes et droits d'octroi, par lesquelles un fermier recouvrait, souvent avec usure, le montant de ses avances

[1] Ou « sous la garantie de Saif al-dīn vis-à-vis de »; voir le commentaire.
[2] Le n° 100 ne peut être déchiffré qu'à l'aide d'une forte jumelle et le repeint des caractères lui ôte une partie de sa valeur.
[3] L'estampage (n° 101, l. 2 début) donne clairement ابو الخير ابن النحاس, avec les points. Le dernier mot en a un ou deux de plus, mais on ne peut pas le lire *al-nadjāshi*, surnom fréquent chez les émirs de cette époque; la leçon *al-naḥḥās* « le chaudronnier » me paraît la plus plausible.
[4] Ce personnage ne figure pas dans le tableau, d'ailleurs incomplet, des gouverneurs de Jérusalem chez le chroniqueur; au reste, l'absence de tout titre indique plutôt un employé subalterne.
[5] Les mots *mār yaʿqūb* ne se lisent qu'en 101.

au Trésor[1]. Quelle qu'en soit ici la nature exacte, il s'agit d'un droit illégal, puisque le rédacteur, à la fin des deux répliques, l'assimile à une injustice, et probablement d'une taxe in globo. Ce ḍamān ne saurait donc être la capitation (*djizya*) que les moines arméniens devaient payer au fisc musulman en qualité de protégés (*dhimmi*); car cette taxe était personnelle et légale[2]. C'est ce que confirme un autre décret du sultan Djaqmaq (n° 184), affiché l'année précédente à l'entrée du Ḥaram, et qui supprimait, sous la responsabilité de l'intendant, certaines taxes et prestations imposées aux protégés de Jérusalem (*mā ʿalā l-dhimmati bi l-qudsi l-sharīfi min. . . . .*), mais *à l'exception de la capitation légale* (*siwā l-djizyati l-sharʿiyyati*). Le décret du couvent arménien me paraît être un cas particulier découlant de celui-ci, et le ḍamān qu'il supprime était une de ces «taxes et prestations», imposée probablement à la communauté du couvent.

En résumant l'histoire du règne de Djaqmaq le chroniqueur observe qu'il abolit des taxes arbitraires à Jérusalem, et il signale à ce propos le décret du Ḥaram; mais il ne mentionne pas celui du couvent arménien[3]. Puis il raconte qu'à la suite d'une inspection faite par un envoyé du sultan dans les couvents chrétiens de Jérusalem, le gouvernement y fit démolir toutes les constructions récentes. Sans rechercher si ces mesures violentes étaient justifiées par les ordonnances qui réglaient alors le statut des communautés chrétiennes, je me borne à constater qu'elles furent prises au début de l'année 856 (juillet 1452). Quand il leur remettait des taxes en 853 et 854, le sultan songeait-il déjà à prendre ces mesures et voulut-il ôter d'avance à ces communautés tout prétexte de se plaindre, ou bien faut-il croire, au contraire, qu'en face du déficit produit par la suppression de ces taxes, le gouvernement, pratiquant une sorte de chantage officiel, ordonna ou menaça de démolir quelques immeubles de légalité contestable, pour

(1) Voir Dozy, *Supplément*. Dans un décret de Homs, le sultan Djaqmaq abolit, dix ans plus tôt, le *ḍamānu dalālati l-ḥarīri. . . . .* soit le monopole ou la ferme de la vente (*dalāla*) de la soie et d'autres articles du marché public, ou les droits prélevés sur les courtiers (*dallāl*) qui négociaient la vente et l'achat de ces marchandises, ou par ces courtiers sur les marchands et leurs clients; voir *Inschriften Oppenheim*, n° 5, l. 6, p. 9 suiv. En 821 (1418), un fonctionnaire supprime à Tripoli le *ḍamānu l-maksi bi-sūqi l-ʿaṭṭārīna*, c'est-à-dire la ferme de l'octroi au marché des Parfumeurs, ou les taxes prélevées en recouvrement de cette ferme; voir *MCIA*, II (Tripoli), n° 48, l. 4, p. 107 suiv. En 876 (1472), un décret du sultan Qāyt-bāy en faveur des Franciscains du mont Sion stipule : *an lā yukrahū ʿalā ḍamāni aḥadin min al-firandji wa-ghairihim*, c'est-à-dire que ces religieux ne seront pas contraints à fournir une caution pécuniaire pour les pèlerins occidentaux qu'ils sont chargés de convoyer en Terre Sainte; voir Golubovich, *Serie*, p. 176, l. 8, dont la traduction (. . . di guarentire alcuno. . . p. 181 en bas) ne me paraît pas tout à fait assez précise.

(2) Cf. plus haut, p. 65, n. 1.

(3) Voir Mudjīr al-dīn, p. 443, l. 16 (255).

faire rentrer en pots-de-vin de l'argent au Trésor? Bien que ces deux suppositions fassent injure à l'honnêteté du chroniqueur, qui vante à ce propos la dévotion du sultan, je ne les crois que trop justifiées par ce que nous savons d'autre part des procédés fiscaux de ce prince[1]. Avant Djaqmaq, le règne de Barsbāy ne fut qu'une longue suite d'opérations financières plus ou moins louches[2], et dès le siècle précédent, sous les dehors généreux d'un décret de dégrèvement, on devine que le Trésor égyptien se donne l'air d'accorder d'une main ce qu'il reprend de l'autre[3].

Si l'on compare ce passage du chroniqueur au n° 184, qui s'adresse à l'ensemble des communautés chrétiennes (*dhimma*), il est permis de supposer que des décrets analogues à celui de Saint-Jacques furent affichés alors dans d'autres couvents de Jérusalem, où l'on en retrouverait peut-être la trace. Le silence du chroniqueur à leur sujet ne doit pas nous étonner; il est bien naturel chez un qāḍī qui n'avait point accès à l'ordinaire dans les couvents chrétiens, alors qu'il entrait tous les jours au Ḥaram par le Bāb al-silsila.

L. 2-3 : Il semble qu'un certain Saif al-dīn[4] ait pris l'initiative de proposer[5] à un personnage nommé Sharaf al-dīn Anṣāri[6] la suppression de cet impôt[7],

(1) Sur les démolitions d'églises et d'autres avanies aux chrétiens sous Djaqmaq, voir Moritz, *Beiträge*, p. 25 suiv.

(2) Voir Weil, *Chalifen*, V, p. 212 et *passim; MCIA*, I, p. 418; cf. plus loin, n° 237.

(3) Voir Sobernheim in *MCIA*, II (Tripoli), n° 44 et p. 99 suiv.

(4) En 100 (fig. 58, d'après un croquis) ce surnom est défiguré par le badigeon; mais la graphie سيف الدين est très claire en 101 (fig. 59, d'après l'estampage).

(5) La graphie عارما ده est claire dans les deux dessins. En 101 (fig. 59) il n'y a pas de points; mais en 100 (fig. 58) il y en a un qu'on peut attribuer au *rā* pour en faire un *zād*. Je lis *ʿāziman*, comme participe présent, à l'accusatif du *ḥāl*, de *ʿazama* «décider, entreprendre» et «engager, inviter»; sur une autre leçon, voir plus loin, p. 336, n. 1. Dans le groupe ده le *hā* final, bien que très petit et lié au *dāl* en 101 (fig. 59), est assuré par le mot نصره (l. 1 fin), où le *hā* est lié au *rā*, comme ici. Je lis *däh*, forme vulgaire de *dhā(lika)*, qu'on trouve dans les grammaires (Spitta *dä*, Willmore *deh*); on sait que la langue des décrets est peu classique.

(6) En 100 (fig. 58) on lit *lil-maqarri*, qui va bien pour le sens (*à* Son Excellence); mais cette réplique est défigurée et en 101 (fig. 59) l'estampage donne clairement *al-maqarr*. Il semble donc que *ʿazama* soit employé avec le double accusatif de la chose et de la personne (régimes direct et indirect). Pour tourner la difficulté, si c'en est une dans une phrase aussi vulgaire, on pourrait ne voir ici qu'un seul personnage appelé Saif al-dīn Anṣāri, qui serait le sujet logique du verbe *ʿazama*. Le relatif *sharafi* indiquerait qu'il avait appartenu à un Sharaf al-dīn, car il ne pouvait avoir porté lui-même ces deux surnoms, du moins sous cette double forme; mais cette interprétation serait contraire aux règles du protocole, où le relatif d'un surnom en *al-dīn* dépendant d'un initial tel que *maqarr* est toujours celui porté par le titulaire lui-même, c'est-à-dire un relatif de titre, et non d'appartenance.

(7) Exprimée par *däh* «cela».

ou qu'il se soit porté caution vis-à-vis de lui de l'exécution de certains engagements pris par lui ou par la communauté du couvent en échange de ce dégrèvement, mais sur la nature desquelles le décret ne fournit aucune explication[1]. Quel que soit le rôle exact joué par ces deux personnages[2], Sharaf al-dīn Anṣāri, qui porte le titre élevé *maqarr*, paraît être le gouverneur de Jérusalem[3]. C'est lui probablement qui, à la suite de la démarche faite ou des garanties fournies par Saif al-dīn, a demandé, par la voie du service, la suppression de cet impôt (*wa-sa'ala fī ibṭāli dhālika*), pour que cette bonne action soit inscrite dans les fastes royaux, c'est-à-dire au nombre des actes méritoires du souverain[4]. Le décret finit par les menaces d'usage à l'adresse des contrevenants[5].

CAVEAU DE FAMILLE. ORIGINE ANCIENNE.

De ce monument funéraire, qui s'élevait dans le cimetière de Māmillā (n° 77), je n'ai retrouvé que l'inscription suivante.

102

TEXTE DE RESTAURATION. 866 H. — Dalle de calcaire appuyée librement contre un tombeau, à deux pas de l'angle ouest du mausolée d'Aidughdī (n° 68); dimensions 50 × 44. Quatre lignes en naskhi mamlouk; petits caractères, gravés

[1] En effet, au lieu de عازمًا, *'āziman*, on peut lire غارمًا, *ghāriman*, de *gharima* «être lié par un engagement ou une dette», et «payer une dette, une amende ou un impôt» appelé *ghurm*, *gharām* ou *gharāma*. Ce dernier mot signifiant aussi «perte, dommage», l'idée mère serait celle de «garantie en dommages-intérêts», sens qui nous ramène à *ḍamān* «caution». D'autre part, *gharrām* «percepteur, péager» signifie aussi «fermier», sens qui nous ramène à *ḍamān* «bail ou ferme d'un impôt». Alors *ghāriman dāh* «garantissant cela» signifie que Saif al-dīn assume vis-à-vis de Sharaf al-dīn, qui est officiellement responsable pour le fisc, la caution de ce dégrèvement (*ibṭālu l-ḍamāni*).

[2] Ou par *ce* personnage, car la difficulté créée par le double accusatif est la même pour les deux leçons *ghāriman* et *'āziman*; voir plus haut, p. 335, n. 6.

[3] Il ne figure pas dans le tableau du chroniqueur; cf. plus haut, p. 333, n. 4.

[4] Cette formule, avec des variantes, est fréquente dans les décrets de dégrèvement; voir *MCIA*, II (Tripoli), nos 27, l. 3, 28, l. 9-10, 29, l. 1, 30, l. 4, 55, l. 5, et 58, l. 4; cf. plus loin, n° 237.

[5] Les derniers mots du n° 100 sont défigurés par le badigeon; l'*alif* de أحدث, qui n'est pas dans ma copie de 1894, paraît avoir été ajouté par le dernier barbouilleur, peut-être pour concilier l'ancienne leçon يحدث avec la réplique أحدث du n° 101. En grammaire *man aḥdatha*... *wa-djaddada* est plus régulier que *man yuḥdithu*... *wa-yudjaddidu*, puisque le conditionnel *man* exige le parfait; mais l'imparfait est fréquent dans les décrets.

négligemment, à faible relief et un peu frustes dans les bords, quelques points et signes. Inédite; voir pl. LXXIV à gauche en bas (estampage 1914).

(1) بسمله... لا إله إلّا الله محمّد رسول الله (2) كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ ٱلْمَوْتِ[1]

جدّد هذه الفسقيّة المبا[ر]كة العبد الفقير (3) إلى الله تعالى أحمد ابن محمّد

الحسامى غفر الله له (4) [د]رسمه[2] وأخيه يوسف ووالدتهما ستّ الشأم فى سنة

ستّ وستّين وثمان مائة.

A restauré ce caveau béni le serviteur avide d'Allāh, Aḥmad, fils de Muḥammad, al-Ḥusāmi — qu'Allāh lui pardonne! — pour sa propre sépulture, celle de son frère Yūsuf et celle de leur mère Sitt al-sha'm. En l'année 866 (1461-62).

Bien qu'il débute par des formules d'épitaphe, ce texte vise la restauration d'une fisqiyya. Ce mot, qui signifie «bassin, piscine»[3], désigne aussi, par analogie, un caveau ou tombeau de famille, comprenant plusieurs tombes réparties autour d'un étroit espace en demi sous-sol, auquel on descend par quelques marches[4]. L'inscription, qui nous montre un caveau de ce nom restauré pour plusieurs membres de la même famille, aide à préciser ce sens particulier, qui n'a pas été toujours bien compris[5]. Sans doute il eût mieux valu retrouver le

[1] Début de *C*, III, 182, ou XXI, 36, ou XXIX, 57.

[2] Cette leçon, qui est aussi bonne pour le sens que pour la forme (fig. 60, d'après l'estampage), est appuyée par l'emploi fréquent de *rasm* en épigraphie, surtout dans les inscriptions mobilières débutant par une formule telle que *mimmā 'umila bi-rasmi*...



Fig. 60. — Inscription n° 102, l. 4.

[3] Du latin *piscīna*, par l'araméen *pesqīn;* voir FRAENKEL, *Fremdwörter*, p. 124; R. P. SMITH, *Thesaurus*, p. 3199. La désinence *-iyya*, que cette étymologie n'explique pas, a peut-être été induite par *sāqiya* ou *siqāya;* cf. plus haut, p. 104 suiv. Le *yā* redoublé rendrait alors l'ī long original.

[4] On comprend qu'un caveau funéraire à moitié souterrain, mais à ciel ouvert, ait été comparé à un bassin creusé dans le sol, d'autant que certains intermédiaires expliquent le passage d'un sens à l'autre. Ainsi Khalīl Ẓāhiri et Ibn iyās in QUATREMÈRE, *Notice d'un ms. arabe contenant la description de l'Afrique* in *NE*, XII, p. 40, n. 2 du tir. à part, Pa. 1831, désignent par *fisqiyya* le puits carré renfermant le miqyās ou nilomètre de Rauḍa, où l'on descend aussi par un escalier, et qui ressemble beaucoup à l'entrée de certains caveaux funéraires de Syrie.

[5] Dans IBN IYĀS, *loc. cit.*, les mots *ikhtafā fī fisqiyyati l-mautā* soulignent le caractère souterrain, que Quatremère a bien rendu, quoiqu'un peu librement, par «il se cacha dans la *fosse* des morts». En citant ce passage in *Supplément*, *s. v.* فسقية, Dozy dit trop vaguement «cimetière».

caveau lui-même, qui paraît avoir entièrement disparu; mais le cimetière de Māmillā conserve encore quelques débris de ce curieux type funéraire[1].

Le nom, ou plutôt le surnom maternel, rappelle celui d'une princesse ayyoubide bien connue, fille d'Ayyūb et sœur de Saladin. La date correspond au règne du sultan Khushqadam.

LA FOURCHE DES AQUEDUCS (MADJĀRĪ AL-MI'ĀH).

ORIGINE ANCIENNE.

On sait que l'aqueduc public ou Qanāt al-sabīl fut réparé longuement au début du VIIIe (XIVe) siècle (n° 76). Mais Jérusalem était alimentée par d'autres canaux; ainsi celui de la Birkat māmillā (p. 203 et 249). Un conduit souterrain partant de ce réservoir pénétrait en ville sous la porte de Jaffa; il alimentait en passant la Birkat ḥammām al-baṭrak et descendait à l'est, sous la rue du Bāb al-silsila, jusqu'à la rue al-Wād, où il se reliait en *m* (fig. 41 en haut)[2] à l'aqueduc public *n* avant son entrée dans le Ḥaram[3]. Au carrefour de ces deux rues, à l'angle de la Djāliqiyya (n° 72), le pavé porte un regard *a* couvert d'une dalle de pierre; c'est ici que nous conduit l'inscription suivante.

103

Restauration sous Malik Ashraf Qāyt-bāy. 874 H. — Dalle de calcaire ou de marbre gris scellée dans la face sud de la Djāliqiyya, à quelques mètres à l'est du n° 72 et à 3 ou 4 mètres du sol (pl. LXXXI à gauche)[4]; dimensions 130 × 54. Six lignes en naskhi mamlouk; petits caractères élégants, mais mal conservés et presque entièrement frustes à droite, où la surface de la dalle, d'un grain tendre et grossier, a été rongée par l'humidité sous un arbuste logé dans les joints du mur, et s'effrite au moindre attouchement; nombreux points et signes. Inédite; voir pl. LXXV en haut (estampage 1914)[1].

(1) الحمد لله الّذى أفاض النعمة و[douze à quinze mots frustes] جميل توفيقه[2]
تجديد عمارة مجارى المياه الواصلة إلى البيت (2) المق]دّس ...environ dix-huit mots...
مولانا وسيّدنا ...] لك[3] با بد(?) سلطان الإسلام والمسلمين قاتل الكفرة والمشركين
قامع البغاة (3) [environ seize mots ... الملك] الأشرف أبو النصر قايتباى لا زالت
دولته العزيزة تنصر الإسلام (4) [quinze à dix-huit mots] أصناف المثوبات[4] صحائفه[5]
المكرّمة مخلّدة وذلك على يدى العبد الفقير إلى (5) [الله تعالى الأمير ناصر
الدين محمّد بن النشاشبى[6] ... huit à dix mots] بجميل إفضاله[7] وبلّغه من كلّ
خير مُنْتَهَى آماله بمباشرة الزينى قاسم كريم السكر الده[8] أسبغ الله تعالى
(6) [cinq à six mots ... العَ]شْر الأوّل من جماد(ى) الآخر[9] عام أربعة وسبعين وثمانى (*sic*)
مائة الحمد لله وحده وصلّى الله على سيّدنا محمّد وعلى آله وصحبه.

Gloire à Allāh, qui a prodigué le bienfait et..... (et qui a favorisé par?) sa gracieuse assistance la restauration des aqueducs aboutissant à Jérusalem..... le sultan de l'Islam et des musulmans, le tueur des hérétiques et des polythéistes, le dompteur des rebelles et

(1) Ils m'ont été montrés par le soldat qui me guidait en 1914, et auquel ce sens de *fisqiyya* paraissait être familier.

(2) D'après le plan de Warren in *S W P*, atlas, pl. XXXVI.

(3) Voir Quaresmius, II, p. 716 suiv.; Robinson, *Researches*, I, p. 483 suiv.; Williams, *City*, I, suppl. p. 65; II, p. 488; Tobler, *Topographie*, II, p. 62 suiv.; Wilson, *Recovery*, p. 21 et 237; Warren, *Underground*, p. 129 suiv. et 322; Schick in *Z D P V*, I, p. 139 suiv.; Smith, *Jerusalem*, I, p. 114; Merrill, *Jerusalem*, p. 110 et 261 suiv., et les plans de la ville et des environs.

(4) Cliché Sobernheim 1905, pris de la rue du Bāb al-silsila et montrant à droite, sous l'arcade, le départ de la rue al-Wād vers le nord; l'arête portant la retombée de l'arcade forme l'angle sud-est de la Djāliqiyya. Cette arcade est la *ḳanṭarat dār bāsch kātib* de Sandreczki, plan ρ et p. 68. On voit que la dalle a été placée après coup dans le mur, dont plusieurs pierres d'assises ont été recoupées à cet effet.

(1) Il ne couvre que deux tiers de la plaque à gauche (86 × 54); le tiers de droite est entièrement fruste, sauf, au début des lignes 1 et 2, quelques mots que j'ai copiés à l'œil et au toucher, sur une échelle. Dans la partie estampée j'ai vérifié aussi sur place plusieurs mots qu'on ne pourra pas déchiffrer sur la planche.

(2) Leçon certaine; cf. *djazīli ʿiṭā'ihi* in *M C I A*, I, n° 342, l. 2 (p. 517, l. 1).

(3) Le protocole de Qāyt-bāy renferme souvent la série *sayyidunā wa-maulānā wa-māliku riqqinā sulṭānu l-islāmi wal-muslimīna.....* Ici l'on pourrait lire [ما]لك; mais le groupe suivant ne répond guère à رقّنا, ni à un titre du cycle religieux, tel que العابد.

(4) Cf. *anwāʿi l-birri wal-mathūbāti* in *M C I A*, I, n° 325, l. 4-5 (p. 495, l. 8-9).

(5) Ce mot à moitié fruste ne me suggère pas d'autre leçon; cf. la formule *li-tusṭara hādhihi l-mathūbatu fī l-ṣaḥā'ifi l-sharīfati* dans les passages cités plus haut, p. 336, n. 4.

(6) Sur ces noms entièrement frustes, voir le commentaire.

(7) Cf. *djamīli taufīqihi* plus haut, l. 1 du texte.

(8) Ces lettres à moitié frustes ne me suggèrent aucune leçon plausible et l'entre-croisement des lettres autorise d'autres combinaisons.

(9) Sur le genre de *djumādā* en épigraphie, voir plus haut, p. 45, n. 3 et renvois. La graphie جماد au masculin, donnée par Dozy, *Supplément*, d'après Bistāni, se retrouve dans d'autres inscriptions.

des..... (titres), (al-Malik) al-Ashraf Abu l-naṣr Qāyt-bāy, que son règne glorieux ne cesse de donner la victoire à l'Islam..... (eulogies). Et ce (travail a été exécuté) par les mains du serviteur avide d'Allāh, (l'émir Nāṣir al-dīn Muḥammad ibn al-Nashāshibi..... qu'Allāh le comble?) de ses bienfaits et le fasse parvenir, en toute bonne chose, au terme de ses espérances! Sous la direction de Zain al-dīn Qāsim..... (titre ou eulogie), qu'Allāh lui donne en abondance...! Dans la première décade de djumādā II de l'an 874 (décembre 1469), etc.

Ce texte difficile et plus qu'à moitié détruit a été étudié avec le plus grand soin sur l'estampage, et je ne puis en tirer meilleur parti; par un heureux hasard ses parties essentielles se sont conservées et l'on peut, à la lumière des sources contemporaines, en rétablir le sens général.

L. 1 : Les mots *tadjdīda ʿimārati* «le renouvellement du bon état» forment une sorte de pléonasme, car pris tout seul, *ʿimāra* «entretien, mise en état» signifie le plus souvent «restauration»[(1)]. Mais comme ce mot, à cause de son sens original, prête parfois à l'équivoque, il faut savoir gré au rédacteur d'avoir précisé que ces «canaux des eaux» ou aqueducs (*madjārī l-miʾāhi*) existaient auparavant[(2)]. Pourquoi ce double pluriel? Parce que la ville était alimentée par plusieurs aqueducs. Et pourquoi l'inscription a-t-elle été placée ici? Parce qu'ici confluaient l'aqueduc public *n* (fig. 41) et celui de Māmillā *m*, avant d'alimenter les quartiers d'al-Wād, en *b* et *i*, et du Bāb al-silsila, en *e* et O, puis l'intérieur du Ḥaram en *o*. Ainsi ce carrefour marque un nœud du système hydraulique de Jérusalem au moyen âge, et à ce nœud correspond un regard *a* ménagé dans le sol, droit au-dessous du n° 103[(3)].

Si l'on prend ces mots à la lettre, Qāyt-bāy a fait réparer les divers aqueducs aboutissant à ce point, soit en amont, soit en aval, et c'est fort possible; mais les sources ne signalent alors des travaux qu'à l'aqueduc public. J'en ai retracé l'histoire depuis le début du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVe (n° 76). Vers cette époque les témoignages des pèlerins deviennent plus rares et plus confus,

(1) Voir plus haut, p. 64, n. 2 et renvois.

(2) D'après la tradition juive il y avait, à l'époque du temple d'Hérode, un endroit que Williams, *City*, II, p. 499, citant Lightfoot, place dans ces parages et qu'il appelle «the coming down of the waters». Cette expression, dont la forme originale m'est inconnue, rappelle un peu les *madjārī l-miʾāhi* du n° 103.

(3) Sur le plan Warren ce regard porte la légende «Place for directing the water courses». Autrefois il y avait ici des degrés que le chroniqueur appelle Daradj al-ʿain ou escalier de la Fontaine. Le mot *ʿain* désignant souvent sous sa plume un aqueduc, j'ai cru qu'il fallait chercher cet escalier sous la dalle du regard, où l'on aurait pratiqué quelques marches à l'usage des ouvriers. Dès lors, j'ai découvert et montré plus haut, p. 117, n. 3, qu'il se trouvait à l'entrée de la rue al-Wād et que son nom lui venait de la fontaine *b* (fig. 41).

comme s'il avait cessé de fonctionner normalement; or c'est ce qui ressort de plusieurs passages du chroniqueur. Il attribue au sultan Khushqadam la réparation de l'aqueduc aboutissant (*ʿimāratu qanāti l-sabīli l-wāṣilati*) à Jérusalem, depuis la source (*ʿain*) d'al-ʿArrūb, et celle de l'une (l'orientale) des deux vasques de Salomon (*birkatai l-mardjiʿ*)[(1)]. Ailleurs, il donne plus de détails[(2)] : «Malik Ẓāhir Khushqadam avait commencé à réparer le canal amenant l'eau (*ʿimārati l-ʿaini l-wāṣilati*) d'al-ʿArrūb à Jérusalem; mais il mourut avant de voir la fin des travaux (*ʿimāra*). Ses deux successeurs, Malik Ẓāhir Ylbāy et Malik Ẓāhir Timurbughā, donnèrent l'un après l'autre l'ordre de les achever; mais leur règne ne fut pas assez long (pour en voir la fin). Alors les shaikhs, les qāḍīs et les notables de Jérusalem adressèrent par écrit une supplique au sultan Malik Ashraf (Qāyt-bāy), implorant sa générosité pour l'achèvement des travaux (*ʿimāra*). En réponse à leur requête parut son ordre royal à cet effet; en conséquence, l'aqueduc fut remis en état (*fa-ʿumirat*). L'eau parvint (*waṣala l-māʾu*) à Jérusalem et le sultan en fut informé.»

Ce texte figure au début de la chronique du règne de Qāyt-bāy, vers le milieu de l'année 872 (1467-68); mais il n'a pas de valeur chronologique précise. L'auteur veut dire que le nouveau sultan reprit d'emblée le projet de ses prédécesseurs; on ne saurait en conclure que l'eau parvint à Jérusalem dès l'année 872. En effet, il nous montre en 873 «l'intendant des deux ḥarams se tenant en dehors de la ville, près de la Birkat al-sulṭān, où l'aqueduc public (*qanātu l-sabīli*) avait besoin d'être réparé (*ʿimāra*), et où les ouvriers avaient *commencé* le travail»[(3)]. Mais le passage le plus important est dans la chronique de l'année 874[(4)] : «L'aqueduc aboutissant (*al-ʿainu l-wāṣilatu*) à Jérusalem avait été coupé (*qad quṭiʿat*)[(5)]; *mais l'eau fut rétablie en ville dans le mois de djumādā II.* Ce fut une joie générale *et cet heureux succès fut imputé à l'émir Nāṣir al-dīn Muḥammad ibn*[(6)] *Nashāshibi. On en grava le récit sur une dalle de marbre* (*rukhāma*),

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 445, l. 9 (258); sur la source d'al-ʿArrūb et les *deux* vasques, cf. plus haut, p. 243, n. 3, et plus loin, p. 343, n. 4. Suit le nom de l'émir chargé des travaux et qui, dit l'auteur, n'y épargna point sa peine. Il n'y a pas de date précise; Khushqadam a régné de 865 à 872 (1461 à 1467).

(2) Voir le même, p. 618, l. 16 (ce passage important a échappé à Sauvaire, p. 293 en haut).

(3) Voir le même, p. 619, l. 5 d'en bas (manque chez Sauvaire).

(4) Voir le même, p. 621, l. 14 (293 en haut).

(5) Ou «l'eau conduite à Jérusalem avait cessé de couler» par suite de l'obstruction du canal; chez le chroniqueur, le mot *ʿain* désigne tantôt l'eau, tantôt l'aqueduc.

(6) Les mots محمد بن, qui manquent au texte (l. 16), sont rétablis sur d'autres passages; cf. deuxième note suivante.

qu'on scella dans le mur à côté de l'escalier de la Fontaine (daradji l-ʿaini), près de la turba Djāliqiyya. » Cette position correspond exactement à celle du n° 103.

L. 5 : C'est sur le dernier passage cité que j'ai rétabli les noms de l'émir Muḥammad. Ce personnage était alors un trésorier (*khāzindār*) du sultan, qui l'avait envoyé à Jérusalem en mission spéciale, pour inspecter les fondations pieuses, compromises par l'incurie ou la vénalité de l'intendant des deux ḥarams[1]. C'est ce dernier qui surveillait les travaux en 873, près de la Birkat al-sulṭān; si cette surveillance incombait au nāẓir, c'est parce que l'aqueduc alimentait le Ḥaram. Mais dès la fin de cette année, il avait été mandé au Caire pour rendre des comptes, et il ne revint à Jérusalem qu'après l'entrée en charge de son remplaçant, auquel le chroniqueur attribue tout l'honneur du travail. Au début de 875, Muḥammad fut nommé nāẓir à titre officiel, et il remplit longtemps ces fonctions délicates à la satisfaction générale. Il offrit sa démission en 893 (1488), à la suite d'irrégularités dans lesquelles on l'avait impliqué à tort, semble-t-il, car le chroniqueur s'indigne à ce sujet[2].

Après l'émir Muḥammad, introduit par les mots *ʿalā yadai* (l. 4)[3], l'inscription nomme un Zain al-dīn Qāsim, dont le rôle est défini par la formule *bi-mubāsharati*, peut-être aussi par les mots obscurs qui suivent son nom, s'ils désignent un titre de fonction; je n'ai pas retrouvé ce personnage de second plan.

L. 6 : D'après le chroniqueur, la circulation fut rétablie en djumādā II 874 et l'inscription limite la date à la première décade de ce mois, mais sans préciser qu'elle vise l'achèvement des travaux; la comparaison des deux textes montre que tel est bien le cas, suivant la règle dans les inscriptions[4]. Mais ils furent poursuivis quelques années plus tard, et bien que l'épigraphie n'ait pas conservé le souvenir de ces dernières étapes, j'en résume ici l'histoire, pour compléter ce commentaire.

Le 12 radjab 885 (18 septembre 1480)[5] l'émir Sībāy[6], gouverneur de

(1) L'émir Birdibak, qui remplissait cette charge depuis 872; voir Mudjīr al-dīn, p. 618 (l. 9) suiv.; cf. plus haut, p. 259, n. 3, et plus loin, n° 106, commentaire.

(2) Voir le même, p. 621 à 672, où Muḥammad est nommé presque à chaque page, avec ou sans le mot *ibn* devant *al-nashāshibi;* la variante est négligeable, ce relatif étant sans doute un surnom de famille.

(3) Au duel, bien que le singulier *ʿalā yadi* semble plus fréquent dans ce sens; mais la queue du *yā* final est très visible et quoiqu'il ait plutôt l'air d'un *rā*, je ne vois pas d'autre leçon.

(4) Voir plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

(5) Voir Mudjīr al-dīn, p. 655, l. 10 (293).

(6) Texte du Caire برسباى, corrigé par Sauvaire, sans doute d'après son manuscrit; cette correction est appuyée par Ibn iyās, II, p. 211, l. 19 (Sībāy, nā'ib de Ghazza en shawwāl 886). Sur le rôle que joue ici le gouverneur de Ghazza, voir plus haut, p. 234, n. 1 et renvois.

Ghazza, faisait dresser ses tentes près des vasques de Salomon (*biraku l-mardjiʿi*), pour en surveiller la réparation (*ʿimāra*); puis il préludait lui-même aux travaux, à la tête de son escorte. En 888 (1483)[1] le sultan donnait à l'émir Qānṣūh Yaḥyāwi, ancien gouverneur de Damas, exilé alors à Jérusalem[2], l'ordre de réparer (*ʿimāra*) l'aqueduc (*qanāt*) d'al-ʿArrūb et les vasques de Salomon, et il lui faisait remettre 5000 dīnārs sur le Trésor royal, 1000 pour ses dépenses et 4000 pour les travaux (*lil-ʿimārati*). Le 10 ṣafar (20 mars), l'émir se rendit sur place avec deux cents ouvriers, et il y fit dresser ses tentes. Enfin le 20 radjab (24 août)[3] l'eau (*ʿain*) d'al-ʿArrūb entra (*dakhalat*) dans la ville, qui fut pavoisée durant trois jours. L'émir gratifia les ingénieurs (*al-muʿallimīna*) et fit dresser un procès-verbal qui fut signé par les notables de Jérusalem, pour être soumis au sultan. Les travaux (*ʿimāra*) avaient duré cinq mois et demi, et coûté des sommes considérables[4].

Ainsi le n° 103, comme le 76, ne rappelle qu'une étape dans une longue suite de travaux qui ont attiré aussi l'attention des pèlerins[5]. Par une curieuse coïncidence ils ont été vus le 16 août 1483, c'est-à-dire exactement huit jours avant la dernière entrée de l'eau à Jérusalem, par l'auteur de la relation la plus détaillée et la plus précise, dont le témoignage très sûr confirme et complète celui du chroniqueur[6]. Après lui d'autres pèlerins parlent de l'aqueduc jusqu'aux travaux du XVIe siècle[7].

(1) Voir le même, p. 661, l. 3 d'en bas (293); cf. Schick in *ZDPV*, XVII, p. 260, où la date 1483, d'après le contexte, est empruntée à Fabri cité plus loin, plutôt qu'au chroniqueur.

(2) D'après Ibn iyās, *pag. cit.*, l. 4 (*baṭṭālan*).

(3) Voir le même, p. 662, l. 7 d'en bas (293).

(4) En rapprochant les nos 76 et 103 et les textes du chroniqueur cités dans ces deux commentaires, on voit que *qanātu* (ou *ʿainu*) *l-ʿarrūbi* désigne l'aqueduc d'al-ʿArrūb jusqu'aux vasques de Salomon, appelées *birkatā* (duel) ou *biraku* (plur.) *l-mardjiʿi*, et *qanātu l-sabīli* l'aqueduc jusqu'à Jérusalem, *madjārī l-miyāhi* les canaux sous la ville, peut-être plus spécialement la fourche *a* (fig. 41), *ʿain* une source ou l'eau qu'elle fournit, ou le canal qui la conduit, les verbes *dakhala* et *waṣala* l'arrivée de l'eau ou l'aboutissement de l'aqueduc, et le mot *ʿimāra* tous les travaux d'alimentation. Sur l'équivalence *ʿain* = *qanāt*, cf. Snouck, *Mekka*, I, p. 8, n. 1.

(5) D'après Tschudi (1517) in Tobler, *tom. cit.*, p. 94, n. 3, ils auraient duré trente-sept ans.

(6) Fabri, II, p. 184, décrit en détail les trois vasques de Salomon, puis il ajoute (p. 185 en haut) : « ...et per canale de tertia piscina transmittitur aqua usque in Jerusalem ad latus templi, ubi erumpit..... Super has piscinas in opposito montis latere *vidimus paganos fodientes et laborantes ultra sexcentos pro inductione novarum aquarum ad antiquas in Jerusalem.* Inventæ enim sunt aquæ in desertis montibus non remote a Ebron, longe a piscines istis, quas dominus Soldanus (Qāyt-bāy) conatur inducere usque in Jerusalem in gentibus expensis, immensis laboribus, sagaci industria,

HOSPICE DE MUḤAMMAD IBN AL-ZAMIN (ZAMANI). 881 H.

Dans la ruelle qui conduit à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-maṭhara, côté nord; à quelques mètres à l'ouest de cette porte et vis-à-vis de la ʿUthmāniyya (n° 97).

La haute façade (pl. LXXXVI), en pierre de taille bigarrée (*ablaq*), est rehaussée par un décor polychrome à joints festonnés, par d'élégants rinceaux sculptés dans des dalles de marbre, et par de longs retraits du mur, ménageant des piliers en saillie et que rachètent au sommet des encorbellements en alvéoles, délicats et bien conservés; le tout est encadré par une longue moulure en escalier. Un de ces retraits forme la niche du portail, peu profonde, étroite et très haute, au bas de laquelle s'ouvrait une porte dont l'épais linteau droit est décoré d'un disque en champ creux; elle a été murée et transformée en fenêtre. Suivant l'usage, ce linteau devait être soulagé par un sommier ou par un arc de décharge à joints festonnés; mais le mur au-dessus du linteau n'a que des assises horizontales en petit appareil, où la qualité médiocre des matériaux et une lacune très apparente dans l'alternance des tons de la pierre trahissent une reprise. Au-dessus règne le bandeau du n° 104, et plus haut encore,

multis ingeniis et acutistimis artibus, per tot montium cairtates et rupium ac petrarum incisiones et saxorum perforationes et dejectiones lapidum, ad spatium octo milliarium alemannicorum gurgitem dirigens per saltus et clivos secundum proportionatas mensuras. Antiqua etiam canalia innovat et retinacula aquarum pluvialium multa facit et omnes modos excogitat, ut civitas sancta Jerusalem aquas habeat, et nec expensis nec laboribus pariet, in quo non modica laude dignum se fecit rex Soldanus..... Nec tam similis fuit labor Ezechiæ labori Cathubæ Soldani, qui non solum fodit rupem, ut inducat aquas superioris fontis Gyon in civitatem, sed scindit montes a longe distantes, ut inducat aquas.» Et l'auteur ajoute que musulmans, juifs et chrétiens s'étonnent de pareils travaux : les premiers croient que le sultan veut transférer la capitale du Caire à Jérusalem, les autres, qu'il veut leur rendre cette ville restaurée, et les derniers, qu'il veut retourner à la foi chrétienne abjurée et leur rendre le Saint-Sépulcre; cf. I, p. 367 (où l'auteur fait allusion à ces travaux à propos de la Birkat ḥammām al-baṭrak et de la Birkat māmillā, qu'il appelle fons Gihon; mais il ne précise pas que Qāyt-bāy a réparé ces deux réservoirs, et le passage cité plus haut sur Gyon se rapporte plutôt à Ézéchias, d'après le contexte); II, p. 123 (autre allusion, à propos d'une fontaine d'eau jaillissante que l'auteur aperçoit dans une cour, à travers une porte, non loin du Ḥaram) et 205 (allusion brève aux aqueducs); *Reyssbuch*, f° 152 *b*; *PPTS*, VIII, p. 457; IX, p. 124, 200 suiv. et 226; Robinson, *Researches*, I, p. 516; Williams, *City*, II, p. 502; Ritter, *Erdkunde*, p. 279; Tobler, *pag. cit.*; Schick in *ZDPV*, I, p. 173, et *PEFQ*, 1898, p. 229.

(7) *de la page précéd.* Ainsi von Harff (vers 1498), p. 161 (à droite du chemin d'Hébron à Jérusalem : eyn schoyn gemuyrde kall... dye vurtzijden dey kœnynge van Jherusalem hauen laissen bouwen umb suess wasser zo Jherusalem zu hauen); Thenaud (1512), p. 89 (... piscines de Salomon... par lesquelles passent plusieurs ruisseaulx de fontaines qui jadis soulloient aller en Hierusalem par conduitz singulierement faictz); Tschudi (1519), *loc. cit.*; Possot (1532), p. 173 en bas (...nous voyons souventesfoys le conduict venant de Bethleem jusques en Hierusalem, que avoit faict faire Salomon...). Je n'ai rien trouvé in Rieter junior (1479), Tucher (1479), le *Voyage* (1480), Breidenbach (1483), Lengherand (1485), Cucharmoys (1487), Baumgarten (1507), Salignac (1518), etc. Pour les relations suivantes, voir le commentaire des nos 110 à 115.

sous l'encorbellement en alvéoles, s'ouvre une petite fenêtre grillée, qu'encadre une belle bordure de rinceaux et de fleurons. Toute mutilée qu'elle est, cette façade simple et discrète, que sa solitude a préservée des badigeons officiels, reste le plus pur débris, à Jérusalem, de cet art un peu mièvre, mais d'un charme exquis, qu'on rattache au nom de Qāyt-bāy. L'intérieur est transformé en logis et je ne l'ai pas exploré.

104

Texte de construction. 881 H. — Au fond de la niche plate du portail, à mi-hauteur entre la porte et le couronnement, règne un bandeau composé de cinq dalles de marbre juxtaposées et encadrées d'une fine bordure de rinceaux; dimensions environ 160 × 30[1]. Deux lignes en naskhi mamlouk; caractères moyens, élégants et bien conservés, rehaussés de fleurons dans les champs, points et quelques signes. Inédite; voir pl. LXXXIX en haut (cliché 1893).

(1) بسمله... أنشأ هذ(ا)[2] المكان المبارك العبد الفقير إلى الله تعالى الخواجكى الشمسى محمّد بن الزمن[3] خادم الحجرة (2) الشريفة النبويّة على ساكنها أفضل الصلاة والسلام بتأريخ سنة أحد وثمانين وثمان مائة وصلّى الله على سيّدنا محمّد وآله.

A construit cet édifice béni le serviteur avide d'Allāh, le khawādjā Shams al-dīn Muḥammad, fils d'al-Zamin[3], le serviteur de la sainte chambre funéraire du Prophète (à Médine), que la plus pure bénédiction divine soit sur celui qui repose dans cette (chambre)! A la date de l'année 881 (1476-77), etc.

(1) Estimées approximativement d'après les photographies. A l'extrême gauche une bande étroite de marbre, collée contre la cinquième dalle (pl. LXXXIX en haut), porte les dernières lettres de chaque ligne. Les détails de l'appareillage et le raccord précis des lettres à travers les joints des dalles montrent que l'inscription, suivant l'usage, a été sculptée après la pose; cf. plus haut, p. 222, n. 2 et renvois.

(2) Sur ce cas fréquent d'involution, voir plus haut, p. 147, n. 1 et renvois.

(3) Graphie الزمن ou الزمن, le second point appartenant plutôt au mot suivant خادم; toutes les sources citées plus loin écrivent bien الزمن, mais sans voyelles. Sauvaire (p. 145 et relevés inédits, n° 117) transcrit Zaman et Zamany. Je lis plutôt *zamin* «malade, impotent, languissant», car un grand nombre de mamlouks portaient un surnom marquant une qualité ou une infirmité physique ou morale; mais le relatif est bien *zamani*, comme *malaki* de *malik*, etc.

L. 1 : Le mot *makān* «lieu» ne précise pas la destination de l'édifice, que le chroniqueur décrit ainsi[1] : «L'hospice (*ribāṭ*) Zamani, près du Bāb al-mutawaḍḍa' (al-maṭhara)[2], vis-à-vis la madrasa 'Uthmāniyya, a été fondé par (*wāqifuhu*) le khawādjā Shams al-dīn Muḥammad, fils d'al-Zamin, un des familiers (*khawāṣṣ*) du sultan Malik Ashraf Qāyt-bāy. Il a été bâti en l'année 881, et son fondateur est mort en l'année 897 (1491-92).» L'édifice était donc un couvent, ou plutôt un hospice à l'usage des pèlerins visitant le Ḥaram.

Les noms du fondateur sont précédés du relatif *khawādjaki*, que le chroniqueur, paraphrasant peut-être l'inscription, rend librement par *khawādjā*. Ce titre d'honneur, qui n'est plus aujourd'hui qu'une formule banale de politesse[3], désignait alors des personnes exerçant certaines professions libérales, et surtout des négociants[4]. Les dictionnaires donnent à *khawādjaki* le même sens qu'à *khawādja*, avec la nuance d'un rang plus élevé[5]; mais ils n'expliquent ni cette nuance, ni la distinction formelle à faire entre ces deux mots[6]. Je voudrais montrer que si la nuance existe, elle s'explique par cette double forme.

Dans une lettre datée du 10 djumādā II 901 (25 février 1496), soit vingt ans après le n° 104, le sultan Qāyt-bāy informe la seigneurie de Florence qu'il a reçu ses ambassadeurs et agréé leurs requêtes, et qu'il les renvoie avec des présents et accompagnés par un notable d'entre les négociants (*aḥadu a'yāni l-tudjdjāri*), qui les escortera jusqu'à Florence, où il prie la seigneurie de l'accueillir avec distinction. Le nom de ce personnage, qui n'importe pas ici, figure

[1] Voir Mudjīr al-dīn, p. 388, l. 14 (145).

[2] Sur cette équivalence, voir plus haut, p. 104.

[3] Un jour que je débarquais au Caire après plusieurs années d'absence, un petit ânier, reconnaissant une ancienne pratique, me cria devant la gare : *Yā abu n-naḍḍāra, wa-fēn al-khawāga ṭ-ṭawīl* «Ô père à la lunette (allusion à mes appareils de photographie), et où est donc le long Monsieur?». Le «long Monsieur», c'était mon cousin l'égyptologue Édouard Naville, dont la taille élancée avait frappé ce brave garçon, à côté de la mienne.

[4] Voir plus haut, p. 299, et tous les dictionnaires, ainsi Dozy, *Supplément*, *s. v.* خواجا «synonyme de تاجر». Cette équivalence n'est pas tout à fait exacte, parce que *tādjir* signifie «marchand», alors que *khawādjā* est un titre; la nuance est à peu près la même qu'entre «médecin» et «docteur».

[5] Ainsi Meninski (capo mercante), Bianchi (riche marchand), Vullers (mercator dives), B. de Meynard (notable commerçant, prévôt des marchands), Dozy (riche négociant), Samy (chef des marchands), Radloff (reicher Kaufmann), etc. Ils donnent aussi à *khawādja* le sens «riche marchand», mais sans la nuance de «chef»; cf. plus loin, p. 349, n. 1.

[6] Le second est l'iranien *kh(a)wādjak*, dont la consonne finale, conservée dans le pluriel *kh(a)wādjägān*, s'est affaiblie en aspirée (خواجه) ou transformée en *ā* long (خواجا). Le premier n'est qu'un adjectif dérivé de l'autre par adjonction du *yā* relatif persan (*khawādjägi*) ou arabe (*khawādjaki*); cf. plus haut, p. 289, n. 1, et plus loin, p. 348, n. 6.

à deux reprises dans le texte arabe de ce document, conservé aux archives de Florence[1]. La deuxième fois, il est précédé du titre *al-khawādjā*, qui s'entend de lui-même, puisque l'envoyé du sultan était un «riche marchand». Mais la première fois le secrétaire de la chancellerie du Caire le présente sous une forme un peu plus cérémonieuse : il l'appelle *al-madjlis al-sāmī al-khawādjaki*. On sait que *madjlis* est un «initial», c'est-à-dire un de ces titres d'honneur que la chancellerie conférait aux fonctionnaires et dignitaires du royaume égyptien, comme à certains souverains et personnages étrangers, musulmans ou chrétiens, suivant leur emploi, leur rang et leur importance. Mais les initiaux étant trop peu nombreux pour suffire à marquer tous les échelons de cette interminable hiérarchie, on les faisait suivre par des «épithètes» servant à les nuancer par un nombre presque infini de combinaisons. Parmi ces dernières, les unes sont de simples adjectifs, les autres sont des relatifs de titre, qui se distinguent des premières en ce qu'elles dérivent, par l'adjonction du *yā* relatif, d'un titre de fonction ou de quelque autre terme générique[2].

En appliquant ces règles au protocole de l'envoyé de Qāyt-bāy, l'on voit que si l'épithète *sāmī* «élevé» est un simple adjectif classant l'initial *madjlis* au rang hiérarchique ou social correspondant à celui de ce personnage, l'épithète *khawādjaki*, qui est un relatif dérivé du titre *khawādjā*, nuance *madjlis sāmī* en précisant qu'il appartenait au grand commerce. Or c'est bien ce que nous apprennent les manuels de chancellerie du xve siècle[3]. On y lit que *madjlis* est un initial inférieur, qui s'emploie souvent avec l'adjectif *sāmī*[4] et s'adresse entre autres aux marchands (*tudjdjār*)[5]; que le relatif *khawādjaki* est une de ces épithètes, désignant plus spécialement la condition du titulaire, qui précèdent immédiatement le relatif du surnom personnel en *al-dīn* (*laqabu l-ta'rīfi*) et que celle-ci, en particulier, s'adresse aux marchands[6]. Enfin, dans une série d'exemples

[1] Voir Amari, *Diplomi*, p. 212, l. 2 et 4. L'éditeur a traduit «undici = 26 febbraio», sans doute en tenant compte de fait que le jour arabe commence la veille au soir et que la lettre a dû être écrite dans la journée du lendemain; je m'en tiens à la lettre du texte arabe, qui donne le 10.

[2] Voir *MCIA*, I, index à *titre initial*, *épithète*, *relatif de titre*, etc., surtout p. 440 suiv.

[3] Voir Qalqashandi, V, p. 496 suiv.; VI, p. 97 suiv.; *Dīwān*, Pa. 4439, f°s 160 *a* suiv.; je ne cite ici que quelques passages essentiels.

[4] Les manuels distinguent encore un *sāmī* avec le *yā* relatif (*sāmiyyu*) et un *sāmī* simple adjectif; mais je néglige ces minuties.

[5] Voir Qalqashandi, V, p. 497 en bas; *Dīwān*, f° 160 *a* en bas.

[6] Qalqashandi, VI, p. 117, l. 10, et *Dīwān*, f° 165 *a* en bas : *mā yaqa'u qabla laqabi l-ta'rīfi lladhi huwa l-fulānī au fulānu l-dīni, wa-huwa l-laqabu l-dāllu 'ala l-waḍ'i dalālatan khāṣṣatan .....ka l-khawādjakiyyi lil-tudjdjāri* (ces derniers mots dans le *Dīwān* seul).

tirés des minutes de la chancellerie, on retrouve plusieurs fois la même épithète, ainsi dans la formule *al-madjlis al-sāmī al-khawādjaki al-fulānī fulān al-dīn*[1], qui répond exactement au protocole de l'envoyé de Qāyt-bāy, où les trois premiers mots sont suivis, comme ici, par le relatif de son surnom en *al-dīn*[2].

Mais si *khawādjaki* est un relatif de titre signifiant «khawadjien», pourquoi les dictionnaires en font-ils l'équivalent de *khawādja*? Cette question nous ramène au n° 104. Le protocole du fondateur débute par *al-khawādjaki al-shamsi*. Ce dernier mot, qui précède immédiatement le nom propre, ne peut être que le *laqab al-taʿrīf* ou relatif du surnom Shams al-dīn[3]; dès lors, *khawādjaki* est aussi un relatif de titre, bien qu'il ne soit pas précédé d'un initial. Ce sont donc deux relatifs «formels», c'est-à-dire dépendant d'un initial fictif et gardant la forme adjective, mais devenus en réalité des substantifs[4]. De fait, les manuels de chancellerie emploient déjà *khawādjaki* dans ce sens absolu[5], qu'on retrouve dans les dictionnaires modernes[6]. Dès lors, il ne reste plus que cette nuance dont j'ai parlé plus haut, que ces dictionnaires semblent faire, mais sans l'expliquer, entre le titre et son dérivé devenu son synonyme; et ici encore je crois retrouver l'action de la langue diplomatique arabe.

La question se pose ainsi : Les relatifs formels devenus substantifs ont-ils la même «valeur» que le titre ou surnom dont ils dérivent? Cette question peut paraître oiseuse en ce qui concerne les relatifs des surnoms en *al-dīn*, car il est certain que dans la langue courante al-Shamsi signifie purement et simplement

(1) Voir Qalqashandi, VI, p. 165 suiv.; *Dīwān*, f° 174 *a* et *b*.

(2) Ce relatif, qu'Amari a lu الشمى et n'a pas traduit, faute de l'avoir compris, doit se lire الشمسى, de Shams al-dīn. La leçon d'Amari prouve que dans l'original le *sīn* est tracé sans les trois dents, comme dans l'écriture courante, et même en épigraphie; cf. note suivante.

(3) Ici comme dans la lettre de Qāyt-bāy le *sīn* est tracé sans les trois dents; cf. note précédente.

(4) Sur les relatifs formels, voir plus haut, p. 218, n. 3 et renvois.

(5) Ainsi Qalqashandi, VI, p. 165, l. 3 et 7 d'en bas, et 166, l. 2 et 3; *Dīwān*, f° 174 *a* en bas (deux fois), sous le titre *alqabū l-tudjdjāri wal-khawādjakiyya* «titres des marchands et des khawādjakis». L'origine adjective de ce mot explique peut-être le pluriel adjectif en *-iyya*, qu'on retrouve dans des mots analogues; ainsi *khāṣṣakiyya*, plus haut, p. 289, n. 1; cf. *atābakiyya* et *qarā-ghulāmiyya* in *JA*, 9e série, XIX, p. 422, n. 1, etc.

(6) Voir plus haut, p. 346, n. 5 et 6, où j'ai dit que la forme persane paraît formée du *yā* relatif persan; mais c'est peut-être le persan *khawādjāgī* «maîtrise», avec le suffixe accentué des substantifs abstraits. Je ne suis pas assez versé dans l'iranien pour démêler ces nuances, mais il est certain que pour les auteurs des manuels *khawādjaki* est un relatif arabe. Et quand on songe que la langue arabe est la seule qu'emploient, jusqu'à une époque avancée, les inscriptions officielles de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et de la Perse (à part quelques textes poétiques), on peut se demander s'il ne faut pas chercher, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, dans certaines formations persanes et turques, une influence de la langue diplomatique arabe.

Shams al-dīn. Mais les stylistes des chancelleries étaient tenus d'être plus pédants que le vulgaire, car il fallait que chacun reçût d'eux les titres précis convenant à son rang social ou à sa fonction politique ou administrative. Or les auteurs des manuels font grand état d'une théorie suivant laquelle un relatif aurait le même sens que son absolu, mais avec une valeur intensive (*mubālagha*)[1].

Cette règle, qui trahit les méthodes formelles des grammairiens arabes, n'est guère logique. Si la valeur d'un relatif n'est pas la même que celle de son absolu, c'est qu'elle est induite par celle du mot dont il dépend comme adjectif; elle se marquera donc, suivant les cas, par un des signes + ou = ou −, et non par cette constante + que les secrétaires égyptiens s'obstinent à donner au *yā* relatif, comme s'il était par lui-même un talisman[2]. Mais il est certain qu'en pratique, et bien que leur explication soit peu rigoureuse, ils ont souvent raison, surtout quand il s'agit d'un titre aussi courant que *khawādjā*, qui a perdu par l'usage une bonne partie de sa valeur diplomatique et protocolaire, alors que les initiaux dont dépendait *khawādjaki* l'avaient gardée, parce qu'ils n'étaient pas prodigués à tout venant. Voilà peut-être pourquoi les dictionnaires ont conservé la nuance inexpliquée qui m'oblige à cette longue digression. De même que dans la lettre à la seigneurie florentine l'envoyé de Qāyt-bāy est un *madjlis khawādjaki*, c'est-à-dire plus qu'un simple *khawādjā*, le fondateur du Zamani est un *khawādjaki* sans initial, il est vrai, mais virtuellement supérieur à un simple *khawādjā*; c'est ce que va montrer la suite de ce commentaire.

L. 1-2 : Le fondateur est appelé *khādim al-ḥudjra al-sharīfa al-nabawiyya* «serviteur de la sainte chambre du Prophète», c'est-à-dire de ce mausolée à coupole qui s'élève dans l'enceinte de la grande mosquée de Médine, et qui renferme les tombeaux de Mahomet et des deux premiers califes[3]. Or ce titre

(1) Ainsi Qalqashandi, VI, p. 100, l. 4 (*Dīwān*, f° 162 *a ult.*) : *qad iṣṭalaḥū ʿalā an yakūna mā ulḥiqat bihi yāʾu l-nasabi arfaʿa rutbatan mimmā tadjarrada ʿanhā* «on s'accorde à donner aux mots (titres et surnoms) un rang plus élevé sous leur forme relative que sous leur forme absolue». Cet axiome revient constamment sous la plume de ces auteurs, ainsi en ce qui concerne le cas particulier, Qalqashandi, VI, p. 13, l. 7 d'en bas : *al-khawādjā min alqābi akābiri l-tudjdjāri l-aʿādjimi*..... *wal-khawādjakiyyu bi-ziyādati kāfin nisbatun ilaihi lil-mubālaghati* «*khawādjā* est un des surnoms des notables marchands persans..... et *khawādjaki*, avec adjonction d'un *kāf*, est un relatif formé sur ce mot pour en renforcer la valeur».

(2) Ainsi la valeur de *royal* dans «Altesse royale» est souvent inférieure à celle de *roi*, qu'elle égale dans «Majesté royale»; ainsi encore une «Majesté shérifienne» vaut plus qu'un simple shérif, etc.

(3) Sur la ḥudjra du Prophète, voir Samhūdi et Wüstenfeld, *Medina*, d'un bout à l'autre, et ʿAlī Bahgat in *BIÉ*, 1914, p. 72 suiv.; Qalqashandi, IV, p. 288 et *passim; Dīwān*, f° 132 *b* et *passim;* Batanūni, *al-Riḥla al-ḥidjāziyya*, 2e éd., Ca. 1329 H., p. 246 suiv. et *passim* (description détaillée de l'état moderne), etc.

semble impliquer qu'il était un eunuque, situation sociale qui ne s'accorde guère avec celle d'un négociant[1]. Mais un maître ou un précepteur était aussi un khawādjā, et l'éducation des enfants royaux ou de grande famille était souvent confiée à des eunuques. On peut donc interpréter *khawādjaki* dans ce sens, et sans rien changer à ce que j'ai dit sur la forme de ce mot[2].

Eunuque ou marchand, Muḥammad est mêlé à l'histoire de Médine, voici à quelle occasion : En 878 (1473-74) le sultan Qāyt-bāy, informé que la grande mosquée de cette ville exigeait des réparations, désigna pour les diriger le khawādjā Shams al-dīn Muḥammad ibn al-Zamin, c'est-à-dire le titulaire du n° 104. Il se rendit à Médine et fit installer les chantiers au début de 879. Interrompus durant l'année suivante, les travaux reprirent en 881, l'année même où Muḥammad élevait son hospice à Jérusalem, et il fit alors un nouveau voyage à Médine. Le 13 ramaḍān 886 (5 novembre 1481), au cours d'un violent orage, la foudre tomba sur la grande mosquée et y alluma un incendie qui la mit en ruines. Qāyt-bāy fit procéder tout de suite aux réparations et désigna de nouveau Muḥammad, qui se rendit à Médine au début de 887; les travaux se prolongèrent jusque vers la fin de 889 (1484)[3].

Quand Muḥammad fut-il nommé serviteur de la chambre du Prophète? Puisqu'il porte ce titre en 881 (n° 104), c'est-à-dire l'année où il fit son second voyage à Médine, on peut croire qu'il le reçut alors, ou dès sa première mission. Voici la supposition la plus plausible : Suivant le chroniqueur cité plus haut, Muḥammad était un des familiers (*khawāṣṣ*) du sultan, c'est-à-dire apparemment, un *khāṣṣaki*[4]; or ces familiers étaient souvent désignés pour des missions spéciales et personnelles à leurs maîtres[5]. Muḥammad aurait été envoyé d'abord

[1] Voir *Dīwān*, f° 154 *a* (même forme, avec la variante *shaikhu l-khuddāmi* pour le chef de ces serviteurs) et *passim;* cf. Maqrīzi, *Sulūk*, Pa. 1727, f° 175 *b;* Samhūdi, p. 148, l. 5 d'en bas, et *passim; MCIA*, I, p. 311, n. 5 fin, etc.; cf. plus haut, p. 330, n. 4.

[2] Il est vrai qu'Ibn iyās l'appelle marchand (*tādjir*); bien qu'il puisse s'être laisser égarer par le double sens de *khawādjā*, je pense qu'il a raison, puisqu'il écrivait peu après.

[3] Voir Samhūdi, p. 149, l. 6, 157, l. 8 et 17, 158, l. 2 d'en bas, et *passim;* Wüstenfeld, *Medina*, p. 89 à 98; ʿAlī Bahgat, *loc. cit.*, *passim;* Ibn iyās, II, p. 209 *ult.* suiv.; cf. 181, l. 4 d'en bas, 198, l. 3, et *passim.* Ces auteurs l'appellent le khawādjā Shams al-dīn (ou al-Shamsi) Muḥammad ibn al-Zamin, et Ibn iyās, II, p. 278, l. 1, le fait mourir à Médine à la fin de 897 (1492). Sur ses constructions à la Mecque, voir Quṭb al-dīn in Wüstenfeld, *Chroniken*, III, p. 225, l. 4, et *passim;* IV, p. 290 suiv.; Anon. Pa. 1847, f° 80 *a* en bas. Le premier l'appelle le marchand (*tādjir*), le khawādjā Shams al-dīn Muḥammad ibn ʿUmar, nommé communément Ibn al-zamin.

[4] Sur ce titre et sa fonction, voir plus haut, p. 289, n. 1.

[5] Ainsi *Dīwān*, f° 123 *b* : *wa-yatawadjdjahūna* (var. *yudjahhazūna* in Khalīl-Ravaisse, p. 115 *ult.*) *fi l-muhimmāti l-sharīfati* «ils sont envoyés en mission pour les affaires importantes du sultan». In

à Médine, comme un familier distingué par son maître, et à la suite de sa première mission il aurait reçu le titre qu'il porte officiellement l'année de son deuxième voyage.

Quoi qu'il en soit, c'est en mission spéciale que Muḥammad a débuté à Médine avant de s'y fixer pour y mourir en 896. Entre temps, ce serviteur de la chambre du Prophète réside sans doute au Caire, comme Djauhar Qunuqbāyi, le chef des serviteurs du Ḥaram de Médine (n° 99). Il semble donc qu'il y eût alors, pour les villes saintes, des fonctionnaires égyptiens *in partibus*, et ce fait refléterait bien la politique des Mamlouks dans ces villes. J'ai montré que le protectorat de l'Égypte veillait à ménager les susceptibilités des chérifs et de leurs remuants administrés[1]. Il est vrai que depuis le sultan Barsbāy, l'administration politique du Ḥidjāz était exercée de fait par un gouverneur égyptien; mais il résidait à Djedda, et les chérifs avaient gardé la direction des affaires locales. Parmi ces dernières, la garde et l'entretien des sanctuaires devaient leur tenir particulièrement à cœur, et l'on comprend que malgré la tutelle de plus en plus étroite exercée par l'Égypte sur les villes saintes, les sultans mamlouks aient été tenus jusqu'à la fin de conserver un caractère exceptionnel ou provisoire à leur ingérence. Dès lors, il n'est pas oiseux de constater que sous Qāyt-bāy, des titulaires de fonctions relatives au sanctuaire de Médine les exerçaient sous la forme discrète de missions temporaires ou de charges honorifiques[2].

Golubovich, *Serie*, p. 164, l. 9, 174, l. 10, et 176, l. 12, les khāṣṣakis sont nommés à propos de missions spéciales à Jérusalem au xve siècle, à côté des barīdis ou courriers; cf. plus loin, n° 190.

[1] Voir *MCIA*, I, p. 413 suiv.; cf. Snouck, *Mekka*, I, p. 45 à 102.

[2] Né en Égypte et fixé à Médine, Samhūdi s'y trouvait en 879, lors de la première mission de Muḥammad. Comme il était très versé dans l'histoire et l'archéologie de la grande mosquée, il fut convoqué à une délibération de notables touchant un point délicat du programme des travaux. En plein régime autocratique, ce premier trait n'est pas banal et fait songer à nos conseils de commune ou de fabrique, pour la réparation d'une cathédrale. Mais Samhūdi jugea prudent de ne pas assister à cette séance, parce qu'il était, sans doute en qualité d'Égyptien, en relations amicales avec l'envoyé du sultan; or cela déplaisait aux Médinois, qui auraient désiré voir la direction des travaux confiée à un architecte de leur ville; voir Wüstenfeld, *Medina*, p. 90. Ne dirait-on pas un «Comité de restauration» de province, jaloux de ses droits en face de l'architecte ou de l'inspecteur du gouvernement?

MADRASA DE MALIK ASHRAF QĀYT-BĀY (ASHRAFIYYA)[1].

ACHEVÉE EN 887 H.

Ce vaste édifice borde à l'ouest l'esplanade du Ḥaram, au nord du Bāb al-silsila, et fait saillie sur l'alignement du portique[2]. Bien qu'il soit désaffecté et fort ruiné, l'on peut encore en dégager l'esprit général et rétablir les grandes lignes de la construction primitive. Le temps m'a manqué pour le faire sur place et je ne l'ai tenté qu'après mon retour, en comparant mes souvenirs et quelques notes rapides aux inscriptions et aux auteurs. Ainsi la concordance frappante de tous ces témoignages m'est apparue alors qu'il n'était plus temps de vérifier sur les lieux les résultats de cette étude. Toute imparfaite qu'elle est, je la résume ici en vue d'un travail définitif, basé sur une exploration méthodique et sur des relevés complets.

Du sud au nord, l'Ashrafiyya s'étend depuis le Bāb al-sakīna ou al-salām, soit le portique nord du Bāb al-silsila (p. 109, n. 1), jusqu'à la madrasa ʿUthmāniyya (n° 97). Le rez-de-chaussée comprend une grande salle S (fig. 61)[1], que des arcs retombant sur les murs latéraux et sur deux gros piliers centraux divisent en six travées voûtées en arêtes. A l'est, sur l'esplanade, une porte P s'ouvre dans la travée du milieu, et deux fenêtres grillées F et F′ éclairent les travées nord et sud. Porte et fenêtres ont un linteau droit surmonté d'un arc de décharge aux claveaux bigarrés (*ablaq*), comme les blocs d'assise de leurs montants (pl. LXXXII en haut)[2]. Le haut de ces trois travées est éclairé par trois fenêtres à arc brisé surmontant la porte P et les fenêtres F et F′. La travée sud-est prend encore jour au sud[3] par une fenêtre E[4]. La travée sud-ouest a une niche de qibla N, creusée aussi dans sa face sud et décorée d'un beau revêtement de marbre polychrome. Une porte P′, percée dans la face ouest de la travée médiane ouest, éclaire faiblement une chambre funéraire carrée, au centre de laquelle gît un grand tombeau T, couvert de draperies[5]. Au sud s'étendent les chambres A, qui renferme des livres, B (tombeau de Muḥammad al-Yamani) et C, dont la porte d'entrée *c* s'ouvre au sud sous le portique du Bāb al-salām[6]. A l'est de C la base invisible du minaret M (n° 175) surgit des murs qui l'entourent de tous côtés.

A l'angle sud-est de la saillie sur l'esplanade s'élève un beau porche D, sous lequel on pénètre par deux hautes arcades brisées H et H′[7]; il est couvert d'une voûte aux arêtes multiples et d'un profil compliqué. Dans sa face nord s'ouvre la fenêtre E, couronnée par un encorbellement en alvéoles; à l'ouest s'élève un portail I (pl. LXXXIII à gauche)[8]. Du petit vestibule V un escalier L à section carrée conduit au premier étage en R (fig. 62)[9]. D'ici l'on peut gagner au sud l'escalier à vis qui monte au sommet du minaret M, ou passer à l'ouest, par la porte P, sur la terrasse barlongue T, entourée de murs élevés qui lui donnent l'aspect d'une cour (pl. LXXXIII à droite)[10].

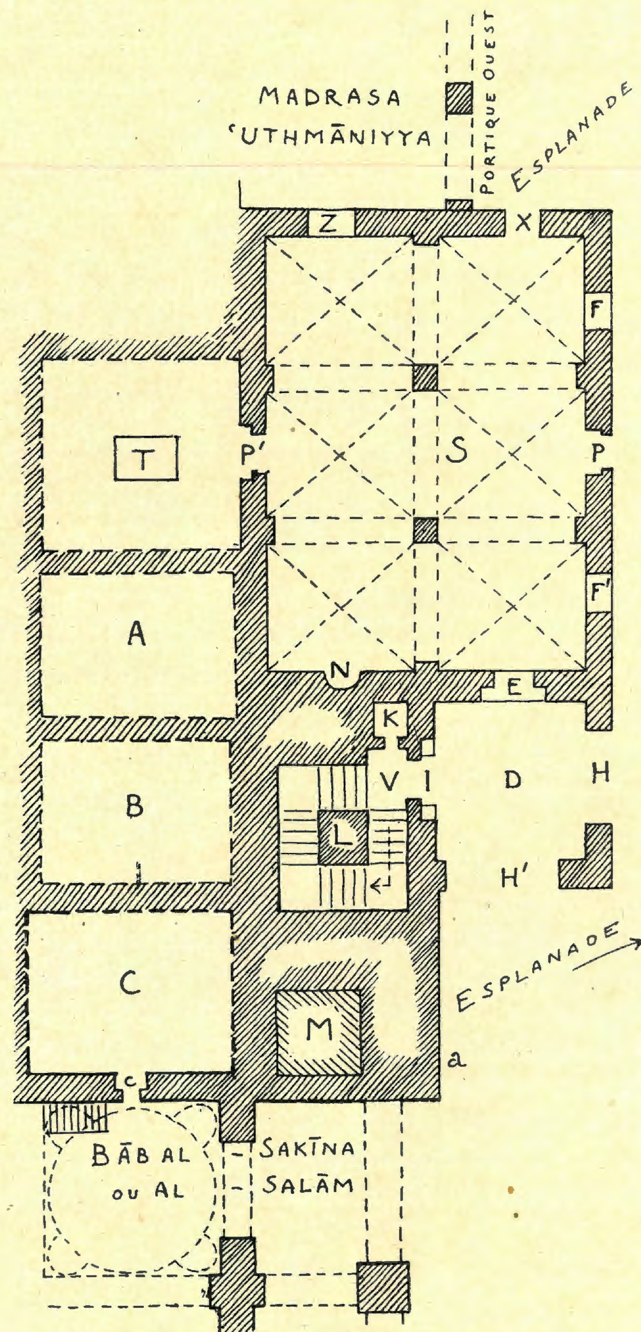


Fig. 61. — Plan de l'Ashrafiyya (rez-de-chaussée).

[1] Et aussi Sulṭāniyya chez le chroniqueur, parce qu'elle a été fondée par le sultan régnant. C'est le *παλάτιον λεγόμενον τοῦ σουλτάνου* de Chrysanthe (1726) in Tobler, *Topographie*, I, p. 632, n. 4; cf. plus haut, p. 260, n. 3. Schick, *Tempelplatz*, p. 42 en bas, l'appelle « Moschee Othman », sans expliquer ce nom, qui provient peut-être d'une confusion avec la ʿUthmāniyya voisine (n° 97). Après Sauvaire (relevés inédits), j'ai noté aussi en 1894 le nom de Zāwiyat al-takarni, mais j'ai oublié d'en demander l'origine et l'orthographe exacte.

[2] Voir tous les plans du Ḥaram, surtout de Vogüé, *Temple*, pl. XVII, avec un plan sommaire de l'Ashrafiyya, sans légende.

[1] D'après un croquis de 1914, complété par mes souvenirs et la description du chroniqueur.

[2] Vue prise de la terrasse de la Ṣakhra et montrant le sommet de ces trois baies à droite en bas, et sous le ciel, les restes de la madrasa, décrite plus loin.

[3] Sous le porche D, décrit plus loin.

[4] J'ai marqué encore, d'après le chroniqueur cité plus loin, p. 367, n. 3, une porte X et une fenêtre Z dans le mur nord des deux travées nord; détail à vérifier sur place.

[5] J'ai noté en 1914 que c'est le tombeau du Muḥammad Khalīlī, comme dans le plan de Vogüé; cf. note suivante.

[6] C'est sur le linteau de cette porte qu'est gravé le n° 87; cf. plus haut, p. 293, n. 3, et plus loin, le commentaire. Sauvaire et mes notes de 1894 semblent placer ici la turba de Khalīlī; cf. note précédente et plus loin, première note au n° 107.

[7] On voit l'arcade H, pl. LXXXII en haut, derrière la coupolette de la Birkat ghaghandj (n° 191), et aussi, avec l'arcade H′ en raccourci, pl. LXXXI à droite, entre les deux colonnes de la colonnade sud-ouest (n° 187).

[8] Vue prise sous l'arcade H, le portail en face avec le P. Jaussen, et la banquette de la fenêtre E à droite en bas. Ce beau morceau d'architecture, du meilleur style Qāyt-bāy, est défiguré par une peinture grossière dont les couleurs criardes cherchent à imiter, comme au Caire, l'alternance des couleurs naturelles de la pierre (*ablaq*).

[9] D'après mes souvenirs et la description du chroniqueur.

[10] Vue prise de l'angle nord-ouest de T.

Aujourd'hui T n'a d'autre issue que les portes P et A[1]; la porte B (plus loin, p. 368) est murée et couverte de décombres, et les grandes baies, encadrées de belles pierres de taille et d'un décor d'entrelacs, percées autrefois dans le mur est, ont été bouchées par une maçonnerie grossière (même planche, à gauche et sous le minaret). Mais en grimpant sur ce mur on découvre, de l'autre côté, une terrasse beaucoup plus vaste que T, qui couvre la salle S et le porche D; cette terrasse et les murs qui la bordent à l'ouest, au nord et au sud sont tout ce qui reste de la madrasa proprement dite, c'est-à-dire de la partie de l'Ashrafiyya bâtie sur plan cruciforme[2].

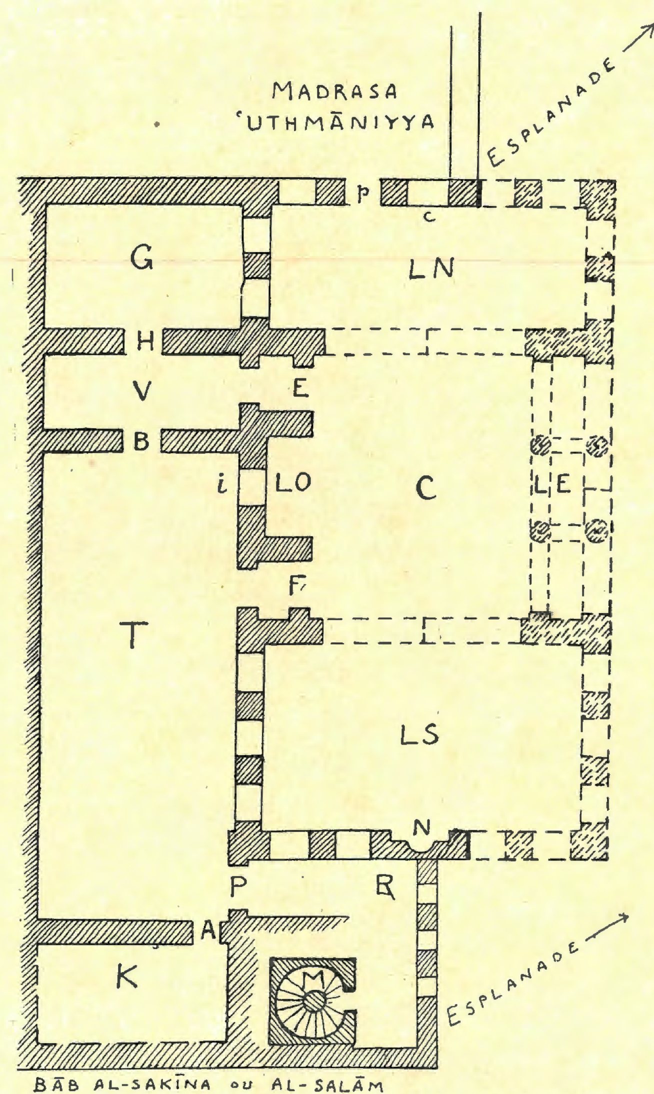


Fig. 62. — Plan de l'Ashrafiyya (premier étage).

Ce plan comportait une cour centrale C, à ciel ouvert ou couverte d'une légère toiture[3], et entourée de quatre līwāns d'inégale grandeur. Les deux līwāns principaux L N et L S occupaient toute la largeur du plan, débordant sur l'ouverture de leur grand arc; en outre, le līwān sud ou qibli L S était plus profond que le līwān nord L N[4]. La niche de qibla N, creusée au milieu du mur sud du līwān L S, existe encore[5]. Le līwān latéral ouest L O se creusait entre deux massifs de maçonnerie renfermant les portes E et F, à linteau droit surmonté d'un arc de décharge dont les claveaux ont des joints festonnés. Dans les murs de ces trois līwāns s'ouvraient une rangée

(1) Celle-ci se voit, même planche, à côté de la porte P; cf. plus loin, p. 370, n. 6.

(2) Le jour où je suis monté sur ce mur, je n'avais pas d'échelle pour descendre dans la madrasa; j'ai dû me borner à y jeter un coup d'œil et à relever à la jumelle les inscriptions coraniques données à la fin de ce chapitre. La planche LXXXII en haut montre, à droite du minaret et au-dessus de la salle S, la longue face est de ce mur dérasé qui borde la madrasa à l'ouest; au-dessus du porche D et presque sous le minaret, on voit en raccourci la partie conservée du mur sud, en retour d'équerre; cf. plus loin, p. 368, n. 7.

(3) Cf. plus haut, p. 278.

(4) Cf. plus loin, p. 369, n. 3.

(5) On la voit, même planche, au-dessus du porche D; cf. plus loin, p. 368.

de baies, portes ou fenêtres, aujourd'hui murées, que couronne un arc brisé. Des entrelacs et des rinceaux décoraient les écoinçons de ces arcs, et sur leur sommet courait un large bandeau d'inscription[1].

Ces dispositions offrent une étroite analogie avec celles des madrasas du Caire à l'époque de Qāyt-bāy. Pour s'en assurer, il suffit de jeter un coup d'œil sur les plans publiés dans les manuels d'art arabe et dans les fascicules du Comité, puis de comparer la planche LXXXII en haut avec des vues de l'intérieur des madrasas cairotes. La ressemblance est si frappante qu'on est tenté de classer l'Ashrafiyya parmi les monuments égyptiens; or on va voir qu'elle fut bâtie par un habile architecte chrétien du Caire, envoyé tout exprès par le sultan.

Quant au līwān latéral est L E, il offrait une disposition très originale, peut-être unique, dont le chroniqueur arabe et le pèlerin d'Ulm ont été vivement frappés. D'après le premier (plus loin, p. 369), ce līwān formait une *ṭārima*, c'est-à-dire un pavillon, un belvédère ou une loggia[2], qui s'ouvrait sur le Ḥaram par trois arcades retombant sur deux colonnes de marbre. Ce dispositif ressemblait donc à celui de ces salles égyptiennes qui s'ouvrent sur la rue ou sur une cour intérieure par deux ou trois arches brisées retombant sur une ou deux colonnes[3]. Il n'est guère employé dans les monuments religieux[4], sauf à Jérusalem, au bord du Ḥaram, où plusieurs loggias de ce type s'ouvrent encore sur un des plus beaux panoramas de l'Orient[5]; l'architecte égyptien de l'Ashrafiyya s'est donc inspiré ici d'une tradition locale.

Le chroniqueur, il est vrai, ne précise pas que les arcades s'ouvraient à l'est et sur le Ḥaram; mais si elles avaient régné sur la cour à l'ouest, avec un mur plein sur le Ḥaram, tout l'effet du dispositif eût été perdu. Au reste, le pèlerin d'Ulm est ici plus précis que le chroniqueur[6]. Il traverse le chantier des décorateurs, où il admire, dans les parois couvertes de marbres polychromes et de peintures, des fenêtres vitrées éclairant l'édifice. Puis il s'avance jusqu'au bord du mur qui surplombe l'esplanade, et contemple d'ici la vue du Ḥaram et de la Ṣakhra par de hautes et vastes fenêtres qui n'étaient pas encore garnies de verre. Si je comprends bien ce passage, les fenêtres vitrées sont celles des līwāns et de la cour, et les fenêtres béantes par lesquelles il admire la vue, ce sont les arcades de la loggia ouverte sur le Ḥaram. Il croit qu'elles ne sont pas encore garnies de verrières, parce qu'autour de lui les décorateurs n'ont pas achevé leur travail; je crois plutôt qu'elles devaient rester béantes,

(1) Ces détails se voient sur l'épreuve originale (même planche), ainsi que la retombée des arcs détruits des trois līwāns, marquée par un léger encorbellement en alvéoles.

(2) Voir les textes cités par Dozy, *Supplément*, *s. v.* طارمة; cf. *ṭairama* « belvédère au sommet d'une maison » in Landberg, *Dialectes de l'Arabie méridionale*, Lei. 1901, I, p. 399, et *ṭarma* « halle ou portique sur colonnes de bois, auvent » in Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 159 et *passim*.

(3) Voir plus haut, p. 237, n. 4 et sources citées.

(4) La loggia de l'école primaire (*kuttāb*) qu'on plaçait à cette époque au-dessus de la fontaine (*sabīl*), dans un angle des madrasas cairotes, est d'un autre type et a un caractère civil plutôt que religieux; voir *MCIA*, I, p. 432 et *passim*.

(5) Voir pl. LXIV en haut, LXVI à droite, LXXXVII à gauche et LXXXVIII en bas; pour le panorama, pl. XLIII en haut et CVI suiv.

(6) Voir son texte plus loin, p. 371, n. 2 (in illo pariete..... et ad ipsum templum); cf. Nābulusi cité plus loin, p. 372, n. 3.

comme dans les autres loggias[1]. Quoi qu'il en soit, il est évident que Fabri décrit ici une haute arcature ouverte sur le Ḥaram. Mais si elle avait été simple, il semble que le chroniqueur eût employé un autre terme que *ṭārima*, qui paraît désigner une construction spacieuse, c'est-à-dire à trois dimensions. Voulant ménager la vue, l'architecte ne pouvait élever ici un petit līwān L E pareil à L O, qui s'appuie sur de gros murs pleins et que flanquent les deux portes E et F conduisant à des chambres par derrière. Mais pour ne pas sacrifier tout à fait la symétrie, et pour appuyer les murs en retour dans les angles de la cour C, il a dû, semble-t-il, doubler cette colonnade extérieure par une autre intérieure et parallèle à la première; c'est le parti que j'ai choisi (fig. 62), en reliant les quatre colonnes, deux à deux, par deux courts arceaux perpendiculaires aux six autres.

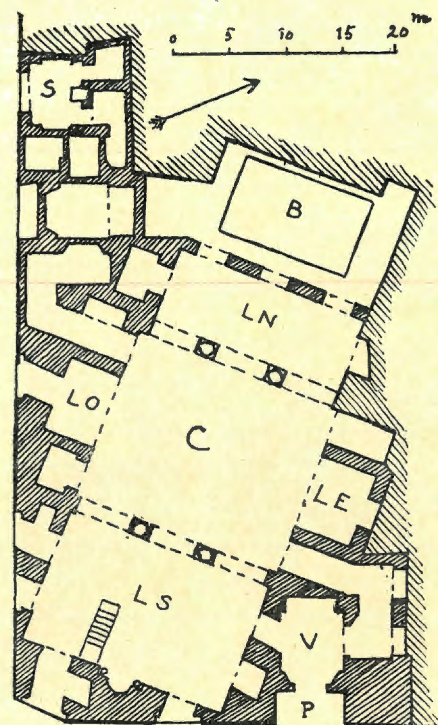


Fig. 63. — Plan de la Muzhiriyya.

Ce dispositif, il est vrai, nous éloigne beaucoup du plan cruciforme régulier. Mais les architectes orientaux, avec leur étonnante souplesse d'esprit, ne craignaient pas d'interpréter librement un principe. Dans leurs mains le plan cruciforme a subi, précisément à cette époque, de nombreuses déformations dictées par l'assiette de l'édifice, la nature des matériaux ou l'effet décoratif à produire[2]. Or l'arcature que je rétablis ici sur la cour se retrouve identique dans un monument de la même école, exactement contemporain de l'Ashrafiyya : je veux parler de la Muzhiriyya du Caire, achevée en 885 (1480-81)[3]. Il est vrai qu'ici (pl. LXXXII en bas, fig. 63 et 64)[4] ce sont les deux līwāns principaux L N et L S qui s'ouvrent sur la cour C par trois arceaux retombant sur deux colonnes; mais cette variante s'explique d'elle-même. La Muzhiriyya bordant deux ruelles étroites et bruyantes, il s'agissait ici de ménager, non la vue au dehors comme à Jérusalem, mais le silence au dedans. En bordant d'une arcature les grands līwāns plutôt que les petits, l'architecte obéissait à des motifs d'ordre technique. La largeur des premiers, qui ne mesurent pas moins de 18 mètres d'ouverture, est considérable par rapport à leur hauteur. Pour bander ici un arc unique et brisé pareil à celui des grandes madrasas cairotes, et pour le boucler à la clef, il eût fallu surélever beaucoup un édifice qui, malgré son charmant décor, n'est qu'un monu-

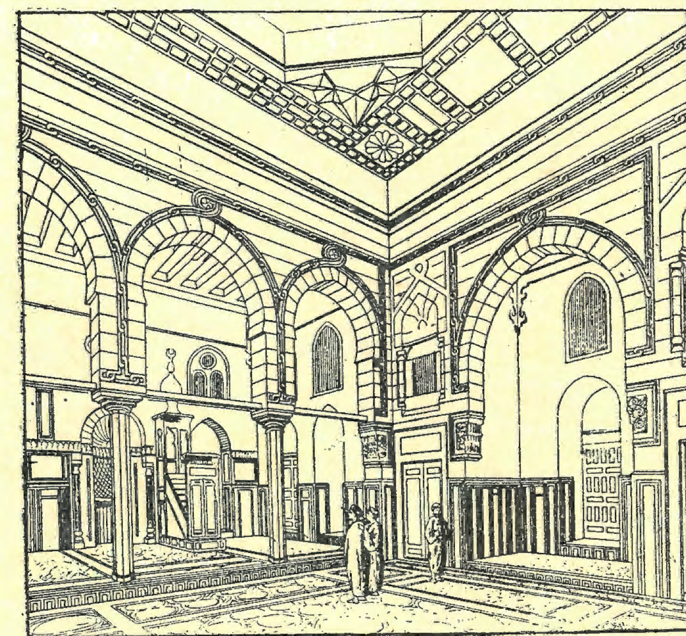
[1] Du moins les entre-colonnements; pour les tympans, voir plus loin, p. 369, n. 5.

[2] Voir plus haut, p. 277, n. 1 et renvoi.

[3] Voir *MCIA*, I, p. 505 suiv. et 535, n. 3; *Comité*, VIII (1891), p. 92 suiv.; XIV, appendice, p. v suiv., et *passim* (*Index*, p. 4 suiv.). La coïncidence est si frappante qu'on se demande si les deux édifices ne sont pas du même architecte, puisque celui de l'Ashrafiyya était égyptien.

[4] Ces deux dernières d'après *Comité*, VIII, pl. I et II. Voici la légende du plan (fig. 63) : B, bassin aux ablutions; C, cour; L E, L N, L O et L S, les quatre līwāns; P, portail d'entrée; S, sabīl; V, vestibule.

ment de second ordre[1]. Dès lors, cette élégante solution permettait d'utiliser pour les līwāns tout le terrain disponible, sans augmenter le cubage et le prix du gros œuvre[2].


Fig. 64. — Intérieur de la Muzhiriyya.

Cette observation suggère l'hypothèse qu'à l'Ashrafiyya les deux līwāns principaux étaient aussi bordés d'une arcature. Ici en effet, par une disposition peut-être unique, la madrasa règne au premier étage et sur un rez-de-chaussée déjà fort élevé[3]. Dès lors, l'ouverture des grands līwāns exigeait peut-être, pour un arc unique, une hauteur incompatible, sinon avec les ressources royales, du moins avec l'harmonie des proportions de l'édifice. Toutefois, observant que la hauteur des toitures a frappé Nābulusī (cité plus loin, p. 372, n. 3 fin), et que cette ouverture, d'après mon croquis, est plus faible que celle du côté est, j'ai rétabli ici deux arcs uniques, dont la symétrie alternait avec la symétrie plus libre des petits līwāns, comme à la Muzhiriyya, mais en sens inverse[4].

[1] Ainsi le plus grand arc du Caire, celui du līwān qibli de la madrasa de Ḥasan, mesure environ 21 mètres d'ouverture, soit trois seulement de plus que celui de la Muzhiriyya, et ce monument est célèbre par sa hauteur, mais aussi par son coût énorme. L'arc du līwān qibli de la madrasa de Barqūq (en ville) n'a guère plus de 10 mètres d'ouverture, et ce monument est bien plus considérable que la Muzhiriyya.

[2] Elle est indiquée, mais non justifiée, in *Comité*, VIII, p. 93.

[3] Ce dispositif, qu'on appelle *muʿallaq* «suspendu», existe bien dans plusieurs madrasas cairotes, ainsi *MCIA*, I, p. 40, n. 2, 156, n. 4, et 314, n. 1; mais je n'en connais pas d'aussi élevée au-dessus du sol, ni reposant sur une salle voûtée de pareille envergure.

[4] Les encorbellements en alvéoles signalés plus haut, p. 355, n. 1, ne fournissent pas d'indice à ce sujet, car à la Muzhiriyya il y en a de pareils, et aux arceaux triples des līwāns principaux et aux arcs uniques des līwāns latéraux.

105

Ancienne Ashrafiyya. 875 H. — Sous le portique du Bāb al-sakīna, bandeau régnant à mi-hauteur du mur nord, au-dessus de la porte *c* (fig. 61) et de trois petites fenêtres carrées, à environ 6 mètres du sol[1]; dimensions environ 160 × 25. Le bandeau (fig. 65) comprend une longue partie centrale A, soit une ligne en naskhi mamlouk à grands caractères, maigres et serrés; un cartouche B à gauche, avec cinq courtes lignes du même type à très petits caractères; un cartouche C à droite, renfermant des armoiries (fig. 66). Inédite (copie 1894, revue en 1914).

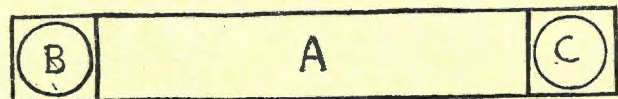


Fig. 65. — Disposition du n° 105.

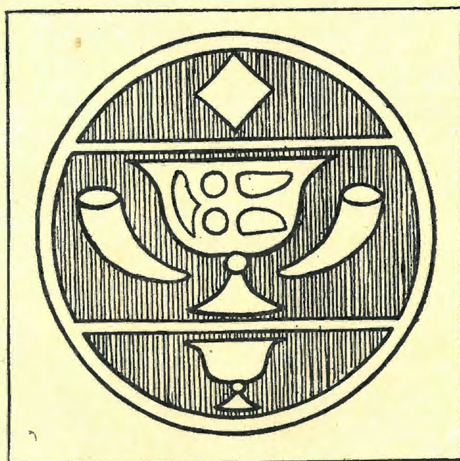


Fig. 66. — Cartouche joint au n° 105.

A أمر بإنشاء هذه المدرسة الشريفة مولانا السلطان الملك الأشرف أبو النصر قايتباى عزّ نصره B (1) بتأريخ مستهلّ شهر ربيع الأوّل (2) سنة خمس وسبعين وثمانى (*sic*) مائة وذلك فى (3) أيّام مولانا المقرّ الأشرف الناصرى سيّدى (4) محمّد الخازندار ناظر الحرمين الشريفين (5) عظم الله شأنه C (cartouche à armoiries).

A ordonné la construction de cette madrasa royale notre maître le sultan al-Malik al-Ashraf Abu l-naṣr Qāyt-bāy, que sa victoire soit glorieuse! A la date du 1er du mois de rabīʿ Ier de l'année 875 (28 août 1470). Et elle a été achevée sous l'administration de notre maître, Son Excellence Nāṣir al-dīn monseigneur Muḥammad, le trésorier, l'intendant des deux ḥarams sacrés, qu'Allāh lui donne une situation considérable!

106

Nouvelle Ashrafiyya. 887 H. — Bandeau des piédroits du portail I (fig. 61), sous le porche D, à droite (A) et à gauche (B) de la porte[2]. Une ligne du même

(1) Soit au-dessus du n° 87 et au-dessous du n° 39.

(2) Appelée Bāb al-ma'dana, parce qu'elle conduit au minaret M.

type; mêmes caractères, mais plus grands et défigurés par le badigeon, points et signes. Inédite; voir pl. LXXXIII à gauche (cliché 1914).

(A) أمر بإنشاء هذه المدرسة المباركة الإمام الأعظم والملك المكرّم السلطان الملك الأشرف (B) أبو النصر قايتباى عزّ نصره وكان الفراغ من ذلك فى شهر رجب الفرد سنة سبع وثمانين وثمانمائة.

A ordonné la construction de cette madrasa bénie le très grand imām et le prince magnifié[1], le sultan al-Malik al-Ashraf Abu l-naṣr Qāyt-bāy, que sa victoire soit glorieuse! Et la construction a été achevée dans le mois de radjab l'unique de l'année 887 (août-septembre 1482).

Le n° 106 est sculpté sur la porte principale de l'Ashrafiyya, et l'on va voir que suivant le chroniqueur la construction fut achevée précisément en radjab 887; son cas est donc bien clair, puisque dans la règle les dates épigraphiques marquent la fin des travaux. Mais le n° 105 remonte à douze ans plus tôt et décore un mur qui semble, à première vue, n'avoir aucun rapport avec l'Ashrafiyya. Cette inscription lui appartient-elle aussi? Le chroniqueur va répondre dans plusieurs passages qui résument clairement l'histoire un peu compliquée de cet édifice[2].

Dans la description des monuments religieux, p. 387, l. 7 d'en bas (143) suiv. : « Près de la Baladiyya (n° 87) s'élève la madrasa royale du sultan (Malik) Ashraf, à l'intérieur du Ḥaram et dans le voisinage du Bāb al-silsila; voici ce qui donna lieu à sa construction : L'émir Ḥasan Ẓāhiri avait bâti *l'ancienne madrasa* pour Malik Ẓāhir Khushqadam; après la mort de ce prince il pria Malik Ashraf Qāyt-bāy d'en accepter l'hommage. Celui-ci y consentit *et donna son nom à la madrasa*, où il installa un shaikh, des soufis et des juristes, en leur assignant des traitements. Dans la suite, en l'année 880, Qāyt-bāy vint à Jérusalem et il ne la trouva pas à son goût; en conséquence, il envoya en 884 un familier (*khāṣṣaki*) *avec l'ordre de la démolir et de la rebâtir sur un plan plus vaste*, en y comprenant d'autres constructions. On commença à creuser les fondations de la *madrasa actuelle* le 14 shaʿbān 885 (19 octobre 1480). Les architectes se mirent à l'œuvre et la construction fut achevée en radjab de l'année 887 (août-septembre

(1) Sur ce double titre des derniers Mamlouks, voir *MCIA*, I, p. 46 et *passim*.

(2) Je les traduis dans l'ordre du livre, en soulignant les mots les plus importants pour ce commentaire.

1482)[1]. On en couvrit la toiture (avec des feuilles) de plomb solidement ajustées», etc.

Dans la biographie du sultan Khushqadam, p. 445, l. 8 d'en bas (258 en bas) : «L'émir Ḥasan Ẓāhiri fut nommé intendant des deux ḥarams. C'est lui qui bâtit pour Malik Ẓāhir Khushqadam, dans le voisinage du Bāb al-silsila, *la madrasa qui devait revenir à notre maître Malik Ashraf Qāyt-bāy, et dont je raconterai plus loin l'histoire.*»

Dans le tableau des gouverneurs et des intendants, p. 615, l. 9 d'en bas (280) : «L'émir Ḥasan Ẓāhiri..... fut nommé intendant..... en djumādā II 869 (février 1465) et il exerça cette charge jusqu'à l'avènement de Qāyt-bāy (6 radjab 872 ou 31 janvier 1468). Alors il fut révoqué et il ne rentra pas en fonction jusqu'à sa mort, qui eut lieu avant 880.» Ici l'auteur ne parle pas de la madrasa; mais il faut retenir ces deux dates.

Les passages suivants sont empruntés à la chronique du règne de Qāyt-bāy; la plupart d'entre eux n'ont pas été traduits par Sauvaire :

P. 618, l. 3 d'en bas (vers la fin de 872) : «L'émir Ḥasan Ẓāhiri, l'intendant, avait construit à ses frais, pour Malik Ẓāhir Khushqadam, *une madrasa assise sur le dos du portique* (*ʿalā ẓahri l-riwāqi*) *avoisinant le minaret du Bāb al-silsila* (n° 175) *du côté du nord.* Mais Khushqadam mourut après l'achèvement du gros œuvre (*ʿuqūdihā*)[2], (p. 619) et avant qu'on eût complété les aménagements intérieurs (*al-quṣārati*)[3] et posé les huisseries (*ʿamali l-abwābi l-khashabi*). Révoqué de sa charge et rentré au Caire, l'émir Ḥasan exposa au (nouveau) sultan qu'il avait bâti la madrasa à ses frais et qu'elle restait sa propriété, *puis il le pria d'en accepter l'hommage et de lui donner son nom.* Qāyt-bāy y consentit *et il fit inscrire son nom sur la porte de l'édifice.* Il était du même type (*ʿalā ḥukmi*) que les autres madrasas entourant le Ḥaram, *et l'on y accédait par la porte par laquelle on monte* (aujourd'hui) *au minaret*[4]. Ses installations (*ʿimāratuhā*) ressemblaient (*ʿalā haiʾati*) à celles des autres madrasas de Jérusalem, c'est-à-dire qu'elles étaient fort simples (*laisa fīhā kabīru amrin*). Elles comprenaient une salle de réunion (*madjmaʿ*), un lit de repos (*ṭāriqa*)[5] et une chambre séparée (*khalwa*)

[1] Cette phrase empruntée à Sauvaire (p. 144), n'est pas dans le texte du Caire.
[2] Le mot *ʿaqd*, plur. *ʿuqūd*, se dit non seulement des voûtes, mais de tous les travaux de taille et de maçonnerie (Dozy); le sens adopté ici ressort clairement du contexte.
[3] Le mot *quṣāra*, qui est parfois synonyme de *maqṣūra* (Lane), me paraît avoir ici le sens collectif de «cloisonnage».
[4] Soit le portail I (fig. 61); cf. plus haut, p. 353 et 359, et plus loin, p. 368.
[5] Voir Kazimirski, *Dictionnaire* (espèce de siège), et Lane, *Lexicon* (a small couch for one person).

pour le shaikh, (le tout) au-dessus du portique du Ḥaram. Vis-à-vis, vers l'ouest, s'étendait une cour ou terrasse (*sāḥa*), *assise sur le dos* (*ʿalā ẓahri*) *du līwān de la madrasa Baladiyya* (n° 87), et où se trouvaient quelques cellules (*khalāwī*). *L'escalier* (*sullam*) *par lequel on accédait à la madrasa et au minaret était étroit et raide*[1].»

P. 620, l. 14 : «En cette année (873) l'émir Birdibak Tādji, l'intendant des deux ḥarams[2], s'occupa d'achever la construction (*ʿimāra*) de *la madrasa qui avait pris le nom du sultan*, comme je l'ai raconté plus haut. On y posa les huisseries et l'on y étendit des tapis. Le shaikh..... y tint séance... en radjab[3].»

P. 624, l. 3 d'en bas : «En cette année (876) le sultan confirma..... le shaikh..... à la direction (*mashīkha*) de *l'ancienne madrasa* bâtie par l'intendant Ḥasan, ainsi que je l'ai raconté. *C'est celle qui a été détruite* (depuis) *et remplacée par la madrasa Ashrafiyya*, qui s'élève aujourd'hui sur le bord du Ḥaram[4].»

P. 628, l. 16 : «En cette année (877) le sultan attacha à sa madrasa de Jérusalem des soufis et des juristes; il lui assigna des waqfs dans la ville de Ghazza, et fixa à soixante le nombre des soufis[5]..... Dans la suite toutes ces installations furent supprimées, *quand le sultan prit le parti de démolir la madrasa*, comme je le raconterai tout à l'heure.»

P. 647, l. 13 : «Le sultan (parti d'Hébron la veille) arriva à Jérusalem le lundi 27 radjab 880..... Il entra dans la ville à l'heure de la prière de midi et descendit *dans son ancienne madrasa, celle qui a été détruite* (dès lors). Quand il la vit, il ne la trouva pas à son goût, et c'est le motif pour lequel *elle fut démolie et remplacée par la madrasa actuelle.* Après la prière de l'après-midi, il prit place..... au bord de (*ʿalā*) sa madrasa, à la fenêtre qui regarde vers l'est», etc.

[1] Suit le nom du shaikh nommé à la direction (*mashīkha*); je le laisse en blanc, ici et dans les passages suivants, parce qu'il n'est pas indispensable au commentaire. Suyūṭi, Be. 6099, f° 31 *a*, et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 268 (22), signale en passant la madrasa royale du sultan (Malik) Ashraf, au nord de la Baladiyya, c'est-à-dire ce premier édifice après la donation du fondateur au sultan, puisqu'il écrivait en 875 (1470).
[2] Nommé à cette charge à l'avènement du sultan, pour remplacer Ḥasan Ẓāhiri; voir Mudjīr al-dīn, p. 618, l. 9; Ibn iyās, II, p. 94, l. 19.
[3] Suit le récit de l'inauguration : leçon du shaikh sur le verset *C*, IX, 18 (fréquent dans les textes de construction), repas public, etc.
[4] Suit le récit de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion au Caire, un samedi de ṣafar. Le shaikh revint à Jérusalem en muḥarram 877, porteur du brevet du sultan; voir p. 626, l. 16.
[5] Suivent le tableau des traitements alloués aux soufis, aux élèves (*ṭalaba*) et au shaikh, quelques détails sur le personnel subalterne, et le récit de l'inauguration, qui eut lieu en djumādā II.

P. 656, l. 12 : «*Récit de la construction de la madrasa Ashrafiyya portant le nom du prince régnant notre maître le sultan Malik Ashraf Qāyt-bāy*[1] : J'ai raconté que l'émir Ḥasan Ẓāhiri avait bâti *l'ancienne madrasa* pour Malik Ẓāhir Khushqadam, puis qu'après la mort de ce prince il avait prié le sultan Qāyt-bāy *d'en accepter l'hommage;* que celui-ci y avait consenti et *qu'elle avait pris son nom;* qu'il y avait attaché un shaikh, des soufis et des juristes, et leur avait alloué des traitements; enfin que le sultan, venu à Jérusalem en 880, ne l'avait pas trouvée à son goût. Or en l'année 884, le mercredi 3 rabīʿ II, arriva ici[2]. . . . . un familier (*khāṣṣaki*) *chargé de faire démolir ladite madrasa et de la rebâtir sur un plan plus vaste,* en y comprenant d'autres constructions. . . . . mais la démolition ne fut pas encore entreprise à cette époque. Le dimanche 24 shaʿbān de l'année 885 *on se mit à creuser les fondations de la nouvelle madrasa et à renverser l'ancien édifice, qui s'élevait au-dessus du portique du Ḥaram.* (p. 657) *Les architectes* (*muhandisūn*)[3] *commencèrent par construire la salle de réunion du rez-de-chaussée* (*al-madjmaʿu l-sufliyyu*) *contiguë au portique* (*al-mulāṣiqu li-riwāqi*) *du Ḥaram à l'est*[4]. Puis le shaikh. . . . . se rendit au Caire à ce propos pour exciter le zèle du sultan.»

P. 657, l. 15 : «En cette année (886) *le sultan expédia du Caire à Jérusalem une équipe de maçons* (*miʿmāriyya*), *d'architectes* (*muhandisūn*) *et de tailleurs de pierre* (*ḥadjdjārūn*) *pour la construction* (*ʿimāra*) *de sa madrasa. Avec eux arriva un architecte chrétien du Caire,* très habile dans son art (*lahu ḥidhqun fi l-handasati*)[5]. Quand il vit la salle du rez-de-chaussée, *qui était bâtie au bord du Ḥaram et adossée au portique*[6], il ne la trouva pas à son goût et prit le parti de l'abattre

[1] Ce morceau se trouve à la fin de la chronique de l'année 885.

[2] L'auteur nomme ici un autre envoyé du sultan, chargé d'une mission qui n'est pas en rapport avec l'Ashrafiyya.

[3] Sur ce mot, cf. plus haut, n° 70 et p. 221, n. 4.

[4] Sur cette salle et sa position, voir plus bas, n. 6; cf. plus haut, p. 353 et plus loin, p. 367.

[5] Ce passage est curieux à deux points de vue : D'abord, il confirme le rôle important joué par les chrétiens dans l'art musulman; sur les artisans chrétiens employés aux travaux de la Ṣakhra au XVe siècle, voir Suriano, *Trattato della Terra Santa,* éd. Golubovich, Milan 1900, p. 97, cité in Lemmens, *Franziskaner,* p. 129. Ensuite, il explique la frappante analogie de l'Ashrafiyya avec les belles madrasas contemporaines au Caire; cf. plus haut, p. 355. Sur le rôle des grands chantiers d'alors dans l'expansion des types d'architecture, voir plus loin, après le n° 115.

[6] Texte فلمّا رأى المجمع السُفْلىّ المبنىّ بالمسجد بلصق الرواق. Je donne à *bi-laṣqi* le sens adverbial «adossé, collé contre, en bordure de»; cf. Dozy, *Supplément :* لصق «incrustation». Peut-être يلصق «et quand il vit *que* la salle. . . *était* adossée (*yalṣaqu*)»; cf. plus haut, n. 4. L'auteur veut dire que cette salle était dans l'alignement du portique, soit au nord de l'escalier L (fig. 61), au lieu de faire saillie à l'est, comme la salle actuelle; cf. plus loin, p. 366.

tout entière. Dans la suite, on arrêta de n'en démolir que la partie sud, qui fut renversée, *ainsi que trois arcades* (*qanāṭir*) *du portique joignant* (*al-riwāqi l-mulāṣiqi*) *la porte par laquelle on accède au minaret.* Alors les architectes et les ouvriers égyptiens se mirent au travail avec zèle.»

Je résume les passages qui précèdent en suivant le chroniqueur sur le terrain; ce résumé servira de commentaire au n° 105.

Vers l'année 870 l'émir Ḥasan Ẓāhiri, intendant des deux ḥarams, avait bâti pour le sultan Khushqadam une madrasa qu'après la mort de ce prince il offrit au nouveau sultan Qāyt-bāy; celui-ci se borna pour l'heure à faire graver son nom sur la porte d'entrée. Le bâtiment, encore inachevé, occupait le premier étage d'une travée du portique, celle qui touchait au nord au minaret M (fig. 61). Il a donc été remplacé par le nouvel escalier L, à l'ouest du porche D, plus spacieux que l'ancien, puisque ce dernier était étroit et raide; mais sa porte d'entrée, au dire du chroniqueur, occupait déjà l'emplacement du portail I actuel[1]. Cet escalier montait au premier étage, où il desservait la madrasa, comprenant une salle et une chambre pour le shaikh; puis il poursuivait son ascension jusqu'au sommet du minaret, dont l'escalier à vis actuel, plus étroit et plus raide que l'escalier L, n'a probablement pas été modifié par Qāyt-bāy. A l'ouest et au niveau de la madrasa s'ouvrait une cour haute, entourée de cellules et assise sur le dos du līwān de la Baladiyya. De cette madrasa (n° 87) il ne reste que l'inscription gravée sur le linteau de la porte *c*, qui donne accès à la chapelle C. Cette inscription est celle du mausolée du fondateur, et si elle est *in situ,* ou à peu près, ce mausolée doit être la chapelle C, qui n'est pas assez grande pour représenter la Baladiyya tout entière. Celle-ci s'étendait donc *au nord* ou *à l'ouest,* puisqu'au sud il y a le portique du Bāb al-sakīna et à l'est le minaret M, dont la base, on le verra (n° 175), est antérieure à la Baladiyya. Or d'après le chroniqueur, la cour de l'ancienne Ashrafiyya devait régner au-dessus de la chambre B (fig. 61), qui se trouve précisément au nord de la chapelle C; c'est donc en B qu'il faut chercher le līwān de la Baladiyya[2]. Enfin

[1] Elle était peut-être un peu plus au sud, vers *a* (fig. 61), où l'on voit encore (pl. LXXXII en haut, dans l'angle à gauche en bas), sous les n°s 175, 184 et 186, une baie rectangulaire aujourd'hui murée; cf. une note au commentaire du n° 175.

[2] La coïncidence est d'autant plus frappante que j'ai construit ce plan sommaire avant d'avoir étudié la description du chroniqueur. Il est vrai que celui-ci cité plus loin, p. 370, signale deux līwāns à la Baladiyya, l'un sud (*qibli*) et l'autre est (*sharqi*). Alors la chambre B représente le līwān est, et le līwān sud s'étendait à l'ouest de la chapelle C, où le mausolée du fondateur occupait, suivant la règle, un angle du plan cruciforme. Mais comme on n'entre jamais dans une madrasa

en 873 l'émir Birdibak Tādji, l'intendant des deux ḥarams (retenons ce détail), achève les aménagements intérieurs de la madrasa, qu'on inaugure en radjab (janvier-février 1469).

Ainsi à première vue, le n° 105 n'appartient pas à l'ancienne Ashrafiyya, puisqu'il ne date que de 875 et nomme un autre fonctionnaire, et que cette madrasa, d'après le chroniqueur, ne paraît pas s'être étendue au sud jusqu'au portique du Bāb al-sakīna. Et pourtant, il est inadmissible que Qāyt-bāy ait fait bâtir, tout près de celle-ci, et deux ans plus tard, une seconde madrasa dont le chroniqueur n'aurait pas gardé le souvenir. De toute évidence, le n° 105 appartient à l'ancienne Ashrafiyya, et il y a, dans le journal si détaillé du chroniqueur, une petite lacune qu'il nous aide lui-même à combler; voici comment[1] :

La même année 873, l'intendant Birdibak était mandé au Caire pour rendre des comptes, et au début de l'année suivante le sultan envoyait en mission à Jérusalem un de ses trésoriers (*khāzindār*) nommé Nāṣir al-dīn Muḥammad ibn al-Nashāshībi, pour ouvrir une enquête sur la gestion du nāẓir. C'est au cours de cette enquête qu'il fit réparer l'aqueduc (p. 342 suiv.); puis il rentra au Caire à la fin de la même année. Au début de 875 il fut nommé nāẓir à titre indépendant[2], en remplacement de Birdibak. Arrivé à Jérusalem le 28 muḥarram, il s'occupe aussitôt de réorganiser les fondations pieuses (*ʿimārati l-auqāfi*). L'intendance de l'Ashrafiyya devait faire partie de ses attributions, puisque son prédécesseur était chargé d'en achever la construction. Or le n° 105 nous montre le nouveau nāẓir gravant en 875 ses noms et ses titres, sans doute aussi ses armoiries (fig. 66), après ceux du sultan. En outre, la formule *fī ayyāmi maulānā*, réservée d'habitude à des souverains, le haut titre *maqarr ashraf*, que

par la chambre funéraire, la porte *c*, basse et mesquine, doit être moderne; cf. plus haut, p. 293, n. 3. D'autre part, l'entrée de la madrasa ne pouvait être placée au droit du līwān sud, où s'élevait la niche du miḥrāb; il faudrait donc la chercher dans un corridor latéral, si elle était sur la place du Bāb al-silsila, ou encore au nord, dans une ruelle détruite aujourd'hui. Avec ces données, on retrouverait peut-être sur le terrain le plan complet de la Baladiyya. Quand on relèvera l'Ashrafiyya, il faudra explorer avec soin le pâté de constructions bâtardes qui s'élèvent à l'ouest, soit au nord de la place du Bāb al-silsila; l'on y retrouvera peut-être, avec des restes de la Baladiyya et de l'ancienne Ashrafiyya, quelque trace de l'école de Saladin (n° 39).

[1] Je résume ici Mudjīr al-dīn, p. 621 suiv.

[2] Le mot *istiqlālan* (p. 622, l. 6), que je traduis ainsi, signifie peut-être que le nouvel intendant, muni de pleins pouvoirs en raison des circonstances qui avaient donné lieu à son mandat, ne dépendait pas du gouverneur; cette situation spéciale expliquerait bien les titres exceptionnels qu'il porte au n° 105.

portaient alors les grands fonctionnaires du royaume, et l'eulogie un peu prétentieuse *ʿaẓẓama allāhu shaʾnahu* trahissent cette situation exceptionnelle qui ressort du récit du chroniqueur.

Voilà pour le titulaire du n° 105; voici maintenant pour la date : Si ce texte avait été gravé d'un seul jet, il donnerait, suivant la règle, d'abord les noms du fondateur, puis ceux de son mandataire, enfin la date, et le tout en caractères uniformes. Or il y a trois parties bien distinctes : A, les noms du fondateur en grands caractères; B, la date et les noms du mandataire en petits caractères; C, les armoiries. Dès lors, il semble bien que l'inscription trahit deux étapes successives : l'une aux noms du sultan seul, et l'autre, avec la date 875, aux noms et armoiries de son nouveau mandataire.

Enfin voici pourquoi ce texte est placé sous le Bāb al-sakīna : Le bandeau surmonte trois fenêtres carrées éclairant une chambre au-dessus de la chapelle C; or la cour de l'ancienne Ashrafiyya, que j'ai rétablie en B, d'après le chroniqueur, était entourée de cellules (p. 361) qui devaient régner à son niveau, soit au-dessus du rez-de-chaussée de la Baladiyya, représenté par la chapelle C, et qui pouvaient prendre jour au sud sous le portique du Bāb al-sakīna.

Ainsi le sultan Qāyt-bāy, qui fit inscrire son nom sur la porte d'entrée à l'est, d'après le chroniqueur, l'avait fait aussi graver ici (n° 105 A). Au début de 874 Muḥammad arrive à Jérusalem et restaure les fondations pieuses. Soit que la construction ne fût pas achevée, soit que le nouvel intendant l'ait reprise de ce côté en vue de créer une nouvelle entrée[1], ou pour y amener l'eau de l'aqueduc réparé par lui la même année (p. 342), et qui passe à quelques mètres plus au sud (fig. 41), il ajoute aux noms du sultan, dans deux cartouches excentriques, la date 875 avec ses noms et ses armoiries[2]. On voit ainsi comment le n° 105 comble la lacune que j'ai signalée chez le chroniqueur. En outre, cette dernière étape explique pourquoi le shaikh de la madrasa, mandé au Caire en 875 pour une affaire de son ressort, y reçut un nouveau brevet au début de l'année suivante, et pourquoi le sultan, l'année d'après, augmenta le personnel et les fondations de l'établissement (p. 361).

En 880 Qāyt-bāy lui-même arrive à Jérusalem, et l'on comprend que cet

[1] Aujourd'hui (1914) l'on accède à la chambre au-dessus de la chapelle C par un petit escalier adossé au mur, à gauche des n°s 87 et 105; il aboutit à une porte percée au niveau des fenêtres. Cette porte et cet escalier remontent peut-être à cette époque; mais ils m'ont paru plus modernes.

[2] Ces cartouches ont peut-être remplacé une date plus ancienne et les noms de l'émīr Birdibak, le prédécesseur de Muḥammad; il faudrait examiner avec soin les joints du bandeau et le travail du lapicide.

édifice disparate, rampant autour du minaret M et pourvu de chambres borgnes et d'un escalier boiteux, ne lui ait pas paru digne d'un roi. Mais il avait alors tant de chantiers à pourvoir que le nouveau projet ne prit corps que quatre ans plus tard. L'ordre parvint à Jérusalem en 884 et les travaux commencèrent en 885. L'architecte mena de front la démolition de l'ancienne Ashrafiyya et les fouilles pour les fondations de la nouvelle. Cette apparente anomalie s'explique par un coup d'œil sur le plan (fig. 61), où l'on voit que la plus grande partie du nouvel édifice s'élève au nord et à l'ouest de l'ancien. L'année suivante, la direction des travaux fut confiée à un architecte chrétien renommé, qu'on expédia du Caire avec un chantier complet. La nouvelle salle, qu'on avait alignée sur le portique[1], lui paraît insuffisante; il l'agrandit à l'est et au nord, aux dépens de trois travées de ce portique, dont il sacrifie l'alignement, et crée ainsi la salle voûtée S actuelle, qu'il prolonge au sud par le porche voûté D, le portail I et l'escalier L. Par un trait de génie, il assied sur les reins puissants de ces voûtes une madrasa tout entière sur plan cruciforme, ouverte vers le Ḥaram par une arcature sur colonnes, et entourée de dépendances. C'est ici, en face de la Ṣakhra, qu'auront lieu les nouveaux cours, et la salle S sera réservée aux séances des magistrats[2]. Maintenant je puis poursuivre le récit du chroniqueur, qui servira de commentaire au n° 106.

P. 659, l. 6 (286) : «En l'année 887 fut achevée la construction (*ʿimāra*) de la madrasa Ashrafiyya, entreprise par notre maître le sultan Malik Ashraf au bord du Ḥaram, près du Bāb al-silsila. *La bâtisse fut mise sur pied et terminée au mois de radjab l'unique* (août-septembre 1482). *Alors les marbriers commencèrent à y appliquer les marbres* jusqu'à son entier achèvement.»

On sait que les dates épigraphiques sur pierre se rapportent en général à l'achèvement du gros œuvre, et qu'elles précèdent volontiers d'une ou deux années celles qu'on relève sur les parties décoratives et sur le mobilier[3]. Le chroniqueur est donc en parfait accord avec le n° 106, qui donne cette même date de radjab 887, bien que l'inauguration, on va le voir, n'ait eu lieu qu'en 890. Je pourrais donc clore ici ce commentaire; mais puisque ce chapitre est une monographie de l'Ashrafiyya, il me reste à reproduire le passage principal du chroniqueur et le récit du pèlerin d'Ulm, auxquels j'ai déjà fait quelques

[1] Voir plus haut, p. 362, n. 6.
[2] Cf. plus haut, p. 89, n. 4, et 259, n. 2.
[3] Voir *MCIA*, I, p. 505 et *passim*; cf. plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

emprunts. On va voir que tous les détails de leur description se lisent encore très clairement sur le terrain[1].

P. 659, l. 9 (286 suiv.) : «*Description de la madrasa Ashrafiyya.* — J'ai déjà raconté la construction de l'ancienne madrasa, et je l'ai décrite telle qu'elle était à l'origine. J'ai dit que le sultan donna l'ordre de la démolir et de la rebâtir; qu'il expédia à cet effet des ouvriers du Caire; que les travaux furent poussés avec ardeur jusqu'à ce qu'on eût achevé le gros œuvre, posé les revêtements de marbre et monté les portes de bois, et que l'édifice eût pris l'aspect qu'il offre aujourd'hui, *avec ses deux étages inférieur et supérieur.*

«L'*étage inférieur* comprend la *salle de réunion* (*madjmaʿ*, soit S, fig. 61), qui s'adosse (*mulāṣiq*) au portique du Ḥaram du côté de l'est, et correspond (*muqābil*) à trois arcades (*qanāṭir*) de ce portique (*riwāq*). Cette salle[2] a deux portes : la première, du côté nord (X), est voisine d'une fenêtre (Z) qui s'ouvre sous la partie du portique formant le rez-de-chaussée de la madrasa ʿUthmāniyya (p. 321)[3]; la deuxième, qui s'ouvre à l'est (P), est flanquée de deux fenêtres, l'une à gauche et l'autre à droite (F et F′). Dans le mur du fond (*ṣadr*) de la salle est creusé un miḥrāb (N), dans la partie ouest de ce mur[4], et une fenêtre tournée vers le sud (E) s'ouvre dans sa partie est[5]. Contigu[6] à cette salle au sud s'élève un porche (*dargāh*[7], D) en belles pierres d'appareil (*muḥkamatu*

[1] Ici encore je souligne les passages essentiels et je place en parenthèses les termes techniques et les références à la lettre des plans (fig. 61 et 62).
[2] Texte (l. 16) الجمع; lire المجمع.
[3] C'est d'après ce passage que j'ai rétabli X et Z; cf. plus haut, p. 353, n. 4.
[4] Texte (l. 18) *wa-bi-ṣadri l-madjmaʿi miḥrābun mimmā yaliyu l-gharba;* la traduction Sauvaire «du côté de l'occident» prête à équivoque. Comme toutes les niches syriennes, celle-ci est tournée au sud, vers la Mecque; c'est ce que l'auteur exprime par *ṣadr*, qui désigne toujours le «mur de fond», c'est-à-dire le mur sud pour un sanctuaire, parce qu'on y entre par le nord, en regardant vers la Mecque. Dès lors, quand l'auteur ajoute «du côté de l'ouest», il veut dire, non que le miḥrāb est tourné vers l'ouest, mais qu'il est placé «dans la partie ouest du mur sud».
[5] Texte (l. 19) *wa-shibbākun muṭillun ʿala l-qiblati mimmā yaliyu l-sharqa;* la traduction Sauvaire «regardant vers le sud-est» prête aussi à l'équivoque : E regarde au sud, mais s'ouvre «dans la partie est» de ce même mur (*ṣadr*).
[6] Texte *bi-laṣqi* (ou *yalṣaqu*); cf. plus haut, p. 362, n. 6.
[7] En traduisant «cour» Sauvaire défigure la description si précise du chroniqueur. Ce mot désigne une construction couverte à l'entrée d'un édifice, porche, vestibule ou couloir, le plus souvent voûtée; voir mon *Voyage en Syrie*, I, p. 213, n. 7 milieu. Le sens «cour» est métaphorique plutôt qu'architectural. Nous parlons de la «cour» d'un souverain, parce que nos anciens rois siégeaient souvent à ciel ouvert; en Orient la métaphore est fournie par le portique ou l'édicule couvert qui les abritait du soleil. Ainsi le mot *bāb*, plur. *abwāb*, qui désigne officiellement la cour des Mamlouks, puis la «Porte» ottomane, signifie ici «portail ou portique» plutôt que «porte». Même en

l-bināʾi), au fond[1] duquel, vers l'ouest, s'ouvre la porte (I) par laquelle on accède à la madrasa située au premier étage (*ʿulwiyya*).

«Cette porte donne accès à un petit vestibule (V)[2], pavé de marbre. Dans ce vestibule à droite s'ouvre une petite chambre (*khalwa*, K); au fond (*bi-ṣadri*) s'étend un banc (*masṭaba*)[3] couvert de marbre; à gauche s'ouvre une porte par où l'on monte à un escalier spacieux (*muttasiʿu l-bināʾi*)[4], qui conduit à la madrasa du premier étage, ainsi qu'au minaret du Bāb al-salām. Il aboutit à une porte (P, fig. 62) donnant accès à une cour-terrasse à ciel ouvert (T)[5] dont le sol est pavé de dalles blanches. Au fond de (*bi-ṣadri*) cette (p. 660) cour, du côté nord, s'ouvre une porte rectangulaire (*murabbaʿ*, B), par où l'on passe dans un beau vestibule (*dargāh*, V). Ici s'ouvre à droite un couloir (*dahlīz*, E) qui conduit à la madrasa, *bâtie sur le dos de la salle du rez-de-chaussée* (S, fig. 61) que j'ai déjà décrite[6].

«Cette madrasa du premier étage *comprend quatre līwāns se faisant face* (*awāwīna mutaqābilatin*). Au fond (*ṣadr*) du līwān qibli (L S), *qui est le plus grand*, est creusé un miḥrāb (N). A côté de ce miḥrāb, vers l'est, sont percées deux fenêtres ouvrant sur le Ḥaram, et à l'ouest, deux fenêtres donnant sur l'escalier qui conduit à la madrasa[7]. Du côté est ce līwān a trois fenêtres ouvrant sur le Ḥaram, vers la terrasse (*ṣaḥn*) de la Ṣakhra; vis-à-vis (du côté ouest) sont per-

persan, *dargāh* ne désigne la cour royale que dans ce sens figuré; voir Vullers, *Lexicon* (*aula regia*).

(1) Ici *bi-ṣadri* désigne bien le mur ouest, mais parce qu'il est en face quand on entre sous le porche depuis l'esplanade à l'est; cf. plus haut, p. 367, n. 4.

(2) La traduction Sauvaire «une seconde *derguiâh*» est littérale, mais peu claire. Tout à l'heure ce mot désignait le porche D; ici c'est une pièce étroite et fermée (pl. LXXXIII à gauche, derrière le P. Jaussen). Pour le chroniqueur, D et V sont deux *dargāh*, c'est-à-dire deux constructions couvertes et liminaires; c'est à nous de les distinguer par deux termes différents.

(3) Cette variante (pour *maṣṭaba*) est dans les dictionnaires; c'est sur ce banc qu'un indigène est assis à gauche et en arrière du P. Jaussen.

(4) En effet, la cage carrée est plus large et les marches sont plus douces que dans la partie à vis du minaret supérieur; cf. plus haut, p. 353, 361, et 363.

(5) Texte (*ult.*) *ilā sāḥatin samāwiyyatin;* cf. plus haut, p. 354.

(6) Aujourd'hui (1914) l'extrémité nord de T est pleine de décombres, la porte B est murée, et je n'ai pu explorer V et E, que j'ai rétablis d'après le chroniqueur, et d'accord avec l'usage de placer l'entrée intérieure des madrasas dans un angle de la cour, et de préférence, quand le plan le permet, dans un des deux angles opposés au līwān qibli, comme ici. La salle V, qui a frappé le chroniqueur (*dargāh laṭīfa*), était probablement voûtée et décorée.

(7) Le miḥrāb et les deux fenêtres ouest se voient en raccourci, pl. LXXXII en haut, au-dessus du porche D; cf. plus haut, p. 354, n. 2. Les deux fenêtres est ont disparu avec le mur qui s'avançait jusqu'à l'angle du porche, et que j'ai rétabli en pointillé (fig. 62); elles donnaient au sud sur l'esplanade.

cées trois fenêtres ouvrant sur la terrasse (*ṣaḥn*[1], T) de la madrasa[2]. Le līwān nord (L N) a deux fenêtres ouvrant sur le Ḥaram du côté nord, et deux du côté est[3]. Le līwān est, *qui est la loggia* (*ṭārima*, L E)[4], *a trois arcades* (*qanāṭir*) *retombant sur deux colonnes de marbre.* La partie supérieure en est garnie de vitraux en verre franc, d'un éclat et d'un fini incomparables[5]. Le līwān ouest

(1) Si le chroniqueur désigne ainsi T, qu'il appelait plus haut *sāḥa*, c'est qu'il vient de parler de la terrasse (*ṣaḥn*) de la Ṣakhra. Un peu plus loin il emploie encore ce mot, puis il revient au premier, qui semble plus correct ici. En effet, une sāḥa est plutôt extérieure ou excentrique, et un ṣaḥn plutôt intérieur ou concentrique; ici le vrai ṣaḥn, c'est la cour C, dont le chroniqueur ne parle pas.

(2) Les trois fenêtres est ont aussi disparu; les trois baies ouest se voient encore (pl. LXXXII en haut, au milieu) et correspondent aux baies murées en T (pl. LXXXIII à droite, sous le minaret à gauche); cf. plus haut, p. 354 suiv.

(3) Ces quatre fenêtres ont aussi disparu. On notera qu'il y en avait *deux* à l'est, au lieu de *trois* dans le līwān sud; ce détail confirme que L S était plus profond que L N, comme le chroniqueur vient de le dire; cf. plus haut, p. 354, n. 4.

Le côté nord de L N avait à l'ouest trois fenêtres faisant pendant au miḥrāb N et aux deux fenêtres ouest de L S, côté sud; voir fig. 62 et pl. LXXXIV à gauche, immédiatement à droite du grand cyprès et au-dessus de l'arcade H du porche D. Celle du milieu est percée d'une porte *p*, aujourd'hui fermée, qui conduit vers la ʿUthmāniyya (n° 87). Enfin le côté ouest de L N avait deux baies correspondant à celles de l'est; voir pl. LXXXII en haut, à l'extrême droite. L'arc mordu par le bord du cliché retombe dans l'angle nord-ouest, comme à l'angle sud-ouest, vers le minaret.

(4) La traduction Sauvaire «rotonde» ne rend pas ce dispositif, expliqué plus haut, p. 355; cf. plus loin, p. 372.

(5) Texte (l. 11) *wa-ʿulwuhā qamariyyātun min al-zudjādji l-afrandjiyyi fī ghāyati l-bahdjati wal-itqāni;* le suffixe féminin de *ʿulwuhā* se rapporte soit à *ṭārima*, soit à *qanāṭir*, et c'est à dessein que j'ai conservé l'équivoque. Sauvaire, qui le rapporte au premier mot, a traduit (p. 288 en haut) «son plafond (de la ṭārima) est composé de *lucarnes rondes*»; mais ce dispositif n'était guère usité alors, et s'il s'agit de lucarnes vitrées, elles étaient plutôt percées dans les écoinçons ou au-dessus des arcs, comme les œils-de-bœuf qu'on voit pl. LXIV suiv. et LXXXVII suiv. Ou bien le plafond était éclairé par une lanterne polygonale (cf. pl. LXXXVII à gauche) dont les pans étaient garnis de verrières. Ou encore, en rapportant le suffixe au second mot, c'étaient les tympans mêmes des arcs (*qanāṭir*) qui étaient garnis de vitraux, l'entre-colonnement au-dessous restant à jour; cf. plus haut, p. 356, n. 1. Enfin on pourrait voir ici des lampes ou des lustres pendant du plafond, et alors les mots *min al-zudjādji l-afrandjiyyi* «en verre franc» se passent de commentaire, puisque dès cette époque l'Orient importait des verreries de Murano, en particulier pour les lampes de mosquée, dont la fabrication indigène était en décadence; voir *MCIA*, I, p. 679, n. 2, et sources citées; cf. Herz, *Catalogue*, p. 307; Migeon, *Manuel*, p. 360. Mais je crois que le chroniqueur décrit un éclairage diurne, comme Fabri, qui parle clairement de fenêtres garnies de verrières; alors il faut admettre que l'Orient importait aussi du verre à vitraux, sinon des verrières montées. Herz, qui donne ce sens à *qamariyya*, *op. cit.*, p. 5 suiv. et 308 suiv., semble admettre que ces vitraux étaient indigènes; mais je crois que les documents précis font encore défaut. Si tel était le cas, on peut supposer qu'on imitait les vitraux européens, peut-être depuis les croisades, puisque les plus anciens débris connus remontent au xiiie siècle, et qu'on donnait à ces produits le nom de «verre

(LO), qui lui fait face, a une fenêtre ouvrant sur la terrasse (*ṣaḥn*, T) de la madrasa[1].

« Le sol est entièrement pavé de marbre polychrome et tout autour les parois sont lambrissées de marbre. Le plafond (*saqf*) qui couvre le tout est en bois peint d'un enduit d'or et d'azur[2]; il est très solide, assemblé avec art et fort élevé.

« Près du līwān nord s'élève une salle voûtée (*baitun maʿqūdun*, G) dans laquelle on entre par le vestibule (*dargāh*, V) dont j'ai parlé; sa porte (H) se trouve à gauche en entrant[3]. Son sol est pavé de marbre polychrome et tout autour ses parois sont lambrissées de marbre; elle a deux fenêtres donnant sur le līwān nord de la madrasa[4]. Au-dessus[5] de cette salle se trouve une belle chambre (*ṭabaqatun laṭīfatun*) éclairée par une fenêtre qui donne sur l'intérieur de la madrasa (à l'est) et par une autre ouvrant (au sud) sur la terrasse à ciel ouvert (T). Celle-ci communique par une porte (A)[6] avec une autre terrasse ou courette (*sāḥa*, K) où sont les chambres (*khalāwī*) voûtées, le bassin aux ablutions et les commodités, *le tout chevauchant* (*murakkab*) *sur les deux līwāns sud et est et sur d'autres parties de la madrasa Baladiyya*[7].

« La madrasa renferme des tapis et des chandeliers de la plus grande beauté, comme on n'en trouve pas ailleurs. Sa toiture est couverte à l'extérieur de feuilles de plomb bien ajustées, comme celles du Ḥaram[8]. »

Puis le chroniqueur (p. 661 en haut) vante encore la situation splendide et

franc ». Le mot *bahdja* « éclat » paraît faire allusion à la polychromie; quant à *itqān*, ce mot désigne la précision d'un assemblage ou le fini d'un travail plutôt que sa solidité (Sauvaire), et de fait, la résistance n'est pas la qualité maîtresse du verre à vitre.

(1) Aujourd'hui murée en *i;* voir pl. LXXXII en haut.

(2) Texte (l. 14) *min al-khashabi l-madhūni bi-waraqi l-dhahabi wal-lāzūrdi*, mot à mot « en bois revêtu d'or à la feuille et d'azur ».

(3) C'est-à-dire en entrant de V en C, par E.

(4) C'est le revers des baies signalées à la fin de la note 3 de la page 369.

(5) Texte (l. 18) *ʿalā ẓāhiri*, que le chroniqueur emploie plusieurs fois dans le sens de *ʿalā ẓahri* « sur le dos de »; cf. Dozy, *Supplément*, *s. v.* ظاهر.

(6) L'appareillage soigné de cette porte (pl. LXXXII à droite, sous le minaret et à droite de la porte P) prouve qu'elle est ancienne, mais elle est plus basse que l'autre, et sans décor ni moulure; c'est donc bien le passage discret dont parle le chroniqueur. Derrière elle un escalier moderne (visible sur l'épreuve originale) conduit à droite à des maisons que je n'ai pas explorées.

(7) Passage important commenté plus haut, p. 363, n. 2.

(8) Texte (l. 2 d'en bas) *wa-ʿalā ẓāhirihā l-ruṣāṣu l-muḥkamu ka-ẓāhiri l-masdjidi*... Le Ḥaram étant découvert, l'auteur désigne ici en bloc les monuments qu'il renferme et dont la plupart sont couverts de feuilles de plomb.

la beauté de l'édifice, qu'il compare à la Ṣakhra et à l'Aqṣā[1]. Cet enthousiasme sent un peu la flatterie à l'adresse du prince régnant; toutefois, si l'on cherche à se représenter cette construction hardie, entourée de portiques et de terrasses et portée dans les airs, comme la basilique d'Assise ou la sainte Chapelle de Paris, sur les reins puissants d'une salle voûtée, ruisselant d'or et de couleurs, et largement ouverte sur un des plus beaux panoramas du monde, on conviendra que l'art arabe à son déclin jetait encore un vif éclat.

Au reste, l'admiration du chroniqueur est partagée par les chrétiens de son temps, qui savaient peut-être que l'architecte était leur coreligionnaire. L'auteur de la relation la plus complète, le dominicain d'Ulm Félix Fabri, a pu voir l'Ashrafiyya dans toute sa splendeur. Bien plus, en la visitant le 3 août 1483 (28 djumādā II 888), c'est-à-dire, d'après les dates précises fournies par le chroniqueur, entre l'achèvement du gros œuvre et l'inauguration, Fabri a dû tomber au milieu des marbriers, des ébénistes, des serruriers, des verriers, des peintres et des doreurs; or c'est précisément ce qu'il nous montre dans un passage qui vaut la peine d'être cité tout entier[2]. En se promenant aux abords du

(1) Les autres passages relatifs à l'Ashrafiyya n'ont pas de valeur archéologique; ainsi p. 5, l. 16, 377, l. 2 d'en bas (121), 650, l. 8 d'en bas, et surtout 654 en bas suiv., où l'auteur raconte la mort du premier shaikh, le choix de son successeur, l'organisation des services et l'inauguration de la nouvelle madrasa, qui eut lieu le dimanche 6 radjab 890 (19 juillet 1485).

(2) In *Evagatorium*, II, p. 124 : « Ab hoc loco... digressi per vicos domorum in templi circuitu ad aliam partem atrii venimus, et ibi *ad murum atrii ædificabatur nova muschea pretiosissima pro oratorio domini Soldani*, in qua orationes suas faceret tempore præsentiæ suæ. Accessimus ergo ad locum et ascendere volebamus ad artifices ad videndum, sed dictum fuit nobis, quod nemo ad artifices ascendere ausus esset, nisi de licentia Thadi (suit le passage cité plus haut, p. 259, n. 3)..... et pueros. Egressus est ergo episcopus ad nos, vir maturus, senex, barbatus et seriosus, et cum intellexisset voluntatem nostram, statim annuit, et introduci nos fecit in muscheam, adjungens nobis unum de suis familiaribus. Ascendimus autem in muscheam et *multos ibi artifices et laborantes invenimus, subtilissimas tabulaturas de vario et polito marmore facientes, et tam pavimentum quam parietes ornantes picturis. In super pretiosis et auratis coloribus superiora fulgentia erant, et fenestræ vitræ valde pulchræ illustrabant habitaculum.* Porro *in illo pariete qui consurgit ab atrio templi, erant magnæ et altæ fenestræ, nondum vitro perfectæ, sed patentes, per quas sespeximus in atrium templi et ad ipsum templum*, et vidimus stupendam pretiositatem ibi..... His visis dedimus artificibus bibales et exivimus. Non credo, quod post nos aliquis Christianus in muscheam illam venturus sit, (p. 125) quia statim eam suis execrationibus detestabili Machometo consecrabunt : hoc facto nullum Christianum intromittent. Sic ergo regressi sumus ad loca nostra. » Et p. 232 : « *Aliud templum... jam erigitur* expensis moderni Soldani, latum et valde pretiosum, extra atrium..., in quo habentur lampades accensæ LXXXVIII »; cf. *PPTS*, IX, p. 124 suiv. et 261 en bas; Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 131, qui place le pèlerinage de Fabri entre 1480 et 1483. Il en fit un en 1480, puis un second en 1483, auquel est consacrée la plus grande partie de son livre. La date du 3 août est assurée par le contexte, p. 121 et 125; in Feyrabend, *Reyssbuch*, f° 150 *b*, l'agenda de ce jour est expédié en deux lignes.

Ḥaram le pèlerin débouche au Bāb al-silsila, où il aperçoit la construction nouvelle, encore inachevée. Il veut monter aux chantiers; mais on lui dit que l'accès en est interdit sans une autorisation du qāḍī, qui demeurait à côté[1]. Le qāḍī l'accueille avec courtoisie et le fait accompagner à l'Ashrafiyya, où Fabri voit des ouvriers posant sur le sol et contre les parois de l'édifice de beaux revêtements de marbre poli, aux dessins variés; les parties hautes resplendissaient de couleurs et d'or, et les vitraux des fenêtres filtraient une lumière chatoyante. Il s'avance jusqu'au bord oriental, et par les hautes et larges fenêtres de la loggia, qui laissaient entrer le grand jour, il admire la vue du Ḥaram et de la Ṣakhra[2]. Il donne un pourboire aux ouvriers et se retire en songeant qu'aucun chrétien n'entrera après lui dans cette mosquée, sur le point d'être consacrée au culte musulman[3].

[1] C'est-à-dire à la Tankiziyya (n° 80 fin). C'est par erreur que Williams, *City*, II, p. 307 suiv., identifie la mosquée décrite par Fabri avec celle des Maugrébins (n° 211), et la demeure de Thadi avec celle d'Abū bakr ou des Femmes (n° 177, introduction).

[2] Cf. plus haut, p. 355, et plus loin, n° 223, fin du commentaire.

[3] Et non à Mahomet lui-même, comme il le dit, par une erreur assez naturelle; on a vu (p. 371, n. 1) que la madrasa fut inaugurée deux ans plus tard. Fabri se trompe aussi quand il croit qu'aucun chrétien n'y entrera après lui. Il est vrai que ses successeurs immédiats semblent en parler par ouï-dire. Ainsi Grünemberg (1486), p. 84 : «Zunächst dem Tempel hat König Sultan, der damals regierte, als ich in Jerusalem war, gebanet eine heidnische Kirche gar prächtig, darinnen sagt man brennen stets achtzig Ampeln». Et von Harff (1498), p. 181 : «... eyn schoyn kleyne meskijt..... gebouwt van deme alden zoldayn Kathubee, der in vonff vurleden jaeven gestoruen was ind dar in eirlich bestediget, hundert lampen degelichs zo brynnen». Si Harff était à Jérusalem vers la fin de 1498, c'était un peu plus de deux (et non cinq) ans après la mort de Qāyt-bāy; sur les obscurités de sa chronologie, voir l'introduction de Groote, p. x suiv. On notera que le grand nombre des lampes a frappé ces trois pèlerins; cf. plus haut, p. 369, n. 5. Mais un peu plus tard il semble que les chrétiens y entraient plus ou moins librement, peut-être parce qu'on les autorisait, moyennant finances, à contempler d'ici le Ḥaram. Ainsi Thenaud (1512), p. 107 : «Et de la musquete du Souldan..... *en laquelle fus souvent*, on veoit dedans le Temple». Et von Troilo (1616), p. 164, a vu le Ḥaram «von dem grossen Saal der Sultanin», c'est-à-dire depuis la loggia de la madrasa; le féminin «Sultanin» rend gauchement, mais clairement, le relatif Sulṭāniyya, plus haut, p. 352, n. 1.

D'autres auteurs arabes signalent aussi la madrasa, ainsi Ḥasan Ṭūlūni, Pa. 1814, f° 11 *a* en haut, Ibn iyās, II, p. 229, l. 9 d'en bas et 300 *ult.*, Sakhāwi in Mubārak, *Khiṭaṭ*, V, p. 73, l. 13, et surtout Nābulusi (1690), Pa. 5960, f° 27 *b* suiv., qui donne de l'Ashrafiyya une description détaillée, pleine de termes techniques et d'autant plus curieuse qu'elle n'est pas empruntée à Mudjīr al-dīn, dont il s'inspire trop souvent. Il décrit l'architecture et la décoration des parties principales, porche D, portail I, escalier L, cour T et annexes, cour C et ses quatre līwāns, L S avec un miḥrāb et *plus grand* que L N qui lui fait face, L E *plus grand* que L O qui lui fait face, les plafonds et le toit qui s'élèvent à la hauteur du minaret, les portes avec leur décor sculpté, les fenêtres avec leurs grilles de cuivre jaune, les marbres bigarrés des pavements et des lambris, les boisages et les

Inscriptions souveraines non datées. — Sous le porche D, à droite et à gauche de la fenêtre E (fig. 61), grands cartouches à inscription, renfermant la formule habituelle :

أبو النصر قايتباى عزّ لمولانا السلطان الملك الأشرف عزّ نصره.

Gloire à notre maître le sultan al-Malik al-Ashraf Abu l-naṣr Qāyt-bāy, que sa victoire soit glorieuse!

Cette formule se répète, avec quelques variantes, aux endroits suivants : dans un cartouche plus petit, sculpté au-dessus de la fenêtre; dans une série de bandeaux et de cartouches gravés au trait sur les revêtements de bronze des vantaux fermant la porte du portail I[1]; sur la colonnette sculptée à l'angle sud-est du porche D, en haut du fût; enfin, dans un grand cartouche à bords festonnés sculpté dans la pierre en *c*, au-dessus de la fenêtre au milieu du mur nord du līwān L N (fig. 62).

Inscriptions coraniques. — Sur les revêtements de bronze de la porte I (fig. 61) : *C*, IX, 18 (jusqu'à الزَّكوة)[2]. Au premier étage, bandeau des piédroits d'une porte ouvrant sur la terrasse T[3] : à droite, le *bismillāh* et *C*, IX, 18 (jusqu'à أقام); le côté gauche est entièrement détruit. — Dans la madrasa, grand bandeau régnant au sommet des murs nord, ouest et sud, soit à mi-hauteur des murs primitifs des līwāns : en L N, côtés nord et ouest, un verset à moitié fruste;

plafonds peints et dorés, etc. Ce passage inédit mériterait d'être publié tout entier; mais il renferme des mots rares dont l'étude allongerait par trop ce chapitre, et je me borne à reproduire la description de la loggia L E (f° 28 *a* en bas), qui complète et confirme les auteurs déjà cités : والإيوان الآخر الّذى يقابله منفتح الصدر لمّاع فيه عامودان من الرخام الأبيض وله شعيرة مبنيّة من الأحجار الملوّنة فى ارتفاع ذراعٍ وذلك مطلّ على الحرم الشريف وصحن الصخرة العالى المنيف «et l'autre līwān (L E), qui lui fait face (à L O), *est ouvert dans le fond* et brillamment décoré. *Il a deux colonnes* de marbre blanc *et une balustrade* en pierres polychromes, d'une coudée de hauteur. Cette (arcature) s'ouvre sur le Ḥaram et sur la terrasse de la Ṣakhra». Sur *sha'īra* «rangée de pierres de taille», voir Dozy, *Supplément*. On notera que Nābulusi, comme Mudjīr al-dīn et Fabri, ne précise pas qu'il y avait une *double* arcature (fig. 62); mais c'est peut-être une omission.

[1] Sauvaire (relevés inédits, n° 74) les a vus plus complets que moi. En 1914 il ne restait guère qu'un petit cartouche et un bandeau sur le vantail droit (nord); celui-ci renfermait quelques titres de plus que celui-là.

[2] D'après Sauvaire, *loc. cit.*; je n'ai pas retrouvé ce texte en 1914.

[3] Au sud de T suivant mon carnet, plutôt à l'est d'après mes souvenirs, peut-être en F ou en *i* (fig. 62).

en LO, le *bismillāh* et *C*, XLVIII, 1-2, puis les mots صدق الله العظيم; en LS, côtés ouest et sud, un autre verset fruste et couvert d'herbes folles[1].

DÉCRET DE MALIK NĀṢIR MUḤAMMAD. 902 H.

L'inscription suivante est empruntée aux relevés inédits de Sauvaire (n° 98), qui la place «à gauche de la turba de Muḥammad al-Khalīli, sur la muraille et à droite d'une fenêtre grillée». Elle semble avoir disparu dès avant 1893[2]; le texte suivant m'a été envoyé par Sauvaire en 1894[3].

107

Texte du décret. — Dalle de marbre(?) scellée dans ce mur; dimensions inconnues. Trois lignes en naskhi mamlouk(?); petits(?) caractères. Inédite (copie Sauvaire, vers 1865).

(1) بسمله... رسم السلطان المالك الملك الناصر محمّد أُبو السعادات[4] ابن قايتباى عزّ نصره (2) بإبطال ما جُدّد على القصّابين والمتسبّبين[5] بالقدس الشريف من الحمايات والرمايات[6] والمظالم وأن يَبيعوا اللحم بسِعْر الله تعالى (3) ولا يؤخَذ منهم لحمٌ بغَيْر قَيدِ[7] ثمنٍ بتأريخ اليوم المبارك السادس من شهر ذى القعدة الحرام من شهور سنة اثنين وتسع مائة.

A décrété le sultan, le maître, al-Malik al-Nāṣir Muḥammad Abu l-saʿādāt, fils de Qāyt-bāy, que sa victoire soit glorieuse! — qu'on abolira les taxes imposées récemment aux bou-

[1] Voir pl. LXXXII en haut, entre le ciel et le sommet des arcs des baies murées; sur l'épreuve originale on peut déchiffrer quelques mots à la loupe.

[2] Je l'ai cherchée plusieurs fois sur le mur nord de la place du Bāb al-silsila, à gauche du Bāb al-sakīna (ou al-salām), puisque la tradition place le mausolée de Khalīli en C ou en B (fig. 41 et 61); voir plus haut, p. 353, n. 5 et 6. A ce propos, j'observe que les trois inscriptions scellées sous le Bāb al-sakīna (nos 39, 87 et 105) ne figurent pas dans les relevés de Sauvaire; la coïncidence est étrange, et cette triple lacune paraît inexplicable s'il a copié tout à côté le n° 107, qu'il faut peut-être chercher ailleurs.

[3] Cf. plus haut, p. 5.

[4] Contre l'usage la kunya est placée après le nom propre, comme in *MCIA*, I, n° 369 (même sultan); cf. plus haut, p. 272.

[5] Sauvaire والمسنين avec point d'interrogation; voir plus loin, p. 375, n. 1.

[6] Sauvaire الجابات والرمانات; voir le commentaire.

[7] Sauvaire قيد avec point d'interrogation; voir la fin du commentaire.

chers en gros et en détail[1] à Jérusalem, telles que les ḥimāyāt, les rimāyāt et les (autres) injustices, et qu'ils vendront (dorénavant) la viande au juste prix, et qu'on ne leur prendra pas de viande autrement qu'au prix fixe. A la date du jour béni du 6 du mois de dhu l-qaʿda le sacré des mois de l'année 902 (6 juillet 1497).

L. 2 : Le décret ordonne la suppression de certaines taxes prélevées sur la boucherie et dont le fisc masquait le caractère illégal sous des noms prétentieux. Le mot *ḥimāya*[2] désigne la protection ou la garantie accordée par le gouvernement à certains administrés[3], puis la taxe prélevée en échange de ce service, qui n'était le plus souvent, sans doute, qu'un prétexte à exactions[4]. Le sens de *rimāya*[5] est tout aussi clair, sinon plus clair encore; et si c'était nécessaire, il serait illustré par une affaire qui se déroula précisément à Jérusalem et quelques années avant la date du n° 107. Le chroniqueur, qui la raconte en détail et sans cacher son indignation, emploie plusieurs fois à ce propos ce verbe *ramā* d'où dérive *rimāya*; voici le résumé de son récit[6] :

Dès l'année 890 l'administration des finances, d'accord avec quelques courtiers

[1] Un *mutasabbib* est un petit marchand, ou détaillant (dictionnaires); cf. *shaikhu l-mutasabbibīna min al-fuqarāʾi* in Ibn baṭṭūṭa, IV, p. 373, où les manuscrits ont des variantes corrompues. Les éditeurs ont choisi la bonne, mais leur traduction (le cheïkh, ou supérieur des fakîrs, qui sont petits marchands, ou colporteurs) prête à l'équivoque en éveillant l'idée d'une corporation de derviches. L'auteur veut dire simplement que c'étaient des gens pauvres, ou de pauvres gens; cf. *al-fuqarāʾi min al-mutasabbibīna* in Mudjīr al-dīn, p. 647, l. 9, commenté plus loin, n° 186. Opposé à *tādjir* «négociant», ce mot désigne les détaillants en général; ainsi *al-tudjdjāru wal-mutasabbibīna* dans un décret daté 888 in *MCIA*, II (Tripoli), n° 32, l. 1 et l. 2, et dans un autre inédit de Damas, daté 863. Au n° 107, d'après le contexte, il s'agit de détaillants de viande, ou de ces cuisiniers en plein vent dont les gargottes embaument les rues de Jérusalem; cf. plus haut, p. 301, n. 3.

[2] Nom d'action de *ḥamā* «protéger»; cf. *ṣiyāna* de *ṣāna*, plus haut, n° 24 et p. 61 suiv.

[3] Ainsi dans un décret daté 880 in *MCIA*, II (Tripoli), n° 57, l. 2; mais peut-être s'agit-il déjà d'une taxe de protection.

[4] Voir les exemples cités par Quatremère in *SM*, I *a*, p. 251 en bas, et II *b*, p. 129, n. 2, et Dozy, *Supplément*. Même sens in *Inschriften Oppenheim*, n° 28, l. 4, et p. 28, n. 3, où la ḥimāya est payée par un village à un grand fonctionnaire (amīr ākhūr) de province, et dans un décret inédit de Damas, daté 842, où elle est payée aussi à un fonctionnaire (grand dawādār) de cette province, mais par le waqf ou fabrique d'une mosquée.

[5] Nom d'action de *ramā* «imposer des contributions» et «imposer une marchandise à un prix excessif» in Dozy, *Supplément* et textes cités. Dans ce dernier sens, *ramā* est synonyme de *ṭaraḥa* (Dozy), terme classique de la vente à prix forcé dans les décrets; ainsi *MCIA*, II (Tripoli), nos 23, l. 3, 25, l. 1 *b*, 32, l. 1 et 2, etc.

[6] Voir Mudjīr al-dīn, p. 686, l. 1 à 702 *ult.*, sous le titre *Wāqiʿatu l-zaiti* «l'affaire des huiles». Il faut le lire en entier, mieux encore, il faut lire dans cet auteur toute la chronique du règne de Qāyt-bāy, long réquisitoire contre la rapacité et la vénalité des fonctionnaires, pour comprendre les succès foudroyants de la conquête ottomane en Syrie.

des bazars de Jérusalem et des villes voisines, avait accaparé les huiles renommées de Naplouse, négociées librement sur les marchés, pour les revendre aux savonneries à un prix forcé. Jusqu'ici cette opération ne dépassait guère les limites d'un monopole assez discret, sinon tout à fait légal[1]. Mais en 896 (1491) le gouverneur de Jérusalem, voulant se venger de ses administrés, qui venaient de provoquer une enquête officielle sur les concussions de ce fonctionnaire, sut donner à la rimāya l'ampleur d'une méthode de gouvernement. Convoquant dans sa résidence[2] tous les habitants de la ville, musulmans, juifs et chrétiens, il fit coucher leurs noms dans un registre et leur imposa l'achat, à un prix exorbitant, d'une quantité d'huile fixée par lui. Les récalcitrants furent soumis aux peines les plus brutales et cette escroquerie enrichit à point le Trésor épuisé. L'indignation générale obligea les opérateurs, en 898, à revenir à l'ancien système, où l'achat forcé, limité aux fabricants de savon, pouvait passer pour une taxe indirecte. Mais en 900 le gouvernement recourut encore à l'achat forcé général, et bien que le nouveau gouverneur, dans un esprit de conciliation, s'efforçât d'en atténuer les effets, l'opération fut désastreuse pour les pauvres gens, qui s'estimaient heureux de revendre leur huile à moitié prix.

Le n° 107 montre que la rimāya fut appliquée aussi aux débits de viande, puisque le décret de Muḥammad, rendu deux ans plus tard, a pour but de les en délivrer. Et comme pour expliquer la nature de cette opération, le rédacteur précise que désormais ils devront vendre leur viande au juste prix, puisqu'ils ne seront plus obligés de la surfaire pour se rémunérer sur leur prix d'achat.

L. 3 : Le dernier ordre, si j'en comprends bien le sens, n'est qu'une conséquence du précédent, comme celui-ci découle de la suppression de la rimāya : les acheteurs, qui cherchaient sans doute à rabattre sur les prix forcés, ne seront plus autorisés à marchander les nouveaux prix, que fixait peut-être un tarif officiel[3].

(1) En l'absence d'assemblées législatives, discutant et votant des lois organiques, tout arrêté pris par le prince ou ses représentants pouvait passer pour légal, à condition de ne pas enfreindre le statut (*sharī'a*) fixé par l'accord (*idjmā'*) des autorités religieuses et judiciaires, et aussi par l'opinion publique, plus forte alors qu'on ne le croit souvent, et peut-être plus chatouilleuse que dans certains États qui se croient parlementaires.

(2) A l'hôtel du gouvernement (*dār al-niyāba*); cf. plus haut, p. 232 suiv.

(3) Je lis *bi-ghairi qaidi thamanin*, mot à mot « sans *entrave* de prix »; la tournure est un peu gauche, mais le texte est de basse époque. La leçon قيد étant douteuse (cf. plus haut, p. 374, n. 7), on pourrait lire تقييد = *taqyīd*, nom d'action de *qayyada* « entraver, restreindre », dans le sens de « diminuer, réduire », c'est-à-dire que les acheteurs ne seront plus autorisés à marchander pour obtenir un rabais sur les prix, ou encore dans le sens « enregistrer les contribuables, contrôler, recenser » (Dozy), ce qui équivaudrait à exprimer, sous une autre forme, l'abolition des taxes et des prix forcés; mais dans l'un et l'autre cas la négation *lā* ou la restriction *bi-ghairi* serait pléonastique, puisqu'il faudrait ici une négation au lieu d'une double négation équivalant à une affirmation. En somme, je crois que le rédacteur veut dire *illā bi-thamanin muqayyadin* « sinon à prix restreint ou fixe ».

Si le chroniqueur ne s'arrêtait pas dès la fin de l'année 900, nous y retrouverions peut-être la trace de ce décret, dont l'efficacité, d'ailleurs, ne fut peut-être pas bien durable. Dès longtemps le fisc égyptien vivait d'expédients, dont il changeait les noms sans changer sa méthode, et l'inscription suivante va nous montrer son ingéniosité dans un autre domaine de ses attributions[1].

LES PÈLERINS CHRÉTIENS AU SAINT-SÉPULCRE

APRÈS LES CROISADES.

Poi venia solo il buon duce Goffrido,
Che fe' l'impresa santa e i passi giusti...
Fece in Jerusalem con le sue mani
Il mal guardato e già negletto nido.
Ite superbi, o miseri Cristiani,
Consumando l'un l'altro, e non vi caglia
Che'l sepolcro di Cristo è in man di cani.
(Petrarca, *Trionfo della Fama*, II, 137-144.)

D'après les relevés inédits de Sauvaire (n° 127), l'inscription suivante se trouvait « à gauche de la porte du Saint-Sépulcre, au haut d'un contrefort », c'est-à-dire d'un des contreforts du clocher latin, face est, regardant le parvis et sous la terrasse du grand couvent grec. C'est ici qu'en 1894 je l'ai cherchée en vain, d'après les indications précises que Sauvaire me fournit alors, avec le texte arabe de sa copie[2]. Celle-ci renfermait quelques lacunes importantes, et l'intérêt exceptionnel de ce document me poussa à reprendre mes recherches en 1914, avec le concours du P. Jaussen. Une enquête discrète, ouverte par mon dévoué collaborateur, nous apprit que l'inscription avait été enlevée avant l'année 1894. Le P. Anania, du clergé orthodoxe, qui voulut bien nous donner ce renseignement, consentit à nous laisser photographier un estampage au procédé chinois que son père avait fait sur l'original, lors de l'enlèvement de la dalle; c'est ce document précieux qui m'a permis de rétablir le texte suivant.

(1) Cf. plus haut, p. 334, et plus loin, n[os] 182 suiv., 236 suiv. et *passim*. Un auteur né en 813 (1410) à Jérusalem, où son père était gouverneur, affirme sans rire que les marchés et les monuments de cette ville sont francs des taxes (*mukūs*) qu'on prélève ailleurs; voir Khalīl-Ravaisse, p. 23, l. 6 d'en bas; Khalīl-Hartmann, p. 31. Sans aller jusqu'à le soupçonner d'avoir été payé pour le dire, on peut se demander s'il ne fait pas allusion à l'un de ces dégrèvements éphémères, plus apparents que réels, et dont la ville sainte, au reste, n'avait pas le monopole, puisqu'on a retrouvé des décrets d'abolition d'impôts dans la plupart des villes du royaume des Mamlouks.

(2) Cf. plus haut, p. 5 et *passim*.

108

Décret de Malik Ashraf Qanṣūh al-Ghauri[1]. 919 H. — Dalle de marbre scellée autrefois à l'endroit indiqué; dimensions de l'estampage environ 1 mètre carré[2]. Dix lignes en naskhi mamlouk avancé[3]; petits caractères, serrés et entrelacés, mais bien conservés, nombreux points et signes. Inédite; voir pl. LXXXIX en bas (estampage du P. Anania).

(1) بسمله... المرسوم بالأمر الشريف العالى المولوى السلطانى الملكى الأشرفى السيفى أعلاه الله تعالى وشرّفه وأُنفذه وصرّفه (2) أن لا يُكْرَهوا جماعة الرهبان النصارى والرهبانيّات (sic) الملكيّين واليعاقبة بمُوجِبٍ ولا بخَفَر ولا بظُلْمٍ عند دخولهم قُمامةَ القدس الشريف إسوةً رهبان (3) الكرج والحبوش ولا عند دخولهم إلى مينا يافا ولا عند خروجهم من يافا ولا فى مدينة غزّة ولا فى رملة لُدّ الواردين من الرهبان والرهبانات (sic) من المذكورين (4) فى البرّ والبحر وكلّ ناحية لزيارة بيت المقدس مستمرًّ حُكْمُ ذلك من تقادُم السنين من غير إحداثِ

[1] La plupart des auteurs modernes, d'accord avec la prononciation courante au Caire, transcrivent ce surnom *ghūri*, comme s'il dérivait du nom de ce district montagneux de l'Afganistan appelé Ghūr (Yāqūt غُور, sans l'article) et d'où sortit la célèbre dynastie des Ghourides. Toutefois quelques-uns le transcrivent *ghauri*, ainsi de Hammer (Ghawri); mais aucun d'eux, à ma connaissance, n'en a recherché l'origine. A ce propos, M. Sobernheim me communique le passage suivant du *Durr al-ḥabab* de Ḥanbabi, Vi. 1184 (catalogue Flügel, II, p. 350; cf. Brockelmann, *Litteratur*, II, p. 368), f° 176 *b*, l. 6 : قانصوه... المشهور بالغورى نِسبةً إلى طبقة الغور بفتح المعجمّة إحدى الطباق الّتى كانت بمصر مُعَدّة لتعليم الموَدّبين مماليك السلطان أىِّ سلطانٍ كانَ القرآنَ العظيم « Qānṣūh... surnommé al-Ghauri, du nom de la classe (ou caserne) d'al-Ghaur, avec un *a* sur le *ghain*. Cette classe se tenait au Caire pour enseigner le Coran aux (jeunes gens) cultivés (parmi les) mamlouks du sultan, quel qu'il fût ». Au lieu de *ayyi*, on peut lire *ay* « *c'est-à-dire* d'un sultan *précédent* », en prenant *kāna* dans le sens expliqué plus haut, p. 283, n. 2, ou encore *au* « *ou bien* d'un sultan précédent »; je n'ai pas l'original sous les yeux et cette phrase n'est pas très châtiée. Si le renseignement est exact, il assure la leçon *ghauri;* quant au sens à donner ici à *ghaur*, je l'ignore. Ce mot signifie « terrain bas, creux, caverne », et comme nom propre il désigne certaines plaines basses ou dépressions profondes, telles que la côte du Yémen ou la vallée du Jourdain; ce qui importe ici, c'est moins le sens de ce nom que sa vocalisation.

[2] Estimées d'après mes souvenirs et le nombre des lignes; j'ai oublié de le mesurer. Suivant l'inscription même (l. 8 du texte), la dalle était en marbre, ce que confirme la finesse de l'empreinte sur l'estampage. Nous n'avons ni retrouvé l'original, ni acquis la preuve qu'il a été détruit.

[3] Sur ce terme, voir *MCIA*, I, p. 602, n. 1.

حادثٍ ولا تجديدِ مظلمةٍ ومَنْعِ مَن يتعرّض إليهم بسَبَب ذلك أو فى كمنبرهم (sic?) (5) وهى تربتهم الّتى يدفنو(ا) بها ولا يتعرّض أحدٌ إلى موتاهم ولا لنوادسهم (sic?) ومسامَحةِ الرهبان والرهبانات من طائفة الروم والقبط من الموجب بالأعمال (ا)لمذكورة (6) فى البسط والموسم على جارى عادتهم ومَنْعِ مَن يعارضهم فى ذلك حَمْلاً فى ذلك على ما بِيَدِهم من المربّعات الشريفة السالفة والمربّع الشريف الأشرفى الّذى بِيَدهم (7) عند إنهاءهم أنّهم رهبان وأهل ذمّةٍ ومنقطعين (sic) وأنّ بِيَدهم عهدات وسجلّات ومربّعات شريفة شاهدة لهم بذلك وسألوا كتابةَ هذا المرسوم الشريف (8) بذلك جميعه وأن يُنْقَش شرح ذلك برخامةٍ وتُلْصَق بباب القمامة وليصير ذلك تذكرة بعدل مولانا المقام الشريف عزّ نصره على مَمَرّ الدهور والأيّام صدقةً عليهم عند تمثّل القسّ صفرونس (9) الراهب الملكى ورفعته لَدَىْ المواقف الشريفة فرُسم لهم بذلك بمقتضى القصّة المرفوعة عن الرهبان والرهبانات المشمولة بالخطّ الشريف حَسَبَ الأمرِ الشريف شرّفه الله تعالى وعظّمه (10) بتأريخ اليوم المبارك التاسع من شهر الله المحرّم الحرام سنة تسع عشرة وتسعمائة والحمد لله وحده مُصلّيا ومُسَلّمًا على مَن لا نَبىَّ بَعْدَهُ.

(1) Il a été décrété[1] par l'ordre royal[2] et auguste de notre maître le sultan al-Malik al-Ashraf Saif (al-dunyā wal-dīn) — qu'Allāh le rende auguste et royal, et qu'il en assure l'exécution pleine et entière[3]! — (2) que la communauté des religieux chrétiens et des religieuses,

[1] Comme souvent, *al-marsūmu* est ici pour *rusima;* cf. *decrevit* et *decretum* (*est*) des inscriptions latines. Les manuels de chancellerie donnent, sur les formules initiales des actes officiels, des indications extrêmement détaillées que je ne puis étudier ici; ainsi ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 174; 5827, f° 181; *Taʿrīf*, p. 88; Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, II, p. 211, l. 14, et in Moritz, *Beiträge*, p. 43; Qalqashandi (et *Dīwān*), chapitres des actes et diplômes, par exemple, XI, p. 107 suiv. (définition de *marsūm* et classification). Les chroniques en fournissent de nombreux exemples, ainsi Mudjīr al-dīn, règne de Qāyt-bāy, *passim*. Pour l'épigraphie, voir les décrets publiés in *MCIA* et ailleurs; cf. p. 55, n. 7 et renvois.

[2] Qalqashandi, VI, p. 187, l. 6 : « Les rédacteurs de notre temps ont adopté l'usage de qualifier presque tout ce qui se rapporte au sultan par l'épithète *sharīf* ». Ce passage confirme ce que, bien avant de le connaître, j'ai déduit des inscriptions; voir *MCIA*, I, p. 317 et *passim*.

[3] Le verbe *anfadha* veut dire ici, non « exécuter un ordre », mais le « rendre exécutoire, en assurer l'exécution », et *ṣarrafa*, comme actif du neutre *taṣarrafa* « disposer à son gré », signifie

melchites et jacobites, ne seront soumis contre leur gré[1] à aucun impôt, ni péage[2], ni mesure vexatoire à leur entrée au Saint-Sépulcre[3] de Jérusalem, de même les religieux (3) géorgiens et abyssins, ni à leur entrée au port de Jaffa, ni à leur sortie de Jaffa, ni dans la ville de Ghazza, ni à Ramleh de Lydda[4], soit les religieux et les religieuses susdits, arrivant (4) par terre et par mer et par tout pays, pour le pèlerinage de Jérusalem, la juridiction sur ce point durant de tout temps[5], sans qu'on y ait apporté de modification

« donner pleins pouvoirs ». Les suffixes masculins des verbes de cette quadruple eulogie, fréquente dans les décrets, peuvent se rapporter à *marsūm* « décret » comme in *Inschriften Oppenheim*, n° 5, l. 5-6 (*al-marsūmu l-ʿālī..... aʿlāhu llāhu wa-sharrafahu wa-anfadhahu*), ou à *amr* « ordre », comme in *M C I A*, II (Tripoli), n° 23, l. 1-2 (*rusima bi l-amri l-ʿālī..... aʿlāhu llāhu wa-sharrafahu wa-anfadhahu wa-ṣarrafahu*). Je les rapporte ici à *amr,* parce que les optatifs *aʿlāhu* et *sharrafahu,* bien qu'aux formes IV et II de leur verbe, correspondent aux épithètes *ʿālī* et *sharīf* par lesquelles cet ordre vient d'être qualifié. Cette observation confirme le fait qu'un grand nombre d'épithètes ont le même sens optatif que les eulogies; cf. plus haut, p. 57, n. 5 et renvois. Ainsi *al-maliku l-muʿaẓẓamu* (de *ʿaẓẓamahu llāhu*) « le prince, qu'il soit considéré », *al-madīnatu l-maḥrūsatu* « la ville, qu'elle soit gardée », etc. L'origine magique de cette dernière épithète ressort clairement de Qalqashandi, VI, p. 184 en bas, qui y voit un bon augure (*tafā'ul*) pour la sécurité des villes et des places fortes. Au reste, la nuance est purement formelle : que les eulogies s'adressent au décret ou à l'ordre qui l'inspire, leur but est de leur conférer le pouvoir souverain dont ils émanent l'un et l'autre.

(1) Cf. *an lā yukrahū ʿalā...* dans le décret de 876 (1472) in Golubovich, *Serie*, p. 176, l. 8, que l'éditeur, p. 181, l. 24, traduit aussi « di non essere costretti loro malgrado ». Si *akraha* veut dire « astreindre, contraindre », l'exemption est totale; s'il veut dire « forcer indûment, violenter », elle est limitée aux taxes illégales. La nuance est un peu subtile avec les notions qui prévalaient alors sur la légalité; cf. plus haut, p. 376, n. 1. D'après le contexte et la suite du commentaire, il s'agit bien d'une exemption totale, mais de certains droits indus, sans préjudice des autres.

(2) Sur *mūdjib* et *khafar,* voir le commentaire.

(3) Si *qumāma* n'a pas l'article ici, c'est qu'il est à l'état construit; cf. *bi-bābi l-qumāmati* (l. 8), avec l'article, comme dans la plupart des auteurs. Mais ce nom s'écrit très souvent, et dès le XIIe siècle, à l'état absolu sans l'article; ainsi Idrīsi-Jaubert, I, p. 342 en haut, et trad. Gildemeister in *Z D P V*, VIII, p. 6, l. 4 (124 en haut); ʿImād al-dīn, cité plus haut, p. 87, n. 1, et plus loin, p. 384, n. 2; Ibn wāṣil, Pa. 1702, f° 17 *b*, l. 6 (قامة التي يدعونها القيامة) et *passim;* ʿUmari, *Masālik*, Pa. 2325, f° 224 *a*, l. 13; 5867, f° 231 *a*, l. 10 (والنصارى تحج به قامة); Qalqashandi, IV, p. 101, l. 13 (وبَنَتْ هيلانة قامة); Mudjīr al-dīn cité plus haut, p. 97, n. 4, et plus loin, p. 384, n. 2. Pour d'autres actes officiels, Golubovich, *Serie*, p. 128, l. 9, 164, l. 17 et 18, 165, l. 6, 174, l. 18 à 20, 176, l. 5 d'en bas, et *passim;* cf. plus loin, n° 237, l. 4. Dès lors, je me demande s'il n'y a pas ici quelque ancien nom rendu par la forme arabe sans l'article, laquelle aurait donné lieu plus tard au fameux calembour *al-qiyāma = al-qumāma;* en effet, si celui-ci était original, on ne voit pas pourquoi tant d'auteurs écrivaient ce nom sans l'article.

(4) Par opposition à Ramleh d'Égypte, si elle existait alors, ou à d'autres villes de ce nom citées in Yāqūt, *Mushtarik*, p. 212; le nom distinctif est celui de la ville antique, aujourd'hui déchue, dont Ramleh prit la place après la conquête arabe.

(5) Pour *mustamirran ḥukmu dhālika,* cf. *niʿmatan mustamirratan ʿala l-dawāmi wal-istimrāri lā yughayyaru ḥukmuhā...* et *djāriyan dhālika abada l-abidīn...* in *M C I A*, I, nos 92 A et B, l. 6, et

ni introduit de changement arbitraire[1]. Et l'on empêchera[2] ceux qui voudraient leur causer un préjudice à cette occasion, ou dans leur cimetière[3], (5) c'est-à-dire le lieu de leur sépulture[4]; et personne ne pourra s'attaquer à leurs morts ni à leurs gardiens[5]. Et l'on

325, l. 6, et pour *ḥukm* « juridiction, statut », plus haut, p. 235 suiv. Si la phrase était au futur, ici comme dans les deux exemples cités, il faudrait traduire « cette ordonnance restera en vigueur », etc. Mais le complément circonstanciel *min taqādumi l-sinīna* « depuis la succession des années » vise le passé, comme in Mudjīr al-dīn, p. 678, l. 2 d'en bas, ou encore plus clairement in Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 6 : *ʿalā djārī ʿādatihimi l-mustamirrati min taqādumi l-sinīna l-māḍiya* « depuis la succession des années *écoulées* ».

(1) Pour *iḥdāthu ḥādithin* et *tadjdīdu maẓlamatin,* cf. Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 3 d'en bas, et note suivante, fin.

(2) Je lis *manʿi* (et non *muniʿa* au passif), parce que le rédacteur emploie plus loin (l. 5) le nom d'action *musāmaḥa,* qui ne prête pas à l'équivoque. Pour faire suite à *an lā yukrahū* (l. 2), il devrait dire ici *wa-an yumnaʿa* et plus loin *wa-an yusāmaḥū;* mais à cause de la longueur de la phrase, il a préféré des noms d'action, plus souples que des propositions conjonctives. Pour les assouplir davantage, il supprime la préposition *bi* qu'exigerait la grammaire, puisque *manʿ* dépend du verbe *amara bi* contenu dans le nom d'action *amr* (l. 1), comme *bi l-amri* de *rasama bi* contenu dans *al-marsūmu.* Cette brisure de la phrase est fréquente dans les décrets; ainsi plus loin, n° 184, l. 1-3 (*al-marsūmu... bi-an yubṭala... wa-manʿi...*); *M C I A*, I, n° 525, l. 4-6 (*... an yufradja... wa-manʿi,* plutôt que *manaʿa*); II (Tripoli), nos 25, l. 1 *b*-2 *a* (*... wa-bi-'iʿfā'ihā... wa-manʿi...*), et 55, l. 1-4 (*al-marsūmu... an lā yu'khadha... wa-manʿi... wa-lā yu'khadha... wa-manʿi...*); Golubovich, *Serie*, p. 176 *ult.* à 177, l. 1 (*wa-marsūmunā... bi-'idjrā'ihim... wa-manʿi man yuḥdithu ʿalaihim ḥādithan au yudjaddidu maẓlamatan*).

(3) Graphie douteuse, ce mot étant serré à la fin de la ligne, et les trois points visibles difficiles à repérer. Sauvaire a cru voir كنتيرتهم ou كنتريهم, et lu كقبرتهم, en songeant à *maqbara* « cimetière »; mais il n'y a ni *qāf,* ni *tā* ou *yā* pointé devant le suffixe. Bien que le cliché ait reçu ici une légère éraflure pendant le développement, je crois discerner كنيرهم, à lire *kimitīrihim,* ou plutôt كنتيرهم, à lire *kimāntīrihim.* La première leçon répond à κοιμητήριον, mieux encore à κυμιτίριον (et variantes) in van Hewerden, *Lexicon græcum suppletorium et dialecticum.* La seconde, qui me paraît la bonne, rappelle les formes latines avec *n,* ainsi *cœmentarium* (et variantes) in *Thesaurus glossarum emendatarum;* cf. espagnol *cementerio,* portugais *cimenterio,* catalan *cementiri,* provençal *cementeri,* vieux français et berrichon *cemintire, cimentire, cimentiere,* picard *chimentiere,* in Ducange, Littré, Godefroy, etc., polonais *cmentarz,* et les nombreuses formes en *-mē-* et *-mā-* in *Atlas linguistique de la France,* carte 288. Je dois une partie de ces références à l'obligeance de M. Ronjat, privat-docent à l'Université de Genève. Dans l'un et l'autre cas l'ī long de la syllabe 3, assuré par la ponctuation, répond à l'accent grec, conservé dans toutes ces formes; cf. *cimetière* et Cimitile en Campanie, avec de très vieilles ruines chrétiennes qui expliquent l'origine de ce nom. Enfin le κ est transcrit par ك, comme dans كليرس de κλῆρος et كيرياليسون de κυριὲ ἐλεῖσον, deux autres mots d'Église. Quelle que soit sa forme exacte, s'il en avait une, ce mot manque aux dictionnaires et devait être peu connu des musulmans, puisque le rédacteur croit devoir l'expliquer en arabe; il le conçoit au féminin singulier, puisqu'il dit *wa-hiya turbatuhum* (et non *turabuhum*).

(4) Ici *turba* signifie « champ funéraire (grave yard), cimetière ».

(5) Graphie لنوابهم ou لبوابهم, suivant l'attribution du seul point disponible, soit *li-nuwwābihim,* plur. de *nā'ib* « gardien » (Dozy), ou *li-bawwābihim* « au portier de leur (cimetière) ». Le portier qui garde les cimetières musulmans de Jérusalem s'appelle encore *bawwāb;* voir Bœhmer in *Z D P V*,

dégrèvera[1] les religieux et les religieuses de la nation[2] des Grecs et des Coptes de l'impôt dans les districts susdits, (6) à l'ordinaire et à la fête (de Pâques)[3], suivant l'usage observé à leur égard[4]; et l'on empêchera quiconque de les chicaner[5] à ce sujet. Les présentes dispositions s'appuient sur les édits royaux précédents qui sont entre leurs mains[6], et l'édit royal d'(al-Malik) al-Ashraf qui est entre leurs mains (7) et sur leur observation[7] qu'ils sont des religieux, des protégés légaux[8] et des gens sans ressources, et qu'ils possèdent des traités, des patentes et des édits[9] royaux attestant ces faits en leur faveur. Et ils ont demandé

MuN, 1909, p. 83. Peut-être لنوائسهم, comme pluriel de *nā'ūs* «sépulture, caveau, cimetière», de *ναός*, d'après Quatremère in *SM*, II *a*, p. 268, n. 1, Dozy, *s. v.* ناؤوس, Wellhausen, *Reste*, p. 179, et sources citées; mais le pluriel *nawā'is* ne paraît pas connu, et sur l'estampage on ne peut lire ni *nā'ūs*, ni *nawāwis*.

(1) Ce sens de *sāmaḥa* (sur l'emploi du nom d'action, voir p. 381, n. 2) est ancien; ainsi Yaḥyā, p. 229, l. 17 (*wal-musāmaḥati bi-mā yadjibu ʿalā dhālika min kharādjin wa-ʿushrin wa-ghurmin*); cf. *MCIA*, II (Tripoli), n° 27, l. 1-2 (*sūmiḥū... musāmaḥatan mustamirratan ʿala l-dawāmi lā yanquḍu ḥukmuhā;* sur *mustamirr* et *ḥukm*, cf. p. 380, n. 5); n° 44, l. 4 (*an yusāmaḥa djamīʿu l-djuyūshi*), etc.

(2) Je traduis ainsi *ṭā'ifa*, par opposition à *djamāʿa* «communauté» (l. 2 du texte); mais cette distinction n'est peut-être pas fondée. Dans la langue administrative d'alors, ces deux mots paraissent être synonymes; ainsi in Golubovich, *Serie*, p. 163, l. 2 d'en bas, 164, l. 1 et 11, 165, l. 10, 174, l. 4, 11 et 12, 175, l. 14, et 176, l. 4 d'en bas, ils désignent indifféremment la «communauté» des Franciscains et la «nation» des chrétiens ou des Francs en général.

Fig. 67. — Fragment du n° 108.

(3) Pour la graphie de ces mots, voir fig. 67. Je lis *fi l-basṭi wal-mausimi* (ou *al-basṭa wa-fi l-mausimi*); pour le sens, voir plus loin, p. 396.

(4) La formule *ʿalā djārī ʿādatihim* est très fréquente dans les actes d'alors; ainsi in Golubovich, *Serie*, p. 164, l. 7 et 4 d'en bas, 165, l. 9, 166, l. 1 et 9, 174, l. 6 d'en bas, 175, l. 13, 176, l. 2 d'en haut et 4 d'en bas, 177, l. 1, et dans plusieurs décrets de dégrèvement d'impôts sur les marchés, ainsi in *MCIA*, II (Tripoli), n° 33, l. 4; cf. plus loin, p. 392, n. 2, et 401, n. 2.

(5) Graphie تعارضهم sans points, soit *yuʿāriḍuhum* à l'imparfait de III, plutôt que *taʿāraḍahum* au parfait de VI; l'emploi de l'imparfait avec *man* est courant dans la langue d'alors. Pour *ʿāraḍa* III «chicaner, chercher noise», avec acc. de la personne et *fi* de la chose, cf. Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 4 et 7, 166, l. 8, 174, l. 14, et 175, l. 9 et 10; pour *taʿarraḍa* V, même sens avec *ilā* de la personne, cf. le même, p. 176, l. 2, et plus haut, l. 4 du texte.

(6) Même formule et même sens in Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 14, et 177, l. 2. Pour *sālifa* «précédents», c'est-à-dire «des sultans précédents», cf. *al-mulūku l-sālifūna* (ou *al-sālifatu*) chez le même, p. 164, l. 6, 165, l. 12 et 15, 174, l. 6, 176, l. 2 d'en bas, et 177, l. 6.

(7) Graphie انهاهم; le verbe *anhā* IV «faire parvenir, transmettre» une demande ou une observation s'emploie souvent dans les décrets rendus sur la requête des intéressés.

(8) Graphie دمه sans points, à lire *ahlu dhimmatin* «des gens de la dhimma»; cf. plus haut, n° 24 et p. 65, et plus loin le commentaire.

(9) Graphie عهداب وتحلات ومربعات; les mots *ʿuhudāt* (plur. de *ʿuhda*) et *sidjillāt* se passent de commentaires. Pour *murabbaʿ* et *murabbaʿa*, voir Qalqashandi, *passim; MCIA*, I, n° 525, l. 11, et p. 724, n. 1 et sources citées; II (Tripoli), p. 61; cf. Golubovich, *Serie*, p. 177, l. 8 (lire المربّع au lieu de المزيع).

que soit écrit ce décret royal (8) relatif à toutes ces dispositions, et que l'énoncé en soit gravé sur une dalle de marbre qui serait scellée à la porte du Saint-Sépulcre, pour commémorer[1] à perpétuité la justice de notre maître Sa Majesté royale — que sa victoire soit glorieuse! —, comme une faveur à leur égard, ensuite du rapport[2] fait par Sophronius[3] (9) le prêtre, le religieux melchite, et présenté au gouvernement royal[4]. En conséquence, ces ordonnances ont été décrétées en leur faveur, conformément à la requête[5] présentée par les religieux et les religieuses, et revêtues de la signature royale[6], en vertu de l'ordre royal[7], qu'Allāh le rende auguste et respecté[8]! (10) A la date du jour béni du 9 du mois de muḥarram sacré de l'année 919 (17 mars 1513). Et louange à Allāh le seul (dieu), qu'il bénisse le dernier venu des prophètes (Mahomet)!

Comme la plupart des décrets, celui-ci est relatif à des exemptions d'impôts; mais il offre un intérêt exceptionnel, parce qu'il vise des chrétiens et des taxes prélevées à l'occasion de leur pèlerinage aux lieux saints. Bien que le style en soit négligé, le sens général de ce document est très clair. Les religieux et les religieuses de plusieurs communautés ou «nations» s'étant plaints d'être en butte à des chicanes, un prêtre melchite, probablement un régnicole, s'entremet en leur faveur et présente leur requête (*qiṣṣa*) en due forme aux autorités locales. Par la voie du service elle parvient au sultan, qui y appose sa signature[9]. Alors

(1) Sur *tadhkira* «mémorial» en épigraphie, cf. mes *Inscriptions arabes de Ts'iuan-tcheou* in *T'oung-pao*, XII, p. 721 (47) suiv. Sur les actes officiels portant ce nom, voir *Dīwān* in *SM*, I *a*, p. 219, l. 5 d'en bas, et 220, l. 15.

(2) De *tamaththala* V «raconter d'après quelqu'un», ou aussi «à l'exemple de, sur l'initiative de», d'après un sens de ce verbe in Dozy, *Supplément*.

(3) Graphie صفرونس (l. 8 fin), une des variantes de ce nom propre; cf. صفرونيوس in Eutychius, II, p. 17 suiv.

(4) Sur *mawāqif*, cf. plus haut, p. 61, n. 2.

(5) Sur *qiṣṣa*, plur. *qiṣaṣ* «placet, requête», souvent avec le verbe *rafaʿa* «présenter», voir Qalqashandi, VI, p. 202 suiv. et *passim*, et les sources citées par Quatremère in *SM*, I *a*, p. 236, n. 111; cf. Amari, *Diplomi*, p. 185, l. 3, et 222, l. 10; Golubovich, *Serie*, p. 174, l. 5; Moritz, *Beiträge*, p. 40 et 45, l. 9 et 5 des textes arabes. Pour *al-qiṣṣatu al-marfūʿatu ʿan*, cf. *MCIA*, II (Tripoli), n° 33, l. 4.

(6) Pour *al-mashmūlatu bil-khaṭṭi l-sharīfi*, et des formules analogues, voir Qalqashandi, *passim; Dīwān* cité par Quatremère in *SM*, I *a*, p. 220, l. 1 de n. 98; Amari, *Diplomi*, p. 166, l. 10, et 182, l. 7; *MCIA*, *loc. cit.; Inschriften Oppenheim*, n°s 5, l. 9, et 12.

(7) Pour *ḥasaba l-amri* (ou *l-marsūmi*) *l-sharīfi*, voir Qalqashandi, VI, p. 262 en bas suiv., et *passim;* cf. Amari, *Diplomi*, p. 183, l. 7, et 435 (lire *ḥasaba* «suivant», et non *ḥasbu*); Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 7, 166, l. 15, et 177, l. 15; *Inschriften Oppenheim*, *prior. loc. cit.;* Moritz, *Beiträge*, p. 41, l. 27 du texte arabe.

(8) Sur la correspondance de *sharīf* et *sharrafa*, voir plus haut, p. 379, n. 3.

(9) Sur cette procédure, voir ʿUmari, *Masālik*, et le *Dīwān* cités par Quatremère in *SM*, I *a*, p. 201, n. 82, et 219 suiv., n. 98. Ce dernier passage est une glose marginale du *Dīwān* que je

le décret se déclanche automatiquement, pour aboutir au texte gravé sur la dalle apposée à l'entrée du Saint-Sépulcre, suivant le vœu formulé par les intéressés. Les clauses de cet acte exposent l'objet de leurs réclamations : suppression de taxes arbitraires et d'autres mesures vexatoires en plusieurs points de leur itinéraire, et protection de leurs tombeaux. Mais on devine que toutes ces vexations sont des prétextes à chantage, et que le but principal des plaignants est de défendre leur bourse contre les agents du fisc; c'est à ce fait essentiel que je bornerai le commentaire. Trois questions dominent le débat : Quelle était la nature des taxes visées par le décret? Quels étaient les chrétiens appelés à bénéficier de ses clauses? Enfin cet acte n'est-il qu'un épisode administratif, comme tant d'autres analogues, ou peut-on le rattacher à l'histoire contemporaine? Pour la clarté de l'exposition, ces trois questions seront traitées successivement.

I

Le décret supprime deux sortes d'impôts (*mūdjib* et *khafar*) et des mesures arbitraires ou illégales (*ẓulm*); je préciserai tout à l'heure le sens de ces termes. Ces droits étaient prélevés et ces mesures exercées à l'entrée du Saint-Sépulcre, à l'entrée du port de Jaffa et à la sortie de cette ville, enfin dans celles de Ghazza et de Ramleh, que les pèlerins traversaient pour se rendre à Jérusalem, la première en venant d'Égypte, la seconde en venant de Jaffa. Or leurs relations de voyage montrent que c'est précisément sur ces points de leur itinéraire qu'ils étaient soumis à des taxes dont le taux, sous des dehors plus ou moins légaux, paraît avoir subi des hausses arbitraires, aggravées par des procédés de chantage et des vexations de tout genre.

L'origine de ces mesures remonte à la reprise des lieux saints par les musulmans[1]. Il est vrai que le traité de paix conclu en 588 (1192) entre Saladin et les Francs réservait à ceux-ci le libre accès au Saint-Sépulcre[2]; mais dès l'ori-

n'ai pas encore retrouvée dans sa source principale, l'ouvrage énorme de Qalqashandi, qui renferme, sur ces questions, des détails trop abondants pour être cités ici. Si je le comprends bien, les requêtes (*qiṣaṣ*) agréées et classées par les secrétaires étaient présentées à la signature royale déjà munies du mot *yuktabu* «on écrira», auquel le sultan se bornait à ajouter son apostille (*khaṭṭ sharīf*, cf. notes précédentes); *nihil novi sub sole.*

(1) Pour le tribut payé au Saint-Sépulcre avant les croisades, voir J. de Vitry, chap. LXIV, in BONGARS, *Gesta*, I, p. 1082 en haut, et *PPTS*, XI, p. 47.

(2) *Itinerarium*, p. 429 : «... et ad Sanctum Dominicum Sepulcrum absque cujusque pensionis exactione accessum»; cf. MICHAUD, *Bibliographie*, p. 483; *Bibliothèque*, II, p. 723; REINAUD, *Extraits*, p. 358; WILKEN, *Kreuzzüge*, IV, p. 569, n. 144, à 580; RÖHRICHT, *Königreich*, p. 647, n. 2, et

gine ou bientôt après les pèlerins furent soumis à un droit d'entrée et à des mesures vexatoires[1]. Il en était ainsi, en tout cas, dès le début du XIIIe siècle[2], et même sous le régime éphémère établi par Frédéric II[3]. Dès lors les pèlerins[4]

651; BESANT et PALMER, *Jerusalem*, p. 463; CONDER, *Kingdom*, p. 288; LANE-POOLE, *Saladin*, p. 356; VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, II, p. 291. Texte analogue in *Patriarches*, Pa. 302, p. 280 en haut : *wa-qarrara Ṣalāḥu l-dīni an yaḥudjdjū ilaihi..... wa-sharaṭa lahum an lā yu'khadha minhum maksun* «et Saladin accorda aux Francs le pèlerinage à Jérusalem (à condition qu'ils fussent désarmés), et il stipula en leur faveur qu'on ne prélèverait sur eux aucune taxe». Voilà le son de cloche chrétien, voici le musulman, in ʿImād al-dīn, p. 440 *ult.*, et Mudjīr al-dīn, p. 344, l. 7 d'en bas (81) : *fasaḥa lil-frandji kāffatan fī ziyārati qumāmatin* «il accorda à tous les Francs le pèlerinage au Saint-Sépulcre». Le verbe *fasaḥa* implique bien l'idée d'une garantie, d'un sauf-conduit, mais il ne précise pas que l'entrée fût gratuite. D'autres auteurs anciens parlent même de la protection donnée aux pèlerins chrétiens par Saladin, mais sans faire allusion à la contre-partie financière; ainsi Bahā' al-dīn, p. 263 en haut (388) et in Abū shāma, II, p. 204 (et non 294), l. 10 d'en bas; *RHC Or*, III, p. 349; V, p. 81.

(1) Michel in *RHCA*, I, p. 400 : «Saladin mit un tribut sur l'église de la Résurrection; ceux qui voulaient y entrer pour prier devaient payer un tahégan par personne». Ce tribut, s'il ne l'avait pas fixé lui-même, fut peut-être perçu à son insu, ou après son départ. D'après l'*Itinerarium*, p. 435 *ult.*, dont l'auteur fit partie de la deuxième caravane de pèlerins, les musulmans s'emparaient des offrandes faites par les chrétiens au Saint-Sépulcre (... monumentum Dominicum, ubi nonullæ ponebantur oblationes, quas Saraceni tollebant); cf. MICHAUD, *Bibliothèque*, II, p. 723 suiv. Telle est peut-être l'origine du tribut régulier perçu sous la forme d'un droit d'entrée.

(2) Wilbrand (1212) in LAURENT, *Peregrinatores*, p. 185, l. 17 : «... a deo facta est (ecclesia sancti sepulcri) sub tributo, ut ante fores ipsius octo drachmas et dimidiam dare cogeremur»; cf. TOBLER, *Golgatha*, p. 409, n. 4; LEMMENS, *Franziskaner*, p. 30 en haut. Et Thietmar (1217), p. 18 (34) : «Ecclesia dominici sepulchri... semper clausa existit, nisi forte gratia oblationum peregrinis aperiatur». Un privilège non daté de Malik ʿĀdil (qu'on reconnaît à son titre *amicus de Mirmonuni = khalīl amīr al-mu'minīn*; cf. plus haut, p. 107, n. 1 fin) aux Vénitiens accorde sauf-conduit (sint salvi et securi) aux pèlerins qui vont avec eux au Saint-Sépulcre, sans faire allusion à un droit d'entrée; voir TAFEL et THOMAS, *Urkunden*, p. 187 en bas; DE MAS LATRIE, *Traités*, appendice, p. 72 en haut. D'après une tradition franciscaine qui attribue à saint François la fondation du couvent du mont Sion et de la custodie du Saint-Sépulcre en 1219, le gardien lui aurait réclamé à l'entrée neuf pièces d'or; voir COURET, *Légendes du Saint-Sépulcre*, Assise 1899, p. 459 suiv. (communication de M. Pierre Juilliard à Lausanne). Sur les gras revenus que Malik Muʿaẓẓam tirait alors du feu du ciel au Saint-Sépulcre, voir le curieux récit de Djaubari in WIEDEMANN, *Beiträge*, XII, p. 205 en bas.

(3) Du moins dès le départ de l'empereur; voir *Eracles* in *RHC Oc*, p. 384 en haut, et la lettre de Gérold in RÖHRICHT, *Königreich*, p. 797, n. 1.

(4) Ainsi Ricold (1294?) in LAURENT, *Peregrinatores*, p. 108, l. 4 : «... ivimus ad ecclesiam sepulchri Domini... et non potuimus intrare nolentibus Sarracenis» (*Hystoire*, f° F II *b*, et in DE BACKER, *Extrême Orient*, p. 264 en haut : les Sarrazins ne nous voulaient point laisser entrer); mais il n'était peut-être pas accompagné, ou l'heure était mal choisie, car un peu plus tard il y entre processionnellement.

sont en butte à des procédés qu'en 1326 un voyageur musulman décrit ainsi[1] : «On voit à Jérusalem une autre église vénérée, où les chrétiens se rendent en pèlerinage; c'est celle où ils prétendent à tort que se trouve le tombeau de Jésus. Tous les pèlerins y sont soumis à une taxe fixe (*ḍarība maʿlūma*) au profit des musulmans, et doivent y subir toutes sortes d'humiliations, qu'ils endurent à contre-cœur.» Un peu plus tard quelques relations signalent des taxes à Jaffa, à Ghazza et à l'entrée du Saint-Sépulcre, et des violences exercées sur les pèlerins récalcitrants[2].

Au xve siècle les textes deviennent si nombreux que je me borne à faire un choix[3]. Un traité passé en 1403, entre le sultan d'Égypte et l'Hôpital, stipule que «tous les pèlerins qui viendront au Saint-Sépulcre et aux autres pèlerinages ne seront soumis qu'aux droits accoutumés, soit ceux en vigueur avant la prise d'Alexandrie»[4]. Puis l'acte donne le détail de ces taxes sur la route des lieux saints. Un coup d'œil sur ce tableau montre qu'elles comprenaient un droit principal de 63 drachmes (*dirham*) appelé le droit du sultan, et plusieurs droits accessoires, de 1 à 8 drachmes chacun, à divers bureaux échelonnés sur le passage des pèlerins, en particulier des droits de péage et de sauf-conduit au port de Jaffa, sur la route de Jérusalem, dans cette ville et dans ses environs. Or le

(1) Voir Ibn baṭṭūṭa, I, p. 124; Miednikoff, II, p. 1160.

(2) Ainsi L. de Sudheim (vers 1340) in *A O L*, II *b*, p. 354 en haut, et FEYRABEND, *Reyssbuch*, f° 450 *b* en haut (la trad. *P P T S*, XII, p. 106, d'après l'éd. Deycks, ne donne pas les mêmes détails); Poggibonsi (1347), I, p. 27, 32 à 36, 69 et 98; Frescobaldi (1384), p. 135, 153 et *passim*.

(3) Les éléments d'un travail d'ensemble ont été réunis par TOBLER, *pag. cit.* suiv., RÖHRICHT et MEISSNER, *Pilgerreisen* (cité R M), p. 25 suiv., et RÖHRICHT, *Pilgerreisen* (cité R, et en parenthèses les pages de la 2e édition), p. 21 (16) suiv.; les notes de R renferment un grand nombre de sources qu'on ne trouve pas dans R M. Bien que précieux, les matériaux recueillis par ces auteurs ne sont pas suffisants. Tobler se borne au Saint-Sépulcre, et Röhricht aux pèlerins allemands, qu'il suit dans l'ordre topographique, alors qu'une étude raisonnée devrait être plutôt chronologique. Il faudrait contrôler avec soin toutes les sources, en tenant compte des erreurs de mémoire ou d'information, des fautes de copie, surtout dans les chiffres, des problèmes obscurs relatifs aux monnaies, à l'administration locale, etc. En outre, un grand nombre de pèlerins ne parlent pas de taxes; mais on ne saurait en conclure qu'ils n'en ont pas payé. Ainsi G. de Boldensele (1332), J. de Vérone (1335) et Mandeville (vers 1336) n'y font pas allusion à l'époque où Ibn baṭṭūṭa et L. de Sudheim en attestent l'existence; Sigoli (1384) n'en parle pas l'année même où Frescobaldi donne le tarif précis de l'entrée au Saint-Sépulcre. D'autres auteurs parlent par ouï-dire, ou d'après une source qu'ils ne citent pas.

(4) Voir PAOLI, *Codice*, II, p. 108 en bas; cf. Heyd in *A O L*, II *b*, p. 512. Ainsi ces droits étaient réglés par un tarif dès avant 1365, date de la surprise d'Alexandrie par les Francs; voir quelques sources in *M C I A*, I, p. 281, n. 2. Sans doute ils furent aggravés après cette affaire, par mesure de représailles.

n° 108 supprime deux espèces de taxes appelées *mūdjib* et *khafar* (l. 2 du texte) : ne seraient-ce pas le «droit principal» et les «droits accessoires» fixés par le traité de 1405? Je commence par le second mot, dont le sens est parfaitement clair.

Le verbe *khafara* signifie «garder une route» et «protéger, en les escortant, des voyageurs ou des pèlerins». Le gardien chargé de cette double mission s'appelle *khafīr* (ou *ghafīr*), et le mot *khifāra* «protection» désigne aussi l'impôt qu'on prélève en échange de ce service[1]. De ce dernier mot les dictionnaires donnent une forme vulgaire *khafar* (ou *ghafar*)[2]; c'est celle du n° 108, qu'on retrouve dans d'autres décrets[3] et chez la plupart des pèlerins de basse époque[4]. Or les droits accessoires stipulés par l'acte de 1403 sont pour la plupart des péages, c'est-à-dire des droits de khafar, bien que ce mot ne figure pas dans le texte de ce document[5]. Reste à retrouver dans le mūdjib du n° 108 le «droit du sultan» fixé par l'acte de 1403.

(1) Voir Quatremère in *S M*, I *a*, p. 210 suiv., n. 91, et les autres sources citées in DOZY, *Supplément*, *s. v.* خفارة; cf. *ḥimāya* «protection» et «droit de protection», plus haut, p. 375, n. 3 et 4.

(2) Voir MURTAḌĀ, *Tādj*, III, p. 186, l. 14, et in LANE, *Lexicon*, *s. v.* خفارة.

(3) Voir GOLUBOVICH, *Serie*, p. 176, l. 4; pour *khufarāʾ*, plur. de *khafīr*, p. 165, l. 3, 166, l. 8, 175, l. 9, et 176, l. 1.

(4) Ainsi de Villamont (1588), II, p. 47 *a* : «les caffarres qui se payent par les chemins»; cf. p. 135 *b* et *passim*. Cotovicus (1598), p. 134 : «Hæsimus in littore (Jaffa)... caffararios expectantes. His et vectigalia et cafarri, cum rerum, tum personarum, antequam itineri nos committere liceret, persolvendi erant»; puis les pèlerins débattent avec les premiers le prix des seconds. Et p. 394 : «Sunt... plurimi qui per Syriam dispersi vectigalia (cafarros vocant) a viatoribus exigunt..... ut itinera publica a latronibus... tuta reddant». Maundrell (1698), p. 4 (5) : «These caphars are certain duties, which travellers are obliged to pay, at several passes upon the road..... for maintaining the ways in good repair and scouring them from Arabs (bédouins) and robbers»; cf. WRIGHT, *Travels*, p. 386. De Corancez (1809), p. 39 : «Sur différents points de notre route, il y a des khafars établis pour percevoir de chaque passager chrétien un droit de péage»; cf. Seusenius (1602) in *Z D P V*, XXVI, p. 26 (caffarre) et les sources citées n. 235, ainsi que d'autres in QUATREMÈRE, *loc. cit.* Les voyageurs s'accordent à dire que ces droits donnaient lieu à des abus sans nombre; sur leur abolition au xixe siècle, voir ROBINSON, *Researches*, II, p. 93.

(5) On y lit, p. 109, l. 5 : «Item au Ca*ff*efo de Rame dragme trois». Les deux *s* ayant la forme allongée, on pourrait croire que l'original donnait *caffero* = *khafīr*; mais c'est bien *cassefo* = *kāshif*. Ce titre était porté par le préfet de certains districts de province, en particulier ceux appelés *iqlīm*; voir les manuels et *M C I A*, I, p. 721 suiv.; cf. MOBERG, *Zwei ägyptische waqf-urkunden* (ex *Monde oriental*, XII, 1918), p. 32, n. 12. Or Ramleh formait alors un iqlīm de la province de Damas (ou de Ghazza), administré par un kāshif; voir Qalqashandi, IV, p. 99, l. 7, et 199, l. 13; VII, p. 179, l. 12; *Dīwān*, Pa. 4439, f°s 87 *a*, 147 *b* et 238 *b*; Khalīl-Ravaisse, p. 42, l. 18, et 131, l. 14; Khalīl-Hartmann, p. 43; GOLUBOVICH, *Serie*, p. 163, l. 11, 166, l. 8, 174, l. 1, et 176, l. 1. Dans sa chronique du règne de Qāyt-bāy, Mudjīr al-dīn signale souvent le kāshif de Ramleh,

Dans les dictionnaires, le mot *mūdjib* «obligatoire» ne paraît pas avoir le sens «impôt»; mais il serait étonnant que ce nom prédestiné n'eût pas servi à désigner quelqu'une des innombrables inventions du fisc égyptien. De fait, plusieurs décrets suppriment des droits de mūdjib; mais il s'agit de taxes prélevées sur des denrées, et non sur des personnes[1]. Pour trouver des textes plus concluants, je reprends les relations de pèlerinage à l'époque où je les ai laissées, c'est-à-dire vers le début du xve siècle.

Un pèlerin siennois de 1431 donne le compte de ses dépenses, frais de route et d'entretien, droits de péage et d'entrée; j'y relève les articles que voici[2] :

> Per lo tributo del soldano a Rama per intrare al Sepolcro la prima volta, ducati 7.17;
> Per entrare la seconda volta al Sepolcro di Iesu, grossi 4;
> Per entrare la terza volta al Sepolcro di Iesu, grossi 2.

Pour comprendre ces lignes, il faut savoir que les pèlerins occidentaux faisaient au Saint-Sépulcre trois visites réglementaires[3]. Ainsi pour la première ils payaient un droit principal appelé «tribut du sultan»[4], c'est-à-dire le «droit du sultan» stipulé par l'acte de 1403, et pour les suivantes un droit de plus en plus réduit. Ce fait, confirmé par d'autres sources[5], implique à lui seul l'exis-

ainsi p. 698, l. 12, 701, l. 3 d'en bas, 703, l. 5, et *passim;* cf. une note au n° 155, fin du commentaire. L'équivalence *cassefo* = *kāshif* est parfaite : sur le changement de la chuintante arabe en sifflante latine (redoublée ici à cause de l'*ā* long), voir mes *Notes sur les croisades* in *JA*, 9e série, XIX, p. 421 (37) et 430 (46), n. 1; *Voyage en Syrie*, I, p. 261, n. 5.

(1) Ainsi sur un abattoir, dans un décret de 872 ou 873 (1468) in *MCIA*, II (Tripoli), n° 30, l. 2; sur des comestibles vendus aux halles (*dāru l-ṭu'ami*), dans un décret inédit de 847 (1443) à Damas.

(2) Voir Mariano da Siena, p. 130. Le prudent Italien remarque à ce propos : «Non vi vada (en Terre Sainte) chi non ha denari... E anco è necessario aportare uno grande sacco di pazienza»; cf. Ph. de Hagen (1523) in Conrady, p. 230, et Lemmens, *op. cit.*, p. 171 (un sac rempli de ducats vénitiens, un autre de patience et un troisième de foi).

(3) Voir Suriano cité plus loin, p. 392, n. 1, et la plupart des relations; cf. Tobler, *op. cit.*, p. 407.

(4) Dans le texte de Mariano les mots «a Rama» prouvent qu'il a payé ce droit dès son passage à Ramleh; cf. plus loin, p. 390, n. 1 et 5.

(5) Ainsi Poggibondi (1347), p. 35-36 (il tributo del soldano... LXXII drammi) et 98 (il grosso trebuto); Frescobaldi (1384), p. 153 (la prima volta... ducati sei, puis de moins en moins); Suriano (1485), p. 16 et in Lemmens, p. 171, n. 4 (per lo tributo del soldano, ducati 7 et grosi 17); de Villamont (1588), II, p. 76 *a* (9 sequins d'abord, puis 1 maidin); della Valle (1616), p. 145 *b* (un tribut, puis de simples pourboires); Doubdan (1651), p. 51 en haut (24 piastres, puis 1 maidin); Le Bruyn (1681), II, p. 260 en bas (15 richedales, puis 2 1/2), etc. D'après Lengherand (1485), p. 144, il fallait acheter extra le droit d'entrer plus de trois fois.

tence d'un contrôle personnel. De fait, on relevait à l'entrée du Saint-Sépulcre les noms et la nationalité de chaque pèlerin; bien plus, on couchait son signalement sur un passeport dont la copie était envoyée au Caire[1]. Ces formalités étaient remplies par un bureau (*dīwān*) installé sur une table de marbre dressée dans le parvis[2].

Or *mūdjib* signifiant aussi «billet à ordre, quittance»[3], on peut établir le syllogisme que voici : A leur première entrée au Saint-Sépulcre les pèlerins payaient un droit principal contre quittance; le mot *mūdjib* «quittance» désigne aussi certains droits; donc le mūdjib du n° 108 est ce droit principal. Mais en histoire la logique ne saurait remplacer un bon texte. Un instant j'ai cru le trouver chez Grünemberg (1486)[4]. Il faut savoir que dès leur arrivée à Jaffa les pèlerins

(1) B. de La Broquière (1432), p. 16 en haut : «... à l'entrée du Sainct Sepulcre (le drogman) demanda à chascun de nous son propre nom et son surnom et son eaige et les feist tous mettre en escript, ensemble les philozommies et aucuns seignes de blesseures ou autrement s'il estoit au visaige, et la haulteur et la fachon de nous tous : et de toutes ces choses, il envoye le double au... Caire»; cf. Wright, *Travels*, p. 288. L'auteur, il est vrai, décrit cette procédure à propos du «droict du souldan» et de la taxe personnelle qu'on payait pour le voyage au Sinaï; mais elle a lieu à l'entrée du Saint-Sépulcre, et c'est précisément pour y entrer que d'autres pèlerins y furent soumis; ainsi Fabri (1483), I, p. 281 (binos intromiserunt, numerantes nos) et in *PPTS*, VIII, p. 341; Lengherand (1485), p. 131 (Et tous par compte nous misrent dedans); Baumgarten (1507), p. 81 (datis 20 seraphis intrandi templi et sepulcri vendita nobis licentia) et 82 (Qui ubi omnium nostrum nomina sigillatim perquisita annotasset, templum nobis patefecit); Tschudi (1519) in R, p. 69, n. 240 (68, n. 254, appel nominal); Ph. de Hagen (1523) in Conrady, p. 254 en bas (do schreib der dirck (turc) unsz alle forhien uff, wie yeder mit sin namen hiesz); cf. *ibid.*, p. 34 (nomina peregrinorum inscribuntur... templum intrare permittunt, dans une relation anonyme de date incertaine); de Villamont (1588), *loc. cit.* (nous demanderent nos noms et surnoms lesquels ayants escrit en un livre, nous laisserent entrer); Cotovicus (1596), p. 156 (qui ubi nomina singulorum annotassent, atque iterum nos numerassent, templum nobis patefecere); cf. Lemmens, *op. cit.*, p. 186. D'ailleurs Fabri, qui décrit en détail les préparatifs du voyage au Sinaï (II, p. 98 suiv. et in *PPTS*, IX, p. 92 suiv.), ne parle pas à ce propos de l'inscription des noms devant le Saint-Sépulcre. L'origine de ces passeports semble remonter à la trêve de 588 (1192); voir Bahā' al-dīn cité plus haut, p. 384, n. 2 fin.

(2) Voir Helfferich (1565) in *Reyssbuch*, f° 380 *a;* Surius (vers 1645), p. 455 et in Tobler, *pag. cit.*, n. 3.

(3) Dozy, *Supplément*, *s. v.* مُوجِب «pièce qu'on produit à l'appui de sa demande». Dans la phrase qu'il cite à ce propos, il est question d'une somme d'argent qu'on réclame à quelqu'un sans produire un mūdjib, c'est-à-dire une obligation.

(4) Je néglige un grand nombre de relations du xve siècle signalant des droits d'entrée, mais sans fait essentiel nouveau; ainsi le marquis d'Este (1413) in *AOL*, II *a*, p. 360; de Caumont (1418), p. 49 suiv.; Zosime (1420) in de Khitrowo, *Itinéraires*, p. 211 et 214; Bassenhammer (1426) in *AOL*, *pag. cit.;* von Gumpenberg (1449) in *Reyssbuch*, f° 237 *b;* de Rochechouart (1461) in *ROL*, I, p. 237 suiv.; Brunner (1470) et Kabátník (1491) in *ZDPV*, XXIX, p. 27 suiv., et

défilaient devant un employé qui relevait leur état civil[1]. Or Grünemberg y reçut, ainsi que ses compagnons, un passeport portant des caractères arabes que Röhricht, d'après Wetzstein, transcrit et traduit *muḥibbu l-barri ʿabdu l-ḥayyi l-hindiyyu* «celui qui aime son maître (Allāh), ʿAbd al-ḥayy Hindi»; et Röhricht en conclut que ce papier renfermait le nom de l'employé du contrôle[2]. D'après son résumé, qui n'est pas clair, j'ai cru que les manuscrits de Grünemberg donnent ces mots en transcription latine. Dans cette hypothèse, on pouvait admettre, à la rigueur, que son passeport fût signé par un employé d'origine hindoue et portant le nom peu fréquent ʿAbd al-ḥayy; mais bien que l'adjectif *barr* «bienfaisant» soit une épithète d'Allāh, comme *ḥayy* «vivant»[3], je ne pouvais croire que ce gabelou eût fait précéder son nom d'une épithète aussi bizarre. Observant que le substantif *barr* «continent, terre ferme» est fréquent dans la langue administrative et dans la titulature de cette époque[4], et qu'une formule précédant la signature de l'employé devait lui donner la valeur d'un laissez-passer pour le porteur, je supposai ceci : Grünemberg veut savoir ce que vaut ce «chiffon de papier»; on lui répond que c'est un *mūdjibu l-barri*, soit un «passeport de terre» attestant, par la signature de l'employé du fisc, que le porteur a payé le mūdjib, c'est-à-dire le «tribut du sultan», que plusieurs pèlerins affirment avoir payé dès Jaffa[5]. Or Grünemberg est de Constance, où l'on confond

XXI, p. 54, etc. Je renvoie à Tobler et Röhricht, pour ne retenir dans les notes suivantes que quelques faits particuliers.

(1) Voir Fabri (1483), I, p. 194 (nomen suum proprium et patris sui nomen requirebant, et scriptor ambo nomina in scriptis redigebat) et 195; cf. *PPTS*, VII, p. 223 suiv.; Grünemberg (1486), p. 66 (texte pareil en allemand); de Zedlitz (1493) in *ZDPV*, XVII, p. 193 en haut (de même); de Salignac (vers 1518), f° Ff*a* (et inter scribæ manus nomina et cognomina data); Müntzer (1556), p. 10 (und all unsere Namen auffgeschrieben); Zuallart (1586), p. 111 (che pigliarono i nostri nomi in nota), et d'autres sources in Tobler, *loc. cit.*, RM, p. 26, n. 4, et R, p. 22, n. 206 (17, n. 220); cf. Lemmens, *op. cit.*, p. 173, et plus bas, n. 5. Pour Ramleh, Ph. de Hagen (1523) in Conrady, p. 251 en haut (do liesz er ieden bilger mit sin namen vffschrieben); pour Jérusalem, à la porte de Jaffa, Quaresmius (1626), II, p. 69*a* (ibique peregrinorum et parentum nomina excipiuntur).

(2) Voir RM, p. 156, n. 10 (Muchibb al-barr); et R, p. 65, n. 207 (63, n. 221, Muhibb el-barr).

(3) Elle forme le nom propre ʿAbd al-barr, analogue à ʿAbd al-ḥayy et à tous les noms paraphrasant celui de ʿAbdallāh.

(4) Le n° 108, précisément, parle (l. 4) des pèlerins arrivant *fi l-barri wal-baḥri* «par terre et par mer»; même formule in Golubovich, *Serie*, p. 165, l. 10, 175, l. 9 d'en bas, et 176, l. 8 d'en bas. Pour la titulature, voir *MCIA*, I, index à *baḥr* et *barr*.

(5) Ainsi B. de La Broquière (1432), p. 10 (le tribut du souldan), et Alexandre, comte palatin (1495), in *Reyssbuch*, f° 38*a* en bas (des Soldans Tribut); cf. plus haut, p. 388, n. 4. Cette

les sourdes et les sonantes; il entend *mūshib*, et c'est ce mot, défiguré dans les manuscrits, que Wetzstein prend pour *muḥibb* «aimant». Mais dans l'édition de Grünemberg on lit ces mots (p. 68) : «Da gab der Schreiber jeglichem Pilgrim einen Brief von Papier, und sah der meine also aus [illegible] und der meines Knechtes so [illegible]». Ainsi Grünemberg a transcrit l'original arabe même, et ce fait annule le rapprochement phonétique sur lequel reposait mon hypothèse; la lecture et le sens de ces mots suspects n'ont plus d'intérêt dans ce cas particulier[1].

En attendant un texte décisif, on peut admettre que le droit de mūdjib, opposé à celui de khafar ou de péage, était ce «droit du sultan» que les pèlerins payaient en divers points de leur itinéraire, en particulier pour leur première entrée au Saint-Sépulcre, et pour lequel ils recevaient une quittance qui leur servait de passeport. Et si les pèlerins l'appellent le tribut du sultan, c'est sans doute parce qu'il était versé au Trésor[2], alors que les droits de khafar allaient au fermier des routes et péages[3]. Quant aux violences (*ẓulm*) qui accompagnaient la perception de ces droits, il me paraît inutile d'en parler davantage.

II

Bien que le décret s'adresse à des chrétiens orientaux, je n'ai guère interrogé que des occidentaux, parce qu'ils sont les seuls à nous donner des vues à la fois générales et précises touchant le régime fiscal des pèlerinages. En attendant

interprétation me paraissait confirmée par un passage du décret de 876 (1472) in Golubovich, p. 176, l. 14 : Quand des pèlerins venus *par terre et par mer* seront assaillis par des voleurs et dépouillés par eux, *fa-lā yulzamū l-ruhbānu wa-lā yughṣabū bi-mūdjibi l-madhkūrīna*, qu'on peut traduire «les Franciscains ne seront pas astreints à payer le mūdjib des dits»; cf. *lā yukrahū bi-mūdjibin*, n° 108, l. 2, où ce sens spécial de *mūdjib* est assuré par le contexte. Mais ici on peut prendre aussi *bi-mūdjibi* dans le sens prépositionnel «à cause de, du fait de» (Dozy), c'est-à-dire que les Franciscains ne seront pas rendus responsables de cet accident et tenus de fournir caution, dans un sens général.

(1) Les éditeurs observent que ces mots sont écrits la tête en bas, et ils les lisent ʿAbd al-rabb et Muḥammad Ghauth Hindi, comme noms des employés ou des âniers. Il reste étrange qu'un arabisant de la valeur de Wetzstein ait pu lire le second grimoire *muḥibbu l-barri* et le placer devant l'autre, et il faudrait collationner tous les manuscrits de Grünemberg. L'édition de Leipzig est faite sur Gotha comparé à Carlsruhe, et les éditeurs ne parlent pas d'Aarau; voir Röhricht, *Bibliotheca*, p. 139.

(2) Cf. plus loin, p. 395, n. 4.

(3) Ainsi Cotovicus (1596), p. 394 (suite au passage cité plus haut, p. 387, n. 4) : «... a viatoribus exigunt, quos vel a publicis quaestoribus certo annuo pretio conducunt, vel ab imperatore beneficij loco... obtinent».

que les archives des églises et des couvents de Terre Sainte soient plus accessibles, c'est encore à ces derniers que je vais emprunter quelques détails sur les chrétiens d'Orient et leurs «nations».

Suivant un grand nombre de témoignages, la situation des pèlerins orientaux, sous ce rapport, était meilleure que celle des pèlerins occidentaux[1]. D'autre part, celle des religieux, latins ou orientaux, était meilleure que celle des laïques[2]; aussi vit-on des pèlerins se faire passer pour des religieux en vue

[1] Ainsi Suriano (1485), p. 31 et in Lemmens, *op. cit.*, p. 184, n. 3 : «Alli Franchi, *perche pagano più che l'altri,* sono obligati di aprirli (le Saint-Sépulcre) tre volte in tre diversi giorni, et una volta sola aprono a tutte l'altre natione». D'après Fürer (1566), p. 186, ses compagnons et lui payèrent chacun neuf ducats à l'entrée du Saint-Sépulcre, alors que les Vénitiens n'en payent que cinq, les Grecs relevant du patriarche de Constantinople quatre, les chrétiens d'Antioche et d'Alexandrie deux. Rauwolff (1575), p. 377 et in *Reyssbuch,* f° 333 *b,* donne à peu près les mêmes chiffres. D'après Cotovicus (1596), p. 156, les chrétiens de Jérusalem profitent de l'entrée des pèlerins étrangers pour visiter rapidement (cursim) le Saint-Sépulcre en ne payant que le pourboire au portier, 1 maidin par tête; de même Roger (1631), p. 143 (1 maidin pour chaque chrétien, catholique ou schismatique, de Jérusalem et lieux circonvoisins). Suivant Le Bruyn (1681), II, p. 261, les chrétiens du pays ne payent que la moitié du tarif appliqué aux pèlerins francs; voir d'autres textes in Tobler, *Golgatha,* p. 412 suiv., et pour les nations abyssine et géorgienne, plus loin, p. 393 suiv.

[2] Le statut des Franciscains ressort des deux décrets publiés par Golubovich et invoquant des actes antérieurs; on y lit, p. 164, l. 6 d'en bas, et 176, l. 5 d'en bas, qu'ils sont autorisés (*yumkanū*) à entrer au Saint-Sépulcre (*qumāma*) sans payer aucune taxe (*bi-ghairi kulfati l-dirhami l-fardi*), suivant l'usage établi pour eux (*'alā djārī 'ādatihim*), aux heures d'ouverture pour les pèlerins (*idhā futiḥat lil-ziyārati*). De ces textes on peut inférer que les Franciscains du mont Sion payaient, pour leur monopole de conducteurs, un droit général ou fermage analogue au ḍamān des n[os] 100 et 101, et qu'ils payaient aussi un droit individuel pour y entrer à d'autres heures. Le premier fait est confirmé par d'autres sources, ainsi Georges (1507) in Pez, *Thesaurus,* II, Augsbourg 1721, p. 549, et Sanuto, *Diarii,* XXIII, p. 441, cités in Lemmens, *op. cit.*, p. 191, n. 3, et 198, n. 4; cf. plus loin, p. 398, n. 3 et 4. Le second ressort clairement de Fabri (1483), I, p. 345 : «Nec alicui christiano templum aperiunt, nisi solutis quinque ducatis; *et in hoc non parcunt nec fratribus montis Syon, quos non intromittunt, nisi soluto tributo, demto tempore, quo peregrini sunt in Jerusalem, cum quibus gratis intromittuntur*»; cf. *PPTS,* VIII, p. 428. D'après Belon (1547), p. 317, «les cordeliers et calojeres (caloyers) grecs et autres manieres de religieux chrestiens ne payent rien pour y entrer». Et p. 318 en bas : «Les religieux de toutes les susdites nations chrestiennes entrent leans, et sortent quand ils veulent sans rien payer». Suivant d'Aramon (1549), p. 121, chaque pèlerin paye 9 ducats «s'il n'est prestre ou grec qui ne payent que 4 1/2 ducatz»; cf. Bräuning (1579), p. 226 (9 ducats, chrétiens de ceinture 2 à 5, de Jérusalem et cordeliers 0); Zuallart (1586), p. 183 (9 ducats, religieux la moitié, cordeliers 0); de Villamont (1588), II, p. 50 *b* (religieux la moitié, cordeliers 0); Le Bruyn (1681), *loc. cit.* (chrétiens du pays et prêtres latins la moitié); Maundrell (1697), p. 66 (112 : Francs 14 dollars, ecclésiastiques la moitié); voir aussi in Calahorra (1672) le chapitre «Delli tributi e spese piu ordinarie che si pagano in Terra Santa li religiosi del P. san Francesco». Le Fr. Ignace (1656), bien qu'allemand, ne paye que la moitié à Jaffa

d'échapper aux taxes[1]. Or les chrétiens visés par le décret étaient tous des religieux appartenant aux rites orientaux; ils bénéficiaient donc, en principe, d'une situation doublement privilégiée. Dès lors, si des circonstances passagères, que je rechercherai tout à l'heure, avaient poussé le fisc à les traiter comme leurs coreligionnaires laïques, ou pis encore, comme des pèlerins francs, on comprend qu'ils aient protesté et obtenu gain de cause, du moins sur le papier.

Mais le décret ne vise pas toutes les nations orientales, en bloc et sans distinction; le rédacteur n'en nomme que six[2], et il les groupe deux par deux en trois séries successives, auxquelles il semble appliquer des clauses différentes. Cette sorte de gradation n'est-elle qu'une négligence du rédacteur, un de ces repentirs fréquents dans les actes administratifs? Je crois plutôt qu'en fait, ces six communautés ne sont pas mises sur le même pied; mais il faut le montrer par une analyse du texte.

1° Les religieux et les religieuses melchites et jacobites sont exemptés des droits du mūdjib et de khafar[3], et protégés contre tout acte arbitraire à leur entrée au Saint-Sépulcre. Si le décret nomme d'abord les Melchites, c'est peut-être parce que le prêtre Sophronius, l'intercesseur des plaignants auprès des autorités, appartenait à cette nation.

2° Les religieux géorgiens et abyssins bénéficient de la même faveur, au même lieu (*iswatan*), ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de Jaffa et à la traversée des villes de Ghazza et de Ramleh. Si dans l'esprit du rédacteur ces dernières clauses visaient aussi bien les Melchites et les Jacobites, il semble qu'il se fût exprimé autrement; je crois plutôt qu'elles s'appliquent surtout aux Géorgiens et aux Abyssins. En effet, la plupart des Melchites et des Jacobites demeuraient

et entre gratis, semble-t-il, au Saint-Sépulcre, en qualité de franciscain; voir R, p. 63, n. 197, et 69, n. 238 (62, n. 211, et 68, n. 252). Les indications touchant les chrétiens indigènes, les religieux et les cordeliers doivent s'entendre sous les réserves formulées plus haut.

[1] Voir Radzivill (1583) in Tobler, *pag. cit.*, n. 3; de Villamont, *loc. cit.* A Alexandrie ils se donnaient aussi pour des marchands vénitiens, en vue de bénéficier de leurs privilèges; ainsi von Harff (vers 1498), p. 77; Baumgarten (1507), p. 31; cf. Tobler, *op. cit.*, p. 413, n. 2.

[2] Il ne parle ni des Latins, ni des Arméniens, mais cette omission ne peut être qu'intentionnelle. Le statut des premiers était réglé par des actes spéciaux, ainsi ceux publiés par Golubovich. Pour les Arméniens, cf. plus haut, n[os] 100 et 101; mais les archives de Saint-Sauveur et de Saint-Jacques n'ont probablement pas dit leur dernier mot.

[3] Soit illégaux, soit quelconques, suivant le sens précis qu'on donne à *yukrahū;* voir plus haut, p. 380, n. 1.

à Jérusalem ou dans l'intérieur du pays[1]; dès lors, pour se rendre au Saint-Sépulcre, ils n'avaient pas à passer par Jaffa, Ghazza et Ramleh. En revanche, les Géorgiens et les Abyssins venaient en grand nombre du dehors; les premiers arrivaient par mer et passaient à Jaffa et à Ramleh; les seconds suivaient la même route ou venaient d'Égypte par terre, en passant à Ghazza[2]. C'est donc eux surtout qui étaient appelés à bénéficier des exemptions prévues sur le parcours de ces deux itinéraires. En outre, ces nations jouissaient d'un prestige dont témoignent un grand nombre de documents. Ainsi dès 1475, les Géorgiens avaient réussi à enlever le Calvaire aux Arméniens[3]. En 1493[4] ils attaquèrent les droits des Latins; déboutés par les qāḍīs de Jérusalem, ils revinrent vainement à la charge. Mais en 1511 le roi de Géorgie, profitant des démêlés des Latins avec le sultan[5], réclama l'annulation du jugement, et de nouvelles sentences (mai 1512 et juillet 1513) les mirent en possession d'une partie des lieux qu'ils réclamaient[6]. En outre, des témoignages unanimes attestent que les puis-

(1) Les Melchites formaient la nation que la plupart des pèlerins appellent Syriens tout court. En voici deux qui donnent l'équivalence, sous une forme que je ne puis expliquer ici : de Villamont (1588), II, p. 87 *a* (les Syriens..... ont leur patriarche en la cité de Melich), et Cotovicus (1596), p. 200 (Syri siue Suriani..... peculiarem habent patriarcham Melichæ commorantem). D'autres appellent Syriens les Jacobites, ainsi Quaresmius (vers 1620), I, p. 114 *b*. Suivant Roger (1631), p. 338, «les Arabes appellent les Grecs Melkié». La notion de ce terme, on le voit, est assez confuse chez les pèlerins et les religieux de cette époque. Dozy donne *malaki* et *milki* «melchite», en ajoutant, d'après Bistāni, qu'aujourd'hui ce terme désigne couramment les catholiques. D'autre part, *malikāni* désigne clairement les catholiques romains in Qalqashandi, V, p. 472, l. 7. Sur l'origine, l'évolution et le sens actuel de ce terme, voir Beth, *Die orientalische Christenheit der Mittelmeerländer*, Be. 1902, p. 145 suiv. et sources citées.

(2) C'est ce que le rédacteur explique par *al-wāridūna..... min al-madhkūrīna* (l. 3). Les wāridūn sont les voyageurs et les pèlerins; cf. plus haut, p. 272, n. 3 et renvoi. Dans Golubovich, *Serie*, p. 164, l. 1-2, 166, l. 3, et 175, l. 5 d'en bas, ce mot désigne les pèlerins franciscains par opposition aux muqīmūn, qui sont les frères de Terre Sainte; pour *al-madhkūrūn*, cf. le même, p. 164, l. 13, 165, l. 11 et 18, 166, l. 3 et 9, 174, l. 14, 175, l. 6 et 16, et 176, l. 2 et 16.

(3) Voir les sources in Lemmens, *op. cit.*, p. 132, n. 4. D'après Mudjīr al-dīn, p. 402, l. 8 (174 en haut), une ambassade géorgio-byzantine avait obtenu dès 705 (1305-06) qu'on rendît aux Géorgiens l'église de Sainte-Croix, convertie récemment en mosquée; cf. Williams, *City*, II, p. 553, n. 4; Krafft, *Topographie*, p. 262 suiv. et in Ritter, *Erdkunde*, p. 494; Tobler, *Topographie*, II, p. 740; Guérin, *Judée*, I, p. 81. Le couvent de Sainte-Croix est devenu grec vers le milieu du xixe siècle; voir aussi *S W P*, *Jerusalem*, p. 379; Dowling in *P E F Q*, 1911, p. 183 suiv.; Lübeck in *Katholik*, 1914, cité par Lemmens, *op. cit.*, p. 132, n. 4.

(4) Et non 1490 in Calahorra et Schefer cités plus loin; voir Lemmens, p. 133, n. 2, d'après des actes inédits des archives de Saint-Sauveur.

(5) Voir la troisième partie de ce commentaire.

(6) Voir Suriano et d'autres sources in Lemmens, *op. cit.*, p. 143 suiv. (cf. p. 4 et 12); Calahorra

sants Géorgiens ne payent aucun tribut au cours de leur pèlerinage[1]. Voici d'autre part un épisode touchant les Abyssins[2] : Le mercredi 18 ṣafar 886 (18 avril 1481) arrivait à Jérusalem un envoyé (*qāṣid*) du roi d'Abyssinie, porteur d'un décret du sultan (*marsūm sharīf*) qui l'autorisait à faire entrer tous les chrétiens (gratis) au Saint-Sépulcre (*ilā qumāmatin*) pour la cérémonie du feu sacré (*sabtu l-nūri*)[3]. Les employés du fisc et le trésorier du gouverneur de Damas[4] voulurent s'y opposer et ne lui permettre d'y entrer qu'avec sa suite.

cité par Schefer in Thenaud, p. lxvi suiv.; cf. plus loin, p. 401, n. 4. Plusieurs pèlerins font allusion à cette affaire; ainsi Wanner (1507) in *Z D P V*, I, p. 185 en bas.

(1) Déjà J. de Vitry (vers 1226) in Bongars, *Gesta*, I, p. 1095 en haut : «...populus bellicosus... Sarracenis valde formidabilis..... Quotiescunque Dominicum Sepulchrum visitaturi peregre adueniunt, absque tributo aliquo cum erectis vexillis ciuitatem sanctam ingrediuntur»; cf. *P P T S*, XI, p. 84. Fabri (1483), II, p. 326 : «...viri bellicosi, in tantum, ut toto Oriente timeantur, et securi sine pedagiis (*khafar*) transeunt, quo volunt»; cf. *P P T S*, X, p. 389. Grünemberg (1486), p. 110 et in Lemmens, *op. cit.*, p. 157 : «...geben den Sarazenen keinen Zoll noch Kurtesien (pourboires)». Baumgarten (1507), p. 89 en bas : «...fortes ac bellicosi..... neminem formidant... quoties Hierosolymam peregrinantes veniunt, semper aperto Marte signisque erectis sine tributo (*mūdjib*) ullo aut molestia (*ẓulm*) liberi intrant»; cf. Ritter, *pag. cit.* Thenaud (1512), p. 103 : «...sont plus supportez du souldan et Mores que aultres, car ilz entrent en l'église du Sainct Sepulchre sans payer tribut»; cf. Trevisan (1512) in Thenaud, p. 200. De Salignac (vers 1518), f° Gg 4 *b* : «...quando Hierosolymam eunt peregrinatum, sultano tributum non solvunt, sed... erectis vexillis ingrediuntur». De Villamont (1588), II, p. 91 *a* : «...ils entrent en la saincte cité l'enseigne desployee et sans payer aucun tribut; car les Turcs ne les osent molester». Cotovicus (1596), p. 200 en bas : «...Turcis potius formidandi, quam qui illos formident. Ex sultani autem Cairensis singulari indulto et privilegio (201) quondam ipsis concesso, et a Turca... confirmato, dum... Sepulchri Christi honorandi gratia Hierosolymam commeant, soli ex omnibus Christianis instar belligerantium... signis militaribus iter agunt, urbemque nullo soluto tributo introëunt.» Il est vrai que tous ces textes ressemblent plus ou moins à celui de J. de Vitry; mais si la situation des Géorgiens n'était pas restée la même, il semble que tant d'auteurs plus récents n'auraient pas pris la peine de le répéter.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 657, l. 3 d'en bas.

(3) Elle avait donc lieu le samedi 21, ce qui est exact, puisqu'en 1481 Pâques fut le 22 avril; voir de Mas Latrie, *Chronologie*, p. 481-2. Aujourd'hui le feu sacré descend la veille de la Pâque grecque; mais avant la réforme grégorienne, il n'y avait qu'un samedi saint. Cette cérémonie célèbre a été décrite par un grand nombre d'auteurs cités in Tobler, *Golgatha*, p. 460 suiv., et Wiedemann, *Beiträge*, XII, p. 205 suiv.; voir aussi Daniel (1106) in de Khitrowo, *Itinéraires*, p. 75 suiv., et Sibṭ (xiiie s.) in Abū yaʿlā, p. 68 n. 1 (*ʿīdu l-nūri*), deux témoins oculaires, l'un très croyant, l'autre très sceptique; cf. Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 266, l. 23 (C. 44); Lane, *Manners and Customs*, II, p. 288 (*sabtu l-nūri*); Miss Blyth in *P E F Q*, 1920, p. 132 suiv.

(4) Texte (p. 658, l. 1) *al-mubāshirūna wa-khāzindāru nāʾibi l-shaʾmi*, indice que le tribut du Saint-Sépulcre était perçu par le gouvernement lui-même; cf. plus haut, p. 391, n. 2, et plus loin, p. 399, n. 4. C'est ce que confirme Germain (1452) in *R O L*, III, p. 325 : «Ains sont contraints les chrestiens... paier tribut pour la visitacion du Saint Sepulcre à son admiral (gouverneur) de Jherusalem».

Mais il résista, et il fallut lui livrer les clefs de l'église, où il pénétra avec toutes les nations chrétiennes (*djamīʿu ṭawāʾifi l-naṣāra*), sans payer ni taxe, ni cadeau (*bi-ghairi kulfatin wa-lā badhlin*)[1]. Les pèlerins occidentaux confirment aussi la situation privilégiée des Abyssins[2], et plusieurs d'entre eux allèguent un curieux motif de la crainte qu'ils inspiraient au gouvernement[3].

3° La clause relative à la protection du cimetière semble s'appliquer à ces quatre communautés[4].

4° Les religieux et les religieuses grecs et coptes sont exemptés des droits de mūdjib aux mêmes endroits, mais *fī l-basṭi wal-mausimi*[5]. A première vue, ces mots ont l'air d'un double complément de temps. Or suivant quelques sources, les portes du Saint-Sépulcre s'ouvraient gratis à tous les chrétiens pour les fêtes de Pâques et de l'invention de la Croix[6]. D'autre part, *mausim* désigne plusieurs

[1] Dans les décrets en faveur des Franciscains, *bi-ghairi kulfatin* désigne aussi l'exemption au Saint-Sépulcre; voir Golubovich, *Serie*, p. 164, l. 10 et 18, 174, l. 10, 12 et 18, 176, l. 5 d'en bas, et 177, l. 6.

[2] Ainsi Fabri (1483), II, p. 325 en bas : «...habent regem... quem Sarraceni timent in tantum, ut, qui poletum ejus habet, sine impedimento Orientem pervagatur»; cf. *PPTS*, X, p. 388. Et Baumgarten (1507), p. 90 : «...ex dominio præpotentis regis..... ad peregrinationes locorum sanctorum multum inclinati»; cf. Tobler, *op. cit.*, p. 413, n. 8.

[3] J. de Vérone (1335) in *ROL*, III, p. 190 en bas : «...nullum persolvunt tributum per totam terram soldani, et, quociens aperitur sepulchrum Cristi, intrant sine pecunia et tributo... quia dominus (eorum)... habent potestatem... auferendi Nillum fluvium...»; et p. 218 : «...qui (le négus) habet potestatem auferendi soldano Nillum fluvium, et ideo soldanus multum timet eum, quia ille fluvius irrigat totam Egiptum». Thenaud (1512), p. 99 : «... iceluy roy... est assez craint du souldan pour ce que... luy peult diminuer l'eaue du Nil; et par ainsi la plus grande partie d'Egipte seroit sterille». Quaresmius (vers 1620), I, p. 116 *a* : «...privilegium a Turca sibi concessum asserunt, quoniam ex illorum regione venit et crescit Nilus, quo tota Ægyptus irrigatur et fecundatur, et ne illorum princeps detineat aquas. Insuper qui... Ierosolymis habitant, aut eo veniunt, a turcico tributo immunes sunt»; cf. Surius (vers 1645), p. 149 (texte analogue); Lemmens, *op. cit.*, p. 35 et 116 en haut.

[4] Je néglige les problèmes soulevés par cette clause.

[5] Sur cette leçon, voir plus haut, p. 382, n. 3.

[6] L. de Sudheim (vers 1340), *loc. cit.* : «Incole autem terre bis in anno gratis intramittuntur, scilicet a die Parasceves usque ad secundam feriam [post Pascha] et in vigilia ac die invencionis sancte Crucis». Et Fabri (1483), I, p. 346 : «Verum bis in anno patefaciunt valvas templi, et gratis omnes christianos intromittunt. Scilicet in Parasceve usque ad secundam feriam Paschæ, et in vigilia inventionis sanctæ Crucis usque ad vesperas sequentis diei»; cf. *PPTS*, VIII, p. 429; Tobler, *op. cit.*, p. 407, n. 4. Le premier parle des régnicoles et le second de tous les chrétiens, mais ils ont peut-être raison chacun pour son époque; ici ce détail est sans importance, puisque le décret ne s'adresse qu'à des indigènes. D'après Guglinger (1482) in R, p. (67, n. 251), les Fran-

fêtes annuelles, musulmanes ou chrétiennes, en particulier celle de Pâques[1]. Dès lors, le mot précédent s'applique peut-être à celle de l'invention de la Croix[2]; mais à défaut d'un texte précis il vaut mieux lire *basṭ* «étendue», en s'appuyant sur une phrase du décret de 876 (1472) en faveur des Franciscains, qui semble abolir aussi un mūdjib, et où les mots *fī basṭi l-sanati*, d'après le contexte, signifient «dans le reste de l'année» par opposition à une certaine époque[3]. Alors il faut traduire «en tout temps et (en particulier) durant la fête», le mot *mausim* désignant toute fête, comme collectif, ou plus spécialement celle de Pâques, parce qu'elle attirait un plus grand concours de pèlerins.

Ce complément ne s'applique-t-il qu'aux Grecs et aux Coptes? La question n'a qu'une valeur de forme, car on voit qu'en définitive, les six communautés sont exemptées sans restriction, mais seulement du mūdjib. En revanche, le rédacteur ne parle plus ici du khafar, dont il vient d'exonérer les autres nations, et il me semble qu'ici encore la nuance est intentionnelle. Les Grecs n'avaient plus l'appui de Byzance et ne possédaient pas encore celui de la Russie; et les Coptes étaient de simples sujets (*raʿiyya*) dont on pouvait sans inconvénient, semble-t-il, exiger des péages sur les routes de l'Égypte à Jérusalem[4]. Si cette explication des nuances du rédacteur est la bonne, et je n'oserais l'affirmer, on comprend pourquoi les Grecs ont fait disparaître une ordonnance qui, bien que tombée dès longtemps en désuétude, risquait de les mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'autres nations moins puissantes aujourd'hui que la leur.

ciscains étaient exemptés à Pâques, remarque équivoque, puisqu'ils ne payaient rien quand ils convoyaient les pèlerins; voir plus haut, p. 392, n. 2.

[1] Voir Dozy, *Supplément*, d'après un glossaire contemporain du n° 108.

[2] Suivant le même, *s. v.* صليب, cette fête s'appelle *yaumu* (ou *ʿīdu*) *l-ṣalībi*, mais d'après les sources qu'il cite, la fête de ce nom, qui tombe en septembre, correspond à l'exaltation (14 septembre) plutôt qu'à l'invention (3 mai); voir *Description de l'Égypte*, état moderne, XV, p. 471, n. 1; Lane, *Manners and Customs*, II, p. 235 et 288. C'est ce que confirme Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 266, l. 30 (C. 45); dans le long récit qui suit il rattache aussi cette fête à l'invention, mais il en donne pour date l'équivalence 17 tūt = 14 īlūl (septembre), p. 267, l. 22 (C. 47). Supposons qu'à la fête de l'Invention, quel que fût alors son nom classique, on décorât les rues et les églises de tapis et de tentures, comme on le fait encore chez nous à la Fête-Dieu, on pourrait lire ici *fī l-busuṭi*, plur. de *bisāṭ* «tapis»; mais je ne puis vérifier cette hypothèse.

[3] Golubovich, *Serie*, p. 176, l. 8 à 6 d'en bas : *lā yughṣabū l-ruhbānu bi-mūdjibi l-madhkūrīna lā fī ayyāmi..... wa-lā fī basṭi l-sanati* «les religieux (franciscains) ne seront pas contraints de payer leur mūdjib (sur cette interprétation, voir plus haut, p. 390, n. 5), ni durant..... ni le reste de l'année»; l'éditeur a traduit aussi (p. 182) «sia nel rimanente (lett. estensione) dell'anno».

[4] A cette époque, la plupart des Coptes étaient des pèlerins, s'il est vrai que vers 1500 ils ne possédaient pas de demeure fixe à Jérusalem; voir Lemmens, *op. cit.*, p. 163, n. 5, d'après Suriano.

III

Quels sont les motifs invoqués par le décret pour faire droit aux requêtes des plaignants? C'est d'abord qu'elles se basent sur un état de fait ancien consacré par des édits royaux, et en dernier lieu par un acte de Ghauri, antérieur à celui-ci[1]; c'est ensuite qu'ils sont des religieux et des gens sans ressources, autrement dit, qu'appartenant au clergé régulier, ils ne possèdent pas de fortune personnelle[2]; c'est aussi qu'ils sont des protégés légaux, autrement dit, qu'ils ne sauraient être astreints, comme tels, aux taxes frappant les étrangers[3]; c'est enfin que ce statut leur est garanti par des traités en due forme[4]. De fait, on a vu que les religieux chrétiens d'Orient étaient doublement privilégiés sous le rapport des taxes de pèlerinage; dès lors, ce rappel du décret à un état de fait antérieur et légal prouve que le gouvernement ou les agents du fisc l'avaient violé récemment. S'il ne s'agissait ici que de quelques droits de marché, nous n'aurions qu'un exemple de plus de cette opération banale. Mais tout ce qui touche au Saint-Sépulcre touche à l'histoire; aussi n'ai-je pas été surpris, en parcourant la chronique du règne de Ghauri, d'y trouver précisément ce que j'y cherchais.

En 906 (1501) ce prince montait sur un trône entouré d'épines. Menacée au nord par les Ottomans, l'Égypte voyait se lever à l'orient l'étoile des Séféwides, et son commerce avec l'Inde était ruiné par les Portugais. La chute de Grenade et la persécution des Maures avaient rapproché les musulmans d'Afrique;

(1) Cf. plus haut, p. 382, n. 6.

(2) Le mot *rāhib*, plur. *ruhbān*, que le rédacteur emploie invariablement pour les désigner (à noter les pluriels féminins *ruhbānāt* et *ruhbāniyyāt*), signifie «moine, ermite», et non «prêtre»; voir les dictionnaires et Qalqashandi, V, p. 474, l. 5 (*al-rāhibu... alladhi ḥabasa nafsahu ʿala l-ʿibādati fi l-khalwati*).

(3) Cf. plus haut, p. 392, n. 1 et 2, et note suivante.

(4) A première vue, ce dernier considérant semble n'être que la répétition du premier; mais je crois que le premier ne fait allusion qu'à des décrets de circonstance annulant de précédentes injustices, alors que celui-ci vise des traités fondamentaux consacrant un statut général. C'est ce qui me paraît ressortir de l'emploi des pluriels *ʿuhudāt* et *sidjillāt*, qui ne figurent pas plus haut, à côté de *murabbaʿāt*. Si des étrangers tels que les Géorgiens sont aussi compris, semble-t-il, parmi les protégés légaux (*dhimma*), c'est sans doute parce qu'ils possédaient des établissements dans le pays. Les Franciscains de Terre Sainte jouissaient aussi de la protection royale, et c'est un des motifs qu'ils invoquent pour leurs réclamations; ainsi Golubovich, *Serie*, p. 164, l. 4 : *li'annahum taḥta dhimmatina l-sharīfati*. S'il s'agit ici de la dhimma proprement dite, et non d'une formule banale, on peut en inférer qu'ils l'achetaient en payant la capitation (*djizya*), comme les sujets (*raʿiyya*) chrétiens (cf. plus haut, p. 65, n. 1), ou par les taxes qui frappaient leur communauté; cf. plus haut, p. 392, n. 2.

pour entraîner le nouveau maître de l'Égypte, ils le prièrent d'expulser les marchands chrétiens fixés dans ses États, et d'interdire aux pèlerins la visite des lieux saints. Alors Ferdinand d'Aragon traite avec Ghauri, et son envoyé Pierre Martyr, parti de Grenade en 1501, arrive au Caire en janvier 1502. Il obtient, non sans peine, l'autorisation de réparer le Saint-Sépulcre[1] et quelques autres sanctuaires, avec l'assurance que les taxes prélevées sur les pèlerins seraient allégées et qu'à l'avenir ceux-ci seraient à l'abri des vexations dont ils avaient été les victimes dans le cours des dernières années[2].

De son côté Venise traitait avec le sultan, pour protéger son commerce menacé par les Portugais. Mais les attaques de ceux-ci contre la marine égyptienne et de nouvelles persécutions en Espagne réveillèrent l'animosité de Ghauri contre tous les États chrétiens. En 1504 il chargea le P. Mauro, gardien du mont Sion, d'exposer ses plaintes au doge de Venise, au pape Jules II et aux rois d'Espagne et de Portugal, menaçant de mettre à mort les chrétiens étrangers établis chez lui et de détruire le Saint-Sépulcre et le couvent du mont Sion[3]. Au Saint-Siège, qui parut s'alarmer de ces menaces, le roi de Portugal écrivit qu'il ne fallait pas les prendre au sérieux, parce que le sultan tirait de trop beaux revenus des pèlerins pour toucher aux lieux saints[4].

De fait Ghauri, trop cupide et trop avisé pour tuer la poule aux œufs d'or, se borna pour l'heure à des confiscations et à des tentatives de chantage, sans

(1) Gravement endommagé par un accident quelques années auparavant; voir les sources in Lemmens, *op. cit.*, p. 135, n. 2.

(2) Voir Schefer in Thenaud, p. XLIII suiv., d'après la *Legatio babylonica* de P. Martyr, Bâle 1533 (ou 1538), f°s 86 *b* suiv.; Golubovich, *Serie*, p. 40, d'après de Miltitz, *Manuel des consuls*, Lo. 1838, II *a*, p. 247 suiv.; cf. Tobler, *Golgatha*, p. 136 suiv. Le texte principal de la *Legatio*, f° 88 *b*, dont je n'ai pas vu l'original, est in Lemmens, *pag. cit.*, n. 3 (... ut novæ exactiones et recentia tributa tollantur, quæ per soldanicos magistratus in peregrinos ad intolerandum jam cumulum adaucta fuerant... utque ignominiis in peregrinos illatis provideretur, ad vetera maiorum tributa peregrinorum persolutiones redigantur..... et menaces à l'adresse des contrevenants).

(3) Voir Weil, *Chalifen*, V, p. 395 suiv., et Heyd, *Commerce*, II, p. 522 (sources vénitiennes et portugaises); Schefer in *op. cit.*, p. XLVII suiv., Golubovich, p. 39, et Lemmens, p. 136 suiv. (sources vénitiennes et franciscaines). Il est fait allusion à ces menaces dans un document vénitien de mai 1504, reproduit par ce dernier, p. 137, n. 1, et de Mas Latrie, *Traités*, p. 263 en haut (sua Celsitudine farà serar el Sancto Sepolcro).

(4) Cette dernière phrase est dans Heyd, p. 522 *ult.*, d'après les sources portugaises. Suivant Belon (1547), p. 317, le premier de la gabelle du Saint-Sépulcre payait alors 8000 ducats au sultan; ce détail n'est pas forcément en désaccord avec ce que j'ai dit plus haut, p. 395, n. 4. Tobler, qui cherche à calculer le produit approximatif de ces taxes, montre bien que les musulmans ont toujours épargné ce sanctuaire pour ménager cette poule aux œufs d'or; voir *Golgatha*, p. 414.

cesser de négocier[1]. Mais en 1510 la capture d'une flotte égyptienne par les chevaliers de Rhodes ranima sa fureur et lui fournit un prétexte à des spoliations plus graves : il fit saisir les navires francs, arrêter les marchands étrangers et confisquer leurs marchandises. Les religieux latins furent expulsés des sanctuaires et dépouillés sans merci. Dans sa colère il songea une fois de plus à faire raser le Saint-Sépulcre; la réflexion lui dicta cette mesure plus avisée d'en fermer les portes, pour ne les rouvrir qu'en échange d'un nouveau profit[2].

Tandis que les Vénitiens calmaient Ghauri par un présent, le consul des Français, Philippe de Peretz, de la prison où on l'avait jeté, conseillait au sultan de s'adresser au roi de France. Ghauri lui fit offrir, avec des avantages commerciaux, la possession du Saint-Sépulcre et des autres lieux saints[3]. Louis XII choisit pour ambassadeur un de ses secrétaires, André Le Roy; parmi ses instructions il emportait celle de faire rouvrir le Saint-Sépulcre et les autres lieux saints, d'en prendre possession au nom de son maître et d'assurer la sécurité des pèlerins et des marchands. De son côté le sénat vénitien, qui avait de nouveaux démêlés avec le sultan, lui envoya Domenico Trevisan; cet ambassadeur paraît avoir été chargé, touchant les lieux saints, d'instructions pareilles à celles de Le Roy[4].

La mission française, arrivée au Caire en mars 1512, échoua, ou peu s'en faut, par défaut d'entente entre les acteurs de la scène. En ce qui concerne les

[1] En 1507 il envoya à Venise un autre ambassadeur, qui revint la même année sur la galère portant Baumgarten et Georges, deux pèlerins connus par leurs relations. Sur un épisode de ces négociations, touchant la reprise des lieux saints, voir Spont in *ROL*, I, p. 447 suiv.

[2] Voir Sanuto, *Diarii, passim*, et d'autres sources in Heyd, *tom. cit.*, p. 538 suiv.; Schefer in *op. cit.*, p. LV suiv., 4 (Thenaud), 200 en bas (Trevisan) et 230 (Le Maire); Lemmens, *op. cit.*, p. 138 suiv.

[3] Schefer (p. LX) parle de lettres autorisant les pèlerins à visiter les lieux saints; mais les sources vont plus loin. Sanuto, *Diarii*, XII, p. 629 en haut (cf. p. 96 en bas), et in Lemmens, p. 141, n. 1 : «... nostra voluntà constituire in vostro dominio et regimento el sacrosanto sepulcro, et quello stare per nome de vostra serenità, e per simile tutti altri lochi sacri..... et consignarli a li religiosi, che per vostra serenità sarà ordinato». Et Le Maire in Thenaud, p. 231 (apparemment d'après le même original) : «... ledict souldan... donne au roy... le domaine et gouvernement du saint Sepulchre et le veult, sans plus, retenir au nom du roy, et semblablement tous les aultres lieux sacrez..... pour estre gardez par telz religieux qu'il plaira au roy... ordonner d'en prendre la possession en son nom». Il s'agissait, on le voit, d'un véritable protectorat des lieux saints, du moins en théorie.

[4] Voir Schefer, p. LXII suiv. et 231 en bas (Le Maire). Les instructions du doge à Trevisan, in de Mas Latrie, *Traités*, p. 271 suiv., et Schefer, p. 237 suiv. (d'après un autre document), ne parlent pas des lieux saints, mais sa mission sur ce point ressort de la suite des événements; cf. Lemmens, *op. cit.*, p. 142.

lieux saints, Le Roy n'obtint rien de précis, peut-être même essuya-t-il un refus formel[1]. En revanche la mission vénitienne, bien qu'elle ne fût arrivée au Caire qu'en mai, réussit grâce à l'habileté des négociateurs. Elle obtint que les religieux de Terre Sainte seraient relâchés et rendus à leurs couvents, et que les galères vénitiennes pourraient conduire, comme par le passé, les pèlerins en Palestine[2].

De fait, lorsque Thenaud, las d'attendre au Caire les résultats de la mission Le Roy, arrive à Jérusalem à la fin d'août, il y trouve déjà réinstallés au mont Sion le custode et les frères mineurs qu'il avait vus au Caire, et qui lui offrent au couvent une hospitalité cordiale, en dépit «des guerres qui lors estoyent entre France et Venise»[3].

Est-ce par hasard que le n° 108 est daté de six mois plus tard? Sans doute, dans tout ce qu'on vient de lire il n'est pas question des chrétiens d'Orient; mais on peut croire que leurs pèlerins et leurs religieux avaient subi le contre-coup de cette «affaire des lieux saints», soit que le fisc en eût profité pour aggraver leurs charges, soit que l'accès des sanctuaires leur eût été fermé, comme aux pèlerins occidentaux, de 1510 à 1512[4]. En attendant qu'on ait publié toutes les archives de Jérusalem, j'en ai dit assez pour montrer l'intérêt d'un document

[1] D'après Marzelo et Marcantonio Trevisan (qui accompagnait son père) in Sanuto, *Diarii*, XV, p. 19 en bas suiv. et 207 en bas (et non 208 in Lemmens, p. 142, n. 2); cf. note suivante. Leur témoignage, il est vrai, n'est pas impartial, puisque les deux missions étaient rivales; mais Thenaud, qui accompagnait Le Roy, laisse entendre (p. 57) qu'il échoua touchant les lieux saints. D'après Heyd, *tom. cit.*, p. 540, n. 3, Le Roy aurait eu gain de cause sur ce point; mais il ne cite pas de source et je crois qu'il interprète trop librement ce passage de Thenaud.

[2] Lettre de Marcantonio à son frère in Sanuto, *tom. cit.*, p. 206 en haut : «... l'orator andò dal Soldan et domandoli *de gratia* che i frati de Jerusalem fosseno liberati et che potesseno ritornar... ai soi lochi, et che la nostra galia de pelegrini potesse venir al suo viazo con i pellegrini justa il consueto (cf. *ʿalā djārī ʿādatihim*, n° 108, l. 6). Soa signora fu contenta et compiacete l'ambasador..... sichè i frati sono andati ai so lochi santi di Jerusalem; è stà bella concession, essendo stà negata a l'orator francese»; cf. Schefer, p. LXXXIII, n. 2; Lemmens, p. 143, n. 1; Golubovich in Suriano, p. LV, n. 1. Et dans la lettre du sultan au doge, in Thenaud, p. 253 : «Et etiam ne ha domandato che lassamo venir i peregrini... per vesitation de Hyerusalem nobile (cf. *li-ziyārati l-qudsi l-sharīfi*, n° 108, l. 4), et havemo exaudito quello».

[3] Voir Thenaud, p. 94; cf. Lemmens, p. 143, n. 2.

[4] D'après Thenaud, p. 4, le Saint-Sépulcre avait été fermé «à tous les Latins»; mais Trevisan précise «à tous les chrétiens», à propos d'un incident qui ne laisse aucun doute sur ce point. Le 25 juin 1512, pendant qu'il négociait au Caire, parut un envoyé du roi de Géorgie pour demander «che sia aperto il santo Sepolcro, che già due anni è stato serrato, che Cristiano alcuno non vi ha potuto entrare»; texte in Pagani, *Viaggio di D. Trevisan*, Venise 1875, p. 34 en bas; trad. Schefer in Thenaud, p. 200 en bas; cf. Lemmens, p. 139, n. 2, et plus haut, p. 394, n. 6.

dont l'original, s'il n'est pas perdu, pourrait être produit désormais au grand jour sans causer de préjudice à personne[1].

Après la conquête ottomane, les taxes furent grandement réduites, du moins sur le papier[2]; mais je m'arrête ici pour étudier, dans le chapitre suivant, un épisode encore plus douloureux de la question des lieux saints.

(1) Parmi les nombreux documents inédits des archives de Saint-Sauveur signalés in Golubovich, *Serie*, p. xxviii suiv., se trouve un décret de Ghauri daté du 1er sha'bān 910 (7 janvier 1505) et relatif aux démêlés des Franciscains avec les Géorgiens; voir Lemmens, p. 12 en haut et 133 en bas. Sans doute on n'y trouvera rien touchant le statut des chrétiens d'Orient; mais leurs couvents n'ont-ils pas aussi des archives inédites?

(2) Voir Sanuto, *Diarii*, XXIII, p. 441; Lemmens, p. 198, n. 4.

OTTOMANS.

SALLE DU CÉNACLE. ORIGINE ANCIENNE.

Hors de l'enceinte, à environ 130 mètres au sud de la porte de David, au milieu des constructions dites Nabī dāwud; plans Wilson (ville) et PEF : Cœnaculum; Schick 122.

Ce célèbre sanctuaire a été décrit souvent et son étude complète sera bientôt reprise par les PP. Dominicains de Saint-Étienne, qui la préparaient à la veille de la guerre[1]. L'inscription suivante n'éclaire qu'une page de son histoire, mais une des plus émouvantes.

109

Conversion du Cénacle en mosquée par le sultan Sulaimān Ier. 930 H. — Dalle de marbre scellée au milieu du mur est de la salle du Cénacle, à environ 3 mètres du sol; dimensions environ 70 × 35. Quatre lignes en naskhi ottoman ancien; caractères moyens, d'un dessin grossier, serrés et entrelacés, badigeonnés en jaune sur fond bleu, points et quelques signes. Inédite[2]; voir pl. LXXXIX au milieu (cliché 1914).

(1) بسمله ... أمر بتطهير هذا (ا)لمكان[3] وتنظيفه من المشركين وعَمَلِ مسجدٍ[4]
يُذكَر فيه (2) اسم الله[5] سلطان الأنام ناصر دين الإسلام خادم البيت الحرام
منشئ العدل والأمان السلطان بن (3) السلطان السلطان سليمان بن عثمان

(1) En attendant, voir Quaresmius, I, p. 170 suiv. et 401 *b;* II, p. 51 *b* et 119 suiv.; Calahorra, p. 67 suiv., 152 suiv., 177 suiv., 231 suiv. et 388 suiv., et les autres sources franciscaines; Robinson, *Researches*, I, p. 358; Williams, *City*, I, suppl. p. 64; II, p. 568; Tobler, *Topographie*, I, p. 322 suiv.; II, p. 97 suiv.; de Vogüé, *Églises*, p. 322 suiv.; de Saulcy, *Jérusalem*, p. 311 suiv.; Lemmens, *Franziskaner*, index à Sion (Abendmahlssaaal) et sources citées; parmi celles-ci je n'ai pu consulter Renard, *Die Marienkirche auf dem Berge Sion*, in *Das heilige Land*, XLIV (1900), et *Vom Bau der Marienkirche auf dem Sion*, Be. 1910.

(2) Traduite par le P. Dunkel in *Das heilige Land*, 1914, p. 166, d'après ma copie; cf. Lemmens, *op. cit.*, p. 202, n. 2, et 206, n. 4. La dalle se voit chez le même, p. 50, fig. 3 (d'après Renard), au-dessus du départ de l'escalier conduisant à la salle des Apôtres, et dans la gravure du Cénacle (عليّة صهيون) in *Tidhkār*, dans le mur à droite du pilier de droite.

(3) Sur ce cas d'involution, cf. plus haut, p. 147, n. 1 et renvois.

(4) Ou وعَمَلِه مسجدًا(ا), le premier mot se terminant par une sorte de crochet qui peut être la queue d'un *lām* final (عل) ou un *hā* final (عله); ma traduction convient à l'une et l'autre lecture.

(5) Paraphrase de *C*, xxii, 41 (milieu).

أيّد[1] الله الإسلام بحياته على يَد مولانا شيخ الشيوخ الشمسى محمّد الأُعجمى
الواعظ (4) أجر الله الخيرات على يَدَيْه ورحم والدَيْه بتأريخ نهار الخميس مستهلّ
ربيع الأوّل سنة ثلاثين وتسعمائة والحمد لله وحده.

A ordonné de purifier ce lieu, de le nettoyer (du contact) des polythéistes et d'en faire une mosquée où sera célébré le nom d'Allāh, le sultan des créatures, le défenseur de la religion de l'Islam, le serviteur de la maison sacrée[2], l'instaurateur de la justice et de la foi, le sultan, fils du sultan, le sultan Sulaimān, le descendant de ʿUthmān[3], qu'Allāh soutienne[4] l'Islam en lui donnant (longue) vie! Par la main de notre maître le grand shaikh Shams al-dīn Muḥammad al-Aʿdjami, le prédicateur, qu'Allāh récompense les bonnes œuvres (faites) par ses soins[5] et qu'il fasse miséricorde à ses deux parents! A la date du jour de jeudi 1er rabīʿ Ier de l'année 930 (8 janvier 1524)[6]. Et la louange soit à Allāh, le seul (dieu)!

Ce texte est fort difficile à déchiffrer, mais la lecture en est certaine et le sens en sera clair quand j'aurai résumé l'histoire de la prise de possession du Cénacle par les musulmans.

L'établissement des Franciscains à Jérusalem remonte au XIIIe siècle[7]; mais c'est vers 1335 que des sources plus précises les montrent s'installant à demeure au mont Sion. Grâce aux libéralités des souverains de Sicile, ils y élevèrent alors un couvent, puis un hospice et quelques dépendances, auprès de plusieurs sanctuaires groupés autour de la chapelle du Cénacle et de la salle des Apôtres ou du saint Esprit. Ces acquisitions furent confirmées par des bulles papales,

(1) Graphie plutôt أمد, mais sous la deuxième lettre il y a deux points indiquant un *yā*, défiguré peut-être par le badigeon; cf. plus bas, n. 4.

(2) C'est-à-dire du sanctuaire de la Mecque, celui de Jérusalem (*al-masdjid al-aqṣā* et *al-ḥaram al-sharīf*) étant appelé aussi *al-masdjid al-ḥarām*, comme celui de la Mecque (cf. Seybold in *Z D P V*, XXV, p. 106 en bas), mais non pas, je crois, *al-bait al-ḥarām*. Au reste, le contexte montre assez que le but du rédacteur est de justifier l'acte de Sulaimān en le représentant comme le patron de l'Islam, et non pas seulement comme le maître de Jérusalem.

(3) Sur cette formule, cf. plus haut, p. 148, n. 3, et 151, n. 5.

(4) Ou, si on lit أمد = *amadda*, « qu'il *prolonge* (la durée de) l'Islam par (celle de) sa vie »; cf. plus haut, n. 1.

(5) La leçon *ʿalā yadaihi* (rappel de *ʿalā yadi*, l. 3), bien que fort indistincte sur le cliché, est assurée par la rime avec *wālidaihi;* sur le rôle joué ici par ce personnage, voir la fin du commentaire.

(6) D'après les tables de Wüstenfeld, ce jour était un vendredi; cf. plus haut, p. 32, n. 1 et renvois.

(7) Je n'ai à discuter ici ni le pèlerinage de saint François (cf. plus haut, p. 385, n. 2), ni la date de cet établissement; voir surtout Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente francescano*, I et II, Quaracchi près Florence, 1906 et 1913, *passim;* cf. Lemmens, *op. cit.*, p. 8 suiv.

et dès lors le mont Sion fut le foyer des établissements franciscains de Terre Sainte[1]. Mais pour leur malheur une ancienne tradition juive plaçait sur le mont Sion les sépulcres des rois de Juda[2]. D'abord peu accréditée, cette tradition se fortifia dans la suite et localisa le tombeau de David dans un caveau contigu au Cénacle à l'est, sous la salle des Apôtres. Telle fut l'origine d'une série de procès dont on retrouve la trace dès le début du XVe siècle[3].

(1) Voir L. de Sudheim (1336) in *A O L*, II *b*, p. 352 en haut, *Reyssbuch*, f° 449 *b*, et *P P T S*, XII, p. 102; Golubovich, *Serie*, p. XIX suiv., 12, 131 suiv. et 191 suiv.; Lemmens, *op. cit.*, p. 2 et 39 suiv., et les sources citées par eux et plus haut, p. 403, n. 1.

(2) Voir B. de Tudèle (vers 1170), p. 34 (32) suiv. et in Wright, *Travels*, p. 84 suiv.; cf. Krafft, *Topographie*, p. 152 et 206 suiv.; Williams, *City*, II, p. 509; Tobler, *tom. cit.*, p. 145 suiv.; de Vogüé, *Églises*, p. 328, n. 3; *S WP, Jerusalem*, p. 83 et 410; Besant et Palmer, *Jerusalem*, p. 365 suiv.; Golubovich, *Serie*, p. 192, n. 2. Pour les traditions arabes, voir Mudjīr al-dīn, p. 106 en haut (27); Dunkel in *Das heilige Land*, 1911, p. 23 suiv.; Lemmens, *op. cit.*, p. 101; cf. Clermont-Ganneau in *C R A I B L*, 1897, p. 384, et *R A O*, II, p. 254.

(3) Mudjīr al-dīn donne à ce sujet d'importants détails, signalés par Clermont-Ganneau in *R C*, 1876, I, p. 290. Bien qu'ils ne soient pas indispensables à ce commentaire, je demande à les résumer, parce que la plupart d'entre eux n'ont pas été traduits par Sauvaire. Le chroniqueur distingue entre deux sanctuaires : le caveau (*qabw*) renfermant le « prétendu » tombeau de David, et la chapelle (*kanīsa*) de la « prétendue » station (*maqām*) de sainte Marie. En ce qui concerne le premier, il affirme, p. 680 en bas, d'après le procès-verbal de l'enquête de 895 (1490), que les contestations remontaient à un siècle environ, et que des décrets royaux avaient été rendus à ce sujet, en particulier par les sultans Shaikh et Barsbāy. Ces renseignements concordent avec les persécutions de 1422 in Lemmens, p. 97 suiv., et le décret de Barsbāy (1427) in Golubovich, p. 163 suiv. Poloner (1421-22), qui décrit en détail les lieux saints du mont Sion, ne parle pas de ces faits, soit qu'ils n'eussent pas encore eu lieu, soit qu'il les ait ignorés ou négligés; voir Tobler, *Descriptiones*, p. 241 suiv., et in *P P T S*, VI, p. 14 suiv. Ailleurs, p. 443 en bas (255), le chroniqueur raconte qu'en 856 (1452), sous le sultan Djaqmaq, dont les persécutions, d'après Lemmens, p. 114 suiv., avaient commencé quelques années plus tôt, on enleva le tombeau de David aux chrétiens pour le remettre aux musulmans. Cet épisode est beaucoup plus connu; voir Munk, *Palestine*, p. 643 *b;* Williams, *City*, I, p. 442; Clermont-Ganneau, *R A O*, VII, p. 133; Lemmens, p. 120 suiv.; cf. plus haut, p. 334, et plus loin, p. 410, n. 1. Le chroniqueur ajoute ailleurs, p. 681 en haut, que les droits des musulmans furent confirmés par les successeurs de Djaqmaq jusqu'à son temps, et que les réclamations des chrétiens ne sont pas fondées; de fait, il semble bien, d'après Lemmens, p. 121 suiv., qu'ils avaient recouvré ou du moins réclamé leurs droits, bien que le décret de Qāyt-bāy (1472) in Golubovich, p. 173 suiv., n'y fasse pas allusion. En effet, c'est en 894 (1489), et surtout l'année suivante, que se déroula cette « affaire (*wāqiʿa*) du tombeau de David » qui se termina par l'expulsion définitive des chrétiens et dont le chroniqueur, p. 677 à 681, donne une description détaillée et d'autant plus curieuse qu'il remplissait des fonctions judiciaires.

Quant à la chapelle de Marie, les religieux l'avaient bâtie en 894 (1489), mais elle fut démolie l'année suivante à la suite d'une enquête judiciaire qui prétendit établir la nullité de leurs droits et certaines irrégularités de procédure; voir p. 676 en haut, 679 suiv. et 689 en haut. Lemmens, p. 148, a déjà montré que les pèlerins ont confondu cet « oratoire de Marie » avec la Dormition,

Après avoir perdu leurs droits sur le prétendu tombeau de David, les frères mineurs possédaient encore quelques lieux saints autour de leur couvent, avant tout le Cénacle, probablement aussi la salle des Apôtres[1]. Mais le roi David supportait mal un voisinage aussi compromettant. C'est du moins le prétexte que saisirent un juif et un musulman, qui en voulaient aux religieux, pour soulever sous le sultan Sulaimān Ier, déjà prévenu contre les chrétiens[2], une nouvelle querelle qu'on peut appeler «l'affaire du Cénacle». Le musulman réussit à obtenir du muftī de Jérusalem un verdict (*fatwa*) favorable à ses vues; il y joignit le procès-verbal d'une enquête signée du qāḍī de cette ville, et muni de ces deux pièces, il se rendit à Constantinople. Là il obtint un rescrit impérial (*khaṭṭ-i shärīf*) ordonnant au qāḍī et au gouverneur de Jérusalem d'expulser sans retard de l'église (Cénacle) et du couvent les religieux et leurs hôtes, pèlerins et malades, de faire purifier le tombeau de David et de le remettre, ainsi que les autres lieux sanctifiés par les prophètes, aux sayyids, descendants de Mahomet[3].

située plus au nord. De fait, Mudjīr al-dīn, p. 680, l. 9 suiv., distingue le premier sanctuaire du second, qu'il appelle القبر المنسي, c'est-à-dire, si je lis bien, *al-qabru l-mansiyyu* «le tombeau oublié» ou «léthargique»; cf. نسي, *s'engourdir* (Dozy). A défaut d'impartialité, le chroniqueur fait preuve de bonne foi, et il faudrait le traduire mot à mot pour confronter son témoignage avec celui des sources chrétiennes, dont le sens, en ce qui concerne le cas particulier du tombeau de David, n'a pas toujours été assez précisé. Ainsi quand Fabri, I, p. 253 et in *PPTS*, VII, p. 303, raconte comment le sultan (qu'il ne nomme pas) l'a enlevé aux chrétiens pour le donner aux musulmans, il fait clairement allusion, d'après le contexte, à l'affaire de 1452 sous Djaqmaq. Comme il écrit peu d'années avant l'affaire de 1490, on peut en conclure que les chrétiens ne rentrèrent pas réellement en possession du tombeau de David depuis 1452; cf. plus loin, p. 409, n. 5.

(1) Voir les sources citées plus loin, p. 410, n. 1.

(2) Voir Lemmens, *op. cit.*, p. 200.

(3) Voir Calahorra, p. 388 suiv.; Schefer in d'Aramon, p. XXXIX suiv.; Golubovich, *Serie*, p. 192; Lemmens, *op. cit.*, p. 201 suiv. Dans l'appendice, p. 255 suiv., Schefer a traduit, d'après Calahorra, mais sans le citer ici, la demande au muftī, sa réponse et le rescrit impérial. Bien que le texte n'en soit pas connu, ces documents sont trop instructifs pour n'être pas authentiques, du moins pour le fond. Les deux premiers trahissent un motif de la querelle qui domine aussi les procès antérieurs : c'est que les religieux, autorisés à réparer leur couvent, l'ont rebâti de fond en comble et agrandi aux dépens du tombeau, et que les bâtisses *nouvelles* doivent être démolies. C'est l'éternel reproche de l'innovation (*bid'a* ou *iḥdāth*) contraire à la tradition et à l'accord unanime des docteurs (*idjmā'*), d'autant plus détestable ici qu'elle est hostile à l'Islam. Si le factum du muftī respire l'intolérance et fait violence à l'histoire en affirmant que le calife Omar a donné l'ordre de raser toutes les églises, le rescrit impérial est conçu en des termes plus mesurés. En invoquant le fait que les religieux, dans leurs processions, passent sur la terrasse qui recouvre le tombeau de David et que leurs pieds foulent les lieux sanctifiés par des prophètes, il touche à l'un des points les plus délicats du sentiment musulman; cf. plus haut, p. 34, n. 6 suiv. Encore aujourd'hui,

Daté du 1er djumādā Ier 929 (18 mars 1523), cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté. Les causes de ce retard ne sont pas encore éclaircies, ni les circonstances qui marquèrent la mise en vigueur du rescrit. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que si les Franciscains réussirent, non sans peines et traverses, à conserver encore un quart de siècle la possession précaire et amoindrie de leur couvent, c'est dès la fin de 1523 que le Cénacle leur fut enlevé sans retour[1]. Maintenant je puis revenir au n° 109.

L. 1 : Le sultan Sulaimān, auquel le rédacteur donne ici des titres en harmonie avec la situation, «a ordonné de *purifier* ce lieu, d'y effacer les traces d'idolâtrie et *d'en faire une mosquée*». Sur le premier point il est d'accord, ou peu s'en faut, avec le rédacteur du rescrit, qui ordonne de *purifier* le tombeau de David et de le remettre *avec les autres lieux saints* aux descendants de Mahomet. Il est vrai que ce tombeau n'appartenait déjà plus aux Franciscains; mais il n'est ici que le prétexte d'une action visant à les chasser du mont Sion tout entier. Le rédacteur du rescrit est fort habile : en ordonnant de purifier ce tombeau, il invoque un fait accompli sur lequel il n'y avait pas à revenir; et en prescrivant de le remettre aux musulmans avec les autres lieux saints, il engage l'exécuteur du rescrit à s'emparer du Cénacle et à le convertir en mosquée, ce que le rédacteur du n° 109 nous montre comme un fait accompli. A défaut du texte original du rescrit, je ne puis vérifier la traduction de Calahorra (p. 392); mais on voit assez que l'ordre de convertir le Cénacle en mosquée résulte de l'intention, sinon des termes du rescrit.

Au surplus, l'inscription ne fait que confirmer officiellement un fait qui ressort d'un document un peu plus récent. Au cours des négociations que les

quand on travaille dans les cimetières et les mausolées, il faut éviter avec soin certaines attitudes qui nous paraissent innocentes, mais qui froissent cruellement les indigènes; et je ne puis oublier que dans les rares occasions où ma vie fut en danger, j'avais commis une étourderie de ce genre. Les Franciscains eux-mêmes ne l'ignoraient point, puisqu'ils recommandaient aux pèlerins à peine débarqués d'éviter avec soin les tombeaux et les cimetières musulmans; ainsi l'anonyme in Conrady, p. 117; Grünemberg, p. 69 et 71.

(1) La lettre de Piero Zen in Sanuto, *Diarii*, XXXV, p. 176 en bas, datée du 27 septembre, parle des démarches entreprises à Constantinople pour faire surseoir à l'exécution du rescrit. D'autre part, Phil. de Hagen (in Conrady, p. 251 suiv.) et P. Füssly (éd. Böhmer, Bonn 1914, p. 36 suiv.) trouvèrent encore les Franciscains au Cénacle. Or ils quittèrent Jérusalem le 23 septembre (avec Ignace de Loyola, cruelle ironie!) et ils apprirent à Ramleh qu'on devait expulser les religieux le dernier jour du mois, puis on leur dit que «l'affaire n'était pas aussi grave»; voir Lemmens, *op. cit.*, p. 203 suiv. D'après des lettres de Tripoli in Sanuto, *Diarii*, XXXVI, p. 288, datées du 9 février 1524, l'expulsion avait eu lieu peu avant «per uno comandamento obtenuto zà più de mexi 6 da uno santon moro».

puissances chrétiennes poursuivirent avec la Porte en vue de réintégrer les Franciscains dans leurs possessions[1], François Ier écrivit au sultan. Sa lettre ne paraît pas avoir été retrouvée; mais nous possédons la réponse de Sulaimān[2], et l'on y lit ces mots[3] : « . . . . . tu me dis qu'il y a à Jérusalem une église (le Cénacle) qui, étant auparavant dans la main des chrétiens, est devenue dans la suite une mosquée; je sais dans tous ses détails ce que tu me mandes à ce sujet ». Sulaimān, en effet, devait le savoir, puisque sa lettre est datée de la mi-septembre 1528, c'est-à-dire cinq ans après l'envoi de son premier rescrit. En termes courtois, le sultan refuse au roi sa requête, et il invoque une fois de plus l'éternel motif de la bidʿa ou innovation contraire à la loi religieuse[4].

L. 3 : La purification du Cénacle et sa conversion en mosquée ont eu lieu « par la main (*ʿalā yadi*) de notre maître le grand shaikh Shams al-dīn Muḥammad al-Aʿdjami, le prédicateur (*al-wāʿiẓ*) ». Or, à l'ordre de purifier le tombeau de David et de le remettre, avec les autres lieux saints, aux descendants de Mahomet, le rescrit de 1523 ajoutait ces mots : « Nous avons chargé de la garde et du gouvernement de ce sanctuaire le porteur du présent ordre impérial, *le prédicateur Meheidi all Axami* ». C'est ainsi que Calahorra transcrit un nom sous lequel il est aisé de reconnaître celui du n° 109[5]. Ce personnage, qui rapporta le rescrit, le fit exécuter et sans doute aussi fit sceller la dalle dans le mur, doit être le même qui, poussé par un juif en colère, avait, d'après Calahorra,

[1] Voir Schefer, *op. cit.*, p. xli suiv.; Lemmens, *op. cit.*, p. 206 suiv. Ici encore je néglige quelques points obscurs qui ne touchent pas directement à ce commentaire.

[2] Traduite plus ou moins librement dans quelques relations franciscaines; ainsi Roger (1631), p. 429 suiv.; Surius (vers 1645), p. 383 suiv.; Calahorra (1684), p. 398. L'original turc, daté du début de muḥarram 928, a été publié et traduit par Charrière in *Négociations de la France dans le Levant*, Pa. 1848, I, p. 129 suiv.; il était alors « conservé dans l'armoire de fer des archives du royaume ». Autres traductions in de Hammer, *Empire ottoman*, V, p. 152 suiv., note, et Schefer, *op. cit.*, p. 259 suiv.; cf. Sanuto, *Diarii*, XLIX, p. 24 en haut, 72 en bas, 182 et 244 (allusions diverses); Ursu, *La politique orientale de François Ier*, Pa. 1908, p. 51 suiv.; Lemmens, *op. cit.*, p. 208 suiv.

[3] Charrière, *tom. cit.*, p. 131, l. 3 du texte turc : .....قدّس شريفده مقدّمًا ملّت حضرت عيسى النده اولوب صكره‌دن مسجد اولان...

[4] L. 10 du même : .....اول كلّيا خيلى مدّتدن برو مسجد اولوب مسلمانلر اچنده نماز قلمشلردر بريركه مسجد ادنده اولوب اچنده نماز قلنه شمدى تبديل اولنوب بوزلماق ديمزه مخالفدر « cette église est depuis longtemps convertie en mosquée et les musulmans y ont fait la prière. Or il est contraire à notre religion d'altérer maintenant par un changement de destination un lieu qui porte le nom de mosquée. »

[5] Voir Lemmens, *op. cit.*, p. 202, n. 2, et 206, n. 4.

soulevé toute l'affaire et porté à Constantinople le fatwa du muftī et le procès-verbal du qāḍī. Cette supposition, qu'on a déjà faite[1], est confirmée par le titre de santon que plusieurs sources contemporaines donnent à l'instigateur du procès[2]; en effet, ce titre convient bien au grand shaikh et prédicateur Muḥammad, et l'on comprend que son zèle religieux l'ait poussé à nouer une intrigue tendant à enlever des lieux saints aux chrétiens pour les donner aux musulmans. Peut-être a-t-il rédigé lui-même une inscription qui lui fait jouer, sous le couvert du sultan, le beau rôle en cette affaire; et si ce texte mal gravé, mais d'un style diplomatique irréprochable, est sorti de la chancellerie de Constantinople, il a pu du moins l'inspirer.

L. 4 : La date du 8 janvier 1524 est en parfait accord avec les sources d'après lesquelles le rescrit impérial du 18 mars 1523 a dû être exécuté vers la fin de cette année. On sait que dans la règle, la date d'un texte de construction se rapporte à l'exécution de cet ordre, autrement dit, qu'une inscription commémore et consacre, dans le sens rituel de ce terme, un fait accompli[3]. Or il a dû s'écouler quelque temps entre l'expulsion des Franciscains et la « purification » du Cénacle, c'est-à-dire l'inauguration d'une mosquée que désigne encore aujourd'hui la niche de qibla creusée sous la fenêtre gothique au milieu du côté sud[4].

La conversion du Cénacle en mosquée est confirmée par les relations des pèlerins, où l'on peut suivre pas à pas, sinon toujours très clairement, la marche progressive des revendications musulmanes. Dès le milieu du xve siècle, le tombeau de David n'est plus accessible aux chrétiens[5]. Au-dessus, la salle des Apôtres

[1] Schefer l'avait admis avant Lemmens; mais ne connaissant pas le n° 109, il donne (p. xli et 258) une correction erronée (Mehdy el Hachimy) de la graphie Calahorra.

[2] Cf. plus haut, p. 407, n. 1 fin.

[3] Voir plus haut, p. 93, n. 3 et renvois.

[4] Voir Lemmens, *op. cit.*, p. 49, fig. 1 (d'après Renard); cette gravure montre, des deux côtés de la fenêtre et du miḥrāb, une inscription (coranique?) dont je n'ai pas souvenir. C'est ici qu'on montrait aux pèlerins le lieu du Lavement des pieds, marqué par un autel; voir les sources citées notes suivantes. Si le n° 109 a été scellé dans le mur est, c'est qu'il est contigu au tombeau de David et que le maître-autel du Cénacle se trouvait ici; cf. plus loin, p. 411, n. 1.

[5] Rochechouart (1461) n'en parle pas, sans doute parce qu'il n'appartenait déjà plus aux chrétiens; cf. plus haut, p. 405, n. 3 fin. Après lui tous les pèlerins qui en parlent, du moins ceux que j'ai pu consulter, constatent qu'il leur est fermé; ainsi Fabri (1483), I, p. 252 en haut (. . . non patuit nobis ingressus . . . quia moschea sarracenica est . . . sepultura prophetarum et regum . . . David . . .) et in *PPTS*, VII, p. 301 (c'est par hasard et non sans danger qu'il a pu y entrer en cachette, comme il le dit plus loin en décrivant l'intérieur); Lengherand (1485), p. 129 (. . . la sépulture David, où les Crestiens n'entrent point . . .); Grünemberg (1486), p. 93 (. . . ein Ge-

leur appartient peut-être encore, mais elle est en ruine et l'accès leur en est interdit, sous prétexte qu'ils fouleraient aux pieds les tombeaux des prophètes[1].

wölbe... darin liegen die heiligen Propheten, König David... Das verschliessen die Heiden gar wohl und lassen keinen Christen hinein); von Harff (1498), p. 166 (... eyn cleyne heydensche meskyta... dae inne Dauid... begrauen lijgen, dar in geyn crist gayn moiss... il y entre aussi par contrebande); de Mülinen (1506) in *ZDPV*, XI, p. 188 en bas (... das grab... David... und darf kein krist dorin komen...); Thenaud (1512), p. 108 (... le sepulchre David... où les Mores ont faict musquete); de Salignac (vers 1518), f° F f 4 *a* (... sepulchra... Dauid... in hoc loco Turcæ mesquitam erexerunt); Possot (1532), p. 187 (... le sepulchre des roys... David... Là ne fusmes pas, car les Mores en ont fait leur musquette).

(1) La chapelle fondée ici à deux reprises par le duc de Bourgogne fut détruite par les musulmans soit en 1452, d'après Brunner cité un peu plus loin, d'accord avec Mudjīr al-dīn et les autres auteurs cités plus haut, p. 405, n. 3, 1re partie, et avec von Gumpenberg (1449) in *Reyssbuch*, f° 239 *a*, qui signale le Saint-Esprit parmi les lieux saints du mont Sion, sans dire encore qu'il a été détruit, soit un peu plus tard, puisque Rochechouart (1461) in *ROL*, I, p. 247, dit : «... capella Spiritus Sancti... *a quinque annis citra*, infideles et perfidi Sarraceni diripuerunt eam et radicitus dextruxerunt». Elle fut restaurée, puis détruite en 1467 ou 1468, d'après les sources in Lemmens, *op. cit.*, p. 120 suiv., et Conrady, p. 130, n. 297 (note à modifier d'après Lemmens). Plus loin, p. 145, Lemmens rappelle que les Franciscains n'avaient plus la chapelle du Saint-Esprit, mais je n'ai pas trouvé de texte précisant à quel moment ils en perdirent la possession légale. Des relations subséquentes il ressort bien qu'ils l'avaient perdue de fait, sinon tout à fait de droit; ainsi Brunner (1470) in *ZDPV*, XXIX, p. 39 (... ein capell... do hot unser herre... den heilgen geist gesant... dye... haben dy heyden gantz zu brochen anno LII); Albert de Saxe (1476) in Tobler, *tom. cit.*, p. 122, n. 6 (elle est en ruine); Tucher (1479) in *Reyssbuch*, f° 353 *b* (zu einer Capellen, die zu dieser zeit vermauret ist, denn die Heyden nicht wollen, dass wir dareyn gehen sollen, darumb, dass Davids und der anderen Könige Gräber darunter sind..... in der Capell hat Gott... den H. Geist... geschickt. An dem ende an der Stiegen sihet man durch ein Thür in diese Capellen); Rieter (1479), p. 64 (... dy statt, do Christus... den heyligen gayst sendett, dyss stat haben dy hayden verspertt); Fabri (1483), I, p. 245 (... habitaculum, cujus ostium lapidibus obstructum); cf. p. 253 et II, p. 320 en bas, et in *PPTS*, VII, p. 292 et 303; X, p. 381; Lengherand (1485), p. 130 (... une muraille... faicte par la constrainte des Mores qui ne veullent souffrir que l'on y euvre; où les apostles rechurent le Saint Esprit... pour ce que la sépulture de David... est dessoubz); Grünemberg (1486), p. 93 (... eine zerbrochene Kapelle... da der heilige Geist...); von Harff (1498), p. 165 (... zo eyner cappellen, die yetzunt vermuyrt is, as die heyden nyet wyllen hauen dat wir cristen vff dese cappell gayn sulden, vmb dat Dauid... daer vnden begrauen lijgen); Baumgartner (1498) in *ZDPV*, XXIV, p. 20 (à peu près comme Tucher); Wanner (1507) in *ZDPV*, I, p. 128 (... die stelle, an welcher Christus... hat gesandt... den heil. Geist... alda ist gewest vor zeiten eine schöne Capelle, sondern die Mauri haben die gar zubrochen vnd ist gantz zugemauret); Anselme (1508) in Canisius-Basnage, *Thesaurus*, Amsterdam 1725, IV, p. 789, et Lemmens, p. 146, n. 4 (... cœnaculum S. Spiritus quod non habet testudinem, sed sub dio); Ph. de Hagen (1523) in Conrady, p. 252 (... die dircken haben... fil stein zu vermuren ingesetzt vnd wellen die brieder nit dar lossen gen vnd sagen dauit hab sin grab do...); cf. l'anon. *ibid.*, p. 216 (... Kapelle vanden H. Gheest, mær die Heydenen hebbense te niet ghedaen).

En revanche, tous les pèlerins jusqu'en 1523 décrivent le Cénacle et son maître-autel[1]; mais dans la suite, si les chrétiens sont admis à le visiter, ils ne peuvent plus y officier[2].

Ma tâche se bornant au commentaire du n° 109, je n'ai pas à raconter comment, à la suite d'une série de nouveaux incidents, les frères mineurs, expulsés du mont Sion sans retour, s'installèrent vers 1560 à Saint-Sauveur, où leur maison n'a cessé dès lors de prospérer[3].

(1) En dernier lieu de Hagen, p. 261 en bas (... do ir fron altar iecz stot, daz ist die stat... do vnser her iesus daz lest nachtmol mit sinen iungern hat gethon); cf. plus haut, p. 407, n. 1.

(2) Suivant Goverts (1525) in Lemmens, p. 208, on célébrait encore la messe au Cénacle pour les pèlerins; mais il s'agit peut-être de la salle au-dessous. En tout cas, si les tentatives pour recouvrer alors le Cénacle n'échouèrent pas tout à fait, elles n'eurent pas de suite durable; voir les sources in Lemmens, p. 127 suiv. Possot (1532), p. 187, dit bien : «Nous visitasmes le Cenacle», et il le décrit rapidement; mais plus haut, p. 165, il écrit : «... nous nous prosternasmes aux degrez du Cenacle», comme si la prière était interdite à l'intérieur. I. a Meggen (1542) in Tobler, *tom. cit.*, p. 141, n. 4, signale la mosquée du Cénacle. Suivant Belon (1547), p. 315, «les Turcs l'auoyent usurpé sur les Cordeliers, et en ont fait mosquee..... Mais monsieur d'Aramont (*sic*) le leur a depuis fait rendre». Cette dernière phrase a trompé Tobler, *pag. cit.*, n. 5. Belon peut avoir entendu parler après coup des démarches de d'Aramon, et cru de bonne foi qu'elles avaient abouti; cf. note suivante. Mais Chesneau, qui écrivit la relation des voyages de d'Aramon (1547-49), dit, p. 117 : «... certains santons... tiennent le Cénacle, qui auparavant estoit leur eglise; et depuis quelque temps, lesdictz Turcqs leur ont osté par force et en ont faict faire une à leur mode que nous apellons mousquée».

(3) Voir Calahorra, jusqu'à p. 462, et d'autres relations franciscaines; Tobler, *op. cit.*, I, p. 333 suiv.; II, p. 141 suiv.; Schefer in d'Aramon, p. XLIII suiv.; Golubovich, *pag. cit.*; Lemmens, *op. cit.*, p. 213 suiv. Ecklin (1553) in *Reyssbuch*, f° 403 *a*, décrit les lieux saints du mont Sion sans parler de l'affaire, peut-être parce qu'elle était encore brûlante. Mais Müntzer (1556), p. 49 suiv., dit que l'expulsion a eu lieu «vor wenig Jahren», et Seydlitz (1556) in *Reyssbuch*, f° 256 *b* en bas, dit «vor *dreyen* jahren». Depuis 1560 les pèlerins décrivent Saint-Sauveur et quelques-uns donnent un souvenir au mont Sion; ainsi Wormbser (1561), Helfferich (1565), Fürer (1566), Rauwolff (1575), p. 337 et in *Reyssbuch*, f° 327 *b* en haut (vor etliche und zwentzig jaren), Bräuning et Carlier (1579), Zuallart (1586), de Villamont (1588), II, p. 56 *b* (il y a enuiron vingt cinq ou trente ans), etc. Parmi les relations du XVIIe siècle, je me borne à citer le récit détaillé du P. Nau (vers 1670), qui se termine par ces mots prophétiques, p. 114 en haut : «Les Pères ne rentreront jamais au Cénacle tant que les Turcs possèderont Jérusalem. Car ils en ont fait une mosquée... et par ce moyen ils ont rendu ce lieu inaliénable.» Nābulusi (1690), f° 57 *b*, décrivant Nabī dāwud, dit que l'église de Sion (*kanīsatu ṣahyūna*), autrefois aux chrétiens, est maintenant aux musulmans. Dans la suite, la date de l'installation définitive à Saint-Sauveur (1561) semble avoir été confondue avec celle de l'expulsion (1551); ainsi van Adrichrom (1584), p. 150 *b* (expulsés en 1561); Quaresmius (vers 1620), II, p. 51 *b* (de même); Goujon (1668), p. 125 (de même); Isambert, p. 322 *b* (de même); Bædeker, p. 67 (en 1547), etc.

LES FONTAINES DU SULTAN SULAIMĀN. 943 H.

Bien qu'ils soient dispersés, je réunis ces petits monuments, parce qu'ils sont contemporains et font partie d'un système. Je les décrirai dans l'ordre chronologique, puis j'étudierai leur origine commune et le curieux problème soulevé par leur architecture.

1

FONTAINE À LA BIRKAT AL-SULṬĀN. — Sur le côté nord de la route qui longe au sud la Birkat al-sulṭān (p. 240 suiv.), en E (fig. 68)[1]. Ce charmant édicule borde la route avec sa face

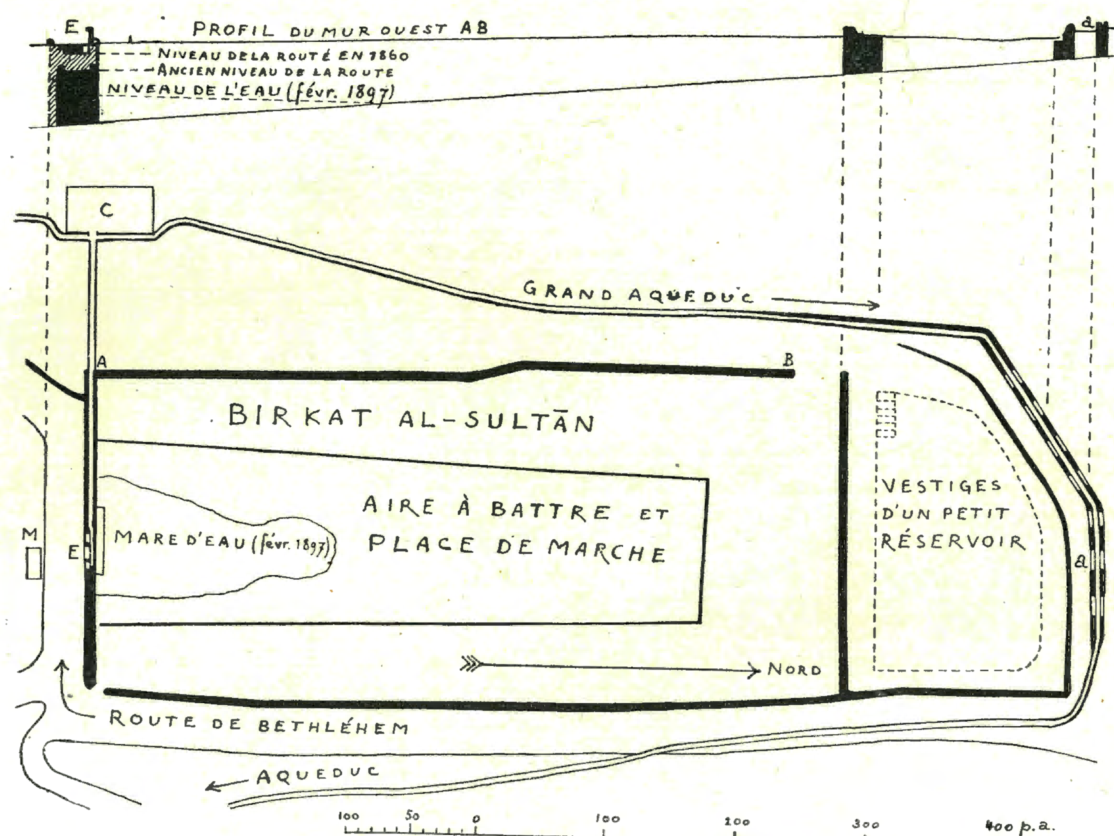


Fig. 68. — Birkat al-sulṭān et ses alentours.

sud, qui ressemble au portail d'une petite mosquée (pl. XCII à droite). La niche à fond plat abritant l'auge de la fontaine est couronnée par un arc brisé dont l'archivolte est décorée de zigzags et d'une moulure saillante, au profil un peu sec; le fond de la niche s'amortit vers le haut par un encorbellement en alvéoles. Les deux écoinçons sont ornés chacun d'un médaillon plat, en saillie sur le parement et imitant le tambour d'un fût de colonne placé en parpaing. Tout ce motif est encadré par une large moulure à trois côtés, dont la partie supérieure se profile sur le ciel.

(1) D'après le plan de Schick in *PEFQ*, 1898, pl. à p. 224. De l'autre côté de la route s'élève une petite mosquée qui rappelle nos chapelles de ponts et de fontaines.

110

TEXTE DE CONSTRUCTION. DU 10 MUḤARRAM. — Dalle de marbre scellée dans un champ creux au fond de la niche, au-dessus de l'auge; dimensions 100 × 55. Trois lignes en beau naskhi ottoman; grands caractères, nombreux points et signes. Inédite[1]; voir pl. XCI en bas (estampage 1894).

(1) أمر بإنشاء هذ(ا)[2] السبيل المبارك مولانا السلطان الملك الأعظم والخاقان

(2) المكرّم مالك رقاب الأمم سلطان الروم والعرب والعجم السلطان سليمان

(3) ابن سلطان[3] سليم خان خلّد الله ملكه وسلطانه بتاريخ عاشر شهر محرّم الحرام فى سنة ثلاثة وأربعين وتسعمائة.

A ordonné la construction de cette fontaine bénie notre maître le sultan, le très grand prince et l'empereur illustré, le maître des nuques des nations, le sultan des Turcs, des Arabes et des Persans[4], le sultan Sulaimān, fils de sultan Salīm khān, qu'Allāh éternise sa royauté et son sultanat! A la date du 10 du mois de muḥarram le sacré, en l'année 943 (29 juin 1536).

2

FONTAINE DANS LA RUE AL-WĀD. — Côté est, un peu au sud de l'entrée du Sūq al-qaṭṭānīn (p. 262 suiv.). Cet édicule, qui s'appuie contre un vieux mur, est aussi bâti en façon de portail (pl. XCIV en haut)[5]. La niche à fond plat abritant l'auge est couronnée par un arc brisé

(1) Signalée déjà par Quaresmius, II, p. 598 *b*; cf. plus loin, p. 422, n. 2. Des auteurs plus récents donnent le nom du fondateur et la date, avec quelques erreurs; ainsi KRAFFT, *Topographie*, p. 123, n. 2, et 186; WILLIAMS, *City*, II, p. 497, n. 8; RITTER, *Erdkunde*, p. 375; SCHWARZ, *Das heilige Land*, p. 229, cité par TOBLER, *Topographie*, II, p. 78, n. 3; cf. *Denkblätter*, p. 86; *S W P, Jerusalem*, p. 376; Schick in *tom. cit.*, p. 229.

(2) Sur ce cas d'involution, répété dans les inscriptions suivantes, voir plus haut, p. 147, n. 1 et renvois.

(3) Ici et dans plusieurs inscriptions suivantes (ainsi nos 113, 119, 121 à 123, 125, 127 et 128), le titre *sulṭān* est employé sans l'article arabe, à la turque, devant le nom propre et même (nos 123 et 125) dans un titre composé (*s. al-aʿẓam*), ou tout seul (no 124); je relève par un *sic* ces deux derniers cas seulement, qui sont plus frappants que le premier.

(4) Je traduis ce titre par à peu près, ces trois mots exprimant des concepts géographiques autant qu'ethniques. Le mot *rūm* « Rome » désigne Byzance et par extension l'Asie Mineure, c'est-à-dire, pour l'époque ottomane, les Turcs musulmans aussi bien que les Grecs; le mot *ʿarab* désigne les pays de langue arabe, et le mot *ʿadjam* les régions orientales où domine le persan. Ce titre embrasse ainsi l'empire ottoman de cette époque.

(5) Cf. WILSON, *Survey*, photographs, pl. 28 *a*, et ROBERT, *En Terre Sainte*, Pa. 1893, pl. à p. 44, avec quelques détails qu'on ne voit pas sur mon cliché.

dont l'archivolte, décorée d'une moulure compliquée, retombe sur un tailloir étroit et allongé, porté sur des colonnes cantonnées, aux chapiteaux sculptés; tout ce motif trahit une origine latine. Le fond de la niche s'amortit vers le haut par un encorbellement en alvéoles, d'un travail un peu lourd. Les deux écoinçons sont ornés d'une rosace sculptée, imitant un tambour en parpaing; celle de droite a disparu, laissant un trou dans le parement. Au-dessus règne un cordon de denticules et une frise sculptée de rinceaux enroulés.

111

Texte de construction. Du 1er radjab. — Dalle de marbre scellée dans un champ creux au fond de la niche, au-dessus de l'auge; dimensions environ 120 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères. Inédite; voir pl. XCIV en bas (cliché de l'École biblique).

(1) أمر بإنشاء هذ(ا) السبيل المبارك مولانا السلطان الملك الأعظم والخاقان المكرّم مالك رقاب الأمم (2) سلطان الروم (و)العرب[1] والعجم عزّ الإسلام والمسلمين ظلّ الله فى العالمين حامى لحرمين الشريفين السلطان (3) سليمان ابن السلطان سليم خان خلّد الله ملكه وسلطانه بتأريخ أوّل شهر رجب المرجّب من شهور سنة ثلاثة وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[2]..... A la date du 1er du mois de radjab le vénéré des mois de l'année 943 (14 décembre 1536).

3

Fontaine du Bāb al-silsila. — Sur la petite place de ce nom, côté ouest et face à l'entrée du Ḥaram, en *e* (fig. 41). Cet édicule, qui s'appuie contre le mur d'une maison, est aussi bâti en façon de portail, mais son architecture est plus riche et plus disparate (pl. XCII à gauche)[3]. L'auge en marbre qui s'abrite dans la niche est faite d'un beau sarcophage antique de basse époque; l'encorbellement en alvéoles est remplacé par une rose délicate, provenant d'une église latine. La niche est cantonnée de deux colonnettes à fût cannelé et tressé, de style arabe, et couronnée d'un arc brisé dont l'archivolte est décorée de zigzags et d'une moulure saillante de même profil qu'aux nos 1 et 2. Les faux tambours des écoinçons sont remplacés par deux triangles découpés dans un superbe enroulement de rinceaux de style latin. La moulure encadrant tout ce motif est couronnée par une corniche à denticules, comme au n° 2.

(1) Autre cas d'involution, cette fois pour le *wāw*; cf. plus haut, p. 413, n. 3.

(2) La suite comme au n° 110, plus (l. 2) trois titres composés : la gloire de l'Islam et des musulmans (tendances panislamiques), l'ombre d'Allāh dans l'univers (héritage du califat), le défenseur des deux ḥarams sacrés (protectorat des villes saintes).

(3) Cf. Wilson, *Survey*, frontispice.

112

Texte de construction. Du 22 radjab. — Dalle de marbre scellée dans un champ creux au fond de la niche, au-dessus de l'auge; dimensions environ 150 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères. Inédite; voir pl. CIII en haut (cliché 1894) et en bas (cliché de l'École biblique).

(1) أمر بإنشاء هذ(ا) السبيل المبارك مولانا السلطان الملك الأعظم والخاقان المكرّم مالك رقاب الأمم سلطان الروم (2) والعرب والعجم عزّ الإسلام والمسلمين ظلّ الله فى العالمين حامى لحرمين الشريفين السلطان سليمان بن السلطان سليم خان (3) خلّد الله ملكه وسلطانه وأدام عدله وإحسانه بتأريخ ثانى وعشرين شهر رجب المرجّب من شهور سنة ثلاثة وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[1]..... A la date du 22 du mois de radjab le vénéré des mois de l'année 943 (4 janvier 1537).

4

Fontaine au Ḥaram[2]. — Sur l'esplanade, à environ 20 mètres au sud-sud-est du Bāb al-ʿatm (p. 216, n. 2). La face nord de cet édicule porte le n° 192; sa face sud est traitée aussi comme un portail (pl. XCV à gauche). La niche à fond plat abritant l'auge est cantonnée de deux colonnettes pareilles à celles du n° 3, et couronnée par un arc brisé dont l'archivolte est décorée de zigzags et d'une moulure de même profil qu'aux nos 1 à 3; le fond de la niche s'amortit vers le haut par un encorbellement en alvéoles. Les écoinçons sont décorés d'un simple triangle à champ plat, et la moulure encadrant tout ce motif s'amortit en cercle près du sol[3]. L'auge en marbre est en sous-sol et l'on y descend par quelques marches conduisant à un palier bordé par deux murets[4].

(1) La suite comme au n° 111, plus (l. 3) l'eulogie «qu'Allāh fasse durer sa justice et sa bonté!».

(2) Nom vulgaire Sabīl qubbat al-ʿushshāq, du nom d'un édicule à coupole qui s'élève à quelques mètres plus au sud (n° 209). Bien que cette fontaine soit dans le Ḥaram, je la classe ici parce qu'elle appartient au même système que celles de la ville; cf. n° 192.

(3) Comme aux nos 2 (Wilson et Robert), 3 (pl. CII à gauche) et 6 (pl. XCVI en haut), sans doute aussi au n° 1, dont la base est enfouie sous le trottoir pavé de la route (pl. XCII à droite). Ce trottoir est au-dessus du niveau primitif, comme le prouvent les proportions écrasées de l'édicule et la coupe du plan (fig. 68 en haut); cf. Schick in *tom. cit.*, p. 225 en haut.

(4) La dénivellation est plus forte qu'aux autres fontaines, où elle provient de l'exhaussement du sol alentour. Je crois qu'ici elle a été faite à dessein, pour donner au canal adducteur la pente nécessaire; cf. plus loin, p. 420, n. 3.

113

Texte de construction. Début de sha'bān. — Dalle de marbre scellée dans un champ creux au fond de la niche, au-dessus de l'auge; dimensions environ 120 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères. Inédite (copie 1893, revue en 1914)[1].

(1) أمر بإنشاء هذه[2] السبيل المبارك مولانا السلطان الملك الأعظم والخاقان المكرّم مالك رقاب (2) الأمم سلطان الروم والعرب والعجم سلطان سليمان ابن سلطان سليم خان خلّد الله ملكه وسلطانه (3) بتأريخ هجرة (*sic*) النبويّة فى أوائل شهر شعبان المعظّم من شهور سنة ثلاثة وأربعين وتسعمائة وصلّى على محمّد وآله أجمعين.

A ordonné[3] . . . . . A la date de l'hégire du Prophète dans les premiers jours du mois de sha'bān le considéré des mois de l'année 943 (mi-janvier 1537).

113 *bis*

Petite dalle de marbre scellée droit au-dessus de la première, sous le départ des alvéoles; dimensions environ 70 × 30. Deux lignes du même type, d'un style plus avancé; caractères plus petits, points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) تـ...دف(??) چشمتدن آبی صاق (2) اقوسون صاحب الخير دوعاق

Ce distique turc se rapporte probablement à une réparation de la fontaine (*tshashma*).

5

Fontaine dans la rue du Bāb al-nāẓir[4]. — Au carrefour de la rue al-Wād et de la ruelle aboutissant à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-nāẓir, au nord et à l'entrée de cette dernière.

(1) Et contrôlée à la loupe sur l'épreuve originale de mon cliché.

(2) Comme au n° 114; cf. هذاه التربة (n° 72, l. 1), هذه السور (n° 125, l. 1), etc.

(3) La suite comme au n° 1.

(4) Sandreczki, p. 68 et plan S, appelle cette fontaine Sabīl al-ḥaram; ce nom conviendrait plutôt au n° 4.

Cet édicule, appuyé contre un vieux mur et faiblement éclairé par le jour discret qui filtre à travers les rues voûtées, forme un tableau d'un charme exquis (pl. XCV à droite). La niche à fond plat abritant l'auge est cantonnée de deux colonnettes à fût cannelé et tressé, comme aux nos 3 et 4, mais à chapiteau latin ou latinisant, et couronnée par un arc brisé dont l'archivolte, légèrement outrepassée, porte un très beau décor de style latin, encadré dans une moulure de même profil qu'aux nos 1 à 4. La bouche d'eau, remplacée aujourd'hui par un robinet de cuivre, s'ouvre dans un champ creux pareil à celui du n° 4, et le haut de la niche, au lieu d'un encorbellement en alvéoles, porte un décor analogue à celui du n° 3, mais plus grossier. Au-dessus des écoinçons, qui sont pareils à ceux du n° 4, règnent une rangée de denticules et une corniche au profil gras et vigoureux. A l'angle droit extérieur s'élève une mince colonne engagée, à chapiteau arabe; l'effet décoratif de cette composition disparate est comparable à celui du n° 3.

114

Texte de construction. Du 2 ramaḍān. — Dalle de marbre scellée dans un champ creux au fond de la niche, au-dessus de l'auge; dimensions environ 100 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères, mais badigeonnés en noir. Inédite; voir pl. XCVI en bas (cliché 1914).

(1) أمر بإنشاء هذه[1] السبيل المبارك مولانا السلطان الملك الأعظم والخاقان (2) المكرّم مالك رقاب الأمم سلطان الروم والعرب والعجم السلطان سليمان (3) ابن السلطان سليم خان خلّد الله ملكه وسلطانه بتأريخ ثانى شهر رمضان سنة ثلاثة وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[2] . . . . . A la date du 2 du mois de ramaḍān de l'année 943 (12 février 1537).

6

Fontaine dans la rue Ṭarīq bāb sitti Maryam. Date perdue. — Dans la rue de ce nom, côté nord, entre l'entrée du couvent de Sainte-Anne et la porte Saint-Étienne. Cet édicule est plus simple que les précédents (pl. XCVI en haut)[3]. La niche à fond plat abritant l'auge n'a d'autre décor que le champ creux de la bouche d'eau, pareil à ceux des nos 4 et 5, et les cadres moulurés des inscriptions. Cette niche est couronnée par un arc brisé qu'encadre une moulure pareille à celle des nos 1 à 5. Les écoinçons sont comme aux nos 4 et 5 et la moulure

(1) Comme au n° 113.

(2) La suite comme aux nos 1 et 4.

(3) D'après un cliché de 1893 (j'ai oublié de l'imprimer sur la planche). Aujourd'hui la fontaine s'appuie contre une bâtisse neuve qui l'écrase, et sa face nettoyée a perdu tout son charme.

extérieure s'amortit en cercle vers le sol, comme aux n[os] 1 à 4. La dalle scellée dans un champ creux au fond de la niche a disparu dès longtemps; d'après le style de la fontaine, l'inscription qu'elle portait devait être analogue aux précédentes.

115

Inscription banale. — Dalle plus petite scellée au-dessus du champ vide de l'inscription principale; dimensions environ 70 × 40. Deux lignes du même type; caractères moyens, pareils à ceux du n° 113 *bis*. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) سلام على روح النبىّ المطهَّر (2) أُصابعُه أُجرتْ مياهًا كَكَوْثر.

Salut sur l'âme du Prophète purifié! Ses doigts ont fait jaillir des eaux (pures) comme le Kauthar[1].

Comme le n° 113 *bis*, ce petit texte marque sans doute une réparation de la fontaine.

Ces six fontaines, conçues sur le même plan et datées de la même année[2], se rattachent à d'importants travaux entrepris un demi-siècle après ceux de Qāytbāy (n° 103). Pour étudier cette nouvelle étape, il faut avoir recours une fois de plus au témoignage des pèlerins[3]. Le plus curieux est une relation juive contemporaine[4], dont voici les passages principaux[5] : «Sur la route entre Hébron et Jérusalem est la fontaine (lire source) *Etham*, d'où les eaux découlent par des tuyaux jusqu'à la grande piscine de Jérusalem..... Maintenant, dans l'année 297 (1537)[6]... par l'ordre du sultan Soliman, on fit dériver une grande source dans le temple à plus de deux parasanges hors de la ville; de là

[1] Nom d'un fleuve du paradis; voir *C*, CVIII, 1; Yāqūt, IV, p. 316 en bas, et les dictionnaires.

[2] A part la sixième, que j'ai datée par analogie.

[3] Je n'ai rien trouvé dans le tableau des travaux publics de Sulaimān chez de Hammer, *Empire ottoman*, VI, p. 241 suiv., ni dans la chronique arabe anonyme Pa. 1854, f[os] 43 suiv., qui donne une liste assez détaillée des constructions de ce prince. Ces deux ouvrages décrivent les travaux d'eau qu'il entreprit à la Mecque, trois ou quatre ans auparavant, et dont l'heureuse issue lui dicta peut-être ceux de Jérusalem.

[4] L'anonyme *Yikhuṣ ha-abôt*, écrit sur les lieux en 1537, corrigé par Uri de Biel en 1564, publié et traduit en latin par Hottinger, *Cippi hebræici*, Hei. 1659 et 1662, et traduit en français, sous le titre *Tombeaux des patriarches*, par Carmoly, *Itinéraires*, p. 417 suiv.

[5] Voir Carmoly, p. 436 suiv.; cf. Williams, *City*, I, suppl. p. 27 suiv.; II, p. 502; Tobler, *tom. cit.*, p. 73, n. 2; *Denkblätter*, p. 86, n. 4.

[6] Sur cette date, voir Carmoly, p. 419 et 467, n. 39.

on donna naissance à plusieurs autres sources (lire aqueducs ou fontaines) dans différents lieux, notamment au milieu de la ville. Trois bassins (lire fontaines) entre autres furent établis dans trois endroits différents, près du saint temple. On y fait couler leurs eaux dans des lavoirs et dans des canaux exécutés en marbre blanc, comme des aqueducs..... Un de ces trois bassins (lire fontaines) est près de la porte du saint temple dans un lieu nommé *Bab-Assansela;* une autre fontaine est proche de la porte du saint temple dans un lieu nommé *Bab-al-Katanin*. La troisième est voisine de la porte du saint temple dans un lieu appelé *Bab-al-Rebt*. Hors de la ville est une grande piscine remplie d'eaux pluviales, qu'on appelle la piscine du Sultan. Au pied de l'enceinte qui est proche de cette piscine, sur le bord de la route, on fait sortir deux cours d'eau du grand bassin du marché; de là on attire l'eau vive dans deux canaux au moyen de pierres de marbre disposées en forme de tuyaux, et d'autres belles et élégantes constructions, et tous les passants et animaux y vont boire.»

Les obscurités de la traduction française ne sauraient être imputées à l'auteur, qui me paraît avoir vu très clair[1]. Il observe d'abord que l'eau de la source appelée ʿAin ʿaṭān[2] est conduite à Jérusalem par des tuyaux, c'est-à-dire par l'aqueduc public (n[os] 76 et 103). Il note ensuite que ce canal alimente en passant la «grande piscine», c'est-à-dire la Birkat al-sulṭān, qu'il appelle un peu plus loin la piscine du sultan[3]. On a vu (p. 240) que l'aqueduc, pour traverser la vallée de Hinnom, contourne la Birkat al-sulṭān à un niveau supérieur (fig. 68); il devait donc l'alimenter dès avant les travaux de Sulaimān. Ce fait, appuyé par quelques relations[4], ressort aussi des mots «d'où les eaux découlent par

[1] D'après Carmoly, p. 423, le texte original paraît être perdu, et celui qu'a publié Hottinger, d'après Uri de Biel, est fort défectueux; je ne l'ai pas vu, mais les légères corrections que je suggère en parenthèses dans la traduction Carmoly ressortent à l'évidence de l'état des lieux, dont celui-ci ne pouvait juger.

[2] Sur cette source, voir plus haut, p. 246, n. 5 milieu. Le texte hébreu doit porter *ʿain* «source», qu'ailleurs, p. 241 et 466, n. 33, Carmoly transcrit par En.

[3] L'hébreu *brēkāh* du texte (d'après Carmoly, p. 469, n. 44 : *piscine = bénédiction*) correspond à l'arabe *birka;* cf. Clermont-Ganneau, *É A O*, II, p. 111 suiv., et plus haut, p. 240 suiv. Ce rapprochement a échappé à Carmoly, qui cherche ici d'abord la Probatique (n. 34), puis une des piscines judaïques (n. 44), sans voir qu'il s'agit de la même. En outre, on sait aujourd'hui que la Probatique n'est pas la Birkat isra'īn; voir en dernier lieu Rotermund in *Z D P V*, XXXV, p. 59. Il faut donc remanier ces deux notes, car d'autre part l'identification de la Birkat al-sulṭān actuelle avec l'une ou l'autre des piscines judaïques reste discutable.

[4] Ainsi Possot (1532), p. 172 : «Ladicte piscine est ung grant creux... fermé par hault et bas (au nord et au sud) et à costiere (à l'est et à l'ouest) de grosses murailles et n'y a point d'eaue, mais y a conduictz par hault, par lesquelz descendoyt l'eaue».

des tuyaux jusqu'à la grande piscine». En effet, jusqu'ici l'auteur juif n'a pas parlé de Sulaimān et se borne à décrire un état antérieur. Mais il est certain qu'à la suite de ces travaux, la Birkat al-sulṭān était alimentée par l'aqueduc, soit directement, soit par le trop-plein de la fontaine n° 1 (E, fig. 68), qu'alimentait un canal CA, branché sur cet aqueduc, au-dessus et à l'ouest de la fontaine et du réservoir[1].

Passant aux travaux de Sulaimān, l'auteur juif, si je le comprends bien, dit que maintenant (en 1537) on a conduit au Ḥaram l'eau d'une grande source captée à plus de deux parasanges hors de la ville. Il s'agit évidemment d'une nouvelle restauration de l'aqueduc public, repris à partir des vasques de Salomon, peut-être depuis ʿAṭān ou al-ʿArrūb[2]. Les mots «dans le temple» prouvent que les travaux furent poussés jusqu'à l'intérieur du Ḥaram, c'est-à-dire jusqu'à la fontaine n° 4[3].

Puis l'auteur décrit trois fontaines voisines du Ḥaram. Le «bassin du *Bab-Assansela*»[4], c'est la fontaine n° 3 (*e*, fig. 41), qui s'élève en face du Bāb al-silsila; la «fontaine du *Bab-al-Katanin*», c'est le n° 2, situé près de l'entrée du Sūq al-qaṭṭānīn. Dès lors, «celle du *Bab-al-Rebt*» doit être le n° 5, placé à l'entrée de la ruelle conduisant au Bāb al-nāẓir. Tel est le cas, en effet, si l'on donne à ce nom bizarre la seule interprétation dont il me paraisse susceptible, c'est-à-dire si l'on rattache le mot *rebt* à la racine arabe *rabaṭa*. On sait qu'à l'entrée du Bāb al-nāẓir s'élèvent deux hospices appelés *ribāṭ* : celui de l'émir Aidughdī (n° 64) et celui du sultan Qalāwun (n° 65), plus connu que l'autre, et que son inscription même désigne ainsi. Je crois qu'il faut lire «Bāb al-ribāṭ»[5] et attribuer à ce voisinage un nom vulgaire auquel on a cherché une autre ori-

(1) Voir Tobler, *pag. cit.*, notes, et 89, n. 1, d'après des sources des XVIe et XVIIe siècles; Schick in *PEFQ*, 1898, p. 225, l. 11, et son plan, où ce canal est désigné par la légende «Pipe for filling fountain». Dès 1845 Tobler, p. 73 en haut, a trouvé la fontaine à sec; en 1914 elle était alimentée par la canalisation métallique de 1901.

(2) En citant cette phrase, p. 95, n. 1, Tobler conclut que les travaux furent repris à partir des vasques (Borak); mais si l'on donne à la parasange, avec Clermont-Ganneau, *Researches*, II, p. 35, n. 2, la valeur $3 \times 2466 = 7398$ mètres, les mots «plus de 2 parasanges» nous reportent au delà des vasques au sud.

(3) Le bassin d'al-Ka's, où aboutissait l'aqueduc du XIVe siècle (p. 244, n. 4), est situé dans la partie sud de l'esplanade, alors que la fontaine n° 4 s'élève dans la partie nord. Sur le plan Schick, celle-ci est servie par un canal dérivé de l'aqueduc près du Bāb al-silsila, ce qui explique pourquoi son auge est placée aussi bas; cf. plus haut, p. 415, n. 4.

(4) La leçon *Assansela* de Carmoly, p. 437, l. 13, répond à une forme vulgaire de ce nom; voir Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 129 en haut.

(5) Le texte hébreu porte sans doute רבט, qu'on peut lire avec *ā* long de la seconde syllabe.

gine[1]. En tout cas, il est évident que l'auteur décrit ici les trois fontaines de la rue al-Wād, alimentées par une autre dérivation de l'aqueduc[2].

Enfin, revenant à la Birkat al-sulṭān, l'auteur décrit la fontaine n° 1. Les mots «l'enceinte qui est proche de cette piscine» désignent peut-être la clôture de la Birkat al-sulṭān, dont les murs de pierre dépassaient alors le niveau du sol environnant (fig. 39)[3], ou plutôt l'édicule E de la fontaine (fig. 68), auquel sa niche profonde et voûtée donne l'apparence d'une construction fermée, ou si l'on veut, d'une enceinte. Les mots «deux cours d'eau» désignent alors les deux bouches par lesquelles l'eau jaillissait dans l'auge[4]. Quant au «grand bassin du marché», c'est peut-être ce bassin carré, creusé dans le fond même de la Birka et au pied de la fontaine, qu'on voit sous G dans les gravures de Zuallart et de Cotovicus. Je crois qu'il servait à conserver l'eau du trop-plein de la fontaine dans un récipient de pierre, à l'abri de la vase qui salissait le fond de la Birka; car ce réservoir, ne recueillant guère que l'eau de pluie, était plus ou moins vide une partie de l'année[5]. Et si le pèlerin juif l'appelle le bassin du marché, c'est qu'au fond de la Birka, quand elle était à sec, se tenait un marché dont la coutume paraît s'être conservée jusqu'à notre époque[6]. Mais l'eau ne pouvait monter sous pression du réservoir à la fontaine. Alors le «grand

(1) Williams, *ult. loc. cit.*, a lu *rabṭ* et traduit «the Gate of Binding», en expliquant ce nom par la légende suivant laquelle Gabriel aurait «attaché» la jument Burāq à cette porte, la nuit du voyage de Mahomet; voir Suyūṭī, Be. 6099, f° 31 *a*, et in Le Strange, *Sanctuary*, p. 267 (21) en bas; Mudjīr al-dīn, p. 383, l. 7 (133). La plupart des traditions placent cet épisode autour de la Ṣakhra; mais sa présence ici a été expliquée par Clermont-Ganneau in *RC*, 1876, I, p. 293. Ces auteurs emploient à ce propos le verbe *rabaṭa*, mais ils ne donnent pas ce nom au Bāb al-nāẓir; au reste, l'une et l'autre interprétation nous conduisent à cette porte, et c'est l'essentiel.

(2) Il faut donc coriger Ritter, *Erdkunde*, p. 393, qui n'a compris ni le premier, ni le troisième des noms que je viens d'expliquer, et effacer la note 42 de Carmoly, p. 468, car les trois piscines décrites par Mudjīr al-dīn, p. 409 en haut (189), n'ont rien à voir ici; cf. plus haut, p. 248, n. 3.

(3) D'après Zuallart; cf. plus haut, p. 241, n. 2. Dans la gravure originale, p. 145, on voit à la loupe le jet d'eau coulant dans l'auge de la fontaine, au sud de G; dans la reproduction de Cotovicus, p. 286, le graveur a fait de l'auge un escalier! La surélévation des murs de la Birka et l'édicule de la fontaine se voient aussi in Zuallart, gravures à p. 123 (A) et 223 (B), reproduites in Cotovicus, gravures à p. 149 et 222.

(4) Ces deux goulots sont les deux trous noirs qu'on voit entre le tuyau métallique et la dalle de l'inscription, pl. XCII à droite.

(5) Voir les sources in Tobler, *tom. cit.*, p. 74; cf. fig. 68 (niveau de l'eau en février 1897, d'après Schick).

(6) Voir Tobler, *pag. cit.* (Dreschtenne) et fig. 68, où j'ai traduit la légende originale de Schick «Used as a threshing-floor and weekly market-place».

bassin du marché» pourrait être la citerne C (fig. 68), placée à la fourche de l'aqueduc et du canal CAE qui alimentait la fontaine, ou mieux encore l'auge centrale de cette fontaine. Cette dernière interprétation s'accorde avec les mots suivants «de là on attire l'eau dans deux canaux au moyen de pierres de marbre disposées en forme de tuyaux». En effet, de l'auge centrale l'eau s'écoulait dans deux auges latérales et extérieures à l'édicule, par deux canaux percés dans ses côtés[1].

En résumé, je crois que l'auteur juif veut dire ceci : Au bas de l'édicule qui borde la route, l'eau coule par deux goulots dans l'auge centrale de la fontaine, et de là, par deux canaux percés dans les parois latérales de l'édicule, dans deux auges excentriques, destinées peut-être aux bêtes, l'auge centrale étant réservée aux porteurs d'eau et aux passants[2].

Ainsi Sulaimān, comme ses prédécesseurs, a réparé l'aqueduc depuis les vasques, et peut-être au delà; mais l'épigraphie ne nous conduit qu'à ces édicules dont la richesse et l'élégance ont frappé le pèlerin juif, et qui donnent un cachet si pittoresque à quelques sites de Jérusalem. Le terme *inshā'* «construction», répété partout, et la succession rapide de leurs dates ne laissent aucun doute sur leur origine. Elle est d'autant plus certaine que le chroniqueur, écrivant quarante ans plus tôt, ne parle pas de ces fontaines, alors qu'il décrit celles

[1] L'état primitif a été modifié par l'exhaussement de la route et par la canalisation métallique de 1901; cf. plus haut, p. 415, n. 3, et 420, n. 1. On voit encore, pl. XCII à droite, à droite et à gauche de l'édicule, une partie de ces auges excentriques, mais modifiées, et au-dessus, les trous carrés qui les alimentaient, et dans lesquels passe le tuyau de fer.

[2] Après cette analyse détaillée, je puis négliger les relations subséquentes, qui ne m'ont pas fourni de fait essentiel nouveau; ainsi Müntzer (1556), p. 41 en bas (ein schöne steinerne Brucken... auff welcher ein fliessender Röhrbrunnen); von Seydlitz (1556) in *Reyssbuch*, f° 255 *b* (de même); Zuallart (1586), p. 146 en haut (la fontana... et l'acquedotto che mena l'acqua nella città, et tempio); Cotovicus (1596), p. 223 (piscina... hodie muro utrinque circumdata... quadrata, oblonga; continetque fontem a meridionali latere, ex quo in labrum lapideum aqua defluit). Quaresmius (vers 1620), II, p. 598 *a-b*, décrit en détail et très clairement le réservoir alimenté par l'aqueduc au nord et s'écoulant par le sud, mais déjà vide alors, et la fontaine avec son auge. Il observe que son eau ne peut s'élever du réservoir et qu'elle arrive des vasques par l'aqueduc, dont une branche (CAE, fig. 68) l'alimente et dont la principale, contournant le réservoir à l'ouest, au nord et à l'est, conduit l'eau sous terre jusqu'à l'intérieur de la ville. Enfin il signale les n°s 76 et 110 : «Supra fontem sunt scripta arabica, et similiter in opposita aquilonari parte»; cf. plus haut, p. 242, n. 1, et 413, n. 1. Voir aussi Surius (vers 1645), p. 397; Doubdan (1651), p. 120 et 150 suiv., et d'autres sources in Robinson, *Researches*, I, p. 516, et Tobler, *tom. cit.*, p. 72 suiv. et 84 à 95. Pour l'état des lieux avant la construction de la chaussée, voir Bartlett, *Walks*, pl. à p. 56 et 59.

que le sultan Qāyt-bāy fit ériger à l'entrée et à l'intérieur du Ḥaram (n° 188)[1].

J'insiste à dessein sur un fait évident, parce que les matériaux employés dans la construction de ces édicules sont si disparates que malgré leur air de famille et le témoignage des inscriptions, on serait tenté de leur assigner des âges différents; mais cette illusion disparaît devant une autre preuve de leur commune origine. En analysant leur architecture, on y découvre une série de motifs qui se répètent, sinon dans toutes les fontaines, du moins dans plusieurs d'entre elles; or ces motifs y sont distribués de telle sorte qu'en les prenant successivement pour critères, on finit par réunir les six fontaines comme dans les mailles d'un filet. Parmi ces motifs, les uns sont arabes, les autres sont latins ou latinisants[2].

Les principaux éléments arabes sont : la disposition, commune aux six fontaines, d'une niche à fond plat et à arc brisé, inscrite dans une façade rectangulaire[3]; la moulure extérieure, commune à cinq d'entre elles[4], composée d'une gorge et d'un boudin séparés par un filet, et qui s'amortit en cercle vers le sol, suivant une formule très répandue à la fin du moyen âge[5]; l'auge en marbre, placée très bas[6]; le champ creux crénelé dans lequel s'ouvre la bouche d'eau[7];

[1] Bien qu'il ignorât la date précise des fontaines de Sulaimān, Williams a déjà conclu, du fait que Fabri (1483) n'en parle pas, qu'elles n'existaient pas encore de son temps; voir *City*, II, p. 503. Wilson, *Survey*, p. 10 en bas, les attribue au xvie siècle, mais par ouï-dire. Schick in *ZDPV*, XVII, p. 260, les reporte à la fin du xve, sans tenir compte de leurs inscriptions claires et précises.

[2] Je néglige les débris antiques, trop rares pour jouer un rôle dans cette analyse comparée. Le plus remarquable, qui forme l'auge du n° 3, est un sarcophage (ou une dalle de chancel ou d'ambon?) sculpté d'un beau décor en tresse et d'une frise de palmettes d'un style excellent, mais fort effacées (pl. XCII à gauche). Le décor en tresse rappelle, avec plus d'élégance, plusieurs motifs carolingiens; ainsi celui du ciboire de Saint-Apollinaire in Classe, près Ravenne, attribué au ixe siècle; voir Cattaneo, *L'architettura in Italia*, Venise 1889, p. 170 et fig. 104; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, II, Milan 1902, fig. 130; Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, Milan 1908, fig. 155; de Lasteyrie, *Architecture*, fig. 221; Diehl, *Ravenne*, Pa. 1903, p. 112; Goetz, *Ravenna*, Lei. 1913, fig. 124, et surtout Colasanti, *Art byzantin*, pl. 27.

[3] Ce type est très répandu en Terre Sainte; un des exemples les plus connus est celui de la fontaine de la Vierge à Nazareth.

[4] Soit à toutes, sauf le n° 5; cf. plus haut, p. 415, n. 3.

[5] L'amortissement rappelle ces petits cercles qui pullulent dans les moulures à double boudin de la dernière époque circassienne, en particulier sur les monuments du Caire; inutile d'en citer des exemples.

[6] Au n° 1, l'auge a été transformée et relevée; cf. plus haut, p. 422, n. 1. Au n° 2, on la voit in Wilson et Robert, cités p. 413, n. 5; au n° 3, une auge grossière a été placée sur celle décrite quatrième note précédente, et qu'on voit encore dégagée in Wilson, cité p. 414, n. 3, et sur une belle photographie de Bonfils, n° 327.

[7] Aux n°s 1 et 3, ce motif a disparu derrière la nouvelle auge; aux n°s 2 et 3, on le voit chez Wilson et Bonfils, cités note précédente.

la dalle en champ creux qui porte l'inscription[1]; l'encorbellement en alvéoles (nos 1, 2 et 4); les colonnettes cantonnées, à fût cannelé et tressé, à chapiteau arabe (nos 3 et 4) ou latin, peut-être latinisant (no 5)[2]; enfin les médaillons des écoinçons, imitant des tambours de fût de colonne placés en parpaing (nos 1 et 2)[3].

Les principaux éléments latins sont : au no 2, tout l'encadrement de la niche, avec ses colonnettes aux chapiteaux épannelés[4], son tailloir continu et sa large archivolte, qui semble provenir du portail d'une église du XIIe siècle[5]; au no 3, la jolie rose à douze rais sertie au fond de la niche, avec d'autres débris latins[6], les triangles des écoinçons, découpés dans un enroulement de feuillage dont le style rappelle celui des plus beaux décors latins de Syrie[7], et le médaillon circulaire au sommet de l'arc; au no 5, les chapiteaux et les tailloirs sculptés des deux colonnettes cantonnées, la belle archivolte de la niche, avec sa double gorge décorée de feuillage et de fleurons en boule[8], et peut-être la corniche

[1] Le no 6, qui a perdu sa dalle, en a conservé le cadre, dont la moulure est plus riche qu'aux autres fontaines.

[2] En outre, aux nos 1, 3, 4 et 5, peut-être au 6, les tailloirs latéraux, à l'intérieur de la niche, ont des facettes arabes (alvéoles plates), comme les chapiteaux aux nos 3 et 4.

[3] Sur l'origine arabe des fûts en parpaing et de leurs pastiches décoratifs, voir mon *Voyage en Syrie*, index à «fûts en parpaing»; cf. plus loin, p. 434.

[4] Sur l'épannelage des chapiteaux latins, voir plus haut, p. 206, n. 7 et renvois.

[5] Même tailloir continu, sous une large archivolte, aux portails du tombeau de la Vierge à Jérusalem, et des mosquées de Ghazza et de Yabna, deux anciennes églises latines; pour le premier, voir DE VOGÜÉ, *Églises*, pl. XXIII; THÉVOZ, *Palestine*, pl. 54; COURTELLEMONT, *Jérusalem*, fig. à p. 25; HEYCK, *Kreuzzüge*, fig. 63; pour les deux autres, *S WP*, *Memoirs*, III (Judæa), pl. à p. 242; CLERMONT-GANNEAU, *Researches*, II, fig. à p. 388 en haut et 171 en haut. L'archivolte et les colonnettes cantonnées des deux portails de la chapelle de Margat ont un profil analogue; voir mon *Voyage en Syrie*, II, pl. LXVIII suiv. Sur un autre portail latin remployé dans un monument arabe, voir plus haut, p. 205, n. 3.

[6] Les roses à colonnettes rayonnantes sont fréquentes dans l'architecture occidentale des XIIe et XIIIe siècles. L'exemple français le plus connu est celui de Saint-Étienne de Beauvais, à douze rais; voir *A CMH*, I, p. 5 et pl. 31; ENLART, *Manuel*, I, p. 310 et fig. 127. Elles abondent en Sicile et dans l'Italie méridionale, d'où ce motif a pu passer en Syrie; cf. la rose à six rais du portail est de l'Aqṣā in DE VOGÜÉ, *Temple*, p. 100 en haut, et plus loin, no 300.

[7] Ainsi sur le linteau du portail de l'église du Saint-Sépulcre; voir DE VOGÜÉ, *Églises*, pl. XII; VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, II, pl. XXVI et XXIX.

[8] Comme aux deux édicules (nos 210 et 300) reproduits pl. CXIX à droite et à gauche. Dans ces trois cas, il s'agit de débris latins plutôt que de pastiches, car ce décor, tout à fait étranger à l'art arabe, est fréquent en Occident au XIIe siècle; voir ENLART, *tom. cit.*, p. 363 en haut (petites boules et fleurons sphériques espacés dans une gorge); BAUM, *L'architecture romane en France*, Pa. 1911, fig. à p. 26, 130 et *passim*; MARTIN, *L'art roman en France*, III, Pa. 1914, pl. 2 suiv.; LÉON, *L'art roman*, Pa. s. d., pl. 19, 28 et 33.

supérieure, dont le beau profil ne ressemble point à celui des moulures arabes un peu sèches qui encadrent les autres fontaines[1].

Parmi les pastiches arabes, sinon parmi les débris latins proprement dits, on pourrait classer l'archivolte encadrant l'arc de la niche aux nos 1, 3 et 4, avec son décor en zigzags[2], doublé d'une moulure saillante et amortie en retour d'équerre, qu'on retrouve, sans les zigzags, aux nos 2, 5 et 6[3], peut-être

[1] Ce profil rappelle celui de quelques moulures peut-être arabes et latinisantes; voir pl. XLVII et fig. 28 suiv., LI suiv. et LVII en bas. Mais ces exemples remontent à une époque où le «latinisme», à la suite des croisades, était plus répandu qu'au XVIe siècle, et je suis tenté de classer cette belle corniche parmi les débris latins.

[2] Les zigzags ou chevrons sont très fréquents en Occident au XIIe siècle, surtout dans l'école normande; voir ENLART, *tom. cit.*, p. 360; DE LASTEYRIE, *Architecture*, p. 587 suiv. Je crois que ce motif a été apporté en Orient par les croisades, car je n'en connais pas d'exemple antérieur au XIIIe siècle dans le pur style arabe, et l'on en trouve surtout en Syrie; ainsi à Jérusalem (pl. XLVI à gauche et CXX à droite; BOURGOIN, *Arts arabes*, pl. 14); à Yabna (CLERMONT-GANNEAU, *tom. cit.*, fig. à p. 180); à Beyrouth (Enlart in *R MS A F*, pl. VIII); à Djebeil (DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. XXVIII, 4 et 5; mon *Voyage en Syrie*, II, pl. IV à droite et V en bas); à Tripoli (*tom. cit.*, pl. IX à gauche; *M C I A*, II (Tripoli), pl. V en haut). Parmi ces exemples, les uns sont latins, d'autres latinisants, d'autres purement arabes. J'ai cherché sans succès jusqu'ici, dans l'analyse de leur forme, de leur profil, de leurs combinaisons et du plan de leur tracé, quelque critère permettant de les distinguer les uns des autres. Ceux des fontaines me paraissent être des pastiches arabes, parce que leur profil compliqué et le plan de leur tracé rappellent surtout ceux de la Sicile, où ce motif, importé par l'école normande, a persisté, ainsi qu'à Chypre, jusque vers le XVIe siècle; voir ENLART, *pag. cit.*, n. 4 à la fin; *Art en Chypre*, I, p. 389; cf. un grand nombre de planches in ARATA, *Architettura*. Si c'étaient de purs débris latins du XIIe siècle, ou de purs motifs arabes du XVIe, je crois qu'ils seraient tracés autrement; mais si l'un d'eux est un débris original, ce doit être celui de la fontaine 3, plutôt que les autres.

[3] Ce motif pose un problème analogue à celui des zigzags. Il est très fréquent en Occident au XIIe siècle, et son profil et son tracé y varient à l'infini; voir ENLART, *Manuel*, I, p. 358. C'est aussi par les croisades qu'il semble avoir atteint l'Orient, car il est rare dans le pur style arabe, et je ne le trouve guère qu'en Syrie, à part l'exemple fort curieux du Bāb al-futūḥ au Caire (XIe siècle); ainsi à Jérusalem et environs (pl. XXXII à gauche, XLIII, XLVI à gauche, XLVIII à gauche, LI, LII en haut, LXI, XCVIII à droite, CIII en bas et CXX à droite; DE VOGÜÉ, *op. cit.*, pl. XXIV, 2; VINCENT et ABEL, *tom. cit.*, fig. 75 et 160); à Abū gōsh et Ramleh (clichés inédits); à Tortose et Margat (*Voyage en Syrie*, II, pl. LXVIII en bas, LXIX à gauche et LXXI). Tous ces exemples, les uns latins, les autres latinisants ou plus librement arabes, ont un air de famille : l'arc est brisé, avec un joint médian au sommet, ou une clef de voûte; la moulure, dont l'élément essentiel est une gorge entre deux filets, se prolonge en retour d'équerre horizontal au bas des deux demi-courbes; dans la plupart des cas, le profil est sec et la facture un peu mince. Ici encore il est difficile de faire la distinction, mais on voit bien que les meilleurs exemples sont latins, et les autres, des imitations plus ou moins libres; cf. plus haut, p. 207, n. 4, et plus loin, p. 436, n. 4, puis nos 152, 173, 187, 281, 300 et *passim*. La clef de voûte est plutôt arabe et le joint médian plutôt latin, mais ce critère est loin d'être absolu; voir plus haut, p. 143, n. 1. J'appellerai «retournantes» celles de ces moulures qui sertissent une arcature en formant un feston continu d'un arc à l'autre.

la rangée de denticules qui règne au-dessus de l'archivolte aux n°s 2, 3 et 5[1], et d'autres détails qu'il faudrait étudier sur place et que je ne puis analyser ici.

En résumé, les six fontaines ont en commun l'ordonnance générale, la disposition des auges, des bouches et des inscriptions; les n°s 1, 2, 3, 4 et 6, la moulure extérieure et son amortissement en cercle; les n°s 1, 2 et 4, l'encorbellement en alvéoles; les n°s 1, 3 et 4, l'archivolte latine ou pseudo-latine, avec ses zigzags et sa moulure saillante, qu'on trouve aussi, sans les zigzags, aux n°s 2, 5 et 6. Malgré l'extrême diversité des détails, ces six édicules appartiennent au même groupe; les n°s 2 et 5, qui sont les plus excentriques, s'y rattachent encore par leur ordonnance, et en outre, le premier par sa moulure amortie en cercle et ses alvéoles, dont le sommet en coquille est pareil à celui du n° 4, le second par ses colonnettes cantonnées latines ou pseudo-latines, qui semblent avoir inspiré les colonnettes arabes des n°s 3 et 4, et par ce tailloir à facettes arabes qu'on retrouve aux n°s 1, 3, 4 et 6. Dès lors, les parties arabes trahissant une époque avancée, les inscriptions ne mentent pas : c'est bien Sulaimān qui a fait construire toutes ces fontaines. Bien plus, leur origine est confirmée, précisément, par le remploi ou l'imitation de tant de débris latins, dont l'abondance même serait moins explicable si les fontaines se rattachaient aux travaux hydrauliques des Mamlouks; mais ce paradoxe exige une courte digression.

Après la reprise de Jérusalem, les conquérants ne se bornèrent pas à islamiser des monuments entiers (n°s 34 et 35). Ils exploitèrent les matériaux latins pour leurs constructions nouvelles, et ils le firent avec une telle ardeur que vers la fin du XIIIe siècle, cette carrière commençait à s'épuiser[2]. Mais alors, l'école syro-égyptienne était assez formée pour se passer de ces apports étrangers. Ces deux faits connexes expliquent pourquoi les monuments des Mamlouks, à partir du XIVe siècle, renferment peu de débris latins, simples hors-d'œuvre perdus

(1) Les denticules ne sont pas très répandus en Occident au XIIe siècle, même dans les pays de tradition classique; voir Enlart, *tom. cit.*, p. 349; de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 574. En revanche, ce motif est très fréquent à Jérusalem, non seulement dans des décors latins ou latinisants, mais plus encore sur des monuments de pur style arabe; cf. plus haut, p. 102 et 166, et plus loin, n°s 173, 281 et *passim*. D'après leur forme et leur position, les denticules des fontaines me paraissent plutôt arabes.

(2) Voir plus haut, p. 8, n. 4 et renvois; cf. p. 205, n. 3 suiv., où j'ai déjà signalé le cas le plus connu, vers 1300. Pour d'autres remplois importants de cette époque, voir Clermont-Ganneau in *JA*, 8e série, X, p. 524 suiv.; *RAO*, I, p. 276 suiv. et 398; *Researches*, II, p. 110 suiv. (Lydda); mon *Voyage en Syrie*, I, p. 118 suiv. (Tripoli), etc.

dans la masse arabe[1]. En outre, un peu plus tard, l'organisation des grands chantiers vint porter un coup sensible à l'art régional; or elle se révèle surtout dans les monuments des sultans Muḥammad et Qāyt-bāy, c'est-à-dire des deux princes qui, avant Sulaimān, ont fait ici les plus grands travaux hydrauliques (n°s 76 et 103)[2]. Dès lors, si ces fontaines étaient leur œuvre, l'abondance de leurs débris latins aurait lieu de nous surprendre. En revanche, au début du XVIe siècle, l'art arabe est en pleine décadence, et dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le fleuve ottoman noie ou absorbe tous les ruisseaux. A Constantinople et dans les grands centres de province, l'école officielle brille d'un éclat incomparable; mais son lointain reflet éclaire à peine les petites villes, et ici l'art régional est condamné désormais. En combinant des matériaux d'emprunt avec des formes indigènes un peu surannées, l'architecte des fontaines retourne, et non sans élégance, aux pratiques du XIIe siècle, oubliées durant le brillant essor de l'art sous les Mamlouks. Mais pour qu'il ait trouvé tant de débris encore disponibles, il faut qu'un incident fortuit lui ait ouvert une carrière nouvelle. Une enquête à ce sujet ne serait pas sans intérêt; je me borne à suggérer en note quelques hypothèses[3].

(1) Ainsi ces colonnettes, bases, chapiteaux et fragments sculptés que je signale en passant et qui mériteraient une étude spéciale. M. Clermont-Ganneau en a relevé quelques exemples remarquables dans ses *Researches*, *passim*.

(2) Ainsi, les portails de la Tankiziyya ou du Bāb al-qaṭṭānīn (pl. LXVII), ces beaux témoins du règne de Muḥammad, ressemblent à leurs contemporains de Damas ou du Caire; ainsi encore, l'Ashrafiyya (pl. LXXXII suiv. et fig. 62) et le sabīl de Qāyt-bāy (pl. XXXVII suiv.) sont étroitement apparentés aux monuments de leur type en Égypte; cf. plus haut, p. 362, n. 5.

(3) Ainsi, certaines parties de l'Hôpital peuvent avoir été détruites à cette époque; cf. plus haut, p. 182, n. 3. D'autre part, la grande église de l'Ascension ne disparut que vers la fin du XVe siècle; voir Vincent et Abel, *tom. cit.*, p. 406 *b*, et le commentaire du n° 152. Voici un rapprochement plus direct : les édifices latins du mont Sion ne furent pas entièrement détruits après la conquête. Suivant de Vogüé, *Églises*, p. 327 en haut, ils s'écroulèrent au cours du XIIIe siècle; mais sur ce point, en particulier touchant l'abbaye et l'église de Sainte-Marie, les sources n'ont pas encore été passées au crible. J'avais commencé à les dépouiller en vue de cette note; mais comme elles ne me sont pas toutes accessibles et que le sujet n'a qu'un rapport très lointain avec ce commentaire, il m'a paru prudent d'y renoncer. Il suffit ici de suggérer qu'à la suite des démolitions et des procès qui aboutirent à la conversion du Cénacle en mosquée en 1524 (n° 109), l'architecte des fontaines a pu trouver au mont Sion, douze ans plus tard, des débris provenant des constructions franciscaines du XIVe siècle, ou des témoins du XIIe conservés au milieu d'elles; cf. plus loin, p. 446, n. 3.

CHAPELLE DE SAINTE-MADELEINE. ORIGINE ANCIENNE.

Avec quelques guides, j'appelle ainsi l'une des trois chapelles grecques bordant le parvis du Saint-Sépulcre à l'ouest, soit celle qui s'élève entre les deux autres[1]. Une porte basse[2], qui s'ouvre sur le parvis, donne accès, par un couloir étroit, dans un quadrilatère aux murs élevés, que recouvrait une coupole aujourd'hui détruite. Sa base carrée porte un tambour octogone, couronné par une corniche à moulure vigoureuse, en forte saillie vers l'intérieur; le passage du carré à l'octogone est ménagé par quatre belles trompes d'angle. Au même niveau, et alternant avec elles, quatre niches, dont l'arc légèrement brisé possède une clef commune aux deux demi-courbes, se creusent au-dessus des quatre murs de base. L'appareil est petit, mais fort soigné; privée de sa coupole, cette salle ressemble à une cour étroite à ciel ouvert.

116

Texte de restauration. 944 H. — Dalle de calcaire scellée dans le mur au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur; dimensions environ 50 × 25. Trois lignes en naskhi ottoman; petits caractères élégants, points et signes. Inédite (copie 1894, revue en 1914).

(1) [deux ou trois mots frustes... القـ]ـبّة من فضل الله تعالى الحاجّ عيودا ابن اخى[3]
من اصطنبول المحروسة (2) وكان الفراغ من ذالك فى تأريخ سابع شهر ايلون[4] من
سنة سبع آلاف وستّة وأربعين لكون (3) العالَم فى مستهلّ ربيع الآخر سنة
تسع مائة وأربعة وأ(ر)بعين من الهجرة.

(A restauré (?) cette) coupole, par la faveur d'Allāh, le pèlerin ʿAyyūdā (?), fils d'Akhī (?), de (la ville de) Stamboul, qu'elle soit préservée! Ce travail a été achevé à la date du 7 du mois de septembre de l'année 7046 de la création du monde, soit le 1er rabīʿ II de l'année 944 de l'hégire (7 septembre 1537).

[1] Ainsi Isambert, p. 262 *b* et n° 37 du plan, p. 261; Bædeker, p. 36 et n° 10 du plan, p. 35. De Vogüé, *Églises*, pl. VIII E, lui donne le nom de la Trinité; Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, p. 138 suiv., fig. 93 et pl. XIII N, la décrivent en détail, sans la nommer. Sur les chapelles de Marie Madeleine au Saint-Sépulcre, chez les pèlerins et dans les sources franciscaines, voir Lemmens, *Franziskaner*, p. 53 suiv.

[2] Lettre B du plan Vincent, fig. 93 et p. 138 *b* en haut.

[3] Texte ainsi, avec tous les points, plus deux sous le *yā* final; même graphie au n° 116 *bis*. Je transcris ces noms comme Sauvaire, relevés inédits, nos 133 et 134 (Ayyoûdâ, fils d'Akhy).

[4] Cette graphie (pour ايلول) se répète au n° 116 *bis* et semble répondre à une forme vulgaire *īlūn* pour *īlūl*.

116 *bis*

Même texte. Même date. — A l'intérieur de la chapelle, dalle de calcaire scellée au-dessus d'une niche dans le mur de l'abside, qui s'ouvre à l'est derrière le maître-autel; dimensions environ 60 × 25. Trois lignes du même type; mêmes caractères. Le texte est identique au précédent, plus le mot مدينة «ville», intercalé devant le nom de Stamboul. Ici encore le début est fruste, mais le mot *qubba*, écrit [ا]لقبّة, est plus clair qu'au n° 116. Les mots العالر فى sont encore dans la ligne 2, et à la fin de la ligne 3 commence une inscription grecque qui se prolonge dans une ligne suivante[1].

Le verbe initial a disparu dans les deux répliques, mais je crois qu'il s'agit d'une simple restauration, car le tambour, avec ses trompes et ses niches, paraît trahir une origine bien antérieure au xvie siècle. Ce dispositif, sous un nombre infini de variantes, a régné durant tout le moyen âge, en Orient comme en Occident. En Égypte il est classique à l'époque fatimide, et il y persiste beaucoup plus tard[2]. A Jérusalem on en trouve des exemples aux époques ayyoubide et bahride, et jusqu'au début de la circassienne[3]. Au xiie siècle, avant et après, il foisonne en Europe, ainsi dans le centre et le midi de la France, dans le nord de l'Italie et dans l'école arabo-normande de Sicile[4]. Sans rouvrir un débat célèbre et toujours pendant sur l'origine iranienne, byzantine ou romaine de la trompe, et sur le rôle des croisades pour son histoire au moyen âge[5], je me borne à rappeler que la Syrie l'employait avant le xiie siècle, comme le prouve un exemple bien connu, mais dont l'âge précis prête à discussion[6]. Ainsi le tambour de cette chapelle peut être arabe ou latin[7], ou même antérieur au moyen

[1] Je ne l'ai pas copiée; d'après Sauvaire, *loc. cit.*, elle se répète en deux lignes sous le n° 116 et dit : «Souviens-toi, Seigneur, de ton serviteur Antoine Oumbia et de (ses) enfants».

[2] Voir surtout Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 51, 57, 60 et *passim*, et pl. II A.

[3] Voir plus haut, p. 273, 307 et 322, et plus loin, n° 155.

[4] Ainsi à Saint-Jean des Ermites et San Cataldo de Palerme; voir Arata, *Architettura*, pl. 19 et 30. Ces deux exemples offrent une étroite analogie avec ceux du Caire et de Jérusalem, et l'influence arabe y semble évidente.

[5] Voir un résumé de ces problèmes in de Lasteyrie, *Architecture*, p. 267 suiv., et sources citées.

[6] Celui de la coupole de la grande mosquée de Damas, avant l'incendie de 1893; voir Choisy, *L'art de bâtir chez les Byzantins*, Pa. 1883, p. 85 et pl. XXI, 1; Rivoira, *Architettura*, p. 83 et fig. 74; cf. mes *Inscriptions de Syrie*, p. 16 suiv.

[7] En 1894 j'ai noté : «Tout le système a l'air arabe». En 1914 j'ai ajouté «ou latin (?)»; d'après mes souvenirs, cette dernière observation m'a été suggérée par le profil de la corniche qui couronne le tambour, peut-être aussi par le voisinage du clocher latin.

âge[1]; mais je ne puis l'attribuer à cet obscur personnage de 1537. Il s'est borné sans doute à ordonner quelques réparations, soit à la coupole même, soit ailleurs[2].

L'ère «du monde» est celle de Constantinople, qui compte 5508 ans avant l'ère chrétienne. En additionnant 5508 et 1537, on n'obtient que 7045. Mais cette ère comportait deux années différentes, dont l'une commençait au printemps, et l'autre le 1er septembre; or si l'on part du 1er septembre de l'année précédente, le 1er rabī' II 944 ou 7 septembre 1537 est déjà compris dans l'année 7046[3].

HOSPICE ET ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ÉMIR BĀYRĀM. 947 H.

Au carrefour des rues al-Wād, 'Aqabat al-takiyya et Bāb al-nāẓir, tout près de la fontaine n° 5 (n° 114). L'hospice (*ribāṭ*), transformé en école, s'élève à l'angle sud-ouest du carrefour; on y entre de la rue 'Aqabat al-takiyya par un modeste portail, couronné d'un arc brisé, au fond duquel s'ouvre une porte à linteau droit. L'école (*maktab*) occupe l'angle nord-ouest du carrefour; sa porte basse, habituellement fermée, donne sur la rue al-Wād. Vues du dehors, ces deux constructions paraissent insignifiantes, et je n'en ai pas visité l'intérieur.

117

Hospice. — Dalle de marbre (ou de calcaire) scellée dans la baie du portail, au-dessus de la porte, et couverte d'un épais badigeon brun; dimensions environ 60×60. Trois lignes en naskhi ottoman; caractères moyens. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) هذا المكان المبارك رباطٌ وَقَفَه لِسَكَنٍ (2) الفقير الأُمير بايرام جاويش بن مصطفى دام عزّه (3) بتأريخ عشرين ربيع الأوّل سنة سبع وأربعين وتسع مائة.

Ce lieu béni est un hospice qu'a constitué waqf, pour servir de demeure, l'émir Bāyrām Djāwīsh, fils de Muṣṭafā, que sa gloire soit durable! A la date du 20 rabī' Ier de l'année 947 (25 juillet 1540).

(1) Vincent et Abel, *loc. cit.*, retrouvent ici et dans les chapelles adjacentes les dispositions d'un baptistère constantinien; mais ils ne précisent pas que le tambour lui-même remonte à cette époque.

(2) Quand le mot *qubba* ne désigne pas la coupole même, il est le plus souvent synonyme de *turba*, parce que la plupart des édifices à coupole sont des mausolées; mais il peut s'appliquer à d'autres types d'édifices voûtés en coupole; cf. plut haut, p. 206, n. 2, et plus loin, nos 152, 155, 189, 215, 220 suiv., 275 et *passim*.

(3) Voir de Mas Latrie, *Chronologie*, p. 33 suiv.

118

École. — Dalle de marbre (ou de calcaire) scellée au-dessus de la porte et couverte aussi d'un badigeon brun. Deux lignes du même type; mêmes caractères. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) جدّد عمارة هذا المكان المبارك بايرام جاويش وجعله (2) مكتبًا لِقراء الأُولاد لله تعالى بتأريخ فى سنة ٩٤٧.

A restauré la construction de cet édifice béni Bāyrām Djāwīsh, et il en a fait une école pour (apprendre à) lire aux enfants gratuitement. A la date de l'année 947 (1540-41).

D'après ces deux textes, un émir appelé Bāyrām et surnommé Djāwīsh[1] a fondé ici, sous le règne de Sulaimān Ier, un hospice pour les pèlerins du Ḥaram[2] et, dans un édifice plus ancien, une école primaire et gratuite[3]. La date, écrite en toutes lettres au n° 117, est exprimée en chiffres au n° 118; cette variante est intéressante, parce que c'est précisément alors que l'épigraphie arabe commence à employer couramment les chiffres[4].

L'ENCEINTE ET LES PORTES. ORIGINE ANCIENNE.

Jérusalem est une des rares villes de l'Orient dont les remparts soient encore intacts. Elle doit ce fait à l'origine récente d'une enceinte qui n'a subi dès lors aucun siège, et que son

(1) Le titre turc چاوش *tshaush*, le *tchiaux* ou *chiaux* des anciens auteurs français, a désigné plusieurs emplois dans l'empire ottoman; voir d'Ohsson, *Tableau*, VII, p. 533 *a*; de Hammer, *Empire ottoman*, XVII, chapitre des *Dignités et emplois*, *passim*, et *Vocabulaire*, p. 243 *a*, et les dictionnaires; pour le début du xvie siècle, voir aussi d'Aramon, p. 235 en bas. Je ne puis préciser la fonction qu'il désigne ici et je me borne à le transcrire comme un simple surnom. La forme arabe *djāwīsh* était employée déjà sous les Mamlouks; voir Quatremère in *SM*, I *a*, p. 136, note; Dozy, *Supplément*.

(2) Le mot *li-sakanin* «pour servir de demeure» (n° 117, l. 1) indique un hospice plutôt qu'un couvent. Au reste, à cette époque les couvents étaient déjà désignés par *takiyya* plutôt que par *ribāṭ*; cf. plus haut, p. 308.

(3) Sandreczki, p. 68 et pl. B, l'appelle une mosquée et ajoute, peut-être d'après une tradition locale, que ce Bāyrām était un valet (*tshāwūsh*) de Mahomet.

(4) Voir *MCIA*, I, p. 15, n. 1, et 120, n. 1 et 2; cf. plus loin, n° 123. Dès lors, Creswell a publié une inscription portant en chiffres la date authentique 721, et signalé d'autres exemples antérieurs à l'époque ottomane, mais gardant un caractère exceptionnel; voir *BIFAO*, XVI, p. 93 et n. 1, pl. XV C.

assiette accidentée a protégée jusqu'ici contre les nivellements des ingénieurs. Je décrirai sommairement ses courtines, ses tours et ses portes, les matériaux qui la composent et les motifs sculptés qui la décorent; puis je donnerai les inscriptions qui, d'accord avec les auteurs,

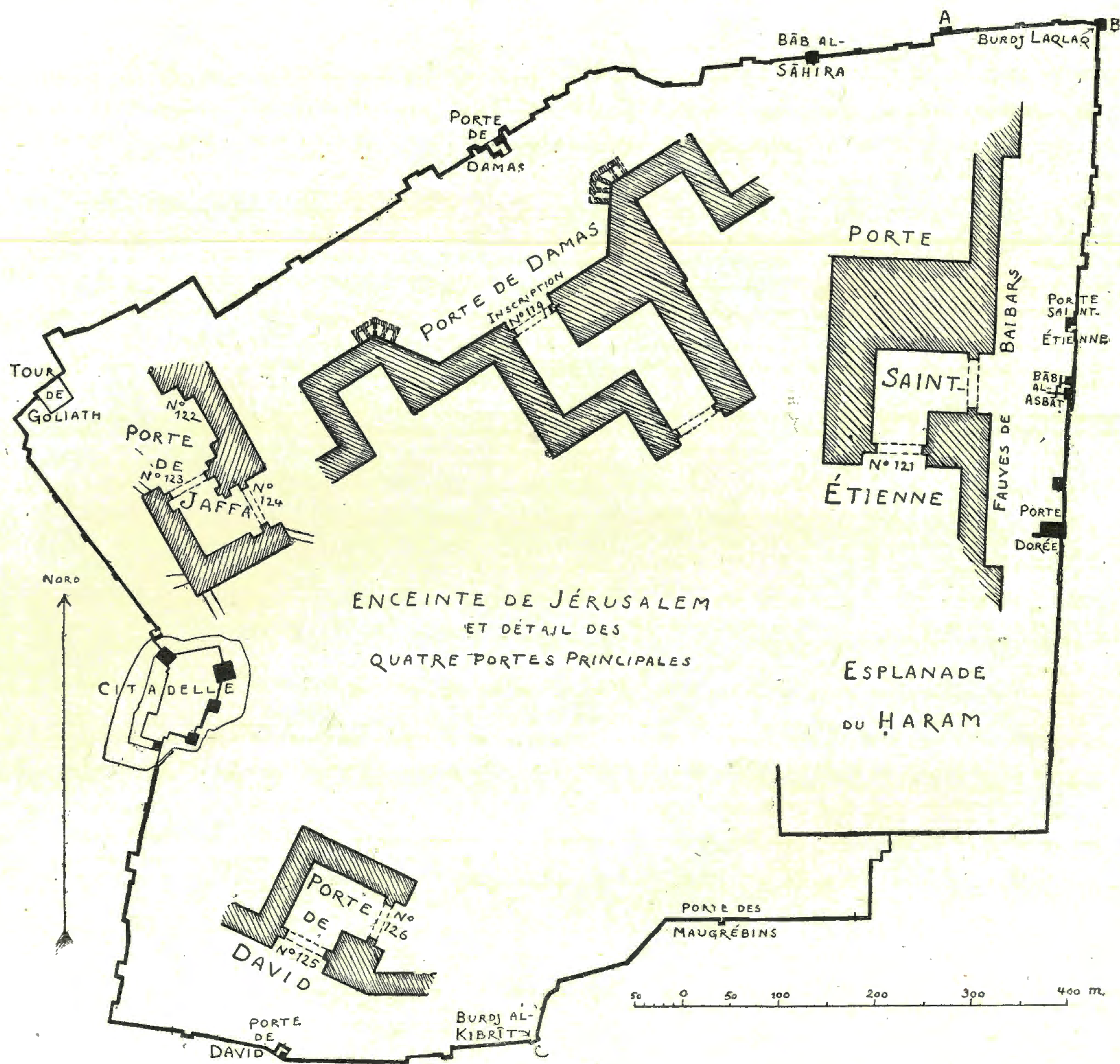


Fig. 69. — Enceinte de Jérusalem.

l'attribuent tout entière au sultan Sulaimān Ier. Ensuite je chercherai à concilier ces témoignages avec celui de l'archéologie, qui décèle dans ces remparts, sous leur aspect uniforme, des éléments hétérogènes. Une rapide enquête nous éclairera sur leur histoire depuis les croisades et nous aidera à faire enfin le départ entre l'œuvre de Sulaimān et les parties plus anciennes[1].

[1] Pour ce qui suit, cf. les plans de la ville et des environs, et un grand nombre d'ouvrages modernes; ainsi Robinson, *Researches*, I, p. 384 suiv.; Krafft, *Topographie*, p. 256; Williams, *City*, I, p. 445 et suppl. p. 39 suiv.; Tobler, *Topographie*, I, p. 52 suiv.; de Saulcy, *Mémoire*... in *MAIBL*, XXVI (1867), *Voyage* et *Jérusalem*, *passim; SWP*, *Jerusalem*, p. 83, et les autres

L'enceinte dessine un quadrilatère irrégulier (fig. 69)[1] et repose sur le rocher calcaire du plateau vallonné qui sert d'assiette à la ville. Elle comprend une courtine, flanquée de saillants et percée de plusieurs portes, qu'un fossé comblé presque partout protégeait sur les fronts où le terrain d'approche n'offre pas une pente rapide, surtout au nord et à l'ouest.

La courtine est défendue par un chemin de ronde régnant derrière un parapet crénelé (pl. XCVII suiv. et CIII). Les merlons sont beaucoup plus larges que les créneaux; les uns sont percés d'une archère, les autres sont entièrement pleins. La hauteur du rempart est assez variable; en moyenne elle est faible, sauf vers l'angle sud-est, sous l'esplanade du Ḥaram. Or c'est ici que l'enceinte est le moins exposée à une attaque; sa hauteur sur ce point s'explique donc, non par des motifs stratégiques, mais par de simples questions de niveau. En revanche, sur les fronts nord et ouest la médiocrité de son élévation frappe d'autant plus que le terrain d'approche la domine en plusieurs points[2].

A part la citadelle (nos 43 à 54) et la tour de Goliath, qui forment des ouvrages indépendants et d'origine plus ancienne, toutes les tours de l'enceinte sont de simples saillants rectangulaires, pour la plupart de forme barlongue, leur saillie sur la courtine étant faible par rapport à leur front[3]. Comme la saillie, le commandement sur la courtine est médiocre; en moyenne il ne dépasse guère 2 mètres, à moins d'une forte dénivellation du sol[4]. La plupart de ces saillants sont ouverts à la gorge et leur chemin de ronde, plus élevé que celui des courtines, s'y relie par deux escaliers[5]. Leur front est percé d'un ou deux étages d'archères, transformées plus tard en canonnières.

Les portes s'ouvrent dans un ouvrage faisant saillie à l'intérieur[6] ou à l'extérieur[7]. Dans

travaux du PEF; Schick in *ZDPV*, XVII, p. 261. Les relations du xvie au xixe siècle qui signalent les travaux et les inscriptions de Sulaimān, et dont Tobler cite un grand nombre in *tom. cit.*, p. 80, n. 2, renferment des erreurs de date que je ne relèverai pas en détail; je me borne à le faire dans quelques cas particuliers.

[1] D'après le plan Wilson (ville), avec l'orientation relevée sur le plan Schick. Les détails agrandis des portes principales ont été dessinés librement et sans échelle; leur seul but est de montrer la disposition des passages coudés et des ouvrages de flanquement.

[2] Voici quelques mesures approximatives et moyennes, prises sur le front nord, entre la porte de Damas et le Burdj laqlaq (angle nord-est), et exprimées en centimètres : épaisseur totale du mur, 200; hauteur du parapet au-dessus du chemin de ronde (jusqu'au sommet des merlons), 160 à 170; épaisseur de ce parapet, 60 à 70; largeur du chemin de ronde, 120 à 130; longueur des merlons, 150 à 200; ouverture des créneaux, 60.

[3] Plusieurs saillants du front nord n'ont que 300 de saillie sur 600 de front; l'un d'eux n'a que 200 de saillie sur environ 1000 de front.

[4] Le commandement apparent sur les planches est dû en partie à l'effet de la perspective. En quelques points il est renforcé par la pente naturelle du sol; ainsi pl. CIII en haut, à droite.

[5] Quelques saillants de porte sont fermés à la gorge, ou du moins interrompent le chemin de la courtine, ainsi au Bāb al-sāhira; mes souvenirs sur ce point sont assez vagues.

[6] Aux portes de Damas, de David et Saint-Étienne; cf. Wilson, *Survey*, photographs, pl. 32 *a* et 34; Thévoz, *Palestine*, pl. 19 et 29; Courtellemont, *Jérusalem*, fig. à p. 3 et 21; Saladin, *Manuel*, fig. 122 à 124, etc.

[7] Aux portes de Jaffa et des Maugrébins; le Bāb al-sāhira fait saillie des deux côtés.

la règle, le passage voûté (*dargāh*) forme un coude à angle droit à l'intérieur de cet ouvrage, suivant une pratique très répandue en Orient[1]. La porte de Damas est flanquée par deux gros saillants ouverts à la gorge[2]. La porte extérieure est surmontée d'un linteau droit à claveaux appareillés[3], ou d'un cintre surbaissé[4]. Percée au fond d'une niche plate que couronne un arc brisé, elle est défendue par une petite bretèche en pierre dont la saillie repose sur des consoles[5].

Les murs extérieurs des courtines, des saillants et des portes ne sont point homogènes; la taille et les dimensions de leurs blocs d'assise accusent des origines diverses et de nombreux remplois[6]. Sous l'esplanade du Ḥaram et en quelques autres points au pied des murs, il y a des blocs nombreux en très grand appareil, à refends et à parements lisses. Ailleurs, notamment dans les fronts nord et ouest, on voit des blocs de moyen appareil, à refends et à bossages plus ou moins saillants, répandus surtout dans la zone inférieure des murs. Dans tous les fronts la zone supérieure, avec le couronnement, comprend surtout des blocs de moyen appareil, à parements lisses ou grossièrement dressés. Enfin çà et là de petits blocs ou de simples moellons trahissent des reprises plus modernes.

Les parties sculptées, réservées aux saillants et aux portes, sont des blocs saillants taillés en pointe de diamant; des fûts en parpaing ou de faux tambours de colonne en saillie sur le nu du mur, à section lisse ou décorée d'entrelacs, de rosettes, de roues en spirale et de têtes de chou sculptées; des niches plates flanquées de colonnettes ou couronnées d'une moulure, d'un rang de canaux ou d'un encorbellement d'alvéoles (voir les planches). La plupart de ces motifs, ainsi que l'archivolte des portes, les inscriptions[7] et les têtes sculptées qui couronnent quelques merlons, sont de style arabe et trahissent le XVIe siècle[8]. En revanche, les quatre fauves sculptés en bas-relief qui décorent la porte extérieure Saint-Étienne (pl. C), de style arabe aussi, paraissent plus anciens. Je n'en connais pas d'exemple sûr à cette époque[1]; en revanche, ils offrent une frappante analogie avec ceux qu'on voit sur plusieurs monuments du sultan Baibars[2]. L'attribution des fauves de cette porte au même prince ne saurait faire aucun doute, bien qu'elle soit l'œuvre de Sulaimān. Je montrerai tout à l'heure (p. 445) qu'ils sont remployés, et j'en chercherai la provenance dans le voisinage; ici je me borne à les décrire.

L'enceinte renferme aussi des débris sculptés antiques, et d'autres latins ou latinisants. Si les premiers sont rares et insignifiants[3], les seconds méritent une courte étude. A gauche de

[1] Cf. plus haut, p. 143, n. 1 et références. Le plus souvent le coude est simple et l'une des portes s'ouvre latéralement, soit l'intérieure (David et Saint-Étienne), soit l'extérieure (Jaffa et Maugrébins); ailleurs (Damas) il est double, comme à la citadelle, et les deux portes sont parallèles, mais en échelon. Au Bāb al-sāhira elles sont parallèles et dans le même axe, mais ce passage a été corrigé pour la circulation; de même à la porte Saint-Étienne actuelle, où l'on voit encore l'ancien passage latéral, aujourd'hui muré; cf. Schick in *tom. cit.*, p. 269 en bas, et plus loin, p. 439, n. 1.

[2] Ce dispositif est très fréquent dans les portes d'origine antique ou byzantine; voir des exemples in *Amida*, p. 21 suiv., et *Voyage en Syrie*, I, p. 208, n. 1. Or la porte de Damas s'élève peut-être sur une base antique; voir Robinson, *tom. cit.*, p. 473; Ritter, *Erdkunde*, p. 383; Tobler, *tom. cit.*, p. 57; de Saulcy, *Voyage*, I, p. 185 suiv.; *Jérusalem*, p. 34; Warren, *Recovery*, p. 277; *SWP*, *Jerusalem*, p. 235.

[3] Aux portes de Damas et de David; voir pl. XCIX en haut et CIII en bas.

[4] Aux portes de Jaffa et Saint-Étienne; voir pl. C en haut et CII.

[5] Il y a aussi des bretèches aux arêtes des saillants flanquant la porte de Damas (fig. 69, détail); cf. mon *Voyage en Syrie*, I, p. 213, n. 7, et fig. 128; II, pl. XLVII.

[6] Pour l'analyse des appareils, voir aussi Smith, *Jerusalem*, I, p. 184 suiv.; Merrill, *Jerusalem*, chap. IV et XLI, surtout p. 392, et plusieurs planches.

[7] Et plusieurs champs creux, encadrés d'une belle moulure arabe, qui étaient destinés sans doute à recevoir une dalle inscrite; ainsi à la porte Dorée (p. 435, n. 3) et sur un saillant du front sud (pl. CIII en haut).

[8] Ainsi le riche couronnement de la porte de Damas (pl. XCIX en haut) rappelle celui de l'entrée E de la citadelle (pl. XL en bas). Tobler, *tom. cit.*, p. 146, signale une inscription de Sulaimān sous les créneaux, au-dessus du n° 120; je ne l'ai pas vue et je ne puis la découvrir à la loupe sur mon cliché.

[1] Je néglige trois petits fauves de style grossier murés dans le grand aqueduc du Caire, et dont l'origine reste incertaine; voir *MCIA*, I, p. 590, n. 3, et 592, n. 1; Artin, *Blason*, p. 74 et fig. 19; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 91 en bas. Même observation pour les deux fauves du Bāb al-ʿazab à la Citadelle du Caire; voir Casanova, *Citadelle*, p. 734, n. 2.

[2] Ces quatre fauves sont pareils à ceux de l'entrée et de deux tours du château du Krak (Rey, *Étude*, p. 272 en haut; van Berchem, *Inscriptions de Syrie*, p. 66 suiv. et pl. VI suiv.; *Voyage en Syrie*, I, p. 141, n. 1, et 148 et *passim* (index à lion); II, pl. XII en bas et XIV en haut; *MCIA*, II (Tripoli), p. 21 suiv.), à ceux d'une grosse tour de l'enceinte de Karak (de Luynes, *Voyage*, II, p. 199, et atlas, pl. 12 du Voyage de Mauss, où l'on distingue à peine ce motif, très visible sur une photographie que je dois au baron Rey) et à ceux d'un pont sur le canal d'Abu l-munadjdjā près du Caire (*Description de l'Égypte*, état moderne, atlas, I, pl. 74, 3; *MCIA*, I, p. 522 suiv. et pl. XXXV, 1; Clermont-Ganneau in *JA*, 8e série, XII, p. 308 et planche, et *RAO*, I, p. 398 et pl. XXI; Herz, *Catalogue*, p. 30 et 49, n° 129; Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 79 et pl. XII; cf. *Comité*, 1903 suiv., *passim*). Ils ressemblent aussi, avec des variantes de style et de composition, à ceux du pont de Lydda (Clermont-Ganneau, *tom. cit.*, p. 266 suiv. et 398, pl. XII-XIII et XIX-XX, in *JA*, 8e série, X, p. 514 suiv. et planche, XII, p. 305 suiv. et planche, et *Researches*, II, p. 111 suiv. et figures), à ceux d'une tour du château de ʿAkkār (Dussaud, *Voyage en Syrie 1896* (ex *RA*, 1897), p. 2 suiv. et fig. 1; *MCIA*, II (Tripoli), p. 6 et fig. 1), et à ceux d'une vieille porte au Caire, conservés au Musée arabe (Rogers in *BIÉ*, 1880, p. 109 et photographie; Artin, *Blason*, p. 66, n. 2, et fig. I et II; Herz, *Catalogue*, p. 49, nos 127-8). Sur ces fauves et quelques autres, et le sens de cet emblème rapproché du nom de Baibars, voir *MCIA*, I, p. 523, n. 1; *Amida*, p. 78 suiv. et 100, n. 2; *Voyage en Syrie*, I, p. 148, n. 4, et 286, et fig. 165; Sarre et Herzfeld, *Reise*, II, p. 213, n. 3, à propos d'emblèmes analogues, fig. 228. Un savant, qui ignorait tous ces monuments, mais qui connaissait la numismatique arabe, a déjà rapproché les fauves de la porte Saint-Étienne et ceux qu'on voit sur les monnaies de Baibars; voir de Saulcy, *Mémoire* (cité plus haut), p. 4 en bas; *Jérusalem*, p. 37 en bas. Mais il en conclut à tort que la porte a été bâtie par ce prince; cf. plus loin, p. 445. Après cela il est inutile de réfuter quelques archéologues plus anciens qui, se fondant sans doute sur la prétendue interdiction des images d'êtres vivants chez les musulmans, ont cru que ces fauves n'étaient pas leur œuvre; ainsi Robinson, *Researches*, I, p. 387 et 477; Williams, *City*, I, suppl. p. 42; cf. plus loin, p. 446, n. 2.

[3] Ainsi deux fragments d'une grecque, murés dans le parement extérieur de la courtine du front nord, entre les tours 2 et 3 à partir de l'angle nord-est. Je ne parle pas de la porte Dorée, qui est un monument complet conservé dans l'enceinte actuelle. Encore le décor du front extérieur,

la porte extérieure de Jaffa, l'arc encadrant la niche du n° 123 retombe sur deux chapiteaux d'angle délicatement refouillés, et au-dessus de son sommet on voit saillir du mur deux petits chapiteaux accouplés, reposant chacun sur un bras coudé (pl. CI en haut)[1]. La porte extérieure de David est décorée de plusieurs consoles à belles feuilles d'acanthe épannelées (pl. CIII en bas)[2], et l'on en voit une pareille dans le premier saillant à l'est de cette porte, sous le créneau central (pl. CIII en haut). Tous ces détails ont l'air franchement latins[3]; en revanche, en voici qui sont plutôt latinisants : L'arc brisé de trois niches à fond plat, l'une au-dessus du n° 119 (pl. XCVIII à droite), les deux autres flanquant la porte extérieure de David (pl. CIII en bas), est encadré d'une moulure saillante pareille à celles qu'on voit aux fontaines de Sulaimān[4]. Ces deux derniers sont décorés d'un rang de canaux et il y en a aussi, mais sans la moulure, à droite et à gauche de la bretèche commandant la porte extérieure Saint-Étienne (pl. C en haut)[5]. Je néglige d'autres détails que je n'ai pas étudiés, ou dont le caractère est trop indécis pour déceler leur origine[6].

face au mont des Oliviers, est-il du XVIe siècle au-dessus et au-dessous du double arc antique. Ainsi, sans parler des archères et canonnières, les champs creux à cadre mouluré (cf. plus haut, p. 434, n. 7), les faux tambours de colonne en saillie et ce beau chapiteau latin muré dans le créneau du milieu, et qui rappelle beaucoup ceux dont je vais parler; voir la photographie Bonfils n° 275.

(1) Voir aussi la photographie Bonfils n° 244.

(2) Voir aussi Wilson, *Survey*, photographs, pl. 34.

(3) Sur l'origine latine des bras coudés et des feuillages épannelés, voir plus haut, p. 206, n. 7, 207, n. 1 et 2, et renvois. Tout à l'heure, p. 446, n. 3, je tenterai d'expliquer pourquoi les abords de la porte de David sont si riches en beaux débris latins.

(4) Voir plus haut, p. 425, n. 3 et renvois. Ces trois moulures ont un joint médian, comme à la plupart des fontaines, mais ce détail ne suffit pas à leur assurer une origine latine; cf. plus haut, p. 143, n. 1. En revanche, la moulure saillante encadrant le grand arc de la porte extérieure de David est nettement arabe, moins à cause de sa clef de voûte que par son profil et son amortissement en retour d'équerre *intérieur* (pl. CIII en bas); cf. plus loin, n. 6.

(5) Les canaux ou coussinets soulèvent un problème pareil à celui des zigzags; voir plus haut, p. 425, n. 2. Comme les premiers sont moins répandus en Occident que les seconds et s'y montrent un peu plus tard, on s'est demandé s'ils n'ont pas une origine orientale; voir Enlart, *Manuel*, I, p. 361, et in Michel, *Histoire de l'art*, I, p. 582 en haut; de Lasteyrie, *Architecture*, p. 593 en haut. Je crois plutôt que ce motif, comme l'autre, a pénétré en Orient par les croisades, car les monuments du Caire n'en offrent guère d'exemple antérieur au XIIIe siècle (Creswell in *BIFAO*, XVI, p. 87 en bas, en donne quelques-uns pour la fin de ce siècle et le suivant), alors qu'en Syrie on le trouve dès le XIIe; ainsi à Jérusalem, aux portails du Saint-Sépulcre et de Sainte-Anne (de Vogüé, *Églises*, pl. I et XV, et fig. à p. 209; Wilson, *Survey*, photographs, pl. 22 à 24; Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, pl. XXIV suiv.; Thévoz, *Palestine*, pl. 57; Michel, *tom. cit.*, fig. 311), au mausolée de Barakat-khān (plus haut, p. 186, et pl. XLVIII à gauche), et au Ḥaram, à la colonnade nord-est (n° 174 et pl. LXI en haut); à Ramleh, au minaret dit tour des Quarante martyrs (Saladin, *Manuel*, p. 123 et fig. 78; Herz, *Baugruppe*, p. 13 et fig. 17; Thévoz, *Palestine*, pl. 9), à Yabna, aux portails de la mosquée (église latine) et du sanctuaire d'Abū huraira (Clermont-Ganneau, *Researches*, II, fig. à p. 171 et 180); à Djebeil, au baptistère de l'église latine (de Vogüé, *op. cit.*, pl. XXVIII, 3; *Voyage en Syrie*, II, pl. V en bas); à Tripoli, à gauche de l'entrée à la grande mosquée ou église latine (*op. cit.*, pl. IX à gauche). Parmi ces exemples, les uns sont purement latins, les autres plus ou moins latinisants. Ceux des portes de David et Saint-Étienne me paraissent appartenir à cette dernière catégorie et remonter au XVIe siècle, parce qu'ils offrent un détail qu'on retrouve dans plusieurs exemples du Caire à partir du XIIIe et jusqu'au XVIIIe siècle : je veux parler de cette petite gorge festonnée qui forme un liséré sur leur bord externe.

On pourrait concilier l'origine occidentale des canaux orientaux avec le fait qu'ils ne sont pas très fréquents en France en supposant que ce motif a rayonné de la Sicile, où il est répandu dès le XIIe siècle; voir Arata, *Architettura*, planches nombreuses. En effet, dans les exemples siciliens, chaque coussinet forme un voussoir distinct, alors qu'en France et en Orient les joints recoupent deux ou trois coussinets sculptés sur le même voussoir, et passent parfois au milieu de l'un d'eux. Dans le premier cas, le coussinet-voussoir joue un rôle constructif qui me paraît déceler son origine; dans le second, il n'est plus qu'un décor superficiel. Ce dernier parti s'observe aussi aux canaux du beau portail d'un monument octogone à côté de la mosquée de ʿAlāʾ al-dīn à Konia, qui date du début du XIIIe siècle; voir Loytved, *Konia*, Berlin 1907, p. 31, d'après une belle photographie de Solakian où ce détail est bien visible à la loupe (de deux à quatre coussinets par voussoir). Or on peut supposer ici une influence latine; cf. plus haut, p. 207, n. 1 fin.

(6) *de la page précéd.* Ainsi l'appareillage du sommet des arcs : à la porte extérieure de Jaffa et à gauche de celle-ci l'on voit un joint médian (pl. CI en haut et CII en bas), alors qu'ailleurs l'arc est fermé par une clef (pl. XCVIII à droite, XCIX en haut, C en haut, CII en haut et CIII en bas); sur la valeur douteuse de ce critère, voir plus haut, p. 425, n. 3 et renvois. La planche CII montre deux arcs pareils et encadrés par la même moulure arabe, dont l'un a le joint et l'autre la clef.

119

Reconstruction par le sultan Sulaimān Ier. 944 H. — Sur le saillant A du front nord (fig. 69), au centre de sa face antérieure, sur des blocs appareillés dans un champ creux d'environ 130 × 60 (pl. XCVIII à droite)[1]. Deux lignes en naskhi ottoman; grands caractères, un peu frustes, points et quelques signes. Inédite[2]; voir pl. XCIX en bas (cliché-téléoptère 1914).

(1) أمربإنشاء هذا[3] الصور[4] المبارك مولانا السلطان سليمان (2) ابن سلطان سليم خان بتأريخ فى سنة أربع وأربعين وتسعمائة.

A ordonné la construction de ce mur béni notre maître le sultan Sulaimān, fils de sultan Salīm khān. A la date de l'année 944 (1537-38).

(1) Ce saillant, le troisième à partir de l'angle nord-est, fait face au pin dit de Godefroy de Bouillon; il mesure environ 700 de front, 200 de saillie et 150 de commandement.

(2) La date seule in Tobler, *tom. cit.*, p. 78 (b), d'après Schultz, avec la fausse réduction juin 1536.

(3) Sur ce cas d'involution, répété dans les inscriptions suivantes, voir plus haut, p. 147, n. 1 et renvois.

(4) Sur cette graphie (pour السور), cf. Clermont-Ganneau, *Researches*, I, p. 175, n. 2; *RAO*, VI, p. 367; *MCIA*, I, n° 53 et p. 89 en bas; *Épigraphie des Assassins*, in *JA*, 9e série, IX, p. 455 et 457 (7 et 9); *Inschriften Oppenheim*, nos 19 et 20; cf. plus haut, p. 282, n. 1, et plus loin, n° 170, l. 1 du texte.

120

Le même. Même date. — Dans le tympan de l'arc de la porte extérieure de Damas, sur des blocs appareillés dans un champ creux d'environ 180 × 60 (pl. XCIX en haut). Deux lignes du même type; mêmes caractères, assez frustes, surtout à la ligne 2. Inédite[1] (copie 1893, revue en 1914)[2].

(1) أمر بإنشاء هذ(ا) السور المبارك مولانا السلطان الأعظم والخاقان المكرّم

سلطان الروم والعرب والعجم (2) [cinq à six mots frustes..... سل]يم خان خلّد الله

ملكه وسل[طانه ..... cinq à six mots frustes].

A ordonné la construction de ce mur béni notre maître le sultan très grand et l'empereur illustré, le sultan des Turcs, des Arabes et des Persans[3]... (le sultan Sulaimān, fils de) Salīm khān, qu'Allāh éternise sa royauté et son sultanat! (A la date de l'année 944).

Le début et la fin de la ligne 2 paraissent avoir été martelés à dessein; l'on n'y distingue plus que la trace des caractères. La date est rétablie sur d'anciens auteurs[4].

121

Le même. 945 H. — Dalle de marbre scellée en B (fig. 69), dans la face est du Burdj laqlaq ou saillant de l'angle nord-est, à moins de 2 mètres sous le couronnement; dimensions environ 100 × 70. Deux lignes du même type; mêmes caractères, assez frustes. Inédite[5] (copie 1893, revue en 1914).

(1) [أمر بإنشاء هذا] السور المبارك مولانا(?) السلطان سل[يمان] (2) بن سلطان

سليم خان فى سنة خمس وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[6]..... En l'année 945 (1538-39).

(1) La date seule chez quelques auteurs cités plus bas, n. 4.
(2) Et contrôlée à la loupe sur l'épreuve originale de mon cliché.
(3) Sur ce titre, voir plus haut, p. 413, n. 4.
(4) Ainsi Quaresmius, II, p. 42 *b;* Tobler, *pag. cit.* (a), avec la fausse réduction juin 1536; cf. Smith, *Jerusalem*, I, p. 184, n. 1, et 239. La copie inédite de Sauvaire (n° 139) porte « à la date de l'année 944 » et les mêmes parties sont déjà frustes in Wilson, *Survey*, photographs, pl. 32 *a;* j'en conclus qu'elles ont été mutilées vers 1865.
(5) La date seule in Tobler, *loc. cit.* (c), avec la fausse réduction 1537.
(6) La suite comme au n° 119.

122

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée dans la face sud du saillant intérieur de la porte Saint-Étienne (fig. 69, détail : N° 121, lire 122), au-dessus de l'arc de l'entrée primitive[1]; dimensions environ 80 × 40. Deux lignes du même type; mêmes caractères, sur champ peint en bleu. Inédite[2] (copie 1893, revue en 1914).

(1) أمر بإنشاء هذ(ا) السور المبارك مولانا سلطان سليمان بن سليم خان

(2) خلّد الله ملكه بتأريخ فى سنة خمس وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[3]..... A la date de l'année 945 (1538-39).

123

Le même. Même date. — Trois dalles de marbre scellées dans la courtine à gauche de la porte extérieure de Jaffa (fig. 69, détail : N° 122, lire 123), dans un champ creux crénelé au fond d'une niche plate (pl. CI en haut); dimensions environ 110 (et 60) × 100. Quatre lignes du même type; mêmes caractères, bien conservés. Inédite; voir pl. CI en bas (cliché-téléoptère 1914).

(1) بسمله... (2) أمر بإنشاء هذ(ا) السور المبارك (3) مولانا سلطان (sic) الأعظم

مالك الروم والعرب والعجم (4) سلطان سليمان بن سليم خان خلّد الله ملكه

فى تأريخ سنة ٩٤٥[4].

A ordonné[5]..... A la date de l'année 945 (1538-39).

124

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée dans le tympan de l'arc de la porte extérieure de Jaffa (fig. 69, détail : N° 123, lire 124); dimensions

(1) Aujourd'hui murée; cf. plus haut, p. 434, n. 1.
(2) La date seule in Tobler, *loc. cit.* (d); Quaresmius, *loc. cit.*, donne 920.
(3) La suite à peu près comme au n° 121.
(4) Cette date en chiffres est la plus ancienne à Jérusalem; cf. plus haut, p. 431, n. 4.
(5) La suite à peu près comme au n° 120.

environ 125 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères, très bien conservés. Inédite; voir pl. CII en bas (cliché 1894).

(1) أمر بإنشاء هذا(ا) السور المبارك مولانا سلطان (*sic*) الملك الأعظم والخاقان المكرّم (2) سلطان الروم والعرب والعجم السلطان سليمان بن سليم خان خلّد الله ملكه وسلطانه (3) بتأريخ فى شهر جمادى الأوّل من شهور سنة خمس وأربعين وتسعمائة من الهجرة النبويّة عليه السلام.

A ordonné[1]..... A la date du mois de djumādā Ier des mois de l'année 945 (octobre 1538) de l'hégire du Prophète, etc.

125

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée dans le tympan de l'arc de la porte intérieure de Jaffa (fig. 69, détail : N° 124, lire 125); dimensions environ 120 × 60. Trois lignes du même type; mêmes caractères, bien conservés. Inédite[2]; voir pl. CII en haut (cliché de l'École biblique).

(1) أمر بإنشاء هذه[3] السور المبارك مولانا سلطان (*sic*) الأعظم والخاقان المكرّم مالك رقاب الأمم (2) سلطان الروم والعرب والعجم فى البرّين والبحرين السلطان سليمان بن سلطان سليم خان (3) خلّد الله ملكه وسلطانه بتأريخ شهر جمادى الأوّل من شهور سنة خمس[4] وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[5]..... A la date du mois de djumādā Ier des mois de l'année 945 (octobre 1538).

[1] La suite à peu près comme au n° 120.

[2] La date seule in Tobler, *loc. cit.* (e), avec la fausse réduction octobre 1537, et un mauvais fac-similé du texte; dates erronées in Quaresmius, *loc. cit.* (janvier 944) et d'autres relations citées par Tobler, p. 80, n. 2; Ritter, *Erdkunde*, p. 363 (date 1542 environ, pour les inscriptions de l'enceinte en général). Tobler seul précise qu'il s'agit de la porte *intérieure;* Quaresmius donne une médiocre traduction latine qu'il rapporte aux deux nos 124 et 125 (supra portam Ramæ, ex duplici parte), mais qui s'accorde mieux avec le premier.

[3] Cf. plus haut, p. 416, n. 2.

[4] Graphie plutôt جمس, sans points; je lis خمس, parce que cette graphie plus correcte est très distincte au n° 124.

[5] La suite à peu près comme au n° 124.

A l'intérieur du passage voûté sont gravés les mots لا إله إلّا الله إبرهيم خليل الله «il n'y a d'autre dieu qu'Allāh, Abraham est l'ami d'Allāh». Ces mots font allusion au nom arabe de la porte de Jaffa : Bāb al-khalīl ou porte d'Hébron[1]; peut-être ont-ils aussi une couleur sunnite[2].

126

Le même. 947 H. — Deux dalles de marbre scellées dans le tympan de l'arc de la porte extérieure de David (fig. 69, détail : N° 125, lire 126), dans un champ creux d'environ 100 × 50 (pl. CIII en bas). Deux lignes du même type; mêmes caractères, presque entièrement frustes sur la dalle gauche. Inédite (copie 1893, revue en 1914)[3].

(1) أمر بإنشاء هذا(ا) السور المبارك مولانا السلطان سليمان بن سليم خان (2) خلّد الله ملكه بتأريخ فى شهر ربيع الأوّل سنة [سبع وأربعين وتسعمائة].

A ordonné[4]..... A la date du mois de rabīʿ Ier de l'année 947 (juillet 1540).

Les chiffres de l'année, déjà frustes en 1893, sont rétablis d'après l'inscription suivante et d'anciens auteurs[5].

127

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte intérieure de David (fig. 69, détail : N° 126, lire 127); dimensions environ 60

[1] Les Arabes appellent Hébron Madīnat al-khalīl «la ville de l'Ami», c'est-à-dire d'Abraham, l'ami de Dieu, puis al-Khalīl tout court. Le nom de Bāb al-khalīl est plus ancien que la porte actuelle; voir Mudjīr al-dīn, index de Sauvaire à «porte d'Hébron»; Tobler, *tom. cit.*, p. 145, n. 3; Le Strange, *Palestine*, p. 217; cf. plus haut, p. 163, n. 3.

[2] Suivant une coutume qu'on peut rattacher aux rites de passage, on gravait souvent dans les portes la confession de foi musulmane ou une formule analogue. Ainsi sur la porte fatimide du Bāb al-naṣr au Caire, la confession est suivie d'une formule qui fait du calife ʿAlī, appelé d'autre part la Porte (*bāb*), l'ami (*waliyy*) d'Allāh et l'ancêtre des Fatimides; voir *MCIA*, I, n° 34. Mais si là l'allusion chiite est évidente, ici l'allusion sunnite ne l'est pas, parce que le nom d'Abraham s'explique par la seule topographie.

[3] Et contrôlée à la loupe sur l'épreuve originale de mon cliché, du moins pour la dalle droite, car l'autre n'est plus guère lisible aujourd'hui, et j'ai reproduit ici ma copie de 1893.

[4] La suite comme au n° 122.

[5] Ainsi Quaresmius, *loc. cit.* (primo vere anno 947, où les deux premiers mots traduisent *fī rabīʿi l-awwali* du texte); Tobler, *tom. cit.*, p. 78 (g), avec la fausse réduction juillet 1539; cf. p. 153.

× 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères, sur champ peint en bleu. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) أمر بإنشاء هذا[1] السور المبارك مولانا سلطان (2) سليمان بن سلطان سليم خان خلّد الله ملكه (3) بتأريخ فى شهر ربيع الأوّل سنة سبع وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[1]..... A la date du mois de rabīʿ Ier de l'année 947 (juillet 1540).

128

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée, à environ 5 mètres du sol, au milieu du front du Burdj al-kibrīt ou saillant principal du front sud, en C (fig. 69); dimensions environ 60 × 50. Trois lignes du même type; mêmes caractères. Inédite[2] (copie 1893, revue en 1914).

(1) أمر بإنشاء هذا[1] السور المبارك (2) مولانا سلطان سليمان بن سليم خان (3) بتأريخ فى سنة سبع وأربعين وتسعمائة.

A ordonné[3]..... A la date de l'année 947 (1540-41).

129

Le même. Même date. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte intérieure des Maugrébins, face au sud, sous la voûte du passage (*dargāh*); dimensions environ 70 × 60. Trois lignes du même type; mêmes caractères, assez frustes, surtout à la fin de la ligne 3, et très indistincts dans l'obscurité du passage. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) La suite à peu près comme au n° 126. La date, lue en 1893, était masquée en 1914 par une touffe d'herbes folles.

(2) La date seule in Tobler, *pag. cit.* (f), avec la fausse réduction 1539.

(3) La suite à peu près comme aux précédentes.

(1) أمر بإنشاء هذا[1] [السور] المبارك مولانا الملك الأ[عظم] (2) السلطان سليمان [بن سليم خان] خلّد الله ملكه (3) بتأريخ فى [quatre à cinq mots frustes ...وتسع]مائة.

A ordonné[1]..... A la date de 947 (1540-41).

La date est rétablie d'après les inscriptions précédentes et sur une lecture ancienne[2].

Dans toutes ces inscriptions, comme dans celles des fontaines (nos 110 à 115), le dessin très soigné des caractères et leur belle exécution prouvent qu'on a voulu faire œuvre d'art jusque dans les détails, alors que le trait plus négligé des nos 45, 48 et 109 trahit de simples documents d'histoire.

Par le mot *inshā'*, répété partout, le rédacteur précise qu'il ne s'agit pas d'une simple restauration. D'autre part, le mot *sūr* « muraille » figure non seulement dans les inscriptions de la courtine, mais aussi dans celles des tours et des portes, comme si le rédacteur, évitant à dessein d'employer ici les mots *burdj* et *bāb*, si fréquents en épigraphie, voulait préciser que l'enceinte forme un tout homogène et complet. De fait, les nos 119 et 120 sont datés de l'année 944, les nos 121 à 125, de l'année 945, et les nos 126 à 129, de l'année 947. Or un coup d'œil sur le plan (fig. 69) montre que cet ordre chronologique est aussi topographique, autrement dit, que ces trois étapes correspondent à trois zones de l'enceinte, du nord au sud. En 944, on construit les fronts nord et nord-ouest, les plus exposés, parce qu'ils sont dominés par le terrain d'approche. L'année suivante, on élève le front est, de l'angle nord-est à la porte

(1) La suite à peu près comme aux précédentes.

(2) Quaresmius, *loc. cit.* : « In porta Sterquilinia : *Porta conflictus decimo mense prohibitionis* (id est, mense Septembri) *anno* 947 »; cf. Tobler, *tom. cit.*, p. 80, n. 2, et 151, n. 1. L'année doit être exacte, puisque c'est celle des autres inscriptions du front sud; mais le mois est douteux. Si *prohibitionis* traduit *muḥarram*, l'équivalence est mai (non septembre) 1540; mais ce mot traduit peut-être l'épithète *ḥarām*, qui qualifie d'autres noms de mois que muḥarram. D'autre part, en 947 septembre tombait en djumādā Ier, dont le nom n'est jamais suivi de cette épithète. Les lectures du savant franciscain n'étant pas sûres, il paraît inutile de chercher la solution de ce petit problème, d'autant plus qu'il s'agit probablement d'un autre texte. En effet, sur la porte *extérieure* des Maugrébins on voit un petit champ carré, vide aujourd'hui, qui renfermait sans doute une inscription; c'est ici que Tobler, qui l'a déjà trouvé vide, propose de placer celle de Quaresmius, et je crois qu'il a raison, car ce champ creux est beaucoup plus apparent que le n° 129, caché sous la voûte obscure du passage intérieur.

Saint-Étienne, peut-être au delà, et parallèlement, le front ouest jusque vers la citadelle. L'année suivante, qui n'est marquée par aucune date, voit sans doute s'achever ces deux fronts; enfin l'année 947 est consacrée à la réfection du front sud[1].

Ainsi l'épigraphie attribue clairement à Sulaimān la réfection complète et systématique de l'enceinte. Son témoignage, confirmé par celui des chroniqueurs et des voyageurs[2], l'est aussi par l'archéologie. Les parties hautes, on l'a vu, offrent une certaine unité de plan et d'exécution; la médiocrité même de leurs défenses prouve qu'elles ne remontent pas au moyen âge. En effet, au XVIe siècle, Jérusalem n'avait plus guère à craindre que les bédouins et les rôdeurs, et des murailles qui n'auraient pu résister à l'artillerie d'alors[3] suffisaient à l'abriter contre un coup de main.

D'autre part, l'enceinte renferme des matériaux hétérogènes. Les grands blocs à refends et à parements lisses du front oriental et de l'angle sud-est sont antiques et *in situ;* on en a trop parlé pour que j'y revienne ici. En revanche, on a moins étudié ces blocs de moyen appareil, à refends et à bossages plus ou moins

(1) La corrélation de la chronologie avec la topographie a déjà été relevée par TOBLER, *tom. cit.*, p. 79, mais avec l'erreur constante de réduction des années hégiriennes à l'ère chrétienne.

(2) Ainsi l'anonyme arabe Pa. 1854, f° 43 *b;* cf. DE HAMMER, *Empire ottoman*, VI, p. 244 en haut, mais sans détails. ḤĀDJDJI KHALFA (vers 1650), *Djihān-numā*, p. 564, l. 3 d'en bas, consacre quelques mots à l'enceinte, sans parler de Sulaimān. Nābulusi (1690), Pa. 5960, f° 27 *a :* «L'enceinte (*sūr*) de Jérusalem est un mur neuf et très solide..... et l'on nous a dit qu'elle a été bâtie par le sultan Malik Muẓaffar (cf. n° 47) Sulaimān, l'Ottoman». En attendant des sources orientales plus abondantes, j'ai recours encore aux pèlerins. Voici d'abord un témoignage contemporain, celui de l'auteur juif du *Yikhuṣ ha-abôt* (1537) in CARMOLY, *Itinéraires*, p. 436, et TOBLER, *pag. cit.*, n. 1 : «Maintenant... on a entrepris d'élever des murailles autour de la ville, par l'ordre du sultan Soliman». Belon (1547), p. 317 en bas : «Jerusalem a esté reuestu de hautes murailles neufues depuis peu de temps en ça : toutesfois de petite estoffe, et fort foibles, qui ne pourroyent resister au canon»; cf. CONDER, *Jerusalem*, p. 324 (date erronée). Et d'Aramon (1549), p. 118 : «Hierusalem a esté refermée de murailles par les Turqs, mais elle n'a aucun rampart ne fossez». Les fossés sont signalés par d'autres auteurs, avant et après la reconstruction, mais les témoignages (in Tobler, p. 72, notes) sont peu concordants. Quant au mot «rempart», il désigne ici déjà une enceinte rasante garnie de bastions; l'auteur veut dire, comme Belon, que la muraille est encore médiévale et ne tient pas assez compte des nouvelles armes à feu. Pour quelques relations subséquentes, voir ROBINSON, *tom. cit.*, p. 384 suiv.; WILLIAMS, *City*, I, suppl. p. 40; TOBLER, *tom. cit.*, p. 80, n. 2, et *passim*. L'aspect général de l'enceinte est assez bien rendu dans un plan de la fin du XVIe siècle publié par Röhricht in *Z D P V*, XV, pl. 6; mais les proportions et les détails laissent beaucoup à désirer.

(3) Voir Belon cité note précédente; Quaresmius (vers 1620), II, p. 41 *b* (...civitas ex omni parte commode capi posset, præterquam ex orientali... etsi enim muri alti sint, aggerum tamen defectu facile destrui possent); Nau (vers 1670), p. 55 (à peu près comme Belon).

saillants, dispersés un peu partout, surtout dans les parties basses. Si les blocs de moyen appareil, à parements lisses ou grossièrement dressés, qui forment les parties hautes et tout le couronnement ont été taillés par les ouvriers de Sulaimān, les blocs à bossages remontent à une époque plus ancienne. Or j'ai dit (p. 139) que dans la plupart des forteresses et des enceintes médiévales de Syrie, arabes ou latines, on a employé surtout des blocs de moyen appareil, à bossages plus ou moins saillants, dont l'analogie avec ceux de l'enceinte de Jérusalem ne saurait manquer de frapper un observateur averti. Dès lors, si l'on montre que l'enceinte médiévale n'avait pas entièrement disparu au XVIe siècle, on pourra lui attribuer les nombreux blocs à bossages remployés dans les murs actuels.

On a vu (p. 133) que l'enceinte latine, réparée par Saladin, puis par ses successeurs, fut démolie en 616 (1219), rebâtie en partie par les Francs en 626 (1229), et peut-être entièrement par les Arabes en 644 (1247). A l'appui du témoignage un peu vague des sources, j'ai dit qu'une enceinte, quelle qu'elle fût, devait exister vers le milieu du XIIIe siècle, puisque les relations occidentales, on va le voir, en parlent souvent dans la suite, et qu'aucun indice n'autorise à croire qu'elle a été rebâtie sous les Mamlouks, dont plusieurs furent de grands constructeurs militaires. Il est vrai qu'en décrivant l'enceinte actuelle (p. 435) j'ai attribué à Baibars les quatre fauves qui décorent la porte Saint-Étienne; mais ces reliefs ne sont pas *in situ*. En effet, les fauves de Baibars, dans les exemples que j'ai cités, sont toujours disposés de l'une ou l'autre des deux manières que voici : tantôt ils sont processionnaires, c'est-à-dire rangés à la file, l'un derrière l'autre, et passant tous du même côté[1]; tantôt ils sont affrontés deux par deux, aux deux extrémités d'un sujet central, tel qu'une inscription[2]. Ici (pl. C) ils sont bien affrontés deux par deux, comme dans la seconde manière, mais au lieu d'encadrer un sujet, ils sont très rapprochés, comme dans la première, et se regardent surpris et honteux de leur posture; en deux mots ce sont des supports héraldiques, mais privés de leur fonction[3]. Cette attitude étrange et un peu ridicule trahit clairement un remploi. Mais s'ils provenaient d'une restaura-

(1) Comme le lion de Viterbe au palais des papes conservé dans cette ville.

(2) Comme le lion de Viterbe au fronton de la Madonna della Quercia, près de cette ville. Autres exemples orientaux in *Amida*, fig. 24 et 35 suiv.; Miss BELL, *Amurath to Amurath*, Lo. 1911, fig. 175; SARRE et HERZFELD, *Reise*, II, fig. 281, etc.

(3) Le détail pl. C en bas est un cliché-téléoptère du couple muré à gauche de la porte, et qui est mieux conservé que l'autre.

tion de l'enceinte par Baibars, on en retrouverait la trace ou sur les lieux, ou chez quelqu'un des chroniqueurs qui nomment la plupart des constructions de ce prince. Or aucun d'eux ne parle à ce propos de l'enceinte de Jérusalem; en revanche, ils lui attribuent, dans son voisinage immédiat, un caravansérail public (*khānun lil-sabīli*) que le sultan fit construire en 662 (1264), en dehors de la ville, au nord-ouest, et qu'il dota de riches fondations[1]. A la fin du XVe siècle, cet édifice existait encore; mais ses ressources avaient tari et il était peut-être en ruine. En le dépouillant d'emblèmes souverains pour en décorer une porte de ville érigée par son maître, l'architecte de Sulaimān ne faisait que suivre une pratique très répandue en Orient, et dont j'ai indiqué ailleurs le sens symbolique[2]. C'est dans le même esprit qu'il a placé, sur d'autres portes et sur plusieurs saillants de l'enceinte, les débris latins provenant de quelque église du XIIe siècle, comme ceux qui décorent les fontaines de Sulaimān[3].

A défaut de sources orientales, on peut suivre à peu près, dans les relations occidentales, l'histoire de l'enceinte de la fin du XIIIe au début du XVIe siècle. Je dis à peu près, parce que ces témoignages sont souvent incomplets, confus ou contradictoires, et qu'on ne voit pas toujours s'ils se rapportent à l'enceinte

[1] Voir Ibn shaddād, *Barq*, Ley. 1466, p. 265 en haut; Nuwairi, Pa. 1578, f°s 19 *b* et 27 *a*; Kutubi, I, p. 89 *ult.*; Maqrīzi, *Khiṭaṭ*, I, p. 435, l. 23; *Sulūk* in *SM*, I *a*, p. 205, 230 et 248; ʿAini, Pa. 1543, f°s 181 *a* en haut et 222 *b*, d'après Ibn kathīr; Khalīl-Ravaisse, p. 23 *ult.*; Khalīl-Hartmann, p. 32; Abu l-maḥāsin, *Nudjūm*, Pa. 1780, f° 209 *a* en bas; Mudjīr al-dīn, p. 434, l. 1 (239 en haut); cf. p. 502, l. 2, 570, l. 11, 647, l. 14, et 697 *ult.*; Ravaisse, *Essai*, II, p. 65. L'ordre de construire fut donné en 661 et l'acte de fondation fut publié en 662 (Maqrīzi) ou 663 (Nuwairi).

[2] En rapport avec les rites de passage et la magie prophylactique; voir *Amida*, p. 73 suiv.; *Inschriften Sarre*, p. 36 suiv.; *Voyage en Syrie*, I, p. 215 suiv.; cf. plus haut, p. 205, n. 3, et 441, n. 2. Sur le remploi funéraire d'un relief héraldique à sens apotropique, voir *MCIA*, I, p. 687 suiv. Ces fauves sont déjà signalés par Zuallart (1586), p. 160 : «...alle due bande della quale (porta), contra la lege de' Turchi, sono sculpiti due lioni che si riguardano l'un l'altro»; cf. Conder, *Jerusalem*, p. 325, et plus haut, p. 435, n. 2 fin. Zuallart ajoute qu'on en voit de pareils au-dessus de la porte d'une mosquée située de l'autre côté de la ville et dont il a parlé en racontant son arrivée à Jérusalem (p. 124). C'est probablement celle qu'on voit en B dans sa gravure (p. 123), au nord de la porte de Jaffa, et qui pourrait bien être ce même khān de Baibars, que le pèlerin flamand aurait pris pour une mosquée; en effet, en raison de leur origine et de leur sens, les emblèmes de ce genre n'étaient guère placés sur des monuments religieux.

[3] Voir plus haut, p. 424 et 436. J'ai supposé (p. 427, n. 3) que les débris latins des fontaines proviennent du mont Sion, dont les chrétiens venaient d'être expulsés. Appliquée aux débris latins de l'enceinte, cette hypothèse est d'autant plus tentante que les plus remarquables se trouvent à la porte de David, dans le voisinage immédiat du mont Sion.

antique, dont les pèlerins lettrés se piquent déjà de connaître l'histoire, ou à ce qu'ils ont vu de leurs yeux[1]. Néanmoins, si l'on prend la peine de lire les

[1] Ainsi Burchard (1283) in Laurent, *Peregrinatores*, p. 73, décrit l'enceinte (muro valido undique cincta), mais d'après J. de Vitry (vers 1226) in Bongars, *Gesta*, I, p. 1079 (muro valido undique circundata); cf. plus haut, p. 134, n. 6. Au reste, dans ce long passage (p. 63 suiv.), il fait de la topographie antique et son témoignage n'a pas de valeur chronologique précise; cf. Rotermund in *ZDPV*, XXXV, p. 15 suiv. Ainsi encore Sanuto (vers 1310), p. 175, copie librement les précédents (muro valido undique cingitur) et fait aussi de l'archéologie; cf. plus haut, même note; Tobler, *tom. cit.*, p. XXVI, et le passage cité par lui p. 138, n. 6, d'après le ms. de Berne. Tout cela est fort peu précis, et il faut mettre un point d'interrogation à la phrase de Schick in *ZDPV*, XVII, p. 259, qui parle sans référence des murs puissants entourant la ville à la fin du XIIIe siècle. Je n'ai rien trouvé chez Qazwīni (1275), Ricold (1294), le faux Odoric (1320?), Abu l-fidā' (vers 1320) et Dimashqi (1327). Suivant Ibn baṭṭūṭa, I, p. 120 suiv., qui visita Jérusalem en 726 (1326), Saladin détruisit une partie de l'enceinte et dans la suite Malik Ẓāhir acheva de la démolir, de crainte que les Grecs (al-Rūm) ne s'en emparassent. Après ce surnom, les traducteurs ont ajouté le nom de Baibars, qui n'est pas dans le texte. Même réduit à sa vraie forme, ce renseignement est d'autant plus suspect que Saladin, loin de détruire une partie de l'enceinte, s'est appliqué à la restaurer; voir plus haut, p. 133 et 445, et plus loin, n° 150. Au reste le voyageur marocain, bien qu'assez bon observateur, n'est pas un historien très sûr, et il semble qu'au lieu des Grecs il devrait parler ici des Francs. Isaac Kheilo (1333) et J. de Vérone (1335) ne signalent que les portes principales, et ce qu'ils disent de l'enceinte concerne plutôt l'antiquité; voir Carmoly, *Itinéraires*, p. 235 suiv.; *ROL*, III, p. 193 suiv. Voici enfin des textes plus précis : G. de Boldensele (1333), p. 269 en bas : «Hierusalem versus aquilonem... minorem habet fortitudinem et planitiem competentem, muris tamen, propugnaculis et fossatis ibidem posset commode defensari; ab oriente vero valle Josaphat, et meridie ac occidente aliis adjacentibus vallibus... est plurimum naturaliter communita». L. de Sudheim (vers 1335) : «... contra septentrionem non sunt valles, sed planicies... et ibi civitas forcioribus muris et turribus [est] munita, quam in aliis locis, ubi profundis vallibus est vallata»; voir *AOL*, II *b*, p. 350, et *Reyssbuch*, f° 449 *a* en haut. Mandeville (vers 1336), p. 74 en bas, signale le «toun walle», mais c'est une source suspecte; cf. plus haut, p. 142, n. 2. Suivant Poggibonsi (1345), I, p. 41, Jérusalem «è sanza mura e sanza porte»; mais il parle ici de l'enceinte antique et plus loin, p. 123, décrivant la citadelle, il la dit placée «allato al muro della città». Frescobaldi (1384), p. 152 en haut et in Tobler, *pag. cit.*, n. 7, décrit ainsi le front est : «... della parte opposita alla valle di Giusafà non v'è mura, anzi v'è un fosso e uno steccato non troppo forte, e quasi si vincerebbe per battaglia di mano con gente d'arme». Sigoli (1384), p. 136 et in Tobler, *loc. cit.*, dit en revanche : «... è molto bene murata e di buone mura colle torri, e in quella parte dove bisogna vi sono fossi molti larghi e molti (profondi?) addentro». Suivant une autre relation de cette époque in Tobler, *tom. cit.*, p. 139, n° 1, l'enceinte renferme 83 tours et 7 châteaux forts dont les vestiges, surtout du côté nord, se voient encore aujourd'hui. Plus précis est d'Anglure (1395), p. 41 en haut : «... celledicte saincte cité n'est a present point fermée que des maisons qui sont faictes sur les fossés, combien qu'il appert bien par les vielz fossés et murs qui encore y sont apparans qu'elle fut jadis moult noblement fermée». G. de Lannoy (1422), p. 143 : «Jhérusalem est fermée tout entour de murs, non pas haulz et bien emparez, et a aucunes povres tours en aucuns lieux, mais peu en y a. Et aussy, en aucuns lieux, y a aucuns povres fossez plas et en aucuns lieux non, et ne samble riens forte contre puissance de gens, car la plus grant force qui y est sy est qu'elle assez forte assise.» A cette descrip-

extraits que je donne en note, on verra que l'enceinte exista, tout ou partie, durant le cours du moyen âge; que dès le xive siècle, sa valeur paraissait inégale, le front nord étant plus fort que les autres; que dès la fin de ce siècle, des constructions parasites avaient poussé sur la muraille en ruine, au-dessus des fossés à moitié comblés; qu'avant la fin du xve, elle s'en allait en lambeaux,

tion précise, et d'autant plus précieuse que l'auteur remplissait une mission militaire, les autres relations de cette époque n'ajoutent rien d'essentiel. Ainsi de Gumpenberg (1449) in *Reyssbuch*, f° 247 *a* en bas, et in Tobler, *pag. cit.*, n. 2, compte 32 tours dans la moitié sud de l'enceinte; mais il le fait au passé et l'on ne voit pas bien s'il parle de tours en ruine ou de l'enceinte antique.

La relation la plus importante est celle de Fabri (1483), II, p. 118 suiv. et in *PPTS*, IX, p. 117 suiv.; cf. Williams, *City*, I, suppl. p. 47; Tobler, *tom. cit.*, p. 141. Il commence par faire le tour extérieur de l'enceinte, pour examiner «ejus munitiones vel potius munitionum ruinas», et dès ici, il fait de curieuses observations sur la forme de cette enceinte, sur son assiette reposant en partie sur le roc, sur ses fossés larges et profonds, mais comblés en partie. Comme d'Anglure un siècle avant lui, il note les maisons bâties sur la muraille et prenant jour sur le fossé. Sur le front nord, il observe un double rempart, avec un passage entre deux, probablement une basse lice, et des tours assises sur le roc. Comme de Sudheim un siècle et demi plus tôt, il voit que l'enceinte était plus forte de ce côté, parce qu'il était plus exposé. Ce morceau mériterait d'être cité tout entier s'il n'était un peu long. Plus loin (p. 194), il visite et décrit la citadelle (cf. plus haut, p. 154, n. 3), puis, non loin de là, des restes d'ouvrages très forts. Plus loin (p. 203 suiv. et in *PPTS*, p. 224 suiv.), il décrit les portes antiques et modernes, puis il ajoute : «In circumferentia murorum et mœnium fuerunt quidem turres, quarum vestigia deprehendimus, verum Sarraceni eas dejecerunt, et intra civitatem juxta muscheas alias turres erexerunt pro ritu eorum. Non enim curant de munitionibus civitatum, sed introitus et aditus in regionem magno studio observant..... Fossata habet a parte occidentali et aquilonari, a parte vero orientali habet vallem Josaphat, et a parte meridionali habet vallem Syon.» Avec son admirable coup d'œil et dans son latin plat, mais limpide, Fabri nous montre ici l'enceinte abandonnée, pis encore, exploitée par les musulmans eux-mêmes, sous un gouvernement plus soucieux de bâtir des minarets que des tours de défense, et de multiplier les péages aux frontières (cf. n° 108) que de se prémunir contre la menace ottomane.

La relation si détaillée de Fabri est illustrée par le plan de Jérusalem attribué à Sebald Rieter junior (1479) et publié par Röhricht in *ZDPV*, XVIII, p. 180 suiv. et pl. VII. Malgré l'incohérence du dessin, l'on y voit clairement que l'enceinte comprend des courtines et des tours d'aspect hétérogène, en partie ruinées jusqu'au sol, et que des maisons ont poussé sur le rempart, qu'elles utilisent pour leur mur extérieur. Le plan de Breidenbach (1483) publié par le même in *ZDPV*, XXIV, p. 129 suiv. et pl. 1 à 3, plus remarquable et plus précis pour maint détail, est beaucoup moins instructif en ce qui concerne l'enceinte. La belle miniature (vers 1460) reproduite par Schefer in B. de La Broquière, face à p. 1, n'a pas de valeur topographique. Suivant von Harff (1498), p. 182, toutes les portes de la ville sont en bois; mais il parle des vantaux. Baumgarten (1507), p. 104, fait cette observation plus curieuse : «Muri triplicis fossæque quondam patentis ac profundæ, quibus cingebatur reliqua civitatis pars, hodie ingentia rudera ac stupendæ cernuntur ruinæ». Je n'ai rien trouvé de précis dans les relations suivantes jusqu'aux travaux de Sulaimān; pour les sources relatives à ces travaux, voir plus haut, p. 444, n. 2.

exploitée comme une carrière; enfin qu'au début du xvie, la ruine était complète.

Dès lors, on entrevoit plus clairement l'œuvre de Sulaimān. Les grandes assises à la base du front oriental, à l'angle sud-est et dans quelques autres points, sont *in situ* depuis l'antiquité. Les blocs de moyen appareil et à bossages le sont peut-être aussi, depuis le xiie ou le xiiie siècle, dans les endroits assez rares où ils forment des assises régulières au pied du mur, notamment sur le front nord. Là où ils alternent avec des blocs de moyen appareil à parements lisses, ils ont été remployés par les ouvriers de Sulaimān, qui les ont ramassés sur le sol. Mais à mesure que le mur s'élevait, les blocs utilisables tels quels se faisaient plus rares; on les retaillait sur le chantier, puis l'on en dressait de nouveaux, les uns avec soin, les autres un peu à la hâte[1]. Enfin l'architecte, soucieux de l'effet décoratif, employait dans les ouvrages saillants des débris sculptés, antiques, latins ou arabes, et complétait sa «tapisserie» avec de nouveaux motifs[2]. Son œuvre éclectique et un peu superficielle ne manque ni de goût, ni d'une certaine unité; à distance, elle éveille une impression de grandeur qui rappelle un grand règne. Si cette enceinte a paru faible, dès l'origine, à de bons observateurs, c'est que son auteur, n'ayant guère à craindre un siège en règle, n'a voulu que mettre la ville sainte à l'abri d'un coup de main, par respect pour son passé. Quant au décor, il est à craindre que l'architecte des portes et des tours, en glanant un peu partout, n'ait sacrifié maint débris précieux; mais on ne lui demandait qu'une enceinte et il faut lui savoir gré d'en avoir fait, par surcroît, un petit musée d'antiquités.

L'épigraphie ne jetant aucun jour sur les problèmes relatifs au tracé de l'enceinte actuelle, comparé aux tracés antérieurs, je me borne à les étudier dans une note rapide, en vue d'utiliser quelques textes qu'on n'a peut-être pas assez remarqués[3].

[1] Dans le *Mémoire* cité plus haut, p. 432, n. 1, de Saulcy compare (p. 18) la superposition des appareils à une série de couches sédimentaires, et plus loin (p. 40), il signale les parties turques et arabes au-dessus des latines, et celles-ci au-dessus des antiques. Cette théorie spécieuse, mais un peu simpliste, d'une construction géologique ne tient pas assez compte de la pratique des chantiers et du hasard des remplois. En outre, à quelle époque attribuer un bloc antique retaillé et remployé jusqu'à deux ou trois fois? Sur le problème archéologique des enceintes orientales, cf. *Amida*, p. 21 suiv.

[2] D'après une tradition locale conservée par les Franciscains, Sulaimān tira les matériaux neufs de l'enceinte en partie des montagnes, et surtout des ruines de forteresses voisines et de sanctuaires chrétiens; voir Quaresmius, I, p. 41 *a* en bas; cf. Surius, p. 374; Williams, *City*, I, suppl. p. 40.

[3] Suivant Tobler, *tom. cit.*, p. 142 suiv., l'angle nord-est n'a pas été reporté en avant, comme l'ont prétendu quelques auteurs avant lui. Aux raisons qu'il invoque, j'ajoute que le front nord

CIMETIÈRE DE LA PORTE DORÉE. ORIGINE ANCIENNE.

Les restes de ce cimetière couvrent le sol en pente qui s'appuie contre le front est de l'enceinte, face au mont des Oliviers, dans un des plus beaux sites de Jérusalem[1]. Il est moins désert que celui de Māmillā (p. 249), mais une partie de ses tombes sont en ruine et je n'y ai relevé aucune épitaphe ancienne. Le seul mausolée qu'il ait conservé (n° 131) ne donne sans doute qu'une pâle idée de son ancienne splendeur[2].

renferme un grand nombre de ces blocs à bossages qu'on peut attribuer à l'enceinte médiévale. Je crois aussi avec lui (p. 137) que le mont Sion fut compris dans l'enceinte ayyoubide. Cette opinion, qu'il motive à peine, s'appuie sur des textes formels qui montrent Saladin englobant l'église de Sion dans le nouveau tracé; voir ʿImād al-dīn in Abū shāma, II, p. 205, l. 11 (188 en bas), et in *RHC Or*, V, p. 83. Ibn al-athīr, *ibid.*, II *a*, p. 67, ajoute qu'auparavant cette église était à deux jets de flèche hors des murs (ce passage n'est pas dans l'éd. Tornberg, XII, p. 56 en bas); cf. Reinaud, *Bibliographie*, p. 532 en bas (Athīr) et 663 (Shāma). Ce détail concorde avec les descriptions latines qui montrent Sainte-Marie hors l'enceinte, ainsi Theoderic (foris muros) et la *Citez* (hors de la porte). Deux ans avant la démolition de cette enceinte (cf. plus haut, p. 133, n. 2), Thietmar (1217), p. 18 en bas (34), décrit le mont Sion et ses sanctuaires «infra civitatem»; même expression chez le faux Odoric (vers 1320?) in Laurent, *Peregrinatores*, p. 149. D'autre part, le front sud actuel renferme moins de blocs à bossages que les fronts nord et ouest, et ce fait semble confirmer que la ligne du mur y a été déplacée. Mais je crois avec Tobler (p. 80) que son retrait est antérieur à Sulaimān; aux textes qu'il cite à l'appui, dans quelques phrases confuses, on peut en ajouter de plus précis. Si les plans de l'époque latine montrent le mont Sion hors la ville, ceux du groupe Sanuto (vers 1320) le dessinent clairement à l'intérieur; voir Röhricht, Mommert et Rotermund in *ZDPV*, XXI, pl. 4 et 8, XXII, p. 112 suiv., et XXXV, p. 21 suiv. et pl. II. En revanche, celui qu'on attribue à Rieter (1479), *ibid.*, XVIII, pl. VII, ramène déjà l'enceinte au nord du mont Sion, tout en marquant les ruines d'un mur crénelé plus au sud, et celui du xvie siècle, *ibid.*, XV, pl. 6, montre l'état actuel. D'après le *Voyage* (1480), p. 70, «le mont de Syon à present est hors la cité» et ce fait ressort aussi de plusieurs passages de Fabri (1483), ainsi, I, p. 280 et in *PPTS*, VIII, p. 339. Suivant quelques relations de cette époque, l'enceinte englobait la maison d'Anne et laissait en dehors celle de Caïphe; ainsi l'anonyme de 1472 in Conrady, p. 132, et plus clairement encore Grünemberg (1486), p. 91. Le plan de 1479 les place l'une et l'autre dans le mur même de l'enceinte, ainsi que l'observe déjà Tobler, p. 81, n. 2. Je crois donc avec lui que la tradition suivant laquelle Sulaimān fit trancher la tête à son ingénieur pour avoir «forclos le mont Sion hors de son enceinte» est légendaire; j'emprunte ces termes à Surius, p. 376, qu'il faut ajouter aux sources citées par Tobler, p. 80, n. 3. Ou bien on doit l'entendre ainsi, que l'architecte fut puni, non pour avoir modifié le tracé, mais pour n'avoir pas rétabli sur ce point l'enceinte ayyoubide et remis à l'abri le mont Sion, rendu depuis peu à l'Islām (n° 109). En résumé, je ne vois aucun indice que Sulaimān ait modifié sur un point quelconque le tracé immédiatement antérieur à ses travaux.

(1) Voir les plans de la ville et des environs; cf. plus haut, p. 3, n. 1, et 71, plus loin, n° 146 et *passim*, et pl. IX en haut.

(2) Voir Mudjīr al-dīn, p. 413 en haut (196 suiv.) et *passim*, qui signale ici un mausolée de la fin du xve siècle, aujourd'hui détruit, et un très grand nombre de sépultures; cf. Tobler, *Topographie*, II, p. 218; Bœhmer in *ZDPV*, *MuN*, 1909, p. 86 suiv., et 1910, p. 1 suiv.

130

Texte de fondation d'un caveau funéraire. 1034 H. — Dans un petit champ creux en forme de stèle, gravé à moins d'un mètre du sol, sur un bloc antique du piédroit gauche (sud) de la porte Dorée, à l'extérieur et face au mont des Oliviers. Trois (?) lignes en naskhi cursif et grossier; petits caractères, quelques points et signes. Inédite[1] (copie 1893, revue en 1914).

هذه الفسقيّة وقف على السادة المولويّة فى سنة ١٠٣٤.

Ce caveau funéraire est un waqf[2] en faveur des seigneurs[3] Maulawis. En l'année 1034 (1624-25).

Le mot *fisqiyya* désigne un caveau comprenant plusieurs tombes groupées autour d'un étroit vestibule en sous-sol, et servant de tombeau de famille[4]. Tel est bien son sens ici, puisque les bénéficiaires du waqf étaient les membres d'une confrérie de derviches, peut-être les descendants d'un même ancêtre[5]. Ce caveau, que je n'ai pas retrouvé, devait être dans le voisinage immédiat de l'inscription, car il est évident que celle-ci est *in situ*. La date vise une fondation légale; quant au caveau même, il était peut-être plus ancien, car l'établissement des Maulawis à Jérusalem est bien antérieur au xviie siècle[6].

MAUSOLÉE DU SHAIKH ʿALĪ D'ARDĀBĪL. FONDÉ EN 832 H.

Dans le même cimetière, à quelques mètres au sud de la porte Dorée, s'élève un édicule appuyé au mur d'enceinte; il comprend deux travées voûtées en calotte et s'ouvrant, sur les

(1) Signalée d'après Schultz in Tobler, *op. cit.*, I, p. 157 et n. 1.

(2) Graphie وقف, soit *waqfun* apposition de *fisqiyya*, ou *wuqifa* pour *wuqifat* «a été constitué waqf»; la date est alors un complément circonstanciel de ce verbe.

(3) Ou des «sayyids», si le caveau était réservé aux derviches descendant de Mahomet.

(4) Voir plus haut, p. 337 et notes.

(5) Cf. plus haut, n. 3. Le couvent des Maulawis est situé dans le quartier nord, à l'est de la
porte de Damas; voir Tobler, *tom. cit.*, p. 607 suiv.; plans Wilson (ville) 34 (Al Mawlawîye);
Schick n° 45 (El-Maulawīje Derwische, alte S. Johanniskirche); Isambert, p. 271 *b*, 307 *b* et plan
48 (église Saint-Pierre); plan Bædeker F 2-3 (Couvent musulman); Sandreczki, p. 65 (*al-maulawīje*).

(6) Leur couvent est signalé déjà par Mudjīr al-dīn (1496), p. 405, l. 4 (181), et plus claire-
ment par Nābulusi (1690), d'après Gildemeister in *ZDMG*, XXXVI, p. 394. Mais ils se sont peut-
être établis ici dès le xiiie siècle, peu après la fondation de leur ordre, puisque cet édifice est une
ancienne église ou chapelle latine; outre les sources citées note précédente, voir Schultz, *Jerusalem*,
p. 32 en haut; Wilson, *Survey*, p. 59 en bas; *SWP*, *Jerusalem*, p. 40 en bas.

faces nord, est et sud, par quatre arcs brisés qui retombent sur d'épais piliers rectangulaires[1].

131

Épitaphe et texte de restauration. 1133 H. — Dalle de calcaire scellée dans la face est, entre les deux arcs, à environ 4 mètres du sol; dimensions environ 100 × 60. Cinq lignes en naskhi moderne; caractères moyens, élégants et bien conservés, points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) هذا قبر الإمام المحقّق والحِبْر المدقّق جامع الشريعة والحقيقة الشيخ (2) علاء الدين أبو[2] الحسن علىّ الأُردبيلى توفّى سنة اثنين وثلاثين وثمانمائة (3) ثمّ انهدمت هذه القبّة بكرور الأُعوام فجدّدها من ذرّيّته أفضل (4) الفضلاء ولىّ الدين الشهير بابن الكواكبى القاضى بالعساكر (5) المنصورة فى الدولة العثمانيّة سنة ثلاثة وثلثين ومائة بعد الألف.

Voici le tombeau de l'imām sagace et du docteur subtil, qui a mis en recueil la loi religieuse et la règle soufique, du shaikh ʿAlāʾ al-dīn Abu l-ḥasan ʿAlī, d'Ardābīl[3]; il est décédé l'année 832 (1428-29). Puis ce mausolée, ruiné par le retour des ans, a été restauré par le plus distingué des hommes de mérite sortis de sa postérité, Waliyy al-dīn, connu sous le nom d'Ibn al-kawākibi, le juge aux armées victorieuses dans l'empire ottoman, l'année 1133 (1720-21).

L. 1 : Dans la règle le mot *qabr* « tombeau » ne figure que dans les épitaphes placées sur des tombes; ici le rédacteur a fait d'une pierre deux coups en rappelant, dans ce texte de restauration du mausolée (*qubba*, l. 3), le souvenir du tombeau qu'il abritait[4]. Les titres qui suivent désignent le défunt comme un notable et un savant soufi.

L. 2 : En effet, ʿAlāʾ al-dīn Abu l-ḥasan ʿAlī, originaire d'Ardābīl en Perse, était un shaikh soufi, fils d'un shaikh soufi; l'un et l'autre étaient réputés pour

(1) La face est, avec la dalle du n° 131, se voit chez Bœhmer in *ult. tom. cit.*, fig. 6, et la face nord in *Tidhkār*, gravure de la porte Dorée (الأبواب الداهريّة), à gauche au fond.

(2) Sur *abū* pour *abī*, voir plus haut, p. 43, n. 1 et renvois.

(3) Sauvaire (relevés inédits n° 147) écrit « el Arbily », soit *irbili* « de la ville d'Irbil ou Arbèles »; la graphie bien distincte الأردبيلى est confirmée par Mudjīr al-dīn cité p. 453, n. 1.

(4) Et dont le n° 138 pourrait être l'épitaphe originale; voir plus loin, p. 459, n. 1.

leur piété et leur bienfaisance. ʿAlī vint à Damas en 830, en route pour le pèlerinage et entouré d'une nombreuse escorte d'amis et de fidèles. Il résida quelque temps à la Mecque, puis il se rendit à Jérusalem, où il mourut à la fin de djumādā Ier 832 (vers le 7 mars 1429), âgé d'environ 60 ans. Il fut inhumé au cimetière de la porte Dorée (Bāb al-raḥma), tout contre le mur d'enceinte du Ḥaram. Ses amis élevèrent sur sa tombe un grand mausolée (*qubba*), qui devint bientôt un lieu de pèlerinage renommé, car le défunt passait pour un saint, et aussi pour un chérif alide. Ces détails, que j'emprunte au chroniqueur, confirment et complètent le témoignage de l'inscription touchant les noms, l'origine et les qualités du défunt, ainsi que la date de sa mort[1].

L. 3 à 5 : Trois siècles plus tard, le mausolée tombé en ruine fut restauré par un descendant du défunt, qui remplissait les fonctions de juge à l'armée (*qāḍī al-ʿaskar*). Mais d'après mes souvenirs, l'édifice actuel, du moins son gros œuvre, remonte au xve siècle; alors le restaurateur s'est borné à le réparer et à remplacer son épitaphe par un document plus pompeux.

MONUMENT (OU TOMBEAU) ANONYME.

132

Fragments d'une épitaphe (?). 1162 H. — Parmi les débris conservés au Musée de Sainte-Anne (nos 14 à 17) se trouvent trois fragments d'une inscription mutilée, apparemment une épitaphe, trouvée au mont des Oliviers; je n'en ai relevé que la date 1162 (1749). Au revers de la dalle était gravé un autre texte encore plus mutilé, peut-être une épitaphe plus ancienne, qu'on aurait martelée lors du remploi de la stèle pour un nouveau tombeau.

COUVENT DE SAINT-SAUVEUR. ORIGINE ANCIENNE.

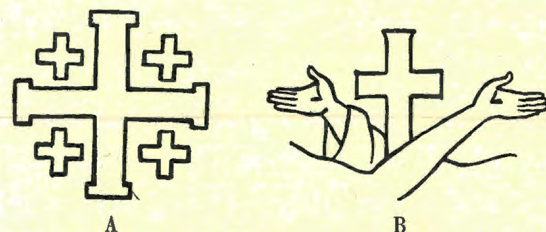
Je n'ai pas à retracer ici l'histoire de cet établissement, dont l'inscription suivante commémore un modeste épisode; je me borne à rappeler que les Franciscains s'y installèrent vers 1560, après avoir été expulsés du mont Sion[2].

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 510, l. 9 suiv., dans la biographie des notables de Jérusalem, dont un grand nombre furent enterrés dans ce cimetière.

(2) Voir plus haut, p. 411, n. 3.

133

Texte de restauration. 1758 J.-C. — Les mots suivants sont empruntés aux relevés inédits de Sauvaire (n° 136) : «Dans l'antichambre du procureur général du couvent de Saint-Sauveur, entre A et B (fig. 70)[1].



A B

Fig. 70. — Armoiries jointes au n° 133.

(1) Avec l'aide de Dieu, qu'il soit exalté! La fin du dallage (*tablīṭ*) des terrasses du couvent et de la Résurrection bénie a eu lieu (2) du temps du supérieur général, le Révérend Père ʿAbd al-aḥad, de Venise, (3) et sous la surveillance (*mubāshara*) du wakīl honoré, le Padre Boutros Menrikouiah (*sic*), que leurs fins soient terminées en bien! (4) Écrit à la fin du mois d'août béni de l'année 1758.»

Ce texte, que je n'ai pas retrouvé[2], rappelait qu'en 1758 on a restauré le dallage des terrasses de Saint-Sauveur et du Saint-Sépulcre[3]. Le supérieur général était alors Fr. Domenico da Venezia, qui géra la custodie de Terre Sainte de 1756 à 1761[4].

HOSPICE OU HÔPITAL. 1205 H.

Dans la rue al-Wād, côté est, sous l'arc de la maison dite du Mauvais riche, s'ouvre la porte basse d'un immeuble banal et sans apparence à l'extérieur.

[1] D'après un croquis grossier de Sauvaire, que j'interprète en m'inspirant des armoiries de la custodie de Terre Sainte; voir Lemmens, *Franziskaner*, fig. 9 (p. 190), où ces deux «meubles» sont superposés, A sur B. Je n'ai pas à étudier ici le sens de ces emblèmes, ni l'origine si discutée de la croix dite de Jérusalem.

[2] Je l'ai cherché vainement dès 1894. La partie du couvent désignée par Sauvaire a été remaniée vers 1885, quand on a bâti l'église actuelle; au reste, la dalle n'y était sans doute pas *in situ*, car elle devait avoir été placée sur une des terrasses dont parle cette inscription.

[3] Les mots de Sauvaire «la Résurrection bénie» traduisent évidemment l'arabe *al-qiyāma al-mubāraka*, c'est-à-dire le Saint-Sépulcre, où les Franciscains possèdent, vers l'angle nord-ouest, un petit couvent dont la terrasse a vue sur la Khānaqāh (n° 34).

[4] Voir Golubovich, *Serie*, p. 102; l'arabe ʿAbd al-aḥad traduit sans doute l'italien Domenico. Je ne dispose pas des documents nécessaires pour identifier le «wakīl honoré», peut-être un vicaire custodial ou un président du Saint-Sépulcre. Boutros représente Pierre ou Pietro, et «Menrikouiah» paraît être altéré par Sauvaire, dont je n'ai pas le texte arabe.

134

Dédicace. 1205 H. — Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte; dimensions environ 40 × 40. Six lignes en naskhi ottoman; petits caractères, cursifs et modernes, quelques points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) دارٌ سَمَتْ والسَّعْدُ فيها قد بدا (2) تُدعى بدار العزّ دَوْمًا سَرْمَدا

(3) دار عَلَتْ فيها النزيلُ مؤيَّدا (4) مُنشرحًا مُنبسِطًا ممجّدا

(5) وقد كُمل أُرّخت إنّ محمّدا (6) دامَ غدًا فيها دوامٌ أُبدا سنة ١٢٠٥.

Une maison s'est élevée et le bonheur s'y est fixé; elle est appelée la maison de la gloire à perpétuité. Une maison a grandi dans laquelle l'hôte (vit) assisté, à son aise et jouissant d'une large hospitalité. Elle a été achevée à la date (indiquée par les mots)[1] : «Que demain dure en elle une durée éternelle!». Année 1205 (1790-91).

Ces vers médiocres semblent indiquer que cette maison servait d'hospice. Peut-être faisait-elle partie de l'hôpital militaire qui occupa la maison du Mauvais riche jusque vers la fin du xixe siècle[2]. Le dernier hémistiche forme un chronogramme dont la valeur numérique, égale à 1205, est répétée dans la date en chiffres, écrite de bas en haut[3].

MAUSOLÉE OU WELI. ORIGINE ANCIENNE.

Hors de la ville, au nord-est de la porte de Damas et vis-à-vis de l'entrée du couvent de Saint-Étienne.

Ce modeste sanctuaire, avec son minaret cylindrique, est de construction récente, mais il a sans doute été rebâti sur un édifice plus ancien. En effet, contre sa face sud s'appuie un petit mausolée à coupole qui remonte à une époque bien antérieure; sa porte d'entrée, qui s'ouvre à l'ouest, est surmontée d'un épais linteau de calcaire.

[1] Je ne saisis pas le sens précis de cet hémistiche; le dernier mot a un peu l'air d'une cheville pour la rime.

[2] Voir Isambert, p. 273 *a* en haut; cf. plus haut, p. 71. Le n° 134 rappelle peut-être son installation dans cet immeuble; je n'ai pas songé à m'en enquérir sur place. Un hôpital militaire a été installé en 1892 à la citadelle; voir Cuinet, *Syrie*, p. 554.

[3] Le chiffre 5 est peint en noir à droite des autres, qui sont gravés dans la pierre; je suppose qu'il remplace le chiffre original devenu fruste.

135

Texte de construction (?). Date incertaine. — Sur le linteau de la porte du mausolée; dimensions environ 130 × 40. Trois lignes en naskhi cursif et grossier; caractères moyens, couverts de lichens et de fumée, peut-être martelés par endroits. Inédite; voir fig. 71 (croquis 1914)[1].

Fig. 71. — Inscription n° 135.

(1) بسمله... كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا (2) فَانٍ[2] [blanc de quelques mots] تَولّا عمارة هذ[ه ?] التربة (?) [un mot ?] (3) علاى الدين [blanc de deux mots] الحاجّ [trois mots indistincts] المرحوم..... بتأريخ سنة (?) اثنين.....

A pris soin de la construction (ou restauration) de ce mausolée (?)... ʿAlā' al-dīn..... le pèlerin..... (fils du ?) défunt... A la date de l'année deux.....

Il n'importe guère de préciser le sens à donner ici à *ʿimāra*, car les noms du titulaire sont obscurs, la date est perdue et les caractères sont trop grossiers pour fournir le moindre indice chronologique[3].

CHAPELLE COPTE DE SAINT-MICHEL. ORIGINE ANCIENNE.

Dans l'angle nord-est du parvis du Saint-Sépulcre; plan Isambert 41, p. 261; plan Bædeker 5, p. 35.

La porte d'entrée donne accès à une salle obscure au fond de laquelle s'élève le maître-autel de la chapelle. En avant de l'autel se dresse un jubé de bois sculpté en claire-voie et incrusté d'une marqueterie d'os (peut-être d'ivoire et de nacre), dans le style des boiseries qu'on voit aux églises coptes du Vieux-Caire.

(1) D'après deux copies (1893 et 1914); le jour est mauvais et les caractères sont très indistincts.

(2) *C*, LV, 26, et peut-être 27 dans la lacune suivante.

(3) Voici la copie inédite de Sauvaire, n° 137 : « *C*, LV, 26 .....le ḥādjdj Yamīn ʿAiqara (?), fils de feu ʿAlā' al-dīn Abu l..... que Dieu leur fasse miséricorde! A la date de 502. » On reconnaît (fig. 71) les deux mots que Sauvaire a lus « Yamîn ʿAyqarah », mais on ne voit pas le mot *ibn*. En outre, il a lu « ʿAlā' al-dīn » après *al-marḥūm*, puis une eulogie que je n'ai pas su voir, enfin la date 502, dont le chiffre des centaines m'a aussi échappé. Au reste, cette date paraît peu vraisemblable, car Jérusalem appartenait alors aux Francs.

136

Construction (ou restauration) du jubé. Date incertaine. — Planchette fixée au-dessus de la porte au milieu du jubé; dimensions environ 40 × 10. Deux lignes en naskhi cursif; petits caractères, incrustés en os dans le bois. Inédite (copie 1914).

(1) عُمل برسم الملاك ميخاييل بالقدس الشريف (2) عوِّضْ يا ربّ مَن له تَعَب سنة (sigle).

Fait en vue de (la chapelle de) l'archange[1] Michel à Jérusalem. Remplace, ô Maître, celui qui est fatigué! L'année (sigle).

L. 1 : Des mots *bil-qudsi l-sharīfi* « à Jérusalem », on peut inférer que ce jubé a été fabriqué au dehors, probablement dans un atelier copte égyptien; car le graveur, semble-t-il, n'eût guère songé à préciser que la chapelle se trouvait dans la ville où il travaillait.

Fig. 72. — Sigle-date du n° 136.

L. 2 : La courte prière que j'ai traduite mot à mot fait peut-être allusion au remplacement d'un vieux jubé par un nouveau; dans ce cas, le n° 136 est un texte de restauration[2]. Le mot *sana* « année » est suivi d'un sigle (fig. 72) dont le sens m'est obscur[3].

(1) Le mot *mal'ak* se retrouve dans le nom vulgaire de la chapelle appelée Dēr el-malak « maison de l'Archange » (plutôt que « couvent de l'Ange » in Sandreczki, p. 67 en haut).

(2) Mais alors on attendrait *mā* « ce qui », plutôt que *man* « celui qui ». Comme *ʿawwaḍa* signifie aussi « dédommager, indemniser » (Dozy) et *taʿiba* « peiner, travailler », on peut traduire « donne du repos à celui qui a labouré », c'est-à-dire à l'auteur de ce travail. Si le graveur fait allusion à Matthieu, XI, 28 (Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos), le mot *rabb* « maître » désigne ici Jésus-Christ, comme dans l'inscription suivante.

[La formule est ici abrégée, et l'on comprendra sans peine les difficultés qu'il y avait à proposer une traduction exacte. Le texte complet, qu'on retrouve dans presque toutes les églises d'Égypte, ne permet aucune hésitation : عوّض يا ربّ من له تعب فى ملكوت السموات « à celui qui s'est fatigué (à accomplir cette œuvre) procure en échange, ô Maître, (une place) dans le Royaume des cieux! ». — G. W.]

(3) Suivant un prêtre de la chapelle, ce sigle signifie 1190, soit 1776 s'il s'agit de l'ère musulmane; j'ignore ce que vaut cette explication.

Inscription biblique. — Sur une ligne de chaque côté du n° 136; mêmes(?) caractères.

(1) أنا هو الباب مَن يدخل فِيَّ فيخلص ومَن آمن واعتمد خلص (2) ثمّ جلس الربّ يسوع عند باب لخزانة (*sic*) الهيكل.

Je suis la porte; celui qui entre par moi sera sauvé (Jean, x, 9). Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé (Marc, xvi, 16). Puis Jésus s'assit près de la porte du Trésor du Temple (Marc, xii, 41)[1].

PORTE D'ENTRÉE DU SAINT-SÉPULCRE.

Comme le n° 108, le double texte suivant n'est qu'un hors-d'œuvre dans l'histoire du célèbre sanctuaire, et il n'y avait pas lieu de réunir ces textes, qui n'ont aucun rapport entre eux.

137

(Texte de restauration ou) inscription banale. — Sur les plaques des heurtoirs de bronze fixés aux deux vantaux de la porte d'entrée, face au parvis, en A (gauche) et B (droite). Onze lignes[2] en naskhi cursif et grossier; très petits caractères, gravés en creux; quelques points. Inédite et non relevée[3].

TEXTES ET FRAGMENTS DIVERS.

Je réunis sous ce titre factice deux épitaphes mutilées et sans date, deux fragments non datés de provenance incertaine et deux inscriptions modernes.

(1) Deux de ces versets font allusion à la porte du jubé; je n'ai pas sous la main le texte ancien de l'Évangile arabe pour comparer ces trois passages, que je traduis mot à mot, et non sur le texte grec.

(2) En A; je ne les ai pas comptées en B.

(3) Ces petits textes sont presque illisibles sur place, à cause du passage de la foule et de la dimension presque microscopique des caractères. A commence par les mots الباب [un mot?] قد جئت, les seuls que j'aie déchiffrés. Sauvaire (relevés inédits, n° 135), qui ne dit rien de B, donne un peu plus en A : «Je suis venu à la porte et j'ai battu l'anneau et j'ai dit : malheureux (*maskîn*), etc. Pas de date.» Si cette glose est exacte, on peut craindre que ces inscriptions ne soient entièrement banales; toutefois, il vaudrait la peine d'en faire un moulage pour les étudier à loisir.

138

Épitaphe d'un shaikh ʿAlī. ixe (?) siècle H. — Grande stèle déplacée et couchée en travers au milieu des tombeaux modernes qui s'abritent sous le mausolée du shaikh ʿAlī Ardābīli (n° 131). Sept lignes en naskhi mamlouk; grands caractères, d'un beau dessin, mais frustes à gauche. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

(1) لا إله إلّا الله محمّد رسول الله (2-4) بسمله... *C*, xx, 57, puis cxii, 1-4 — هذا قبر (5) الفقير إلى الله تعالى الشيخ الصالح الشهيد المرحوم (6) علىّ ابن أحمد المركر (?) [quatre à cinq mots frustes] (7) فى [sept à huit mots frustes].

Voici le tombeau de l'avide d'Allāh, du shaikh pieux, du martyr, du défunt ʿAlī, fils d'Aḥmad.....

D'après le style remarquable de ses caractères, cette inscription paraît être antérieure à la fin du ixe (xve) siècle. C'est peut-être l'épitaphe originale de ce shaikh ʿAlī Ardābīli, mort en 832 (1429), dont le mausolée, restauré en 1133 (1720-21), abrite encore ce beau débris, qui proviendrait alors de la construction primitive (n° 131); mais l'état du texte ne permet plus de l'affirmer[1].

139

Fragment d'une épitaphe. Époque incertaine. — Le texte suivant, que je n'ai pas retrouvé, est emprunté aux relevés inédits de Sauvaire (n° 131) : «Māmillā. — Sur une petite tombe, dans l'enceinte d'un mausolée dont il ne reste plus que les fondations :

(Face est) Au nom d'Allāh, etc. (Face nord) Ceci est le tombeau de l'enfant... (*al maʿālī*?) Sīdi Muḥammad, fils de (Face ouest) [disparue] (Face sud) qu'Allāh exalte sa victoire! En l'année.....»

(1) Les seuls points d'identité sont le nom propre ʿAlī, le titre *shaikh* (n° 131, l. 1 fin) et l'épithète *ṣāliḥ* (Mudjīr al-dīn, p. 510, l. 9). Le nom paternel Aḥmad ne se lit ni au n° 131, ni chez le chroniqueur; celui-ci désigne le père du shaikh ʿAlī Ardābīli par le seul surnom Ṣadr al-dīn, qu'on ne trouve pas ici, non plus que le surnom ʿAlāʾ al-dīn du défunt (n° 131, l. 2 début). Le mot douteux qui suit ici le nom d'Aḥmad (l. 6), et sous lequel je ne puis découvrir ni une épithète pieuse, ni un relatif d'origine connu, n'offre aucun rapport avec *ardābīli*. La date a disparu et le style des caractères indiquerait plutôt une époque antérieure à 832; bref, je n'ai pas cru pouvoir classer ce texte avec le n° 131.

140

Fragment d'un texte de construction. Époque des Mamlouks. — Dans la ruelle conduisant à la porte du Ḥaram appelée Bāb al-nāẓir, côté nord; à quelques pas à l'ouest de l'hospice d'Aidughdī (n° 64). Bloc de calcaire cassé aux deux bouts et muré dans l'arc supérieur de la porte d'une maison. Une ligne incomplète en naskhi mamlouk; beaux caractères moyens, quelques points et signes. Inédite (copie 1893, revue en 1914).

.....[سيّد]ى(?) حسن الناصرى الحنفى عفا الله عنه بتأريخ ذى
الق[عدة].....

..... monseigneur(?) Ḥasan al-Nāṣiri, le hanafite, qu'Allāh lui pardonne! A la date de dhu l-qaʿda.....

Ce fragment pourrait être un débris de la madrasa Ḥasaniyya, bâtie en 837 (1433-34) par l'émir Ḥusām al-dīn Abu muḥammad Ḥasan Kashkīli, intendant des deux ḥarams et gouverneur de Jérusalem, «près du Bāb al-nāẓir et contre (*ʿalā*) l'hospice (*ribāṭ*) de ʿAlā' al-dīn Baṣīr»[1], c'est-à-dire celui d'Aidughdī, qui s'élève à côté de ce fragment. L'argument topographique, rapproché du nom de Ḥasan, donne quelque vraisemblance à cette hypothèse, bien que les relatifs d'appartenance ne concordent pas[2].

141

Fragment d'un texte de construction. Même époque. — Le texte suivant, que je n'ai pas retrouvé, est emprunté aux relevés inédits de Sauvaire (n° 102). «Jérusalem(?), sur une pierre détachée et faisant la bordure d'une tombe.

(1) Voir Mudjīr al-dīn, p. 394 en bas (158) et 610, l. 14 (271). L'acte de waqf fut passé le 1er radjab 838 (31 janvier 1435) et le fondateur mourut à Jérusalem le 15 dhu l-ḥidjja 842 (29 mai 1439).

(2) Ici *nāṣiri* et *ḥanafi*, chez le chroniqueur *kashkīli*. S'il s'agit ici de ce dernier personnage, le relatif *nāṣiri* ne pourrait guère se rapporter qu'au sultan Faradj, le seul Malik Nāṣir de cette époque, mort dès 815, c'est-à-dire plus de vingt ans auparavant. La concordance est donc faible, et je n'ai pas osé rétablir, devant le nom de Ḥasan, le relatif de titre [الحسا]مى, soit *al-ḥusāmi* = Ḥusām al-dīn, d'autant que le *yā* final de ce mot, d'après ma copie, n'est pas lié à droite. La leçon [سيّد]ى, soit *sayyidi* «monseigneur», qui tient compte de ce détail de forme, est peu satisfaisante pour le sens, car ce titre n'est guère protocolaire à cette époque, du moins pour les émirs. D'autre part, aucun indice ne vient appuyer une autre leçon, telle que [الناصر]ى, [الظاهر]ى, et la date dhu l-qaʿda n'en fournit pas, puisque le chroniqueur ne donne que l'année de la construction.

C, ix, 18. A construit (*ansha'a*) cette noble mosquée (*masdjid*)..... intendant (*nāẓir al-ḥaramain al-sharīfain*) et gouverneur (*nā'ib al-salṭana*).....»

Ce fragment remployé, dont Sauvaire n'a pas noté la position précise, provient apparemment d'une mosquée de Jérusalem ou d'Hébron; c'est du moins ce qu'indiquent les deux titres du fondateur, qui accusent l'époque des Mamlouks.

142

Petite dalle de marbre (ou de calcaire) scellée dans un mur de la rue Ṭarīq al-serāi al-qadīm, côté sud, près de l'arc de l'Ecce homo et de l'entrée de la caserne (p. 226). Quelques vers en arabe ou en turc; date récente (xixe siècle). Inédite et non relevée.

143

Dalle de marbre scellée au-dessus de la porte d'entrée du nouveau séraï (p. 226, n. 3), côté sud. Inscription en arabe ou en turc; date récente (xixe siècle). Inédite et non relevée.

En achevant la revue des inscriptions auxquelles est consacré ce volume, je rappelle que les cimetières musulmans et les musées des couvents et des hospices renferment un certain nombre d'épitaphes et de textes ou fragments divers qui ne m'ont pas paru valoir la peine d'être relevés[1].

(1) Pour les cimetières, voir plus haut, p. 3, n. 1 fin, et renvois. J'emprunte encore aux relevés inédits de Sauvaire (n° 146) le fragment suivant, que je n'ai pas retrouvé, faute d'une indication précise, et qui mérite à peine un numéro d'ordre : «Jérusalem, extérieur. Tombeau : A renouvelé la construction (*ʿimāra*) de ce tombeau attribué à ʿAbdallāh, fils du sayyid ʿUmar Muṣallī(?)... le 10 rabīʿ II de l'année 1035 (9 janvier 1626).»

Pour les musées, voir plus haut, p. 31, n. 2. Celui de Notre-Dame de France conserve un objet piriforme, en terre cuite ou en pierre dure, pareil aux grenades à feu grégeois dont on trouve un grand nombre dans les décombres entourant le Caire. Sur la panse, le mot الحمة est gravé en creux, en naskhi mamlouk et en petits caractères; je lis *al-ḥumma* «la fièvre». J'ai cherché vainement jusqu'ici, dans les travaux de Quatremère, de Reinaud et de quelques autres savants, un sens technique de ce mot en rapport avec la destination présumée de l'objet qui le porte, et le *Supplément* de Dozy, qui donne un très grand nombre de sens spéciaux, ne fournit aucun indice à ce sujet; mais si jamais on en trouve un dans quelque auteur, la «poire» de Notre-Dame de France en donnera l'illustration. En effet, l'idée de graver sur une grenade un mot désignant une maladie apparentée au feu et provoquée par une blessure est trop conforme aux pratiques de la magie noire pour que cette hypothèse ne soit pas légitime. Au lieu de «fièvre», on pourrait songer à un autre sens de ce mot, tel que «tranchant d'une épée, venin du scorpion, décret fatal». Cette grenade pourrait provenir du siège de 1239; voir plus haut, p. 137 et notes. Le type des caractères est trop cursif et ils sont trop peu nombreux pour fournir un indice chronologique, même approximatif.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

[Corriger ainsi les transcriptions suivantes : sunnisme (p. 93, l. 4); Shudjāʿ (p. 141, l. 10); Baktamur (p. 146, l. 8); Ferīdūn (p. 153, n. 1); māmillā (p. 203, l. 18); ṭābūna (p. 225, l. 3); ʿaṭān (p. 247, notes, l. 11); Muristān (p. 297, l. 2); Baidamur (p. 329, n. 2, l. 5).

P. 39, inscription n° 12, l. 3. — الملطى. M. Clermont-Ganneau a bien voulu m'écrire qu'il serait tenté de lire الصلطى «originaire de Ṣalṭ», localité qui pourrait mieux convenir que Malaṭiya pour une stèle trouvée à Jérusalem. L'estampage (pl. III à droite en bas) ne permet malheureusement pas de décider à coup sûr : le *ṣâd* de الصلطى est nettement différent de celui de النصرانية (l. 7), mais le *mîm* de الملطى l'est aussi des *mîm* médians de تموز (l. 3) et de لمن (l. 5).

P. 41, l. 2 : melkite, *lire :* melchite.

P. 41, n. 4. — Une stèle du Musée arabe du Caire, datée de 412 de l'hégire, donne le nom de mois copte *hātūr* (Herz, *Catalogue*, p. 24, n° 54).

P. 110, n. 3, l. 3 : *madhkūr,* lire *mashkūr.*

P. 129, n. 5, l. 5. — Au lieu de : (*li*)*l-arshadi bil-irshādi,* lire : (*li*)*l-arshadi bil-arshadi.* Telle est bien, en effet, la leçon qu'on trouve dans *M C I A,* II (Tripoli), n° 51, l. 17, et qui trouve confirmation chez les auteurs : Quṭb al-dīn, *Chroniken,* III, p. 203; Mubārak, *Khiṭaṭ,* IV, p. 86, 117; V, p. 128. D'autre part, dans l'inscription n° 42, l. 6 début, il faut vraisemblablement restituer [الارشد]ف. La phrase est ainsi très correcte : *ila l-arshadi fal-arshadi* «au plus droit puis au plus droit» (cf. Golubovich, *Serie,* p. 147, l. 8, 149, l. 7; Ibn el-Qifṭi, éd. Lippert, p. 1 : *al-aqrab fal-aqrab*).

P. 164, l. 7. — Au lieu de : Vers 940 H., *lire :* 939 H. — Le n° 52 est, en réalité, nettement daté :

فى أسعد يوم وشهر وسنة وطالع

135 + 56 + 511 + 121 + 116 = 939

P. 171, n. 1. — J'ai recherché d'autres inscriptions de Malik Muʿaẓẓam pour essayer d'élucider cette question des *kunyah* successives, d'ailleurs en vain.

Une seule renferme la *kunyah* Abu l-Muẓaffar, Damas, 624 (collection Schefer, n° 252 : voir *Syria,* III, p. 156 suiv.).

Les suivantes ne fournissent aucune *kunyah :* mont Tabor, 610 (Lammens, in *M F O,* III *b,* p. 490); Damas, sans date (623?; Sauvaire, in *JA,* 1894, II, p. 319); Damas, 623? (*ibid.*); Damas, 624 (*JA,* 1896, I, p. 416; collection Schefer, n° 250); Damas, 624 (collection Schefer, n° 251); Karak, 624 (de Luynes, *Voyage,* II, p. 202); Hébron, sans date (*ibid.,* p. 191).

P. 228, l. 24 : l'autre l'extrémité, *lire :* l'autre extrémité.

P. 260, l. 16 : beaucoup d'auteurs mamlouks, *lire :* beaucoup d'autres mamlouks.

P. 287, l. 3 : n° 85, *lire :* n° 86.

P. 305, l. 11 : n° 92, *lire :* n° 93.

P. 347, n. 1, l. 2 : de fait, *lire :* du fait.

P. 457, n. 2, fin. — On trouve la même idée exprimée dans une inscription du couvent de l'émir Shaikhu, au Caire : *ʿawwaḍahu bi-quṣūri l-djināni* «qu'il lui donne, en échange (de cette bonne œuvre), les jardins du paradis» (*MCIA,* I, n° 158, l. 3).]

G. Wiet.



EN VENTE :

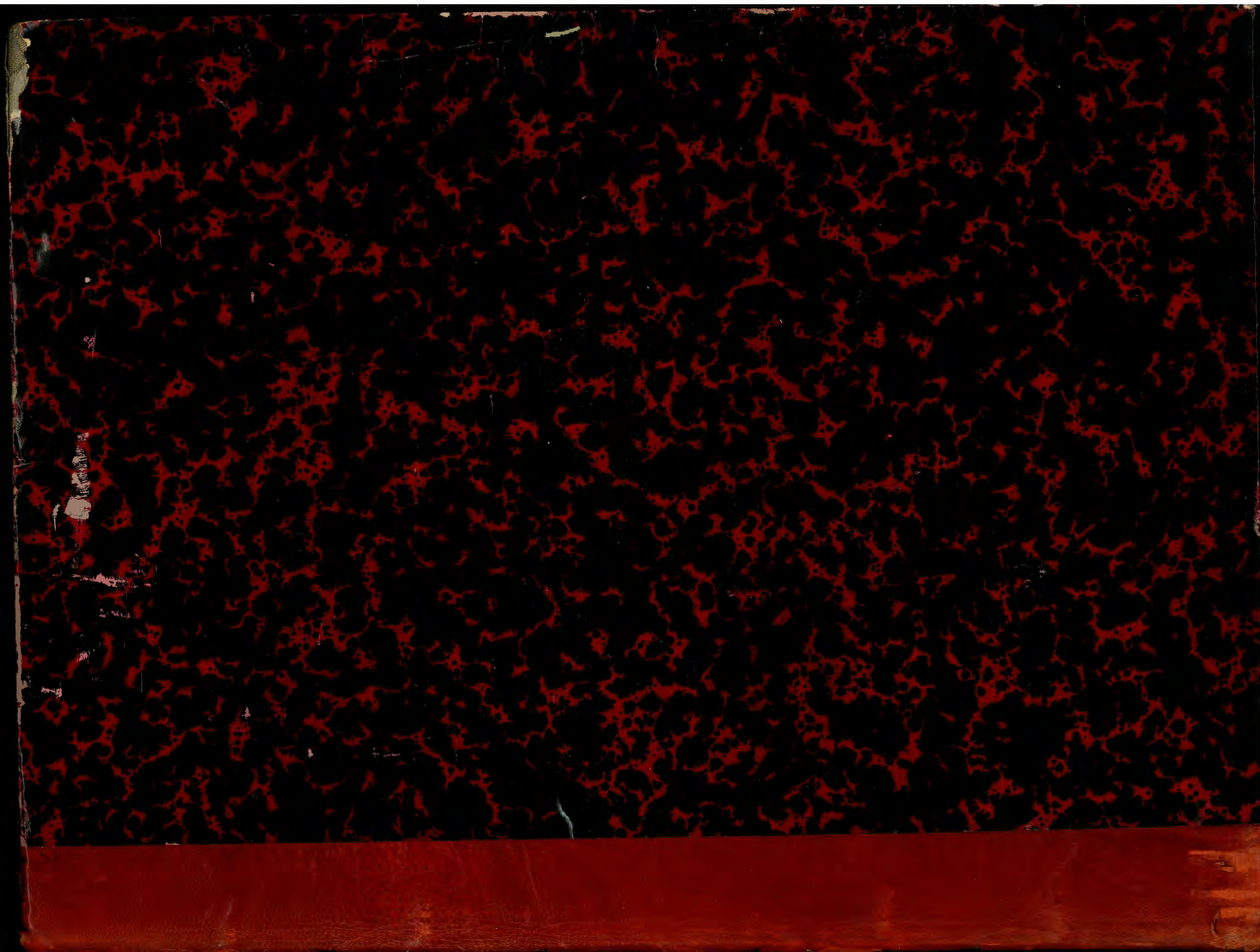
AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'Institut français d'Archéologie orientale, 37, Shareh El-Mounirah.

A ALEXANDRIE : à la Librairie L. Schuler, rue Chérif-Pacha, n° 6.

A PARIS : à la Librairie orientaliste Paul Geuthner, 13, rue Jacob;
— chez A. Fontemoing et Cie, E. de Boccard, successeur, 1, rue de Médicis.

A LONDRES : chez Bernard Quaritch, 11, Grafton Street, New Bond Street.

A LEIPZIG : chez Otto Harrassowitz.



MÉMOIRES
PUBLIÉS
PAR LES MEMBRES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE
DU CAIRE

43